UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00451445 1

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/t2bibliothqued76ecoluoft

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE SOIXANTE-SEIZIÈME

LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA

(Avril 1498 — Juillet 1500)

PAR LÉON-G. PÉLISSIER

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE CHARLES BOEHM

D
5
B4
fasc. 76

LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA

(8 AVRIL 1498 — 23 JUILLET 1500)

TOME SECOND

P
Arch
E
Écoles françaises d'Athènes et de Rome
Bibliothèque
fasc 96

RECHERCHES DANS LES ARCHIVES ITALIENNES

LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA

(8 AVRIL 1498 — 23 JUILLET 1500)

PAR

LEON-G. PÉLISSIER

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
CHARGÉ DE COURS D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

TOME SECOND

45503
99

PARIS
LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, Successeur
LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES
4, RUE LE GOFF, 4

1896

MIP

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LIVRE II

LA CONQUÊTE DU MILANAIS

CHAPITRE PREMIER

LA CONQUÊTE MILITAIRE ET LA DÉFAITE DE LUDOVIC SFORZA

§ 1. — *Les premières victoires de l'armée française.*

Les préparatifs de Louis XII furent terminés au commencement d'août : l'armée française était alors presque entièrement réunie dans le comté d'Asti ; les chefs suprêmes de l'expédition étaient à leurs postes pour ne plus les quitter (1). Le 11 août, M. de Beaumont, l'ambassadeur français à Venise, déclare à la Seigneurie que le roi aura « aux champs » trente mille soldats et que la campagne commencera dans la même semaine. Il montre aux Pregadi la liste imposante des capitaines français et des troupes qui viendraient prendre part à l'entreprise (2) : il y avait huit compagnies de cent lances, commandées

(1) Marino Sanuto, II, 1030 ; les rectori de Bergame à la Seigneurie, 4 août 1499. Le 12 août, on annonçait encore l'arrivée prochaine de cent cinquante lances, « meilleures que tout le reste de l'armée », et de beaucoup d'infanterie gasconne. Des bergamasques disent, le 4 août, avoir rencontré, se rendant au camp français, soixante charrettes de boulets et trois cents pièces d'artillerie Marino Sanuto, II, 1030 ; lettre de Brognolo au marquis de Mantoue, 12 août 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 258. *Ibid.*, II, 1133, Loredam à la Seigneurie, Lyon, 5 août 1499. Le frère du cardinal d'Amboise arrive à cette date avec trois cents chevaux ; Ligny part de Lyon le 3 août pour Asti.

(2) *Ibid.*, II, 1059, *in colegio*, 11 août 1499. Marino Sanuto en donne la liste, probablement d'après les renseignements officiels, le 11 août.

par Ligny, Trivulce, d'Aubigny, le duc et le bâtard de Savoie, le duc de Valentinois, Robinet, (la huitième était formée des archers du roi), seize compagnies de cinquante lances, les deux cents pensionnaires du roi, deux cents chevaux légers de Constantin Arniti ; en tout, mille sept cent cinquante lances (1); La lance française représentait six hommes à cheval, dont quatre combattants, — l'homme d'armes, l'arbalétrier, deux *saccomani*, — et deux auxiliaires, le *ragazzo* et le *cariazo* (2) ; les pensionnaires du roi représentaient chacun un groupe de dix hommes à cheval ; il y avait environ dix mille hommes de pied de tous pays (3). « La Seigneurie pouvait être aussi tranquille que le roi lui-même » sur la valeur et la composition de l'armée française (4), et l'on comprend l'enthousiasme de Jean d'Auton parlant du « moult triomphant arroi » de l'armée, et même sa gasconnade héroïque que « qui les eût voulu tous nombrer, plutôt eût trouvé commencement d'ennui que fin de compte » (5)!

Cette nombreuse et brillante armée trouva un puissant auxiliaire dans la terreur que sa brusque et inattendue entrée en campagne et que ses premières exécutions militaires répandirent dans tous les esprits en Lombardie. Ces exécutions étaient systématiques et faisaient partie du programme de Louis XII (6). Rien n'est plus faux que de croire, comme on le fit à Brescia, qu'elles lui aient déplu et qu'elles aient été l'œuvre personnelle de Trivulce (7). Louis XII les avait ordonnées, comptant précisément sur l'effet d'épouvante qu'elles devaient produire, et son attente ne fut pas trompée : « les malheureux Milanais, dit le chroniqueur vénitien, pleins d'effroi et de honte, préféraient se rendre, quoique de mauvais gré, plutôt que de mourir ; car les Français passaient au fil de l'épée tous ceux qui leur avaient obstinément résisté ». La légende leur donna une sinistre

(1) Mantoue, *Arch. Gonzaga*, E, XIX, 3, Brognolo au marquis de Mantoue, 22 août 1499. Les pensionnaires du roi n'arrivèrent à Asti que vers le 22 août. Marino Sanuto, II, 1096, Liom à la Seigneurie, Crema, 15 août 1499.

(2) MARINO SANUTO, II, 1059, *loc. cit.*, et 1104, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(3) Liom (15 août 1499) en compte exactement neuf mille sept cents.

(4) Et la Seigneurie pouvait calmer les inquiétudes que suscitaient des propos tels que celui de l'*amico* qui déclarait le 3 août qu'il n'y avait que six mille Français en Italie. (Ce bruit est rapporté par Liom le 3 août. Marino Sanuto, II, 1025).

(5) Jean d'Auton, *Chroniques*, I, pag. 6-7.

(6) Voir plus haut l'aveu de Louis XII à Giovanni de Gonzaga à ce propos

(7) MARINO SANUTO, II, 1119, les rectori de Brescia, 21 août 1499.

renommée : « L'orgueil des Français, dit le même chroniqueur, est impossible à décrire. Pauvres ceux qui tombaient entre leurs mains ! C'était pour eux œuvre pie que de faire du mal à un Italien » (1). Aussi les soldats français, qui se rendaient compte des sentiments par eux inspirés, avançaient-ils tranquillement et sans précautions dans le pays, « sûrs de leur affaire », terrifiant tout par leur justice trop souvent barbare (2).

Un mal cependant régnait dans cette belle armée, dont les suites auraient été peut-être funestes, si la résistance milanaise, mieux organisée, avait pu se prolonger : la mésintelligence entre les chefs. Entre Trivulce, chef officiel de l'expédition et d'Aubigny, qui, d'après quelques témoignages, en était le chef réel, régnait une sourde animosité : ils eurent une querelle à propos d'un soldat français pendu, par ordre de Trivulce, pour avoir voulu violenter une demoiselle pendant une course sur le Milanais. Quand d'Aubigny, tombé malade, dut s'arrêter à Asti et se faire remplacer à la tête de son corps par Chaumont d'Amboise (3), et que le commandement supérieur fut partagé entre Trivulce et Ligny, une véritable rivalité divisa les deux généraux. Les Français partageaient en général les défiances et la haine de leur chef contre Trivulce. Ces dissensions se firent jour à diverses reprises dans les conseils de guerre où s'élabora le dessein progressif de la campagne. D'autre part, fait dont les conséquences eussent été non moins nuisibles si les deux armées alliées avaient eu à combiner une action commune précise, les Français se défiaient beaucoup de la république de Venise et ne croyaient pas à sa coopération effective : « Je crains, monseigneur, disait un écuyer à Trivulce, que les Vénitiens ne nous donnent un croc en jambe », et Trivulce au fond partageait ce sentiment (4).

Dès les premiers jours d'août, l'armée française était massée sur les frontières de l'Astésan avec beaucoup d'artillerie ; ce ne fut que le 10 août qu'eut lieu le véritable début de la campagne (5).

(1) *Chronicon Venetum*, pag. 96 et 97 (12 août 1499).

(2) Milan, *Bibl. Ambros.*, Cod. A, 114, inf. *Arluno*, *Storia di Milano*, pag. 111 verso : « Palabantur indiscreti securique rerum transalpini milites, omniaque barbarica juridictione terrebant. »

(3) Marino Sanuto, II, 1025, Liom à la Seigneurie, Crema, 3 août 1499. D'Auton, *Chroniques*, I, pag. 10.

(4) *Ibid.*, II, 1217 ; anecdote racontée par Ant. Caxaro, 4 septembre 1499, et II, 1158, les rectori de Bergamo, 25 août 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1096 ; rectori de Bergamo à la Seigneurie, 16 août 1499, et II, 1151, Dolce à la Seigneurie, Turin, 17 août 1499. Ce fut dans une de ces

Trivulce n'avait pas encore de plan bien arrêté : trois points seuls étaient assurés : il commencerait les hostilités sérieuses le 13 août, attaquerait et prendrait successivement Arazzo, Annona et Mortara, puis marcherait sur Vigevano ; il ne voulait pas attaquer Alexandrie, point de concentration de la résistance milanaise, prétendant la mépriser et se disant sûr de «l'avoir quand il voudrait»; il raserait sur son passage tout ce qui lui résisterait. Le même mystère enveloppa les mouvements des troupes auxiliaires; ainsi, l'on ignora le but (Villanova ou Bassignano) de la marche du contingent de Constantin Arniti (1).

Tout d'abord, et pour assurer la sécurité sur les derrières de son armée et en Astésan, en fermant la route à une attaque possible des Génois qui les prendrait à revers, Trivulce, dès avant le 5 août, envoya son neveu Zuam Francesco Triulzi enlever Spigno, sur la route et à dix-huit milles de Savone ; il en fit massacrer une partie de la garnison, cent hommes sur sept cents, et démantela les murs. L'effet moral de ce coup de main fut grand : les Génois « eurent de quoi réfléchir », et Ludovic Sforza eut une première désillusion sur l'état de ses défenses : Malvezzi venait, tout récemment et sur le bruit qu'elle serait attaquée, de fortifier cette place, et croyait l'avoir rendue imprenable. Du 5 au 8 août, Trivulce fit jurer fidélité au roi de France à tous les villages de la région (2).

La marche contre le Milanais commença ensuite. Avant de mettre « le glaive en œuvre », les généraux français firent une sommation à la Rocca d'Arazzo (3), «assez bonne ville et châ-

escarmouches que Trivulce fit pendre le Français dont le supplice causa ce dissentiment entre lui et d'Aubigny (Lettre de Liom, Crema, 3 août). Plusieurs valets et deux soldats lombards furent également pendus pour avoir volé qui du foin, qui des poules (D'Auton, I, 25). Une exacte discipline continuait à régner dans l'armée à cette date ; elle ne tarda pas à s'affaiblir et à disparaître.

(1) Marino Sanuto, II, 1097, et 1115. Liom à la Seigneurie, 15 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1077, Orio à la Seigneurie, Bergame, 10 août 1499. II. 1133, Dolce à la Seigneurie, 5 août 1499. Malvezzi à Ludovic Sforza, 2 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 235. Rosmini, *Storia di J.-J. Trivulzio*, II, 270.

(3) D'Auton, I, pag. 9. Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 13. Costabili au duc de Ferrare, 14 août 1499. « Triulzio era partito de Ast et andava a camparsi alla rocca d'Arazzo... terra assai forte. » *Arluno, Storia di Milano*, pag. 108. « Augustinus ligur filius Juliani. » Ce capitaine était surnommé *El Molinaro* ; il avait été exilé de Gênes comme complice du fils Adorno dans l'assassinat d'une fille de Juam Spinola (Marino Sanuto, II, 1189, 27 août 1499).

teau moult fort», située à cinq milles d'Asti et qui commandait la vallée du Pô. Elle était défendue par le génois Agostino de Marano, fils de Giuliano, et une garnison de quatre cent quinze hommes. — Les Français y avaient des accointances : deux habitants s'étaient présentés le 5 août à Asti, et s'y étaient fait recevoir sous prétexte d'apporter leur adhésion à la France. Malvezzi avait eu vent de cette tentative de trahison et avait fait arrêter des suspects (1). Galeazzo di San Severino (2) avait envoyé un renfort de cinq cents hommes à la garnison, avec le comte Alessandro Sforza et un homme d'expérience, Alfonso Spagnuolo, pour rester dans la place comme gouverneur. Le héraut de Trivulce fut fort mal reçu : le commandant « que l'on tenta par le poison de la trahison », dit Arluno, « ne put être ni convaincu ni corrompu » (3). On répondit au messager « que la place se garderait de la fureur des Français, que les assaillants y subiraient honte et dommage » (4). L'armée française se mit en effet en marche le lundi 12 août à huit heures du matin ; elle arriva à midi devant la Rocca. Dans la journée, on échangea quelques coups de canon ; la nuit, les assaillants disposèrent leur artillerie et creusèrent les tranchées ; le mardi matin, la canonnade recommença plus violente ; vers midi une brèche de soixante brasses était faite dans les murailles (5) ; à deux heures, la ville et la garnison demandèrent à parlementer ; le soir, la place capitula. La ville fut mise à sac, une partie de la population et de la garnison massacrée (6) : Da Paullo évalue à douze cents le nombre des victimes (7); cependant une partie de la garnison fut épargnée, désarmée et envoyée prisonnière à Asti. — Le secours conduit par Alfonso Spagnuolo arriva quand tout était terminé (8).

(1) Notamment un personnage rusé et dangereux, Giacomino dell'Abbate, qu'il donnait ordre d'envoyer à Alexandrie sans escorte. Malvezzi à Ludovic Sforza, 6 août 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 245. Marino Sanuto, II, 1102.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 14 août, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 273.

(3) Arluno, *Storia di Milano* « Cum prætentatus perlitusque veneno proditionis horum ductor egregius nec vinci nec corrumpi posset, ad arma deventum est».

(4) D'Auton, *Chroniques*, I, pag. 10-11.

(5) *Id.*, *ibid.*, pag. 11.

(6) Marino Sanuto, II, 1104 ; J. d'Auton, *ibid.*, pag. 12 «Sac de la Roque».

(7) Da Paullo, *Cronaca*, ed. Ceruti, pag. 25.

(8) Marino Sanuto, II, 1102. Liom à la Seigneurie, Crema, 15 août 1499. — *Ibid.*, II, 1107. Le comte Avogadro affirme cependant que les cinq cents

Cette capitulation d'une garnison de quatre cents hommes dans une forte place, la perte d'une ville en quelques heures de siège, eurent un retentissement immense. On qualifia la reddition de trahison : on assura que le commandant se l'était fait payer huit cents ou deux mille ducats. Alfonso Spagnuolo déclara « que ce fut la plus grande lâcheté du monde » (1). La légende se créa bientôt que la ville s'était rendue sans avoir tiré un seul coup de canon, que la population avait été massacrée, la ville brûlée et ruinée de fond en comble (2). A Milan, on resta quelque temps avant de savoir positivement si la ville avait été prise ou s'était rendue : on craignait que ce ne fût réellement une défaite (3). Ludovic Sforza affecta de prendre l'événement avec légèreté et de se croire trahi, mais sa contrainte était visible (4). Ce début malheureux lui faisait craindre, comme à son entourage, quelque chose de pis (5).

Le mercredi 14 août, l'armée française marcha sur Incisa : la place se rendit quand elle en était encore éloignée d'un mille. Cristoforo de Landriano fut trop tard désigné par Galeazzo di San Severino pour aller la défendre (6).

L'occupation d'Incisa, de même que celle de Spigno avait favorisé l'enlèvement de la Rocca, allait permettre à l'armée de faire tranquillement le siége d'Annona. La citadelle, dans une position élevée, était très forte et semblait difficile à prendre. Elle était commandée par Alfonso Spagnuolo, qui s'y était retiré avec le petit corps envoyé trop tard au secours de la Rocca d'Arazzo (7). — L'attaque fut précédée de la même cérémonie qu'à la Rocca : l'armée et l'artillerie françaises s'arrêtè-

fanti de la garnison se rendirent et s'accordèrent avec Trivulce. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 273. Costabili au duc de Ferrare, 14 août 1499. Il cite une lettre du 13 de Alfonso Spagnuolo.

(1) C'est le minimum ; d'autres disent cinq cents ; Costabili double ce chiffre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 282. Brognolo au marquis de Mantoue, 18 août 1499. Marino Sanuto, II, 1105, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 17 août 1499 ; II, 1102. Liom à la Seigneurie, 15 août 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1104. Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 16 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 278.

(4) Lettre de Ludovic Sforza à Giov. Cotta., 15 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 276.

(5) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*. B 13. Costabili au duc de Ferrare. 14 août 1499. Voir note 44.

(6) Marino Sanuto, II, 1102. Liom à la Seigneurie, Crema, 15 août 1499 ; *ibid.* II, 1173, 30 août 1499.

(7) Jean d'Auton, *Chroniques*, I, pag. 13 à 15.

rent à la Badia, et l'on envoya un trompette signifier à Spagnuolo d'avoir à se rendre, sous peine de la vie: celui-ci lui répondit en l'engageant à dire aux siens « qu'ils eussent à songer à faire leur devoir; que, quant à lui, il ferait le sien » (1).

L'armée française, en présence de ce refus, passa le Tanaro le 15 août, et vint camper dans un marais voisin de la ville. Le 15 août, vu la solennité du jour, il y eut une sorte de trêve, mais le 16 la canonnade commença de grand matin, et, à trois heures de l'après-midi, la brèche étant faite, les assaillants se préparèrent à donner l'assaut. La population essaya de se réfugier dans la citadelle, mais diverses compagnies françaises pénétrèrent dans la ville, et la citadelle, où s'était retranché Alfonso Spagnuolo, n'eut que le temps de fermer ses portes. La canonnade recommença alors avec trente-six pièces d'artillerie et démoralisa les assiégés; ils se jetèrent dans les fossés de la citadelle en criant: « France » et en demandant merci (2). Toute la nuit du 15 au 16 août, Alfonso Spagnuolo avait tenu de grands feux allumés en signe de détresse pour demander des secours; mais Galeazzo de San Severino ne les comprit pas, ou ne voulut pas les comprendre (3), et s'excusa en disant qu'il avait craint quelque ruse de l'ennemi. Il y eut cependant un conseil de guerre à Alexandrie entre les quatre capitaines milanais au sujet d'un secours à envoyer à Annona: Alessandro Sforza et le comte de Melzi avaient conclu énergiquement pour l'affirmative, mais Galeazzo et Malvezzi firent triompher l'opinion contraire (4). La citadelle d'Annona, ainsi livrée à ses seules forces, tint jusqu'au 19 août, et ne se rendit qu'après avoir subi trois cents coups de canon; les assaillants perdirent environ trois cents hommes à ce siège. La garnison, de cinq ou six cents hommes, fut massacrée, « découpée et tranchée en morceaux, » sans qu'un seul en réchappât. La citadelle fut rasée comme l'avaient été celles

(1) Galeazzo de San Severino à Ludovic Sforza, 14 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 272.

(2) Marino Sanuto, II, 1104. Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499. Brognolo au marquis de Mantoue. 18 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 282.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 16 et 17 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 278 et 280, et Marino Sanuto, II, 1139 et 1118, les rectori de Brescia à la Seigneurie, Liom à la Seigneurie, 21 août 1499.

(4) Marino Sanuto, II, 1189, 27 août 1499. La nouvelle est aussi donnée par un espion (Marino Sanuto, II, 1115, rectori de Bergame à la Seigneurie, 26 août 1499).

de la Rocca et de Spigno (1). Le commandant Alfonso Spagnuolo, fait prisonnier par Aubert du Rousset, un autre capitaine, nommé Morgante, furent épargnés dans le massacre et envoyés à Asti ; mais là ils furent jugés, condamnés à la pendaison et exécutés, ce qui ne laissa pas que de produire un grand effet (2). — Là encore, on cria à la trahison : on prétendit que les gens de la ville avaient depuis longtemps des négociations avec Trivulce ; Arluno cite le nom du prétendu traître, un certain Raffagnino Donato, qui jadis avait livré Tortone à Ludovic Sforza par une trahison envers Jean-Galéaz, et qui maintenant se tournait contre lui : mais ce n'étaient là que des conjectures (3). Là encore, Ludovic Sforza affecta le plus grand stoïcisme. Mais il était cependant très affligé, d'autant plus que Galeazzo di San Severino lui écrivait que, en l'état de la défense, d'autres malheurs analogues étaient probables (4).

La prise de la Rocca d'Arazzo et d'Annona ouvrait aux Français la vallée du Tanaro et tout le Milanais occidental. Pendant que Galeazzo di San Severino concentrait à Alexandrie tout l'effort de la défense, Trivulce et Ligny continuèrent leur marche victorieuse, occupant tout le pays presque sans difficulté. Leur plan resta secret : on leur prêta tantôt l'intention d'attaquer le Borgo, très forte position qui commandait la route de Valence, tantôt celle de jeter sur le Pô un pont pour aller ensuite attaquer Pavie ou Novare (5). — Après avoir rasé la citadelle d'Annona, l'armée marcha sur Solero, une des trois places momentané-

(1) Marino Sanuto, II, 1113, rectori de Brescia à la Seigneurie, 20 août 1499; II, 1105, rectori de Bergame à la Seigneurie, 17 août 1499; II, 1118, Liom à la Seigneurie, Crema, 20 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1115, rectori de Brescia, 20 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents* ,282. Costabili au duc de Ferrare, 18 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1105 ; rectori de Bergame à la Seigneurie, 17 août 1499. — *Arluno, loc. cit.*, fol. 109-110 : «Suppadanum Casali confino oppidum Raphagninus Donatus summam tenebat, qui, sicut olim Ludovicum Sfortiam beneficio proditionis affecerat, sic et eumdem manu versa maleficio proditionis affecit (Tertonae portam Ludovico aperuit quam Jo. Galeacio rebellis observabat) » : — Milan, A. d. S. *Pot. Est. Savoia*, C. de Nibbia à Turin, 16 août 1499 : « Parimente è venuto avviso che li homini de la terra in Annono hanno tractato de darse a Francesi, ma non li è altro particulare ».

(4) Costabili au duc de Ferrare, 16 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 278. *Ibid.*, le même au même, 17 août 1499 : «....fa stare de mala voglia Sua Excellentia e li altri, *maxime* che quando intendo, M. Galeaz scrive, che non se facendo altre provisione, se ne perderano de li altri.

(5) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 13. Costabili au duc de Ferrare, 18 août 1499. Voir le texte cité ci-dessous.

ment occupées par Trivulce en juillet 1499 (1). Puis toutes les petites places en avant et autour d'Alexandrie furent successivement occupées : Castellazzo, au débouché de la vallée de la Bormida, fut pris le 18 août (2) ; le 20, le Bosco fut abandonné par sa garnison, qui se retira à Alexandrie, et les habitants en apportèrent les clefs à Trivulce (3). Les jours suivants, Felizzano, Quatordexe, Corniente, Bisignano, Pontecorrono, Castelnovo, Mombercelli, Fregarolo, Acqui, Zizero, furent de même occupés (4) : Trivulce disait joyeusement à un espion vénitien « qu'il serait plus tôt à Pavie avec son camp que lui-même à Bergame» (5).

Le 21 août, l'armée dessina un mouvement sur Vercelli et son territoire. Trivulce y envoya un corps de troupes assez important (cinq mille hommes environ) commandé par le marquis de Saluces, le bâtard de Savoie, le comte Manfredo Tornielli et Opicino Caza. Les gués de la Sesia furent inspectés soigneusement par Ambrogio Triulzi (6).

Entretemps, le reste de l'armée, en plusieurs détachements, marchait sur Voghera, Tortone et Valenza. Le 22 août, tandis que Trivulce campait à Salò, le comte de Misocco lui présenta une députation de gens de Voghera venus pour prêter serment de fidélité à la France : « Monseigneur, ce sont les hommes de Voghera qui viennent se livrer». — « Vous agissez sagement » se borna à leur répondre Trivulce (7). La capitulation de Voghera livra aux Français toute la rive du Pô, et coupa les communications de Galeazzo di San Severino (8). Le 24 août à midi, Tortone se rendit, après avoir obtenu sûreté pour la vie et les propriétés de ses citoyens (9). La capitulation eut lieu à la barbe du gouverneur

(1) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 295. Brognolo au marquis de Mantoue, 22 août 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1118, rectori de Bergame à la Seigneurie, 20 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1138, Liom à la Seigneurie, Crema, 22 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1138, rectori de Bergame à la Seigneurie, 25-26 août 1499 ; *ibid.*, II, 1164, *vicedomino* de Ferrare à la Seigneurie, 28 août 1499. D'Auton, *Chroniques*, I, pag. 20 ; Arluno, *loc. cit.*, pag. 111 v°.

(5) *Ibid.*, II, 1149, Crema, Liom à la Seigneurie, 23-25 août 1499.

(6) Francesco Rodiano à Ludovic Sforza, 21 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 290.

(7) Marino Sanuto, II, 1168, Liom à la Seigneurie, 27 août 1499.

(8) Modène, *ibid.* Costabili au duc de Ferrare, 24 août 1499 : « Nova certa che li inimici hanno prexo Voghera e Pontecorrono e Castelnovo e che stracorreno tutta quella riviera del Po ».

(9) Marino Sanuto, II, 1149, 25 août 1499, lettre de Milan à la Seigneurie.

Antonio Maria Pallavicini et d'une façon assez plaisante: les habitants introduisirent un trompette de Trivulce, — les portes étant fermées à clef et les clefs aux mains du gouverneur, — par dessus le mur. Pallavicini commença par menacer le trompette de punir sa témérité, mais les bourgeois le prièrent de savoir la mission que venait remplir ce messager: Trivulce l'envoyait demander si la ville voulait se rendre. Les bourgeois répliquèrent en chœur qu'il fallait en délibérer publiquement. L'assemblée civique est convoquée ; le trompette expose de nouveau sa mission ; Pallavicini exhorte les habitants à rester fidèles à Ludovic Sforza, en leur disant qu'ils avaient de quoi se défendre, que lui et son frère étaient décidés à mourir à leur tête, que Galeazzo di San Severino et le duc lui-même leur enverraient des secours. Les bourgeois parurent hésiter un instant, donnèrent une lueur d'espoir au gouverneur par de belles paroles, mais, au moment de prendre un parti, ne voulurent pas s'exposer à toutes les calamités que leur réservait la résistance, et décidèrent de se rendre. Pallavicini essaya alors de leur représenter leur infamie « qui serait éternelle », mais n'obtint rien. Sur quoi, se voyant seul avec son frère au milieu d'une population hostile, il ne put se résigner à voir de ses yeux la ville qu'il gouvernait passer à l'ennemi et commença à préparer tout pour son départ ; à peine sortait-il par la porte du Lion avec son frère que les Français se présentaient à l'autre porte, et il n'eut que le temps de fuir en abandonnant ses bagages. La citadelle capitula et la garnison se retira à Alexandrie (1). — Valenza était défendue par une garnison de quinze cents hommes, presque tous de l'ancienne garde ducale, et commandés par Badino, élève de feu Donato del Conte, favori de Galéaz, puis de Ludovic Sforza, qui l'avait comblé de ses bienfaits et autrefois capitaine de la garde ducale, et avec lui par le bâtard de San Severino; il y avait bon nombre d'estradiots dans la garnison (2). La place tenta de résister: Galeazzo di San Severino envoya contre l'armée française, pendant sa marche sur Alexandrie, quelques estra-

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, pag. 19. — Marino Sanuto, II, 1150 et 1167, Liom à la Seigneurie, 25 août 1499, et Lettre de Pallavicini à Ludovic Sforza, dans Rosmini, *Istoria di Milano*, IV, pag. 259.

(2) Brognolo au marquis de Mantoue, 23 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 297. Marino Sanuto, II, lettre de Ferrare à la Seigneurie, 26 août 1499. A Valence, l'esprit public était surexcité et peu favorable à Ludovic Sforza. Le gouverneur Mariano San Severino voyait partout des dangers et des espions. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 286.

diots et de la cavalerie légère pour le houspiller (1). De la place, quelques estradiots à cheval vinrent menacer, à deux longueurs de pique, le front de l'armée de Ligny. La Palice les chargea avec sa compagnie et celle de Miollans : une fausse retraite des estradiots entraîna les Français assez loin du camp, et Ligny dut aller en personne secourir ces imprudents (2). Cette guerre d'escarmouches sans résultats dura jusque sous les murs de Valence. Après quelques canonnades, la ville capitula, moyennant sûreté de ses biens. Les quinze cents hommes de la garnison furent laissés libres, désarmés et renvoyés, munis chacun du symbolique bâton blanc, à Alexandrie (3) : la plupart des estradiots qui avaient pris part à cette capitulation ou qui avaient pris la fuite, furent punis à Milan par la confiscation de leurs biens (4). Les deux capitaines, Badino et le bâtard Ottaviano de Aragonia de San Severino, furent tous les deux retenus prisonniers (5). — Les Milanais essayèrent encore d'expliquer cette défaite par une trahison ; Galeazzo di San Severino en rejeta la responsabilité sur le même personnage qui, selon lui, avait déjà livré la Rocca d'Arazzo ; d'autres l'attribuèrent tout uniment au capitaine Badino lui-même ; ce fut l'avis de Costabili et des Vénitiens. — Ludovic Sforza se montra encore peu sensible à la perte de Valenza : la perte de ses deux capitaines fut ce qui l'en affligea le plus (6).

La capitulation de Valenza était des plus avantageuses pour l'armée envahissante; la force de la place, «moult bien fortifiée», en faisait un point d'appui sérieux pour la continuation de la marche en avant ; sa proximité d'Alexandrie, qui n'en était éloignée que de trois ou quatre heures, en faisait un point de départ commode pour une marche contre cette place ; sa possession entraînait celle d'un château situé à mi-route entre Valence et Alexandrie et favorable à l'établissement des embuscades (7). Le château fut en effet attaqué, et, malgré les escarmouches des

(1) Costabili au duc de Ferrare, 22 août 1499, d'après une lettre de Galeazzo de San Severino. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 294.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 17. Marino Sanuto, II, 1131, rectori de Bergamo, 21 août 1499.

(3) *Id.*, *Chroniques*, I, pag. 19.

(4) Marino Sanuto, II, 1131, rectori de Bergamo, 21 août 1499.

(5) Jean d'Auton, I, pag. 16.

(6) Costabili au duc de Ferrare, 23 août 1499, d'après une lettre de Galeazzo di San Severino. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 298. Marino Sanuto, II, 1168, Liom à la Seigneurie, Crema, 27 août 1499.

(7) Jean d'Auton, I, pag. 16-19.

estradiots qui vinrent *buffeter* autour de l'armée française, se rendit (1). Toute la Lomelline, ou province au delà du Pô, se trouvait ainsi entre les mains des Français (2). L'armée française n'avait plus rien maintenant entre elle et Alexandrie. Pendant que le gros de l'armée restait sous cette place, le corps envoyé contre Tortone, après l'avoir prise, s'avança dans la direction de Pavie pour cerner Alexandrie du côté de l'est (3). Cependant Trivulce n'était pas encore décidé à l'assiéger, et, après avoir occupé Valenza et Bassignano, il fit faire un pont pour passer le Pô et pouvoir au besoin continuer sa marche en Lombardie sans être arrêté par Alexandrie (4).

§ 2. — *La défense d'Alexandrie.*

Le plan de résistance de Ludovic Sforza était de ne livrer aucune bataille rangée et d'attendre l'ennemi dans ses places, l'obliger ainsi à user ses forces dans de longs sièges, gagner du temps par ces arrêts successifs de l'invasion, et employer ces délais à compléter son armée. Alexandrie était la première de ses lignes de défense ; Pavie devait être le point de ralliement des troupes et le centre de réorganisation de la défense au cas où Alexandrie serait perdue ; son troisième camp retranché, le plus difficile d'accès, le plus aisé à défendre, c'étaient les montagnes du Tyrol allemand ; si Pavie succombait comme Alexandrie, c'était là que Ludovic Sforza irait chercher, avec la conservation de sa liberté, les éléments d'une nouvelle armée et le point d'appui d'un retour offensif contre l'envahisseur. Il avait été question, dans les discussions du conseil secret, de prendre Pavie comme centre initial de la résistance ; quelques-uns avaient même proposé, vu l'état incomplet des cadres milanais, de ne pas éparpiller et de ne pas risquer les troupes successivement dans les diverses places, mais de les concentrer toutes dans les montagnes jusqu'au jour où, étant complètes, elles pourraient en revenir avec succès à l'attaque des Français éparpillés à leur tour dans le duché. Mais ce parti extrême fut

(1) Jean d'Auton, Chroniques, I, pag. 16-17.
(2) Marino Sanuto, II, 1150, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.
(3) *Ibid.*, II, 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.
(4) Somenzi à Ludovic Sforza, 29 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 319.

repoussé. Le duc de Milan décida de tenter d'abord d'arrêter l'invasion française devant Alexandrie.

Ce fut donc à Alexandrie que se concentrèrent les troupes milanaises, commandées par Lucio Malvezzi, Alessandro Sforza, le comte de Melzi, sous le commandement supérieur de Galeazzo di San Severino : le 13 août, rien n'y était prêt encore. Dionisio Confalonieri écrivait au secrétaire ducal Andrea de Burgo : « Nous sommes dans un endroit où les heures se comptent aux cris de : « Armes ! » et de « Veillez ! veillez ! ». Pourtant nous serons victorieux ; mais il faut que l'on nous fournisse prompte et bonne provision, car les ennemis sont plus nombreux, dit-on, et mieux fournis d'artillerie » (1). — Galeazzo di San Severino improvisa quelques utiles et sages mesures défensives : il voulut envoyer des troupes à Incisa, de l'artillerie, sous Cristoforo de Landriano, frère du trésorier, pour assurer ses communications avec Gênes, mais la place fut enlevée avant que ces troupes fussent mises en route (2) ; — il avait voulu aussi envoyer des renforts et l'avant-garde de son armée à Arazzo et à Annona ; mais le caractère foudroyant qu'eut dès le début l'invasion l'obligea à modifier du tout au tout son premier plan : il se borna à faire fortifier Borgolio, avant-poste d'Alexandrie. Comme le Castellazo, Novi et le Boscho étaient, d'après lui, hors d'état d'être utilement défendus et qu'il n'y avait pas à prévoir une attaque des Français contre ces places éloignées de leur route (raisonnement dont, au reste, l'expérience démontra la fausseté), il rappela la plus grande partie de leurs garnisons. Les quatre cent quinze soldats du Castellazzo, les cent quinze du Bosco, les cent soixante de Novi, revinrent donc à Alexandrie. D'Incisa, Galeazzo rappela cinq cent trente-sept soldats de la compagnie du marquis Oddone, auquel il n'en laissa que deux cents ; il ne croyait pas non plus que l'armée française, marchant sur Alexandrie, voulût occuper Incisa ; quand l'événement l'eût détrompé, il était trop tard pour y remédier. — L'artillerie du Castellazzo fut aussi, sauf quelques pièces, ramenée à Alexandrie. Ces mouvements terminés, Galeazzo di San Severino comptait avoir, sans y comprendre les garnisons du Bosco, de Novi et du Castellazzo, environ deux mille hommes dans Alexandrie,

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Confalonieri à Andrea de Burgo, 13 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 270.

(2) Marino Sanuto, II, 1084, Liom à la Seigneurie, Crema, 13 août 1499. Liom donne une liste exacte des troupes enfermées dans Alexandrie au 13 août.

en plus de la garnison primitive. Il avait agréé les services d'un condottiere espagnol arrivé avec vingt-six hommes; il attendait le contingent génois (1), et Ludovic Sforza, qui, le 17 août, levait encore des troupes pour les envoyer à Alexandrie, y dirigea le 19, deux mille allemands, mais en désordre (2). La garnison atteignit le nombre respectable de huit cents hommes d'armes, de quatre cents chevaux légers et de trois mille cinq cents hommes de pied, dont mille allemands et le reste italien (3). Mais ces troupes, composées en majeure partie de suisses et d'estradiots albanais, « *genti di più matre* » étaient mercenaires dans l'âme ; elles n'avaient pas un sou de leur solde, et la difficulté des communications empêchait d'envoyer de l'argent à Milan ; « ce sont des gens qui ne peuvent rester sans argent, dit Costabili, et ils n'ont pas un *quattrino* ». Ces troupes étaient d'ailleurs très mal montées et mal armées : les bagages des hommes d'armes étaient restés à Pavie au pouvoir de leurs valets et de leurs *saccomani*. Un sourd mécontentement commençait à se faire jour parmi eux (4).

Ludovic Sforza comptait sur la résistance de cette armée d'Alexandrie pour achever le recrutement et l'organisation de ses troupes et de la défense générale. Toutes les fermes et habitations dans les environs de Vigevano au delà du Tessin et le monastère de San Francesco furent rasés pour que les Français ne pussent s'y loger. Trois mille soldats levés dans la population milanaise furent destinés à former la garde personnelle de Ludovic Sforza. Le château de Milan fut approvisionné et fortifié, la salle du jeu de paume y devint un entrepôt de farines ; on y enferma plus de cent pièces d'artillerie et des bombardes ; des fortifications et la construction d'un pont sur l'Agogna à Mortara furent ordonnées le 14 août. Le recrutement, volontaire ou forcé, des troupes continua à Milan et dans le duché ; le 18 août, une proclamation, faite à Pavie, invita quiconque vou-

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*. Galeazzo di San Severino à Ludovic Sforza, 19 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 284.

(2) Marino Sanuto, II, 1113, lettre écrite de Romano à la Seigneurie, 19 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1217 ; relation de N. di Ca da Pexaro, 4 septembre 1499 ; II, 1164, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 28 août 1499 ; II, 1149, Liom à la Seigneurie, Crema, 23, 25 août 1499 (il compte quatre cents hommes d'armes, trois mille Allemands et quatre ou cinq mille autres soldats).

(4) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 14. Costabili au duc de Ferrare, 25 août 1499 ; le texte est cité plus bas.

lait s'engager dans l'armée ducale à aller à Milan ; le même jour, tous les hommes « habitués au métier des armes » furent invités à reprendre du service sous les drapeaux du duc (1) ; le 22 août, chaque maison dut fournir à l'armée un soldat sur deux habitants, ou deux soldats sur trois habitants ; la maison Borromeo reçut l'ordre spécial d'armer ses vassaux, clients et tenanciers. Le 23 août, dans une séance du conseil secret et de justice, siégeant au grand complet. (séance tenue absolument secrète, puisque le corps diplomatique ne fut pas admis à y assister), il fut décidé que tous les gentilshommes, bourgeois et marchands, ayant quelque avoir, devraient recruter dans la semaine un certain nombre d'hommes de la campagne, les armer et les tenir dans leurs maisons à Milan, de façon à grouper vingt-cinq à trente mille hommes capables de faire une sortie en cas de nécessité. Le Conseil décréta aussi l'établissement d'un catalogue de tous les hommes de Milan, âgés de vingt à quarante-cinq ans et en état de porter les armes, dénombrés et inscrits par paroisses et par corporations, tant dans la ville que dans les *corpisanti* ou faubourgs, pour pouvoir les enrôler au besoin (2). Ordre fut donné de relever avec une attention particulière les gens de Porta-Romana et du Borgo, connus pour être les partisans de Trivulce. Cette opération donna un total de quatre cents hommes d'armes et de trente mille individus pouvant servir au besoin comme gens de pied (3). Ces mesures rigoureuses rendirent quelque courage au duc et à son entourage : on remarqua qu'à l'issue de cette séance, le duc, les trois cardinaux, les conseillers et les patriciens paraissaient plus contents et plus en train. En fait, on mit, dans le parti Gibelin, un empressement évident à les exécuter : divers gentilshommes firent venir de la campagne, à Milan, leurs amis; Marchesino Stanga offrit de faire à lui seul les frais d'un corps de deux cents paysans (4) ; les agents du gouvernement comme B. Chalco, furent taxés selon leurs moyens (5). Le corps diplo-

(1) Marino Sanuto, II, 1113, Lettre de B. de Canal à la Seigneurie, Romano, 19 août 1499 ; 1150, 1167, 1096 et 1138, Liom à la Seigneurie, Crema, 15, 22, 25, 26 août 1499 ; II, 1115, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 20 août 1499.

(2) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 298, 302 et 303, Costabili au duc de Ferrare, 23 et 25 août, et Soderini et Pepi à la Seigneurie, 24 août 1895.

(3) Marino Sanuto, II, 1150, Liom à la Seigneurie, 25 août 1499, Crema.

(4) *Ibid.*, II, 1185, rectori de Bergame à la Seigneurie, 30 août 1499.

(5) Ludovic Sforza à B. Calcho. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 288.

matique se demandait pourtant quelle serait l'utilité de cette levée et si Ludovic Sforza aurait le temps d'employer ces recrues (1). — Les mêmes recrutements se continuaient hors du Milanais ; c'était sur les troupes étrangères que Ludovic Sforza avait toujours le plus compté, et il réclamait maintenant, avec plus d'énergie que jamais, les contingents plus ou moins formellement promis ; il envoya, au mois d'août, deux Milanais, Todaro Franzi et Francesco Tarona, dans le territoire de Gradischa, pour essayer de débaucher les estradiots vénitiens moyennant des promesses exorbitantes. Le provéditeur vénitien chercha tout simplement à se débarrasser de ces agents par un assassinat, et il en reçut l'ordre formel de la République. Il ne paraît pas d'ailleurs que la mission de ces recruteurs ait eu un grand succès (2). Le retard des troupes du roi de Naples, si formellement promises, dont le départ même avait été annoncé, désolait Ludovic (3) : ce ne fut que le 26 août cependant que Prospero Colonna commença à s'ébranler : encore n'avait-il que cinquante hommes d'armes ; et la Seigneurie de Florence avait résolu de lui refuser le passage (4), et ce ne fut que plus tard encore que son envoyé spécial Angelo de Fiorenza obtint du roi de Naples les deux mille hommes pendant si longtemps espérés (5). De Gênes, le contingent attendu arriva aussi trop tard ; mais, pendant toute cette partie de la campagne, Ludovic Sforza put compter sur lui : le 15 août, on préparait trois mille arbalétriers recrutés pour une bonne part en Corse et destinés à rejoindre ses troupes sous le commandement de « El Gobo » (6) ; le 17 août, c'était Giovanni Adorno lui-même qui venait au service du duc, comme capitaine de deux mille hommes de pied (7) ; mais le 20 août,

(1) Lettre de Costabili du 22 août.

(2) Marino Sanuto, II, 1120, provéditeur Zanchani à la Seigneurie, Gradischa, 21 août 1499.

(3) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 288. Costabili au duc de Ferrare, 20 et 21 août 1499 : Marino Sanuto, II, 1115, rectori de Brescia à la Seigneurie, 20 août 1499. — Costabili au duc de Ferrare, 17 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 280.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 21 août 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 292. L'ambassadeur répondait naturellement à ces plaintes, comme à toutes celles du même genre, par les banalités ordinaires.

(5) Marino Sanuto, II, 1169, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Rome, 26 août 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1312, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Rome, 9 septembre 1499.

(7) *Ibid.*, II, 1095, rectori de Bergame à la Seigneurie, 15 août 1499.

la perte d'Annona refroidit l'ardeur des Génois, et, le 28 août, leur contingent n'était pas encore arrivé (1). Ludovic Sforza attendait aussi à Treviglio les soldats promis par Bentivoglio, l'envoi prochain de deux mille bons fantassins ; il acceptait les conditions les plus onéreuses, offrait une solde de trois ducats d'or par homme, ne dissimulant pas qu'il en avait grand besoin, mais demandait du crédit. Ce ne fut que le 26, le 28 août même que Tranchedino put expédier quelques condottieri (2). Ludovic Sforza éprouva moins de difficultés avec la comtesse de Forli : dès le 17 août, un capitaine de Catarina Sforza lui arrivait avec deux cent cinquante arbalétriers (3). Ce fut de l'Allemagne cependant que lui vinrent à la dernière heure les plus forts contingents : mais il dut les payer très cher de peines et d'argent. La mission de Rossano en Bourgogne avait eu d'assez bons résultats: cet agent ramena le 18 août d'excellents bombardiers ; il se vanta d'avoir recruté douze cents lances : un premier corps de deux cents lances allait arriver à Côme (4). Le 12 août, Hieronimo de Gazam avait déjà recruté près de la frontière trois cents allemands ; Joris de Petraplana avait été envoyé dans la Basse-Allemagne, pour lever neuf cents « *provisionati* » pour le compte du duc; du 15 au 19, diverses bandes, assez mal armées et ordonnées, arrivèrent à Milan ; le 25 août, quatre « *bandiere* » d'allemands y étaient occupées à toucher leur solde (5). Ludovic Sforza ne doutait pas, même à ce moment, de pouvoir, malgré les difficultés de sa situation actuelle, se procurer moyennant finances tous les soldats qu'il voudrait en Suisse et en Allemagne. Dès le 17, il envoyait à Galeazzo Visconti quatre mille florins du Rhin pour recruter des troupes ; le même jour, il

(1) MARINO SANUTO, II, 1151, Dolce à la Seigneurie, Turin, 17 août 1499. Lettre de Costabili, 28 août 1499.

(2) Ludovic Sforza à Tranchedino, 25 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 305. Milan, A. d. S. *Pot. Est. Bologna*, Tranchedino a Ludovic Sforza, Bologne, 26 et 28 août 1499.

(3) MARINO SANUTO, II, 1102, Provéditeur vénitien de Brescia, 17 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1115, rectori de Brescia, 20 août 1499. — Mantoue, *Arch. Gonzaga*, E, XIX, 3, Brognolo au marquis de Mantoue, 18 août 1499 : « E giunto qui Ludovico da Rossano loquale ha conducto vinti bombarderi molto excellenti nel exercitio suo, et aspectasse mille e ducento homini darme Burgognoni.»

(5) *Ibid.*, II, 1080, N. de Ca da Pexaro à la Seigneurie, Rovere, 12 août 1499 ; *ibid.*, II, 1093, rectori de Brescia à la même, 15 août 1499 ; *ibid.*, II, 1102, provéditeur vénitien de Brescia à la même, 17 août ; *ibid.*, II, 1115, lettre de Romano à la même, 19 août 1499 ; *ibid.*, II, 1149, lettre de Milan, 25 août 1499.

ordonnait au commissaire de Bormio de payer aux troupes allemandes envoyées par Maximilien leurs frais de voyage et un mois de solde d'avance, et lui envoyait cinq cents florins pour effectuer ces paiements ; l'empereur se décidait, en effet, à lui promettre de la cavalerie et en ordonnait le départ (1); le 24 août, Ludovic Sforza recommandait à Tommaso Brasca de faire bon accueil à cette cavalerie, de lui fournir des logements commodes et de l'envoyer à Côme (2) ; de l'infanterie allemande arrivait aussi et était dirigée sur Bormio (3). Mais en Valais, Crivelli, chargé de l'embauchage, tomba malade et ne put agir : quand le commissaire de Domodossola demanda à son sujet des instructions à Ludovic Sforza, ce fut le gouvernement provisoire qui lui répondit que tout envoi de troupes était désormais inutile, et on lui ordonna la restitution des fonds remis au négociateur pour payer les soldes de ces troupes (4) ; le 2 septembre 1499, Tommaso Brasca annonçait encore à Ludovic l'arrivée, trop tardive, de trois cents suisses... (5). Mais le petit nombre de ces corps, la faible quantité de leurs hommes ou leur mauvaise qualité, la date surtout de leur jonction à l'armée milanaise, devaient en rendre le concours inutile, tandis que Maximilien mettait au sien des conditions inacceptables, en demandant à Ludovic Sforza le 14 août un subside mensuel de trente mille florins pour lui amener trois mille hommes de pied. Pour que le malheureux duc pût avec ces éléments disparates et incohérents, arrivant harassés et dans un complet désordre à Milan, organiser une armée capable de seconder ou de remplacer ses anciennes troupes, il lui aurait fallu à tout le moins une parfaite tranquillité d'esprit sur l'ensemble des événements, et la certitude de pouvoir réaliser son plan de campagne, fondé sur la durée de la résistance d'Alexandrie.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 17 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 280.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza à T. Brasca, 24 août 1499. « Farli fare bona compagnia e provedere de allogiamenti piu commodi che sara possibile.»

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* T. Brasca à Ludovic Sforza, Grossio, 25 août 1499. Une bande de trois cents Allemands se rendant à Tirano se trompa de chemin, et, par suite de ce retard, mangea tout son argent en route.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, le gouvernement de Milan à Enea Crivelli, 3 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 334.

(5) T. Brasca à Ludovic Sforza, 2 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 330.

Malheureusement pour lui, il n'en fut rien : dévouement de la population assiégée, qualités du commandant, décision dans le commandement, tout manqua à la fois. Une partie de la population d'Alexandrie, craignant un massacre général après la perte de la ville, s'enfuit vers Pavie et Milan : Trivulce avait ordre, disait-on, de ne faire aucun quartier à la ville si elle résistait, de la mettre à sac, de la brûler et de la raser ; au contraire, en cas de reddition, il devait la traiter avec ménagement (1). Cette alternative suffisait à énerver le courage d'une bourgeoisie dont le dévouement au prince était la moindre qualité. La ville était profondément divisée entre Guelfes et Gibelins ; les Guelfes, ennemis du duc, y étaient les plus puissants et se montraient bien disposés pour les Français ; la précaution du duc de se munir d'ôtages ne put lui assurer la fidélité de la ville ; Lucio Malvezzi, gouverneur d'Alexandrie, étranger à la ville et au duché, créature du duc, homme dur et autoritaire, était d'ailleurs également mal vu par les deux partis (2). Pour commander dans une ville aussi mal disposée et en présence d'une situation aussi compliquée et aussi difficile, Galeazzo di San Severino était loin d'avoir les qualités nécessaires (3). Il ne comprit pas la gravité de la situation : il s'occupa surtout de ses plaisirs et passa son temps « avec les dames ». La population et l'armée ne tardèrent pas à le juger, et à le juger sévèrement ; ceux qui partageaient avec lui la responsabilité du commandement furent vite en mésintelligence avec lui (4). L'armée d'Alexandrie était d'ailleurs composée de médiocres éléments : Galeazzo la méprisait autant qu'elle se défiait de lui. Il écrivait à Ludovic Sforza qu'il ne voulait pas croire que ses troupes fussent suffisantes ; ce n'étaient que des soldats italiens, « tels qu'ils sont et tout effrayés ». Beaucoup de ces soldats valaient peu, même comme ouvriers : au Castellazzo, Badino avait à peine pu faire travailler au rempart, ayant dû le plus souvent tenir en prison les ouvriers *guastatori* (5). Le 17 août, Galeazzo di San

(1) MARINO SANUTO, II, 1149 et 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 23, 25 et 27 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1083, le même à la même, Crema, 13 août 1499.

(3) ARLUNO, *loc. cit.*, pag. 116. «Deliciarum, munditiarum elegantiarumque omnium artificem et magistrum aiebant amorumque levium imperatorem, amœnissimum ac suavissimum.»

(4) MARINO SANUTO, II, 1138, Liom à la Seigneurie, Crema, 22 août 1499. On parla d'une querelle violente survenue entre lui et le comte Alessandro Sforza.

(5) Galeazzo di San Severino à Ludovic Sforza, 19 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 284.

Severino, aussitôt après la perte de la Rocca, d'Annona et des autres places, déclara que de nouveaux envois de soldats étaient impérieusement nécessaires. Soit défiance de ses troupes, soit sentiment excessif de sa responsabilité, soit défaut de cette sorte de courage, Galeazzo n'osa pas tenter de sorties ; on le lui reprocha vivement (1).

Les principales causes de faiblesse de la défense d'Alexandrie furent le manque d'une direction unique, l'incertitude dans laquelle restèrent aussi bien Galeazzo di San Severino et ses officiers à Alexandrie que le duc et ses conseillers à Milan, et les conflits qu'il y eut entre eux. Le cardinal Ascanio proposa la réunion de toutes les troupes en une seule armée avec laquelle on livrerait une grande bataille ; le duc repoussa cet avis, sous prétexte qu'il n'avait pas assez de troupes pour pouvoir à la fois former une armée suffisamment nombreuse et laisser des garnisons dans ses places (2).— Galeazzo di San Severino, le 18 août, commença à se décourager, il voulut modifier le plan général de la défense et s'éloigner de l'ennemi. Il envoya Angelo de Fiorenza exposer à Ludovic qu'il valait mieux, à son avis, sauver les troupes et abandonner les places fortes, plutôt que de les risquer et de les perdre les unes et les autres ensemble. Aussi proposait-il de ne laisser de garnisons qu'à Alexandrie et à Tortone, d'évacuer les autres places et de concentrer la défense à Pavie. C'est en somme la seconde alternative du programme qu'il proposait d'adopter, avant d'avoir expérimenté la valeur de la première. Le duc de Milan fut pris, à cette communication, d'un véritable accès de désespoir, et fut sur le point de se décider à aller prendre en personne le commandement de ses troupes ; le cardinal Ascanio l'en dissuada, vu leur faiblesse numérique (3) ; il ordonna à Galeazzo di San Severino de rester à Alexandrie et d'y attendre l'arrivée des renforts attendus d'Allemagne ; il lui faisait observer qu'il serait impossible d'abandonner la place sans la livrer par là même aux Français, maîtres de passer à gué le Tanaro. Ludovic Sforza croyait même impossible que l'on pût empêcher l'armée française de jeter un pont sur le Pô, et estimait qu'il faudrait en ce cas que Galeazzo di San Severino tînt la campagne pour défendre Pavie et combiner son action avec celle du comte

(1) Marino Sanuto, II, 1115, rectori de Bergame à la Seigneurie, 20 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1102, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 17 et 18 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 280 et 281.

de Caiazzo. Le cardinal de San Severino fut envoyé à Galeazzo pour l'encourager à défendre Alexandrie.

A Milan, l'opinion s'étonnait de cette excessive prudence de Galeazzo San Severino : on ne comprenait pas qu'il parlât de retraite et qu'il n'essayât pas de faire front à l'ennemi. Cette prudence paraissait cependant raisonnable quand on comparait le nombre de ses troupes à celui des troupes étrangères: il n'avait encore en réalité que deux mille hommes de pied, et en quittant Alexandrie, il devait être obligé d'y en laisser la moitié (1). Galeazzo eut cependant pendant deux ou trois jours quelque velléité de résistance, le désir de retarder le marche des Français et de ne pas les laisser arriver jusque sous les murs d'Alexandrie: le 19 août, trompé par la nouvelle que l'armée française marchait sur Valenza, il y envoya Badino avec l'ancienne garnison du Castellazzo et y fit expédier toute la compagnie du capitaine Peretto et cent cinquante hommes de celle d'Andrea Cossa; en même temps, il voulait que Ludovic Sforza remît des troupes dans Bobbio et Mortara pour y remplacer celles qu'il en avait rappelées ; il demandait en même temps assez de soldats pour pouvoir soutenir le siège de Valenza, mais il n'eut pas le temps d'exécuter ses projets d'offensive ; l'armée française avança en Lombardie, sans qu'on pût savoir d'abord si elle marchait sur Valenza ou directement sur Alexandrie, et le bâtard de Savoie campa près de cette place. Alors Galeazzo en revint à une stricte défensive, laissant Badino se tirer d'affaire comme il pourrait à Valenza, et craignant qu'il n'eût beaucoup de peine à se défendre. On pensait généralement à Milan que le mouvement sur Alexandrie était une simple feinte destinée à dissimuler une marche réelle de l'armée contre Valenza (2). Ludovic Sforza tint un conseil de guerre avec les trois cardinaux sur la meilleure tactique à suivre pour sauver cette ville : on décida que Galeazzo, quand la marche des Français se serait dessinée, devrait se porter avec son armée sur Li Boschi ; si Valenza était prise, et si le mouvement de l'ennemi se continuait sur Bassignano, il devrait passer le Pô, et avec deux cents hommes d'armes, cinq cents chevaux et mille hommes d'infanterie, empêcher la construction d'un pont sur ce fleuve par les Français, tout en ayant soin de maintenir lui-même ses communications assurées

(1) Le même au même, 18 août 1499. *Ibid.*, *Documents*, 281.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 20 août 1499 « Se stima habiano facta questa demonstratione de venire ad Alexandria et andare poi a Valenza».

avec Alexandrie; dans le cas où, suivant le projet de Trivulce, les envahisseurs négligeraient de s'attaquer aux forteresses et places fortes pour passer le Tessin, à Binasco par exemple, et marcher ensuite tout droit sur Pavie ou sur Milan, à la faveur d'émeutes ou d'une révolution, Galeazzo devrait se tenir prêt à passer le Tessin avant l'ennemi. — Le cardinal de San Severino fut envoyé une seconde fois à Alexandrie avec ces minutieuses instructions ; mais l'effet en était ruiné d'avance, car il était chargé aussi de dire à son frère qu'en dernière analyse, le duc s'en remettrait à la décision qu'il prendrait avec son conseil militaire (1). Ludovic Sforza répondait en même temps à un messager envoyé par Galeazzo pour dire que « tout était perdu, si l'on n'y prenait garde », qu'il lui donnait carte blanche : « Ordonnez. Quoi que vous vouliez faire, on vous obéira ; nous vous donnons pleine liberté » (2). — Ludovic Sforza calculait mal en croyant que Valenza était le véritable point de mire des Français : c'était bien sur Alexandrie qu'était dirigé le gros de leur armée. Cette erreur lui procura encore quelques illusions: à voir l'armée coupée en deux fractions dont l'une stationnait à Borgove, tandis que l'autre continuait sa marche en avant, il espéra que cette scission persisterait toujours, et que Galeazzo pourrait, après que Trivulce aurait passé le fleuve pour venir camper devant Alexandrie, aller attaquer et battre séparément les deux corps d'armée ; au moins, étant dans Alexandrie à la tête de ses meilleures troupes, pourrait-il résister jusqu'à l'arrivée de ces hypothétiques renforts, — dont l'attente, vain mirage, plus que toute autre cause peut-être, hâta la catastrophe du duc de Milan (3).

Le retour du cardinal San Severino, le 23 août, lui dessilla les yeux. La situation de la défense devenait plus dangereuse et plus difficile. Les Français étaient maintenant en état de passer à gué le Tanaro, de construire un pont sur le Pô, d'enlever Bassignano, et d'enfermer ainsi l'armée milanaise au delà du fleuve en lui enlevant toute possibilité de se retirer sur Pavie. Le duc comprit alors qu'il fallait céder à la nécessité, renoncer à défendre plus longtemps la province au delà du Pô, et, selon

(1) Costabili au duc de Ferrare, 21 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 292 (récit de la *consulta* de Ludovic Sforza avec les trois cardinaux).

(2) Marino Sanuto, II, 1138. Liom à la Seigneurie, Crema, 22 août 1499.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 20 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 287.

la deuxième partie de son programme, que Galeazzo avait voulu mettre en pratique cinq jours plus tôt, masser toute son armée à Pavie. Ludovic se rendait compte d'ailleurs que cette armée diminuait, par le fait du massacre ou de la capture de plusieurs garnisons et de l'éparpillement des autres. Il appela auprès de lui comme conseiller et aide-de-camp le châtelain de Trezzo, Cristoforo di Calabria, qu'il nomma capitaine de sa cavalerie légère et qu'il remplaça un peu au hasard par Lodovico Vesconte, personnage peu fait pour son nouvel emploi (1).

Dès le 24 août, il avait rappelé Caiazzo de la Ghiara d'Adda, où il commandait, au secours d'Alexandrie. Celui-ci quitta son armée avec quatre « squadre », une compagnie d'environ soixante arbalétriers à cheval et cent estradiots à cheval (2). Mais sa marche fut lente; le 25 août, il n'était arrivé encore qu'à Lodi, suivi seulement de son avant-garde. Le 28, il était campé à Porto Stella, sur le Pô et promettait monts et merveilles; il développait par lettre au duc de Milan tout un plan pour la délivrance d'Alexandrie : destruction des moulins de Casal pour couper les vivres aux Français, courses de cavalerie légère, soit avec ses propres escadrons, soit avec ceux du comte Cristoforo, destinées à inquiéter les envahisseurs et à les tenir sur le qui vive et à gêner l'approvisionnement des troupes françaises; il voulait aussi tenter de ramener par la douceur à leur fidélité au duc les habitants des places prises par les Français (3). En fait, il ne devait pas arriver à temps sous Alexandrie pour la secourir.

Il y avait quelque incohérence à ordonner presque simultanément au comte de Caiazzo de venir secourir Galeazzo dans Alexandrie, et à Galeazzo de San Severino de quitter cette place pour se replier sur Pavie. Le 25 août, c'est la première de ces mesures qui semblait être encore préférée : Costabili le laisse entendre, mais il les critique très vivement l'une et l'autre (4). Selon lui, deux grosses fautes avaient été commises dans le programme de la résistance : Ludovic aurait dû livrer avec toutes ses troupes réunies une bataille qui aurait, quelle qu'en eût été

(1) Le même au même, 23 août 1499. *Ibid.*, *Documents*, 298 : « E ritornato qua el re crendissimo cardinale di San Severino.» *Ibid.*, *Documents*, 297, Brognolo au marquis de Mantoue, 23 août 1499.

(2) MARINO SANUTO, II, 1159, les rectori de Bergame à la Seigneurie, 25 et 26 août 1499.

(3) *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 316. Le comte de Caiazzo à Ludovic Sforza, 28 août 1499.

(4) *Ibid. Documents*, 303. Costabili au duc de Ferrare, 25 août 1499.

l'issue, empêché la marche si rapide de l'armée française et refroidi l'ardeur belliqueuse des Vénitiens; d'autre part, il aurait fallu laisser Galeazzo di San Severino se replier sur Pavie, dès le 18 août, comme il le proposait : le plan nouvellement conçu d'une diversion faite par le comte de Caiazzo pour permettre la retraite de son frère vers Pavie était impraticable et son insuccès certain, car les Français laisseraient des troupes sur le Pô pour en interdire l'approche à Galeazzo. Et le sage Costabili concluait sévèrement : « Tout est en désordre, et partout. On aurait voulu faire le jeu de l'ennemi qu'il était impossible d'y mieux réussir. »

§ 3. — *L'état du Crémonais et les derniers préparatifs de la Seigneurie de Venise.*

Bien que le départ simultané de Venise et de Milan des deux ambassadeurs Lippomano et Latuada équivalût vraiment à une déclaration de guerre entre les deux puissances; bien que, par son traité d'alliance, elle eût promis à Louis XII son concours effectif, la Seigneurie ne se hâta pas cependant d'engager les hostilités. Elle attendit, en armes d'ailleurs et prête à la guerre, que la campagne de l'armée française fût bien commencée et que le succès se fût dessiné sérieusement en faveur de Louis XII : elle gagnait à cette lenteur d'éviter le risque, si longtemps redouté par elle, d'être abandonnée au milieu de l'expédition par les Français, et de n'avoir plus à combattre qu'un ennemi épuisé et dont toute l'autorité morale était ruinée.

Ce ne fut guère qu'après la prise d'Alexandrie que les hostilités commencèrent entre Venise et Milan. Le mois d'août fut encore employé par les deux adversaires à compléter leurs préparatifs de défense et d'attaque. C'était dans la Ghiara d'Adda que Ludovic Sforza avait à l'origine, craignant que la principale attaque lui vînt de son ennemi de l'est, concentré le principal effort de sa résistance; mais ensuite il avait dû rappeler de Crémone et des autres forteresses de la région une partie de ses troupes et de son artillerie, en attendant d'en rappeler son généralissime, le comte de Caiazzo. Il lui fallut improviser une nouvelle défense, remplacer ses troupes, renouveler son artillerie : il voulait, pour éviter l'éparpillement de ses soldats, ne mettre de garnisons que dans les bonnes places et laisser le reste à la « discrétion de

la fortune» (1). — Il fit stationner dans la Ghiara les renforts que lui envoyait la comtesse de Forli, deux cents arbalétriers qui arrivèrent vers la mi-août et campèrent d'abord près du Pô (2) ; il levait des troupes à Milan à destination de la Ghiara d'Adda (3). Mais toutes ces troupes étaient, au témoignage du vénitien Liom, en déplacements continuels sur la frontière vénitienne, assez mal garnie le 20 août des quatre cents hommes d'armes de Martinengo, F.-B. Visconti, Caiazzo et Francesco Triulzi (4). Le 21 août, une partie des troupes de Crémone commença un mouvement de retraite sur Pizzighetone et Pavie (5). A la fin d'août, Caravaggio n'avait plus qu'une garnison de cent six *provisionati* indigènes, sans cavalerie, et Crémone était dégarnie (6). Le désordre était grand dans l'état matériel et dans l'état moral de ces troupes, comme dans les préparatifs matériels de la défense, malgré les dépenses antérieures : ainsi, à Naveri, vers le 22 août, on commençait seulement à préparer la construction d'un pont ; vers le 25, Ludovic Sforza avait à envoyer encore de l'artillerie et des munitions à Treviglio ; à Caravaggio, le 25 août, on réparait les fortifications de la citadelle et on construisait un bastion près la porte de Crema (7), sous la direction d'un commissaire milanais ; le 28 août, Pallavicini déclarait encore nécessaire la réparation d'une partie du mur de Crémone

(1) Mantoue, *Arch. Gonzaga*. E, XX, 3. Brognolo au marquis de Mantoue, 18 août 1499.

(2) MARINO SANUTO, II, 1103, proveditori à la Seigneurie, Brescia, 17 août 1499 ; *ibid.*, II, 1116, rectori de Brescia, 20 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1139, rectori de Brescia à la Seigneurie, 23 août 1499. Ces cavaliers légers lui coûtaient d'ailleurs fort cher, onze ducats par tête ; II, 1102, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août ; II, 1113, B. da Canale à la Seigneurie, Romano, 19 août ; II, 1139, rectori de Brescia, 23 août ; II, 1139, rectori de Brescia à la Seigneurie, 23 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1102, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1094, 1139, *proveditori generali* à la Seigneurie, Brescia, 16 et 22 août 1499 ; II, 1188, 21 août 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1149, lettre de Crémone, 25 août 1499.

(7) *Ibid.*, II, 1150 et 1166, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499. Jusqu'à la fin d'août, des réclamations, soit de communes, soit de commandants, se produisirent pour demander des augmentations de troupes, de munitions ou de nouvelles fortifications. Ainsi, le 7 août 1499, Cottino Cotta écrit de Lodi à Ludovic Sforza (Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*), et le 24 août, Michel Battaglia et Pietro Antonio, « contestabiles in arce Sanctæ Crucis Cremonæ » demandent un supplément d'artillerie, la place étant très dégarnie depuis le départ de Caiazzo.

entre le château et la porte San Luca (1). La mauvaise volonté, l'indiscipline, la trahison même, régnaient dans cette armée : vers le 25 août, Caiazzo et Martinengo, avec trois cents chevaux, quarante arbalétriers et six cents hommes de pied, durent aller expulser de Pizzighetone un gouverneur qui refusait toute obéissance au duc de Milan et que l'on accusait d'intelligences avec Venise : il fut envoyé à Milan chargé de chaînes (2) ; le capitaine de Soncino refusait les clefs de la place à Bernardino Visconti sous prétexte de les tenir à la réquisition de Ludovic Sforza (3). Le gouverneur et le châtelain de Soncino réclamant à Crémone des secours, des troupes de renfort et un capitaine expérimenté, le commissaire Pallavicini voulut leur envoyer Virgilio de Casalmaggiore avec quarante hommes : mais celui-ci refusa de partir, prétextant la fatigue de ses hommes arrivés à Crémone le jour même et la difficulté de les réunir, vu leur dispersion en ville ; Bagata refusa à son tour de partir seul, malgré les conseils répétés de Pallavicini et de Cottino Cotta : Soncino ne put être secourue (4); (toutefois Pallavicini promettait à Ludovic Sforza de renouveler tous ses efforts pour secourir ou au moins encourager cette place). La population avait des sentiments presque complètement hostiles au duc : le 27 août, un prêtre de Caravaggio fut arrêté et emmené prisonnier à Milan avec une escorte de trente chevaux (5) ; plusieurs crémonais avaient été arrêtés (et même leur sort restait inconnu) pour leurs mauvais propos et leur attitude rebelle (6) ; les magistrats municipaux de Crémone répondaient à O. Pallavicini, qui leur demandait de subvenir à certaines réparations, par un refus motivé (7). Aussi bien, était-ce par prudence autant que pour assurer leur protection que le gouvernement milanais ordonnait la concentration de toute la population rurale de la Ghiara dans les forteresses

(1) Pallavicini à Ludovic Sforza, 28 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 317.

(2) *Chronicon Venetum*, pag. 97 (fin août 1499); Marino Sanuto, II, 1146, provéditeur à la Seigneurie, du campo sopra Oglio, 24 août 1499. Cremona, 25 août ; Crema, Liom à la Seigneurie, 25 août 1499.

(3) Marino Sanuto, II, 1167, Liom à la Seigneurie, 25 août 1499.

(4) Voir le texte cité ci-dessus, note 1.

(5) Marino Sanuto, II, 1148, Trevixam à la Seigneurie, 27 août 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1188, relation de Baptista de Gabiano à la Seigneurie. Crémone, 21 août 1499.

(7) Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.* Pallavicini à Ludovic Sforza, Crémone 28 août 1499.

de Fontanella, de Bordelam, de Caravaggio et de Crémone. Les gens de Soncino, furieux contre Ludovic Sforza à cause des nouveaux impôts qu'il avait établis, l'appelaient «chien de Patarin » ; des vers satiriques, faits contre lui, circulaient librement dans la Ghiara d'Adda (1). A Crémone, l'opinion publique était surexcitée (2) ; le 3 août, un Crémonais monté dans le Torrazzo y acclamait Venise : « Marco ! Marco ! » ; on le saisit ; il se contenta de dire : « Je me suis satisfait. Advienne que pourra ! ». Il fut retenu prisonnier (3).

Les exigences financières de Ludovic Sforza étaient intolérables. Le 1er août, le duc avait imposé à Crémone une taille supplémentaire de cinquante mille ducats payables dans la semaine; il retenait les annates des bénéfices possédés dans le Crémonais par tous les ecclésiastiques, jusqu'aux cardinaux ; il contraignit le cardinal Recanata, dont l'abbaye de Ceredo avait des territoires, moitié en Milanais, moitié en Crémasque, à lui abandonner neuf cents ducats : il appuyait sa demande de l'envoi de cinq cents garnisaires. Aussi la semaine n'était-elle pas écoulée qu'un Crémonais déclarait que, « si la population savait l'armée vénitienne à portée de la secourir, non seulement elle refuserait de payer les impôts, mais elle ferait une révolution». Les nouvelles exigences de Ludovic, qui, le 21 août, réclama trente mille ducats, payables en deux versements dans les quinze jours (4), accrurent le mécontentement des citoyens ; des rixes éclatèrent dans les rues ; l'une d'elles coûta la vie à plusieurs personnes, dont un procureur, sur la grande place de Crémone ; la population en conçut une violente indignation contre le duc. Quand le premier terme (29 août) approcha, les marchands, craignant «un mouvement», fermèrent leurs boutiques. Ludovic ordonna de loger les soldats chez les citoyens qui se refuseraient à payer.

(1) Marino Sanuto, II, 1096, 1114, 1167 et 1198, Liom à la Seigneurie, Crema, 15, 20 et 25 août et 3 septembre 1499.

(2) Dès la fin de juillet, on s'attendait à Crémone à une prochaine rupture de la Seigneurie avec Milan, mais on ne croyait pas à des opérations effectives de guerre, de la part de Venise, à cause de la paix intervenue entre Maximilien et les Suisses, paix qui permettrait à Maximilien de les attaquer, soit par la Valteline, soit par la Valcamonica et qui les obligerait à tenir leurs frontières garnies de troupes (Marino Sanuto, II, 977, rectori de Brescia à la Seigneurie, 27 juillet 1499).

(3) Marino Sanuto, II, 1025, relation de Corner, 3 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1007, Liom à la Seigneurie, Crema, 1er août 1499 ; II, 1025 et 1052, rectori de Brescia, 3 et 8 août 1499 ; II, 1164 et 1166, provéditeur de Brescia à la Seigneurie, 27 et 29 août 1499.

Le couvent de Saint-Augustin était parmi les promoteurs de la résistance : on y envova cinquante hommes : les frères leur refusèrent l'entrée, en tuèrent un et en blessèrent deux autres ; le prieur et un frère furent en punition enfermés dans la citadelle par ordre de Caiazzo; d'autres furent expédiés à Milan; le couvent fut occupé militairement par un détachement de cent cinquante hommes, et Ludovic Sforza demanda vingt-cinq mille ducats de plus à la commune : toute la ville l'accabla de malédictions ; la population était désespérée (1) : « Que fait donc la Seigneurie ?» demandait-on à un envoyé du châtelain de Pontevico: « Qu'elle vienne, qu'elle ne reste pas à temporiser ! » (2). Les relations officielles de Crémone avec le duc se ressentaient de ce mécontentement. Rien de plus emphatique ni de moins sincère que la lettre écrite par la commune de Crémone au duc, le 24 août 1499, pour protester de son dévouement (3): « Plutôt que de manquer à leurs devoirs, ils souffriraient les dévastations de leurs champs, la ruine de leurs maisons, le pillage de leurs biens et les rapineries des gens d'armes. » Mais, le même jour, des offres de service étaient faites à la Seigneurie par plusieurs Crémonais, notamment par le comte Vittorio Martinengo, fils de Giovanni Francesco, qui proposait de mettre sa connaissance topographique de la Ghiara d'Adda à la disposition des troupes de la Seigneurie (4). Aussi la surveillance de la domination sforzesque redoublait-elle d'exacte rigueur : elle s'effrayait de tout, même d'un fou monté dans le Torrazzo pour s'amuser à y sonner les cloches (5). Des sentiments analogues régnaient dans toute la région : à Caravaggio on laissait circuler librement les messagers de la Seigneurie (6) ; à Bordelam, on disait ouvertement aux gens de Quinzano, sujets vénitiens : « Pourquoi Saint-Marc

(1) Elle se vengea, après la ruine de Ludovic Sforza, sur la maison de Zuam di Aliegri qui avait été receveur de ces impôts : la maison fut saccagée et démolie (Marino Sanuto, II, 1266, proveditori de Cremona, 9 septembre 1499).

(2) Marino Sanuto, II, 1094, rectori de Brescia à la Seigneurie, 16 août 1499 ; *ibid.*, II, 976, les mêmes à la même, 27 juillet 1499 ; *ibid.*, II, 1102, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(3) Milan, *Cartegg. gener.*, la commune de Crémone à Ludovic Sforza *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents* 299.

(4) Marino Sanuto, II, 1146, provéditeur vénitien à la Seigneurie, «campo sopra Oglio», 24 août 1499.

(5) Sommi Picenardi, *Cremona sotto la dominazione veneziana*, pag. 13.

(6) Marino Sanuto, II, 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.

ne vient-il pas nous prendre ? » (1). Les informations des gouverneurs de Brescia, les témoignages des espions, permettaient d'assurer, dès le 14 août, que les troupes vénitiennes n'auraient pas une lance à rompre dans la Ghiara (2). Dès la fin de juillet, Latuada avait annoncé au duc que l'armée vénitienne s'attendait à ne rencontrer aucune résistance, « comptant pour cela sur les mauvais traitements que Votre Excellence fait subir aux populations » (3).

Le 1er août, le provéditeur général Trevixam était, conformément aux ordres des Pregadi, arrivé à Brescia, où il devait attendre son collègue Morosini et l'ambassadeur Beaumont. Installé à Brescia, dont il fit son centre d'opérations, il s'occupa d'y concentrer et d'y organiser les troupes pour les expédier vers la frontière milanaise(4). Bientôt toutes les compagnies furent en ordre; les Pregadi avaient décidé, le 3 août, par 189 voix contre cinq, d'ordonner aux gouverneurs des places d'envoyer le plus tôt possible leurs hommes en Bresciana : ces soldats se réunirent dès le 6 et 7 août entre Bergame et Vicence (5). Le 11 août, le capitaine général de l'infanterie, Zuam Batista Carazolo, se rendit au camp (6). Pendant ces préparatifs, dans les premiers jours d'août, Zuam Matto fit plusieurs hardies reconnaissances dans le territoire milanais ; un de ses hommes d'armes, Vin-

(1) Marino Sanuto, II, 1188, 21 août 1499. — A Caravaggio, à Crémone, on désirait également la venue et le succès des troupes vénitiennes (Marino Sanuto, II, 1166 et 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 et 29 août).

(2) *Ibid.*, II, 1088, rectori de Brescia à la Seigneurie, 14 août 1499.

(3) Sommi Picenardi, *Cremona*, etc., pag. 13. Il y eut cependant quelques agressions des Milanais contre le pays vénitien ; ainsi dans la Valle di San Martino, les Milanais essayèrent de brûler le village et le couvent de Santa Maria dé Servi ; mais ces actes ont plutôt un caractère de vengeance personnelle, et s'expliquent (probablement) par des animosités locales (Marino Sanuto, II, 1096, Bergamo, rectori à la Seigneurie, 16 août 1499).

(4) Lettre de Cottino Cotta à Ludovic Sforza, Lodi, 1 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 253. Marino Sanuto, II, 1069, Trevixam à la Seigneurie, Brescia, 10 août 1499. — Le nombre est exactement de sept cent vingt-neuf.

(5) Marino Sanuto, II, 1034, proveditori de Brescia à la Seigneurie, 7 août 1499 ; II, 1009, *in colegio*, 3 août 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1058, *in colegio*, 11 août 1499. Carazolo, en s'en allant, laissa plusieurs sages recommandations au Sénat : commander à Sperandio la fabrication de quelques pièces de canon pour remplacer celles qui existaient et qui ne valaient rien, faire payer les troupes tête par tête et directement par le *pagador* et non par les connétables ; lui accorder à lui-même, pour lever les « provisionati », quelques contestabili avec droit de vie et de mort sur les troupes, etc.

cenzo Sbardecorto, tenta même de pénétrer dans le couvent de Ceredo. Trevixam était impatient de commencer les hostilités, ou du moins des démonstrations militaires ; il voulait porter l'armée vers la frontière de Brescia à Lavriano et tint à ce sujet un conseil de guerre avec le comte Bernardino et le comte Luigi Avogadro, qui n'osèrent pas avoir d'opinion, et Zuam Paolo Manfroni, qui conseilla une mesure encore plus extrême: le passage sur la rive droite de l'Oglio en territoire milanais. Trevixam n'osa pas prendre seul une telle responsabilité ; il réunit le 13 août (1) un nouveau conseil de guerre, qui fut composé de Trevixam, Beaumont, Pitigliano et de plusieurs autres condottieri ; Pitigliano demanda à passer une revue générale de l'armée pour savoir au juste de quel nombre de troupes il disposait ; l'ambassadeur français et les condottieri, jugeant cette revue inutile, voulaient passer tout de suite sur le territoire milanais ; le provéditeur en référa à Venise : les Pregadi furent aussi divisés que l'avaient été les généraux, et aucune décision ne fut prise (2). La formation de l'armée s'achevait entretemps. Le payeur Vito Morosini était arrivé à Brescia (3). L'armée vénitienne n'était pas encore tout à fait au complet : il y manquait les troupes d'Urbin et de Rimini et l'infanterie espagnole, recrutée à Rome, dont une partie était déjà arrivée à Rimini (4). Le 16 août, un conseil de guerre tenu par les provéditeurs pour fixer la date de l'ouverture des hostilités n'eut, pas plus que les précédents, de résultats (5).

Il fallait cependant que Venise se décidât à commencer les hostilités, puisque le comte de Caiazzo avait péremptoirement déclaré qu'il ne remuerait pas avant la Seigneurie (6). Le 17 août,

(1) MARINO SANUTO, II, 1072, *proveditori generali* à la Seigneurie, Brescia, 11 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1080 et 1083, Trevisani à la Seigneurie, Brescia, 13 août.

(3) *Ibid.*, II, 1096, Liom à la Seigneurie, Crema, 15 août ; II, 1093, *proveditori generali*. Brescia, 15 août 1499.

(4) Milan, A. d. S., *Pot. Est.*, *Bologna*, Tranchedino à Ludovic Sforza 26 août 1499.

(5) MARINO SANUTO, II, 1094, *proveditori generali* à la Seigneurie, Brescia, 16 août 1499.

(6) Marco Martinengo seul, dans l'armée milanaise, aurait voulu commencer les hostilités contre Venise, pour se venger d'elle et de ce qu'il appelait son ingratitude ; il voulait prendre Gli Orzi pour son propre compte et faire des courses sur le Padouan ; il essaya d'entrainer dans son parti d'autres membres de sa famille, notamment Zuam Maria de Martinengo avec qui il eut des entretiens secrets (Marino Sanuto, II, 1025, Brescia rectori, 3 août 1499).

Maynier alla demander à Venise de rompre avec Milan, disant que la France avait déjà commencé les hostilités. Le doge lui répondit que le retard provenait du désir qu'avait Venise d'être absolument prête à la guerre et d'en avoir la certitude : aussitôt après, la Seigneurie commencerait la guerre (1). Le 19, cette certitude était acquise, et les *Savii di Conseio* et *di Terra Firma* proposèrent d'ordonner aux provéditeurs d'attaquer le duché : trois jours après, ils devraient mettre l'armée en bataille, toujours sur le territoire vénitien ; puis, sans en attendre la réunion absolument complète, il leur était ordonné de marcher contre le duc de Milan et de commencer l'expédition au nom de Dieu, « dont le succès consistait essentiellement dans la rapidité ». Accurse Maynier reçut communication, le 20 août, de cette décision et l'approuva fort (2).

Le 19 août, sur l'ordre de la Seigneurie, le comte de Pitigliano, Beaumont, Alvixe Avogadro, Bernardino da Martinengo, avec les provéditeurs, décidèrent de quitter Brescia et de transporter le quartier-général près du pont sur l'Oglio à Pontedoglio, mais, comme le lendemain était un jour de «*combustione della luna*», l'opération fut retardée de vingt-quatre heures. Le 21, Pitigliano abandonna son quartier-général pour suivre ce mouvement (3).

Quand Maynier, le 22 août, vint demander aux Pregadi de décréter le commencement des hostilités, il lui fut répondu que les opérations commençaient le jour même. Cela n'était pas absolument exact, car l'armée vénitienne campa plusieurs jours au Pontedoglio (4). L'armée était très belle ; elle comptait près de six cents hommes de cavalerie légère sous le commandement de Lazaro Grasso ; l'infanterie était divisée en cinq corps, commandés par les cinq colonels Zuam Matto, Bernardo de Ugoni, Hieronimo Vimexia, Prin de Bergamo, etc. (5). La marche de l'armée devait être facilitée par les indications que promettait le comte Vittorio de Martinengo, qui connaissait bien les places de la Ghiara (6). Le 24 août, dans les Pregadi, les *Savii*

(1) Marino Sanuto, II 1091, in *colegio*, 17 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1106, in *pregadi*, 19 août 1499. *Secreta senatûs* XXXVII, die 19 augusti 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1111 et 1115, *proveditori generali* à la Seigneurie, Brescia, 19 et 20 août 1499. II, 1130, lettres de Pontedoglio, 21 août 1499 ; II, 1119, *proveditori generali* à la Seigneurie, Brescia, 21 août 1499.

(4) Elle ne passa l'Oglio que le 26 août.

(5) Marino Sanuto ne donne pas le nom du cinquième.

(6) *Ibid.*, II, 1138, 1146, *proveditori generali* à la Seigneurie, 23 et 24 août 1499.

di Consio et *di Terra Firma* proposèrent de lever, dans les territoires et les *castelli* vénitiens, deux mille nouveaux soldats; de Brescia arrivèrent encore, le 27 août, des retardataires (1); l'armée vénitienne s'était continuellement grossie des bannis et des déserteurs du Milanais; le 3 août, on signalait de Brescia l'arrivée de divers hommes d'armes et de gens de pied, précédemment au service du duc (2). — L'orgueil vénitien se réjouissait de la belle armée que la Seigneurie avait en Lombardie : des calculs extrêmement exagérés la faisaient monter jusqu'à soixante mille personnes; on la trouvait beaucoup plus belle que l'armée française (3). Les préparatifs militaires de Venise et la campagne elle-même furent favorisés par le concours et l'obéissance que la République trouva dans ses possessions de terre ferme : le 19 août, Brescia protestait de sa fidélité en demandant à être allégée des frais que lui causaient les *guastatori* et les charrois de munitions : la Seigneurie, pour la ménager, écrivit aux *rectori* de faire participer à ces frais les autres territoires (4); au début, d'août la surveillance des levées de troupes à Trévise, Padoue, Vicence, Vérone, avait été confiée à des commissions de citoyens pris dans chacune de ces villes (5) : le 19 septembre, Venise empruntait à Bergame, à Brescia et à Crema tout l'argent qu'elles pouvaient mettre immédiatement à sa disposition; il lui fallait sur l'heure quinze mille ducats pour acheter le châtelain de Crémone ; Brescia en fournit six mille pour sa part (6) ; quoique gênées par les prélèvements faits dans leurs garnisons au profit de l'armée, les villes frontières, qui s'en plaignaient, organisèrent leurs défenses ; ainsi Liom avait à

(1) MARINO SANUTO, II, 1134, *in pregadi*, 24 août 1499. *Ibid.*, II, 1164, *proveditori generali* à la Seigneurie, Brescia, 29 août 1499; II, 1194, rectori de Brescia à la Seigneurie, 1er septembre 1499; II, 1191, Venise, 2 septembre 1499.

(2) *Ibid.* II, 1025, rectori de Brescia, 3 août 1499 ; II, 1222, *proveditori generali.* Caravaggio, 3 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1176, 31 août 1499 ; II, 1218, relation de Caxaro, 4 septembre 1499 ; II, 1299, 14 septembre 1499. — En sens inverse, les renseignements donnés par Tranchedino à Ludovic Sforza au milieu d'août sur l'armée vénitienne (que les Vénitiens disaient composée de 1200 hommes d'armes et de 8000 hommes de pied, et qui, selon lui, ne compterait effectivement que 800 hommes d'armes et 6000 fantassins), n'étaient pas moins exagérés, 12 août 1499, Tranchedino à Ludovic Sforza. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 268.

(4) *Ibid.*, II, 1112, rectori de Brescia à la Seigneurie, 19 août 1499.

(5) Voir tome I, chap. V, II, *Préparatifs de Venise.*

(6) MARINO SANUTO, II, 1327. Venise, 19 septembre 1499.

Crema six cents hommes en état de porter les armes, tous armés et dont les chefs étaient désignés (1).

L'ordre de marche de l'armée vénitienne dans le pays ennemi fut fixé le 24 août ; l'armée campa encore devant l'Oglio le 24. Les provéditeurs avaient fixé au lendemain le passage de l'armée, et ils comptaient arriver le 26 jusqu'à Calze, à sept milles du camp (2) ; l'armée commença à traverser le fleuve le 25, et le 26 elle fut toute entière sur le territoire milanais (3) ; le 27, les Pregadi adressèrent aux provéditeurs et au capitaine général une lettre de félicitations, les louant tous trois de la sagesse de leurs opérations, et les encourageant à continuer d'agir de même jusqu'à la victoire définitive (4). Ludovic Sforza, qui avait rappelé de la Ghiara d'Adda F.-B. Visconti avec ses troupes pour l'envoyer contre les Français, l'y remplaça par Gaspare Visconti pour encourager le pays à résister malgré tout avec courage (5).

§ 4. — *La capitulation d'Alexandrie et ses suites.*

Pendant que Ludovic Sforza et ses capitaines se débattaient ainsi dans les perplexités et les incertitudes d'une résistance sans programme et sans conviction, la marche de l'armée française avait continué : après l'occupation de Felizzano et d'autres petites places (6), un pont fut construit sur le Tanaro. L'avant-

(1) Marino Sanuto, II, 1327. Liom à la Seigneurie, Crema, 23, 25 août 1499.

(2) *Ibid.* II, 1146, 24 août 1499. — Marino Sanuto donne, le 24 août 1499 (II, 1147), l'ordre de marche de l'armée vénitienne au delà de l'Oglio.

Premier corps : Pitigliano, 200 hommes d'armes ; Alessandro Coiom, 60 ; Antonio di Pii, 60 hommes ; deuxième corps : le comte Bernardino, 240 hommes ; J.-P. Manfroni. 100. Troisième corps : Bortolo d'Alviano, 150 ; Filippo Albanese, 50 ; Francesco Beraldo et Giacomo Ascanio d'Anguilara, 25 chacun ; Ludovico de Vicomercato, Giusto Corso, Carlo Strozzi, 20 chacun. Quatrième corps : Filippo Rossi, 100 ; Comte Alvixe Avogaro, 60 ; Anzolo F. de Santo Anzolo, 25 ; Pandolfo de Rimini, 100 ; misier Carlo Secho, 40. Cinquième corps : Tachan da Carpi, le duc d'Urbin, 100 chacun ; Tadeo de la Motella et Zuam Francesco de Gambara, 60 chacun. La cavalerie légère est rattachée par petites troupes (40 hommes au maximum, vingt ou quinze le plus souvent) à chaque corps. Carazolo en avait cinquante hommes ; de plus il y avait deux bandes de cavalerie légère de cent hommes chacune, commandées par Zuam Griego et Sonzim Benzom.

(3) *Ibid.* II, 1147, 24 août 1499.

(4) *Ibid.* II, 1158, *in pregadi*, 27 août 1499.

(5) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 309.

(6) Marino Sanuto, II, 1149, Liom à la Seigneurie, 25 août 1499.

garde s'avança jusqu'à quatre milles d'Alexandrie. Cependant, le 21 août, le gros de l'armée française était toujours à Solero (1).

Trivulce hésitait fort, en effet, à attaquer Alexandrie, malgré le mépris qu'il avait précédemment affiché pour cette place et pour ses défenseurs; il la croyait bien défendue, la savait encore en communication avec Milan; peut-être craignait-il d'y rencontrer une trop longue résistance, peut-être croyait-il sincèrement un autre plan préférable; toujours est-il qu'il réunit un conseil de guerre et y proposa d'aller attaquer Milan avant d'entreprendre le siège d'Alexandrie, alléguant que la prise de la capitale entraînerait la reddition de toutes les places du duché, et que, d'autre part, le siège projeté de cette grande ville serait trop long, Milan et Pavie ayant de grandes facilités pour la ravitailler. Ce à quoi Ligny répondit assez vivement qu'il fallait continuer la campagne comme elle avait été commencée, sans jamais laisser derrière soi de place aux mains des ennemis, que c'était le seul moyen d'être toujours, le cas échéant, sûr de la retraite. L'opinion de Ligny fut naturellement adoptée par les capitaines français. Le siège d'Alexandrie fut résolu (2).

Le dimanche 25 août, l'armée française, alors évaluée à quarante mille personnes, campa dans les environs d'Alexandrie, sur les rives de la Bormida. Il y eut pendant plusieurs jours, entre les estradiots et l'armée française, des escarmouches, dont quelques-unes furent meurtrières, et trois sorties importantes (3). Les estradiots, qui, selon la pittoresque description de Jean d'Auton « sur les champs, nuit et jour, comme corps fantastiques, branlaient en l'air », faisaient beaucoup de mal aux troupes françaises (4) et surtout les effrayaient. Cependant l'armée assiégeante prit d'abord un faubourg, et d'Aubigny y installa l'artillerie pour commencer le bombardement de la place (5). Les assiégés faisaient jusqu'alors mine de se bien défendre et étaient, comme dit encore d'Auton, « soucieux de leur place comme de

(1) Modène, A. d. S., *Cancell. ducale*, B, 14, Costabili au duc de Ferrare 21 août 1499 : « Per quanto se ha, li inimici non sono mossi e sono anchora a Solero, dove anche erano heri, e perche M. Galeaz da Sancto Severino stase in dubio che epsi inimici cosi se andavano a campare in Borgove o a Valenza, el quale loco, secundo scrive Sua Signoria havere da Badino che he dentro, difficilmente se potra deffendere.....»

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 21.

(3) Marino Sanuto, II, 1150, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.

(4) D'Auton, *ibid.*, I, 21.

(5) Marino Sanuto, II, 1164, vicedomino vénitien à la Seigneurie, Ferrare, 28 août 1499.

celle qui, après Milan, extrême refuge et attente singulière du seigneur Ludovic était » (1). Galeazzo di San Severino avait signalé au duc l'approche des ennemis dans des termes qui annonçaient une courageuse résistance ; il disait que «la ville saluerait l'ennemi avec son artillerie». Mais il ne songea pas, comme l'espérait Ludovic Sforza, à aller attaquer le corps de six mille hommes qui, sous le duc de Savoie, avait occupé Burgove, et. au contraire, il réclamait pour assurer la défense d'Alexandrie même de nouveaux renforts (2). L'artillerie de d'Aubigny envoya sur la ville trois mille bombes ou boulets qui lui firent beaucoup de mal; dans une sortie, plusieurs Milanais d'importance, Giovanni Antonio della Somaglia, le comte Nicolino de Santo Anzelo, neveu du trésorier de Milan, et J.-P. de Vigazato, furent pris (3): ces divers incidents ne tardèrent pas à refroidir le courage des assiégés ; le 28 août, la population effrayée, et dans laquelle Trivulce avait un parti et de secrètes intelligences, commença à se retirer dans la citadelle. Les troupes, au contraire, se préparèrent à repousser une attaque décisive (4).

Mais, dans la nuit du 28 au 29, entre dix heures du soir et cinq heures du matin, une brusque et incroyable volte-face se produisit dans Alexandrie ; l'on n'y vit plus que soldats faisant leurs paquets sur les places et s'échappant de la ville : Galeazzo di San Severino, suivi de quelques cavaliers, escorté de ses principaux officiers, Hermès, Galeazzo et Alessandro Sforza, Lucio Malvezzi, prit secrètement la fuite. A sa suite, les soldats, les hommes d'armes s'échappèrent comme ils purent, et la ville, se voyant privée de son chef, fut prise de panique (5).

Elle fut aussitôt enlevée par les Français ; quelques débris de troupes essayèrent une résistance impossible et furent mis en pièces par les assaillants ; le reste, mille hommes de cavalerie légère et deux mille fantassins, fut fait prisonnier. La plupart des chefs, le comte de Melzi, Carlo Belgiojoso, les fils de Scaramuzza Visconti, Francesco Sforza, Lodovico Bergomin,

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 20.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 26 août 1499, d'après des lettres de Galeazzo di San Severino à Ludovic Sforza. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 304.

(3) Marino Sanuto, II, 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.

(4) D'Auton, *Chroniques*, I, 24-42.

(5) Marino Sanuto, II, 1186, Rapport de Calzim Rozam de Treviglio au camp à Caravaggio, 30 août 1499 ; II, 217, relation de Caxaro à Venise, 4 septembre 1499, et *ibid.*, II, 1193, Liom à la Seigneurie. Crema, 1er septembre 1499, Soderini et Pepi, 29 août 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 318.

Cesare de Birago, Vinanzo de la Tella, Marcantonio Pallavicini, et les commandants de la cavalerie Zuam de Gallerate, Biasin Crivelli, Domenego Tornielli, Zuam Cristoforo de Castellazzo, le camérier ducal Zuam Antonio Mariolo, tombèrent aux mains des Français. Les soldats milanais qui échappèrent au massacre furent faits prisonniers, et leurs chevaux et leurs armes leur furent confisqués (1). La ville, voyant toute résistance désormais impraticable, capitula, moyennant la sûreté des personnes et des biens (2). L'armée victorieuse restaura aussitôt les fortifications qu'avait endommagées la canonnade, s'empara d'une centaine de pièces d'artillerie, mais les laissa dans la place. Puis elle reprit sa marche en avant et se dirigea contre Pavie (3).

La désertion de Galeazzo di San Severino est restée inexpliquée, et elle est en effet assez inexplicable. On a voulu voir en lui l'auteur, le complice, ou la victime d'une trahison. Les ambassadeurs florentins le crurent tout simplement d'accord avec les Français, comme on disait que l'était son frère, le comte de Caiazzo, (4). Da Paullo prétend qu'il fut victime d'une fourberie de Caiazzo : celui-ci, complice des Français, lui aurait fait passer une lettre fausse de Ludovic Sforza lui enjoignant d'opérer sa retraite sans délai. Corio suppose que la trahison de Caiazzo qui perdit du temps fort inutilement à construire un pont sur le Pô, au lieu de venir à son secours, découragea Galeazzo. On a voulu expliquer aussi sa retraite par la peur que lui inspira la minorité guelfe qui s'agitait dans Alexandrie, par le sentiment qu'il aurait eu de son infériorité à sa tâche, sentiment qui lui fit perdre la tête : mais ce ne sont en somme là que des conjectures. Il est plus probable qu'il ne fit que se conformer aux ordres de Ludovic Sforza, qui était décidé depuis plusieurs jours à expérimenter son second plan de défense et à masser son armée à Pavie (5). Ce qui reste obscur, c'est si Galeazzo di San Severino connut indirectement la volonté du duc ou s'il reçut de lui un ordre direct et formel. Quant au caractère mystérieux de son départ, il s'explique assez par la nécessité de le dissimuler aux habitants d'Alexandrie, qui sans doute auraient

(1) Voir la note précédente.

(2) Marino Sanuto, II, 1191, Liom à la Seigneurie, Crema, 31 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1175 et 1185, les rectori de Bergame, 28 et 30 août 1499.

(4) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria,* reg. XII, Soderini et Pepi à la Seigneurie, 2 septembre 1499.

(5) Arluno rapporte les diverses explications données par les contemporains, mais sans se prononcer. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents,* 322.

voulu le retenir. La conduite ultérieure de Galeazzo di San Severino prouve d'ailleurs qu'il n'y eut pas trahison au sens strict du mot : il se présenta devant Pavie avec une assez forte troupe, trois cents cavaliers, et cinquante fourgons; il avait l'intention de s'y renfermer et d'y rallier les restes de son armée qui fuyaient d'Alexandrie et des places voisines; ce furent les habitants qui refusèrent de le recevoir dans leur ville: « La place des gens d'armes, lui fut-il répondu, est dans les camps et non dans les villes, où ils ne font que du mal »; on lui signifia que la ville se défendrait elle-même, et il dut coucher dans sa barque. Trivulce lui envoya dire par un trompette que « le devoir d'un capitaine, quand une place est perdue, est d'en défendre une autre » ; l'ironie était grossière. Galeazzo di San Severino continua alors sa retraite jusqu'à Milan (1).

La fuite de Galeazzo di San Severino et la capitulation d'Alexandrie terminaient virtuellement la guerre. Tout le pays, à l'exemple d'Alexandrie, alla, selon le mot des ambassadeurs florentins, « *alla franciosa* » (2).— Avant même la fin du siège, les Français avaient occupé les petites places voisines, Torre di Lazo, Voghera, Pontecorona (3) ; le 25 août, ils entrèrent dans Plaisance sans difficulté ; dès le 24, Trivulce avait envoyé vers Pavie de la cavalerie qui avait même fait des incursions jusqu'à la rive du Pô ; cette démonstration hardie, jointe à l'occupation de Bisignano, lui livrait le cours de ce fleuve (4); les diverses places situées entre Alexandrie et Pavie se rendirent sans retard (5) ; Saint-Vallier et Rohan prirent Vigevano, « bonne ville et forte », mais assez mal défendue, Ludovic Sforza en ayant enlevé l'artillerie peu de jours auparavant pour en garnir le Castello de Milan. Le lieutenant de M. d'Auzon, Robert Stuart, occupa Galiate et Abbiategrasso, où il fit beaucoup de prisonniers. Puis l'armée commença à marcher en masse sur Pavie (6).

(1) Marino Sanuto, II, 1160 et 1175, rectori de Bergame à la Seigneurie, 26 et 28–29 août 1499 ; II, 1187, Liom à la Seigneurie, Crema, 28 août 1499, lettre de Soderini et Pepi, 29 août 1499; Marino Sanuto, II, 1173, 30 août 1499 : II, 1150, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.

(2) Lettre de Soderini et Pepi, 29 août 1499. Ludovic Sforza avait essayé une dernière fois de galvaniser le pays et ses défenseurs en envoyant un de ses officiers faire une tournée d'encouragement à Novare, à Mortara, à Vigerano ; mais elle ne produisit aucun résultat (*Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 318).

(3) Marino Sanuto, II, 1189, 27 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 27 août 1499.

(5) D'Auton, *Chroniques*, I, 20-21.

(6) Marino Sanuto, II, 1150, Liom à la Seigneurie, Crema, 27 août 1499.

§ 5. — *Le duc et Milan pendant la première campagne.*

Ludovic Sforza n'était pas vaincu seulement par les succès des armes françaises : il l'était aussi par l'évolution de ses sentiments et par le drame intime de sa conscience. Au début de la guerre, quand il avait vu l'affaire devenir sérieuse et compris qu'il fallait « ensanglanter sa chemise », comme dit le vénitien anonyme, il s'était décidé courageusement à défendre son état, et à en défendre la partie qui lui paraissait la plus menacée, c'est-à-dire l'ouest, car « un homme sage n'éveille pas les chiens qui dorment et n'excite pas ceux qui sont tranquilles »(1) ; aussi s'était-il décidé à ne pas déclarer la guerre à Venise, malgré la promesse d'attaquer la Seigneurie qu'il avait faite aux Turcs pour les décider eux-mêmes à une déclaration de guerre. Ses illusions, nombreuses et diverses, le soutenaient: il avait foi en la bonté de son armée, il pensait que la conclusion de la paix entre les Suisses et l'Allemagne inquiéterait Louis XII et l'empêcherait de venir en personne en Italie, et il le crut jusqu'à la fin (2) ; il espérait pleinement dans les secours que lui fourniraient ses alliés. Aussi se montra-t-il d'abord très énergique ; ses sentiments se manifestèrent dans son attitude à l'égard de Trivulce et de sa famille : il refusa de révoquer la confiscation de ses biens et menaça ses parents d'une expulsion immédiate, jurant de ne leur laisser pour vider Milan que « le temps qu'il faut pour brûler une chandelle d'un sou ».

Les premières défaites ébranlèrent ses dispositions. La prise d'Annona le rendit mélancolique ; sans les conseils virils d'Ascanio, il serait dès ce moment tombé malade, « il était à moitié perdu » : il était en effet physiquement atteint (3). Son découragement augmenta quand il comprit l'incapacité de Galeazzo di San Severino, quand il dut constater que, malgré tout son argent, les troupes auxiliaires qu'il pourrait réunir arriveraient trop tard pour lui être utiles (4). Un de ses grands soucis était

(1) *Chronicon Venetum*, 11 août 1499, pag. 79.

(2) Soderini et Pepi, 2) août 1499 : «Circa le cose di Francia, dice credere che come il Re di Francia sentira la pace fra li Alamanni e li Suiceri, non pensera più passare i monti.

(3) Marino Sanuto, II, 1138, Liom à la Seigneurie, Crema, 22 août 1499. Le 20 août avant d'aller, suivant son habitude à Santa Maria della Grazie, il fut obligé de prendre médecine.

(4) Ses inquiétudes devinrent aiguës quand il cessa de recevoir des lettres

la crainte de l'opinion. Il redoutait qu'on attribuât ses défaites et sa ruine à son manque de prévoyance et à sa poltronnerie. Il attestait, pour sa défense contre ces critiques (et il en prenait Costabili à témoin) qu'il avait pourvu suffisamment aux circonstances, et que son malheur venait tout juste d'une suite exceptionnelle de mauvaises chances (1).

Le sentiment qui domina bientôt chez lui fut l'amer regret de l'isolement où le laissaient ses anciens alliés : « ce qui l'affligeait le plus, c'était, disait-il, de ne pouvoir se promettre un secours de personne avec certitude, lui qui avait passé son règne à secourir les autres états ». Il rappelait dix fois par jour les bienfaits dont il avait comblé les puissances italiennes, surtout les Florentins, « à cause de qui il pensait qu'il avait à souffrir tout ce mal ». Le 18 août au soir, il s'épancha avec Costabili : « N'est-ce pas une triste chose, maître Antonio, que je doive perdre un si bel et si puissant état, si vite et sans pouvoir trouver aucun secours » (2). La défection finale du roi de Naples acheva de l'abasourdir : ce fut contre lui qu'il éclata en plaintes et en reproches (3). « Le duc de Milan était désespéré, dit le chroniqueur vénitien ; il était plus abattu qu'une femme. » Par accès cependant lui revenait le sentiment de sa dignité : « Bien qu'il fût aux champs et qu'il ne sût que faire, il essayait de n'en rien faire paraître » (4). Il ne pouvait se dissimuler que jamais il ne s'était trouvé en un péril plus pressant : mais il répétait cent fois par jour qu'il voulait mourir duc de Milan (5). « Aussi, comme l'écrit Costabili, faisait-il véritablement tout ce qu'il pouvait pour assurer sa résistance. Plût à Dieu qu'il l'eût fait deux mois plus tôt ! Il n'y aurait pas lieu de craindre pour sa fortune. » Mais, de l'aveu même de l'ambassadeur ferrarais, il était trop tard : « les erreurs se reconnaissent et se confessent maintenant ; on s'en tait, pour ne pas augmenter la douleur d'un homme déjà frappé, mais la situation ne saurait être pire » (6).

Les résolutions les plus singulières traversèrent l'esprit de

de Galeazzo de San Severino, fait qui se produisit assez vite quand les chemins furent coupés (Costabili, lettre du 24 août).

(1) Costabili au duc de Ferrare, 20 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza Documents* 287.

(2) Le même au même, 17, 18 et 25 août 1499. *Ibid.*, *Documents*, 280, 281, 330.

(3) Le même au même, 21 août 1499.

(4) *Chronicon Venetum*, pag. 92, 94 et 97 [15 août 1499].

(5) Costabili au duc de Ferrare, 18 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza Documents* 281.

(6) Le même au même, 25 août 1499. *Ibid.*, *Documents* 303.

Ludovic Sforza. Il voulait, ne pouvant plus défendre son duché, le rendre à l'Empire, de qui il le tenait, livrer l'Italie aux Allemands pour se venger de ses propres malheurs par ceux qu'elle subirait à son tour (1) ; à d'autres moments, il songeait à aller prendre le commandement de ses troupes ; le 22 août, il paraissait résolu à rejoindre l'armée avec le cardinal San Severino, et il donna la tutelle de ses enfants et le gouvernement à son frère Ascanio (2). Dans ce désarroi, personne, ou peu s'en faut, ne venait à son secours pour l'encourager et raffermir ses idées : Ascanio seul lui donnait des consolations et des conseils (3). Costabili essayait, il est vrai, de le réconforter par ces phrases vagues et générales dont la diplomatie italienne commençait à pratiquer l'art perfide et emphatique : ainsi il lui déclara que le duc de Ferrare, son beau-père, très ému de ses défaites, en « crevait de douleur » (4) ; mais cela l'aidait peu. Quelques encouragements parfois assez gauches et maladroits lui venaient du dehors : de Bologne, un certain Sabbadino de Brienzi lui écrivait pour le consoler de la perte d'Annona, mal renseigné d'ailleurs, ignorant si c'était la ville ou le faubourg seulement qui avait été pris : « C'étaient là les effets de la guerre, et il était sûr que Ludovic ne s'en découragerait pas. Un autre jour, avec la faveur divine, il réparerait ce malheur, pour la plus grande terreur de ses ennemis » (5).

C'était dans le secours du ciel qu'espérait le duc ; c'était à la prière qu'il demandait des consolations. Il passait des journées entières au couvent de Sainte-Marie-des-Grâces ; il y fit, entre le 19 et le 25 août, une sorte de retraite (6). Il invoquait la Providence et cherchait à connaître sa volonté, par l'intermédiaire à la fois des religieuses et des astrologues ; mais les uns et les autres lui donnaient également des réponses défavorables ; une religieuse qu'il avait chargée de prier pour lui, lui disait : « Monseigneur, j'ai fait oraison, et je vois que la volonté de Dieu est que vous ne soyez

(1) Le même au même, 26 août 1499. *Ibid.*, *Documents*, 304.

(2) Marino Sanuto, II, 1138, Crema, 22 août 1499.

(3) Lettre de Costabili, 18 août 1499 : « E monsignor Vicecancellaro e.... strumento, e non perde tempo, monstrando inzegno.» (Le texte est plein de lacunes provenant du mauvais état de conservation du document).

(4) Lettres de Costabili, 18 et 25 août 1499.

(5) Johannes Sabadinus de Arientis à Ludovic Sforza, Bologne, 24 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 301.

(6) Marino Sanuto, II, 1113, Romano, 19 août 1499 ; II, 1158, Crema, 22 août 1499 ; II, 1149, Milan, 25 août 1499. Cette espèce de crise mystique finit vers le 25 août.

plus seigneur» (1); un astrologue amené par Ascanio disait : «*Si le duc ne perd pas son état, je veux être pendu* » (2). Son oracle favori, Ambrosio di Rosato, disait lui-même que, entre le 13 et le 23 août, les Français feraient beaucoup de mal au duché, et que le mois d'août était contraire au duc, mais, comme compensation, il lui assurait que le mois de septembre serait heureux pour lui (3). Le 22 août, il y eut une grande consultation d'astrologues (4) ; ils décidèrent que les influences astrales étaient telles que « le duché aurait nécessairement à souffrir », tout en affirment qu'à la fin Ludovic Sforza se défendrait et resterait vainqueur : mais Ambrosio di Rosato se discrédita par son attitude dans la discussion : après avoir soutenu une opinion contraire à celle de la majorité, il finit par accepter celle-ci, bien qu'elle fût en opposition avec les avis qu'il avait toujours énoncés. Costabili demanda spontanément au duc de Ferrare de faire donner à Ludovic Sforza une consultation par son astrologue Pietrobono, pensant qu'il lui serait agréable de connaître aussi le sentiment de cet habile homme. Quelques astrologues affirmaient que « la mauvaise influence» qui était sur le duc durerait toute l'année, ou seulement jusqu'en octobre ; d'autres plus précis lui assignaient pour terme le 27 septembre.

Fut-ce la conviction de sa défaite que lui inspirèrent ces consultations astrologiques, fut-ce la résignation chrétienne ou simplement l'abattement causé par des revers si continus? toujours est-il que, dans les derniers jours d'août, les sentiments du duc se modifièrent de nouveau ; de l'indignation et de la colère, de l'ardeur militaire et de la fureur, Ludovic Sforza en vint à une sorte de détachement et d'indifférence très visibles : il rendit leurs biens confisqués à plusieurs familles de ses ennemis : aux fils du comte Borromei, il restitue les fiefs et les châteaux forts, Anghiera, Arona et autres, qu'il avait jadis enlevés à leur père, à F.-B. Visconti son domaine de la Sforzescha qui lui donnait onze mille livres de revenu (5). Il semblait résigné à une défaite momentanée ; il l'était sans doute, car il voyait dans l'abandon

(1) Marino Sanuto, II, 1187, Crema, Liom à la Seigneurie, 28 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1102, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1138. 1187, Liom à la Seigneurie, 22 et 28 août 1499.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 22 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 294.

(5) Soderini et Pepi, 31 août 1499. *Ludovic Sforza et Louis XII, Documents*, 325. Marino Sanuto, II, 1214, relation de Rota à la Seigneurie, 3 septembre 1499.

de Milan, auquel il allait être probablement forcé, un début d'exécution de son dernier plan de défense.

En même temps que se démoralisait ainsi le duc, la machine gouvernementale se détraquait ; l'administration du duché fut pendant tout le mois d'août confuse, incertaine et tumultuaire. Le duc n'avait plus avec lui à Milan, comme conseils et pour son réconfort, que les cardinaux ; tous les hommes de guerre et les administrateurs avaient été répartis par lui dans les diverses places (1). Il se priva en même temps des conseils et de la collaboration des diplomates italiens qui représentaient à Milan les princes autrefois ses alliés : jusqu'alors ils avaient eu une véritable part aux affaires ; l'ambassadeur de Ferrare surtout était pour lui un conseiller : il l'accompagnait dans ses voyages, déjeunait à sa table, le duc lui parlait librement de ses projets de guerre et de défense, du nombre de ses troupes (2). Mais quand il se vit abandonné à ses seules ressources par les princes italiens, Ludovic Sforza perdit sa confiance dans leurs ambassadeurs ; ses relations avec eux furent moins cordiales et moins fréquentes (3). La force de son gouvernement fut encore énervée par des dissentiments entre lui et le cardinal Ascanio sur différentes questions d'administration, notamment à propos de tailles arbitraires établies par Ludovic Sforza et supprimées ou adoucies, et en tout cas blâmées, par le cardinal. La cérémonie du 22 août, cette espèce d'abdication de Ludovic entre les mains de son frère, la cession solennelle qu'il lui fit de la tutelle de ses fils et du pouvoir, ne contribua pas à raffermir son autorité chancelante (4). Les appels à l'opinion publique, la part faite spontanément par le duc au peuple de Milan dans la direction des affaires, étaient en désaccord avec l'absolutisme qui était le principe du pouvoir ducal. Le duc tenta des appels directs au peuple, qu'il harangua au Broleto (5) ; la direction des finances et des impôts extraordinaires fut confiée (6) à des commissions

(1) Voir ci-dessus. Le 26 août, il désignait encore un remplaçant à Cristoforo de Calabria comme capitaine de Trezo et des « Torette ». Il est curieux de noter que le fonctionnarisme ne perdait pas ses droits : Ludovic signait le 24 août la nomination d'un architecte municipal, et le 12 août, celle d'un trompette de ville pour Milan (*Lettere missive*, reg. LXIV, fol. 114, 115, 210).

(2) Voir les extraits ci-dessus cités des lettres de Costabili, et particulièrement celles du 16 et du 25 août 1499.

(3) Costabili lui-même le dit expressément.

(4) Marino Sanuto, II, 1138, Liom à la Seigneurie, 22 août 1499.

(5) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, fol. 232.

(6) Voir chapitre V, III, *Préparatifs de Ludovic Sforza.*

extra-administratives; le 24 août, le *Colegio dé Doctori* apportant au duc diverses propositions pour la défense de Milan, Ludovic Sforza consentait à les examiner avec son propre conseil : elles étaient relatives à la nomination de deux commissaires par quartier pour la surveillance des boulangers, à l'approvisionnement de Milan, au caractère qu'il fallait donner aux décisions du gouvernement, à la cessation des réquisitions pécuniaires jusqu'alors réclamées des citoyens; ce qui était le plus grave dans cette affaire, c'était l'intervention, dans la pure politique, du *Colegio dé Doctori* : il demandait que Ludovic Sforza fît tous ses efforts pour s'accorder avec Louis XII, ou, si cela était décidément impossible, au moins avec Venise, en obtenant que Venise s'engageât à l'aider avec cette armée de quatorze mille hommes qui jusqu'à présent était dirigée contre lui (1). Le 25 août, Ludovic Sforza convoqua au Castello les principaux citoyens des *arti* de Milan, gentilshommes, bourgeois, docteurs, marchands, artisans et prêtres, et leur adressa un long discours pour leur demander leur aide : il leur rappela le souvenir de ses prédécesseurs, les liens qui unissaient Milan aux Sforza, les services que ses aïeux, que lui-même, avaient rendus à cette ville; il leur affirma qu'il voulait « être le meilleur duc qu'ils eussent jamais eu » ; il leur promit de leur faire « *bona compagnia* » ; il se plaignit d'ailleurs d'avoir été abandonné par la Ligue italienne, il avoua s'être trompé dans ses calculs, n'avoir jamais pensé que les Français pourraient être si vite prêts ; il était tombé dans un tel découragement qu'il termina sa harangue en suppliant les Milanais de vouloir bien lui conserver leur fidélité (2). Avec la faiblesse, l'arbitraire s'introduisait dans le système, surtout dans le régime financier : les taxes arbitraires se multipliaient non seulement à Milan, mais dans toutes les villes du duché; le 19, une taille générale de deux cent mille ducats, pesant sur les prélats comme sur les autres citoyens, fut établie à Milan : les marchands vinrent s'en plaindre à Ascanio, qui blâma vivement son frère de l'avoir décrétée ; deux jours après, pour manifester leur bonne volonté, les Milanais consentirent à payer l'entretien de quinze mille *provisionati*, mais le 25, ils déclarèrent que, tout bien pesé, ils ne pouvaient pas payer cette taxe et qu'ils aimaient mieux qu'on vînt leur prendre

(1) Costabili au duc de Ferrare, 25 août 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 303.

(2) Marino Sanuto, II, 1167, Liom à la Seigneurie, Crema, 26 août 1499.

leur argent dans leurs boutiques. Le duc consentit à surseoir à la perception de cet impôt, mais cette concession tardive n'arrêta pas les murmures du peuple (1). — Crémone, peut-être parce que Ludovic Sforza craignait ou prévoyait son prochain passage à une domination étrangère, fut pressurée. Le 3 août, elle fut sommée d'avoir à payer cinquante mille ducats dans la semaine (2); le 27, le duc lui réclama trente mille ducats, payables en deux fois, dans les quinze jours: les Crémonais refusèrent de se soumettre à cette taxe, les marchands fermèrent leurs boutiques, et les Vénitiens, on l'a vu, jugeaient le mécontentement assez grand pour faire accueillir leur armée à bras ouverts par la population (3). A Lodi, le duc réclama huit cents ducats (4); Novare ne fut pas moins maltraitée : une taille fut imposée sur les prêtres : à tel établissement religieux on enlevait, par ces accumulations d'impôts, les deux tiers de son revenu. L'imagination populaire grossissant tout, l'on assurait à Costabili, le 14 août, qu'outre ce qu'il avait retiré déjà des feudataires et du clergé, Ludovic Sforza obtiendrait encore de la bourgeoisie et des artisans, « *del corpo di Milano* », trois cent cinquante mille à quatre cent mille ducats et qu'il les percevrait avec la même aisance que «s'il les tirait de ses coffres» ; on disait que les Milanais détestaient tant les Français qu'ils auraient consenti à se laisser ruiner pour se défendre d'eux, et que leur principale inquiétude était que le duc n'appliquât pas ces deniers aux dépenses de la guerre, mais qu'il les mît « *in corbona* », dans sa bourse, en réserve pour l'avenir. Ils croyaient que, « sagement et gaillardement» administré, cet argent pourrait profiter au duc; que Ludovic Sforza pourrait «se guérir» d'abord « de cette fièvre française », et ensuite rendre quelque activité au commerce (5). Mais en attendant l'improbable réalisation de cette hypothèse, l'incessant renouvellement de toutes ces taxes troublait et encolérait la population. Les mesures de sûreté et de défense générales ordonnées par Ludovic Sforza n'accroissaient pas moins le méconten-

(1) Marino Sanuto, II, 1113, Romano à la Seigneurie, 19 août 1499 ; II, 1116, les rectori de Brescia à la Seigneurie, 20 août 1499 ; II, 1163, ambassadeur vénitien de Rome (d'après un *cameriere* d'Ascanio), 21 août 1499 ; II, 1150, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1025, rectori de Brescia, 3 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1166, rectori de Brescia, 27 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1118, Liom à la Seigneurie, 20 août 1499.

(5) Costabili au duc de Ferrare, 14 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 273.

tement public : les destructions de villages avaient indigné, en les ruinant, les populations rurales : après la démolition de Rebecco, le pays de la Ghiara d'Adda réclama à grands cris les Vénitiens. Des arrestations, très légitimes aux yeux du duc, mais parfaitement arbitraires, avaient lieu à Crémone, à Pavie : douze Crémonais, vingt Novarais furent retenus en ôtages (1). Si Milan et sa banlieue étaient hostiles à Venise, il n'y avait guère que cette région à laquelle on pût appliquer le proverbe populaire sur « l'ennemi des Vénitiens qui naît en même temps que chaque Milanais » ; dans la province et les villes sujettes, le sentiment public était plus favorable à la Seigneurie qu'à Ludovic Sforza (2). — Un autre fait contribua beaucoup à la profonde démoralisation du Milanais : ce fut l'incertitude dans laquelle resta la population sur les projets de son souverain, sur ses mesures de défense, sur le but et la portée de sa politique. Les bruits les plus contradictoires et les plus étranges furent répandus : on prêta au duc le dessein tantôt de céder son état au *ducheto* et de se retirer à Gênes, tantôt de l'abandonner à l'Allemagne, tantôt de s'entendre avec Venise (3) ; le duc faisait lui-même répandre le bruit qu'il avait une alliance secrète avec la Seigneurie, dont la condition était la cession de la Ghiara d'Adda et de Crémone aux Vénitiens ; beaucoup de gens conseillaient de faire cette cession aux Vénitiens, si elle pouvait valoir au duc leur alliance. La défense était encore énervée par la conviction de la défaite future, qui s'imposa chaque jour davantage aux Milanais ; ceux-ci, en effet, ne partageaient pas les illusions du duc : aussitôt après la prise d'Annona, on le tint pour perdu si la Seigneurie persistait dans son attitude hostile (4) ; on considéra bientôt

(1) Marino Sanuto, II, 1188, 21 août 1499. Deux des principaux citoyens, Galeazzo de Milii et Bortolo de Mazi, disparaissent de Crémone, soit enfermés dans le château, soit envoyés à Milan. (Marino Sanuto, II, 1069, Trevixam à la Seigneurie, 10 août 1499). Le duc avait voulu prendre des ôtages dans la famille Trivulce : deux des neveux de Trivulce furent sommés par lui de se rendre à Milan ; ils s'enfuirent à Ferrare, et de là lui répondirent par lettre autographe qu'ils ne voulaient pas lui obéir, et que, s'il leur confisquait leurs biens, ils n'auraient pas longtemps à attendre pour les recouvrer. (Marino Sanuto, II, 1074, A. Donado à la Seigneurie, Ferrare, 12 août 1499).

(2) *Ibid.*, II, 1032, relation de Lippomano au Sénat de Venise.

(3) *Chronicon Venetum*. pag. 101, septembre 1499 ; Marino Sanuto, II, 1006, Venise, 3 août 1499. opinion du génois Zuam Doria, II, 1149, Milan, 25 août 1499 ; II, 1159, les *rectori* de Bergamo à la Seigneurie, 25-26 août 1499.

(4) Marino Sanuto, II, 1151, Dolce à la Seigneurie, Turin, 17 août 1499.

l'entente de la Seigneurie et du duc comme la dernière chance de salut de Ludovic Sforza ; faute de quoi, l'on redoutait pour lui le sort de Naples (1). Avec la défiance et le découragement, la désaffection grandissait ; pour contenir le quartier guelfe de Porta Romana, peuplé des amis de Trivulce, Ludovic Sforza dut y faire une levée de tous les hommes de vingt à quarante-cinq ans ; des cas graves d'indiscipline militaire se produisirent, tel celui du capitaine de Soncino. Le comte de Caiazzo, rentrant à Milan après une campagne peu honorable, y fut accueilli par des acclamations en faveur de Venise, par les cris de « Marco ! Marco !» (2) ; les Trivulce s'agitaient ; il y avait des conciliabules à l'insu du duc ; on commençait à « *straparlare* », à ne plus respecter Ludovic Sforza dans les conversations (3). Francesco Bernardino Visconti s'était retiré à Brignano, place qui lui appartenait dans la Ghiara d'Adda, à la suite de difficultés avec Ludovic ; rappelé le 22 août par le duc, il avait énergiquement refusé de retourner à Milan, et n'y revint que dans les tout derniers jours du mois d'août (4). Le vendredi 30 août, à l'issue d'un conseil tenu par Ludovic Sforza avec quelques très hauts personnages, le trésorier Antonio de Landriano fut attaqué dans la rue par Simon degli Arrigoni et quelques cavaliers masqués qui s'enfuirent aussitôt, et à la faveur de l'émotion générale, parvinrent à gagner le camp français. Atteint de trois blessures graves dont une à la tête, on crut le trésorier mort sur le coup. Un autre conseiller ducal, Ambrosio di Corte, aurait été massacré aussi s'il n'avait réussi à se réfugier chez un bourgeois ; la populace voulut, pour se venger, aller piller sa maison, et il fallut l'autorité de F. B. Visconti pour l'en empêcher. Cet attentat provoqua une panique, le peuple crut à une révolution, on ferma les boutiques et on débarrassa les rues ; pour rétablir l'ordre, il fallut que le cardinal San Severino avec quelques gentilshommes parcourût la ville en promenade pour rassurer la population et fît rouvrir les boutiques. Landriano ne survécut qu'un jour à ses blessures, il mourut le 31 août, vers deux heures de l'après-midi. Des guelfes commençaient à s'en-

(1) Marino Sanuto, II, 1149, Milan, 25 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1167. Liom à la Seigneurie, Crema, 26 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1159 et 1164, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 24 et 28 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1113, Romano à la Seigneurie, 19 août 1499 ; II, 1139 et 1149, Rectori de Brescia à la Seigneurie, 22 et 25 août 1499.

fuir vers le camp français (1). Les soldats s'étaient massés sur la place du Château et réclamaient leurs soldes arriérées (2). Le peuple devenait « licencieux » (3). Les patriciens ne songeaient plus qu'à leur défense personnelle : ils enlevaient et accaparaient pour la sauvegarde de leurs maisons toutes les armes qui restaient à Milan (4). Des étudiants, des estradiots, des bourgeois, émigrèrent vers la Ghiara d'Adda (5). Le chroniqueur ferrarais dit que Milan se révoltait à cause des vexations de son souverain (6), et l'on annonça bientôt que la prise de Pavie par les Français serait le signal de la révolution (7). Quand le peuple prévoit une révolution, c'est qu'il est bien près de l'accomplir. Le duché de Milan n'offrait plus à Ludovic Sforza les éléments, ni moraux ni matériels, d'une résistance raisonnable à l'invasion française. Tout lui manquait à la fois, ses alliés, son peuple, ses ministres et lui-même.

§ 6. — *Le départ de Ludovic Sforza et l'occupation de Milan et du duché par l'armée française.*

Pendant le siège et surtout après la prise d'Alexandrie, les mesures que pouvait prendre Ludovic Sforza pour constituer une nouvelle ligne de défense à Pavie étaient, dès l'abord, frappées d'impuissance. Aussi songea-t-il à renforcer autant que possible le château de Milan, où il n'y avait plus que neuf cents hommes, et qui était destiné à être l'axe de sa troisième combi-

(1) Marino Sanuto, II, 1188, Rectori de Bergame, 30 août 1499 ; II, 1191, Liom à la Seigneurie, Crema, 31 août 1499 ; II, 1198, relation de Pontescho ; II, 1214, relation de Rota à la Seigneurie, 3 septembre 1499. Lettres du marquis de Mantoue à Nicolo de Gonzaga du 2 septembre 1499, et des ambassadeurs florentins, 31 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*. 332 et 325.

(2) *Ibid.*, II, 1187, 30 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1198, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 1er septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1191, Liom à la Seigneurie, Crema, 31 août 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1172, 30 août 1499.

(6) *Diario Ferrarese*, dans Muratori, XXIV, fol. 368.

(7) Marino Sanuto, II, 1150, Liom à la Seigneurie, Crema, 25 août 1499 ; II, 1158, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 26 août 1499. Le marquis de Mantoue prévoyait d'autres désordres analogues (Mantoue, *Arch. Gonzaga*. Copialettere CLXIII, le marquis de Mantoue à Nicola de Gonzaga, 2 septembre 1499) : « Ogni hora più ne pare vedere la fortuna fare de le sue, crescendo et multiplicando la varietà ed alteratione de le cose ».

naison et à assurer la possibilité de son retour à Milan (1); dans la nuit du 24 au 25 août, il fit enlever de Pavie et d'Abbiategrasso et porter à Milan des munitions, il y concentra de même l'artillerie de Novare et de Vigevano (2); cependant, pour faciliter la résistance de Pavie, il fit détruire les couvents de Vallombrosa et de Saint Georges situés hors des murs de la ville (3). On ne doutait pas d'ailleurs à Milan que Pavie, vu son attitude hostile à l'égard de Galeazzo de San Severino, ne se rendît de bonne grâce à Trivulce, à la première sommation. Ludovic Sforza avait eu recours à tous les moyens pour se défendre et se procurer des ressources : il avait exigé, du *Montenuovo* de Venise, le paiement de deux lettres de change de mille ducats chacune, dues à deux bourgeois de Milan, Francesco di Roma et Biolchi (4). Le 28 août, le duc et les cardinaux décidaient encore de ne pas abandonner Milan, de s'y renfermer avec ce qui restait de gens d'armes et d'infanterie et d'y soutenir le choc de l'armée française (5).

La marche, toujours victorieuse et devenue plus aisée, de l'armée française, les troubles intérieurs du duché, la menace de l'insurrection de Milan, modifièrent dans les vingt-quatre heures sa résolution. Le 28 août, il réunit tous les citoyens en conseil et leur demanda leur concours pour la prolongation de la lutte. Ce fut Francesco-Bernardino Visconti qui porta la parole au nom de Milan : « Monseigneur, c'est impossible », et il refusa tout subside et tout secours au duc. La certitude où fut dès lors Ludovic Sforza qu'il ne trouverait plus de secours dans son duché le décida à aller chercher dans l'Empire le temps et les moyens de préparer sa troisième combinaison (6). Il commença par décider le départ pour l'Allemagne de ses deux fils et d'Ascanio Sforza; puis, le 29 août, le sentiment qu'il eut des progrès du mécontentement lui fit précipiter sa résolution pour lui-même : il en fit part, le 31 août, aux membres les plus intimes de son conseil, à quelques notables personnages de Milan et au corps diplomatique (7), dans une brève séance qui tint lieu d'audience de congé aux

(1) Marino Sanuto, II, 1189, 27 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1160, rectori de Bergame à la Seigneurie, 26 août 1499; II, 1164, vicedomino de Ferrare à la Seigneurie, 28 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1161, rectori de Bergame à la Seigneurie, 26 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1096, Liom à la Seigneurie, Crema, 15 août 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1164, vicedomino de Ferrare à la Seigneurie, 28 août 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1214, rectori de Bergamo, 4 septembre 1499.

(7) Soderini et Pepi, 31 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 325.

ambassadeurs. Il leur exprima la tristesse que lui causait la gravité de la situation, mais déclara qu'il ne perdait cependant pas courage. Le corps diplomatique se dispersa ensuite et quitta Milan peu après (1). Ce fut à l'issue de ce conseil que le trésorier Landriano fut assassiné : ce premier acte d'insurrection acheva de convaincre Ludovic Sforza de la nécessité de son départ. Il donna une dernière audience aux *colegî* ou corporations, et les exhorta à l'union et à la fidélité (2), mais déjà il ne songeait plus, selon le mot de Jean d'Auton, qu'à « bien ferrer ses chevaux et à encoffrer ses ducats » (3). Le 31 août, Ascanio Sforza et les fils du duc, avec un long convoi chargé d'une partie du trésor ducal, partirent pour l'Allemagne; Ludovic s'enferma, sur conseil de F.-B. Visconti, dans la Rochetta, et on ne le vit plus (4). Le 1er septembre, il écrivit au gouverneur impérial et aux régents d'Inspruck pour leur annoncer son imminent départ ; il demandait à ce gouverneur d'envoyer à sa rencontre un corps de quatre à cinq mille fantassins (5). Son plan était de s'arrêter à Como, s'il apprenait que Maximilien fût décidé à un envoi immédiat de ces renforts ; dans le cas contraire, de passer en Allemagne (6). Le dimanche soir, il tint une dernière réunion du conseil, et le lundi 2 septembre, de grand matin, il quitta Milan (7). Des cris de *Vive Trivulce*, qu'il avait entendus dans la nuit précédente, l'avaient effrayé et empêché de s'éloigner avant le jour (8) ; il déclara au départ que, puisque son sort était d'être détrôné, il aimait mieux l'être par les Français que par les Vénitiens (9). Il partit muni d'un sauf-conduit signé de F.-B. Visconti, escorté par environ trois cents estradiots, et accompagné, de l'aveu même de Jean d'Auton, par « les plus estimés messieurs de la ville » (10). Les principaux Gibelins se retirèrent en

(1) Lettre de Pepi, 2 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 333.

(2) Lettre de Pepi, 31 août 1499. *Ibid., Documents*, 325.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 45.

(4) Même lettre de Pepi, 31 août 1499.

(5) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 328.

(6) Marino Sanuto, II, 1210, Liom à la Seigneurie, Crema, 2 septembre 1499.

(7) L'ambassadeur florentin, 2 septembre 1499. — Marino Sanuto, II, 1222, lettre de Treviglio, 3 septembre 1499 ; II, 1210, Liom à la Seigneurie, Crema, 2 septembre 1499.

(8) Marino Sanuto, II, 1222, même lettre de Treviglio citée note précéd.

(9) D'Auton, *Chroniques*, I, 47.

(10) Marino Sanuto, II, 1222, lettre de Caravaggio, 3 septembre 1499 ; II, 1209, et II, 1193, lettres de Caravaggio, 1er septembre 1499.

même temps que lui de Milan : les cardinaux de San Severino et d'Este, Marchesino Stanga, Bergonzio Botta, Ambrosio da Corte, qui avait prêté soixante mille ducats au duc et qui courait après son argent, Galeazzo de San Severino, Marco di Martinengo, son astrologue Ambrosio da Roxate, qui lui promettait une meilleure fortune pour un avenir qu'il ne précisait pas, et qui « par cet espoir lui sauvait la vie » (1). Il avait expédié avec son frère et emporta lui-même tout ce qu'il put prendre de son trésor, pour avoir de quoi payer ses troupes et les trahisons qu'il comptait qui le ramèneraient bientôt à Milan, où l'on se fatiguerait vite des Français. Les diverses évaluations de ce trésor sont fort distantes les unes des autres : Arluno le croit de cent mille, Bergonzio Botta, dont le témoignage est très autorisé, de deux cent mille ducats ; Nicolo di Ca da Pexaro exagère en l'estimant à quatre cent mille ducats, mais cette exagération est assez naturelle chez un Vénitien (2). Pour le chargement de ce trésor, Ludovic Sforza n'avait pas osé se fier aux Milanais ; c'étaient des muletiers florentins venus de Rome avec le cardinal San Severino qui l'avaient opéré : secrètement introduits dans la salle « des apôtres », ils avaient formé des « *gruppi* » de monnaies, enfermé les ducats dans de longs sacs en boudin, disposé dans les coffres ces sacs soigneusement enveloppés de drap pour éviter que les heurts n'en décelassent le contenu ; on en remplit cinquante caisses. Quelques soldats sûrs avaient leurs cuirasses intérieurement garnies de pièces d'or : arrivés en Valteline, ils en formèrent douze ballots de huit livres ; Ludovic emportait aussi deux médailles en or, l'une du duc Galéaz, qui pesait soixante-dix livres et valait dix mille ducats, l'autre de Madonna Bianca, qui en valait douze mille ; enfin il gardait personnellement et sans jamais s'en séparer un gros coffret plein de joyaux, de huit livres pesant. Il y avait en tout dans son escorte deux cents charrettes environ (3). Une partie des biens personnels de

(1) Marino Sanuto, II, 1255, rectori de Bergamo, Tolentino de Gonzaga, 6 septembre 1499 ; II, 1217, 3 septembre 1499.

(2) Arluno, *loc. cit.*, dit : « Aureorum attalica pretiosissimaque supellectile. » — *Chronicon Venetum*, pag. 99, 31 août 1499. Marino Sanuto, II, 1309, Dolce à la Seigneurie, Milan, 13 septembre 1499 ; II, 1210, lettre de Bergame à la Seigneurie, 2 septembre 1499 ; II; 1365, N. de Cadapexaro, Rovere, 25 septembre 1499. Le *Diario Ferrarese*, qui assure que Ascanio Sforza avait emporté douze millions de ducats, ne mérite sur ce point aucune créance.

(3) Marino Sanuto, II, 1213, 31 août 1499 ; II, 1210, Liom à la Seigneurie, Crema, 2 septembre 1499 ; II, 1338, provéditeur vénitien Baffo à la Seigneurie, Riva, 19 septembre 1499 (d'après les muletiers florentins).

Ludovic Sforza avait été d'avance envoyée par eau à Ferrare (1). La dernière recommandation de Ludovic Sforza à ses partisans fut de résister aux Vénitiens jusqu'à la mort, et de se soumettre aux Français sans difficulté (2).

L'armée française ne trouva plus de résistance après la capture et la dispersion des troupes de Galeazzo de San Severino et la retraite et la débandade de celles de Caiazzo. Le 29 et le 30 août, elle occupa les châteaux en avant du Pô, notamment San Zuam et Stradella (3). Tandis qu'à Milan on se demandait encore si elle y arriverait par Pavie ou par Novare, elle marchait sans difficultés contre Pavie (4). La seule précaution qu'y eussent prise contre elle les habitants avait été de mettre leurs reliques en lieu sûr pour éviter qu'elles tombassent au pouvoir des vainqueurs (5). Le départ de Ludovic Sforza la livra aux Français en même temps que Milan : Trivulce reçut la nouvelle de ce départ le 2 septembre, avec l'avis de se diriger sans retard sur Milan; le soir même, il dirigea en personne la réfection d'un pont de bateaux sur le Pô, sur la route de Pavie à Lodi; l'armée française le passa en un jour et demi (6) ; le parc de Pavie fut occupé par les troupes qui y détruisirent presque tout le gibier; Trivulce et un très petit nombre de capitaines seulement entrèrent dans Pavie ; Ligny alla loger à la Certosa.

Trivulce envoya aussitôt annoncer à son cousin Herasmo ,que le lendemain il irait dîner avec lui à Milan (7). Le 2 septembre au soir, il entra, en effet, dans la ville, à titre privé pour ainsi dire, escorté seulement par cinq mille hommes presque tous italiens (8). Il voulait que la ville capitulât, pour lui éviter une

(1) Marino Sanuto, II, 1203, Victor Pixani à la Seigneurie, Lendenava, 3 septembre 1499.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 47.

(3) Marino Sanuto, II, 1173, Z. Doria à la Seigneurie, 30 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1173 et 1187, 30 août 1499.

(5) Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.* «Jacobus a Pusterla, castellanus,» à Ludovic Sforza, 1er septembre 1499 : « Ad questa hora è venuto a rechedermi per parte di questa communità che li volesse dar le reliquie per deponerle in dicto monastero, adcio non habiano causa per capitare in mano de Franzosi. Io li ho risposto che questo non faria senza licenza di Vostra Excellentia.

(6) Florence, A. d. S., *Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, Pepi, 3 septembre 1499 : « Gian Giacomo Triulzio hier sera si trovava in persona a fare sollecitare il ponte tra Pavia e Lodi, e non si crede per tre o quattro di anchora vengha in Milano, ma alloggiara le gente in queste ville.

(7) Marino Sanuto, II, 1192, Lettre de Caravaggio, 1er septembre 1499.

(8) *Ibid.*, II, 1222, Lettre de Caravaggio, 3 septembre 1499; II, 1210, Liom à la Seigneurie, Crema, 2 septembre 1499.

occupation militaire; il tenait à n'y entrer que d'accord avec toute la population, et à n'y laisser entrer les Français qu'après avoir réglé avec la ville les conditions de cette entrée (1). Dès le 2 septembre, une partie de l'armée campait autour de Milan. Conformément au désir de Trivulce, Milan capitula; pendant son séjour à Pavie, où il retourna après son dîner chez Herasmo, une ambassade milanaise vint lui apporter les clefs de la ville et lui prêter serment de fidélité (2). Le 4 septembre, l'armée passa le Tessin et vint camper dans le *zardino* de Milan: elle y resta ainsi campée quelques jours, commençant les préparatifs du siège du Castello qui faisait des décharges d'artillerie sur les Français (3).

Des mesures très sévères furent prises pour éviter les désordres pendant que l'armée française cantonnait ainsi sous les murs et dans les faubourgs de Milan. Les approvisionnements avaient été assurés par le gouvernement provisoire, tant pour les vivres que pour le vin et les fourrages, ce dont Trivulce le fit remercier le 5 septembre par Pier-Martyr Stampa et Giov. Morosini (4). Un arrêté interdit à tout soldat de l'armée française d'entrer en armes dans la ville; quatre mille Gascons ayant voulu y pénétrer, Trivulce ordonna à F.-B. Visconti de marcher contre eux et d'empêcher même par la force toute agression (5). Le gros de l'armée resta à Binasco, entre Pavie et Milan (6).

L'armée milanaise n'existait plus: la majeure partie en avait été détruite ou faite prisonnière; quelques bandes suivaient le duc en Allemagne, le reste se débanda; le 6 septembre, une centaine de provisionati n'ayant pas d'ordres arrivaient à Crema pour de là rentrer chacun chez soi. Le gouvernement provisoire en enrôla quelques-uns pour exercer des vengeances particulières: deux cents hommes d'infanterie, descendant l'Adda sur cinq grosses barques, allèrent par son ordre mettre à sac une possession du gibelin Marchesino Stanga, Castelnuovo

(1) Marino Sanuto, II, 1210, rectori de Bergame à la Seigneurie, 2 septembre 1499; II, 1214, relation de Rota, 3 septembre 1499.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 51. Sur la soumission de Milan, voir le chapitre suivant.

(3) Marino Sanuto, II, 1222, Liom à la Seigneurie, Crema, 4 septembre 1499; D'Auton, *Chroniques*, I, 53.

(4) Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.*, Pier M. Stampa et Giov. Morexini au gouvernement provisoire, Porchera, 5 septembre 1499.

(5) Marino Sanuto, II, 1275. Lettre de Caravaggio à la Seigneurie, 8 septembre 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1262. Liom à la Seigneurie, Crema, 6 septembre 1499.

à Bocca d'Adda. Une partie de ces troupes fut incorporée à l'armée française (1).

N'ayant plus d'ennemis immédiats, l'armée française n'était plus obligée de rester formée en masse compacte (2) ; elle se dispersa. Ligny se dirigea avec des troupes vers Como pour achever la soumission de cette région ; le bailli de Dijon alla en Suisse pour renouveler certains contingents (3). Trivulce laissa peu de Français dans Milan, mais leur confia la garde des portes ; dans les autres forteresses prises, il mit des garnisons italiennes, se bornant à placer sur chacune les armes et la bannière du roi. Il ne resta plus à Milan, où elles campaient dans le *zardino* que les troupes qui allaient faire le siège du Castello (4). Le gros de l'armée fut envoyé dans la région orientale du duché, pour en assurer la soumission, de concert avec l'armée vénitienne. Dès les premiers jours de septembre, la soumission de ces provinces à la France s'acheva sans difficulté : Plaisance, Parme, se rendirent sans hésitation à Trivulce au nom du roi (5). Les gens de Lodi, qui avaient fermé les portes de leur ville et n'en laissaient sortir personne, se donnèrent avec enthousiasme aux Français (6). A l'Ouest, par une mesure de défiance que ne justifiait que trop la conduite équivoque de Constantin Arniti, et sous prétexte d'assurer les communications de l'armée avec ses magasins de Valenza et de Tortone, Ligny fit occuper Felizzano par Pierre d'Urfé, M. de Châtillon et le sénéchal d'Armagnac (7).

Quant à Gênes, qui avait soigneusement suivi et de près étudié les événements, elle se déclara sans difficulté pour Louis XII. Son évolution se fit lentement et avec une élégante habileté : les

(1) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 14. Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499.

(2) Louis XII donnait ordre à son trésorier de Normandie, Jehan Lalement, de payer une somme de vingt-six mille deux cents livres à maître Jehan Spifame, trésorier de l'expédition (Paris, Bibl. Nat. F. Franc. 20424, vol. 912 de Gaignières, fol. 8, pièce 9). Une autre somme de vingt-cinq mille livres avait été ordonnancée précédemment par le même trésorier.

(3) Marino Sanuto, II, 1295, Dolce à la Seigneurie, Milan, 11 septembre 1499 ; II, 1318, Dolce à la Seigneurie, Milan, 14 septembre 1499 ; II, 1307, Crémone, 13 septembre 1499, relation Malaspina.

(4) *Ibid.*, II, 1307, Crémone, 13 septembre 1499, relation Malaspina ; II, 1218, relation de Caxaro, 4 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1195 et 1197, les rectori de Brescia à la Seigneurie, 2 septembre 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1212, Liom à la Seigneurie, Crema, 3 septembre 1499.

(7) D'Auton, I, 20-21. — Voir livre III, chap. I.

deux mille hommes qu'Adorno devait mener au secours d'Alexandrie furent indéfiniment retenus, les six gros navires sur lesquels comptait Ludovic Sforza ne partirent pas du port ; on combla le duc de belles paroles ; le 27 août, Giovanni Spinola da Sarravalle arbora la bannière de France, devançant par cet acte individuel la décision de ses concitoyens (1). Cette résolution ne pouvait du reste faire aucun doute.

§ 7. — *La campagne de l'armée vénitienne et l'occupation de Crémone.*

L'armée vénitienne effectua le passage de l'Oglio les 25 et 26 août 1499 (2), dans le plus grand ordre et sans être aucunement contrariée par l'ennemi ; elle occupa l'abbaye de Ceredo et envoya immédiatement demander à Fontanella de se rendre ; cette place remit ses clefs aux Vénitiens ; ils y installèrent en garnison Michiel Marchesota et sa compagnie (3), Bernardino d'Alviano et Vittorio da Martinengo furent en même temps envoyés pour surveiller l'installation et les logements de l'armée au delà de l'Oglio. Romano, Antignate, Barbate, Calcio et Pumenengo, sous l'influence de Vittorio da Martinengo, se décidèrent à capituler ; Romano demanda la promesse d'être bien traitée et de conserver ses privilèges ; à Barbate, les provéditeurs envoyèrent une petite garnison, vingt hommes de la compagnie de Zuam

(1) MARINO SANUTO, II, 1228, lettre de Gabriel de Fosdenovo à la Seigneurie. *Ibid.*, II, 1189, déposition du capitaine de Sarzana, 27 août 1499. *Ibid.*, II, 1165, Venise, *in colegio*, 29 août 1499. — Le 3 septembre, on assurait à Lyon que le comte de Caiazzo était venu offrir au roi la reddition de Gênes (Marino Sanuto, II, 1278, Loredam à la Seigneurie, Lyon, 3 septembre 1499). — Le 2 septembre, Battistino de Campofregoso et son fils, exilés génois, qui résidaient à Venise, revenaient à Gênes dans l'espoir de pouvoir s'y emparer du Castelletto (Marino Sanuto, II, 1210, Crema, 2 septembre 1499).

(2) La marche des Vénitiens dans la Ghiara d'Adda était de nature à déconcerter complètement les Milanais. On s'imaginait en effet, et F.-B. Visconti disait le 25 août, que leur armée irait d'abord à Caravaggio et s'ouvrirait un chemin pour traverser la Lodesana et venir rejoindre à Pavie l'armée française. Cette marche n'était pas considérée comme difficile, toute l'armée ducale étant occupée à Alexandrie (Costabili, 25 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 303). Le comte de Caiazzo avait lui-même craint que Venise n'attaquât pas Lodi, et, après son expédition, il y avait porté des troupes, puis, mieux renseigné sur les intentions de l'ennemi, il retourna à Soncino.

(3) MARINO SANUTO, II, 1162, di campo appresso Fontanella, 28 août 1499.

Matto. Le soir même fut tenu un conseil de guerre : les principaux condottieri, Bortolo d'Alviano, le capitaine d'infanterie Carazolo, Filippo Rossi, Z.-F. de Gambara, Taddeo della Motella, Antonio de'Pii, Filippo Albanese, y assistèrent ; Pitigliano émit l'avis d'aller attaquer Crémone tout de suite, profitant ainsi du désarroi où la ville et ses défenseurs avaient dû être jetés par le départ de Caiazzo et la retraite d'une partie de son armée vers Pavie ; B. d'Alviano pensa au contraire qu'il était préférable d'occuper d'abord des places comme Soncino, Caravaggio, Mozzanica, pour ne pas laisser en arrière de garnisons ennemies et aussi pour assurer avec plus de sûreté et d'aisance le service des approvisionnements ; il était probable du reste que, dépourvues de troupes et d'artillerie, ces diverses places ne feraient pas difficulté de se rendre ; Pitigliano se rallia à ce système, le même qui venait de réussir si complètement à l'armée française, et tous les membres du conseil l'adoptèrent après lui. On y décida aussi d'envoyer à toutes les villes ouvertes de la région un trompette, chargé de les sommer de se rendre, et de mener l'armée devant les places qui résisteraient à cette sommation (1). — La nuit suivante, on commença l'occupation de la Ghiara d'Adda : Mozzanica, malgré une garnison de cinquante fantassins milanais, se rendit à la seule approche des Vénitiens ; ceux-ci acceptèrent sa reddition et y laissèrent en garnison la compagnie de Zuam Matto (2). Caravaggio était une place plus importante, protégée par une bonne citadelle et une forte garnison, résidence d'un commissaire ducal, Vimercato (3) ; sommé par les Vénitiens de capituler, ce commissaire déclara qu'il voulait rester fidèle au duc de Milan ; il lui fut répliqué le soir même que, s'il ne se rendait pas, le siège commencerait le lendemain matin (4) ; et dans la même nuit, Alvixe Avogadro s'assura des environs de Caravaggio par l'occupation de Pagazzano, Brignano, Castel Rozzone, et le placement de trou-

(1) Marino Sanuto, II, 1162, 26 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1165, les provéditeurs à la Seigneurie, 39 août 1499.

(3) Les provéditeurs étaient à cette date mal renseignés sur les divers habitants et défenseurs de Caravaggio : Jacomo Secho n'était pas, comme ils le croyaient, le chef de la cavalerie légère milanaise, mais seulement un des principaux notables : cette erreur est corrigée par les documents subséquents et par le fait que Secho fut enrôlé dans l'armée vénitienne et reçut plus tard les félicitations de la Seigneurie pour sa conduite. Marino Sanuto, II, 1165, les provéditeurs à la Seigneurie, 39 août 1499.

(4) Marino Sanuto, II, 1165, proveditori à la Seigneurie, 29 août 1499.

pes sur la route de Treviglio (1). Le 27 août, avant d'engager les hostilités, Vittorio da Martinengo eut une conférence avec J. Secho, pour lui démontrer l'impossibilité d'une plus longue résistance ; Secho fit des difficultés pour capituler, disant qu'il devait faire honneur à son maître et finalement se décida pour la résistance ; alors les Vénitiens tirèrent quelques coups de canon contre la place : les assiégés hissèrent un drapeau blanc pour demander à parlementer, et quelques citoyens vinrent demander aux provéditeurs un délai de six jours, au bout duquel, s'ils n'avaient pas été secourus, ils se rendraient ; il leur fut répondu « qu'on ne leur donnerait ni six jours, ni six heures ». Les principaux citoyens décidèrent alors de se rendre à Venise en demandant le rétablissement de leurs anciens *capitoli* et de chasser l'infanterie ducale (2). La citadelle résista plus longtemps ; elle avait une garnison de cinquante à soixante hommes, de l'artillerie en bon état, des approvisionnements suffisants pour soutenir un siège assez long. Le bombardement commença dans la matinée du 29 août ; la citadelle tint bon quelque temps ; mais vers onze heures, le feu fut mis par imprudence à la poudrière, et l'explosion détruisit à moitié une tour et tua treize hommes et un capitaine ; cet accident hâta la capitulation. Les Vénitiens n'avaient perdu personne : deux bombardiers avaient eu le visage abîmé par la poudre, une couleuvrine et un *cortaldo* avaient été brisés par le tir (3). La soumission de Caravaggio, centre d'une région très riche et de grand rapport, était d'une extrême importance pour Venise (4).

Soncino suivit l'exemple de Caravaggio. Dès le 28 août, on annonçait une prochaine délégation de cette commune chargée

(1) Marino Sanuto, II, 1165, même texte.

(2) *Ibid.*, II, 1169, lettera dil campo à la Seigneurie, 30 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1175, di campo, les provéditeurs à la Seigneurie, 31 août 1499 ; II, 1184, les provéditeurs à la Seigneurie, di campo, Caravaggio, 29 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1175 et 1222, provéditeurs à la Seigneurie, di campo, 31 août 1499 et 3 septembre 1499. Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, Ambassadeur florentin à Milan, 29 août 1499 : « La fortezza di Caravaggio si tiene, per quanto intenda e per quanto la terra (la quale fu subornata da M. Jacopo Secho) pare si trovi mal contenta, e benche di Sonzino si fu dicto che era perso, non si è verificato ; anzi el signore vi ha mandato gente, le quali entrando, e per il sito e per la fede degli huomini, se resta poi securo ; è vero che quel paese per adesso si vede privo dogni altro soccorso, salvo che de presidii de la terra. » Marino Sanuto, II, 1190, 2 septembre 1499.

d'en apporter les clefs aux provéditeurs (1). Cependant le 30, la place répondait fièrement à un trompette vénitien qu'elle voulait tenir pour le duc. Les Milanais la considéraient comme imprenable autant à cause de sa situation que de la confiance que leur inspirait sa garnison, composée de trois cents fantassins et de cent arbalétriers à cheval. Les provéditeurs décidèrent de mener l'armée contre la place et, si elle persistait dans sa résistance, de la mettre à sac (2). La ville capitula le 31 août, et Vittorio da Martinengo en annonça la reddition aux provéditeurs le lendemain pendant leur marche; le 1er septembre, Alviano commença le siége de la citadelle et l'artillerie était en place pour le bombardement ; mais le jour même il obtint la capitulation d'Annibale Anguissola, qui la commandait (3). Le 30 août, d'autre part, Rivoltasecca était prise; le 3 septembre, cinq places, Bina, Scandelara, Pescarolo, Corte et Cermenada, furent occupées; le même jour, Castel Liom se rendit à Zuam Paolo Manfrono et la Ghiara d'Adda presque toute entière se trouvait ainsi au pouvoir de Venise (4).

Les provéditeurs s'excusèrent le 30 août aux Pregadi et à la Seigneurie de n'avoir pas commencé la campagne en marchant d'abord contre Crémone et de s'être attardés aux sièges des petites places : le motif de cette préférence avait été l'état incomplet de leur armée où manquaient encore le seigneur de Rimini, celui d'Urbin, les espagnols de Rome, Sonzim Benzom et une partie de l'artillerie. Ils annonçaient qu'aussitôt maîtres de Soncino ils marcheraient sur Crémone (5).

Ces premières marches en pays ennemi et ces premiers engagements avaient déjà endommagé l'armée vénitienne et écorné

(1) Marino Sanuto, II, 1170, rectori de Brescia à la Seigneurie, 28 août 1499. Les rectori de Brescia eurent une tendance à annoncer prématurément les nouvelles qui étaient de nature à les faire bien venir de la Seigneurie.

(2) *Ibid.*, II, 1185. Florence, A. d. S., *Lettere estere*, ambassadeur florentin à la Seigneurie, 29 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1192, proveditori à la Seigneurie, campo appresso Sonzim, 1er septembre 1499. *Ibid.*, 1194, rectori de Brescia, 1er septembre 1499. Il demanda à être fait gentilhomme vénitien (Marino Sanuto, II, 1203, proved., 2 septembre 1499). Mais il s'en remettait pour cela aux provéditeurs. Les provéditeurs et l'ambassadeur français visitèrent la citadelle de Soncino et y trouvèrent de grandes provisions de vivres et de munitions et deux cents pièces d'artillerie (Marino Sanuto, II, 1208, proveditori à la Seigneurie, 5 septembre 1499).

(4) *Ibid.*, II, 1211, rectori de Brescia, 3 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1185, proveditori à la Seigneurie, Caravagio, 30 août 1499.

son trésor : les provéditeurs réclamèrent à la Seigneurie des bombardiers et des bombardes ; d'autre part, ils manquaient d'argent et en demandaient à Venise : si la Seigneurie voulait dépenser et leur envoyer dix mille ducats de plus, ils pourraient faire à Crémone « quelque chose de bien ».

Dans cette première période de lutte, le capitaine de l'infanterie Carazolo se distingua particulièrement ; il fut toujours le premier dans tous les périls ; plusieurs fois il faillit être victime de son courage : un coup de « spingarda » lui brisa dans les mains une pertuisane ; un autre coup de feu lui rasa la tête. Bortolo d'Alviano se distinguait aussi (1).

Le pays n'était d'ailleurs défendu que par ses garnisons, et les routes y restaient libres. A mesure que l'armée vénitienne faisait de nouveaux progrès, les Milanais accentuaient leur retraite sur Pavie.

La reddition des quelques places vraiment fortes de la région entraîna la soumission passive du reste de la Ghiara d'Adda. Du reste, les populations y étaient depuis longtemps fatiguées du despotisme et des caprices de Ludovic Sforza. Dès le 25 août, les gens d'Antignate et des autres villes occupées vinrent « se recommander » aux provéditeurs : ceux-ci les accueillirent avec bienveillance et les renvoyèrent satisfaits ; c'était la politique que le gouvernement vénitien avait décidé de suivre dans cette conquête (2) ; le 27 août, les gens de Treviglio et d'autres places vinrent, accompagnés de Gambara et d'Avogadro, apporter leur soumission aux provéditeurs, à Caravaggio (3) ; les gens de Castel Liom et de Cazalmaggiore vinrent d'eux-mêmes prêter serment de fidélité, le 5 septembre (4) ; Liom, podestat vénitien de Crema, envoya un officier à Pizzighetone, conseiller la capitulation : cette ville, déjà disposée à se rendre, s'y résolut, moyennant certaines concessions ; le podestat de Crema, en honnête et prudent fonctionnaire vénitien, refusa de les consentir de sa propre autorité, mais les déféra aussitôt, en les appuyant, aux provéditeurs ; le 8 septembre, les gens de Pizzighetone se soumirent en effet ; la citadelle seule continua à tenir pour le duc de Milan.

(1) Marino Sanuto, II, 1184, provéditeurs à la Seigneurie, del campo di Caravaggio, 29 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1149, provéditeurs à la Seigneurie, in campo, 25 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1184, les mêmes à la même Caravaggio, 27 août 1499.

(4) La citadelle de Castel Liom ne se rendit que le 3 septembre à J.-P. Manfrono (Marino Sanuto, II, 1212, Crema. Liom à la Seigneurie, 3 sept. 1499).

Pour marque de leur zèle et de leur abandon sans arrière-pensée du duché de Milan, les gens de Pizzighetone offrirent aux provéditeurs, pour l'employer au bombardement de Crémone, une antique bombarde vénitienne qui se trouvait dans leur commune depuis soixante ans (1).

Entretemps les provéditeurs marchaient de Soncino sur Crémone; en annonçant leur nouvelle entreprise à Venise, ils faisaient prévoir qu'ils ne pourraient probablement pas faire cette étape en une seule journée; le 5 septembre, presque toute l'armée vénitienne se trouva réunie et campée à San Martino, à cinq milles de Crémone (2).

Crémone était alors, bien que les guerres du xve siècle eussent commencé à diminuer un peu sa prospérité, une ville très peuplée et très riche, où florissaient les arts et les lettres : c'était surtout une grande ville industrielle, où près de treize mille familles exerçaient les arts du tissu ; la fabrication des futaines y employait quatre mille ouvriers et était obligée de faire appel à la main d'œuvre étrangère ; elle exportait chaque année, rien qu'à Venise, quarante mille pièces de futaine, pour une valeur de deux cents mille ducats (3). La ville tenait beaucoup à sa nationalité lombarde et milanaise ; mais le caractère tyrannique récemment pris par la domination sforzesque l'avait presque entièrement détachée du duc de Milan. Depuis le début de la campagne vénitienne, plusieurs partis s'y étaient formés, ou, pour mieux dire, plusieurs courants d'opinion, incertains encore, y flottaient confusément: L'Alviano disait, le 2 septembre, que l'on y comptait trois partis : un vénitien, un français, un favorable à une domination particulière de Trivulce ; d'autres voulaient proclamer le «ducheto», le fils dépossédé de Galéaz Sforza (4).

Crémone voulait rester milanaise : ce désir semblait être dominant. Cependant la nouvelle de la marche des Vénitiens contre Crémone en remplit de joie les habitants ; dès le soir du 1er septembre, une émeute éclata contre le lieutenant ducal et

(1) Marino Sanuto, II, 1262-1263. Liom à la Seigneurie, Crema, 7 sept. 1499. II, 1272, provéd. à la Seigneurie, 10 septembre 1499 ; II, 1266, 9 sept. 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1203, provéditeurs à la Seigneurie, Soncino, 2 sept. 1499 ; *Ibid.*, II, 1208, les mêmes à la même, San Martino di Cremona, 5 septembre 1499.

(3) Sommi Picenardi, *loc. cit.*, pag. 9 et 10.

(4) Marino Sanuto, II, 1217 : rapport de Gabbiano à la Seigneurie, 3 septembre 1499.

le podestat milanais, qui s'enfermèrent dans leur palais ; les Crémonais s'emparèrent des clefs des portes (1). A Pontevico, même effervescence : le Crémonais Gabriel de'Miliis s'y était emparé des clefs qu'il tenait à la disposition de la Seigneurie (2). A Crémone, l'émeute continua le 2 septembre, généralement favorable aux Vénitiens, aux cris de « Marco ! Marco ! » La nouvelle de la fuite du duc ne fit que redoubler le tumulte populaire et le désarroi des esprits (3). La poésie populaire, satirique et brutale, s'empara du malheureux prince si longtemps flatté par les poètes de sa cour, et des vers furent faits sur lui, « *in opprobrio* ».

Avant même de marcher sur Crémone, les provéditeurs en avaient entrepris la pénétration diplomatique : le 1er septembre, ils adressèrent au Conseil des Dix une lettre sur une matière importante, pour la lecture de laquelle le huis clos fut réclamé, mais dont on pensa qu'elle était relative à l'établissement d'une «négociation» dans Crémone. A peine arrivés devant la place, les provéditeurs tentèrent d'obtenir sa soumission sans résistance : ils envoyèrent l'Alviano, le comte Avogadro, Vittorio da Martinengo, parlementer sous les murailles de la ville avec les habitants (4). Les Crémonais demandèrent un délai de vingt jours, qu'ils réduisirent immédiatement à quatre, pour réfléchir à la décision qu'ils avaient à prendre, et réclamèrent des saufs-conduits pour six ou sept citoyens qu'ils voulaient envoyer à Milan pour connaître exactement la situation et savoir ce qu'ils devaient faire. Les provéditeurs consentirent d'autant plus facilement à accorder aux Crémonais ce délai et ces saufs-conduits que les troupes vénitiennes n'étaient pas encore toutes réunies sous Crémone, et qu'il leur manquait de l'artillerie et de l'infanterie (5).

La soumission de Crémone demanda cependant plus de temps que ne pouvaient le faire supposer ces premières négociations. Crémone, depuis qu'elle se voyait débarrassée de Ludovic Sforza, voulait rester unie au duché de Milan. A Milan, la majorité de la population, même guelfe, demandait le maintien de l'intégrité du territoire milanais et était contraire à la séparation

(1) Marino Sanuto, II, 1195 et 1197 ; rapport du Crémonais Jacomo de Seregni à Brescia, transmis à Venise le 2 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1197, G. de Miliis, Pontevico, 1er septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1209, les provéditeurs in campo à la Seigneurie, 2 septembre 1499 ; II, 1195, Rectori de Brescia à la Seigneurie, 2 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1208.

(5) *Ibid.*, II, 1221, les provéditeurs à la Seigneurie, 5 septembre 1499.

d'avec Crémone et semblait vouloir s'y opposer par la force. Les ambassadeurs florentins prophétisaient que, si Venise ne s'en emparait pas très vite et tout d'un coup, les Milanais sauraient l'en empêcher ensuite, et ils annonçaient que la France et les Vénitiens ne tarderaient pas à se brouiller sur cette question (1). Le gouvernement provisoire de Milan s'empressa, en annonçant aux Crémonais son intention d'accepter la domination de Louis XII (2), de leur spécifier que « cette reconnaissance avait pour condition expresse le maintien de l'intégrité du domaine milanais, dont leur ville était une portion très notable et qui avait toujours vécu avec Milan dans des rapports fraternels. » Une ambassade, composée entre autres personnes de Leonardo Bilia, Gaspare Caymo et de Gaspare del Conte, fut envoyée à Crémone pour doubler l'effet de ces conseils. Elle avait mission de demander à la commune et au châtelain de la citadelle Santa Croce de ne pas manquer à leurs devoirs de bons milanais, de résister le plus vaillamment et le plus fidèlement possible aux Vénitiens ; elle devait promettre de plus aux officiers milanais que le nouveau régime leur laisserait leurs fonctions, et qu'ils seraient même récompensés (3). — Crémone tenait, elle aussi, à rester unie au duché. Munie des saufs-conduits concédés par les provéditeurs, elle envoya, le 4 septembre, une ambassade au gouvernement milanais pour lui demander son appui contre Venise. Cette ambassade devait aussi répondre aux encouragements de fidélité de Milan, que la ville était décidée, si Milan voulait la secourir, à ne jamais se rendre à la Seigneurie (4). Les Cré-

(1) Vespucci à la Seigneurie, 3 septembre, Milan. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 338.

(2) Le gouvernement de Milan à la commune de Crémone, 3 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents* 335.

(3) Instructio Leonardi Biliae, Milan, 3 septembre 1499. Voir ce document publié par SOMMI PICENARDI, *op. cit.* pag. 24.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, 4 septembre 1499. Instructions de la commune de Crémone à ses ambassadeurs à Milan, 4 septembre 1499, Milan: « Oratoribus Cremonensibus apud Ludovicum Sfortiam.....: che subito J.-J. Trivultio voglia mandar soccorso a questa citude o faccia tal opera che li inimici veneziani se levano dall' impresa de la città e tuto cremonese, instando che' l soccorso sii presto.» Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 13, Bianchi au duc de Ferrare, 7 septembre 1499. Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, ambassadeurs florentins à Milan, Lodi, 4 septembre :« Per via habbiamo trovato li oratori cremonesi che andavano à Milano, e ci feceno intendere che quando gli Milanesi voglino aiutarli, non sono mai per arendersi a Venetiani. » Ces ambassadeurs sont Soderini et Pepi, qui, se jugeant suffisamment autorisés par les circonstances à partir, et

monais qui se répandaient hors de leur ville en Lombardie disaient, moins officiellement mais avec une sincérité plus grande peut-être, que jamais elle n'accepterait la domination vénitienne; qu'elle voulait, malgré la proximité de l'ennemi, campé à quelques milles seulement de chez elle, suivre la fortune de Milan. Ils avaient renvoyé de leur ville toute l'infanterie milanaise mercenaire, ne voulant se confier à personne qu'à eux-mêmes, et décidés à se défendre par leur propres forces (1). Mais à l'ambassade milanaise, les Crémonais répondirent avec moins d'orgueil que la proximité de l'armée vénitienne rendait leur résistance bien difficile, que la ville n'avait point d'armes et aucun moyen de se défendre et que les Vénitiens la forceraient aisément si les Milanais ne venaient pas l'aider (2).

Ce n'était pas le désir qui en manquait aux Milanais. Ils demandèrent à Trivulce l'autorisation de secourir Crémone et par la même occasion de reprendre aux Vénitiens toutes les conquêtes qu'ils avaient antérieurement faites en Lombardie (3). Trivulce, au fond du cœur, partageait leur sentiment; mais on lui a prêté l'intention de bien des projets dont il n'eut vraisemblablement que le désir. On assurait dans les territoires vénitiens qu'il voulait reprendre à la Seigneurie tout le pays jusqu'à Vérone; qu'il songeait à secourir Crémone avec cinq mille hommes pour lui conserver sa liberté (4); on affirma par la suite que la soumission de cette ville n'avait été aussi difficile que parce que Trivulce avait écrit à ses habitants de résister et leur avait promis du secours (5). Tout cela était faux ou

n'ayant pas de lettres de rappel, revenaient à petites journées vers Florence, ayant laissé à Milan leur chancelier Vespucci pour expédier les affaires.

(1) Florence, A. d. S., *Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, Soderini et Pepi à la Seigneurie, Piacenza, 5 septembre 1499 : « Per via habiamo trovati molti che vengono da Cremona et referiscanci che quella citta a niuno modo vole andare sotto Santo marcho, ma fare quello da Milano, sebene vi sia il campo intorno a due miglia o tre Et hanno li Cremonesi cavatone tutti i fanti forestieri che vi erano per non volere confidare senon di se ».

(2) Florence, *ibid.*, reg. XII, Vespucci à la Seigneurie, 5 septembre 1499 : « Qui stasera sono arrivati ambasciatori cremonesi a fare intendere che li Veneziani sono per sforzarli, e loro si trovono senza arme.

(3) Marino Sanuto, II, 1274, lettre de Caravaggio à la Seigneurie, 8 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1229 et 1267, rectori de Bergame à la Seigneurie, 5 et 7 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1229, relation d'un Crémonais aux provéditeurs, 5 sept. 1499.

tout au moins exagéré (1) : Trivulce refusa nettement aux Milanais de les aider à secourir Crémone et d'y envoyer des troupes. Il motiva ce refus par les engagements du roi, « auxquels le roi voulait faire honneur ». Les Milanais étaient par suite réduits à l'impuissance (2). Quand on vit Trivulce se désintéresser de la question, on considéra à Milan que Crémone était perdue pour le duché et que les Vénitiens finiraient, plus ou moins aisément, par s'en rendre maîtres (3).

Les ambassadeurs crémonais arrivèrent à Milan le jour de l'installation du gouvernement provisoire, et ils n'obtinrent rien. Le gouvernement milanais leur prodigua les encouragements et les bonnes paroles, voire les promesses de secours ; mais Trivulce leur fit dire catégoriquement de céder et d'obéir à la Seigneurie de Venise : « car ainsi l'exigeaient les ordres du Roi ». Le bruit de la capture de Ludovic Sforza par les Français s'étant entretemps répandu à Milan, ils pensèrent qu'ils n'avaient plus rien à en espérer, et ils revinrent presque immédiatement à Crémone, le 6 septembre (4). Trivulce ne se borna pas à la réponse qu'il leur avait faite : il écrivit spécialement à Crémone et aux quelques autres places de la région aliénée qui résistaient

(1) Le 17 septembre, on disait encore que Trivulce avait envoyé secrètement à la citadelle de Crémone Francesco de' Quartieri pour l'encourager à la résistance. On mêlait aussi M. de Beaumont à cette fourberie. Dans leurs entretiens, Francesco dé Quartieri dit même à Avogadro que « *quelqu'un qui était dans le camp vénitien* conseillait à Crémone de ne pas capituler trop vite » (Marino Sanuto, II, 1238, H. Osio, Bergamo, 17 septembre ; II, 1233, Crémone, 18 septembre 1499). On alla jusqu'à prêter à Trivulce l'intention de s'emparer lui-même de Crémone, pour son propre compte et comme capitaine d'aventures (Marino Sanuto, II, 1222, Crema, Liom à la Seigneurie, 4 septembre 1499). Le jeune comte de Misocco disait que, la Seigneurie ayant violé le traité (par l'affaire de Lecco), la clause relative à Crémone avait cessé d'être exécutoire et qu'il voulait reprendre tout ce que les Vénitiens avaient pris (*Ibid.*, II, 1222, 6 septembre 1499).

(2) Marino Sanuto, II, 1274, lettre de Caravaggio à la Seigneurie, 8 septembre 1499 ; autre lettre de Dandolo à la Seigneurie, Caravaggio, 11 septembre 1499.

(3) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, Vespucci à la Seigneurie, Milan, 7 septembre 1499 : « Cremona si mette per spacciata e che li Venetiani omnino se ne insignorirano ; dilche il signor messer Gian Giacomo ha chiuso li occhi, secundo se intende, per certo peir non contrafare a li capituli et etiam accio Venetiani non cominciano a machinare contra Lodovico e Re de Romani».

(4) Marino Sanuto, II, 1255, Caravaggio, Dandolo à la Seigneurie, 6 septembre 1499 ; II, 1161, nouvelles communiquées aux provéditeurs par Cristobal Stanga, 9 septembre 1499.

encore de se rendre et « de s'accorder avec la Seigneurie, et cela sans perdre de temps, vu qu'elles lui appartenaient par les traités (1). »

Pendant ces négociations à Milan, les provéditeurs n'étaient pas restés inactifs, et, malgré les délais demandés par les habitants, ils avaient cherché à conclure un accord immédiat; Morosini noua des relations et des intrigues avec plusieurs citoyens notables; il eut divers rendez-vous très secrets avec eux pour combiner une prise de possession de Crémone par un coup de main nocturne (2). D'autre part, le parti vénitien de Crémone remuait et reprochait sa lenteur à l'armée de la Seigneurie : le 7 septembre, le crémonais Gabriel de Miliis faisait prévenir les provéditeurs qu'il était maître d'une des portes de la ville et les engageait à la faire occuper par deux cents *provisionati*, ce qui leur donnerait ensuite un accès facile dans la place. Mais le connétable de Pontevico, Zuam de Feltre, qui transmettait cet avis aux provéditeurs, les avertissait qu'ils auraient sans doute de la peine à occuper par surprise Crémone, à cause des divisions entre *marcheschi*, *ducheschi* et partisans de la France (3). Enfin, le même jour, on annonça au camp l'envoi aux provéditeurs, par les bourgeois de Crémone, de trois ambassadeurs pour discuter une capitulation (4); mais le soir, au lieu de l'ambassade annoncée, ce fut un trompette porteur d'une lettre qui se présenta au camp entre huit et neuf heures du soir : dans cette lettre, écrite dans les formes les plus solennelles au nom du gouvernement et de la population de Crémone, les « *gubernatores et præsidentes populi et regiminis* » déclaraient que la population crémonaise, connaissant les bons traitements que la Seigneurie accordait à ses sujets, était disposée à accepter la domination vénitienne, que les Crémonais s'offraient au doge et à la république « comme des fils à leur père », qu'ils désiraient demander des *capitoli*; et en conséquence ils demandaient aux provéditeurs, pour le lendemain, une conférence avec quelques citoyens sous les murs de la ville. Après une rapide con-

(1) Marino Sanuto, II, 1263, Dolce à la Seigneurie, Milan, 7 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1254, proveditori à la Seigneurie, campo, 8 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1229, Pontevico, Zuam de Feltre à la Seigneurie 7 septembre 1499. Le connétable demanda par la même occasion que, pour reconnaître son zèle, la Seigneurie le nommât connétable de Crémone quand elle serait prise.

(4) *Ibid.*, II, 1261 et 1266, proveditori in campo, 9 septembre 1499.

sultation avec Beaumont et Pitigliano, la réponse des provéditeurs à cette proposition fut affirmative (1).

Cette entrée en relations diplomatiques produisait à point : le même jour en effet, après lecture à huis très clos d'une lettre du secrétaire Dolce, qui suivait l'armée française, les Pregadi ordonnèrent aux provéditeurs de donner l'assaut à Crémone et de la prendre de vive force si elle ne capitulait pas de bonne grâce ; ordre était aussi donné aux capitaines des places voisines, Bergame, Brescia et autres, d'aller rejoindre immédiatement et avec le plus de troupes possibles, l'armée du siège (2).

L'entrevue demandée fut retardée. Malgré la démarche du gouvernement crémonais, l'accord n'était pas absolu dans l'esprit de la population ; les nobles des deux partis, milanais et vénitien, avaient été mis en ébullition par l'insuccès de l'ambassade envoyée à Milan ; ils s'étaient armés ; ils étaient unanimes à demander qu'on traitât avec les provéditeurs, mais la majorité voulait obtenir « de telles provisions que de trente ans, la Seigneurie ne retirerait pas un *quattrino* de revenu de Crémone et de ses nouvelles possessions » (3) : ainsi l'on songea à demander l'exemption de tout impôt pour vingt ans, l'établissement ultérieur d'un impôt proportionnel à ceux que les villes milanaises payeraient à Louis XII, le remboursement par la Seigneurie aux particuliers, nobles et bourgeois de tout l'argent que leur avaient soutiré les exactions de Ludovic Sforza (4). Même à ces conditions, les Gibelins et beaucoup de Guelfes, s'ils eussent espéré du secours, de quelque part que ce fût, ne se seraient pas rendus : mais ils n'avaient aucun moyen de résister plus longtemps, et, malgré leur rancœur et leur dépit, ils se voyaient obligés d'accepter le joug vénitien (5). Ces discussions, terminées par le triomphe des idées pacifiques, prirent du temps ; le 8 au matin, les Crémonais firent prier les provéditeurs de ne point s'étonner d'avoir à attendre, car la commune tenait conseil, et les ambassadeurs annoncés ne viendraient conférer avec eux qu'à l'issue de ce conseil. Les provéditeurs retournèrent au camp les ayant attendus longtemps et en vain ; aussi, quand les Crémonais leur eurent assigné un autre rendez-

(1) Marino Sanuto, II, 1261, donne le texte de cette lettre.

(2) *Ibid.*, II, 1224, Dolce à la Seigneurie, 6 septembre 1499.

(3) Giovanni Muffi au marquis de Mantoue, 8 septembre. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 355.

(4) *Ibid.* Voir aussi Sommi Picenardi, *op. cit.*, pag. 16-27.

(5) *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 355.

vous, leur parut-il plus convenable, pour ménager la dignité de la Seigneurie, de faire attendre les Crémonais à leur tour (1). Cette feinte froideur eut un résultat immédiat : le soir même, une troupe de quinze à vingt citoyens se présenta au camp ; Lunardo Botta, leur chef, exposa que la ville de Crémone avait décidé de se rendre aux Vénitiens, pour obéir à sa propre inspiration et en même temps à la volonté du ciel, et qu'ils venaient offrir la ville à la Seigneurie. Il excusa leurs retards longs et répétés par une tentative de corruption du châtelain pour rendre le château en même temps que la ville, et par la difficulté d'organiser l'ambassade à laquelle un grand nombre de personnes avaient voulu prendre part. Il termina en promettant de revenir le lendemain présenter les « *capitoli* » que Crémone demandait à la République.

Les provéditeurs lui répondirent sur-le-champ ; ils acceptaient Crémone et ses citoyens pour « bons et chers fils de la Seigneurie », et leur accordaient pour la remise de leurs *capitoli* le délai qu'ils réclamaient (2). Le lendemain 9 septembre, vers six heures du soir, les provéditeurs reçurent en effet les demandes de concession de Crémone, demandèrent vingt-quatre heures pour y répondre, puis ils donnèrent leur réponse le soir même sous réserve de l'approbation de la Seigneurie de Venise (3). Le lendemain, 10 septembre, ils firent une entrée solennelle dans Crémone, au son des trompettes et des cloches, et au milieu de la joie populaire ; ils furent reçus avec Pitigliano, Beaumont, et les condottieri à la porte de la ville par le suffragant d'Ascanio Sforza, entouré du clergé et des citoyens et prirent place sous un dais porté par six des principaux citoyens, parmi lesquels Lunardo Botta. Après une prière solennelle au Duomo, l'évêque souhaita la bienvenue à la Seigneurie et pria ses représentants de vouloir bien, en signe d'allégresse, consacrer dans le Duomo une chapelle aux saints du jour, Saint Marc et Saint Nicolas. Les provéditeurs allèrent ensuite au palais communal, où ils adressèrent au peuple une harangue «bienveillante et encourageante» : puis ils tirèrent au sort qui resterait comme gouverneur à Crémone : le sort favorisa Morosini, et Trévixam retourna le soir

(1) Marino Sanuto, II, 1266, proveditori in campo à la Seigneurie, Cremona, 9 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1272, les mêmes, 10 septembre 1499.

(3) Marino Sanuto publie (II, 1280, 12 septembre 1499) le texte des *capitoli*, sur lesquels je reviendrai plus loin. *Ibid.*, II, 1277, proveditori in campo à la Seigneurie, San Martino, 11 septembre 1499.

même au camp (1). Le 12 septembre une messe solennelle fut célébrée par le vicaire d'Ascanio dans le Duomo : on alla chercher en pompe Morosini dans son palais ; après la messe il monta lui-même à l'autel, et reçut sur un missel les serments de fidélité à la Seigneurie du conseil communal et de cent vingt-sept citoyens notables. Le même jour, fut élue une ambassade destinée à la Seigneurie (2), composée de douze personnages de distinction, et chargée de protestations de dévouement et de supplications pour un bon accueil, mais qui ne se mit en route que beaucoup plus tard (3).

L'enthousiasme populaire tomba vite ; la ville était mécontente des *capitoli* demandés aux Vénitiens par ses représentants. Lunardo Botta, craignant que ce mécontentement ne grandît et ne se traduisît par quelque émeute, demanda, dès le 11 septembre, la suppression du *dazio dei minuti* qui ne rapportait que deux mille ducats à la Seigneurie, et dont la disparition, sans nuire aux intérêts de l'état, calmerait l'émotion populaire (4). Le gouverneur n'osa rien promettre, mais il n'était nullement rassuré ; le peuple semblait prêt à vouloir saccager les maisons des membres de la future ambassade ; Lunardo Botta le prévint d'ailleurs lui-même de craindre pour sa vie et s'enferma dans le palais du gouvernement avec Morosini pour le protéger (5) en cas de besoin. Ce mécontentement se traduisait en même temps sous une autre forme : le 13 septem-

(1) Marino Sanuto, II, 1280, proveditori in campo, Crémone, 10 sept., à une heure de nuit. La lettre arriva le lendemain à Venise, et le grand conseil se réunit en assemblée extraordinaire après dîner pour en entendre la lecture.

(2) Sommi Picenardi, op. cit., pag. 19-21.

(3) Marino Sanuto, III, 34. Lettre de Crémone à la Seigneurie, 5 octobre 1499 (pour annoncer le départ de l'ambassade); cette lettre donne le nom des ambassadeurs.

(4) *Ibid.*, II, 1307, provéditeur général à la Seigneurie, 13 septembre 1499, Crémone. Ce fut pendant cette période de mécontentement que les Crémonais envoyèrent au marquis de Mantoue un ambassadeur, Sigismondo Oldini, porteur d'une lettre et d'un message oral dont nous ignorons la teneur et la portée : «Les temps présents étaient de telle nature qu'il fallait souffrir ce qui arrivait par la permission du Très Haut». Malgré cette résignation officielle, cette ambassade avait-elle pour but d'offrir à François de Gonzague la souveraineté de Crémone, ou, vu qu'il était encore l'allié officiel de Ludovic Sforza et son capitaine ducal, de le prier de venir en prendre la défense ? Il serait difficile de le dire. Il ne parait pas d'ailleurs que le marquis ait répondu à de telles ouvertures. (Les magistrats crémonais à François de Gonzague, 12 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*), 358.

(5) *Ibid.*, II, 1298. Morosini à la Seigneurie, Crémone, 14 septembre.

bre, les Crémonais demandaient l'éloignement de l'armée du Cremonese, où, d'après eux, elle avait fait autant de mal que l'ennemi (1) Le 15 septembre, Morosini, sur l'ordre de Venise décréta la suppression d'une partie des impôts; l'émotion populaire se calma et le nouveau gouverneur put commencer à se mettre au courant de l'administration locale et en entreprendre la réorganisation (2).

La résistance du château de Crémone ne se prolongea pas longtemps après la soumission de la ville. A Milan, on essaya vainement de l'y encourager; les gibelins et le tiers parti, F.-B. Visconti, Battista Landriano, s'agitaient dans ce but; on prétendait savoir que Ludovic Sforza allait y envoyer des renforts; F.-B. Visconti encourageait journellement Battaglia à la résistance; les Pallavicini lui avaient offert un renfort de deux ou trois cents hommes (3). Mais Battaglia avait vite compris l'inutilité pratique de toute résistance; il ne tardait à se laisser convaincre que pour mettre sa conviction à un plus haut prix (4): il répondit aux premières ouvertures en demandant des privilèges qui parurent exorbitants. Giacomo Secho fut mandé, de Caravaggio, dès le 10, par les provéditeurs, et chargé de hâter la décision du châtelain de Crémone; il réussit dans sa mission, puissamment secondé par Alvixe Avogadro (5): le 12 septembre, Battaglia envoya, pour parlementer avec Morosini, un certain Francesco de Quartieri, jadis mandé à Crémone par Ludovic Sforza, lors du passage de l'Oglio par l'armée vénitienne; ils se rencontrèrent dans une église et discutèrent seul à seul (6). Battaglia avait en premier lieu demandé une somme de quarante mille ducats une fois payés, la cession de Castel Liom avec ses juridictions, revenus et dépendances, la cession de San Zuam in Croce avec tous ses droits, tels que les avait possédés Ludovico dal Bergomin, la faculté de jouir de tous ses biens et revenus, sans avoir à payer d'impôts, dans tous les domaines vénitiens; la qualité de gentilhomme vénitien pour

(1) Voir page précédente, note 5.

(2) Marino Sanuto, II, 1318. Morosini à la Seigneurie, Crémone, 17 sept.

(3) *Ibid.*, II, 1274. Dandolo à la Seigneurie, 11 septembre 1499; II, 1307, provéd., Crémone, 13 septembre 1499; II, 1238, H. Osio à la Seigneurie, Bergame, 17 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1266, 9 septembre 1499. Texte des *capitoli*.

(5) *Ibid.*, II, 1288, lettre de Caravaggio à la Seigneurie, 10 septembre 1499 et II, 1289, 13 septembre et II, 1297. Trevixam, in campo, 14 septembre 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1298, Morosini, in campo, 14 septembre 1498.

lui, pour son père, ses frères et leurs descendants ; à tous la promesse d'une pension annuelle de deux mille ducats, s'il ne pouvait pas, pour une raison quelconque, jouir des revenus attachés aux concessions susdites ; le don d'une maison dans Venise, d'une valeur de quatre mille ducats ; le droit, pour lui-même et ses serviteurs, de porter toujours les armes ; le droit de jouir et disposer librement de ces possessions et de les vendre ; la concession des biens confisqués d'un individu qu'il ne nommait pas encore ; l'absolution de trois individus bannis, condamnés l'un pour assassinat, les deux autres pour homicide simple. Il demandait en outre pour son frère Batagino une somme de cinq mille ducats et le commandement à perpétuité d'une compagnie de cent chevaux ; des pensions de cinq ducats par mois pour certains siens parents qu'il désignerait plus tard ; le commandement de vingt-cinq hommes d'armes ou de cavalerie pour son cousin Zuam Cristofal, une indemnité de dix ducats au « capitaine de la porte » du château, et une autre de quatre ducats à chaque soldat alors en résidence dans le château. En échange, il livrerait à la Seigneurie le château de Crémone avec toute l'artillerie qui y était contenue. — Dans ses nouvelles demandes, Battaglia réduisait à vingt-cinq mille ducats la somme en argent comptant qu'il réclamait et maintenait les autres demandes accessoires. Les provéditeurs, tout en trouvant ces prétentions excessives, ne les repoussaient pas, ayant été dès le début partisans des concessions les plus étendues, et jugeant de bonne politique de terminer rapidement la guerre ; mais ils essayèrent de réduire ses prétentions pécuniaires à un chiffre inférieur, et Morosini refusa à Quartieri les vingt-cinq mille ducats ; Quartieri retourna au château conférer avec son mandataire et revint aussitôt ; Battaglia maintenait son chiffre, disant que c'était son dernier mot : il avait encore neuf jours pour envoyer demander des secours à Ludovic en Allemagne ; entretemps Quartieri demandait pour lui-même, étant de famille honorable, le titre de gentilhomme vénitien, deux places de sûreté dont Viadana, une somme de deux mille ducats comptant et une pension annuelle de deux cents ducats (1). Le lendemain 13, Pitigliano et Marco Trevixam étant allés à Crémone, il y eut, le soir, une nouvelle entrevue entre Morosini, Avogadro et Quartieri. Celui-ci déclara que le châtelain était enfin décidé à se rendre, mais qu'il maintenait ses

(1) Marino Sanuto, II, 1298, Crémone, 14 septembre 1499 ; texte des *capitoli*.

demandes d'argent et réclamait le paiement d'une moitié de la somme à Brescia : il demandait de plus le temps d'envoyer un messager à Ludovic Sforza, et, pour sauver les apparences, il demandait qu'on installât les bombardes devant le château, ce qui fut fait ; le soir même, Morosini eut une entrevue avec le châtelain et l'accord fut conclu « *in nomine Domini.* » Dès le lendemain, le provéditeur demanda à Venise l'envoi de l'argent destiné au châtelain, et, après le premier versement de vingt-cinq mille ducats effectué par Avogadro et Zaccaria Loredam, entre les mains du châtelain, le 15 septembre entre quatre et cinq heures du soir, il pénétra en grande pompe dans le château et en prit possession au nom de la Seigneurie. On y mit comme châtelain Zaccaria Loredam et comme connétable Zuam Matto avec deux cents *provisionati* (1).

La capitulation accordée par Morosini à Battaglia fut généralement blâmée par les Pregadi ; on lui reprocha de l'avoir payée trop cher et de l'avoir conclue à l'insu du *colegio*. On montra autant d'étonnement que de regret que Morosini eût « fait une pareille folie », et l'on chercha un moyen de ne pas observer cet accord. Ses amis rappelaient cependant que ses instructions portaient de ne pas se gêner pour l'argent et insistaient sur la nécessité d'avoir ce château : les Pregadi n'osèrent pas se contredire et l'affaire en resta là ; Morosini s'excusa, affirmant avoir toujours suivi les ordres de la Seigneurie et l'esprit de ses instructions, avoir toujours, dans ses négociations et ses entrevues avec le châtelain, eu des témoins comme Nicolo Aurelio et le comte Alvixe Avogadro ; du reste la citadelle était très forte, très bien approvisionnée, quasi inexpugnable : elle n'était pas payée trop cher. Ces raisons ne diminuèrent pas la mauvaise humeur du conseil contre le provéditeur (2). Par contre, les Français approuvèrent le procédé employé par Morosini ; Trivulce trouva le prix de la capitulation élevé, mais non exagéré ; le 16 septembre, Beaumont inspecta la citadelle en détail du dehors, déclara qu'elle aurait pu faire durer

(1) Marino Sanuto, II, 1306, Morexini à la Seigneurie, Crémone, 15 septembre 1499 ; II, 1318, Crémone, même date ; II, 1327, Pasqualigo à la Seigneurie, Brescia, 17 septembre 1499 (il annonce l'envoi au camp vénitien, conformément à la demande de Morosini, de six mille ducats empruntés aux citoyens de Brescia).

(2) *Ibid.*, II, 1353, 25 septembre 1499. *Chronicon Venetum*, pag. 111, septembre 1499.

six mois sa résistance et qu'on avait eu grandement raison de l'acheter (1).

Le 13 septembre 1499, la citadelle de Pizzighetone restait seule hors du pouvoir des Vénitiens (2). Encouragé dans sa résistance par les bénéfices que celle du châtelain de Crémone lui avait procurés, le châtelain avait demandé deux mille ducats et d'autres concessions pour la livrer : Trévixam, pour couper court à ces derniers marchandages, déclara à son envoyé « qu'il ne donnerait plus d'argent à personne», et, après avoir ainsi effrayé ce commandant et son agent, il envoya Vittorio da Martinengo et Hieronimo de' Monti au château de Pizzighetone pour négocier sa reddition : elle fut achetée quatre mille ducats au châtelain, qui s'en alla, muni d'un sauf conduit de Trivulce. Il fut remplacé par H. di Ca da Pexaro pour le compte de Venise, et le château fut occupé le 15 septembre. C'était une très belle forteresse (3). Le provéditeur fit ensuite occuper une petite tour au delà de l'Adda, « *sine prejuditio regis*, » vu que le roi avait occupé lui-même sur la rive vénitienne de l'Adda, à Lodi, un bastion très important (4), qui, d'après les *capitoli*, devait revenir à la Seigneurie et dont les Lodesans avaient aussitôt commencé la démolition (5). Les Vénitiens d'autre part essayèrent de faire valoir les traités pour occuper Lecco sur le lac de Como, mais ils se heurtèrent à une vive résistance des Milanais, qui, cette fois, fut écoutée par le gouvernement français (6).

Par la reddition de la ville et du château de Crémone, la campagne se trouvait finie (7) ; la facilité de cette conquête ne surprit personne à Venise, étant donné que la Ghiara d'Adda n'avait pas eu d'autres défenseurs que quelques garnisons (8) ;

(1) Marino Sanuto, II, 1326, lettre de Milan à la Seigneurie, 16 septembre 1499 ; II, 1314, Morosini à la Seigneurie, Crémone, 16 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1289, Trévixam à la Seigneurie, 13 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1318, Trévixam à la Seigneurie, 17 septembre 1499 ; *ibid.*, II, 1307, provéditeur, in campo, 15 septembre 1499 ; 1313, Trévixam à la Seigneurie, 16 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1378, Liom à la Seigneurie, Crema, 17 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1380, Foscarini à la Seigneurie, 29 septembre 1499. — Le bruit courut que les Lodesans, non contents de cette démolition, voulaient, pour assurer leur sécurité, obtenir Ceredo. Liom, ne connaissant pas la teneur exacte des *capitoli*, n'avait pas osé s'opposer à l'occupation de ce bastion par les Français.

(6) Cette question sera traitée plus loin.

(7) Marino Sanuto, II, 1378, Liom à la Seigneurie, 17 septembre 1499.

(8) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, Vespucci à la Seigneurie, 29 août 1499.

si attendue qu'elle fût, elle excita pourtant l'enthousiasme populaire; le 3 septembre, sur la place Saint-Marc, un poète aveugle avait improvisé et chanté, avec accompagnement de guitare, des vers à la gloire de la République (1). Mais, dans le monde officiel, la nouvelle de l'occupation de Crémone fut froidement accueillie, à cause de l'inquiétude provoquée par les mauvaises nouvelles de l'armée de mer. Aussi, malgré les démarches de Maynier, qui voulait qu'on célébrât cette victoire par des réjouissances publiques, il n'y eut ni sonneries de cloches, ni feux de joie ni autres démonstrations populaires.

A Milan, l'opinion publique resta longtemps mécontente de cette cession : F.-B. Visconti reprochait au roi le 24 septembre d'avoir sacrifié la plus belle et la plus riche place du duché ; au mois d'octobre, divers patriciens lui conseillaient aussi de reprendre la Ghiara et Crémone, qui formaient environ le cinquième du territoire milanais : « Majesté, voulez-vous vous maintenir dans cet état contre Ludovic le More? Ne le divisez pas, gardez-le tout entier (2) ». Arluno exprime le sentiment général des Milanais en disant que « la tradition de Crémone aux Vénitiens, et le malheur de cette ville depuis tant d'années confédérée à Milan et qui avait si bien mérité d'elle, furent extrêmement pénibles à tous les Milanais » (3). Mais Louis XII resta inflexible ; quand il reçut la nouvelle de l'occupation de Crémone par les Vénitiens, il se borna à dire : « Malgré tous ses ennemis, je veux garder ma foi à la Seigneurie ; » l'occupation du Crémonais par les Vénitiens était une garantie de sa propre conquête du Milanais et de la sécurité ultérieure de sa domination.

§ 8. — *Le siège du château de Milan.*

Le départ du duc et l'entrée des troupes françaises à Milan ne terminaient pas la lutte ; le Milanais ne pouvait être considéré comme conquis et le duc comme vaincu tant que le *Castello* de Porta Giovia resterait aux mains des Milanais. Ludovic Sforza faisait de la résistance de ce château un des éléments essentiels de son nouveau programme et comptait qu'il serait le

(1) Marino Sanuto, II, 1198, Venise, 3 septembre 1499.
(2) *Ibid.*, II, 1374, Dolce à la Seigneurie, 24 septembre 1499.
(3) Arluno, *Storia di Milano*, pag. 123. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 327.

point d'appui de sa prochaine armée d'invasion ; aussi avait-il pris, pour en assurer la défense, des précautions minutieuses : il avait réuni dans le *castello* et le *zardino* y attenant une bonne garnison, cinq cents hommes d'armes, seize cents *provisionati* « armés comme des paladins », de l'infanterie, de la cavalerie légère, beaucoup d'artillerie, de la poudre pour quarante mille ducats ; les approvisionnements n'étaient pas en moins bon état : le château contenait trente mille mesures de grain, un magasin tout entier de viande salée (1). Ludovic Sforza avait confié la défense du château à un de ses favoris, un patricien pavesan, ancien gouverneur de la Rocheta, Bernardino da Corte (2) ; il avait en lui une confiance tellement absolue qu'il refusa d'emmener ses enfants en ôtages et garants de sa fidélité (3). Avec Bernardino da Corte restaient son frère Gian Giacomo da Corte, l'ancien châtelain de Trezo Cristoforo da Calabria, et aussi Bregonzio Botta, Pareto Corsô, Filippino dal Fiesco, Brancon da Basagiepié, un Landriano, frère du trésorier récemment assassiné (4). Ludovic Sforza leur avait recommandé le *castello* à tous, en leur disant : « Je vous laisse des hommes, de l'artillerie, des munitions ; j'espère vous donner bientôt des secours » (5). Il leur ordonna de ne pas chercher à défendre Milan ni à l'empêcher de se rendre aux Français, et de ne pas lui faire de mal avec leur artillerie ; il leur recommanda de ne se rendre à aucun prix, avant un mois, leur affirmant qu'avant ce temps il leur aurait amené trente mille Allemands de renfort ; il leur indiquait, comme délai fixe pour prolonger leur résistance, le mois d'octobre ou, plus précisément, le 22 septembre ; à cette date seulement, s'il ne leur avait pas envoyé de secours, il les autorisait à capituler (6) ; il ne mettait d'ailleurs

(1) Marino Sanuto, II, 1221, Liom à la Seigneurie, Crema, 4 septembre 1499 ; *ibid.*, II, 1214 et 1222, lettres du 3 septembre 1499.

(2) Soderini et Pepi, 2 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 333.

(3) Malgré le conseil que lui donnait Ascanio Sforza. D'après Arluno, (pag. 121), Ascanio aurait dit que Ludovic fournissait à De Corte tous les éléments de sa future trahison : « Proditionis telam. Ludovico texente, Curtium exordiri.»

(4) Même lettre des ambassadeurs florentins, citée ci-dessus note 2 et Marino Sanuto, II, 1222, 3 septembre 1499 ; II, 1321, Mella Romanengo, 16 septembre 1499.

(5) Marino Sanuto, II, 1209, Liom à la Seigneurie, Crema, 2 septembre 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1214, relation de G.-Ant. Rota à la Seigneurie, 3 septembre

pas en doute que le château ne pût résister beaucoup plus longtemps (1).

Le souci de Trivulce, dès le début de l'occupation de Milan, fut de se rendre maître du château sans violence, soit pour éviter tout « *experimento di fortuna* », toute mauvaise chance qui n'aurait pu que diminuer le prestige de l'armée française, soit pour ménager la ville et ne pas rendre les nouveaux occupants odieux à la population (2). Il chargea le gouvernement provisoire d'obtenir la soumission bénévole du châtelain « pour l'amour de leur ville et de leur patrie ». Il promettait, dans le cas d'une capitulation, de renvoyer les gens d'armes dans l'Astesan et le Piémont ; si le château lui résistait, il serait au contraire obligé de concentrer toute l'armée à Milan pour le réduire, au grand dam des finances et de la tranquillité de la ville (3). Le gouvernement provisoire était beaucoup plus milanais que sforzesque : il n'hésita pas à déférer aux conseils de Trivulce, et chargea, dès le 4 septembre, Giovanni Morexini et Lodovico de Vimercati de s'aboucher avec Bernardino da Corte ; ces délégués devaient lui transmettre les déclarations de Trivulce, le supplier de sauver, en capitulant la ville et lui-même avec elle, des maux et dommages que sa résistance lui ferait souffrir ; une prompte soumission était le meilleur moyen de s'assurer pour lui et les siens la bienveillance du roi ; il n'avait plus désormais à attendre de secours de Ludovic Sforza, puisque Como, par où une armée allemande pouvait entrer dans le Milanais, était aux mains de la France ; ils devaient présenter à Bernardino da Corte « tous les arguments et toutes les raisons propres à le toucher ». La première rencontre du châtelain et de ces négociateurs eut lieu immédiatement, et le châtelain s'y montra bien disposé pour la paix, et moins violent qu'on pouvait l'imaginer; le résultat de cette entrevue fut, dès le 5 septembre, communiqué à Trivulce par le gouvernement provisoire, qui promit de continuer ses démarches (4). — Le lendemain, 6 septembre,

1499 ; Marino Sanuto, II, 1203, Ferrare, vicedomino vénitien à la Seigneurie, 3 septembre 1499 ; *ibid.*, II, 1268, H. de Duchi à la Seigneurie, Treviglio 7 septembre 1499. Jean d'Auton, *Chroniques*, I, 47.

(1) Marino Sanuto, II, 1346, Brescia, les rectori à la Seigneurie, 22 septembre 1499.

(2) Andrea da Prato, *Chronique*.

(3) Rosmini, *Dell' istoria di Milano*, IV, pag. 262.

(4) *Id.*, *ibid.*, IV, 263, le gouvernement provisoire à Trivulce.

Trivulce envoya lui-même (1) au châtelain un docteur en droit (2), « homme d'importance et qui était fort de ses amis», pour le persuader de ne pas attendre pour traiter que le bombardement fût commencé : « alors il serait trop tard pour capituler, et les défenseurs du château seraient tous passés au fil de l'épée » (3); le même jour, il lui fit répéter la même commission par Giovanni Bernardo Visconti (4). Ces premiers pourparlers et ces menaces n'émurent pas le châtelain, qui commença ses préparatifs de défense. Quelques escarmouches eurent lieu : le 7 septembre, quelques Français, s'étant trop rapprochés du *castello* pour étudier les emplacements favorables à l'installation de leur artillerie, et pour obtenir des renseignements, furent surpris par une sortie des assiégés et emmenés prisonniers dans le château, et l'un d'eux fut tué dans la mêlée ; cet incident émut beaucoup les amis milanais de Trivulce et leur fit craindre que ses dispositions n'en fussent modifiées. Trivulce avait donné à Bernardino da Corte un délai jusqu'au 8 septembre pour prendre une décision; tout en préparant sa résistance, le gouverneur profita de ces quelques jours pour mettre en sûreté ses biens personnels et faire sortir du *castello* ce qu'il put du mobilier et de la garde-robe du duc. F. B. Visconti reçut chez lui une partie de ces biens, sous la garde de l'un des frères de Bernardino da Corte (5) ; toutefois ces premières négociations n'aboutirent pas, Trivulce et da Corte n'ayant pu se mettre d'accord sur le délai qui serait laissé au château pour attendre les renforts d'Allemagne (6).

(1) Vespucci à la Signoria, 5 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 343.

(2) Appelé N. Chiozzo dans Marino Sanuto, II, 1255.

(3) On connut mal dans le public, surtout hors du Milanais, le détail de ces événements. On disait à Bergame que Trivulce avait donné quarante-huit heures au châtelain pour capituler ; on pensait que le Castello résisterait jusqu'au 30 septembre (Marino Sanuto, II, 1267, rectori de Bergamo à la Seigneurie).

(4) Marino Sanuto, II, 1275, podestat de Crema à la Seigneurie, 9 septembre 1499.

(5) Pepi et Soderini à la Seigneurie, 7 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 352. Modène, A. d. S., *Cancell. ducale*, Niccolò Bianchi au duc de Ferrare, 7 septembre 1499. Marino Sanuto, II, 1275, podesta de Crema à la Seigneurie, 9 septembre 1499. Bianchi dit ce jour-là que, bien que le siège du château parût avoir commencé, on parlait d'accord: « si tracta de accordo. »

(6) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, Giorgio Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499.

Le 9 septembre, Trivulce commença ses préparatifs de bombardement; le 11, une proclamation française ordonna à tout individu enfermé dans le château d'en sortir sous peine de mort pour lui, ses parents et ses enfants ; une seconde proclamation interdit à tout milanais, gentilhomme ou soldat, de s'en approcher à plus de deux cents brasses, pour éviter toute communication entre la ville et les assiégés (1). Le même jour, Trivulce fit entrer dans Milan dix mille hommes d'infanterie, et en installa une bonne partie au cœur de la ville dans le Broletto. L'artillerie fut placée dans la *contrada de Cusano*, où étaient les habitations de Trivulce lui-même et de Robinet (2) ; déjà Louis XII parlait, pour opérer plus sûrement le siège du Castello, d'envoyer à Milan de grosses bombardes neuves (3). L'attaque allait commencer ; mais déjà les sceptiques prétendaient qu'il n'arriverait rien du tout à la ville, qu'il ne fallait pas douter que l'accord intervînt entre Trivulce et le gouverneur, et que ces « actes extérieurs » n'étaient destinés qu'à sauvegarder l'honneur du châtelain ; le gros du public estimait toutefois ces démonstrations militaires incompatibles avec des intrigues en vue d'un accord (4).

Le Castello répondit en effet vite aux préparatifs de siège de Trivulce. Il devint dangereux aux Français et à tous les « porteurs de croix blanche » d'en approcher et d'habiter les maisons voisines. Ce fut même l'artillerie des assiégés qui commença le feu: elle balayait la place du château de telle manière que personne ne pouvait plus y passer. Les défenseurs du château affectaient d'ailleurs de croire que l'artillerie française ne pourrait pas leur faire de mal (5).

Le 12 et le 13 septembre, le capitaine Robinet continua la mise en place de ses batteries contre le Castello. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, le feu de la puissante artillerie milanaise ne discontinua pas ; le 13 au matin, on trouva un boulet de « *ferro colato* » de vingt-huit livres pesant dans le « *pistrino*

(1) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, Vespucci à la Signoria, 14 septembre 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1298, Vimercati à la Seigneurie, 11 septembre 1499. Les logements de Trivulce et de Robinet avaient été primitivement assignés dans la Corte Vecchia.

(3) *Ibid.*, II, 1278, Loredam à la Seigneurie, Lyon, 5 septembre 1499.

(4) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 13. Seregni au duc de Ferrare, 12 septembre 1499.

(5) Marino Sanuto, II, 1255; D'Auton, *Chroniques*, I, 53. Seregni au duc de Ferrare, 12 septembre 1499.

di li Scanzi», voisin du Duomo et de la maison Cagnola : ce boulet avait au passage démoli l'angle d'une autre maison et tué deux personnes ; le 13 au soir, les assiégés tirèrent sur la troupe, tuèrent un soldat français et un enfant et blessèrent un individu qui fut porté chez Trivulce. Cette résistance, assez surprenante, fit croire aux imaginations populaires que le Castello avait cinq mille bouches à feu. Elle irritait Trivulce, qui dit publiquement à un de ses familiers : « Va dire aux gens du Castello que, puisqu'ils ne font rien à ma considération, à ce que je vois, je n'aurai pas égard moi non plus à mes promesses » (1).

Trivulce exagérait cependant son irritation, et les préparatifs de Robinet étaient inutiles : le 13 septembre, une nouvelle ambassade composée de Francesco-Bernardino et Baptista Visconti, Piero di Gallerate, Francesco Marliano et Ambrosio del Mayno, fut envoyée au gouverneur ; elle réussit à le décider à traiter sérieusement avec Trivulce ; elle exhorta le châtelain à ne pas vouloir être lui seul cause de la ruine de cette ville, dont il était lui-même citoyen, et à conclure un accord avec Trivulce. Bernardino da Corte, après avoir attentivement écouté ces raisonnements, répondit qu'il étudierait à fond la situation, et rendrait le soir même une réponse définitive, soit à l'ambassade en corps, soit à quelques-uns de ses membres ; et son dernier mot fut textuellement « qu'il pensait leur donner une réponse qui ne leur déplairait pas » (2) ; Bernardino Visconti alla la chercher au Castello (3). Toutes ces allées et venues d'ambassadeurs, ces hésitations et ces lenteurs, faisaient croire à beaucoup de Milanais que ce n'était là qu'un jeu pour sauvegarder l'honneur du châtelain, et que l'accord entre lui et les Français était déjà fait (4).

Ce ne fut cependant que le 13 septembre qu'un projet de capitulation fut conclu et signé entre Trivulce et Ligny d'une part, et de l'autre Bernardino da Corte, châtelain du château de Milan, et ses lieutenants Filippino da Fiesco, Giacomo da Corte, Pietro Corsini, Cristoforo di Calabria et Bianchino di Palude (5). Les Français accordaient au châtelain un armistice

(1) Bellingeri au duc de Ferrare, 13 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 362.

(2) Voir le document cité note précédente.

(3) Bellingeri au duc de Ferrare, 14 septembre 1499, *ibid.*, *Documents*, 368.

(4) Marino Sanuto, II, 1314, Dandolo à la Seigneurie, Caravaggio, 14 septembre 1499.

(5) Le texte de ce projet de traité, resté jusqu'ici inconnu à tous les his-

de douze jours, à dater du 13 septembre, pendant lequel il enverrait un messager au duc de Milan, pour lui signifier que, si les renforts promis n'arrivaient pas dans la quinzaine, le château serait perdu. Ces douze jours écoulés, si le duc avait répondu qu'il n'enverrait pas de secours, B. da Corte remettrait le Castello aux assiégeants. En retour, Bernardino obtenait sûreté pour sa personne, ses biens meubles et immeubles, la personne et les biens de sa femme et de ses enfants ; il était gratifié, pour lui et sa famille, d'une rente perpétuelle de deux cents ducats, dont il ne serait pas fait mention dans l'acte public ; des avantages analogues étaient distribués à ses lieutenants; Filippino de Fiesco obtenait la même sûreté de personnes et de biens pour lui et sa famille, plus le don de Felino, ou d'une autre terre équivalente, comme place de sûreté et la promesse de la restitution des biens jadis possédés en France et dans le royaume de Naples par son beau-père Giacomo Galleotto, la confirmation de la promesse de l'abbaye de Cavanna en Parmesana pour son fils, la promesse d'obliger Battista da Corte de lui rendre compte de l'argent laissé entre ses mains par son beau-père. Cristoforo di Calabria, outre les mêmes garanties, recevait une pension annuelle de cinq cents ducats ; il était dispensé de tout compte pour les blés et les vins qui lui avaient été consignés, tandis qu'il était châtelain de Trezo, et recevait mille ducats comptant pour payer ses dettes «excessives et intolérables». Bernardino di Palude obtenait les mêmes garanties que les précédents, une pension de cinq cents ducats et la jouissance de la podesterie de Valenza jusqu'à ce qu'on lui assignât sur d'autres bénéfices la dot de sa femme ; Giacomo da Corte obtenait les mêmes garanties et une pension égale : ces trois derniers devaient en échange se retirer dans les résidences qui leur seraient assignées. Le protonotaire da Corte, sans être soumis à cette obligation, était confirmé dans tous ses bénéfices. Gualtero de Baulicapetri, J.-J. Ferufino, obtenaient eux aussi les mêmes garanties générales et conservaient les donations qu'avait pu leur faire Ludovic Sforza avant les six derniers mois. De plus, on promettait à Cristoforo di Calabria un riche mariage pour son fils. Les vainqueurs assuraient la vie sauve et les biens garantis à tous les autres individus renfermés dans le château, dont B. da Corte donnerait une liste signée de sa main. — En garantie de sa bonne volonté et de l'exécution de ses promesses,

toriens, a été retrouvé récemment par M. Ghinzoni, qui a bien voulu me le communiquer. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 361.

le gouverneur s'engageait à remettre son fils entre les mains des Français, le lendemain 14 septembre avant midi; dès le 13, ses neveux, ses filles et les enfants de Bergonzio Botta avaient été conduits comme ôtages dans la maison de Giovanni di Marliano (1), et Trivulce commença à penser qu'il entrerait dans le château le 25 septembre.

Le 14 septembre, Bernardino da Corte envoya à Trivulce, pour continuer la négociation, son chancelier qui eut une discussion serrée avec un des conseillers intimes du lieutenant royal. Bernardino da Corte acceptait le principe d'une capitulation « *infra tempus conventum* », mais il discutait le laps de temps qu'on lui accordait. Il demandait des avantages supplémentaires pour lui et ses lieutenants : pour lui-même, l'abandon de certains objets d'ameublement laissés dans le château, la restitution de Zavatarello et d'un autre château, jadis cédés à lui par Ludovic Sforza et alors occupés par les neveux du comte dal Verme, ou leur équivalent, cent mille ducats et le collier de l'ordre pour lui ; pour son frère et Filippino dal Fiescho des pensions de cinq cents ducats, et pour Cristoforo di Calabria une pension de treize cents ducats. Dès ce moment, on considéra à Milan l'affaire comme conclue en gros (2). Cette opinion s'affermit quand on vit, le 15, Marcantonio Pallavicini entrer dans le château et en sortir librement, avoir un entretien avec J.-J. Trivulce sur la place du château et y rentrer ensuite (3). Le 17 septembre, le matin, Trivulce, le comte de Ligny, le secrétaire vénitien Dolce et les autres ambassadeurs se rendirent de nouveau sur la place du château, près du fossé, et eurent une nouvelle discussion avec Cristoforo di Calabria, mandataire de Bernardino da Corte : la conclusion en fut que le délai finirait le 19 septembre et que ce jour-là, s'il n'avait pas été secouru, et s'il ne pensait pas devoir l'être bientôt, le châtelain capitulerait et livrerait le château (4). Après cet entretien qui promettait un prompt succès aux Français, Trivulce et les autres membres de cette conférence passèrent toute la mati-

(1) Marino Sanuto, II, 1310. Dolce à la Seigneurie. Milan, 13 septembre 1499.

(2) Modène, *ibid.*, Bellingeri au duc de Ferrare, 14 septembre 1499. Marino Sanuto, II, 1309, Morexini à la Seigneurie, Cremone, 15 sept. 1499.

(3) Bellingeri au duc de Ferrare, 15 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 368.

(4) Vespucci à la Seigneurie de Florence, 17 septembre 1499 *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 374. — Marino Sanuto, II, 1330, Dolce à la Seigneurie, Milan, 17 septembre 1499.

née à se promener le long du fossé du château. Quand ils eurent bien admiré cette forteresse, où ils allaient entrer en vainqueurs et sans combat, Trivulce se tourna vers son cousin Herasmo, Bianchi et ses autres compagnons, et répéta à plusieurs reprises, faisant allusion à Francesco Sforza qui avait construit le *castello* avec si grand soin : « *Sic vos non vobis* », et pour faire sa cour, un peu lourdement, Bianchi acheva la citation : «*Nidificatis aves*»(1). Toute lutte effective avait d'ailleurs cessé ; la circulation sur la place et dans les rues était libre et sûre : déjà les assiégés commençaient à sortir librement de leur retraite ; Cristoforo di Calabria avait passé dehors la nuit du 16 au 17 septembre, et les gens de la garnison l'avaient employée à en déménager et à mettre en lieu sûr leurs biens personnels ; déjà on préparait les bannières royales destinées à être plantées sur le donjon du *castello* (2).

Le 17 septembre, devançant même le terme du délai qu'il avait fixé, Bernardino da Corte signa la capitulation, aux conditions contenues dans le projet conclu quatre jours avant. Des pensions de cinq cents ducats payèrent les trahisons de J.-J. da Corte, de Cristoforo di Calabria, de Filippino da Fiesco et de Bianchino di Palude. Un seul condottiere italien resta fidèle à ses serments et à son duc, Domenego da Rizo, qui sortit de la place avec trois cents hommes de pied et s'en fut vers l'Allemagne ; les Suisses imitèrent ce noble exemple de loyauté. Les autres troupes, *provisionati* et fantassins, restés dans le château n'hésitèrent pas à jurer fidélité à Marcantonio Pallavicini au nom de Louis XII (3). Le jour même, le château fut évacué par toutes les troupes, sauf quatre cents hommes qui y restèrent pour le garder, et toute l'artillerie fut déchargée. Le soir du 17 septembre, Trivulce y pénétra pour vérifier ce qu'il y restait d'argent et de meubles (4).

Bernardino da Corte mit aussitôt la main sur l'argent et les portions de mobilier que lui abandonnait son traité. Le trésor laissé au château par Ludovic Sforza, lors de son départ, était de trente mille ducats ; on en avait prélevé des soldes de la gar-

(1) Rozono au marquis de Mantoue, 17 septembre 1499.

(2) Bianchi au duc de Ferrare, 17 sept. 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 373.

(3) Mantoue, *ibid.*, Rozono au marquis de Mantoue, 17 septembre 1499.

(4) Marino Sanuto, II, 1333 Morexini à la Seigneurie, Cremona, 19 septembre 1499. Rozono au marquis, 18 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 377.

nison du château, il prit ce qui restait ; on lui abandonna les biens de la duchesse, les tapisseries de Ludovic Sforza et tout le contenu du château, moins le matériel de guerre et les approvisionnements, et moins les «*appartamenti da lecto* » travaillés de perles et de broderies, qui restèrent au roi (1). Si l'on ajoute à ces valeurs les châteaux des Dal Verme qui lui étaient restitués, entre autres l'inexpugnable Rocca d'Arese, d'un revenu de quatre mille ducats, sa capitulation rapportait à Bernardino da Corte plus de cent cinquante mille ducats ; Trivulce évaluait son profit total à cent quatre-vingt mille ducats, et disait très haut qu'il regrettait sa générosité et sa facilité à traiter. Le châtelain travailla, dès la nuit du 17, au déménagement de ses nouvelles richesses (2).

La capitulation sans coup férir de cette belle forteresse causa une grande joie parmi les Français; ils la manifestèrent en faisant sonner les cloches ; elle leur paraissait si solide et capable d'une si longue résistance qu'ils ne tarissaient pas d'injures contre le traître qui l'avait rendue si facilement (3). Le 18 au matin, le comte de Misocco y installa des *provisionati* de sa compagnie. Bernardino da Corte en sortit dans l'après-midi, impassible dans son ingratitude et sa honte, et, comme le dit énergiquement le chroniqueur Prato, « *senza pungimento de honore ne recordatione de receputi beneficii* » (4), mais poursuivi par les injures et les malédictions de la ville entière. Le même jour, Trivulce s'installa dans le Castello comme lieutenant du roi ; il prit pour son logement les pièces voisines de l'ancien appartement de Ludovic Sforza ; il y déjeuna et dîna dans le salon « *bianco et morello* » qui prenait jour sur le *zardino*. Ligny, le chevalier de Louvain, le capitaine Poquedenare, y entrèrent avec lui. Les munitions, l'artillerie, les approvisionnements accumulés par Ludovic Sforza y étaient encore presque intacts (5) ; les Français y mirent une bonne garnison, et d'Auton pouvait dire justement, comme le démontra l'expérience, « que trop plus difficile serait à Ludovic [le] reconquérir que n'a été aux Français facile à pren-

(1) Bianchi au duc de Ferrare, 18 septembre 1499 ; *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 376.

(2) Même lettre de Rozono, 18 septembre 1499 *Ibid.*, *Documents*, 377.

(3) Modène, A. d. S., *ibid.* Bianchi au duc de Ferrare, 18 septembre 1499.

(4) Andrea di Prato, *Cronaca*, pag. 225.

(5) Marino Sanuto, III, 32. Lettre de N. da Tolentino à la Seigneurie, octobre 1499.

dre » (1). Mais bientôt après, la garnison fut réduite, les approvisionnements et les munitions employés ailleurs ; on le dégarnit de tout ce que l'on put en enlever : on en ôta « jusqu'au fromage » dit Giacomo d'Atri. La cloche du donjon en fut descendue et envoyée en France (2).

Deux jours après l'entrée des Français dans le Castello, une lettre autographe de Ludovic Sforza à B. da Corte fut saisie et remise à Trivulce. Cette lettre était un suprême témoignage de la confiance absolue et si mal récompensée que le duc de Milan avait eue en son châtelain: il l'y nommait *Fratello carissimo*; il l'y suppliait de tenir un mois seulement, lui promettant de la façon la plus formelle de le secourir. Trivulce eut l'insolente et méprisante cruauté d'envoyer cette lettre à Bernardino da Corte (3). — Ce misérable vivait sous le poids du mépris et de la haine publique ; on le méprisait « comme un chiffonnier » ; Andrea di Prato ne trouvait à le comparer pour la perfidie et la lâcheté qu'à Galeazzo di San Severino ; tout le monde le fuyait (4) ; des hommes d'armes milanais, dans leur exaspération contre lui, tentèrent à diverses reprises de l'assassiner (5). Il affectait de faire croire à la sincérité désintéressée de son ralliement à la France ; il faisait parvenir des avis à Ligny sur les nouveaux préparatifs de Ludovic Sforza (6) ; quand Trivulce lui eût communiqué la lettre du duc, il paya d'audace et en parla à plusieurs personnes, notamment à Ligny ; mais ce cynisme fut mal accueilli (7). Les Français ne le méprisaient pas moins que les Milanais ; Trivulce affecta de le considérer comme étant à sa merci : il lui emprunta sept mille ducats pour payer les troupes ; Louis XII lui réclama plus tard de quoi payer une partie de la garnison du château (8). L'impudent ayant voulu dénoncer de prétendues perfidies de Venise, le

(1) D'AUTON, *Chroniques*, I, pag. 54.

(2) Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 8 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 443.

(3) Mantoue, *ibid.* Lettre de Rozono, 21 septembre 1499. Marino Sanuto, II, 1352. Dolce, 22 septembre 1499, Milan.

(4) GIROLAMO MORONE, *Lettere*. ed. MÜLLER, pag. 6 ; Lettre de Rozono, 21 septembre 1499. Marino Sanuto, III, 32, Zuam da Tolentino, rapport à la Seigneurie ; Andrea da Prato, *Cronaca di Milano*.

(5) ARLUNO, *Storia di Milano*, pag. 116.

(6) MARINO SANUTO, II, 1374. Dolce à la Seigneurie, 24 septembre 1499.

(7) *Ibid.*, II, 1361, Morosini à la Seigneurie, Cremona, 23 septembre 1499.

(8) Lettre de Rozono, 21 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 385.

secrétaire vénitien Dolce et Ligny lui-même lui imposèrent rudement silence (1). Il prétendit avoir reçu de Ludovic Sforza la possession de Soncino et voulut la réclamer à Venise, à laquelle elle était cédée avec toute la Ghiara d'Adda : on lui conseilla, vu qu'il ne l'obtiendrait jamais, de se taire et de se tenir tranquille, à quoi il se borna piteusement à répondre : « Ainsi ferai-je ». Et il entra dans l'ombre (2).

La capitulation du Castello de Milan rendit disponible toute l'armée française, et les troupes de Trivulce et de Ligny purent achever l'occupation de la région septentrionale du duché et des petites places qui ça et là résistaient encore. La soumission de la région des lacs, par laquelle s'était retiré Ludovic Sforza, fut opérée dans les mois de septembre et d'octobre. Le petit corps de troupes envoyé à la poursuite du duc n'avait pas réussi dans sa mission et n'avait fait que parcourir le pays ; il fallut reprendre la conquête plus méthodiquement. Dès les premiers jours de septembre, Trivulce envoya Ligny dans la direction de Bellinzona pour occuper les passages et fermer la route aux Allemands et aux troupes nouvelles de Ludovic Sforza. Bellagio et Menaggio furent occupées sans difficulté le 8 septembre par un trompette, qui en prit possession au nom du roi ; le 10, Ballano, assez bon bourg, mais sans forteresse, Varena et Lecco arborèrent les armes royales; le 13, la ville de Bellinzona et les passes furent prises par Francesco Trivulzi et reçurent garnison française : mais la forteresse de Bellinzona ne fut enlevée par le comte de Caiazzo qu'au mois d'octobre 1499 (3). Tout le lac de Como, Chiavenna, Brianzona, les forteresses au delà de Como, étaient soumis le 15 septembre, et le soin de les remettre en état fut confié à Francesco Trivulzi et à Donato de Carcano (4); un guelfe, que Ludovic Sforza avait exilé à Ferrare, Branda Castiglione, en fut nommé gouverneur ou commissaire. Le 17 septembre, toute la Valteline jusqu'à Bormio était rendue au roi de France (5).

(1) Marino Sanuto, II, 1374, 24 septembre 1499. Dolce à la Seigneurie.
(2) *Ibid.*, II, 1377, 26 septembre 1499.
(3) *Ibid.*, II, 1294, Milan 11 septembre 1499 ; II, 1307, relation de Malaspina, Crémone, 13 septembre 1499 ; II, 1314, Dandolo à la Seigneurie, Caravaggio, 24 septembre 1499 ; III, 39.
(4) Lettre de Rozono, 14 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 364, et lettre de Bellingeri, 15 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 368.
(5) Marino Sanuto, II, 1327, Pasqualigo à la Seigneurie, 15 septembre 1499.

L'occupation de la Valteline supérieure fut plus difficile. Elle était cependant essentielle à la sécurité de la domination française en Milanais. La Valteline était commandée par une forte place, Tirano, située à vingt milles au delà de Bormio, « à l'entrée des Allemaignes ». Ludovic Sforza s'y était arrêté plusieurs jours dans sa retraite, espérant peut-être en repartir aussitôt pour l'exécution de ses projets en Lombardie, et il l'avait particulièrement fortifiée. Obligé par le manque de troupes de s'enfoncer plus avant dans les Alpes, il en avait laissé le commandement à un gentilhomme allemand, André de Liechstenstein; la forteresse était forte, possédait de l'artillerie, une garnison de huit à neuf cents Allemands. L'effroi que cette garnison inspirait dans la ville et le pays y paralysait les bonnes dispositions que les habitants manifestaient envers la France (1). D'autre part, les ligues suisses avaient signifié à Milan l'intention de s'emparer de Tirano (2). Trivulce ne voulut ni la laisser aux mains des sforzesques, ni l'abandonner à des alliés dangereux : il devenait de plus en plus urgent de la soumettre. Il envoya contre elle cent lances, quatre mille cinq cents gascons, quinze pièces de canon, pour empêcher une attaque éventuelle des Suisses et enlever la place (3). La résistance de Tirano aurait pu se prolonger beaucoup, grâce à la force de sa garnison et aux renforts que Ludovic Sforza voulait y envoyer : mais d'une part, Maximilien conseilla au duc de l'abandonner dans l'intérêt même de ses projets, de ne plus y envoyer de troupes, d'en rappeler Liechstenstein (4), et d'autre part, Louis XII, dès son arrivée en Lombardie, prit des mesures énergiques pour la réduire ; dès le 12 octobre, il y envoya cinq cents

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 17, lettre de Rozono, 14 septembre 1499; Marino Sanuto, II, 1361, lettre de Brescia à la Seigneurie, 24 septembre 1499 (nombreuses informations); II, 1354, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 21 septembre ; II, 1346, lettre de Brescia à la Seigneurie, 22 septembre 1499; Vespucci à la Seigneurie de Florence, 12 et 13 octobre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 419.

(2) Marino Sanuto, II, 1351, Dolce à la Seigneurie, Milan, 22 septembre 1499.

(3) Mantoue, *Arch. Gonzaga*, lettre de Rozono au marquis de Mantoue, 23 septembre 1499 ; Marino Sanuto, II, 1361, rectori de Brescia, 24 septembre; III, 43, 28 octobre 1499 ; Modène, A. d. S. *ibid.*, Bianchi au duc de Ferrare [lui annonce l'envoi de troupes supplémentaires pour] « obstare a quelli Todeschi et expugnare Tyrano, luoco assai forte ed importante a quella valle.»

(4) Maximilien à Andrea de Burgo, secrétaire de Ludovic Sforza, 2 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 407.

hommes d'armes, quatre mille suisses et deux mille gascons : il pensait que sa résistance ne se prolongerait pas plus d'une semaine (1). Tirano demanda, sans en obtenir, du secours à Ludovic Sforza. Après quelques jours d'un siège sans incidents remarquables, la place capitula (2) ; deux officiers sforzesques, Aluyse de Tirano et Serafino d'Aponte, furent emmenés comme prisonniers à Cherasco en Astesana, où Cristoforo de Venosta, au nom du duc Ludovic, paya leurs rançons (deux mille huit cents écus pour le premier, dix-huit cents pour le second), et ils furent internés à Milan (3). Toute la Valteline se trouva, par là-même, soumise à la domination française.

Dans l'intérieur du Milanais, la petite forteresse de Trezo, resta longtemps aux mains d'un gouverneur qui la commandait pour Ludovic Sforza; elle n'avait d'ailleurs, il est vrai, aucune importance. Le 11 septembre, elle tenait encore pour Ludovic (4); son châtelain, un Visconti, refusait absolument de la rendre, à moins d'être mis lui-même en possession de tout l'héritage du comte Vitaliano Borromei ; le 17, devenu plus traitable, il voulut négocier une capitulation avec Trivulce : celui-ci lui répondit de garder la forteresse deux et trois mois et plus, si cela lui faisait plaisir, vu qu'à présent il ne se souciait plus de faire des conventions et des traités. Et la forteresse de Trezo resta ainsi provisoirement aux mains de son gouverneur (5).

Mais c'était là un cas isolé. Au commencement de novembre, Marino Sanuto constate que « tout le domaine de Milan était en la possession du roi » (6). La sécurité de cette possession, le bon ordre et la tranquillité étaient assurés par la dispersion de l'armée dans toutes les places du duché. Cette dispersion avait été commandée par le manque d'approvisionnements de Milan, par la nécessité d'une occupation militaire du duché, par le désir de soulager les Milanais et de les faire croire plus aisé-

(1) Vespucci à la Seigneurie, 15 octobre 1499, lettre précédemment citée.

(2) Marino Sanuto, III, 32, 39, 43, en octobre 1499.

(3) Cristoforo de Venosta à Ludovic Sforza, 26 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 534.

(4) Marino Sanuto, II, 1294, Dolce à la Seigneurie, Milan, 11 septembre 1499.

(5) Bianchi au duc de Ferrare, 17 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 373.

(6) Marino Sanuto, III, 51 ; II, 1218, relation de Caxaro, 4 septembre 1499. Trivulce avait fait mettre sur les forteresses prises les armes et l'étendard du roi.

ment, par le prompt rétablissement d'un régime civil, à la solidité durable de l'ordre de choses nouveau (1). Le 15 septembre, Trivulce déclara aux principaux citoyens milanais, convoqués par lui : « Pour bien vous montrer à tous, Messieurs, qu'il n'y a plus rien à craindre du côté de l'Allemagne, je veux disperser les troupes sans les tenir plus longtemps réunies comme elles l'ont été jusqu'à présent » (2).

A la suite de cette déclaration, les diverses compagnies furent donc réparties, non seulement sur différents points du Milanais, mais surtout dans les places frontières et dans quelques places limitrophes hors du territoire milanais. On cantonna cinquante lances dans les territoires ferrarais de Bersetto, Castelnovo et la Resena, autant à Carpi, autant à la Mirandole ; on devait en envoyer dans le Bolonais ; le Parmesan, le Placentin et le Lodesan en logèrent beaucoup; Novare, Alexandrie, reçurent de fortes garnisons ; à Cassano on logea six cents chevaux ; à Monza, le 14 septembre, s'installèrent des gens d'armes. Sur les seize cents lances françaises qui se trouvaient alors en Italie, treize cents cantonnaient dans le Milanais; trois cents, celles d'Arniti et de Philibert, étaient en Montferrat et en Savoie (3). A la fin de septembre, Trivulce licencia six mille Suisses devenus inutiles, disant qu'en cas de besoin il en trouverait facilement dix mille sur-le-champ(4). Il les remplaça par cinq cents *lances* italiennes: cent étaient destinées à Bernardino da Corte, cent à Caiazzo, cinquante à Antonio Maria de San Severino et autant à Francesco Triulzi, le reste aux frères Pallavicini, Antonio Maria et Galeazzo (5). On travaillait aussi à la restauration de l'ar-

(1) Marino Sanuto, II, 1330, Dolce à la Seigneurie, Milan, 17 sept. 1499.

(2) Modène, A. d. S. Bellingeri au duc de Ferrare, 15 septembre 1499.

(3) Bianchi au duc de Ferrare, 16 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 369. Marino Sanuto, II, 1331, lettre de Caravaggio à la Seigneurie, 19 septembre 1499. Rozono au marquis de Mantoue, 17 septembre 1499 : « Le giente d'arme se distendano per il Parmesano e Bolognese, e Piacentino e Lodesano. » — Bianchi dut même faire observer que la moitié de Carpi appartenait au duc de Ferrare, et Trivulce convint avec lui que les troupes seraient logées sur l'autre moitié du territoire (Modène, *ibid.* Bianchi au duc de Ferrare, 17 septembre 1499).

(4) Marino Sanuto, II, 1352, Dolce à la Seigneurie, Milan, 28 septembre 1499.

(5) Lettre de Bianchi du 16 septembre 1499 précédemment citée. — Mais rien ne fut définitivement conclu à ce sujet avant l'arrivée à Milan de Louis XII : « Tuttavia non è facta ancora tal compagnia ne la distributione ; credo che se aspect ara el Re Christianissimo.»

tillerie et de la cavalerie : ainsi le 14 septembre, F.-B. Visconti faisait demander à Brescia et obtenait de la Seigneurie de grandes quantités de clous pour ferrer les chevaux (1). Des mesures énergiques furent prises pour assurer les subsistances : les foins de Segiate et des environs furent réservés pour le service de l'armée, et Trivulce fit surveiller les gens de Cernuscho et d'ailleurs qui manifestaient des intentions de pillage sur ces blés (2).

Mais la bonne organisation et la discipline de l'armée se relâchèrent peu à peu. On laissa les forteresses peu garnies, mal approvisionnées. Le désordre et surtout la négligence s'introduisirent dans ces garnisons abandonnées à elles-mêmes dans un pays riche, toujours un peu traité en pays conquis, en contact fréquent avec les habitants, composées d'ailleurs, et souvent pour une grande partie, d'éléments indigènes : ainsi la garnison de Novare sortait librement du château pour aller manger dans les auberges (3). La facilité même de la victoire et de la conquête aveuglait les conquérants ; dans leur ignorance de l'ensemble du programme de défense de Ludovic Sforza, sa retraite précipitée et désordonnée leur faisait l'effet d'une fuite : de là un mépris peu dissimulé à son endroit, un manque de précautions contre l'éventualité de son retour offensif. C'est à ces deux causes que le chroniqueur vénitien attribue, non sans raison, la facilité de ce retour offensif et le courage des habitants du Milanais à se soulever contre leurs trop confiants vainqueurs (4).

§ 9. — *Ludovic Sforza en Allemagne.*

En quittant Milan précipitamment, Ludovic Sforza ne le quittait pas sans esprit de retour. Sa retraite était la sauvegarde de sa liberté, et sa liberté était la condition nécessaire d'un retour de la fortune. C'était pour mettre à exécution le dernier programme de lutte dont il avait eu l'idée qu'il abandonnait momentanément le Milanais à son ennemi victorieux.

(1) Marino Sanuto, II, 1301, rectori de Brescia à la Seigneurie, 15 septembre 1499.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Louis XII à Carlo N..., 25 septembre 1499.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 10 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 477.

(4) *Chronicon Venetum*, pag. 137.

Ce fut une première victoire, dans l'effondrement de sa puissance, que de mettre en lieu sûr et à l'abri des vainqueurs sa personne et sa famille. Le duc de Milan quitta sa capitale au point du jour, accompagné du convoi de son trésor, d'un petit corps de troupes et de quelques fidèles. Il déjeuna et fit une halte de trois heures à Barlassina, à six milles environ de Como ; il en repartit avec Marco Martinengo (1) ; il arriva le soir même à Como, logea à l'évêché et nomma Corrado Vimercati gouverneur de cette place ; le mardi matin, il harangua les habitants et les exhorta à la résistance (2). Entre la fidélité au duc déchu et une trop prompte et lâche soumission, Como avait pris un moyen terme ingénieux, et, pour sauvegarder son indépendance, avait arboré le drapeau impérial ; cependant les citoyens ne se souciaient pas de voir se prolonger chez eux la présence de Ludovic Sforza ; ils le prièrent de s'en aller sur-le-champ. Le duc partit aussitôt en barque, fit couler toutes les embarcations de Como et des villages voisins pour rendre la poursuite plus difficile et débarqua à Torre d'Ologna (3). Il arriva le 7 septembre à Sondrio, en repartit pour Bellagio et la direction de l'Allemagne, déjeuna au château de Bellano, possession de Marchesino Stanga, en Valteline, et se dirigea sur Bormio par deux châteaux dans la montagne, possessions des Beccaria (4). Enfin il arriva à Tirano avec les trois cardinaux, un évêque, le marquis Hermès et Alessandro Sforza, Galeazzo de San Severino, le comte de Melzo et Marco Martinengo ; il avait encore deux cents estradiots et cinquante arbalétriers à cheval ; le reste de ses troupes l'avait abandonné faute d'argent. Pour alléger ses mulets et continuer sa route plus rapidement avec son trésor, il laissa une partie de ses bagages dans les deux citadelles de Tirano, sous la garde des Allemands (5).

Son voyage ne s'était pas accompli sans incidents. A Como, Ludovic avait failli être rejoint par les cavaliers français envoyés à sa poursuite et être retenu par les habitants ; il avait dû racheter sa liberté ou plutôt la possibilité de fuir à prix d'argent ; il

(1) Marino Sanuto, II, 1212, Liom à la Seigneurie, Crema, 3 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1229, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 5 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1255, les mêmes à la même, 6 septembre 1499; II, 1298, rapport de J. de Soresina, 14 septembre.

(4) *Ibid.*, II, 1263, Liom à la Seigneurie, Crema, 7 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1278, rectori de Brescia à la Seigneurie. Venise, Bibl. Marciana, Cheregati à Alexandre VI, 30 septembre 1499.

avait dû en partie son salut à un prêtre du couvent de San Lorenzo (1) ; dans la Valteline les habitants ne lui accordèrent son libre passage que contre le remboursement de trente-quatre mille ducats : il est vrai qu'ensuite ils l'escortèrent jusqu'au fond de la vallée (2) ; les châtelains de Beccaria, dont il avait jadis fait exécuter un parent, le retinrent par vengeance et exigèrent de lui une rançon de soixante mille ducats (3) ; à Sondrio une des caisses du trésor fut volée ; Jean de Soresina l'abandonna avec la plus grande partie,— quarante sur cinquante, — des gardes qui l'accompagnaient (4). A Bellagio, une barque portant ses bagages fut saisie : Marchesino Stanga dut s'emparer de quatre ôtages et menacer de les faire pendre si les objets pillés n'étaient pas restitués dans les huit jours. Enfin son voyage fut retardé par une attaque de goutte et une grosse fièvre, «*gotta, flusso e febre*». (Ambrosio da Rosate en concluait même la mort prochaine de Ludovic Sforza, mais les erreurs de ses précédentes prédictions ôtaient presque tout crédit à celle-ci) (5). — Le plus grave danger avait été la poursuite des Français (6) ; dès le 2 septembre, Trivulce lançait sur les traces du duc le grand écuyer Châtillon, le sénéchal d'Armagnac, son propre fils Misocco et Saint-Priest, qui le poursuivirent avec insistance le long du lac pendant vingt-cinq milles espérant le prendre dans la Valteline ou se le faire livrer par une trahison des Suisses. Trivulce escomptait déjà cette capture et estimait que le trésor ducal suffirait à payer pendant trois ans l'entretien de l'armée : le comte de Misocco poursuivit Ludovic Sforza de très près, mais il ne put le rejoindre (7). Les Français durent s'arrêter et revenir sur leurs pas ; ils se vengèrent de leur insuccès en mettant au pillage une abbaye d'Ascanio Sforza dans la Brianza (8) ; ils en revinrent chargés d'un butin qu'on estima cent cinquante mille ducats et ramené-

(1) Marino Sanuto, II, 1298, Sigismondo Vimercati à la Seigneurie, 11 septembre 1499 ; Arluno, *op. cit.* pag. 123.

(2) *Ibid.*, II, 1263, Liom à la Seigneurie, Crema, 7 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1255, rectori de Bergamo à la Seigneurie, et II, 1263, Liom à la Seigneurie, Crema, 7 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1311, provéditeur de Crémone à la Seigneurie, 14 septembre 1499 ; II, 1298, rapport déjà cité de J. de Soresina.

(5) Bianchi au duc de Ferrare, Milan, 16 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 369.

(6) D'Auton, *Chroniques*, I, 49.

(7) Marino Sanuto, II, 1209. Liom à la Seigneurie, Crema, 2 septembre 1499 ; II, 1264, Milan 7 septembre 1499.

(8) *Ibid.*, II, 1255, rectori de Bergamo, 5 septembre 1499.

rent prisonniers plusieurs partisans de Ludovic Sforza qui n'avaient pu fuir aussi vite que lui ; parmi eux étaient Ambrosio da Corte, qui lui avait prêté soixante mille ducats, la maîtresse du duc, Lucrezia Crivelli, avec son jeune enfant, qui fut conduite à Milan et logée avec de grands honneurs par l'évêque de Como dans sa propre maison (1). Les incidents de cette retraite donnèrent naissance à de faux bruits ; la nouvelle se répandit que Galeazzo de San Severino avait été amputé d'une jambe ou massacré à Como; on assura qu'il avait été mis à mort par Alessandro Sforza ou par Ludovic lui-même, qui lui reprochait d'avoir été, par sa lâcheté et par l'abandon d'Alexandrie, cause de la perte de son état. La nouvelle fut démentie, mais on continua à répéter (ce qui était plus vrai) qu'il était absolument méprisé et qu'on disait plus de mal de lui que d'une « *puttana* » (2).

L'essentiel pour le duc de Milan, comme pour ses ennemis, était qu'il fût arrivé, malgré les anicroches du voyage et les légendes, sain et sauf ou à peu près, en Allemagne : il lui restait à trouver une résidence fixe et à s'y installer pour la durée de son exil et la préparation de sa nouvelle campagne, à laquelle il songeait déjà. A Sondrio, il avait reçu de Maximilien une invitation à se rendre à Trente, à y rejoindre Georges de Pietraplana et à y attendre l'empereur lui-même; il s'y dirigea avec ses enfants et quelques compagnons, Ascanio Sforza, les San Severino, le cardinal d'Este, Marchesino Stanga (3). A Morbegno, il rencontra un petit corps de deux cents allemands envoyés au devant de lui par Maximilien pour lui servir d'escorte d'honneur et de sauvegarde (4). Après un vif accès de découragement à cette rencontre, à

(1) Marino Sanuto, II, 1255, même texte, *Chronicon venetum*, pag. 107.

(2) *Ibid.*, II, 1263. Liom à la Seigneurie, Crema, 7 septembre 1499. Rozono au marquis de Mantoue, 18 septembre 1499 : « Magistro Aloisio spiciaro e venuto dal ducha Ludovico et dice la lasato de la dal Alpe cum grandi dolori de fianchi e spuda sangue; se dice che il conte di Pavia è morto, che il conte Alesandro a morto mesere Galeazo eri matina, » Le 14 septembre, Rozono écrivait que « Il signor Lodovico se trova a Tirano, castello in Voltelina apresso a Bormio, a vinti mia».

(3) *Ibid.*, II, 1310. Ant. Morosini à la Seigneurie, Cremona.

(4) Bellingeri au duc de Ferrare, 13 septembre 1499 : «Havendo incontrato il predicto Signor Ludovico due milia fanti alemani credete che fussero mandati dal predicto Re de Romani per principio de soccorso suo, ma inteso che Sua Signoria hebbe essere venuti per accompagnarla in Alemagna restò como morto, e ritrovossi molto de mala voglia. » — *Ibid.*, Seregni au duc de Ferrare, 12 septembre 1499. Marino Sanuto, II, 1309, Dolce à la Seigneurie, Milan, 13 septembre 1499.

ne trouver qu'une simple escorte là, où il espérait voir l'avant-garde d'une nouvelle armée (1), il avait repris courage et était « toujours riant » (2). Du 13 au 23 septembre, il circule entre Maran et Bolzen sans que l'on puisse fixer avec certitude son itinéraire; sa présence à Bolzen empêchait vers le même temps la tenue d'une foire ; la rareté des vivres et la difficulté des approvisionnements lui y avaient valu d'ailleurs un accueil froid (3). Maximilien lui avait écrit de demeurer à Maran tant que lui-même n'aurait pas arrangé avec son conseil sa conduite à tenir dans les affaires milanaises, et le duc n'avait pas voulu contrevenir aux désirs de l'empereur; mais désirant assurer mieux la sécurité de ses enfants, en les éloignant encore des frontières du Milanais et du voisinage de l'Italie, il fit demander pour eux par Raimondo Raimondi l'hospitalité à l'évêque de Brixen (4). Sur ces entrefaites, Maximilien l'invita à venir le joindre à Inspruck et l'envoya chercher à Bolzen par ce même prélat. Ludovic arriva le 24 septembre à Brixen avec les cardinaux et ses enfants, y laissa ses fils, et arriva à Inspruck vers le 5 ou 6 octobre. Il y attendit Maximilien (5) pendant la plus grande partie du mois d'octobre. L'empereur aurait voulu lui assigner le château de Trente pour résidence (6); ses enfants y arrivèrent en effet avec leur gouvernante Camilla et y logèrent dans la maison d'un bourgeois ; des logements y furent préparés pour sa cour et sa suite ; mais, ces logements n'étant pas en nombre suffisant, les bourgeois de Trente firent des difficultés pour en

(1) Voir textes cités note précédente.

(2) Marino Sanuto, II, 1131, podestat de Feltre à la Seigneurie, 15 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1317, lettre de Bassano à la Seigneurie, 14 septembre 1499; II, 1327, H. Baffo à la Seigneurie, Riva, 16 septembre 1499; II, 1327, rectori de Brescia à la Seigneurie, 17 septembre 1499 et II, 1334, rectori de Bergame, 18 et 19 septembre 1495.

(4) Ludovic Sforza à R. Raimundi, Maran, 20 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents* 380.

(5) Marino Sanuto, II, 1347. Z. de Bulgari, Valchamonica, 21 septembre 1499 ; II, 1361, H. Baffo à la Seigneurie, Riva, 23 septembre 1499. Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.*, Ludovic Sforza à R. Raimundi, Maran, 22 septembre 1499 (donne les diverses étapes de son voyage). Marino Sanuto, II, 1371, rectori de Brescia, 26 septembre 1499 ; II, 1347, Baffo, Riva, 26 septembre 1499 ; II, 1373, Barbaro, provéditeur de Feltre à la Seigneurie, 26 septembre 1499 ; *Chronicon venetum*, pag. 124, octobre 1499 ; Marino Sanuto, III, 18, Ca da Pexaro, provéditeur de Roveredo à la Seigneurie, 4 et 5 octobre 1499. Rosmini, *Dell'Istoria di Milano*, IV, 261.

(6) Marino Sanuto, III, 43, Baffo à la Seigneurie, Riva, 24 octobre 1499.

préparer d'autres et pour recevoir la cour exilée, et demandèrent de nouveaux ordres au roi des Romains ; l'évêque manifesta de la façon la plus formelle son refus de donner l'hospitalité au duc de Milan ; il expulsa trois cents fantassins allemands à la solde du duc, qui y vivaient « insolemment », et interdit l'entrée de la ville à huit cents autres soldats, l'ancienne garnison de Tiranno. La question des logements n'était que le prétexte de cette hostilité ; la vraie cause était la crainte que la présence de Ludovic Sforza n'attirât chez eux la guerre et tous ses maux. Maximilien, ne pouvant pas vaincre de suite cette résistance, installa provisoirement Ludovic Sforza à Brixen. L'opinion à la cour était que, les fils de Ludovic étant installés à Trente, le duc y viendrait lui-même résider tôt ou tard, et que l'opposition de l'évêque ne tiendrait pas contre la volonté formelle de l'empereur (1) ; ce furent cependant les gens de Trente qui finirent par triompher : le 31 octobre, les petits princes milanais en partirent pour aller rejoindre leur père à Brixen ; leur gouvernante fit même des difficultés pour les y accompagner : elle voulait retourner directement de Trente en Italie ; la garnison de Tiranno, expulsée de Trente, revint en même temps à Brixen : elle réclama, à tambour et à cri, le paiement des soldes qui lui restaient dues ; ces huit cents allemands firent un tel tapage devant le château épiscopal de Brixen, habitation du duc, et proférèrent de telles menaces que Ludovic Sforza fut obligé de leur payer quatre florins à chacun pour rétablir le calme (2). Le refus des gens de Trente de le recevoir le rendait d'autant plus sensible au bon accueil qui lui était fait à Brixen : il écrivit au prévôt de cette ville une lettre officielle pour l'en remercier » (3). — Plusieurs projets de voyages ou de changements de résidence dont il fut question pour Ludovic vers le même temps n'eurent pas de suites : ainsi, vers le 20 octobre, on parlait d'un voyage de Ludovic Sforza à Vienne (4), pour que le duc de

(1) Marino Sanuto. III, 45. Lettre d'Allemagne, 28 octobre 1499. Cheregati à Alexandre VI, 21 octobre 1499,

(2) La nouvelle de la marche vers Trente, le 28 octobre, des enfants de Ludovic ne s'explique donc pas : la direction de cette marche a été mal observée, ou bien nous sommes ici en présence d'une erreur de date (Marino Sanuto, III, 43, Baffo, Riva, 28 octobre 1499). En effet le texte de Cheregati du 31 octobre qui est formel est absolument en opposition avec celui de Baffo, et doit être suivi de préférence.

(3) Milan, A. d. S., *Cartegg., gener*, Ludovic Sforza «preposito Brixinensi,» 30 décembre 1499.

(4) Marino Sanuto, III, 45 ; lettre d'Allemagne, 28 octobre 1499, déjà citée.

Milan y fût plus à portée de négocier une alliance avec le roi de Hongrie contre la république de Venise : mais cette idée paraissait invraisemblable aux gens raisonnables à cause de l'éloignement où le duc se serait trouvé de l'Italie ; à la fin de novembre, Ludovic Sforza refusa d'aller résider à Bruneg sur la frontière vénitienne, près de Trévise et du Frioul, soit, comme il le dit, parce que le pays ne lui convenait pas, soit peut-être pour ne pas risquer d'être enlevé par un coup de main des Vénitiens ; au mois de janvier, on répandit le bruit qu'il accompagnerait Maximilien à la diète d'Augsbourg, mais ce n'était pas fondé (1). Ludovic Sforza résida d'une façon continue, sauf quelques déplacements de plaisir ou de confort dans le pays avoisinant, à Brixen, ville commode par sa proximité du Milanais pour la suite de ses négociations en Lombardie et les préparatifs de son expédition déjà commencés (2).

La vie de Ludovic Sforza dans les montagnes du Tyrol fut triste et souvent pénible. Sa santé était altérée : il avait souvent des «douleurs», il se remettait difficilement de l'accès de goutte et de fièvres qu'il avait eu en voyage ; son hivernage alpestre n'était pas fait pour l'en guérir ; un Milanais qui le quitta vers le milieu de septembre racontait qu'à ce moment, il éprouvait «de grandes douleurs de flanc» et qu'il crachait le sang. Les fatigues du voyage, le froid, les inquiétudes, avaient déterminé ce que la médecine du temps appelle « un gros catarrhe qui lui était survenu comme un commencement d'asthme pour cause d'humeur mélancolique». Son astrologue, tout en lui prédisant un prompt retour à Milan, annonçait aussi que l'hiver lui serait peut-être fatal (3). — Son état moral n'était pas moins affecté : la séparation presque constante d'avec ses enfants qu'il adorait, l'inquiétude de les voir manquer des soins accoutumés, leur gouvernante Camilla demandant à retourner à Milan, la nécessité de multiplier les instances pour la décider à prolonger son séjour jusqu'au milieu de novembre(4), et d'autre part, l'absence de Madonna Lucrezia (5) et le manque de son frais

(1) Cheregati à Alexandre VI, 30 novembre 1499.

(2) Voir les textes cités ci-dessus et plus loin, notamment ceux de Cheregati.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 12 septembre 1499 ; Rozono au marquis de Mantoue, d'après un rapport du milanais Aloisio Spiciario, 18 septembre; II, 1347, Baffo à la Seigneurie, Riva, 26 septembre 1499.

(4) Cheregati, texte cité du 30 novembre 1499. Ludovic Sforza à Madonna Camilla, 1er octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 403.

(5) Voir plus loin ce qui advint d'elle.

sourire l'avaient assombri. La suite redoublée des catastrophes politiques accroissait sa mélancolie : la trahison de Bernardino da Corte, la capitulation des châteaux de Crémone et de Milan, celle-ci surtout, l'avaient profondément abattu (1) ; après avoir réagi pendant le voyage, tant qu'il fallait faire bonne contenance devant ses hôtes, quand il fut retombé dans la monotonie de son exil, il se laissa aller plus que jamais à son humeur noire; complètement découragé, il ne cessait de gémir sur le sort de ses malheureux fils, qu'il avait entraînés dans sa ruine (2). On assura qu'il était devenu fou, qu'il avait tué son gendre Galeazzo di San Severino au retour d'une mission près de Maximilien ; qu'il avait blessé Ascanio, qu'il était si dangereux qu'on avait dû l'enchaîner solidement. Il allait, disait-on, répétant: «Il n'y a de foi que chez les Turcs». On lui prêtait les résolutions les plus singulières et les plus extrêmes : il voulait se retirer dans son duché patrimonial de Bari et avait demandé au roi de France un laissez-passer pour s'y rendre (3). Son visage avait pris, grâce à l'exil, un air de tristesse, et son allure avait je ne sais quoi d'alourdi et d'abattu qui frappait au premier abord (4). Il en était venu à ce point de défiance des Italiens qu'il se faisait garder par des Allemands (5). La vie matérielle elle-même était assez difficile ; grandes étaient la difficulté des communications et la pénurie des ressources, plus grand le manque de confort pour ce prince habitué aux richesses du luxe italien ; à la fin de novembre, il n'avait plus que très peu de serviteurs et d'escorte ; il avait dû envoyer le plus grand nombre de ses chevaux hiverner à Bruneg, château de l'évêque de Brixen à cause de la cherté des vivres ; il avait envoyé pour le même motif ses arbalétriers tenir garnison à Trente (6). Sa résidence présentait si peu de ressources qu'il fallait souvent envoyer acheter à Trente les choses nécessaires à la vie (7). Il

(1) Marino Sanuto, III, 18. Ca da Pexaro, podesta de Roveredo, 4 et 5 octobre 1499 ; II, 1346, provéditeur de Brescia, 22 septembre 1499. Les châteaux de Come et de Lecco ne prolongèrent pas leur résistance après le milieu de septembre (Marino Sanuto, II, 1307, Crémone. lettre du provéditeur, 13 septembre 1499).

(2) *Ibid.*, II, 1347. Baffo à la Seigneurie, Riva, 26 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, III, 50, 9 novembre 1499 ; III, 63, 5 décembre 1499.

(4) Cheregati à Alexandre VI, Roveredo, 13 décembre 1499.

(5) Texte cité note 2 ci-dessus.

(6) Cheregati à Alexandre VI, 30 novembre 1499.

(7) Ludovic Sforza à X..., 25 novembre. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 458.

ne trouvait même pas de crédit chez les aubergistes, chez qui il devait payer comptant (1). Pour comble de male chance, la maison qu'il occupait faillit être incendiée le 14 janvier 1500 : le feu en dévora l'étage supérieur ; il n'eut d'ailleurs pas d'autre mal qu'une forte émotion (2).

D'autres chagrins lui venaient de son entourage et de sa situation vis-à-vis des Allemands. Tant qu'on avait cru que sa retraite était une manœuvre de guerre et qu'il ne resterait en Allemagne que le temps nécessaire pour lever une nouvelle armée, les Gibelins, les membres de son gouvernement, les représentants des familles dévouées aux Sforza, avaient mis un dévouement empressé et réel à le servir et à l'accompagner. Malgré les nombreuses captures faites par les Français dans la poursuite des Milanais fugitifs, il était encore entouré à Maran, le 22 septembre, de près de trois cent cinquante personnes de marque, tout son personnel de cour et d'administration, les trois cardinaux, son frère l'archevêque de Gênes, son gendre San Severino, Hermès et Alessandro Sforza, le comte de Melzo, l'évêque de Lodi, Marco da Martinengo, Lucio Malvezzi, un frère de Bernardino da Corte (3). Mais quand la capitulation du château remit à une date plus éloignée et plus incertaine la réalisation de ses projets, beaucoup se découragèrent ; les mesures de rigueur prises contre les émigrés par le gouvernement franco-milanais et d'autre part la bonté avec laquelle étaient traités ceux qui faisaient leur soumission, en ramenèrent beaucoup en Italie ; la défiance dont il faisait preuve envers les Italiens, en leur préférant des Allemands pour sa garde, en irrita et en détourna d'autres (4) : vers le mois de novembre, il se trouvait presque abandonné avec un petit groupe de conseillers et d'amis fidèles (5). Dans cette cour qui l'avait suivi en exil, les compétitions étaient ardentes, et les rivalités nombreuses : dans le voyage en Valteline il y eut entre Ascanio et le cardinal San Severino une querelle si violente que leurs

(1) Marino Sanuto, II, 1337, Ca da Pexaro à la Seigneurie, Roveredo, 19 septembre. A la fin de septembre, comme on pouvait craindre un commencement de disette, le châtelain de Ten ordonna d'emmagasiner les récoltes. Marino Sanuto, II, 1347, Baffo à la Seigneurie, Riva, 26 septembre 1499.

(2) Ludovic Sforza à Galeazzo di San Severino, 4 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 497.

(3) Marino Sanuto, II, 1346, rectori de Brescia à la Seigneurie, 22 septembre 1499.

(4) Voir au chapitre suivant, retour des émigrés gibelins.

(5) Marino Sanuto, II, 1347, H. Baffo, Riva, 26 septembre 1499.

domestiques, épousant les discordes de leurs maîtres, dégaînèrent ; à Méran, une scène non moins violente éclata entre le même cardinal San Severino et Ludovic Sforza, à la suite de laquelle le cardinal se décida à quitter l'Allemagne et fit demander un sauf conduit à Venise (1) ; la faveur rendue à Galeazzo San Severino, après une disgrâce momentanée, fut un sujet de récriminations (2); les courtisans se disputaient la faveur de Ludovic (3). Peu à peu le mécontentement s'accentua ; on en vint à regretter presque tout haut qu'il n'eût pas été fait prisonnier (4) ; quand on le vit s'entourer d'Allemands et en enrôler exclusivement, on regretta de n'avoir pas mis la main sur le trésor ducal pendant la traversée des Alpes (5). Les relations du prince exilé avec les populations dont il était l'hôte étaient médiocres ; il ne pouvait se dissimuler qu'il n'y était ni aimé ni populaire; il était, de l'avis unanime des émigrés qui revenaient en Italie, mal vu de tout le monde: « On l'accueille peu volontiers en Allemagne ». On ne voulait de lui que son argent: « S'il voulait lever des troupes, il lui faudrait laisser de l'argent en Allemagne ». Les Allemands disaient très haut que Maximilien ferait bien de le tuer et de s'emparer tout simplement de son trésor (6). Quand l'empereur demanda à Trente une contribution à la formation d'une escorte destinée à ramener le trésor ducal de Tirano à Brixen, la commune répondit que, puisque Ludovic avait de l'argent, il pouvait bien s'en servir pour payer cette escorte, sans en faire supporter la dépense par les citoyens(7), il était question de discuter à la diète d'Augsbourg quel emploi on pourrait faire du trésor milanais au profit de l'Allemagne (8). A la cour impériale du reste, il y avait tout un parti de Milanais

(1) Cheregati à Alexandre VI, Trente, 30 septembre 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1321, podestat de Rovère à la Seigneurie.

(3) *Ibid.*, II, 1347, H. Baffo, Riva, 26 septembre 1499.

(4) C'est un renseignement peut-être exagéré, nous venant d'une source vénitienne. Marino Sanuto, II, 1333, Morosini à la Seigneurie, Crémone, 19 septembre 1499.

(5) Marino Sanuto, II, 1347. H. Baffo, Riva, 26 septembre 1499. Pour ce fait et la plupart des précédents, voir la lettre de Cheregati du 30 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 401.

(6) *Ibia.*, II, 1311, podestat vénitien de Feltre, 15 septembre 1499 ; II, 1337, Ca da Pexaro, Rovere, 19 septembre 1499 ; II, 1338, Baffo, Riva, 19 septembre ; II, 1361, rectori de Brescia, 24 septembre ; III, 48, 3 novembre.

(7) Cheregati à Alexandre VI, 16 septembre 1499, Trente. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 371.

(8) Marino Sanuto, II. 1337, Ca da Pexaro à la Seigneurie, Rovère, 19 septembre 1499.

franchement hostile à Ludovic Sforza. Les frères naturels de la reine Bianca Maria, Ermete, et autres déclaraient qu'après avoir reconquis le duché de Milan, il ne faudrait pas y restaurer Ludovic Sforza, lequel n'était qu'un usurpateur ; que l'empereur devrait en garder l'administration directe et les y laisser vivre (et gouverner sans doute) eux-mêmes sous sa protection (1) ; Maximilien n'était peut-être pas convaincu sans réserve du droit de Ludovic à la couronne ducale: il dit un jour que, si les femmes pouvaient succéder à un fief impérial, le droit au duché de Milan appartiendrait plutôt au duc Albert de Bavière, légitime descendant des Visconti par les femmes, qu'à Ludovic Sforza (2). La reine Bianca Maria, à en croire des racontars apportés à Venise, aurait même réclamé la confiscation à son profit du trésor de Ludovic Sforza comme ayant été formé par son propre père et son frère(3); une saisie de ce trésor et son transport à Inspruch, auraient même, d'après ces récits, été réellement effectués.

Contre ce mauvais vouloir presque général des Allemands et d'un parti, non sans influence à la cour, formé de ses propres compatriotes, Ludovic Sforza trouvait un appui dans l'empereur lui-même ; mais cet appui était fragile et soumis à bien des caprices. Maximilien avait une réelle sympathie pour Ludovic Sforza, qu'il considérait comme un « prince d'empire » : après avoir pourvu d'abord à la sûreté de son voyage, puis à la sécurité de son exil, il ne tarda pas à manifester ouvertement ses dispositions quant à un appui plus effectif ; à la fin de septembre, il lui faisait dire de « s'apaiser » et lui promettait de l'aider, bien que la paix ne fût pas encore faite entre les Suisses et les Grisons (3) ; le 2 octobre, en ordonnant l'évacuation de Tirano assiégée, il le prévenait que cet abandon était momentané, et lui promettait l'aide ultérieure des états de l'empire pour reprendre non seulement cette place, mais son duché tout entier (4); quelques jours après, il semblait décidé à commencer sur-le-champ une guerre contre les Français en Italie(5). Mais cet esprit mobile,

(1) Cheregati à Alexandre VI, 23 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 486.

(2) Marino Sanuto, II, 1338, podestat de Feltre à la Seigneurie, 21 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1346, rectori de Brescia, 22 septembre 1499.

(4) Maximilien au secrétaire Andrea da Borgo, 2 octobre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 407.

(5) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Giovanni Cotta à Ludovic Sforza Trente, 13 octobre 1499.

inquiet et impressionnable, subit l'influence de la diète qui se réunit en octobre : la volte-face fut complète ; il parut renoncer, pour le moment au moins, à toute idée belliqueuse ; toute décision fut remise à la prochaine diète qui se réunirait six mois plus tard (1). Par prudence politique, par crainte d'offenser la France ou pour tout autre motif, Maximilien pria Ludovic de renoncer à ces séances de son conseil politique, qui, au mois de septembre, avaient réuni, sur « *un poco di pradesto* », les cardinaux, San Severino, Silio Savelli, Martinengo, et qui au reste devenaient de moins en moins nombreuses ; il lui interdit de faire de la politique avec tout autre qu'Ascanio et lui-même (2). — Pour expliquer ces étranges contradictions et ces lenteurs, Maximilien faisait valoir à Ludovic Sforza l'opinion des princes de l'Empire, dont il devait toujours tenir compte, et les retards ordinaires des diètes où devaient se discuter les intérêts milanais : (ainsi la diète convoquée à Worms le 2 décembre fut renvoyée à Augsbourg au 22 janvier) (3). Il faisait valoir encore comme excuse l'obligation où il était de sacrifier toute guerre offensive à la tranquillité, tant intérieure qu'extérieure, de l'Empire : or la guerre turque était une raison éternellement renaissante d'abstention : au mois d'octobre, notamment, les Turcs attaquaient les côtes autrichiennes de l'Adriatique, brûlaient trois grosses bourgades près de Porto Anono, qu'ils menaçaient, y massacraient deux mille personnes et dévastaient le pays jusqu'à le rendre inhabitable. Maximilien, ayant fait demander des explications au pacha turc sur cette attaque commise malgré sa trêve avec le sultan, le pacha lui répliqua qu'il venait combattre indistinctement tous les chrétiens, refusa une forte rançon pour ses prisonniers et les fit égorger avant de se retirer en Bosnie ; l'armée vénitienne, qui aurait pu gêner sa marche, ne bougea point. Les représentants de Ludovic Sforza

(1) Marino Sanuto, III, 48, 3 novembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1347, et III, 43, Baffò à la Seigneurie, Riva, 26 septembre et 28 octobre 1499.

(3) Diète, en octobre 1499, à Slesling, où sont discutés les intérêts de Ludovic (Marino Sanuto, III, 43, document cité ci-dessus) ; diète annoncée à Vienne pour le même motif et pour savoir quel appui Ludovic pourra avoir des terres franches (*ibid.*, III, 45, Di Elemagna, 28 octobre 1499); lettres de Cheregati, 30 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 471. — Ludovic était d'ailleurs représenté à ces diètes par des délégués. [le 26 décembre, instructions aux ambassadeurs qu'il envoie aux électeurs (Milan, A. d. S. *Carteggio generale*) ; départ de Galeazzo Visconti pour la diète, le 27 décembre. (Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*)].

auprès de l'empereur s'émurent beaucoup de cette agression qui ferait surseoir, aucun doute n'était possible là-dessus, aux projets belliqueux de l'empereur contre l'Italie. Cotta, plus gibelin que véridique, obtint de l'envoyé impérial au pacha qu'il atténuerait dans ses relations à la cour la gravité de cette brutale invasion, et les Milanais se flattaient d'ailleurs que Maximilien ne la prendrait pas trop à cœur, car les gens de Porto Anono étaient connus pour leur esprit d'indépendance à l'égard des officiers impériaux et leurs préférences pour Venise. L'impression produite sur l'empereur fut cependant assez forte pour qu'il parût renoncer à son expédition en Lombardie (1). — Maximilien était plus à l'aise et montrait plus volontiers ses sympathies à Ludovic Sforza quand il ne s'agissait que de le traiter avec honneur et de le faire participer à ses divertissements ; le 20 janvier 1500, l'ayant invité à assister à des joûtes à Inspruck, il envoya au devant de lui jusqu'à Ala l'évêque de Vienne et M. Zorzo della Torre, il alla lui-même à sa rencontre à un mille au devant d'Inspruck ; le soir, il le pria de figurer à un festin et à un bal ; le lendemain, il lui offrit une messe et un déjeuner dans une abbaye hors la ville : c'était prendre par ses faibles ce prince dévôt et gourmand. Ludovic Sforza, sans prendre trop au sérieux ces démonstrations amicales, les savoura ; il se dit enchanté tant des fêtes que des causeries impériales, et déclara qu'il était impossible de trouver un accueil plus affectueux et plus familial (2); mais cela ne l'avançait à rien. Ce ne fut que plus tard, quand il vit Ludovic Sforza agir par ses propres ressources, que Maximilien se décida à lui venir en aide. On voit dans quelle mesure, assez petite en somme, l'amitié du bruyant et mobile empereur put compenser ou diminuer pour Ludovic Sforza les difficultés morales et matérielles de l'exil et en adoucir les rancœurs. — Enfin relégué dans les montagnes, isolé des centres de la vie politique, manquant d'informations assez abondantes et précises, réduit aux nouvelles que lui apportaient

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Avvisi di Luca di Porto Anono, 13 octobre 1499. Giovanni Cotta à Ludovic Sforza, 13 octobre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents,* 423.

(2) *Id. ibid.*, Ludovic Sforza au cardinal San Severino, 20 janvier 1500. — Pendant ce voyage de Ludovic Sforza à Inspruch, ses enfants restèrent à Brixen sous la garde du cardinal de San Severino. Lettre du marquis de Mantoue, 22 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 521. — Ce voyage eut d'ailleurs, comme on le verra plus loin, une importance politique qui n'était peut-être pas dans les intentions de Maximilien (Marino Sanuto, III, 85, 15 janvier 1500, Roveredo).

des courriers souvent irréguliers (1), l'absence de renseignements sur les faits contemporains était encore pour lui une cause de souffrance et d'infériorité politique.

Ludovic Sforza avait, en arrivant en Allemagne, l'intention de recommencer immédiatement la lutte, et l'idée que sa restauration serait facile. Il se montra d'abord assez allègre ; il disait qu'il voulait reconquérir le Milanais en quinze jours (2) ; le dimanche 15 septembre, il harangua ses troupes, dans un grand état d'exaltation : « Il se sentait le courage de reconquérir vite son état », et les laissa libres de rester avec lui ou de le quitter ; à quoi les estradiots répondirent par la promesse de ne jamais l'abandonner ; ce dont il les remercia en augmentant leur solde de moitié. Puis il passa en revue tous les soldats « *da conto* » et en dernier lieu les estradiots jadis employés à Pise, et quand il eut fini, se tournant vers les cardinaux, il dit : « Qui aurait dix mille de ces gens-là pourrait faire de grandes choses» (3). — Déjà, pendant sa retraite même, il avait essayé de recommencer les hostilités : le 10 septembre, il faisait ravager la plaine de Morbegno ; il envoya à Bormio, pour ruiner systématiquement la vallée, Galeazzo de San Severino avec des fantassins allemands et cinquante arbalétriers (4) ; il avait voulu maintenir une garnison dans le château de Tirano (5) ; il remettait des fonds à divers capitaines pour réunir des troupes (6), et il offrait de prendre à sa solde, en leur promettant un paiement immédiat, tous les soldats qui voudraient aller en Valteline ; dès le 26 septembre, Galeazzo Visconti se disposait à marcher contre Varese avec une armée de douze cents fantassins, et attendait mille lances bourguignonnes et d'autres renforts. A Milan, on voyait déjà

(1) Telle lettre d'Agostino Somenzi (28 janvier 1500) en est la preuve: (Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, Somenzi à Ludovic Sforza, Inspruck, 28 janvier 1500).

(2) Marino Sanuto, II, 1311 ; Crémone, provéditeurs, 15 septembre 1499. Le duc comptait sur la résistance de B. da Corte. A Venise, on estimait aussi que la résistance d'un seul château aurait pu lui permettre de faire beaucoup de mal (*ibid.*, III, 45, 28 octobre 1499).

(3) *Ibid.*, II, 1337, H. Baffò, Riva, 19 septembre 1499 ; II, 1346, Brescia, 22 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1347, H. Baffò, Riva, 26 septembre 1499 ; II, 1357, N. da Cada Pexaro, Roveredo, 19 septembre 1499 ; II, 1301, rectori de Brescia, 15 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1347, H. Baffò, Riva, 26 septembre 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1378, H. Baffò, Riva, 27 septembre 1499 ; II, 1346, provéditeur, Brescia, 22 septembre 1499.

le duc réunir mille hommes d'armes et sept mille fantassins sur la frontière milanaise, quatorze à quinze mille vers Trente et Vérone, et n'attendre que l'arrivée de Maximilien pour attaquer (1). Il comptait sur l'aide immédiate de l'empereur pour reconquérir, en moins de deux mois, tout ce qu'il avait perdu. A Venise, la crainte de voir cette attaque se réaliser devint une véritable obsession : rassemblements de troupes dans le Frioul ou en Valteline, projets d'attaque de Maximilien contre Vérone, descente d'une armée sous les ordres du comte de Melz, défi envoyé par Ludovic Sforza au podestat de Roveredo, accord des Suisses avec l'empereur et le duc de Milan, projets d'invasion de Ludovic dans le territoire de Vérone, de Feltre et de Bassano, les moindres incidents et les moins sûres nouvelles furent démesurément grossis et exagérés (2). Contre ces dangers, pour le moment imaginaires, Venise crut même devoir s'armer : elle envoya à Feltre Vetor da Leze avec de l'infanterie et prépara, pour l'appuyer, un autre corps de quatre cents hommes (3). On grossissait en effet comme à plaisir le chiffre des futures troupes ducales : on prêtait au duc six cents chevaux à Trente, deux mille suisses, des estradiots nombreux si bien payés ; vers le 23 septembre, on annonçait que l'empereur attaquerait la France avec cent quarante mille hommes (4). Rien de tout cela n'était vrai : mais tout cela cependant existait déjà dans les projets ou dans les rêves de Ludovic Sforza dès son arrivée en Allemagne.

La nouvelle de la capitulation de Bernardino da Corte, qui l'accabla, changea du tout au tout ses dispositions (5). Toujours incapable de se maîtriser dans le malheur, il voulut recourir aux

(1) Bianchi au duc de Ferrare, 26 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 396. Dans une lettre écrite d'Inspruch le 1er octobre 1499 et adressée collectivement à l'archevêque de Gênes, à l'évêque de Lodi et autres, Ludovic Sforza dit : « La gente de la Maestà Cesarea è arrivata questa matina. Le cose sono in bon camino e speriamo ne reuscira bene. »

(2) Marino Sanuto, II, 1311, provéditeur de Feltre, 15 septembre 1499 ; II, 1309, Dolce, Milan, 13 septembre 1499 ; II, 1327, rectori de Brescia, 18 septembre 1499 ; II, 1334, rectori de Bergame, 18 et 19 septembre ; III, 31, 1 et 10 octobre 1499.

(3) *Ibid.*, III, 31, 1 et 10 octobre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1317, lettre de Bassano, 14 septembre 1499 ; II, 1327, rectori de Brescia, 17 septembre 1499 ; II, 1333, Morosini, Crémone, 19 septembre 1499 ; II, 1337, H. Baffò, Riva, 19 septembre 1499. *Diario Ferrarese*, pag. 370, 23 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1371, Brescia, rectori à la Seigneurie, 26 septembre ; II, 1377, Dolce à la Seigneurie, Milan, 26 septembre 1499 ; II, 1373, Matteo Barbaro provéditeur de Feltre à la Seigneurie, 26 septembre.

partis les plus extrêmes; il parla de congédier ses courtisans et ses diplomates, les autorisa en effet à reprendre leur liberté d'action et cessa momentanément de lever des troupes (1); il quitta Méran et se dirigea vers Inspruch et vers la Haute Allemagne (2). — Il comprenait maintenant qu'improviser une expédition était impossible; c'était toute une politique qu'il fallait restaurer, tout un système nouveau dans lequel il fallait encadrer et réorganiser les éléments de défense qu'il avait déjà dans les mains.

Ludovic Sforza essaya quelques négociations diplomatiques pour créer un état d'opinion favorable à ses desseins et à ses intérêts en Italie et en Allemagne. Mais il n'avait plus avec lui que trop peu de serviteurs assez habiles et assez dévoués en même temps pour de pareilles missions. De plus, exilé, éloigné du cours des affaires politiques italiennes, il se rendait assez mal compte des dispositions actuelles des puissances et de l'opportunité de telle ou telle démarche. Il n'avait plus à son service le sage et dévoué Herasmo Brasca; celui-ci pourtant, s'il refusait de recevoir de lui une pension de dix mille florins, lui promettait de l'assister de toutes les manières et toutes les fois qu'il pourrait, se réservant d'accepter une récompense à la restauration (3). En Allemagne, avec ses agents ordinaires, Cotta, Somenzi, Visconti, son principal représentant était Francesco delli Monti, l'ambassadeur de Naples(4) ; c'est à lui que les nouvelles confidentielles importantes étaient communiquées de préférence même à Brasca, et plutôt qu'à Maximilien directement(5); cet habile homme s'efforçait d'attirer le roi de Naples dans l'alliance milanaise, il voulait négocier un rapprochement entre les souverains catholiques et l'empereur. Le meilleur des diplomates de Ludovic Sforza fut le cardinal Ascanio : dès le départ de Milan, il avait voulu se réconcilier avec le pape Alexandre VI, entre les mains de qui il

(1) Marino Sanuto, II, 1373, Barbaro à la Seigneurie, 26 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1373, Morosini, Crémone, 26 septembre 1499 ; II, 1377, Dolce à la Seigneurie, Milan, 26 septembre.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Brasca à Ludovic Sforza, 24 et 27 janvier 1500.— Comme preuve, entre beaucoup d'autres, de son zèle, il communique à Ludovic par Andrea de Burgo d'importantes nouvelles relatives à l'ambassadeur français Rothelin, et lui promet de donner, s'il le peut, des détails encore plus précis. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 537.

(4) Ludovic Sforza à Francesco delli Monti, Brixen, 29 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 491. Lettre de Cheregati, 30 novembre 1499, citée plus haut.

(5) Somenzi à Ludovic Sforza, 27 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 536.

ordonna à ses officiers de remettre le château de Nepi ; il voulait faire opérer la remise de Gènes à Louis XII par les Adorni, partisans convaincus des Sforza, de préférence aux Fregosi (1) ; il désirait rentrer en Italie pour y renouer plus aisément ses multiples intrigues ; en même temps que San Severino, il demanda même à Louis XII la permission de retourner à Rome ; mais sur l'avis du secrétaire vénitien Dolce et de Trivulce, qui connaissait trop le génie dangereux d'Ascanio, pour lui permettre d'aller tenter la dislocation de l'alliance franco-pontificale, tout sauf-conduit lui fut refusé (2) : il dut séjourner en Allemagne et s'y dédommagea en accomplissant, au profit de Ludovic Sforza, mainte mission délicate à la cour de Maximilien. Ascanio eut, en même temps que le roi de Naples, l'idée d'une diversion par le roi de Hongrie, pour détourner Venise des affaires du Milanais ; il voulait aller lui-même en Hongrie pour y pousser le roi à la guerre, pendant qu'une ambassade napolitaine s'y rendrait pour le même motif (3) ; il voulut y accompagner Maximilien (4) qui reprenait, sous la forme plus ample d'une alliance austro-hongroise, son propre projet; puis on songea à y envoyer Galeazzo Visconti ; mais ce projet n'aboutit pas (5). Ascanio Sforza intervint par contre avec zèle et finesse dans les négociations engagées en janvier 1500, entre le duc de Milan et l'empereur.

Ludovic Sforza ne renonçait pas, malgré le petit nombre et le manque de prestige et d'autorité de ses agents, à intervenir dans la politique générale européenne. Sa politique se résumait en ceci: servir les ennemis de la France, nuire à ses alliés et favoriser tout ce qui pouvait limiter le progrès de leur commune puissance.— A son arrivée en Allemagne, la paix, toujours annoncée, n'était pas encore définitivement conclue entre l'Empire et les Suisses. Une diète était réunie à Augsbourg pour la négocier, mais les exigences de Maximilien, qui réclamait la cession de Schaffhausen à l'empire et la séparation de la ligue des Grisons d'avec les autres ligues Suisses, en retardaient la signature (6);

(1) Marino Sanuto, II, 1253, ambass. vénitien à Rome, 5 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1310, Dolce à la Seigneurie, Milan, 13 septembre.

(3) Venise, *loc. cit.* Cheregati, 30 septembre 1499, 2 octobre et 30 novembre. Ces lettres font aussi mention de plusieurs autres faits contemporains intéressants. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 402.

(4) Marino Sanuto, III, 77, 10 janvier 1500.

(5) Lettre de Cheregati, 30 novembre 1499.

(6) Marino Sanuto, II, 1337, Ca da Pexaro, 19 septembre, Roveredo ; II, 1371, rectori de Brescia, 26 septembre 1499. Cheregati, 31 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 435.

cette paix était un des plus vifs désirs de Ludovic Sforza; aussi envoya-t-il à la diète Galeazzo Visconti presser les Suisses de la conclure ; mais, malgré ses conseils et son influence, elle ne se fit qu'au mois d'octobre (1). — A la fin de ce mois, les San Severino commencèrent des négociations pour livrer la place vénitienne de Citadella aux impériaux et mettre du désordre dans le Padouan. La Seigneurie, craignant une trahison, ou tout au moins une descente des Impériaux, s'empressa d'envoyer à Citadella une assez forte garnison (2) ; cette intrigue se rattachait au grand projet d'une diversion de Maximilien contre Venise. Mais Ludovic Sforza, qui l'avait jadis instamment sollicitée, ne s'en montra plus alors très partisan. Il craignait que la puissance militaire de la Seigneurie et surtout l'appui qu'en vertu des traités lui prêterait la France, ne rendissent cette guerre longue, dangereuse et d'issue incertaine: « Mieux valait attaquer le Milanais d'abord : la prise d'un seul château le rendrait au duc et Maximilien pourrait ensuite attaquer bien plus sûrement les Vénitiens» (3). Cependant la crainte de mécontenter l'empereur et de manquer une occasion favorable le fit vite changer d'avis ; à la fin de janvier il excitait lui-même Maximilien à cette guerre, et ce fut au contraire celui-ci qui accueillit alors assez mal les nouvelles ouvertures que lui fit en ce sens Galeazzo Visconti (4).

En somme, ce n'était que sur lui-même, sur lui seul,— sur son trésor et sur les troupes qu'il pourrait réunir, que Ludovic Sforza avait à compter pour réaliser l'expédition qu'il projetait. Il était loin de pouvoir seulement y songer sérieusement quand il arriva en Allemagne. Il n'avait plus avec lui qu'un petit corps de troupes, encore n'étaient-elles pas sûres. A Méran, dès le 17 septembre, cent cinquante estradiots faisaient savoir à Venise qu'ils passeraient volontiers à son service s'ils n'avaient pas à craindre d'elle un mauvais accueil (5). A Bolzen, un chef des estradiots déclarait à un vénitien qu'il accepterait volontiers du

(1) Marino Sanuto, II, 1347. Z. di Bulgari à la Seigneurie, Valchamonica, 21 septembre 1499 ; II, 1371, rectori de Brescia, 26 septembre.

(2) *Ibid.*, III, 39, Venise, 22 octobre 1499.

(3) Ludovic Sforza à Francesco delli Monti, 14 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 507.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza, 21 janvier 1500.

(5) Marino Sanuto, II, 1327, Pasqualigo à la Seigneurie, Brescia, 17 septembre 1499 : « Riporto di uno stato col Lodovico ».

service de la Seigneurie, et qu'il se faisait fort de débaucher le reste des arbalétriers de Ludovic Sforza (1). En novembre, un certain nombre d'estradiots voulurent s'enfuir après avoir touché leur solde : le duc avait trop besoin d'eux pour pouvoir user à leur égard de la sévérité nécessaire ; après les avoir fait condamner à restituer l'argent qu'ils s'étaient indûment attribué, il le leur abandonna, et les fit remettre en liberté en leur faisant restituer leurs biens et en les laissant aller où ils voudraient (2).

Le duc avait donc à reconstituer une armée ; sans doute, une partie en serait formée par les contingents que lui fournirait gratis Maximilien, mais il devrait en payer, soit à l'empereur, soit aux princes et aux villes de l'Empire, soit directement, la plus grande partie. Or son trésor, considérable au départ de Milan, avait été bien entamé déjà pendant le voyage, soit par des pertes brutes, soit par les rançons qu'il avait fallu payer sur la route, soit enfin par les dépenses générales de la petite colonie milanaise. L'entretien des cardinaux, de Galeazzo Visconti, des restes de sa maison, de ses écuries, malgré la diminution constante du nombre de ses partisans, lui coûtait en réalité fort cher. Beaucoup de soldats avaient été engagés en Suisse au lendemain de l'installation du duc de Milan en Allemagne : Ludovic leur avait compté un florin par tête, mais comme il n'avait pas achevé de payer leurs soldes, ces engagements avaient été résiliés, et l'argent s'était trouvé perdu. Dans beaucoup de relations apportées à Venise et aux podestats, on déclarait déjà que Ludovic Sforza n'avait plus d'argent (3).

Il en gaspilla beaucoup sans profit réel, par la faute de Maximilien (4) qui lui en extorqua le plus qu'il put : trois mille florins comme reliquat d'une ancienne dette ; de plus, la solde d'un corps de cavalerie bourguignonne levée par Ludovic Sforza au commencement de la guerre (et qui, d'ailleurs, n'était pas arrivé en temps utile). D'autre part, un reliquat des fonds promis par le duc à Maximilien pour la guerre suisse et immédiatement disponible, lequel était en dépôt chez des banquiers de Milan, fut confisqué par les Français, et les banquiers dépositaires alléguèrent ce cas de force majeure comme excuse de ne

(1) Marino Sanuto, II, 1337, Lettre de Roveredo à la Seigneurie, 20 sept. 1499.

(2) Ludovic Sforza aux comtes de Codrono, Brixen, 29 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 469.

(3) Marino Sanuto, II, 1371, rectori de Brescia, 26 septembre 1499.

(4) Lettre de Cheregati, 21 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 433.

pouvoir rendre le dépôt au terme fixé. A la fin d'octobre, Pier Bonomo de Trieste donne des renseignements quasi officiels sur les quantités d'argent prêtées par Ludovic Sforza à l'empereur : le total s'en élevait à trente-quatre mille florins ; dans ce chiffre, douze mille florins versés aux régents d'Inspruch étaient comptés comme acompte pour le paiement des douze mille hommes que Maximilien s'engageait à lui fournir pour la guerre; mais douze mille autres n'étaient considérés que comme une indemnité pour le tort que la conclusion de la trêve avec les Suisses causait à l'empereur, et « pour les autres incommodités dont il aurait à souffrir pendant cette guerre » ; quant aux dix mille florins restants, donnés par G. Visconti à Maximilien, c'était un premier versement en acompte sur la contribution de guerre de Ludovic Sforza (1). Dans le public on évaluait, avec quelque exagération, les sommes payées à Maximilien à quarante mille ducats (2). Aussi l'opinion des familiers de Ludovic Sforza était-elle qu'il fallait, pour empêcher la dilapidation complète du trésor ducal, le faire administrer, fût-ce contre l'avis du duc, par un conseil de tuteurs.

Tout cet argent n'avait cependant pas été dépensé en pure perte. Ludovic Sforza avait commencé à former un solide noyau d'armée. On disait, le 26 septembre, qu'il avait réuni déjà de neuf cents à mille hommes d'armes et sept mille hommes d'infanterie et qu'il cherchait à doubler ce nombre pour les envoyer à l'attaque du Véronais (3) ; le 25 novembre, il utilisait en levées de troupes une petite réserve de trois cents florins; à la fin de décembre, des capitaines suisses lui promettaient de lever de l'infanterie pour lui, moyennant le paiement anticipé d'un mois de solde (4); on calculait vers ce temps qu'il avait enrôlé et payé quinze mille suisses sous le commandement de Galeazzo Visconti, l'ex-ambassadeur désigné en Hongrie.— Tout en réunissant ces troupes, Ludovic Sforza commençait à étudier un plan de campagne ; il voulait diviser son attaque et ses forces, les diriger à la fois contre Milan et contre Venise, pour diviser

(1) Milan, A.d.S. *Cartegg.gener.* Brasca à Ludovic Sforza, 3 novembre 1499.

(2) MARINO SANUTO, III, 45, di Elemagna, 28 octobre 1499. Les versements de fonds continuèrent : le 21 janvier, Ludovic envoie à G. Visconti par P. Griffo douze mille florins destinés à l'empereur. G. Visconti à Ludovic, 21 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 517.

(3) *Ibid.*, III, 43, 26 octobre 1499.

(4) Cheregati à Alexandre VI, 22 et 23 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 451 et 486.

celles de ses adversaires, tandis que l'armée commandée par G. Visconti descendrait par le Saint-Gothard vers le Piémont pour couper la route à l'armée française qui serait sans doute envoyée de France au secours des garnisons françaises en Lombardie (1). Ce plan était en théorie excellent, mais peu praticable.

Ces dépenses, ces préparatifs de la première heure, étaient faits par Ludovic Sforza par devoir plus que par conviction, car les mauvaises nouvelles qu'il recevait du Milanais l'avaient découragé ; après les victoires remportées contre son armée, ce fut en effet à la conquête du duché de Milan, villes et particuliers, par la domination française qu'il assista pendant deux mois ; le voyage de Louis XII en Lombardie, cette entrée solennelle où le roi triompha non seulement du duc, mais aussi du duché, et en quelque façon de toute l'Italie et de ses alliés mêmes, réduisirent presque à rien ses espérances.

Ludovic Sforza reprit courage après le départ du roi de France. Son entourage s'en réjouit tout haut ; son intendant déclara que le retour du roi en France permettait au duc de concevoir « de grandes espérances de recouvrer promptement son état et son pouvoir antérieur», et qu'avant Pâques on verrait de grandes révolutions (2). Le départ de Louis XII, après une période d'enthousiasme factice et d'adulation intéressée, détermina d'ailleurs une brusque réaction dans les esprits, réaction qu'accentuèrent et précipitèrent les mécontentements accumulés par le gouvernement de Trivulce. Au mois de décembre commença un va et vient de Milanais entre Milan et Inspruch ; beaucoup de citoyens lombards vinrent apporter leurs offres de service, connaître les intentions de leur duc exilé ; plusieurs notables patriciens envoyèrent au duc leurs enfants en ôtages et en garantie de leur fidélité (3). La situation se présentait de jour en jour sous un aspect plus favorable : Brasca communiquait de bonnes nouvelles (4), le comte Filippo Rossi envoyait des renseignements confidentiels à Ludovic Sforza et entrait en négociation secrète avec lui (5). A mesure qu'il sentait l'opinion

(1) Marino Sanuto, III, 43, 26 octobre 1499.

(2) Cheregati à Alexandre VI, 16 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 451.

(3) Cheregati à Alexandre VI, 22 décembre 1499. *Ibid., Documents*, 451.

(4) Milan, A. d. S. *Pot. Estere Germania*, H. Brasca à Ludovic Sforza, 10 décembre 1499.

(5) Milan, A. d. S. Ludovic Sforza à Filippo Rossi, 22 décembre 1490.

publique lui revenir ainsi, le duc sortait peu à peu de son humeur noire ; les nouvelles d'Allemagne le représentent, au début de janvier, comme « très content », plein de confiance dans les secours que lui promet l'Empire pour reconquérir le Milanais (1). Malgré toutes les anciennes « tyrannies » du duc, il n'en était pas moins vrai que les abus de pouvoir et les maladresses des Français le faisaient regretter par la majeure partie de la population (2). Le 3 janvier 1500, Ludovic Sforza écrit lui-même au cardinal d'Este : « Nos affaires sont en excellente condition ; nous avons l'espoir le plus certain d'en venir bientôt à des actes (3) ». Des lettres privées lui arrivaient de Milan, l'appelant de la façon la plus pressante, le conjurant de venir, fût-ce « *in zipono* » (4) : « Que Votre Excellence, lui écrivait-on, considère bien la situation ; qu'elle prenne une décision gaillarde et hardie; si elle attaque le duché avec des forces supérieures à celles des Français, aucune ville ne lui résistera, surtout Milan » (5).

Encouragé par le mouvement qui se produisait en sa faveur, Ludovic Sforza reprit ses préparatifs militaires, dans un but et pour une date déterminés. Vers le 10 janvier, il écrivait au seigneur de Pesaro pour lui annoncer qu'il réunissait les troupes de sa future campagne, et pour l'encourager à la résistance (6); il laissait annoncer qu'il serait à la tête d'une armée de trente mille hommes, dont douze mille Suisses et quinze cents lances bourguignonnes ; il semait l'argent « *a furia* » (7) ; bien qu'il ne fût pas sûr qu'elle arriverait à temps, il reprit à sa solde un corps de cavalerie bourguignonne, qui lui coûta plus de dix mille florins, dont deux mille furent déboursés d'avance ; mais, tout en faisant cet engagement pour plaire à Maximilien, il récla-

(1) Mantoue, *Arch. Gonzaga*, Copialettere CLXV, le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin (2 janvier 1500) : « De Alamagnia se ha chel duca Ludovico vive molto alegro confidandose in lo aiuto che per lo impero se prepara ad remetterlo in stato ». Voir aussi une lettre du marquis de Mantoue à Ligny, 29 décembre 1499, lui annonçant de prochains « mouvements » du duc.

(2) Marino Sanuto, III, 77 ; Venise, 10 janvier 1500.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza au cardinal d'Este, 3 janvier 1500.

(4) Ludovic Sforza à Galeazzo Visconti, 3 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 501.

(5) Lettre d'un anonyme à Ludovic Sforza, 6 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 502.

(6) Marino Sanuto, III, 77, 10 janvier 1500.

(7) *Ibid.*, III, 85, podestat de Roveredo à la Seigneurie, 15 janvier 1500.

mait avec énergie, de Galeazzo Visconti et d'Agostino Somenzi, la mise en route la plus vite possible de cette cavalerie (1) ; (il se produisit d'ailleurs des retards dans son envoi ; le 23 janvier, elle n'était pas arrivée encore à Coire, et Ascanio Sforza recommandait à Ludovic de faire hâter sa marche) (2).

Ce fut en Suisse que le duc de Milan recruta une bonne partie de ses troupes: il envoya aux Ligues son factotum diplomatique Galeazzo Visconti ; celles-ci finirent par lui accorder le passage ; les difficultés qu'on lui fit devaient avoir, selon lui, le bon résultat d'endormir les défiances des Français : « Les pauvres Français qui sont ici la goberont », écrit-il à Ludovic (3). Le duc délégua B. Moresini à Schwytz, Unterwalden, Uri et Lucerne : dans les premières villes, il devait offrir aux chefs et aux hommes de venir au service de Ludovic Sforza ; à Lucerne, il portait des fonds pour le paiement des pensions particulières, il devait encourager les partisans de Ludovic et leur conseiller de protéger la libre circulation de ses troupes ; partout, il devait demander la mise en route la plus prompte de l'infanterie levée par le duc. Moresino s'acquitta rapidement de sa mission (4) et en rapporta la promesse de fournir à Ludovic Sforza une compagnie de cinq cents hommes (5). Visconti, pour sa part, avait visité les capitaines grisons : quoique officiellement alliés de la France et pensionnés personnellement par Louis XII, ils accepteraient tous, pensait-il, de servir le duc de Milan, pourvu qu'ils fussent garantis vis-à-vis de la France par une « *coperta* » suffisante, comme serait, par exemple, une lettre de Maximilien adressée aux trois ligues, lettre par laquelle l'empereur témoignerait que Ludovic était toujours membre du Saint Empire et donnerait

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg gener.* Ludovic Sforza à Galeazzo Visconti et à Somenzi, 3 janvier 1500 : « Cognobbemo sempre essere poco a proposito de la impresa havemo a fare, tore li Burgognoni antevedendo che non sariano a tempo de poterne servire».

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg gener.*, Ascanio à Ludovic Sforza, Coire, 23 janvier 1500.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza, 12 janvier 1500. Galeazzo dit lui-même avoir mis dans ses négociations « molta dexterita » : « Questo sera cauxa de addormentare gli inimici, parendoli non habia havuto quanto voleva e che la cosa habia ad andare in longo»..... «Credo che tuti questi poveri francesi sono qua la beverano».

(4) G. Visconti à Ludovic Sforza, 15 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 508 et 510.

(5) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Le même au même. Felchirch, 18 janvier 1500.

l'ordre ou le conseil aux capitaines et aux hommes de le servir, et où il serait nettement dit, de plus, que quiconque servirait Ludovic Sforza servirait l'Empire et ferait chose agréable à Maximilien (1). Mais Visconti se payait trop aisément de phrases et d'apparences. D'après Hans de Consech et d'autres, on pouvait craindre au contraire que le duc ne fût victime d'une grossière duperie des ligues Suisses (2). Malgré cette incertitude, Ludovic Sforza garantit à Visconti le paiement des pensions qu'il promettrait en son nom aux Bernois, et lui envoya deux cent soixante florins à distribuer comme arrhes : huit jours après, il y en avait deux cents distribués par Moresini (3). Galeazzo Visconti protestait avec vivacité contre l'hypothèse d'une fourberie dont il serait dupe : « On ne l'avait pas trompé encore, et il espérait bien qu'on n'y parviendrait jamais ». Sa seule crainte était de voir dominer sur l'esprit du duc les mauvais conseillers, « les fous » : « C'est un rude travail de s'en garder. Votre Excellence y a manqué une fois, et nous devons l'empêcher de retomber à la merci de pareils sages » (4). Vers la fin de janvier, après le voyage d'Inspruch, Ascanio Sforza vint rejoindre et seconder l'ambasdeur à Felchirch ; dès le 22 janvier, ils expédièrent quatre ou cinq cents hommes d'infanterie (5). La mission de G. Visconti réussit donc fort bien, et, le 28 janvier, Ludovic Sforza, déjà en marche vers le Milanais, à Bormio, lui écrivait ses félicitations et ses remerciements pour les services rendus (6).

Mais c'était de Maximilien que Ludovic Sforza devait attendre les plus forts contingents. A son arrivée en Allemagne, pour inspirer confiance à l'empereur, il lui avait offert de riches subsides: cent quarante mille ducats par mois, demandant que Maximilien en ajoutât soixante mille de son côté, pour consacrer ensemble deux cent mille ducats par mois aux frais de la guerre. Puis, au moment où celui-ci semblait prêter l'oreille à cette proposition, la belle ardeur de Ludovic Sforza tomba : il « se fit pauvre ». Maximilien s'étonna de cette soudaine variation ; il y eut de

(1) Le même au même, 12 janvier 1500. Ces lettres étaient écrites le 17 janvier, G. de San Severino les ayant enfin obtenues de l'empereur (*Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 509).

(2) Milan, A. d. S. *Carteg. Gen.* Lud. Sforza à Ascanio Sforza, 20 janv. 1500.

(3) *Ibid., id.*, le même au même, 14 janvier 1500.

(4) Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza, 21 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 514.

(5) Milan, A.d.S. *Carteg. Gen.* Ascanio Sforza à Lud. Sforza, 24 janv. 1500.

(6) *Ibid., id.* Ludovic Sforza à Galeazzo Visconti, 28 janvier 1500.

nombreux et vains pourparlers entre eux par l'intermédiaire de Francesco delli Monti. Maximilien voulait obtenir du duc des propositions fermes qu'il pourrait soumettre aux diètes d'Ulm et de Worms, mais Ludovic refusa de lui en fournir. Sur quoi l'empereur se fâcha et lui signifia qu'il lui fallait, s'il voulait travailler à sa restauration, agir autrement; sinon, ne plus y penser et se retirer tranquillement avec son trésor dans telle ville de la Haute-Autriche où il pourrait vivre princièrement. Francesco delli Monti dit publiquement « que l'avarice avait chassé le duc de son duché et qu'elle l'empêcherait d'y rentrer. » Ascanio reprochait à son frère de se faire plus pauvre qu'il n'était réellement et le poussait à risquer, pour une tentative de restauration, tout son trésor, le sien propre et les revenus de ses bénéfices. Maximilien offrait du reste au duc de faire les enrôlements lui-même, disant qu'il trouverait plus d'hommes pour un florin que Ludovic pour dix ; mais celui-ci ne voulait pas lui remettre d'argent, craignant qu'une fois versé entre ses mains, il ne fût employé ailleurs. Maximilien ajoutait, non sans raison, qu'avec sa façon d'agir le duc réduirait à néant ses ressources sans rien produire d'utile.

Malgré le refroidissement assez marqué qui troubla alors leurs relations, Ludovic Sforza ne cessa jamais de compter sur l'empereur, moyennant finances, pour le moment décisif. La continuité de leurs rapports s'était attestée par de fréquents échanges d'ambassadeurs, par la résidence d'agents milanais à la cour impériale, par les voyages qu'y firent Ascanio et le duc lui-même. Le 29 décembre, Maximilien envoyait à Ludovic Erasmo Brasca, et Guillaume de Vergi (1). Les conseillers milanais, Galeazzo Visconti notamment, essayaient de séduire l'empereur par les sentiments en lui montrant quelle gloire il acquerrait à restaurer un prince allié (2). En même temps, G. Visconti insistait vivement pour que le duc de Milan ne s'arrêtât pas à des froissements d'amour-propre et pour qu'il eût une entrevue avec Maximilien: « il n'avait plus que très peu d'argent, une somme à peine suffisante pour commencer l'entreprise; après avoir demandé l'appui de Maximilien tandis qu'il régnait, il était bien plus nécessaire qu'il le demandât, maintenant qu'il était détrôné; le duc d'ailleurs avait bien des manières de ne pas

(1) Milan, A. d. S. *Pot. Est. Germania*, Maximilien à Ludovic Sforza, 28 décembre 1499.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* G. Visconti au même, 13 janvier 1500.

sembler tout devoir à l'empereur : il pouvait insister sur les avantages d'honneur et d'intérêt que l'empereur retirerait de cette alliance et lui offrir toutes garanties de son dévouement» (1). Ludovic Sforza suivit le conseil de Visconti et, accompagné d'Ascanio, alla trouver Maximilien à Inspruch: ce voyage eut lieu le 15 janvier, par convenance astrologique (2). Cette entrevue fut d'autant plus opportune que Ludovic put calmer la colère où était contre lui l'empereur, sans d'ailleurs en découvrir les motifs (3). Ludovic profita de la journée des joûtes (20 janvier), pour introduire quelques conversations utiles dans les divertissements, et au départ il laissa derrière lui un agent chargé de veiller à l'exécution des promesses impériales. Maximilien lui avait promis en effet de faire lui-même les frais d'un corps de gentilshommes, comptant cent chevaux, et de cinq cents fantassins, mais, en échange il lui avait demandé un prêt de quatre mille florins, qu'il promettait de rembourser le premier octobre suivant et dont il lui donna reçu le premier février (4). Il avait adressé à Ludovic Sforza, en le quittant, quelques paroles absolument cordiales, et textuellement lui avait demandé pardon d'avoir pu le blesser dans ses actes ou ses paroles, n'en ayant pas eu l'intention: «Il leur était arrivé ce qui arrive souvent entre deux chasseurs, qui ont un égal désir de tuer le gibier qu'ils chassent mais qui peuvent différer d'avis sur le meilleur moyen de l'atteindre.» Il lui avait vivement serré la main en lui disant que sa promesse de venir combattre pour lui en Italie était faite de bon cœur (5). Ces bonnes dispositions impériales étaient attestées par l'entourage de l'empereur (6), mais au fond cet entraînement de sympathie n'excluait pas le calcul. — Le 24 janvier, Ludovic Sforza fit demander à Maximilien, par Francesco delli Monti, l'exécution de ces récentes promesses, c'est-à-dire la mise en ordre de trois cents chevaux, de cinq cents hommes d'infanterie et d'un peu d'artillerie. Les trois cents cavaliers devaient être recrutés par l'empereur

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Le même au même, 13 janvier 1500.

(2) Mantoue, *Arch. Gonzaga*, Copialettere CLXV, le marquis de Mantoue 20 janvier 1500.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza, Brixen, 14 janvier 1500.

(4) *Ibid.*, *id.* Ludovic Sforza au cardinal San Severino, Inspruch, 20 janvier 1500. *Ibid.*, *Pot. Est. Germania*, Maximilien à Ludovic Sforza, 1er février 1500.

(5) Ludovic à Ascanio Sforza, 21 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 518.

(6) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Brasca à Ludovic Sforza, 24 janvier 1500.

choisis parmi ses courtisans, et placés sous la direction d'un « *huomo da bene* »; un capitaine tyrolien, M. Lonardo Filzer, se chargeait de fournir aussi les cinq cents hommes d'infanterie ; le 26 janvier, devait être expédié un convoi d'artillerie et d'armes, (mille lances, trois cents escopettes, cent arquebuses, des hallebardes). — Maximilien semblait prêt à tenir toutes ses promesses, il paraissait même résolu à descendre en personne en Italie ; il offrait à Ludovic Sforza, par le même Francesco delli Monti, la moitié de la solde de trois mille hommes, qui représentaient la moitié d'une compagnie formée depuis longtemps, exercée et résidant alors sur les frontières de Gueldre ; il lui offrait aussi quatre mille florins, moitié de la solde demandée par un capitaine qu'il conseillait à Ludovic Sforza d'enrôler (1); l'ambassadeur lui garantissait d'ailleurs le remboursement ultérieur de cette avance. Le 26, Maximilien affirmait à Francesco delli Monti avoir donné l'ordre de départ à Lonardo Filzer et à son infanterie ; une difficulté se présentait cependant : ces soldats exigeaient tous des soldes de plus de dix florins, mais Maximilien ne voulait en aucune façon leur faire cette concession plus nuisible encore à ses propres intérêts qu'à ceux de Ludovic Sforza, car elle créerait un très fâcheux précédent (2).— D'autres difficultés provenaient du caractère indécis et mobile de l'empereur et des intrigues de la cour: « voyait-on un gentilhomme sollicité par les Milanais de faire partie du corps expéditionnaire, on le « pratiquait » par tous les moyens pour le décider à refuser, ou à se faire payer très cher ; ceux-là mêmes qui, aux premières ouvertures, semblaient bien disposés, se montraient beaucoup plus froids et plus réservés ensuite. » Francesco delli Monti éprouvait, à cause de ces manques de paroles successifs, de grandes difficultés pour former sa compagnie (3). Les cavaliers avaient fini par accepter une solde de dix florins seulement, mais moyennant qu'elle fût garantie par un tiers : Maximilien déclarait ne pouvoir commander sur ce point à ses gentilshommes, disait que les villes impériales payaient la cavalerie douze florins, que c'était déjà une concession d'en fournir à dix florins; il ne voyait aucun moyen de les faire renoncer à cette demande de garantie.

(1) Frederico delli Monti à Ludovic Sforza, 24 janvier 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 526 et 527.

(2) Le même au même, 26 janvier 1500, *Ibid., id., Documents*, 531.

(3) Somenzi à Ludovic Sforza, 28 janvier 1500. *Ibid., id., Documents*, 540.

Le seul biais qu'il trouva, pour tourner la difficulté et contenter tout le monde, fut de substituer d'autres troupes à celles qui se montraient si exigeantes, et d'attendre pour expédier celles-là que leurs prétentions fussent moindres. Le capitaine Giorgio della Torre avait été désigné pour cette expédition, mais son caractère emporté le fit bientôt remplacer par un autre gentilhomme « très entendu en matière d'artillerie » ; le capitaine Caspar, malgré ses promesses antérieures, déclara le 26 janvier ne pouvoir pas constituer sa compagnie à moins de douze florins par cheval : l'affaire fut soumise à l'arbitrage du roi : Maximilien, ayant vainement essayé de décider Caspar, dut le remplacer par un autre capitaine. Le même jour, un retard de dix jours fut annoncé dans l'envoi des cent chevaux promis par l'empereur. Et ce ne sont là que quelques faits entre mille.

Nombreuses furent donc les difficultés qui accompagnèrent la formation de l'armée sforzesque (1). Elle se constitua cependant; le 28 janvier, l'ambassadeur napolitain la rejoignait avec quarante gentilshommes (2) ; le capitaine Jérôme Kellner de Herremberg fut mis à la disposition du duc par Maximilien (3) ; une bande de deux mille hommes d'infanterie arrivait à Bormio (4). Par petits fragments, par bandes de nationalités diverses, différentes de provenance, de recrutement, d'intérêts, bigarrée d'allemands, de suisses, d'albanais, de lombards même, d'infanterie suisse et de cavalerie bourguignonne, cette armée s'éleva bientôt à trente mille hommes, selon l'opinion publique, à vingt mille, d'après l'évaluation de Jean d'Auton (5). Mais, toujours incor-

(1) Somenzi à Ludovic Sforza, 24, 26 et 27 janvier 1500 (deux lettres différentes). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 528, 533, 538 et 540.

(2) Le même au même, 27 janvier. Francesco delli Monti annonçait le prochain départ de son fils avec dix-huit ou vingt chevaux, et ensuite le sien propre, avec la plus grande partie de la compagnie : il s'excusait beaucoup de ne pas la mener entière, mais rejetait cette faute sur les soldats, qui, après avoir pris des engagements, revenaient sur leur parole, les niaient ou se disaient dans l'impossibilité de venir ; tout cela provenait des gens de la cour impériale, ennemis de l'entreprise.

(3) Maximilien à Ludovic Sforza, 28 janvier 1500. *Ibid., Documents*. 541.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza à Galeazzo Visconti, 28 janvier 1500 : « Heri venissemo in questa terra, dove se firmaremo dui o tre giorni, per dare ordine a questi fanti, de liquali oggi ne doveno arrivare de 1000 in 2000, M. di San Severino è partito hogi poso el disnare, e va verso Tirano, quale credemo che insieme cum la forteza sara nostro, non essendoli fin adesso dubio alcuno de la terra ».

(5) Arluno s'en est fait l'écho, *op. cit.*, pag. 133 v°. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 554. D'AUTON, *Chroniques*, I, 87.

rigible dans ses illusions, Ludovic attendait vingt mille autres soldats de Pesaro, de Bologne, de Naples, même de Florence et de Ferrare. Au dernier moment, Maximilien trouva moyen de le trahir une fois de plus: il lui avait promis une escorte de cent chevaux et de cinq cents fantassins jusqu'à la frontière, mais, sous prétexte que ce prompt retour pourrait être pris en Italie pour un abandon et semblerait cacher de mauvais desseins, il conseilla au duc de Milan de ne pas attendre cette escorte, et de passer les monts avec les forces qu'il avait déjà réunies (1). Ludovic Sforza se rendit à ce conseil et recommença la guerre dans les derniers jours de janvier.

§ 10. — *Le retour de Ludovic Sforza en Milanais.*

I.

Dans son empressement à profiter des bonnes dispositions des citoyens de Milan, Ludovic Sforza n'attendit pas d'avoir réuni toute son armée pour recommencer la guerre. Dès qu'il eut rassemblé un nombre à peu près suffisant de troupes, se voyant appelé par la population, il crut l'heure arrivée et monta à cheval (2). Cette décision était tant attendue que l'opinion publique l'avait déjà devancée : dès la fin de décembre, le bruit s'était répandu que le duc avait pris Tirano, Como et l'Angelina, et que, dans toute la Lombardie, on ne criait plus que : « *Moro ! Moro !* »; dès le 8 janvier, on annonçait qu'il avait pris Bellinzona ; plus tard, que Visconti descendait en Italie avec une masse de suisses, et que, dans peu de jours, « il serait plus duc qu'il ne l'avait jamais été » (3).

En réalité, ce ne fut que vers le 20 janvier que commença la campagne ; Ludovic Sforza donna ses instructions au cardinal San Severino le 21 janvier (4) ; il voulait que le cardinal arrivât avec un millier d'hommes à Monbiara, le dimanche ou lundi

(1) Somenzi à Ludovic Sforza, 28 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 542.

(2) *Chronicon Venetum*, pag. 127. D'Auton, *Chroniques*, I, pag. 86-87. Ludovic Sforza prit une devise nouvelle en recommençant la guerre.

(3) *Diario Ferrarese*, pag. 375 et 377 (23 décembre 1499, 8 et 24 janvier 1500) ; Marino Sanuto, III, 89, *in pregadi*, 24 janvier 1500.

(4) Ludovic Sforza au cardinal San Severino, Méran, 21 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 518.

suivant, avant la *combustione della luna* ; qu'avant de s'y présenter, il envoyât un trompette à la commune et au podestat pour leur signifier que le duc ne faisait la guerre que pour reconquérir son duché, qu'il leur demandait de revenir à leur ancienne fidélité et de lui livrer la ville, en échange d'une promesse de bons traitements. Mais le goût du confortable n'abandonnait jamais Ludovic : sachant que dans cette région beaucoup de bourgs et de villages avaient été dévastés et brûlés et ne voyant guère comment il pourrait s'y loger, il chargeait aussi le cardinal de préparer pour lui et sa suite, des logements, aux différentes étapes. Cette précaution n'était pas inutile : dans un de ces villages, on trouvait bien de quoi se mettre à l'abri, et des écuries pour deux cents chevaux, mais point de vivres, un logement rudimentaire, « une petite chambre, chauffée par un poêle, mais qui sentait l'humidité, étant restée longtemps fermée » ; ailleurs, il ne restait de toit qu'à l'église (1). — L'armée de Ludovic Sforza, que la rumeur publique grossissait alors jusqu'à soixante-dix mille hommes, mais qui n'en comptait guère que huit mille, se mit ensuite en route ; le duc entra dans la Valteline vers le 20 janvier (2). Les commandants de l'avant-garde milanaise, Badino et Mariolo, connaissaient par des rapports secrets et des espionnages les mouvements des troupes françaises ; un comte Balbiani les avertit le 22 janvier de la situation des garnisons de Como, de Chiavenna et de Bellinzona et de l'état d'esprit des populations : « à Domagio, les habitants, n'ayant reçu aucun avis ni secours des *Sforzeschi*, restaient hésitants ; il les rassura en leur annonçant la prochaine arrivée à Chiavenna de Galeazzo Visconti avec une forte armée ; les habitants ne demandaient qu'une petite garnison pour se déclarer en faveur de Ludovic Sforza, comme ils en avaient envie (3) ; à Como était arrivé en renfort Francesco Triulzi avec de la cavalerie ; il fallait y agir rapidement (4) ; à Chiavenna, on ne signalait ni on n'attendait de troupes françaises : il fallait s'en emparer sur-le-champ. » Balbiani joignit l'acte au conseil ; aidés par lui, Badino et Mariolo entrèrent le 20 janvier dans Chiavenna avec cinq cents fantassins allemands

(1) Milan, A. d. S., *Cartegg. Generale.* Cardinal San Severino à Ludovic Sforza, 25 janvier 1500.

(2) MARINO SANUTO, III, 89 ; *in pregadi*, 24 janvier 1500.

(3) Balbiani à Badino et Mariolo, 22 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 520.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 20 janvier 1500.

ou italiens : « ce fut le premier acte des *novità*, que Ludovic Sforza tentait avec l'appui de l'Empire (1). » La nouvelle de l'enlèvement de Chiavenna, apportée la nuit même à Como y produisit une grande confusion et démoralisa si bien le commissaire royal, Lorenzo Trivulzi, que, sans les encouragements de ses familiers, il aurait immédiatement fui ; il ordonna la réunion à Como, dans la nuit même, de toutes les barques du lac pour retarder la marche de l'ennemi et l'arrestation de quelques partisans des Sforza. L'un d'eux, Pier Malacrida, se sauva à Chiavenna par la côte, défendit au passage aux bateliers d'exécuter les ordres de Lorenzo Trivulzi, et leur enjoignit de rester à la disposition des Milanais ; après quatre jours de conférences à Chiavenna avec Badino, qui y attendait le gros de l'armée, il repartit pour le lac, avec la mission de concentrer toutes les barques à la Torre d'Ologna, dont Balbiano s'empara : la navigation se trouva ainsi dans les mains de l'armée envahissante (2). Cette occupation des bords du lac fut du reste éphémère : le 29 janvier, tous les villages côtiers, y compris la Torre d'Ologna, étaient repris par les Français, toutes les embarcations revenues en leur pouvoir ; en effet, les suisses des frontières étant toujours dévoués à la France, les troupes de Ludovic n'avaient eu que le temps de se retirer à Chiavenna, avec grand péril d'être taillées en pièces, et Gabriel Scannagata avait été envoyé par Trivulce contre elles avec des suisses (3). La lutte prenait dès le début un caractère atroce et l'allure d'une guerre nationale : quatre bateaux montés par des Français ayant été saisis par Badino, leurs matelots français furent massacrés, et les italiens n'eurent la vie sauve qu'à la condition de renier le gouvernement français et d'acclamer le More; ce qui, du reste, leur coûta peu (4).

Un autre détachement de l'armée sforzesque avait, avant le 26 janvier, pris une porte de Tirano; mais les Français, quoique

(1) Texte cité note précédente. La nouvelle de la prise de Chiavenna causa une grande joie à l'empereur Maximilien (Delli Monti à Ludovic Sforza, 24 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 526 et 527).

(2) Marino Sanuto, III, 91, 26 janvier 1500. Malacrida à Ludovic Sforza, 25 janvier 1500, Chiavenna. *Ibid.*, *Documents*, 529. — Le comte Balbiani alla par le lac occuper Torre d'Ologna (Malatesti au marquis, 23 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 523).

(3) Seregni au duc de Ferrare, 29 janvier 1500.

(4) Seregni au duc, 27 janvier 1500. Comme contraste à ces défections trop faciles, il convient de signaler l'ambassade que Lecco envoya à Trivulce pour l'assurer de sa fidélité.

leur garnison fût bien réduite, avaient réussi à la reprendre. Pour réduire cette place, clef de la route de Milan, Galeazzo di San Severino s'y dirigea, le 28 janvier, de Bormio. Ludovic n'avait aucun doute sur la prompte capitulation de la ville, et espérait que la forteresse elle-même ne résisterait pas longtemps (1).

Ludovic Sforza chercha aussi à s'assurer, pour faciliter l'accès du Milanais à ses contingents suisses, la défection de Bellinzona; il adressa à cette communauté une lettre où il l'exhortait à lui prouver sa fidélité et son affection (2). Bellinzona renvoya cette lettre à Trivulce en protestant de sa fidélité au gouvernement français, démarche qui fut accueillie à Milan avec de grandes manifestations de joie, à volées de cloches et coups de canon. Mais Bellinzona n'était pas ce rare parangon de fidélité que la croyait Milan (3) : elle refusa de recevoir tout châtelain né hors de chez elle et de laisser entrer plus de cinq personnes avec Antonio Maria Pallavicini, assurant qu'elle pourrait se défendre par ses propres moyens ; elle déclara qu'elle s'associerait à la fortune et aux résolutions de Milan, mais aussi que, ne voulant pas risquer le pillage par une résistance inutile, elle livrerait passage à tout le monde. Du reste, elle ne put rester dans cette paisible neutralité : bientôt quelques gibelins de Lugano s'en rendirent maîtres pour le compte de Ludovic Sforza. Le gouverneur milanais fut fait prisonnier, après avoir rendu les deux forteresses et obtenu, pour sauvegarder les apparences, de faire pendant quarante-huit heures un simulacre de défense dans Sassocorbaro; la garnison française fut mise en pièces ou faite prisonnière. Les *murate* seules firent quelque résistance, qui fut forcément courte, vu le manque de vivres (4).

Lecco, sur le lac de Como, raisonnait comme Bellinzona, prête à se rendre s'il le fallait. Son gouverneur, Simon Arrigoni, le meurtrier du trésorier Landriano, craignant d'y être massacré par l'émeute ou par l'armée de Ludovic, avait disparu. Dans la Brianza, la population était exaspérée contre les Français et

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza à Galeazzo de San-Severino, 28 janvier 1500, à Bormio. — Marino Sanuto, III, 91 ; avis de Bergame, 26 janvier 1500.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 27 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 535. Dans une autre lettre du même jour, Malatesti disait : « E facto fama che Belinzona de novo è restituita in la devotione de la maestà del Re, e li homini hanno zurata fedeltà de presente de essere boni Francesi ».

(3) Seregni au duc, 29 janvier 1500.

(4) G. Visconti à Ludovic Sforza, 25 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 532.

appelait le duc Ludovic à grands cris. Autour de Como les troupes françaises achevaient de se rendre odieuses par leurs violences et leurs exactions ; Ligny était venu s'y installer avec deux cents hommes d'armes pour garder ce chemin, le plus important de ceux qui mènent de Suisse en Lombardie (1).

Les troupes de Ludovic Sforza prirent bientôt l'avantage. Le cardinal San Severino prit possession de Tirano, le 31 janvier, au nom de Ludovic, et y mit garnison. Ludovic lui-même était à Bormio ; le cardinal Ascanio, Galeazzo de San Severino, Badino, d'autres chefs encore étaient arrivés à Sorgo et avaient établi un pont pour la circulation des chevaux entre la côte et Torre d'Ologna. D'autre part, Galeazzo Visconti emmenait dix mille hommes à travers la Suisse pour descendre par la vallée d'Aoste et le Piémont dans le Milanais occidental ; on le croyait d'accord avec le duc Philibert, tant ses troupes étaient bien accueillies en Savoie (2). Dans la Valteline, les patriciens Cristoforo et Gasparo de Venosta, au nom des nobles et des communautés du « *terzero di sopra* », félicitaient Ludovic Sforza de son retour ; ils demandaient que l'armée s'abstînt de cruautés et de violences inutiles, et les traitât en bons et loyaux vassaux ; ils s'engageaient en retour à laisser circuler librement les troupes sforzesques et à leur fournir du vin, des vivres, des moyens de transport (3). Comme Bellinzona, Domodossola fut occupée par les Sforzesques après des troubles intérieurs ; le 24 janvier, il y eut là une terrible rixe, avec morts et blessés, entre les gens de Domodossola et ceux de Ponte qui, s'étant emparés d'une porte, avaient voulu y introduire des soldats allemands et la fortifier au nom de Ludovic Sforza : le parti français les repoussa, mais la ville resta toute troublée, et fut, bientôt après, le 31 janvier, définitivement occupée par Ludovic Sforza (4).

C'était sur Como que se produisait la principale invasion : les troupes d'Ascanio Sforza, en y arrivant pour débarquer, y furent accueillies par celles de Ligny, et, sous le feu meurtrier de l'artillerie française, durent se rembarquer et aller bivoua-

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 90 ; même lettre de Seregni, 29 janvier 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 31 janvier 1500.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, Chr. et G. de Venosta à Ludovic Sforza, 26 et 29 janvier 1500 : « Che venendo l'exercito, per transito non li sia usata crudeltà, ma uno tractamento de boni vassalli.»

(4) Seregni au duc de Ferrare, 24 janvier 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, même jour. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 525.

quer dans une abbaye à un demi-mille plus loin (1). Ligny se retira dans Como, mais pour y congédier six cents soldats, lombards et piémontais, d'attitude suspecte ; malgré ce renvoi en masse qui affaiblit et paralysa son armée il voulait s'enfermer dans Como et y soutenir le siège ; mais il dut presque aussitôt, sur les instances pressantes de Trivulce, abandonner ce projet et évacuer la place (2). La ville ainsi livrée à elle-même, Ascanio y entra sans difficulté le 1er février, et y mit garnison (3) ; le cardinal San Severino le suivait par la route de Bellaggio, Ludovic Sforza venait derrière eux avec quinze cents hommes de cavalerie bourguignonne et six cents hommes d'autres levées. On pensait qu'une partie des troupes serait à Barlassina dans la nuit du 1er au 2 février ; le 3 février, le cardinal San Severino était avec de la cavalerie légère à quatre ou cinq milles de Milan, et Ascanio à Barlassina avec beaucoup de soldats allemands. A Milan on ne parlait, le 2 février, que de la prochaine arrivée des deux princes ; le même jour, douze arbalétriers de Biasino Crivelli y pénètrent aux cris de « *Moro ! Moro !* ». Le lendemain, Ascanio Sforza y entre à son tour et s'occupe, avant toute autre chose, d'installer un logement pour le duc dans les appartements dégarnis et saccagés de la Corte Vecchia (4).

Trivulce, ses principaux partisans, F.-B. Visconti, les principaux des Guelfes qui avaient accepté et soutenu le régime français, s'étaient renfermés depuis le dimanche 2 février dans le Castello; les Gibelins s'enfermèrent chez eux et y restèrent en armes (5).

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, pag. 90 et suivantes.

(2) Marino Sanuto, III, 93, 30 janvier 1500. Le bruit courut même que les comtes de Ligny et de Misocco avaient été faits prisonniers par les troupes de Ludovic Sforza (Marino Sanuto, III, 99 ; Seregni au duc de Ferrare, 2 février 1500 ; *Diario Ferrarese*, pag. 378).

(3) Seregni au duc de Ferrare, 1er février 1500.— Ascanio raconte son entrée à Como dans une lettre à Ludovic Sforza, de Cernobbio, 2 février 1500 (*Ibid.*, *Documents*, 556).

(4) Malatesti au marquis, 3 février 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 561. Marino Sanuto, III, 96, 2 février 1500 ; Ascanio Sforza à Ludovic Sforza, 3 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 568. Milan était dans un état tumultuaire (Malatesti, *loc. cit.*, 2 février 1500).

(5) Malatesti au marquis, 3 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 561.

II.

La reprise des hostilités par Ludovic Sforza ne fut pas une surprise pour le gouvernement français. Trivulce la prévoyait, ou en était prévenu, depuis le commencement de janvier (1); déjà Louis XII avait ordonné que toutes les troupes d'occupation fussent à leurs postes respectifs (2). Trivulce avait demandé en France l'envoi d'un corps supplémentaire de six cents lances; il voulut aller en personne à Como et en Valteline, jusqu'au château de Misocco, pour étudier la situation; se défiant de Milan plus que toute autre place, il y introduisit, dans les bâtiments de la Santé (qu'on reconstruisait près l'abbaye de San Dionisio à Porta Orientale), dans le faubourg de Porta Vercellina, dans les maisons de Mariolo et de Giacometto, quatre cents lances commandées par le capitaine Robinet (3); à la nouvelle de l'expédition de Ludovic Sforza, bien que sceptique, il multiplia les précautions; il envoya à Como Ligny avec soixante hommes d'armes, la compagnie écossaise commandée par le lieutenant de D'Auzon, Robert Stuart, et trois mille hommes d'infanterie (4); en même temps, il ordonna *nomine regis* aux troupes d'Yves d'Alègre, employées au siège de Pesaro, de revenir en Lombardie; il espérait pouvoir les envoyer à Como en temps utile (5); il y expédia du moins Francesco Trivulzi et Donato Carcano, le 21 et 22 janvier, en avant-garde d'une armée plus nombreuse (6). Louis d'Ars poussa une pointe audacieuse vers Bellinzona, qu'il essaya d'assiéger et de prendre, mais dont il fut repoussé par une vigoureuse résistance des habitants (7). Le 26 janvier, Trivulce

(1) Marino Sanuto, III, 85, Dolce à la Seigneurie, 15 janvier 1500. Milan. On en parlait publiquement à Milan, dès la fin de janvier, comme d'une chose absolument sûre. Costabili au duc de Ferrare, 30 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 558.

(2) Jametto de Nesson au marquis, 12 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 503.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 1er janvier 1500. Marino Sanuto, III, 193. Dolce à la Seigneurie, Milan, 30 janvier 1500 (donne le chiffre de huit cents lances, évidemment exagéré).

(4) D'Auton, Chroniques, I, 94; le Marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbain, 6 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 573.

(5) Marino Sanuto, III, 92. Lettre de Romagne, 28 janvier 1500.

(6) Balbiani à Badino et Mariolo, 22 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 520. Malatesti au marquis de Mantoue, 21 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 515.

(7) Marino Sanuto, III, 85. Lettre de Milan, 24 janvier 1500. D'Auton, Chroniques, I, 93.

voulait encore envoyer à Como quatre cents lances, cent du duc de Savoie, cent du marquis de Saluces, cent de Ligny et sa propre compagnie, comptant que cet ensemble de troupes raffermirait la fidélité et le courage des villes, suffirait à commencer une campagne honorable, et permettrait d'attendre l'arrivée des troupes de Romagne (1), bien que la plupart des places menacées par Ludovic Sforza fussent hostiles aux Français (2). Trivulce essaya du reste de diminuer l'effet produit par les premières victoires ducales : ainsi il essaya de représenter la perte de Chiavenna comme un incident sans importance : il fit déclarer par les ambassadeurs des Ligues grises que les envahisseurs de Chiavena n'étaient qu'un ramassis de cinq cents bandits et « *homini tristi* », qui obéiraient sans peine à un rappel des Grisons (3).

La situation était cependant trop grave pour que le gouvernement milanais en gardât la responsabilité et pût repousser l'ennemi avec ses propres forces. Trivulce et le Sénat la communiquèrent à Louis XII, vers la fin de janvier 1500 : les sforzesques occupaient déjà Chiavenna, mais son château leur résistait encore. Louis XII répondit le 28 janvier à ces avis par des félicitations au gouvernement sur sa prudence (4); tout en exprimant sa conviction que les ennemis ne pourraient rien faire de sérieux durant tout l'hiver, il indiquait diverses utiles mesures de sûreté générale; il enjoignait de veiller spécialement à la

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 25 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 530.

(2) Seul Lecco resta fidèle à Louis XII. (Mantoue, *loc. cit.*, Malatesti au marquis de Mantoue, 23 février 1500.) Quelques jours après, Lecco fut occupé par les Vénitiens, agissant officiellement pour le compte de la France, mais ayant le secret espoir de conserver pour eux la place qui avait donné déjà matière à tant de controverses ; Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.* J.-J. Secco au duc de Milan, Trente, 25 janvier : « Como Venetiani hano havuto Lecco e lo mandano a fornire e che mandeno più di trecento guastatoria Cremona, e più di cento cari sono stati comandati in veronese per menare artilarie a dicta Cremona.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 24 janvier 1500. — Trivulce est certainement responsable, pour une part, de la prise de Chiavenna, car il ne songea pas à y renforcer la très petite garnison qui y était. C'est le sentiment de cette responsabilité qui sans doute le portait à diminuer encore plus l'importance de l'évènement.

(4) Dans les instructions qu'il avait données à Trivulce à son départ, Louis XII lui avait avant tout recommandé en cas d'attaque de gagner du temps. Costabili au duc de Ferrare, 26 novembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 462.

garde des châteaux et à leur approvisionnement, choses essentielles; il promettait à ses officiers des envois d'argent, leur recommandait d'envoyer à Florence « un homme d'entendement » pour maintenir de bonnes relations avec la Seigneurie, et de réclamer à Venise des secours; enfin pour montrer qu'il ne voulait pas interrompre la vie publique du Milanais à cause de la reprise imminente de cette guerre, il ordonnait de rendre un arrêt depuis longtemps attendu dans un procès qu'avait à Milan le général des finances Briçonnet; à Trivulce, spécialement, Louis XII envoyait des compliments sur sa fidélité et des exhortations à y persévérer; il lui donnait pleins pouvoirs, l'autorisait à contracter des emprunts à Milan auprès de ses amis, au cas où ses propres envois de fonds subiraient des retards, car il était décidé à dépenser autant d'argent pour garder le Milanais qu'il en avait dépensé pour le conquérir; enfin il manifestait l'intention d'aller, en toute hâte, à Lyon, aussitôt après un pèlerinage à Saint-Denis, pour suivre de plus près les événements (1). Il réunit bientôt en vue des dépenses de la guerre de Milan, quatre cent mille écus ; avant même d'avoir appris l'entrée de Ludovic Sforza à Milan, il avait formé le projet de venir en personne en Italie (2).

L'instabilité de la domination française était telle que Trivulce ne songea réellement, malgré les quelques mesures qu'il prit pour la résistance, qu'à ménager le lendemain. Il se laissa, sans grandes difficultés, sinon chasser de Milan, au moins contraindre d'en sortir, mais il sut s'y établir solidement dans le Castello. En trois jours, la révolte de Milan, son occupation par les sforzesques et l'expulsion des Français furent accomplies.

L'entrée dans Milan, le 30 janvier 1500, du comte Z. Antonio Della Somaglia, avec six cents hommes d'armes et cent chevaux, fut le signal de cette révolution. Une entrevue entre lui et Trivulce, qui l'avait jadis expulsé de Milan et que son retour rendait furieux, n'eut aucun résultat pacifique. Quand, après cette entrevue, les troupes de Della Somaglia, restées massées entre la *Via de' Beretari* et les rues voisines, se remirent en marche, la garde du château cria : « Aux armes»; en un instant les boutiques se fermèrent, et la ville fut en armes; Trivulce, toujours furieux, consigna dans la Corte Vecchia ses gens, tous

(1) Louis XII à Trivulce, Luçon et Ligny, 28 janvier ; Louis XII à Trivulce seul, 28 janvier. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 543 et 544.

(2) Marino Sanuto, III, 133. Trevixam à la Seigneurie, Blois, 8-13 février 1500.

les membres de sa famille et renforça sa propre garde ; pendant que l'évêque de Luçon, président du Sénat, se retirait dans le château, il fit entrer par la Porta Vercellina les six cents cavaliers du duc de Savoie, précédemment cantonnés à Novare, qui restèrent dans ou aux environs de la maison de Marchesino Stanga, la lance sur la cuisse; il installa une garnison dans le Duomo, comme dans une simple forteresse ; il y fit traîner de l'artillerie, et on y monta continuellement la garde. Les gibelins prirent des mesures analogues : ils firent garder les coins des rues et les carrefours par des escopettiers, des arbalétriers, des gens armés de toutes sortes d'armes. Les chefs du tiers parti, Bernardino-Francesco et Gaspar Visconti, J.-F. Marliano, parcoururent la ville à cheval, et leur intervention empêcha seule ce jour-là de plus graves désordres. Les Guelfes auraient certainement été écrasés dans une attaque, étant inférieurs en nombre à leurs adversaires et ayant contre eux le sentiment populaire (1). Mais les désordres ne s'arrêtèrent pas : le lendemain, 31 janvier, Milan tout entier était en armes (2), le tumulte grandissait ; les hommes d'armes cantonnaient autour du château, la Corte Vecchia se garnissait de troupes à chaque instant augmentées : le 1er février, vers quatre heures, le mouvement de recul des Français s'accentua. Trivulce fit entrer dans le Château sa femme, ses biens et des fourrages ; puis, comme dans l'intention d'attaquer ses adversaires, il fit mettre en ordre sa compagnie, et, armé lui-même, sortit vers le soir de la *Corte Vecchia*; arrivé sur la place, ôtant son casque, il déclara à haute voix: « qu'à présent il était vieux, qu'il n'avait plus que sept ou huit années à vivre, qu'il n'était revenu à Milan que pour y achever sa vie et y mourir ; mais que les citoyens semblaient désirer le retour de celui qui leur avait mangé jusqu'aux moelles et qui, une fois revenu, les achèverait ; que lui-même avait toujours eu de bonnes intentions à leur égard, qu'il n'avait pas été d'avis, pour sa part, d'augmenter les impôts, et que cette mesure venait de ces mêmes patriciens qui aujourd'hui faisaient des démonstrations contre lui. » Puis il dirigea son cheval vers la *Via de' Beretari*, mais il rencontra F.-B. Visconti, et sur un mot que celui-ci lui dit à l'oreille, il commanda à son escorte : « *Volta verso la Corte* », et retourna au palais. Le lendemain, dimanche 2 février, accompagné de ses

(1) Seregni au duc de Ferrare, 30 janvier 1500.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, et Costabili au duc de Ferrare, 31 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 551.

amis et de F.-B. Visconti, il se retira lui-même au château, « soit pour y rester, soit pour préparer sa retraite » (1).

En même temps revenaient et se concentraient à Milan les troupes envoyées dans la direction de Como. Depuis la nuit du 31 janvier, elles rentraient en grand nombre, mais en désordre, par la Porta Comasina. Après le rappel de Louis d'Ars, dont l'envoi à Bellinzona n'avait eu aucun résultat, et après l'escarmouche du 1er février à Como, Ligny, sur l'invitation trois fois répétée de Trivulce, avait commencé à se replier sur Milan; chemin faisant, il rencontra et dispersa successivement plusieurs corps de l'armée milanaise. Il arriva dans le Castello, le 2 janvier, avec le comte de Misocco et environ quinze cents hommes en bon état, mais harassés par la rapidité de la marche et la poursuite des Albanais; le même jour, y entra un renfort de trois cents cavaliers français (2).

Un conseil de guerre fut tenu dans la nuit entre Trivulce Ligny, d'Auzon et les autres chefs (3). Le 3 février, à cinq heures du matin, l'armée française quitta le château de Milan, « marchant le droit chemin » et sans être inquiétée, pour aller se concentrer à Novare afin d'être plus rapprochée des renforts qui lui viendraient de France (4); elle en sortit en bon ordre, casque en tête, encadrée d'escadrons de cavalerie, son artillerie au centre. Cette garnison comptait environ deux mille hommes à cheval: elle organisa son ordre de marche dans le parc du château; sa retraite fut difficile; les routes étaient coupées, obstruées de troncs d'arbres; elle fut continuellement harcelée par des détachements Lombards, contre qui elle dut batailler tout le temps; Galeazzo de San Severino la poursuivait, coupait les routes et les ponts, lui faisant tout le mal qu'il pouvait (5).

L'armée alla le 3 février de Milan à Galiate; elle passa à San Pietro l'Olmo, Sedriana, Corbetta, Cartano, Magenta, à l'abbaye de Bernate, et traversa le Tessin, soit au pont de Galiate, soit à gué : Trivulce, pour donner l'exemple, le passa à gué sous Cas-

(1) Seregni, 31 janvier 1500. D'Auton, *Chroniques*, I, 94, 101, et Malatesti au marquis de Mantoue, 2 février 1500. *Ibid.*, *Documents* 557.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 3 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 561. Seregni, 2 février 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 102, l'écuyer de Dolce à Venise, 7 février 1500.

(4) *Ibid.*, III, 101; lettre de Milan, 6 février 1499. D'Auton, *Chroniques*, I, 110.

(5) Lettre citée de Malatesti, 3 février 1500. D'Auton, *Chroniques*, I, 107. Lettre citée du marquis de Mantoue. *Ibid.*, *Documents*, 573.

tello (1) ; la plupart de ces villages étaient déjà soulevés. Quelques-uns avaient fait leurs officiers prisonniers ; à Corbetta, Simon Noyer, commis du trésorier des guerres Delacroix, profita du passage des Français pour se sauver par une fenêtre. Plusieurs de ces villages insurgés ou hostiles furent maltraités par l'armée de Trivulce : à Sedriano, les Français tuèrent une vingtaine de personnes, saccagèrent plusieurs maisons et menacèrent de « faire merveille » à leur retour ; Corbetta et le Castelletto furent mis à sac et brûlés : des femmes et des enfants y furent tués; cependant à Corbetta, les Français sauvèrent du feu plusieurs femmes. La nécessité des représailles ou le besoin d'assurer la sécurité de l'armée expliquait ces violences ; l'impression qu'elles produisirent à Milan fut grande (2).

Le 3 février, l'armée française coucha à Galiate. La nuit y fut troublée par une alerte sans importance causée par des cris de *Moro ! Moro !* Ligny, craignant cependant quelque embuscade, interdit toute sortie. Le lendemain matin, l'armée se présenta à Novare : Novare, qui déjà avait arboré l'étendard ducal, ferma ses portes ; mais le château, resté fidèle à Louis XII, lui assurait la place, malgré les habitants: ce que voyant, ils vinrent « présenter leur ville » aux généraux français en signe de fidélité, et l'armée y entra le 5 février avec Ligny et Trivulce (3).

Le 4, Ligny avait envoyé à Louis XII de nouveaux courriers pour exposer la situation nouvelle et réclamer d'une façon plus pressante des renforts : puis il s'installa avec Trivulce à Novare, pour y attendre le retour de l'armée de Forli et l'arrivée des troupes qu'allaient amener La Trémoille et le bailli de Dijon. De Novare, ils occupèrent le 7 février le château de Fontaneto, Galiate et Vigevano ; tout ce qu'il y avait en Milanais de troupes françaises et d'amis de la France se concentra à Novare. Louis d'Ars, après sa brillante chevauchée sur Bellinzona et Como, revint sur Milan, mais s'en approcha trop, dut rétrograder plusieurs milles, atteignit Buffalora, où il fut attaqué pendant son déjeuner, et rejoignit enfin Ligny à Galiate ; Antonio Maria Pallavicini et Branda da Castiglione s'étaient enfermés dans Arona, d'où ils communiquaient aisément avec Fontaneto

(1) Même lettre du marquis de Mantoue. *Ibid.*, *Documents*, 564. Malatesti, 4 février 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 108 et 109. Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500.

(3) *Id.*, *ibid.* I, 109, 110, 116, 117, 132.

et Novare (1). C'étaient les troupes d'Yves d'Alègre, l'armée de Forli, que l'on attendait avec le plus d'impatience ; Trivulce leur envoya comme guide Giovanni Francesco de Castrono (2). Le duc de Milan avait un moment songé à marcher contre elles pour les arrêter au delà de Plaisance et les détruire (3). Ascanio Sforza envoya à leur rencontre, après qu'elles eurent dépassé Plaisance, Galeazzo di San-Severino et douze *bandiere* d'allemands, tandis que Ludovic écrivait au marquis de Mantoue de poursuivre les Français qui ainsi seraient pris entre deux feux (4). Il semblait impossible aux Italiens que cette armée, dont la marche était ralentie par les femmes et les filles enlevées dans les Romagnes et par l'énorme butin qu'elle traînait à sa suite, ne fût pas arrêtée et mise en pièces dans sa marche (5): il n'en fut rien. Le 5 février, après avoir passé à Bologne, elle entra sur le territoire de Plaisance et de Parme, passa le Pô en territoire vénitien à Casalmaggiore, atteignit librement Plaisance et Stradella, eut là un engagement avec les troupes sforzesques et leur tua huit cents hommes; puis elle fut harcelée par des estradiots jusqu'au pont de Voghera, où Chavannes battit de nouveau les Albanais (6). Le 9 février, les Français arrivèrent enfin à Tortone, qui essaya de résister, et qui, livrée par les Guelfes, fut horriblement saccagée. Ils y firent tout le mal qu'il est possible d'imaginer, et selon le mot de D'Auton, «y fourrèrent leurs mitaines » ; quelques-uns même se jugeant suffisamment enrichis, désertèrent à la faveur du désordre; le butin qu'y fit l'armée fut envoyé à Asti sous bonne escorte, et des Français et des Suisses

(1) La concentration était pour lors le programme fondamental de l'armée française. Les amis du duc Ludovic comptaient beaucoup sur la dispersion des forces de la France, qui étaient séparées en deux tronçons par le Pô. Le duc avait fait emporter ou couler tous les bateaux, et les Milanais se demandaient comment l'armée traverserait le fleuve.

(2) Alessandro Trivulzi à Trivulce, 2 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 559. L'adresse de cette lettre prouve que ce jeune homme ignorait encore à cette date le départ de son oncle de Milan.

(3) Le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin, 6 février 1500. *Ibid., Documents*, 573.

(4) Lettre de Malatesti, 4 février 1500.

(5) *Diario Ferrarese*, pag. 380.

(6) Marino Sanuto, III, 100; provéditeur vénitien, Crémone, 5 février 1500. D'Auton, *Chroniques*, I, 120. Mantoue, *loc. cit.* Malatesti, 4 février 1500. Ludovic Sforza au marquis de Mantoue, Milan, 6 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 571. Marino Sanuto, III, 99. Bergame, rectori à la Seigneurie, 5 février. Seregni, 8 et 9 février 1500.

y allèrent plus tard pour le partager (1). L'armée se dirigea ensuite vers Alexandrie, où une lutte entre Guelfes et Gibelins, se produisit à son approche; les Guelfes tuèrent ce qu'ils purent de leurs adversaires, et parmi eux quelques hauts personnages, saccagèrent et brûlèrent leurs maisons dans la ville, et commencèrent à en faire autant dans la campagne ; les Gibelins s'opposaient à la reddition, les Guelfes la souhaitaient; malgré l'espoir contraire que l'on avait eu à Milan, ils l'emportèrent et Alexandrie se livra sans résistance (2). Les Gascons passèrent ensuite à Casal, et y rejoignirent les soixante chevaux que menait Ligny à leur rencontre ; Ligny fit un très chaleureux accueil à Yves d'Alègre. L'armée française avait eu beaucoup à souffrir, pendant cette belle retraite, des paysans qui avaient organisé une véritable guerre, tuant et poursuivant les traînards, enlevant leurs bagages. Quant à Galeazzo di San Severino, il n'avait trouvé là qu'une nouvelle occasion de montrer sa médiocrité, ne sachant ni arrêter ni même retarder la marche de cette armée. Le 13 février, Ligny et d'Alègre entrèrent ensemble à Mortara. Trivulce, laissant une solide garnison à Novare, marcha à la rencontre des deux capitaines français, jusqu'à Palestro (3).

Pendant la marche d'Alègre (4), Ligny et Trivulce étaient restés à Novare ; mais cette attente de douze jours n'avait pas été inactive : ils avaient grandement amélioré les fortifications de la ville, ils avaient fait chaque jour des courses sur la rive gauche du Tessin, brûlant et saccageant le pays, tuant les femmes et les enfants, commettant mille cruautés ; Ligny avait fait installer un pont sur le Pô ; ils avaient détourné l'eau du Naviglio Grande de Milan, où par conséquent ni les moulins ne pouvaient plus travailler ni les approvisionnements se faire.

Après la réunion des troupes d'Alègre à celles de Ligny et de Trivulce, l'armée française comprenait en tout sept cents lances ou hommes d'armes et trois mille hommes d'infanterie

(1) Seregni, 8 et 9 février 1500. D'Auton, *Chroniques*, I, 120 et 125. Marino Sanuto, III, 111, 15 février 1500; III, 133, lettre du camp vénitien à la Seigneurie, 25-26 février 1500.

(2) Modène, *loc. cit.* Seregni, 9 et 10 février 1500 ; Marino Sanuto, III, 108.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 119, 126.

(4) Modène, *loc. cit.* Seregni, 9 février 1500 ; D'Auton, I, 125 ; le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin, 13 février 1500 ; Mantoue, *ibid.* Malatesti au marquis, 4 février 1500 ; Marino Sanuto, III, 116, 17 février 1500.

rie. Les hostilités sérieuses recommencèrent. L'armée française allait tâcher d'achever l'œuvre commencée au mois d'août précédent par le sac d'Arazzo et la prise d'Alexandrie, c'est-à-dire la défaite définitive du duc Ludovic et la conquête du duché.

III.

Pendant ce temps s'effectuait à Milan la restauration. L'entrée des arbalétriers de Biasino Crivelli, le 2 février, avait été le premier signal du retour des Sforzesques. Crivelli alla loger dans la maison autrefois habitée par le trésorier Landriano. Le même jour, Ascanio Sforza, qui la veille avait couché à Barlassina, les deux San Severino, Hermès Sforza, Galeazzo Visconti, entrèrent à Milan sans difficulté avec six mille Suisses, et allèrent loger à l'archevêché, ne voulant pas susciter, dès le jour de leur rentrée, des rivalités entre les citoyens, en acceptant telle hospitalité plutôt que telle autre, et ne pouvant d'autre part s'installer dans l'ancien palais ducal de la Corte Vecchia, occupé par Trivulce après le départ de Ludovic Sforza et saccagé au départ de Trivulce (1). L'entrée d'Ascanio eut lieu vers deux heures de l'après-midi, au son des cloches et au milieu d'un grand enthousiasme. La nouvelle produisit une sensation à Venise (2).

Ludovic Sforza, suivant à peu de distance son frère et Galeazzo San Severino, arriva le 2 février à Como, ravi des acclamations populaires, et le 4, à Desio, d'où il régla avec Ascanio les détails de son « entrée » ; il alla coucher aux portes de Milan, près de Santo Anzelo, dans la villa Mirabella, ancienne propriété du trésorier Landriano. De Desio à Mirabella, la route était couverte de Milanais venus au devant de lui pour le saluer et l'applaudir (3).

(1) Malatesti, lettre citée du 2 février 1500 ; Marino Sanuto, III, 99, *in colegio*, 5 février ; III, 99, H. Bon, podestat vénitien, Crema, 3 février ; III, 100, lettre de Milan, 6 février ; III, 102, 7 février 1500 ; le marquis à la duchesse d'Urbin, 6 février, *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 573. Costabili, 3 février 1500, *ibid.*, *Documents*, 562. Malatesti, 3 février 1500, lettre citée. — Marino Sanuto III, 99, assure à tort, d'après des avis de Bergame, qu'Ascanio était entré secrètement. — A Crema, un courrier apporte aussi des renseignements inexacts (III, 99).

(2) Marino Sanuto, III, pag. 96 et 99. Venise, *in pregadi*, 2 et 4 février 1500. *Diario Ferrarese*, pag. 378, 3 février 1500.

(3) Ludovic Sforza à Ascanio, 4 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*,

L'entrée de Ludovic Sforza devait avoir un caractère solennel. Le duc avait laissé à Ascanio le soin de choisir son costume; il ne voulait pas paraître sous un baldaquin, mais il tenait à ce qu'on portât devant lui l'épée nue. — Ludovic Sforza arriva le 5 février au matin avec une escorte de dix mille hommes devant Milan et s'arrêta hors des murs, à Porta Nuova, dans un jardin appartenant à Gaspar Vimercati (1). Ce fut là que les gentilshommes et les bourgeois de Milan, accourus en foule, se présentèrent à lui. Il fit bon accueil à tous, ralliés ou Gibelins, distribuant les poignées de main, « faisant des gestes aimables, de son air seigneurial ». Tout en donnant ces audiences, il finissait sa toilette d'apparat; il avait revêtu un costume ajusté « *alla Rubertescha* » en damas cramoisi; il s'était coiffé d'un bonnet de velours noir richement fourré, s'était passé autour du cou un « gorgerin d'or émaillé à la parisienne, bijou ancien et précieux, composé d'un médaillon d'émail blanc avec une pendeloque de diamant *in tavola* d'où pendait en dessous une émeraude plus grosse que le diamant, avec, sous l'émeraude, une très grosse perle. » Cet assemblage bizarre formait, aux yeux des contemporains, « un splendide et seigneurial bijou »; on l'estimait plus de cinquante mille ducats; l'émeraude seule en valait sept mille et la perle deux mille cinq cents. Ludovic Sforza était joyeux et paraissait plus jeune que jamais (2). Il fit le jour même son entrée solennelle dans Milan, au milieu de l'affluence et de l'allégresse générales. Malatesti déclare qu'il est impossible de les décrire : « Si les murs, les arbres et la terre avaient eu des voix, ils auraient eux aussi, je crois, crié : « *Moro ! Moro !* ». A la Porta Nuova, par où il entra en ville, était un tableau représentant la république de Venise déchirée par ses ennemis : le lion de Saint-Marc y était aux prises avec un serpent qui s'enroulait autour de ses pattes, un Saint-Ambroise à cheval sur son dos qui lui donnait des coups de fouet, un aigle qui lui rongeait la cervelle, et un Turc qui lui arrachait les dents :

Documents, 563. Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500. — D'après le *Diario Ferrarese*, pag. 378, les Ferrarais le croyaient entré à Milan dès le 2 février, vers midi.

(1) Lettre de Malatesti, 5 février 1500 « in uno zardino de Domino Gaspar de Vilmerchato de fora de Porta Nuova». C'est là que Malatesti alla le voir; il le trouva causant avec le chancelier du duc de Ferrare, Bertrando Costabili. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 567.

(2) Même lettre de Malatesti, 5 février 1500. *Ibid., Documents*, 567. C'est là qu'il donne la description de ce collier.

cette peinture symbolique excita la gaieté de Ludovic (1). Il avait pris pour insigne un drapeau vert portant un More habillé d'or, entouré de quatre barons à genoux, étendant les mains sur leurs épaules, et accompagné d'un écuyer tenant un cheval.

Escorté d'une multitude qu'on a évaluée à soixante mille personnes, le duc descendit de cheval au Duomo (2). Il y entra entre les cardinaux Ascanio et San Severino, au son des trompettes, au milieu des acclamations joyeuses du populaire; il s'y agenouilla entre les cardinaux pour écouter une prière, il baisa la *pace*, se fit donner la bénédiction par Ascanio, «quoique il ne fût pas en habit sacerdotal»; puis il créa plusieurs chevaliers : un fils de Don Baptista Visconti, un fils Crivelli, Michele Schiffanante, Joanne de Gallarate et d'autres. Ensuite il alla à la Corte Vecchia, où il s'installa dans les appartements qu'avait occupés Trivulce, et y tint une sorte de conseil; à l'issue de cette séance, il fit d'autres chevaliers, un jeune Savelli, qui l'avait accompagné en Allemagne, le jeune fils de Francesco Marliani. Vers cinq heures du soir, il descendit dans la cour du palais, et, ayant Ascanio à son côté, il adressa un discours aux citoyens : « Tous les hommes, dit-il, ont à être grandement obligés à Dieu, surtout les princes ; mais j'ai, moi, à être grandement obligé à ce peuple et à toute cette ville. Si je voulais exprimer ma reconnaissance par de belles paroles, je ne le pourrais pas; je n'en aurais pas le talent et ma dette est si grande que les paroles n'y satisferaient pas. Mais pour faire comprendre à tous que j'ai toujours eu de bonnes intentions à l'égard de ce peuple, je déclare que, si j'ai offensé quelqu'un en public ou en particulier, j'en suis vivement peiné, je prie ces offensés de le dire et je leur promets réparation. Pour ma part, je pardonne à tous, sauf aux Trivulce, que je connais pour être des hommes de mauvaise race : je les ai caressés et favorisés plus que personne au monde, ils m'ont payé par la plus noire ingratitude, et je les tiens pour coupables, non seulement contre ma maison, mais contre le Milanais tout entier. Vous pouvez vous souvenir que mes ancêtres connaissaient la mauvaise nature de ces Trivulce,

(1) Malatesti au marquis, 5 février 1500. C'est par une erreur évidente de Francesco de Malatesti que la lettre est datée du 5 janvier. *Ibid.*, *Documents*. 567, 568, 569 et 570. Arluno, *loc. cit.*, pag. 130 : « [Il y avait tant d'exclamations] ut stridulo percussi aetheris sibilo convexa poli nobis pæne commoveri resilireque lectis infracta cœtilia viderentur ».

(2) Tous les détails de cette entrée et l'analyse du discours sont dans deux lettres de Malatesti du 5 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 568 et 570, et dans Marino Sanuto, III, 103, 5 février 1500.

et les avaient toujours tenus en basse condition. Chacun de vous peut se rappeler ce qu'ils étaient au temps des ducs Francesco et Galeazzo : Trivulce n'avait alors qu'une demi-douzaine de chevaux ! Sa fortune, il la doit à ses trahisons et à toutes ses infamies ! La dernière, la pire, a été la ruine totale du Milanais par ses perfidies et ses cruautés. Je ne veux donc point leur pardonner. Je les châtierai, mais je ne châtierai qu'eux. Aux autres, je pardonnerai de bon cœur, car je les considère et les prends pour mes frères et mes fils». Après cette véhémente philippique, Ludovic Sforza exposa son plan général de politique et de guerre. Comptant se mettre dès le lendemain à la poursuite des ennemis, il voulait confier le gouvernement au cardinal son frère, qui était un autre lui-même et qui aurait des pouvoirs aussi étendus que les siens propres. Il aborda ensuite une question qui tenait à cœur à plusieurs Milanais: le règlement de ses dettes envers les nombreux créanciers qu'il comptait parmi ses sujets. Il annonça la formation d'une commission spéciale, présidée par Ascanio, pour vérifier les créances et payer les ayants droit. En conclusion il ordonna que chacun retournât à ses fonctions et à ses emplois, tels qu'il les avait exercés avant le mois de septembre passé, et il déclara qu'il priait chacun de faire son devoir. Il demanda à tous de l'avertir s'il outrepassait ses droits et de penser à ce qui pouvait intéresser le bien public. Ce discours fut accueilli par des acclamations.

Ludovic Sforza avait donné à Desio même un exemple de ses sentiments à l'égard des Trivulce: Herasmo Trivulzi, qui s'était au commencement des troubles, réfugié dans la maison de F.-B. Visconti, crut pouvoir aller se présenter à lui. Ludovic Sforza refusa de lui donner la main, le fit arrêter, lui reprocha amèrement «la folle témérité qu'il avait eue de venir se présenter à lui», le remit entre les mains de sa garde, et lui jura avec les plus terribles serments qu'il lui ferait couper le cou le lendemain. Le malheureux fut conduit à Monza, interrogé sur les noms des serviteurs de Ludovic Sforza qui avaient trahi le duc et menacé, s'il refusait de parler de bonne grâce, d'être mis à la question (1). Ludovic Sforza ne fut pas moins

(1) Lettre précitée de Malatesti, 5 février 1500 ; Marino Sanuto, III, 103, même date. Seregni, 4 février 1500 ; lettre précitée du marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin, 6 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 573. Le chroniqueur anonyme vénitien (pag. 139) résume cet incident d'une façon vague, en disant : «Pour montrer au peuple qu'il voulait châtier les auteurs de la révolte, il fit mettre sous bonne garde un frère de Trivulce. Quelque temps

dur pour d'autres Milanais guelfes : il repoussa Francesco de Varese, qui lui tendait la main, menaça de le faire pendre ou décapiter, pour avoir accepté la donation des biens de Mariolo ; à Dionisio Confalonerio, il dit qu'il lui faisait grâce de la vie, mais non de la confiscation de ses biens déjà distribués (1). Agostino Trivulzi, quoique malade d'une fièvre violente et alité, dut s'enfuir, et ses biens furent donnés à M. Gualtero (2). Le retour de Ludovic Sforza fut signalé par de sérieux désordres et des violences contre ses ennemis : les Gibelins s'emparèrent des portes de Milan et les garnirent chacune de trois cents *provisionati ;* les Français furent mis à prix, on en massacra beaucoup à Milan et dans les autres villes (3). Le secrétaire vénitien Dolce, réfugié dans le château, eut à peine le temps d'envoyer son écuyer brûler ses papiers ; encore cette opération diplomatique fut-elle troublée par le pillage et l'incendie de cette maison ; le malheureux écuyer dut, pour se sauver, escalader des murs et se jeter dans un couvent, d'où il partit la nuit pour Venise, et en route il fut pillé deux fois. La retraite des Français mit le comble à la joie publique (4).

après, le bruit se répandit que le duc appelait et voulait qu'on appelât Trivulce « le meunier ». Fu dicto in quello di volgarmento chel signor duca voleva che G.-G. Trivulzio fusse nominato per Jacomo Molinaro secome lui nominava el signor ducha per Ludovico da Cotignola (Lettre de Malatesti, 20 février).

(1) Lettres déja citées de Seregni (4 février) et Malatesti (5 février).

(2) Marino Sanuto, III, 99. Bergame, les rectori à la Seigneurie, février 1500.

(3) *Ibid.*, III, 101 et 103, Milan, 2 et 6 février 1500. *Diario Ferrarese,* pag. 378. Cet enthousiasme durait depuis l'entrée d'Ascanio. Le 2 février, toute la ville était pleine de barricades et les citoyens en armes : « c'était la plus belle chose du monde à voir », disait Seregni. Toute la journée fut une longue acclamation de « Moro ! Moro ! » Les femmes elles-mêmes criaient sans retenue. Marino Sanuto, III, 103 ; lettres de Malatesti du 3 et 5 février. Le duc traita quelquefois sévèrement, pour des motifs qu'on ignore, des gens qui se présentaient à lui, comme le prouve, entre autres, une anecdote racontée par Malatesti le 20 février. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents,* 599.

(4) *Ibid.*, III, 101. Dolce à la Seigneurie, Milan, 6 février ; III, 101, rapport de l'écuyer de Dolce à la Seigneurie, 7 février 1500.

§ 11. — *La reprise des hostilités.*

I.

Louis XII apprit à Loches le retour de Ludovic Sforza en Milanais, et pour pouvoir mieux surveiller les événements, il alla immédiatement s'établir à Lyon (1). Les nouvelles de l'expédition lui étaient d'ailleurs envoyées tous les jours et à toute heure : il reçut en trois jours et demi l'annonce de l'entrée d'Ascanio à Milan (2). A Lyon, il eut encore plus de facilités pour avoir des informations : un service régulier et très rapide de courriers fut organisé à travers le Piémont, les Alpes et le Dauphiné (3). La colère du roi en apprenant la révolte du Milanais et la rentrée en campagne de Ludovic Sforza avait été terrible ; il avait «fulminé». Il avait juré que, s'il retournait jamais en Italie, il « arrangerait » Milan de telle façon «qu'il ne paraîtrait plus que Milan eût jamais existé» (4). Les Gibelins milanais assurèrent cependant, et peut-être crurent, plus tard, que Louis XII n'avait recommencé la guerre que pour complaire aux supplications de Venise et de Florence, et malgré les avis contraires du Parlement de Paris et de beaucoup de grands personnages (5). C'est là une opinion fausse : Louis XII ne pouvait hésiter à envoyer une nouvelle armée en Italie pour terminer plus rapidement et plus sûrement la guerre : la conclusion définitive de l'expédition de Milan était un des points essentiels de sa politique générale.

Louis XII annonça l'envoi en Italie d'une « quantité innombrable » de Français (6). En réalité, l'armée nouvelle devait se

(1) Marino Sanuto, III, 124, 9 février 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 135, 15 février 1500 ; Marino Sanuto, III, 116, 17 février 1500.

(3) *Ibid.*, *id.*, I, 137 (entre le 18 février et le 19 mars 1500).

(4) Malatesti au marquis de Mantoue, 8 mars 1500 : « Se intende chel Re di Franza ha zurato che sel vene mai in Italia, che conzara cosi Milano che non parera mai chel sia stato Milano.»

(5) Seregni au duc de Ferrare, 20 mars 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 116, 17 février 1500. Dès la fin de janvier, l'évêque de Luçon voulait persuader à Costabili que Louis XII pouvait compter sur tous les Suisses. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 550. Le 24 janvier, Malatesti enregistre une rumeur intéressante : «Qui se è dicto che la Maestà del Re ha spazato li dinari da mandare qui per fare dece milia fanti e che li dinari sono in via ».

composer de quinze cents lances et d'environ quatorze mille suisses, que recruterait rapidement le bailli Antoine de Bessey (1), mais les lances y étaient doublées, c'est-à-dire composées chacune de huit hommes au lieu de quatre, nombre réglementaire (2); elle était commandée par MM. de Mauléon, de Beaumont, de Sandricourt, de Lanque, le bailli de la Montagne, le seigneur de Lafayette, lieutenant de M. de Graville, de Mauvoisin, lieutenant du bâtard de Bourbon, Olivier de Planet, lieutenant du maréchal de Gié, et plusieurs autres ; Sandricourt, absent de l'armée au moment de sa convocation, alla en poste rejoindre sa compagnie. L'armée était placée sous le commandement suprême de Louis de la Trémoille, qui portait le nom de lieutenant général, bien que le titre de lieutenant du roi eût été laissé à Trivulce (3). Voulant finir la conquête du duché, tout autant que la défaite du duc, Louis XII renvoya en même temps outre monts le cardinal d'Amboise, muni de ses pleins pouvoirs et d'une entière délégation de l'autorité royale pour tout régler en Lombardie, et qui attendit la fin de la campagne à Vercelli (4). Avec lui, partaient des administrateurs, le sire de Grammont, M. de Neuchâtel, et le trésorier Hurault avec un grand nombre d'officiers de finances (5). Louis XII avait même annoncé qu'il viendrait en personne en Italie (6) ; c'était le plus vif désir des Vénitiens (7), qui, constatant le peu d'autorité de Trivulce, souhaitaient que le roi y substituât directement la sienne. Mais Louis XII, sous prétexte que l'incertitude de la paix avec l'Allemagne, les armements de Maximilien et l'envoi par lui, en Bourgogne, de M. de Vergy et du capitaine allemand F. Capeler, rendaient son absence de France impossible, resta à Lyon (8).

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 31, 14 février 1500, et I, 89.

(2) Marino Sanuto, III, 139, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Blois, 22 février 1500.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 87 et 89.

(4) *Id.*, *ibid.*, I, 138, 16-17 février 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 161, ambassadeur vénitien en France, 19 mars 1500. D'Auton, *Chroniques*, I, 170. Le cardinal d'Amboise se tint naturellement en correspondance constante avec le roi de France.

(6) *Ibid.*, III, 186, Trevixam, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 24 mars 1500.

(7) *Ibid.*, III, 153, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 16 mars 1500.

(8) *Ibid.*, 186 et 237, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 24 mars et 9 avril 1500. — D'un autre point de vue, l'importance qu'il attachait à l'heureux achèvement de cette guerre se montre à ce fait que Louis XII, quand il fut averti de l'imminence de la bataille, ordonna des prières solennelles pendant plusieurs jours (D'Auton, *Chroniques*, I, 175).

Un fait significatif marqua le caractère tout personnel de cette seconde partie de la campagne : Louis XII promit une somme d'argent une fois payée et une pension annuelle de mille francs à quiconque lui livrerait et remettrait entre ses mains Ludovic Sforza.

A Novare, l'armée concentrée par Trivulce comptait cinq cent cinquante lances et trois mille hommes de pied : les compagnies de Trivulce, du duc de Savoie et du marquis de Montferrat, de cent lances chacune ; celles de cinquante lances du marquis de Saluces, du comte de Misocco et de François Trivulzi, et la compagnie écossaise : sous eux commandaient Galeazzo et Antonio Mario Pallavicini, Ludovico Borromeo, un fils de P. de Birago ; — le contingent de Ligny, revenu de Como, ajoutait deux cents lances à cette armée:— celui d'Yves d'Alègre l'augmentait encore de cent. Mais les troupes de Romagne étaient animées d'un mauvais esprit ; gascons et suisses menaçaient de prendre leur congé, soit pour aller jouir de leur butin, soit parce que deux payes leur étaient dues (1) ; Louis XII, prévenu de ces dangereuses dispositions, envoya en poste un contrôleur extraordinaire des guerres pour payer les trois mille cinq cents suisses revenus de Forli à Mortara (2); les suisses réclamaient six semaines de solde ; le contrôleur Doulcet leur en offrit un mois, en motivant cette diminution qu'ils finirent par accepter, sur « la difficulté des temps ».

La compagnie de La Trémoille n'arriva que le 26 mars à Mortara (3) ; le lendemain, l'armée française, toute entière réunie, comptait douze cents lances et dix à quatorze mille suisses (4) ; ce total d'environ trente mille hommes paraissait même insuffisant à Louis XII (5) ; mais il n'avait pas voulu faire de dépenses

(1) Malatesti au marquis de Mantoue,, 15 février 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 135.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 26 mars 1500.—Ils arrivèrent après la perte de Novare. annonçant que d'autres renforts se préparaient en France et allaient les suivre immédiatement (Marino Sanuto, III, 167, rapport d'un espion à la Seigneurie, Crema, 26 mars 1500).

(4) Malatesti au marquis de Mantoue, 27 mars 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 116 ; Venise, 17 février 1500. A en juger d'ailleurs par les différences assez considérables que présentent les diverses indications sur le nombre de ses troupes, recueillies de sa bouche par les ambassadeurs vénitiens, Louis XII ne semble pas avoir eu d'idées bien arrêtées ou de renseignements bien précis sur ce point. Le 9 avril, il disait à Trévixam qu'il avait dans son camp douze cents lances, au lieu de quinze cents qu'il avait dû y avoir, mais que les trois cents en déficit avaient été congédiées.

spéciales et extraordinaires pour cette fin d'expédition. Il était convaincu, comme tout son entourage, qu'avec assez peu de dépenses il réussirait à triompher définitivement du duc : celui-ci avait, en effet, presque complètement épuisé son trésor; il ne pouvait tirer du duché aucun revenu pendant la guerre, aussi se verrait-il bientôt dans l'obligation d'y renoncer (1). Aussi, bien que Louis XII, au début d'avril, dût trois payes, c'est-à-dire vingt-cinq mille francs aux troupes suisses (2), il ne jugea pas utile d'imposer de nouvelles taxes ; on se borna à lever plus strictement les impôts ordinaires ; la seule mesure extraordinaire fut la suspension du paiement des pensions.

II

Ludovic Sforza, dès son entrée à Milan, s'empressa de compléter son armée et de lui donner la cohésion qui lui manquait. Il lui fallait lever des troupes, presser la mise en ordre et en route de celles qu'il avait déjà recrutées ; dès le 4 février, à Desio, il chargeait Ascanio d'écrire spécialement à la ville de Berne, aux ligues suisses, aux Grisons, aux Valesans, et en particulier au fameux condottiere Giorgio Soprasasso, pour leur demander une dernière fois des troupes, leur promettant forte solde et bon traitement, et il envoyait en même temps Lanzelotto Visconti à Como, pour inspecter et organiser les fantassins qui arrivaient d'Allemagne à son service (3). Ses meilleures troupes, lances et hommes d'armes, lui venaient toujours de Suisse et de Bourgogne : dans la première quinzaine de février, il reçut, à en croire Jean d'Auton, quatre cents hommes d'armes bourguignons conduits par Louis de Vauldray, Jeannot des Prés, Lecousturier, et d'autres, et dix mille suisses ou lans-

Il disait aussi, en même temps, avoir douze mille Suisses dans son armée et en attendre encore sept mille. Voir les textes conservés par Marino Sanuto, III, 116 (Venise, 17 février); III, 138, *ibid.*, 1er mars 1500 ; III, 176, mars 1500 (« summario »); III, 156 (H. di Monti à la Seigneurie, Treviglio, 18 mars 1500) ; III, 161, Trevixam à la Seigneurie, 19 mars 1500.

(1) Nous ne connaissons, il est vrai, ce raisonnement, d'ailleurs très vraisemblable et fort judicieux, qu'à travers un résumé, évidemment *inspiré*, de Malatesti, 17 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 594.

(2) Marino Sanuto, III, 237, Trevixam à la Seigneurie, France, 9 avril 1500.

(3) Milan, Ludovic à Ascanio Sforza, 4 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 563.

quenets (1); le 6 février, un officier de Ludovic donnait à Seregni à peu près les mêmes chiffres, au moins pour les Suisses ; il y ajoutait six mille autres gens de pied et quinze cents bourguignons, « les mieux équipés du monde » (2). Le 11 février 1500, Ludovic Sforza passa une revue de ses troupes à Azzano (3); il avait alors présents sous les drapeaux dix mille hommes d'infanterie, dont six mille allemands et quatre mille italiens, et cinq cents hommes d'armes ; il avait recruté pour trois mois et fait payer d'avance quinze mille suisses, quinze cents bourguignons et trois cents *elmetti* allemands, qui devaient arriver sous la conduite de Francesco delli Monti (4) ; il comptait aussi que Maximilien lui enverrait sa garde : il espérait réunir assez d'hommes d'armes, pour en avoir trois mille combattants, et dix-sept mille hommes d'infanterie (5), mais l'événement ne justifia pas ses prévisions, et beaucoup de ces troupes n'arrivèrent qu'avec de grands retards. L'infanterie enrôlée (6) n'était pas moins nombreuse : le 17 février, Ludovic Sforza avait ordonné dans la Brianza une levée de dix à douze mille combattants (7), et il se disait sûr de pouvoir se procurer de l'infanterie italienne tant qu'il en voudrait. Au mois de mars, l'enrôlement des bourgeois et des habitants de Milan par paroisses lui donnait mille hommes de cavalerie légère et douze mille hommes d'infanterie armés (8).

Les calculs des Français évaluaient à trente mille le nombre des soldats dont Ludovic Sforza disposait dès la fin de février (9) ; l'impression générale, due peut-être à la multiplicité de ces arrivées de troupes, était que Ludovic avait sur les Français la supériorité du nombre(10). Mais les éléments de cette armée n'étaient ni très bons, ni très sûrs ; beaucoup d'hommes d'armes étaient mal ou incomplètement équipés et de fidélité suspecte ; le

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 132.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 7 février 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 11 février 1500.

(4) Même document et le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin, 13 février 1500. *Ibid. Documents*, 587.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 7 février 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 133, Milan, 26 février 1500. Lettre de Malatesti, 27 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 606.

(7) Malatesti, 18 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 596.

(8) Malatesti au marquis de Mantoue, 22 mars 1500.

(9) D'Auton, *Chroniques*, I, 39.

(10) Marino Sanuto, III, 133, Milan, 26 février 1500.

7 février 1500, les soldats grisons revinrent du camp de Pavie à Milan, prétextant des lettres de rappel de leurs communautés, en réalité mécontents de ne pas recevoir leur solde ; il fallut pour les calmer l'intervention d'Ascanio et un paiement immédiat (1). Peu après, cinq bandes ou *bannières* suisses et allemandes n'ayant pu être payées au jour convenu, trois d'entre elles reprirent le chemin de l'Allemagne (2). Le plan de guerre de Ludovic Sforza fut pour lui une autre cause de faiblesse (3) : il consistait à réunir le plus grand nombre de troupes possible et à marcher avec la plus grande rapidité possible à la rencontre de l'ennemi et de le rejeter au delà des Alpes ; ensuite, le château de Milan étant privé de tout espoir de secours, il serait facile d'en faire victorieusement le siège. Ludovic Sforza voulait agir avec la plus grande rapidité, pour faire des frais moins longtemps, et pour ne pas laisser venir aux Français d'autres secours. Le vice essentiel de ce plan était l'hypothèse d'une facile victoire sur l'armée de Trivulce.

III.

Malgré les difficultés de sa situation, Ludovic Sforza essaya de rétablir des relations diplomatiques avec plusieurs des états de l'Europe, et d'obtenir d'eux un appui moral, sinon un concours militaire effectif. C'est naturellement avec Maximilien et l'Allemagne que ces relations furent les plus nombreuses et les plus suivies. Dès son arrivée à Binasco, le 6 février, Ludovic Sforza chargeait ses fidèles, restés en Allemagne, d'insister pour que Maximilien hâtât sa descente en Italie (4). Une ambassade solennelle fut chargée de notifier sa restauration à l'empereur et à l'Empire : Stefano Castiglioni et Donato Carcano furent envoyés à Maximilien, Geronimo Cusano à l'archiduc, Giovanni Moresino et d'autres aux électeurs (5) ; ils devaient ensuite rester comme secrétaires auprès de l'empereur, chez qui Ludovic

(1) Seregni au duc de Ferrare, 7 février 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 111, 15 février 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 589.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza à N..., Binasco, 6 février 1499.

(5) Ludovic Sforza au cardinal Ascanio, Binasco, 7 février 1499.

n'avait plus de représentants officiels (1). En réponse à cette communication, Maximilien envoya aussitôt à Milan une ambassade pour complimenter Ludovic Sforza de son heureuse restauration et lui promettre le concours de l'Empire ; elle avait pour chef Pier Bonomi de Trieste ; arrivée à Milan, le 20 février, cette ambassade eut le 21 une audience d'Ascanio ; Pier de Trieste prononça un discours devant le conseil et les gentilshommes : il y exprimait les remerciements de Maximilien au peuple de Milan, pour les bons offices par lui rendus à Ludovic Sforza, et faisait des promesses générales ; l'archevêque de Bari lui répondit avec beaucoup de compliments et d'assurances que Milan ferait tout son devoir ; le surlendemain, il y eut une audience solennelle publique. Pierre de Trieste regagna la cour impériale avant le 10 mars, portant à Maximilien une partie des fonds promis par Ludovic et destinés à payer les mille hommes que lui amenaient le comte de Zoler et Richel Jacob, pour stimuler d'autant plus leur zèle par ce paiement (2). Les relations les plus cordiales existaient donc entre les deux états ; le caractère effectif et réel de leur alliance ne faisait pas doute pour l'opinion : au retour des Sforza, on avait assuré à Ferrare et à Venise, comme à Milan, qu'Ascanio amenait avec lui, pour être les généraux du duc de Milan, les ducs de Bavière et de Saxe et quarante mille allemands (3) On donnait comme un fait assuré qu'aussitôt la trêve franco-allemande arrivée à échéance, le 4 mai, Maximilien viendrait en personne secourir Ludovic Sforza contre la France (4), et qu'en attendant, il attaquerait Venise par les territoires de Trieste ; on espérait même qu'il attaquerait la France sur les frontières de la Bourgogne (5). En fait, l'empereur se bornait à convoquer une diète et à faire décider par elle un envoi de cavalerie bourguignonne et d'infanterie allemande à Milan, sous la conduite du duc de Bavière (6), en même temps, il recommençait à intervenir dans les affaires

(1) Cheregati à Alexandre VI, 12 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 621.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 20 et 23 février 1500. Seregni au duc de Ferrare, 21 février et 10 mars 1500.

(3) *Diario Ferrarese* pag. 378.

(4) Marino Sanuto, III, 113, 17 février 1500.

(5) Mantoue, *ibid.* Malatesti, 11 et 18 février 1500 : « In Bergogna alla Maestà del Re di Franza.»

(6) Seregni au duc de Ferrare, 28 février 1500. Marino Sanuto, III, 135, 28 février 1500. D'après d'autres, Maximilien n'enverrait que dix mille Allemands avec le duc de Brunswick.

intérieures du Milanais, il conseillait à Ludovic Sforza de « restituer à chacun ses biens», et celui-ci, pour paraître tenir compte de l'avis, s'empressa de rendre les biens confisqués de Cecco Simonetta à ses héritiers (1). Le duc de Milan eut même l'idée, pour exprimer plus nettement à l'empereur les besoins de l'heure présente, de lui envoyer une seconde ambassade solennelle, dont le chef aurait été l'archevêque de Bari (2). Cependant les secours et les renforts promis et annoncés se faisaient longtemps attendre : l'opinion se refroidit, puis se découragea; on n'osa plus mentir, même au duc; Ascanio, très anxieux, demandait à Seregni, le 6 mars (3) : « Le duc de Ferrare croit-il encore, selon vous, que l'empereur soit homme à venir à Milan aussi vite que nous l'avons cru et annoncé ? » Seregni n'en doutait pas, « car on croit aisément ce qu'on espère ». Mais ensuite il parla franchement : « Il fallait se souvenir de tout ce qu'on avait dit et promis autrefois de Maximilien, et de la pitoyable issue qu'avaient eue si souvent tant de promesses et d'espérances. » De plus, pour venir en Italie, il fallait de l'argent : Maximilien en manquait, les électeurs regimbaient à lui en donner, et le duc de Milan n'avait plus « l'estomac » nécessaire pour lui faire les frais de l'expédition. Ascanio restait plein d'illusions ; il sourit et répliqua, que les Milanais pouvaient être certains de voir l'empereur chez eux avant la fin d'avril : que les électeurs et les princes étaient pleins d'ardeur pour cette entreprise. Pour faire patienter les Sforza, Maximilien envoya à Milan un nouvel ambassadeur, qui le 12 mars, fut reçu en audience solennelle devant, non seulement les conseillers de Ludovic Sforza, mais les patriciens, les bourgeois et les marchands de Milan: Pier de Trieste servit d'interprète. Cet ambassadeur, suivant la belle et énergique expression de Malatesti, « élargissait » tous les cœurs en affirmant que l'empereur serait « *presto, presto* » en Italie ; toutefois il n'apportait que de vagues promesses (4).

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500.

(2) Ludovic à Ascanio Sforza, Vigevano, 23 février 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 6 mars 1500.

(4) Mantoue, *loc. cit.* Malatesti au marquis de Mantoue, 10 mars 1499. « Hozi è gionto uno ambasciatore cesareo a questa inclita città de Milano, el qual ha realargato el cor di ogniuno, affirmando che presto presto et in breve la Maestà Cesarea sera qui in Milano in persona ».— Dans la lettre du 12 mars, il raconte l'audience, « dove sono intervenuti tutti li magistrati e convocati tutti li zentilhomeni, cittadini et merchadanti milanesi.» L'ambassadeur impérial répète ses paroles en les accentuant encore : « Presto, presto et in brieve saria la venuta sua in Italia per sublevarli ed aiutarli e churarli.»

Le duc de Milan répondit immédiatement à cette ambassade par une mission analogue, d'autant plus justifiée que Maximilien demandait à être escorté par des Milanais de distinction pendant sa prochaine descente en Italie. Cette ambassade solennelle fut composée du cardinal San Severino, de quatre gentilshommes milanais, deux gibelins, Antonio Crivelli et le docteur Michel Marliano, homme de valeur, souvent employé dans des missions difficiles, et deux guelfes, de quatre Comasques et de quatre Pavesans, parmi lesquels le prévôt Dé Giorgi et Giov. Pietro Buttighella (1). Cette ambassade était envoyée au nom du duc, des gentilshommes, du peuple et de tout le duché : les ambassadeurs pavesans, par exemple, étaient porteurs de lettres de créance délivrées par les magistrats de Pavie, l'une pour l'empereur, l'autre pour les électeurs d'empire (2). Ce déplacement diplomatique en grande pompe coûterait fort cher aux Milanais, mais ils voulaient tout essayer plutôt que de se voir de nouveau soumis aux Français. L'objet de cette mission était double : demander à Maximilien du secours, hommes et artillerie, et l'escorter ensuite jour par jour quand il viendrait en Italie ; son envoi et sa formation furent décidés le 9 mars ; le départ du cardinal San Severino fut fixé au 12 mars ; presque aussitôt partirait, comme adjoint à l'ambassade, Loys de Ripoll, porteur de cent mille florins destinés à l'empereur. La difficulté de parfaire en si peu de temps cette somme importante fit retarder de quelques jours son départ (3).

Les Milanais espéraient que l'annonce de cette nouvelle ambassade déterminerait Maximilien à attaquer les Vénitiens

(1) Malatesti, 9 mars 1500 : « In nome de li gentilhomeni e populo de Milano ». Lettres précitées des 10 et 12 mars ; Seregni, 11 et 12 mars 1500. Marino Sanuto, III, 155, 22 mars 1500 ; III, 156, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 18 mars 1500.

(2) Salomoni, *Memorie storico-diplomatiche degli ambasciatori, incaricati d'affari, corrispondenti, delegati, che la città di Milano inviò a diversi suoi principi, dal 1500 a 1796* (*raccolte e pubblicate dal.*—Milano Pulini, 1806). Lettre de Ludovic Sforza à son frère Jean-Marie Sforza, archevêque de Gênes, comme gouverneur ducal de Pavie. Salomoni se demande si l'ambassade fut effectuée : vingt jours après, en effet, Ludovic Sforza était pris à Novare, et l'ambassade devenait bien inutile. Elle reçut tout au moins un commencement d'exécution, puisque le provéditeur vénitien, Masio Michiel, signale le 2 mai. à la cour impériale à Inspruch, la présence d'ambassadeurs milanais, pavesans et comasques dont Antonio Crivelli, un pseudo Michiel, qui est M. Marliano, etc. (Marino Sanuto, III, 286, 2 mai 1500, podestat de Roveredo).

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 16 mars 1500.

vers Roveredo. Il se borna à envoyer à Ludovic dix-huit pièces d'artillerie, douze grosses et six petites, dont deux se cassèrent en route (1) ; mais en même temps, il faisait annoncer qu'il ne pourrait pas venir en personne en Italie avant le début de mai; Ascanio essayait de réconforter le duc et les Milanais : «peut-être l'empereur arriverait-il cependant plus tôt, car il était toujours disposé à suivre la fantaisie qui lui venait », et Ludovic employait tous les moyens pour assurer et hâter sa venue. San Severino avait emporté quarante mille ducats à lui destinés, mais ne devait les lui remettre qu'à son arrivée aux frontières de l'Italie (2).

Lors du départ de l'ambassade, ou peu après, on disait encore à Milan que le duc, avec l'aide de Dieu, finirait par triompher ; Andrea de Borgo croyait que «dans peu de jours, on verrait les merveilleux effets du concours» de Maximilien (3). L'ambassade milanaise, et le cardinal de San Severino le premier, n'épargnèrent pas leurs peines : ils suivirent l'empereur jusqu'à Fribourg, pour le décider à anticiper la convocation d'une diète projetée (4) ; mais ces tergiversations indéfinies lassaient l'espoir de Ludovic Sforza. Officiellement, il continuait à dire te à écrire aux villes du duché que l'empereur, après délibération solennelle avec les princes du Saint Empire, viendrait «venger les injures qu'il avait reçues des Français» et lui enverrait de nouveaux renforts (5) ; mais ses paroles étaient bien autres dans l'intimité, et trahissaient le fond de sa pensée : « Avant vingt jours, dit-il publiquement le 5 avril, vous verrez que le roi de France et le roi des Romains se seront mis d'accord » (6). Il ne savait pas être, à la date près, si bon prophète. L'appui de Maximilien, son intervention personnelle et diplomatique, son concours militaire, tout lui manqua : il n'obtint en somme rien de lui, que de rares et faibles efforts le plus souvent faits mal à propos.

Les négociations entretenues par Ludovic Sforza avant le

(1) Marino Sanuto, III, 158, Bon à la Seigneurie, d'après un rapport d'espion, Crema, 19 mars 1500 ; III, 171 et 176.

(2) *Ibid.*, III, 176, mars 1500 ; III, 171 et 187, Marzello à la Seigneurie, 27, 29 et 30 mars 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 17 mars 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 199, rectori de Brescia, 1er avril 1500.

(5) Milan, A. d. S. *Vicende comuni*. Parma. Ludovic Sforza aux magistrats de Parme, 6 avril. Antianis communis Parmae. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 634.

(6) Marino Sanuto, III, 203, 5 avril 1500.

commencement de la guerre avec les Suisses, les Grisons et le Valais n'avaient pas été interrompues par la révolution de septembre. C'était chez eux surtout qu'il comptait trouver les éléments de ses nouvelles armées, et ce fut en effet grâce à eux qu'il put reprendre brillamment les armes. Ces négociations, marchés ici, intrigues là, où l'argent et l'intérêt avaient plus de part que la haute politique, ont été déjà indiquées plus haut; pendant son séjour à Inspruck, Galeazzo Visconti ne cessa pas d'intriguer avec les gens des Ligues et en enrôla un grand nombre (1) ; ce qui retardait toujours ses opérations, c'était le manque d'argent. Ce ne fut qu'à la veille même de l'expédition qu'il en eut une certaine quantité à dépenser, douze mille florins ; il en fit bon usage. Le marquis de Mantoue disait qu'il avait réussi à conclure avec les Suisses une alliance perpétuelle : moyennant la promesse d'une pension annuelle, ils s'engageaient à remettre le duc de Milan dans ses états et à l'y maintenir (2). Dès son arrivée à Desio, Ascanio Sforza écrivit au nom de Ludovic aux diverses ligues, aux Bernois qu'il appelait ses meilleurs amis, pour leur signifier qu'il avait désormais de l'argent à sa disposition (3) ; et les enrôlements des Suisses recommencèrent de plus belle, comme on l'a vu ; mais le manque de régularité des paiements empêcha ces bonnes dispositions des Suisses d'être vraiment utiles à Ludovic : il y eut plusieurs cas de désertions ou de tentatives de désertions collectives : le proverbe populaire commençait à naître (4). Leur alliance avec le Milanais était d'autant moins sûre que le bailli de Dijon, adroit et bien pourvu d'argent, les « travaillait » pour le compte du roi de France. C'était bien à tort que Ludovic Sforza s'imaginait qu'Antoine de Bessey n'obtenait rien (5). Le 9 mars, l'archevêque de Gênes et Galeazzo Visconti repartirent pour le pays des Grisons, afin d'y contrebalancer l'effet des propositions de Louis XII, qui ne leur offrait rien moins, disait-on, que le pillage de la Lombardie, et d'y maintenir les ligues dans leur foi envers l'empereur et le duc de Milan (6). : ils n'obtinrent

(1) Voir pour tout ceci les références données plus haut, notamment Sanuto, III, 43, 85, et les lettres de Cheregati.

(2) Le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 573.

(3) Ludovic Sforza à Ascanio Sforza, 4 février 1500.

(4) Voir les faits cités plus haut, à propos de la mauvaise qualité des soldats de Ludovic Sforza.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 7 et 17 mars 1500.

(6) Malatesti au marquis de Mantoue, 8 mars 1500.

que peu de résultats. Avec les Valesans, Ludovic Sforza fut plus heureux, grâce à la diplomatie d'Enea Crivelli ; moyennant une solde individuelle de quatre florins et demi par mois, les capitaines et leurs compagnies s'engageaient à servir fidèlement le duc (1) ; Ludovic promettait aux capitaines un traitement égal à celui des officiers fournis par ses autres confédérés ; chaque compagnie devait comprendre environ trois cents fantassins, bien armés et sachant le métier ; le duc se réservait le contrôle de leur recrutement et de leur composition ; les capitaines dont les compagnies ne lui conviendraient pas seraient renvoyés ; les payes seraient faites directement aux soldats par les agents ducaux, et les payes des déserteurs seraient restituées par leurs capitaines; le capitaine recevrait six payes simples, son aumônier deux, ses autres serviteurs une, le lieutenant trois payes ; le porte-drapeau, les quatre hérauts, l'interprète et le chancelier de la compagnie en auraient deux. Ces traités comportaient quelques autres clauses accessoires; ils avaient été signés avec l'intervention de Mathieu Schinner et du condottiere Soprasasso, qui avaient réservé quelques avantages supplémentaires à certains de leurs parents, « pour aider d'honnêtes gentilshommes ». En même temps, Crivelli signait un traité d'alliance politique avec le Valais et son évêque : Schinner recevait une pension annuelle de mille ducats ; les Valesans au service de Ludovic étaient autorisés à le quitter en cas de guerre dans leur pays; Ludovic déclarait n'avoir avec la Savoie aucun engagement de nature à nuire au Valais, et il était autorisé à placer une garnison de douze hommes à Saint-Maurice et à Martigny pour empêcher le passage des Valesans en France. Ludovic Sforza remerciait pour le moment Schinner, vu la proximité de la diète de Zurich, où il serait directement représenté, de sa proposition d'aller en ambassade en son nom près la ligue de Souabe, mais il agréait cette offre pour l'avenir. Le temps devait malheureusement manquer à Ludovic Sforza pour jouir des bénéfices politiques et militaires que lui promettaient ces traités.

Avec toutes les puissances de la haute Italie, Ferrare, Mantoue, Bologne, et les principicules des Apennins, la Mirandole, Carpi ou Correggio, Ludovic Sforza eut aussi des intrigues politiques, dont le détail sera exposé plus loin. Il voulut envoyer,

(1) Milan, A. d. S. *Lettere missive*, 1500, Traité entre Crivelli et les condottieri. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 614.

vers le 20 février, en ambassade circulaire aux divers états italiens, Mantoue, Ferrare, Bologne, Florence, Sienne, Rome et Naples, un secrétaire du cardinal Ascanio, le docteur Fiorano d'Exio (1). Toutes ses négociations et ses intrigues se dissimulèrent comme elles purent dans l'ombre des chancelleries, où le cardinal d'Amboise sut cependant les découvrir et les châtier.

Le roi de Naples avait, seul parmi les grandes puissances de la péninsule, une représentation diplomatique officielle auprès de Ludovic, avec Francesco delli Monti et Aluise Ripoll. Ludovic Sforza, peut-être pour se ménager une retraite en cas de défaite, lui demanda la restitution de son ancien duché de Bari dans les Pouilles et de ses revenus dans le Royaume pour assurer l'existence de la duchesse douairière Isabelle, et en compensation de sa dot, non payée, qu'il disait avoir été fixée à cent vingt mille ducats. Le roi ne se refusa pas à les lui abandonner (2).

Ludovic Sforza eut même l'étrange audace de tenter des accommodements avec les puissances mêmes de la Triple alliance qui le combattait. Il redoubla de modération à l'égard de Venise, affecta de respecter la liberté du commerce et de la circulation entre ses états et ceux de la Seigneurie, non seulement pour les marchands, mais pour tous les citoyens (3). Il offrait aux Vénitiens, en échange de leur aide contre la France ou même de leur neutralité, la cession de Crémone et de la Ghiara d'Adda (4) ; il affecta de prendre pour une neutralité bienveillante la lenteur des Vénitiens à reprendre les armes (5). A Rome, Ascanio Sforza envoya comme en son propre nom le protonotaire Marino Carazolo, probablement pour entreprendre quelque négociation; les politiciens de Venise n'étaient pas sans entrevoir déjà la possibilité d'une défection prochaine d'Alexandre VI (6). Il n'est pas jusqu'à la France avec laquelle il n'ait tenté des négociations ; elles se firent presque au grand jour avec Trivulce ; le 10 février, Trivulce était, disait-on, dans « une pratique étroite » pour s'accorder avec le duc de Milan ; celui-ci lui offrait de lui faire garantir par l'empereur une situation honorifique et des revenus dignes

(1) Seregni au duc de Ferrare, 20 février 1500. Marino Sanuto, III, 243, Balthazar del Mayno à la Seigneurie, 17 avril 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 198, Morosini, ambassadeur à Naples, 28 mars 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 11 février 1500.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 9 février 1500.

(5) Ludovic au marquis de Mantoue, 6 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 571.

(6) Marino Sanuto, III, 193, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 1er avril 1500.

de lui, et d'assurer à sa famille ses honneurs et dignités (1). Trivulce, qui se sentait devenu très suspect à Louis XII et qui craignait.... d'avoir tout à craindre, paraissait disposé à s'entendre avec le duc de Milan : un de ses parents, Aloysio, alla à Pavie le 15 février, muni d'un sauf-conduit, pour continuer la négociation ; Mais, bien que l'espoir de la voir aboutir ait duré assez longtemps, comme Trivulce ne voulait traiter qu'en sauvegardant son honneur vis-à-vis de Louis XII, elle finit cependant par échouer (2). Ludovic Sforza ne négligea même pas une chance, si improbable qu'elle fût, de traiter avec la France : dès son arrivée à Pavie, il chargea le commissaire français qui abandonnait la place devant lui d'une ambassade auprès du roi : il devait lui dire que « si Louis XII avait été en personne à Milan, Ludovic aurait eu pour revenir de meilleurs procédés ; mais, voyant que Trivulce était seul à jouir de son état, il était revenu sans formes, comme on le savait, tant parce que le peuple l'avait rappelé, que parce qu'il se croyait plus de droits que Trivulce à la possession du Milanais ; maintenant qu'il y était réinstallé, il priait le roi de vouloir bien lui accorder plus d'estime qu'à Trivulce : Louis XII pouvait faire plus de fond sur lui, né d'une famille seigneuriale et apparentée à la maison de France, que sur Trivulce, lequel avait débuté par une *condotta* des plus humbles, le commandement de six hommes d'armes, et qui était de l'extraction la plus basse ; si Louis XII voulait l'agréer pour ami, il lui montrerait qu'il l'était en effet (3) ». Mais cette commission de Ludovic Sforza, où se mêlent singulièrement une ironie maladroite et des invectives déplacées, ne parvint probablement jamais à son destinataire ; en tout cas, elle n'eut aucune suite dans l'histoire de ce temps (4). Elle n'est qu'une preuve de l'activité de Ludovic Sforza et de la multiplicité de ses tentatives diplomatiques.

(1) Seregni au duc de Ferrare, 10 février 1500.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 15, 16 et 20 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 599. Seregni, 25 mars 1500. Arluno n'a pas craint de faire allusion à ces tentatives (*op. cit.*, pag. 133 verso) : « Trivultium secreto ambitu circumvenire, multa polliceri, pacem enixius persuadere virumque ætate mala jam fessum et ingravescentem ad publicam privatamque tranquillitatem hortari.

(3) Malatesti au même, 20 février 1500. *Ibid., Documents*, 599.

(4) A cette tentative avortée de négociations se rattache peut-être l'envoi par le protonotaire Crivelli à Ludovic Sforza d'un individu « qu'il aurait été bon que nous eussions pu envoyer en France ». *Ibid., Documents*, 602. Ludovic Sforza au provéditeur Crivelli, 21 février 1500, Vigevano. Les motifs de l'envoi et du rappel sont également inconnus, et cette affaire reste fort obscure.

IV.

Quoique presque exclusivement occupé de ses préparatifs de guerre, et en second lieu de la conduite de son armée et de sa diplomatie, Ludovic Sforza tenta aussi, pour mieux persuader ses sujets et peut-être lui-même des chances de durée et de prospérité de sa restauration, de réorganiser l'administration du duché. Le gouvernement d'Ascanio, tout heurté et troublé qu'il ait été (1), tenta de détruire les résultats déjà obtenus par celui de Louis XII (2). Le 11 février, tous les magistrats du régime sforzesque reprirent leurs anciens emplois (3) ; le 6, un arrêté avait ordonné des perquisitions pour retrouver les objets pillés lors du départ de Ludovic Sforza dans son palais et ailleurs; ordre était donné à quiconque connaîtrait les voleurs ou recéleurs des joyaux, sommes d'or et d'argent, ou autres objets précieux, de les dénoncer ; un arrêté analogue fut pris contre les détenteurs des biens des frères Bernardino et Jacopo da Corte ; une commission composée de C. Taberna, de Bernardo de Arezzo, de D. Confalonerio, fut instituée pour recevoir les dénonciations en ces matières (4). Des mesures d'intérêt public furent prises en même temps: le 10 février, on remit l'eau dans le Naviglio (5); le 15, l'exportation hors de Milan des céréales de toute nature fut interdite ; cette mesure prohibitive avait pour but de conserver toujours des blés en abondance dans la ville ; des inspecteurs chargés de contrôler la sortie des blés envoyés aux moulins et leur retour sous forme de farines, furent placés à toutes les portes ; tout Milanais voulant exporter de Milan du blé pour son usage personnel dut demander un bulletin de passage à ces magistrats (6). Cette précaution, que Ludovic Sforza destinait

(1) Le gouvernement ducal fut dirigé par Ascanio Sforza, assisté par les cardinaux San Severino et d'Este. Ascanio aurait voulu quitter Milan et aller à l'armée, mais il ne le put pas. Ce ne fut que le 19 mars qu'il alla *in campo* pour concerter avec Ludovic les mesures à prendre pour leur sauvegarde personnelle (Marino Sanuto, III, 158).

(2) Marino Sanuto, *Diarii*, III, 132, 141, Milan, 21 février, 5 mars 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue,, 11 février 1500. « Tutti li magistrati hanno comenzato de far el suo exercitio a li lochi consueti in corte. »

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* «Instructio D. Johannis Tabernae, etc.», 6 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 572.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 10 février 1500.

(6) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500. *Ibid., Documents*, 589.

à prouver au peuple de Milan ses bonnes intentions, fut rendue inutile par l'épouvante qui s'empara peu à peu des Milanais. Beaucoup quittèrent la ville et vendirent leurs biens à vil prix et à perte (1), plutôt que d'attendre l'arrivée des Français et de s'exposer aux risques d'un pillage ; (on vit le blé tomber de neuf à cinq francs le stère). D'autre part, vers la fin de février, la rareté des approvisionnements se faisait un peu sentir à Milan et provoquait des tumultes dans le populaire (2). Le gouvernement sforzesque prit aussi, à l'exemple de ses prédécesseurs, des mesures de police quelque peu vexatoires pour garantir la sécurité et l'ordre ; ainsi un arrêté du 27 février interdit aux Milanais de sortir le soir après neuf heures avec des armes et sans lumière (3). Mais les habitants, s'ils avaient applaudi au retour de leur ancien duc, ne voulaient pas avoir à souffrir, si peu que ce fût, de la guerre et de ses conséquences : aussi supportèrent-ils mal, et avec des plaintes fréquentes, les désordres commis par les troupes de Ludovic Sforza, même dans des cas non imputables directement à la situation créée par son retour; (ainsi, si le 25 février 1500 Carlo Barbavan se plaignit avec raison d'un vol de bétail commis par des soldats de B. Crivelli au préjudice des fermiers de son frère à Casalvecchio (4), le curé de Bollate. Bernardo della Chioggia, avait mauvaise grâce à attribuer au retour des Sforza la responsabilité du vol dont il avait été victime le 2 mars : des malfaiteurs avaient pénétré chez lui, l'avaient enfermé et attaché, et, sous les yeux du malheureux qui ne pouvait défendre son bien, lui avaient enlevé des poules, une oie grasse, des provisions et divers autres objets) (5). Il y avait au surplus à Milan des conflits de juridiction qui ne facilitaient pas l'œuvre de la justice : le 22 février, le capitaine de justice ayant voulu saisir un meurtrier dans le palais ducal, la garde d'Ascanio Sforza tenta de s'y opposer, elle prit les armes, et il y eut un tel tumulte que l'on dut par précaution fermer et garder l'appartement du cardinal (6).

(1) Marino Sanuto, *Diarii*, III, 116, 17 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 141, lettre de Treviglio à la Seigneurie, 28 février 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 17 et 27 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 591 et 606.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Carlo Barbavan au gouvernement, Abbiate, 23 février 1500.

(5) Milan, *ibid. Cartegg. gener.* Bernardo della Chioggia au capitaine de justice, 2 mars 1500. *Ibid.*, *Documents*, 608.

(6) Malatesti au marquis de Mantoue, 23 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 601.

La police et l'administration ne furent au reste, il convient de le reconnaître, que les moindres préoccupations de Ludovic et d'Ascanio Sforza depuis leur retour. Leur principal souci fut d'amasser le plus d'argent possible : le trésor ducal avait été presque épuisé en Allemagne, tant pour les besoins du duc et de sa cour que pour les préparatifs militaires et les subventions à Maximilien, et le duc, rentré à Milan sans grandes ressources, dut s'adresser à la population milanaise pour subvenir à la solde de ses troupes, tant anciennes que nouvelles(1). Les Milanais ne se montrèrent pas d'abord réfractaires à ces demandes : il y eut une sorte de souscription volontaire menée avec un certain enthousiasme(2); le comte Antonio della Somaglia apporta dix mille ducats d'or à Ascanio Sforza et lui en offrit le double ; la sœur du diplomate Latuada lui en envoya six mille et mit tous ses biens à son service; trente marchands lui remirent chacun vingt-cinq ducats, lui promettant de continuer cette somme comme subvention mensuelle pendant toute la durée de la campagne ; la corporation des docteurs versa deux mille ducats, et lui fit la même promesse ; toutes les corporations se taxèrent ainsi spontanement; les gentilshommes donnèrent eux aussi de fortes contributions, disant que, si le duc n'avait pas d'appui du dehors, Milan du moins aurait la gloire d'avoir à elle seule fait et consolidé la restauration ducale. Ces impôts volontaires représentaient, à la fin de février, une mensualité de vingt mille ducats (3) ; les conseillers d'Ascanio prévoyaient que les autres villes du duché lui fourniraient un apport égal et que le duc aurait ainsi quarante mille ducats par mois à sa disposition ; mais sa dépense mensuelle montait à environ quatre-vingt mille ducats, et l'on se demandait comment il pourrait combler cette différence. (Malatesti tirait de cette difficulté un enseignement pratique : les princes italiens devraient se faire une loi d'avoir toujours à leur disposition une bonne réserve pour pouvoir «si par malheur ils se trouvaient en quelque besoin urgent, s'en aider eux-mêmes, sans risquer de mécontenter leurs sujets et sans avoir à attendre de secours étrangers») (4). Les membres et les amis du gouvernement s'efforçaient de dissiper ces inquiétudes : Galeazzo Visconti répondit aux questions de

(1) Marino Sanuto, III, 116, 17 février 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 20 février 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 20 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 599. Seregni au duc de Ferrare, 20 février 1500.

(4) Malatesti au marquis de Mantoue, 27 février 1500.

Seregni sur ce sujet, que, rien qu'avec les dons déjà encaissés et son trésor personnel, le duc pourrait aisément se maintenir ; la partie ne devait d'ailleurs pas se prolonger longtemps ; elle n'était un «*giuco di poche tavole*», car le duc ne voulait pas faire de dépenses inutiles et commencerait aussitôt les hostilités ; enfin Ludovic avait laissé en Allemagne avec ses fils un grand trésor et il l'entamerait s'il le fallait : Ascanio Sforza avait dès ce moment envoyé des agents en Allemagne pour en ramener ce trésor de réserve à Milan (1). Les souscriptions volontaires ne suffisant pas, le gouvernement employa d'autres moyens: « on alla, dit Sanuto, demander l'argent de porte en porte, et presque le bonnet tendu pour le recevoir » (2). Divers individus furent taxés arbitrairement : l'on arrêta Bergonzio Botta le 24 février, pour pouvoir lui extorquer une forte rançon (3). Les difficultés financières ne tardèrent pas à devenir réelles à Milan, et le gouvernement ne put bientôt plus penser qu'aux moyens d'y obvier. Il se décida à saisir les trésors des églises ; mais, effrayé de sa propre audace et du mauvais effet qu'elle produisit, il déclara que cette saisie pouvait être faite en sûreté de conscience, vu le motif de nécessité, et il promit hautement de restituer après la victoire la valeur des biens saisis ; de plus, il fut décidé que l'exécution de cette saisie serait retardée le plus longtemps possible, car on comptait que la prise de Novare améliorerait la situation. Un projet fut fait pour le rétablissement des impôts d'octroi. Les Sforza donnèrent d'ailleurs l'exemple des sacrifices: Ascanio fit fondre quarante chaînes et une médaille d'or du poids de dix mille ducats, et décida d'utiliser ainsi toute l'argenterie de sa maison ; Ludovic engagea les joyaux de la couronne à des gentilshommes et à des bourgeois de Milan, contre une avance de trente mille ducats ; d'autres bourgeois lui en fournirent vingt mille ; une autre somme de trente mille ducats lui arriva aussi par emprunts, par dons volontaires ou en paiement de dettes ; le 16 mars, les *abbati* des diverses corporations lui remirent le produit des souscriptions volontaires fournies par chacune d'elles ; les consuls des villages et campagnes apportèrent qui deux, qui trois, cinq ou dix ducats, trois mille environ (4). La

(1) Seregni au duc de Ferrare, 28 février et 12 mars 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 135, Milan, 28 février 1500.

(3) *Ibid.*, III, 130, Milan, 24 février 1500.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 12 mars 1500. Marino Sanuto, III, 154, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 17 mars 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 16 mars 1500.

fonte et le monnayage, enfin exécutés, de tous les objets précieux des églises, préalablement inventoriés et triés, produisirent une bonne somme ; le 16 mars, toutes ces recettes avaient accumulé dans le trésor ducal près de cent mille ducats ; le gouvernement comptait en tirer trente mille de la maison Trivulce; les gens de Monza s'imposèrent une taxe extraordinaire en sus des impôts réguliers, pour racheter les objets d'or et d'argent qu'on voulait enlever de leurs églises pour les fondre : ils avaient absolument refusé de laisser toucher au fameux trésor, déclarant qu'ils préféreraient souffrir toutes sortes de malheurs : tous les citoyens de Monza, y compris les prêtres, les religieux et jusqu'aux ouvriers, concoururent au paiement de cette taxe, et Seregni dit « qu'il fut touchant de voir l'abnégation et le dévouement de tout ce peuple» (1). Mais cependant les embarras continuaient : Ascanio Sforza passait toutes ses journées avec les conseillers et les patriciens pour y trouver des remèdes : il était si absorbé et si occupé que les ambassadeurs ne pouvaient plus le voir qu'à ses repas ou le soir à huit ou neuf heures (2); l'enthousiasme, que Seregni a peut-être décrit avec une exagération optimiste, avait diminué assez promptement à mesure que l'argent s'était fait plus rare à Milan : chacun s'excusa ou se déroba aux sollicitations pressantes d'Ascanio Sforza : les fermiers d'impôts lui refusèrent de lui prêter sur ses joyaux et son argenterie, malgré sa promesse de diminuer le prix d'adjudication de leur ferme; les mesures concernant les trésors des églises furent mal accueillies, et Milan refusa d'abord d'y obéir (3). Toutefois quand la prise de Novare eut semblé assurer la victoire de Ludovic Sforza, Milan fit encore un effort et de nouveaux sacrifices (4) ; le duc vint lui-même y demander de nouveaux subsides à la population ; D'Auton assure que Milan lui donna deux cent mille ducats, vida pour lui les caisses de la ville et lui livra les trésors des églises qu'elle lui avait jusque-là refusés. Les discours de Ludovic Sforza et ses arguments frappèrent toutefois tant les Milanais qu'ils lui offrirent une nouvelle contribution de cent mille ducats, s'engageant à la payer au plus tard dans le courant d'avril ; le général des *Frati Bianchi* en fournit douze mille et les patriciens encore vingt-huit mille ;

(1) Seregni, même lettre, 17 mars 1500. Marino Sanuto, III, 157, 18 mars 1500, Crema, Bon à la Seigneurie.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 17 mars 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 153, lettre de Milan à la Seigneurie, 20 mars 1500.

(4) D'Auton, *Chroniques*, I, 165.

à la fin de mars, les derniers restes de l'orfèvrerie des églises furent enlevés, la noblesse pressurée au dernier point : Ludovic put encore emporter de Milan environ quarante mille ducats, qui, avec les sommes qu'il avait en caisse, lui permirent d'attendre tranquillement l'échéance prochaine du paiement de ses troupes et de l'effectuer ; dans la journée qui suivit son départ, on réunit encore vingt mille ducats. Des mesures rigoureuses mais nécessaires furent prises pour l'avenir : les feudataires, les privilégiés, tous les individus ayant des donations de la chambre ducale, furent imposés de la moitié de leurs revenus annuels ; les *dazii di mercanzia* et les autres octrois furent mis en adjudication, et les enchères produisirent pour chaque mois un revenu important (1). Ces mesures de salut public permirent à Ludovic Sforza, selon les renseignements vénitiens, de ne point toucher à son propre trésor. Mais l'enthousiasme, un moment réveillé, tomba de nouveau ; on commença à murmurer contre ce qu'on appela la parcimonie personnelle du duc, que l'on compara aux sacrifices qu'il exigeait des Milanais ; on lui reprocha d'avoir laissé son trésor en Allemagne à l'abri de la guerre (2) ; le 5 avril, les Milanais ne lui adressèrent, au lieu des sommes toujours considérables dont il avait besoin et qu'il attendait, que dix mille ducats. En les recevant, Ludovic ne sut pas dissimuler sa surprise : les Milanais se bornèrent à lui répondre que «les quartiers» avaient fait tout ce qu'ils avaient pu, que tout Milan était « de mauvaise humeur » et que le mécontentement grandissait à cause des incessantes contributions qu'il exigeait de la ville, et des dangers sans cesse accrus qui menaçaient les citoyens (3). La capture de Ludovic Sforza devait seule mettre un terme aux exactions de son gouvernement et aux angoisses des Milanais.

(1) Marino Sanuto, III, 175. Summario di nove, mars 1500 ; III, 166. Lettre de Crema à la Seigneurie, 26 mars 1500; III, 187, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 24 mars 1500. Seregni au duc de Ferrare, 25 et 26 mars 1500.

(2) *Ibid.*, III, 176, Summario di nove, mars 1500.

(3) *Ibid.*, III, 203, N. de Cadamosto à la Seigneurie, 5 avril 1500.

§ 12. — *Le second siège du château de Milan et la guerre autour de Novare.*

La seconde période des hostilités entre Ludovic Sforza et les Français comprend deux épisodes qui se développèrent en même temps et qui, liés l'un à l'autre dans leur progrès général, furent cependant indépendants dans les événements quotidiens: le siège du château de Milan et la guerre autour de Novare.

I.

La résistance du château de Milan était la condition du succès des Français à l'ouest. Par elle l'on immobilisait une partie des forces de Ludovic Sforza, et on le menaçait sur ses derrières d'une attaque éventuelle. Mais la garnison du château était trop faible et entourée d'une population trop hostile pour pouvoir à elle seule utiliser ses victoires.

Après sa conférence du 30 janvier avec le comte Della Somaglia, Trivulce mit ses troupes sur le pied de guerre; il fit entrer dans la ville, la lance sur la cuisse et l'arbalète chargée, les six cents hommes du duc de Savoie ; il interna dans le château les membres du gouvernement français, sa famille, et y fit mettre leurs biens en sûreté (1). Le lendemain, il s'y retira lui-même avec l'évêque de Como, le secrétaire vénitien et un grand nombre de ses partisans. Dès lors, il commença à traiter la ville en ennemie ; le 2 février, tout le long du jour, son artillerie tira sur la ville, sans d'ailleurs lui faire grand mal (2). Les capitaines Lespy et Codebecarre avaient installé huit grosses pièces devant la porte du château et tirèrent toute une après-midi sur les passants et sur les maisons, dont une trentaine fut endommagée. Les gascons firent une première sortie le même jour et brûlèrent quelques maisons, mais guelfes et gibelins s'unirent pour les repousser dans le château et y réussirent, après leur avoir tué une vingtaine d'hommes (3). Ce fut le lendemain que, Trivulce ayant, de concert avec Ligny, élaboré son plan de campagne et ayant emmené hors du Castello vers Novare la plus

(1) Seregni au duc de Ferrare, 30 janvier 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 2 février 1500. Marino Sanuto, *Diarii*, III, 99, lettre de Bon à la Seigneurie, Crema, 3 février 1500; III, 111, lettre de Milan, 15 février 1500.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 96. Le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin, 6 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 573.

grande partie de ses troupes, le siège du château commença véritablement (1).

Trivulce y avait laissé, sous le commandement supérieur du châtelain M. de Saint-Quentin, deux capitaines, le français Lespy et l'italien Codebecarre, environ cinq cents hommes, beaucoup d'artillerie et des vivres en abondance. Sous la protection de ces troupes étaient enfermés les évêques de Como et de Novare, Scaramuccia Trivulzi, le président français du Sénat, Pierre de Sacierges, évêque de Luçon, les sénateurs Claude Seyssel et Geoffroy Carle, et le secrétaire vénitien Dolce, que désolait l'impossibilité où il était désormais de correspondre avec la Seigneurie et qui finit par mourir de peur. Une discipline très rigoureuse fut établie parmi les assiégés (2). Les Milanais ne connaissaient pas exactement le nombre des troupes et le personnel du château; ils le supposaient manquant de vivres et de fourrages et ne croyaient pas à la durée de sa défense (3).

La lutte commença avec vivacité de part et d'autre. Jusqu'au départ de Trivulce, les Français étaient restés maîtres de la place devant le Castello; ils y avaient installé leur artillerie, vers la rue *dé Mayno* et vers San Protasio, et son tir détruisit quelques maisons et tua du monde. Mais, dans la journée, les Milanais occupèrent cette place et obligèrent les Français à se renfermer dans le Castello, où ils les tinrent étroitement serrés (4); ils garnirent eux-mêmes d'infanterie le *Broletto nuovo*, les maisons de Caiazzo et de Stanga (5). Ces démonstrations tendaient à obtenir la capitulation du château dès le même soir; les sforzesques s'étonnaient que sa résistance durât encore, et commençaient des négociations avec ses défenseurs (6).

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 100.

(2) Marino Sanuto, III, 99 et 132, lettres de Milan, 5 et 26 février 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 2 et 4 février 1500; au marquis de Mantoue, Malatesti, 5 février 1500 : « El chastello pur si tene; pare li sia pocha gente dentro cum mancho victuaria, e che si ha opinione che de presente li sia qualche praticha ».

(4) Costabili au duc de Ferrare, 3 février 1500.

(5) Malatesti au marquis de Mantoue, 3 février 1500.

(6) Malgré la rigueur de ce blocus, le château put de temps à autre avoir des nouvelles du dehors par des courriers dont l'arrivée était annoncée par des sonneries de cloches. Malatesti au marquis, 5 février 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 567. Il était parfois plus facile aux courriers d'arriver que de partir : celui qui entra le 5 février fut fait prisonnier quand il sortit du château.

Le feu du château ne discontinua pas les 6 et 7 février, et fit plus de mal à la ville : le cardinal Ascanio prit de sérieuses mesures de défense ; le canal qui apportait la force motrice au château fut coupé, si bien que l'on ne put plus y fabriquer de pain ; des bastions furent construits sur la place dans les directions où les sorties des Français étaient le plus redoutables, aux entrées des rues ; dans le faubourg de Porta Comasina et au parc de Porta Vercellina, on mit de la cavalerie légère pour empêcher les sorties de la petite cavalerie des assiégés; leurs sorties furent signalées par des sonneries de cloches (1). Une étroite surveillance empêcha, le plus souvent, l'entrée dans le château des courriers et des espions : le 9 février, un individu qui essayait d'y introduire une lettre cachée dans un pain fut pris et pendu (2).

Les négociations étaient conduites simultanément; le 9 février, Ascanio Sforza faisait proposer aux principaux assiégés des avantages personnels, honneurs et bénéfices, en échange de la reddition du château : à Mgr de Luçon, l'abbaye de Chiaravalle, à Claude Seyssel celle de San Simpliciano, au châtelain tous les biens de Bernardino da Corte ; il promettait aux évêques de Como et de Novare leur pardon, la confirmation de leurs privilèges, de nouvelles concessions; il espérait que les assiégés accepteraient ses conditions dans les vingt-quatre heures; Herasmo Trivulce fut remis en liberté pour s'employer à ces négociations (3) ; F.-B. Visconti alla deux ou trois fois parlementer au château. Le capitaine Lespy se serait peut-être laissé séduire, mais le châtelain, M. de Saint-Quentin, se montra intraitable, donnant comme justification souveraine à sa probité que le roi avait ses quatre fils entre les mains. Les négociations échouèrent (4).

Alors Ludovic Sforza activa les opérations militaires : le 10 février, il préposa le comte Alessandro Sforza à la direction du siège, et ordonna un blocus si étroit du château « que personne ne pût y entrer ni en sortir »; il fit vérifier si les remparts dont on l'avait enveloppé étaient assez solides pour empê-

(1) Marino Sanuto, III, 107, Milan, 5-10 février 1500 ; III, 103, 8 février 1500. Seregni au duc de Ferrare, 7 et 8 février 1500 ; Malatesti au marquis de Mantoue, 9 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 111, 15 février 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 9 et 10 février 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 110, rectori de Brescia à la Seigneurie, 11 février 1500.

cher les courses et les sorties des Français, il projeta de couper les routes dans la campagne voisine du château pour en rendre l'accès plus difficile à toute armée de secours, et de creuser le lit du Tessin aux endroits guéables; il recommanda à son nouveau général d'en loger le plus près possible pour être nuit et jour prêt à toute alerte (1). Les travaux d'attaque recommencèrent; on entoura le château d'un fossé, on construisit des bastions, des remparts, un système d'écluses permettant de l'inonder (2). La trahison d'un interprète, Ludovico Porzio, employé à la fourniture des vivres aux Français par le commissaire au sel Pierre Bordier, vint en aide aux assiégeants : non content de leur révéler ce qu'il savait du château, de ses vivres, de sa garnison, il ouvrit les bondes qui faisaient entrer l'eau dans les fossés; le moulin et les caves furent inondés, et les vivres ne purent être sauvés qu'à grand'peine. Les approvisionnements du château diminuaient : les assiégés n'avaient que peu de farine et de vin, moins encore de bois, très peu de « *rinfrescamenti* », point de chandelle ni d'huile pour s'éclairer; on assurait même que, pour se chauffer, il en étaient réduits à démolir les planchers et à brûler les poutres. Les nouvelles vénitiennes affirmaient que l'évêque de Luçon était malade. Mais toutefois avec ses sept cents hommes de garnison, ses provisions de blé et de salaisons, ses réserves de poudre et son artillerie, la place restait redoutable. Aussi, vers le 14 février, Alessandro Sforza ajouta-t-il quatre cents soldats aux mille qui étaient précédemment occupés à ce siège, et prit-il des mesures d'ordre : on fixa les différents points où devaient se rendre en cas d'alerte les hommes des divers quartiers : jusque-là, aux signaux donnés par la cloche, ils couraient pêle-mêle, au hasard (3).

En présence de ces mesures vigoureuses, les assiégés avaient commencé un tir plus violent : des projectiles atteignirent le campanile du Broletto, la *Piazza del Corduce* près du Broletto; quand les Milanais se mirent à bâtir leur rempart sur la place du château, celui-ci redoubla et régla mieux son tir; le 12, un boulet alla, par delà la maison de Bernardino da Corte, tuer un allemand dans la *via Folata*, mais, en général, ce tir

(1) Ludovic à Alessandro Sforza, 10 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 581.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 13 février 1500. Marino Sanuto, III, 110, Milan, 11 février 1500.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 98, février 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 589.

n'était pas très nuisible à la place (1). Une indisposition de Saint-Quentin (à la mort de qui l'on crut à Milan) le fit ralentir pendant quelques jours (2). Les Milanais profitèrent de ce répit pour réparer leurs bastions, un peu endommagés par la canonnade continuelle du Château (3). Le 19 février les Français firent une sortie assez heureuse; pendant que les gens de garde s'amusaient ailleurs, ils tuèrent quelques pauvres ouvriers qui travaillaient à ces réparations ; l'alerte fut aussitôt donnée, et « plus de vingt mille hommes, dit non sans exagération Seregni, coururent aux remparts » (4); dans la nuit du 20 au 21, les assiégés firent au moyen de torches enflammées des signaux que les Milanais interprétèrent défavorablement pour la défense du château ; le 21, un incident entre Milanais et Suisses fit croire à une sortie des Français ; il ne s'agissait pourtant que d'une rixe ; un individu qui sortait de l'église de San Eusebio, l'épée au poing, rencontra des Allemands qui entraient par la porte Beatrice, les prit pour des Français, et en blessa un, à qui il faillit couper une main ; les Allemands se mirent sur la défensive ; heureusement le « scandale » naissant fut arrêté par l'intervention d'un brave homme qui emmena le blessé pour le soigner (5) ; quelques jours après, les assiégés attachèrent à la porte extérieure du château une « *vesta nera* » entre deux torches allumées, ce qui signifiait dans le symbolisme de l'époque : «Gare à qui se fera prendre» (6). La nuit du 26 au 27, les assiégés évitèrent une surprise : les Milanais incendièrent à demi une porte donnant sur le fossé, mais leurs cris réveillèrent les assiégés qui purent les repousser et recommencer le feu. Par une bravade bien française et pour encourager leurs partisans, les assiégés arborèrent alors la bannière royale sur la tour de l'Horloge.

Cette constance étonna le gouvernement de Ludovic Sforza, qui rouvrit des négociations : le 23 février, le prévôt de Riboldone, fils du trésorier Landriano, alla parlementer sous les

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 589.

(2) Marino Sanuto, III, 116 et 134, 17 et 28 février 1500. — Ce châtelain est ici appelé *Luciom*, erreur qui, rapprochée du bruit relaté plus haut de la maladie de l'évêque Sacierges, permet de supposer, peut-être à juste raison, qu'il y a eu une confusion ici entre les deux personnages.

(3) *Ibid.*, III, 116, 17 février 1500.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 20 février 1500.

(5) Malatesti au marquis, 20 et 23 février 1500. *Ibid.*, *Documents*, 599 et 601.

(6) Marino Sanuto, III, 125, Milan, 23 février 1500.

murs du château avec l'évêque de Como : à la suite de cet entretien, un homme de confiance fut envoyé dans la place, mais selon toute apparence, il y fut retenu prisonnier, et les tentatives de négociations en restèrent là (1).

Sur quoi, le duc ordonna le 26 février à Alessandro Sforza de préparer avec le plus grand soin l'assaut du château en évitant autant que possible de faire des dégâts à la ville (2). Le lendemain, on installa dans le *Broletto nuovo* un passevolant dont le tir fut très nuisible à la forteresse : un coup enleva un morceau de tour, un autre faillit atteindre la bannière de la tour de l'Horloge (3). D'autre part, la surveillance exercée contre les assiégés redoubla : un certain Dionisio dal Goso, de la maison Crivelli, surpris à introduire dans le château des volailles et des provisions, fut pendu ; le 20, les sentinelles tuèrent dans le fossé, à coups d'escopette, une femme qui y portait des lettres, ramenèrent son corps à eux «*con certi ingegni*», et, toute morte qu'elle fût, la pendirent ; le 3 mars, les soldats de garde aperçurent une femme qui courait vers le rempart «comme une folle»; ils craignirent de ne pas la rattraper en courant après elle : un soldat déchargea sur elle son escopette et la traversa de part en part ; elle tourna sur elle-même comme pour revenir sur ses pas, mais elle tomba presque aussitôt, et les soldats la ramassèrent à demi-morte et la pendirent (4). Les assiégés commençaient à trouver le temps long, à se fâcher du blocus, à se plaindre de manger trop de viande salée : ce découragement entretenait les illusions des assiégeants (5).

Cependant la résistance et la canonnade duraient toujours ; le 28 février, un boulet lancé par un mortier tomba dans la *Corte Vecchia*, sur les appartements d'Ascanio Sforza, creva le toit et les plafonds et tomba au milieu d'une foule énorme sans faire de mal à personne. L'artillerie du château faisait d'ailleurs ordinairement beaucoup plus de bruit que de mal ; on racontait de bizarres anecdotes qui faisaient crier au miracle : un boulet tombait sur un lit occupé par cinq personnes sans faire de mal à aucune ; un autre tombait sur un mar-

(1) Malatesti, 27 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 606.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza à Alessandro Sforza, 26 février 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 139, Treviglio, 28 février 1500.

(4) Malatesti au marquis, 2 mars 1500. *Ibid., Documents*, 607.

(5) Le même au même, 27 février 1500. *Ibid., Documents*, 606.

chand occupé à limer un éperon et lui ôtait la lime des mains sans le blesser ; un projectile frappait un mur, salissait de ses plâtras le visage de plusieurs individus, « sans aucun inconvénient»; le 15 mars, une pierre lancée par une bombarde tombait dans la cuisine de Jean de Gonzague, où étaient réunis tous ses gens, sans leur faire de mal; à l'enterrement du médecin Nicolas de Cusano, un boulet de passevolant passait entre deux couples de suiveurs, sans rien endommager que des habits; un boulet vint même tomber dans une loggia où se tenait Ascanio Sforza, mais n'y causa que des dégâts matériels; des boulets arrivaient au Broletto, sur la place du Duomo, dans toutes les parties de Milan, quelquefois traversaient quatre ou cinq plafonds à la file, mais sans jamais faire de mal à personne. On reconnaissait à ces merveilles la protection de Saint-Ambroise (1).

Cet état aigu d'hostilité n'interdisait pas toute humanité entre les combattants : les assiégés désirèrent un jour parlementer : c'était pour demander une sage-femme et une nourrice pour la comtesse de Misocco, qui était sur le point d'accoucher. Ascanio Sforza les laissa généreusement entrer dans le château et y fit porter du vin de malvoisie pour la jeune femme et tous les accessoires nécessaires à sa situation. Cet épisode amena une sorte de trêve entre les deux partis (2).

Le 9 mars, dans l'après-midi, les assiégés firent une nouvelle sortie, pénétrèrent dans la rue « *degli Asini* » et y tuèrent deux sentinelles endormies, mais l'éveil fut bientôt donné, et les Français, attaqués d'abord à coup de pierres et de bâtons par les femmes, puis par les soldats, durent retourner précipitamment au Castello (3). Cette échauffourée eut pour conséquence une vive réprimande d'Ascanio aux soldats négligents, et, dès le lendemain, une amélioration notable dans le service des sentinelles sur les remparts qui emprisonnaient le château (ainsi, deux Français, qui en sortirent le 12 pour enlever une image injurieuse de Bernardino de Corte exposée sur la place, furent capturés), et la population dut prendre part aux travaux du siège (4).

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 2 et 3 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 607 et 609.

(2) Malatesti au même, 3 mars 1500. Marino Sanuto, III, 203, Nicolo de Cadamosto, 5 avril 1500.

(3) Malatesti au même, 9 mars 1500. *Ibid.*, *Documents*, 617.

(4) Malatesti au même, 10 mars 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, 12 mars 1500 ; Marino Sanuto, III, 139, Trevi, 28 février 1500 ; III, 154 et 156, Treviglio, Marzello à la Seigneurie, 17 et 18 mars 1500.

Le tir des assiégés n'ayant pas de résultats se ralentit; pourtant il détruisait quelques maisons, entre autres, le 18 mars, celle du comte de Caiazzo (1). La situation du château devenait d'ailleurs précaire; il avait beaucoup de blé, mais qu'on ne pouvait moudre; de la poudre, mais mouillée; plusieurs grosses pièces d'artillerie avaient été brisées. Cependant, quelques jours après, un courrier sortant du château déclarait encore que la garnison avait des vivres pour quinze mois, et qu'elle était en bonne santé et en bonnes dispositions (2).

La suite des événements de l'ouest eut son contre-coup sur le siège du château : peu avant le 22 mars, l'ordre fut donné d'envoyer à Novare les soldats employés à Milan et de les remplacer par des miliciens milanais. Cette substitution eut pour conséquence immédiate une sortie nocturne des Français : ils sortirent avec un grand fracas de trompettes, et telle fut la terreur de ces gardes bourgeoises que presque tous s'enfuirent, abandonnant qui son manteau, qui son caban, qui ses armes, et laissant même à ses ennemis quelques prisonniers; mais, devant des forces trop supérieures, les Français durent ensuite rentrer dans le château (3); dans la première semaine d'avril, il y eut une vraie bataille sur les bastions construits par les Milanais; il y eut beaucoup de morts de part et d'autre, surtout parmi les Italiens, et les Français purent remporter les leurs dans le château (4). Ludovic Sforza, dans son court et affairé séjour à Milan, inspecta lui-même les fortifications du château avec le comte Guido Torelli, mais cette rapide visite n'eut aucun résultat (5). Ainsi se prolongea la résistance des Français jusqu'au jour où l'on sut à Milan la défaite et la capture de Ludovic Sforza: alors seulement, le 10 avril, ils sortirent du château et occupèrent la place, puis la ville toute entière, sans rencontrer aucune résistance. La confusion et l'anarchie y étaient complètes (6).

(1) Marino Sanuto, III, 137, H. Bon à la Seigneurie, Crema, 18 mars 1500.

(2) Malatesti à la Seigneurie, 22 mars. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 627. Marino Sanuto, III, 167, 26 mars 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 22 et 27 mars 1500. *Ibid.*, *Documents*, 627 et 632.

(4) Marino Sanuto, III, 203, Nic. de Cademosto, 5 avril 1500.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 26 mars 1500. Pendant cette inspection, un boulet tomba sur la place du Duomo, pleine de monde, sans faire de mal à personne. Malatesti était tenté, comme d'habitude, de voir là un miracle (lettre du 27 mars 1500).

(6) Marino Sanuto, III, 219, 220, 11 avril 1500, lettres de Lodi et de Bergame.

II

Pendant ce long et monotone siège, le sort du duc de Milan se jouait dans les plaines de Novare. Le 5 février 1500, Ludovic Sforza était sorti de Milan, accompagné de F.-B. Visconti, de J.-F. Marliano, de Hieronimo Visconti, de Nicolo da Corregio, et de Louis de la Mirandole, de Pierre et de Julien de Médicis, pour conduire son armée contre Pavie (1). Cette date de départ lui avait été indiquée « *per punto de astrologia* » par l'excellent astrologue Armodoro, sur qui il avait reporté toute sa confiance et à qui il avait donné les biens de son confrère disgrâcié Ambrosio da Rosate (2). La garnison française de Pavie se rendit, vu son infériorité numérique, après avoir assez longtemps subi le feu de l'ennemi (3). Le 9 février, Ludovic quitta Pavie et alla s'installer près du Pô, à San Nazaro, où il voulait faire une revue générale de son armée avant de la mener « là où besoin serait». Son armée devait, il l'espérait du moins, atteindre un total de dix-huit mille hommes de pied et de quatre mille cavaliers, lansquenets allemands, fantassins italiens et suisses; le duc ne manquait vraiment que d'artillerie. Il attendait, sur la foi de paroles vagues et de promesses ambiguës, le marquis de Mantoue avec deux cents hommes d'armes (4), Pier Bonomi et Francesco delli Monti avec quatre cents chevaux, qui devaient arriver le 11 février, et des hommes d'armes bourguignons qui le rejoignaient peu à peu. Le 10 février, il compta déjà à sa revue sept mille suisses, trois mille lansquenets, trois mille italiens environ, comme infanterie, et dix-sept cents chevaux d'hommes d'armes ou de cavalerie légère, presque tous levés sur le Milanais, le Lodesan et le Pavesan. Il fit saisir toutes les barques et tout ce qui pouvait servir aux Français qui revenaient

(1) Seregni au duc de Ferrare, 5 février 1500.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 5 février 1500 : « Non se è partito [avant jeudi] per puncto de astrologia perche ha uno astrologo che dicono che è per excellentia ». — Ludovic Sforza se montrait aussi gai que possible, affectant de mépriser les ennemis, de vouloir prendre l'offensive; il était toujours habillé de vêtements de couleur et avec recherche (Seregni, 10 février 1500).

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 118.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 9 février 1500. Cette vague espérance d'avoir l'appui du marquis de Mantoue remplissait de joie non seulement

de Romagne à construire un pont sur le Pô ; il envoya deux petits corps de troupes à Bellinzona, pour reprendre «le Murate», forteresse contiguë à la ville et qui tenait encore pour les Français, et à Lodi, pour en réoccuper le château (1).

Le 10 février, Ludovic Sforza quitta définitivement Pavie, et marcha contre les Français, emmenant avec lui le cardinal et Galeazzo de San Severino, Francesco Sforza, Cristoforo Torelli; l'armée toute entière passa le Tessin sur le pont de la Zellata ; le marquis Hermès Sforza, Lucio Malvezzi et Antonio Maria de San Severino allèrent bloquer Vigevano, où les Français avaient laissé une garnison ; Ludovic Sforza s'y dirigea ensuite ; les habitants lui signifièrent leur intention de résister; il les menaça de mettre la ville à sac s'ils ne capitulaient pas; les Vigevanais, très insolents, écoutèrent à peine son envoyé ; le duc alors fit installer l'artillerie près des fossés de la ville, vers la maison de Lorenzo de Mozaniga, et il y eut un peu de canonnade de part et d'autre ; l'assaut était tout prêt quand les habitants se rendirent, en implorant la miséricorde ducale. Ludovic Sforza la leur accorda, « plus par penchant naturel qu'en considérant leur démérite présent », et envoya Francesco Sforza, Galeazzo San Severino et Giacometto en prendre possession : il y eut un massacre des Français isolés qui se trouvaient encore dans la ville ; la plupart heureusement avaient pu se réfugier dans le *castello nuovo*. Pour éviter les désordres qu'auraient pu commettre les soldats s'ils avaient pénètré dans la ville encore animés de l'ardeur du combat, Ludovic Sforza retarda son entrée. La prise de Vigevano coupait aux Français la route du Tessin et la possibilité de nouvelles incursions dans le pays occupé par le duc. Ludovic Sforza manifesta hautement son mépris pour les Français, pour avoir ainsi laissé prendre sous leurs yeux une place aussi forte, malgré ses trois forteresses et sa triple garnison (2).

Le *Castello Novo* de Vigevano, très solidement défendu par

Ludovic, mais tous les gibelins : « Tutti li signori ghibellini de questa terra hanno gran speranza in la Signoria Vostra che se persuadeno, se quella è con loro, de non poter perire. »

(1) Malatesti au marquis, 9 février 1500 : « La murata che ancora se tiene per Franzesi, che è una forteza contigua a Belinzona, perche quelli de Belinzona non vogliono fanti Todeschi », et plus loin : « a San Nazaro, apresso il Po per pigliare tutti li navilii et ogni altra cosa che potesse essere in aiuto de le zente d'arme francese che vengono di Romagna a passare. »

(2) Ludovic Sforza au duc de Ferrare, 20 et 24 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 598.

ses murs et ses fossés et par une garnison nombreuse, resta seul au pouvoir des Français. Bien qu'il y eût peu d'espoir de l'enlever par force, Ludovic Sforza voulut cependant tenter l'assaut, estimant qu'une victoire remportée là lui rendrait plus aisée la suite de la campagne. L'assaut fut vivement donné le 23 février, et, « plus par grâce particulière de Dieu que pour toute autre raison », les gens de Ludovic se rendirent maîtres du fossé, du bastion et des ouvrages de terre, tandis que son artillerie ruinait le pont-levis et la *ponticella* ; voyant la prolongation de la résistance impossible, le châtelain demanda à parlementer et rendit la forteresse au duc, moyennant la vie sauve pour lui et les siens ; Ludovic Sforza y mit une garnison milanaise ; les Français cantonnés à Mortara, à six milles de Vigevano, n'avaient presque rien fait pour secourir cette place.

Pendant le blocus du *Castello Novo* de Vigevano, Trivulce avait envoyé sa cavalerie autour de la place, et il y avait fait jeter, au moyen de flèches, des billets contenant des encouragements à la résistance et des exhortations au châtelain Andrea de Fano et, comme la place renfermait beaucoup de chevaux que l'on ne savait comment nourrir, le conseil de les mutiler d'un pied pour les rendre impropres à tout service et de les mettre hors de la place; malheureusement ces lettres qui, d'ailleurs ne fixaient pas à quelle époque des renforts pourraient être envoyés, arrivèrent trop tard : le châtelain avait capitulé et ses estradiots avaient passé au service de Ludovic Sforza. Le châtelain français de Vigevano et trois autres officiers furent pendus après la capitulation par ordre du duc, en représailles des actes analogues commis par les Français ; quelques habitants furent emmenés prisonniers dans le *forno* de Monza (1).

Ce succès excita dans Milan une joie indescriptible. Elle se doublait de celle que causaient la prétendue prise de Mortara par Galeazzo de San Severino (nouvelle aussitôt démentie) et l'arrivée à Milan de Francesco delli Monti avec l'avant-garde d'une bande allemande de cent cinquante hommes d'armes, déjà parvenus à Como avec douze pièces d'artillerie (2). Au contraire, dans le camp français la nouvelle de cette défaite provoqua une scène violente entre d'Alègre et Trivulce. D'Alègre, avec un emportement extraordinaire, déclara plusieurs fois très haut à

(1) Seregni au duc de Ferrare, 15 février 1500. Marino Sanuto, III, 132, Milan, 26 février 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 13 février 1500.

Trivulce « qu'il était un grand traître, qu'il avait conduit à la boucherie et à la défaite les meilleurs soldats de Louis XII, qu'il ruinait à la fois la réputation et la puissance du roi, qu'il pouvait être certain que le roi lui tiendrait compte des mauvais comme des bons services. » Les autres capitaines français étaient exaspérés contre Trivulce, et il était lui-même « dans la plus grande confusion du monde ».

La campagne ne commença réellement que vers le milieu de février. Le 14, Trivulce et Ligny envoyèrent un corps de quatre cents hommes commandés par le comte de Misocco, Yves d'Alègre, Louis d'Ars, Aubert du Rousset, Chastellart et Fontrailles, en reconnaissance dans la direction de Vigevano. Antoine de Chavannes et le « petit seigneur », un des officiers de la compagnie de César Borgia, poussèrent, avec soixante hommes, jusqu'à deux milles de Vigevano et enlevèrent le comte Manfredo, chargé du guet dans le camp sforzesque ; leurs camarades les ayant rejoints, ils engagèrent une véritable bataille contre trois mille Lombards ; Ludovic Sforza, dans Vigevano, préparait déjà sa retraite à Pavie ; Galeazzo de San Severino le rassura en lui montrant que cette attaque n'avait aucune gravité. L'escarmouche dura toute la journée et le soir les deux troupes rentrèrent chacune dans son camp (1).

Cette prise de contact entre les deux armées fut suivie de plusieurs journées, assez vides, d'attente et d'hésitations. Ludovic Sforza retourna le 15 à San Nazaro pour payer leur solde à des gens de pied et à des Suisses (2). Le bailli de Dijon était, le même jour parti pour recruter quatorze ou quinze mille soudards en Suisse ; l'armée française attendait son retour pour une action sérieuse. Pendant une dizaine de jours, les Français se bornèrent à des escarmouches : les gens de Ludovic tenaient le pays autour de Novare et de Mortara, et la protection des soldats était nécessaire aux fourrageurs français : le 15, une rencontre de ce genre eut lieu entre M. de Chastellart, lieutenant de M. de Chandie, qui, en fourrageant dans les environs de Mortara, s'était avancé jusqu'à cinq milles de Vigevano, et plusieurs capitaines milanais, Bernardino Carache, chef des Albanais, Jean de Gonzague et un lieutenant de Prospero Colonna ; les deux premiers s'enfuirent vite, l'autre soutint la lutte plus longtemps et finalement fut fait prisonnier (3).

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 127, 14 février 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 111, 15 février 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 et 17 février 1500 ; Jean d'Auton, I, 132, 15 février 1500.

Les Milanais craignirent, vers ce temps, une marche de Trivulce sur leur ville (1) : rien en apparence ne l'eût gênée ; il avait seize mille hommes, n'était qu'à seize milles environ de Milan, avait installé un pont sur le Tessin, guéable d'ailleurs en plusieurs endroits, et pouvait facilement aller donner la main aux Vénitiens (2); mais cette manœuvre était en réalité dangereuse, car il pouvait être poursuivi et attaqué sur ses derrières par les troupes de Ludovic Sforza ; aussi les gens sages comme Malatesti ne croyaient pas qu'il la risquât (3).

Après la prise du château de Vigevano, le duc fit occuper Vespolate et en fit un centre de courses de cavalerie légère. Mais il ne voulait pas précipiter les événements et avait beaucoup de difficultés à retenir les Allemands, qui voulaient à tout prix poursuivre les ennemis jusqu'à Asti (4). Puis, avec ses nouveaux renforts, il voulut aller mettre le siège devant Mortara ou Novare, les deux places les plus importantes qu'occupaient encore ses ennemis (5). Valenza fut enlevée aux Français par surprise : Trivulce y était allé encourager les habitants à la résistance et y avait laissé en garnison de la cavalerie légère ; mais à peine en fut-il sorti que les habitants fermèrent la porte derrière lui et firent ces deux cents hommes prisonniers. Puis un certain B. Tornielli pénétra, par un stratagème assez naïf, dans la forteresse en criant : « *Franza ! Franza !* » s'assura de la personne du châtelain et arbora la bannière ducale (6).

Le 22 février, Ludovic Sforza harangua ses troupes : « ceux qui craignaient de combattre davantage pouvaient le déclarer : il préférait leur départ à un engagement auquel ils manqueraient au moment de la bataille ; en pareil cas, du reste, il ferait pendre

(1) Malatesti au même, 15 février 1500 : « Molti stiano sospesi e *quodammodo* smarriti et alchuni hanno portato via de le robe e mandato via le famiglie. »

(2) Marino Sanuto, III, 120, 15-20 février 1500. Malatesti au même, 17 février 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 594.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 17 février 1500. Dans une longue conversation avec Malatesti, Ascanio Sforza exprimait une entière confiance dans le peuple milanais : « Lui non dubitava de cosa alcuna perche il populo de Milano era tale che essendo unito como de presente l'è, che sel vegnisse el Re di Franza con tutto el suo sforzo, che li apriria le porte e non dubitaria. »

(4) Seregni au duc de Ferrare, 25 février 1500.

(5) D'Auton, *Chroniques*, I, 139, février-mars 1500.

(6) Malatesti, 21 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 600.

sans rémission tous ceux qu'il pourrait prendre et permettrait à tous de les tuer et dépouiller; aux braves, au contraire, il promettait monts et merveilles. » A quoi les troupes répondirent que leur suprême désir était de combattre, jurant de ne pas reculer et de se conduire « gaillardement ». Ludovic Sforza marcha alors contre Trivulce, qui rétrogradait vers les Alpes (1).

Entretemps Trivulce était resté presque inactif ; le 21 février, il avait envoyé de la cavalerie faire une reconnaissance et gâter le pays à trois milles de Vigevano. Ludovic Sforza lança contre elle Domenico Tornielli, puis Gaspar San Severino, Hermès Sforza, Cristoforo Torello : il y eut une mêlée sanglante où les Français perdirent du monde et un de leurs capitaines ; Tornielli en revanche se laissa envelopper et prendre par eux ; cependant les Français durent reculer jusque sous les murs de Mortara. Cette tentative malheureuse rendit Trivulce plus circonspect pour quelque temps ; il resta campé à Mortara avec ses cinq cents lances et environ trois mille hommes de pied (2). Le 25 février, il envoya demander par un trompette à Ludovic Sforza comment il voulait faire la guerre, s'il voulait qu'on gardât les prisonniers ou qu'on les tuât et, dans le premier cas, sur quelle base (condition des prisonniers ou autre) il voulait établir l'échelle des rançons ; il annonçait qu'il ferait ce que voudrait le duc. Ludovic Sforza crut que ce message n'était qu'un prétexte à espionnage ; il se borna à répondre que Trivulce pouvait faire la guerre à sa façon, qu'il la ferait lui-même à la sienne ; quant aux rançons, on verrait comment serait traité Domenico Tornielli, et Ludovic ensuite se réglerait là dessus. A la sécheresse de cette réponse, Fracassa San Severino ajouta des insolences qui ne laissaient aucun doute sur le caractère atroce de cette guerre; ayant demandé au trompette s'il accepterait de faire de sa part une commission à Trivulce, sur sa réponse affirmative, Fracassa le chargea de lui dire qu'il était « le plus grand traître du monde », et qu'il offrait de le lui prouver les armes à la main ; le trompette répliqua qu'il ne se chargeait pas

(1) Seregni au duc de Ferrare, 23 février 1500. Marino Sanuto, III, 131, 25 février 1500, Milan. Cependant, malgré ces protestations de dévouement, quinze cents Suisses qui étaient avec Ludovic Sforza passèrent du côté de Trivulce (Marino Sanuto, III, 130, 24 février 1500).

(2) Seregni au même, 22 février 1500 ; Mantoue, *loc. cit.*, 22 février 1500. « El conte Domenicho Tornielli è stato fatto presone dai Francesi, scaramuzando verso Vigevano. Il Castello nuovo de Vigevano non s'è anchora havuto.»

d'une pareille ambassade, et que Fracassa pouvait la faire faire par quelqu'un des siens. Ludovic Sforza fit en effet porter le défi à Trivulce par un de ses trompettes.

La situation de l'armée française était alors assez difficile. Les Novarais étaient on ne peut mieux disposés à recevoir le duc, les gens de Vercelli avaient coupé le pont sur la Sesia et averti Trivulce qu'ils ne le recevraient pas sur leur territoire ; on prétendait même que le Montferrat lui avait envoyé le même avertissement (1). C'est alors ,le 24 ou 25 février, que les capitaines français tinrent un conseil longuement raconté par Jean d'Auton. L'armée était partagée entre Novare et Mortara; Ludovic Sforza dessinait un mouvement offensif sérieux ; le *statu quo* était impossible. Trivulce demandait la concentration de l'armée ; valait-il mieux qu'elle se fît à Mortara ou à Novare? le bailli de Dijon proposa la concentration à Novare, bonne ville et bien approvisionnée ; il fut approuvé par tout le monde, sauf Ligny et M. de Chandée ; Ligny exprima l'avis contraire; il fallait rester à Mortara pour n'avoir pas l'air de fuir devant Ludovic Sforza, pour ne pas perdre les communications avec le Montferrat utiles au ravitaillement de l'armée, et pour ne pas décourager tout à fait par une retraite trop lointaine les partisans que la France conservait à Milan et les Vénitiens ; il fallait se borner à l'envoi d'une forte garnison à Novare; ce discours de Ligny modifia complètement l'opinion du conseil., qui se rangea à son avis, Trivulce en tête. On envoya sur-le-champ à Novare d'Alègre avec cent hommes d'armes, mille piémontais et cinquante gascons. Le 28 février, le gros de l'armée française, environ onze mille personnes, était à Mortara avec Trivulce (2).

L'armée de Ludovic Sforza s'organisa définitivement à Vigevano. Il avait, à la fin de février, environ dix mille hommes de pied, sept cents suisses, mais peu de cavalerie, trois mille chevaux seulement : les mille bourguignons qu'il attendait pour marcher décidément contre Trivulce venaient d'arriver à Milan (3). Le duc était à ce moment maître de la plus grande partie du

(1) Seregni au duc de Ferrare, 25 février 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 139, 144, 203-4. Marino Sanuto, III, 139, 28 février 1500. Cette rentrée des troupes françaises à Mortara fut probablement accompagnée de violences individuelles qui firent croire à Venise qu'elle avait été mise à sac par Trivulce, et ensuite enlevée par Ludovic Sforza (Marino Sanuto, III, 135, 28 février).

(3) Marino Sanuto, III, 134 et 139, lettres de Treviglio, 27 et 28 février 1500.

Milanais : les châteaux de Milan et de Lodi, en dehors de l'Ouest, restaient seuls aux mains des Français (1).

Les Français continuèrent jusqu'à la fin de février leur guerre d'escarmouches : ils envoyèrent, le 27, un gros escadron sous Vigevano ; Fracassa de San Severino et Francesco delli Monti, qui circulaient armés dans la campagne, se trouvèrent mêlés à l'engagement qui suivit cette course ; quelques Français périrent ; le cheval de Delli Monti s'abattit, l'ambassadeur napolitain se blessa légèrement à l'œil dans sa chute, faillit tomber au pouvoir des Français ; heureusement son fils s'aperçut de l'accident et put, non sans peine, le délivrer ; Delli Monti dut quitter à pied le champ de bataille. Pendant cette escarmouche, la garde de la grosse tour de Vigevano avait donné l'alarme, et Ludovic Sforza se tenait prêt à sortir et à livrer bataille. La garnison française de Novare faisait vers le Tessin des sorties aussi meurtrières que possible (2).

Cette guerre d'escarmouches n'avançait rien. Les deux partis bientôt désirèrent également une action décisive. Seregni disait le 28 février : « On tient qu'avant quatre jours il se passera quelque chose de grave ».

Ludovic Sforza se décida en effet à attaquer Novare, espérant, vu la médiocrité de la garnison française, l'enlever sans peine, et hâter ainsi l'issue heureuse de la campagne ; le 2 mars au matin, il quitta Vigevano avec huit cents allemands et quatre cents cavaliers légers. Il était décidé à accepter la bataille. Trivulce de son côté armait toutes ses troupes à Mortara et faisait préparer l'artillerie, craignant que la marche du duc ne fût dirigée contre lui ; à Milan on craignait que les préparatifs des Français ne fussent faits contre la ville, et Ascanio envoyait à Porta Vercellese Oldrado de Lampugnano pour la préserver d'une surprise. Le 4 mars, Ludovic Sforza entra sans combat dans la ville de Galiate, mais la forteresse résista (3) ; on annonçait ce jour-là à Milan que le duc irait camper la nuit dans les faubourgs de Novare (4).

(1) Sienne, *Lettere alla Balia*, reg. 422, Pepi de Corbara à la Seigneurie de Sienne, 27 février 1500. Il annonce qu'il a remis au duc les quatre mille ducats que lui octroyait la Seigneurie. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 603.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 28 février 1500.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 45. Seregni au même, 2 et 4 mars 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 3 mars.

(4) Marino Sanuto, III, 141, Milan, 5 mars 1500. Le bruit de la prise de

Trivulce à cette date était encore à Mortara avec l'armée française. Il n'en bougeait pas sauf pour faire quelques courses sur le pays ; il y avait des dissentiments graves entre lui et les généraux français; il n'avait plus guère d'autorité que sur sa compagnie; après l'algarade de d'Alègre, Ligny lui-même l'avait traité avec sévérité ; tout le monde le détestait; les ordres se donnaient maintenant au nom de Ligny, et Trivulce était, disait-on, à demi désespéré (1).

L'assaut de Novare commença le 5 mars. Ludovic Sforza fit faire une première démonstration militaire, plutôt pour engager les habitants à capituler sans attendre le pillage que pour l'enlever. Les troupes italiennes s'y montrèrent vaillantes et bien disposées, mais les Allemands ne consentirent à marcher que contre la promesse du sac de la ville; Ludovic le leur refusa, leur offrant en échange une paye supplémentaire et les personnes, c'est-à-dire les rançons, et les richesses des Français; ses offres ne les décidèrent pas et il se vit obligé de renoncer ce jour-là à un assaut décisif (2). Cette première attaque n'ayant pas eu sur les habitants l'effet attendu, le duc de Milan fit dès le lendemain tirer le canon et abattit quarante brasses de muraille ; les assiégés, soutenus par un renfort envoyé par Trivulce, remplacèrent ce pan de mur par un rempart improvisé et non moins solide. Ludovic Sforza, qui voulait avoir la ville, fit une proclamation lui donnant pour se rendre jusqu'au 7 mars, à quatre heures du soir ; passé ce délai, elle serait maltraitée autant que possible, mise à sac et incendiée (3). Trivulce, dont l'attitude en face de Novare étonnait les Milanais, dont on se demandait s'il se réservait pour venir à son aide à la dernière heure, ou s'il profiterait de la confusion du pillage pour attaquer Ludovic Sforza, s'était cependant décidé (4), D'Alègre lui ayant demandé des renforts dès le départ de Ludovic Sforza de Vigevano, à lui envoyer deux cents hommes d'armes avec Aubert du Rousset, Robert Stuart, Corsinges, Aymar

Novare par Ludovic Sforza, grâce à la rébellion d'Oppicino Caza contre la France, s'était prématurément répandu dès le 1er mars (Marino Sanuto, III, 138, 1er mars 1500).

(1) Seregni au duc de Ferrare, 6 mars 1500.

(2) Seregni au même, 6 et 7 mars 1500. Le manque d'artillerie fut aussi l'une des causes de l'échec de cet assaut (Marino Sanuto, III, 156).

(3) Marino Sanuto, III, 149, H. de Monti à la Seigneurie, Treviglio, 13 mars 1500.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 6 et 7 mars 1500.

de Prie, Louis d'Ars, Saint-Priest, Chastellard et le comte de Misocco. Trivulce et Ligny escortèrent eux-mêmes ce renfort jusqu'à la porte de Novare, où il arriva juste le 7 mars, au moment où Ludovic commençait à canonner la place d'un autre côté (1); un accident à l'artillerie milanaise retarda la suite des opérations ; cinq pièces d'artillerie, dont deux allemandes, se brisèrent, et il fallut les renvoyer à Milan pour les faire réparer : cet accident était dû à la mauvaise qualité du métal, ce qui humilia fort les maîtres artilleurs allemands ; une autre pièce éclata et blessa le capitaine Ludovic de Rozano, qui mourut, le 10 mars, des suites de cette blessure (2). Le 9 mars, au soir, il y eut une bataille meurtrière devant et dans Novare ; l'infanterie italienne entra dans la place, mais, n'étant pas soutenue par les Allemands, fut rejetée au dehors par les Français (3) ; quelques incidents furent remarqués : un brillant combat eut lieu autour d'une enseigne plantée sur la brèche par un Bourguignon et arrachée par un jeune gentilhomme français, le bâtard d'Annecy, qui fut tué en l'enlevant ; un Français écrasa une soixantaine de Bourguignons en renversant sur eux un créneau (4) ; les Bourguignons perdirent cent hommes, les Allemands cent vingt ; entre les morts et les prisonniers., Ludovic Sforza perdit quinze cents hommes ; il y eut une suspension d'armes pour enlever les morts (5) Le duc de Milan, ne voulant pas rester sur cet échec, décida un nouvel assaut pour le lendemain : le sac de Novare était promis aux troupes ; ordre était donné de passer la population toute entière au fil de l'épée, sauf les Novarais qui se rendraient sans résistance, les femmes, les petits enfants, et les gens réfugiés dans les églises ; le duc avait réservé le pillage aux seuls Suisses, mais ceux-ci demandèrent et obtinrent que les Italiens et les Bourguignons en eussent une part (6). Cependant cet assaut ne fut pas donné le 9 mars, pour deux motifs : les habitants avaient réussi à faire

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 145, 153.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 8 mars 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 615. Seregni au duc de Ferrare, 10 mars 1500. Marino Sanuto, III, 156. Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 18 mars 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 10 mars 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 9 mars.

(4) D'Auton, *Chroniques*, I, 147. Marino Sanuto. III, 143, 8 mars 1500, lettre d'Ambrosio Trivulzi et récit de R. Pallavicini, Crema et Treviglio, 8 mars 1500 ; III, 154, Marzelo à la Seigneurie, Treviglio, 17 mars.

(5) Marino Sanuto, III, 143, textes ci-dessus cités.

(6) Seregni au duc de Ferrare, 10 mars 1500, et Malatesti au marquis de Mantoue, 9 mars 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 617.

savoir au duc, en jetant des lettres attachées à des pierres, qu'ils avaient été désarmés par les Français, qu'ils n'avaient aucune liberté d'action et qu'ils imploraient miséricorde ; d'autre part on assurait que l'armée française avait quitté Mortara et était venue camper à Vespolate, dans le voisinage de Novare. Il n'eut lieu que le lendemain : ce jour-là, le 10 mars, Ludovic occupa d'abord le faubourg de San Querico, l'abbaye et les églises situées dans la direction de Vespolate et de Vercelli, et Novare fut ainsi absolument bloquée : « il n'y aurait pas passé un oiseau ; » ce que voyant, Trivulce recula de Vespolate à Mortara, mais il envoya dire aux « Milanais qu'il voulait traiter Milan plus mal qu'il n'avait été fait de Jérusalem » ; ces menaces n'effrayaient pas les Milanais ; « eussent-ils eu à lutter contre une puissance trois fois plus forte que le roi de France, ils n'auraient pas perdu courage ». Ils avaient d'ailleurs confiance dans leur armée ; quand l'armée ducale serait toute rassemblée, avec les garnisons jusqu'alors dispersées dans les villes et les derniers renforts attendus, ce serait, disait Malatesti, aux Français de trembler.

Entretemps l'accord s'était fait dans l'armée ducale entre les Bourguignons et les Italiens, que les premiers reconnaissaient être de braves gens ; les Suisses avaient commencé des tranchées si bien établies qu'ils s'offraient à donner l'assaut même sans artillerie ; les grosses pièces qu'avait Ludovic Sforza étaient hors d'usage ; dès le 10 mars environ, on ne se servait plus que des *spingarde* qui faisaient peu d'effet ; le duc estimait qu'avec de l'artillerie il enlèverait la place en trois ou quatre jours (1) ; en l'attendant, il fit tous ses efforts pour établir autour de Novare un blocus effectif ; mais son armée se décourageait, déjà les Suisses commençaient à déserter (2). Entretemps, les Français se fortifiaient dans Novare, le comte de Misocco y avait amené six cents hommes d'infanterie et trois cents chevaux, puis la compagnie du marquis de Saluces ; l'enceinte des murs fut doublée et triplée de fossés et de fortifications intérieures ; la *rocca* était bien fournie de troupes et de provisions ; le comte de Misocco payait de sa personne : il fut atteint d'une arquebusade, mais le trait se perdit, sans lui faire aucun mal, dans les plis de son manteau (3).

(1) Seregni au duc de Ferrare, 10 et 12 mars 1500.

(2) MARINO SANUTO, III, 154, Marzelo à la Seigneurie, Treviglio, 17 mars 1500.

(3) *Ibid.*, III, 145 et 147, Milan, 13 et 14 mars 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, 12 mars 1500.

La Lombardie et Venise suivaient avec anxiété cette lutte : la prise de Novare par le duc de Milan obligerait, croyait-on, Trivulce à se retirer derrière le Pô et à lui abandonner Mortara, Bassignano et toute la Lomelline. On croyait l'armée de Ludovic Sforza grossie chaque jour d'Allemands et de Bourguignons, plus forte que celle de Trivulce ; on évaluait à seize mille les soldats qu'il avait dans les faubourgs de Novare. Cependant malgré ces forces, sa situation était mauvaise. On disait à Milan qu'il gaspillait son argent à payer des gens qui ne lui obéissaient pas, c'est-à-dire les Suisses (1).

Trivulce était retourné à Mortara, le 14 mars, où il n'avait que quatre mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie ; il attendait les deux cents lances du duc de Savoie, avec lesquelles « il ferait de belles choses »; il avait à ce moment sept cents lances françaises en très bon état, trois mille cinq cents suisses, quinze cents gascons et deux mille piémontais ; l'armée de La Trémoille, composée de cinq cents lances, allait arriver à Asti, la première division rejoindrait ses troupes en trois jours ; peu après arriveraient mille suisses. Trivulce commença à reprendre l'offensive ; il envoya à Castelnuovo de Tortonese une assez forte garnison pour assurer la sécurité du pays et empêcher la dévastation des moissons. Le 17 mars, Francesco Trivulzi, avec quatre ou cinq cents chevaux, se dirigea vers Fontaneto, pour barrer le chemin à l'artillerie qu'on amenait de Como à Novare (2).

L'armée de Ludovic Sforza diminuait d'ailleurs peu à peu par les désertions ; le 18 mars, munis d'un sauf-conduit de Trivulce, quatre ou cinq cents suisses retournaient chez eux, faute d'être payés par le duc de Milan ; c'étaient les mêmes bandes qui à la première bataille de Novare avaient refusé de suivre les Italiens : Ludovic Sforza les fit escorter par de l'infanterie pour les empêcher de nuire au pays (3) : tous les jours des soldats quittaient le camp milanais ; un des principaux gibelins, le puissant comte Antonio della Somaglia, gendre du trésorier Landriano, abandonna le duc avec vingt-cinq hommes d'armes et deux cents

(1) Marino Sanuto, III, 149, H. de Monti à la Seigneurie, Treviglio, 13 mars 1500 ; III, 154, Marzelo à la Seigneurie, Treviglio, 17 mars 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 17 mars 1500. Marino Sanuto, III, 156, 18 mars 1500 ; III, 157, Liom à la Seigneurie, Crema, 18 mars 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 157, Liom à la Seigneurie, Crema, 18 mars 1500 Malatesti au marquis de Mantoue, 22 mars 1500, *Louis XII et Ludovi. Sfor za Documents*, 621.

arbalétriers, et, muni d'un sauf-conduit pour Lodi, gagna le territoire vénitien (1).

Les deux armées restaient ainsi en présence, l'une à Mortara, d'où Trivulce refusait de bouger, alléguant le petit nombre de ses troupes (2), l'autre dans les faubourgs de Novare et à Vigevano (3). Les gens d'armes milanais battaient l'estrade constamment de Mortara à Vercelli, faisant du butin et des prisonniers (4). L'artillerie allemande, si longtemps attendue par Ludovic Sforza, arriva enfin à Novare le 20 mars, et le soir même, l'attaque commença; plus de vingt brasses de mur furent abattues tout de suite : un contemporain assure qu'un boulet tua trois personnes dans une maison, traversa toute la ville et alla tomber plus loin.

Les habitants, épouvantés par les effets de cette canonnade, et la garnison, dont la provision de fourrages touchait à sa fin et qui ne savait plus comment nourrir ses chevaux, demandèrent alors au duc une capitulation. Celui-ci ne voulut pas la leur accorder tout de suite (5) ; il montra d'abord de grandes exigences, réclamant comme prisonniers tous les Français et leurs partisans parmi lesquels Misocco, Teodoro Trivulzi et les autres chefs; cependant dès le lendemain la capitulation fut conclue à des conditions très honorables pour la garnison : elle eut le droit de sortir de la ville en toute sécurité, la lance sur la cuisse et la pique au poing, « sans perdre un seul page », d'emmener avec elle ou de renfermer dans le château toute son artillerie; le château devait cesser son feu pendant trois jours, mais il n'était pas compris dans la capitulation, et il continua en effet la résistance. A la ville fut garantie la sécurité des personnes et des biens, moyennant un versement de soixante mille ducats, et ceux des habitants qui voulurent suivre les Français dans leur retraite y furent autorisés (6). Les Français sortirent de

(1) Marino Sanuto, III, 161, Birago à la Seigneurie, Crema, 21 mars 1500.

(2) *Ibid.*, III, 156, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 18 mars 1500.

(3) Ludovic Sforza avait pu pénétrer dans les faubourgs de Novare le 13 mars et y mettre seize mille hommes. Mais un de ces faubourgs était resté libre et permettait la libre circulation de la ville au camp français (Marino Sanuto, III, 145, Milan, 13 mars 1500).

(4) Marino Sanuto, III, 156, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 18 mars 1500; III, 153, 20 mars 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, 20 mars 1500.

(5) Seregni, 20 mars 1500 ; Marino Sanuto, III, 163, podestat de Crema à la Seigneurie, 23 mars 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 165, N. Cadamosto à la Seigneurie, Crema, 25

Novare à neuf heures du matin ; à midi le duc y entra triomphalement, sous un dais, aux cris de : *Moro! Moro!* Il fit aussitôt interdire à Vercelli de donner des vivres ou de livrer passage à l'armée française, menaçant la ville de la mettre à sac, et avertit Trivulce de la capitulation de Novare, en lui disant que « puisqu'il n'avait pas voulu s'entendre avec le duc, le duc à son tour lui refuserait désormais toute négociation »(1). L'effet produit à Milan par cette victoire fut d'autant plus considérable qu'on l'y apprit le dimanche dans la matinée : on fit des fêtes en son honneur; « la ville était pleine de sonneries de cloches » ; les Milanais se crurent débarrassés des Français : « ils n'attendraient pas davantage pour s'en aller, et les montagnes seraient désormais les frontières entre la France et l'Italie» : la prise de Plaisance par les Vénitiens,annoncée en même temps, passa presque inaperçue. Le duc annonça sa victoire au duc de Ferrare, à Alphonse d'Este, à la marquise de Mantoue et à ses divers ambassadeurs.Les Vénitiens se montrèrent généralement incrédules ; ainsi Nicolo Cadamosto crut la nouvelle fausse et destinée seulement à encourager le peuple. Hieronimo del Monte, podestat de Treviglio, s'en montra par contre très affecté, craignant que la capitulation de Novare n'entraînât la retraite de Trivulce vers Asti, et l'abandon de tout le pays de Novarais et de Lomelline (2). Les Français affectèrent de dédaigner la place perdue « qui ne valait rien » et qui était « peu de chose » (3).

La garnison de Novare, — quatre cents lances et trois mille hommes de pied,— sortit de la ville en vertu de la capitulation, emmenant avec elle son artillerie et une soixantaine de prisonniers, et grossie d'un grand nombre d'habitants;elle marcha à la rencontre de Trivulce vers Mortara (4), mais Trivulce en était

mars 1500 ; podestat à la Seigneurie, Crema, 24 mars ; III, 167, V. Morosini à la Seigneurie, Treviglio, 25 mars ; III, 161, Venise, 26 mars ; III, 187, Bon à la Seigneurie, Crema ; III, 162, podestat à la Seigneurie, Crema, 23 mars 1500. Seregni au duc de Ferrare, 22 mars 1500. Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Trivulce au gouvernement, 23 mars 1500.

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 27 mars 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 164 et 165, Liom à la Seigneurie, Crema, 24 et 25 mars 1500 ; III, 163, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 22 mars 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 22 mars 1500 ; Ludovic Sforza à la république de Lucques, 22 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 624.

(3) *Ibid.*, III, 196, l'ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 5 avril 1500.

(4) *Ibid.*, III, 165, Brambilla à la Seigneurie, Crema, 25 mars 1500.

parti le 18 sous un prétexte quelconque pour aller occuper Robio, situé à dix milles de Novare et à trois milles de Vercelli, ce fut là qu'elle alla le rejoindre (1).

En même temps qu'il occupait Novare, Ludovic Sforza essayait de s'emparer par surprise de Mortara. Trivulce venait imprudemment de la dégarnir de troupes, allant lui-même à Robbio et envoyant à Vespolate le capitaine gascon Perot de Payennes; un espion prévint de cette situation les troupes milanaises de Vigevano. Aussitôt Ottaviano Bonsignore et Giovanni da Casale, avec deux cents Suisses et trois cents Lombards, marchèrent contre cette place. Sur quoi Trivulce rappela immédiatement de Vespolate le capitaine Payennes et l'envoya à Mortara avec Roquebertin et vingt chevaux pour garder la place ; les Sforzesques parlementaient déjà avec les gens de Mortara sous les murs de la ville ; par bonheur un lieutenant de Payennes, Pérot de la Haye, put arriver à temps, s'en fit ouvrir les portes « à force de promesses », et y soutint un assaut de deux heures ; puis les Sforzesques se retirèrent en voyant que leur coup était décidément manqué ; dans leur retraite ils rencontrèrent Pérot de Payennes ; secondé par une sortie des assiégés, celui-ci, les poursuivit quelque temps et leur tua cent vingt hommes environ. Les Sforzesques se rallièrent dans un petit château voisin et rentraient à Vigevano quand la garnison sortie de Novare arriva à son tour sur le terrain ; nouveau combat, où les Milanais perdirent encore environ soixante-quinze hommes et furent obligés à une retraite définitive ; il fut sanglant, car Giovanni de Casale (2) fut blessé au bras et à la cuisse et fait prisonnier, Aymar de Prie blessé à la cuisse, Saint-Priest à la main et le capitaine franco-suisse Rudich fut tué. Le 23 mars, il y eut un armistice pour l'ensevelissement des morts (3).

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 158 ; Marino Sanuto, III, 170, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 27 mars 1500 ; III, 164, Liom à la Seigneurie, Crema, 24 mars 1500.

(2) C'était un ancien favori de la madonna di Forli Catarina Sforza, fait prisonnier par les Français à Forli, racheté par Bentivoglio pour quatre mille ducats. il avait pris du service dans l'armée de Ludovic Sforza.

(3) Marino Sanuto, III, 165, F. de Brambilla à la Seigneurie, Crema, 22 mars 1500 ; Perrot de la Haye à Ligny, 22 mars 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 626 ; Marino Sanuto, III, 166. N. Cadamosto, Crema, 26 mars 1500 ; III, 167 et 170, Marzello et Morosini à la Seigneurie, Treviglio, 26 et 27 mars 1500 (la relation de Morosini semble moins exacte et moins précise que celle de Marzello) ; III, 187, Crema à la Seigneurie, Bon, 28 mars 1500.

Ludovic Sforza fut plus heureux avec le château de Galiate, qui, malgré sa force, se rendit dès le lendemain de la prise de Novare (1). Il ne négligea rien pour s'assurer autant que possible la paisible possession des forteresses ainsi reprises. Il mit dans chacune un gouverneur avec des instructions détaillées, précises et sévères (2). A Novare il ordonna quelque mesures défensives contre le château resté aux mains des Français : il le fit entourer d'un fossé, d'un bastion et d'un rempart et y fit faire bonne garde ; mais il ne sut ou ne voulut pas empêcher les soldats allemands entrés dans la place d'y commettre toutes sortes de vols et de violences. Depuis son entrée à Novare, le 22 mars, l'armée milanaise était d'ailleurs fort en désordre ; les vivres y manquaient, le service des approvisionnements y était difficile ; les Suisses et les Allemands accaparaient tout et réduisaient les Italiens à la portion congrue ; l'argent manquait comme les vivres et se partageait avec la même inégalité. Il n'y avait dans cette armée ni obéissance ni respect, «tout le monde y était maître, patron et capitaine, et il n'y avait pas un homme de valeur pour la commander» (3). Elle s'était d'ailleurs complétée ; elle comptait à Novare cinq mille Suisses divisés en cinquante-trois *bannières*, sept mille Allemands, douze cents Bourguignons, mille hommes d'infanterie italienne ; le 23 mars, elle se grossit encore de huit cents cavaliers allemands ; l'artillerie en restait toujours la partie faible (4).

Après son entrée à Novare, Ludovic Sforza quitta l'armée et retourna à Milan pour quelques jours : il voulait veiller en personne à l'expédition des affaires, voir son frère Ascanio et ramasser de l'argent ; il arriva le 24 mars, mais il ne comptait y rester que deux jours pour retourner ensuite au camp parachever la victoire qu'il croyait déjà tenir dans les mains. Son plan était simple : de retour à l'armée et une solde payée, il prendrait position avec toutes ses forces dans un endroit tel que l'armée française fût obligée, soit de déloger, soit de livrer bataille, et, dans ce dernier cas, il se croyait sûr de la victoire ; il l'aurait remportée déjà, s'il avait consenti à violer la capitulation de Novare, mais il

(1) Ludovic Sforza à Isabelle d'Este, Milan, 24 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 629.

(2) Instruction de Ludovic Sforza à Pier Martyr Stampa, 9 mars 1500. *Ibid., Documents*, 616.

(3) Marino Sanuto, III, 190, Liom à la Seigneurie, Crema, 31 mars 1500 ; III, 187, Bon à la Seigneurie, 28 mars 1500.

(4) *Ibid.*, III, 170, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 27 mars 1500.

ne voulait rien faire qui pût donner prétexte à ce qu'on l'appelât « méchant homme » (1).

Pendant le siège de Novare, l'armée de renfort de La Trémoille arriva à Vercelli. Elle en repartit le 23 mars, pour Novare, mais en route elle apprit la capitulation de la place et alla à Mortara, où elle arriva le soir même à six heures ; elle comptait cinq cents hommes d'armes et beaucoup d'artillerie, « la plus belle de France » ; elle était « une très belle bande » ; elle arrivait dans un appareil menaçant ; un étendard de La Trémoille portait peints une épée sanglante, une torche et un fouet ; il ne manquait plus aux Français que les Suisses du bailli de Dijon pour que l'armée fût en état de livrer une bataille décisive « et bientôt gaingner ce que par trahison avons perdu » ; ces Suisses, au nombre de sept à huit cents hommes, arrivèrent à Ivrée le 28 mars, et, par Vercelli, où ils furent payés, à Mortara le 3 avril (2). La Trémoille réorganisa l'armée française, s'occupa à la fois du rétablissement de la discipline, de la remonte, de l'amélioration et de l'achèvement des armements : il visitait à toute heure et d'une façon imprévue les gens d'armes, faisait donner des chevaux et des armes aux hommes qui en manquaient ; il établit un système d'espionnage dans l'armée ennemie ; il institua de nombreuses réunions de conseil de guerre avec Ligny, Trivulce et les autres chefs. L'armée française était parfaitement bien disposée et si bien organisée « que les forces de Ludovic Sforza jointes à celles de Maximilien n'auraient pas suffi à lui résister » (3). Le jeudi 25 mars, à dix heures du matin, le duc de Milan alla rejoindre son armée : il avait alors sous ses drapeaux treize à quatorze mille suisses, mille hommes d'armes bourguignons, cinq cents hommes d'armes italiens mal en ordre, beaucoup de cavalerie légère. Il attendait encore douze cents hommes de cavalerie et trois mille fantassins italiens qui devaient être commandés par les comtes de Zoler, de Sarnon et Sichel Jacob (4). Les deux adversaires étaient ainsi en présence pour une lutte définitive. Ludovic

(1) Seregni au duc de Ferrare, 24 mars 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 167 ; Milan, lettre de Trivulce, 23 mars 1500 *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 631; Marino Sanuto, III, 200, Trivulce à Ambrosio Trivulzi, 28 mars 1500 ; III, 189, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 31 mars 1500 ; III, 170, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 27 mars 1500.

(3) *Ibid.*, III, 200, Trivulce à Ambrosio Trivulzi, 28 mars 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 176, mars 1500.

Sforza, on le sait, voulait amener les Français, soit à l'abandon complet de son territoire, soit à une bataille décisive (1). Les Français avaient déjà résolu de leur côté d'aller attaquer l'armée milanaise sans l'attendre plus longtemps ; l'arrivée des troupes de renfort de La Trémoille leur avait rendu du courage (2). La perte de Novare préoccupait assez peu le généralissime : la place était faible, il eût été impossible de la garder toujours, et la perte n'en avait pas coûté un homme aux Français. Pendant les quelques jours qui suivirent l'arrivée de La Trémoille, l'armée française fit de nombreuses courses sur le territoire de Pavie, auquel elle fit beaucoup de mal, brûlant San Nazaro, Castellobono, saccageant Dorno, Mezo, Scaldasole et divers autres châteaux de la Lomelline. Les Bourguignons de Ludovic Sforza répondirent à ces actes de barbarie en brûlant Vespolate (3).

Des deux parts néanmoins, tout le monde avait un désir grandissant de ne pas prolonger cette situation, et, au début d'avril, l'impression nette qu'une bataille décisive était nécessaire et imminente. Beaucoup de gentilshommes français vinrent en poste pour y assister : parmi eux, le marquis de Bade, le comte de Roussillon, Jacques de Rohan, le bâtard de Liège, le bâtard de Vendôme, les deux Chabannes, La Palisse et Vandenesse, Germain de Bonneval, Louis des Barres, les seigneurs de Beaudiner, Arpajon, Listenay, Fromentes, le baron de Béarn, le fils du bâtard de Cardonne; plusieurs arrivèrent en trois jours et demi de Lyon à Mortara : trois gentilshommes français qui avaient accompagné César Borgia au jubilé revinrent de Rome à Gênes à cheval en quatre jours. L'armée française comptait alors douze cents lances, quinze cents cavaliers légers et quatorze mille fantassins. Trivulce demanda aux provéditeurs vénitiens de faire passer l'Adda au comte de Pitigliano, tandis que ses propres troupes passeraient le Tessin, pour opérer la jonction des deux armées à Pavie (4).

L'arrivée de La Trémoille intimida Ludovic Sforza. C'est qu'en effet son armée était loin de valoir celle des Français; Suisses et

(1) Marino Sanuto, III, 187, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 29-30 mars 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 170.

(3) Marino Sanuto, III, 190, Liom à la Seigneurie, Crema, 31 mars 1500 ; III, 176, fin mars 1500.

(4) D'Auton, *Chroniques*, I, 170, 176. Malatesti au marquis de Mantoue, 3 avril 1500 ; Marino Sanuto, III, 203, podestat de Crema à la Seigneurie, 5 avril 1500.

Italiens y étaient profondément divisés entre eux ; les Italiens n'étaient pas payés et désertaient quand ils pouvaient ; les Allemands, se jugeant mal payés, l'abandonnaient aussi en masse ; le 5 avril, un corps de trois cents hommes partit dans la nuit, et Ludovic Sforza dut aller en personne à sa poursuite (et d'ailleurs réussit à le ramener). Les Italiens, à cause de ces divisions, craignaient même d'être massacrés par les Allemands. Ludovic Sforza, rendu très perplexe par cette situation, demanda l'avis de ses officiers sur la suite des opérations : tous lui conseillèrent de marcher sur Mortara et de livrer bataille (1).

Le 5 avril, l'armée française, marchant à la rencontre de celle de Ludovic Sforza, quitta Mortara et alla coucher à Vespolate. Le pont construit par Ludovic Sforza sur le Tessin avait été détruit, et des troupes envoyées à Trecate pour lui couper les vivres. L'armée était admirablement organisée, tenue toujours prête à se battre ou à se garer d'une embuscade (2). La Trémoille en commandait l'avant-garde, forte de cinq cents hommes d'armes ; Ligny le corps de bataille, où étaient encadrés les quatorze mille suisses, un Français entre deux suisses, et l'artillerie ; Trivulce, l'arrière-garde, qui comptait également cinq cents hommes d'armes. Le lendemain, une partie de l'armée, précédée de cinquante hommes d'armes en éclaireurs sous MM. de Beaumont et de Sandricourt, quitta Vespolate pour camper dans la direction de Novare, et à midi s'arrêta à un mille de cette place. Il y eut jusqu'au soir des escarmouches entre ces troupes et les Milanais ; elles recommencèrent le lendemain et toute la journée du 7. Divers Français y accomplirent de beaux faits d'armes, et François d'Odaulx, gendarme gascon de la compagnie du seigneur de Châtillon, y trouva une mort glorieuse. Les derniers contingents suisses levés par le bailli de Dijon finissaient entretemps d'arriver à Vercelli ; La Trémoille les attendait pour attaquer Ludovic Sforza (3).

Le duc de Milan avait, pour résister à cette marche des Français, envoyé à leur rencontre Galeazzo di San Severino et la cavalerie légère ; les deux troupes se rencontrèrent à un mille environ de la ville et en vinrent aux mains ; ce qu'apprenant,

(1) Marino Sanuto, III, 196, 202, Moro, podestat vénitien à la Seigneurie, Lodi, 6 avril 1500 ; III, 203, Nicolo de Cadamosto à la Seigneurie, 5 avril 1500.

(2) D'Auton, I, 177. Marino Sanuto, III, 203, C. Moro à la Seigneurie, 8 avril 1500, Lodi. Relation officielle de La Trémoille, Paris, Bibl. Nat. Imprimés Lb 29 20 ; Marino Sanuto, III, 217, 10 avril 1500.

(3) *Id.*, *Chroniques*, I, 181, 7 avril 1500.

le duc sortit de la ville avec son artillerie dans l'intention de livrer, s'il y avait lieu, une grande bataille. Les Français, surpris de cette résistance inattendue et se voyant inférieurs en nombre, refusèrent la bataille et se concentrèrent dans un petit bois : ils perdirent, entre les morts, les blessés et les prisonniers, assez de monde; on crut même que Galeazzo Pallavicini y avait été tué ; Ludovic Sforza, voyant l'impossibilité de rien faire de plus ce jour-là, rentra dans Novare(1). Ce léger avantage raffermit le courage et les bonnes dispositions des troupes ducales, qui jurèrent au duc de ne l'abandonner qu'à la mort. Ludovic Sforza affecta de le considérer comme une grande victoire et l'annonça par une circulaire solennelle aux hauts fonctionnaires du duché, et à divers personnages de marque. Il ne doutait pas de la possibilité d'un triomphe définitif (2).

L'armée milanaise campée dans les faubourgs de Novare et à Borgo Lanezaro, entre Novare et Trecate, s'impatientait de sa longue attente et voulait marcher contre Mortara ; de nouvelles et plus nombreuses désertions se produisaient. Les Italiens, non payés, se débandaient : les Allemands désertaient par compagnies entières, deux « bannières » de sept cents hommes d'une part, deux mille allemands une autre fois, avaient gagné le Tessin « *per andare con Dio* »; Galeazzo de San Severino, ne les avait décidés à revenir que moyennant la promesse d'une paye, mais le 28 mars, deux mille suisses étaient déjà partis, et l'on s'attendait à en voir partir ancore d'autres. Les ligues et cantons avaient, disait-on, adressé aux quatre mille suisses de Ludovic Sforza l'ordre de quitter son service parce qu'ils envoyaient les bannières et les capitaines des cantons au service du roi, sous peine de la perte de leur vie et de leur honneur, du massacre de leurs femmes et de leurs enfants, du pillage et de l'incendie de leurs biens (3).

Une nouvelle grave vint précipiter les événements : les espions français résidant en Suisse apprirent que les Ligues, grâce aux négociations et aux intrigues de Galeazzo Visconti, projetaient

(1) Ludovic Sforza au protonotaire Leonardo, 6 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 635.

(2) Ludovic Sforza, circulaire à divers, 6 avril 1500 ; le même à la communauté de Parme, 6 avril 1500. *Ibid.*, *Documents*, 634.

(3) Marino Sanuto, III, 203 et 207, podestat de Crema, Liom à la Seigneurie, 5 et 8 avril 1500 ; III, 200, Jean-Louis Fieschi aux Scotti, 28 mars 1500 ; III, 200, Trivulce à Ambrosio Trivulzi, 28 mars 1500 ; III, 196, Crist. Moro à la Seigneurie, Lodi, 2 avril 1500.

d'interdire aux Suisses de l'armée française de combattre contre Ludovic Sforza, dans le but d'empêcher ainsi la bataille décisive imminente et d'augmenter leurs bénéfices par la prolongation de la guerre. La nouvelle fut transmise en poste, d'Ivrée à Verceli, par François Doulcet au cardinal d'Amboise, et D'Amboise manda immédiatement le même Doulcet à l'armée et au bailli de Dijon, capitaine général des suisses. Les généraux français résolurent de prévenir l'arrivée de ces ordres et de livrer bataille. Le mardi 7 avril se passa à attendre les vivres et les pionniers de l'armée « pour en avoir largement », et, le lendemain de grand matin, l'armée française, la plus belle, dit d'Auton, que l'on eût vue depuis cent ans, marcha contre Novare pour aller présenter la bataille au duc de Milan, encouragée par les discours et l'exemple de La Trémoille et de Trivulce, qui était particulièrement intéressé, d'honneur et d'intérêt, au bon succès de l'affaire. Avant qu'on eût tiré deux coups d'arbalète, Ludovic Sforza rangea son armée en bataille sous les murs de Novare.

Le combat s'engagea. Les Français allèrent d'abord déloger un parti de soldats ducaux, allemands et lombards, embusqués dans une assez forte abbaye voisine de la ville ; ceux-ci, sans les attendre, se replièrent sur le gros de leur armée campée entre la ville et cette abbaye. L'armée de Ludovic Sforza présentait son infanterie au centre, les italiens en première ligne, puis les bourguignons, au dernier rang les suisses et l'artillerie ; sur les ailes, d'un côté, quatre cents hommes d'armes bourguignons, de l'autre, quatre mille hommes de cavalerie légère; sur le front de l'armée, de grosses bandes d'estradiots (1).

Avant de commander l'attaque, La Trémoille adressa une chaude harangue à ses troupes et créa quelques chevaliers ; puis les Français prirent l'offensive ; le combat fut meurtrier pour les deux partis, mais, d'après les informations vénitiennes, plus pour les Français que pour leurs adversaires ; il resta environ quatre mille hommes sur le champ de bataille. Le combat fut court. Les allemands de Ludovic Sforza, « se voyant Français en barbe », se mirent en désordre ; les uns, avec les lombards, les bourguignons et les albanais, rentrèrent dans Novare, les autres s'enfuirent dans la direction du Tessin, et, quoique poursuivis par Beaumont, Sandricourt et Pérot de Payennes avec soixante hommes d'armes, réussirent à le traverser. L'armée française

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 183 et 185. Relation officielle de La Trémoille.

se replia dans son camp, situé dans une forte position à Borgo Lanezaro près du bois de Frasche, mais difficile à tenir longtemps à cause de la difficulté des approvisionnements (1) : La Trémoille et Trivulce se partagèrent le blocus de Novare ; D'Alègre avec deux cents hommes fut envoyé pour garder le Tessin ; Ligny occupa l'abbaye et y coucha « sans guerre dormir ». La nuit du 8 au 9 avril fut calme ; il s'était fait une sorte de trêve tacite entre les deux armées : les suisses des deux camps s'étaient reconnus et fraternisèrent, tandis que Bourguignons et Français commençaient à parlementer ; un capitaine bourguignon passa même séance tenante au service des Français, au grand mécontentement des Italiens (2). Cette fusion des deux armées pendant la nuit porta aussitôt ses fruits : le lendemain 9 avril, presque toute l'armée milanaise abandonnait le duc : les suisses et les bourguignons demandèrent à Trivulce des saufs-conduits, promettant de s'en aller désarmés le lendemain matin et menaçant, en cas de refus, de livrer bataille : on les leur accorda ; le bailli de Dijon alla parlementer avec les quatre mille suisses de Ludovic, qui demandaient à être payés, pour les retenir au service du roi, mais la négociation échoua, à cause de l'opposition des suisses royaux à les accepter comme camarades. Les bourguignons essayèrent « à tous efforts de langage » d'obtenir aussi de La Trémoille des saufs-conduits pour les Italiens qui voulaient quitter l'armée, mais le général les leur refusa, car ces Italiens avaient trahi Louis XII, et étaient réservés à un châtiment sévère ; il fut refusé aussi tout laissez-passer aux albanais, « qui venaient trop souvent et de trop loin attaquer la France ». En échange de ces saufs-conduits, les lieutenants du roi réclamèrent des bourguignons et des suisses la tradition aux mains du roi de Ludovic Sforza. Les uns et les autres leur refusèrent de le leur désigner, mais en revanche consentirent à le laisser prendre si on le trouvait parmi eux.

Le duc de Milan essaya vainement de convaincre son armée qu'elle était plus forte que l'armée française et qu'elle pouvait livrer la bataille à chances égales : malgré ses supplications, ses soldats ne voulurent rien entendre (3). Il écrivit alors immédiatement à Ascanio Sforza de lui envoyer douze mille italiens,

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 186 et 187 ; Marino Sanuto, III, 213, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 9 avril 1500. D'Auton, *loc. cit.*, I, 188.

(2) *Ibid.*, *id.*, I, 188. *Lettres nouvelles de Milan, avec les regrets du seigneur Ludovic.*

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 189-190.

mais cet ordre ne put être exécuté (1). Le duc, ne pouvant pas vaincre l'obstination de ses troupes insurgées, dut céder, et comme dit Jean d'Auton, « abandonner son malheureux affaire à dure destinée ». Il se retira dans Novare. Pendant la nuit, les bourguignons et les suisses pénétrèrent dans l'appartement de Ludovic Sforza « *quale era su la cattedra* » et l'avertirent qu'il allait être fait prisonnier par les troupes royales ; il accueillit cette perspective avec résignation ; les incidents qui suivirent sont restés obscurs ; la confusion était sans doute grande ; cependant il paraît y avoir eu une sorte de combat; (on assura plus tard que Fracasso San Severino y avait été blessé en défendant le duc, et que Galeazzo avait été mis en morceaux) (2) ; les suisses finirent cependant par promettre au duc de l'accompagner jusqu'à Bellinzona. Mais, dans cette même nuit, Ligny, craignant que Ludovic Sforza ne pût s'échapper,malgré les conventions conclues avec les bourguignons et les suisses, lui envoya Louis d'Ars et le capitaine Roquebertin pour lui proposer de se rendre au roi, avec la promesse de le faire bien traiter. Le duc de Milan, voyant sa situation désespérée, accepta cette capitulation et se disposa à aller avec eux au camp français sous sauf-conduit. C'est alors que les suisses, voyant sa rançon leur échapper, se saisirent de lui et le retinrent en lui affirmant qu'ils assureraient son évasion.Les serviteurs de Ludovic Sforza affirmèrent plus tard que ce ne fut pas sans hésitation et sans regret qu'il se livra aux suisses qui le retenaient ainsi et qui lui promettaient de le mener à Bellinzona : il avait le pressentiment d'une tromperie et n'ignorait pas le piège qui lui était tendu (3). Entretemps les troupes françaises avaient achevé le blocus de la ville : le Petit Seigneur et le bâtard de La Clarette, porte-enseigne dans la compagnie du bâtard de Bourbon, le surveillaient (4).Pendant la nuit, les conversations entre Français et Bourguignons continuèrent ; les suisses des

(1) Marino Sanuto, III, 217, Crema, 10 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 219 et 220, Crema, 9 avril, et Crema,*Nota de' balestrieri*, 11 avril 1500, et III, 215, lettre de Rivoltasecca à la Seigneurie, 10 avril 1500.

(3) Arluno, *op. cit.*, fol. 145 : « Ex ministris qui tunc principem amici ebant compertum habeo, cum his intus angustiarum aculeis pungeretur, obstupuisse animo, refocillatum que ægre sese Bellizonium Helvetiis deferendum commisisse, præsciumque fraudis sublatentisque doli non ignarum.»

(4) D'Auton, *Chroniques*, I, 191 ; La Trémoille, relation officielle. Les articles de la convention conclue entre les officiers français et Ludovic furent envoyés à Venise le 26 avril 1500 (Marino Sanuto, III, 259).

deux camps s'interpellaient par des sonneries de trompettes ; les albanais préparaient leurs chevaux pour s'assurer une fuite plus rapide ; les Lombards échangeaient des vues et des raisonnements sur la situation.

Le lendemain, vendredi 10 avril, deux heures avant le jour. les restes de l'armée de Ludovic sortirent en armes de Novare et se mirent en bataille en avant des portes de la ville ; Louis d'Ars envoya immédiatement prévenir Ligny de ces dispositions belliqueuses, et celui-ci fit mettre deux pièces en batterie et prit de telles mesures qu'une heure après, les Français étaient, eux aussi, rangés en bataille et prêts à combattre, si l'on essayait de faire évader Ludovic Sforza. Mais cette démonstration n'avait de belliqueux que l'apparence ; le plus grand nombre des soldats de l'armée lombarde ne songeaient qu'à leur sécurité personnelle : à la vue des troupes françaises, les Lombards et les Albanais, qui n'avaient pas de saufs-conduits, s'enfuirent vers le Tessin et vers Milan : les premiers furent poursuivis sur une distance de quatre milles, pris, dipersés ou tués (1) ; beaucoup de Ferrarais à la solde de Ludovic Sforza furent pris et gardés, mais non mis à mort (2) ; les Albanais furent atteints sur la rive du Tessin par d'Alègre : beaucoup se noyèrent en voulant le traverser à gué ; ceux qui furent pris furent assommés ou tués. Les Bourguignons, sous la sauvegarde de leur sauf-conduit, sortirent en bon ordre ; mais ils avaient déployé leurs bannières, ce qui était contraire aux conditions de leur accord ; La Trémoille leur en fit faire l'observation par Hector de Salazar et le bâtard de Cardonne ; ils replièrent leurs enseignes et jetèrent leurs armes ; un très petit nombre, quatre cents seulement, retourna à Milan ; ceux qui s'acheminèrent vers les Alpes et la France rencontrèrent en route des troupes suisses venant en Italie au service du roi, furent dispersés et mis en pièces par elles (3).

Les Suisses, restés seuls, jetèrent leurs armes à leur tour et, ainsi désarmés, furent contraints de défiler deux à deux ou trois à trois entre les rangs des Suisses de l'armée française. Quand sept ou huit mille eurent passé, la Trémoille les somma de lui livrer le duc de Milan ; il les menaça, s'ils s'y refusaient, de les y contraindre par la force et de les obliger à livrer une bataille

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 192 et 193.

(2) *Diario Ferrarese*, pag. 383, 15 avril 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 233, podestat de Crema à la Seigneurie, 15 avril 1500 ; III, 215, lettre de Rivoltasecca, 10 avril 1500. D'Auton ; *Chroniques*, I, 196.

qu'il se croyait sûr de gagner. Alors les Suisses de son armée lui déclarèrent qu'en pareil cas ils défendraient leurs compatriotes et lui offrirent de s'employer à faire livrer le duc de Milan. Devant leur attitude, La Trémoille ne persista pas à vouloir employer la violence contre les Suisses de Ludovic Sforza ; d'ailleurs, ceux-ci se décidèrent sur cette simple sommation à le livrer ; leurs dernières résistances furent vaincues et leurs derniers scrupules réduits par le bailli de Dijon et M. de Mauléon ; pour deux cents écus ils donnèrent les indications nécessaires pour reconnaître sous son déguisement le duc de Milan. Il restait encore environ dix mille soldats à examiner, les recherches continuèrent pendant près de trois heures ; on finit par les contraindre à passer un par un sous une pique ; Ludovic Sforza, dénoncé par sa pâleur et l'air emprunté qu'il avait sous son accoutrement, ne fut pas moins trahi par sa corpulence et par son apparence de remarquable distinction. Il fut reconnu au passage, arrêté en même temps que Galeazzo de San Severino, et livré aux Français (1).

Se voyant aux mains des Français, Ludovic Sforza se rendit à leur chef Ligny, selon le traité qu'il avait conclu avec lui la veille ; conduit le lendemain matin 11 avril devant La Trémoille, il invoqua cet accord pour se faire garantir un bon traitement ; mais celui-ci estima, non sans raison, qu'en essayant de fuir il avait rompu ce traité et renoncé au bénéfice des promesses que lui avait faites Ligny. Aussi refusa-t-il de prendre envers lui aucun engagement et le garda-t-il provisoirement (2).

La nouvelle de la capture de Ludovic Sforza fut apportée au camp vénitien dans la nuit du 10 au 11. Le podestat de Vérone, H. Zorzi, l'envoya à Venise par un courrier spécial, Grappina (3), qui la donna de vive voix au doge : « Bonnes nouvelles : le Seigneur Ludovic Sforza a été pris par les Français. Fracassa et Antonio Maria de San Severino ont été tués ». Un corps de Suisses, qui venaient encore au secours du duc, apprit sa capture à Como et s'y arrêta (4). La voix populaire grossit aussitôt

(1) Marino Sanuto, III, 216, Moro et Marzello, 10 avril 1500. Arluno, *op. cit.*, pag. 145 v° : « Cum jam aliquot excessissent barbarorum copiæ suggrederetur que princeps, pallore et peregrino habitu deformatum exoticaque veste persimilem quadrati tamen corporis amplitudo speciesque decoris eximii hostibus prodidere ».

(2) La Trémoille, relation officielle.

(3) Marino Sanuto, III, 217, Morosini, 10 avril ; III, 214, Venise, 12 avril 1500.

(4) *Ibid.*, III, 233, 15 avril 1500.

les évènements de Novare; ainsi le 10 avril, un placentin annonçait à Crema que les deux frères San Severino, le capitaine des Bourguignons, Antonio Maria Pallavicini et Marco da Martinengo avaient péri dans le combat livré sous Novare, avec onze autres des principaux gentilshommes de Milan, et plus de cinq mille hommes de ses troupes (1).

En attendant qu'il fût plus amplement délibéré de son sort, Ludovic Sforza fut enfermé dans la *rocca* de Novare. Les autres prisonniers restèrent au pouvoir de M. de Ligny.

Aussitôt après les journées de Novare et la prise de Ludovic Sforza, Teodoro Trivulzi et Antonio Maria Pallavicini entrèrent à Milan aux applaudissements de tout un peuple qui, dans son enthousiasme versatile, criait « *Franza ! Franza !* » Les défenseurs du Castello en sortirent. Le gouvernement sforzesque s'écroula de lui-même et la domination française se trouva rétablie sans difficulté (2).

§ 13. — *La part des Vénitiens à la seconde campagne.*

Tandis que les Français combattaient ainsi dans l'ouest du duché, les Vénitiens attaquèrent Ludovic Sforza à l'est, autant et plus pour garantir leurs nouvelles acquisitions (3) que pour obéir au traité qui les unissait à la France. Dès la fin de janvier, la République s'était inquiétée du retour annoncé de Ludovic Sforza : le 25 janvier, elle fit occuper Lecco et y mit garnison; trois cents *guastatori* furent envoyés à Crémone, et cent charrettes réunies à Vérone pour y porter des munitions d'artillerie (4); le 30, la nouvelle de la prise de Chiavenna la décida à faire marcher en avant son armée, à faire garder les passages

(1) Marino Sanuto, III, 216, Crema, 10 avril 1500; III, 233, Crémone, 10 avril; *Diario Ferrarese*, 383, 15 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 233, 14 avril 1500, 220, 11 avril 1500, podestat de Crema à la Seigneurie.

(3) Aussitôt après la conquête, la Seigneurie avait fait évacuer le territoire de Crémone aux troupes, en ne laissant que les garnisons nécessaires à Crémone (*rocha, piazza* et *porte*) et dans les bourgs principaux : « facendogli dare li suoi allogiamenti secundo l'ordine de la banda, comandado a tutti che allozano nelli sui allogiamenti che li saranno designati, e non vadino alozare altrove facendose pagar le taxe » (*Secreta Senatus*, XXX, fol. 137 v°).

(4) Marino Sanuto, III, 90, Trente, 25 janvier, J.-J. Secco à la Seigneurie. III, 92. Venise, *in conscio*, 27 janvier 1500.

des Alpes, à envoyer quelques galères sur les côtes de Dalmatie (1); ordre fut donné à Pitigliano d'aller camper sur l'Adda avec toute sa cavalerie, tandis que le capitaine de l'infanterie Carazolo entrerait en Lombardie avec deux cents hommes (2). Pitigliano accueillit avec empressement l'ordre de reprendre les hostilités, mais réclama, pour faire marcher les troupes, deux soldes qui lui furent versées ; Carazolo refusa de recruter ses hommes parmi les sujets vénitiens, qui ne chercheraient qu'à quitter l'armée, et assura qu'il trouverait en Lombardie les troupes nécessaires (3) ; en même temps Crémone fut munie de cinq cents hommes de garnison. Les ressources financières furent rapidement assurées : le podestat Trevixam s'y employa avec une activité fiévreuse; les bureaux travaillaient jusqu'à minuit pour établir la comptabilité; on envoya à Crémone les sommes dues pour la solde de la garnison, et quatorze mille ducats à Brescia pour payer tant les anciennes troupes que les nouvelles recrues.

Les inquiétudes et les précautions de Venise redoublèrent après l'arrivée de Ludovic Sforza dans le duché ; elle craignait que Crémone ne voulût se délivrer de la domination encore récente de la Seigneurie : le Colegio vota de nouvelles mesures défensives : envoi de Carlo Orsini dans le pays de Vérone pour être à portée de Roveredo et de la Ghiara d'Adda, élection de Nicolo de Prioli, ancien chef du conseil des Dix, comme provéditeur du château de Crémone, envoi d'une garnison de cent bons soldats vénitiens à Crémone, élection d'un provéditeur général en Lombardie, qui fut Pier Marzello. Pour éviter toute suspicion de la part de Louis XII, toutes ces mesures lui furent successivement communiquées. Cette précaution n'était pas inutile : Ludovic Sforza, en effet, affectait d'être d'accord avec la Seigneurie, soit pour la gagner effectivement, soit pour exciter des discordes et des défiances entre elle et Louis XII, soit pour s'assurer au moins sa neutralité : il lui fit notamment restituer les deux tourettes « *di qua di Adda* », contestées entre elle et la France depuis le mois de septembre (4). Les préparatifs de Venise

(1) Cheregati à Alexandre VI, 30 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 549.

(2) Marino Sanuto, III, 94, Venise, *in pregadi*, 30 janvier 1500.

(3) *Ibid.*, III, 99, 5 février 1500 ; 101, 102, 105, Venise, *in colegio*, 6, 7 et 8 février ; 110, Brescia, les provéditeurs à la Seigneurie, 11 février.

(4) Voir plus haut l'exposé de la diplomatie de Ludovic Sforza. Marino Sanuto, III, 9 février 1500.

continuèrent avec une ardeur croissante dans la seconde semaine de février; la garnison de Crémone fut portée à deux mille hommes; tout le pays fut occupé militairement et sillonné de troupes; de Treviglio, où Trevixam s'était installé et où Cristofalo Moro était venu le rejoindre, des reconnaissances étaient faites autour de Crémone. Le comte Bernardino et Taddeo della Motella entrèrent dans cette place le 11 février et y organisèrent un service de garde; la garnison fut logée dans les couvents pour épargner les citoyens; Nicolo Foscarini entra le même jour dans le château; un nouveau subside de quarante mille ducats, destinés à la solde des troupes, fut partagé entre Brescia et Crémone (1).

La domination vénitienne, à peine installée dans le Crémonais, n'était pas encore assez solide pour que ces précautions fussent inutiles. Le retour de Ludovic Sforza avait ébranlé le récent attachement des Crémonais à la Seigneurie et les avait mis « *in suspecto* », mais ils avaient peur et ne voulaient pas se découvrir. « Leur volonté aurait apparu plus clairement, dit le chroniqueur vénitien, s'ils avaient pu être sûrs de leur coup (2)». Cependant beaucoup de nobles crémonais vinrent protester devant les provéditeurs de leur fidélité à la Seigneurie (3). De sévères mesures étaient d'ailleurs prises pour empêcher toute manifestation hostile : en janvier, divers individus ayant crié : « *Moro, Moro,* » furent mis aux fers et reçurent le fouet; le 7 février, quelques individus étant allés au secours de Ludovic Sforza, les *rectori* prononcèrent le bannissement pour dix ans contre eux. Mais l'hostilité de Crémone resta latente, et il est faux que Crémone ait massacré ses officiers vénitiens et acclamé Ludovic Sforza (4). La plupart n'avaient pas de convictions politiques bien arrêtées : à Pizzighetone, les habitants criaient «*Moro* !» ou « *Marco* !», suivant qu'ils étaient sur l'une ou l'autre rive du fleuve (5). Venise cependant doutait fort de la fidélité de Crémone et multipliait les mesures défensives contre elle : un édit interdit aux Crémonais de quitter la ville sans l'autorisation des gouverneurs; le 5 février, le conseil des

(1) Marino Sanuto, III, 109 et 134, 11 et 28 février.

(2) *Chronicon Venetum*, pag. 138, février 1500. Marino Sanuto, III, 110, Brescia, rectori à la Seigneurie, 11 février.

(3) *Ibid.*, III, 92, 27 février 1500. — Le 20 février, Giacomo Secco de Caravaggio vint demander du service à la Seigneurie.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 103, lettre de Pizzighetone à la Seigneurie, 8 février 1500.

Dix décida d'adjoindre un second au chatelain, alors en résidence à Crémone. Ce second fut Nicolo Prioli, qu'on envoya à Crémone avec cent bons soldats et qui partit de Venise le 13 février avec son infanterie(1). La présence à Crémone, à partir du 11 février, de Taddeo della Motella et de Bernardino, puis de Nicolo Foscarini, de Cristofalo Moro et enfin de Nicolo de Prioli, assura la sécurité et empêcha toute conspiration (2) ; la ville fut débarrassée d'un élément de trouble dangereux pour la retraite d'un des principaux chefs de la *casa Ponzone* qui mena deux cents *fanti* à Parme au secours de Ludovic Sforza. Sa tête fut naturellement mise à prix, et très cher, pour châtiment de sa trahison, mais le gouvernement vénitien fut enchanté du départ de ce personnage qui aurait pu devenir un dangereux chef de révolte (3). La tranquillité morale s'accrut encore par l'adjonction à Domenico Bollani comme provéditeur de Paolo Pisani (en remplacement de P. Barbo). Bollani, « homme cruel et partial, sans loi et vraiment diabolique », avait arrêté en ôtages divers personnages de marque, et voulait les faire pendre ; Pisani fit substituer à la peine de mort l'exil en Crète et la confiscation des biens; la seule exécution fut celle d'un certain Malcorpo, qui fut pendu à Venise (4). Grâce à ce mélange de rigueur et de modération, la sécurité revint promptement à Crémone : aussi la seigneurie trouva-t-elle fort mauvais qu'un des magistrats, Giov. Morosini, allât, par mesure de sûreté, habiter avec sa femme dans le *castello* (5).

Pourtant cette sécurité était toute superficielle : les maisons des Crémonais étaient remplies d'armes achetées, « pour du pain », aux soldats de Ludovic Sforza dispersés après la prise d'Alexandrie (6). Un acte de rébellion ouverte fut même commis par les frères Grumello, qui enlevèrent, au nom du duc de Milan,

(1) Marino Sanuto, III, 102, Venise, *in colegio*, 7 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 110, 131, Crémone, provéditeur à la Seigneurie, 11, 13 et 26 février.

(3) *Chronicon Venetum*, pag. 138 (8 février 1500).

(4) Sommi Picenardi, *Cremona sotto la Dominazione Veneziana*, pag. 61. Marino Sanuto, III, 242, Crémone, 16 et 25 avril, provéditeur à la Seigneurie. Au mois de mai, les provéditeurs demandèrent des instructions sur l'emploi à faire des biens des rebelles et des revenus de l'évêché qui appartenait à Ascanio Sforza (Marino Sanuto, III, provéditeur à la Seigneurie, Crémone, 9 mai 1500).

(5) Marino Sanuto, III, 154, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 17 mars 1500.

(6) *Ibid.*, III, 134, Crémone, Prioli à la Seigneurie, 26 et 28 février.

la petite place de Gerra occupée par les Français, en face de Pizzighetone (1). Le 10 avril, un « *San Marco* » fut renversé à Crémone (2).

A mesure que les succès du More s'accentuèrent, l'opinion publique à Crémone devenait plus inquiète et les provéditeurs étaient obligés de redoubler de sévérité. A Treviglio se manifesta, en mars, un mouvement d'émigration vers Como : le provéditeur défendit à tous de sortir de la place sous peine de pendaison ; le 4 mars, la Seigneurie renouvela à Crémone et à Crema la défense de recevoir aucun Milanais et l'ordre de chasser tous les réfugiés (3).

Outre ces mesures de sûreté générale, la République continuait activement ses préparatifs militaires. Après la formation des garn isons de Brescia et de Crémone, l'armée vénitienne fut envoyée et répandue sur toute la longueur de la frontière : la place et le pont de Treviglio furent occupés par sept cents *provisionati* (4) ; mais ce ne fut que le 17 février au matin que les Vénitiens signifièrent au commissaire ducal de Lodi le commencement des hostilités.

L'occupation de Lodi au nom du roi de France fut le premier épisode de cette nouvelle campagne ; après quelques escarmouches, Sonzim Benzom y entra avec deux cents fantassins et cent hommes de cavalerie légère. Le château fut vendu quinze cents ducats aux provéditeurs et livré le jour même par son commandant. Bernardo Crivelli, qui venait secourir la place pour le duc, se retira à Marignan. La population lodesane ne fut pas unanime à applaudir à cette occupation par les Vénitiens. Un petit nombre de citoyens acclamaient *Duca* et *Moro*, d'autres *Marco* ; la plupart, surtout les gens du château, criaient *Franza* (5). Le 28 février, Treviglio sur l'Adda fut occupé sans difficulté par Antonio de Pii et sept cents *provisionati* ; les Vénitiens avaient dès lors la route libre jusqu'à Milan (6) ; à la fin de février, trois mille hommes de leurs troupes étaient massés

(1) Sommi Picenardi, *loc. cit.*, pag. 63.

(2) Marino Sanuto, III, 221, Trevixam à la Seigneurie, Crémone, 10 et 11 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 149, H. de Monti à la Seigneurie, Treviglio, 14 mars 1500 ; III, 187, Prioli à la Seigneurie, Crémone, 29 mars et 4 avril.

(4) Marino Sanuto, III, 141 ; voir ci-dessous.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 17 février 1500 ; Marino Sanuto, III, 120, 19 février 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 141, H. de Monti à la Seigneurie, Treviglio, 28 février 1500 ; III, 138, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 28 février 1500. Comme

entre Crémone, Pizzighetone, Casalmaggio et Castiglione, y stationnant d'ailleurs sans attaquer ni être attaqués.

Pitigliano ne paraît pas avoir eu un plan bien arrêté d'opérations. La Seigneurie ne voulant pas se compromettre en attaquant, son rôle consistait surtout à défendre ses territoires nouvellement acquis et à seconder les mouvements des Français. Vers le 26 février, Trivulce songeait à opérer sa jonction avec l'armée vénitienne et voulait jeter, dans ce but, un pont sur le Tessin (1) ; le 18 mars, il écrivait de nouveau à Pitigliano, lui offrant d'attaquer à revers à l'ouest le camp de Ludovic Sforza, si les Vénitiens consentaient à l'attaquer par l'est ; mais Pitigliano ne répondit pas à cette invitation(2).

L'armée vénitienne se borna à maintenir ou à ramener dans l'obéissance de la Seigneurie et de Louis XII le territoire de Crémone et la partie orientale du Milanais. A Crémone, une forte garnison réduisit, dès le début des hostilités, les partisans du duc de Milan à l'impuissance. Ceux-ci d'ailleurs, après les premiers moments d'effervescence, ne tentèrent pas de mouvement sérieux (3). Plaisance, qu'une partie de sa population cherchait à livrer au duc, fut tenue en respect par le placentin Hannibale Anguisola et Carlo Orsini, Lodi par la présence du gouverneur français, M. de Montoison, dans la citadelle, et par celle d'une garnison vénitienne ; mais ce fait même encouragea ou développa dans la ville des sentiments vénétophiles, et le provéditeur Cristofalo Moro y était comblé d'honneurs (4).

dans la première campagne, Venise s'imaginait être l'arbitre de la guerre. H. de Monti croyait à la victoire de Ludovic Sforza si la Seigneurie restait neutre, à sa défaite si elle l'attaquait et qu'il fût obligé de diviser ses forces (même lettre).

(1) MARINO SANUTO, III, 133, *del campo veneto* à la Seigneurie, 25-26 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 149, provéditeur Bon à la Seigneurie, Crema, 14 mars 1500; III, 156, provéditeur Bon à la Seigneurie, Crema, 18 mars 1500.

(3) A la fin de février, la garnison était de six cents hommes de pied sous Taddeo della Motella, et de six cents cavaliers sous le comte Bernardino.

(4) MARINO SANUTO, III, 138, 1er mars 1500 ; III, 165, podestat de Crema à la Seigneurie, 26 mars. Le 26 mars, Sonzim Benzom demandait à Crémone cent hommes pour renforcer la garnison de Plaisance. A Lodi, le provéditeur Cristofalo Moro réclama les clefs de la porte de ville vers l'Adda et fit garder par des troupes vénitiennes la porte de la Rocca. Avant d'obéir, les gens de Lodi demandèrent l'avis de M. de Montoison, commandant français. Nicolo de Cadamosto, comme chef du parti guelfe, lui demanda de le permettre et il y consentit. — Marino Sanuto, III, 139, Treviglio, H. de Monti, 28 février 1500.

Les hostilités ne recommencèrent effectivement que vers le milieu de mars, par une attaque infructueuse des Milanais contre Treviglio et quelques courses de Pitigliano sur le territoire de Cassano (1) ; le 12 et le 13, les Vénitiens firent des courses sur le territoire de Marignan, jusqu'à six milles de Milan, et brûlèrent un palais aux Pallavicini (2); le 16, il y eut un petit combat sur les bords de l'Adda, où les Vénitiens eurent l'avantage. Pitigliano annonça l'intention d'occuper Cassano (3); encouragées par ces succès, ses troupes se sentaient le courage de faire une course jusqu'aux portes de Milan, si la Seigneurie en donnait l'ordre. Ces expéditions étaient facilitées par l'absence de forces milanaises sur cette frontière.

Ludovic Sforza, en présence de cette attitude plus résolue, prit quelques mesures défensives : le 17 mars, Jean de Gonzague fut nommé général en chef de l'armée destinée à lutter contre les Vénitiens et reçut le commandement du territoire de Cassano à Melignano (3); les Milanais prirent l'offensive et firent à leur tour quelques courses en pays vénitien (4). Venise faisait régner l'ordre et la discipline dans ce territoire disputé (5) ; le 25 mars, le podestat de Crema fit emprisonner, « après l'avoir fait parler », le lodesan Francesco de Brambilla, pour s'être rendu à Milan, muni d'un sauf-conduit faux fabriqué par un notaire de Lodi (6). Vers le même temps, des gens mal intentionnés ayant répandu dans Lodi le bruit que les Vénitiens allaient venir mettre la ville à sac et y ayant répandu l'épouvante, les Vénitiens firent saisir et châtier un prêtre, complice de ces fausses nouvelles, pour servir de leçon aux alarmistes (7).

(1) Marino Sanuto, III, 146, P. Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 11 mars 1500.

(2) *Ibid.*, III, 145, lettre de Lodi à la Seigneurie, 12 mars ; III, 149 et 156, H. de Monti à la Seigneurie, Treviglio, 13 et 18 mars 1500 ; III, 153, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 16 mars 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 17 mars 1500.

(4) Le même au même, 12 mars 1500. Mais le duc était encore trahi ; pendant la campagne, le comte Z. Antonio della Somaglia essaya de passer au service de la Seigneurie avec cinquante hommes d'armes et cent arbalétriers à cheval. Il promettait de livrer Marignan et de débaucher la plus grande partie des troupes lombardes qui étaient dans le camp de Ludovic Sforza. Il offrait de mettre sa femme et ses enfants en ôtages aux mains de la Seigneurie (Marino Sanuto, III, 190, Crema, podestat Bon à la Seigneurie, 31 mars 1500). Mais on n'eut pas besoin de ses services (Cf. aussi *ibid.*, III, 165, Bon, Crema, 25 mars 1500).

(5) Marino Sanuto, III, 162, podestat à la Seigneurie, Crema, 23 mars 1500.

(6) *Ibid.*, III, 165 et 167, le même à la même, Crema, 25 et 26 mars 1500.

(7) *Ibid.*, III, 167, même lettre et III, 164, Benzoni à la Seigneurie, Plai-

Malgré leurs protestations de zèle et de dévouement, la conduite des Vénitiens à l'égard de leurs alliés ne fut cependant pas toujours correcte. Ils prenaient leurs précautions contre eux: à Lodi, le provéditeur Moro demanda au commandant français Montoison, et obtint, tant de lui que des habitants et notamment du parti guelfe, d'avoir la garde exclusive de la porte d'Adda vers Crema et de mettre des troupes vénitiennes dans la citadelle; il engagea des négociations avec Orlando Pallavicini, qui assurait pouvoir donner Plaisance aux Vénitiens: un levain séparatiste fermentait à Plaisance sous ces intrigues, les habitants profitèrent d'une absence d'Ambrosio Trivulzi pour demander au provéditeur de nommer gouverneur un gentilhomme vénitien (1). Il est vrai qu'ostensiblement les Vénitiens employaient en faveur de la France leur influence et leur diplomatie: ainsi ils négocièrent au mois d'avril la reddition de Lecco sur le lac de Como; Sonzim Benzon conseillait à Pietro dal Verme, qui occupait Voghera et Castel San Zuam, de rendre ces deux places à Louis XII (2).

Les Français, soit à Milan, soit à la cour, ne cessaient cependant de protester contre de telles lenteurs (3) et de presser les Vénitiens d'agir; la cour se lamentait que le passage de l'Adda eût été retardé si longtemps; Trevixam, à qui l'on s'en plaignait, excusait de son mieux Venise, mais priait instamment la Seigneurie de donner cet ordre. Les Pregadi se rebiffèrent contre ces objurgations qu'ils jugèrent injurieuses; ils répondirent à l'unanimité à Trevixam que « les Vénitiens avaient rempli toutes leurs obligations envers la France (4).

Ce ne fut qu'à l'extrême fin de mars que l'armée vénitienne accentua sa marche en avant et que Pitigliano passa l'Adda; la garnison de Lodi poussa une pointe jusqu'aux barrières de

sance, 25 mars 1500; III, 199, Benzom à la Seigneurie, 5 avril 1500. Du reste, il ne faisait en cela qu'imiter la rigueur des Sforzesques, qui faisaient pendre les courriers français et vénitiens qui leur tombaient entre les mains.

(1) Marino Sanuto, III, 190 et 194, le podestat Bon à la Seigneurie, Crema, 31 mars et 1er avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 164, Sonzim Benzom à la Seigneurie, Plaisance, 26 mars 1500; III, 190, Bon, Crema, 31 mars 1500.

(3) La lenteur même de la marche de l'armée vénitienne effrayait beaucoup, par contre-coup, les habitants de Crema qui émigrèrent en masse de leur ville (Marino Sanuto, III, 187, Bon, Crema, 28 mars 1500).

(4) Marino Sanuto, III, 155, Marzello à la Seigneurie, 17 mars 1500; III, 237, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 9 avril 1500.

Marignan, où il y eut combat et où les Vénitiens finirent par battre en retraite ; le 5 avril, une course sur le territoire et jusqu'aux portes de Santo Anzelo valut aux Vénitiens la capture d'un richissime gentilhomme de Tortone, M. Urbano de Santarosa, grand propriétaire foncier en Lodesana. Les expéditions de ce genre furent nombreuses.

Entretemps le gros de l'armée passait l'Adda, enlevait la *rochetta* de Rivolta secca et obligeait Calze à se rendre ; puis, répandus dans la campagne, les Vénitiens y faisaient beaucoup de butin, bœufs, troupeaux, objets mobiliers, et emmenaient environ cent cinquante prisonniers. Pitigliano alla ensuite attaquer le bourg de Cassano, mais, manquant de canon, ne put prendre ni la forteresse ni la ville et dut battre en retraite ; plusieurs condottieri furent tués ou blessés dans cet assaut : Griego fut atteint d'une arquebusade à la jambe droite, Bernardino de Ugoni d'un coup de lance dans la cuisse, Matteo Cada fut blessé mortellement (1).

Quand la nouvelle de la capture de Ludovic Sforza se répandit dans l'armée vénitienne, ses incursions devinrent de plus en plus audacieuses, et s'étendirent jusque sous les murs de Milan. Le 11 avril, Pitigliano envoya chercher de l'artillerie à Crémone pour bombarder la citadelle de Trezzo, qui manifestait l'intention de résister, et en commença le siège pour le compte de la France : les faubourgs, où l'on entra sans grandes difficultés, furent mis à sac ; le butin y fut grand ; la citadelle résistait aux cris de « *Moro ! Moro !* » ; elle salua l'armée de coups de canon ; les Vénitiens mirent leur artillerie en ligne ; après un jour de bombardement, les assiégés arborèrent le drapeau royal et se déclarèrent prêts à se rendre, mais seulement à un Français ; Pitigliano demanda à Lodi un officier ; on lui délégua l'ex-châtelain français de la place, qui reçut la capitulation de Trezzo et garda prisonnier le châtelain milanais. Ce fut la dernière action de l'armée Vénitienne depuis la reprise des hostilités (2).

(1) Tous ces faits, assez peu importants isolément, nous sont connus par les minutieuses correspondances vénitiennes : Marino Sanuto, III, 189, Lodi, Cadamosto, 31 mars ; III, 204, Sonzim Benzom, 5 avril ; III, 202, Lodi, provéditeur Moro, 16 avril 1500 ; III, 199, Lodi, provéditeur Moro, 6 avril ; III, 207, Crema, podestat Bon, 8 avril ; III, 212, Lodi, provéditeur Moro, 9 avril ; III, 216 et 217, Morosini, 10 avril ; III, 215, podestat Bon et Taddeo della Motella, Crema, 10 avril ; III, 215, provéditeur, 10 avril ; III, 220, *dil campo*, 11 avril 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 217, 219 et 227, provéditeurs, *dil campo*, Trezo et Cassano, 11 et 12 avril 1500.

La capture de Ludovic Sforza et la rentrée des Français à Milan mettaient fin à la guerre : les Vénitiens n'avaient plus qu'à quitter le territoire milanais. Le 12 avril, le président du Sénat, M. de Sacierges, écrivit aux provéditeurs de remettre les places du Milanais par eux occupées aux gouverneurs désignés par Louis XII. Les provéditeurs avaient reçu du Colegio l'ordre de faire à cet égard ce que voudrait le gouvernement français (1) ; ils livrèrent aussitôt aux Français, Plaisance, Lodi, Trezzo, Cassano, Melzo, Monza, Marignan, Santo Anzelo, et commencèrent leur mouvement de retraite vers la rive vénitienne de l'Adda (2). Ce retour ne s'effectua pas sans incidents : à Cassano, le gouverneur français insulta l'armée, et ne lui dissimula pas qu'on lui savait mauvais gré de son intervention ; à Plaisance, la population prit les armes pour obliger les Vénitiens à abandonner leur butin en quittant la ville, et Carlo Orsini eut à peine le temps d'assurer, en s'emparant d'une porte, une retraite à ses troupes, et d'éviter ainsi un massacre; toutefois les placentins s'emparèrent de plusieurs charrettes de butin et firent quelques prisonniers, parmi lesquels un frère du marquis de Mantoue (3).

L'armée vénitienne se débanda presque aussitôt : les condottieri Taliam da Carpi et Lazarino da Rimano furent renvoyés, et cent hommes d'armes de leurs compagnies furent adjoints à ceux de Sonzim Benzom pour récompenser sa conduite ; les fantassins se dispersèrent pour emporter leur butin chez eux ; toutefois on laissa à Treviglio une assez forte garnison, qui ne tarda pas à exciter les défiances des Français : mais aux observations des ambassadeurs de Louis XII, le Conseil des Dix répondit qu'elle était uniquement destinée à maintenir la tranquillité, et il refusa de la diminuer (4).

Le rôle militaire de la République de Venise fut plus insignifiant encore dans cette seconde période que dans la première

(1) Marino Sanuto, III, 222, *in colegio*, 13 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 227 et 232, provéditeur, 12 avril ; H. da Monti, 13 avril 1500, et III, 232, Morexini, 13 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 233, podestat Bon, Crema, 15 avril 1500 ; III, 359, *in colegio*, 30 mai 1500.

(4) Après la défaite définitive du More et en voyant les représailles des Français, les Crémonais s'applaudirent d'être sous la domination vénitienne qui, au contraire, leur faisait « *onore e cortesia* ». Le chroniqueur vénitien dit que cependant, au fond du cœur, ils regrettaient le duc, malgré leurs démonstrations contraires.

partie des hostilités, et ses troupes eurent plutôt une action morale par leur présence qu'une importance matérielle et effective par leurs actes.

§ 13. — *Le rétablissement de la paix.*

La victoire des Français fut complétée par la désagrégation des restes de l'armée de Ludovic Sforza et la répartition des troupes françaises dans le duché.

Trivulce et La Trémoille furent occupés pendant plus d'une semaine à se débarrasser des Suisses et des Bourguignons de l'armée sforzesque, qui refusaient péremptoirement de quitter le Milanais avant d'avoir reçu le prix de leur trahison. Ils les adressèrent au bailli de Dijon qui résidait à Vercelli avec le capitaine suisse Fuggely, les commissaires et les contrôleurs des guerres. Les suisses réclamaient leur paye en écus au soleil, des bêtes de somme pour rapporter chez eux leur butin, et un supplément d'un mois de solde pour fêter la capture du duc de Milan. Après des négociations longues et toujours difficiles, ils finirent par évacuer le Milanais (1).

L'armée française, grosse de douze cents lances et de dix-neuf mille hommes de pied, ne pouvait rester sur le pied de guerre (2). Le 24 avril, un conseil de guerre fut tenu à Abbiategrasso entre Trivulce, La Trémoille, le cardinal d'Amboise et tous les capitaines pour décider de ce qu'il fallait faire d'elle. On avait laissé quelques jours à la satisfaction anarchique des appétits et des besoins des troupes victorieuses ; puis une série d'arrêtés furent pris pour rétablir l'ordre. Le 24 avril, une proclamation en français ordonna à tous les soldats de rejoindre leurs compagnies respectives et fut immédiatement suivie d'effet : Milan se trouva ainsi débarrassée de la plus grande partie de ses hôtes incommodes (3) ; le 29 mai (4), un autre arrêté ordonna à tous les soldats de rester dans leurs cantonnements, d'y payer leurs vivres, à tous les soldats irrégulièrement enrôlés ou non inscrits de sortir du Milanais, à tous les Milanais possesseurs d'armes

(1) Marino Sanuto, III, 233, provéditeur *in campo* à la Seigneurie, 15 avril 1500. Jean d'Auton, *Chroniques*, I, 199, avril 1500. Voir Livre III, chap. II, § 2.

(2) *Ibid.*, III, 250, lettre Brescia à la Seigneurie, 21 avril 1500.

(3) Seregni et Costabili au duc de Ferrare, 24 avril 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 365, lettre Milan à la Seigneurie, 29 mai 1500.

d'en faire la déclaration ; le 14 juin, un arrêté interdit aux soldats d'aller loger dans les maisons des gentilshommes ou autres, excepté celles que leur désigneraient les fourriers de leurs quartiers ; de même, il leur fut défendu de prendre n'importe quoi aux bourgeois sans le payer ; des tarifs de vente étaient en même temps publiés : le *centenaro* de foin devrait être payé huit sous, le stère de *blado da cavallo* quatre sous, la barrique de vin cinquante sous. Il fut sévèrement interdit aux soldats, à peine de la potence, de dire des injures aux Milanais (1). Malgré ces sages arrêtés, malgré l'activité des commissaires qui furent envoyés dans le pays pour le surveiller, le bon ordre et la discipline furent longs et difficiles à rétablir. D'Aubigny, revenu à Milan à la fin de juin comme commandant en chef des troupes, déclarait à Costabili que le roi et le cardinal n'avaient pas de plus grande préoccupation que de les rétablir et reconnaissait impossible qu'elles continuassent à vivre comme elles faisaient jusqu'alors (2).

Après l'entrée solennelle de La Trémoille à Milan avec cinq cents chevaux, l'armée française en fut évacuée sur les environs (3). D'Amboise, d'accord avec lui, envoya deux cents lances cantonner aux frontières du pays de Como et du Lago Maggiore, autant à Monza, deux cents sur la nouvelle frontière vénitienne de Lodesana (4). Une partie de l'armée quitta le Milanais pour aller combattre en Toscane au profit de Florence : dès la fin d'avril, un corps de cinq cents lances et de six mille hommes de pied, *provisionati* ou suisses, fut formé dans ce but, et concentré à Pavie sous le commandement de Beaumont (5) : il ne fut pas très facile de conduire cette armée à travers le Milanais : à Plaisance, où elle passa vers le 20 mai, on eut grand'peine à empêcher les suisses de pénétrer dans la ville ; arrivée en Parmesana, elle réclama une paye et prétendit rançonner de quinze mille ducats Bologne, Carpi et la Mirandole ; à Casalmaggiore, elle pilla quelque peu les possessions d'Orlando Pallavicini (6). D'autres troupes furent, un peu plus tard, envoyées à Como et sur la frontière septentrionale ; le 15 juin, de l'artillerie, et le 19,

(1) Seregni au duc de Ferrare, 14 juin 1500.

(2) Costabili au même, 28 juin 1500.

(3) MARINO SANUTO, III, 306, Crema, 7 mai 1500.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 6 mai 1500.

(5) MARINO SANUTO, III, 279, podestat Bon, Crema, 29 avril 1500 ; III, 308, podestat Bon, 7 mai.

(6) *Ibid.*, III, 347 et 369, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 20 et 31 mai.

des troupes y arrivèrent; le 15 juillet, des bombardiers et des maîtres artilleurs furent envoyés à Tirano et à Chiavenna. Le bailli de Dijon alla à Como comme gouverneur (1).

On avait attribué, en partie au moins, les faciles succès de Ludovic Sforza à la faiblesse du château de Milan; il avait d'ailleurs souffert beaucoup de ce second siège : ce fut une double raison de le fortifier solidement. On fit creuser d'abord le fossé du *revelino* tout autour du château, et il y eut jusqu'à trois cents hommes employés journellement à ce travail : le 20 juin, à la suite de l'intercept de lettres plus ou moins importantes, le château fut fermé; on n'y laissa plus entrer aucun italien; on y introduisit nuitamment, le 19, par le *zardino* mille normands, et le matin du 20, on y en fit entrer deux cents ostensiblement; on y fit moudre en même temps cinq cents mesures de grain et autant de maïs. Ces réparations et ces préparatifs duraient encore au début de juillet: on y enfermait *a furia* des munitions; les maisons les plus voisines avaient été démolies pour agrandir la place qui l'entourait; le 20 juillet, l'approvisionnement du château en munitions et en vivres était terminé; on y avait installé seize canons et l'on avait réparé quarante bombardes de Ludovic Sforza. Le château était désormais un gage solide de la paisible domination des Français en Lombardie (2).

La conquête était achevée : les commandants de l'armée se dispersèrent : D'Alègre resta gouverneur militaire de Milan; Philippe de Ravenstein alla faire une saison d'eaux, pour guérir une blessure qu'il avait reçue à la jambe, avant d'aller prendre possession de son gouvernement de Gênes; Ligny, après plusieurs voyages de plaisir et d'intrigues, rentra en France par Pavie et Gênes; La Trémoille, dès le 18 avril, avait demandé l'autorisation de retourner à la cour; Trivulce y fut appelé. L'arrivée de Chaumont d'Amboise sanctionna la fin de la période militaire de la conquête du Milanais (3).

(1) Marino Sanuto, III, 426 et 515, Guidoti à la Seigneurie, Milan, 20 juin et 15 juillet 1500.

(2) *Ibid.*, III, 385, 426, 475, 515, 528, 532, lettres de Milan, de Zorzi et de Guidoti à la Seigneurie, des 8 et 20 juin, 4, 15, 18 et 20 juillet 1500.

(3) *Ibid.*, III, 265, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 18-19 avril 1500; III, 301, Treviglio, provéditeur *in campo*, 6 mai 1500; III, 338, Zorzi, Milan, 18 mai 1500; III, 374, ambassadeur vénitien, Milan, 2 juin 1500.

CHAPITRE II

LA RUINE DE LA FAMILLE SFORZA

---

§ 1. — *La captivité de Ludovic Sforza.*

La prise de possession de Ludovic Sforza avait encore plus de valeur pour Louis XII que la prise de possession du duché, dont elle était le couronnement et but. Aussi le duc de Milan, prisonnier, fut-il traité avec soin et étroitement surveillé.

Découvert parmi les suisses, Ludovic Sforza avait refusé de se rendre au bailli de Dijon, et ce fut Ligny qui reçut son épée. Le duc était habillé comme les fantassins suisses, ayant les cheveux relevés et ramenés sous le chapeau, la gorgerette autour du cou, le pourpoint de satin cramoisi et les chausses d'écarlate, tenant la hallebarde au poing. Ligny, pour bien montrer que le duc était pris et la guerre finie par là même, le fit promener en sa compagnie sur tout le front de l'armée suisse (1).

Ludovic Sforza, arrivé au camp français, refusa de voir J.-J. Trivulce. La Trémoille le reçut « en lui faisant bonne chère », lui souhaita la bienvenue et le félicita, avec une cruauté ironique, d'avoir épargné par sa prompte capitulation, « de grandes mises au roi » et « de longues peines à l'armée ». Mais il refusa d'entrer avec lui en discussion à propos de la validité de l'accord qu'il avait conclu avec Ligny et auquel il avait manqué. Ligny remmena Ludovic Sforza, l'enferma dans le château de Novare, et l'y confia à la garde du chevalier de Louvain. Il devait y attendre les ordres ultérieurs de Louis XII.

La nouvelle de la capture du duc de Milan se répandit immé-

(1) Marino Sanuto, III, 230, Crema, podestat Bon à la Seigneurie, 14 avril 1500. Jean d'Auton, *Chroniques*, I, 197.

diatement ; ses soldats la répandirent dans toute l'Italie, dans leur débandade. Louis XII, qui avait appris le 11 avril à La Tour du Pin le siège de Ludovic dans Novare, apprit sa capture en allant de Lyon à Saint-Laurent, et laissa visiblement éclater sa joie. L'ambassadeur vénitien alla le féliciter. Louis XII notifia sur-le-champ la nouvelle en Angleterre et en Espagne. Des feux de joie et des réjouissances populaires furent commandés ; l'enthousiasme des poètes éclata ; D'Auton rima une ballade (1).

Louis XII déclara sans hésiter ses intentions : il comptait tenir Ludovic Sforza prisonnier dans une tour, à Loches ou à Bourges, mais il voulait le faire entrer à Lyon en plein jour pour l'exhiber à toute la population (2).

Huit jours après sa capture, Ludovic le More partit pour la France le 17 avril : la compagnie de trois cents lances de Ligny et un corps d'Albanais allèrent le prendre au château de Novare et lui servirent d'escorte dans tout son voyage (3). Le duc était très soucieux de savoir comment le traiterait Louis XII : on pensait que, prison à part, le traitement serait humain et doux (4). Il voyageait à cheval ou en litière, mais toujours étroitement surveillé ; il était d'ailleurs traité toujours en prince ; il était vêtu «d'or» ; on avait acheté des étoffes de soie à Brescia pour confectionner ses vêtements de voyage (5), mais on ne lui avait laissé que trois domestiques, parmi lesquels son fidèle Pier Francesco Pontremoli. Galeazzo de San Severino et d'autres personnages importants l'accompagnaient en France comme prisonniers (6).

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 198, 202, 212 ; Marino Sanuto, III, 232, podestat Bon, Crema, 15 avril 1500. *Diario Ferrarese*, 382, 15 avril 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 205 et 269, ambassadeur vénitien en France, 18, 19 et 23 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 230, Venise, 16 avril 1500 ; III, 243, Treviglio, 23 avril 1500 ; III, 247, Nicolo de Cadamosto, 18 avril ; III, 262, ambassadeur vénitien en France, 18 avril. L'envoi en France de Ludovic Sforza faillit amener une rupture entre les Suisses et les autres troupes françaises ; douze mille Suisses s'emparèrent de l'artillerie et firent mine de vouloir attaquer le château de Novare, réclamant Ludovic comme leur prisonnier et prétextant qu'on n'avait pas tenu les engagements pris à leur égard. Ils entrèrent même de force à Trecate. Il fallut envoyer contre eux des troupes (Marino Sanuto, III, 230, 243 et 245, lettres de Crema, 14 et 18 avril 1500, et de Treviglio, 18 avril 1500).

(4) Seregni au duc de Ferrare, 15 avril 1500.

(5) Andrea da Prato donne le détail de sa garde-robe (pag. 250).

(6) Bianchi au duc de Ferrare, 2 mai ; Marino Sanuto, III, 241, Pizzighetone, 16 avril 1500 ; 250, Brescia, 21 avril 1500.

Le 21 avril, il arriva à Suse se portant mal ; son état s'aggrava en chemin. Trivulce lui envoya des remèdes, des médecins, une litière pour rendre son voyage plus aisé (1). Il voyagea lentement, obligé de faire des haltes tous les six milles; souvent il crachait le sang. A Asti, il fut accueilli par des cris de mort qui l'émurent jusqu'aux larmes ; le 26 avril, il entra en France, et fut reçu à la frontière par M. de Crussol et une escorte de deux cents archers français; le 29, il arriva à Grenoble, et, le vendredi 1er mai, on attendait son arrivée à Lyon (2).

Louis XII avait bientôt renoncé à l'idée d'envoyer Ludovic Sforza au donjon de Loches : il allait lui-même de temps à autre y chasser, et il ne voulait pas être exposé plus tard à aller là où serait le duc de Milan, car il ne voulait pas le voir. Il décida donc de l'envoyer au Lys Saint-Georges, à deux lieues de Bourges : le château était un des plus forts de France; il était entouré d'un fossé «plus large que celui de Milan», et toujours plein d'eau ; toute évasion était impossible, la forteresse étant située au milieu des terres, au cœur de la France (3).

Ludovic Sforza arriva à Lyon le 2 mai, en pleine foire. Une multitude considérable de gens put assister à son entrée, et l'ambassadeur vénitien dit que « ce fut un grand spectacle donné par la fortune ou mieux par la puissance de Dieu » (4). Cette *entrée* eut, en effet, lieu le jour même, dans l'après midi (5). Le cortège était imposant : il s'ouvrait par douze sergents de ville chargés de frayer un chemin parmi les spectateurs; puis venaient le gouverneur de Lyon et le grand prévôt, tous deux à cheval et suivis de cent archers de la garde royale ; Ludovic apparaissait ensuite, monté sur une mule, vêtu d'une « *vestizola de zambeloto* » noire, et des chausses noires et coiffé d'un bonnet de drap noir qu'il tenait presque constamment à la main; derrière lui marchait le capitaine des archers avec cent autres archers. On lui fit traverser dans cet appareil toute la ville jusqu'au château de Pierre Encise. Malgré la précaution

(1) Marino Sanuto, III, 262, ambassadeur vénitien en France, 18 avril 1500. N. Bianchi, 2 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 651.

(2) Andrea da Prato, pag. 251. Marino Sanuto, III, 266, 269, 284, 295 et 298, Trevixam à la Seigneurie, 20, 21, 23 et 26 avril ; 1er mai 1499.

(3) Marino Sanuto, III, 321, 2 mai 1500.

(4), Pontremoli au marquis de Mantoue, 8 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 660. Marino Sanuto, III, 321, 2 mai.

(5) Marino Sanuto, III, 320, 321, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 2 mai 1500.

qu'il avait prise de se faire raser le matin, il avait mauvaise mine ; un tremblement nerveux agitait ses mains et tout son corps. Quand il mit pied à terre, il fallut le porter à bras dans le château, car il ne pouvait pas faire un pas sans aide. Cependant il fit bonne contenance sur tout le parcours, regardant avec aisance autour de lui, «s'efforçant de dissimuler sa douleur d'un pareil changement de fortune». Le roi le vit passer d'un balcon du palais, sans être vu de lui; les ambassadeurs d'Espagne et de Venise assistèrent au défilé de la même fenêtre; on montra au duc l'ambassadeur d'Espagne ; il le salua; on lui dit ensuite que l'ambassadeur vénitien était aussi là ; alors il fit un mouvement comme pour parler, mais le capitaine des archers lui dit : « Marchons, marchons. » Ludovic Sforza chargea alors ce capitaine, qui le rapporta au roi, de signifier au vénitien que ce n'était pas lui qu'il avait salué, «car ses compatriotes étaient tous de tristes personnages qui ne savaient pas garder leur foi. » A quoi, l'ambassadeur riposta, « qu'il aurait considéré comme une honte et non comme un honneur de recevoir une démonstration de bienveillance d'une personne de semblable nature ».

Ludovic Sforza resta au château de Pierre Encise jusqu'à ce qu'on eût achevé la cage de fer qui devait lui servir de chambre à coucher pendant son voyage. Cette cage était très solide, faite de barreaux en fer recouverts d'une enveloppe en bois. Pendant son séjour à Pierre Encise, Ludovic Sforza fut plusieurs fois visité et interrogé par les membres du conseil du roi. Il était d'ailleurs toujours malade, et, dans la nuit du 15 mai, on le crut mort (1).

Il fut envoyé de Pierre Encise au château du Lys Saint-Georges, en Berry, où il fut confié à la garde d'un gentilhomme Gilbert Bertrand (2). On lui enleva d'abord ses serviteurs italiens, mais cette privation le jeta dans un tel désespoir que l'on dut lui en rendre quelques-uns qui connaissaient ses habitudes (3). Il jouit d'abord d'une certaine liberté dans sa prison ; mais plus tard, ayant projeté et essayé de s'enfuir, et ayant été aisément retrouvé et repris, il fut soumis à une surveillance plus rigoureuse. Il avait une idée fixe, le désir de voir le roi ; il réclamait sur tous les tons une entrevue avec lui ; mais ses prières furent constamment repoussées, et Louis XII refusa

(1) Marino Sanuto, III, 318, 321, 349, Trevixam à la Seigneurie, 10, 12, 15 et 17 mai 1500.

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 211.

(3) *Chronicon Venetum*, pag. 162, mai-juin 1500.

toujours de le voir. Peut-être le roi de France eut-il plus tard quelque velléité de le rétablir dans son duché sous une forme quelconque de vassalité, mais à la réalisation de cette idée, s'il l'eut, le cardinal d'Amboise s'opposa absolument. Ludovic Sforza ne devait pas sortir du château du Lys Saint-Georges, où il mourut «non sans soupçon d'empoisonnement», selon l'usage(1).

Dans un donjon perdu du centre de la France disparut ainsi le duc de Milan et, avec lui, un demi-siècle et toute une longue tradition de souveraineté et d'histoire. La famille directe de Ludovic Sforza se trouva du même coup réduite à l'impuissance et annihilée : son frère, le cardinal Ascanio, partagea, un peu plus tard, quoique moins durement, sa captivité ; ses enfants, encore en bas âge, restaient exilés dans les montagnes du Tyrol. La conquête du duché de Milan était donc assurée à la France par la captivité du duc, par la ruine de la famille Sforza.

§ 2. — *L'internement en France du Duchetto.*

Par la défaite et la capture de Ludovic Sforza, Louis XII ne triomphait cependant que d'une branche cadette et d'un usurpateur. Le légitime héritier de Francesco Sforza était un petit neveu de Ludovic le More, le petit enfant du duc Galéaz et d'Isabelle d'Aragon, nommé Francesco, comme son bisaïeul, et connu populairement sous le titre familier de *Duchetto* (2). Ce n'était encore qu'un enfant beau et élégant, d'une raison précoce, mais d'un tempérament maladif, le dernier rejeton d'une race épuisée. C'est à lui qu'aurait dû revenir, dans le système du loyalisme sforzesque, l'héritage de son père et de son grand-père. Mais Ludovic Sforza, sous prétexte de son incapacité à gouverner, l'avait gardé dans une quasi captivité à la Corte Vecchia.

Le *Duchetto* était, pour sa beauté, sa jeunesse et sa triste destinée, populaire à Milan. Il pouvait y devenir, sinon le chef,

(1) Arluno, *op. cit.*, pag. 146. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 637. De toute sa maison, on ne lui laissa finalement qu'un seul domestique, Pier Francesco Pontremoli, qui retourna à Milan après la mort de son maitre. C'est lui qui a fourni tous ces renseignements à Arluno : « Unus illi perpetuus ex tanto famulitio minister Petrus Franciscus Pontremulanus fuit, a quo, cum post elatum principem ad nos repedareti, de captivo multum didicimus ».

(2) Marino Sanuto, III, 32, Zuam da Tolentino, 8 octobre 1499. Antimaco écrit à la marquise de Mantoue le 4 octobre 1499 que: « Jamais ni l'art ni la nature n'avaient produit quelque chose de plus beau. »

au moins le prétexte d'une opposition éventuellement redoutable (1). Dans les derniers jours de sa domination, Ludovic Sforza avait semblé, par un changement marqué d'attitude à son égard, favoriser ce mouvement d'opinion ; il l'emmena quelquefois promener à cheval avec lui dans les rues de Milan ; un jour il lui demanda dans une de ces promenades : « Auras-tu le courage de courir ? » et « le petit garçon courut très gentiment » (2). Le bruit circula que le duc de Milan lui avait abandonné le duché, que le *Castelletto* de Gênes s'était déclaré pour lui (3). Au moment de son départ, Ludovic Sforza lui donna, pour y résider avec sa mère, le duché de Bari en Pouille (4). Cette popularité naissante est attestée dans les demandes du peuple milanais, adressées le 5 septembre au nouveau gouvernement : la commune réclame pour la duchesse Isabelle et pour le *Duchetto* un traitement honorable et la liberté d'aller et de venir, librement et sans être inquiété, dans le duché de Lombardie (5). Cette popularité pouvait devenir dangereuse et rendait nécessaire pour le gouvernement français l'éloignement de Milan du *Duchetto* et de sa mère.

Après la révolution de septembre, la duchesse Isabelle resta indécise sur le parti qu'elle devait prendre. Après avoir songé à se retirer en Allemagne avec Ludovic Sforza, elle se décida à demander un asile à sa famille à Naples; on lui prêta même l'intention d'aller s'embarquer à Gênes avec son escorte sur quatre galères préparées et destinées à son usage par le roi de Naples, Frédéric ; elle demanda un sauf-conduit à Trivulce. En attendant son départ, elle continua d'habiter d'abord la Corte Vecchia, sa résidence ordinaire, puis la maison d'Ambrosio da Corte (6).

(1) Marino Sanuto, II, 1010. « Le *duchetto* était populaire parmi les enfants. En juillet 1498, Ludovic étant absent de Milan, le duchino sortait à cheval et promenait dans la ville ; les petits gamins (*putini picoli*) se rassemblaient et couraient devant lui en criant « *Ducha, Ducha* », si bien que le duc écrivit à Milan l'ordre de l'enfermer dans le Castello et de supprimer ces promenades, « car il craignait..... »

(2) *Ibid.*, II, 1228, *in campo*, 4 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1270, Capoinsaco à la Seigneurie, Rimini, 7 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1213, 31 août 1499 ; Florence, *loc. cit.*, *Lettere alla Signoria*, 31 août 1499.

(5) Pélissier, *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanez*, II, pag. 3 (Privilèges demandés à Louis XII par la commune de Milan).

(6) L'ambassadeur florentin à la Seigneurie, 31 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 324. Marino Sanuto, II, 1210, Crema, 2 septembre 1499 ; II, 1268, Treviglio, 7 septembre 1499.

Elle voulut profiter de la réaction générale contre le gouvernement et les favoris de son beau-frère, et de l'arrestation de l'astrologue Ambrosio da Rosate, pris dans sa fuite et ramené comme prisonnier dans la maison d'Aluisio Trivulzi, pour élucider la mort mystérieuse de son mari Jean Galéaz Sforza ; on accusait depuis longtemps Ambrosio da Rosate de l'avoir empoisonné pour complaire à Ludovic; une enquête fut commencée par Pier dal Verme et Giovanni Borromei ; la duchesse voulait envoyer à Maximilien les preuves de la complicité du duc de Milan dans cet assassinat. L'astrologue aurait fini par avouer, à en croire une déclaration d'Isabelle à l'ambassadeur Bianchi, qu'il avait administré le poison à Jean Galéaz dans un « *scyroppo* », au su et sur la demande spéciale de Ludovic Sforza. La duchesse eut quelque temps l'idée de lui faire faire un procès en règle, mais elle attendit pour plus de sûreté l'arrivée du roi, et puis elle quitta Milan sans avoir donné suite à son intention (1).

Le sort de la duchesse Isabelle et de son fils devait être réglé par Louis XII. Quand il vint en Lombardie au mois d'octobre, le jeune duc alla, avec sa mère, se présenter à lui à Pavie (2). Isabelle d'Aragon espérait recevoir pour elle et pour son fils un « état » honorable. Mais il n'était pas dans les intentions de Louis XII de laisser Francesco Sforza aux mains de sa mère ni de l'établir en Lombardie. Isabelle fut installée par les soins de Ligny dans la maison de Marchesino Stanga et séparée de son fils (3). Cette séparation devait être définitive ; la malheureuse princesse pleura longtemps, puis se résigna. Au commencement de novembre, elle retourna le voir une dernière fois à Pavie avant son départ pour la France (4). Elle pria d'Atri, destiné à aller comme ambassadeur de Mantoue à la cour de Louis XII, de lui donner fréquemment des nouvelles de son fils, de sa santé et de ses progrès, « parlant de lui comme de ce qui faisait tout son espoir et toute sa vie » (5). Elle-même vint voir le roi, qui lui

(1) Rozono au marquis de Mantoue, 14 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 364. Bianchi au duc de Ferrare, 18 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 376.

(2) L'ambassadeur florentin à la Seigneurie, 30 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 400.

(3) MARINO SANUTO, III, 32, Zuam da Tolentino, octobre 1499.

(4) Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 8 novembre 1499 : « La duchessa Isabella é andata a Pavia ad vedere il figliolo inante chel vada in Franza. »

(5) Giacomo d'Atri au même 15 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 450.

fit bon accueil et lui donna un revenu de six mille écus (1). Toute la cour avait pitié d'elle ; à Milan, Trivulce l'entourait de soins et de respect (2) ; elle y resta encore longtemps.

Ce ne fut qu'au début de février qu'elle partit de Milan pour aller à Naples ; elle descendit le Pô ; les *rectori* de Crémone, à qui elle demanda l'autorisation d'y loger avec trente personnes, la lui refusèrent, craignant probablement quelque «émotion» en sa faveur ; le 3 février, elle avait, de Toresella, notifié son départ au marquis de Mantoue, elle devait s'arrêter à Dolzolo pour visiter Madonna Antonia Gonzaga, puis, quittant le bateau à Borgoforte, aller voir le marquis et la marquise à Mantoue ; elle demandait au marquis de lui envoyer des voitures pour elle, ses gens et ses bagages. Elle resta deux jours chez eux ; puis elle arriva le 11 à Bologne, où on la trouva désolée de la séparation d'avec son fils. Giovanni Bentivoglio alla à sa rencontre avec beaucoup de gentilshommes et de dames ; après un séjour de trois jours à Bologne, elle repartit pour Naples (3).

Le jeune duc Francesco fut retenu au château de Pavie quand il vint y voir Louis XII. Il était très bien vu, aimé et estimé de tout le monde, mais il n'y était pas dans sa pleine liberté (4). Louis XII laissa les Milanais émettre les opinions les plus diverses : « qu'il ne pouvait pas garder Milan pour lui-même, qu'il en ferait la dot de la fille qu'il venait d'avoir, et qu'il marierait cette fille au duc Francesco». La population milanaise aurait volontiers agréé ce parti, mais ce n'était qu'une rumeur sans fondement, tolérée par Louis XII pour « faire patienter » ses sujets (5). Le jeune prince fut emmené en France à la suite du roi, et c'était en quelque sorte comme prisonnier qu'il y allait (6). Louis XII se délivrait ainsi de toutes les difficultés qu'aurait pu produire la présence en Lombardie d'un héritier légitime des Sforza.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 21 novembre, et Bianchi au même, 8 novembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 442 et 445.

(2) Milan, *Cartegg. gener.* Paolo Cimo à son frère, Naples, 7 janvier 1500. « Messer Jo. Jacomo Trivultio favoreggia molto la duchessa Isabella. »

(3) Marino Sanuto, III, 103, 1-8 février 1500. Mantoue, *Arch. Gonzaga*, *Copialettere*, 6 février 1500.

(4) Antimaco à la marquise de Mantoue, 5 octobre 1499.

(5) *Chronicon Venetum*, octobre 1499.

(6) Antimaco à la marquise de Mantoue, 6 octobre 1499. Costabili au duc de Ferrare, 21 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 455.

§ 3. — *La retraite en Allemagne des fils de Ludovic Sforza*

Tous les membres de la famille Sforza se trouvaient donc ainsi dispersés et réduits à l'impuissance politique : les uns exilés et confinés dans le royaume de Naples, les autres prisonniers ou hôtes du roi de France. Le dernier frère de Ludovic et d'Ascanio Sforza, l'archevêque de Gênes, après s'être pendant quelque temps associé à la fortune de ses aînés, revint à des sentiments plus conformes à ses intérêts et recouvra ses bénéfices et la libre administration de son diocèse (1); il y demeura d'ailleurs inoffensif. Une sœur de Ludovic Sforza, religieuse dans un couvent de Mantoue, ne fut pas inquiétée (2).

Il ne restait hors de la domination de Louis XII que les enfants de Ludovic Sforza, Massimiliano et Francesco, qui devaient monter plus tard l'un après l'autre sur le trône de Milan. Quand Ludovic Sforza avait repris l'offensive, il avait laissé dans le Tyrol ses enfants et ses neveux, fils naturels de son frère aîné Jean Galeaz, les princes Ottaviano et Ermete Sforza. Vers le 25 avril, après la fin de cette campagne si malheureusement terminée pour eux, les jeunes princes furent menés de Brixen à Inspruch avec tous leurs bagages et les restes du trésor ducal, qui, en argent et en joyaux, représentaient encore environ soixante mille ducats. C'était une retraite définitive. Maximilien installa ses petits cousins à Inspruch, mais s'empara de ce trésor, avec d'autant plus d'empressement que c'était sans doute le dernier argent qu'il eût désormais à recevoir de Milan (3). — Les princes milanais vécurent à Inspruch dans une retraite sévère, avec une maison très peu nombreuse et une dépense étroitement limitée par la modicité de leurs ressources : au mois de juillet 1500, ils n'avaient plus guère qu'un millier de ducats. Ils vécurent dans l'obscurité de l'exil, trop jeunes du reste pour tenter aucune entreprise, pendant douze années environ (4).

(1) Pélissier, *Trois registres de lettres ducales de Louis XII aux Archives de Milan* (Bulletin d'histoire et de philologie, 1892) App. n° 12.

(2) Marino Sanuto, III, 529, rectori de Vérone, 20 juillet 1500.

(3) *Diario Ferrarese*, col. 383, 15 avril 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 286, Roveredo, 2 mai 1500 ; III, 322, 13 mai, *ibid.*; III, 348, Feltre, Barbaro à la Seigneurie, 22 mai 1500 ; III, 452 et 511, rectori de Brescia à la Seigneurie, 27 juin et 16 juillet 1500 ; III, 528, rectori de Brescia, 17 juillet 1500 ; III, 551, Bergame, 25 juillet 1500.

Avec eux resta en exil le petit nombre des fidèles gibelins qui n'avaient pas accompagné Ludovic Sforza dans sa marche contre Milan, ou qui, après sa défaite, avaient pu regagner l'Allemagne. Parmi eux étaient Zuam Francesco Marliani, Antonio Crivelli, Bortolo Crivelli, Jean Galeazzo Visconti, Antonio Maria San Severini, Hieronimo Carcano ; leurs résidences furent surtout Inspruch, Brixen et Trente. La fuite de quelques-uns n'avait pas été sans danger : Bortolo Crivelli était resté trois jours à Bergame enfermé dans une chapelle funéraire. Galeazzo Visconti avait été appelé, en juillet 1500, de Mantoue en Allemagne par l'empereur (1).

Ces quelques Milanais ne se laissèrent pas fléchir par la fortune des guelfes et par la longue domination de la France. Ils restèrent des ennemis toujours armés, et leurs sollicitations d'une descente impériale en Italie se prolongèrent longtemps, toujours avec un égal insuccès (2). Ils étaient appuyés dans leurs sollicitations, (mais dans un but différent du leur et tout personnel), par l'impératrice, jalouse de revendiquer ses propres droits. Pendant plusieurs mois, tant que durèrent les interminables et souvent perfides négociations de Maximilien avec la France, ils purent espérer que leurs vœux seraient d'un jour à l'autre exaucés. Maximilien les comblait de « bonnes paroles » : il déclarait à qui voulait l'entendre qu'avant le mois d'août il les aurait tous ramenés chez eux ; il le dit au général des Humiliati, il le répéta à des Milanais venus à Inspruch pour visiter les princes Sforza ; il en subventionna quelques-uns, médiocrement d'ailleurs ; il protégeait les Milanais *forausciti* réfugiés dans le Mantouan et rappelait à ce propos au marquis qu'il était feudataire impérial ; il affectait de se représenter aux Milanais comme victime de ses bonnes dispositions pour eux : « il avait refusé, leur disait-il, d'aller se faire couronner à Rome, parce que la diète lui refusait elle-même l'aide nécessaire pour reconquérir Milan » (3). Mais l'attente des gibelins, comme jadis celle

(1) Marino Sanuto, III, 322, Feltre, Barbaro à la Seigneurie, 13 mai 1500 ; III, 452, rectori de Brescia à la Seigneurie, 27 juin 1500 ; III, 511, lettre de Bellune à la Seigneurie, 16 juillet 1500 ; III, 423, *in colegio*, 28 juin 1500 ; III, 457, rectori de Brescia, 2 juillet 1500.

(2) Naturellement leurs intrigues et leurs tentatives de séduction sur les officiers impériaux étaient fréquentes. A Trente, notamment, ils comblaient de prévenances le capitaine impérial (Marino Sanuto, III, 377, Feltre, Barbaro à la Seigneurie, 6 juin 1500).

(3) Marino Sanuto, III, 454, Riva, Foscolo à la Seigneurie, 27 juin 1500 ; III, 457, rectori de Brescia à la Seigneurie, 2 juillet 1500 ; III, 468, Riva,

de Ludovic Sforza resta vaine. Après quelques mois de ces incertitudes, les Milanais offrirent à l'empereur, en novembre 1500, cent mille ducats comptant et un tribut annuel de soixante mille ducats s'il consentait à conduire une expédition en Lombardie : Maximilien, qui venait justement de signer une trêve avec Louis XII, répondit par un refus assez sec, disant qu'il savait quand il devrait commencer l'entreprise, qu'il attendait le moment favorable, et leur reprocha de vouloir le faire prendre comme ils avaient fait prendre Ludovic Sforza (1). — Ces fins de non recevoir devaient se renouveler longtemps : malgré leurs incessantes déconvenues, les Milanais réfugiés ne désespéraient pas ; ils entretenaient par la route d'Allemagne à Vérone et Mantoue, restée libre et où la circulation était facile et sans obstacle, des intrigues et des relations avec leurs coreligionnaires politiques d'Italie (2). Au milieu de l'universelle adoration de la fortune dont les villes et le peuple de Lombardie donnèrent alors un exemple si général et si fâcheux, ce petit groupe de gibelins mérite l'admiration pour sa constance et sa loyauté dans le malheur et pour une fidélité qui attendit longtemps sa récompense.

Foscolo à la Seigneurie, 5 et 6 juillet 1500 ; III, 528, rectori de Brescia, 17 juillet 1500 III; , 551, Bergame, 25 juillet 1500 ; III, 529, Vérone, 20 juillet 1500 ; III, 377, Feltre, Barbaro à la Seigneurie, 6 juin 1500.

(1) Le cardinal de San Severino essayait d'exciter les Allemands contre les Vénitiens. Il faisait prononcer devant la diète un discours où il accusait Venise d'avoir usurpé des terres de l'Église et demandait vengeance de cette usurpation (Marino Sanuto, III, 564, *in colegio*, 30 juillet 1500). Le général des Humiliati, homme plus pratique, proposait d'envoyer demander l'appui des Turcs (Marino Sanuto, III, 430 et 452, rectori de Brescia, 27-28 juin 1500).

(2) Costabili au duc de Ferrare, 29 novembre et 2 décembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 716.

CHAPITRE III

LA SOUMISSION DU DUCHÉ

I.

LA RÉDUCTION DE MILAN.

La soumission de la Lombardie marcha de front avec la guerre contre le duc de Milan : elle en suivit naturellement les phases et les fluctuations. Tout l'édifice sforzesque s'écroula avec la défaite et par la défaite même de Ludovic Sforza : la lutte militaire se doubla d'une lutte politique et à certains égards sociale. En même temps qu'ils avaient par deux fois à combattre et à détruire les armées du duc de Milan, les chefs de l'expédition eurent à réduire simultanément à l'obéissance la capitale, les villes du duché et les partis politiques, guelfe et gibelin, et à reconstituer une organisation administrative. Cette œuvre complexe fut interrompue, à Milan surtout, plus que dans le reste du duché, par le retour offensif du duc détrôné : ébauchée et improvisée de septembre 1499 à janvier 1500, ce fut surtout après le mois d'avril qu'elle fut définitivement consolidée ; là où les moyens doux n'avaient pas été efficaces, on obtint des résultats décisifs par l'emploi des mesures violentes. La réduction de Milan, capitale du duché, était la condition essentielle de l'établissement de toute domination dans la Lombardie. C'était aussi la plus difficile à obtenir ; ce fut la plus difficile à réaliser.

§ 1. — *L'entrée de Trivulce à Milan et les débuts de l'occupation française.*

I.

Ludovic Sforza, en quittant Milan, pour aller reprendre en Allemagne ses opérations militaires à longue échéance, laissait dans sa capitale une anarchie presque complète. Depuis quelques jours, les ressorts de son gouvernement s'étaient détendus ; les assemblées des citoyens pour protester contre les nouvelles lois de finances, les délégations adressées au duc et reçues par lui, les émeutes dans la rue, l'assassinat du trésorier Landriano, les acclamations adressées au *duchino*, les clameurs séditieuses qu'il était impossible de réprimer, tout montrait l'affaissement du pouvoir. Dès le 31 août, un ambassadeur pouvait écrire : « On vit à Milan comme dans une maison abandonnée » (1) ; le même jour, une assemblée populaire réunie en grand nombre choisit quatre citoyens importants par leur situation ou leur expérience pour en faire ses chefs pendant la crise qui allait éclater ; ce furent l'évêque de Como, un Trivulzi, le général des Humiliati, un Landriano, l'archevêque de Bari, et F. Bernardino Visconti ; le lendemain, une nouvelle assemblée sur la place *della Rosa*, lieu ordinaire des réunions populaires, décida de reconnaître l'autorité de ces quatre tribuns (2).

En même temps que le peuple organisait ce comité de défense nationale, Ludovic Sforza constituait un conseil de régence : soit qu'il y ait eu coïncidence entre les choix du prince et ceux du peuple (coïncidence vraisemblable, vu l'éclat des noms sur lesquels elle se produisit et qui s'imposaient), soit qu'il ait voulu flatter, pour la dernière fois, pour la première fois peut-être, le peuple de Milan, le duc désignait parmi les seize membres de ce conseil, l'évêque de Como, F.-Bernardino Visconti, l'archevêque de Bari et le général des Humiliati ; de plus, Battista Visconti, Pier Gallarate, Erasmo Triulzi, le chevalier Gilberto Borromei, les membres du conseil de justice Giacomo Bilia, Baldassare Pusterla, Zuam Francesco Marliano, Scipion Barbavara,

(1) L'ambassadeur florentin à la Seigneurie, 31 août 1499.
(2) Marino Sanuto, II, 1214, 3 septembre 1499, relation de J.-A. Rota.

Hieronimo Carcano, le protonotaire de San Celso (un Crivelli), le protonotaire Birago et Zuam Morexini (1). Ensuite ceux-ci s'adjoignirent, par un procédé de cooptation ou d'élection demeuré obscur, treize autres citoyens importants, parmi lesquels Ambrosio del Mayno, Nicola Arcimboldo et Zuam Andrea Cagnola ; presque tous ces nouveaux élus appartenaient au parti guelfe (2). Ce gouvernement provisoire reprit, pour sceller ses actes, le sceau de saint Ambroise, qui, un demi-siècle auparavant, avait été celui de la République ambrosienne (3). A la fois politique et municipal, ce conseil gouverna Milan pendant les journées qui suivirent le départ du duc jusqu'à l'entrée des Français : il tint des séances fréquentes et régulières, où tous les membres assistaient et dont les proclamations étaient faites en leur nom collectif, mais qui en réalité étaient dirigées par l'évêque de Como et F.-B. Visconti : c'était eux qui prenaient toutes les décisions en dernier ressort, et c'était chez l'évêque de Como, à Sant'Ambrogio, qu'avaient lieu ces séances (4). Le premier acte du gouvernement fut, pour se concilier la sympathie populaire, une mesure très démocratique : l'abolition des octrois du vin, du pain et des autres matières de consommation (5).

Le départ de Ludovic Sforza n'avait pas été sans provoquer quelques tumultes, sans importance d'ailleurs. Les boutiques s'étaient, selon l'usage ordinaire en pareille occurrence, spontanément fermées; les citoyens avaient pris les armes et se tenaient chez eux pour se défendre; l'un des Borromei avait réuni quelques troupes dans sa maison ; dans la nuit du 31 août, on mit à sac les maisons d'Ambrosio da Corte, ancien trésorier du duc, ennemi du clergé, qui l'abhorrait, et d'Antonio Landriano, le dernier trésorier, mort dans la nuit précédente des suites de l'attentat de Rigoni (le pillage y avait d'ailleurs été commencé par ses gens aussitôt après sa mort) ; les écuries de Galeazzo de San Severino furent également dévastées et incendiées (6) ; ces scènes se renouvelèrent pendant

(1) Marino Sanuto, II, 1256 et 1304, septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1304, septembre 1499. D'après la relation de J.-A. Rota, les Milanais auraient eux-mêmes élu neuf membres de ce conseil, en plus des quatre premiers nommés dans cette même séance. Il y a probablement ici confusion entre une élection populaire et une proclamation devant le peuple des membres du conseil nommés par Ludovic Sforza.

(3) *Ibid.*, II, 1312, Rome, ambassadeur vénitien, 11 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1218, 4 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1214, relation de J.-A. Rota, 3 septembre 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1210, 1222, 1263, lettres de Crema, 2, 4 et 7 septembre 1499.

quelques jours ; le 4 septembre, après le départ des ambassadeurs florentins, leur maison fut saccagée, et le secrétaire Vespucci (1), resté à Milan pour l'expédition des affaires courantes, perdit tous ses bagages dans la bagarre. Ces désordres furent vite réprimés. Le conseil nomma un connétable et deux cents hommes pour assurer la garde et la tranquillité de la ville (2) ; ses membres procédèrent toujours avec sagesse et d'un commun accord, sans faire de distinction entre les guelfes et les gibelins. Les gibelins avaient d'ailleurs perdu tout crédit et toute autorité, tandis que, Baptista et Francesco Bernardino Visconti ayant uni leurs familles par un mariage, cette alliance leur donnait une autorité considérable. « Ce gouvernement maintint, dit un contemporain, la ville prospère et riche ».

Mais si l'ordre social ne fut pas troublé gravement, le désarroi politique fut extrême ; le départ du duc laissa l'opinion dans une confusion extrême. Tout d'abord, il y eut un mouvement général des esprits vers la France : tout Milan, au départ de Ludovic Sforza, criait : « *Franza* ! *Franza* ! »; beaucoup de patriciens allèrent au devant de Trivulce, croyant qu'il entrerait à Milan dès le 1er septembre ; Trivulce, disait-on, ne serait pas à dix-huit milles de Milan, que toute la ville irait au devant de lui (3). Mais ce premier élan s'arrêta bientôt et la population se divisa ; la majorité, évoquant le souvenir toujours cher de la République ambrosienne, voulait rester en liberté et paraissait peu disposée à accepter aucun souverain (4); des groupes demandaient l'établissement d'une république avec F.-B. Visconti pour chef, et la substitution du paiement d'un tribut annuel au roi à une domination directe ; les partisans du régime déchu, les Bergonzio Botta, Cristoforo de Calabria ou autres, du Castello où ils étaient enfermés, travaillaient sous main à encourager ce sentiment (5) ; les amis de la France perdirent rapidement du

(1) Vespucci à la Seigneurie, 5 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 343.

(2) Marino Sanuto, II, 1222, Hieronimo de' Duchi à la Seigneurie, Treviglio, 3 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1198, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 1er septembre 1499 ; II, 1193, Caravazo, lettre à la Seigneurie, 1er septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1210, rectori de Bergame à la Seigneurie, 2 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1222 et 1268, relation de Hieronimo de' Duchi, 3 et 7 septembre 1499. Cependant la plupart des Milanais portaient la croix blanche qui était « l'enseigne du roi de France ». Marino Sanuto, II, 1267, Bergame, 7 septembre 1499 ; II, 1268, relation de H. de' Duchi, 7 septembre 1499, et II, 1222, lettre de Caravazo, 3 septembre 1499.

terrain ; la moindre espérance d'un secours quelconque, disait-on, empêcherait les Milanais de se rendre aux Français (1) ; la ville resta partagée entre trois opinions principales : un parti réclamait comme duc le fils du feu duc Jean Galéas, le *duchetto* ; un autre, assez nombreux d'après les Vénitiens, souhaitait le gouvernement de Trivulce ; un autre enfin, d'après les mêmes témoins, tournait ses regards vers Venise (2). Après le départ du duc, le 4 septembre, « *la ville était*, dit un témoin, *dans un désordre inimaginable* », et un autre ajoutait : « *Ce jour semblait être celui du jugement dernier* (3) ». Enfin une opposition assez violente se manifesta contre la domination française : personne n'en voulait plus; les Milanais ne parlaient de rien moins que de tailler en pièces les Français, s'ils faisaient du mal à leur ville (4).

La situation ne pouvait pas se prolonger davantage ; le premier soin du gouvernement provisoire devait être de conclure avec Trivulce une capitulation, de faire ainsi acte de soumission au nouveau régime. Trivulce consentait volontiers à ménager dans cet acte la dignité des Milanais, mais il demandait, pour attester la soumission de la ville, à y faire une entrée militaire et à en occuper militairement les portes ; de plus, pour pouvoir commencer la lutte contre le Castello, dernier refuge de la domination sforzesque, à faire approcher de la ville et du parc son artillerie (5). Le gouvernement provisoire lui envoya, le 3 septembre, une ambassade composée de Pier Martyr Stampa et de Giovanni Moresini, pour lui donner acte de la soumission de Milan et lui demander certaines concessions : un sursis de deux jours avant la prise de possession des portes, et son intervention pour empêcher la cession de Crémone aux Vénitiens. Les ambassadeurs s'acquittèrent habilement de leur mission (6) ; mais ils n'obtinrent que des réponses médiocre-

(1) Marino Sanuto, II, 1222, lettre de Crema, 4 septembre 1499.

(2) *Chronicon Venetum*, septembre 1499.

(3) Marino Sanuto, II, 1217, 3 et 4 septembre 1499 ; relation de Gabiano et de Caxaro.

(4) *Ibid.*, II, 1211, rectori de Bergamo à la Seigneurie, 2 septembre 1499. — La grande confusion qui régnait à Milan se manifesta par la fabrication de monnaies à diverses effigies (Marino Sanuto, II, 1268, lettre de Treviglio, 7 septembre 1499).

(5) *Ibid.*, II, 1222, Treviglio, 3 septembre 1499, et Crema, 4 septembre 1499.

(6) Instruction à Giov. Morosini, 5 septembre 1499 (*Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 341). Stampa et Moresini au gouvernement provisoire, 5 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 342.

ment satisfaisantes. Trivulce ne cacha pas qu'il était très mécontent de la cession de Crémone aux Vénitiens (1), déclara n'avoir eu aucune part au traité d'alliance qui l'avait sanctionnée, mais il déclara en même temps qu'il ne pouvait absolument rien faire contre ce traité, vu la résolution du roi de l'observer. En réponse à la demande de surseoir à son entrée, il manifesta au contraire l'intention d'arriver dans la journée du lendemain dans les bois voisins de Milan, prétextant ses engagements avec les capitaines français ; cependant, sur les supplications des ambassadeurs, il finit par promettre d'ordonner le départ de l'armée le lendemain sans prendre conseil des autres chefs, assez tard pour qu'elle fût obligée de faire étape à Cassina, à cinq milles de Milan. Mais il demandait, en échange de ces concessions, l'envoi immédiat d'une ambassade d'honneur et la communication des conditions que la ville prétendait mettre à son entente avec la France (2).

Avant la réception de ces deux délégués, Trivulce, impatient des lenteurs du gouvernement provisoire, lui avait fait signifier par Ambrosio Trivulzi son dessein de faire approcher sans délai l'armée de Milan. Cet avis inquiéta le gouvernement provisoire, qui s'empressa de faire constater à Trivulce que l'envoi de ses propres délégués avait précédé ce dernier avis, et de lui expliquer qu'il leur fallait un délai de deux jours pour mettre en ordre et rédiger les articles de la capitulation : « la plupart de ces articles étaient déjà formulés et approuvés par la majorité des membres du gouvernement, mais le nombre considérable des opinions à recueillir exigeait du temps »; il promettait néanmoins d'envoyer, dès le lendemain matin, la teneur de ces articles à Trivulce, pour que celui-ci pût les examiner, les signer en présence de l'ambassade solennelle, ou bien, s'il trouvait quelque changement à y faire, « agir en cela au

(1) Marino Sanuto, II, 1222, Caravaggio, 3 septembre 1499. — L'opposition à la cession de Crémone à Venise était en effet très violente à Milan. Le 5 septembre, des voyageurs, sur la via Romea, entendaient assurer que Crémone n'accepterait à aucun prix la domination vénitienne, mais ferait ce que ferait Milan, et que Milan, malgré la proximité de l'armée ennemie, ne consentirait jamais à la perte de Crémone. On disait même que, sur cette question, Venise et la France cesseraient bientôt de s'entendre. Dans leurs demandes du 5 septembre, les Milanais, qui venaient justement de recevoir une ambassade de Crémone les avertissant de l'extrémité où elle se trouvait, demandent que Trivulce prenne l'engagement de recouvrer les territoires appartenant au duché de Milan et perdus par lui.

(2) Vespucci à la Seigneurie de Florence, 7 septembre 1499.

mieux des intérêts de Milan » : le gouvernement déclarait s'en rapporter à lui, connaissant ses sentiments d'affection pour sa patrie.

De plus, le gouvernement milanais suppliait Trivulce de s'abstenir d'envoyer l'armée française à Milan. Il y suffirait d'un petit nombre de troupes pour résister à la garnison du *Castello*, peu nombreuse, chaque jour diminuée par des désertions, et pour garder l'artillerie qu'on pourrait établir dans le *zardino*; il offrait d'ailleurs des ôtages pour garantir les dispositions pacifiques de Milan ; il demandait encore que Trivulce ne nommât pas de nouveaux *contestabili* pour la garde des portes avant la conclusion du traité, car le peuple considérerait cette hâte comme une offense grave ; et enfin, que Trivulce épargnât à la ville la présence de toute l'armée : la population de Milan était nombreuse et surexcitée, et l'on pouvait craindre, si les Français se trouvaient en trop grand nombre en contact avec elle, quelque tumulte ou quelque «scandale» également préjudiciable à tous (1).

Zuam Marco della Croce partit de Milan le 4 septembre au soir, porteur du projet de capitulation et des demandes de Milan. Le gouvernement demandait à Trivulce de les examiner le plus tôt possible et de les lui renvoyer dès le lendemain matin par le même porteur, afin de se rendre compte des changements qu'il y aurait introduits et y donner le « *firmo stabilimento* » nécessaire. L'ambassade solennelle les rapporterait ensuite au général (2). Le 5 septembre, en effet, en présence des ambassadeurs milanais et des capitaines, Della Croce remit et lut le document à Trivulce ; celui-ci ne fit aucune observation ni pendant ni après cette lecture; Moresini et Della Croce restèrent ensuite auprès de lui pour lui fournir au besoin les explications nécessaires et pour surveiller les événements (3).

Entretemps, l'ambassade solennelle avait été désignée par le gouvernement provisoire : elle devait comprendre l'archevêque de Bari, les protonotaires Birago, Crivelli et de San Celso, J. Bilia, Herasmo Trivulzio, Ambrosio del Mayno, Giovanni Francesco Marliano, Gaspar Visconti, Aloysio da Gallarate, Nicola

(1) Le gouvernement provisoire à Trivulce, 4 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 337.

(2) Le gouvernement provisoire à Della Croce, Milan, 5 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 344.

(3) Stampa et Moresini au gouvernement provisoire, Milan, 5 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 342.

Arcimboldi, Hieronimo Carcano, Filippo del Conte comme secrétaire ; Zuam Marco Della Croce devait s'y annexer (1). Elle reçut les instructions du gouvernement le 6 septembre ; l'objet de sa mission était d'aller présenter à Trivulce ses congratulations pour la soumission de Milan au roi de France ; son programme, de « se rendre le plus vite possible auprès du général français pour lui dépeindre la joie que le gouvernement, la ville et le duché avaient à accomplir cet acte solennel, joie d'autant plus grande que le nouveau souverain, étant issu de la ducale maison Visconti, aurait nécessairement plus à cœur que tout autre de les protéger » ; son but sérieux, d'obtenir de Trivulce la reconnaissance des libertés milanaises, « de stipuler avant la dédition des conventions agréables aux deux parties ». Elle ne quitta Milan que le 7 septembre, vers une heure après midi, pour aller rejoindre Trivulce à Cassina (2).

L'armée française y était depuis la veille au soir. Trivulce commençait à s'impatienter, et de concert avec les capitaines français, semblait décidé à monter à cheval avec un petit nombre de francs archers pour aller occuper les portes de Milan, acte qu'il jugeait de la plus haute importance pour s'assurer la paisible occupation de la ville. Il consentit toutefois, sur les instances de Moresini, à surseoir jusqu'au lendemain (3).

Les instances et l'inquiétude de Moresini se comprennent aisément : c'était cette question de l'approche et de l'entrée des Français à Milan qui était, depuis plusieurs jours, la pierre d'achoppement des négociations et en somme la seule difficulté réelle. Les Milanais continuaient à dire qu'ils ne voulaient pas de Français chez eux, demandaient qu'ils fussent cantonnés dans le *zardino* ou à Binasco, tant que durerait le siège du *Castello*; ils acceptaient que Trivulce entrât, mais seul avec les hommes d'armes italiens. Cependant, dès le 3 septembre, on voyait dans la ville des soldats français isolés, et le fils de Trivulce, comte de Misocco, y entra dès le 4 septembre. Les Milanais faisaient une question d'amour-propre de ne recevoir les Français chez eux qu'après la signature de la capitulation (4).

(1) Pélissier, *La liasse « Potenze Sovrane Lodovico XII » aux archives de Milan*, doc. 2.

(2) Vespucci à la Seigneurie de Florence, 7 septembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 352.

(3) Moresini au gouvernement, 6 septembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 348.

(4) Marino Sanuto, II, 1218 et 1228, 4 septembre 1499 ; II, 1263, Liom à la Seigneurie, Crema, 7 septembre 1499 ; II, 1264, Milan, 7 septembre 1499 ; *Diario Ferrarese*, pag. 369.

L'ambassade milanaise rencontra Trivulce le 7 septembre à Cassina. La rencontre et l'entrevue eurent lieu dans le cérémonial accoutumé. Le *condottiere* remercia ses compatriotes d'être ainsi venus le recevoir à son retour dans son pays natal et déclara qu'il voulait rentrer tout de suite dans sa ville ; cette déclaration brusque et inopinée surprit profondément les Milanais (1), qui essayèrent vainement de lui faire retarder d'un jour cette visite inattendue ; il entra à Milan dans l'après-midi, accompagné d'un grand nombre de Français, mais sans armes, et aux acclamations de la multitude (2). Il alla d'abord au Duomo rendre grâces à Dieu de sa victoire et de son retour dans sa patrie ; puis il soupa chez son cousin l'évêque de Como, « où il fit bonne chère », et ensuite rentra au camp. Cette visite n'avait eu aucun caractère officiel.

Cependant, dès ce jour même, le gouvernement changea de nom et de titre : au lieu de *Deputati al governo e reggimento de la illustrissima città di Milano e del ducato*, ses membres signèrent désormais leurs actes *Governatori del illustrissimo stato di Milano :* cette modification indiquait la reconnaissance de ce conseil par Trivulce. Trivulce nomma Francesco Bernardino Visconti son lieutenant à Milan, et celui-ci prit le titre de vice-roi en l'absence de Trivulce (3). Le même jour, Trivulce prit encore une mesure capitale : il confia la garde des portes à des Français, dont il plaça quatre à chacune (4). Dès ce jour il se géra en lieutenant du roi; tous les arrêtés et décrets furent pris en son nom, et Seregni constate qu'il n'eut pas moins d'autorité que n'en avait eu Ludovic Sforza (5).

(1) Florence, A. d. S. *Lettere alla Signoria*, reg. XII. Vespucci, 7 septembre 1499 : « A le 18 hore sono partiti da Milano li dodici ambasciatori dei Milanesi per trovare M. Jo. Jacomo a Cassina, luogo vicino a Milano cinque miglia. E scontratossi insieme, dopo le cerimonie,... lui respose ringratiando di tale incontro e che intendeva venire in Milano di lungho, il che fu inopinatamente per li Milanesi, e piuttosto venne a ventura che a cosa certa, per aspectare che lui indugiassi un di ; pur vene di lungho ». — Le comte de Misocco était déjà entré à Milan le 4 septembre, et dès le 3 septembre, on voyait dans Milan des Français isolés.

(2) Marino Sanuto, II, 1268, H. de' Duchi à la Seigneurie, Treviglio, 7 septembre 1499 ; II, 1264, Dolce à la Seigneurie, Milan, 7 septembre 1499. Vespucci à la Seigneurie, 7 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1301, rectori de Brescia à la Seigneurie, 15 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1268, relation de H. de' Duchi, Treviglio, 7 septembre 1499.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499, et Rozono au marquis

II.

Les négociations continuèrent, après cette entrée de Trivulce à Milan, entre lui et le gouvernement provisoire (1). Francesco Bernardino Visconti lui avait soumis, au nom des gouverneurs, une liste de soixante-dix-huit articles, relatifs aux libertés et privilèges et à l'administration de Milan. Au nombre des demandes les plus importantes, ils maintenaient le droit réclamé par les Milanais d'élire un parlement, de nommer leurs magistrats, de ne dépendre de Louis XII que par le paiement d'un tribut annuel, la reprise des territoires détachés du duché, la démolition du château de Porta Giovia: Trivulce s'était toujours borné sur ces points à des réponses évasives, alléguant que la réponse à ces questions n'appartenait qu'au roi, ou évitant même de rien répondre (2). Cependant il tint, le 12 septembre, une séance solennelle où les gouverneurs lui communiquèrent, dans les formes les plus officielles, les articles de la capitulation. Les gouverneurs vinrent chercher Trivulce chez lui et l'accompagnèrent à la Corte Vecchia, jusqu'à la *sala aperta*, qui faisait jadis partie de l'appartement de la duchesse Isabelle (3) ; le cortège s'y installa ; Trivulce et Robinet s'y assirent sur le même rang ; les autres, gouverneurs, gentilshommes, *dottori da colegio*, la foule des marchands, des médecins, des artisans, et le surplus de l'assistance restèrent debout. Bartolomeo Chalco, debout et assisté des secrétaires Stefano di Cremona et J.-J. Cambiago, présenta à Trivulce et lui fit lire les *capitoli* demandés par la population milanaise, avec diverses additions et modifications à ceux qui lui avaient été soumis autrefois. Trivulce en fit d'abord une première lecture sommaire, puis il les reprit plus à loisir, et Stefano di Cremona nota au cours de cette lecture les réponses auxquelles Trivulce s'arrêtait pour chaque article. Arrivé au paragraphe relatif à la limitation des

de Mantoue, 18 septembre 1499. « Il signor J.-J. è un altro ducha ; tutte le cride se fano in nome suo e non se nomina altri. »

(1) Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.*, Trivulce aux gouverneurs de Milan, 9 septembre 1499. Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1288, Milan, 10 septembre 1499 ; II, 1274, Caravaggio, 8 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1302, 14 septembre 1499. Seregni au duc de Ferrare, 12 septembre.

impôts, Trivulce parla un moment tout bas à Robinet, puis, « d'un ton très doux et en termes apprêtés », il répondit que « personne au monde ne désirait plus que lui le bonheur et la prospérité de Milan, que c'était là le but constant de ses efforts; que si, pour le moment et malgré la très grande autorité que lui avait conférée le roi, il ne faisait pas aux Milanais la réponse par eux désirée, son refus procédait uniquement du désir qu'il avait de faire vis-à-vis de Louis XII acte de bon serviteur et de songer moins à son propre intérêt qu'à l'intérêt de son maître, et de l'attention qu'il devait aux dépenses nécessaires à la sûreté de l'état et au repos des peuples ». Mais Trivulce certifia que Milan trouverait en Louis XII un roi si excellent « que sa population aurait de perpétuels motifs de prier Dieu pour lui : le plus grand tort que le roi ferait aux Milanais serait de les endormir et de les rendre paresseux, au lieu que Ludovic Sforza les tenait éveillés et leur aiguisait l'esprit par ses vexations et ses persécutions ; Louis XII se contenterait de toucher ses revenus légitimes sans leur demander rien de plus, et les laisserait jouir tranquillement de leurs biens. » Le commerce qui s'établirait entre la France et Milan apporterait à Milan une nouvelle richesse. En conclusion, Trivulce se borna à accorder seulement la suppression de la moitié du total des impôts et de tous les *inquinti,* mais en réservant la confirmation de cette décision au roi « qui, disait-il, ne pourrait vouloir que l'améliorer encore ». A la demande du maintien des donations, ventes et privilèges, accordés par les anciens ducs et particulièrement par Ludovic Sforza, Trivulce répondit par une confirmation générale de tous les actes de ce genre, aussi bien ceux de Ludovic que tous les autres, antérieurs à la dernière année révolue ; pour cette dernière année, il confirmait les ventes réelles faites honnêtement : les autres seraient soumises à des expertises et les acheteurs n'en conserveraient que le capital sans les intérêts ; quant aux donations faites par Ludovic Sforza au moment de son départ, il ne les annulait ni ne les confirmait, mais comme le duc, en faisant de telles donations, avait, pour laisser de lui un souvenir favorable, donné et aliéné des domaines qui ne lui appartenaient déjà plus, Trivulce déclarait s'en remettre à la décision ultérieure de Louis XII. Dans le paragraphe relatif à la confirmation des privilèges, le secrétaire avait lu « tous privilèges anciens royaux et ducaux, exceptés ceux de l'empereur » : Trivulce réfléchit un moment, puis ordonna de supprimer cette exception et de maintenir en bloc tous les privilèges : il ne voulait nommer l'empe-

reur « ni en bien ni en mal », ni nuire aux droits de personne; lui-même avait des privilèges qui lui venaient de l'empereur et qui lui étaient précieux; d'ailleurs s'il y avait actuellement des différends entre le roi de France et l'empereur, il ne fallait pas cependant en faire supporter à des tiers innocents les fâcheuses conséquences. Les articles présentés à Trivulce ce jour-là étaient ceux que le peuple réuni à la place *della Rosa* avait discutés et approuvés le 5 septembre. On n'a point les réponses faites à tous par le lieutenant royal, mais d'après les événements ultérieurs, on peut aisément inférer que Trivulce repoussa ou réserva au jugement du roi toutes les demandes d'ordre politique, et ne concéda que celles relatives au commerce et aux points secondaires de l'administration. Cette séance régla les rapports du nouveau régime avec la commune de Milan, et la situation ultérieure de cette ville (1).

En même temps que se résolvait ainsi cette question essentielle, diverses mesures de police et de sûreté publique étaient prises d'un commun accord. L'un des derniers actes du gouvernement provisoire avait été la nomination d'un commissaire général de l'armée, Galeazzo Fossato, qui reçut pleins pouvoirs « pour prévenir tous les désordres qui pourraient se produire à l'entrée de l'armée française. De plus, il avait mission de pourvoir, d'accord avec le prévôt de l'armée, à tous les besoins des troupes françaises soit en vivres, soit en munitions, d'assurer par tous les moyens le bien-être de l'armée et de punir les délits des soldats (2). Trivulce, dès son entrée à Milan, prit trois arrêtés importants pour effacer les traces de la guerre et de l'anarchie qui l'avait momentanément suivie : ordre à tout individu sujet du roi de France et exerçant le métier des armes sans être à la solde royale, de vider le territoire dans les quarante-huit heures (3) ; ordre de rechercher les objets volés pendant le pillage de la maison du duc de Ferrare. Un autre arrêté ordonna à tous les aventuriers d'avoir à quitter la ville dans les deux heures, à peine de la vie et n'autorisa à y demeurer que les seuls stipendiés du roi; cette mesure était rendue nécessaire par la présence, à la suite de l'armée française, de quatre mille hommes de toute nationalité, dont beaucoup de déserteurs de

(1) Pélissier, *Documents pour servir à l'histoire de l'administration du Milanais.*

(2) Voir *La liasse « Potenze Sovrane »*, etc., doc. 6.

(3) Vespucci à la Seigneurie de Florence, 11 septembre 1499.

l'armée de Ludovic Sforza, sans solde, vivant de vols et toujours prêts à profiter du pillage et souvent à le provoquer (1) ; pour prouver que le décret était sérieux, Trivulce fit immédiatement pendre quelques-uns de ces aventuriers. Dès le 9 septembre, Trivulce avait signifié aux commissaires de Miliprime, de Binasco et d'Abbiate que tout gascon ou autre soldat du roi cantonné dans son ressort et auteur de quelque méfait devait être saisi et livré à la justice (2). Des mesures énergiques furent également prises pour empêcher l'envahissement tumultueux de Milan par les Français et les rixes qui devaient en être la suite: le port d'armes fut interdit aux Milanais d'abord, puis aux soldats français (3). Enfin des arrêtés eurent pour but de montrer que la révolution était finie : l'émigration hors du Milanais fut interdite ; il fut ordonné de commencer les vendanges dans les trois jours, l'époque ordinaire étant arrivée (4); le 10 septembre, C. Ponzono reçut l'ordre de veiller à la circulation d'eaux abondantes dans le *Naviglio grande* qui arrosait Abbiategrasse et Vigevano et de pourvoir de vin, de pain et de blé le camp français alors installé sur ces territoires ; la sécurité de la circulation de ces vivres était garantie ; ils devaient être fournis aux frais du gouvernement et seraient si bien payés que ceux qui en auraient fourni une fois voudraient sans cesse recommencer (5).

(1) Marino Sanuto, II, 1294, Milan, Dolce, 11 septembre 1499 ; Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499. Les soldats coupables de vol étaient rigoureusement pendus. « Tous les jours, quelque Français était pendu à Milan », dit Marino Sanuto (Marino Sanuto, *Diarii*, III, 26 et 37, Capelo à la Seigneurie, 6 et 11 octobre 1499).

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, lettres de Trivulce, 9 septembre 1499.

(3) Marino Sanuto, II, 1374, Milan, Dolce, 24 septembre 1499, et Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.*, les gouverneurs à Trivulce, 1er octobre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1347, Riva, 26 septembre 1499.

(5) Le gouvernement usa aussi de son autorité pour réprimer des vols et brigandages particuliers et faire opérer des restitutions. Baptista Vimercati fut obligé de rendre à sa belle-sœur, Onesta Vimercati, les objets qu'il lui avait dérobés dans la ferme de Scazoni ; un arrêté du 6 septembre défendit, à peine de cinq cents ducats d'amende, tout attentat contre les domaines de B. de Lampugnano dans le territoire de San Vittorio di Pieve da Pablago ; des avis analogues, sur le respect de domaines convoités, sont adressés au marquis del Borgo, aux frères Galeazzo et Alessandro de Govenzano ; les frères Otto, Desiderio et Antonio Visconti reçoivent l'ordre de rendre, dans les deux jours et sous peine de voir confisquer leurs biens et d'être traités en rebelles, les blés volés par eux à l'hôpital-général de Milan et à la veuve de Melchior Visconti. *Lettere missive*, et *Carteggio generale*, actes du mois de septembre.

III

Milan ayant été ainsi rassurée contre les dangers éventuels qu'elle pouvait redouter de l'entrée des Français, et ces mesures d'ordre général étant prises, le 11 septembre, dans la matinée, eut lieu le premier des actes officiels qui marquèrent la soumission de Milan au roi de France : l'entrée solennelle de Trivulce. Le lieutenant général du roi entra dans Milan avec plusieurs des capitaines français, notamment Robinet, et avec dix mille hommes, la moitié de l'armée selon Bianchi, soit pour intimider les habitants, soit pour commencer plus vite et plus aisément le siège du château (1). Il s'installa provisoirement dans le palais possédé par le duc de Ferrare dans la *contrada de Cusano* et précédemment habité par les ambassadeurs vénitiens; Robinet y logea avec lui (2). L'occupation de la ville par les Français y réveilla l'enthousiasme des partisans de Louis XII et le fit simuler par les autres : les gens prirent la croix blanche, les maisons furent ornées des armes royales: «Il n'y avait guelfe ni gibelin, dit Jean d'Auton, qui pour l'heure ne fût bon Français» (3). Le surlendemain, le secrétaire vénitien, Dolce, alla féliciter Trivulce, Robinet, La Palisse et les autres capitaines de leur heureuse entrée à Milan. Après Trivulce et Robinet, les autres capitaines arrivèrent successivement à Milan : Ligny n'y fit que passer, étant allé conduire les opérations militaires dans la région de Como ; D'Aubigny y arriva le 19, de Binasco, où l'avait si longtemps retenu la maladie : il logea dans la maison de Lodovico da Tolentino. Les premiers jours de l'occupation française, jusqu'au 17 septembre, furent remplis par le soin de trouver des logements et d'assurer l'alimentation de l'armée française : les soldats furent logés dans les couvents et dans les maisons particulières abandonnées ou inoccupées. Les troupes n'avaient pas de grandes exigences, elles étaient généralement satisfaites quand on leur donnait de

(1) Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499, et Bianchi au même, 11 septembre 1499. «A quest' hora mi pare siano dentro la mita de Franzosi».

(2) Vespucci à la Seigneurie de Ferrare, 11 septembre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 356.

(3) D'Auton, I, 48-55. Cependant il se demande avec assez de bon sens si cet enthousiasme a pour cause un réel amour de la France ou simplement la haine contre Ludovic Sforza.

quoi boire : aussi ne vit-on bientôt dans les rues et sur les places que des buvettes où, à toute heure, mangeaient et buvaient les soldats français, normands, picards et gascons (1). L'entrée de ces troupes ne causa point d'incidents sérieux : l'arrêté de Ligny, qui autorisa le port d'armes pour les Français en l'interdisant pour les Milanais, provoqua cependant des rixes et une façon d'émeute qui se porta contre la maison de ce capitaine : ce fut alors qu'un second arrêté l'interdit également aux soldats français. Trivulce n'hésita point à employer la force contre les troupes qui voulaient prématurément pénétrer dans Milan : quatre mille gascons faisant mine de vouloir entrer de force, Trivulce envoya contre eux F.-B. Visconti et de la cavalerie, avec ordre de tirer sur ceux qui continueraient à vouloir forcer la consigne. — Le séjour de ces troupes fut accompagné des inconvénients inévitables qu'entraîne la présence prolongée d'une armée étrangère en contact quotidien avec les indigènes dans un pays conquis. On peut s'en faire une idée par les plaintes portées aux gouverneurs de Milan : les Français logés à Milan et dans le pays circumvoisin veulent l'être « à discrétion »; ils ne veulent pas payer ce qu'ils achètent ou ne le pas payer au juste prix ; ils menacent les habitants, les maltraitent parfois (2).

Du manque relatif d'approvisionnements, de jour en jour plus sensible, naissaient mille inconvénients. D'autre part, l'obligation de loger les troupes, de recevoir des étrangers dans leurs maisons paraissait aux Milanais « plus intolérable à elle seule que tous les impôts de Ludovic Sforza»; cette obligation devenait en effet l'occasion ou le prétexte de toutes sortes d'excès, de rapines, de violences, d'attentats aux mœurs : « Les pauvres gens de Milanais ne pouvaient plus dire que leur souffle même fût à eux ; les Français les mettaient à la porte de leurs maisons pour coucher avec leurs femmes et leurs filles : les pauvres pères et maris ne pouvaient que subir l'outrage et quitter la place; ce n'étaient pas là des accidents isolés, mais cela arrivait à tout Milan.» «Et qui connaît la nature des Français, dit le chroniqueur vénitien, en

(1) Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, les gouverneurs de Milan à Alberto Marliano et à Cesare Visconti, 25 septembre 1499. Dès le 15 septembre, on avait commencé à se plaindre des soldats français, des dommages qu'ils causaient, de la consommation excessive qu'ils faisaient de tout : on jugeait qu'un édit fixant la ration de chacun devenait nécessaire (Lettre de Bellingeri au marquis de Mantoue, 15 septembre 1499).

croira plus encore que je n'en raconte » (1). A Milan, à Pavie, il y eut en ce genre des aventures fâcheuses : une noble milanaise « avait eu affaire » à un baron français, puis, recevant chez elle ses frères et d'autres parents, lui fit dire qu'elle n'était plus libre de le recevoir ; le baron eut l'insolente indiscrétion de l'envoyer plusieurs fois chercher chez elle, menaça d'aller la prendre de force ; il y eut une plainte des parents au roi, et il fallut un ordre de Louis XII pour calmer ce peu courtois gentilhomme (2). Parfois ces violences appelaient des vendettas : à Pavie, un Français ayant voulu la fille de ses hôtes, les frères de la jeune fille la firent secrètement sortir de la maison, puis coupèrent la tête à l'insolent : sept pavesans furent pendus en représailles ; dans un village près de Pavie, des fourrageurs français ayant été massacrés par les paysans, le commandant, dont le frère était parmi les victimes, tua le propriétaire de la ferme sur laquelle la rixe avait eu lieu, puis, une enquête ayant démontré que «les paysans avaient commencé», on massacra la majeure partie de la population de ce village. Ces violences étaient peu faites pour plaire aux Milanais, mais, comme le dit très justement Ridolfi, « dans une pareille multitude, il était presque forcé qu'il arrivât des scandales ».

Trivulce s'efforçait cependant de maintenir une stricte discipline dans l'armée française et dans la ville le respect absolu des lois. Le 16 septembre, il fit pendre un gentilhomme picard, coupable d'avoir tenu des propos inconvenants à une dame de la famille Trivulce, et de l'avoir embrassée ; beaucoup de gentilshommes implorèrent sa grâce ; le condamné offrit quatre mille (ou selon d'autres dix mille) écus de rançon : rien ne servit; Trivulce répondit que, « fût-il son propre fils, il pendrait le coupable de ses propres mains ». L'impression produite dans tout Milan par ce supplice fut énorme, et Bianchi ajoute à son récit cette sage réflexion : « Il faut que chacun marche droit ; autrement l'on est puni sans rémission » (3). Le 22 septembre, cinq individus, coupables de contravention aux règlements de police, furent fouettés par décision du capitaine de justice. Quand les plaintes contre les vexations des

(1) *Chronicon Venetum*, pag. 122 ; Girolamo Morone, *loc. cit.*, pag. 8.

(2) Ridolfi à la Seigneurie de Florence, Venise, 18 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 427.

(3) Lettre de Bianchi au duc de Ferrare, 18 septembre 1499. Rozono au marquis de Mantoue, même date. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 376 et 377.

Français furent portées au gouvernement, vers le 25 septembre, les magistrats s'entendirent avec Ligny pour y faire droit et rétablir l'ordre : des commissaires choisis par le gouvernement, Alberto Marliano et Cesare Visconti, et des capitaines délégués par Ligny eurent à veiller au rétablissement de l'ordre, au respect des arrêtés et des propriétés, et au paiement des achats selon les tarifs. Trivulce veilla de fort près au désarmement des habitants et au licenciement des troupes privées réunies par divers patriciens ; les premiers arrêtés sur cette matière n'ayant été qu'assez mal observés, Trivulce avertit les gouverneurs que le roi était prévenu de ce manquement; ceux-ci lui adressèrent une lettre de justification, mais, — preuve qu'ils n'étaient pas à l'abri de tout reproche,— ils n'osèrent pas, après réflexion, demander une enquête. L'arrêté fut renouvelé : interdiction fut désormais faite à quiconque de porter les armes, à peine de trois *tracti da corda* et d'une amende de cent ducats; ordre fut donné à tous les gentilshommes de licencier les soldats étrangers qu'ils pouvaient avoir chez eux. On annonça même que la ville serait toute entière désarmée et que les armes devraient être portées dans le château : mesures de précaution destinées à empêcher tout « scandale », lors du voyage du roi. L'exécution de ce nouvel arrêté amena quelques troubles plus sérieux. Le 23 septembre, au Broletto Vecchio, la garde de ville voulut désarmer quelques serviteurs de F.-B. Visconti: ceux-ci résistèrent, blessèrent dans la bagarre plusieurs Français et restèrent maîtres du terrain (1). Les gouverneurs protestèrent officiellement contre l'opportunité de l'ordre d'expulsion des gens de guerre et de l'interdiction du port d'armes, alléguant qu'il n'y avait dans la ville que « de braves gens ».

La même sévérité continua pendant le séjour de Louis XII: Nombre de soldats furent pendus pour vols ou violences (2) ; d'autre part, le 12 octobre, un arrêté renouvela et aggrava les précédents, interdisant dans Milan et ses faubourgs la circulation diurne et nocturne de tout citoyen, quel qu'il fût, porteur d'armes offensives : tout individu surpris après huit heures du soir avec des armes serait pendu sur place ; la circulation sans lumière fut interdite après la troisième sonnerie des cloches,

(1) Rozono au marquis de Mantoue, 24 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 390.

(2) *Chronicon Venetum*, pag. 122. Marino Sanuto, III, 26 et 37, lettres de Milan, 6 et 11 octobre.

dans Milan ou dans ses faubourgs, à peine d'une amende de dix ducats pour chaque contravention; des délégués spéciaux furent chargés de rondes et de perquisitions attentives dans la ville (1).

Aussi bien et malgré toutes ces violences individuelles, bien que, d'après certains témoignages peut-être un peu jaloux, il y eut dès ce moment dans Milan plus de mécontents que de gens satisfaits (2), la ville fut dès le milieu de septembre aussi tranquille qu'à l'ordinaire, le travail des artisans recommença, le commerce reprit ; la ville retrouva sa physionomie habituelle (3). Pour commémorer la fuite de Ludovic Sforza, une inscription qui en relatait les circonstances fut placée sur le Castello en face des inscriptions à son honneur (4). Mais, ainsi que Trivulce l'avait annoncé, faute qu'il eût les pouvoirs nécessaires, aucune question relative à l'administration, aux privilèges de la ville, au genre de domination que Louis XII prétendrait exercer sur elle, rien en somme ne put être réglé ; les gouverneurs de Milan étaient fort anxieux de cette prolongation du régime transitoire, où était la ville depuis le départ du duc (5). Dans ce désarroi et ce provisoire, le pouvoir, par dessus les gouverneurs, appartint tout entier à Trivulce. L'ambassadeur Bianchi écrivait (6) : « Trivulce est un des grands de l'Italie; il fait tout, il est comme un roi, il a tant d'affaires qu'il ne peut les exécuter toutes ; tout le monde s'incline (7) devant lui ; bien qu'il en accorde volontiers, il faut se faire recommander pour obtenir des audiences ; quand il va de chez lui à la *Corte Vecchia*, les magistrats lui font escorte ; tout le monde le craint ; » et Giovanni de Gonzaga dit « qu'il était si grand et si puissant qu'on pouvait l'appeler duc de Milan » (8).

(1) Milan, Bibl. Brera, AG, X,3 (recueil Sitoni, d'après les reg. Panigarola), analyse: « Die sabbati, 12 mensis octobris 1499.»

(2) Seregni au duc de Ferrare, 11 septembre 1499. Cependant Trivulce, dès ce temps, se plaignait des *malivoli* qui créaient sans motifs des difficultés au gouvernement (Marino Sanuto, II, 1343, Dolce, Milan, 19 septembre 1490).

(3) Marino Sanuto, II, 1330, Milan, Dolce, 17 septembre 1499, II.

(4) *Ibid.*, II, 1387, 28 septembre 1499. D'Auton, I, 48.

(5) Morone, *Lettere*, pag. 9. Vespucci à la Seigneurie de Ferrare, 24 septembre 1499: «Questi governatori milanesi, finche non viene la Cristianissima Maestà, stanno sospexi de casi loro perchè non hanno assettato cosa alcuna per le mani del signor Gio. Giacomo, «quod ægre tulerunt et in dies magis ferunt» fino sia qui quella Maestà».

(6) Bianchi au duc de Ferrare, 11 septembre 1499.

(7) Le mot est pris ici au sens précis.

(8) Giovanni de Gonzaga au marquis de Mantoue, 16 septembre 1499. Morone, *loc. cit.*, pag. 8, dit qu'il avait le titre de vice-roi.

§ 2. — *Le séjour de Louis XII à Milan*

Le voyage que Louis XII fit à Milan pour en prendre « seigneurie possessive », le serment de fidélité qu'il exigea et reçut des Milanais, assurèrent encore mieux au roi la soumission de ses nouveaux sujets.

Louis XII n'avait pas compté, au début de la campagne, malgré les supplications des Vénitiens et ses promesses, passer en Italie ; le duc de Savoie croyait, au milieu d'août, son voyage encore improbable, et Alexandre VI lui expédia l'archevêque d'Arles pour l'y décider ; puis la nouvelle se répandit au contraire que la reine, accompagnant le roi en Italie, viendrait faire ses couches à Casal (1). Au début d'août, Louis XII alla visiter la reine à Romorantin, accompagné seulement de César Borgia, mais ne resta auprès de sa femme que quelques jours ; dès le 1er septembre, il était de retour à Lyon, où le cardinal d'Amboise et la cour l'avaient attendu. Le lendemain, il annonça son intention définitive d'aller en Italie par Grenoble (2). Le 5 septembre, Louis XII apprit la retraite de Ludovic Sforza en Allemagne et fixa son départ au lendemain ; le 11, il quitta Grenoble pour Milan, impatiemment attendu par les Milanais et par toute l'Italie (3) : les ambassadeurs de Ferrare et de Mantoue, Bianchi et Giovanni de Gonzaga, allèrent à sa rencontre ; Tri-

(1) Marino Sanuto, II, 1062, rectori de Bergamo, 8 août 1499 II;, 1119, Brescia, rectori, 21 août ; II, 1104, Crema, Liom à la Seigneurie, 17 août 1499 ; II, 1163, ambassadeur vénitien à Rome, 21 août 1499. La plus grande incertitude régnait relativement à ce voyage ; le podestat de Bergame, le 25 août, se disait sûr que Louis XII ne viendrait pas du tout en Italie. (Marino Sanuto, II, 1159, Bergamo, podestat à la Seigneurie, 25-26 août ; II, 1115, rectori de Bergame à la Seigneurie, 26 août 1499). De Savoie, on eut des nouvelles assez importantes par leur précision au début d'août. Lettre reçue de Turin le 4 août 1499 ; *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 239.

(2) *Ibid.*, II, 1099, Lyon, 5 août 1499 : nouvelles données par César Borgia ; II, 1175, rectori de Bergame, 29 août ; II, 1172, Venise, *in colegio*, 30 août 1499 ; II, 1277 et 1278, lettres de Loredam à la Seigneurie, 29 août, 2 et 5 septembre.

(3) *Ibid.*, II, 1326, Loredam à la Seigneurie, 11 septembre 1499. Il eut à Grenoble une conversation avec l'ambassadeur vénitien ; il manifesta le plus grand contentement et déclara qu'il mettait son armée au service de la Seigneurie ; mais il se plaignait des lenteurs de l'armée vénitienne au siège de Crémone, Marino Sanuto, II, 1343, Milan, Dolce, 19 septembre 1499,

vulce alla l'attendre à Novare (1). Il arriva, par Suse et Rivoli, à Turin, le 19 septembre, accompagné par l'ambassadeur vénitien Loredam et par Julien de la Rovère ; là s'étaient réunis pour le recevoir, outre le duc de Savoie, les marquis de Saluces et de Montferrat et Constantin Arniti. Il n'en partit que le 23 et par Chivasso et Novare, qu'il ne fit que traverser, arriva le 26 septembre à Vigevano ; il voulait s'y arrêter trois jours et trois jours ensuite à Pavie. Ligny lui conseilla inutilement de faire d'abord son entrée à Milan et de n'aller à Pavie que quand il partirait pour Gênes. Louis XII préféra entrer d'abord à Pavie ; mais auparavant il se reposa quelques jours à Vigevano, se divertissant à la chasse au faucon. Le 27 septembre, on ne savait pas encore à quelle date aurait lieu son entrée solennelle à Milan (2).

La nouvelle de la prochaine arrivée de Louis XII en Italie détermina la plupart des républiques et des princes à lui envoyer à Milan des ambassades ou à s'y rendre en personne (3). La ville de Gênes envoya une ambassade de vingt-quatre membres ; le duc de Ferrare vint à Milan avec ses fils ; Bentivoglio y envoya les siens. Une ambassade spéciale fut mandée par Venise ; elle fut reçue très honorablement à Milan par Ligny et par le secrétaire Dolce, qui devait se joindre à elle ; elle alla jusqu'à Pavie au devant du roi ; beaucoup de gentilshommes vénitiens se joignirent à l'ambassade ou vinrent isolément à Milan (4). Les républiques de Florence et de Sienne mandèrent aussi des ambassades à Louis XII (5).

(1) D'Auton, I, 55. Marino Sanuto, II, 1264, Milan, Dolce, 7 septembre ; II, 1275, Caravaggio, proveditori, 8 septembre 1499 ; II, 1288, *ibid.*, 10 septembre 1499. Seregni, au duc de Ferrare, 12 septembre 1499. Bianchi au même, 16 septembre. Rozono au marquis de Mantoue, 19 septembre 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1343, Milan, Dolce, 20 septembre 1499 ; II, 1353, Caravaggio, Dandolo, 21 septembre ; II, 1343, Loredam à la Seigneurie 18 septembre ; II, 1342, Crémone, proveditori, 20 septembre 1499 ; II, 1352, Turin, Loredam, 22 septembre 1499 ; III, 8, Loredam à la Seigneurie, Novare, 1er octobre ; II, 1378, Dolce, Milan, 26 septembre 1499. Bianchi au duc de Ferrare, 27 septembre 1499 : [Il re] « va a cacia ad falcone e tolse piacere, e sene vadi a Pavia, anci vegni qua, ne se intende quando ne il giorno fara la intrata sua a Milano».

(3) *Ibid.*, II, 1380, Caravaggio, Donado, 28 septembre.

(4) Quelques-uns ne négligèrent pas le souci de leurs affaires commerciales dans cette ambassade d'honneur : ainsi les frères Vincenzo et Vetor Capello emportèrent avec eux, pour le montrer au roi et dans l'intention de le lui vendre, un collier valant vingt-cinq mille ducats qui avait antérieurement appartenu à l'empereur Maximilien, et que d'ailleurs Louis XII refusa d'acquérir. (Marino Sanuto, III, 18, Milan, l'ambassadeur vénitien, 4 octobre 1499).

(5) Voir plus loin, pag. 232, n° 1.

L'entrée de Louis XII à Pavie, annoncée pour le premier octobre, n'eut lieu que le 2. C'était la ville du duché la plus considérable après Milan, et il était important que le roi s'y montrât. Il y arriva sous une pluie battante; une députation de la ville et de l'Université alla le recevoir aux portes de la ville, accompagnée par plusieurs gentilshommes et notamment par le marquis de Mantoue ; il visita le château en détail (1), puis, monté sur une petite mule, il parcourut le parc, qui l'émerveilla; la journée finit dans une grande conversation avec le duc de Savoie, le marquis de Mantoue et beaucoup de barons, où l'on causa de guerre, de chasse, de chevaux et de faucons, et enfin de femmes, « car c'est l'usage de conclure toujours par cette matière » ; ensuite, tandis que le marquis de Mantoue et le duc de Valentinois allaient recevoir le cardinal légat Borgia, le roi alla chasser dans le parc ; puis il fit des manœuvres de haute école avec le marquis de Mantoue, celui-ci montant son cheval Zanetto (2). Le lendemain, Louis XII entendit une messe solennelle dans le Duomo de Pavie et fut harangué par un docteur. Louis XII, charmé de Pavie, décida d'y rester six jours, avant d'aller s'occuper d'affaires politiques à Milan (3) ; le 5 octobre fut rempli par la visite de la Certosa de Pavia (4); là il eut une longue et amicale conversation avec le marquis de Mantoue, lui raconta sa jeunesse, ses guerres, sa prison ; dans l'après-midi, ils allèrent chasser dans le parc et coururent un cerf; en souvenir de cette chasse, Louis XII fit cadeau de son épieu au marquis (5) ; il coucha encore le 5 octobre à Pavie. Il en partit le lendemain matin, et alla coucher en dehors de Porta Ticinese (6). Il ne

(1) Marino Sanuto, III, 18, Milan, ambassadeur vénitien, 4 octobre ; Mantoue, *Arch. Gonzaga, Copialettere*, 162. D'Auton, *Chroniques*, I, 55. Bianchi au duc de Ferrare, 2 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 000.

(2) Le marquis de Mantoue à la marquise, 2 et 3 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 000.

(3) Bianchi au duc de Ferrare, Pavie, 2 octobre 1499. Le roi va à Milan « *per assetare quelle cose del stato* ». L'encombrement était grand et la vie malaisée à Pavie, au témoignage du même Bianchi. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 000.

(4) Le marquis à la marquise de Mantoue, 5 octobre 1499. *Ibid., Documents*, 000. Sur la réception de Louis XII à Pavie et l'attitude du marquis, il y a de curieux détails aussi dans une lettre écrite par son secrétaire Antimaco, le 4 octobre 1499, à Pavie. *Ibid., Documents*, 410.

(5) Et pour faire le cadeau complet, il eut l'attention de lui envoyer ensuite le fourreau (même document).

(6) Le marquis à la marquise de Mantoue, 6 octobre 1499. *Ibid. Doc.* 415.

devait faire son entrée à Milan que le lendemain, dimanche 6 octobre, dans les formes les plus solennelles.

Les préparatifs de cette entrée et la réception du roi avaient été un des plus graves soucis des gouverneurs de Milan (1). Il fallait pourvoir au logement, non seulement du roi et de sa suite, mais des diverses ambassades, des princes et de leurs suites, et des innombrables curieux qu'attirerait à Milan cette cérémonie exceptionnelle. Les Milanais attendaient le roi dès avant la fin de septembre (2); aussi commencèrent-ils dès le 19 à préparer l'entrée royale : les gouverneurs ordonnèrent aux commissaires de Lodi, de Como, d'Alexandrie, de Tortone et de Pavie de convoquer à Milan, pour faire honneur à Louis XII à son entrée, les plus hauts personnages laïques et ecclésiastiques (3). Le 23 septembre, craignant que la date de l'entrée de Louis XII en fût trop rapprochée, les Milanais demandèrent un sursis de huit jours pour pouvoir terminer avec plus de loisir le grand appareil de cette réception : il ne s'agissait en effet de rien moins que d'orner et de couvrir de tapisseries le chemin que suivrait le roi pour aller de Porta Ticinese jusqu'au Duomo, et du Duomo jusqu'au château de Porta Giovia : on avait dû emprunter des tapisseries et des tentures jusqu'à Vigevano et dans d'autres bourgs voisins (4). — Le 24 septembre, les gouverneurs chargèrent le comte Quartari d'aller s'entendre avec Trivulce et le maréchal de Gié au sujet du logement de la cour et de l'escorte royale : ils proposèrent de la loger dans les édifices publics et les hôtelleries, de crainte des « scandales » qui pourraient se produire à loger dans les maisons particulières ; ils demandèrent à Trivulce de faire examiner ces logements par les fourriers de la cour avec les officiers milanais et d'en décider l'attribution (5) ; ils désiraient, pour éviter l'encombrement des écuries et la disette de fourrages, que chaque gentilhomme n'amenât avec lui que deux chevaux. Trivulce y consentit et promit de plus

(1) J'ai raconté en détail cet épisode, intéressant pour l'histoire des mœurs, dans une brochure sur *Les préparatifs de l'entrée de Louis XII à Milan* (*Per nozze Lefranc-Vauthier*).

(2) *Diario Ferrarese*, pag. 370, 23 septembre 1499.

(3) Pélissier, *La liasse Potenze Sovrane*, etc. *Doc.*, nos 5 et 6.

(4) Mantoue, *ibid. Copialettere*, 162. Le marquis à la marquise, 24 septembre : «Perche Milanesi fanno apparato grande de riceverla solennemente cum coprire de Porta Ticinese fin al Duomo e de li fin in castello de panni, del che andara tempo».

(5) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Les gouverneurs au comte Quartari, 24 septembre 1499.

d'envoyer à Milan, trois ou quatre jours avant l'arrivée du roi, les listes des gentilshommes qui devaient y venir et d'autres indications nécessaires. Les gouverneurs décidèrent de ne laisser loger dans la ville même avec les « *signori* » que leurs domestiques et leurs chevaux strictement indispensables ; le reste serait logé dans les faubourgs. Les ambassades des républiques ne furent même pas logées dans le centre de la ville : ainsi les Génois le furent à Sant'Eustorgio, près de Porta Ticinese. On prévoyait une extrême confusion ; Bianchi triomphait d'avoir réussi à trouver pour son maître le duc de Ferrare, un appartement complet avec une écurie pour vingt chevaux. Le marquis de Mantoue fut réduit à camper, au sens littéral du mot, dans sa maison jadis pillée. Les gouverneurs ne se préoccupaient pas moins de la question constitutionnelle, à savoir si le roi « entrerait » dans Milan en tant que roi, ou seulement en tant que duc ; mais ils déclaraient sagement s'en remettre au bon plaisir de Louis XII. Les fourriers royaux, alléguant l'usage parisien, leur avaient conseillé d'offrir un banquet au roi ; les gouverneurs répondirent que ce n'était pas l'usage de Milan, qu'au surplus ils craignaient de ne pas réussir, ayant déjà beaucoup de soucis avec les logements ; mais ils offrirent de remplacer le banquet par un cadeau d'une valeur de six mille ducats au moins ; ils s'en remirent aussi là-dessus à la sagesse de Trivulce.

Toutes les savantes combinaisons des gouverneurs furent d'ailleurs réduites à rien par le maréchal général des logis, qui arriva à Milan le 2 octobre; ils avaient décidé de loger les Français dans les maisons inoccupées, les couvents et les immeubles analogues ; le maréchal exigea pour chaque seigneur ou soldat un logement dans une maison bourgeoise : il divisa la ville arbitrairement en secteurs et y désigna les logements à sa fantaisie. Bianchi eut à se défendre comme un beau diable pour sauver l'appartement du duc de Ferrare, mais ne put empêcher son escorte d'être reléguée entre les cours de Porta Nuova et de Porta Orientale. Tous les logements voisins du Castello, où devait habiter le roi, furent pris pour installer la garde royale, qu'il fallait qui y logeât toute entière. Un arrêté interdit, sous des peines sévères, de détruire, desceller ou changer les signes apposés sur les maisons désignées comme logements par les fourriers; il fut ordonné aux habitants de ces maisons d'en laisser les portes ouvertes pour que leurs hôtes pussent y entrer librement; le même arrêté assurait d'ailleurs que la qualité des gens

logés serait en rapport avec celle des logeurs; que tout ce que les Français prendraient ou demanderaient pour leur usage serait courtoisement payé à leurs hôtes ; l'arrêté ajoutait naïvement que tout le monde ne pouvait qu'être enchanté de cette combinaison. En même temps, les gouverneurs réglèrent les détails de l'entrée royale, avertirent l'ordre des avocats, la corporation des médecins d'assister en grand costume (avec « *varii e capuzi* ») à l'entrée de Louis XII, invitèrent le clergé et les ordres réguliers à y comparaître processionnellement (1). Un arrêté du 5 octobre interdit à tout le monde, sauf aux gentilshommes nommément désignés pour cet honneur, de toucher le cheval ou le dais du roi pendant l'entrée solennelle, à peine d'avoir la main coupée. Une délégation de cinquante personnes fut nommée le 24 septembre pour aller au devant du roi hors la ville; elle comprenait des représentants des divers quartiers, des diverses corporations, des différents bureaux d'administration, et de citoyens notables convoqués individuellement, parmi lesquels Ambrosio Trivulzi, J.-P. Cusano, Francesco Marliano, P. del Caymo, J.-F. Bilia, J. Gaspar Visconti, Gilberto Borromei; quelques-uns des personnages ainsi convoqués avaient d'ailleurs devancé leur convocation pour aller au devant du roi ; les membres de l'ambassade reçurent ordre d'être le dimanche 5 octobre, à sept heures du matin, réunis à Sant'Eustorgio. Le costume imposé était le damas cramoisi, fourré convenablement et coupé à la française, c'est-à-dire ouvert sur la poitrine, couvrant les genoux. Cette ambassade revint avec le roi à Binasco.

Le lundi 6 octobre, Louis XII fit son entrée solennelle dans Milan. Il s'arrêta à Sant'Eustorgio pour revêtir son costume d'apparat : il mit un manteau long de damas blanc, avec un « bavaro » très grand, qui lui descendait jusqu'aux genoux, ces deux vêtements fourrés de vair ; un bonnet de damas blanc, « à la française » avec un repli extérieur très grand et fourré de vair ; il monta un cheval harnaché de drap d'or et se plaça sous un dais de drap d'or doublé de vair, qui fut porté par le corps des docteurs (2). Au couvent de San Domenico se forma son cortège de gentilshommes et de fonctionnaires, et il y fit un accueil cordial au duc de Ferrare et à ses deux fils. L'entrée solennelle dura d'une heure à six heures du soir ; Jean d'Au-

(1) Cf. *La liasse Potenze Sovrane, doc.* 4 et 7.

(2) Le marquis à la marquise de Mantoue, 6 octobre 1499 ; *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 415. Marino Sanuto, III, 24, Milan, 6 octobre 1499.

ton, Antimaco, Castiglione, celui-ci surtout, qui en furent les témoins oculaires, en ont laissé des descriptions enthousiastes. Antimaco (1) dit que ce fut «une entrée superbissime, une chose étonnante et telle qu'on n'en voit plus de nos jours » ; elle fut servie par le beau temps. La Porta Ticinese, par où entrait le roi, était ornée, sur ses deux faces, d'écussons où se réunissaient les armes du roi et de la reine et celles de Milan, le traditionnel Saint Ambroise ; les rues avaient été « parfaitement nettoyées et admirablement ornées » depuis la porte jusqu'au Duomo, où Louis XII devait descendre de cheval, et du Duomo au Castello, elles étaient toutes tendues d'étoffes aux armes du roi. Une foule immense remplissait les rues et la place du Duomo, garnissait les fenêtres, les balcons et la basilique même. Antimaco déclare impossible toute description des somptuosités des vêtements des gentilshommes et des dames, le raffinement de leurs modes, du grand nombre de belles personnes, moins belles encore que bien parées : par flatterie pour le roi, un grand nombre étaient habillées à la française.

A l'entrée de la ville, Trivulce présenta à Louis XII les clefs de Milan, deux bâtons de maréchaux dorés et une épée nue, et le harangua ; le roi donna les bâtons à M. de Gié et à Trivulce lui-même, et garda en main l'épée. Puis le cortège se remit en marche : Louis XII, dont le très beau cheval bai était tout caparaçonné d'or, s'avança sous le même dais doublé de vair, porté maintenant par huit des plus nobles patriciens de la ville, parmi lesquels se remarquaient F.-B. Visconti et Herasmo Trivulzio; seize autres gentilshommes étaient à l'étrier du roi. Celui-ci était entouré du collège des docteurs, venus en grand nombre et en grand costume, robes et bérets d'écarlate fourrés de noir. Derrière le dais marchaient deux à deux les cardinaux Borgia et La Rovère, le cardinal d'Amboise et le duc de Savoie, les ambassadeurs vénitiens, les ducs de Ferrare et de Valentinois, les marquis de Mantoue et de Montferrat, le marquis de Saluces et Constantin Arniti, puis les ambassadeurs génois, florentins, les quatre envoyés siennois, les trois pisans, les deux lucquois. Immédiatement avant le roi marchaient Trivulce, Ligny et Gié ; ils étaient précédés de cinq cents hommes d'infanterie, trois cents à cheval et de tous les barons français. On remarquait les gens de César Borgia : ses chevaux étaient richement harnachés d'or et

(1) Antimaco à la marquise de Mantoue, 6 octobre 1499. *Ibid.*, *Doc.* 416.

d'argent, ses pages vêtus d'un uniforme de velours, le maître des écuries d'un justaucorps tout couvert de brocart. Les gentilshommes du duc de Ferrare se faisaient aussi remarquer par la somptuosité de leurs habits et de leurs joyaux. Il y eut un léger incident : les ambassadeurs florentins refusèrent de figurer dans le cortège au-dessous des génois. Louis XII se rendit au Duomo : il s'agenouilla devant le maître-autel et dit une prière d'actions de grâces, puis, remontant à cheval, il se dirigea vers le château, dans lequel plus de deux mille personnes étaient assemblées ; quand il l'aperçut de loin, il se mit à rire de contentement et fit faire trois bonds à son cheval. La place était d'ailleurs bien garnie de troupes, ainsi que l'intérieur du château. Louis XII y entra et s'y installa à demeure. La cérémonie fut en somme imposante, mais elle fut froide : il y avait dans ce concours empressé de populaire plus de curiosité que d'enthousiasme ; les acclamations et les sonneries de cloches furent rares ; on ne voyait point de gaîté ni de satisfaction sur les visages, sauf sur ceux des partisans de Trivulce. La journée fut d'ailleurs attristée par un grave accident : deux des ambassadeurs génois tombèrent d'une estrade, et se tuèrent sur le coup (1).

Après la pompe et le déploiement de magnificence de cette entrée, Louis XII ne négligea pas les cérémonies et les fêtes capables de confirmer dans l'esprit de la population l'idée de sa puissance et de sa richesse, et de se montrer à tous les princes et états italiens dans la plénitude de sa souveraineté. Le 7 octobre, Louis XII assista dans l'église Sant'Ambrogio à une messe chantée « à l'Ambrosienne » par les anciens chanteurs de la chapelle de Ludovic Sforza ; l'après-midi, il visita tout le château accompagné par ses barons et le marquis de Mantoue ; le soir, il reçut en audience solennelle l'ambassade vénitienne (2). Il accorda, dans la suite de son séjour, des audiences plus ou moins solennelles et plus ou moins fréquentes aux autres ambassadeurs et aux princes venus à Milan. Le 20 octobre, fut donné dans la Corte Vecchia le banquet solennel offert au roi par la commune de Milan ; tous les seigneurs français, les

(1) Marino Sanuto, III, 24 et 25. Milan, Capelo, 6 octobre 1499 ; III, 32, récit de Zuam de Tolentino, octobre 1499 ; III, 25, Milan, 6 octobre 1499. — *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 415.

(2) Le marquis de Mantoue à la marquise, 7 octobre 1499. «Messa cantata alla Ambrosiana nella chiesa de Santo Ambrosio, dove sono intervenuti li cantori del duca Ludovico».

grands personnages et les dames milanaises y assistèrent ; il fut suivi d'un bal : le marquis de Mantoue fut prié par le roi, à cause de son élégance, de sa « *leggiadria* », de danser avec « *la Bianca Lucia* », une des plus belles milanaises (1).

Mais le roi n'était pas venu seulement à Milan pour s'attarder dans des « *convis épulaires et féminins blandisses, comme Sardanapalus* ». Il commença à légiférer, à réorganiser le gouvernement et l'administration du duché ; il rendit des édits, fit des donations, multiplia les manifestations de son autorité souveraine (2). Il prouva l'utilité de sa présence et son influence personnelle en réussissant à calmer le peuple milanais, qui vers la fin de son séjour commençait à s'agiter à propos des impôts ; le 28 octobre, on avait incendié diverses maisons voisines des bureaux de l'octroi ; un individu mené à la potence fut arraché à ses gardes ; Trivulce avait dû se montrer à cheval dans les rues pour intimider l'émeute. Mais les échos de ce tumulte parvinrent jusqu'à la Corte Vecchia ; Louis XII convoqua le peuple; il lui déclara qu'il n'était pas venu pour tyranniser Milan, qu'il avait dépensé quatre cent mille ducats pour cette expédition, ce qui prouvait combien il tenait à la Lombardie ; qu'il reviendrait chaque année visiter le duché ; il exhorta les citoyens à payer les impôts, dont le revenu profiterait à eux-mêmes et non pas au trésor royal. Il réussit à calmer le peuple ; le serment de fidélité lui fut prêté le lendemain sans difficulté (3).

La prestation de ce serment fut l'occasion d'une cérémonie très solennelle ; elle eut lieu au château de Porta Giovia, dans la *loggia* de l'Eléphant ; les cardinaux d'Amboise, Borgia, la plupart des capitaines et des barons y assistaient ; les sept quartiers ou « *porte* » comparurent successivement, représentés chacun par une délégation de cent cinquante citoyens. Le roi reçut les serments de ces sept délégations siégeant sur un tribunal où l'entouraient les cardinaux (4).

(1) Marino Sanuto, III, 82, octobre 1499, relation de Z. da Tolentino. Il parle aussi d'un banquet appelé *baiom* fait par les Français le 20 octobre.

(2) Voir *Trois registres de lettres ducales de Louis XII.* Marino Sanuto, III, 82, même relation de Z. da Tolentino. D'Auton, II, 61.

(3) Marino Sanuto, III, 44, Milan, Zorzi et Trevixam, 28 octobre 1499 ; III, 48, Milan, Zorzi, 1er novembre 1499.

(4) *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais (1498-1513)*, num. 9, pag. 11. Lettre de Gemetto Nessoni au marquis de Mantoue, 29 et 31 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 434.

Ce fut le dernier des grands actes publics qui marquèrent le séjour de Louis XII dans la capitale de son nouveau duché. Dès le milieu d'octobre, on avait commencé à parler de son retour en France (1). La naissance de sa première fille augmenta son désir de rentrer en France (2) : le 28 octobre, on annonça son départ ; on croyait qu'au retour il passerait par Gênes (3) ; il resta cependant à Milan jusqu'au 8 novembre (4). Les ambassadeurs vénitiens et D'Amboise l'accompagnèrent jusqu'à Turin, mais Trevixam alla seul en France, tandis que son collègue Zorzi retournait à Milan avec le cardinal (5). Louis XII continua son chemin à grandes journées ; il arriva le vendredi soir 22 novembre à Lyon, et en repartit immédiatement le lendemain matin pour Romorantin, où était la reine (6). Avec Louis XII, disparurent de Milan, diverses personnalités féminines, notamment cette Bianca Lucia, que Bianchi appelle « *la morosa del marchese* » ; les uns prétendirent qu'elle avait, en effet, suivi le roi, d'autres qu'elle avait accompagné César Borgia au siège de Forli pour faire un concours de beauté avec Catarina Sforza. Ainsi s'écoula, partagé entre les affaires menées très discrètement et de bruyants plaisirs, le mois que Louis XII passa dans son duché. Quand il partit, ayant frappé les imaginations populaires, gagné de nombreux patriciens, le serment de fidélité garantissait, autant que pouvait le faire en ce temps le plus solennel des serments, la soumission morale des Milanais au roi de France, et Louis XII pouvait la croire définitive.

(1) Vespucci à la Seigneurie de Florence, 15 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 426.

(2) Marino Sanuto, III, 39, 23 octobre 1499, Milan.

(3) *Ibid.*, III, 45, 28 octobre 1499.

(4) *Ibid.*, III, 51, Milan, 10 novembre 1499, G. d'Atri au marquis de Mantoue, 8 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 444.

(5) *Ibid*, III, 55, 13 novembre 1499.

(6) Bianchi au duc de Ferrare, 18 novembre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 453 : « La Maestà del Re se ne va verso la regina senza alcun contegno e con pochi » ; Florence, A. d. S. *Lettere estere* XXXIX, Lyon, 25 novembre 1499 ; Costabili au duc de Ferrare, 23 novembre 1499. Vers le milieu de décembre, Louis XII alla à Tours ; ensuite il devait aller avec la reine à Avignon, où le pape lui avait accordé de célébrer le jubilé, et retourner ensuite à Lyon. Costabili au même, 15 décembre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 480.

§ 3. — *Le gouvernement de Trivulce.*

Milan renfermait encore trop d'éléments hostiles au nouveau pouvoir, son établissement donna lieu à trop de froissements d'intérêts privés, et ces éléments hostiles étaient encore matériellement trop puissants pour que la domination française pût s'établir avec une telle facilité et sans crises.

La domination française eut, bien au contraire, à subir, et d'une terrible façon, l'épreuve du mécontentement populaire et du mépris qu'un peuple peut avoir pour ses serments. Cette crise, ouverte en quelque façon au lendemain de l'entrée de Trivulce à Milan, ne se ferma que par des mesures d'une impitoyable rigueur ; elle coïncida avec la nouvelle campagne de Ludovic Sforza, dont la défaite définitive entraîna celle de l'indépendance milanaise.

Le mécontentement milanais se fit jour dès le mois de septembre ; des causes multiples le provoquèrent et l'accrurent. Dès le 10 septembre, Dandolo parle de l'impopularité de Trivulce et des membres de sa famille, notamment de Catelan Trivulzi (1); Rozono, quinze jours plus tard, exprime l'opinion qu'il arrivera bientôt un grand scandale ; il croyait Milan plein de « méchants désespérés »; la popularité des Français diminuait de jour en jour ; on n'entendait plus de cris de : «Vive la France !», le peuple commençait à désirer, à attendre impatiemment le retour de Ludovic Sforza, qui les délivrerait de la tyrannie de l'étranger (2), et beaucoup s'attendaient pour une date prochaine à des « *novità* ». Le mantouan Antimaco dit pittoresquement que les Milanais, de « *joviali* » qu'ils étaient jadis, étaient devenus «*saturnini*», non seulement le bas peuple, mais encore les « *grandi maestri* » (3): des citoyens d'une condition sociale assez relevée regrettaient de bon cœur les récents événements : « En faisant le total de ce que je vois et de ce que j'entends, disait encore Antimaco, je pronostique qu'il y aura un autre nouveau changement, dans peu de mois ou dans peu de jours». Le jour même de l'entrée de Louis XII, un homme grave,

(1) Marino Sanuto, II, 1288, Caravaggio, Dandolo, 10 septembre 1499.

(2) Rozono au marquis de Mantoue, 24 septembre 1499.

(3) Antimaco à la marquise de Mantoue, 28 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 398, et Marino Sanuto, III, 32, Zuam de Tolentino, octobre 1499.

Morone, écrit que les Français, jadis désirés avec enthousiasme par le populaire, sont devenus odieux à toute la ville, et que Ludovic et les Sforza ne sont pas moins regrettés qu'ils n'étaient jadis haïs. Il y eut même des façons d'émeutes ; au début d'octobre, près de Sant' Ambrogio, des groupes élurent pour tribun l'avocat Gervasio de' Conti ; il fallut recourir aux armes pour disperser ces attroupements, et Trivulce tua de sa main l'un des principaux meneurs. Le roi lui-même, comme on l'a vu, eut un jour une émeute à réprimer (1). — Après le départ de Louis XII, ce malaise général ne fit que s'accentuer : pendant tout novembre, chacun, petits et grands, resta hésitant (2) ; Trivulce ne tarda pas à s'en apercevoir et donna bientôt des signes d'une assez vive inquiétude, « sa physionomie s'assombrit » ; son inquiétude se marquait à la durée insolite des promenades qu'escorté de quelques fidèles il faisait dans la cour du Castello (3). Il devint bientôt évident que « *secrète mutinerie et rébellion célée se forgeaient de jour en autre en Lombardie* » (4).

Bien des motifs contribuèrent à nourrir ces germes de révolte : d'abord ce furent le retard, puis le refus de Trivulce de signer la reconnaissance des privilèges de Milan, refus, qui à en croire Trivulce, fut habilement exploité contre lui par les Gibelins (5) ; puis la cession de la Ghiara d'Adda et de Crémone à la République de Venise (6), que détestaient les Milanais. Les désillusions financières des Milanais contribuèrent à faire baisser beaucoup leur enthousiasme : de vagues promesses leur avaient fait espérer une abolition ou tout au moins une diminution des impôts : ils furent maintenus, sauf les octrois du vin, du pain et d'autres légères taxes, et leur maintien fut le principal prétexte de ces petits mouvements populaires du mois d'octobre (7). Après le départ du roi, l'adminis-

(1) Morone, *op. cit.* pag. 7 et 8.

(2) Bianchi au duc de Ferrare, 18 novembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 453.

(3) Costabili au même, 10 décembre 1499. *Ibid.*

(4) Jean d'Auton, *Chroniques*. I, 84.

(5) Marino Sanuto, II, 1294, Milan, Dolce, 10-11 septembre 1499 ; II, 1307, Crémone, 13 septembre 1499 ; II, 1314, Caravaggio, Dandolo, 14 septembre 1499.

(6) Morone, *loc. cit.* pag. 8.

(7) Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 8 novembre 1499 : « El re ha sgravato questa cita de certi pochi dacii cum poca satisfactione del populo. » *Diario Ferrarese*, pag. 375, 23 décembre 1499.

tration française, aux prises avec les difficultés inhérentes à tout changement de régime, montra une extrême sévérité : les populations se jugèrent plus maltraitées par elle que par Ludovic Sforza (1). La noblesse fut particulièrement irritée du retrait en bloc de toutes les donations faites par le duc, à la veille de son départ, aux dépens du domaine : le gouvernement français, qui avait attribué, non sans raison, l'épuisement du trésor à cette excessive générosité, les supprima toutes par le même édit (2). A ces raisons politiques se liaient des motifs sociaux et en quelque sorte individuels : la présence des soldats français causait à Milan un dommage perpétuel ; leur orgueil, leur insolence, leur conduite licencieuse, aliénait d'eux de jour en jour les Milanais ; leur saleté les écœurait ainsi que leur sans-gêne dans le Castello, à la propreté duquel Ludovic Sforza veillait avec tant de soin «qu'il ne souffrait pas de voir une paille à terre» et où eux «pissaient dans les chambres et conchiaient la cour et les salles»(3). A cela s'ajouta la superstition, la crédulité aux prophéties : un Bolonais, « auquel obéissait un esprit », déclara que Ludovic Sforza reconquerrait bientôt Milan, — mais que d'ailleurs il mourrait peu de temps après (4). — Si l'on joint à cela ce qui pour le classique Morone fut la cause principale du mécontentement, la mobilité naturelle des esprits, et celles que signale Arluno, l'usage « barbare et insolite » de loger les troupes chez l'habitant, la confusion « inique et indigeste » des mœurs milanaises et étrangères, le choix arbitraire des magistrats, l'élévation par le parti triomphant de divers individus détestés, on s'explique aisément que, sauf dans le petit nombre de personnages qui étaient «enduits de l'onguent trivultiaque », le mécontentement ait vite progressé parmi la population milanaise. Bientôt il se traduisit au dehors, non seulement par les émeutes citées (assez insignifiantes en somme), mais par un réel mouvement d'émigration, un courant vers l'Allemagne assez fort, dès le 10 octobre, pour que le diplomate Cotta, se ren-

(1) *Diario Ferrarese*, pag. 375, 23 décembre 1499.

(2) Arluno, *op. cit.* pag. 129, indique les causes générales de ce mécontentement ; tout le monde, d'après lui, était irrité. Il n'exceptait personne, « præter paucos Trivultiaco delibutos unguento quique pari glutino adhœrentes..... » (*ibid.*, pag. 128 v°). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 495.

(3) Marino Sanuto, III, 32, octobre 1499, relation de Zuam da Tolentino.

(4) *Ibid.*, III, 34, lettre de Bologne.

dant à Trente, rencontrât plus de deux cents personnes fuyant la Lombardie pour aller vers le duc de Milan (1).

Complexe dans ses motifs, incertain d'abord dans son but, ce mouvement réussit bientôt à se préciser et à trouver un appui dans les prétentions et les préparatifs de Ludovic Sforza, avec lequel il ne tarda pas à se mettre en relation. Un ancien valet de chambre de Ludovic, Giacomo Andrea, dont les biens confisqués avaient été donnés à maître Théodore, médecin de Louis XII, un barbier milanais, Nicola, allèrent en décembre prévenir le duc des dispositions populaires. Giacomo Andrea lui jura de tuer Trivulce dans la quinzaine ; Nicola promettait de soulever le peuple contre la garnison, de faire assassiner les Français individuellement par leurs hôtes ; les meurtres de Français furent en effet quotidiens au mois de décembre. On commença à répandre à Milan et dans toute l'Italie des monnaies d'argent valant un quart de ducat, frappées par Ludovic Sforza en exil, et portant au droit les têtes du sultan et du duc, et au revers une menaçante inscription, dont le sens était : « Cet hiver nous musiquerons, et cet été nous danserons. » La propagande de Giacomo Andrea et de Nicola fut d'ailleurs vite arrêtée ; ils eurent l'imprudence de révéler leurs projets, dans l'église des Cordeliers, à un de leurs « compères », qui s'empressa de les dénoncer. Les deux conspirateurs furent saisis et enfermés sous bonne garde dans la prison du château (2). Mais ce mouvement gagna toutes les classes : Baptista et Gaspar Visconti, Ambrosio del Mayno, communiquèrent au cardinal d'Este des avis confidentiels sur la situation, qu'il s'empressa de transmettre à Ludovic Sforza; ils étaient d'ailleurs désintéressés ; ils ne demandaient qu'à être « recommandés » au duc de Milan ; eux et leurs amis réunissaient des gens armés et de l'argent pour être prêts à agir à toute réquisition ; le mécontentement, d'après eux, était au comble ; le retour offensif de Ludovic ne rencontrerait en ce moment aucune difficulté (3). Parmi

(1) Cotta à Ludovic Sforza, 10 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 420. Tous ces émigrants affirmaient que les anciens sujets de Ludovic étaient désespérés et qu'ils attendaient avec impatience son retour d'Allemagne ; tous rejetaient la responsabilité des événements sur un petit nombre de traîtres «qui n'avaient trahi le duc et vendu la nation que pour s'enrichir».

(2) D'Auton, *Chroniques*, I, 84 et 85. *Diario Ferrarese*, pag. 375, 23 décembre 1499.

(3) Le cardinal d'Este à Ludovic Sforza, 27 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 488.

les guelfes les plus haut placés, et jusque dans la famille de Trivulce, les mêmes sentiments de désaffection se faisaient jour : Erasmo Trivulzi attribuait nettement les tumultes populaires aux mauvais traitements que le peuple subissait des Français. L'envoi, à la fin de décembre, d'un résident vénitien à Milan eut pour motif, entre autres, le désir de suivre de près les variations de l'opinion milanaise. La meilleure preuve du progrès des idées anti françaises à Milan, ce fut l'assombrissement et le découragement progressifs de Trivulce ; dès le 10 décembre, Costabili lui trouvait la « *ciera molto travagliata* », son entourage était moins nombreux et moins empressé ; ses promenades dans le Cortile du Castello plus longues et d'une allure plus nerveuse (1); un jour, Trivulce lui-même déclara à Ambrosio del Mayno qu'il n'avait jamais été de plus mauvaise humeur, et qu'il enviait «les jardiniers qui venaient vendre des fruits sur la place du Duomo »(2).— Ludovic Sforza et ses amis du dehors contribuaient à développer l'opposition en faisant annoncer la prochaine descente du duc de Milan, avec de telles forces que la victoire lui appartiendrait sûrement, en promettant d'ailleurs aux mécontents que, quand le duc ferait appel à leurs services, les choses seraient en tel état qu'ils ne courraient plus aucun risque. Cette dernière assurance était éminemment propre à déterminer nombre de gibelins, convaincus mais prudents.

Le gouvernement français ne pouvait laisser empirer davantage la situation : à la fin de décembre, il ne s'agissait plus de tumultes de quartiers ou d'émeutes populaires causées par des vexations individuelles d'agents du fisc, mais d'un mouvement insurrectionnel général destiné à seconder les préparatifs d'expédition de Ludovic Sforza. On parlait tout haut de cette expédition, on la discutait, on en calculait les chances. Pour réprimer au moins ces conversations injurieuses, Sacierges rendit, le 1er janvier 1500, un arrêté interdisant, sous peine d'exil perpétuel et de confiscation, ou, pour les gens sans avoir, sous peine d'exil et de quatre coups de corde, à tout individu, quelle que fussent sa situation sociale et son rang dans l'état, de parler, soit en bien soit en mal, du More, de la France, de l'empereur, de la guerre ou de la paix; le même arrêté interdit les rassemblements de plus de trois personnes pour parler politique ; un autre ordonna de continuer à suivre les modes françaises ou italiennes

(1) Costabili au duc de Ferrare, 10, 15 et 28 décembre 1499. *Ibid., Documents*, 477 et 480.

(2) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 488.

précédemment adoptées ; toutes ces mesures ne firent qu'accroître le mécontentement (1). Le premier janvier, Trivulce lui-même, revenant à la Corte Vecchia après un sermon à San Francesco, invita les nombreux patriciens qui l'entouraient au calme et au respect des arrêtés municipaux (2): « Messieurs, dit-il, il faut vous montrer tous patients ; un édit interdit à tous, de quelque rang qu'on soit, de porter les armes; il faut vous y conformer, ou sinon vous serez punis ».

Une nouvelle et plus sérieuse émeute éclatait précisément ce jour-là même. Les Gibelins s'étaient organisés et formaient maintenant un parti véritable, avec qui l'autorité se vit forcée de traiter, ne pouvant le réduire. L'agitation se décela dès le matin du premier janvier : Trivulce, qui rentrait à Milan, ne fut reçu que par fort peu de monde, son cousin Herasmo, les autres Trivulzi, Costabili, Zuam Dolce. Les acclamations de « *Triulzi! Triulzi!* », furent rares et couvertes par les cris de «*Pangrande! Pangrande!* », mot d'ordre qui marque bien le caractère municipal et économique qu'avait encore à cette date le mouvement milanais. Cet accueil froid fit réfléchir Trivulce sur la gravité de la situation, et l'après-midi de ce jour fut en partie consacrée à chercher des moyens pour calmer le tumulte de la ville : « il y eut, dit Malatesti, des allées et venues entre les partis » ; on comptait aboutir vers le soir à une pacification générale. Le lendemain, les Gibelins, menacés précédemment d'exil et de rélégation, et qui s'étaient armés pour se défendre en cas de besoin contre les violences du gouvernement, s'apaisèrent et vinrent déclarer à Trivulce que leur armement n'avait eu pour but que d'assurer leur sécurité personnelle ; Trivulce leur prodigua des protestations d'amitié.

Le soir, après dîner, ces chefs gibelins, Landriano, le protonotaire Crivelli et autres, mêlés aux chefs du gouvernement, parcoururent tous ensemble la ville en acclamant la France, et les Gibelins promirent de désarmer. La tranquillité persista en en effet quelques jours, malgré le rétablissement des octrois (3). Cependant nul ne croyait à la durée de ce replâtrage, et Trivulce cantonna quatre cents lances autour de Milan et introduisit des renforts et des suppléments de vivres dans le château;

(1) Seregni au duc de Ferrare, 1er janvier 1500.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 1er janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 499.

(3) Mantoue, *Copialettere*, 2 janvier 1500. « Milano sta pure fin qui quieto. benche male supporti li dazii reimposti.»

puis il annonça une excursion à Como pour y rétablir l'ordre et la paix et pour voir de plus près le moyen de détourner les Suisses de leurs intrigues (1).

Ces précautions militaires, le rétablissement des octrois, les édits du premier janvier, allèrent directement contre leur but. Le mécontentement éclata, par des discours séditieux, des paroles injurieuses à la barbe des Français. Beaucoup de hauts personnages déclaraient que les conquérants connaissaient tous les dangers de leur situation, et que leur tranquillité n'était qu'affectation (2). On voyait des preuves de la conscience qu'ils avaient de leur instabilité dans leurs envois hebdomadaires d'argent outre-monts ; dans leur avarice de plus en plus grande, leur désir évident de dépenser le moins d'argent possible en Lombardie ; dans les envois de toutes sortes faits par Trivulce au château de Misocco pour y mettre ses biens en sûreté. — Enfin ce fut au mois de janvier que furent découverts le complot de Giacomo Andrea et son projet d'introduire des troupes dans le château, par ruse, par la *via coperta*, un souterrain qui faisait communiquer le parc à une des grosses tours : Giacomo Andrea avait réussi à faire limer deux barreaux de fer d'une grille à l'une des fenêtres de cette *via coperta*; il poursuivait à l'aise son travail, dont le bruit était couvert par celui de l'eau dans les fossés ; par là il pouvait ensuite introduire dans le château une bande bien armée et s'en rendre maître. Malheureusement pour son succès, les craintes d'une invasion allemande annoncée firent doubler les postes du château et exercer une surveillance plus rigoureuse ; une ronde surprit quatre individus occupés à limer cette grille, qui furent pris et révélèrent le complot. Le gouvernement chercha comme de coutume à grossir cette conspiration ; on prétendit qu'Andrea et ses complices avaient l'intention, à la première occasion favorable, de massacrer Trivulce, sa famille et tous les siens. — Le 18 janvier, Trivulce mit sur pied les arbalétriers pour s'emparer des

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 3 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 2 janvier 1500. L'inquiétude générale n'empêchait pas peu après (le 15 janvier) Trivulce de prendre part aux fêtes de la noce de son neveu Georges avec la fille d'Agostino Trivulzi (Seregni au même, 15 janvier 1500) ; ni de faire avec ses amis, Herasmo Trivulzi, J.-B. Visconti, les diplomates, etc., la psychologie des fils de Francesco Sforza. (Malatesti au marquis de Mantoue, 23 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 523).

auteurs et complices du complot, qui étaient nombreux : mais pour faire des arrestations en aussi grand nombre qu'il désirait, il attendit d'avoir des forces militaires suffisantes. On ne publia pas les noms des gens soupçonnés de complicité ; cependant on nommait Zuam Pietro Sola Corsini, le fils de l'ancien châtelain du *castelletto* de Gênes, et Zanono de la Vella, qui l'un et l'autre avaient disparu : un arrêté ordonna sous peine de rébellion de dénoncer leur retraite. Tous les membres de la conspiration étaient destinés à l'écartèlement ou tout au moins à la pendaison.

La découverte de ce complot n'améliora pas la situation du gouvernement. L'autorité de Trivulce diminuait, et avec elle sa confiance en lui-même : il avait des accès de désespoir si violents que son entourage « rentrait sous terre » ; il manquait d'argent, appauvri par les envois continuels qu'on en faisait outre-monts, n'en ayant pas assez pour subvenir aux besoins de Milan, n'en recevant point de France : « les figures devenaient plus sérieuses » ; la Corte Vecchia se dépeuplait, l'enthousiasme des guelfes était tombé ; l'évêque de Como se tenait à l'écart ; Baptista Visconti se retira à Soma, Pier Gallerate emmena toute sa famille à Cozo, F.-B. Visconti alla à Gallerate sous prétexte de visiter les biens qu'il avait reçus de Louis XII dans ce pays ; Marchesino Stanga, « *nescio quo spiritu ductus* », fit sortir de Milan sa femme et ses enfants, puis expédia la majeure partie de son avoir à Cassano, sous prétexte d'y aller passer quelques jours « *à ses plaisirs* », mais le but réel de son voyage était Crémone ; la plupart des patriciens se retiraient à la campagne : « Sur ma foi, dit Seregni, la pauvre cité semble vide ». Ceux qui restaient renforcèrent leurs gardes et multiplièrent leurs armements, malgré les édits interdisant le port d'armes et l'entretien des troupes privées, édits plus de dix fois renouvelés et toujours avec le même insuccès. Ambrosio dal Mayno dit un jour à Seregni qu'il « reniait Dieu » de voir Ludovic Sforza attendre si longtemps pour reprendre les armes : « il tardera tant qu'il trouvera ceux-ci préparés et qu'il n'aura plus les facilités d'à présent » (1). Deux bandes d'environ cinq cents gamins se formèrent, représentant l'une l'armée française, l'autre l'armée sforzesque ; ils se battirent hors la ville,

(1) Le 26 janvier, Cristoforo de Venosta, en apprenant la prochaine campagne de Ludovic Sforza, se disait « tout consolé » et pensait redevenir « de Turc chrétien » ; *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 534. Seregni au duc de Ferrare, 28 janvier 1500.

à coups de frondes et de pierres ; les sforzesques finirent par vaincre les Français et firent leur général prisonnier : ils l'attachèrent à la queue d'un âne et le ramenèrent ainsi à Milan. Les gens de la Rochetta voulurent châtier ces gamins de leur insolence, mais ils furent reçus à coups de frondes, plusieurs furent blessés, et ils durent rentrer en désordre dans leur forteresse (1).

Trivulce luttait contre l'hostilité grandissante, tantôt par la popularité, tantôt par l'intimidation. Il se montrait le plus possible dans Milan, provoquant les manifestations sympathiques (2), mais il rappela en même temps près de la ville à Magenta les deux cents lances du duc de Savoie. — Il obvia du mieux qu'il put au manque d'argent, dans l'éventualité d'une attaque imprévue. Le gouvernement en emprunta, bon gré mal gré, aux principaux guelfes, ce qui avait le double avantage de le tirer lui-même d'un mauvais cas et de s'attacher un peu plus étroitement, par les liens de leurs créances, ses créanciers : F.-B. Visconti, l'évêque de Como, les Borromei, les Pallavicini, les Castroni, les Cusani, Lorenzo de Mozaniga et Bernardino da Corte. Le gouvernement essaya de dissimuler l'inquiétude très réelle que lui causait la situation : « l'expédition de Ludovic qu'on annonçait n'était sans doute qu'un épouvantail pour gêner le siège de Forli », « une grande partie des bruits répandus n'était que des insanités » ; tout au plus reconnaissait-il qu'il y avait « quelque perturbation » dans le duché, mais « cela n'avait rien de sérieux». En même temps, il tentait d'employer l'intimidation : il faisait annoncer l'envoi par Louis XII de sommes considérables destinées à lever dix mille hommes d'infanterie (3) ; Trivulce prépara un convoi d'ôtages destinés à être conduits en France ; une liste de quarante-huit patriciens fut dressée ; elle comprenait les principaux gibelins : le général des Humiliati Landriano, le protonotaire de San Celso, Della Torre, Crivelli, Latuada, l'archevêque de Bari, le protonotaire de Birago, Ambrosio dal Mayno, Batista et Gaspar Visconti, Cesare Birago, Lud. Ant. Borromeo, le comte Antonio Crivelli et ses frères, Bartolo Crivelli et son fils, Nicola Arcimboldo, Pier Martyr Stampa, Francesco de Latuada, Gio. Ant. Cagnola, Sigero Galerana, Galeazzo Cotta, Giacomino Cri-

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 21 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 515.
(2) *Diario Ferrarese*, 24 janvier 1500.
(3) Seregni au duc de Ferrare, 24 janvier 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 24 janvier 1500. *Ibid.*, *Documents*, 525.

velli et bien d'autres. On allait jusqu'à prétendre que F.-B. Visconti était lui-même sur cette liste, ce qui semblait peu vraisemblable, vu son intimité avec Trivulce.

L'annonce de la mesure de rigueur ainsi projetée ne fit qu'irriter les gibelins. Ambrosio del Mayno et quelques autres allèrent s'en plaindre très vivement à Trivulce : celui-ci prétendit ne rien savoir d'une semblable mesure; mais les gibelins connaissaient le vice-roi, et la foi qu'on pouvait ajouter à ses serments ; Dal Mayno rompit la conversation en lui déclarant qu'aucun d'entre eux ne consentirait à céder à un pareil ordre, et que, pour n'être pas contraints par la force à l'obéissance, les patriciens désignés et leurs amis abandonneraient la ville les armes à la main ; il protestait toutefois que cette résistance n'était pas dirigée contre Louis XII. Les gibelins étaient dès lors en mesure de résister par les armes à Trivulce ; unis à quelques guelfes indépendants, ils pouvaient «d'un son de corne» rassembler de dix à douze mille hommes, armés «comme des chevaliers»; tel d'entre eux avait chez lui six cents soldats, « prêts comme Saint-Georges », et même de l'artillerie : «Si l'on voulait les chasser de Milan, il faudrait voir par quel chemin» (1).

Dès ce moment, il fut visible que la situation devenait mauvaise pour Trivulce et le gouvernement. L'élan qui entraînait le peuple vers Ludovic Sforza était unanime; s'il engageait bien l'affaire, tout le monde à Milan, sauf les Trivulce, lui reviendrait, les Borromei, les Pallavicini, les Castroni, les Cusani et Bernardino da Corte lui-même. Si les Milanais ne se déclaraient pas encore, c'était uniquement pour ne pas se compromettre ; mais déjà ils résistaient ouvertement : le capitaine de justice s'étant présenté chez le protonotaire Crivelli pour rechercher s'il ne logeait pas en secret des troupes, le Milanais parut sur la porte et lui dit : « Que cherchez-vous, capitaine ? Entrez et visitez, si vous voulez, mais je vous préviens que, s'il vous arrive *quelque chose*, ce sera de votre faute » ; et ces menaces ambiguës avaient arrêté le visiteur (2) ; même aventure arriva à Trivulce, qui avait menacé alors par fanfaronnade d'aller visiter lui-même cette maison : il lui fut répondu qu'il se repentirait

(1) Seregni au duc de Ferrare, 27 janvier 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 93, Dolce à la Seigneurie, 30 janvier 1500. Les principaux meneurs des gibelins en ce moment étaient le protonotaire de San Celso, frère de F.-B. Visconti, le protonotaire Crivelli et le général des Humiliati.

d'y être allé, et « qu'il ferait bien de s'en garder autant que de toucher au feu ».

Bientôt l'insurrection éclate : le 28 janvier, vers quatre heures du soir, un « tumulte » commence ; les boutiques se ferment ; quelques marchands emportent leur *caisse* chez eux (1) ; le bruit augmente, sans attaques cependant contre les personnes. Quelques précautions et des mesures d'ordre sont prises ; on ferme les portes de la Corte Vecchia, on y réunit des troupes, et on y mène de l'artillerie; Sacierges passe une revue d'infanterie sur la *piazza Castello*; des postes sont installés dans les maisons du comte de Caiazzo et de Marchesino Stanga. Puis un arrêté ordonne la réouverture des boutiques et enjoint à tous les citoyens de continuer l'exercice paisible de leurs métiers. Mais le calme ne revint pas : les citoyens déjà en armes ne voulaient les déposer qu'en échange d'une garantie de sécurité absolue : et ils estimaient qu'ils n'auraient cette garantie que quand Trivulce vivrait en simple particulier ; ils étaient loin de compte ; aussi restèrent-ils en armes dans la nuit du 28 au 29, tandis que le lendemain Trivulce doublait sa garde et enrôlait, à ses frais, dans la crainte d'être attaqué à l'improviste, deux cents hommes d'infanterie. Une alerte, dans cette même nuit, causée par un tocsin sonné à Porta Ticinese, montra avec quelle facilité se réuniraient les troupes de l'émeute : on avait cru à quelque « *garbuglio* », et en un clin d'œil quatre mille individus armés avaient occupé cette porte ; du reste, voyant qu'il ne s'agissait en réalité, que d'un incendie, ils s'étaient paisiblement dispersés (2). Les Gibelins avaient en effet une organisation secrète leur permettant de réunir sans peine et rapidement dix mille personnes armées, organisation dont les Français ignoraient l'importance réelle. — Le 29 janvier, le gouvernement et les chefs guelfes, Trivulce, Sacierges, Francesco Bernardino Visconti, J.-F. Marliano, l'évêque de Como, tentèrent des négociations pour amener les révoltés à déposer les armes, et une entrevue eut lieu chez l'évêque de Luçon entre les chefs gibelins d'une part, et de l'autre les évêques de Como et de Luçon et Francesco Bernardino Visconti. Les imprudences de langage de Trivulce avaient compromis la possibilité d'une entente : il avait déclaré qu'« aussitôt après l'arrivée des gens de Forli, il verrait à dompter et à réduire

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 28 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 545.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 29 janvier 1500.

les rebelles ». D'ailleurs aucune conciliation n'était possible entre les Gibelins déclarant à Sacierges qu'ils refusaient désormais d'obéir à Trivulce «comme incapable de suffire au gouvernement politique », et Sacierges demandant, comme première condition de pourparlers, le désarmement spontané, après lequel il promettait «sur son âme» de «leur faire faire par le roi quelque chose de très agréable». — Cette première entrevue n'eut pas de résultats : les Gibelins dirent qu'ils avaient à consulter leurs adhérents et demandèrent un délai pour répondre. La négociation devait recommencer le lendemain 30 janvier, mais les opposants déclaraient d'avance qu'on ne ferait rien de plus, et Crivelli refusa à Trivulce un entretien ailleurs que sur un terrain neutre ; c'est alors que Simone Arrigoni, le meurtrier de Landriano, craignant quelque *vendetta*, disparut de Milan ; Tr vulce déclara entre intimes « qu'un grand feu s'allumait ». Tout le duché de Milan, dit d'Auton, était alors ouvertement conjuré contre les Français (1).

La discussion entre Guelfes et Gibelins, qui tournait à l'aigre, continua encore les 30, 31 janvier, premier et 2 février. Le 30 janvier, deux assemblées de mécontents ou d'insurgés se réunirent chez le protonotaire Crivelli et chez l'archevêque de Bari, sous prétexte «d'apaiser les difficultés qui étaient dans l'air»; ce fut un long défilé d'individus venant déposer des plaintes et des réclamations contre Trivulce ; leur conclusion à tous était que «pour rien au monde» on ne voulait qu'il demeurât plus longtemps gouverneur. Les deux partis se renfermaient chacun dans son *ultimatum* : le gouvernement demandait aux Gibelins de poser les armes ; ceux-ci répondaient avec insolence en demandant des garanties, le paiement des créanciers de l'ancien trésor ducal, la suppression des impôts, la retraite de Trivulce et, d'une façon générale, le respect des *capitoli*. Le 31 janvier, on renvoya la conclusion au conseil qui, le lendemain matin, se tiendrait chez le général des *Humiliati*, Landriano. F.-B. Visconti s'était employé avec beaucoup d'activité au succès des négociations : l'impression essentielle de la journée fut que l'hostilité contre Trivulce était égale dans les deux partis, mais que l'un et l'autre essayaient encore de ménager, à tout hasard, l'autorité royale. — Le premier février vit la fin des négociations : on croyait encore à la possibilité d'un désarmement simultané; Landriano fut trop exigeant; selon lui, Trivulce devait renvoyer

(1) D'AUTON, *Chroniques*, I, 95.

hors de Milan les troupes du *Castello*, car il était souverainement injuste que les Gibelins désarmassent complètement tandis que lui conserverait toutes ses forces à sa disposition ; les Gibelins lui avaient fait une politesse en allant sans armes le visiter à la Corte Vecchia, où il avait des troupes ; il devait maintenant la leur rendre en désarmant le premier ; après quoi, et pour bien prouver leur fidélité au roi, ils marcheraient tous ensemble contre les Allemands, dont l'invasion était imminente. Trivulce refusa de pactiser avec l'insurrection ; il fit entrer sa famille dans le *Castello* ; déjà les rues étaient barricadées et impraticables. Il voulut se promener avec une escorte en ville, répétant: « J'irai les trouver chez eux sans leur laisser le temps de venir chez moi » ; il sortit de la Corte Vecchia avec des troupes en bon ordre, qu'il rangea en bataille sur la place du Dôme (1) ; au secrétaire vénitien qui avait voulu le dissuader de cette provocation, il avait assez sèchement répondu par le conseil de rentrer chez lui (2) ; Francesco Bernardino Visconti parvint à l'apaiser, lui assurant que ce « tumulte de ville » ne serait rien de grave, et Trivulce rentra dans la Corte. — Le 2 février, à la nouvelle de l'imminente arrivée du cardinal Ascanio, Trivulce, qui s'était rendu le matin au Broletto, fut attaqué par la population insurgée ; il ne fut délivré et probablement sauvé que par le lieutenant du duc de Savoie, Coursinges, qui, survenant avec soixante hommes d'armes, mit en fuite ceux qui l'assaillaient et le fit entrer dans le château (3). A peine y fut-il enfermé que la révolution commença : la populace alla à l'assaut de la Corte Vecchia, que Trivulce venait de quitter; elle fut pillée et saccagée, ainsi que les maisons des frères Da Corte, de Lorenzino Mozaniga, de Scaramuza Triulzi, neveu du lieutenant du roi, du capitaine de justice ; la ville se couvrit sur-le-champ de barricades : « c'était la plus belle chose du monde », et toute la journée retentirent des acclamations en l'honneur de Ludovic Sforza : « Un cri n'attendait pas l'autre, aussi je tiens la partie pour gagnée », dit Seregni ; on fit la chasse aux Français dans les rues de Milan ; on en massacra une dizaine dans la seule matinée du 2. Les partisans de Trivulce étaient obligés de fuir ou de se cacher ; Herasmo Triulzi fut recueilli par Francesco Bernardino Visconti ; on crut Bernardino da Corte et son fils

(1) Seregni au duc de Ferrare, 30 et 31 janvier et 1er février 1500.
(2) Marino Sanuto, III, 98, Dolce, 1er février 1500.
(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 95-96.

arrêtés dans leur fuite. Les portes de Milan furent gardées au nom du duc. Les Guelfes indépendants ou tiers parti se rallièrent avec ostentation : leur chef F.-B. Visconti parcourut la ville en acclamant le More (1). Les désordres durèrent pendant quelques jours : les maisons d'Herasmo Trivulzi et de Francesco de Varese furent pillées (2). Le marquis de Mantoue a cependant constaté que, quelques violences individuelles mises à part, la révolution se fit sans trop de cruautés (3).

Ainsi, en quatre mois environ, la ville de Milan passait de la soumission en apparence la plus complète à Louis XII à une révolte ouverte : le mécontentement était né de causes locales et municipales, il s'était juxtaposé, puis confondu, avec le mouvement des partisans des Sforza ; les gibelins avaient donné la première impulsion à l'insurrection active, les guelfes, mécontents des hauteurs et des insolences de Trivulce, les avaient suivis ; le gouvernement avait vainement tenté de comprimer l'opposition, l'avait laissée s'organiser, avait dû lui accorder en quelque sorte une existence officielle, avait même voulu négocier avec elle ; il finissait par être son vaincu. Si Ludovic Sforza rentrait à Milan, c'était moins grâce à son armée qu'à la faveur populaire de toute la Lombardie.

§ 3. — *Milan pendant la restauration des Sforza.*

L'enthousiasme de la liberté reconquise et de la domination étrangère abattue, mêlé à la joie plus ou moins sincère du retour des anciens princes, dura à Milan tant que les Milanais espérèrent ou attendirent la victoire définitive de Ludovic Sforza (4). Leurs sentiments changèrent quand leurs intérêts matériels furent de nouveau lésés, et que, la campagne tournant mal pour le duc, ils eurent à prévoir les pires misères.

L'opinion n'était d'ailleurs pas unanime : malgré la retraite

(1) Seregni au duc de Ferrare, 2 février 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 2 et 3 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 557 et 561. Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ascanio Sforza à Ludovic Sforza, 3 février 1500.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 5 février 1500. *Ibid., Documents*, 565.

(3) Mantoue, *Copialettere* 164, 6 février 1500. *Ibid., Documents*, 573.

(4) Dans une lettre écrite à Ludovic (dont il ne reste qu'une fiche dans la *filza «Guerre* 1500-1593» à Milan, Ascanio Sforza lui dit, le 19 février, que tous les Milanais sont bouillants pour la guerre, « fino alle donne. »

de l'armée dans le Castello et la dispersion en Lombardie du plus grand nombre des guelfes, il en restait à Milan plusieurs, irréconciliables et militants, Agostino Triulzi, Donato Carcano, Bergonzio Botta, d'autres encore. Ce fut dans ce milieu que l'on tenta le meurtre d'Ascanio Sforza, pour ruiner le meilleur fondement qu'eût à Milan la dynastie restaurée. Quelques patriciens, parmi lesquels un cousin de l'évêque de Como, J.-P. de Ornate, projetèrent, dans des conditions restées d'ailleurs assez mystérieuses, de massacrer Ascanio et ses familiers et d'introduire les Vénitiens dans la ville au secours du château. La nouvelle de ce projet, pour vague et incertain qu'il semble qu'il ait été, excita dans Milan la plus vive indignation, et une bande de quatre mille individus se portèrent pour la saccager contre la maison de Bergonzio Botta, qui eut beaucoup de peine à se défendre. Le cardinal plaisanta beaucoup de ce prétendu complot et le démentit ; mais toutefois il prit quelques précautions supplémentaires, enrôla trois cents *provisionati*, ne laissa plus pénétrer dans sa chambre aucun individu armé ; il réclama qu'on lui livrât, *sub pœna rebellionis*, la personne et les biens d'Agostino Triulzi ; Ascanio essaya de déguiser les motifs de cet arrêté (qu'il faut sans doute chercher dans la participation prétendue de ce personnage à ce complot), en alléguant qu'il était débiteur d'environ dix mille ducats au trésor et que son arrestation était pour le gouvernement le seul moyen de se faire payer. Il y eut aussi quelques pendaisons après ce complot; peut-être en fut-il la cause (1). Le dévouement des Milanais aux Sforza, attesté lors de cet incident, se maintint pendant tout le mois de février : les grands préparatifs militaires de Ludovic Sforza, les difficultés imprévues que rencontraient les Français, les rassuraient (2).

L'enthousiasme baissa au mois de mars : beaucoup de gentilshommes s'avouaient las de cette guerre prolongée ; la prévision de ce qui adviendrait d'eux, si Ludovic Sforza était vaincu, les mettait de mauvaise humeur. Le désir d'assurer leur sécu-

(1) Seregni au duc de Ferrare, 20 et 21 février 1500, et Marino Sanuto, III 125, Milan, 23 février 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 21 février 1500. Quelques jours après, Ascanio, voulant aller promener à Santo Agnolo, réclamait l'escorte de tous les courtisans, probablement pour se garer d'un attentat éventuel et non, comme le dit Malatesti, du tir du château, qui ne pouvait être pour lui un danger réel. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 600.

(2) Marino Sanuto, III, 141, 28 février 1500.

rité personnelle contre Ludovic reparut, de même qu'il s'était manifesté peu auparavant contre Trivulce et les Français : on éleva des barricades, on réunit des troupes privées, on fortifia et l'on arma les maisons(1). Les gens intelligents en vinrent vite à penser que les affaires de Ludovic Sforza étaient désespérées ; causé en grande partie par les accroissements d'impôts et les réquisitions incessantes du duc, le mécontentement devint bientôt général ; l'anxiété, la terreur, gagnèrent tous les citoyens ; ils crurent n'avoir plus de secours à attendre que du ciel ; on vit des familles entières, en habits de deuil, des cierges de cire blanche en main, parcourir en procession les rues et les églises et clamer : « *Jesu redemptor, miserere nobis !* » (2). Le 20 février, veille de la fête de Sant'Ambrogio della Vittoria, un jeûne solennel fut célébré et suivi le lendemain d'une procession plus solennelle (3). En somme, la situation de Ludovic Sforza à Milan se gâtait (4).

Trivulce, avec plus de diplomatie qu'il n'en montra d'ordinaire, voulut profiter de ce mouvement populaire : le 20 mars, il signifia à Milan, au nom du roi, une amnistie pour sa rébellion si la ville voulait se soumettre : mais cette invite à la résipiscence était encore prématurée. Ludovic Sforza crut cependant nécessaire d'aller réveiller l'ardeur mourante de ses mobiles sujets. Le 24 mars 1500, il entra à l'aube dans Milan, y fit réunir le conseil et l'assemblée des corporations, s'enferma avec les Milanais à l'exclusion de tout étranger et leur développa toutes les raisons qu'ils avaient de le secourir : il leur dit « sa gaillarde intention » de « poursuivre jusqu'aux frontières l'armée française », leur montra tout le fruit qu'ils pouvaient attendre, pour le succès définitif de l'expédition, de la reprise de Novare : « il ne voulait d'autre titre que celui de capitaine des Milanais » ; il ajouta quelques mots sur son besoin d'argent ; lui-même exposerait sa personne à tous les périls ; s'il réclamait son duché, c'était pour mourir avec le titre de duc ; quant aux revenus de l'état, il les leur abandonnerait. Cet éloquent et « très élégant » discours fit une bonne impression

(1) MARINO SANUTO, III, 158, Crema, Bon, 19 mars 1500.

(2) *Ibid.*, même source, d'après le témoignage de Birago, 21 mars 1500, et Malatesti au marquis de Mantoue, 21 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 600.

(3) Même lettre de Malatesti. Ces textes datent de moments assez éloignés l'un de l'autre, mais le courant d'idées est visiblement le même.

(4) MARINO SANUTO, III, 153 et 155, 20 et 22 mars 1500.

sur le peuple milanais; le 24 et le 25 mars furent remplis tout entiers par ses opérations financières. Dans l'après-midi du 25, Ludovic Sforza alla visiter les travaux du siège du Castello; quand il en revint, malgré la soirée déjà avancée, toutes les rues étaient pleines d'hommes, de femmes et d'enfants qui l'acclamèrent à grands cris (1). Ludovic écrivit au duc de Ferrare «avoir été reçu avec les mêmes applaudissements que le premier jour de sa rentrée à Milan (2). Ce fut sa dernière journée de popularité. Ce voyage de Ludovic fit faire à Venise bien des hypothèses; on alla jusqu'à penser qu'il voulait conclure un accord avec le château (3). A Milan, si l'enthousiasme pour le duc, malgré ces reprises passagères, était en baisse constante, la haine contre la Seigneurie restait toujours aussi vive: un espion vénitien, surpris le 26 mars, fut pendu sur-le-champ et sans discussion (4).

Au commencement d'avril, les Milanais comprirent qu'ils n'avaient plus rien à attendre de Ludovic Sforza. Ils essayèrent d'organiser une armée à eux pour l'employer contre les troupes vénitiennes. Une conscription par paroisses leur procura de douze à quinze mille hommes; le commandement fut partagé entre Alessandro Visconti, un Borromeo et d'autres patriciens, et la direction suprême en fut confiée à F.-B. Visconti. Mais ces troupes étaient assez peu disposées à se battre gratis; leur nombre diminua par des désertions, et elles restèrent à Milan, sous prétexte qu'elles n'étaient pas payées (5). C'est alors que les Milanais, affolés, nommèrent une ambassade pour aller, de concert avec celle de Ludovic Sforza, implorer le secours de Maximilien; ils envoyèrent aussi des ambassadeurs à Trivulce (6). La désaffection était redevenue générale; on reprochait à Ludovic Sforza de

(1) Seregni au duc de Ferrare, 24 et 25 mars 1500. Marino Sanuto, III, 166, Crema, 26 mars 1500.

(2) Lettre de Ludovic Sforza à Hercule d'Este, 24 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 628. Cf. *Les relations de Louis XII et de Ludovic Sforza, notes additionnelles*.

(3) Cette hypothèse provint de la suspension du feu du château le 25 mars: mais cette trêve s'expliquait d'une façon plus naturelle par la solennité religieuse du jour (l'Annonciation). Marino Sanuto, III, 167 et 171, Treviglio, Morexini et Marcello à la Seigneurie, 26 et 27 mars 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 165, Crema, 25 mars 1500.

(5) *Ibid.*, III, 199, Plaisance, Sonzim Benzom, 1er avril 1500; III, 196, Lodi, C. Moro, 2 avril 1500; III, 203, Nic. de Cadamosto, 5 avril 1500; III, 207, 8 avril 1500, podestat de Crema; III, 205, *in colegio*, 9 avril 1500.

(6) *Ibid.*, III, 196 et 207, Lodi, Moro à la Seigneurie, 2 et 8 avril 1500.

sacrifier les besoins réels du peuple à des dépenses de pure magnificence Des chevaux destinés au duc étant arrivés à Como avec un riche harnachement, le peuple disait : « Voilà la nourriture que nous donne Ludovic ». Le duc ne désespéra cependant pas du dévouement des Milanais ; quand les suisses eurent refusé de combattre, le duc fit demander des troupes à Milan par Antonio Landriano ; le conseil décida l'envoi d'un corps de dix mille hommes; cette armée improvisée partit, en effet, commandée par F.-B. Visconti, Alessandro Sforza, Contino di Melzo, mais elle apprit en route la capture de Ludovic Sforza, et ses chefs lui firent faire immédiatement volte-face. La nouvelle de cette catastrophe bouleversa Milan de fond en comble et plongea les Gibelins dans la stupeur et le désarroi le plus complet ; « le deuil public était d'autant plus vivement ressenti qu'il s'y ajoutait des deuils privés ». Les Milanais ne songèrent plus qu'à leur salut individuel ; le peuple reprit les armes ; dans la confusion générale, les opinions les plus diverses se manifestèrent de nouveau ; on acclama Venise, le More et Louis XII, tandis que, dès le 10 avril, Ascanio donnait aux Gibelins l'exemple de la fuite (1).

§ 4. — *La soumission définitive de Milan.*

Les Milanais s'empressèrent, se voyant désormais à la merci du roi, de faire une soumission humble et complète ; ils arborèrent l'étendard royal et offrirent tout leur concours aux troupes françaises pour détruire les rebelles. Le 11 avril, la commune déclara officiellement à Louis XII que la vilie était de nouveau paisible sous sa domination, et lui demanda, vu que son autorité y était de nouveau reconnue par tout le monde, de ne plus lui faire de mal (2). Cette lettre était signée par Bartolomeo Chalco, l'ancien secrétaire ducal, au nom des gouverneurs pour le roi de l'état de Milan, « *Gubernatores statûs Mediolani nomine christianissimi regis Franciæ* ». Milan envoya en même temps à Trivulce une ambassade de quatre personnes, Antonio Visconti, Gilberto Borromeo, Giov. Stefano da Castiglione, Hiero-

(1) Marino Sanuto, III, 216, Moro et Marzello, 10 avril 1500 ; III, 219, 11 avril, nouvelles de Lodi. Arluno, *Storia di Milano*, fol. 78 v°. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 637. *Diario Ferrarese*, pag. 383.

(2) *Ibid.*, III, 219, *dal campo*, 11 avril 1500.

nimo da Cusano, avec une autre lettre à l'adresse du roi, déclarant la complète soumission de la ville et insistant sur l'inutilité qu'il y aurait à en faire approcher davantage l'armée (1). Le même jour, la ville remit en ôtages à M. de Sacierges quatre patriciens, comme garantie que rien ne serait plus entrepris contre l'autorité royale (2). Les membres du gouvernement français, Sacierges, l'évêque de Como, Nicola de Misocco, Teodoro et Aluisio Trivulzi, sortirent du château le 12 avril; les conseillers français firent à travers la ville une promenade à cheval ; l'évêque de Como alla voir sa maison pillée et dévastée (3). L'artillerie du Castello cessa son feu, les travaux de défense sur la place furent détruits. L'administration française recommença à fonctionner.

Des mesures provisoires pour assurer l'ordre furent immédiatement prises à Milan. Un arrêté défendit toute vente à crédit de pain et de vin *sub pœna rebellionis* ; d'autres plus importants, réglèrent l'état militaire de la ville ; il fut interdit aux sujets milanais d'aller s'enrôler chez d'autres princes; les possesseurs d'armes reçurent ordre d'en donner la liste au capitaine de justice ; les patriciens qui avaient chez eux des sbires ou des serviteurs de ce genre durent renvoyer ceux qu'ils avaient pris à gages exceptionnellement pendant les troubles; on renvoya tout individu non soldé par le roi ou par les capitaines (4).

L'épouvante cependant était grande à Milan, quand l'armée victorieuse parut aux portes de la ville. Le 14 avril, Marcantonio Pallavicini, Teodoro Trivulzi, le comte de Misocco, vinrent rassurer la population sur le sort qui l'attendait (5) ; derrière eux entra le cardinal d'Amboise avec deux mille hommes. Le bruit se répandit aussitôt qu'il venait infliger à la ville une énorme amende de deux cent mille ducats (6) La commune fit supplier le cardinal de vouloir bien loger dans la ville même et de lui accorder une amnistie : à quoi D'Amboise répondit que « *pour l'heure en la ville souillée de vices tant prodigieux n'entrerait* », et il s'installa dans le château (7).

(1) Marino Sanuto, III, 220, récit des fugitifs à Bergame, 11 avril 1500 ; et III, 225, lettre des gubernatori à Trivulce, 11 avril 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 12 et 14 avril 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 220, 11 avril 1500.

(4) *Ibid.*, III, 261, 22 avril 1500 ; III, 279, Crema, podestat Bon, 29 avril ; III, 369, 374, Milan, ambassadeur vénitien, 31 mai, 2 juin. Seregni au duc de Ferrare, 21 mai 1500.

(5) *Ibid.*, III, 238, Caravaggio, Dandolo, 15 avril 1500 ; III, 230, Crema, 14 avril 1500.

(6) *Ibid.*, III, 233, 14 avril 1500.

(7) D'Auton, *Chroniques*, I, 205. Seregni au duc de Ferrare, 14 avril 1500.

Le jour même, une nombreuse délégation de gentilshommes, (quatre par quartier), conduite par l'évêque de Como, alla le saluer. Après les compliments et les cérémonies, le cardinal laissa cette délégation aux prises avec Sébastien Ferrier, général des finances, et les membres du Parlement (1). Ceux-ci commencèrent par terroriser les malheureux délégués en leur énumérant, avec une impitoyable méthode, tous les motifs qu'avait Louis XII de les traiter sans miséricorde ; « ils leur donnèrent une idée de l'enfer ». Abordant ensuite les affaires, les Français dirent aux délégués de la commune que le sac de la ville avait été promis par Louis XII à ses troupes ; que le cardinal, par pure bonté d'âme, l'empêcherait, mais à la condition expresse que Milan payerait tous les frais de la guerre ; leur conclusion, « fort judicieuse », selon Seregni, fut la demande d'une rançon de huit cent mille ducats, en sus des impôts ordinaires, et non compris la confiscation des biens des « rebelles manifestes » qui seraient abandonnés au roi. Cette demande excessive fut discutée par les Milanais avec toute l'énergie possible, et la rançon fut définitivement fixée à trois cent mille écus. Il fut impossible d'obtenir une plus grande diminution, et le cardinal exigea le versement du premier tiers de la somme pour le samedi suivant, et celui des deux cent mille écus restants dans le courant de l'année, en quatre échéances trimestrielles. Les délégués ne pouvaient se résoudre à accepter ces conditions, les déclarant d'exécution impossible, la première surtout. Ils allèrent supplier, les larmes aux yeux, le cardinal en personne : « C'était grand pitié de voir ainsi pleurer tant de braves gens. » Mais le cardinal ne voulut rien entendre, et leur dit en colère : « Soit ! Attendez-vous demain matin au pillage ! » Il déclara qu'il ne pourrait l'empêcher, que c'était merveille d'avoir pu retenir les troupes si longtemps, et il ajouta : « Demain je partirai, et je ne me soucierai plus de rien. » Alors les Milanais comprirent qu'« il n'y avait plus de remède », et se bornèrent à demander un sursis jusqu'au lendemain matin, pour se consulter avec leurs concitoyens avant de donner au cardinal une réponse définitive. Malgré leur désespoir, leur soumission n'était pas douteuse. Le lendemain, 15 avril, les délégués et les plus notables citoyens se réunirent chez l'évêque de Como et, pour

(1) Marino Sanuto, III, 241, Pizzighetone, Vallaressi, 16 avril 1500, et pour tout ce qui suit, lettres de Seregni au duc de Ferrare, 14 et 15 avril 1500.

la forme, ils discutèrent les demandes du cardinal d'Amboise, puis retournèrent négocier avec lui. Ils finirent par conclure un arrangement aux conditions suivantes : paiement dans la huitaine de cinquante mille écus, second versement d'une somme égale le premier mai ; date du paiement des deux cent mille écus restants laissée à la discrétion et à la bonté du cardinal ; la taille rendue nécessaire pour procurer ces sommes porterait sur toutes les terres du diocèse de Milan ; les prêtres n'en seraient point exemptés ; les impôts ordinaires continueraient à être payés au taux fixé avant la rébellion ; les biens des rebelles seraient mis à la disposition du roi. A ces conditions, le cardinal promettait de préserver du pillage toutes les villes du duché et de donner à Milan tous les avantages possibles (1).

Les Milanais s'occupèrent aussitôt de réunir tout cet argent. On pensait que, vu la misère générale, l'opération ne se ferait pas sans difficultés. Tout Milan était « *in fuga* », et les procédés les plus insolites, comme par exemple la taxation des hauts ecclésiastiques, furent proposés. De plus, outre la rançon générale, des rançons particulières furent exigées individuellement de nombre de citoyens. « Aussi, dans cette grande angoisse et ces tribulations, les plaintes et les grincements de dents de chacun commencèrent à se faire entendre » (2). L'effet produit par la capitulation de Milan fut énorme dans toute la Lombardie et l'Italie septentrionale : on s'y était imaginé que le roi ne réclamerait guère qu'environ trente mille ducats et la confiscation des biens des rebelles (3).

Deux jours plus tard, le 17 avril, après l'arrivée de Trivulce, qui avait promis quelques jours auparavant de défendre les intérêts de Milan, eut lieu une cérémonie solennelle d'amende honorable. Après le châtiment matériel et pécuniaire, c'était le châtiment moral, l'humiliation publique, la preuve retentissante de l'asservissement des Milanais. Le cardinal d'Amboise, Trivulce, le Parlement, tous les grands personnages, se rendirent d'abord en grande pompe dans le Dôme ; là étaient assemblés quatre mille petits enfants vêtus de blanc, les mêmes qui quelques jours auparavant avaient parcouru processionnellement Milan : ces enfants demandèrent merci au cardinal d'Amboise au nom de leurs parents et de leur ville ; puis le cortège se rendit à la

(1) Marino Sanuto, III, 240, Treviglio, provéditeur, 17 avril 1500 ; III, 241, Pizighetone, Vallaressi, 16 avril.

(2) *Ibid.*, III, 240, Treviglio, provéditeur, 17 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 234, Crémone, provéditeur, 15 avril 1500.

Corte Vecchia et s'installa sur une estrade pour écouter l'amende honorable. Ce fut l'avocat Michele Tonsi, l'un des premiers orateurs de la ville, qui parla. Dans son discours, prononcé en italien, il excusa d'abord le peuple milanais des attentats commis à l'égard du roi, en insistant sur les mérites qu'il s'était antérieurement acquis envers lui; il promit fidélité à Louis XII et implora sa miséricorde ; il supplia le cardinal de demander au roi la remise de deux cent mille écus, les deux tiers de l'amende infligée, après le paiement du premier tiers. Le cardinal feignit de se consulter un peu avec Trivulce, l'évêque de Luçon, M. de Neufchâtel et autres, puis il donna la parole à « l'avocat de Naples », Michele Rizzo. Dans un discours très étudié, Rizzo commença par parler avec une extrême sévérité de la rébellion de Milan; puis il apaisa sa feinte et littéraire indignation, et, répondant à la demande d'allégement de l'amende infligée, il déclara que le cardinal, moins sensible à l'atrocité du crime qu'à l'inspiration de sa bonté naturelle, ferait tous ses efforts auprès du roi pour obtenir cette diminution de peine. Dans son discours, Tonsi avait demandé aussi le rétablissement des anciennes magistratures milanaises, la punition des seuls fauteurs de la rébellion, l'amnistie du reste de la ville et la répression des complices et partisans d'Ascanio Sforza, de façon à les mettre dans l'impossibilité de nuire et de provoquer de nouveaux tumultes, l'éloignement des gens d'armes pour éviter des vexations aux habitants ; à quoi Michele Rizzo répondit en promettant au nom du cardinal une amnistie générale dont les meneurs seuls seraient exclus, et le désarmement; quant aux autres demandes, il les passa sous silence, se bornant à dire qu'il faudrait les adresser par écrit au gouvernement. Le discours de Rizzo et les promesses de concessions rendirent un peu d'espoir et de sérénité aux Milanais. La cérémonie fut terminée par une procession, à travers la ville, de petits enfants, portant des rameaux et des crucifix, poussant des acclamations en l'honneur de la France et chantant le *Miserere* (1). Au reste, Louis XII ne voulait pas traiter les Milanais avec trop de sévérité : Seyssel le déclara officiellement à Costabili, un jour que celui-ci lui conseillait d'employer à leur égard la douceur (2).

(1) Seregni au duc de Ferrare, 22 avril. D'Auton, *Chroniques*, I, 205-206. Marino Sanuto, III, 247, podestat de Crema, 19 avril; III, 248, N. de Cademosto, 18 avril 1500.

(2) Seyssel répondit que le roi voulait seulement les châtier un peu ; il

Le 22 avril, Trivulce fixa au lendemain la date du premier versement de l'amende. Une commission de quatre gentilshommes avait été chargée de la levée de cet impôt. Le 23 avril, à la lumière des torches, les cinquante mille écus furent comptés aux trésoriers français, pour être envoyés aux troupes ou remis à Trivulce. Le second versement n'ayant pas été effectué au terme convenu, le premier mai, l'armée française alla mettre à sac le village voisin de Siginasco ; le paiement ne fut fait que le 12 mai (1). En remerciement de la clémence royale, les Milanais avaient promis un présent à la reine (2) ; les 11 et 12 juillet 1500, une proclamation ordonna la nomination de deux ambassadeurs chargés d'aller visiter le roi et de porter ce présent à la reine ; mais cette élection fut retardée, car les Milanais, disant avoir rendu hommage au roi pendant son séjour à Milan, trouvaient inutile la coûteuse récidive de cet hommage par ambassade (3).

La question de l'amende se posa de nouveau à la fin d'octobre 1500 : les agents royaux réclamèrent alors le paiement, dans le terme d'un mois, d'un a compte de vingt-cinq mille écus sur les deux cent mille qui restaient dus. Les Milanais n'avaient pas cessé d'espérer que remise leur serait faite de cette somme; les quatre collecteurs milanais firent, en leur nom personnel, une nouvelle démarche auprès de M. de Sacierges : ils le supplièrent de demander au roi la remise de ces deux cent mille écus et de surseoir, en attendant sa réponse, à l'exaction des vingt-cinq mille actuellement demandés, qu'il serait impossible d'obtenir à cause de la misère générale. Sacierges refusa de les écouter s'ils ne parlaient pas au nom de la ville entière, et ne consentit qu'à transmettre leurs demandes au roi; il leur reprocha en même temps, de la part de Louis XII, de n'avoir pas encore envoyé d'ambassadeurs à la cour. Les Milanais s'excusèrent : n'ayant pas voulu que leur ambassade partît les mains vides, ils avaient envoyé acheter à Venise des joyaux de prix; c'en était la fabri-

rejetait d'ailleurs sur la mauvaise administration de Trivulce la plus grosse part de responsabilité des événements. Costabili au duc de Ferrare, 24 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 647.

(1) Marino Sanuto, III, 255 et 267, Crema, Liom, 22 et 23 avril 1500. *Chronicon Venetum*, pag. 159 (mai 1500). Marino Sanuto, III, 317, Milan, Zorzi, 12 mai 1500. Costabili au duc de Ferrare, 25 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 705.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 18 juin 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 515, Milan, 14 juillet 1500; Guidoti à la Seigneurie.

cation qui causait ce retard: M. de Sacierges finit par leur accorder un sursis d'un mois (1). Les Milanais décidèrent alors l'envoi en France d'une ambassade spécialement chargée de demander au roi remise de ces deux cent mille écus. Composée de Hieronimo Cusano, d'Urbano Trivulzi et de Conradino Vimercati, elle lui apporterait pour dix mille ducats de présents: un bassin et une aiguière pour le lavement des mains, douze grandes tasses et douze assiettes, un coffret et d'autres joyaux. Le mois de sursis écoulé, les Milanais, le 26 novembre, en demandèrent la prolongation à Sacierges et à Chaumont, mais ils n'en tirèrent qu'une espérance d'obtenir, après le paiement des vingt-cinq mille écus actuellement réclamés, la remise du reste (2). Ils tentèrent alors un effort bien inutile pour prouver juridiquement qu'ils n'étaient pas tenus à payer cette amende, le pays ayant été en grande partie pillé et saccagé à plusieurs reprises (3); maintenant avec obstination cette prétention, ils demandèrent aux lieutenants du roi de la faire examiner par une commission d'arbitrage; la commune remboursa même les citoyens qui avaient déjà payé leur quote part de cet impôt, auquel avait dû contribuer toute la population, y compris le clergé; les ambassadeurs envoyés en France furent chargés de solliciter Louis XII pour cette affaire (4), et ces conflits financiers se prolongèrent longtemps encore (5). Mais le gouvernement français avait obtenu le résultat essentiel qu'il ambitionnait: Milan était matériellement épuisée d'argent, et pour longtemps hors d'état de tenter le moindre mouvement insurrectionnel.

La présence de l'armée française victorieuse, et tous les désordres qu'entraîne, comme ses inévitables suites, un changement de régime, complétèrent l'asservissement du Milanais en y faisant régner d'abord une épouvantable terreur, et en en laissant ensuite debout dans tous les esprits l'atroce image. La

(1) Costabili au duc de Ferrare, 25 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 705.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 26 novembre 1500: [L'évêque de Como] «parlò molto longamente a fine non se exegisse li predicti xxv milia ducati, ma non obtene altro, se non che se pagasse, e quando se serano exacti xx milia ducati, parlando poi Sua Reverendissima Signoria, circa lo resto se vederia de fare qualche remissione».

(3) Costabili au cardinal Hippolyte d'Este, 5 décembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 718.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 24 décembre 1500.

(5) Ils ne furent définitivement réglés qu'au second voyage de Louis XII à Milan. Je terminerai cette histoire ailleurs.

capture de Ludovic Sforza fut suivie d'une période de réelle anarchie populaire : la canaille, qui avait pillé en février les maisons des amis de la France, pilla, en avril, celles des amis de Ludovic Sforza; du 8 au 15 avril, les Français ou leurs acolytes saccagèrent près de cent maisons aux Crivelli, aux Landriano, aux Castiglione et à leurs adhérents, les Borri, les Visconti, les Lampugnano, les Brivi, les Mariani, les Della Somaglia ; les pillards y pénétraient la nuit « en emportaient le bon et le meilleur », les habitants, surtout les femmes, étaient particulièrement maltraités (1). Les boutiques restaient fermées ; les bourgeois se réfugiaient avec leurs biens les plus précieux dans la *rochetta* de Porta Ticinese ou dans l'église de San Lorenzo (2) ; les femmes s'enfermaient dans les couvents ; un arrêté dut interdire aux monastères de recueillir les biens des rebelles. Les Français, dans tout l'orgueil et l'insolence de leur victoire, logeaient chez l'habitant, s'y faisaient entretenir à discrétion, refusaient de payer les vivres ; ils se faisaient redouter surtout pour la grossièreté et la liberté de leurs mœurs (3). Le chroniqueur vénitien fait en peu de mots un tableau énergique des désordres des Français : « il est impossible de compter combien de violences, d'outrages et de dommages, les Français ont commis à Milan contre les rebelles ; ils prenaient leurs femmes et leurs filles, tiraient des monastères celles qui y étaient religieuses pour les violer, uniquement par mépris ; ils entraient de force dans les maisons bourgeoises, en chassaient les propriétaires, et, y restant seuls maîtres, y couchaient avec leurs femmes et leurs filles ; les gens, désespérés, devaient se taire, à peine d'être dépouillés et assassinés» (4). Les plus grandes dames n'étaient pas à l'abri de leurs violences : la fille du trésorier Landriano, femme de Francesco da Brevi, s'était enfermée dans un couvent de Pavie : les Français allèrent l'y prendre de force et commirent sur elle mille indignités (5). Les chefs donnaient l'exemple : à Lodi, M. de Montoison et quelques gentilshommes rencontrent dans la rue une demoiselle noble accompagnée de femmes et de serviteurs ; ils l'enlèvent, lui font en route mille violences et finalement

(1) Marino Sanuto, III, 233, 15 avril 1500; III, 261, Crema, Bon à la Seigneurie, 25 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 261, Crema, 25 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 250, lettre de Brescia, 21 avril 1500.

(4) *Chronicon Venetum*, pag. 156, 22 avril 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 262, 25 avril 1500.

l'emprisonnent au château de Marignan (1). Une des plaisanteries favorites des Français était de couper les jupons aux femmes jusqu'au derrière, de les prendre ensuite en croupe et de les promener ainsi à travers Milan «pour le déshonneur et l'opprobre de la pauvre Italie» (2). Trivulce avait vainement essayé d'interdire, même par la force, l'entrée de Milan aux bourguignons et aux autres soldats : ses précautions étaient restées inutiles (3). Les violences n'avaient pas toutes ce caractère licencieux ; souvent elles n'étaient que de pures brutalités, des actes de vengeance personnelle ; des soldats assassinèrent le prieur de l'Ospedale Maggiore de Milan sous prétexte qu'un Français malade y était mal soigné (4); une émeute éclata à Castelnuovo alla Bocca d'Adda pour un sac de farine que les Français voulaient prendre, et l'un d'eux fut tué dans la bagarre(5). Le gouvernement laissa volontiers s'exercer ces violences, tout en feignant de prendre quelques arrêtés pour les réfréner : le 7 mai, les Milanais étant venus se plaindre au Parlement des dommages par eux soufferts, le Parlement leur répondit seulement qu'ils avaient eux-mêmes été la cause de tous leurs malheurs et qu'ils n'avaient pas le droit de s'en plaindre (6).

Dans le reste du duché se produisent des faits analogues ; la campagne, de Milan à Binasco, est visitée à fond et saccagée; au delà du Pô, les Français traitent les habitants avec une cruauté « digne des Turcs » ; à Plaisance, tout grand seigneur qu'il est, Ambrosio Trivulzi vole pour dix mille ducats d'argenterie à la femme d'un Delli Scotti, autrefois son hôte à Milan; à Cassano, la seule approche des Français détermine l'émigration des femmes; à Voghera,les Français couchent par force avec les femmes des bourgeois et tuent les maris récalcitrants ; en juillet, les attentats de la compagnie d'Yves d'Alègre sur le territoire de Gorgonzola sont tels que les habitants tentent d'y résister à main armée (7). Bartolomeo Erba n'exagérait pas l'horreur de la situation quand il disait : « Si l'on écrivait les affaires de

(1) Marino Sanuto, III, 261, lettre de Crema, 25 avril 1500, d'après un récit de Dom Baxam, prieur du couvent de Cereto.

(2) *Ibid.*, III, 275, lettre de H. da Monte, 29 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 261, lettre de Milan à la Seigneurie, 23 avril 1500.

(4) *Ibid.*, III, 279, lettre de Crema à la Seigneurie, 29 avril 1500.

(5) *Ibid.*, III, 365, Crémone, le provéditeur à la Seigneurie, 3 juillet 1500.

(6) *Ibid.*, III, 306, 307, lettres de Crémone, de Crema et de Cassano, 7 mai 1500 ; III, 338, relation de Sonzim Benzom, Crema, 15 mai 1500 ; Marino Sanuto, III, 516, 15 juillet 1500.

(7) *Ibid.*, III, 306, lettre de Crema à la Seigneurie, 7 mai 1500.

Milan, telles qu'elles se sont passées et les insolences commises par les Français, l'on croirait lire la passion du Vendredi-Saint: on citerait des horreurs et des cruautés à faire pleurer les pierres » (1).

Aussi la paix publique se rétablit-elle lentement : un mécontentement impuissant régnait à Milan, où l'on disait que les Français ne faisaient pas moins de mal à leurs amis qu'à leurs ennemis (2); au mois de juillet on murmurait que bientôt les Allemands recommenceraient la guerre; dès la fin de juin, on assurait à Louis XII que la Lombardie était à demi soulevée; D'Atri donne même l'état troublé et inquiétant du duché pour motif à l'envoi en Italie de D'Aubigny et de Chaumont, et à l'intention quelque temps manifestée par le roi de leur adjoindre Ligny et La Trémoille. Ce fut alors que Louis XII déclara «que, si quelqu'un s'écartait de la route droite, il en ferait un exemple terrible, et qu'on allait reconnaître les sages et les fous» (3). Au milieu d'août, quelques gibelins, Ettore Balbiano, Bartolo Crivelli, s'agitaient encore dans la région septentrionale du duché (4). Le gouvernement français s'inquiéta assez peu de ce mécontentement ; tout au plus prit-on quelques précautions contre d'éventuels attentats : ainsi, à la procession de la Fête-Dieu, l'évêque de Luçon, qui portait le Saint Sacrement, fut entouré de cent hallebardiers (5). Rien ne prouvait mieux que cette impuissante agitation la parfaite servitude où en était arrivé le duché de Milan.

(1) Modène, A. d. S. *Carteggio diplom. estero*, 1500. Bartolomeo Erba au duc de Ferrare, 16 avril 1500 : « Se li scrivesse le cose de Milano come sono passate, e le insolentie usate e facte, le pareria legere la passio di dimane, cose horrende et crudele da dire, che fa piangere li sassi ».

(2) Marino Sanuto, III, 420, Crema, Sonzim Benzom, 24 juin 1500. Tous les témoins, directs ou indirects, des événements signalent ce mécontentement, assez justifié par les réclamations financières, les violences de la soldatesque, de malencontreux édits, des exactions contre les particuliers (Marino Sanuto, III. 278, Ferrare. 28 avril 1500 ; III, 374, Milan, 2 juin 1500).

(3) G. d'Atri au marquis de Mantoue, 27 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 673. Les bruits de descente des Allemands en Italie reparurent au mois de juillet (Marino Sanuto, III, 515, 14 juillet 1500).

(4) Costabili au duc de Ferrare, 19 août 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 426, Milan, 20 juin 1500. Cependant le vénitien Guidoti (ap. Marino Sanuto, III, 532, 20 juillet 1500) et d'autres informateurs vénitiens (lettre de Milan, 15 juillet 1500, Marino Sanuto, III, 515) voyaient la situation fort en noir : ils représentent la ville « toute en mouvement et en armes », Sacierges épouvanté, les Français se réfugiant déjà dans le château.

Il fallut des mesures sévères, outre la dispersion de l'armée pour rétablir peu à peu le calme et l'ordre matériel : J'ai cité précédemment les principales (1). Ces diverses mesures, surtout celle relative aux déclarations d'armes, excitèrent un assez vif mécontentement dans Milan : on les exécuta cependant. D'autres ordonnances s'adressèrent au contraire à l'armée française, pour prévenir ou réprimer les désordres. Pour rassurer le commerce et faire rouvrir les boutiques restées fermées malgré les précédents édits, un arrêté ordonna de payer comptant le pain et le vin; le 13 juin, un tarif fixa divers prix, huit sous la botte de foin, quatre sous le stère de blé : toute infraction à cet édit devait être punie de la potence (2). D'autres arrêtés interdirent, sous la même peine, aux Français d'adresser aux Milanais des injures et des moqueries, d'exiger par force un logement, de se trouver dans les rues après sept heures du soir, et quelques exécutions montrèrent que les soldats français n'étaient pas au-dessus de la loi; le 5 juin, l'un d'eux fut condamné à la potence, et — malgré un soulèvement de ses camarades contre le capitaine de justice, où il y eut mort d'hommes — pendu ; le 13 juillet, un soldat fut décapité pour un meurtre commis dans le château. Mais ces mesures de police et ces actes de justice, ces violences et ces exactions financières, firent moins pour amener les Milanais à la soumission que le sentiment intime de leur impuissance définitive à briser le joug, et que, dès le lendemain de l'amende honorable, la lassitude politique qui fut vraiment au sortir de cette longue et violente crise, le sentiment dominant en Lombardie ; dès le 18 avril, on écrivait que tout Milan désirait le repos et la tranquillité (3). Ce besoin de repos fut peut-être ce qui contribua le plus à établir définitivement la domination française dans le Milanais.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 24 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 647.

(2) Marino Sanuto, III, 425, V. Guidoti à la Seigneurie, Milan, 20 juin 1500, et Marino Sanuto, III, 259 et 261, 22 et 24 avril 1500, lettres de Crémone.

(3) *Ibid.*, III, 515, Milan, 15 juillet 1500 ; III, 378, Milan, 5 juin 1500 ; III, 515, 15 juillet 1500 ; III, 248, N. de Cademosto, 18 avril 1500.

II.

L'OCCUPATION DES VILLES LOMBARDES.

Les autres villes de la Lombardie, à l'exception de Gênes, étaient loin d'avoir l'importance, surtout en matière politique, de la capitale. Il fallait cependant les soumettre à la domination française ; l'occupation territoriale du duché, complément nécessaire de la défaite de Ludovic Sforza et de l'occupation de Milan, était à ce prix. L'installation du gouvernement français dans la Lombardie subit les mêmes péripéties que son installation à Milan.

La soumission de la plupart des villes du Milanais s'opéra sans difficulté en septembre et octobre 1499 (1). Lors de l'entrée de l'armée française à Milan, toute la partie occidentale du duché appartenait déjà à Louis XII par conquête ou par capitulation (2). La prise successive d'Annono, de Tortone et de Valence avait amené la reddition immédiate de la Lomeline : « une tour n'attendait pas l'autre pour se rendre ». L'abandon d'Alexandrie par les troupes ducales et un commencement de pillage déterminèrent la reddition volontaire de Pavie, de Plaisance et de Parme, tandis que les Vénitiens commençaient le siège de Crémone. Après la retraite de Ludovic Sforza, le gouvernement provisoire conseilla aux villes, par une circulaire, d'accepter comme Milan la domination française (3). Il s'occupa seulement d'assurer dans la mesure du possible la sécurité de ces villes, d'y empêcher les exactions des Français et de leur garantir leurs divers privi-

(1) La vieille possession patrimoniale de la famille Sforza, le bourg de Cottignola, subit le même sort que le reste des états de Ludovic le More. Venise essaya de revendiquer comme sien ce territoire situé en pleine Romagne, le châtelain de Crémone, Battaglia, lui offrit de le conquérir pour elle ; Trivulce y aurait peut-être facilement consenti. Mais Louis XII ne l'entendait pas ainsi, tenant à s'assurer cette possession, poste avancé dans l'Italie du Nord. Les gens de Cottignola préféraient d'ailleurs la domination française, plus éloignée et par conséquent moins lourde, à celle de la Seigneurie. Ils envoyèrent, dans les premiers jours de septembre, à Milan, une ambassade prêter serment de fidélité à Louis XII (Voir une *Note sur les relations politiques de Louis XII avec Cottignola*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1895 (XVI, pag. 77).

(2) Mantoue, *Arch. Gonzaga*, *Copialeterre* 162, fin août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 323.

(3) D'Auton, *Chroniques*, I, 45.

lèges (1). Il tenta aussi de garantir l'intégrité territoriale du Milanais : non seulement il voulut conserver Crémone, mais, craignant encore un autre démembrement, il s'efforça de le prévenir en priant Trivulce de s'opposer, si besoin était, à la séparation de Pavie d'avec le duché de Milan, « ce qui serait une trop grande honte pour les citoyens » (2).

L'appel du gouvernement provisoire, devancé par quelques-unes, fut entendu par toutes les villes du duché, grandes ou petites, et le gouvernement français put s'y établir sans difficulté ni résistance. La première, l'humble communauté de Pizleone envoya trois ambassadeurs à Milan pour prêter serment au nouveau gouvernement (3). Pavie jura fidélité à Trivulce, puis à Louis XII en personne: elle accepta volontiers le nouveau régime, tant par haine contre le duc, qu'avaient fait détester ses récentes exactions, qu'à cause de sa vieille rivalité avec Milan ; elle espérait obtenir de Louis XII un gouvernement autonome et un sénat recruté dans sa propre noblesse ; ses prétentions furent repoussées, le roi voulant réunir son nouvel état « sous un seul berger et en un seul troupeau » (4) ; mais en compensation, le roi vendit aux Pavesans, pour deux cents écus, l'impôt des gabelles dont il leur avait d'abord fait le don gracieux et qu'il avait ensuite donné à l'un de ses capitaines (5) ; le nouveau régime s'y installa paisiblement : quelques violences privées produisirent un peu de trouble ; à la suite du meurtre d'un Français coupable d'une tentative, d'ailleurs manquée, de viol, sept Pavesans furent pendus (6). — Parme était depuis longtemps, pour des raisons d'ordre financier, mal disposée envers Ludovic Sforza : en juillet 1498, il y était allé réclamer en personne aux habitants soixante mille ducats, dont il exigeait le paiement immédiat ; ils lui avaient été refusés, les Parmesans ayant déclaré qu'ils abandonneraient leur ville plutôt que de les payer (7); ce fut un incident analogue qui en août y commença la révolution; trois cents soldats du duc étaient allés surveiller le paiement de nouvelles

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, les gouverneurs de Milan à Trivulce, 4 septembre 1499.

(2) *La liasse* Potenze Sovrane *aux archives de Milan, Doc.* 7.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* La commune de Pizleone au gouvernement provisoire, 4 septembre 1499.

(4) Arluno, *op. cit.*, pag. 122. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 340.

(5) Marino Sanuto, III, 32. Zuam da Tolentino, octobre 1499.

(6) *Ibid.*, III, 31, même relation de Zuam da Tolentino.

(7) *Ibid.*, 1, 1010, juillet 1498.

contributions extraordinaires : la population refusa de les recevoir en ville et s'arma, malgré les menaces du châtelain de faire une « démonstration » contre l'émeute (1). Aussi accueillit-elle avec enthousiasme, le 3 septembre, les trompettes français, et peu après, elle adressa une ambassade à Trivulce pour prêter serment et faire confirmer ses privilèges (2) ; la seule condition qu'elle mettait à cette soumission était la restitution de leurs domaines aux familles Rossi, Da Coreggio, San Vidal et Pallavicini (3).

Lodi, dès qu'on y apprit le départ de Ludovic Sforza, demanda des conseils à Milan ; le gouvernement provisoire lui répondit par l'avis que Milan reconnaissait le roi de France, par une exhortation à persévérer dans sa fidélité connue envers le duché de Milan, et par de grandes promesses. Le 3 septembre, Lodi annonça au gouvernement qu'elle accepterait pour seigneur celui que choisirait Milan et qu'elle reconnaîtrait Louis XII ; et elle prit à tout hasard quelques mesures de sécurité. Quand l'armée française eût campé à Marignan et dans d'autres endroits du Pavesan, Lodi, craignant des violences, envoya à Trivulce une ambassade, conduite par un de ses parents, jurer fidélité au roi de France, et demander la confirmation de ses *capitoli* ; en même temps, les *Gubernatores reipublicæ Laudensis* prirent le titre de *Deputati regimini communitatis Laude, serenissimi regis Franciæ subditi.* Ce gouvernement sut maintenir l'ordre pendant cette crise : divers individus sans autorité avaient proféré des menaces contre des Milanais installés à Lodi, détenteurs de blé provenant de leurs propres terres et ayant payé les droits : le gouvernement milanais, ému de ces menaces, fit avertir le gouvernement lodesan de la spoliation qui

(1) Le marquis de Mantoue à l'« electo Mantuano », 2 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 332.

(2) ARLUNO, *op. cit.* pag. 122. « Parmenses Placentinique properanti fortunæ ne quaquam adversati, aureas sibi compedes intulerunt. Genua, Baldesare Pusterla gubernatore extincto, popularibus ut semper undis excussa, in gallicanum portum confugit.» Cependant il y eut des désordres à Parme en décembre (Costabili au duc de Ferrare, 21 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 483).

(3) Cette demande de restitution mécontenta fort le duc de Ferrare, qui avait occupé Brixigele et Castelnuovo, possessions des Coreggio en Parmesan (Marino Sanuto, II, 1332, Ferrare, 17 septembre 1499). La famille Rossi et surtout le comte Filippo étaient des causes de conflits et de difficultés sans cesse renouvelés. Ainsi, en septembre, Filippo s'empara « au nom de Saint-Marc » de divers pays du Parmesan (Marino Sanuto, II, 1343, Milan, Dolce, 20 septembre 1499).

semblait menacer ses nationaux : celui-ci garantit leur sécurité. Il veilla aussi au bon entretien des routes et à la police, dont Ambrosio Trivulzi fut spécialement chargé (1). La partie de la Lodigiana cédée à Venise par les traités, bien contre son gré, fut seule le sujet de quelques discussions (2). — La région septentrionale du duché, la dernière occupée par l'armée française, fut aussi la dernière à se rendre. Le 14 septembre, l'occupation de Bellinzona entraîna la soumission du pays de Como, de la Brianza et de Chiavenna. La région frontière des territoires cédés à Venise fut occupée militairement : six cents lances furent envoyées à Cassano et le long de l'Adda ; d'autres troupes à Como. Cette occupation eut pour conséquence la soumission presque générale et à peu près sincère du pays : Domo d'Ossola fit porter son hommage à Trivulce le 13 septembre et obtint la confirmation de ses privilèges ; les gens de Bormio prêtèrent serment de fidélité le 18 octobre, et leurs privilèges leur furent confirmés le 2 novembre par Louis XII.

La domination, si aisément établie dans le duché, fut vite troublée. Le maintien ou l'accroissement des impôts et des octrois amenèrent des troubles et des émeutes dans plusieurs villes : la licence de mœurs et l'insolence des soldats français y produisirent les mêmes incidents et le même mécontentement qu'à Milan. A Parme, dans les premiers jours de novembre, éclate un tumulte contre les Français, qui sont maltraités (3) ; un autre, le 29 novembre, bouleverse Pavie, où les habitants refusent de payer les impôts et « font les diables » et où le parlement est obligé de déléguer Scaramuza Visconti. Novare fait la même résistance au paiement des impôts, et Trivulce doit menacer d'y loger les soldats chez l'habitant (4). A Cuggiono et autres localités au delà du Ticino, les délits de chasse deviennent si nombreux que Trivulce y envoie en surveillance quarante arbalétriers (5). L'adjudication des impôts à Plaisance en décembre donne lieu à de tels troubles que Trivulce est obligé d'aller la

(1) La commune de Lodi au gouvernement provisoire de Milan, 3 et 6 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 336 et 347.

(2) Vespucci à la Seigneurie de Florence, Milan, 9 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 419.

(3) Marino Sanuto, III, 51. Venise, *in pregadi*, 10 novembre 1499.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 29 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 468. Voir aussi lettres de Seregni.

(5) Marino Sanuto, III, 73, Milan, 28 décembre 1499.

diriger en personne (1). Le gouvernement passa tout ce mois à résoudre les difficultés, grandes ou petites, qui naissaient un peu partout à propos de l'établissement des contributions. A la fin de l'année, pour maintenir l'ordre à Plaisance, à Pavie, à Lodi, Trivulce laissait des troupes cantonner dans la région (2). Dans l'ouest du duché, même situation troublée, notamment à Novare; les grands et le peuple y refusaient également de payer les octrois et les gabelles, se prétendant « vidés et épuisés », déclarant ces octrois et ces exactions « des mangeries qui tuaient le monde ». Manfredo Tornielli, envoyé à Novare pour arranger la situation et calmer les esprits, n'y avait pas réussi (3). Le mécontentement naquit de ces querelles, dans le duché comme à Milan.

La population se voyait réduite à une situation pire que sous Ludovic Sforza. On déclarait que, si le duc ne voulait pas revenir, on l'irait chercher et qu'on le ramènerait de force (4) ; on disait tout haut que les Français perdraient le duché encore plus aisément qu'ils ne l'avaient acquis, tant à cause de la crise actuelle de mécontentement qu'en raison de la haine naturelle des Lombards contre les Français (5). Bientôt l'excitation publique se traduisit par des actes de violence qu'on ne put réprimer que par la force : ainsi, au début de janvier, éclatent à Como des querelles si aiguës que Trivulce est obligé de réunir des troupes et d'aller lui-même les apaiser (6) ; le 4, les gens de Lugano massacrent leur capitaine français, qui voulait faire son service à la française ; le podestat de Lecco, napolitain francisé, en butte à de continuelles insultes, avait peur « d'y laisser sa peau » (7). Beaucoup de propriétaires terriens essayaient de se soustraire à la prestation du serment au roi ; à quelques-uns, tels les comtes Attendolo de Santo Angelo, il fallait le réclamer énergiquement, en les menaçant de les traiter comme des rebelles. Cette lutte sourde aboutit, quand la venue de Ludovic Sforza fut imminente, à « un hutin » dans toutes les villes et les bourgades (8). La plus grande partie du duché acclama Ludovic, et les

(1) Le cardinal d'Este à Ludovic Sforza, 27 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 488.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 27 décembre 1499.

(3) Bianchi au duc de Ferrare, 8 et 18 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 442 et 453.

(4) Marino Sanuto, III, 73, Milan, 23 décembre 1499.

(5) Costabili au duc de Ferrare, 10 décembre 1499.

(6) Malatesti au marquis de Mantoue, 3 janvier 1500.

(7) Seregni au duc de Ferrare, 4 janvier 1500.

(8) *La liasse* Potenze Sovrane, doc., n° 14.

communications furent presque coupées entre Venise et l'armée française (1). — La région septentrionale du duché fut la première, non pas avec une spontanéité absolue, mais grâce au voisinage ou à la présence de l'armée sforzesque, à se rallier au duc ; le 4 février, Lecco et son château, Brivio, Cassano, se rendirent (2) ; mais la situation de la région resta toujours troublée et la nouvelle domination sforzesque incertaine ; le 4 mars, le duc fut obligé d'envoyer Cristoforo Rabia, puis Vincenzo Corso, et enfin P.-M. Stampa terminer une guerre privée entre les gens de Sonvico et ceux de Lugano (3). A Trezzo, le châtelain qui commandait pour Louis XII, ne sachant plus quel était le pouvoir légitime, offrit sa forteresse au capitaine vénitien de Brescia, Domenico Beneto, s'y disant engagé par le spectacle de la présente révolution ; mais Beneto refusa de l'accepter sans l'autorisation de la Seigneurie ; sur quoi, le châtelain la vendit à Ludovic Sforza deux mille ducats ; la région voisine de la Ghiara d'Adda redevint volontiers sforzesque (4). Dès le 3 février, Lodi avait envoyé à Ascanio Sforza, qui la transmit à Ludovic, une déclaration de ses bonnes dispositions à l'égard du duc de Milan ; cette décision n'avait pas été unanime, le château refusa de suivre la ville (5) ; les Gibelins espérèrent que, n'ayant que peu de vivres, sa résistance ne se prolongerait pas ; mais il envoya demander du secours à l'armée vénitienne de Pitigliano, et les Pregadi autorisèrent le 12 février Pitigliano à le lui accorder (6) ; quand les troupes vénitiennes furent entrées dans la place, les troupes ducales s'en approchèrent, et il y eut quelques escarmouches (7) ; à Milan, le duc croyait

(1) D'Auton, *Chroniques*, I, 99. Marino Sanuto, III, 102, 7 février 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 4 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 564. Seregni au duc de Ferrare, 20 février. Malatesti au marquis de Mantoue, 20 février. *Ibid., Documents*, 599.

(3) Instruction de Ludovic Sforza à Christophe Rabia, 4 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 610.

(4) Marino Sanuto, III, 102, Brescia, 7 février 1500. Ludovic Sforza à Isabelle d'Este, 13 février 1500. *Ibid., Documents*, 587.

(5) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ascanio à Ludovic Sforza, 3 février 1500 (Ascanio envoie cette lettre au duc), « accio intenda l'affectione dessa communità al beneficio del stato suo ». Marquis de Mantoue, 6 février 1500. — On alla jusqu'à annoncer la reddition du Castello, sauf les biens et la vie du châtelain (Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500). Marino Sanuto, III, 101, Milan, 6 février 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 111. Lodi, 10 février 1500.

(7) *Diario Ferrarese*, pag. 380.

que le châtelain de Lodi finirait cependant par lui rendre la Rocca ; il comptait sur une sorte de vague promesse et sur son prétendu refus d'y recevoir les Vénitiens (1) ; la résistance du château se prolongeant cependant, la ville, tenue en respect par son artillerie, dut enfin se déclarer pour la France. Mais une ambassade en porta ses excuses à Ludovic Sforza, disant y avoir été contrainte par la force, et promettant, quand même les Français devraient brûler la ville, de suivre néanmoins en tout l'exemple de Milan(2).— L'état de Parme et du Parmesan fut très troublé pendant la restauration sforzesque : dès le début de février, le comte Filippo Rossi, condottiere de quatre cents chevaux vénitiens, avait abandonné le service de Venise pour Ludovic et regagné le territoire milanais; il y commença des intrigues pour faire retomber Parme sous la domination ducale : « c'était l'homme le plus capable de faire réussir une telle tentative »(3). L'impulsion par lui donnée fut suivie ; les Parmesans reçurent Francesco Fontana comme commissaire ducal « avec toute la joie et tout l'honneur qu'on peut imaginer », et mirent garnison au nom du duc dans toutes leurs forteresses (4). Le duc l'avait chargé d'établir certaines fortifications, d'encourager les citoyens à lui rester fidèles et de les prémunir contre les fausses nouvelles et les insinuations perfides du lieutenant du roi de France, Ambrosio Trivulzi (5). — Plaisance parut devoir se rallier encore plus spontanément au duc : dès le 3 février 1500, elle commença à prendre les armes aux cris de : *Moro* ! *Moro !* ; on y arbora un étendard représentant un More doré entouré de sept personnages à genoux et couvrant trois d'entre eux de sa main étendue en signe de pardon(6). Le 7 février, Ludovic envoya de Pavie à Plaisance le comte Alberto Brusolo pour prévenir cette

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 20 février. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 599.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 20 février.

(3) La Seigneurie punit du reste immédiatement sa trahison en séquestrant les revenus de son frère, évêque de Trévise. Marino Sanuto, III, 106, rectori de Brescia, 10 février 1500. Seregni au duc de Ferrare, 4 février.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 10 février 1500.

(5) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza à Francesco Fontana, 6 mars 1500. Il lui ordonne « a confortare que' cittadini a star di buon anino e non badare alle false insinuazioni di Ambrogio Trivulzi, luogotenente di Francia.» Voir aussi Milan, *ibid.* Ludovic Sforza à la commune de Parme, 6 avril 1500, pour lui annoncer la capitulation de Novare.

(6) Marino Sanuto, III, 100, Crémone, lettre de Foscarini, 3 février 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 4 février 1500.

commune que son retour était un fait accompli (1), et, « sachant que son retour dans ses états devait lui causer un vif plaisir (à s'en rapporter aux témoignages d'affection qu'elle lui avait toujours donnés) », pour l'engager à reconnaître derechef sa domination. Mais ce premier mouvement en faveur de Ludovic n'eut pas de suites : le château, peu garni cependant d'hommes, de munitions et de vivres, ne cessa point de résister, et le parti guelfe des Scotti continua à dominer dans la ville, dont il put chasser le parti gibelin et fermer les portes (2). L'individu qui avait arboré la bannière symbolique citée plus haut dut fuir de la ville ; les Français par contre y furent bien traités (3); Plaisance restait fidèle à Louis XII; d'après les appréciations vénitiennes, les amis de Ludovic Sforza n'espéraient plus que sa neutralité (4). A la fin de février, Ascanio Sforza écrivait à la commune pour se plaindre de ce qu'il appelait sa trahison ; les Placentins lui adressèrent une réponse aussi fière qu'ambiguë : « Les reproches de Sa Seigneurie les étonnaient fort, car ils observaient religieusement leur serment : ils prouveraient, avec le temps, qu'ils étaient des hommes très fidèles, gardant leur foi à qui ils la devaient par devoir et par raison » (5). Filippo Rossi occupa cependant, vers le 1er mars, Plaisance au nom du duc, et les citoyens refusèrent l'entrée de leur ville, s'il n'avait pas un mandat du roi de France, à Ambrosio Trivulzi, qui, avec le concours des Scotti, s'en était ensuite approché. Sous l'impulsion de Filippo Rossi, les Placentins s'engagèrent entre eux à exclure les Vénitiens de leur ville et à imiter en tout l'exemple de Milan ; mais ils refusèrent de recevoir avant un délai d'un mois les officiers nommés par Ludovic Sforza ; ils voulaient rester neutres pour pouvoir se tirer d'affaire, quel que fût l'événement. Cette indécision fut vite résolue par la suite des faits (6). Le 20 mars, Plaisance reconnut de nouveau la domination française ; Aloisio Trivulzi, sur l'avis que Trivulce

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ludovic Sforza au comte Brusolo, 7 février 1500. Il dit dans cette instruction : « Nuy tenendo per certo che de la ritornata nel stato nostro la debia havere tanto piacere quanto per le amorevele e honorevole demonstratione che ne hano facto in ogni tempo...»

(2) Seregni au duc de Ferrare, 10 février 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 107, 10 février 1500.

(4) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 589.

(5) Malatesti au même, 27 février 1500. *Ibid., Documents*, 606.

(6) Seregni au duc de Ferrare, 2 mars, et Malatesti au marquis de Mantoue, 3 mars 1500. *Ibid., Documents*, 609.

voulait le nommer gouverneur royal de Plaisance, y fut reçu aux cris de : « *Franza ! Franza !* ». Cette nouvelle évolution n'eut pas lieu sans discussions, et les Scotti, qui en étaient les fauteurs, durent même se retirer quelque temps dans leurs châteaux (1). Bientôt après, pour prouver la sincérité de leur retour à la France, les Placentins prirent Firenzuola et Castello d'Arqua pour le roi, ce qui coupait la route de l'Apennin aux troupes ducales; le duc affecta de ne point s'en émouvoir, disant qu'il reprendrait le tout ensemble : Plaisance demeura dès lors toute française (2). — Pavie, déçue des espérances que lui avait fait concevoir l'installation des Français, se rendit dès le 4 février à Ludovic Sforza : les citoyens s'y emparèrent du pont sur le Tessin, de la citadelle, bloquèrent le château, dont ils comptaient venir à bout en quarante huit heures, n'y ayant, comme dans toutes les autres forteresses, que peu de troupes et peu de vivres (3). Pavie, devenue pendant quelque temps le quartier général de Ludovic Sforza, fut nécessairement gibeline; Ludovic tenait beaucoup à la conserver ; de Vigevano, il ordonnait le 20 février à Ascanio d'y envoyer cent hommes de troupes, pour qu'en cas d'attaque les ennemis y trouvassent de la résistance; elle resta sforzesque jusqu'à la fin de la campagne (4). — La région occidentale du duché, théâtre de la guerre, en suivit naturellement la fortune. Il y eut toutefois au début, à Alexandrie, à Tortone, à Novare, un sentiment assez marqué de réaction en faveur de Ludovic Sforza: Alexandrie saisit et massacra son commissaire français ; Novare ferma ses portes à l'armée de Trivulce dans sa retraite (5). Tortone, après l'horrible pillage que lui firent subir les Gascons revenant de Forli, retourna au duc (6). Mais les Guelfes y ressaisirent vite, après l'effarement de la première heure, la domination; dès le 8 février, Novare et Alexandrie étaient à peu près revenues à Louis XII ; à Alexandrie, les Guelfes expulsèrent et spolièrent les Gibelins (7); « la

(1) Seregni au duc de Ferrare, 20 mars 1500.

(2) Seregni au même, 26 mars 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 103, 5 février; Malatesti au marquis de Mantoue, 4 février ; Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500.

(4) Milan, A. d. S. *Cartegg. generale* Ludovic Sforza à Ascanio Sforza, Vigevano, 20 février 1500.

(5) Malatesti au marquis de Mantoue et Seregni au duc de Ferrare, 4 février 1500.

(6) Seregni au même, 10 février 1500.

(7) Marino Sanuto, III, 103, 8 février 1500 ; III, 111, 15 février 1500.

ville était en feu et l'on s'y massacrait », écrit Malatesti ; le faubourg au delà du Pô se distinguait par son enthousiasme francophile ; dans la partie de la ville au nord du fleuve, « les gens étaient moins méchants» (1). Quoique française, Alexandrie voulait faire croire à sa neutralité, et les Milanais, toujours pleins d'illusions, croyaient qu'elle se disait neutre pour déguiser ses sentiments gibelins (2). Le 15 mars, une bande armée par les Guelfes, sous le commandement de B. de Campofregoso, alla attaquer pour le saccager le Castellazzo, asile de tous les Gibelins précédemment expulsés d'Alexandrie ; mais ceux-ci, prévenus à temps, et aidés par leurs voisins du Bosco, purent repousser les assaillants; cet événement refroidit sans doute les guelfes d'Alexandrie, puisque le 25 mars, Seregni y constate des dispositions assez favorables au duc (3). — A Tortone, le parti franco-guelfe tenta un coup de main analogue qui ne réussit pas mieux : « Il Rosso » de Valence, partisan de Trivulce, y pénétra, mais tandis qu'il s'attardait au pillage méthodique des quartiers situés derrière le Castello, les partisans gibelins de Dal Verme et de J.-F. de Beccaria, secrètement prévenus, lui tombèrent sur le dos, lui tuèrent près de cinq cents hommes et l'obligèrent à fuir en abandonnant son butin. Tortone resta au pouvoir du duc ; Scaramuza Visconti y mena une garnison et y resta comme gouverneur (4).

Dans les places du duché qu'il put recouvrer, Ludovic Sforza, pour bien attester sa domination, donna des commissaires aux villes et des gouverneurs aux forteresses, par exemple, à Tirano, à Bellinzona, à la porte d'Adda près Lodi, à Domodossola, à Como, à Pontremoli, à Lecco, à Chiavenna, pour ne citer que les places les plus importantes (5). Les instructions de ces divers officiers étaient détaillées et précises; il leur était interdit de les rendre à qui que ce fût, « ni pour menaces ni pour négociations », sans

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, 15 février 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 7 mars 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 16 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 622 ; Seregni au duc de Ferrare, 25 mars 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 176, fin mars 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, 25 mars 1500.

(5) Ces actes de nomination remplissent tout le registre de *Lettere missive*, 1500, V. Sont nommés châtelain de Tirano, Aloisio de Quadrio (Pavie, 15 février), châtelain et connétable de la roquette de la *porta di Adda*, à Lodi, G. Antonio et ses fils Francesco et Vincenzo Cugnoli, etc. Il est inutile de reproduire ici cette liste de noms.

en avoir l'ordre authentique et autographe de Ludovic Sforza ; en cas de mort du duc, ils devaient continuer à garder les forteresses au nom de son fils aîné le prince de Pavie, et au défaut de celui-ci, au nom de son cadet le duc de Bari. Il était interdit à ces officiers de sortir de leurs forteresses sans autorisation ducale, d'accepter dans leurs garnisons des gens du pays ; de s'allier par mariage dans le pays ou dans la même circonscription territoriale (1). La minutie et la sévérité de ces instructions, le soin qu'y prend Ludovic Sforza pour soustraire ses officiers aux influences locales, ne retardèrent pas d'un jour sa chute.

La réaction en faveur de Ludovic Sforza, très vive dans le duché dans les premiers jours de février, s'arrêta presque brusquement quand on vit que la restauration serait moins aisément victorieuse qu'on ne l'avait pensé. Les positions des deux partis s'étaient à peu près fixées vers le 20 février : la majorité des forteresses, y compris la plus importante de toutes, le château de Milan, restaient au pouvoir des Français. Bientôt les villes gibelines du Milanais retombèrent, de bonne ou de mauvaise grâce, dans la domination de Louis XII (2). — Lodi, tout d'abord partagée entre l'opinion gibeline et des tendances vénitiennes, fut occupée par les Vénitiens, pour le compte de la France, dès le 25 février. Ambrosio Trivulzi, qui y était rentré comme gouverneur royal, y resta, toujours peu aimé à cause de sa violence et de ses nombreux abus de pouvoir ; on l'aurait volontiers massacré sans le respect ou la crainte des Vénitiens ; les citoyens prièrent même Moro de les gouverner lui-même au lieu et place d'Ambrosio, qui, selon eux, ne faisait que ruiner les affaires du roi. La bonne influence de M. de Montoison, gouverneur du château, qui quoique peu fourni d'artillerie, était important, contrebalançait fort heureusement celle d'Ambrosio Trivulzi. L'influence française était servie à Lodi par plusieurs Milanais de distinction, Guelfes chassés de Milan « par les grandes extorsions qui s'y commettaient tous les jours », et réfugiés dans cette ville, notamment Andrea da Birago (3). La

(1) « *Ordines servandi* », etc., Novare, 6 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 613.

(2) Marino Sanuto, III, 20 ; III, 133, *di campo* à la Seigneurie, 25 février 1500 ; III, 157, Crema, Bon à la Seigneurie, 18 mars 1500 ; *Ibid.*, III, 149, 14 mars 1500 ; III, 207, Crema, 8 avril 1500 (Le 7 avril, il ordonna d'opérer la saisie des biens d'un comte Olivieri, et il y eut un peu de *bisbiglio*). *Ibid.*, III, 187, lettre de Cristofalo Moro à la Seigneurie, 28 et 29 mars 1500.

(3) *Ibid.*, III, 160, Crema, Nicolo de Cademosto à la Seigneurie, 21 mars 1500 ; III, 161, Crema, Birago, 21 mars 1500 ; III, 167, Crema, 24 mars 1500.

présence du gendre du trésorier Landriano, le comte Della Somaglia, longtemps gibelin dévoué, qui abandonna son camp vers le 20 mars 1500 et vint demander à Lodi des saufs-conduits pour aller dans ses propriétés de Lodigiana, n'y eut aucune influence. Trivulce, au surplus, avait conseillé à Lodi de « se tenir dans de bonnes dispositions », et de ne douter ni de la puissance du roi, ni de la victoire finale. Toutefois la perte de Novare par les Français mit à une rude épreuve la fidélité de cette place, qui fut alors « pleine de troubles et de craintes». Ce fut seulement vers la fin de mars que Parme commença à retourner « à la dévotion du roi » ; depuis longtemps, Benzom, Ambrosio Trivulzi et les Scotti intriguaient, avec les amis et parents qu'ils y avaient, pour ménager cette reddition. Les Guelfes, dirigés par le comte Giacomo de San Vitale, y formaient un parti puissant, mais ils réclamaient une amnistie pour la « *parte rossa* » et notamment pour le comte Filippo Rosso, qui venait de se rendre coupable d'une trahison envers la Seigneurie. Un projet non effectué de changement du gouverneur ducal ne put empêcher ces négociations ; elles traînèrent jusqu'au 6 avril; puis Parme se rendit sans difficulté, quand l'armée française marcha contre elle, et Fontana fut fait prisonnier (1).— Les gens de Plaisance avaient répondu à Ludovic Sforza, dès le 10 mars, qu'ils étaient «tout français» et que, « si rien d'extraordinaire n'arrivait», ils comptaient le rester (2). Le duc renouvela bientôt sa demande de se rallier à lui, leur promettant une amnistie complète ; mais Plaisance souhaitait au contraire de recevoir un gouverneur royal ; le 18 mars, elle envoya demander au podestat de Crema, par précaution contre le parti gibelin, un gouverneur et des troupes pour se défendre au nom du roi ; cette demande n'eut pas de suites, car, dès le lendemain, grâce à l'appui des comtes Scotti et Fontanesi, chefs du parti guelfe, Ambrosio Trivulzi et Sonzim Benzom entrèrent à Plaisance ; mais alors les Gibelins de la ville, les Landexi et les Anguissola firent des difficultés et refusèrent de se soumettre à Louis XII si leur soumission n'avait pas l'apparence de la liberté. Les chefs français pas-

(1) Marino Sanuto, III, 165, 25 mars 1500 ; III, 166, Crema, les provéditeurs, 26 mars 1500 ; III, 187. Crema, Bon à la Seigneurie, 28 mars 1500 ; III, 187 et 202, C. Moro à la Seigneurie, Lodi, 28, 29 mars et 6 avril 1500 ; III, 235, Ferrare, vicedomino vénitien, 15 avril. Seregni au duc de Ferrare, 22 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 149, 150, 153, 157, 10, 14, 18, 19 et 20 mars 1500. Crema, lettres de Bon et autres à la Seigneurie.

sèrent outre et occupèrent la forteresse et les portes ; tout s'arrangea vite, et Aloisio Trivulzi alla le 23 mars prendre possession du gouvernement de Plaisance. La nouvelle de l'entrée victorieuse de Ludovic Sforza à Novare épouvanta Plaisance comme Lodi (1) ; les habitants craignirent aussitôt un retour offensif du duc et firent garder les portes et les forteresses par des gens sûrs, en plus des troupes françaises (2). Jean-Louis Fieschi écrivit alors aux comtes Scotti et aux principaux citoyens de Plaisance, pour les engager vivement à rester fidèles au roi, malgré la prise de Novare par Ludovic Sforza, qu'il pensait devoir lui être plus nuisible qu'utile ; les Scotti, les Fontanesi et Benzom maintinrent en effet Plaisance dans le parti français (3). — La soumission de Pavie fut moins prompte et plus tumultueuse : les Scotti et Benzom essayèrent d'en obtenir la reddition du comte Filippo Rosso, lui faisant espérer en retour son pardon de la Seigneurie ou tout au moins la protection du roi (4) ; mais leurs tentatives furent vaines. Ce ne fut qu'après la capture de Ludovic Sforza que les Français y rentrèrent ; il y eut un soulèvement des gibelins, que la population, redevenue royaliste, ne soutint pas. Pavie fut fort maltraitée ; tous ses faubourgs et sa banlieue, jusqu'à Binasco, Bra, Corbeta, Magenta, beaucoup de châteaux dans la campagne, et dans la ville quelques maisons particulières, furent mis à sac (5) ; il y eut beaucoup de violences individuelles et de *disonestade* comme à Milan ; des soldats français y furent cantonnés ; beaucoup d'habitants quittèrent alors précipitamment la ville et se sauvèrent dans la montagne ou à Parme (6). — A Lodi, l'écusson royal avait été abattu pendant les troubles ; la ville craignit le pillage, surtout quand elle vit l'armée royale se diriger vers ses murs : une ambassade fut envoyée à Trivulce le 22 avril, pour demander grâce (7). — Dès le 23 mars, l'important château

(1) D'autant plus que l'on disait (à Pavie) que c'était justement la défection de Plaisance qui avait compromis les affaires du duc.

(2) Marino Sanuto, III, 165, Crema, 25 mars 1500 ; III, 164, Pavie, lettre de Ricardo di Bireni, 27 mars 1500.

(3) C'étaient alors les chefs reconnus du parti français. Marino Sanuto, III, 199, 5 avril 1500 et III, 200, lettre de Fieschi à D. de Scoti, 28 mars 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 187, Crema, lettre de Bon, 28 mars 1500.

(5) *Ibid.*, III, 238, Crema, 16 avril 1500 ; III, 259, Crémone, provéditeur, à la Seigneurie, 24 avril 1500 ; III, 261, 25 avril.

(6) *Ibid.*, III, 268, Crema, 26 avril 1500 ; III, 301, Treviglio, provéditeur, à la Seigneurie, 6 mai 1500 ; III, 105, Crema, 7 mai 1500.

(7) *Ibid.*, III, 255 et 284, Crema, 22 avril et 1er mai 1500. — Le gouverneur,

de Borgo San Donnino à quinze milles de Parme, la *via Romea*, du camp de Trivulce à Plaisance, étaient revenus au pouvoir du roi (1). Quelques châteaux résistèrent plus longtemps : le comte Pier dal Verme tint jusqu'au premier avril dans Castel San Zuam; le gouverneur ducal de Trezzo, Hieronimo da Melzo, ne la remit à Yves d'Alègre que le 12 avril, après un commencement de bombardement, et sous la menace de voir confisquer ses biens et d'être frappé d'une rançon personnelle de dix mille ducats (2). Le 19 mai, Carbon de Luppé et Pierre Bordier allèrent prendre possession de la Seigneurie de Torcello près Crémone appartenant à la princesse Camille d'Aragon, à laquelle on abandonna une rente de quatre mille ducats sur cette seigneurie (3). Les Torelli résistèrent jusqu'en juin dans Monte Chiurullo ; il fallut en faire un véritable siège que leur artillerie rendit meurtrier pour les Français, dont les morts, quand on les ramena à Parme, remplissaient sept charrettes ; seize des assiégés furent en représailles pendus comme rebelles (4) ; une autre propriété des Torelli, Guastalla, fut enlevée en même temps; le château de Bobbio aux Dal Verme ne fut occupé par les Français qu'en octobre : un de ces seigneurs, qui y fut pris, dut offrir, pour sauver sa tête, la reddition d'un autre château très important (5). Quant aux places occupées par les Vénitiens pour le compte du roi, elles furent rendues sans difficultés par les provéditeurs vénitiens à M. de Montoison et Antonio-Maria Pallavicini, commissaires désignés le 12 avril par l'évêque de Luçon, pour les recevoir; M. de Sacierges remercia en même temps les Vénitiens du concours prêté par eux au roi, et les pria de rappeler leurs troupes hors du territoire milanais (6). Ce ne fut qu'à la fin de l'année 1500 que la domination française se trouva embrasser tout le territoire du duché de Milan.

Comme à Milan, elle y fut consolidée par l'épouvante, puis par la sévérité administrative, surtout par l'épuisement financier.

M. de Montoison, obligea en même temps les communautés du voisinage de jurer fidélité au gouvernement français.

(1) Marino Sanuto, III, 163 et 194, Crema, le podestat à la Seigneurie, 23 mars et 1er avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 227, 12 avril 1500, provéditeur à la Seigneurie.

(3) Jean D'Auton, *Chroniques*, I, 209.

(4) *Diario Ferrarese*, pag. 386, 5 juin 1500 ; Marino Sanuto, III, 385, 8 juin 1500.

(5) Costabili au duc de Ferrare, 2 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 700.

(6) Marino Sanuto, III, 227, conversation de Sacierges, 12 avril 1500.

Les soldats français terrorisèrent toute la Lombardie ; ils exercèrent en divers endroits des représailles excessives et commirent des actes inexcusables de barbarie. A Castelnuovo, au confluent de l'Adda et du Pô, M. de Lafayette, lieutenant de l'amiral Graville, brûla quarante-cinq maisons pour punir le meurtre de quelques Français ; mais cette répression fut jugée si exagérée qu'il fut enfermé dans le château de Milan (1). En juillet 1500, une émeute à Lodi fut cruellement réprimée par Yves d'Alègre (2) ; en juillet, une trentaine de Français s'associèrent, avec la complicité du gouverneur et du châtelain de Novare, pour assassiner un des frères du comte Manfrédo Tornielli (3). A Parme, les exigences des Français provoquèrent à plusieurs reprises des émeutes où succombèrent plusieurs d'entre eux, entre autres un des officiers favoris de la reine (4). A Lodi, M. de Montoison imposa en juillet le désarmement et se fit livrer toutes les armes (5) ; ailleurs, le 12 juillet, éclata une émeute à la suite de l'exécution d'un condamné, on dut faire entrer les Français dans la place, en menaçant de la flamber. Selon l'usage, la légende grossit beaucoup les violences commises par les vainqueurs : à Ferrare, par exemple, l'on assura que toutes les grandes villes, Milan, Pavie, Plaisance, Parme, Lodi, Novare, Vercelli, avaient été mises à sac, et à Milan, on crut au pillage par les Français de toute la Valteline (6). La Lombardie ne pouvait ni n'osait résister à ce régime de violences soit illégales, soit juridiques.

Un système ingénieux, mais impitoyable, d'amendes ruina les villes. Le gouvernement français accepta volontiers leur soumission plus ou moins prompte, mais il fallait qu'elles fussent punies de leur trahison, de leur indifférence ou tout au moins de leur manque de confiance : Parme fut imposée à soixante-quinze mille ducats, qui furent ensuite réduits à trente mille, dont un tiers payable immédiatement et le reste en deux termes dans l'année ; la ville fut autorisée à imposer le clergé et tous les citoyens, excepté ceux qui avaient combattu *en*

(1) Marino Sanuto, III, 495, Crema, 11 juillet 1500.

(2) *Ibid.*, III, 515, Milan, 15 juillet 1500.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 24 juillet 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 684. Marino Sanuto, III, 516, Milan, 15 juillet 1500.

(4) *Diario Ferrarese*, pag. 388, 10 septembre 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 510 et 512, Crema, 12 et 13 juillet 1500.

(6) *Ibid.*, III, 261, Crema, Bon à la Seigneurie 25 avril 1500. *Diario Ferrarese*, pag. 385, 20 mai 1500.

faveur de Louis XII (1). Pavie fut frappée d'une amende de cinquante mille ducats, avec d'assez grandes facilités de paiement, et Lodi, d'une amende de vingt mille ducats (2). Puis l'ordre régna dans le Milanais.

III

LA SOUMISSION DES CITOYENS MILANAIS.

Ce n'était pas assez de soumettre à la domination française le territoire et les villes de la Lombardie ; il fallait la faire accepter aux deux grands partis, Guelfe et Gibelin, qui s'y partageaient et souvent s'y disputaient l'influence, représentés chacun par de grands et puissants personnages. Il fallait l'imposer à ceux des Gibelins récalcitrants qui affectaient, par conviction ou par calcul, de suivre jusque dans l'exil la fortune de Ludovic Sforza. Il fallut, tâche plus délicate encore et plus nécessaire, l'imposer à ceux-là mêmes qui avaient contribué à l'établir, et au plus considérable d'entre eux, à Trivulce. Comme la conquête territoriale du duché, cette œuvre fut traversée et coupée par le retour offensif du duc de Milan.

§ 1. — *L'adhésion des Guelfes à la domination française.*

Les Guelfes se montrèrent pour la plupart tout disposés à bien accueillir le nouveau régime. Beaucoup d'entre eux avaient été exilés, tous tenus plus ou moins à l'écart des affaires sous le règne de Ludovic Sforza, la plupart victimes ou de ses injustices ou de ses exactions financières. Au lendemain de sa chute, ils se trouvèrent, par une revanche bien naturelle, appelés à occuper une part prépondérante dans le gouvernement. Ludovic Sforza, de même qu'il avait refusé d'emmener en ôtages les enfants de Bernardino da Corte, malgré les conseils d'Ascanio Sforza, refusa aussi à son départ d'emprisonner les plus notables Guelfes, mesure qui aurait suffi à désorganiser provisoire-

(1) Marino Sanuto, III, 293, 2 mai 1500 ; III, 386, 8 juin 1500. Le duc de Ferrare demanda que les Parmesans habitant les terres détachées pour lui du territoire de Parme fussent dispensés de leur quote-part de l'amende (Lettre du duc de Ferrare à Vallisneri, 30 juin 1500).

(2) Seregni au duc de Ferrare, 22 avril 1500.

ment le parti (3). Il leur livra au contraire le pouvoir en en appelant dans le conseil de régence plusieurs des principaux, qui d'ailleurs ne lui en eurent nulle reconnaissance (1). Les Guelfes eurent la sagesse, malgré leurs discordes intimes de famille, de rester d'accord entre eux, et par là les Trivulce, les Visconti, les Borromei, purent exclure des délibérations et de l'exercice du pouvoir les gibelins Landriano et Pusterla (3). La famille Pusterla fut d'ailleurs atteinte précisément alors par la mort de son chef, Baldassare Pusterla, enlevé le 5 septembre par une fièvre gagnée à Alexandrie, et par une grave maladie du gendre de Baldassare, Bergonzio Botta, enfermé dans le château de Milan (4). Cet accord entre les familles guelfes se prolongea quelque temps (5) ; après avoir gouverné comme régents et administrateurs provisoires, elles gouvernèrent comme conseil intime de Trivulce.

Les Guelfes exilés rentrèrent à Milan sans nulle difficulté dès le départ de Ludovic Sforza (6) : les neveux de Trivulce relégués à Ferrare vinrent retrouver leur oncle (7) ; les Cacciales, Tornielli, regagnèrent Milan ou Novare à la suite de l'armée victorieuse. La profonde haine des Guelfes contre Ludovic Sforza persista, même après que les insolences et les abus de pouvoir de Trivulce eurent disloqué cette faction : le tiers parti, formé des indépendants, qui, hostiles à Trivulce, acceptaient néanmoins volontiers la domination française, ne désarma pas à l'égard des Sforza. F. B. Visconti et Antonio M. Pallavicini tentèrent souvent de découvrir par des recherches adroites ou par des intrigues habiles les dispositions et les préparatifs des Gibelins et de Ludovic Sforza et de les combattre (8).

(1) Arluno, *op. cit.*, fol. 119 v° et 121.

(2) Marino Sanuto, II, 1210, Crema, 2 septembre 1499 ; II, 1229, Bergamo, rectori, à la Seigneurie, 5 septembre 1499.

(3) L'ambassadeur florentin à la Seigneurie, 3 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 338.

(4) Le chancelier Vespucci à la Seigneurie, 5 septembre 1499. *Ibid. Documents*, 343.

(5) Le 15 janvier, on en parlait encore au secrétaire vénitien Dolce en disant qu'ils étaient les maîtres de la ville ; d'ailleurs, les Milanais ne pouvaient pas les souffrir (Marino Sanuto, III, 85, lettre de Dolce, 15 janvier 1500).

(6) Florence, A. d. S., *ibid.* Vespucci à la Seigneurie, 7 septembre 1499.

(7) Marino Sanuto, III, 1203, Ferrare, le vicedomino vénitien à la Seigneurie, 3 septembre 1499.

(8) Le cardinal d'Este à Ludovic Sforza, 27 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 488.

La domination française fut d'autant plus douce aux Guelfes qu'elle se présenta à eux accompagnée du pouvoir, et pour, la plupart, d'une augmentation considérable de richesses. Dès le lendemain de la conquête, ils furent en effet récompensés par des donations faites aux dépens des biens de l'état ou des Gibelins fugitifs. Trivulce et sa famille eurent la part du lion en honneurs et en concessions (1). Mais tous leurs adhérents participèrent à ce partage : le comte Troilo Rossi, qui servait dans l'armée française, reçut San Secondo et d'autres châteaux de la Parmegiana, possessions des autres Rossi (2). Le roi donna à Francesco Bernardino Visconti, Tortone, El Bosco, El Castellazzo, et à Antonio Maria Pallavicini, Borgo San Donnino, deux autres villes et le canal de la Muzia ; il promit à Francesco Bernardino Visconti de lui donner Trezzo quand cette place se rendrait. On pourrait prolonger cette énumération de bien nombreux exemples (3).

Le retour de Ludovic Sforza à Milan et les persécutions qui en furent la suite pour les guelfes eurent pour résultat de désagréger complètement leur parti: les royalistes absolus n'y puisèrent que de nouvelles raisons de s'attacher à la domination française; le tiers parti suivit la fortune, prit un caractère plus exclusivement milanais, et resta dans une sorte de neutralité entre les deux princes qui se disputaient le pouvoir au dessus d'eux (4). Los Trivulciens quittèrent en masse Milan en février, les uns allant vers la région occupée par l'armée française, les autres, en plus grand nombre, se réfugiant sur le territoire vénitien ; dès le 8 février, huit familles de la maison Trivulce s'installaient à Crema(5); beaucoup les imitaient en envoyant au moins leurs femmes et leurs biens les plus précieux qui à Bergame, qui à Crema, ou ailleurs en territoire vénitien ; les marchands

(1) Voir la liste de ces privilèges de toute nature dans *Trois registres de lettres ducales*. Le fils de Trivulce, le comte de Misocco, reçut le bâton de maréchal en septembre à la mort de M. de Baudricourt; son neveu Alessandro reçut le gouvernement à vie de Plaisance (Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre 1499).

(2) Marino Sanuto, II, 1295, Milan, Dolce, 11 septembre 1499.

(3) Bianchi au duc de Ferrare, 27 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 396. Costabili au duc de Ferrare, 21 novembre 1499. Cotta à Ludovic Sforza, Trente, 10 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 420.

(4) Voir plus de détails à ce sujet dans le chapitre précédent et dans la première partie de celui-ci.

(5) Marino Sanuto, III, 131, Crema, Bon à la Seigneurie, 8 février.

donnèrent le signal de cet exode ; la Seigneurie assigna comme résidence à la plupart de ces réfugiés Vicence ou Padoue (1). Herasmo Trivulzi, après être demeuré assez longtemps à Milan, craignant d'y être maltraité dans quelque *furia*, demanda à Ascanio Sforza de l'exiler à Ferrare, ne l'obtint pas, et ne put qu'un mois plus tard se retirer à Crémone, où résidait la famille de sa femme (2). Andrea Birago quitta Milan avec Herasmo Trivulzi, chassé par les impôts excessifs, craignant même pour sa vie ; nombre d'autres gentilshommes milanais se réfugièrent avec lui à Crema (3). D'autres se rapprochaient du pays occupé encore par l'armée française. Francesco Trivulzi quitta Fontanedo, accompagna le gendre et la fille de Trivulce à Vercelli, et se rendit lui-même à Mortara ; Manfredo Tornielli enleva de Buona sa femme, malgré son état de grossesse très avancée, et la conduisit dans le Vercellese.

Cette retraite générale était fort prudente; car le duc rentrait à Milan animé des pires intentions contre les guelfes. Le vendredi 25 février, une proclamation ordonna « *sub pœna rebellionis* » de livrer au duc les biens et la personne d'Agostino Triulzi (4) ; Lorenzo Mozaniga, commissaire général de l'armée française, ayant été arrêté à Milan et présenté au duc comme prisonnier par Bianchino et Giovanni Conte, fut frappé d'une amende de sept mille ducats(5) Lorenzo d'Orfeo ne dut d'échapper à la potence qu'à l'intervention généreuse du comte Antonio Della Somaglia: « C'est donc moi qui serai son bourreau,s'écria-t-il, puisque c'est sur mon conseil qu'il est ici » ? Le duc, un moment perplexe, répondit sur un ton de plaisanterie: «Je m'emportais », et Orfeo en fut quitte pour une rançon de trois mille ducats (6) ; le duc l'accusait d'avoir, au début de la guerre, donné des informations à Trivulce. Ludovic Sforza fit emprisonner les deux fils de Bernardino da Corte ; il fit pendre Scariotto, son ancien capitaine de cour qui l'avait trahi ; il proférait de si

(1) Marino Sanuto, III, 116, 17 février, et III, 141, Treviglio, 28 février.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 23 février 1500. Marino Sanuto, III, 161, Crema, 21 mars 1500. N. de Cadamosto à la Seigneurie.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 18 mars 1500. Marino Sanuto, III, 160, Crema, 21 mars, même lettre, 163, Crema, podestat à la Seigneurie, 23 mars 1500. *Ibid.*, III, 163, podestat de Crema, 23 mars 1500.

(4) Malatesti au marquis de Mantoue, 25 février 1500. «Hogi che è venerdi.»

(5) Seregni au duc de Ferrare, 18 mars. Marino Sanuto, III, 161, Crema, déposition de Birago, 21 mars 1500.

(6) Malatesti au marquis de Mantoue, 22 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 627.

violentes menaces contre Andrea Birago que celui-ci s'enfuit, il exila un grand nombre de guelfes, considérés comme dangereux quoique peu importants; il confisqua et employa pour ses besoins personnels onze mille cinq cents ducats déposés par l'évêque de Como chez le banquier J. de Beolchi, et par lui destinés à « *arroser* » la Curie après sa prochaine promotion au cardinalat (1). Pour répondre aux injures de Trivulce, qui ne l'appelait que Lodovico da Cottignola, il le désignait sous le nom ignominieux de Giacomo Molinaro (2).

Ces mesures de rigueur ne lui réussissant guère, Ludovic Sforza essaya de compromettre les guelfes trivulciens en les prenant par la douceur: ainsi il restitua à Fracassa tous ses biens, qu'il avait d'abord voulu partager à ses partisans (3); il offrit une entière amnistie à Galeazzo Pallavicini s'il voulait revenir à lui, lui affirmant qu'il le verrait avec plaisir ; mais celui-ci refusa : « il ne voulait pas se déranger pour aller lui parler ; il espérait cependant lui parler bientôt, et ce serait tant pis pour le duc» (4); Ludovic Sforza annonça le 2 avril par une proclamation que les Pallavicini et les Trivulce pouvaient rentrer tranquillement à Milan, que le peuple et le duc, d'un commun accord, leur accordaient amnistie (5) ; il essaya même de corrompre Trivulce, auquel il écrivit vers le milieu de février une lettre « pleine de grandes promesses », que le maréchal dédaigna et qu'il se borna à communiquer à Venise (6). Mais la haine des guelfes contre Ludovic Sforza était trop vive, et leur intérêt, conforme à leur passion, trop visiblement dans le parti français, pour ne pas garantir leur fidélité. Aussi, quand le gouvernement de Louis XII se réinstalla en paix à Milan, furent-ils appelés de nouveau à y prendre part et presque tous richement dotés aux dépens des rebelles (7).

(1) Seregni au duc de Ferrare, 10 et 25 février 1500. Malatesti au marquis de Mantoue, 3 et 16 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 609 et 622.

(2) Malatesti au marquis de Mantoue, 27 février 1500.

(3) Malatesti au marquis de Mantoue, 3 mars 1500. Le duc donne « le terre che prima lui teneva suso el lago de Como, che se chiama la pieve de Ancino ». Seregni au duc de Ferrare, 10 mars 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 166, Crema, relation de Cademosto, 26 mars 1500.

(5) Milan, A. d. S. *Gridario generale* à la date.

(6) Marino Sanuto, III, 116, 17 février 1500.

(7) Voir *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais, Doc.* 15.— Cependant ils n'affectèrent plus le même orgueil et la même indépendance qu'en septembre ; ils craignirent davantage d'exciter le

Quant aux guelfes du tiers parti, ils restèrent pour la plupart à Milan, ou du moins affectèrent de rester neutres entre Louis XII et Ludovic Sforza. Quelques-uns eurent l'habileté, qui ne fut qu'une maladresse, de se faire garantir leur situation par les Sforza en échange de leur neutralité : d'autres se laissèrent toucher par les prières et les promesses de Gibelins influents, comme Gilberto Borromeo et ses frères, par les promesses d'Ambrosio dal Mayno et de Hieronimo de Carcano, dont Ascanio Sforza assurait que Ludovic reconnaîtrait la validité(1). F.-B. Visconti accepta même la direction de l'armée formée par les Milanais pour la défense de leur ville dans les derniers temps de la lutte (2). Ces indépendants furent assimilés par le gouvernement français aux Gibelins et domptés et soumis par les mêmes moyens de rigueur.

§ 2. — *La soumission des Gibelins et des amis des Sforza.*

Le parti Gibelin, avec lequel et pour lequel avait gouverné Ludovic Sforza, se dispersa à la chute du duc : les plus fidèles, comme Ambrosio da Corte, Marchesino Stanga, l'accompagnèrent dans sa retraite en Allemagne ; d'autres, ne voulant ni se trop compromettre ni cependant accepter la domination de la France, représentée surtout par Trivulce, se retirèrent dans leurs terres ; ainsi un des secrétaires ducaux, Antiquario, s'enferma dans une retraite absolue ; Girolamo Morone, qui, moins intransigeant, avait adhéré au nouveau régime, l'exhorta vainement à suivre son exemple (3).

Plusieurs allèrent chercher asile à l'étranger, beaucoup de Milanais se rendirent à Ferrare ; quelques-uns qui voulaient aller à Venise durent s'y arrêter faute de sauf-conduit ; ainsi Giasone del Mayno, qui prétextait un pélerinage à Venise et à qui le résident Donato refusa nettement l'autorisation néces-

mécontentement et la mauvaise humeur des Français et leurs soupçons : ainsi, en juin, Filipone Borromeo emmenait avec lui à la chasse un secrétaire français de M. de Saint-Quentin, pour être son témoin (Marino Sanuto, III, 425, Milan, 20 juin 1500).

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Ascanio Sforza à Ludovic Sforza, Cernobbio, 2 février 1500.

(2) Voir même chapitre, § II, *La soumission de Milan.*

(3) Bellingeri au duc de Ferrare, 15 septembre 1499 : « Che M. Galeazzo Vesconte, dubitando de la salute sua quando fusse venuto in qua per quelli luoghi, ha preso per partito restar di la (en Suisse).

saire. Certains, absents du Milanais à la chute du duc, n'osèrent pas, parcrainte, y rentrer: l'ambassadeur de Ludovic Sforza près les Ligues, Galeazzo Visconti, crut que son retour mettrait sa vie en danger et prit le parti de rester en Suisse (1).

Quelques-uns se rallièrent immédiatement à Louis XII; quelques-uns même n'attendirent pas le départ du duc pour opérer cette évolution (2). — Une des familles Gibelines les plus considérables était celle des San Severino, et l'un des personnages de cette famille les plus en vue était le comte de Caiazzo. La préférence donnée sur lui à son frère Galeazzo par Ludovic Sforza le fit brusquement changer de sentiments à l'égard du duc; soit par incapacité, soit par négligence, peut-être déjà par trahison préméditée, il contribua certainement à la déroute d'Alexandrie et de son frère; dès le 3 septembre 1499, il s'accorda avec Trivulce, obtint une compagnie de cent lances et une pension annuelle de cinq mille ducats, et fut reçu amicalement dans le camp français (3). Antonio Maria suivit l'exemple de son frère et reçut le même accueil (4). Le plus bruyant des frères San Severino, Fracassa, était depuis longtemps, pour des motifs d'ailleurs confus, brouillé avec Ludovic Sforza : pendant la préparation de cette guerre, il avait sollicité une *condotta* à Forli, où Catarina Sforza la lui refusa ; à Pise, où les succès des Florentins le firent renoncer à ce projet désormais peu avantageux; l'espoir de recevoir du service de Louis XII lui fit refuser une *condotta* de 40,000 ducats qu'on lui offrit à Lucques; il refusa de s'entendre avec Ludovic Sforza, qui cependant lui donnait *carte blanche* (5) ; il se retira à Ferrare ; peu après l'entrée de Trivulce à Milan, il en revint avec la protection des Français (6); à Milan,

(1) On ne trouve son nom sur aucun acte du gouvernement de Louis XII.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 12 septembre 1499. — Les ambassadeurs florentins écrivent le 2 septembre : « Scrivendo ci è facto intendere el conte di Caiazo e M. Lucio esser tornati e qualchuno ha opinione che sieno acconci con Franzosi ». Le fait n'était inexact que pour Malvezzi.

(3) Marino Sanuto, II, 1254, rectori de Bergamo, 5 septembre 1499, et II, 1255, les mêmes d'après Z. da Tolentino ; II, 1295, Milan, Dolce, 11 septembre 1499. L'ambassadeur florentin à la Seigneurie, 3 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 338.

(4) *Ibid.*, II, 1298, Vimercati, 11 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 323, 1082, 1113, le vicedomino de Ferrare à la Seigneurie, 15 juin, 14 et 19 août 1499.

(6) L'ambassadeur Maynier intervient auprès des provéditeurs pour le faire autoriser à passer une nuit à Crémone dans la maison de ses parents Ponzoni (Marino Sanuto, II, 1328, Morosini à la Seigneurie, Crémone, 17 septembre 1499).

on lui offrit cent hommes d'armes, mais il les refusa, voulant cent lances comme son frère le comte de Caiazzo(1). Louis XII ne confirma pas le bon traitement fait aux San Severino (2) : il faisait quelque cas d'Antonio Maria, mais n'avait que très peu d'estime pour les autres (3) ; il exila Fracassa et Antonio Maria ; ils voulaient se retirer à Citadella, mais la Seigneurie craignit qu'ils ne livrassent la place aux Allemands et leur interdit de s'avancer sur son territoire plus loin que Vérone ; ils retournèrent alors à Ferrare (4). Trivulce, soit sincérité, soit politique, avait cru à la loyauté du ralliement de Caiazzo et l'avait envoyé contre Filippo Rossi dans la Parmesana ; mais bientôt Caiazzo porta ombrage à Trivulce ; celui-ci sut habilement éveiller les soupçons du roi, déjà assez mal disposé pour le comte, et Louis XII, ne voulant pas laisser en Italie ce personnage dangereux ou réputé tel, le fit venir en France, en lui prodiguant les promesses (5) ; il le nomma en effet gouverneur de quelques places de Picardie ; c'était une prison honorablement déguisée ; aussi Caiazzo se refroidit-il vite à l'égard de la France (6). Il essaya longtemps d'obtenir le paiement de la pension promise et du premier quartier de la solde de ses cent lances ; au mois de juin, sans avoir encore rien obtenu, il était à la cour, suivant les déplacements de Louis XII, traînant avec lui sa femme alors enceinte de huit mois, et réduit à l'inaction (7). — Cette

(1) Bianchi au duc de Ferrare, 20 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 379.

(2) Les chefs de l'armée s'y attendaient ; interrogé un jour par Dolce si les San Severino recevraient un « état » de Louis XII, Ligny répondit que le roi ne leur donnerait rien, parce qu'il avait trop de Français à placer, et qu'il renverrait tous les Milanais, excepté les châtelains de Milan et de Gênes. (Marino Sanuto, II, 1330, Milan, 17 septembre 1499).

(3) Marino Sanuto, III, 32, relation de Z. da Tolentino, octobre 1499.

(4) *Diario Ferrarese*, 371, 27 octobre 1499. Marino Sanuto, III, 44, 28 octobre 1499.

(5) *Chronicon Venetum*, pag. 127 (octobre 1499). Caiazzo ne partit pas avec Louis XII : il était encore à Milan dans les derniers jours de décembre (Seregni au duc de Ferrare, 27 décembre).

(6) Marino Sanuto, III, 37, Milan, 11 octobre 1499. Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 15 novembre 1499.

(7) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, un agent du comte au comte, Loches, 27 janvier 1500 ; Mantoue, *Copialettere* 165, 7 mars 1500 : «sollicitando che quel stato che li fu promesso li sii assignato.» Mantoue, lettre de Giacomo d'Atri, 24 juin 1500 : «El conte de Caiazzo è qui, assai ben veduto da ognuno; stara qua finche se partira lo signor Re, insieme cum la contessa sua consorte, laquale è grossa ed intrata in lottavo mese del suo parto». Quant à Fracassa, il sut disparaître pendant la seconde campagne (Marino Sanuto, III, 145,

méthode de l'internement en France, sous des prétextes honorifiques et avec des pensions et des bénéfices, des Gibelins ralliés qui lui portaient ombrage à Milan, fut suivie par Louis XII à l'égard de quelques autres personnages ; mais elle déplaisait fort aux Milanais.

D'autres Gibelins moins importants se soumirent avec la même facilité ; ainsi Giacomo Secho revint de Caravaggio dès le 6 septembre pour traiter avec Trivulce (1). Le gouvernement milanais accorda des saufs-conduits à quiconque voulut rentrer; plusieurs officiers, avec des portions de leurs troupes, en usèrent (2). Le gouvernement protégea le retour des ralliés contre les violences des Milanais ou des étrangers : ainsi il réclama avec énergie de Constantin Arniti la mise en liberté du capitaine Beltramino de' Volontieri, arrêté et dépouillé par un sujet de Montferrat, Paolo Albanese (3). Trivulce fit restituer par Lodovico Visconti, le châtelain de Trezzo, à l'ancien châtelain Cristoforo de Calabria, après qu'il eut fait sa soumission, tous les biens personnels qu'il avait laissés dans cette forteresse (4).

Quelques Gibelins de l'entourage intime de Ludovic Sforza, qui l'accompagnaient en Allemagne, furent pris dans leur fuite : Ambrosio da Corte, que Ludovic appelait «son père», Lucrezia Crivelli, la maîtresse du duc, avec le petit enfant alors âgé d'environ un an qu'elle avait de lui, furent arrêtés le 7 septembre et ramenés dès le lendemain à Milan. L'évêque de Como les logea chez lui et les traita avec considération ; l'astrologue du duc, Ambrosio da Rosate, fut arrêté sous son déguisement de moine et emmené prisonnier chez Trivulce (5).

Ferrare, 13 mars 1500), laissant sa femme à Ferrare dans le plus entier dénûment, réduite par exemple à engager une paire de draps pour avoir un sac de blé (Marino Sanuto, III, 186, vicedomino, Donado, Ferrare, 28 mars 1500). Plus heureuse, la femme d'Antonio Maria avait trouvé asile à Brescia, chez son cousin le comte Zuanfrancesco Gambara, condottiere vénitien (Marino Sanuto, III, 202, Lodi, 6 avril 1500).

(1) Marino Sanuto, II, 1255, Caravaggio, 6 septembre 1499.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* F.-B. Visconti à Trivulce, 6 septembre 1499.

(3) Milan, A. d. S., *ibid.* Les gouverneurs de Milan à C. Arniti, 7 septembre 1499.

(4) Milan, A. d. S., *ibid.* Trivulce à L.-B. Visconti, 24 septembre 1499. — Trivulce recommande particulièrement au gouvernement milanais le général des Humiliati, qui, ayant dû subir le décret de désarmement, craignait pour sa vie. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 389.

(5) Le chancelier Vespucci à la Seigneurie de Florence, 7 septembre 1499, Marino Sanuto, II, 1275, Caravaggio, 8 septembre 1499. Seregni au duc de

En Allemagne étaient arrivés avec Ludovic Sforza, outre les cardinaux et pour ne citer que les principaux noms, Galeazzo San Severino, le jeune comte de Melzo. Alessandro et Ermete Sforza, Marchesino Stanga, Gualtiero, Antonio de Mariolo et Lodovico de Vico (1). De ceux-là quelques-uns devaient rester fidèles jusqu'au bout et former ce petit groupe qui représenta pendant douze ans dans les montagnes du Tyrol la protestation du parti national et la tradition d'un régime. Mais la crainte diminua bientôt leur nombre: plusieurs avaient méprisé les avances qui n'osèrent pas résister aux menaces; un arrêté de Trivulce ayant déclaré rebelles et passibles de peines très graves les Milanais compagnons de Ludovic ou simplement émigrés de Milan, aussitôt se produisit un complet revirement ; les estradiots et les soldats de toutes armes ne songèrent plus qu'à passer au service de Venise ou de la France et n'en furent empêchés souvent que par la crainte d'être mal reçus. Les personnages de marque s'en revinrent un à un, même ceux dont la défection devait être et fut le plus sensible au duc détrôné : Antiquario, muni du sauf conduit que lui avait fait obtenir G. Morone (2), le chancelier Paolo Bilia, chargé d'une mission en Allemagne et absent de Milan au départ de Ludovic Sforza(3). Le retour de Marchesino Stanga se faisant attendre, Trivulce annonça le 17 septembre à sa femme qu'il ne pourrait bientôt plus empêcher l'occupation de ses domaines par les Français: Stanga demanda aussitôt et obtint un sauf-conduit; son parent Gilberto Borromeo lui avait envoyé une ambassade tout exprès pour l'encourager à revenir (4). Le comte Bergomino, Ludovico di Gabriele Malaspina, Tommaso Brasca, le 20, et le 23, Lucio Malvezzi, le comte Braxenon de Montefer-rarese, capitaine d'arbalétriers, Francesco Visconti, Cesare di Birago, Aloisio Spiciario, reviennent avec des saufs-conduits de Trivulce (5), et les podestats vénitiens des places frontières,

Ferrare, 13 septembre 1499. — Vespucci à la Seigneurie, 8 septembre. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 353.

(1) Marino Sanuto, III, 1311, Crémone, 14 septembre 1499.

(2) Voir les lettres de Morone.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 13 septembre 1499.

(4) Rozono au marquis de Mantoue, 18 septembre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 377. Marino Sanuto, II, 1327, rectori de Brescia, 17 septembre 1499. Vespucci à la Seigneurie de Florence, 17 septembre 1499. *Ibid., Documents*, 374.

(5) Marino Sanuto, II, 1322, N. de Cadapexaro à la Seigneurie, Roveredo, 17 septembre 1499 ; II, 1338, rectori de Brescia, 20 septembre 1499.

n'ayant pas d'instructions (1), les laissent librement circuler ; l'un des défenseurs du château, Bergonzio Botta « arrange ses affaires» le 18 septembre ; Lucio et Giulio Malvezzi sont de retour à Milan le 25 septembre, mais s'enferment chez eux en attendant leur accord avec la France (2). Vers la fin de septembre, le cardinal San Severino, voulant profiter de la fortune de son frère Caiazzo pour obtenir sa grâce et la confirmation de ses bénéfices, demande à Venise un sauf-conduit de retour, en s'excusant sur ses obligations personnelles envers Ludovic Sforza de l'avoir accompagné outre monts, et la Seigneurie ordonne aux podestats de Roveredo et de Riva de lui accorder toutes facilités pour rentrer en Italie ; vers le même temps, des membres de la famille Sforza elle-même, l'archevêque de Gênes, Giovanni Maria, l'évêque de Lodi, bâtard du duc Galéaz, le protonotaire fils de Polidoro Sforza, un fils de Baptista Visconti, prirent à leur tour congé du duc pour revenir à Milan (3); le propre chapelain d'Ascanio, Bortolo Garzoni, se retira dans ses bénéfices à Caravaggio (4). Le cardinal d'Este, qui persista un peu plus longtemps, et dont l'obstination devenait même compromettante pour son père le duc de Ferrare, ne poussa pas le dévouement jusqu'à Inspruch : quand Ludovic Sforza quitta Bolzen, il rentra en Italie (5). Tous les Gibelins donnaient au duc comme raison de leur abandon la nécessité d'obéir aux ordonnances, la crainte de perdre leurs bénéfices et d'être exilés. Ludovic Sforza, pour arrêter cette désertion en masse, avait demandé à l'évêque de Trente de retenir tous ceux de ses sujets qui le quittaient sans sa permission, de les dépouiller de leurs bagages et leur argent, et de ne les relâcher qu'ensuite ; mais l'évêque, après conseil pris des régents d'Inspruch, refusa de faire cette police, craignant de se créer des difficultés avec Venise ; sur quoi, le malheureux prince, pour abréger cette longue suite d'humiliations, autorisa ses derniers courtisans à rentrer à leur gré en Lombardie (6). —

(1) Marino Sanuto, II, 1354, podestat de Roveredo, 23 septembre 1499.

(2) Bianchi au duc de Ferrare, 25 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 392.

(3) Marino Sanuto, II, 1378, 24 septembre 1499. Lettre du cardinal San Severino à la Seigneurie, Bolzen, et II, 1365, N. de Cadapexaro, Roveredo, 25 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1365, Roveredo, lettre de Cadapexaro, 25 septembre 1499. Cheregati à Alexandre VI, 30 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, III, 44, 30 octobre 1499.

(6) Cheregati à Alexandre VI, 30 septembre 1499. La nourrice de ses fils,

Tout en accueillant en général avec beaucoup de politesse les Gibelins rentrants et ralliés au moins de fait (1), Trivulce se montra, pour des motifs particuliers, plus froid à l'égard de quelques-uns, ainsi de Giacomo Rossi, à cause de l'attitude de son parent le comte Filippo et de ses courses contre ses anciens châteaux de Parmesana (2); il refusa de recevoir, malgré la recommandation de Giovanni di Gonzaga, Guido Torelli (3), à cause des nombreux ennuis qu'il lui avait donnés autrefois dans diverses affaires et lui interdit de se présenter devant lui sans sauf-conduit. Plus tard, quand le gouvernement fonctionna avec régularité, des mesures furent prises pour réduire les Gibelins à l'impuissance ou à l'obéissance. Les plus dangereux et les ennemis avérés du nouvel ordre de choses furent éloignés: c'est ainsi que Baptista Visconti, connu pour être l'un des chefs du parti et l'ennemi de Trivulce, fut exilé hors de Milan et interné dans ses châteaux (4); les biens de Galeazzo Visconti, resté à la cour de Ludovic Sforza, furent confisqués, et sa femme, exilée, reçut l'ordre de quitter Milan dans les trois jours (5) ; le comte Francesco Sforza fut banni avec confiscation de ses biens, notamment de Castello Arquato, car on ne voulait plus à Milan aucun « *derivativo di sangue sforzesco* » (6) ; les San Severino furent emmenés en France ou expulsés (7). La fortune du feu trésorier Landriano, dont la famille était essentiellement gibeline, fut partagée entre des Français et son meurtrier Simone Arrigoni; celle de Baldassare Pusterla le fut aussi, de même que les biens des camériers intimes de Ludovic (8). Marchesino Stanga, quoique rappelé par Trivulce et d'abord bien accueilli, fut jugé trop dangereux pour n'être pas frappé : ses biens furent confisqués,

Camilla de Pesaro, rentra à Milan au début de novembre. Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 442.

(1) Louis XII se montra particulièrement généreux pour les hommes de talent, comme par exemple Giasone del Mayno. Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre, *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 442.

(2) Marino Sanuto, II, 1295, Milan, lettre de Dolce, 11 septembre 1499.

(3) Rozono au marquis de Mantoue, 21 septembre 1499.

(4) Marino Sanuto, II, 1294, lettre de Dolce, Milan, 11 septembre 1499. Antimaco à la marquise de Mantoue, 6 octobre 1499.

(5) *Ibid.*, III, 32, relation de Zuam da Tolentino, octobre 1499. Bianchi au duc de Ferrare, 4 octobre 1499.

(6) Giov. de Gonzaga au marquis de Mantoue, Pavie, 6 octobre, 1499. Antimaco au même, 7 octobre 1499.

(7) Antimaco au marquis de Mantoue, 4 octobre 1499.

(8) Rozono au même, 11 septembre 1499 : « Li beni di queli intrinseci camareri del ducha li è stato confischati ».

mais il en resta en possession provisoire, et, avec l'assentiment de Ligny, protesta devant le Sénat contre cette confiscation. A la fin de janvier, pour éviter de nouvelles mésaventures, Stanga, « *nescio quo spiritu ductus* », expédia hors de Milan sa femme et ses enfants, fit emporter ce qu'il avait de plus précieux, et s'en alla à Cassano, sous prétexte d'un petit séjour d'agrément. A la fin de décembre, les biens de Princivalle Visconti, resté jusqu'alors indemne de toute vexation, furent confisqués à leur tour (1).

L'émigration hors de Milan des partisans de Ludovic fut encore plus sévèrement poursuivie. Au début de novembre, le capitaine Giannotto di San Martino ayant quitté Milan sans autorisation royale, avec une compagnie d'aventuriers dans une direction que l'on doutait qui fût celle d'Imola ou celle de Pise, Louis XII envoya des ordres à tous ses officiers dans ces deux directions, et jusqu'à Pontremoli, Bologne et Ferrare, d'avoir à saisir et pendre ledit Giannotto ou tout homme de sa compagnie, en quelque lieu qu'on les trouvât (2).

Le gibelinisme actif était impitoyablement réprimé : Francesco Fontanella, ancien capitaine de deux cents hommes d'infanterie de Ludovic, vaillant homme et de grande réputation, parcourait la Lombardie en faisant de l'espionnage pour son ancien maître; il fut pendu sur la *piazza di Corte* et son corps resta à la potence tout un dimanche ; à l'en croire, sa condamnation aurait été une injustice : « Je meurs sans savoir pourquoi », et beaucoup de Milanais, parmi lesquels l'ambassadeur Bianchi, ne lui refusèrent pas un *Quiescat in pace* » de compassion (3). « Ces rigueurs dégarnirent Milan de la plupart de ses habitants de condition », dit d'Atri (4), ou plutôt de la plupart des gibelins influents. Ce système diminuait sans doute la valeur morale de la nouvelle province française, mais il en rendait plus aisée l'administration : soumis de gré ou de force, les uns enrichis, les autres ruinés ou appauvris, tenus, ceux-ci par la crainte d'une ruine plus entière, ceux-là par la crainte d'être privés de leurs récentes acquisitions par le pouvoir même de qui ils les tenaient, les gibelins comme les guelfes devaient paraître soumis à la domination française.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 10 et 28 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 477.

(2) L'ambassadeur florentin à la Seigneurie, 4 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 439.

(3) Bianchi au duc de Ferrare. 18 novembre 1499. *Ibid. Documents*, 453.

(4) Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 15 novembre 1499.

Ils l'étaient en réalité fort peu et fort superficiellement : l'insurrection de Milan et le retour de Ludovic Sforza furent en grande partie leur œuvre. Ceux d'entre eux que Louis XII avait exilés ou dispersés revinrent avec les fidèles de Ludovic, beaucoup par esprit de vengeance, plus encore par dévouement au duc, un au moins par un dilettantisme qu'il est étrange de constater dans ce temps de fortes passions, « quand ce ne serait que pour éprouver les vicissitudes du sort dans la jeunesse et se préparer ainsi l'occasion de dire plus tard *Forsan et hæc olim...* » (1). Ludovic Sforza rendit aux anciens propriétaires gibelins, par un arrêté qu'on n'eut pas le temps d'exécuter, tous leur biens confisqués et distribués (2) et y ajouta des privilèges nouveaux. Les illusions des gibelins sur ce retour de fortune durèrent peu : la défaite de Novare y mit une brusque et cruelle fin.

La défaite de Novare et la capture de Ludovic Sforza livraient les gibelins,— tant ceux qui étaient restés en Allemagne avec lui, au mépris des ordonnances de Trivulce, que ceux qui, revenus à Milan et ralliés au nouveau régime, l'avaient trahi,— à la merci de Louis XII : la douceur et la modération dans la rigueur n'avaient pu les réduire ; la terreur y réussit. Au lendemain de la victoire définitive des Français commença pour les Gibelins, pour durer environ six mois, une longue série d'impitoyables persécutions.

La plupart des Gibelins n'osèrent pas attendre la rentrée de Trivulce à Milan. Dans les premiers jours après l'affaire de Novare, au milieu de ce deuil général qu'a décrit Arluno avec une hyperbolique emphase, presque tous les personnages importants qui se sentaient compromis prirent la fuite (3), notamment les Visconti, les Crivelli, les Della Sommaglia, les Brivi, les Borri, les Lampugnano ; beaucoup de riches les imitèrent par crainte d'un pillage ou d'un massacre, ou tout au moins pour se soustraire, eux et leurs familles, aux insultes et aux outrages des Français : ils cherchèrent un asile soit dans les petites villes ou les châteaux du Milanais, soit dans la Ghiara d'Adda et les villes vénitiennes, et surtout, car les Vénitiens ne les accueillaient pas comme hôtes, en Allemagne, à Rome, à Florence,

(1) Vincenzo Cotta à N..., 4 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 633.

(2) Cf. *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais*, et Milan, A. d. S., registres des *Lettere missive* de Ludovic Sforza.

(3) Marino Sanuto, III, 250, provéditeur de Brescia, 2 avril 1500. *Diario Ferrarese*, 20 mai 1500, pag. 385.

à Bologne, à Ferrare ou jusqu'à Naples ; les fugitifs furent déclarés rebelles (1) ; presque tous finirent par être arrêtés et livrés au gouvernement français.

Les Gibelins les plus haut placés et tous les personnages militaires du parti tombèrent entre les mains des Français à Novare même ou dans les environs. A Novare furent pris Hermete, Alessandro et Contino Sforza, neveux de Ludovic Sforza, et Fracassa de San Severino, Francesco Visconti et deux officiers *el Petachar* et *el Pezenin*, qui furent enfermés dans la citadelle de Novare (2); Marco di Martinengo, légèrement blessé à l'œil, fut conduit à Gaiano (3); Antonio Maria de San Severino et le comte Francesco Sforza furent conduits à Vercelli par le *venturello* qui les avait faits prisonniers (4). Galeazzo de San Severino resta aux mains des Suisses à Cerano près Trecate : il fut conduit à Milan par le bailli de Dijon (5). La plupart des prisonniers eurent le même sort (6). A Milan et à Pavie même, Trivulce fit arbitrairement emprisonner dans les châteaux les Gibelins qui lui semblaient redoutables ou qui avaient pris part au soulèvement (7).

D'autres furent arrêtés à Milan même ou dans le Milanais : l'évêque Latuada se sépara d'Ascanio Sforza, qu'il avait accompagné dans sa fuite pour se réfugier dans le Montebrianza : il demanda l'hospitalité à un couvent de religieux du Saint Esprit dont il prit le costume, mais fut dénoncé, poursuivi, dut se réfugier à Santo Angelo et finit par être pris. Le comte Alessandro de Melzo et son fils furent arrêtés à Plaisance, s'échappèrent, mais furent repris et envoyés à Milan. Bartolomeo Calcho, qui après avoir adhéré à Louis XII et avoir été bien traité par lui, avait

(1) Marino Sanuto, III, 261, lettre du podestat Bon, Crema, 25 avril 1500. *Chronicon Venetum*, pag. 152 et 156 ; *Diario Ferrarese*, pag. 385.

(2) *Diario Ferrarese*, pag. 384, 15 avril (Il y ajoute aussi, mais à tort, les trois frères San Severino). Marino Sanuto, III, 232, lettre de Crema, 15 avril ; III, 356, lettre du vicedomino vénitien, 25 mai 1500 : après s'être racheté pour vingt mille ducats, il se réfugia à Ferrare. Marino Sanuto, III, 230, lettre de Crema, 14 avril.

(3) Marino Sanuto, III, 232, 15 avril 1500, lettre de Crema.

(4) *Ibid.*, Les « venturelli » étaient les soldats qui suivaient l'armée sans appartenir à des compagnies régulières.

(5) *Ibid.*, III, 230 et 232, 14 et 15 avril, lettres de Crema, et Pontremoli au duc de Ferrare, 8 mai 1500 : « M. Galeas San Severino è stato conducto qui in Milano dal baili de Degiuno, dove è anchora pur pregione».

(6) *Ibid.*, III, 230, 14 avril.

(7) *Ibid.*, III, 241, lettre de Pizzighetone, 16 avril 1500 ; III, 265, Crema, podestat Bon à la Seigneurie, 22 avril 1500.

repris du service sous Ludovic Sforza, fut enfermé au Castello et menacé d'être pendu. Marchesino Stanga fut détenu dans la maison des Borromei, on voulait l'interner dans le Castello, mais Antonio Pallavicini le réclama comme son prisonnier et le garda chez lui (1).

La plupart des Gibelins s'enfuirent vers l'est, espérant trouver un asile, sinon dans les terres vénitiennes, au moins dans les états de Ferrare, de Mantoue et de Bologne. Le chef du parti après Ludovic, le cardinal Ascanio, s'enfuit aussitôt qu'il eut appris la capture de son frère, accompagné de quelques gros personnages de Milan. Il espérait attendre Bologne et échapper aux Vénitiens, mais il ne put aller loin ; attaqué par les Scotti, ses ennemis, près de Plaisance, il dut se réfugier dans le château de Rivolta, puis s'y rendre à Sonzim Benzom, comme représentant de la Seigneurie de Venise ; du reste sa mésaventure ne l'effrayait pas trop, c'était sa quatrième captivité. Il arriva à Crema le 13 avril ; il y fut reçu en grande pompe et fut traité avec de grands honneurs mais gardé prisonnier. Il passa le 20 à Brescia, le 21 à Vérone, et fit à Venise une entrée tout à fait solennelle (2).

En même temps qu'Ascanio Sforza, beaucoup de Gibelins avaient pris la fuite. Le 11 avril 1500, après avoir eu l'idée d'aller à Caravaggio, arrivèrent à Bergame Baptista Visconti, qui était vassal de la Seigneurie pour ses terres d'Agnadelo, Gaspar Visconti, Ambrosio dal Mayno, le juriste Hieronimo Carcano. Ils y furent d'abord laissés en liberté, bien reçus et bien traités ; c'est qu'en effet la jurisprudence des officiers et des fonctionnaires vénitiens sur la question n'était pas établie. Mais ensuite, tout en étant laissés dans leur hôtellerie, ils furent mis sous bonne garde par les recteurs vénitiens de Bergame. Bongaleazzo di Castello et Giacomo Crivelli, jadis capitaine de Milan, arrivés au Val San Martino demandèrent à Bergame des laissez passer (3) ; les recteurs les mirent provisoirement sous bonne garde et demandèrent des instructions à Venise pour savoir s'il fallait les garder prisonniers dans la ville, ou les envoyer à l'armée aux provéditeurs (4); les Pregadi, sur la proposition des *Savii di Conseio* et *di Terra firma*, envoyèrent aussitôt l'ordre aux recteurs de Bergame et aux

(1) Seregni au duc de Ferrare, 22, 25, 28 avril et 8 mai 1500.

(2) J'ai cité les sources en détail dans une *Note sur l'Extradition du cardinal Ascanio Sforza.*

(3) Marino Sanuto, III, 221, Caravaggio, Dandolo à la Seigneurie, 11 avril 1500 ; III, 220, avis envoyé aux rectori de Brescia par le commissaire de Val San Martino. Seregni au duc de Ferrare, 24 avril.

(4) *Ibid.*, III, 220, rectori de Brescia, 11 avril 1500.

provéditeurs de retenir prisonniers tous les Milanais qui se présenteraient à eux, en les blâmant de n'avoir pas pris cette mesure plus promptement (1). En exécution de cet ordre, Alessandro di Melzo et son fils, faits prisonniers sur le territoire de Plaisance par Antonio Confalonero, furent conduits à Bergame. Les Milanais arrivés à Brescia y eurent le même sort ; qu'ils y fussent venus volontairement ou qu'on les y eût amenés, on les garda provisoirement en attendant les instructions de Venise ; on pensait d'ailleurs à Brescia qu'ils seraient bien traités par la Seigneurie (2). Parmi les plus marquants étaient, après Ascanio, le capitaine Badino, Lunardo Visconti, protonotaire de San Celso, le comte Bartolomeo Crivelli, qui prodiguait les protestations de dévouement à Venise, Mgr Alessandro Crivelli, le prévôt d'Obaldone, Lodovico Landriano, frère du trésorier, Galeazzo Ferraro, tous pris en même temps que le cardinal par Sonzim Benzom (3) ; trois prisonniers d'importance, J.-J. Secho, ancien commissaire pour Ludovic Sforza à Tiranno (qui cependant le 11 avril avait traversé Caravaggio sans y être inquiété), Bernardo dal Mayno, référendaire à Parme, le protonotaire Alessandro Visconti, arrêtés par le gouverneur Zuam de' Bulgari, y furent aussi envoyés (4) ; dans leurs interrogatoires ils n'expliquaient leur fuite que par de médiocres raisons ; le protonotaire Visconti de San Celso déclara avoir quitté sa terre de Fagnano et s'être réfugié sur le territoire vénitien, parce qu'il craignait une attaque du comte Victor de Martinengo ; il affirmait d'ailleurs ne rien savoir des secrets de Ludovic le More, n'ayant pas été de son conseil ; J.-J. Secho avouait tout naïvement avoir suivi le mouvement de l'histoire, et passé du duc au roi et du roi au duc ; mais pour s'excuser, il disait avoir voulu, de concert avec Aloisio de Tirano et Marco di Romano, qui pourraient en témoigner, livrer à la Seigneurie la place qu'il commandait (5).

(1) Marino Sanuto, III, 222, Venise, *in pregadi*, 13 avril 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 24 avril 1500. Il annonce à tort, le 14 avril, l'arrivée de F.-B. Visconti, de J.-F. Marliano et d'Aloyse Gallerate. F.-B. Visconti était à Bergame, d'où il alla à Cassano. — Modène, A. d. S. *Carteggio diplomatico estero*, copies. Bartolomeo Erba, 16 avril 1500.

(3) Même lettre d'Erba ; Marino Sanuto, III, 243, Brescia, 18 avril, lettre de Sonzim Benzom ; Pizighetone, lettre de Valaresso, 14 avril 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 221, Caravaggio, 11 avril, lettre de Dandolo ; III, 242, rectori de Brescia, 18 avril 1500.

(5) *Ibid.*, III, 243, déposition du protonotaire Visconti ; III, 242, conversation de J.-J. Secho, 18 avril 1500.

Ce mouvement d'émigration vers les terres vénitiennes (sauf l'arrivée postérieure de quelques retardataires, tels que la femme de Nicolo da Corregio et un fils de Caiazzo) semble avoir pris fin vers le 20 avril. A cette date on dresse à Bergame la liste des Milanais prisonniers soit dans la *rocha*, soit dans la citadelle ; dans la *rocha* étaient Baptista et Gaspar Visconti, Ambrosio dal Mayno, Hieronimo Carcano ; dans la citadelle, le comte Bartolomeo et son fils Antonio Maria Crivelli, le prévôt de San Cassano, Don Francesco da Marian, Guarnier da Castiom, Zuan Francesco Visconti, le prévôt d'Ognissanti de Crémone, M. Antonio Pallavicini, Vincenzo Porro, Hieronimo de Lampugnano, Zuam Antonio Corio, Simon Tagliabue, les deux frères Louis et Bernardin de Landriano, Galeazzo de Gallerate, le procurateur Liom Forte; divers autres Milanais étaient gardés en surveillance, mais bien traités et «comblés de caresses» (1).— A Caravaggio le 15 avril, le provéditeur Dandolo arrêta deux Milanais, Rinaldo da Corte et J.-J. de Lampugnano, et le même jour à Brignano, Zuam Francesco Marliano et Guarnier da Castiom, et il donna des ordres pour l'arrestation de tous les survenants (2) ; le 25 avril à Casalmaggiore, Zuam Hieronimo Visconti, ancien ambassadeur du duc en Espagne, descendant le Pô en barque, fut dépouillé de son argent par les paysans et retenu prisonnier (3). Une des évasions et des captures les plus mouvementées fut celle de Lucio Malvezzi : lieutenant de Ludovic Sforza au moment de la défaite de Novare, il quitta aussitôt son poste, vint à Milan, s'y travestit dans un couvent, puis alla demander asile à l'abbaye de Chiaravalle ; l'abbé lui conseilla de poursuivre sa route, et lui donna un autre moine pour compagnon ; il échappa heureusement à un neveu de Trivulce et à un parti de Français qui ne le reconnurent pas; mais il voulut, avant de gagner le territoire mantouan, aller voir sa femme installée à Varolagrisa, en pays brescian, et il fut pris en route dans une hôtellerie par quelques soldats vénitiens et conduit à Crémone; le châtelain Nicolo de Prioli l'y traita convenablement et lui donna des vêtements laïques ; mais, malgré l'appui de ce châtelain à Venise, malgré ses lettres justificatives, il fut retenu et resta prisonnier jusqu'en juillet 1500. Ben-

(1) Marino Sanuto, III, 265, rectori de Brescia, 26 avril 1500 ; III, 248, note du 19 avril 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, 25 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 238, Caravaggio, lettre de J.-Ant. Dandolo, 15 avril 1500. III, 233, lettre *dil campo*, 15 avril.

(3) *Ibid.*, III, 272, lettre de Casalmaggiore, 25 avril 1500.

tivoglio, son ennemi héréditaire de Bologne, offrit à Venise de l'acheter pour deux mille ducats, et n'épargna rien pour le noircir aux yeux de la Seigneurie, l'accusant de complicité avec un serviteur de sa famille arrêté à Lucques comme faux monnayeur (1). Une autre aventure, non moins accidentée ni moins pittoresque, fut celle du frère du marquis de Mantoue, Jean de Gonzague, qui était à Marignan, au service de Ludovic Sforza ; il s'enfuit de nuit le 11 avril, fut poursuivi par les paysans de Lodi, dut se réfugier à Sant'Angelo et fut finalement pris par les vénitiens de Carlo Orsini ; mais les gens de Plaisance attaquèrent celui-ci pour lui enlever ses prisonniers, le battirent et en délivrèrent, en effet, quelques-uns ; le bruit courut à Venise, à la grande indignation du peuple, que Gonzague s'était racheté pour trois mille ducats. Orsini, réprimandé vivement de sa défaite et de la fuite des prisonniers, en déclina toute responsabilité (2). Le général des *Frati bianchi*, l'un de ces prisonniers enlevés par les Placentins, leur paya une rançon de quatre mille ducats et se dirigea sur Rome (3) ; parmi eux étaient Giovanni, Cristoforo et Ettore de Gonzaga, Guido Torelli, Alessandro Sforza, Galeazzo Stampa. La perte de ces prisonniers fut d'autant plus sensible à Venise qu'aux termes de la *condotta* de Carlo Orsini, ils appartenaient à la Seigneurie ; Carlo Orsini ne put livrer au podestat de Crema que Lunardo Visconti, protonotaire de San Celso ; Alessandro Crivelli, Lodovico, J.-B. de Landriano et Galeazzo Ferraro le 17 avril (4). — Ainsi la plupart des hauts personnages du parti gibelin étaient tombés aux mains de Venise, et Ascanio Sforza

(1) Marino Sanuto, III, 233, provéditeur de Crémone, 15 avril 1500 ; III, 242, lettre de Nicolo Prioli, châtelain de Crémone, 16 avril 1500 ; Marino Sanuto, III, 297, Lucio Malvezzi à la Seigneurie, 5 et 7 mai ; III, 472, Bentivoglio à la même, 8 juillet 1500 ; III, 484, Bologne, N. Rangon à la même, 9 juillet, et mention d'une lettre de Bentivoglio à Bibbiena, écrite dans l'intention ici exprimée.

(2) *Ibid.*, III, 219, nouvelles de Lodi, 4 avril 1500 ; III, 221, Agostino Vimercati, 11 avril 1500 ; III, 243, lettre de Carlo Orsini à son agent d'affaires à Venise, Angelo Tancredi, où il avoue le fait. Cette défaite excita quelque indignation à Venise (Marino Sanuto, III, 233 « e con poco honore fu cazado de li») ; III, 301, Carlo Orsini, lettre lue aux Pregadi, 8 mai 1500 ; III, 238, nouvelles sans indication de provenance (au sujet du rachat), 18 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 249, podestat de Crema, 20 avril. Le 20 avril, ce religieux était à Pontremoli.

(4) *Ibid.*, III, 232 et 245, Bon, podestat de Crema à la Seigneurie, 15 et 17 avril 1500.

disait avec raison : « La Seigneurie a tout Milan en son pouvoir, ayant entre les mains les plus illustres gentilshommes milanais, et cela ne lui sera pas inutile. » Le sort des Milanais dans leurs diverses prisons fut assez doux : ils furent bien traités et avec des égards presque partout, notamment de la part de Carlo Orsini. Ascanio Sforza, en quittant Crema, recommanda à celui-ci de continuer à bien traiter ses prisonniers, et il leur conseilla de s'entendre avec lui pour leurs rançons.

La plupart des Milanais eurent d'ailleurs une attitude assez plate et firent tous leurs efforts pour se concilier l'indulgence de Venise. Tous, et Ascanio le premier, protestèrent de leurs bons sentiments à l'égard de la Seigneurie : Lucio Malvezzi se déclarait très content d'être à Crémone, « car il était le serviteur de Venise », et il offrait à la Seigneurie sa personne et ses services ; il demandait que la Seigneurie fît une enquête, pour établir s'il avait réellement failli (1). Mais Venise se montra moins douce aux Gibelins fugitifs qu'ils ne l'avaient espéré, et que ne l'avait cru B.Erba ; elle se fit livrer le plus grand nombre possible de prisonniers, les fit étroitement enfermer dans les citadelles et les donjons, refusa de prendre connaissance, tant au conseil qu'en Pregadi, des mémoires justificatifs de Malvezzi et de ses compagnons. — Le cardinal Ascanio Sforza fut enfermé « *in toreselle* », sous la garde de trois délégués du conseil des Dix, Alvixe de Dardani, Polo da Franceschi, et le *canzelier grande*, Alessandro Capella ; plusieurs évêques furent enfermés à Venise même dans les prisons neuves et les prisons des femmes ; Malvezzi resta dans la forteresse de Crémone (2).

Louis XII n'avait pas l'intention de laisser au pouvoir de Venise ni Ascanio Sforza ni les autres Milanais fugitifs. Le 26 avril, l'évêque d'Albi et le maréchal de Gié prièrent Trevixam de demander à la Seigneurie l'extradition d'Ascanio Sforza ; une ambassade, composée du sénéchal de Beaucaire et de M. de Montoison, alla à Venise la négocier. La Seigneurie comprit, après un discours très ferme de Maynier, qu'elle ne pouvait résister à la volonté royale ; après quarante-huit heures de délibérations, les Pregadi décidèrent de livrer Ascanio Sforza au roi ; le pape Alexandre VI essaya vainement et trop tard de demander la mise en liberté du cardinal. Ascanio Sforza quitta Venise le 6 mai, avec les ambassadeurs français; il n'était qu'à

(1) Marino Sanuto, III, 242, Nicolo de Prioli, 16 avril 1500 ; III, 297, Malvezzi à la Seigneurie, 5 et 7 mai.

(2) *Ibid.*, III, 297 ; III, 264, 27 avril 1500.

demi rassuré sur son sort et demanda au sénéchal «s'il lui garantissait la vie sauve». Le voyage s'effectua sans incidents. Les Vénitiens furent généralement blâmés d'avoir livré le cardinal, surtout à cause du caractère impolitique de cette décision, qui les privait d'« une paille devant l'œil du roi », et qui manifestait leur dépendance à l'égard de la France. Le cardinal arriva à Milan le 18 mai et fut reçu avec un déploiement de forces militaires de nature à l'effrayer ; mais, après quelques jours d'un traitement rigoureux, d'Amboise adoucit le sort de son confrère prisonnier. En France, Ascanio fut bien accueilli par le roi, mais enfermé dans la grosse tour de Bourges, dont il ne sortit que plusieurs années après. La tradition d'Ascanio Sforza fut pour les alliés de Louis XII une occasion de lui exprimer des félicitations qui n'étaient pas très généreuses (1).

En même temps que le cardinal Ascanio Sforza, le gouvernement français réclama à la Seigneurie de Venise tous les autres prisonniers milanais ; ses réclamations se produisirent successivement, à mesure qu'il apprit la présence de sujets milanais en tel ou tel endroit. Le 22 avril 1500, les *Savii di Conseio e di Terra firma* firent voter par les Pregadi que « les rebelles » seraient rendus au cardinal d'Amboise à sa demande. Cette proposition réunit cent trente-huit voix ; un amendement de Filippo Trum et de Zorzi Emo, appuyé par un discours d'Emo et combattu par Pier Capelo, tendant à réclamer en échange le rebelle vénitien Marco da Martinengo, fut repoussé. Dès le 18 d'ailleurs, le *Colegio* avait ordonné aux *rectori* de Bergame, — à la suite de la demande d'extradition faite par d'Amboise au sujet de trois individus : Marliano, G. da Castiom, Francesco Visconte, retirés à Brignano et menés à Bergame, — de livrer au gouvernement français tous leurs prisonniers et surtout ceux de Pizzighetone. Ensuite les réclamations se succédèrent sans fin : Sanuto, dont la sensibilité n'était cependant pas la vertu dominante, s'apitoie, presque malgré lui, sur ces pauvres Milanais prisonniers « qui étaient venus se réfugier à Venise, espérant y trouver leur salut » (2). Dès la fin d'avril, la plupart des Gibelins étaient déjà livrés et les autres sur le point de l'être ; quelques-uns seulement avaient pu s'échapper. Les prisonniers furent dirigés sur Treviglio et Caravaggio, et, à Cassano, remis à deux officiers fran-

(1) Je renvoie, pour plus de détails sur l'extradition du cardinal Ascanio, au travail cité pag. 297, note 2.

(2) Marino Sanuto, III, 251, Venise, *in colegio*, 22 avril 1500 ; III, 252, *ibid.*, 23 avril 1500. III, 245, *ibid.*, 18 avril 1500.

çais chargés d'en prendre livraison. Trivulce justifiait cette demande d'extradition en bloc en disant : « C'est nous qui avons fait la battue ; vous n'avez eu qu'à prendre le gibier. Les prisonniers nous appartiennent parce qu'ils ont été pris sur le territoire du roi ». Cette première série de prisonniers fut livrée sans trop de difficultés, et, le 6 mai, d'Amboise en remerciait la Seigneurie (1). Mais on ne lui avait guère livré que des gens sans importance; il réclama les «*pezzi grossi*», et le 7 mai, Etienne de Vesc et Maynier communiquent aux Pregadi ses plaintes de ce qu'on ne lui livrait que des «galeux» (*rognosi*) (2). Il voulait surtout les Crivelli, les Visconti, les Landriani, fauteurs, selon lui, du retour de Ludovic Sforza; la Seigneurie dut se décider à les lui abandonner. Aussi le sénéchal de Beaucaire, quittant Venise le 10 mai, emmenait-il avec lui deux «bons» prisonniers, l'auditeur et le secrétaire d'Ascanio Sforza, et peu après l'on expédiait aussi à Milan le cardinal lui-même et les autres gros personnages: les compagnons prisonniers d'Ascanio étaient traités «comme des chiens»; on leur avait mis les fers aux pieds; «ils auraient préféré la mort à ce traitement» ; les évêques, abbés et protonotaires eux-mêmes étaient enchaînés par un pied à la selle de leurs chevaux (3). La rigueur du cardinal d'Amboise ne se démentit pas : il exigea l'arrestation par la Seigneurie de divers Milanais allant à Trente et qui, disait-on, portaient de l'argent aux réfugiés d'Allemagne (4) ; au mois de juin, il réclama, à plus juste titre, deux Français accusés de complicité dans l'assassinat du capitaine de justice ; le 29 juin, il demanda encore Odoardo di Lampugnano (5). Après son retour en France, le Sénat continua sa politique: le 20 juillet, un héraut royal alla à Vérone demander aux *rectori* de ne point donner asile aux rebelles, de livrer au roi ceux qui y résidaient et à l'avenir de les expulser immédiatement; les *rectori* promirent de se conformer à ce désir (6).—

(1) Marino Sanuto, III, 275, H. da Monte, Treviglio, 29 avril 1500 ; III, 282, provéditeur de Treviglio, 29 avril ; III, 262, provéditeur de Crema, 25 avril 1500 ; III, 301, provéditeur de Treviglio (communique une lettre du cardinal d'Amboise, 6 mai).

(2) *Ibid.*, III, 295 et 307, *in colegio*, 6, 7 et 10 mai 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 15 mai. *Chronicon Venetum*, 15 mai 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 374, Zorzi, résident vénitien à Milan, 2 juin 1500.

(5) *Ibid.*, III, 378, Crema, 4 juin 1500; III, 466, Trevisani, Lyon, 29 juin 1500.

(6) *Ibid.*, III, 472, rectori de Brescia, 8 juillet 1500 ; III, 529, rectori de Vérone, 20 juillet 1500. Le 18 juin, M. de Sacierges réclamait un certain «Gian Giacomo», prisonnier à Caravaggio, et demandait qu'on ne laissât pas la route libre aux rebelles (Marino Sanuto, III, 408, Zorzi, Vérone, 18 juin).

Le cardinal d'Amboise réclama même, fait assez singulier, ce Marco da Martinengo dont les Vénitiens avaient songé à lui demander l'extradition à lui-même, — sur le simple bruit que cet ancien *condottiere* vénitien, devenu rebelle à la Seigneurie, était revenu mystérieusement à Venise ; mais il n'y avait là rien de vrai et l'erreur originelle de cet imbroglio fut vite expliquée (1). — Quelques-uns de ces prisonniers rendus aux Français purent s'échapper : à la fin d'avril, à Bergame, pendant la formation d'un convoi de prisonniers envoyés à Treviglio, le fils de Bortolo Crivelli, Antonio Maria, s'enfuit de la citadelle en escaladant un mur ; Bortolo lui-même et deux Landriano, à peine montés à cheval, prirent leur course ; on les chercha, mais on ne trouva dans le couvent de San Francisco que les habits de Bortolo ; les moines avaient travesti les fuyards en religieux, et ils réussirent à se sauver sous cet accoutrement (2). Un autre convoi conduit par Zuam Griego et M. de la Lande, dans lequel étaient Baptista Visconti, Ambrosio del Mayno, Gaspar dell'Occhio, Hieronimo Carcano, eut une aventure singulière : les gens de Caravaggio, dirigés par Giacinto Simonetta, voulurent tenter de délivrer ces prisonniers ; pour ne point se compromettre ni s'exposer aux représailles des Vénitiens, ils firent faire le coup par les femmes et par des hommes habillés en femmes : on provoqua un tumulte, de grandes criailleries de femmes ; puis le convoi fut attaqué à coups de pierres ; à la faveur du tumulte, les prisonniers furent enlevés et délivrés ; Lalande se plaignit très vivement de cette agression, et les provéditeurs vénitiens vinrent rétablir l'ordre, « ce qui n'eut pas lieu, dit le chroniqueur, sans beaucoup de sang versé » ; ils ordonnèrent la restitution aux Français des prisonniers délivrés, sous peine de mort et de confiscation des biens pour les recéleurs ; mais on ne put retrouver que fort peu des évadés. Cette affaire, « risible en somme »,

(1) Marino Sanuto, III, 418, Venise, 24 juin 1500. — Le 23 juin, on avait trouvé à Venise, sur une colonne de l'Avogaria, un bulletin disant : « Si vous voulez me donner un sauf-conduit, je vous révélerai des secrets important au bien de l'Etat ». L'avogador Pier Morexini en référa aux Dix, qui, le soir même, accordèrent un sauf-conduit de quinze jours, pouvant se prolonger de quinze autres jours. On crut que ce mystérieux billet venait de Marco da Martinengo ; Maynier le crut aussi et l'écrivit à Milan ; Sacierges reprocha vivement au secrétaire Guidoti ce sauf-conduit donné par la Seigneurie à Martinengo. Guidoti nia absolument le fait (Marino Sanuto, III, 429, *in colegio*, 30 juin 1500 ; III, 527, Milan, Guidoti à la Seigneurie, 18 juillet 1500).

(2) *Ibid.*, III, 270, provéditeur Moro, 28 avril 1500 ; III, 273, Alvixe di Piero, Bergame, 29 avril 1500.

déplut fort au Colegio, qui, dans la séance du 29 avril, blâma vivement les *rectori* et surtout le capitaine de Caravaggio, et résolut de prendre des mesures pour châtier les coupables ; l'envoi d'un commissaire enquêteur fut décidé ; puis, cette satisfaction platonique une fois votée, on ne fit aucune enquête et « l'affaire s'en alla en fumée » (1). A la fin de juin, divers gibelins milanais purent encore s'enfuir vers les Alpes ; l'un d'eux vint se faire reprendre à Mestre ; le général des *Humiliati* put traverser Brescia en sécurité pour se rendre en Allemagne (2) ; ces diverses évasions motivèrent des observations, forcément stériles, de Maynier au Colegio (3).

Venise ne fut pas la seule puissance à qui le gouvernement français redemanda des prisonniers : le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue durent livrer au roi les Milanais fugitifs venus sur leurs territoires (4) : le cardinal d'Amboise, puis le Sénat réclamèrent au marquis de Mantoue les «Sanseverineschi» réfugiés dans ses états ; à Mantoue étaient Badino di Pavia, Pereto Corso et Cristoforo di Calabria, tous anciens connétables de Ludovic Sforza, Biasino Crivelli, chef de sa cavalerie légère : aucun d'eux, d'ailleurs, ne recevait de solde du marquis, et ils comptaient se retirer, à la première occasion favorable, en Allemagne (5) ; le marquis de Mantoue dut cependant promettre de les livrer et en livra en effet plusieurs, non sans amertume.

Ces restitutions de fugitifs et de prisonniers mécontentèrent vivement les Milanais. Bibiena exprimait le sentiment général de la population, quand il disait aux provéditeurs Moro et Marcello : « Autrefois la Seigneurie était aimée à Milan ; mais depuis qu'elle livre les gibelins Milanais à leurs oppresseurs, elle a perdu l'affection de cette ville » (6) ; Pontremoli ne jugeait pas moins sévèrement la politique vénitienne. Les provéditeurs eux-mêmes en vinrent à dire qu'il avait été bien inutile de livrer

(1) Marino Sanuto, III, 294, Caravaggio, Dandolo ; *Chronicon Venetum*, pag. 159. mai 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, en mai 1500 ; Marino Sanuto, III, 273, *in colegio*, 29 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 372, Trevixam, recteur de Brescia, 3 juin ; III, 412, Venise, *in colegio*, 21 juin 1500.

(3) *Ibid*, III, 421, ambassadeur français, *in colegio*, 26 juin 1500.

(4) *Ibid.*, III, 484, 13 juillet 1500. — Voir *La politique du marquis de Mantoue pendant la lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza.*

(5) *Ibid.*, III, 520 et 529, 16 et 20 juillet 1500, Vérone.

(6) *Ibid.*, III, 279, Treviglio, Moro et Marcello, 29 avril 1500 ; III, 301, podestat de Treviglio, 6 mai 1500 ; III, 306, Crema, 7 mai 1500.

les prisonniers, car les Français n'auraient pas pris les armes pour venir les réclamer (1).

Quelques gibelins seulement purent revenir à Milan munis de saufs-conduits, le gouvernement français s'étant montré aussi peu disposé que possible à en accorder ou à en laisser donner : des gibelins en ayant demandé à Venise pour aller à Trente, Trivulce, consulté, fit des difficultés, déclarant que c'étaient des « hommes de mal » (2); le gouvernement vénitien ne tint d'ailleurs que peu de compte de ses propres saufs-conduits : Baptista Visconti, H. Carcano, Ambrosio del Mayno, furent arrêtés à Treviglio, malgré l'autorisation qu'ils avaient de la Seigneurie de résider sur le territoire vénitien (3), et, malgré la juste protestation de Pitigliano, les Pregadi écrivirent aux provéditeurs qu'il fallait cependant les livrer à la France (4). Quelques Milanais rentrèrent cependant en Lombardie en vertu de telles permissions : ainsi Andrea di Borgo, Galeazzo Visconti, qui, resté en Allemagne jusqu'au début de mai, obtint de rentrer, sous prétexte d'aller révéler à Louis XII ce qu'il savait des secrets du More (5). De même, ce fut avec un sauf-conduit que le cardinal San Severino revint d'Allemagne à Parme, et qu'il y attendit de Louis XII l'ordre qui devait l'envoyer, soit en France, soit à Rome (6).

Ainsi, sauf le petit groupe resté en Allemagne, sauf les quelques heureux qui purent y retourner après la catastrophe d'avril ou qui trouvèrent ailleurs une hospitalité précaire, tout le parti gibelin se retrouva sous la domination française. Il n'y avait plus qu'à l'y soumettre définitivement. C'est pour opérer d'une façon sûre cette soumission que Louis XII et le cardinal d'Amboise s'étaient, en accordant à Milan une amnistie générale, réservé le droit de châtier individuellement les coupables : la plupart des gibelins subirent de ces châtiments.

Il y eut peu de supplices, bien que, pour épouvanter Milan, on y eût réuni deux mille hommes de troupes comme pour assurer l'ordre en prévision de troubles éventuels, bien qu'on y eût dressé trois potences, et que ces préparatifs eussent fait

(1) MARINO SANUTO., III, 293, Treviglio, Moro et Marcello, 2 mai 1500.

(2) *Ibid.*, III, 346, Milan, Zorzi à la Seigneurie, 19, 20 et 22 mai.

(3) *Ibid.*, III, 283, Caravaggio, Giacomo Seco d'Aragonia.

(4) *Ibid.*, III, 279, Treviglio, Moro et Marcello à la Seigneurie, 29 avril 1500.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 25 avril et 8 mai ; MARINO SANUTO, III, 318, Trevixam, Lyon, 10 mai 1500.

(6) Costabili au duc de Ferrare, 3 août. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 686.

croire à une pendaison générale de tous les prisonniers (1). On ne condamna à mort que les auteurs avérés du complot, manqué d'ailleurs, qui avait été comme le prélude du retour de Ludovic Sforza, Giacomo Andrea, le barbier Nicola della Bussola, Lodovico Porzio, qui avait commis un acte de trahison pendant le siège du château, et le châtelain français de Trezzo, ce capitaine gascon Allain, qui avait voulu vendre la place quinze cents ducats à Venise. Porzio (2), par une rare et stupide impudence, avait reparu le 12 avril, après la défaite de Ludovic Sforza, « portant un gros brochet et une énorme truite » afin de festoyer dans le château en l'honneur de la victoire ; on l'y laissa entrer, puis il fut « lui mis au dedans et de son poisson déchargé » (3). Carbon de Luppé, maître d'hôtel du roi, alla avec cinquante archers saisir Allain au château de Trezzo ; il fut enfermé aussi dans le château ; ces divers procès furent instruits par Michele Rizzo et le capitaine de justice ; La Trémoille fit exécuter les sentences capitales qu'ils prononcèrent : Andrea et Nicola della Bussola furent pendus le 12 mai (4), le gascon Allain et Lodovico Porzio furent décapités dix jours après. Un cinquième individu, sur le crime duquel les renseignements font défaut, Galeazzo Ferraro, fut aussi, malgré les prières d'Ascanio Sforza, décapité le 7 juin (5).

Les autres prisonniers en furent quittes à meilleur compte : ils se tirèrent d'affaire moyennant les inquiétudes d'une prison prolongée, des amendes plus ou moins fortes, quelques-uns moyennant un séjour en France. On leur fit tout d'abord subir une assez longue et sévère détention dans le château ; « leur situation, dit un témoin, y empirait chaque jour » ; Mgr Crivelli reçut la question (*quattro tracti da corda*), le prévôt d'Ognissanti, un Marliano, fut quelque temps en péril de mort ; plusieurs ecclésiastiques, et lui entre autres, furent menacés de la dégradation canonique. Mais ce fut surtout par des amendes et des con-

(1) Marino Sanuto, III, 301, Treviglio, provéditeur *in campo*, 6 mai 1500.

(2) Les contemporains ne sont pas d'accord sur cet acte de trahison ; selon les uns, Porzio avait tenté de séduire le châtelain français pour l'amener à une capitulation, qu'il feignait de lui conseiller par pure amitié ; selon d'autres, il avait déserté le jour de la Chandeleur et tenté de noyer les caves du château.

(3) D'Auton, *Chron.*, I, 203, 210 ; Seregni au duc de Ferrare, 10 mai 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 317, Zorzi, résident vénitien à la seigneurie, Milan, 12 mai 1500.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 23, 27 mai et 3 juin 1500 ; Marino Sanuto, III, 385, Milan, 8 juin 1500.

fiscations que l'on atteignit les Gibelins ; elles enrichissaient le gouvernement en appauvrissant ses ennemis. Dès la fin d'avril, les conquérants envahirent les propriétés des vaincus, qui furent distribuées entre tous les Français accourus à la curée et au partage (1) ; la maison du marquis de Mantoue fut occupée par Francesco Trivulzi, celle de Marchesino Stanga par M. de Ligny ; le cardinal d'Amboise, partisan de la rigueur, laissait faire ; Bianchi et beaucoup d'autres citoyens regrettaient l'absence du roi, moins dur que son ministre et « *qui voulait la conversion et non la mort du pêcheur* » (2). Ces confiscations et usurpations violentes amenèrent des rixes et des bagarres sanglantes; au sujet d'un chateau des Dal Verme, il y eut une bataille véritable (3).

« Il n'y a rien au monde, dit, à propos de cet incident, le chroniqueur vénitien, qui, avec les Français, ne puisse s'arranger moyennant finances ». Il aurait pu en dire autant de presque toutes les condamnations de Gibelins. Le grand chef du parti indépendant, qui avait oscillé de Trivulce à Ludovic et de Ludovic à Trivulce, F.-Bern. Visconti, fut un des plus sévèrement traités: il avait quitté Milan pendant les derniers troubles, lors de la capture de Ludovic Sforza ; comme *il était toujours*, ainsi que le dit Seregni, *du parti triomphant* (4), il fit prudemment demander au podestat de Caravaggio l'autorisation de rentrer dans ses possessions de Brignano et de Pagazano, qui, restant fidèles à la nationalité milanaise, avaient refusé de recevoir les troupes de la Seigneurie (5). Cette autorisation lui fut accordée ; il ne tarda pas alors à chercher à rentrer à Milan ; ce désir fut favorisé tant par Antonio Maria Pallavicini que par les Trivulce, et le cardinal d'Amboise le rappela (6) ; il arriva à Milan vers le 16 avril, mais il dut tout d'abord se laisser enfermer comme prisonnier dans le château (7); pendant ce temps, les Vénitiens faisaient

(1) Voir dans mes *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais* un document daté du 10 juillet 1500, la Liste des *Donations faites sur les biens des rebelles confisqués* (n° 15, pag. 34).

(2) Bianchi au duc de Ferrare, 27 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 649.

(3) *Chronicon Venetum*, pag. 163, juin 1500.

(4) Dans une lettre du 12 avril 1500.

(5) Marino Sanuto, III, 221, Caravaggio, J.-Ant. Dandolo, 11 avril 1500.

(6) *Ibid.*, III, 233, provéditeur *in campo*, Treviglio, 15 avril ; III, 238, Caravaggio, Dandolo, 15 avril ; III, 245, podestat de Crema, 18 avril 1500.

(7) Seregni au duc de Ferrare, 16 avril 1500 ; Modène, A. d. S. *Cartegg. diplom. estero*, Erba au même, 16 avril. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 639.

l'inventaire de ses biens mobiliers à Brignano et Pagazano et les mettaient sous séquestre (1); il sortit du château, après plusieurs sévères interrogatoires, le 23 avril, en versant une caution de dix mille ducats (que lui prêta un des Pallavicini) (2). Le bruit se répandit, malgré cette mise en liberté, qu'on l'avait convaincu d'un projet d'assassinat de Trivulce dans le Dôme, et qu'on l'avait condamné à mort (3). Son sort, bien qu'il n'ait pas été menacé, comme on le crut, du dernier supplice, resta incertain pendant tout le mois de mai ; il finit par être condamné à une forte amende et dut aller en France ; il partit le 7 juin avec le cardinal d'Amboise (4). Le gouvernement français lui permit d'ailleurs de défendre ses intérêts à Venise et en prit la défense ; mais d'Amboise, malgré l'opinion contraire de Trivulce, abandonna à la Seigneurie, jusqu'à la décision du roi, la jouissance de ses biens dans le Crémonais. Au début de juin, F.-B. Visconti demanda à la Seigneurie, avec l'appui de d'Amboise et de l'ambassadeur Zorzi, la restitution de ses biens immeubles et mobiliers (beaucoup de ces derniers avaient été volés depuis son départ, à l'insu d'ailleurs des Vénitiens) ; et les Pregadi votèrent en effet le 9 juin, sur la proposition des *Savii di Conseio*, cette restitution, mais après une étude plus approfondie de la question de droit, car ils en avaient précédemment décidé la confiscation ; le 7 juillet, la restitution n'ayant pas été effectuée encore, Sacierges renouvela la demande de d'Amboise (5). On pensa d'abord que F.-B. Visconti resterait quelque temps interné en France (6) ; cependant Louis XII l'accueillit bien et il rentra en grâce (7); on annonçait son retour à Milan dès le 4 juillet ; l'opinion, toujours extrême, voulait alors que ce fût au contraire Trivulce qui fût retenu en France. F.-B. Visconti fut en effet remis en liberté vers le 12 juillet ; il alla visiter l'ambassadeur vénitien, qu'il chargea de ses hommages pour la Seigneu-

(1) Marino Sanuto, III, 233, Pagazano, Morexini, pagador in campo, 15 avril.

(2) *Ibid.*, III, 250, rectori de Brescia, 21 avril 1500 ; III, 257, 23 avril 1500, Zorzi à la Seigneurie, Milan.

(3) *Ibid.*, III, 261, Crema, Bon à la Seigneurie, 25 avril 1500.

(4) *Ibid.*, III, 293, Treviglio, provéditeur, 2 mai 1500 ; III, 385, ambassadeur vénitien, Milan, 8 juin 1500 ; lettres de Seregni.

(5) *Ibid.*, III, 381, *in colegio*, 9 juin 1500 ; III, 472, lettre de M. de Sacierges, 7 juillet 1500, Milan.

(6) *Ibid.*, III, 425, Guidoti, 20 juin, Milan ; III, 465 et 472, Lyon, Trevixam, 27 juin et 1er juillet.

(7) Seregni au duc de Ferrare, 2 juillet.

rie, et rentra bientôt après en Lombardie (1). — Le secrétaire des affaires étrangères de Ludovic Sforza, Bartolomeo Chalco, bien accueilli par Louis XII, l'avait ensuite abandonné pour redemander du service à son ancien maître ; il fut considéré comme rebelle et emprisonné ; son cas fut d'abord considéré comme très grave, mais sa situation s'améliora vite ; dès le 27 avril, on annonça qu'il ne serait frappé que d'une amende (2). — Des amendes furent infligées, la plupart du temps après discussion et transaction avec les coupables, à Ambrosio da Corte, qui fut taxé à quatre mille ducats ; à Gilberto Borromeo, qui dut en payer deux mille ; à Aloysio Gallerate ; à l'aubergiste del Pozzo, qui dut en payer quatre mille ; à Galeazzo Cotta, à Marchesino Stanga, à Giovanni Francesco Marliano (3). Le comte Filippo Borromeo offrait une rançon de mille ducats, mais l'évêque de Como trouva que « c'était peu d'argent pour la trahison qu'il avait commise », et le fit arrêter (4). Le gendre de Ludovic Sforza, son ancien capitaine général, Galeazzo di San Severino, se trouva dans une situation plus difficile : il avait été fait prisonnier par les Suisses et était resté entre leurs mains ; ses possesseurs essayèrent par toutes sortes de vexations de lui soutirer de l'argent et offrirent au roi de le lui vendre cent mille ducats, mais il leur fut répondu que le roi n'en donnerait pas mille ducats. Repoussés de ce côté, les Suisses, pour se débarrasser de ce prisonnier encombrant, le vendirent mille ducats au bailli de Dijon, qui lui demanda à son tour une rançon de cinq mille ducats ; Galeazzo finit par lui en faire accepter une de trois mille seulement, que ses parents et amis se cotisèrent pour fournir ; mais le bailli de Dijon fut alors plaisanté pour lui avoir « laissé des cheveux sur la tête ». On prétendit que Galeazzo de San Severino était dans un réel dénûment, qu'on l'avait envoyé

(1) Marino Sanuto, III, 475, Milan, 4 juillet 1500 ; III, 525, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 12-13 juillet 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 27 et 28 avril.

(3) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale*, B, 18. Pontremoli au duc de Ferrare, 16 mai 1500, citée précédemment ; Marino Sanuto, III, 495, N. de Cadamosto à la Seigneurie, Crema, 11 juillet 1500 ; Seregni au duc de Ferrare, 10 mai. Marino Sanuto, III, 532, Milan, Guidoti, 20 juillet 1500. On avait longtemps redouté pour Marchesino la confiscation « qu'on ne savait par quel moyen il pourrait éviter » ou l'exil en France. (Marino Sanuto, III, 465, Lyon, Trevisani, 27 juin 1500) ; lettre de Bianchi, 17 avril 1500 : « Io credo che M. Marchesino non se potera deffendere a questa volta che li beni suoi non siano confiscati. »

(4) Marino Sanuto, III, 306, Crema, 7 mai 1500.

en France avec l'accoutrement et dans l'emploi humiliant de valet d'armée, le carnier sur l'épaule et menant une mule par la bride. Sa rançon fut payée le 9 juin, et il fit alors demander à la Seigneurie, par l'intermédiaire du marquis de Mantoue, l'autorisation de se retirer à Venise (1).

Pour la plus grande partie des prisonniers, une sensible amélioration de leur sort se produisit dès la fin du mois de mai; plusieurs des très fortes amendes prononcées furent de beaucoup réduites ; ces adoucissements étaient dus aux besoins financiers du gouvernement franco-milanais qui voulait de l'argent comptant ; tel condamné à une amende de six mille ducats se libéra par le paiement immédiat de quatre mille ; on offrit quittance de leur dette, moyennant douze cents livres, aux débiteurs des gabelles de Ludovic Sforza, dont la dette envers l'état s'élevait encore à douze mille livres (2).

La plupart des Gibelins ainsi frappés durent quitter momentanément la Lombardie, soit pour éviter que leur présence et leur influence y fissent naître de nouveaux troubles, soit pour aller rendre hommage personnellement et faire leur soumission à Louis XII. Outre F.-B. Visconti, parmi ceux qui durent faire en France ce voyage pénible et humiliant, il faut citer Francesco Marliano, Marchesino Stanga, l'aubergiste Del Pozzo, Guarnier Guasco (3). Visconti et Stanga y allèrent à la suite du cardinal d'Amboise et secrètement attachés, disait-on, sur leurs chevaux (4). Le 4 juillet, Yves d'Alègre voulait opérer un envoi en masse en France de tous les prisonniers du château et leur donna huit jours pour se préparer au départ. Il voulait aussi envoyer en France, comme ôtages, les femmes et les enfants des *fuorusciti* (5). Quelques-uns des Milanais envoyés en France en

(1) *Chronicon Venetum*, pag. 161, mai 1500. Marino Sanuto, III, 266 et 318, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 21 avril et 10 mai ; III, 255, podestat Bon à la Seigneurie, Crema, 22 avril ; III, 317, Milan, Zorzi à la Seigneurie, 12 mai ; Seregni au duc de Ferrare, 8, 10, 13 mai et 9 juin. Marino Sanuto, III, 424, Venise, *in colegio*, 28 juin 1500.

(2) Marino Sanuto, III, 426, Milan, 20 juin 1500. Ceux-là mêmes qui allèrent en France purent arranger facilement leurs « affaires » pour de l'argent. (Marino Sanuto, III, 495, Crema, 11 juillet 1500). (Marino Sanuto, III, 426, Milan, 20 juin 1500). Au mois de juillet, divers individus furent encore mis au Castello pour être rançonnés (Marino Sanuto, III, 475, Milan, 4 juillet 1500).

(3) Seregni au duc de Ferrare, 28 avril, 3 et 5 mai, 5 juin, et les textes cités à la note 3 de la page précédente. Marino Sanuto, III, 425, Guidoti, 20 juin 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 451, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 22 juin 1500.

(5) *Ibid.*, III, 475 et 515, Milan, 4 et 13 juillet 1500.

revinrent assez vite : Galeazzo Visconti rentra à Milan le 12 juillet ; il était devenu «tout français», avait obtenu la restitution de tous ses biens, sauf ses fiefs, et l'autorisation de rester deux mois à Milan ; il fut reçu d'ailleurs assez froidement par le peuple qu'irritait justement cette trahison (1).

Le parti gibelin, jadis si puissant, qui auparavant n'avait accepté la domination française que pour la renverser ou la trahir si vite, était désormais réduit à l'impuissance, divisé en plusieurs fractions sans cohésion entre elles, définitivement ruiné ; par la prison et par l'amende, par le salutaire exemple de quelques échafauds, il était pour longtemps frappé de terreur. La pacification du Milanais fut achevée au mois de juillet ; les Gibelins emprisonnés ou châtiés avaient retrouvé leur liberté, leurs richesses, la jouissance de leurs droits ; les émigrés qui avaient voulu rentrer en Milanais en avaient eu l'autorisation. En juillet, il n'y avait plus que des *rebelles* tout à fait endurcis qui restassent enfermés au Castello, comme, par exemple, l'un des comtes Della Somaglia (2). Des mesures furent prises alors contre ces intransigeants, contre les *fuorusciti* qui refusaient décidément d'accepter le nouveau régime. Une liste de tous les compagnons de Ludovic le More en Allemagne fut dressée le 17 juin : Sacierges leur adressa une proclamation où il leur promettait le pardon du roi, s'ils revenaient dans le Milanais, et les condamnait à la confiscation de leurs biens, s'ils n'y étaient pas revenus dans un délai d'un mois (3). Contre ceux qui demeurèrent définitivement réfractaires, on prit des mesures tendant à les détacher tout à fait de Milan, tout en gardant des ôtages contre eux ; leurs familles, femmes et enfants, reçurent vers le milieu de juillet l'ordre de quitter Milan et d'aller s'établir à Asti, sous peine de perdre leurs biens personnels ; plusieurs essayèrent encore de s'enfuir sur les territoires vénitien ou mantouan ; mais M. de Sacierges demanda leur restitution à ces gouvernements (4) ; le 13 septembre, il réclama au marquis de Mantoue plusieurs dames milanaises condamnées à l'internement à Asti, notamment la

(1) Seregni au duc de Ferrare, 3 août 1500.

(2) MARINO SANUTO, III, 516, Milan, 15 juillet 1500.

(3) *Ibid.*, III, 425, Milan, Zorzi, 20 juin 1500 ; III, 515, 15 juillet 1500. Voir *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais*, n° 16, pag. 39. *Liste des partisans de Ludovic Sforza, condamnés pour rébellion.*

(4) *Ibid.*, III, 495, Crema, N. de Cadamosto, 11 juillet 1500 ; III, 510, Caravaggio, Dandolo, 14 juillet 1500 ; III, 530, Milan, Guidoti, 17 juillet 1500.

femme du comte G. Antonio Della Somaglia (1). Enfin la fidélité des Gibelins et de Milan tout entier fut garantie à Louis XII par l'envoi en France de quatre cents gentilshommes milanais comme ôtages (2).

Les biens de Ludovic Sforza, de sa famille et des *fuorusciti* furent confisqués et distribués entre les Français et les Guelfes, partisans et défenseurs du nouvel ordre de choses. Ligny reçut Castel Sant'Angelo, fief des Bolognini, et la maison de Marchesino Stanga à Milan ; Ambrosio Trivulzi, les biens des Della Somaglia ; l'évêque de Como eut la prévôté de Viboldone (3). Les biens ecclésiastiques ne furent pas épargnés ; l'abbaye de Chiaravalle, bénéfice d'Ascanio et dont le revenu était de dix mille ducats, fut donnée à La Rovère, qui en manifesta hautement sa joie et demanda su-rle-champ les bulles d'investiture à Alexandre VI (4). La famille de Trivulce obtint dans la curée la plus grosse part des dépouilles (5), mais les Borromei, les Pallavicini et les autres grandes familles guelfes en profitèrent presque aussi largement (6).

§ 3. — *La grandeur et la disgrâce de Trivulce.*

Lieutenant du roi par delà les monts, maréchal de France, chef du parti guelfe et chef du gouvernement français, Jean-Jacques Trivulce était la plus grande puissance du Milanais. Portée à l'apogée dès l'entrée des Français à Milan, l'excès de sa puissance fut une des plus grosses difficultés que rencontra l'établissement de la domination française, car il était également dangereux, et il parut longtemps non moins impossible de gouverner sans lui ou contre lui. Ce ne fut qu'après la capture de Ludovic

(1) M. de Sacierges au marquis de Mantoue, 13 septembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 696.

(2) Marino Sanuto, III, 510, Caravaggio, Dandolo, 14 juillet 1500. Malgré la précision habituelle des informations vénitiennes, ce chiffre aurait besoin d'être confirmé par d'autres documents plus officiels.

(3) *Ibid.*, III, 261, Crema, 25 avril 1500.

(4) La Rovère la promit à l'évêque de Como s'il lui donnait sa voix au prochain conclave. Marino Sanuto, III, 408, Vérone, Zorzi, 18 juin 1500. Seregni au duc de Ferrare, 14 juin 1500.

(5) J'ai déjà renvoyé aux *Registres de lettres ducales de Louis XII* pour cette question. L'évêque de Como ne reçut le chapeau qu'à la fin de septembre 1500 (Lettre de Costabili, 2 octobre 1500).

(6) Marino Sanuto, III, 297, Treviglio, provéditeur *in campo*, 6 mai 1500.

Sforza que Louis XII parvint à se débarrasser de cet allié gênant, de ce serviteur dont le zèle excessif était souvent nuisible, et dont la loyauté resta toujours quelque peu suspecte (1).

Dès l'entrée des troupes françaises à Milan, Trivulce s'installa bruyamment, comme lieutenant du roi, dans la Corte Vecchia(2). Il étala dès ce jour le faste de son pouvoir et affecta avec une insolente ostentation l'indépendance à l'égard des Français. Il ne cachait guère sa satisfaction de voir le duc toujours vivant et toujours libre, et restant par suite pour les conquérants l'objet d'une crainte qui le rendait lui-même nécessaire(3). Ses ambitions de politique personnelle, qui s'étaient fait jour même avant la campagne, semblèrent se réveiller ; il émettait devant Dolce le projet d'aller conquérir pour son propre compte Pise, « conquête non moins avantageuse pour la Seigneurie, ajoutait-il, que la possession directe de cette ville, vu leur amitié »(4). Cet orgueil venait peut-être en partie de l'espèce d'ahurissement où, selon Bianchi, l'avaient plongé sa victoire et son élévation subite ; pendant quelques jours, il sembla que « ce qu'on lui disait à une oreille sortait par l'autre»(5). D'ailleurs il reprit vite son aplomb et garda son insolence: sa puissance était réellement fort grande(6). Il avait une incroyable quantité d'affaires à traiter, et à peine pouvait-il y suffire ; toutes les proclamations se faisaient en son nom, sans qu'il y fût fait mention d'autre que de lui (7); il signait «lieutenant général du roi» (8). Au début de janvier, Louis XII lui accorda un pouvoir « aussi ample qu'il lui avait plu de le demander », pour nommer aux évêchés et abbayes, pour placer les châtelains et autres fonctionnaires, pour « faire enfin tout ce que pourrait faire le roi lui-même » s'il était à Milan (9). Il fit attribuer à sa femme, à sa fille, à son fils et à sa bru quelques-unes des plus

(1) Voir *La politique de Trivulce au début du règne de Louis XII.*

(2) Marino Sanuto, III, 32, relation de Zuam da Tolentino, octobre 1499. Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 8 novembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1210, rectori de Bergamo, 2 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1263, Milan, 7 septembre 1499.

(5) Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 442.

(6) Mantoue, *Arch. Gonzaga.* Giovanni de Gonzaga au marquis, 16 septembre 1499.

(7) Mantoue, *ibid.*, Rozono au marquis de Mantoue, 18 septembre 1499 ; Bianchi au duc de Ferrare, 11 septembre 1499.

(8) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* F.-B. Visconti à Trivulce, Milan, 6 septembre 1499.

(9) Seregni au duc de Ferrare, 4 janvier 1500.

belles possessions territoriales de la Lombardie, d'énormes revenus à prendre sur les canaux, des fiefs et des privilèges de toute nature ; toute sa famille fut gorgée de faveurs et de richesses : son fils, le comte de Misocco, remplaça M. de Baudricourt comme maréchal de France. Son cousin Alessandro Trivulzi devint gouverneur de Plaisance ; l'évêque de Como eut la promesse du chapeau. Comment n'être pas démesurément enorgueilli de cette puissance, qu'il semblait ne dépendre que de lui d'accroître encore (1) ?

Toutefois il sembla d'abord que son gouvernement serait sage et populaire : il donnait audience deux fois par jour, matin et soir, et avait l'accueil facile, aimable et cordial. Il se montrait souvent au peuple, se promenait à cheval dans les rues de Milan, accompagné de ses parents et de Francesco Bernardino Visconti ; les dimanches et jours de fête, il allait avec ses familiers à la messe et au sermon ; il se faisait raccompagner jusqu'à ses appartements par le chapelain et les patriciens, restait assez longtemps à causer avec eux, et en retenait toujours quelques-uns à déjeuner. Les ambassadeurs ont montré à diverses reprises ce qu'était ce gouvernement de Trivulce : le 27 novembre, par exemple, Trivulce donne une audience dans une chambre pleine de monde, entouré par les Visconti et les Borromei ; dans ce brouhaha d'entrants et de sortants, on expédie cependant des affaires : trois secrétaires écrivent à une petite table ; puis l'évêque de Luchon survient avec les conseillers français du Sénat, et Sacierges et Trivulce se mettent à causer tous les deux à part. Rien en apparence n'est plus familier et plus simple. — Même bonhomie, même facile accueil pendant ses repas, publics et ouverts à tout venant. Le 29 novembre au soir, Costabili, venant faire à Trivulce une commission du duc de Ferrare, le trouve à table, entouré de convives italiens et français; assis à table ou debout sont l'archevêque de Bari, Antonia Maria Pallavicini, M. Stanga, Conradino Vimercati, Bonaventure de Parme, un peu plus à l'écart, Filippo del Fiesco, compagnie mêlée, on le voit, de Gibelins et de Guelfes ; derrière eux, beaucoup de solliciteurs attendent leur audience ; Trivulce quitte la table le premier, se lave les mains debout et sans cérémonie, et commence sur-le-champ à parler d'affaires ; Costabili lui dit à l'oreille qu'il a à lui remettre une lettre du duc de Ferrare ; Trivulce prend lui-même

(1) Voir ci-dessus et *Documents pour l'histoire de la domination française en Milanais*, doc. n° 15, pag. 34.

un flambeau, dit à Costabili : « Je vais vous donner audience, *senza più* », et le fait passer du salon dans une petite chambre où ils causent à loisir (1). — Tous les matins, Trivulce se promenait dans la cour du palais, avec quelques familiers ; c'était dans cette promenade qu'il parlait le plus volontiers d'affaires. Après le départ du roi, il se montra encore plus affable : des avocats, des gens d'affaires, avaient des audiences. Trivulce les « expédiait » avec aisance, les renvoyant tantôt au conseil, tantôt aux divers magistrats compétents, parfois accordant lui-même les grâces demandées.

Mais cette apparente bonhomie cachait un parfait désordre : aucune régularité ne fut introduite dans cette administration toute personnelle, capricieuse et fantasque : Trivulce réglait lui-même les affaires d'impôts et de finances qui regardaient la Chambre des Entrées et les affaires judiciaires ; il renvoyait au sénat l'examen des procès ; il traitait les affaires militaires, qui prirent de l'importance à partir de janvier, avec le chevalier de Louvain, secrétaire de la guerre, les secrétaires Angelo et Constant, parfois le comte de Misocco, et le commissaire général Lorenzo de Mozanica ; pour les affaires d'état d'intérêt général, il devait consulter les juristes du Parlement, mais jusqu'à la fin de novembre il négligea de s'en occuper. Ses conseillers ordinaires étaient l'auditeur Pietro de Montemerlo, Mozanica, Stefano di Cremona, le capitaine de justice et le podestat de Milan, Giovanni Morexini : c'était avec eux en réalité qu'il gouvernait. Mais il prenait aussi l'avis et suivait l'inspiration des gens de sa famille et de son entourage, de quelques Gibelins ralliés et des Guelfes influents : dans son entourage étaient ses neveux, fils de J. Francesco Trivulzi, les Borromei, Francesco Trivulzi, les deux Castiglioni, l'archevêque de Bari, J. Stefano Cotta, l'ancien *senescalco* ducal, Conradino Vimercati, Leonino Bilia, Donato Carcano, parfois les Cagnoli et les Del Mayno ; puis les gens tarés, Simone Rigoni, l'assassin du trésorier Landriano, les frères Da Corte, Cristoforo de Calabria, Scariotto, l'ancien châtelain de Gênes. Ce n'est que dans les circonstances graves et même périlleuses qu'il fait appel aux Français et aux anciens administrateurs milanais du conseil secret et du conseil de justice. Ainsi défiance envers les hommes de gouvernement Français et Lombards, mauvais choix de ses conseillers pris parmi sa famille ou ses créatures, sans réelle valeur ni indépendance,

(1) Costabili au duc de Ferrare, 27 et 29 novembre 1499.

légèreté et incurie dans l'administration, tels furent les défauts les plus apparents de ce gouvernement (1).

Son orgueilleuse ambition inquiéta le roi, dès le séjour de celui-ci à Milan ; ses intrigues pour se créer des alliances princières en Italie, soit à Mantoue, soit à Montferrat, lui firent perdre un peu de la faveur royale ; dès le mois de février, on s'attendait à la cour à ce que le roi donnât des signes de son mécontentement ; le renvoi à Milan de F.-B. Visconti n'eut pour motif, selon l'ambassadeur Tosinghi, que le désir de lui donner un contrepoids (2).

Trivulce fut bientôt l'objet de l'impopularité la plus criarde. Familier avec la basse population, il fut, dit Arluno, « plus qu'arrogant pour la noblesse, plus aigre et plus désagréable à ses clients et amis que n'auraient dû le permettre les liens de l'amitié ou le souvenir des bienfaits reçus. » Envers le trésorier Castiglioni, il montra une telle ingratitude et affecta un si grand mépris que le malheureux en devint à moitié fou. Pendant son exil, il avait traité familièrement le grand négociant J.-P. Tanzini : il ne répondit plus à son salut. Il brutalisa les frères Arluno, qui lui demandaient la confirmation d'un privilège accordé par le duc (3) ; le 14 janvier, il présida avec une pompe officielle, entouré de M. de Sacierges, du conseil et du corps diplomatique, au mariage de son neveu Georges avec la fille d'Agostino Trivulzi (4). On lui reprocha amèrement cet orgueil : les Milanais se demandaient comment cet homme, si maître de lui et d'une telle force d'âme dans le malheur et l'exil, avait pu devenir au pouvoir si faible envers lui-même et si esclave de ses passions. — A son orgueil s'ajoutèrent, pour le rendre odieux, les vices que le peuple pardonne le moins à ses maîtres, l'avarice et la rapacité. Il était toujours payé le premier et intégralement de ses appointements, alors que, « quand les autres fonctionnaires venaient toucher les leurs, au lieu d'un ducat qui leur était dû, ils n'en trouvaient généralement qu'un demi à recevoir ». Il se couvrit de ridicule en autorisant l'ouverture d'un débit de vin dans la cour de la Corte Vecchia, sur les gains duquel il prélevait un droit, et il y gagna le surnom de caba-

(1) Lettres de Costabili, Bianchi, etc., de novembre à décembre, et autres documents cités *passim*. C'est l'impression d'ensemble qui s'en dégage.

(2) Tosinghi, ambassadeur en France à la Seigneurie, Blois, 7 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 574.

(3) Arluno, *op. cit.*, pag. 127. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 554.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 15 janvier 1500.

retier, *tavernaro* (1). Il s'aliéna même quelques-uns des principaux membres de son parti en oubliant qu'un chef politique dépend toujours de ses adhérents : il mécontenta l'évêque de Como, en ne réussissant pas d'emblée à obtenir pour lui le chapeau (2). Enfin son incapacité politique, son mépris imbécile des avertissements qu'on lui donna, de plusieurs côtés, des préparatifs et de l'expédition de Ludovic Sforza, les mesures qu'il prit à contre-sens dans l'organisation de la défense, comme la vente des approvisionnements du Castello alors qu'il aurait dû les augmenter, indignèrent les Français et les désespérèrent tout ensemble. Misocco lui-même se révoltait contre l'aveuglement et l'obstination de son père : le 27 janvier, avant de marcher sur Como pour tenter d'y barrer le passage aux sforzesques, il eut un véritable accès de rage, « reniant Dieu », à voir que son père refusait de se laisser conseiller (3). — La toute puissance de Trivulce, mise au service d'une telle incapacité, devenait pour la domination française à Milan un véritable danger : la victoire si aisée de Ludovic Sforza le prouva jusqu'à l'évidence.

Aussi, quand la guerre fut avec succès et définitivement terminée, Louis XII mit-il une décision polie, mais inflexible, à éliminer Trivulce du gouvernement et du territoire milanais. Cette exécution politique, qui eût été presque impossible quelques mois plus tôt, fut bien facilitée par le discrédit où était tombé le condottiere. — Tout d'abord, Louis XII laissa Trivulce, malgré la présence en Italie de La Trémoille, continuer à se gérer en généralissime et en chef du parti guelfe (4). Mais Trivulce n'avait plus la même autorité sur les Français et l'armée, et parmi les Italiens ne jouissait plus de la même estime (5) ; le bruit de sa prochaine disgrâce courut dès son entrée à Milan (6) ; il avait perdu aussi son insolence ; cependant

(1) Le cardinal d'Este au duc de Milan, 27 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 488.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 27 décembre 1499 ; Costabili au même, 27 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 463. Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Lettre de Paolo Cimo à son frère, Naples, 7 janvier 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 27 janvier 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 215, Rivoltasecca, provéditeur, 10 avril 1500. Il fit une entrée à Milan, fixée d'abord au 11, puis retardée au 13 ou 17 avril (Seregni au duc de Ferrare, 14 avril) ; il promit à ses troupes le sac de Ferrare (Marino Sanuto, III, 233, proveditori *in campo*, 15 avril 1500).

(5) *Ibid.*, III, 259, Cremona, les provéditeurs, 24 avril 1500 ; III, 279, Crema, Bon, 29 avril, et 297, proveditori *di campo*, 6 mai 1500.

(6) *Ibid.*, III, 250, rectori de Brescia, 21 avril 1500 ; III, 269, ambassadeur vénitien, France, 23 avril 1500.

malgré son abattement, il faisait encore tête à ses ennemis ; « il attribuait la mauvaise humeur du roi aux attaques de Ligny » (1). Mais il ne put empêcher le peuple de penser et de dire qu'il avait perdu tout son crédit, qu'il allait être envoyé en France contre sa volonté ; il ne put, chose plus grave, empêcher qu'on l'y envoyât (2) ; il reçut, le 7 mai, l'ordre de se rendre à la cour avec d'autres membres de sa famille et avec les Borromei (3). Cependant il ne se pressa pas d'exécuter cet ordre : pendant tout le mois de mai, il resta à Milan « dans une condition privée »; ses affaires semblaient en mauvaise situation ; ses parents expédiaient leurs biens hors du duché pour se garer d'une confiscation éventuelle (4). Trivulce essayait pour se défendre de compromettre de hauts personnages français ; il laissait entendre que le cardinal Briçonnet et Etienne de Vesc avaient reçu ou recevaient des pensions de Ludovic Sforza (5), (accusation, d'ailleurs singulière, d'un crime à cette date improbable autant qu'inutile). Il cherchait vainement à se faire des amis, et l'ambassadeur Pontremoli dit, non sans ironie : «Il ne peut plus rendre service à personne : quand il l'aurait pu, il ne le voulait pas, et il n'usait de son pouvoir que pour faire du mal ; maintenant il reconnaît son erreur, il voudrait rendre service, et ne le peut plus » (6). Ce ne fut qu'en juin, avec D'Amboise et La Trémoille que Trivulce alla en France : il expliquait son voyage forcé par la nécessité de se justifier devant le roi des accusations de Ligny et de se défendre contre les intrigues de cet « ennemi venimeux » (7). En France, sa situation ne fut pas bien nette : il assistait aux conseils du roi, et cependant il était

(1) Bianchi au duc de Ferrare, 27 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 649.

(2) Marino Sanuto, III, 275, H. da Monte, 29 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 306, Crema, podestat Bon, 7 mai 1500.

(4) *Ibid.*, III, 301, provéditeur Trevi, 6 mai 1500.

(5) *Ibid.*, III, 347, Milan, Zorzi, 19 mai 1500. Il faut probablement entendre ici le cardinal d'Amboise au lieu du cardinal de Saint-Malo. Quant à Etienne de Vesc, c'est sans doute sa mission à Venise pour y chercher le cardinal Ascanio qui lui valait cette mention.

(6) Modène, A. d. S. *Carteg. diplom.* Lettre de Pontremoli, 21 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 655.

(7) Marino Sanuto, III, 377, ambassadeur vénitien à Milan, 4 et 5 juin 1500 ; III, 451, ambassadeur vénitien à Lyon, 23 juin. Il arriva à Lyon avec d'Amboise, La Trémoille et tout un convoi de Milanais ; ils furent reçus par un grand nombre de seigneurs français ; le jeune Montpensier se distingua par son empressement (Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 20 juin, *Ibid.*, *Documents*, 671). Le roi leur fit bon accueil.

comme interné à Lyon; il fut privé de son titre de lieutenant royal en Milanais ; on assura même, à tort d'ailleurs, que Louis XII lui avait repris Vigevano et l'avait exilé en Picardie (1). La défense de Trivulce fut médiocre ; sans se justifier, il essaya de faire retomber sur l'évêque de Luçon la responsabilité de la révolte des gibelins ; il montra au roi les textes des conventions conclues par Sacierges avec le général des *Frati bianchi* et avec Antonio Della Somaglia, conventions qui, sans permettre de l'accuser de trahison, prouvaient, selon lui, son manque de sens politique ; il essaya de prouver son insuffisance dans ses fonctions de président du Sénat (2). Malgré ces explications, Trivulce ne retourna pas en Italie avec les autres gibelins. Il était trop puissant encore, et, depuis sa demi-disgrâce, il était devenu trop suspect, pour qu'il fût possible de le laisser à Milan. Il se rendait compte lui-même qu'il convenait qu'il restât en France (3). Sa femme fut seule autorisée à rentrer en Italie, dans son ancienne résidence d'Asti ; Anne de Bretagne, en guise de consolation, lui fit présent d'un collier de pierreries de douze mille ducats (4). Le sort de Trivulce ne fut pas facile à régler : son retour à Milan comme gouverneur était réellement impossible; Geoffroy Carle disait à Seregni que «*quant à cela, c'était une affaire réglée*» (5). Il passa tout l'été en France dans une demi-disgrâce. Enfin, après de vives et de longues instances, assurant qu'il mourait du mal du pays et du désir de revoir sa femme et de finir ses jours avec elle, il reçut, vers la fin d'octobre, l'autorisation de rentrer à Milan. L'habileté d'Amboise avait été de l'amener à considérer comme le suprême but de son ambition et à demander comme une faveur sa rentrée, sans aucun titre et en simple particulier, dans la ville où il avait été vice-roi et maître absolu (6). — D'ailleurs, s'il avait perdu son autorité, il avait accru sa fortune territoriale, et par suite son influence ; il avait échangé Château du Loir contre Castello Arquato, que lui

(1) Marino Sanuto, III, 465, ambassadeur vénitien, Lyon, 27 juin 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 2 juillet 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 475, Milan, 4 juillet 1500 ; III, 500, Trevixam, Lyon, 5 juillet.

(4) *Ibid.*, III, 495, Crema, 11 juillet 1500.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 5 juillet 1500. Costabili se fait l'écho de l'opinion des amis de Trivulce, le 21 septembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 697.

(6) Marino Sanuto, III, 525, Trevixam, Lyon, 12-13 juillet. Costabili, 22 octobre 1500. *Ibid.*, *Documents*, 704.

avait volontiers abandonné le maréchal de Gié, peu soucieux de conserver des propriétés foncières outre monts; le roi lui avait encore donné Castelnovo de Tortonese, avec le droit, dont il se hâta de profiter, d'y avoir une garde personnelle. D'ailleurs, de retour à Milan, Trivulce s'enferma dans une sévère retraite ; il prit une attitude de disgrâcié et de semi-mécontent, qui diminua vite son influence. On pensa bientôt qu'il se jugeait mal récompensé, et que, dans une nouvelle guerre, peut-être ne servirait-il plus la France; cependant il protesta avec force contre ce soupçon : « Jamais il ne commettrait une telle trahison, d'abord parce qu'il voulait tenir la parole donnée au roi, ensuite parce qu'il estimait que, dans une nouvelle guerre, Louis XII serait encore une fois victorieux» (1): *Timor Domini initium sapientiæ.* L'intérêt personnel restait pour tous, pour lui comme pour les autres, le meilleur garant de leur dévouement ou de leur soumission à la France.

Le plus soumis de tous les Milanais, le plus dévoué au nouveau régime était, pour cette même raison d'intérêt personnel, le misérable commandant du château, Bernardino da Corte. Plongé dans un désespoir que causait moins le remords que la sensation aiguë du mépris qui l'environnait, il vivait à l'ombre du gouvernement français; il se couvrait secrètement d'une armure, et était obligé de subir ce perpétuel esclavage de ne point s'éloigner de la présence de Trivulce ; ce qui n'empêchait pas les avanies de pleuvoir dru sur sa face ; dans la chambre même du maréchal, en janvier, les Dal Verme l'accablèrent des pires injures, qu'il subit tête basse ; il fallut que Donato di Carcano, dont la fille avait épousé le fils de Da Corte, intervînt pour faire cesser ce scandale ; mais ce fut alors lui qu'on injuria. Le misérable finit par acheter une maison à Asti et s'y cacher. Il était naturellement un des plus zélés à faire des offres de services au gouvernement français ; mais Seregni nous dit comment elles étaient reçues : « S'il a quelques ducats à fournir, on ne se gênera point pour les accepter... et puis... bonsoir ! » (2).

(1) Costabili au duc de Ferrare, 10 novembre et 20 décembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents,* 710 et 720.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 18 et 24 janvier 1500.

CHAPITRE IV.

LES COMMENCEMENTS DE LA CONQUÊTE ADMINISTRATIVE.

La conquête du duché, pour être complète et durable, devait être accompagnée de l'établissement d'un pouvoir régulier et de la réorganisation des institutions. Cette œuvre, la plus délicate à coup sûr, qu'aient eu à accomplir les conquérants, fut commencée pendant le voyage de Louis XII en Lombardie et, à certains égards, au lendemain même de l'entrée des Français à Milan. Mais ce ne fut qu'après la pacification du Milanais que l'on put s'en occuper avec méthode, application et fruit. Les variations politiques et les soucis militaires qui remplirent à Milan l'automne et l'hiver de 1499-1500 ne permirent que de jeter les premières bases de ce futur édifice.

I.

Après le départ de Ludovic Sforza en septembre 1499, si faible et si uniquement personnel était le lien qui unissait le duc au duché, que l'anarchie s'établit spontanément dans l'administration et que le gouvernement provisoire n'éprouva aucune difficulté pour liquider le régime antérieur. Les relations avec les états étrangers prirent fin ; le gouvernement signifia aux ambassadeurs entretenus par Ludovic Sforza à Rome, à Florence, à Ferrare, à Bologne, à Gênes, à Naples, en Espagne, en Savoie, que leurs missions étaient achevées, vu le départ du duc et l'acceptation par Milan de la domination française ; de concert avec Trivulce et sur son autorisation, il rappela tous les ambassadeurs, après congé, pris « honnêtement », de la puissance auprès de laquelle ils étaient les uns et les autres accrédités (1).

(1) La lettre du gouvernement, datée du 8 septembre 1499, est publiée dans Rosmini. Quelques jours auparavant, le gouvernement avait écrit aux ambassadeurs de rester à leurs postes jusqu'à nouvel ordre, promettant de payer leurs frais ; mais les lettres de rappel annihilèrent cette première circulaire (Marino Sanuto, II, 1336 et 1371, Naples, ambassadeur vénitien, 12 et 16 septembre 1499).

Cependant ce gouvernement eut aussi parfois à s'occuper de questions internationales ; le 11 septembre, il avertit le duc de Savoie qu'il avait recommandé la modération et la tranquillité aux gens de la Valdisesia qui avaient des démêlés avec leurs voisins savoyards, et le pria de veiller pour sa part à ce que ses sujets se tinssent, eux aussi, tranquilles (1). — Les affaires militaires cessaient d'exister par le fait même de la situation nouvelle ; le gouvernement n'eut qu'à rompre certains engagements de troupes, conclus, notamment par Enea Crivelli, pour le compte de Ludovic Sforza (2). L'administration des finances et celle de la justice furent anéanties ; le duc bouleversa la première en emportant le trésor, en distribuant les immeubles du domaine ducal, en supprimant les principaux droits d'octroi de Milan. La vie judiciaire fut suspendue le 2 septembre, à compter du 30 août jusqu'à une date à déterminer ultérieurement, avec quelques réserves, telles que la reconnaissance de la validité des sentences rendues les 30 et 31 août, le premier et 2 septembre, la permission de continuer les procès qui pourraient finir dans la semaine suivante ; la promesse de défalquer cette suspension de futures vacances judiciaires du Milanais, la continuation de l'exercice de la justice criminelle (3). L'exercice de l'enseignement à l'Université de Pavie fut arrêté. Ainsi, les institutions des Sforza semblaient disparaître avec la dynastie qui les avait sinon créées, au moins développées (4).

L'établissement des institutions nouvelles, qu'aurait dû faciliter cette disparition subite, et au moins temporaire, des anciennes, fut contrarié par la succession des événements ci-dessus racontés, et par la nécessité où se trouva le gouvernement nouveau de ne légiférer presque toujours que pour des cas spéciaux ou provisoires. Son activité fut employée d'abord à assurer le maintien de l'ordre (5), à opérer la dispersion de l'armée, puis à préparer l'entrée de Louis XII ; il y eut ensuite trois mois à peu près calmes où le gouvernement put aborder

(1) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, 11 septembre 1499.

(2) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, les gouverneurs à Crivelli, 3 septembre 1499.

(3) Milan, Bibl. Brera, AG X 3 (recueil Sitoni) « registratum in officio statutorum Mediolani in libro M, fol. 4 » (registre Panigarola M, aujourd'hui perdu). « Datum Mediolani, ex curia arenghi, die 2 septembre 1499. Philippus Comitis. »

(4) Voir *Tristani Calchi De magistratibus Mediolanensibus Libri tres.*

(5) J'ai cité précédemment les principales mesures prises en matière de police et de sécurité générale.

des œuvres plus durables ; mais une seconde période militaire recommença bientôt, la vie civile et administrative fut interrompue de nouveau, et les mêmes incidents se reproduisirent après la fin de cette nouvelle campagne. Aussi l'œuvre administrative de cette époque fut-elle fragmentaire et précaire.

Le fait primordial de l'établissement de la domination française devait être la délégation du pouvoir royal par Louis XII à un représentant de sa personne et de son autorité. Cette opération ne se fit pas sans difficultés, ni sans confusion ; Trivulce, commandant en chef de l'armée, devint naturellement, par la désignation antérieure du roi, gouverneur général et lieutenant de Louis XII en Milanais. Mais son pouvoir devait finir *ipso facto* dès que le roi de France serait en personne à Milan, et c'est sur place que Louis XII devait nommer un vice-roi définitif. Trivulce eut alors un compétiteur en Ligny, très influent sur le roi ; on crut quelque temps que le gouvernement du Milanais lui serait confié, et que Trivulce recevrait en échange le commandement en chef de l'armée de Toscane (1). Ce fut cependant Trivulce qui fut maintenu comme lieutenant royal dans le duché de Milan. Ligny, mis à l'écart, eut un vif ressentiment de son échec ; il garda une attitude de mécontent et de frondeur et chercha à se faire une situation indépendante de condottiere en Italie, à Venise, en Montferrat ou à Sienne. Nommé gouverneur de Pavie et de plusieurs places importantes, bien qu'il n'eût à être sur aucun point en contact avec Trivulce, il dédaigna de gouverner ses villes et resta dans une sorte de retraite, dans sa terre de Voghera, d'où il pouvait surveiller plus aisément les intrigues du Montferrat (2). Déçu dans ses espérances de ce côté, il revint à Milan avec sa maison et quelques soldats et y resta, méprisant le séjour de Pavie. Il y attendit le carnaval « pour aller en masque », et il alla ensuite visiter Venise (3). — Après le départ de Louis XII, et même pendant la seconde campagne, Trivulce conserva son titre, mais ce fut La Trémoille qui eut le commandement supérieur de l'armée (4),

(1) Marino Sanuto, II, 1361, Morosini, Crema, 23 septembre 1499. Bianchi au duc de Ferrare, 11 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 357, et Marino Sanuto, III, 32, relation de Zuam da Tolentino, octobre 1499.

(2) Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 15 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 450.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 16 janvier 1500.

(4) La Trémoille est bien réellement alors le chef suprême. Le 6 mai, comme La Trémoille allait du camp à Milan, Trivulce monte à cheval de

et le cardinal d'Amboise qui prit la direction des affaires administratives et civiles avec le concours apparent du cardinal La Rovère (1). La vice-royauté se trouvait ainsi partagée; Trivulce en perdit bientôt jusqu'au titre : les Milanais ne voulaient plus de lui comme gouverneur ; Ligny alla exposer à Louis XII la conduite de ses lieutenants en Italie et de Trivulce en particulier (2). Le roi songea alors à donner le gouvernement général à La Trémoille, mais celui-ci le refusa, ne voulant pas être obligé de résider à Milan (3). Entre le départ de La Trémoille et la nomination de son successeur, la confusion fut encore fort grande et réelle. Le pouvoir se partageait entre le commandant de l'armée, Yves d'Alègre, le capitaine de justice, qui ni l'un ni l'autre n'avaient de titre officiel, et le Conseil, dont le président et la majorité devaient être français, mais ne l'étaient pas à ce moment-là (4). Ce fut M. de Sacierges qui présida, comme étant le premier fonctionnaire français (et aussi en sa qualité d'évêque), à la procession du *Corpus Domini*, le 18 juin, à laquelle assistèrent tout le Parlement et le corps diplomatique (5).

L'autorité suprême fut alors aux mains du cardinal d'Amboise. Il était revenu en Italie avec La Trémoille, avait assisté de Vercelli à la dernière période de la lutte contre Ludovic Sforza, après la défaite duquel il se rendit à Milan, par Vigevano, Novare et Gaiazzo (6). Il avait les pleins pouvoirs de Louis XII. » Les affaires de l'Italie sont placées dans sa main, dit un vénitien », et ailleurs: « Le roi lui a remis *le tout* des affaires d'Ita-

bonne heure pour aller au devant de lui, autant « *à cause de sa condition* » que pour la bonne intelligence qui existait entre eux. Pontremoli au marquis de Mantoue, 6 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 656.

(1) Venise, B. Marciana, Raccolta Podocatari, X, 175. Julien de la Rovère à N... Savone, 11 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 664.

(2) Marino Sanuto, III, 234, Trevixam, Lyon, 20 avril 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 23 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 599.

(4) Marino Sanuto, III, 374 et 385, ambassadeur vénitien à Milan, 2 et 8 juin 1500. Costabili au duc de Ferrare, 6 juin. *Ibid., Documents*, 667.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 18 juin. Sacierges officia d'ailleurs comme évêque, et, la mitre en tête, porta constamment le Saint-Sacrement, depuis Porta Romana jusqu'au Duomo. Marino Sanuto, III, 408, Vérone, Zorzi à la Seigneurie, 18 juin 1500.

(6) Là il faillit périr dans un incendie causé par l'imprudence d'un page et d'un laquais qui mirent en s'amusant le feu à des barils de poudre. Jean D'Auton, *Chroniques*, I, 204.

lie » (1). Mais il avait à s'occuper beaucoup plus des affaires politiques que des affaires administratives et il voulait rester le moins longtemps possible en Lombardie, pressé de venir en conférer à Lyon avec le roi (2). Quand il eut reçu l'argent des «compositions» des villes, sommairement rétabli l'administration, la police, la justice, les diverses magistratures, organisé l'occupation militaire et « dûment pourvu au bien de la chose publique», il repartit (le 8 juin) avec La Trémoille, emmenant à sa suite, comme prisonniers, plusieurs personnages d'importance, entre autres Trivulce et F.-B. Visconti (3). Le roi le reçut à Lyon avec de grands honneurs et une extrême familiarité et lui donna, en récompense immédiate de ses services, le comté de Sartirana en Lombardie (4). On murmura à Milan de ces départs nombreux et simultanés de grands personnages français qu'on aurait voulu qui se fussent fixés en Italie ; on espérait qu'après son entrevue et ses conférences avec le roi, ce serait le cardinal d'Amboise qui reviendrait gouverner la Lombardie, «parce que son gouvernement était bon » (5). Au début de juillet, peu s'en fallut que M. de Sacierges ne quittât le Milanais : le roi avait été quelque temps impressionné par les dénonciations de Trivulce contre lui et avait parlé de le rappeler (6).

Ce ne fut qu'à la fin de juin que Louis XII choisit définitivement les représentants supérieurs de son autorité en Milanais : Chaumont d'Amboise et Stuart d'Aubigny, pour la lieutenance et le commandement des troupes, et M. de Talleyrand pour les fonctions de capitaine de justice. Mais d'Aubigny ne venait, disait-on, que provisoirement et pour suppléer Trivulce ; et Yves

(1) Marino Sanuto, III, 284 et 318, Trevixam, Lyon, 2 avril et 10 mai 1500.

(2) Il ne voulait donner que vingt jours à l'organisation générale de l'Italie (Marino Sanuto, III, 270, B. de Bonini, 30 avril 1500) ; le 20 mai, il annonçait son départ pour la quinzaine suivante (*ibid.*, III, 347, Zorzi, Milan, 20 mai 1500) ; le 29 mai, son départ était imminent (*ibid.*, III, 364).

(3) Marino Sanuto, III, 374, Milan, ambassadeur vénitien, 2 juin 1500 ; III, 377, 385, ambassadeur vénitien, 4 et 8 juin 1500. Le 7 juin, il alla prendre congé de l'ambassadeur vénitien. D'Auton, I, 218.

(4) *Ibid.*, III, 451, Trevixam, ambassadeur vénitien à Lyon, 22 juin 1500. D'Auton, *Chroniques*, I, 218.

(5) *Ibid.*, III, 426, 20 juin ; III, 408, Vérone, Zorzi, 18 juin 1500. Peut-être ce mécontentement inspira-t-il aux Milanais l'idée de recourir à une intervention vénitienne, on ne saurait dire dans quel but. Le bruit courait en juin qu'il y avait à Venise, *incognito*, un ambassadeur de la ville de Milan. Le doge s'empressa de démentir la nouvelle (Marino Sanuto, III, 409, *in colegio*, 19 juin 1500).

(6) Seregni au duc de Ferrare, 2 juillet 1500.

d'Alègre le suppléa lui-même jusqu'à son arrivée (1). Partis le 1er juillet de Lyon, Chaumont et d'Aubigy arrivèrent à Milan le 22, et furent reçus à leur entrée par M. de Sacierges, le Parlement et les principaux Français; dans l'après-midi, l'ambassadeur vénitien Guidoti alla les visiter successivement (2). La nomination de Chaumont d'Amboise était due aux sollicitations du cardinal d'Amboise, son oncle, auxquelles Louis XII n'avait pas su résister, et auxquelles il avait sacrifié les titres beaucoup plus réels de d'Aubigny. Chaumont d'Amboise, alors âgé d'environ trente cinq ans, était un vaillant soldat et un bon capitaine, mais totalement dépourvu d'expérience politique, et chez qui l'intelligence ne compensait peut-être pas suffisamment ce manque d'autorité.

L'installation solennelle des nouveaux gouverneurs et lieutenants du roi, Chaumont d'Amboise, d'Aubigny et du capitaine de justice, gouverneur et commissaire de la ville de Milan, Talleyrand, eut lieu le 23 juillet à 4 heures de l'après-midi. Dans le Duomo, paré de ses ornements ordinaires de fête, et devant une foule immense, s'assemblèrent tous les Français et tous les membres du Conseil, tant Italiens que Français; M. de Sacierges, l'ambassadeur vénitien et les seigneurs français d'une part, les conseillers français en face d'eux, et entre eux les conseillers milanais, l'évêque de Como, P. Gallerate, M. Visconti, et autres, énumérés dans l'ordre des préséances, prirent place sur une estrade. Alors « l'avocat de Naples » donna lecture d'une lettre du roi adressée à M. de Sacierges et au Parlement : « Le roi, voulant montrer son amour et sa bienveillance pour Milan, y envoyait les seigneurs susdits avec les titres également susmentionnés, qui étaient chargés de communiquer à Milan sa royale volonté ». Puis, après un court colloque entre Sacierges et Michele Rizzo, celui-ci prononça un discours en italien, « conforme à la cérémonie du jour, véhément et abondant » : « Le roi prouvait par cet acte son amour pour le duché de Milan ; l'amour est parfait quand on aime son ami comme soi-même ; c'est précisément de cette façon que le roi prouve aimer le duché, en y

(1) Marino Sanuto, III, 467, Lyon, Trevixam, 27 juin 1500. D'Auton, I, 236; Costabili au duc de Ferrare, 28 juin 1500. (Il ne connait pas encore la nomination de Chaumont). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 678.

(2) *Ibid.*, III, 517, Lyon, Trevixam, 5 et 8 juillet 1500. Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 1er juillet 1500. *Ibid., Documents*, 678. Marino Sanuto, III, 495, Crema, 1er juillet ; III, 515, 528, 542 et 547, Guidoti, Milan, 15 18, 21 et 23 juillet. Costabili au duc de Ferrare, 24 juillet 1500. *Ibid., Documents*, 684.

envoyant d'aussi grands personnages, chargés de sa défense militaire par les armes et de sa défense civile par la justice ; ce que faisant, Louis XII imitait Alexandre le Grand et les empereurs Romains qui, dans les provinces par eux conquises, laissaient toujours pour les gouverner leurs meilleurs compagnons. » Ensuite il aborda l'éloge détaillé de chacun des gouverneurs, vantant leurs origines, leurs emplois à la cour, leurs talents montrés en mainte occasion. Il donna chemin faisant quelques éloges à M. de Sacierges. — Après lui, les gouverneurs Chaumont, d'Aubigny et Talleyrand parlèrent successivement, mais en français ; Chaumont lut un assez long discours ; d'Aubigny et Talleyrand parlèrent brièvement. Ils ne firent que reprendre les paroles de Rizzo sur l'amour du roi pour Milan et déclarer leur propre dévouement à leurs nouveaux administrés. Mais le peuple les comprit peu et ne suivit guère que leurs gestes. L'évêque de Como répondit ensuite au nom des conseillers milanais : « La ville avait éprouvé la plus vive joie de la venue de ces chefs, tant à cause de son dévouement général au roi que pour leur haute situation personnelle; la ville et le Parlement remerciaient vivement le roi de ces grandes marques d'amour. Il rappela que, quand la ville avait été «en péril de ruine et d'incendie», Louis XII lui avait envoyé d'Amboise, dont la prudence, la bonté et les sages procédés avaient tout ramené au calme et à la tranquillité : puis Louis XII leur avait donné l'évêque de Luçon ; maintenant enfin, pour que rien ne manquât à la prospérité de la ville, le roi leur envoyait les illustres personnages de qui l'éloge venait d'être fait. Toute la ville se sentait « à jamais obligée au roi » et le remerciait « immortellement ». La conclusion de l'évêque de Como fut que les nouveaux gouverneurs trouveraient toujours la ville fort sage et disposée à obéir. Il les suppliait d'oublier les fautes passées de Milan, dont la responsabilité appartenait à des *calpestri* et à des étourdis qui seraient justement punis. Il termina en spécifiant que le hasard seul l'avait désigné pour parler, encore qu'il fallût pour ce discours un homme plus éloquent que lui, mais qu'il avait parlé au nom de tous ses collègues. Ces belles promesses produisirent le meilleur effet ; les Milanais disaient que, si le gouvernement les tenait, ils n'auraient qu'à se louer de lui. -- Chaumont d'Amboise s'installa ensuite dans la maison du trésorier Landriano, d'Aubigny dans celle d'Oldrado Lampugnano; (1) Talleyrand, après avoir partagé pendant

(1) Costabili au duc de Ferrare, 30 juillet 1500. *Ibid. Documents*, 685.

quelque temps le logement de Chaumont, se transporta à la Corte Vecchia (1). Deux jours après cette cérémonie, le Parlement nomma une ambassade de six personnes pour aller remercier le roi : les membres choisis furent Urbano Trivulzi, Michiel Trinchello, Gio. Piero di Homate, Gabriel de Fiorenza, Conradino Vimercati et H. da Cusano (2). Du jour de cette installation solennelle des gouverneurs, la période de la conquête du Milanais est terminée ; de ce jour, commence la période de la jouissance pacifique et de l'organisation administrative du duché.

II.

La vie administrative avait recommencé dans le Milanais après l'installation de Trivulce au pouvoir. Dans le mois de septembre, sont prises plusieurs mesures de police et de sûreté générale ; l'administration proprement dite rouvre ses bureaux : des affaires contentieuses sont tranchées, un arrêté de naturalisation rendu le 4 novembre (3). Le 17 septembre, Trivulce fait proclamer que « le roi ne veut manquer à aucun de ses devoirs de justice » et révoque la *suspensio causarum*, édictée le 2 septembre : la vie judiciaire recommence (4) ; le 19, il ordonne de payer leurs appointements aux docteurs de l'Université de Pavie : c'était signifier la protection accordée aux études et à l'enseignement (5) ; — seule l'administration des finances resta plus longtemps désorganisée.

On vécut tant bien que mal sur ces anciennes institutions

(1) Les membres du gouvernement vécurent d'ailleurs dans une fastueuse tranquillité et avec des relations très cordiales avec le corps diplomatique. Costabili au duc de Ferrare, 28 octobre et 20 décembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 707 et 720. Citons-en comme exemples deux fragments de Costabili, l'un du 28 octobre.

(2) Salomoni, *Memorie storico diplomatiche*.

(3) En faveur de Giovanni de Gastina (Milan, *Cartegg. gener.*, 4 novembre). Dès le 17 septembre, Trivulce ordonne la restitution à Cristoforo del Conte d'une maison dont l'avait dépouillé la confrérie de Sancto Johanne, en vertu d'une donation de Ludovic Sforza. Trivulce, de son autorité royale, révoque cette donation (Milan, *Cartegg. gener.*).

(4) Milan, Bibl. Brera, AG, X, 3. « Datum citramontes die 17 septembre 1499. Philippus Comitis, cum sigillo Sancti Ambrosii ». Bien entendu, il était spécifié que la *revocatio* n'atteignait pas les *suspensiones* ordinaires des jours de fêtes : le moment eût été mal choisi pour mécontenter les magistrats.

(5) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, lettre de Trivulce, 19 septembre 1499.

faussées et caduques depuis le départ de Ludovic Sforza jusqu'à l'arrivée de Louis XII. Encore celui-ci, voyant la facilité avec laquelle Milan s'était rendu, ne se pressa guère de lui donner une constitution (1). Ce ne fut que quelques jours avant son départ, le 11 novembre, que fut donnée à Vigevano l'ordonnance «sur le fait de l'administration générale du duché», dont la partie la plus importante était exclusivement relative à la création du Sénat de Milan (2). — Dans le préambule de cet acte, après les généralités usuelles, Louis XII déclare vouloir régner à Milan «par les voies de la justice plutôt que par la force des armes», mais être obligé de déléguer son autorité, ne pouvant l'exercer sur place. L'ordonnance énumère ensuite les diverses dispositions prises pour assurer le gouvernement du Milanais. Le gouvernement était partagé entre un gouverneur militaire et un gouverneur civil : le premier devait être, sous le nom de lieutenant du roi, et avec les pleins pouvoirs du roi, chargé de tout ce qui regardait la guerre les logements et les mouvements militaires, la conservation et la défense des villes, des places fortes et autres lieux, et toutes les matières du même genre ou dérivant des précédentes. Il pouvait conférer de ces affaires, à sa convenance, avec le Sénat de Milan; il pouvait appeler auprès de lui tel des sénateurs et des capitaines qu'il lui conviendrait. Le lieutenant général pouvait, en l'absence du roi, rendre et faire exécuter des mandements et lettres patentes sur toutes les matières susdites, en son propre nom, à titre de lieutenant général, connaître des causes et procès relatifs à ces questions, pour lesquels il n'y aurait pas de juge ordinaire désigné, ou en faire connaître par tel personnage qu'il choisirait. Le chef civil du gouvernement devait être Français, porter le titre de chancelier, être chef et président du Sénat et garde des Sceaux et avoir dans le Milanais toutes les fonctions, tous les emplois et prérogatives dont le chancelier était revêtu en France. Ces deux fontionnaires étaient la double clef de voûte de la domination française en Italie. — L'ordonnance du 11 novembre organise ensuite le corps destiné à être le centre et le pivot de l'administration française, le Parlement ou Sénat de Milan. Il était formé de la réunion des deux conseils, qui, sous Ludovic Sforza et avec les noms de *Conseil de justice* et de *Conseil secret* se partageaient

(1) Ridolfi à la Seigneurie de Florence, 18 octobre 1499.

(2) Voir *Documents sur l'histoire de la domination française dans le duché de Milan,* Doc. n° 11, pag. 17.

l'administration (sans d'ailleurs avoir d'attributions bien distinctes) ; on estima que la multiplicité des magistratures non nécessaires était plus nuisible qu'utile à l'état, et qu'un seul conseil suffirait à la besogne que ces deux-là se partageaient autrefois. Ce conseil suprême reçut le nom de Sénat ou de Parlement. Le chancelier en était le président-né ; il devait comprendre, en outre, dix-sept sénateurs ou conseillers, deux prélats, quatre hommes d'épée, onze jurisconsultes choisis dans l'élite des docteurs en droit. Les gages de ces divers conseillers devaient être fixés par un arrêté particulier ; et ils étaient munis de tous les droits et privilèges, de toutes les libertés et prérogatives accordés en France aux membres du grand conseil et des parlements. Une difficulté était de proportionner le nombre des éléments français et des éléments italiens dans ce conseil : il était moralement impossible et pratiquement difficile d'éliminer le second ; il pouvait être dangereux de l'y introduire en majorité. D'Amboise résolut élégamment la difficulté en donnant aux Italiens la supériorité du nombre, en évitant de leur livrer celle de l'influence. Sur les onze conseillers jurisconsultes, quatre seulement furent pris hors de Milan (trois Français et un Napolitain francisé); tous les autres furent milanais. Tous ces magistrats étaient nommés à vie, et ne pouvaient être révoqués sous aucun prétexte, sans une cause légitime dont le Sénat seul pourrait connaître. Le Sénat devait ensuite se recruter lui-même : cependant deux des sénateurs nommés,— le premier des prélats et le premier des militaires qui disparaîtraient, — n'auraient point de successeurs, et leurs offices seraient supprimés. Après ces suppressions de sièges, les autres seraient pourvus : les conseillers survivants proposeraient trois candidats « suffisants et propres à remplir un tel office », après avoir prêté serment entre les mains du président ou chancelier de faire ces propositions honnêtement, et le roi choisirait un des trois candidats proposés ; le candidat devrait présenter les lettres royaux de confirmation et de collation dudit office pour pouvoir être déclaré nommé, et, avant d'être admis à l'exercice de ses fonctions, il devrait jurer, entre les mains du chancelier ou de son délégué, qu'il n'avait ni donné ni fait donner par personne à personne ni argent ni autre chose équivalente pour obtenir sa désignation comme candidat ; tout don ou promesse d'argent dans ce but entraînerait la perte de l'office et une peine à fixer par le Sénat. La nomination du chancelier et des conseillers français restait en dehors des disposi-

tions précédentes et demeurait à la libre et entière disposition du roi. A chaque vacance de siège, les conseillers survivants avançaient d'un degré au tableau, de façon que le dernier élu de chaque nation resterait toujours à la dernière place. Ce roulement devait s'appliquer parallèlement aux conseillers d'épée et à ceux de robe. Le cardinal d'Amboise se préoccupa d'utiliser les capacités des anciens membres des conseils secret et de justice : mais le nombre des places de conseillers du Parlement était bien inférieur à celui des anciens magistrats à pourvoir : il décida que toutes les vacances qui se produiraient dans les rangs des conseillers italiens, tant qu'il y aurait des anciens magistrats inemployés, devraient être pourvues par la nomination de ces anciens magistrats. Les conseillers anciens, quoique non replacés, continueraient, leur vie durant, à jouir de leurs anciens privilèges et honneurs, pourraient être appelés au Sénat par le chancelier ou celui qui le suppléerait à la présidence, figurer dans les actes publics après les sénateurs en fonctions, fournir, à l'exclusion de tous autres, les suppléants des sénateurs en fonctions dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires dépendant du Sénat. Les sénateurs étaient tenus de résider à Milan même. — Le lieutenant royal avait de droit ses entrées dans le Sénat.

L'ordonnance du 11 novembre définissait ensuite et énumérait les pouvoirs et fonctions du Sénat ou Parlement de Milan. Le Sénat avait le droit de confirmer ou d'invalider les décrets rendus par le roi comme duc de Milan, de donner toutes dispenses, confirmations de statuts et ordonnances, et de prendre toutes provisions de justice (réhabilitations, prorogations, etc) dans le duché de Milan, les terres dépendantes et le domaine d'Asti. Le Sénat pouvait régler les styles et procédures des divers tribunaux, même en modifiant les anciens statuts ducaux. Il avait la haute direction de l'Université de Pavie (droit d'organiser l'enseignement, de confirmer ou réformer la situation du corps professoral et de fixer ses appointements), dans les mêmes conditions que les anciens conseils. En matière judiciaire, il connaissait des « causes difficiles » (*causæ arduæ*) survenant entre les sujets du duché : causes intéressant les comtés, les marquisats et autres fiefs nobles, soit procès entre le roi et les vassaux détenteurs de ces fiefs, soit procès entre les vassaux eux-mêmes; causes importantes, où il s'agirait de valeurs représentant un revenu annuel de mille ducats ou au-dessus ; causes commises au Sénat par délégation spéciale du roi ou

de sa chancellerie ; causes analogues à celles dont connaissaient en appel les anciens conseils ; causes d'appel de sentences définitives ou analogues qui seraient déférées au Sénat par la chambre des Maîtres des entrées; enfin appels du domaine d'Asti. En matière administrative, le Sénat connaissait de la vérification et de l'entérinement des lettres royaux de dons, rémissions, indulgences, privilèges, ordonnances et édits concernant tant la justice que la police. La vérification et l'entérinement de ces lettres et autres analogues par le Sénat étaient nécessaires pour leur donner leur valeur. Le Sénat avait la surveillance et la surintendance de tous les officiers de justice, que leurs fonctions fussent temporaires ou à vie ; il avait le droit de les punir, de les suspendre et de les priver de leurs offices ; il désignait au lieutenant du roi (dans les mêmes formes que pour la désignation des membres du Sénat) trois candidats pour les élections à faire aux emplois inférieurs de judicature, tels que ceux de capitaines de justice, podestats, vicaires, commissaires des villes et des places fortes, juges et consuls, et autres postes semblables, auxquels les ducs de Milan avaient autrefois le droit de nommer. — Les sentences, décrets et ordonnances du Sénat devaient être assimilés à ceux du conseil du roi, dont il ne pouvait être fait appel, et être immédiatement exécutoires. L'exécution en était confiée au lieutenant royal et autres officiers du duché et du domaine d'Asti. Le condamné atteint par une sentence du Sénat pouvait cependant demander au grand conseil des lettres de révision et faire procéder par le Sénat lui-même à une révision de son affaire, après un versement préalable de soixante ducats d'or, applicables à la trésorerie ducale, si la révision confirmait le premier jugement; la révision devait être faite dans l'année suivant ce versement. — Les intérêts du roi étaient représentés et défendus dans le Parlement par un procureur fiscal et un avocat fiscal. La première nomination fut faite directement par le roi ; les suivantes devaient l'être aussi par lui, mais sur une triple proposition faite par le Sénat. Le procureur et l'avocat ne pouvaient entrer au Sénat que pour les affaires du roi ou sur l'appel des sénateurs. — Le Sénat devait tenir chaque jour deux séances de deux heures chacune, l'une le matin, l'autre le soir, sauf les jours fériés ; ces séances étaient présidées par le chancelier; les décisions étaient prises à la majorité des voix, après exposé des motifs de chaque votant et résumé du président: les sentences ordinaires et les décrets étaient rendus au nom du roi. Les pétitions étaient examinées, et il y était répondu après

rapport d'un seul sénateur. — La chancellerie du Parlement et du gouvernement milanais comprenait dix secrétaires à la nomination du roi, chargés de rédiger les actes dans les procès tant civils que criminels, de signer les lettres écrites par le chancelier ou les conseillers, et — deux d'entre eux, — de faire le même service dans le tribunal des maîtres des entrées. La chancellerie, avec un audiencier et un contrôleur, fut organisée sur le modèle de la chancellerie de France.

La même ordonnance nomma les fonctionnaires dont les fonctions étaient si minutieusement prévues et réglées (1) : les sénateurs furent Antonio Trivulzi, évêque de Como, et Hieronimo Pallavicini, évêque de Novare, pour l'ordre des prélats ; Pier di Gallerate, F.-B. Visconti, le comte Gilberto Borromei, Hérasmo Triulzi, pour celui des chevaliers ; et enfin comme conseillers de robe, les français Claude de Seyssel, conseiller du grand Conseil et Parlement de Toulouse, Accurse Maynier, conseiller au même Parlement et juge-mage de Provence, Geoffroi Carle, conseiller au Parlement delphinal, le napolitain Michel Rizzo, « l'avocat de Naples », conseiller au grand Conseil et Parlement de Bourgogne, compté comme français, et les italiens Scipio Barbavara, J.-F. de Marliano, J.-F. da Corte, G. Stefano de Castiglione, Hieronimo de Cusano et Antonio Caccia, plus deux autres. L'avocat fiscal fut Girolamo Morone et le procureur fiscal G. de Birago. La chancellerie fut composée de l'ancien secrétaire des affaires étrangères de Ludovic Sforza, B Chalco, et des français Pierre Magurey, Pierre Garbot, Jean Grand (ou Legrand), Constantin Ferrier, et des italiens Angelo Domenico de Grandis, Filippo Conte, Giulio Cattaneo et Giovanni Mola de Bellinzona. Le Conseil se réunit pour la première fois le 14 novembre dans une salle près le grand escalier de la Corte Vecchia, sous la présidence de l'évêque de Luçon, le chancelier Pierre de Sacierges, en présence de Trivulce ; tous les conseillers, même l'évêque de Novare, et huit secrétaires étaient présents (2). Le lendemain 15, il y eut au Duomo une messe du Saint-Esprit, à laquelle assista Trivulce, et immédiatement après une séance, à laquelle Trivulce ne vint pas et qui fut remplie par la lecture de l'ordonnance royale instituant le Parlement (3).

(1) Les noms des sénateurs n'ont été connus qu'avec peu de précision par les ambassadeurs. Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 442.

(2) Costabili au même, 14 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 446.

(3) Bianchi au même, 15 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 449.

« Ainsi l'on commençait à gouverner et l'on allait continuer pour satisfaire les mécontents. » On approuva généralement la composition du Sénat. Sacierges, arrivé depuis peu de temps, avait une réputation d'homme juste et de brave homme : aux ambassadeurs venus pour le visiter, il avait déclaré ses bonnes intentions à l'égard de leurs princes, ce qui l'avait rendu populaire dans le corps diplomatique. Les conseillers français jouissaient également de l'estime de tous. Les deux fiscaux, que d'Atri appelle les deux vicaires du Conseil, furent installés eux aussi le 15 novembre. Le chancelier Sacierges et les conseillers français restèrent un peu isolés des autres et firent bande à part (1) ; mais ils n'en étaient pas moins d'un abord facile, accueillants et aimables pour tous, et surtout pour le monde diplomatique ; les ambassadeurs eurent souvent des entrevues avec eux dans leurs promenades, dans leurs visites aux églises, le matin avant la messe au Duomo, à Santa Maria delle Grazie, où l'évêque Sacierges allait volontiers célébrer l'office avec son chapelain (2). L'évêque de Como tenait table ouverte, pour les Italiens comme pour les Français ; rencontrant Costabili, en octobre, il l'invita « une fois pour toutes », en l'engageant à venir chez lui familièrement et sans cérémonie (3). Le Parlement se mit tout de suite et sérieusement à la besogne ; le premier procès dont il s'occupa, le 17 novembre 1499, fut un procès entre le couvent de l'Annonciation de Parme et le parmesan P. de Nazari, affaire depuis longtemps pendante (4). — Le Parlement se trouvait, au reste, en face d'une énorme besogne accumulée : la révolution ayant provoqué une grande quantité d'affaires contentieuses, il dut tenir régulièrement ses deux séances par jour ; les conseillers étaient très occupés et « devenaient presque invisibles », comme disait Costabili (5). Mais son travail fut ralenti par les troubles renaissants, interrompu par sa dispersion et la retraite forcée de plusieurs de ses membres dans le château de Milan, pendant la seconde campagne de Ludovic Sforza. A la rentrée des Français dans Milan, le Parlement eut à s'occuper d'affaires politiques, à juger les trahisons commises par des individus, des villes et des

(1) Costabili au même, 26 novembre 1500 : « Monsignor de Lison, cum li consiglieri francesi, liquali quasi sempre son cum lei. »

(2) Voir dans une lettre de Costabili, du 18 novembre 1499, le résumé d'une de ces conversations. *Ibid.*, *Documents*, 452.

(3) Costabili au même, 28 octobre 1500. *Ibid.*, *Documents*, 707.

(4) Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.*, document du 17 novembre 1499.

(5) Costabili au duc de Ferrare, 20 novembre 1500. *Ibid.*, *Documents*, 714.

princes étrangers contre Louis XII (1). Mais il était alors réduit à un petit nombre de conseillers, plusieurs s'étant compromis dans les troubles. Ce ne fut que le 5 juin, à la séance après midi, que l'évêque de Luçon recommença à convoquer tous les conseillers, et leur communiqua les enquêtes et recherches faites pour découvrir les partisans et les adversaires de Louis XII ; ce genre de procès et de recherches resta encore pendant longtemps une des principales occupations du Parlement (2). Ce ne fut qu'en septembre et en octobre suivants qu'il put revenir aux affaires d'intérêt administratif général en rendant deux ordonnances sur l'administration de la justice, l'une, le 17 septembre 1500, portant règlement pour la diminution du nombre des prorogations et suspensions des causes civiles, l'autre, le 21 octobre, réglant les attributions du tribunal des *executores cameræ* (3). Malgré la parfaite soumission du duché, la justice ne retrouva l'entière liberté de son action que quelques mois plus tard ; en juillet, le gouvernement était encore obligé d'employer la ruse pour mettre la main sur un criminel haut placé : un Tornielli ayant été assassiné à Novare, à la suite d'une affaire de femme, avec la complicité du châtelain français, d'Aubigny, pour s'emparer de celui-ci, dut l'appeler à Milan sous un prétexte quelconque, et ce ne fut qu'après avoir endormi ses soupçons en le laissant circuler en pleine liberté et non sans pompe pendant deux jours, qu'il l'emmena visiter le Château et l'y laissa prisonnier (4).

Le désir de s'emparer des richesses et des ressources financières du gouvernement ducal avait été l'un des motifs de l'expédition de Louis XII, et, à leur entrée à Milan, les Français s'imaginaient que le trésor de Ludovic Sforza suffirait à entretenir pendant trois ans l'armée d'occupation(5). Aussi, l'administration financière du duché fut-elle un de leurs premiers soucis. Mais les finances ducales avaient été épuisées par les derniers

(1) Les informations précises manquent d'ailleurs. Le fait est dû : 1° à la disparition des registres du Sénat de Milan, complète pour cette époque ; 2° à l'exclusion des diplomates italiens de ces questions politiques ; leurs lettres ne contiennent que des indications générales.

(2) Pontremoli au marquis de Mantoue, 5 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 666.

(3) Voir *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais*, n°s 17 et 18, pag. 55 et 58.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 24 juillet 1500. *Ibid., Documents*, 684.

(5) Marino Sanuto, II, 1209, Crema, 2 septembre 1499.

mois du gouvernement de Ludovic, par les subventions à l'Allemagne et les dépenses militaires, le trésor avait été matériellement vidé par le duc ; le peuple, écrasé d'impôts, était ruiné et avait vu surtout, dans la chute de Ludovic Sforza, le début d'un meilleur et plus doux régime : le gouvernement français se contenta de conserver l'ancien système financier de Ludovic Sforza, de rétablir quelque régularité dans la perception des impôts, et de faire rentrer de l'argent dans le trésor. Il réussit sans trop de peine à faire respecter ses édits, mais en cette matière, il se heurta à une difficulté qui ne devait point disparaître complètement : les Milanais auraient voulu, et ce fut une des demandes qu'ils adressèrent à Trivulce le 5 septembre 1499, que le soin d'établir les gabelles, tailles et impôts ordinaires et extraordinaires, fût confié à un Parlement ou Conseil élu par le peuple, sans que le pouvoir eût à y intervenir ; de plus, le peuple avait cru, un peu naïvement, à une suppression totale des impôts par le gouvernement français, suppression qui fut loin de se réaliser : de là un malentendu initial qui produisit entre le peuple milanais et le nouveau régime un conflit latent et sourd, mais permanent.

Pour se procurer des ressources, dans le désarroi général des finances, le gouvernement français commença par exiger le paiement de tout ce dont le gouvernement de Ludovic Sforza était resté créancier et par faire verser au trésor toutes les sommes qui se trouvaient pour des motifs quelconques aux mains de ses agents (1). Pour trouver l'argent nécessaire aux frais de l'entrée du roi, Trivulce voulut exiger des débiteurs des gabelles le paiement de leurs dettes et ordonna aux commissaires de ce chargés, L. Visconti et Carlo Aplano, de demander aux gouverneurs de Milan la liste de ces débiteurs, « gens difficiles et réfractaires à satisfaire à leurs devoirs » (2). Le capitaine de justice reçut l'ordre de faire payer leurs dettes aux débiteurs de l'hôpital général de Milan (3). — Mais ces ressources furent insuffisantes ; le rétablissement des octrois devint bientôt nécessaire. Ludovic Sforza avait octroyé à son départ la suppression des taxes sur les objets de consommation entrant à Milan ;

(1) Le 30 septembre, un payeur de Ludovic, resté en possession de sommes à lui confiées jadis pour certains paiements, demande ce qu'il doit faire de cet argent (Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.*, lettre du 30 septembre 1499).

(2) Milan, *ibid.*, lettre de Trivulce, 21 septembre 1499.

(3) Milan, *ibid.* Trivulce au capitaine de justice, 5 octobre 1499.

Trivulce, pour donner quelque popularité au nouveau régime, avait jugé à propos de maintenir cette exemption et d'accorder diverses diminutions d'impôts ; pendant les mois de septembre et d'octobre, les marchandises seules furent frappées d'une redevance à leur entrée à Milan (1). Mais le 27 octobre une proclamation annonça le rétablissement des impôts ; on fixa à douze mille ducats le minimum des taxes d'octroi, qui atteignaient plus directement le bas peuple ; aussi y eut-il émeute le 29 : six mille personnes se portèrent à Porta Ticinese, envahirent les maisons où se payait le « *dazio della macina* », les détruisirent, déchirèrent et enlevèrent les registres, tuèrent les officiers. Trivulce dut employer la troupe pour rétablir l'ordre ; plusieurs émeutiers furent blessés, deux tués, dont l'un, dit-on, de la main même du maréchal ; trois se noyèrent dans le fossé des remparts. Il fallut que le roi envoyât une partie de sa garde avec le maréchal de Gié pour tout apaiser. Cette émeute parut d'un fâcheux augure à plusieurs : « Si le roi n'eût pas été là, les choses auraient pu tourner plus mal, dit le chroniqueur ferrarais, et l'avenir n'était point clair » (2). La manifestation populaire se porta ensuite contre la Corte Vecchia et le roi dut l'apaiser lui-même, en expliquant au peuple pourquoi ces impôts avaient été établis, que c'était à son bénéfice et non au profit du roi qu'ils étaient perçus ; cependant il ne supprima que quelques petits impôts, ce qui satisfit médiocrement le peuple (3). Dans cette période troublée, la levée des impôts fut d'ailleurs extrêmement difficile ; à la fin de décembre, Trivulce dut garnir les portes de Milan de quatre cents *provisionati*, pour assurer la perception des octrois ; à Parme, à Plaisance, les rentrées des impôts ne s'opérèrent pas avec moins de peine. A Lodi, où il alla lui-même procéder à leur affermage à l'encan, personne ne se présenta pour enchérir : dans la population avaient été répandus des avis annonçant que tous les enchérisseurs seraient « *intricati* » (4). — Les besoins financiers du gouvernement augmentèrent encore en janvier ; non seulement les recettes du duché devaient faire vivre son administration, mais la Lombardie devait fournir des subsides au roi ;

(1) Marino Sanuto, III, 32. Zuam da Tolentino, octobre 1499.

(2) *Diario Ferrarese*, pag. 371, 1er novembre 1499. Gemetto de Nessoni au marquis de Mantoue, 29 octobre 1499.

(3) Marino Sanuto, III, 48, Milan, 1er novembre 1499. Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 8 novembre. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 442.

(4) *Ibid.*, III, 70. Lodi, 19 décembre 1499.

le trésorier Jamet, au début de janvier, fut envoyé en France porteur de douze mille ducats, «et cela, dit Seregni, est vrai comme l'Evangile»(1). Alors les exigences redoublèrent : les *dazii*, les *inquinti*, furent levés avec la plus extrême rigueur; le gouvernement fit rechercher les débiteurs du trésor, qu'ils le fussent pour amendes, pour gabelles, pour toutes autres causes ; beaucoup d'entre eux, dont la tranquillité semblait assurée par les *gride*, furent recherchés secrètement et obligés de payer les amendes dont les *gride* les exemptaient (2). Trivulce ordonna le paiement au profit du trésor de toutes les créances d'Ascanio Sforza, et il fit réclamer au duc de Ferrare, malgré les protestations de Costabili, cent ducats (3). Le tarif de la chancellerie fut extrêmement augmenté : elle fit payer un demi-ducat, ce qui jusque là n'avait coûté que huit ou dix sous : « tous les moyens, directs ou indirects, de se procurer de l'argent, dit Seregni, étaient bons aux Français ». Ce régime de provisoire, de mesures vexatoires et arbitraires se prolongea jusqu'au retour de Ludovic Sforza : la courte restauration sforzesque le continua. Ce ne fut qu'à la rentrée des Français et à la réinstallation du gouvernement que les impôts furent définitivement établis et commencèrent à être régulièrement perçus : une capitation de dix sous par tête fut établie pour tout le duché, et, malgré les plaintes et les réclamations de beaucoup de paysans, qui assuraient ne pouvoir la payer, elle demeura obligatoire (4) ; les ecclésiastiques milanais furent comme leurs collègues de France, soumis à une dîme, sous prétexte de payer les frais de la future expédition contre les Turcs (5). Enfin au début de mai, la répartition et la ferme des impôts de Milan furent établies sur une nouvelle assiette. La façon calme dont se fit cette opération prouve que la soumission des Milanais était complète. Sacierges, pour établir cette répartition, demanda l'avis de quatre notables par quartier : ceux-ci lui dirent qu'ils acceptaient d'avance tout ce que voudrait le roi, « qu'ils ne s'en troubleraient pas. » Tout le mois de mai fut employé à ce travail de répartition des impôts et de la gabelle ; mais quand le tableau fut terminé et publié et que les enchères furent faites, il y eut un mouvement d'opinion dans la ville ; les Milanais firent repré-

(1) Seregni au duc de Ferrare, fin janvier 1500.

(2) Seregni au même, 18 janvier 1500.

(3) Costabili au même, 21 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 516.

(4) Marino Sanuto, III, 515, Milan, 15 juillet 1500.

(5) *Ibid.*, III, 325, Venise, *in colegio*. 17 mai 1500.

senter au cardinal d'Amboise que le maintien de ces impôts ruinerait la ville, surtout les pauvres, et qu'il était impossible de les garder tels quels ; le cardinal, frappé de la gravité de ces réclamations, suspendit l'effet de l'enchère et sembla disposé à la recommencer; mais alors le fermier demanda que, si son enchère était annulée, on lui donnât les cinq mille ducats de bénéfice qu'il comptait retirer de la perception des diverses taxes ; le règlement de l'affaire semblait difficile. Cependant l'enchère fut en effet recommencée ; la ferme des impôts fut alors poussée et enlevée par Agostino Trivulzi, qui l'avait eue autrefois sous Ludovic Sforza. Il afferma les impôts de Milan et de son territoire pour trois cent quinze mille ducats par an : deux cent soixante mille ducats devaient entrer dans le trésor ducal, cinquante mille étaient consacrés à l'amortissement en quinze ans des dettes de Ludovic Sforza, et cinq mille ducats destinés aux frais de perception (1). Dans cette enchère, la gabelle avait été poussée à un prix d'un tiers moins élevé que d'habitude, l'octroi du pain et du vin n'avait pas été du tout disputé et fut adjugé à vil prix, « ce qui fit qu'il y en eut en abondance dans la ville » (2). La conquête financière du duché de Milan se fit ainsi presque simultanément avec l'établissement de la domination française dans les autres parties de l'administration.

Un service public des plus importants fut, dès le rétablissement de la paix, installé dans le Milanais d'une façon régulière: le service des postes entre la France et la nouvelle province. Les courriers en arrivèrent à faire des prodiges de vitesse : l'ambassadeur vénitien va jusqu'à prétendre, mais cela paraît bien extraordinaire, qu'ils purent quelquefois franchir en deux jours la distance de Lyon à Milan (3). Par là, la Lombardie restait en union constante avec la France ; le gouvernement pouvait recevoir à toute heure, pour ainsi dire, les avis, les ordres et les conseils du gouvernement français, et, s'il y perdait sans doute quelque peu d'initiative et d'indépendance, la stabilité et la sécurité de l'établissement français au delà des Alpes n'en étaient que plus assurées.

Tous les grands services de l'Etat, réorganisés, modifiés ou simplement remis en marche, étaient désormais aux mains de la

(1) Marino Sanuto, III, 301, provéditeur de Trevi, 6 mai 1500 ; lettre de Seregni, 23 mai 1500 ; Marino Sanuto, III, 385 et 426, 8 et 20 juin 1500.

(2) *Ibid.*, III, 378, Milan, 5 juin 1500.

(3) *Ibid.*, III, 296, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 29 avril 1500.

France. Sa domination s'était partout substituée à la domination des Sforza ; mais, appuyée sur une forte armée, elle devait être aussi solide que l'autre était restée précaire. La vie milanaise avait recommencé : commerce, industrie, navigation intérieure, agriculture, tous les éléments de la prospérité nationale allaient reprendre une nouvelle vigueur ; la sécurité générale assurait aux initiatives individuelles la facilité de se produire ; la prospérité de la nation lui fit oublier la perte de son indépendance, et le maintien de ses libertés municipales l'aveugla sur la privation de sa liberté. La conquête par la France du gouvernement, de l'administration et de la vie sociale milanaise achevait l'œuvre commencée par la conquête du duché, par la soumission des Milanais, par la défaite du duc, et par l'élimination de la famille Sforza. En dix mois, Louis XII était devenu tout puissant en Lombardie.

LIVRE III

LES RÉSULTATS DE L'EXPÉDITION DU MILANAIS

CHAPITRE PREMIER

LES RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE. LES PUISSANCES ITALIENNES PENDANT ET APRÈS LA CONQUÊTE DU MILANAIS.

La conquête du Milanais porta ses fruits au cours même de son accomplissement : en moins de dix mois, d'août 1499 à mai 1500, l'Italie était soumise tout entière, non seulement l'influence mais presque à la domination de la France. Avant de commencer son expédition militaire, Louis XII avait eu, on le sait, de longues et complexes négociations avec les diverses puissances de la péninsule, mais ces quinze mois de diplomatie et d'intrigues, d'ambassades et de missions secrètes, s'ils avaient pu créer l'isolement autour de Ludovic Sforza, n'avaient pas suffi à entraîner les puissances dans la sphère de l'influence de la France; seuls, les états subalpins l'avaient pleinement subie, tandis que le Saint-Siège et Venise s'associaient à son programme et collaboraient à ses progrès ; mais le roi de Naples et la comtesse de Forli restaient, le premier malgré des tentatives trop intéressées de rapprochement, foncièrement hostiles à la France ; tous les états de l'Italie Centrale, de Ferrare à Sienne et de Florence à Bologne, demeuraient dans une neutralité plus ou moins bienveillante, perfide à coup sûr, prompts à la rompre au profit du vainqueur, prêts à suivre en toutes choses les mouvements de la fortune. Malgré une tendance vers la France, par sympathie réelle ou par calcul traditionnel, plus marquée chez la Seigneurie de Florence et le duc de Ferrare, tous avaient eu quelque hésitation à se déclarer contre Ludovic Sforza. Louis XII, en somme, faisait sans leur appui son expédition militaire. Ses

premières victoires émurent et réveillèrent les inquiétudes des princes et des républiques de l'Italie centrale. Leur diplomatie suivit avec un intérêt passionné les événements, se modela sur eux ; mais, après l'établissement définitif de la domination française à Milan, ce ne fut plus en diplomates, ce fut en maîtres que parlèrent les agents du roi de France. Ce ne furent plus seulement des promesses, mais des amendes et des châtiments qui sanctionnèrent la mainmise de la France sur les destinées de l'Italie.

I.

LA SOUMISSION A LOUIS XII DES PUISSANCES NEUTRES.

§ 1. — *L'alliance du duc de Ferrare avec la France.*

Depuis longtemps allié de la France et autrefois beau-père de Ludovic Sforza, le duc de Ferrare, Hercule d'Este, était resté hésitant et anxieux pendant les préparatifs de leur lutte, sans rien faire cependant par quoi il pût se compromettre à l'égard de Louis XII : il suivit avec attention et anxiété les débuts de la campagne : la prise d'Annona l'émut tant qu'il en contremanda une partie de pêche à Comacchio. Il déclara que le duc de Milan, pour avoir voulu être « trop sage » voyait sa grande sagesse se tourner contre lui en « grande folie ». Il estimait que la résistance de Ludovic Sforza pourrait durer jusqu'à la fin d'octobre 1499, mais qu'il serait finalement battu. Après la prise d'Alexandrie, « il devint mélancolique et ne trouva plus de plaisir à rien (1) »; il affecta toutefois les dehors de la plus grande sérénité, parut ne songer qu'à ses plaisirs et prétendit «qu'il laissait faire la guerre à ceux à qui cela plaisait ».Il réussissait à donner le change sur ses sentiments intimes (2), et les Ferrarais opposaient orgueilleusement l'îlot paisible de leur petite patrie aux flots tumultueux de l'Italie et de l'Europe en armes.

Ce fut en vain que Ludovic Sforza essaya d'obtenir l'appui de Ferrare. L'ambassadeur ferrarais Costabili n'appuyait pas la

(1) MARINO SANUTO, II, 1116, 1152, 1164, 1194, Ferrare, le vicedomino à la Seigneurie, 20, 24, 28 août, 1er septembre 1499.

(2) *Diario Ferrarese* (1er septembre 1499), pag. 368.

politique milanaise. Au moment de la crise finale, il se borna au rôle de transmetteur des nouvelles communiquées de Rome ou de Venise au duc de Ferrare, et à l'emploi de confident. Ludovic Sforza ressentait vivement l'abandon de son beau-père; Costabili donnait pour son excuse la surveillance et la jalousie de Venise (1) : peut-être Hercule en voulait-il un peu à Ludovic Sforza de n'avoir pas suivi ses conseils diplomatiques ; cependant il lui faisait encore recommander, après la prise d'Alexandrie, de rester à Milan (2). L'ambassadeur Costabili, qui n'avait plus envoyé de lettres au duc de Ferrare depuis le 26 août, quitta Milan après le départ de Ludovic (3). Il arriva le 3 septembre à Ferrare, en même temps que la nouvelle de la retraite du duc de Milan en Allemagne; Hercule la déplora, moins par compassion pour son gendre que par crainte pour son propre avenir. Pour dissimuler ses sentiments, après une audience accordée à l'ambassadeur milanais, il alla faire une promenade à sa villa de Belfiore. La nouvelle de la prise de Crémone par les Vénitiens, quelques jours après, mit le comble à sa mauvaise humeur (4).

Il envoya aussitôt deux ambassadeurs en France, et expédia Borso da Corregio à Parme pour prendre contact avec les Français et commencer des négociations avec eux (5), tandis que l'ambassadeur milanais était rappelé. Ce fut désormais vers la France qu'allèrent toutes les sympathies officielles du duc de

(1) Marino Sanuto, II, 1152, 1164, Ferrare, le vicedomino Donado à la Seigneurie, 24 et 28 août 1499.

(2) *Diario Ferrarese* (2 septembre 1499), pag. 368. Il envoya d'abord à Ferrare sa femme, qui y arriva le 2 septembre; lui-même partit après avoir laissé ses meubles et sa garde-robe fort en désordre sous la garde de F. B. Visconti, avec des provisions en grande quantité. Il avait chargé son domestique de vendre le tout, mais il prévoyait qu'il n'en retirerait qu'une « bastonata ». Il ne put emporter que deux valises avec deux *ziponi*, des bas et des chemises et quelques pièces d'argenterie. Il perdit plusieurs de ses gens en route, et le peu de sécurité des routes lui inspirait des inquiétudes sur leur sort. Il était parti parce qu'il se trouvait désormais dans l'impossibilité de remplir ses fonctions : les courriers ne circulaient plus entre Ferrare et Milan ; depuis le 26 août, il n'avait pu envoyer de lettres.

(3) Costabili au duc de Ferrare, Reggio, 3 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 339. Marino Sanuto, II, 1203, Ferrare, le vicedomino Donado à la Seigneurie, 3 septembre 1499. Il annonça en arrivant que le cardinal d'Este arriverait lui-même à Ferrare le lendemain, mais il n'en fut rien.

(4) Marino Sanuto, II, 1203, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 3 septembre 1499 ; II, 1256, le même à la Seigneurie, 6 septembre 1499.

(5) *Ibid.*, II, 1203, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 3 septembre 1499

Ferrare (1), Son ambassadeur Bianchi, en se rendant au devant du roi, visita au passage Trivulce et lui apporta les félicitations de son maître : Trivulce lui assura que le duc avait toujours été considéré comme un « bon français »(2). Outre Bianchi et Giorgio Seregni, le duc envoya à Milan Ettore Bellingeri, qui fit, le 12 septembre ses visites officielles (3), et s'accrédita auprès de Trivulce et des principaux guelfes ; Trivulce se répandit en excuses sur le pillage de la maison ducale ; les autres lui firent de telles protestations de dévouement qu'il semblait que le duc fût leur maître autant que celui des gentilshommes de Ferrare (4). Ligny s'informa avec intérêt du duc de Ferrare et de sa famille, et demanda notamment à Bellingeri des nouvelles de don Ferrante, et « s'il était toujours aussi gros »; ce à quoi Bellingeri répondit que, « s'il n'était pas maigre, ce prince n'était pas non plus d'une corpulence excessive » (5).

Mais ces diverses missions n'étaient pas des actes suffisamment marqués de déférence. Il fallait que le duc de Ferrare vînt en personne rendre hommage à Louis XII à Milan ; les amis qu'il y avait l'y poussaient beaucoup ; Trivulce lui avait écrit lui-même pour lui conseiller ce voyage, et multiplia à Bellingeri les conseils en ce sens (6); Bianchi, qui avait rencontré le roi de France à Suse et y avait appris qu'à l'entrée royale à Milan figureraient le duc de Savoie, les marquis de

(1) Marino Sanuto, II, 1265, le même à la Seigneurie, Ferrare, 9 septembre 1499 ; *ibid.*, II, 1302, Ferrare, 13 septembre 1499.

(2) Bianchi au duc de Ferrare, Milan, 11 septembre 1499. « Me ha dicto come la Signoria Vostra è sta tenuta sempre bon francese, e non havere facto demonstratione per non haver potuto. »

(3) Seregni au duc de Ferrare, Milan, 13 septembre 1499. Dans cette dépêche, il est nommé « *Ettore Beringerio* ».

(4) Bellingeri au duc de Ferrare, Milan, 13 septembre 1499. Trivulce le reçut avant « *alcuno governator* » et lui conseilla de rester résident près des *governatori* « che epso havea ellecti per non potere attendere a tante cose ». Trivulce exprima en même temps ses regrets que « la casa di V. E. sia stata cosi guasta e maltractata» et «domandandomi si questi malfactori erano francesi », l'ambassadeur lui répond l'ignorer et n'avoir entendu le récit du pillage que par « un certo vecchio ritrovato in casa. » C'est après ses visites aux divers gentilshommes susnommés et leurs protestations de dévouement que Bellingeri dit : « me pare che quella per amore non sia mancho padrona de questi zentilhomeni che di quelli di Ferrara.»

(5) Bellingeri au duc de Ferrare, 18 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 375.

(6) Marino Sanuto, II, 1327, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 16 septembre 1499.

Montferrat, de Saluces, de Mantoue, lui faisait de ce nombreux concours de princes un motif de plus d'être lui aussi présent (1); le napolitain Zoanne Agiapay exprimait à Bianchi l'opinion que la présence du duc de Ferrare « rendrait plus retenus » les gens malintentionnés, peut-être désireux de réaliser en son absence de mauvais desseins contre lui, et qu'elle encouragerait au contraire les nombreux amis qu'il avait à la cour (2). Hercule d'Este se laissa toucher par ces considérations de haute sagesse politique. Le conseil donné par Trivulce, interrogé sur l'utilité du voyage, fut affirmatif et péremptoire ; Ambrosio Trivulzi offrit au duc son propre palais comme logement. Avant de l'accepter, le duc chargea Bellingeri de savoir si l'habitation que lui avait destinée la commission officielle des logements était plus commode ou «plus honorable» que ce palais et d'«accepter le logis le plus satisfaisant» pour son amour-propre ducal. Le 23 septembre, il annonce à N. Bianchi sa décision de venir le plus tôt possible à Milan :« Il lui semble que mille ans encore le séparent du moment où il se retrouvera avec Louis XII, où il pourra lui jurer son dévouement et lui ouvrir son cœur. »

En promettant de venir orner de sa personne le triomphe de Louis XII, le duc de Ferrare demanda à Trivulce un avantage matériel assez important : il désirait que Trivulce n'envoyât pas de troupes séjourner dans le Modenese, la Regiana et la province de Parme, les siennes y étant très nombreuses et les habitants s'y plaignant déjà de trop lourdes charges. Il désirait également qu'aucunes troupes ne fussent envoyées à Carpi, où ses hommes d'armes tenaient garnison, et où il s'employait à rétablir le calme et à raviver la prospérité (3).

L'annonce du voyage du duc de Ferrare à Milan eut immédiatement pour lui un résultat heureux : dès le 21 septembre, Louis XII déclara le prendre sous sa protection (4). Le bruit

(1) Bianchi au duc de Ferrare, 16 et 18 septembre 1499. Il dit le 16 que « la maestà del Re è gionta qui sana, salva e contenta. »

(2) Bianchi au même, 18 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza Documents*, 376. Ce sont ces *amis à la cour* qui répandaient le bruit qu'un mariage se préparait entre Don Alphonse d'Este et une nièce du cardinal d'Amboise (Marino Sanuto, II, 1354, vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 23 septembre 1499). Le 20 septembre, Hercule d'Este écrit à un de ces amis milanais, J.-F. de Marliano, pour le remercier de ses services passés et futurs.

(3) Le duc de Ferrare à Bellingeri, 20, 21 et 23 septembre 1499 ; le même à Bianchi, 23 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents* 381, 384, 387, 388, 382.

(4) Le marquis de Mantoue à la marquise, 21 septembre 1499. Le 2 oc-

se répandit même que le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue se faisaient tributaires du roi pour assurer leur sécurité ultérieure (1).

Cette certitude de protection générale faisait oublier au duc de Ferrare des désagréments que lui avaient causés le départ du duc et la victoire des Français. La capitulation de Parme avait eu pour clause, entre autres, la restitution de leurs biens à diverses familles jadis spoliées pour divers motifs, notamment celle de Correggio ; le duc de Ferrare se trouva directement atteint, car il occupait en Parmesana Brixegele et Castelnuovo, propriétés des Correggio, et il dut les leur rendre (2). D'autre part, le palais qu'il possédait à Milan avait été pillé après le départ de l'ambassadeur Costabili, qui y résidait ; le 11 septembre, une proclamation du gouvernement provisoire ordonna, il est vrai, la restitution de tout ce qui y avait été pillé, mais elle resta sans effet, et les plaintes répétées des divers ambassadeurs ferrarais à ce sujet ne furent pas plus heureuses. Le 18 novembre, Bianchi, découragé, ferma la maison du duc de Ferrare, de façon que personne ne pût plus y entrer ; il déclarait avoir suffisamment travaillé à sa restauration et laissait le reste à achever à ses successeurs ; avant son départ, il renouvela, dans une entrevue avec Trivulce, ses réclamations pour la restitution des objets volés au duc de Ferrare et au cardinal d'Este (3).

Ce n'étaient là que des pertes matérielles et facilement réparables. L'attitude politique du cardinal Hippolyte d'Este était pour le duc, son père, une source de soucis plus amers et plus profonds : le jeune prélat, malgré les virulentes objurgations paternelles, avait pris les armes en faveur de son beau-frère ; il l'avait suivi en Allemagne. Le duc tremblait qu'on ne lui fît un grief de cette alliance ; il voulait obtenir le pardon de son fils et éviter la confiscation de l'archevêché de Milan ; il recommanda le 21 septembre à Bellingeri (4) de prêter son concours,

tobre, Louis XII déclarait à Bianchi qu'il recevrait avec plaisir le duc de Ferrare.

(1) Florence, A. d. S. *Lettere esterne alla Signoria*, reg. XII, fol. 415, 24 septembre 1499 : «E publica fama il signor ferrarese e Mantua si faccino censuarii del christianissimo Re per maggior sicurezza de casi loro.

(2) Marino Sanuto, II, 1332, le *vicedomino* à la Seigneurie, 17 sept. 1499.

(3) Vespucci à la seigneurie de Florence, 11 septembre 1499. Bianchi au duc de Ferrare, 18 novembre 1499.

(4) Le duc de Ferrare à Bellingeri, 21 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 383.

le cas échéant, auprès de Trivulce, de l'évêque de Como et de F.-B. Visconti, au secrétaire laissé à Milan par Hippolyte d'Este comme gérant de l'archevêché ; il le chargea de plaider la cause du jeune cardinal, de l'excuser sur sa jeunesse, sur son obéissance envers le duc Ludovic, de rejeter toute la faute sur la mauvaise influence de Galeazzo de San Severino. Les Français excusèrent d'abord Hippolyte à cause de sa parenté et de son affection pour le duc fugitif; mais quand on vit son séjour se prolonger, l'indulgence disparut, et l'évêque de Como ne cacha pas à Costabili que l'attitude du cardinal, si elle se prolongeait, pourrait faire beaucoup de tort au duc de Ferrare. Cependant la résistance d'Hippolyte aux ordres de retour les plus formels dura tout le mois d'octobre. Ses biens particuliers, trouvés dans le palais archiépiscopal de Milan, avaient été, avec ceux d'Ascanio, distribués à des officiers français, notamment à M. de Saint-Quentin. A la fin de ce mois, Louis XII accorda un pardon général au cardinal d'Este, qui se décida à abandonner Ludovic Sforza ; le 15 novembre, on annonçait sa prochaine arrivée à Mantoue (1).

Entretemps les conseils de Trivulce et de ses agents (2), le soin bien compris de ses intérêts, décidèrent le duc de Ferrare à venir rendre hommage à Louis XII à Milan ; il partit le lundi 30 septembre avec une nombreuse escorte vêtue à la française. Une fièvre tierce, plus ou moins diplomatique, lui avait servi de prétexte pour retarder jusque-là son voyage (3).

Il fut parfaitement bien reçu par Louis XII, qui lui « fit plus de politesses même qu'aux Vénitiens » et vécut avec lui dans une aimable familiarité : le duc envoya chercher à Ferrare ses léopards et ses faucons pour chasser et « se divertir » avec le roi;

(1) Costabili au duc de Ferrare, 1er octobre 1499 ; récit d'une entrevue avec l'évêque de Como au sujet du cardinal d'Este. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 405. Cheregati à Alexandre VI, 31 octobre 1499. *Ibid., Documents*, 435. Le marquis de Mantoue à la marquise, 21 octobre 1499. *Ibid., Documents*, 430. Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 442. Costabili au duc de Ferrare, 14-15 novembre 1499.

(2) Le 24 septembre au matin, avant le jour, le secrétaire de Trivulce, Cecchini, renouvelait à Bellingeri le conseil « que le duc de Ferrare vînt à Milan ». *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 391.

(3) Marino Sanuto, II, 1360, vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 28 septembre 1499 ; II, 1379, le même à la Seigneurie, 27 septembre 1499 ; II, 1354, le même à la Seigneurie, 23 septembre 1499 ; *Diario Ferrarese*, pag. 370; Marino Sanuto, III, 10, le vicedomino Donado à la Seigneurie, Ferrare, 2 octobre 1499.

cette intimité cynégétique mit de mauvaise humeur la Seigneurie(1). L'intimité n'était pas moindre en matière politique : le roi refusa toujours d'exclure le duc des audiences données aux ambassadeurs vénitiens ; il dit même un jour à ceux-ci «qu'il n'avait rien de si particulier à leur dire qu'il refusât de le faire connaître à son oncle le duc Hercule»(2). Non content de défendre ainsi le duc contre les prétentions de ses alliés, Louis XII le prit officiellement sous sa protection ; le duc s'engagea en retour à donner son aide à Louis XII contre Ludovic Sforza. Mais ce fut en vain qu'il demanda au roi d'obtenir pour lui de la Seigneurie la restitution de la Polesine : le roi lui répondit qu'il n'avait pas encore de titres suffisants à une telle libéralité. Malgré ce refus, le duc quitta Ferrare très satisfait et d'accord avec Louis XII.

Ce bon accord se prolongea après la séparation des deux princes ; Bianchi avait lié connaissance avec M. de Sacierges, qui protestait de son dévouement au duc de Ferrare ; au moment où Louis XII rentrant en France arriva à Asti, le duc de Ferrare lui envoya une estafette le saluer une dernière fois avant sa sortie d'Italie, et le 17 décembre, il lui adressait en France deux bourriches d'anguilles vivantes (3) ; Louis XII comptait assez sur la sincérité de l'alliance du duc Hercule pour interner Fracassa de San Severino à Ferrare (4). Dès cette époque, le gouvernement français songeait à s'attacher par un mariage la maison d'Este. Sacierges interrogeait Costabili sur le prince Alphonse, lui demandait s'il avait des enfants, s'il voulait se marier ? Costabili lui répondit qu'il ne connaissait pas d'enfants au prince, mais qu'il ignorait s'il voulait se marier (5); il ajouta :

(1) Marino Sanuto, III, 32, rapport de Zuam da Tolentino ; *Diario Ferrarese*, pag. 370, 10 octobre 1499.

(2) *Diario Ferrarese*, pag. 370, 6 novembre 1499 ; Marino Sanuto, III, 44, 28 octobre 1499.

(3) Bianchi au duc de Ferrare, 18 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 453. *Diario Ferrarese*, pag. 373, 21 novembre 1499. Costabili au duc de Ferrare, 17 décembre 1499 : « mandare dui birichi de anguille vive in Francia liberamente e senza pagamento. »

(4) *Diario Ferrarese*, pag. 371.

(5) Costabili au même, 21 décembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 483. Deux jours après, il causait de nouveau avec lui, lui représentait quel avantage c'était pour le duc de Ferrare et les autres princes que Louis XII fût là pour modérer l'ambition des Vénitiens. Il affectait beaucoup de confiance en lui, lui dévoilant pourquoi le roi n'avait pas mieux traité son maître : c'était à cause des exigences des Vénitiens, de qui venaient toutes les difficultés.

« Votre Seigneurie ne pourrait-elle pas lui trouver en France un parti convenable ? » A quoi l'évêque, pour ne rien engager, répliqua : « Nous avons en France des partis de choix. » ; il le questionna ensuite au sujet de Don Ferrante, s'informa si le duc avait d'autres enfants. Il ne cessa pas de traiter avec une nuance marquée d'intimité et de faveur l'ambassadeur Costabili (1).

Entretemps le duc de Ferrare avait rompu toutes relations avec Ludovic Sforza, mais les rapports continuaient entre Ludovic et Ascanio Sforza et le cardinal d'Este. Hippolyte, revenu à Ferrare, s'était fait l'agent d'informations de la cour émigrée (2) ; il lui communiquait même des prédictions, une entre autres de Stefano della Pigna, qui offrait de parier sa tête et sa fortune contre quatre cents ducats, que le duc serait remonté sur son trône dans l'année ; Ludovic Sforza répondait en donnant au cardinal des renseignements sur les progrès de son parti et sur son prochain retour ; le 3 janvier, il l'avertit que ses affaires sont dans une excellente situation et qu'il a la certitude d'obtenir bientôt d'excellents résultats (3).

L'attitude du duc de Ferrare se modifia en raison de la probabilité, chaque jour croissante, du retour de Ludovic Sforza. Déjà la nouvelle de la prise de Forli et celle des préparatifs du duc lui avaient fait abandonner son projet de voyage à Rome pour les fêtes du jubilé (4). Le duc de Milan le blâmait de ce projet, disant que son absence hors de chez lui pouvait lui faire perdre sa vie et son duché. Il y renonça sous prétexte de maladie, mais en réalité pour ne pas quitter son état à la veille des troubles qui risquaient de s'y produire (5). Il y avait à Ferrare, comme à Mantoue, un parti sforzesque, en communication avec les gibelins de Milan : le 18 janvier, des lettres envoyées de Ferrare à Milan furent saisies sur un Milanais par les fonctionnaires vénitiens de Roveredo (6). Le 3 février, dans la soirée, un servite ferrarais, « physiquement fol », le P. Marcel, réunit trois cents enfants et parcourut Ferrare à leur tête, agitant un

(1) Costabili au duc de Ferrare, 21 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 483.

(2) Hippolyte d'Este au cardinal Ascanio Sforza, 3 décembre 1499. *Ibid., Documents*, 472.

(3) Ludovic Sforza au cardinal d'Este, réponse à deux lettres chiffrées du 22 et du 27 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 484.

(4) Marino Sanuto, III, 85, Donado à la Seigneurie, 15 janvier 1500.

(5) Malatesti au marquis de Mantoue, 5 février 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 87, 18 janvier 1500.

tambourin et leur faisant pousser des acclamations en l'honneur de Ludovic Sforza ; il alla ainsi jusqu'à la maison habitée par l'ambassadeur vénitien, et frappa même à la porte. Sur la plainte du résident Donado, le prudent Hercule d'Este fit signifier à la Seigneurie, dès le 5 février, tout le déplaisir que lui avait causé l'incartade de ce religieux, et il prit un arrêté, interdisant à tout individu qui circulait dans Ferrare et ses faubourgs de prononcer le nom d'aucun roi ou seigneur, à peine d'une amende de cent ducats au minimum : les enfants délinquants recevraient vingt-cinq coups de fouet (1). En même temps, le duc prépara une ambassade pour avertir le gouvernement de Milan des préparatifs de Ludovic Sforza et des événements imminents ; Nicolo Bianchi devait en être chargé ; il devait déclarer que le duc n'avait nullement favorisé le passage à travers ses états de Lodovico Carpi, d'Annibale Guasco, de Martino de Casale, qui y avaient librement circulé selon l'usage ordinaire ; mais, puisque la situation semblait se gâter, il promettait de faire retenir tous ceux qui tomberaient entre ses mains ; il offrait de faire de Fracassa ce que voudraient les Français, jurait d'empêcher qu'on dît ou qu'on fît rien de contraire aux intérêts du roi, promettait de fournir aux troupes françaises revenant des Romagnes tout ce qui leur serait nécessaire. Enfin Bianchi devait attester à Louis XII le dévouement du duc de Ferrare (2).

Cet ambassadeur n'alla pas à Milan : Ascanio venait d'y rentrer, et dès le 5 février, avait fait exprimer au duc de Ferrare les sentiments de la plus tendre amitié. Le duc chargea Seregni de présenter ses remerciements et ses sentiments affectueux à Ascanio et à Ludovic (3), et envoya à Ludovic, le 9 février, comme ambassadeur spécialement chargé de ses félicitations, Paolo Bilia, un Milanais qu'il avait pris à son service au temps où le duc de Milan «était hors de chez lui» (4). Bilia était chargé pour Ludovic des mêmes déclarations d'amitié que Bianchi aurait faites à Louis XII : il devait, au nom d'Hercule d'Este, le féliciter de son heureux retour, lui dire sa joie de voir son rétablissement. Ludovic Sforza demandant quelles étaient ses intentions et s'il voulait rester avec les Français, il lui faisait répondre par Bilia

(1) *Diario Ferrarese*, pag. 378, 5 février 1500.

(2) Modène, *ibid. Minutario Cronologico*, Instruction ducale à Bianchi, février 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 583.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 5 et 10 février 1500.

(4) Ludovic Sforza au même, 6 février 1500.

qu'il avait toujours été et voulait rester son allié de cœur, et que c'était uniquement pour se garantir d'une ruine complète qu'il avait accepté la protection de Louis XII. Hercule d'Este promettait à Ludovic Sforza son aide et son concours effectif, toutes les fois que «ses œuvres pourraient répondre à sa volonté, sans nuire à son honneur ou aux intérêts de son état». Mais le vieux duc entendait bien que ce concours ne serait jamais effectif, — il le faisait dès l'abord comprendre à Ludovic, — étant placé comme il l'était dans « les pattes et la gueule » de Venise, sans forteresse ni aucun moyen de défense, en face d'un ennemi qui pouvait être en une heure sous les murs de Ferrare, au moindre mouvement qu'il ferait en faveur de Ludovic Sforza. Et du reste, ayant pris l'engagement de ne jamais « être contre le roi», il faudrait d'abord qu'il s'excusât et se justifiât avec lui, pour ne point paraître traître à sa parole (1). Le duc accentua son attitude de neutralité prudente en allant recevoir et accompagner jusqu'à la maison du *vice domino*, en lui cédant la préséance, le provéditeur Cristofalo Moro ; il bannit plusieurs individus pour avoir crié : « *Moro ! Moro !* » (2).

Cette neutralité teintée de politesse ne satisfaisait naturellement pas les Gibelins, qui voulaient forcer le duc de Ferrare à se déclarer pour Ludovic Sforza ; ses hésitations excitèrent contre lui beaucoup de mécontentements (3). Ascanio Sforza pensait, lui aussi, que le duc devait se déclarer, et le fit entendre nettement le 13 février à Costabili, qui le complimentait, au nom du duc, sur la restauration : « Ludovic pouvait attendre de lui au moins des subsides » (4). Le cardinal accentua ses reproches le 17 février : « On n'avait jamais vu un prince se conduire avec ses alliés, ou prétendus tels, comme le faisait le duc de Ferrare » (5). Une note comique se mêle à ce mécontentement: plusieurs Milanais, entre autres P. Gallerate, craignirent

(1) Modène, *ibid.* Instruction ducale à P. Bilia, 9 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 576.

(2) Marino Sanuto, III, 103, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 10 février 1500.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 13 et 17 février 1500 ; Ascanio Sforza dit « subjungendo che mai udite tal cosa. » Ludovic demandait aussi au cardinal Hippolyte d'Esté des chevaux turcs, « ritrovandone su la impresa como facemo, siemo non manco in desiderio cha in bisogno de cavalli turchi, e sapendo che la V. S. ne è ben fornita...» (Milan, *Cartegg. gener.*, 1er mars 1500, Vigevano).

(4) Seregni au duc de Ferrare, 22 février 1500.

(5) Costabili au même, 13 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 585.

que, pour éviter la moindre apparence de compromission, le duc ne voulût rompre toutes ses relations avec Milan. Ils demandèrent à Seregni si le duc de Ferrare avait l'intention de «manquer cette année à ses bonnes habitudes », et de ne pas envoyer les traditionnels « *salami* » de carême; Seregni répondit qu'il pensait que le duc se conformerait à ses usages (1).

Malgré son abstention, le duc de Ferrare n'était nullement rassuré ; il savait que la Seigneurie l'avait « *messo al puncto* » avec le roi de France (2) ; une lettre interceptée de l'ambassadeur vénitien, datée du 26 janvier, lui avait appris l'intention du roi de châtier Ferrare et Mantoue. Aussi avait-il grand peur, et protestait-il sans cesse qu'il était « le bon fils » de la Seigneurie. Cela n'empêchait pas qu'on ne dît à Venise, un mois plus tard, que Ferrare, comme Mantoue et Bologne, était l'alliée déclarée du duc de Milan (3).

Pour s'en défendre, Hercule d'Este redoubla de réserve vis-à-vis de Ludovic Sforza ; il se refusa à lui fournir soit de l'artillerie, soit des subsides (4); il se borna à lui renvoyer une bombarde qui appartenait à Milan ; s'il lui adressa un certain maître bombardier que Ludovic Sforza lui avait spécialement demandé, ce fut en s'en excusant auprès du *vice domino* ferrarais (5) ; il lui expédia aussi quelques charrettes de munitions, qui d'ailleurs furent saisies à Plaisance par Sonzim Benzom, et distribuées aux citoyens (6) ; pour corriger le mauvais effet produit par ces diverses concessions, le duc fit refuser par Seregni à Ascanio Sforza un envoi de deux cents barils de poudre (7). — Par contre, Ludovic Sforza ne négligea rien pour compromettre le duc de Ferrare : il lui demande, le 12 février, de s'associer à des réclamations qu'il faisait porter aux comtes de La Mirandole par Nicolo Maria Griffono, au sujet de plusieurs pièces d'artillerie ; le 28, il lui recommande les frères Carpi, parce qu'ils lui avaient montré du dévouement pendant son émigration.

(1) Seregni au duc de Ferrare 25 février 1500 : « Dal magnifico M. Pier Gallerate et etiam d'alchuni altri me sta dimandato si l'Excellentia Vostra manchara questo anno de le bone usanze de mandare li salami quadragesimali et io li respose credere di no. »

(2) Marino Sanuto, III, 116, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 17 février 1500.

(3) *Ibid.*, III, 147, 19 mars 1500.

(4) *Ibid.*, III, 144, le vicedomino Donado à la Seigneurie, 8 mars 1500.

(5) Ludovic Sforza au duc de Ferrare, Vigevano, 22 février 1500.

(6) Marino Sanuto, III, 155, 22 mars 1500.

(7) Seregni au duc de Ferrare, 19 mars 1500.

Il reste en relations épistolaires assez fréquentes avec lui : de février à mars, il lui écrit une dizaine de lettres, et des estafettes milanaises arrivent incessamment à Ferrare, de Milan et de Novare (1). Jusqu'au dernier moment, Ludovic Sforza espéra qu'il déciderait le duc de Ferrare à se déclarer son allié, et le 24 mars, en présence de ses tergiversations, il fit contre lui, devant l'ambassadeur Seregni, une terrible sortie (2). — S'il mécontentait Ludovic par sa réserve, le duc mécontentait Louis XII par ce semi-rapprochement avec les Milanais. A la fin de mars, donnant audience à un ambassadeur ferrarais, le roi lui déclarait que, «suivant la façon dont se comporterait le duc à son égard, il agirait lui-même avec Hercule d'Este » (3). De bons rapports officiels existaient néanmoins entre la France et le duché de Ferrare : cette ambassade en est la preuve, de même que l'accueil bienveillant fait le 28 mars à deux envoyés de Louis XII au roi de Hongrie qui s'acheminaient par Ferrare et par Venise (4). Cette politique de bascule et de demi-mesures ne fut pas, en somme, fort profitable au duc Hercule.

La nouvelle des événements de Novare et de la prise de Ludovic Sforza atterra le duc de Ferrare et attrista toute la ville ; la capture d'Ascanio Sforza y mit le comble à la tristesse et au désarroi ; on n'y parlait pas d'autre chose « et la semaine sainte s'y passa mélancoliquement » (5). Soit ahurissement, soit politique, et pour ne pas trahir ses sentiments, le duc ne songea pas à avertir Accurse Maynier, qui passait alors à Ferrare, allant à Venise, de cet événement ; ce ne fut qu'après son départ qu'il envoya derrière lui un courrier pour lui porter la nouvelle d'une bataille, sans lui faire annoncer toutefois la capture du duc (6). Dans son désarroi il chercha partout des protecteurs et accueillit les propositions les moins autorisées et des preuves de bienveillance de gens sans importance (7).

(1) Voir mes *Notes additionnelles* à un mémoire sur les *Relations politiques du marquis de Mantoue et de Ludovic Sforza* ; Marino Sanuto, III, 193, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 1er avril 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 24 mars 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 196, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 26 mars 1500.

(4) *Diario Ferrarese*, 28 mars 1500, pag. 382.

(5) Marino Sanuto, III, 228 et 235, vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 13 et 15 avril 1500 ; III, 249, vicedomino à la Seigneurie, 20 avril 1500.

(6) *Ibid.*, III, 223, Maynier à la Seigneurie, Chioggia, 23 avril 1500.

(7) Un exemple curieux en est donné (*Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 647) dans une lettre de Seregni au duc de Ferrare du 24 avril 1500,

Le duc de Ferrare n'avait pas commis envers Louis XII de trahison caractérisée ; mais il y avait eu entre lui et Ludovic Sforza, outre une sympathie réelle, quoique difficile à prouver, des correspondances et des relations suspectes ; depuis longtemps menacé, à cause de ces relations mêmes, de la colère de Louis XII, il avait à en redouter, après la victoire des Français, les effets immédiats. Il essaya de la désarmer en acceptant toutes les conditions de pardon que ceux-ci voudraient bien lui accorder ou lui imposer : il ouvrit librement Reggio et ses autres territoires à la circulation des troupes françaises envoyées contre Correggio ; il espérait pouvoir se tirer d'affaire en donnant beaucoup d'argent au roi, et en faisant naître des soupçons et des jalousies entre Louis XII et Venise. Il envoya Lucha de Pontremoli à Trivulce, Giovanni Valla en France, et son fils Alphonse se prépara aussitôt à aller renouveler son hommage au roi.

Sa situation était cependant plus menacée qu'il ne le croyait ; les négociations à son sujet entre Louis XII et Venise durèrent longtemps. Il y avait un projet d'entente entre les deux alliés pour procéder au partage de l'Italie septentrionale : en échange de Crémone, qu'elle rendrait au roi, la Seigneurie recevrait Mantoue et Ferrare ; ce projet fut sérieusement examiné par les Pregadi. Mais le parti contraire d'un arrangement pécuniaire direct entre Louis XII et le duc de Ferrare finit par prévaloir. Les relations redevinrent cordiales entre lui, la France et Venise ; le 25 avril, la procession traditionnelle de San Marco eut lieu à Ferrare, Don Alphonse y assista ; à l'issue de cette procession, le *vicedomino* vénitien offrit une collation dans sa maison, décorée des armes du roi et de la Seigneurie, et organisa une course de femmes avec un prix pour la gagnante (1). Pontremoli fut reçu très aimablement par d'Amboise et par Trivulce ; ceux-ci lui dirent cependant qu'un voyage du duc de Ferrare à Milan était aussi nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts « que le pain et le vin le sont à un homme affamé », mais ils n'insistèrent pas sur ce voyage qui, en effet, n'eut pas lieu. Le cardinal d'Amboise dit d'autre part à Pontremoli que le duc avait la faveur du roi (2), et Hercule fit publier dans Ferrare cette

où il raconte une conversation de Viscardo, secrétaire de Saluces, avec un soldat espagnol.

(1) Marino Sanuto, III, 252, 255, 260, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 22, 23 et 26 avril 1500.

(2) Valla au duc de Ferrare, Milan, 28 avril 1500 : « Zoanne Lucha ha

déclaration du cardinal. Ces propos rassurèrent l'opinion publique ferraraise ; on crut de plus en plus que le duc pourrait s'arranger avec Louis XII, moyennant finances ; on alla même jusqu'à dire que le roi ne lui réclamerait rien. Le 27 avril, un ambassadeur de Louis XII, Opicino Caccia, arriva à Ferrare, où le duc le logea dans son palais et lui rendit de grands honneurs (1).

Mais le Sénat de Milan se satisfaisait moins aisément que Louis XII, et voulait punir d'une amende de quelques milliers de ducats la conduite hésitante et les fluctuations du duc de Ferrare avant le retour de Ludovic Sforza (2). Ce fut pour négocier cette amende que Pontremoli revint à Ferrare au commencement de mai, tandis que, pour effrayer un peu le duc et hâter sa décision, les troupes françaises occupaient Bresello et Castelnovo, places du duc de Ferrare, et menaçaient Carpi et La Mirandole, dont le seigneur, effrayé, envoya sa femme chercher un asile précisément à Ferrare (3). Le duc ne s'effrayait pas trop de ces démonstrations militaires ; il répétait comme excuse générale qu'il n'avait fait aucun mal par son attitude à la cause française en Italie ; il espérait pouvoir traiter avec Louis XII à des conditions raisonnables (4).

Louis XII était, au fond, très bien disposé pour le duc de Ferrare ; il disait l'avoir pris sous sa protection, à cause de son grand âge et de l'incapacité de ses fils, qui étaient «*male conditionati*» (5) ; Manfredo Tornielli, qui accompagna à Venise le séné-

havuto non grata ma gratissima audientia dal Reverendissimo Monsignore di Roano » et de Trivulce ; la venue du duc de Ferrare à Milan est aussi nécessaire « quanto è il pane e il vino a chi ha gran fame. »

(1) Marino Sanuto, III, 278, vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 30 avril 1500. Les Ferrarais eurent beaucoup de peine à faire comprendre aux Français que le duc avait des droits sur Carpi (Bianchi, 23 avril 1500, dit : « non posso cacciarli in testa che Carpi sii di Vostra Signoria). » *Ibid.*, III, 293, Treviglio, 2 mai 1500 ; III, 278, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 28 avril 1500.

(2) Valla au duc de Ferrare, Milan, 3 mai 1500 : « qualche miara de ducati. »

(3) Marino Sanuto, III, 301, 310, vicedomino à la Seigneurie, Ferrare, 3 et 9 mai 1500.

(4) *Ibid.*, III, 338, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 18 mai 1500 ; 331, Donado à la Seigneurie, 16 mai 1500. Trivulce, à qui Pontremoli disait qu'en France on *discourait* de Ferrare, était le premier à lui conseiller de ne pas s'en occuper : « Sua Signoria me rispose che non havevemo a curare zanze de Francesi perche anche sparlavano de lui e de che li pareva. »

(5) *Ibid.*, III, 346, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 19 mai 1500.

chal de Beaucaire, assurait le 6 mai le duc des bonnes intentions de Louis XII et du cardinal d'Amboise. Le roi accueillit très bien la mission qui lui fut envoyée à Lyon (1). Le duc de Ferrare multiplia alors les preuves de soumission et d'amitié envers le roi et par contre coup avec la Seigneurie. Il manifesta l'intention de marier son fils Alphonse en France, pourvu que la Seigneurie lui en donnât l'autorisation. Il envoya féliciter le cardinal d'Amboise d'avoir obtenu de Venise l'extradition d'Ascanio Sforza, acte qui prouvait la suprématie incontestée du roi en Italie (2).

Louis XII avait déclaré à Lyon, à l'ambassadeur vénitien, qu'il ne traiterait jamais avec le duc de Ferrare sans le consentement de la Seigneurie (3) ; ce consentement finit par être donné, et le traité fut conclu. Le duc fut condamné à payer une forte amende, qu'il acquitta dans le courant du mois de juin (4). Après quoi les meilleures relations se rétablirent entre Louis XII, le gouvernement français de Milan et le duc de Ferrare; D'Amboise manifesta la plus grande cordialité à l'ambassadeur ferrarais Pontremoli (5) ; à son retour en France, il voulut être accompagné par lui jusqu'à Pavie, et il l'invita à dîner avant leur séparation. Pendant tout ce dîner, d'Amboise ne tarit pas d'éloges sur le duc de Ferrare; il l'appela le premier capitaine d'Italie pour les connaissances en art militaire, le prince le plus magnanime et le plus vaillant ; il fit l'éloge de sa loyauté, de sa prudence et de sa bonté ; il ne vanta pas moins la magnificence de la ville de Ferrare et la beauté de son paysage ; il fit un serment solennel d'aller à son prochain voyage voir le duc dans sa capitale ; Pontremoli se confondit en remerciements, en vantant à son tour les accroissements et embellissements faits par Hercule d'Este à Ferrare ; D'Amboise donna l'ordre solennel à tous les membres du gouvernement de Milan qui l'entouraient « d'avoir un soin tout spécial de Ferrare » et de communiquer au besoin les affaires de Milan au duc Hercule « comme à un très fidèle allié de Louis XII». En retour, celui-ci,

(1) Pontremoli au duc de Ferrare, le 6 mai 1500.

(2) Marino Sanuto, III. 310, le vicedomino à la Seigneurie, Ferrare 9 mai 1500. Pontremoli au duc de Ferrare (Il dit qu'il commença par lire au cardinal d'Amboise une lettre en la traduisant en latin *perche non intende cussi bene il volgare*). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 661.

(3) *Ibid.*, III, 351, Lyon, l'ambassadeur vénitien à la Seigneurie, 20 mai 1500.

(4) Le duc de Ferrare à Vallisneri, juin 1500.

(5) Pontremoli au duc de Ferrare, 5 juin, récit d'une conversation tenue

pour remercier le cardinal d'Amboise, lui fit cadeau de divers vêtements et ornements épiscopaux, que le cardinal consacra et bénit le 7 juin, à Santa Maria delle Grazie (1). Pontremoli revint ensuite à Ferrare et y vanta publiquement les bonnes dispositions du roi envers le duc (2). Un ambassadeur spécial, Costabili, retourna à Milan auprès de Chaumont d'Amboise, dès son arrivée, lui présenter les hommages et les offres de service du duc; celui-ci l'accueillit avec beaucoup de courtoisie et d'empressement, lui fit diverses questions sur la santé du duc et des princes, demanda notamment si le cardinal Hippolyte aimait la chasse; l'ambassadeur alla le même jour visiter d'Aubigny, et peu après le nouveau capitaine de justice, M. de Talleyrand (3). Au début de juillet, Sacierges déclarait à Costabili et à Seregni être très content du duc de Ferrare, tant pour les bons avis qu'il avait à maintes reprises donnés au gouvernement français que pour son intervention dans le règlement des amendes des petits seigneurs de La Mirandole, de Carpi et de Correggio; règlement effectué, dans les premiers jours de juillet, aux mains de Baptiste Crivelli (4). Costabili vivait dans l'intimité du président du Sénat et des conseillers français: ainsi le 5 juillet, Sacierges l'invitait à dîner, « sans cérémonie », avec l'évêque de Plaisance, Herasmo Trivulzi, et, après une conversation «gaie et divertissante», il lui renouvela ses offres de service (5). Au mois d'août, une longue et fort insipide discussion, soulevée à propos de la reconnaissance ou de la cession des droits de Ferrare sur Bresello et Castelnovo de Tertonese, refroidit un peu les relations des deux gouvernements : le duc avait pris une résolution contraire aux désirs et aux intérêts de Milan; mais ce ne fut qu'un incident vite oublié (6). Presque simultanément, le duc priait M. de

à dîner avec d'Amboise, et 7 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 666 et 668.

(1) Parmi ces cadeaux était un *palio* d'autel plus beau que celui de l'autel de la Madona, lequel était en brocart d'or et aux armes de Ludovic et de Béatrice Sforza.

(2) Marino Sanuto, III, 410. Le vicedomino Donado à la Seigneurie, Ferrare 19 juin 1500.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 23 juillet 1500.

(4) Le duc de Ferrare à Seregni, 8 juillet 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 683.

(5) Costabili au duc de Ferrare, 5 juillet 1500 [cite son entretien avec M. de Luçon]. *Ibid., Documents*, 682.

(6) Le même au même, 21 août et 20 septembre 1500. *Ibid., Documents*, 692 et 697.

Beaumont de faire restituer au marquis Alberto Malaspina des terres qui lui avaient été enlevées, ce qui prouve que son influence n'avait pas diminué (1).

L'intimité des rapports entre le duc de Ferrare et la France fut solennellement démontrée par le voyage que fit à Ferrare d'Aubigny au mois de septembre 1500; ce voyage eut un énorme retentissement dans l'Italie du nord et surtout à Venise. Le podestat vénitien de Crémone, que d'Aubigny avait visité au passage, avait été ébahi de cette preuve exceptionnelle de considération donnée au duc : comment le plus grand personnage que le roi de France eût à son service en Italie pouvait-il aller en simple ambassadeur auprès d'un si mince souverain ? D'Aubigny arriva à Ferrare le 16 septembre ; en l'absence d'Hercule, il y fut reçu en son nom par le prince Alphonse d'Este, qui vint avec ses frères, ses cousins et d'autres gentilshommes, le recevoir au débarcadère du Pô, et qui l'accompagna jusqu'au palais ducal où avait été préparé son logement. En réponse à cette visite, le duc envoya, le mois suivant, une ambassade à Louis XII sous la conduite de B. Cavalieri (2).

Le rôle d'ambassadeur ducal à Milan perdit alors presque toute son importance; Costabili ne s'occupa plus guère que des affaires privées d'Hercule d'Este. Au mois de septembre, il régla comme il put l'affaire, laissée en suspens, de la maison ducale à Milan ; elle était restée dégarnie de son mobilier et très endommagée : il fallait réparer les portes, les fenêtres, les planchers, les cheminées, les ferrures; les experts consultés par Costabili dirent qu'il y avait pour trois cent cinquante *lire* de réparations, mais ils estimaient que la maison pouvait se louer telle quelle quatre-vingt-dix ducats; l'évêque de Como la fit louer à Costabili par son frère Teodoro Trivulzi; l'ambassadeur demanda cent ducats, l'intendant en offrit soixante-dix; ils transigèrent à quatre-vingt-cinq, le locataire prenant à sa charge les réparations (3).

(1) Modène, *Minutario Cronologico*, lettres d'Hercule d'Este (1498-1500).

(2) Alphonse d'Este au duc de Ferrare, 16 septembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 695.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 23 septembre 1500. *Ibid. Documents*, 698. Le 27 octobre 1500, Costabili envoie au duc una dozena de « guanti grossi de astorre e due donzene de guantere e sei donzene de longe e zente da falconi. Li guanti grossi, l'uno costa soldi 5, le guantere l'una 7 ; carneri senza ferro, una donzena costa L. 2 s. 5 ; longe e zente da falconi costa la donzena L 1. s. 16 ». On voit à quels emplois se réduisaient les fonctions diplomatiques.

Un dernier acte politique vint sceller l'alliance franco-ferraraise : à la fin de décembre 1500, les deux états signèrent un traité pour la rétrocession réciproque de leurs sujets rebelles ou exilés. Des proclamations avertirent dans chacun des deux Etats que les rebelles de l'autre qui s'y étaient domiciliés n'y étaient plus en sûreté et leur donnèrent un délai de trois jours pour en sortir (1). Malgré la clause purement théorique de la réciprocité, cet acte était une profonde humiliation pour le duché de Ferrare, une marque significative de la mainmise de la France sur son indépendance, un signe à peine déguisé de la suzeraineté qu'elle s'y arrogeait. De cette conquête diplomatique, la victoire de Louis XII en Lombardie était l'unique cause.

§ 2. — *Les dernières variations du marquis de Mantoue.*

La soumission du marquis de Mantoue présente les mêmes péripéties que celle du duc de Ferrare (2). Avec plus de vivacité dans le caractère et moins de réflexion dans la conduite, le marquis de Mantoue était le digne gendre d'Hercule d'Este. Mais tandis que celui-ci, pendant la longue durée des négociations entre Louis XII, Venise et Ludovic Sforza, avait su rester dans une prudente incertitude, le marquis de Mantoue avait successivement pris plusieurs résolutions très contradictoires. Sa conduite à l'égard de la France, pendant la période militaire de la lutte entre le roi et Ludovic Sforza, présenta les mêmes alternatives, quoique moins accentuées.

Au moment où les troupes françaises passaient les Alpes, le marquis de Mantoue était officiellement l'allié de Ludovic Sforza (3). Le 16 août, il signait encore : *Cæsareus et ducalis capitaneus generalis*, mais il était depuis quelque temps déjà en négociation avec Venise, et secrètement d'accord avec la France.

(1) *Diario Ferrarese*, 23 décembre 1500, col. 399.

(2) Pour cette partie de l'histoire des relations de Louis XII et du marquis de Mantoue, les références et les documents sont cités dans *La politique du marquis de Mantoue, Les relations de F. de Gonzague avec Louis XII et Ludovic Sforza (notes additionnelles)*, et *Documents sur les relations de Ludovic Sforza et de Louis XII*, etc.

(3) Brognolo le poussait à le rester, à continuer à être bon italien (Mantoue, Brognolo au marquis de Mantoue, 1er août 1499). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 230.

Bien que la froideur entre le More et lui n'eût fait qu'augmenter en juillet, et que tous les observateurs de sang-froid déclarassent que leur alliance n'existait plus, malgré le refus du marquis, le 22 juillet, de recevoir un envoyé des ducs de Milan et de Ferrare, Ludovic Sforza n'hésita pas à lui demander de prendre, selon les obligations de son traité, une part effective à la guerre, en lui répétant que tout son désir était qu'ils vécussent ensemble, « comme deux bons frères vivent entre eux ». Le marquis, déjà résolu à le trahir, lui promit d'abord son concours. Mais il exigea à son tour des garanties : d'accord avec le duc de Ferrare, il demanda à Ludovic de lui payer certains arrérages de soldes dus par les anciens ducs de Milan à ses propres ancêtres et à lui-même. Ludovic consentit à lui abandonner en paiement les biens de Gaspar de San Severino en Crémonais (1) ; le marquis accepta cette offre, mais il demanda en garantie la remise de plusieurs villes du Milanais et le paiement des arrérages de sa solde actuelle. Il faisait valoir, pour expliquer ses demandes, la nécessité d'exécuter diverses mesures de défense dans son état pour pouvoir ensuite, sans inquiétude du côté de Venise, se transporter partout où l'exigerait le service du duc. Par un raffinement de perfidie, il jouait la grandeur d'âme et le désintéressement : Ludovic lui ayant demandé du temps pour lui payer ces arrérages, il répondit qu'il ne voulait pas abuser des circonstances difficiles que traversait le duc. Ludovic Sforza fit quelques difficultés pour désigner les villes de garantie que réclamait François de Gonzague ; quand il se décida, au mois d'août, à envoyer à Mantoue Gaspar Stanga, avec offre de livrer Pradena, Casalmaggiore, Spineta, Cavaltone et vingt mille ducats à toucher comptant, en paiement des crédits dont François restait débiteur, il se heurta à un refus du marquis ; en vain il offrit une somme double, le marquis persista à repousser ses offres. La nouvelle de la paix entre l'empereur et les Suisses, la perspective d'une prochaine intervention de Maximilien en Italie, dont se flatta un instant et le menaça Ludovic, n'émurent pas François, et ces temporisations le menèrent jusqu'à la fin d'août : le More ne fut pas moins trahi par le marquis de Mantoue que par le comte de Caiazzo. Le 2 septembre, Ludovic abandonnait son duché et la Ligue franco-vénitienne était triomphante ; avec un peu de retard, la prédiction d'Apollinaris se réalisait. Le marquis expli-

(1) Costabili au duc de Ferrare, 12, 16 et 18 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 267, 278, 281.

qua, non sans désinvolture, son égoïsme et les motifs de sa conduite : dès le début d'août, il était libre de tout engagement, il avait pressenti cette « impétueuse catastrophe », et n'avait pas voulu se compromettre, vu le peu d'égards que le duc avait jadis eu pour lui (1).

Louis XII cependant ne se payait pas des mêmes protestations que Ludovic le More. Tout en accueillant avec bienveillance l'envoyé mantouan Jamet de Nesson, il voulait que le marquis prît une résolution décisive ; aussi le 20 août 1499, lui adressa-t-il à ce sujet une sorte d'ultimatum, s'étonnant que, tout en se disant « *de présent en son libéral arbitre sans être subject ne obligé à personne du monde* », le marquis continuât à envoyer des troupes au duc de Milan, et l'avertissant qu'« *en portant, aydant et favorisant ledit seigneur Ludovic son ennemy* », il ne « *le pourroit recueillir, tenir, ne reputer pour amy* ». Cette lettre et les explications complémentaires de Jamet de Nesson donnèrent à réfléchir au marquis. Quand Louis XII eut franchi les Alpes, il fut un des plus empressés parmi tous ces princes qui, soit pour participer aux premières largesses du conquérant, soit pour se faire pardonner plus facilement leur hostilité ou leur indifférence, se précipitèrent sur la route de leur nouveau maître ; dès le 10 septembre, il lui annonça l'envoi vers lui de son frère Jean de Gonzague, puis son intention d'aller en personne lui rendre hommage (2). Un nouvel ambassadeur, Rozono, son favori, remplaça Brognolo à Milan.

Le 19 septembre, le marquis envoya à Rozono l'ordre de meubler son palais de Milan et de le préparer pour sa réception, avec l'aide, en cas de besoin, des Borromei (3). Le 28, il arriva à Milan ; l'évêque de Como, F.-B. Visconti, d'autres membres du conseil, vinrent à sa rencontre, et Ligny alla le visiter le jour même chez lui ; la population toute entière l'avait accueilli avec enthousiasme. Ces diverses marques de considération et de popularité lui firent grand plaisir.

Parti de Mantoue avec une nombreuse escorte, il en renvoya à Mantoue, à la prière du gouvernement provisoire, la plus grande partie ; il s'en félicita en constatant à Milan la cherté des logements. Sa propre maison avait été envahie dans le désordre

(1) Le marquis de Mantoue à l'archidiacre de Mantoue (fin août 1499). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 323.

(2) Bianchi annonce le 16 septembre l'arrivée de Jean de Gonzague à Milan.

(3) Pour les détails, voir aussi *Les préparatifs de l'entrée de Louis XII à Milan*.

de l'entrée des Français à Milan ; Rozono n'avait pu la faire évacuer qu'en recourant à l'autorité de l'évêque de Como et de F.-B. Visconti, et n'y avait pu faire que les aménagements indispensables : il avait dû emprunter trois lits garnis au comte Gilberto Borromei (1). François de Gonzague, qui surveillait de près ses intérêts, s'aperçut le 2 octobre qu'il avait déjà dépensé trois cents ducats pour faire honneur au roi, et réduisit encore son escorte, ne gardant avec lui que Luigi Cesare de Gonzaga, Baldassare Castiglione et Uberto de Glinbere. Le 29 septembre, il alla attendre Louis XII à Pavie, où tout le monde, Français et Italiens, l'accueillit bien, et où, le premier octobre, il reçut la visite de son neveu, le jeune comte Louis de Montpensier. Le 2 octobre, jour marqué pour l'entrée de Louis XII à Pavie, il alla au devant du roi, sous une très grosse pluie, jusqu'à deux milles environ en avant de la ville ; «le roi, malgré la pluie, se découvrit pour le saluer, puis l'embrassa allègrement avec les marques d'une très vive affection». Le marquis l'accompagna au château, où il lui fit ensuite une visite de plus de deux heures; se trouvant d'abord seul avec François, le roi lui promit de «le traiter de telle façon qu'il en serait content» (2). D'Amboise et Trivulce paraissaient aussi très bien disposés en sa faveur (3). Le marquis prit part à l'entrée solennelle du roi à Milan le 6 octobre, et il y figura derrière les cardinaux, les ambassadeurs vénitiens, les trois ducs de Savoie, de Ferrare et de Valentinois, à côté du marquis de Montferrat.

La bienveillance royale avait été assez marquée pour que, dès le 3 octobre, François de Gonzague écrivît à sa femme Isabelle d'Este : «Nos affaires avec le roi vont de bien en mieux». Mais au milieu des fêtes et des cérémonies des premiers jours, Louis XII ne put s'occuper des questions politiques ; la marquise s'inquiétait des retards que subissait l'arrangement des affaires de son mari ; Antimaco l'exhortait à la patience, lui affirmant que tout irait bien, et mieux même qu'on n'aurait osé l'espérer. Il lui

(1) Marino Sanuto, III, 32, rapport de Zuam da Tolentino, octobre 1499. et Rozono au marquis de Mantoue, 19 septembre 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 378.

(2) *Copialettere*, 162, 1er et 2 octobre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 406 et 409.

(3) Il leur parla même en faveur du duc de Ferrare et de Paolo Vitelli, qui était prisonnier des Florentins (Mantoue, *Copialettere*, 162, 2 octobre 1499). A la messe où il alla avec le roi, «per uno di questi doctori fu recitata una oratione in assai poca commendatione del duca Lodovico». D'Amboise et Trivulce « quelli ritrovamo in apparentia molto disposti a beneficio nostro.»

écrivait (1) le 6 que le marquis serait bientôt de retour à Mantoue, et qu'on ne négligerait rien en attendant pour sauvegarder ses intérêts. Le 7, les négociations n'avaient pas encore commencé ; le 9, le marquis dit qu'il espérait pouvoir les mener rapidement à bon terme, et n'avoir plus ensuite que trois ou quatre jours à passer à Milan. Louis XII finit le 11 octobre par signer sa *condotta* ; il lui donna « pour la parfaite et entière confiance... de ses sens, vaillance, loyaulté, conduicte, expérience et bonne diligence », une compagnie de cinquante hommes et une pension de douze mille francs. Les ambassadeurs vénitiens s'étaient opposés de toutes leurs forces à cette alliance, mais Louis XII tenait, pour asseoir plus solidement son autorité en Milanais, à se faire des amis de tous ses voisins et à les avoir à sa solde ; alors les Vénitiens affectèrent de trouver les conditions de cette alliance très mesquines et très humiliantes pour le marquis. Pour le flatter, Louis XII lui donna le collier de l'ordre le 10 octobre ; la cérémonie s'accomplit à « l'universelle satisfaction et au grand contentement » de toute la cour ; le cérémonial, l'accolade, la remise du collier, impressionnèrent vivement l'opinion : on crut dans le public qu'il devenait «un des douze paladins»(2); le lendemain, le roi l'emmena déjeuner à la campagne et lui fit cadeau d'un cheval. Le marquis prolongea son séjour à Milan afin de mieux recommander à Louis XII son frère le protonotaire. A en croire ses lettres et celles du fidèle secrétaire Antimaco, son retard le désolait ; le 17 octobre, par exemple, racontant à sa femme que le duc de Ferrare est venu dîner chez lui, il dit : « Ainsi passons-nous le temps en conversations diverses attendant que Dieu veuille nous ramener près de vous; et une heure nous dure plus que mille ans»; il devait ramener à Isabelle d'Este un cheval qu'il lui vantait d'avance, et qu'il la priait de réserver pour son usage personnel. L'ennui de la séparation ne l'empêchait pas d'ailleurs de prendre sa part des divertissements offerts au roi ; en octobre (3), il assista au grand banquet offert au roi par la ville de Milan et ensuite au bal où il dansa par ordre de Louis avec «Bianca Lucia», qui était son «*amorosa*», mais le temps, pluvieux et mélancolique, gâta la fête (4). Le marquis de Mantoue désirait maintenant revenir chez lui; il ne quitta toutefois Milan que le 28 octobre; Giacomo d'Atri, qu'il y laissa, y

(1) *Arch. Gonzaga*, E, XV, 2, Antimaco à la marquise, 7 octobre 1499.
(2) MARINO SANUTO, III, 32, rapport de Zuam da Tolentino, octobre 1499.
(3) Le marquis de Mantoue à la marquise, 21 octobre 1499.
(4) Bianchi au duc de Ferrare, 18 novembre 1499. *Ibid.*, *Docum.*, 453.

entretint soigneusement les bonnes dispositions de Louis XII et des Français à l'égard de son maître. A en juger par ce que le roi disait du marquis, elles lui étaient très favorables (1).

Le marquis avait pu se convaincre à Milan de l'importance qu'il y avait pour lui à avoir des amis influents à la cour. Aussi les premiers jours de son retour à Mantoue sont-ils tous marqués par des envois de cadeaux à Louis XII et à divers grands personnages; le 30 octobre, il envoie au roi par le secrétaire Jamet de Nesson trente-trois *carpioni*, «*espèce de poisson très rare*»; le lendemain il lui envoie deux faucons ; le 27 octobre, il annonce l'envoi d'un cheval et d'un faucon au maréchal de Gié (2) ; le 19 novembre, un couple de *girifalchi* à La Trémoille, un tableau d'autel de Mantegna au cardinal d'Amboise ; plus tard, des présents à Ligny, et au comte de Misocco. Ces présents produisirent leur effet (3). Jamet de Nesson fut envoyé en France pour maintenir ces bonnes relations ; le marquis le chargea de demander à Anne de Bretagne sa protection spéciale.

Mais ces «menus suffraiges» ne suffisaient pas. Louis XII était d'humeur moins débonnaire que Ludovic Sforza. Ses conseillers se défiaient du rusé et ondoyant marquis, déjà fort suspect. François de Gonzague se résigna à prouver son dévouement et sa sincérité par des actes. Les seuls services qu'il pût rendre au roi, dans l'accalmie générale qui suivit son établissement en Lombardie, c'était de lui fournir des informations de police générale et de surveiller les mouvements du parti sforzesque en Allemagne et en Italie. Il parut s'acquitter d'abord loyalement de ce rôle. Pendant le séjour de Louis XII, les vainqueurs n'avaient pas vu ou n'avaient pas voulu voir les premiers symptômes du mécontentement populaire. Dès le 30 octobre, revenu dans son marquisat, François de Gonzague prévenait en France La Trémoille des dangers cachés de la situation. Le 20 décembre, il signalait à Ligny les bruits répandus au sujet de certaines ligues qui se tramaient en Italie et de la descente en Italie projetée

(1) D'Atri au marquis, 15 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 450.

(2) Le maréchal de Gié les lui faisait réclamer par Jamet de Nesson, le 31 octobre : «Non se desmetega la S. V., oltra el cavallo, mandare al maresciallo de Gie el suo falcone, che men e fa grande instancia. G. de Nessonis Gallicus».

(3) Mantoue, *Copialettere*, 162, 20 décembre 1499, le marquis de Mantoue au comte de Ligny. Il lui exprime ses regrets et le prie de lui annoncer sa venue ; en même temps, il lui donne des nouvelles de *alcune lighe che si fanno*. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 482.

par Ludovic Sforza avec le concours de l'empire. Il priait La Trémoille de faire remarquer au roi l'importance, pour la tranquillité du Milanais, de sa présence personnelle en Italie, et de lui conseiller « *de régler et d'ordonner les affaires italiennes de façon à avoir l'esprit en repos* » ; quelques jours après, Louis XII le remercia de ces avertissements, en lui recommandant de les continuer. Une des principales affaires de son agent Jamet de Nesson à la cour, où le roi le recevait très familièrement, même pendant qu'on l'habillait, fut de transmettre à Louis XII les informations du marquis et à celui-ci les appréciations du roi. Le 12 janvier 1500, Jamet écrivait au marquis d'adresser directement ses avis à la cour de France plutôt qu'au gouvernement milanais, qui s'en faisait honneur sans le nommer. Il avertit Trivulce à plusieurs reprises, par Francesco Malatesti, des préparatifs d'expédition de Ludovic Sforza ; vers le 15 janvier, la situation devenant « brûlante », il lui dépêcha une estafette pour l'avertir des nombreux envois de troupes que faisait le duc exilé, mais Trivulce affecta la plus grande tranquillité et conseilla au marquis de « s'amuser sans inquiétude ».

Cependant, le marquis de Mantoue, devenu l'allié de Louis XII, n'en continua pas moins à fleureter diplomatiquement avec Maximilien. Dès le début de novembre, il lui envoya Francesco Pescheria ; la cour allemande était alors trop pleine de Milanais pour que cette mission ne fût pas suspecte aux contemporains et pour qu'elle ne nous le soit pas aussi. Ce qui semble indiquer qu'elle ne fut pas à l'abri de tout reproche, c'est le conseil que le cardinal d'Amboise et Gié envoyèrent au marquis de négocier, s'il voulait, avec Venise, mais de se donner de garde d'avoir la moindre intrigue avec Ludovic Sforza ; François de Gonzague continua néanmoins des relations trop cordiales avec le duc de Milan; il accepta la mission d'arrêter Zanotto di San Martino, ce capitaine milanais, qui se dirigeait vers l'Allemagne avec sa compagnie, et il ne sut ou ne voulut pas le prendre ; il tolérait même qu'un de ses officiers, jadis au service de Ludovic Sforza, laissât passer en Allemagne cent cinquante soldats italiens. Son conseiller Giorgio Brognolo, avec ou sans son consentement, envoyait les nouvelles d'Italie à Ludovic en Allemagne, l'invitait et l'encourageait à faire promptement une expédition dans le Milanais : des lettres adressées par lui au prince déchu furent saisies le 12 janvier à Roveredo (1). Le marquis se faisait fré-

(1) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 175 v°, 12 janvier.

quemment l'avocat de Milanais rebelles ou d'ennemis de la France : le 26 novembre 1499, il intercédait en faveur du seigneur de Pesaro; le 7 janvier 1500, en faveur des comtes Torelli, dont les biens étaient menacés de confiscation.

L'ambassade de Jamet de Nesson eut pour principal objet de défendre les intérêts du marquis. La question d'argent, on le sait, primait toutes les autres à ses yeux ; Jamet de Nesson ne tarda pas à l'aborder. Louis XII avait, pour la régularité et la simplification des comptes de la nouvelle administration française du Milanais, ordonné que la trésorerie milanaise ne ferait aucun paiement avant le premier janvier 1500. Or c'était sur les revenus de Milan qu'étaient assignées la pension du marquis et la solde de ses troupes : il ne devait donc rien en toucher qu'à l'échéance du trimestre, c'est-à-dire à la fin de mars. Jamet de Nesson, au nom du marquis, demanda à Louis XII de lui faire payer sa pension depuis le 16 octobre. Mais, malgré les raisons de l'ambassadeur, Louis XII refusa ; en revanche, le 21 janvier, il signa des lettres patentes ordonnant le paiement de la solde du marquis par trimestres, sur le simple reçu de ses quittances.

Une réponse analogue fut faite à Milan le 30 janvier au résident mantouan, Malatesti, par l'évêque de Luçon. A des protestations banales de dévouement, il répliqua qu'il y avait de la distance des paroles aux faits, qu'en France on ne donnait les gages qu'à la fin du travail, que la pension du marquis, commençant en janvier, lui serait payée fin mars. Aussi Malatesti écrivait-il au marquis le 2 février que Sacierges ne lui paraissait pas pour le moment trop bien disposé envers lui (1).

Le marquis garda rancune à Louis XII de ces refus d'argent et y trouva un prétexte pour ne pas remplir ses obligations militaires. Le 28 janvier, il répondait au commissaire royal de sa compagnie, Francesco da Casato, qui lui demandait de prendre les armes, que sa compagnie était restée si longtemps sans solde qu'elle était réduite à néant. Le 29, annonçant à Jamet de Nesson la descente du More en Italie, tout en se plaignant qu'on n'eût pas tenu compte de ses avis pour empêcher ce retour offensif, il promettait d'être prêt avec ses soldats, « si on lui en donnait les moyens». Ces procédés dilatoires parurent justement suspects à l'évêque de Luçon : dans la conversation, citée plus haut, du 30 janvier, il dit espérer qu'un prince, descendant

(1) Malatesti au marquis de Mantoue, Milan, 2 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 557.

comme le marquis d'une vieille famille, ne voudrait pas manquer à ses obligations ; le lendemain, Trivulce renouvela cette déclaration à Malatesti ; l'ambassadeur, avec une rare insolence, répliqua en demandant si l'on avait de la défiance contre son maître ; Trivulce protesta, sans conviction probablement.

La défiance, en tout cas, n'eût été que légitime. Dès les premiers bruits du retour de Ludovic le More, le marquis de Mantoue avait senti s'ébranler son dévouement à la France. Partagé entre les devoirs de l'alliance et les sympathies de la parenté, entre le danger imminent d'être traité en ennemi par Ludovic, et celui plus grand, mais moins pressant, d'être traité en rebelle par Louis XII, le marquis de Mantoue essaya de les ménager tous les deux, de façon à pouvoir représenter son attitude au vainqueur comme celle d'un partisan et se rallier à lui.

Dès le 3 février 1500, Ascanio Sforza engageait le marquis à se rendre à Milan et à se joindre à son armée, et le marquis lui répondait par des félicitations. Le 7 février, le bruit se répandait à Milan que le marquis de Mantoue allait venir ostensiblement secourir le duc de Milan (1). Ascanio Sforza l'avait chargé d'arrêter la marche des troupes françaises jadis envoyées contre Imola, et qui revenaient se joindre à l'armée de Trivulce: mais le marquis les laissa passer sans difficulté de Bologne à Parme, à travers son territoire, et se borna à annoncer à Ascanio l'envoi à leur poursuite de la cavalerie légère de Guido Torelli. Le 4 février, Ludovic Sforza le chargea de mettre ses troupes en campagne, avec celles du comte Rossi et toutes celles qu'il pourrait trouver (2) ; le lendemain, il lui renouvela l'ordre de barrer la route aux troupes françaises revenant de Romagne ; le 7, il lui demanda de remettre ses troupes en bon état et de marcher contre l'armée française, et le 8, de lui fournir de l'artillerie ; le 9, nouvelles instances de Ludovic au marquis pour le décider à venir le plus vite possible et avec le plus grand nombre de troupes : toutes ces prières n'obtinrent aucune réponse ; le 10, seulement, le marquis promit à Ludovic d'expédier à son aide, le lendemain, Jean de Gonzague avec cent cavaliers. L'ambassadeur Malatesti à Milan était l'objet des plus pressantes et des plus vives sollicitations ; tantôt le général des Humiliati lui disait : « Ecrivez au marquis de venir en hâte à notre aide » ,

(1) Ce bruit était démenti le jour même (Seregni au duc de Ferrare, 7 février 1500).

(2) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 566.

tantôt Ascanio Sforza déclarait : « Si le marquis savait combien il est désiré ici, non seulement il viendrait vite, mais il volerait à Milan ».

La retraite des Français devant Ludovic avait été si prompte et la restauration du duc si aisée que le marquis s'enhardit peu à peu à se déclarer pour lui ; le 15, il annonçait au duc son prochain départ pour Milan (1). Le More, pour le décider (2), lui envoya comme ambassadeur le capitaine de justice de Milan, Floriano Bertono ; Fracassa, Antonio-Maria de San Severino, Filippo Rossi, avaient des intelligences dans Mantoue. Maximilien avait adressé à François de Gonzague, pour l'encourager à rester l'allié de Ludovic, l'évêque de Vienne, Bernard de Polhaim; on assura même que le marquis faisait fondre son argenterie pour la monnayer et trouver des ressources pour se défendre contre les Vénitiens et au besoin les attaquer ; on disait aussi Mantoue pleine d'hommes d'armes (3). Mais une lettre de Ludovic au cardinal Ascanio montre que le duc n'espérait nullement convaincre le marquis : le duc y conseillait à son frère de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir se passer de son appui. En réalité, le marquis voulait ménager tout le monde. Le 14 février, il prévint les gouverneurs vénitiens de Crémone et de Vérone que ses préparatifs n'étaient destinés qu'à la défense de ses états ; il en fit même directement ses excuses à la Seigneurie, disant qu'il était toujours à son service. Il donnait d'autre part à Ludovic comme raison de ses retards l'inquiétude où le mettaient les armements de Venise. Il interdisait aux soldats de Jean de Gonzague de pousser d'autre cri que celui de « *Turco, Turco* », cri traditionnel de la famille Gonzaga et qui n'était pas compromettant comme l'auraient été ceux de « *Franza* », « *Moro* » ou « *Marco* ». — Tout en prodiguant à Ludovic Sforza les protestations d'amitié, il prouvait d'ailleurs par ses actes qu'il ne voulait pas s'engager trop loin dans son alliance ; ainsi, le 6 mars, il offrait l'hospitalité dans un de ses châteaux à un parent de La Trémoille, blessé et malade, lui promettant les meilleurs médecins et les meilleurs chirurgiens du monde ; le 3 mars, il

(1) Marino Sanuto, III, 107, Crémone, 10 février 1500.

(2) Le 13 février, Ludovic Sforza offrait à Isabelle de Gonzague de mettre garnison, au nom du duc, dans le château de Colorno (Mantoue, *Arch. Gonzaga*, E, xlix, 2, 13 février 1500, Ludovic à la marquise) : «Non sapemo in che mane sii Colorno e pero la Signoria Vostra vogli mandare per torlo e fare fornire il castello a nostro nome ».

(3) *Diario Ferrarese*, pag. 380, 22 février 1500.

refusait de donner un bénéfice au génois Tommaso Buciardo, recommandé par Ludovic et par Ascanio Sforza ; il avait mis son armée sur le pied de guerre, il faisait garder avec soin ses forteresses, mais il n'allait pas au secours de son beau-frère. A mesure que la lutte se prolongeait, sa réserve se fit de plus en plus complète ; les protestations de plus en plus pressantes de Ludovic Sforza ne purent l'émouvoir. Dans son récit au duc de Ferrare de l'engagement de Borgo Lavezaro, où Ludovic Sforza avait été victorieux, il s'abstient complètement d'en marquer ni joie ni tristesse (1). Cependant il avait fait quelques vagues promesses au duc de Milan, puisque celui-ci le remercie, le 6 avril, d'envoyer des troupes contre les Français (2).

Quand le triomphe de Louis XII fut assuré, ce que Malatesti avait prévu arriva : « Les Français sont si orgueilleux qu'après la victoire ils ne se contenteront pas de l'état de Milan, mais qu'ils auront d'autres exigences, surtout envers ceux qu'ils tiendront pour suspects. » Les protestations du marquis, les remerciements que, dès le 6 mars, il adressait au cardinal d'Amboise, à Louis de Bourbon, au maréchal de Gié, au capitaine de la garde royale, à M. de Ravenstein, gouverneur de Gênes, à M. Scotto di Sarzana, aux ambassadeurs florentins à la cour de France, pour l'avoir défendu contre ses calomniateurs, ne suffirent pas à lui valoir son pardon. L'évêque de Luçon le lui avait annoncé : « C'est maintenant que le roi reconnaîtra ses amis et ses ennemis. »

Le châtiment du marquis commença par une cruelle humiliation. On l'obligea à livrer aux Français les Milanais du parti sforzesque, qui, fuyant Milan et considérés comme rebelles par le gouvernement de Louis XII, s'étaient réfugiés ou se réfugieraient dans son état. Dès le 15 avril 1500, Sacierges lui réclamait Biasino et Antonio Crivelli, Cristoforo de Calabria, M. della Vella, les Gallerani, le frère du comte de Rosano, d'autres encore. Sa famille même ne fut pas épargnée : Jean de Gonzague lui aussi fut réclamé ; le marquis dut le bannir, et il se retira à Naples. Le 28 avril, Manfredo Tornielli étant venu demander la restitution des rebelles, le marquis après de vaines dénégations, dut les livrer : le 30 avril, il s'excusait auprès des Pallavicini de l'abandon de leur parent Lodovico da Fogliano ; le 8 mai, il

(1) Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare, 10 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 619.

(2) *Ibid., Documents*, 635.

priait Manfredo Tornielli d'essayer d'arranger les affaires de Francesco del Conte sans qu'il fût obligé de le livrer. Tous les émigrés ne furent pas rendus ; le 9, il put faire partir secrètement deux gentilshommes milanais réclamés par les commissaires français alors présents à Mantoue ; quand les hérauts du roi venaient à Mantoue, les Milanais en sortaient pour aller résider dans la campagne.

Entretemps le bruit circulait que Louis XII voulait s'emparer du marquisat de Mantoue ; on prétendait que la République de Venise avait la même intention. Le marquis prit quelques mesures de défense, fit mettre en état les fossés et les remparts de sa ville, mais pour ne pas trop mécontenter Venise, il s'en fit excuser, protestant de la pureté de ses intentions. Au fond, il était très inquiet de son sort. La sauvegarde de Pierre de Trieste, que Maximilien venait de lui adresser comme ambassadeur, lui semblait à juste titre insuffisante. Il réclamait la protection de Louis d'Ars, du cardinal d'Amboise, de La Trémoille surtout, à qui il écrivait : « *Si le roi ne se met pas en fureur, je lui ferai toucher du doigt que je suis coupable seulement de paroles et de quelques lettres..., prononcées et écrites pour me maintenir à Mantoue* » ; mais en même temps, il écrivit à Maximilien que ses affaires étaient dans la situation la plus périlleuse et qu'il ne lui restait presque aucun espoir. Louis XII et la Seigneurie furent en effet tout près de s'entendre pour un partage : Venise aurait rendu au roi Crémone et la Ghiara, et le roi l'aurait aidée à s'emparer du marquisat. On annonçait, vers le 20 avril, que les troupes françaises rappelées de Como l'étaient pour prendre part à cette expédition, et ce projet de partage était le motif supposé de la mission de Zorzi à Milan: aussi à son retour fut-il accueilli par un redoublement de politesse ; le marquis alla en personne au devant de lui (1).

Le marquis de Mantoue hésita longtemps à envoyer un ambassadeur à Milan pour justifier une fois de plus sa trahison. Il adressa d'abord en France à sa sœur Claire de Montpensier un prêtre pour plaider sa cause et obtenir une transaction pécuniaire (le roi dissimula d'ailleurs la présence de ce prêtre et essaya de lui

(1) Seregni au duc de Ferrare, 22 avril 1500. Modène, *ibid.*, *carte Francia*, extrait d'une lettre de B. Erba au duc de Ferrare, 22 avril 1500; *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 646. Marino Sanuto, III, 317, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 10 mai 1500; III, 408, Zorzi à la Seigneurie, Vérone, 18 juin 1500.

attribuer un motif non politique (1). Puis le protonotaire Gonzaga eut une mission à Milan, mais, annoncé dès le 22 avril par Taddeo de la Motella, son départ n'eut lieu que le 8 mai : le marquis n'avait pas pu, à en croire les nouvelles vénitiennes, obtenir plus tôt un sauf-conduit du cardinal d'Amboise; on prétendait aussi que Louis XII exigerait qu'il vînt lui-même lui apporter ses justifications. Trevixam assure que Louis XII menaça d'abord de renvoyer les ambassadeurs du marquis venus pour implorer son pardon. Le cardinal d'Amboise déclarait au secrétaire vénitien Zorzi que le marquis était l'ennemi du roi et qu'il avait perdu sa grâce. La Trémoille annonçait qu'il aurait à débourser beaucoup d'argent pour se faire pardonner. Le marquis affolé cherchait partout et à tout prix des protecteurs (2).

A la cour de Louis XII, le marquis de Mantoue était défendu par sa sœur Claire, veuve de Gilbert de Montpensier, qui savait plaider habilement sa cause. L'ambassadeur de Ferrare était pour lui un autre avocat. Ses propres envoyés arrivèrent enfin à Lyon, le 20 juin ; Giacomo d'Atri avait hâté son voyage pour arriver à la cour avant le cardinal d'Amboise; il s'aboucha immédiatement avec Claire de Gonzague, qui lui exposa le résultat de ses instances auprès du roi. La colère de Louis XII semblait être apaisée, mais il retardait la décision de cette affaire, par égard pour les Vénitiens ; cependant il avait assuré à Claire de Gonzague qu'il se réconcilierait avec le marquis de Mantoue. Le marquis de Cotrone, que D'Atri vit après la comtesse de Montpensier, lui donna les mêmes informations; d'Atri obtint des promesses de services de l'évêque d'Albi, du maréchal de Gié, du capitaine Robinet, du grand bâtard de Bourbon. La Trémoille lui dit de conseiller au marquis d'adresser au roi une lettre d'excuses générales (3). Louis XII lui-même ne lui fit pas attendre son audience, lui fit bon accueil, et le 27 juin, dit positivement à Claire de Gonzague qu'elle pouvait être sûre qu'il ne ferait aucun mal au marquis, et qu'il empêcherait les autres de lui nuire, pourvu que le marquis fît son devoir.

Louis XII, en effet, infligea au marquis, comme à la République de Bologne, comme aux seigneurs de Carpi, de Correggio,

(1) MARINO SANUTO, III, 267, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, France, 20, 21 et 23 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 260, le vicedomino de Ferrare à la Seigneurie, 26 avril 1500.

(3) D'Atri au marquis de Mantoue, 27 juin 1500. Aussi d'Atri appelait-il La Trémoille « il più fidelle e sincero amico che habiamo ». *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 673.

de La Mirandola, comme aux diverses villes lombardes, une amende pécuniaire : il lui réclama cinquante mille ducats. François de Gonzague, qui avait redouté un pire traitement, accueillit d'abord la sentence avec une joie relative. Il écrivait le 17 mai à Pandolfo Vitaliani que ses affaires étaient en train de s'arranger et qu'il ne courait plus aucun risque. Mais, après réflexion, l'amende lui parut lourde, et il commença à intriguer pour en obtenir la réduction.

Il espéra l'obtenir du cardinal d'Amboise, et suivant toujours son système de corruption personnelle, il lui envoya une «*capella*» d'une valeur de deux mille ducats ; mais il ne put rien conclure avec lui, et dut s'adresser directement au roi ; le 8 juin, il lui envoya en ambassade Alessandro del Baese et Giacomo d'Atri. Un fâcheux incident avait contribué à rendre le cardinal encore plus intraitable : quelques pèlerins français traversant le marquisat avaient été attaqués par des paysans, volés et menacés d'être jetés dans le Pô ; le marquis s'empressa d'ordonner à Pandolfo Vitaliani d'emprisonner les coupables, mais la répression ne corrigea qu'à demi la mauvaise impression produite par cette attaque ; d'autre part, une rixe analogue vint brouiller le marquis avec la Seigneurie de Venise (1). Le marquis de Mantoue, doutant de fléchir le roi, averti par sa sœur que Louis XII menaçait de donner sa ville à la Seigneurie, prenait des précautions militaires contre une attaque possible des Vénitiens ; il avait garni les remparts de Mantoue d'artillerie ; il passa, à la fin de mai, une revue de ses troupes ; il avait plus de vingt mille hommes, des munitions et des vivres pour six mois. Le marquis était décidé, plutôt que de renoncer à son état, à « se le faire arracher pied à pied ». Il avait d'autant plus de raisons d'y tenir qu'il venait d'avoir un fils.

La réconciliation officielle du roi et du marquis fut retardée par diverses maladresses de François de Gonzague. Il choisit pour parrain de son fils nouveau-né, le duc Albert de Bavière ; Louis XII et Venise l'accusèrent de vouloir, sous ce prétexte, introduire les Allemands en Italie, d'en avoir déjà introduit dans Mantoue. A la fin de juin, le marquis réorganisa son armée, enrôla des troupes ; Louis XII le menaça de le faire attaquer par M. de Beaumont avec l'armée vénitienne, lui fit demander des explications très nettes et très précises, disant s'étonner fort de tels armements que rendait inutiles son alliance avec la France.

(1) MARINO SANUTO, III, Casalmaggiore, 25 avril 1500.

Le marquis continuait à recevoir les fugitifs milanais : les San Severini, Badino et Cristoforo de Calabria étaient signalés dans sa capitale les 5 et 6 juillet. Dès la fin de juin, l'évêque de Luçon se plaignait très haut des déportements du marquis; il disait : « Il mettra le roi tellement en colère qu'il finira par s'en trouver très mal et le regretter. » Sacierges réclamait de nouveau les fuyards ; il fit arrêter Cristoforo de Calabria et Hieronimo Hermeta, qui voulaient assassiner Marco da Martinengo ; le marquis dut se soumettre ; le 6 août, il refusa de recevoir Lorenzo de Mozaniga sans le consentement des Français (1). — Mais des préparatifs belliqueux continuaient ; il entretenait de huit cents à mille hommes d'infanterie, recueillait les anciens soldats de Ludovic Sforza, faisait refondre ses bombardes pour en faire des canons à la française. Au début de juillet, il avait cent vingt hommes d'armes, trois cents hommes de cavalerie légère, mille fantassins allemands, cinq cents italiens, logés, non loin de Mantoue, à Porta Ceresa (2). Son attitude était encore si étrange que, le 30 juillet, Louis XII lui fit demander par le résident ferrarais, à Venise, « ce qu'il voulait être avec lui ».

Ce furent les dernières velléités d'indépendance du marquis. Tous les états italiens autour de Mantoue se résignaient ou à peu près à une servitude que leur parait la certitude du repos. Comme ses voisins de Bologne, de la Mirandole, de Carpi, il se soumit ; plus heureux qu'eux, il s'en tira à meilleur compte. Chevalier de l'ordre et allié de la famille royale, il resta capitaine de cinquante lances et pensionné ; le 19 août 1502, il devint capitaine de cent lances — Son alliance avec la France en faisait un puissant seigneur ; l'empereur, qui lui avait marchandé si longtemps le titre de capitaine général, le lui reconnaissait maintenant et l'autorisait à lever des troupes sur les terres d'empire jusqu'à concurrence de huit mille hommes (3). Le roi de France autorisait la comtesse de Montpensier à lui confier son fils Charles pour terminer son éducation militaire et che-

(1) Marino Sanuto, III, 430 et 472, rectori de Brescia, 27 juin et 5 juillet 1500 ; Costabili au duc de Ferrare, 28 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 674.

(2) *Ibid.*, III, 466, rectori de Brescia à la Seigneurie, 5 et 6 juillet 1500 ; III, 510, rectori de Vérone, 15 juillet 1500.

(3) En décembre 1500, il passait pour être en bonne intelligence avec Maximilien, et pour attendre des troupes allemandes dont il préparait les logements. Mais le gouvernement du Milanais en était prévenu et ne s'en inquiétait pas (Costabili au duc de Ferrare, 20 décembre 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 720.)

valeresque. Cette parfaite alliance dura longtemps : en 1505, le marquis de Mantoue demandait l'autorisation de Louis XII pour accepter une *condotta* de la République florentine, et le roi de France la lui accordait sans difficulté en réservant seulement le cas où ses services militaires lui seraient nécessaires à lui-même. La désignation du marquis de Mantoue comme généralissime de l'armée destinée à la conquête du royaume de Naples mit le comble à sa gloire.

§ 2. — *La soumission des Républiques de l'Italie centrale : Bologne et Florence.*

I.

Deux influences contraires se partageaient la république de Bologne : celle des Bentivoglio, fortement engagés dans l'alliance sforzesque; celle de la Commune et des Seize Anciens, qui demandaient avant tout la paix et la tranquillité. Les Bentivoglio avaient promis à Ludovic Sforza leur concours militaire et lui avaient même envoyé quelques troupes. Mais, dès le début de la guerre, Bentivoglio songea à se rapprocher du parti à qui la victoire était évidemment réservée (1). Il envoya à Rome un secrétaire pour faire savoir au Pape que Bologne et lui désiraient s'accorder avec le Saint-Siège contre Milan ; il demandait pour prix de son alliance une compagnie de cent lances pour lui-même et le chapeau pour un de ses fils, mais le Pape ne voulut pas lui répondre avant d'avoir pris l'avis de Venise. Après le départ de Ludovic Sforza, Bentivoglio ne fit pas de difficulté à se rallier, mais il voulut s'assurer, contre une vengeance éventuelle du roi de France ou de la Seigneurie, la protection pontificale, et le 15 septembre, il fit offrir au Pape cinquante mille ducats en échange de la nomination et de l'envoi comme légat à Bologne du cardinal Borgia (2). En même temps il envoya à Milan son secrétaire, Giacomo del Gambaro, signer le 20 septembre un traité avec Trivulce et Ligny. Bentivoglio, ses enfants et ses descendants présents et futurs, le « *Reggimento* » et la cité de Bologne se mirent par cet acte

(1) Marino Sanuto, II, 1173, l'ambassadeur vénitien à la Seigneurie, 24 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1332, l'ambassadeur vénitien P. Capello à la Seigneurie, 15 septembre 1499.

sous la protection perpétuelle du roi, qui s'engageait à les défendre contre quiconque voudrait les attaquer. Bentivoglio et Bologne s'engageaient en retour à être toujours prêts, à toute requête de Louis XII et de ses lieutenants, à les aider et à les servir contre tous ennemis et tous rebelles, à fournir à toutes les troupes du roi le passage libre, des logements et des vivres pour le passage à un prix honnête, et, au cas où ils n'auraient pas eux-mêmes de quoi les loger, à payer leurs cantonnements en Milanais (1). La conclusion de ce traité d'alliance fut scellée par l'ambassade d'Annibale Bentivoglio à Louis XII, lors de son entrée solennelle à Milan : le jeune *condottiere* devait le féliciter de sa victoire et lui «recommander de nouveau Bologne»(2); Louis XII accueillit bien Annibale, lui promit de s'intéresser à Bologne et de la secourir contre tous, excepté contre l'Eglise, vu sa vassalité à l'égard du Saint-Siège. Il créa chevaliers de l'ordre Giovanni Bentivoglio et ses quatre fils Annibale, Galeazzo, Alessandro et Hermete ; mais, contre leur espoir, il n'accorda de *condotta* ni à Giovanni, ni à Annibale (3). Le 31 octobre, il répondit aux propositions de la commune de Bologne en acceptant la protection de la République, et en promettant de faire son possible pour lui rendre service (4). Ainsi la mission d'Annibale Bentivoglio et de Mino de' Rossi eut d'heureux résul-

(1) Bologne, A. d. S., *Trattati*, reg. *Croce*, 29, nº 39, 20 septembre 1499 : « Susceptio defensionis nomine christianissimi regis Franciæ, etc., statûs Bononiensis et domûs Bentivolorum. La pièce est aussi dans le reg. Q. 23, fol. 18. Je publierai ailleurs la plupart des documents des Archives de Bologne ici indiqués.

(2) Bologne, A. d. S. GHIRARDACCI, *Storia di Bologna* (inédite), tome III, à la date du 20 septembre 1499, raconte l'envoi d'Annibal B. « Cum vinticinque cavalli pomposamente addobbati, a rallegrarsi con il re Lodovico » pour lui recommander Bologne, «sotto la sua protezione.» Avec lui sont Napoleone Melvagia, Mino de Rossi, Agostino Marsilii, Alessandro Cavazzi. « Fu Annibale lietamente dal Re ricevuto, e promise di averla a cuore e di aiutarla contra ciascuno, eccetto il pontefice, poiche ella era alla chiesa soggetta. Poi fece suo barone Giovanni Bentivoglio, Annibale, Galeazzo, protonotario Alessandro, Hermete, poi le disse che egli voleva mandare 600 lanze e 3600 cavalli in Romagna all' acquisto de Imola e di Forli per il Papa e chegli raccommandava a Giovanni Bentivoglio che fossero bene tractati. Bianchi au duc de Ferrare, 26 septembre 1499.

(3) Cf. texte cité note 5; Marino Sanuto, III, 45, 28 octobre 1499. Bologne, A. d. S., *Litterarum* 1491-1499, fol. 371. « Sexdecim Domino Hannibali de Bentivoliis ac Mino de Rubeis Mediolani existentibus », 25 septembre 1499.

(4) Bologne, *Ibid.*, reg. *Croce*, 28, nº 43 « A nos très chiers et grands amis les Seize de la liberté et communauté de Bouloigne», Milan, 31 octobre 1499. La traduction française est au registre *Litterarum*, 91-99, fol. 370.

tats ; les Bolonais n'avaient pas à regretter qu'elle eût duré quarante-six jours et qu'elle leur coûtât, en frais de voyage et de séjour à Milan, quatre cent soixante ducats (1).

Louis XII, dès le jour de la conclusion du traité, demanda aux Bolonais une preuve de leur fidélité. Il annonça d'abord aux ambassadeurs le prochain envoi en Romagne de six cents lances et de trois mille six cents chevaux pour l'entreprise de Forli (2), et les fit recommander « aux meilleurs traitements » de Giovanni Bentivoglio ; puis, le 5 novembre, il écrivit au gouvernement bolonais une lettre l'informant officiellement de l'imminent passage de ses troupes et de son artillerie, commandées par César Borgia et envoyées par lui, à titre de protecteur de l'Eglise, pour aider le Pape à reconquérir d'anciennes possessions du Saint-Siège (3).

Bologne ne voulut pas être tout à fait à la merci de Louis XII; pour s'assurer définitivement la protection du Pape, les *Seize de Régiment* demandèrent à Alexandre VI, le 19 septembre, et au Sacré Collège le remplacement d'Ascanio Sforza par un autre légat : cette demande se fondait sur les difficultés et les malheurs que l'absence d'Ascanio, parti pour l'Allemagne, pouvait entraîner pour l'administration et la prospérité spirituelle et temporelle de Bologne, pour les embarras qui en résulteraient dans toutes les affaires réclamant son intervention et son autorité ; ils demandaient un légat résidant dans leur ville, ayant l'autorité et la capacité nécessaires pour la gouverner et l'administrer : « Bien que Sa Sainteté eût autour d'elle beaucoup de personnes capables de bien remplir cette fonction, les Bolonais, lors du récent passage du cardinal Borgia dans leur ville (4), avaient reconnu en lui tant de sérieux, de loyauté et de prudence, qu'ils ne doutaient pas qu'il n'eût toutes les qualités d'un bon administrateur » ; aussi était-ce lui que Bologne demandait comme légat. Le désir des Bolonais s'accordait trop bien avec

(1) Bologne, A. d. S. *Mandatorum*, reg. XXII, fol. 203 et suivants, 12 novembre 1499 : [CCCCLX ducati expositi] in expensis per ipsos Mediolani factis et etiam in aliis locis illic circumstantibus ubi steterunt per XLVI dies apud Christianissimum regem Francorum pro rebus ad hanc rempublicam spectantibus.

(2) Voir le texte de Ghirardacci cité page précédente, note 2.

(3) Louis XII à la Seigneurie de Bologne, 5 novembre 1499, dans Alvisi, *Cesare Borgia, duca di Romagna*, doc. 9, pag. 465.

(4) Le cardinal Borgia se rendant à Milan avait passé à Bologne le 6 septembre. Ghirardacci raconte ce passage. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 466.

celui d'Alexandre VI pour ne pas être satisfait (1) ; le 2 octobre, le Pape nomma Giovanni Borgia « légat de Bologne, de l'exarchat de Ravenne et de la province de Romagne » (2), et le 13 octobre, le nouveau légat nomma comme son lieutenant à Bologne Cesare de Nacci, évêque d'Amerino. La nomination du cardinal Borgia fut complétée le 6 octobre par la révocation des pouvoirs jadis donnés et confirmés au cardinal Ascanio Sforza, révocation faite « pour obvier à l'inconvénient que les légations de cardinaux faites pour un temps donné eussent une durée perpétuelle » (3). Le nouveau légat fit son entrée dans Bologne le 28 novembre ; il y fut reçu avec de très grands honneurs et prit solennellement possession du palais (4). Le 5 décembre, les Bolonais exprimèrent tous leurs remercîments à Alexandre VI de leur avoir donné pour légat son neveu, homme de grand conseil et de grande prudence (5).

Tout en répondant à l'annonce du passage des troupes françaises par des protestations de dévouement et par la promesse d'aider de son mieux leur chef, le duc de Valentinois, Bologne prit des précautions matérielles contre elles (6). Le commissaire de Castelbolognese, J. Francesco de Aldovrandi, demanda aux Seize s'il devait fermer les portes de la place : ils lui répondirent le 14 novembre de fermer et de tenir fermée la porte dans la direction d'Imola, si les Français s'arrêtaient sur le territoire d'Imola ; mais de la laisser ouverte, s'ils passaient sur celui de Forli ; ils lui recommandèrent en tout cas de faire bonne

(1) Bologne, *ibid.*, *Litterarum*, 1491-1499, fol. 370 : «Domino Alexandro VI pontifici maximo antiani sexdecim, 19 septembre 1499. Une lettre identique, mutatis mutandis, est adressée le même jour au sacré collège.

(2) Bologne, *ibid.*, reg. *Croce* 29, n° 40. Bulle d'Alexandre VI, 2 octobre 1499.

(3) Bologne, *ibid.*, reg. *Croce*, 29, n° 41. « Revocatio legationis R. D'Ascanii Sfortiæ.

(4) Ghirardacci, *Storia di Bologna*, III, 28 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 466.

(5) Bologne, *ibid. Litterarum*, 91-99, fol. 281, 5 décembre 1499. Remerciements à Alexandre VI pour leur avoir donné comme légat le cardinal Borgia. D'ailleurs la légation du cardinal Borgia fut de très courte durée. On sait qu'il mourut au début de janvier, non sans soupçon de poison. Ghirardacci, *loc. cit.*, III, dit : « Il cardinale Borgia, legato di Bologna, essendo ito in Urbino quivi si muore.» Malatesti attribue cette mort à une imprudence (à une course trop précipitée). Ludovic Sforza, dit-il le 6 février, «damnava grandemente la puerilita facta per el legato morto, el quale se haveva comperata tal morte per voler far quello exercitio che non era conveniente al grado suo, in voler portare novelle per staphete.

(6) Bologne, *ibid.*, 91-99, fol. 375, Les XVI au roi de France.

garde (1). Parmi ces troupes envoyées en Romagne étaient diverses bandes, qui avaient fait la campagne de Naples sous Charles VIII, et avaient, à leur passage à Castelfranco, insulté et massacré des habitants ; quand il fut question de leur retour au mois de janvier, les Seize écrivirent à Trivulce et à Sacierges (2), pour les prier de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de pareils faits et pour éviter tout ennui et tout trouble sur le passage de ces troupes.

Le ralliement de Bentivoglio à l'influence française avait été considéré comme une défection par les amis de Ludovic Sforza et surtout par les Bolonais exilés de leur patrie par les Bentivoglio, tels que les Malvezzi ; Piero Malvezzi écrivit même à ce sujet à Ludovic Sforza une lettre de condoléances (3). Mais ce changement d'attitude politique n'avait que des motifs intéressés et ne fut pas de longue durée. Soit que l'alliance française leur parût lourde ou la protection de Louis XII inefficace, soit que la domination française leur parût définitivement ébranlée et ruinée par le retour des Sforza, les Bolonais et Bentivoglio ne résistèrent pas à l'attraction qui entraîna plus ou moins ouvertement toute l'Italie septentrionale vers la restauration sforzesque. Le 6 février 1500, sans se soucier de leur précédent traité, les Bolonais envoyèrent à Ascanio Sforza une lettre enthousiaste de félicitations sur son retour « dont eux-mêmes, avec toute l'Italie, attendent le salut et le repos », dans laquelle ils déclaraient que « leurs sentiments à l'égard de la maison Sforza sont demeurés invariables et que leur dévouement n'a pas diminué » ; une nouvelle lettre analogue de félicitations fut adressée le 11 février à Ludovic Sforza. Bentivoglio aida ensuite effectivement Ludovic par des dons d'argent (4). Aussi à leur retour des Romagnes, les troupes françaises, se considérant en pays ennemi, dès qu'elles eurent dépassé Bologne et n'eurent plus à craindre de résistance sérieuse, se mirent-elles à tuer et à saccager dans le territoire bolonais et y firent-elles beaucoup de mal (5).

(1) Bologne, *ibid.*, fol. 375. Sexdecim Jo. Francisco de Aldovrandis commissario Castribolognesi. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 447.

(2) *Ibid.*, 1500-1505, fol. 1, Les Seize à Trivulce.

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* P. Malvezzi à Ludovic Sforza, 3 novembre 1499.

(4) Bologne, *Litterarum*, 1500-5, fol. 4 et 4 v°. Les Seize à Ascanio et à Ludovic Sforza, 5 et 11 février 1500.

(5) GHIRARDACCI, *op. cit.*, III ; « Passati Bologna e vedendosi liberi dal

L'inquiétude de Bologne et des Bentivoglio fut grande après la victoire définitive de la France. La ville craignit qu'Alexandre VI ne demandât à Louis XII ou que celui-ci n'eût l'idée d'une expédition contre elle et redouta d'être mise à sac. Dès la fin d'avril, Bentivoglio envoya à Milan, pour plaider sa cause, un des Seize, l'habile Mino de' Rossi (1). D'Amboise et Trivulce lui firent bon accueil, mais lui reprochèrent la conduite indigne de la République à l'égard de Louis XII, qu'elle avait trahi, et à l'égard de l'armée française des Romagnes. Mino de' Rossi fournit les excuses qu'il put, et le *Reggimento* les déclara vraies et incontestables (2); « soit à l'aller, soit au retour de cette armée, la République avait envoyé des commissaires pour veiller à son approvisionnement; Bentivoglio en personne était allé hors de la ville pour faire honneur à Yves d'Alègre». Il nia que la République, «depuis que Louis XII l'avait prise sous sa protection, eût jamais donné à Ludovic Sforza ni pensé à lui donner aucune aide ni aucun secours; Ludovic Sforza attendait d'ailleurs si peu le secours de Bologne qu'il avait à son service les frères Lucio et Giulio Malvezzi, ennemis personnels de Bentivoglio et rebelles Bolonais ». Les *homini da bene* à Milan étaient d'ailleurs bien disposés en faveur de Bologne; Mino de' Rossi réussit à calmer la colère du gouvernement français en lui offrant au nom des Seize le paiement d'une amende de quarante mille ducats. Cette rançon fut acceptée.

Le Sénat bolonais, bientôt mis en demeure par Mino de' Rossi de fournir cette somme, réunit les gonfalonniers du peuple, les massiers des *arts* et leur demanda une imposition extraordinaire : cette contribution devait frapper tous les quartiers et être proportionnelle à la condition et à la richesse de chaque citoyen; le gouvernement en promettait la restitution par le trésor dans le délai d'un an. Le mois de mai fut employé, non sans peine, à récolter cet argent et à le verser aux mains du roi (3). Les Bolonais ne firent cependant pas de trop grandes

timore de Bolognesi fecero nel territorio di Bologna gran male, sacchegiando ogni cosa et amazzando li uomini.»

(1) Tous ces détails (et l'ensemble de l'affaire) sont racontés par Ghirardacci. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 466.

(2) Bologne, *ibid. Litterarum*, 1500-5, Sexdecim Mino de Rubeis Mediolani oratori, 29 avril 1500.

(3) GHIRARDACCI, *op. cit.*, III, et Marino Sanuto, III, 301, Ferrare, le vicedomino à la Seigneurie, 6 mai 1500.

difficultés, craignant que le roi n'écoutât les conseils du pape, c'est-à-dire ne prît Bologne et n'en chassât Giovanni Bentivoglio (1). Le 6 mai, les Seize donnèrent, à l'unanimité, à Mino de Rossi leur procuration et leurs pleins pouvoirs pour terminer en leur nom la négociation avec Milan (2), et les signatures du traité furent échangées le 12 mai entre lui et le cardinal d'Amboise. D'Amboise adressa à Mino un discours où il lui fit un historique rapide des relations de la France et de Bologne depuis le premier départ de Ludovic Sforza, et des conditions de l'alliance franco-bolonaise : il paraissait donc convenable que Bologne supportât maintenant une partie des dépenses faites par la France pour défendre toute l'Italie contre l'usurpateur : c'était pour elle la seule manière de redevenir agréable au roi. À quoi Mino répondit par l'offre officielle de payer quarante mille ducats d'or en trois versements : dix mille ducats avant le 20 mai, quinze mille entre le 20 mai et le 1er juin, quinze mille avant le 1er novembre : Bentivoglio et Bologne offraient tous leurs biens en garantie du paiement intégral de cette somme. Moyennant quoi, Louis XII renouvelait à Bologne la promesse de sa protection (3). Bien que l'amende parût lourde à Bentivoglio, la convention du 12 mai fut ratifiée le 18 par le gouvernement bolonais. Le jour même, Bentivoglio fit annoncer à Venise la conclusion de cet accord avec le roi, en exprimant son repentir et ses excuses à la Seigneurie, et le gouvernement bolonais remercia le cardinal d'Amboise de sa bienveillance constante envers la République (4) et lui réitéra sa promesse de paiement intégral de l'amende. Le 19 juillet 1500, Louis XII confirma à son tour le traité et déclara de nouveau et solennellement prendre la protection de Bentivoglio, de ses fils légitimes et naturels, du *Reggimento* et de la commune de Bologne, conformément aux conventions du car-

(1) *Chronicon Venetum*, pag. 160.

(2) Bologne, *ibid.*, reg. *Croce*, 29, n° 6. Pouvoirs de Mino de' Rossi, 6 mai 1500.

(3) Bologne, *ibid.*, reg. *Croce*, 29, n° 7.

(4) La conclusion de cet accord fut connue et répandue dès la fin d'avril. Mais on croyait que la somme exigée était de cinquante mille ducats (Marino Sanuto, III, 275. H. da Monte, 29 avril 1500 ; III, 293. Donado, Vicedomino, Ferrare, 3 mai 1500 ; III, 273, Crémone, 28 avril 1500). Un peu plus tard, on ne l'évaluait plus au contraire qu'à trente mille ducats (Marino Sanuto, III, 310, Ferrare 9 mai 1500). Marino Sanuto, III, 324, Venise, in colegio, 17 mai 1500. Bologne, *ibid.*, *Litterarum*, 1500, fol. 9 v°.

dinal d'Amboise et de Bentivoglio (1). Le protonotaire Bentivoglio était déjà revenu en juin de la cour avec des assurances de bienveillance pour la République (2). Le gouvernement de Bologne entretint dès lors auprès de Louis XII un ambassadeur, Antonio de Sassiglioni, auquel le roi manifesta une amabilité croissante de jour en jour (3).

Le paiement des quarante mille ducats se fit en plusieurs termes échelonnés par mois, de mai en décembre (4). A mesure

(1) Bologne, *ibid. Croce*, 29, n° 11. « Confirmazione del tractato ed apunctamento tocante la protezione di lui, soi figlioli legiptimi e naturali e del reggimento dello stato, Signoria e communita di Bologna » (19 juillet 1500).

(2) Marino Sanuto, III, 403, Capello à la Seigneurie, Rimini, 14 juin 1500.

(3) Bologne, *ibid. Croce*, 29, n° 17. « A. de Sassigliono aux Seize, 8 septembre 1500.»

(4) Dans le seul mois de mai, Bentivoglio aurait recueilli et payé trente-trois mille ducats, trente mille pour les deux premiers versements et trois mille pour le cadeau du gentilhomme (Marino Sanuto, III, 341, Ferrare, 23 mai 1500 ; Marino Sanuto, III, 348, Milan, Zorzi, 22 mai 1500). Le 22 mai, Mino de Rossi versait quinze mille ducats à Jean Hérouet, trésorier général de Milan ; le 16 juin, Matteo Guastavillani lui en versait deux mille. Le 20 octobre, Carlo Damiani, vice-trésorier général, reçoit six mille ducats d'Ercole de Sanii, mais le paiement ne se fit pas entièrement dans les termes fixés : le 23 octobre, les Bolonais demandèrent à Carlo Damiani un délai jusqu'à la fin de novembre pour le paiement de deux mille ducats et un nouveau délai jusqu'à la fin de décembre pour le paiement des deux mille derniers (Bologne, *ibid.*, *Litterarum*, 1500-5, fol. 26, 15 octobre 1500. Lettre des Seize à Carlo Damiani pour l'avertir de l'envoi de M. Ercole di Savii chargé de lui remontrer « *alcune cose circa el resto de li dinari che se hanno a pagare*)». Les deux mille ducats du versement de novembre furent payés le 5 décembre à Carlo Damiani par Ambrosio Serrazini ; mais le lendemain Damiani, qui attendait cet argent et l'avait promis au trésorier de la guerre pour payer les gens d'armes, refusa d'accorder un nouveau délai, et les derniers deux mille ducats furent payés le 15 décembre. Une quittance générale fut donnée à Bologne le 18 décembre 1500 par Sébastien Ferrier pour les quarante mille ducats payés en cinq versements de 15, 15, 6, 2 et 2 mille ducats ; le 26 décembre, Sébastien Ferrier et l'évêque de Luçon promettaient aux Bolonais de leur faire donner une décharge définitive pour les quarante mille ducats (Bologne, A. d. S., reg. *Croce*, 29 n° 19, contient toutes les quittances et lettres relatives à cette affaire des 22 mai, 16 juin, 20 et 23 octobre (quittances de « Karolus de Damianis, regius consiliarius et Astensis thesaurarius, necnon vicethesaurarius generalis Mediolani » 5 et 6 décembre 1500 ; reçu et lettre du même pour refuser un nouveau délai «non e possibile, lhà assignato al thesorer di guerra per il pagamento de le gente d'arme), 15 décembre 1500 (reçu de deux mille ducats « liquali sono per compimento de ducati diecimila che la comunita di Bologna doveva al predicto christianissimo re per resto de la compositione per loro facta col Amboise), 18 décembre 1500 et enfin 26 décembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 719).

que ces paiements s'effectuaient, les relations de Bologne et de Louis XII redevenaient meilleures. Le 1er octobre 1500, le gouvernement bolonais envoya à Milan Giacomo de Butrigarii pour prévenir le gouvernement français des projets,dangereux pour Bologne, de César Borgia (1) : le 26 octobre, Louis XII montrait qu'il prenait au sérieux son rôle de protecteur de Bologne en écrivant de Nantes à M. de Sacierges de faire respecter les privilèges et les libertés de la commune par ceux qui tenteraient des « nouveautés » contraires à ladite protection (2). Les relations de Louis XII et de Bologne restèrent ensuite longtemps cordiales.

II.

C'était dans une sorte de neutralité assez mal définie que la république de Florence était restée, n'ayant pas su, soit par conflit de sympathies, soit par incertitude d'intérêt, se décider entre Louis XII et Ludovic Sforza. Les ambassadeurs florentins en France continuèrent à insister pour la conclusion d'une alliance avec le roi. Après la prise de Voghera, quand on commença à dire tout haut que Louis XII irait aussi loin qu'il voudrait en Italie, ils exprimèrent le regret que la République n'eût pas tenu plus grand compte de leur opinion ; ils redoublaient d'efforts pour maintenir Florence dans les bonnes grâces du roi,mais ils comprenaient que Louis XII se montrerait plus exigeant envers elle, précisément à cause de son attitude précédente (3). Ludovic Sforza espérait encore faire cesser à son profit cette indécision, et jusqu'au dernier moment attendit

(1) Bologne,*Litterarum*,1500-1505, fol 24. 1er octobre 1500,lettres à l'évêque de Luçon, à Yves d'Alègre, à Béraud Stronch *(sic)* d'Aubigny, à M. de Chaumont.

(2) *Id.*, *ibid.*, 21 octobre 1500. «Exemplum litterarum Christianissimi regis ad reverendum Dominum Lucionensem.» *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 702. Parmi ces *nouveautés*, Louis XII comptait probablement la demande qu'adressait en ce moment le pape à Venise pour obtenir l'extradition de Lucio Malvezzi, l'ancien administrateur milanais, *forauscito* bolonais, dont il voulait probablement se servir contre Bentivoglio et contre Bologne. Et Costabili dit le 24 octobre 1500 : « A questo se puo comprehendere lo animo de la Santita Sua verso Bologna » (Costabili au duc de Ferrare, 24 octobre 1500).

(3) Lettres des ambassadeurs florentins à leur Seigneurie, Lyon, 26 et 31 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 307 et 324.

quelque secours de Florence. Le 31 août, dans l'audience de congé qu'il donna aux ambassadeurs, il chargea encore l'évêque Soderini de demander son appui à la République, et essaya de lui démontrer que la Seigneurie subirait le contrecoup de ses propres malheurs (1). Mais ces derniers efforts oratoires et diplomatiques du duc demeurèrent stériles.

Au lendemain de cette audience de congé, tandis que le corps diplomatique quittait en masse Milan, tandis que les ambassadeurs de l'Empire, de Naples, de Ferrare partaient «sans dire où ils allaient» (2), les Florentins, n'ayant pas reçu leurs lettres de rappel, et malgré leur crainte de trouver ensuite les routes barrées, restèrent dans le château jusqu'après le départ de Ludovic Sforza, quasi prisonniers, et non sans danger pour eux et leurs biens. Alors Pepi déclara que, vu le changement d'état du Milanais, il se croyait suffisamment congédié et rappelé par la Seigneurie de Florence, et qu'il pensait pouvoir quitter son poste ; il obtint sans difficulté un sauf-conduit de Trivulce pour s'en retourner en Toscane ; il arriva le 4 à Lodi : là, la nouvelle de l'arrestation d'un courrier florentin par l'armée française le confirma dans la conviction qu'il avait bien fait de partir ; dans son trouble, il ne se crut en sûreté qu'à Reggio, et ce fut là qu'il attendit ses lettres officielles de rappel (3) ; l'ambassade florentine ne laissa derrière elle à Milan qu'un secrétaire chargé de l'expédition des affaires.

La victoire de Louis XII eut pour conséquence immédiate l'établissement de l'intimité entre la France et la Seigneurie de Florence. Dès le 4 octobre, il était question d'un accord entre les deux puissances, où Florence fournirait au roi cinq cents lances et cinq mille hommes de pied, tandis que le roi lui abandonnerait Pise (4). La Seigneurie s'empressa d'envoyer à Milan une ambassade composée de Gualteroti et de Lenti (5); mais cette ambassade s'attarda en route, malgré les avis de

(1) Lettres des ambassadeurs florentins à la Seigneurie, Lyon, 26 août, et Milan, 31 août 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 307 et 318.

(2) Marino Sanuto, II, 1210, rectori de Bergame à la Seigneurie, 2 septembre 1499.

(3) Les lettres d'un de leurs courriers, Michele da Biagino, avaient été saisies par Trivulce (Lettre du 5 septembre). Pepi et Soderini à la Seigneurie de Florence, Milan, 31 août, 2 et 3 septembre ; Lodi, 4 septembre, Plaisance, 5 septembre, Parme, 7 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 329, 333, 352.

(4) Antimaco à la marquise de Mantoue, 4 octobre 1499.

(5) Florence, *loc. cit. Lettere estere alla Signoria*, reg. XII, *passim*.

Vespucci, qui l'engageait à se presser et à retenir à l'avance des logements, faute de quoi, vu la multitude de gens venus à Milan, elle aurait beaucoup de peine à en trouver (1). Les Florentins comprenaient maintenant la nécessité d'une alliance avec la France. Un Vénitien suggérait amicalement à l'ambassadeur Ridolfi un moyen d'en faciliter la conclusion : « Il fallait que les Florentins apprissent à connaître le naturel des Français et à se comporter selon les manières de cette cour, c'est-à-dire s'y fissent quelque ami, vu le petit nombre qu'ils y en avaient : la chose était aisément faisable, en accordant à cet ami *une provision* même médiocre » (2) ; Ridolfi désignait même M. de Beaumont comme très capable de devenir, pour peu d'argent, l'ami des Florentins. Les ambassadeurs florentins à Milan furent chargés d'une tentative de ce genre; ils conseillèrent eux-mêmes, après la conclusion de l'accord entre la France et Florence, de remercier le cardinal d'Amboise en lui offrant de beaux et riches ornements d'église ou «un présent de telle nature qu'il ne pût le refuser», car on le croyait inaccessible à toute corruption ; il faudrait aussi donner au maréchal de Gié une pièce de brocart pour s'en faire un vêtement, et deux cents ducats *au soleil* au secrétaire Robertet, qui avait préparé de sa main les articles du traité, qui avait rendu divers services à la Seigneurie, et de qui l'on pouvait en attendre encore beaucoup (3). Les principaux articles de l'alliance furent établis le 12 octobre 1499 : les Florentins promirent au roi cinquante mille ducats pour trois mois, s'engagèrent à lui fournir un corps auxiliaire de quatre cents hommes d'armes et de trois mille hommes d'infanterie pour la garde du Milanais, et à lui payer un tribut annuel de quarante mille ducats (4).

Florence envoya un ambassadeur en France à la suite de Louis XII (5). Un autre ambassadeur resta à Milan auprès du gouvernement, par lequel il était «traité bien et avec honneur»: ainsi les Siennois ayant envoyé une ambassade à Milan pour conclure, eux aussi, une alliance avec la France, d'Aubigny la renvoya au résident florentin, et déclara que la première con-

(1) Vespucci à la Seigneurie, 26 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 397.

(2) Ridolfi à la Seigneurie, Venise, 5 octobre 1499. *Ibid. Documents*, 413.

(3) Les ambassadeurs florentins à Milan, 18 octobre 1499. *Ibid. Documents*, 428.

(4) Marino Sanuto, III, 38, du 15 au 20 octobre 1499.

(5) Leti, ambassadeur florentin à la Seigneurie, Lyon, 25 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 460.

dition d'un accord avec Louis XII était la restitution par Sienne aux Florentins de Montepulciano: Louis XII avait la ferme intention d'observer *ad unguem* toutes ses promesses et toutes les conditions du traité (1).

Alors commença entre la France et Florence une période d'amitié. A la fin d'octobre, Trivulce recommanda à la Seigneurie le florentin Marco Salviati, autrefois exilé pour des motifs peu graves (2). En décembre, les Florentins commencèrent à effectuer le paiement d'une somme d'argent qu'ils devaient à Ludovic Sforza : l'agent Manetto Portinari versa une fois cinq mille ducats, une autre fois trois mille six cent vingt-quatre ducats au trésorier français ; Trivulce excusa cette exigence auprès de la Seigneurie par les grands besoins d'argent où étaient les Français pour entretenir leur armée (3); mais les trésoriers français se montrèrent extrêmement méticuleux pour ce paiement ; ils firent « renier Dieu » à Portinari en pesant et en repesant les ducats ; ils en refusèrent sept comme faux, que Portinari dut reprendre et renvoyer à Florence, et voulurent aussi en faire changer deux cent six autres comme étant trop légers (4); le pauvre trésorier dut batailler avec eux ; il dut verser un supplément de cinq ducats pour compenser la « légèreté » des autres ; aussi déclarait-il toute «conversation» impossible avec de telles gens et recommandait-il à Florence, si elle avait à faire d'autres paiements, de mieux choisir son numéraire. Le paiement de ce solde de dettes traîna ; le 4 janvier 1500, Sacierges écrivit à la Seigneurie, en lui offrant d'ailleurs son amitié et ses services, pour lui rappeler ce paiement qu'il désirait voir s'effectuer le plus vite possible ; la Seigneurie s'excusa sur ce que la liquidation des comptes entre Florence et l'ancien duc n'était pas encore terminée et n'avait pu l'être, à cause du retour trop prompt du roi en France ; ce à quoi Sacierges répliqua que

(1) L'ambassadeur florentin à la Seigneurie de Florence, Milan, 30 novembre 1499, communique la réponse de D'Aubigny aux ambassadeurs siennois. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 460.

(2) Florence, *Lettere Estere*, XIII, fol. 35, Trivulce à la Seigneurie, 24 octobre 1499 : Salviati a été exilé « piutosto per qualche sdegno che per malicia. »

(3) Florence, *ibid.*, *id.*, XIII, Trivulce à la Seigneurie « Dominis tanquam fratribus prioribus libertatis et justitie populi fiorentini», 2 déc. 1499.

(4) Florence, *ibid.*, *id.*, XXXIX, fol. 224, Manetto Portinari à la Seigneurie, 11 décembre 1499. Portinari envoya le premier décembre son reçu de huit mille six cent vingt-quatre francs. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 478.

ce compte était établi depuis longtemps entre le duc et les ambassadeurs florentins, qu'un terme très rapproché avait même été désigné pour le paiement; que, d'ailleurs, cet argent ayant été destiné par Louis XII au paiement de la solde de sa cavalerie, qui ne cessait de le réclamer, ce retard était une très grande incommodité pour le gouvernement ; de là le désir de mettre un terme à ces délais incessants si nettement exprimé à Florence par Louis XII, qui d'ailleurs croyait cette affaire tout à fait terminée. Une nouvelle réclamation sur le même objet fut encore adressée par M. de Sacierges à Florence, le 26 janvier, sous une forme plus pressante, par suite de l'approche imminente des ennemis ; Sacierges insistait sur ce fait que de nouveaux retards pourraient causer au roi de graves dommages, et qu'il les imputerait à la Seigneurie (1).

En décembre, Florence par égard pour le roi, refusa d'accepter l'hommage et la suzeraineté du pays de Tenerano en Lunegiana, fief milanais, et de son marquis Leonardo ; tous les autres Seigneurs de la Lunegiana avaient juré obéissance au roi, et Louis XII aurait certainement trouvé mauvais qu'on fît des « innovations ». Trivulce remercia Florence de son respect pour le roi de France, et l'encouragea à maintenir toutes choses, soit à Tenerano, soit dans les autres pays qui voudraient s'agiter, dans l'état où elles étaient lors de la conquête (2).

Les exigences pécuniaires de la France modifièrent et refroidirent quelque peu les sentiments de Florence à l'égard du roi. La Seigneurie tendit à se rapprocher des Sforza : Ascanio Sforza lui notifia sa rentrée à Milan, et elle l'en fit féliciter par Portinari ; toutefois, par prudence, ses félicitations furent purement orales ; mais Portinari, par une singulière maladresse, montra au cardinal le texte des compliments de la Seigneurie, où rien n'indiquait qu'ils fussent une réponse à la notification d'Ascanio; celui-ci s'en irrita et déclara à l'envoyé que la Seigneurie ferait bien de répondre aux lettres qui lui étaient adressées (3). Les Florentins, désabusés déjà, bornèrent du reste à cette manifestation platonique leur mouvement vers Ludovic Sforza.

(1) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, XL, fol. 8 et suivants, Pierre de Sacierges à la Seigneurie de Florence, 4, 18 et 26 janvier 1500.

(2) Trivulce à la Seigneurie de Florence, Milan, 7 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 475.

(3) Ascanio Sforza à Ludovic Sforza, 10 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 582.

Louis XII comprit que l'amitié des Florentins avait besoin d'être consolidée par la crainte et par quelques menaces. Il écrivit à la Seigneurie, vers le 20 février, que « le moment était venu où il verrait si elle était son amie ou son ennemie», suivant qu'elle fournirait ou non des secours à Ludovic Sforza (1). Les ambassadeurs florentins à Lyon lui juraient que la Seigneurie refuserait tout au duc et qu'une impossibilité absolue l'empêchait seule d'envoyer des troupes au secours des Français en Lombardie (2). Tommaso Soderini fut envoyé à Milan après la capture de Ludovic Sforza pour reprendre les négociations avec le cardinal d'Amboise et confirmer le traité du 12 octobre.

Après le paiement des cinquante mille ducats, Florence redevint l'alliée de Louis XII. Le roi lui promit son concours pour lui faire restituer Pise ; en avril, Edouard Bullion, valet de chambre du roi, et Pellegrin Lourin furent envoyés à Milan, pour communiquer à d'Amboise les instructions royales sur la restitution de Pise aux Florentins ; le cardinal en communiqua le texte à Florence par Lourin, en assurant la Seigneurie que le roi avait la ferme intention de tenir toutes ses promesses et en l'invitant vivement à tenir avec une égale fidélité ses propres engagements (3).

Pour rendre plus intime leur alliance avec Louis XII, les Florentins disaient au roi beaucoup de mal des Vénitiens. Soderini, leur ambassadeur à Milan, déclarait que Venise ne livrerait jamais au roi le cardinal Ascanio Sforza (4). Ces propos étaient assez répandus pour que l'évêque de Luçon s'en émût ; au retour à Venise de l'ambassadeur Zorzi, il lui exprima la crainte d'en voir naître quelque mésintelligence entre le roi et la sérénissime République.

La campagne de M. de Beaumont contre Pise fut quelques mois après la démonstration éclatante de l'alliance de Louis XII avec la Seigneurie de Florence.

(1) Marino Sanuto, III, 132, lettre de Florence à la Seigneurie, 20 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 187, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 24 mars 1500.

(3) Florence, *loc. cit. Lettere estere*, XL, fol. 242. D'Amboise « à Messieurs les prieurs et gonfalonnier du peuple de Florence», Milan, 18 avril 1500. *Louis et Ludovic Sforza. Documents*, 641.

(4) Marino Sanuto, III, 317, 408, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 12 mai Vérone, 18 juin 1500.

III.

Le Milanais avait pour voisins immédiats au sud et à l'est de petits états, impuissants à lui nuire, mais très capables de gêner ses communications avec Florence ou Bologne. Dans la lutte diplomatique entre les deux princes, ils s'étaient fait oublier ; pendant la première partie de la guerre, il n'avait pas été question d'eux ; mais ils eurent l'imprudence, au retour de Ludovic Sforza, de prendre parti pour lui et de lui fournir quelques secours : aussi, lors du rétablissement définitif de l'ordre, leur compte fut-il vite réglé. Dès le 20 avril, on annonçait que les Français allaient attaquer Carpi, Correggio, La Mirandole, en même temps que Mantoue, Ferrare et tous ceux qui avaient secouru le duc de Milan : un corps de six mille hommes de pied et de trois mille cavaliers se dirigea vers Parme et épouvanta tout le pays au delà du Pô (1). Toute la ville de Correggio trembla ; la population se dispersa ; Nicolo da Correggio se réfugia à Ferrare, Borso envoya sa femme à Mantoue; La Mirandole et Carpi étaient « *in fuga* ». Le duc de Ferrare avait ordonné de laisser passer les Français à Reggio, place sur la route de Correggio. Mais cette démonstration militaire avait pour unique but d'effrayer ces principicules (2) ; dès la fin d'avril, on faisait prévoir un accord entre eux et la France (3).

Nicolo da Correggio implora la protection de Venise; le 28 avril, il se présenta au *Colegio* en compagnie et sous la sauvegarde de son parent Beneto Barozzi, qui lui donnait l'hospitalité, et, debout près du doge, il expliqua le danger que courait son état, les menaces des Français et supplia la Seigneurie de le protéger (4). Il demandait que l'ambassadeur vénitien en France fît savoir à Louis XII qu'il n'avait pas agi contre lui ; tout son crime était d'être allé à Pavie voir Ludovic Sforza et d'y avoir passé une nuit ; le doge lui promit de s'occuper de son affaire. Environ un mois plus tard, il demanda à la Seigneurie de le recevoir parmi ses alliés officiels comme l'avaient été ses ancêtres

(1) Modène, A. d. S. *Carte Francia.* Erba au duc de Ferrare, Riparoli, 20 avril 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 642.

(2) Marino Sanuto, III, 255, Ferrare, 22 avril 1500.

(3) Bianchi au duc de Ferrare, 27 avril 1500. *Ibid. Documents;* 649.

(4) Marino Sanuto, III, 264, *in Colegio*, 28 avril 1500.

et lui-même jusqu'au temps du doge Mocenigo : cette faveur lui fut refusée, mais on lui promit de le recommander à Louis XII ; grâce à cet appui de Venise, il put en effet s'arranger aisément avec la France. — Le duc de Ferrare protégeait Carpi et La Mirandola. Le 3 mai 1500, le comte Jean de La Mirandola envoya demander au duc de Ferrare l'hospitalité pour sa famille et un sauf-conduit pour lui-même, car il craignait les Français. Le duc lui répondit de n'avoir pas peur de Louis XII : «si le roi lui demandait à lui-même son fils aîné Alphonse, il le lui livrerait.» Cependant son affaire fut la plus difficile à arranger. — Après d'assez longs pourparlers où l'on discuta surtout le montant des rançons, elles furent fixées à vingt-cinq mille ducats pour chacun des trois princes, et Louis XII leur rendit sa bienveillante protection à ce prix (1); dès le milieu de juin, le trésorier du Milanais commença à réclamer l'argent des « compositions » de Carpi, Correggio et La Mirandole (2).

Ces divers états, grands et petits, avaient été ébranlés dans leur alliance avec Ludovic Sforza par la campagne diplomatique de Louis XII ; c'était sa victoire militaire et ses conquêtes territoriales seules qui les avaient définitivement rattachés à ses intérêts et placés dans sa zone d'influence.

II.

LA SOUMISSION A L'INFLUENCE FRANÇAISE DES ALLIÉS DE LUDOVIC SFORZA.

La conquête du Milanais eut encore plus d'importance pour Louis XII, dans ses relations avec les états qui s'étaient montrés antérieurement plus réfractaires à son influence, ou qui ne l'avaient acceptée qu'en apparence et étaient restés de secrets ennemis. Leurs trahisons, leur entêtement ou leur intransigeance furent durement châtiés ou réduits à l'impuissance.

(1) Marino Sanuto, III, 340, 376, 273, 292, 293, 24 mai ; Ferrare, 5 juin ; Crémone, 28 avril ; Ferrare, 3 mai ; Treviglio, provéditeur vénitien à la Seigneurie, 2 mai 1500.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 18 juin 1500.

§ 1. — *Les trahisons de Constantin Arniti dans le Montferrat.*

Dans le Montferrat, Constantin Arniti, malgré son alliance solennelle avec la France, avait eu une attitude très suspecte, et non sans raison, aux chefs français. Il n'envoya ses contingents, sa compagnie et cinq mille hommes de pied, rejoindre l'armée française que le 17 août (1); le duc de Milan laissait circuler ses messagers et ne faisait pas ouvrir ses lettres saisies; il proposa de raser toutes les places au delà du Pô avant d'y engager le gros des troupes françaises, mesure qui aurait sans profit retardé l'armée et l'aurait rendue odieuse par son caractère de cruauté inutile (2); le Montferrat refusait des vivres aux convois français; plusieurs de ses villes leur fermaient leurs portes; il fallut des représentations de Ligny pour modifier cet état de choses (3). Les soupçons contre Arniti devinrent si forts que Ligny fit occuper Felizzano par Pierre d'Urfé, Châtillon et le sénéchal d'Armagnac, sous prétexte d'empêcher les défenseurs d'Alexandrie d'arrêter les vivres qu'envoyaient à l'armée Valence, Tortone et autres places. Cependant Constantin Arniti avait refusé à Ludovic Sforza l'occupation de Felizzano; les contingents du Montferrat avaient finalement combattu dans l'armée française, et le marquis avait pris part à l'entrée solennelle de Louis XII à Milan.

La duplicité de Constantin Arniti ne resta pas longtemps cachée : dès le mois de septembre, elle fut soupçonnée, et Constantin fut tenu dans une demi-prison, mais d'une façon honorable; il fut muni d'une garde et ne put plus circuler à son gré (4). Sa perfidie fut révélée complètement à Louis XII au mois de novembre par Marchesino Stanga (5) et d'autres gibe-

(1) Costabili au duc de Ferrare, 17 août 1499. Marino Sanuto, II, 1119, rectori de Brescia à la Seigneurie, 21 août 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1119. Brescia, provéditeurs, 21 août 1499.

(3) Jean D'Auton, *Chroniques*, édit. de Maulde, I, 20 et 21.

(4) Florence, *loc. cit.*, *Lettere estere*, reg. XII, ambassadeur florentin à la Seigneurie, 26 septembre 1499. « Il signor Constantino, governator di Asti, è stato distenuto dal christianissimo Re ». Bianchi au duc de Ferrare, 28 septembre 1499 : « Se è dicto qua como lo illustrissimo signor Constantino è stato retenuto, ben pero modestamente, cioè che non va senza guarda e pare non puo andare a sua guisa».

(5) Marino Sanuto, III, 53, Zorzi et Trevixam à la Seigneurie, 10 novembre 1499.

lins. Bartolomeo Calchi, questionné à son tour, allégua que depuis très longtemps le duc agissait à son insu et déclara ne rien savoir (1). Louis XII fit aussitôt arrêter Arniti à Vigevano, et, après avoir songé à l'emmener prisonnier en France, le dépouilla de toute fonction et l'emprisonna à Novare (2). Le jeune marquis fut très affligé de l'arrestation de son gouverneur, il déclara qu'il aurait mieux aimé « être pendu par le cou » que d'être ainsi séparé de lui (3). Le procès de Constantin Arniti fut aussitôt commencé sous la direction du maréchal de Gié (4). On l'accusait d'avoir entretenu des intelligences avec Ludovic Sforza; de lui avoir demandé l'investiture de certaines places du Milanais, voisines d'Alexandrie, sous promesse de les lui restituer s'il restait finalement vainqueur ; d'avoir eu une correspondance secrète et des intrigues avec Agostino Adorni, d'avoir fait des difficultés pour prendre part à l'expédition, enfin d'avoir continué après le départ de Ludovic Sforza ses relations avec lui : toutes inculpations qui entraînaient la peine capitale. Il nia tout ; mais Marchesino Stanga maintint qu'il était vrai qu'il s'était entendu et s'entendait encore avec Ludovic Sforza. On lui accorda du temps pour préparer sa défense et sa justification (5) ; il demanda en grâce à parler au roi, ce qui lui fut accordé : dans cette entrevue, il promit au roi de se justifier ; celui-ci lui répondit : « J'en serai bien aise, car autrement je vous ferai couper la tête. » Avant de sortir de la forteresse de Novare, il dut abandonner définitivement au roi le marquisat et ses forteresses. Malgré les témoignages recueillis contre lui, Louis XII ne maltraita pas Constantin Arniti, et lui laissa l'administration des finances du marquisat ; il déclarait même qu'il lui rendrait le gouvernement des forteresses après sa justification. Le 15 novembre, le bruit se répandit cependant qu'on avait coupé la tête à l'ancien régent. L'opinion générale blâmait Arniti d'avoir poussé à ces révélations les gens qui pos-

(1) Bianchi au même, 15 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 449.

(2) Marino Sanuto, III, 155, 13 novembre 1499.

(3) Jacopo d'Atri au marquis de Mantoue, 13 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 444.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 14 novembre 1499: « Se dice che tre de li soi ne sono presi ; fra li altri, uno M. Panizo, dottor Alessandrino, il quale ha habuto de la corda. »

(5) Bianchi au duc de Ferrare, 14 novembre 1499 : *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 446. D'Atri au marquis de Mantoue, 15 novembre 1499. *Ibid., Documents*, 450.

sédaient ses secrets, et Bianchi disait: «S'il lui arrive malheur, tant pis pour lui! » (1).

La succession de Constantin Arniti au gouvernement de Montferrat excita de grandes compétitions entre les chefs français et les amis de la France. Les gens du marquis de Saluces estimaient que Louis XII confierait le pouvoir à leur maître(2); Bianchi pensait qu'il ne lui serait donné qu'un peu plus tard ; que le roi voudrait montrer qu'il avait dépouillé Arniti, non par caprice, mais par raison d'état. Le marquis de Saluces reçut en effet ce titre, qu'il ambitionnait vivement (3), mais qui ne fut guère qu'honorifique, le roi ayant remis dans les forteresses, pour les occuper au nom du jeune Guillaume, les gouverneurs en fonctions sous le précédent marquis de Montferrat. Louis XII déclarait bien haut d'ailleurs ne vouloir pas tracasser le marquis ni enlever son état à un enfant, mais seulement contrôler la garde de ces forteresses. Il songea à emmener en France le jeune prince, mais il craignit pour lui ce voyage long et froid à travers les Alpes, et il le laissa à Turin (4).

Le marquis de Saluces mécontenta bientôt ses nouveaux sujets, déjà peu satisfaits de sa nomination, en prétendant avoir reçu du roi non seulement l'administration, mais la seigneurie et la propriété du Montferrat, et en se faisant fort de démontrer son droit(5). Les gens de Casal se divisèrent sur-le-champ en deux partis, et l'opposition devint si vive en moins d'une semaine que Louis XII dut retirer ses nouveaux pouvoirs au marquis de Saluces et envoyer Ligny à Casal pour y rétablir l'ordre (6). Le 25 novembre, Ligny réunit la population pour lui faire élire un gouverneur agréable et nomma au commandement des forteresses des hommes non suspects au roi. Cela fait, Louis XII remit en liberté Constantin Arniti, qui fut laissé libre soit de revenir en Montferrat, soit d'aller en France avec le roi, et permit le retour du marquis dans ses états. Les choses n'allèrent pas

(1) Bianchi au duc de Ferrare, 8 novembre 1499 : [Les gens du marquis de Saluces disent] «che credono il Re andara a Casale e li dara quello governo de Monferrato».

(2) Bianchi au duc de Ferrare, 13 novembre 1499 ; *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 445.

(3) Atri au marquis de Mantoue, 15 novembre 1499. *Ibid. Documents*, 457.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 14, 18 et 25 novembre 1499. *Ibid. Documents*, 448, 452, 459.

(5) Bianchi, 18 novembre 1499. *Ibid. Documents*, 453.

(6) Costabili au duc de Ferrare, 19, 21 et 25 novembre 1499. *Ibid. Documents*, 454, 455, 459.

aussi vite que le voulait Ligny et surtout ne prirent pas la tournure qu'il aurait vraisemblablement souhaitée : les états de Montferrat se réunirent et décidèrent de laisser le gouvernement au jeune marquis assisté d'un conseil pris dans leur sein (1).

Le marquis était revenu à Casal, mais Constantin Arniti restait en prison. Craignant pour sa vie et voulant avoir un ôtage, il fit enlever le marquis le lendemain même de son retour de Turin à Casal ; pendant une promenade à cheval, le jeune homme fut surpris par six individus masqués, enlevé en poids de sa selle et emmené dans un château commandé par un affidé de Constantin (2) ; mais il recouvra bientôt après sa liberté, et l'ordre fut donné à Novare de surveiller l'ancien régent plus étroitement que jamais. Le gouvernement de Montferrat resta, du consentement de Louis XII, aux mains du marquis et de son conseil ; il fut représenté à Milan par un ambassadeur, Giovanni-Antonio de Sparavera. Ainsi, grâce à l'élimination de Constantin Arniti, l'influence française régna en souveraine dans le Montferrat.

Cependant l'ordre ne se rétablit pas parfaitement tout de suite. Gié, Piennes et Clérieux avaient promis, au départ du roi, qu'après la session des Etats et la réorganisation du gouvernement de Montferrat, Constantin Arniti serait remis en liberté mais exilé, et qu'il aurait la permission d'aller vivre à Venise, à Rome, en France ou ailleurs, partout où il voudrait ; à leur séparation, les états demandèrent à Ligny l'exécution de la promesse royale. Celui-ci annonça son intention de mettre en liberté Constantin, mais le retint longtemps encore : vexé de n'avoir pas été nommé gouverneur de Casal, c'est sur Arniti qu'il voulait venger son échec. Ligny avait réussi, par ses intrigues et par les manœuvres de ses partisans, à empêcher un retour comme gouverneur de Casal du marquis de Saluces, vers lequel penchait la majorité des Etats, puis à faire congédier ou à éliminer du conseil toutes les créatures de Constantin Arniti. Il se vantait d'avoir rétabli l'ordre dans le marquisat, mais c'était là, selon Trivulce, un optimisme exagéré, car il n'avait pas réussi à faire sortir de la citadelle de Casal Defendo Suardi, « qui ne la remettrait, déclarait-il, qu'au marquis quand il serait en l'âge d'y commander lui-même, » ni à empêcher le gou-

(1) Seregni au duc de Ferrare, 27 janvier 1500.

(2) Cattaneo au marquis de Mantoue, Rome, 6 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 474.

vernement d'envoyer à Maximilien un ambassadeur, Zoanne d'Alba, pour obtenir la confirmation impériale. Ligny eut du moins le mérite de maintenir le Montferrat dans le parti français au retour des Sforza : « Ce triste gouvernement, disait alors Ludovic Sforza, fait pis que jamais en faveur des Français.» Le duc ordonnait à ses agents près Maximilien, Herasmo Brasca et Agostino Somenzi, d'obtenir de l'empereur qu'il refusât sa reconnaissance au nouveau gouvernement du Montferrat, à cause de son origine française, « qui n'était honorable ni pour l'empire ni pour l'empereur » (1) ; cette tentative paraît n'avoir avoir eu aucun résultat.

Le calme se rétablit après la fuite de Constantin Arniti. Vers la fin de janvier, on avait adouci sa captivité, en l'autorisant à circuler pendant le jour dans trois chambres du château et en permettant à sa femme de résider auprès de lui (2). Au mois de mars, il fut délivré quand Ludovic Sforza alla assiéger Novare, et rentra en Montferrat, où il fut encore surveillé. On craignit quelque temps qu'il n'offrît ses services à Ludovic Sforza : on annonçait qu'il envoyait au duc des approvisionnements, qu'il faisait d'actifs préparatifs pour venir à son secours, qu'il levait des troupes pour attaquer Venise à son profit ; mais tous ces bruits étaient faux. Arniti ne songeait qu'à sa sûreté personnelle ; il s'enfuit le plus tôt possible avec les gardes chargés de sa surveillance et qu'il corrompit sans peine (3) ; il se réfugia à Pise ; de là, vers le 20 mai, il adressa à la Seigneurie de Venise, par l'entremise de sa mère Despida Cominata, une lettre justificative. Il protestait n'avoir jamais trahi Louis XII, assurait qu'il pourrait se justifier, se recommandait à la Seigneurie ; le doge lui adressa une réponse équivoque. A Pise, il devint capitaine des troupes pisanes, puis, après de nouvelles aventures, s'enfuit de nouveau. Venise transmit à Louis XII ses lettres justificatives avec une lettre d'Accurse Maynier en sa faveur. Mais le roi gardait rancune à Constantin, tant de ses perfidies en Montferrat que de sa double fuite de Casal et de Pise ; il refusa de prendre connaissance de la lettre de Maynier, et, loin

(1) Ludovic Sforza à Herasmo Brasca, 10 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 579.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 27 janvier, 12 et 18 mars 1500.

(3) Mantoue, *Arch. Gonzaga*, E, xv, 2. Malatesti au marquis de Mantoue, 16 mars 1500 : « Se dice chel signor Constantino è fugito con le guardie che havevano custodia di lui et di presente pare che faza gente per rompere a Veneziani ».

d'accepter les excuses du grec, il chargea M. de Beaumont de s'emparer de lui partout où il le trouverait (1). Avec Constantin Arniti disparut du Montferrat le ferment d'indépendance qui contrariait l'influence française. Désormais le Montferrat gravita normalement dans la sphère d'attraction de la politique de Louis XII.

§ 2. — *Les négociations de la République de Sienne avec Louis XII et Ligny.*

La République de Sienne, tout en accueillant avec une froideur marquée les premières ouvertures de Louis XII et en restant l'alliée de Ludovic Sforza, n'avait pas joué de rôle actif pendant les premiers temps du conflit du roi de France et du duc de Milan (2). Après la victoire du premier, ce ne fut qu'avec lenteur et solennité qu'elle se rapprocha de lui : quand on apprit à Sienne le départ de Ludovic Sforza de Milan, Rinaldo Fungari fut envoyé à Milan pour «rendre le roi plus favorable à la République» (3). Il fut bien reçu par les principaux chefs français, s'acquitta de sa mission, puis reçut de Sienne la charge de mettre au courant l'ambassade solennelle qu'elle allait envoyer à Louis XII (4). La République, éclairée par ses renseignements, envoya ensemble trois ambassades, l'une à la Seigneurie de Venise, une autre au Pape, la dernière à Louis XII ; Giacomo Piccolomini et Bart. Sonzino furent désignés à Venise (5), Borghese à Rome, le 29 septembre, et le lendemain, J.-B. Sancti, Hieronimo Sergardi et Hieronimo Ptolomei, délégués à Milan (6) avec d'enthousiastes lettres de

(1) Marino Sanuto, III, 387, Venise, 11 juin 1500 ; III, 420, Crema, Benzom à la Seigneurie, 22 juin 1500 ; III, 474, Ferrare, 7 juillet 1500 ; III, 525, Lyon, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, 13 juillet 1500.

(2) J'ai publié la plupart des textes auxquels je renvoie dans ce paragraphe dans un court mémoire sur *Une ambassade siennoise à Milan en 1499* (*Bolletino Senese di Storia Patria*, III, 1896).

(3) Sienne, A. d. S. *Balia*, reg. 347, pag. 177, note du 6 septembre 1499.

(4) Sienne, *ibid.*, reg. XLI, délibération du gouvernement (*officiales deliberaverunt*). *Ibid.*, reg. 347, fol. 190, 6 octobre 1499 (L'ordre de révision de ses comptes fut donné le 29 octobre (*ibid.*).

(5) Sienne, *ibid.*, reg. 347, fol. 182-185. « Jacobus Piccolhomineus » et « Bartholomeus Sonzinus ».

(6) Sienne, *ibid.*, reg. 347, fol. 185 v°. «Jo. Baptista Sanctius, Hieronymus Gardius, Hieronymus Ptolemeus. On leur donna outre les lettres de créance

créance : « Déjà les cieux, y était-il dit, attestent la vertu de Votre Majesté; aussi tous les chrétiens attendent-ils beaucoup d'elle ; entre tous, nous autres Siennois, qui reconnaissons devoir aux Gaulois les origines de notre ville » (1). Dans les instructions qui furent préparées pour les ambassadeurs à Milan, il était fait mention du pape et de ses relations avec la commune de Sienne, mais on laissa à ces envoyés la liberté d'en parler ou non (2).

Les ambassadeurs arrivèrent à Milan le 3 octobre avant le roi. Ils allèrent, sans attendre son arrivée, visiter Ligny dans le Castello, en lui déclarant qu'ils avaient ordre de le visiter le premier après le roi, et que Sienne mettait tout son espoir en lui. Ligny les accueillit cordialement, et leur promit d'être l'ami sincère de Sienne (3); ils visitèrent aussi Trivulce dans sa résidence, et échangèrent avec lui comme avec Ligny de grands compliments. Le 7, de grand matin, les Siennois allèrent, à cinq milles environ de Milan, à la rencontre de Louis XII ; au moment où ils se présentèrent, le roi déjeunait; Ligny alla le prévenir de leur présence et les fit introduire presque aussitôt; le roi se leva de table, les reçut avec la plus grande bienveillance du monde; il les fit asseoir familièrement auprès de lui, se fit exposer par eux l'objet de leur mission et parut l'apprendre avec plaisir; il fit approcher Ligny et le chargea de dire aux envoyés qu'il était content de voir la République de Sienne venir à lui, et leur annonça qu'il écrirait à leur Seigneurie. L'ambassade fut si satisfaite de cet accueil qu'elle le notifia à Sienne par estafette. Mais cette bienveillance n'empêcha pas qu'on fît attendre assez longtemps une seconde

préparées, des sceaux libres pour en préparer d'autres suivant les circonstances : « plura sigilla cerea sculta ut possint facere litteras credititias quibuscumque eis visum fuerit.»

(1) C'est le début de la lettre de créance à Louis XII : « Virtutem Vestræ Christianissimae Majestatis admirabilem jam cœli testantur. Quapropter Christiani omnes de Vestra Christianissima Majestate sperant plurimum,sed nos Senenses præcipue qui primordia urbis nostræ et ornamenta, si qua sunt a natione gallica recognoscimus.» Sur l'organisation de l'ambassade, voir Sienne, *ibid.*, reg. XLI, fol. 87, 18 septembre 1499.

(2) Une mule fut donnée en supplément à l'ambassade; Sienne, *ibid.*, reg. XLI, 29 septembre 1499 : « Deliberaverunt approbare et approbaverunt.... pro una mula pro oratoribus».

(3) Sienne, *loc. cit. Lettere alla Balia*, les ambassadeurs siennois à Milan. « Magnificis dominis Dominis officialibus Balie magnifice civitatis Senarum dominis suis observandissimis.» Milan, 4, 5, 7, 12, 26 octobre 1499.

audience aux Siennois ; ils s'adressèrent vainement pour l'obtenir à Trivulce et à d'Amboise ; leur protecteur d'Aubigny était malade et presque constamment au lit : ils ne l'obtinrent que le 12 octobre, grâce à Ligny ; D'Amboise, Ligny et Gié y assistèrent. D'Amboise, absent de la première audience, demanda ce que voulaient les Siennois. Les ambassadeurs exposèrent « qu'ayant toujours été dévoués à la France, ils venaient s'offrir au roi et lui demander sa protection ». Les Français causèrent un moment entre eux et en français, puis le cardinal dit : « Donc vous ne demandez rien ? », et il ajouta que beaucoup d'exilés siennois étaient recommandés au roi par de grands personnages, que beaucoup avaient été exilés pour des motifs tout à fait injustes, et qu'il conviendrait avant tout de les rappeler ; les ambassadeurs tentèrent de justifier ces exils. « Si le roi consent à vous aider et à vous protéger, répliqua d'Amboise, il convient qu'en retour vous fassiez quelque chose pour lui plaire », et il demanda que Sienne s'engageât à payer trois cents lances pour trois mois, soit environ dix mille ducats ; en échange, le roi accorderait à Sienne une alliance perpétuelle pour la protection de la République et la défense de sa liberté. Les ambassadeurs, après une longue et minutieuse discussion, demandèrent à en référer à leur Seigneurie. En même temps, d'Amboise et Ligny soulevèrent la question du règlement d'un vieux procès que Ligny prétendait avoir avec Sienne. Les négociations sur ces deux affaires traînèrent très longtemps (1) ; six citoyens furent désignés pour les négociations spéciales avec Ligny (2) ; le 26 octobre, on leur confia des pleins pouvoirs pour les conclure, et on mit à leur disposition deux mille quatre cent ducats. A Milan, les ambassadeurs continuaient leurs démarches pour obtenir une entente avec le roi (3) ; ceux à qui ils s'adressaient, les cardinaux Borgia, La Rovère, Orsini, leur faisaient espérer le succès, mais on ne leur dissimulait pas qu'il serait impossible de rien obtenir s'ils ne donnaient rien en retour ;

(1) L'ambassadeur siennois à Rome, Alessandro Borghese, écrit le 25 octobre qu'il attend avec impatience des nouvelles de ces deux affaires et espère qu'elles sont déjà conclues à l'avantage de la République (Sienne, *ibid. Lettere alla Balia*, 422).

(2) Sienne, reg. *Balia*, XLI, pag. 113, 26 octobre 1499.

(3) Ils étaient aussi chargés, de concert avec le médecin du roi, Maître Théodore, de trouver un jurisconsulte capable qui pût être fait podestat de Sienne : « Et casu quo inveniant quod sit persona idonea, dicant quod sit electus. » (Sienne, *Balia*, XLI, 31 octobre 1499). Pour maintenir le secrétaire de Ligny, Rainaud Bouffinier, dans de bonnes dispositions, on lui fait un don de trente ducats (*ibid.*, 26 novembre).

d'ailleurs, ces conseillers n'étaient pas désintéressés : La Rovère voulait se venger d'un traitement injurieux que Sienne avait jadis fait subir à sa propre sœur. Le légat leur promettait son appui, mais il insinuait au roi qu'il serait très avantageux pour César Borgia de devenir capitaine de Sienne, — et la perspective d'avoir César Borgia pour maître ne plaisait guère à cette république. On effrayait d'autre part les ambassadeurs en leur montrant les autres républiques toscanes, Florence, Lucques, Pise, prêtes à traiter avec le roi (1). — La plus grosse pierre d'achoppement des négociations était l'affaire de Montepulciano, que le roi avait garanti aux Florentins et que leur réclamaient les Siennois. Ligny s'efforça de montrer à ceux-ci que les engagements du roi à ce sujet n'étaient pas définitifs, et que le *statu quo* finirait avec la trêve ; il avait d'ailleurs pris au conseil la défense des Siennois et engagé les Florentins à ne pas abuser pour les attaquer de la supériorité de leurs forces ; il jurait que, tant qu'il serait en Italie, les Florentins n'auraient pas Montepulciano. Les Siennois restaient cependant très inquiets, car ils sentaient bien que le roi pouvait céder cette place à Florence sans être empêché par là de prendre d'autres engagements avec Sienne. — Pendant tout leur séjour, les ambassadeurs se trouvèrent à court d'argent : leur logement seul leur coûtait un ducat par jour, et encore ne l'avaient-ils pas eu sans peine à ce prix à cause de la multitude d'étrangers réunis à Milan. A la fin d'octobre, ils étaient endettés et durent demander des subsides supplémentaires (2).

Le gouvernement siennois rédigea un projet de traité : une alliance était conclue avec Louis XII pour «la tranquillité et l'accroissement» de la République ; le roi de France prenait sous sa protection Sienne, sa liberté, son état présent, tout son domaine, ses sujets et ses confédérés ; il s'engageait à défendre elle et ses confédérés en tout temps ; les deux parties contractantes auraient les mêmes amis et les mêmes ennemis ; les droits de l'empire étaient réservés. Ces propositions ne mentionnaient ni Montepulciano ni la prestation au roi par Sienne d'un corps d'armée auxiliaire de deux cents lances (3). Ce projet se heurta à l'opposition que tout un parti faisait aux prétentions des Siennois

(1) Sienne, *loc. cit.*, *Lettere alla Balia*, les ambassadeurs siennois à la *Balia*, 15 novembre 1499.

(2) Les mêmes à la Seigneurie, 30 et 31 octobre 1499.

(3) Sienne, *Balia*, reg. 347, fol. 198. Articles de la protection de la ville de Sienne.

sur Montepulciano : D'Aubigny leur déclara que, pour s'accorder avec le roi, il était absolument nécessaire de restituer d'abord aux Florentins cette place si disputée (1) ; les pourparlers continuèrent par l'entremise de Ligny, qui leur obtint, le 6 novembre, une nouvelle audience du roi ; celui-ci les renvoya à d'Amboise ; après un nouvel exposé de l'affaire aussi détaillé que possible, d'Amboise leur signifia que le roi ne voulait pas défaire ce qu'il avait fait, et qu'il ne pouvait s'entendre avec eux que si le traité demandé par les Siennois ne contrariait pas les traités conclus avec d'autres puissances. La conversation en resta là, et le lendemain le roi quitta Milan, en leur faisant déclarer par Ligny qu'il voulait tenir son serment (2). Les négociations de Sienne avec Ligny suivirent une marche parallèle. Le 31 octobre, le gouvernement siennois approuva un projet de *capitoli* conclu par les ambassadeurs avec ce capitaine ; il était nommé capitaine général de la république de Sienne pour un an, à compter du 1er décembre 1499 et aux appointements de cinq mille ducats d'or, payables deux mille ducats au moment de la stipulation du contrat et de l'échange des signatures, deux mille ducats dans un délai de deux mois, enfin les mille ducats restants à Pâques. En échange, Ligny prêtait serment entre les mains des ambassadeurs siennois de défendre la République de Sienne, sa ville, son comté, les territoires de sa juridiction et, nommément Montepulciano, uni à Sienne par un *fœdus æquale*, contre toute puissance qui chercherait à l'attaquer ; il promettait et s'obligeait, en cas de quelque attaque dirigée contre la République, de venir la défendre avec les troupes nécessaires, suivant la puissance de l'agresseur et suivant la possibilité qu'il en aurait lui-même ; il donnait quittance à la République « de toute autre chose qu'il pouvait prétendre lui être due par elle » ; il s'engageait à intervenir auprès du roi pour demander la suppression de la prestation de deux cents lances à Sienne : cette charge était trop lourde pour la République, vu ses dépenses des années précédentes, et d'ailleurs le roi Charles VIII avait accordé sa protection à Sienne sans rien lui demander en échange. La République envoya en même temps à Milan deux mille ducats pour Ligny et en offrit deux cents en gratification à son agent Roquebertin (3) ; elle offrait même à Ligny de lui accor-

(1) Florence, *Lettere estere alla Signoria*, lettre du 30 novembre 1499.
(2) Les ambassadeurs siennois à Milan, 13 novembre 1499.
(3) Sienne, *loc. cit. Balia*, XLI, 31 octobre 1499; confirmation des Capitoli conclus avec Ligny.

der son capitanat pour trois ans, avec un « *piatto* » annuel de cinq mille ducats, bien que son habitude fût de ne le conférer que pour deux ans (1) ; en échange elle lui demandait deux légères concessions : la faculté pour les deux années suivantes de payer sa pension par tiers et la déclaration que, bien qu'il fût capitaine-général des troupes de pied et de cheval, la garde de la ville continuerait comme par le passé à appartenir à la République (2). Ligny acceptait les lignes générales de ce traité, mais sa rapacité de *condottiere* l'amenait à de nouvelles exigences en matière pécuniaire : tandis qu'à Milan les ambassadeurs lui offraient cinq mille ducats, il leur disait savoir qu'à Sienne on en offrait six mille à son chargé d'affaires Roquebertin (3). Le 18 novembre, on nomma à Sienne six commissaires pour traiter avec l'agent français : ce furent Nicolo Borghese, Peligori, Daniel de Gallerani, Angelo Palmieri, Giov. Antonio Saraceni et Pandolfo Petrucci (4) ; mais cette affaire continua à traîner misérablement ; le 15 février 1500, on nommait encore trois commissaires pour la continuer (5), et ni l'une ni l'autre de ces négociations ne devait avoir de conclusion.

Les exigences, les lenteurs des Français, l'affaire toujours en suspens de Montepulciano, n'étaient pas de nature à leur gagner la République de Sienne. Aussi revint-elle promptement à sa précédente alliance, quand Ludovic Sforza lui envoya signifier son retour ; le 21 février, elle décida de désigner trois membres du gouvernement pour répondre à l'envoyé ducal, mais, par précaution, on ne lui répondit que de vive voix, sans lui remettre le texte écrit des félicitations (6). Peu de jours après, Sienne envoya à Ludovic Sforza un ambassadeur, Pepi, porteur de quatre mille ducats offerts à titre de subside et de prêt au duc de Milan (7) ; celui-ci remercia la République le 27 février, par deux lettres séparées, de l'envoi de l'ambassadeur et du don de ce subside, « mais dans l'état actuel de ses besoins, quatre mille ducats lui semblaient peu de chose, et il dési-

(1) La Seigneurie à ses ambassadeurs à Milan, 31 octobre 1499.

(2) Sienne, *ibid. Balia*, XLI, 1er novembre 1499.

(3) Voir la lettre signalée plus haut des ambassadeurs siennois, 13 novembre 1499.

(4) Sienne, *loc. cit. Balia*, XLI, 18 novembre 1499.

(5) Sienne, *ibid.*, *id.*, 15 février 1500.

(6) Sienne, *ibid.*, *id. Balia*, XLI, 21 février 1500 «...tres qui respondeant convenienter oratori ducali et quod viva voce respondebitur.»

(7) Pepi à la Seigneurie, 27 février 1500.

rait que la République lui continuât le même subside mensuel pendant quatre ou cinq mois ». Il chargea Pandolfo Petrucci de transmettre à la république de Sienne ses nouvelles demandes (1) ; il les réitéra à la République le 12 mars avec ses remerciements (2). Ce versement de quatre mille ducats fut cependant le seul que Sienne fit au duc de Milan (3) ; le 13 avril, avant d'avoir appris sa défaite et sa capture à Novare, elle avait décidé de répondre aux nouvelles demandes de Ludovic Sforza d'une façon polie, mais par un refus, en lui démontrant qu'il lui était impossible de fournir cet argent (4).

Le 15 avril, Sienne connaissait la défaite de Ludovic Sforza et faisait immédiatement volte-face vers l'alliance française. De nouveau, Rinaldo Fungari fut envoyé en explorateur à Milan ; deux ambassadeurs furent désignés pour aller saluer Ligny, et, après avoir demandé et reçu ses conseils, pour aller féliciter Louis XII et lui redemander sa protection ; une commission de six membres fut chargée de préparer les instructions de ces ambassadeurs ; on vota un subside de deux mille ducats, dont la moitié pour défrayer l'ambassade et le reste comme pot de vin à Ligny ; le 20 avril, une commission de trois membres fut chargée d'examiner les instructions préparées par la commission des six (5). Un ambassadeur français fut envoyé en même temps à Sienne pour étudier la question de Montepulciano, et le 30 avril, on nomma six commissaires pour la discuter avec lui. Il manifesta son étonnement que Sienne n'eût pas encore envoyé d'ambassade au roi ; aussitôt l'ambassade désignée, composée d'Alessandro Borghese, de Serono Sergardi avec le notaire Antoni comme secrétaire, se mit en route (6) ; elle ne put traiter définitivement avec le gouvernement français à Milan, et dut aller jusqu'en France ; D'Amboise avait déclaré qu'il n'écoute-

(1) Ludovic Sforza à la Seigneurie de Sienne, Vigevano, 27 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 604 et 605.

(2) Ludovic Sforza à la Seigneurie «ex castris contra Novariam», 12 mars 1500. Le reçu est à Sienne, au *musée* de l'*Archivio di Stato*. Original autographe sans suscription. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 618.

(3) Sienne était seule avec le roi de Naples et Lucques à fournir de l'argent à Ludovic Sforza (Marino Sanuto, III, 176, fin mars 1500).

(4) Sienne, *Balia*, XLII, 13 avril 1500. « Responsum conveniens, ostendendo impossibilitatem.»

(5) Sienne, *ibid.*, XLII, 15, 20 et 30 avril 1500.

(6) Sienne, *ibid.*, XLII, 1er mai 1500. L'ambassade partit le 3 mai de Sienne. Ses comptes sont conservés à Sienne, Biblioteca Communale, cod. B, V, 39. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 654.

rait Sienne que si elle commençait par restituer Montepulciano aux Florentins (1). A Lyon, Ligny et les Siennois reprirent ces interminables négociations avec le roi, mais Louis XII ne voulut rien entendre, et, de guerre lasse, Ligny conseilla au gouvernement de Sienne de prendre un autre parti dans cette affaire, et de s'arranger pour satisfaire le roi, seul moyen pour éviter que l'armée française qui allait être envoyée en Toscane tentât une manœuvre contre Sienne. Déjà les Siennois, intimidés par la proximité de cette armée, avaient déclaré à son général, M. de Beaumont, qu'ils étaient disposés à faire dans la question de Montepulciano tout ce qui plairait au roi (2).

La République de Sienne, comme les autres puissances de l'Italie centrale, fut d'ailleurs frappée d'une amende en punition du concours effectif qu'elle avait prêté à Ludovic Sforza ; elle fut versée entre les mains de l'ambassadeur envoyé à Sienne par d'Amboise, et qui revint à Milan vers le milieu du mois de mai (3). Les velléités d'indépendance de la Seigneurie et de Petrucci étaient définitivement détruites. D'Amboise leur fit sentir lourdement l'influence de la France, par exemple en demandant le rappel des frères Severini jadis expulsés comme partisans de Charles VII et leur rétablissement dans leurs biens et leurs honneurs (4). Mais à ce moment les ambitieuses visées de César Borgia commençaient à devenir dangereuses pour l'indépendance de Sienne et la tyrannie de Petrucci, et Sienne fut trop heureuse de s'appuyer contre lui sur la protection de la France.

Lucques avait obscurément suivi l'exemple de Sienne et, comme elle, fait acte d'alliance effective avec le duc de Milan pendant sa courte réapparition en Milanais (5). Elle se fit recommander par la Seigneurie de Venise à Louis XII et envoya une ambassade à Milan en juin 1500 pour acheter son pardon et la protection du roi ; cette ambassade accompagna le cardinal d'Amboise jusqu'à Lyon. D'Amboise exigea la remise aux mains des Français de Pietrasancta, qui serait restituée par eux aux

(1) Pontremoli au duc de Ferrare, 5 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 680.

(2) Ligny à la Seigneurie de Sienne, 4 juillet 1500, Lyon. *Ibid., Documents*, 666.

(3) Marino Sanuto, III, 331, vicedomino vénitien à la Seigneurie, Ferrare, 16 mai 1500.

(4) D'Amboise à la Seigneurie, 27 octobre 1501. Sienne, A. d. S., *Lettere alla Balbia*, 422.

(5) Marino Sanuto, III, 322, Venise, 15 mai 1500.

Florentins, quand ceux-ci auraient reconnu le droit de Louis XII à trancher la question de propriété entre eux et les Lucquois. De plus, Lucques dut s'engager à fournir pendant quatre mois la solde de mille hommes de pied qui seraient employés, soit à la campagne de Naples, soit à la défense du Milanais (1). A ce prix, Louis XII accorda sa protection à Lucques comme aux autres républiques toscanes.

§ 3. — *Les dernières tentatives de réconciliation du roi de Naples avec Louis XII.*

Il n'y eut pas jusqu'au roi de Naples qui ne subît l'influence des victoires de Louis XII et de l'accroissement de l'autorité de la France en Italie. — Bien qu'il ne fût pas directement intéressé à la guerre entre Louis XII et Ludovic Sforza, Frédéric savait trop que le même danger le menacerait plus tard pour rester indifférent au sort du duc de Milan. Aussi avait-il pris ouvertement parti pour lui contre la triple alliance et lui avait-il fourni des contingents militaires (2) ; le 17 août, il décidait avec son conseil de secourir Milan ; les barons offraient d'abandonner la moitié de leurs revenus pendant un an pour lui fournir des subsides, mais on réfléchit que cet argent n'arriverait à destination qu'avec de grandes difficultés et trop tard pour être employé. Le conseil se borna à voter une augmentation d'impôt d'un demi-ducat par feu, ce qui produirait soixante mille ducats, et décida d'employer cet argent à de nouvelles levées de troupes. Frédéric, qui, pour comble de malheur, était atteint de douleurs qui souvent l'obligeaient à garder le lit, passait les jours et les nuits à imaginer des moyens de défense (3). Il gémissait du mauvais état des affaires de Ludovic Sforza, du futur voisinage des Français avec la république de Venise, qui ne pourrait se défendre contre ces mauvais alliés cupides et désireux de sa ruine ; lui-même, le duc de Milan une fois ruiné, se tenait pour détruit aussi, et ne voyait plus d'aide

(1) Marino Sanuto, III, 506, ambassadeur vénitien, Lyon, 5-8 juillet 1500.

(2) *Ibid.*, II, 1200, Naples, ambassadeur vénitien, 12 août 1499. Il avait désigné Prospero Colonna pour conduire à Milan des troupes auxiliaires. P. Colonna à Ludovic Sforza, 11 août 1499, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 261.

(3) *Ibid.*, II, 1200, et 1201, Naples, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, 12, 14, 17 et 18 août 1499.

qu'au ciel. Il essayait, dans l'excès de son trouble et de son embarras, de se rapprocher de Venise : le 18 août, on le voit causer familièrement et longuement avec le résident vénitien, et son ambassadeur à Venise, Antonio Palmaro, présentait au Colegio, le 19 août, les excuses et la justification de son maître (1). Mais tout rapprochement entre eux était impossible. Le malheureux roi le sentait bien ; aussi, à mesure que l'armée française approchait de Milan, était-il de plus en plus navré; la rupture de la Seigneurie avec Ludovic le stupéfia; il déclarait mystérieusement que, «quand il n'en pourrait plus, il prendrait un parti décisif ». Au dehors, on ne lui ménageait pas les railleries ; le 5 septembre, à l'audience pontificale où se rencontraient les ambassadeurs de Milan, de Naples, de Florence, celui-ci dit au napolitain: «Si les affaires de Milan vont toujours de ce train, votre roi peut se faire donner les sacrements ». Ses capitaines eux-mêmes désertaient la cause de Ludovic Sforza ; en apprenant la prise d'Alexandrie, Prospero Colonna, jugeant la situation du duc de Milan désespérée, rebroussa chemin vers le royaume de Naples.

Alors Frédéric essaya d'entrer pour son propre compte en négociations avec les membres de la Ligue victorieuse, et de demander la paix ; il envoya des ambassadeurs à Rome et à Venise, ici J.-B. Spinelli, là Pignatelli. Il n'osa pas en envoyer un à Louis XII directement, mais il adressa un agent à sa fille Charlotte, sous prétexte d'instructions à lui donner sur le mariage qu'elle voulait contracter avec un baron de Bretagne.

Malgré cette tentative, il n'avait aucun espoir d'être admis à traiter avec le roi de France. Il avouait, le 18 septembre, à l'ambassadeur vénitien que, « dans la chute de Ludovic, il avait vu le doigt de Dieu levé pour la punition de ses péchés »; il voyait déjà Louis XII maître de toute l'Italie centrale et marchant sur Naples. Tout ce qu'il voulait savoir, c'était par où Louis XII commencerait la conquête, pour pouvoir organiser quelques semblants de défense. Il avait encore une petite armée, onze cents hommes d'armes, cinq cents estradiots, deux cents hommes de cavalerie légère. Il se croyait d'autant plus sûr de sa ruine qu'il pensait que Louis XII résiderait en Lombardie, « car il n'y a pas en France un autre Milan » (2).

(1) Marino Sanuto, II, 1101, Venise, *in colegio*, 19 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1252, 1313, 1253, 1332 et 1371, Rome, ambassadeur vénitien, 5 septembre 1499; Naples, ambassadeur vénitien, 4, 10 et 16 septembre 1499.

Son ambassadeur à Venise multipliait les démarches auprès de la Seigneurie ; le 29 septembre, il lui présentait les hommages et les recommandations du roi, « qui était le fils de la Seigneurie et qui avait reçu d'elle tant de bienfaits » ; ce à quoi le doge répondait froidement et sèchement (1). Frédéric n'obtenait pas un meilleur accueil d'Alexandre VI ; il ne trouvait aucun appui dans les liens de famille qui, par le mariage d'Alphonse de Bisceglie avec Lucrèce Borgia, l'unissaient au pape. La naissance, vers le 15 novembre 1499, d'un fils de Lucrèce ne fut qu'une occasion, par les cadeaux importants qu'il dut faire au Souverain pontife, d'obérer encore davantage son trésor épuisé (2). En Allemagne, c'était en vain que son ambassadeur, le bouillant Francesco delli Monti, encourageait Maximilien à déclarer la guerre à Venise et à la France, lui représentant qu'il était l'unique espoir des princes italiens accablés ou menacés de la ruine par l'invasion française ; c'était en vain aussi qu'il faisait conseiller à Ludovic Sforza de recommencer la guerre le plus vite et avec le plus de troupes possible (3). Dans son désarroi et son découragement, on répandit le bruit, et peut-être eut-il réellement l'idée, de venir au-devant de Louis XII à Milan pour s'entendre d'homme à homme avec lui. Mais ce projet, s'il fut réellement formé, fut promptement abandonné (4).

Aussi, nulle autre part qu'à Naples, le retour de Ludovic Sforza ne fut accueilli avec plus de réel enthousiasme : des feux de joie s'allumèrent dans la capitale et dans tout le royaume pour le célébrer (5). Le 15 février, Frédéric fit exprimer ses félicitations à Ludovic Sforza, puis il lui envoya Aloysio Ripoll avec des lettres de change pour une somme importante (6); en mars, il lui fit restituer les terres de Rossano et de Longobucco, occupées provisoirement par ses propres officiers (7) ; il envoya à Milan par estafettes, vers le 25 mars, un autre agent qui

(1) Marino Sanuto, II, 1377, Venise, *in colegio*, 29 septembre 1499.

(2) Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue, 15 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 450.

(3) Francesco delli Monti à Ludovic Sforza, 28 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 465.

(4) Marino Sanuto, II, 1334, Venise, 21 septembre 1499 (*zanza*).

(5) *Ibid.*, III, 160, « lettere di Puia », mars 1500. Seregni au duc de Ferrare, 15 février 1500.

(6) Seregni au duc de Ferrare, 2 mars 1500. Malatesti au marquis, 3 mars 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 609.

(7) Naples, Gr. A. d. S. Collater. commune, reg. XV, 6 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 612.

fut présenté à Ludovic Sforza en grande cérémonie. A Venise, on assurait qu'il fournissait au duc de Milan un subside mensuel de dix mille ducats (1).

La capture de Ludovic Sforza fut un nouveau désastre pour Frédéric de Naples. Il fit immédiatement suspendre tous les envois d'argent destinés au duc de Milan, pour les utiliser pour sa propre défense ; il ne dissimula pas sa douleur devant l'ambassadeur vénitien (2). Mais, presque aussitôt, il songea à recommencer ses tentatives de réconciliation avec Louis XII, à développer les pourparlers par l'agent qu'il avait envoyé en France, Bernardino Bernardini, lequel, depuis le mois d'avril, essaya d'acheter un accord, moyennant la cession d'un million de francs par le roi de Naples à Louis XII. Il composa vite son attitude, et quand, l'ambassadeur vénitien vint lui annoncer officiellement la défaite de Ludovic Sforza, il déclara « qu'il s'en réjouirait, si cette nouvelle présageait le repos de l'Italie, mais qu'au contraire il craignait pour elle de plus grands malheurs ». Cette nouvelle bouleversa tout le royaume de Naples; on y redouta comme imminente l'arrivée des Français ; le peuple n'avait plus d'espoir que dans « le Turc ». Les Napolitains exilés et réfugiés en France proclamaient que Ligny ne rentrait en France que pour préparer l'expédition de Naples; d'autres disaient que son retour avait pour but d'obtenir de Louis XII la promesse du commandement de cette expédition, que le cardinal d'Amboise voulait faire donner à M. de Beaumont (3), l'ancien ambassadeur à Venise.

Les négociations entre la France et Naples, sur lesquelles n'existent d'ailleurs que des renseignements dispersés et peu précis, continuèrent pendant l'été de 1500. Bianchi assure que, sur le conseil de Trivulce, Louis XII avait offert la paix au roi de Naples moyennant le paiement d'une somme de cent mille ducats et d'un tribut annuel de cinquante mille (4). Mais Ligny s'opposa à cet arrangement, dans l'espoir de gouverner un jour Naples après l'avoir conquise, et Frédéric de Naples lui-même s'y montra rebelle ; Bianchi, qui l'affirme, dit qu'il regretterait

(1) Marino Sanuto, III, 171 et 176, 25 et fin mars 1500.

(2) *Ibid.*, III, 270 et 290, ambassadeur vénitien à Naples, 18 et 22-26 avril 1500 ; III, 265 et 284, l'ambassadeur vénitien en France, 18-19 et 26 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 293, provéditeur vénitien à la Seigneurie, Treviglio, 2 mai 1500.

(4) Bianchi au duc de Ferrare, 27 avril 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 649.

peut-être un jour son refus : « Peut-être qu'un jour il voudra, mais qu'il ne pourra plus ». Un peu plus tard, on assurait que Frédéric allait s'entendre avec le roi par l'intermédiaire des Florentins ; qu'il lui offrait deux cent mille ducats par an, Gaète et son fils en ôtages (1). Les négociations du mariage de sa fille Charlotte avec le gentilhomme breton, M. de Larochebreton, lui fournissaient des prétextes à pourparlers et à intrigues ; le 7 mai, un messager partit pour la France à l'adresse de B. Bernardini (2) ; Frédéric faisait offrir par lui de traiter avec le roi moyennant le paiement annuel de cinquante mille ducats pendant vingt-quatre ans, ou de cent mille ducats pendant la première année et cinquante mille le reste du temps ; il offrait de plus de marier sa fille avec Ligny avec une dot de trente mille ducats et un revenu de six mille ducats constitué sur des domaines dans le royaume de Naples (3) ; il envoya même les lettres de change à Bernardini, mais avec la recommandation de ne verser les sommes qu'après la conclusion d'un accord entre Louis XII et lui. Louis XII finit par promettre de ne rien entreprendre contre Frédéric de Naples pendant le reste de l'année, et l'argent fut versé vers la fin de mai (4). La proposition du roi de Naples en ce qui concernait Ligny fut écartée et le mariage de Charlotte d'Aragon avec le gentilhomme qu'elle aimait eut lieu en octobre 1500 (5). Ainsi l'ami dévoué, l'allié naturel du

(1) Marino Sanuto, III, 293 et 301, provéditeur de Treviglio à la Seigneurie, 2 et 6 mai 1500 ; III, 308, rapport de Cademosto, Crema, 7 mai 1500. Cependant rien ne semble moins prouvé que ces prétendues dispositions du roi, puisque le 7 mai, précisément, les ambassadeurs français résidant à Venise demandaient le renvoi de Venise de l'ambassadeur napolitain. Le doge le leur refusa en alléguant qu'il serait impolitique de faire si tôt acte d'hostilité contre le roi de Naples.

(2) *Ibid.*, III, 326, 7 mai 1500.

(3) *Ibid.*, III, 386, Trevixam à la Seigneurie, 30 mai 1500. Plus tard le bruit se répandit à Naples que la reine Anne de Bretagne voulait que Frédéric mariât sa fille avec le baron de La Rochebreton et lui donnât une dot de cent mille ducats dont trente mille payés comptant.

(4) *Ibid.*, III, 379, l'ambassadeur vénitien à Naples, 31 mai 1500. — A la fin de mai, dans une conversation sur les affaires politiques avec le vénitien Zorzi, le cardinal d'Amboise fait allusion à cette négociation du roi de Naples en France. Il y entretenait un agent et offrait au roi un million de ducats pour le maintien de la paix. Mais le cardinal croyait peu à la sincérité du roi de Naples, qui avait en même temps une négociation en Espagne et qui cherchait aussi les moyens de faire la guerre (Cf. Marino Sanuto, III, 346, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 20 mai 1500).

(5) Costabili au duc de Ferrare, 21 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 703.

duc de Milan, l'adversaire que menaçaient héréditairement les droits ou les prétentions des rois de France, avouait son impuissance et implorait la paix et un traité de son grand ennemi qui ne lui accordait qu'un sursis.

L'autre alliée de Ludovic le More, la prudente comtesse d'Imola, Catherine Sforza, n'obtint pas même ce sursis(1). A peine Milan fut-il occupé et le roi rentré en France, avant l'établissement définitif de la domination française en Lombardie, un corps d'armée sous le commandement d'Yves d'Alègre fut envoyé dans les Romagnes pour exécuter une des conditions du traité franco-pontifical : il allait aider le duc de Valentinois à ruiner la puissance de la comtesse pour y substituer sa domination. Je n'ai pas à raconter ici les détails de cette rude et courte campagne qui se termina par la prise des deux villes du comté et par la capture de Catherine Sforza elle-même. Avec elle disparaissait le dernier débris de souveraineté territoriale qui fût resté aux mains des Sforza. Comme le disait en plaisantant Alexandre VI, «chacun des alliés avait eu pour sa part de butin un des représentants de la famille Sforza: le roi de France avait Ludovic, Venise avait eu Ascagne, et lui-même avait Catherine ». Avec César Borgia pour duc, le comté de Forli, devenu partie du duché des Romagnes, cessa d'être un danger pour la sécurité de la domination française en Italie et pour la paix de Venise et de Bologne que la belliqueuse Catherine avait trop souvent troublée ou laissé troubler. Et plus tard ce fut à la protection de la France que cette ancienne ennemie des Français s'adressa pour obtenir sa délivrance des prisons pontificales, reconnaissant ainsi l'autorité de Louis XII en Italie.

Parmi les puissances restées neutres entre la France et le duché de Milan, deux seulement ne modifièrent pas leur attitude politique après la victoire de Louis XII. Le duc d'Urbin, qui s'était tenu à l'écart de la politique de ce temps, persista dans son isolement (2). La république de Pise demeura dans la singulière situation où elle se trouvait depuis quelques années :

(1) Le récit de la guerre franco-pontificale contre Catherine Sforza vient d'être fait d'une façon complète et quasi définitive par M. P.-D. Pasolini, et, comme il n'est qu'une partie accessoire de mon sujet, je me borne à renvoyer à cet auteur, *Caterina Sforza*, 3 vol. in-8° Rome, Lœscher, 1894.

(2) Ugolini, *Storia dei duchi d'Urbino*.

ancienne alliée de la France et lui étant restée dévouée, elle voyait la France devenue l'alliée de Florence avec laquelle elle était en guerre ; elle persista à tenter d'obtenir la protection du roi contre sa puissante et dangereuse rivale ; elle multiplia les ambassades, envoya Carlo et Nicola d'Arechiano et Francesco Magulini en France dans l'été de 1499, puis à Milan, pour porter ses félicitations au roi en personne, Francesco del Pitta, Andrea Lanfreducci et Piero de San Cassiano, Giovanni Orlandi et B. Lugniola qui devaient se réunir à l'ambassade précédente (1). Cette ambassade solennelle avait pour mission, comme il apparaît dans les amples instructions du 25 septembre, « de remettre la ville de Pise à la clémence du roi et de lui abandonner la ville, ses richesses, ses habitants et sa juridiction » ; en mai 1500, il y avait encore deux ambassadeurs pisans à Lyon, qui tentaient d'obtenir la protection ou au moins la pitié de Louis XII (2). Le retour de Ludovic Sforza n'avait pas fait dévier l'infortunée République de son attachement à la France, mais cette fidélité demeura sans utilité comme sans récompense : l'abandon de la liberté pisane à sa rivale était une des conditions primordiales de l'accord de la France avec la République de Florence.

III.

LA DOMINATION DE LOUIS XII SUR SES ALLIÉS APRÈS SA VICTOIRE.

Avec les deux puissances qui avaient contribué avec lui à la destruction du duché de Milan, la conquête du Milanais ne fit naturellement que rendre plus durables et plus intimes les relations de Louis XII. La triple alliance franco-vénéto-pontificale était bien réellement la directrice des destinées de l'Italie, et le roi de France était le maître de cette alliance.

(1) Pise, A. d. S., reg. XLIII, 25 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 393.

(2) Marino Sanuto, III, 301, provéditeur vénitien de Treviglio à la Seigneurie, 6 mai 1500 ; III, 349, ambassadeur vénitien à la Seigneurie en France, 15-17 mai 1500.

§ 1. — *La confirmation de l'alliance franco-pontificale.*

Ce n'est qu'après de longues hésitations qu'Alexandre VI (1) avait fini par s'allier étroitement au roi de France et aux Vénitiens, et par manifester les sentiments les plus hostiles à l'égard du duc de Milan. Mais alors ce fut lui qui poussa le plus vivement Louis XII à entreprendre le plus vite et à mener le plus promptement possible son expédition dans le Milanais. La course de Louis XII en Touraine, au mois d'août, l'inquiéta, comme une cause possible de retards; mais l'ambassadeur vénitien le rassura: « Saint-Père, celui-ci est un roi qui tient ses promesses. Nous n'avons donc rien à craindre». Pour faciliter l'entreprise, Alexandre VI accorda au roi deux décimes sur les revenus du clergé ; il avait promis de lui fournir la solde de deux cents lances. Il montrait un égal dévouement pour Venise: «Nous sommes pour la Seigneurie, disait-il, nous ne voulons pas être pour d'autres; nous lui avons voué le duc de Valentinois» (2). Il n'en pensait pas un mot, mais c'était poli.

Aussi refusa-t-il absolument de se prêter aux dernières tentatives de réconciliation de Ludovic le More, et montra-t-il la plus complète froideur à son égard ; la fuite d'Ascanio Sforza, l'arrestation à Novare d'un courrier de César Borgia, qui fut fouetté et mené à Milan, n'étaient pas faites pour améliorer leurs rapports ; le 21 août, il fit un accueil glacial à un camérier d'Ascanio, lequel, accompagné des ambassadeurs milanais et napolitain, venait lui dépeindre la joie excitée à Milan par le retour du cardinal et tentait de lui donner le change sur les sentiments de la population milanaise et sur les forces des Vénitiens: il se borna à répondre que la population milanaise n'avait fait que son devoir en accueillant bien le frère de son duc, qu'il connaissait les forces des Vénitiens, et que la Seigneurie avait, « non pas quatre cents, mais sept fois quatre cents hommes ; un autre jour, l'ambassadeur milanais s'étant plaint de l'arrestation d'un de ses courriers par ordre du pape, Alexandre VI lui répondit sèchement que ce n'était qu'un acte de représailles et ajouta : « Sache que ton maître, pour ses mérites, durera peu,

(1) Voir ci-dessus, et *Di alcuni documenti*, etc.

(2) Marino Sanuto, II, 1099, 1135, 1173, 1163, ambassadeur vénitien, Rome, 15, 19, 24, 21 août 1499.

et que nous ne te permettrons pas de rester ici plus longtemps pour lui écrire ce que tu espionnes. » Vers le même temps (le 13 août), Bortolo d'Alviano déclarait à Venise qu'Alexandre VI considérait Ludovic le More comme un tyran, et cette appréciation, communiquée par le duc de Ferrare à Ludovic Sforza, contribuait, pour sa part, à le démoraliser encore plus. Le roi de Naples, ennemi naturel du Saint-Siège et allié de Ludovic, subissait le contre-coup de cette attitude hostile d'Alexandre VI ; l'ambassadeur de Naples, ayant attribué le départ du duc de Bisceglie à la présence de quelques Français dans le palais pontifical et aux méchants propos tenus contre lui par eux, s'attira une querelle du pape (1). Celui-ci prenait plaisir à l'effrayer en lui faisant craindre pour son roi une attaque de Venise.

Il n'est donc pas étonnant que le pape ait manifesté une joie très vive des succès de l'armée franco-vénitienne et qu'il ait accordé à Louis XII le concours sans réserve de son pouvoir spirituel. Le roi de France lui demanda, au mois d'août, en faisant appuyer sa demande par César Borgia, d'excommunier quiconque secourrait le duc de Milan (2). Alexandre VI était, dès les premiers jours, entré dans ses vues, en décidant de confier à son neveu, le cardinal Jean Borgia, la légation de l'Italie du Nord, avec pouvoir de prendre les décisions que demanderait le roi de France (3). Le cardinal commença sa mission dès la fin d'août, visita Florence le 2 septembre, Bologne le 6, où il séjourna quelque temps (4), Ferrare, Venise, où il s'occupa du rétablissement définitif de la paix entre Venise et Florence, puis Mantoue et Crémone ; il passa le mois d'octobre et la plus grande partie de novembre à Milan, figura dans l'entrée de Louis XII, puis repartit pour Bologne sur le Bucintoro, et y arriva le 18 novembre. Les bulles révoquant la légation d'Ascanio Sforza et nommant à sa place Giovanni Borgia furent publiées le lendemain. Ce voyage et cette nomination eurent pour effet de prouver la bonne

(1) Marino Sanuto, II, 1134, 1251-2, Capelo ambassadeur vénitien, Rome, 17-20 août et 3-4 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1277, ambassadeur Loredam à la Seigneurie, Lyon, 2 septembre 1499.

(3) Sur la légation de Giovanni Borgia, voir *Di alcuni documenti*, etc., et plus haut le chapitre sur Bologne. Marino Sanuto, II, 1075, Capelo à la Seigneurie, Rome, 6-7 août 1499.

(4) Florence, A. d. S. *Lettere estere alla Signoria*, LXVIII, fol. 255. Ghirardacci, *Storia (ined.) di Bologna*, III, 6 septembre 1499.

intelligence existant entre Alexandre VI et Louis XII, de peser sur la politique de plusieurs états italiens et de contribuer à détacher Bologne de l'alliance milanaise (1). — Une conséquence imprévue, mais pour le moment fort utile à Louis XII, de cette alliance franco-pontificale, fut la réconciliation définitive d'Alexandre VI et du cardinal Julien de la Rovère : Alexandre VI lui restitua Ostie sans même exiger qu'il vînt à Rome (2). La Rovère en arriva même à défendre contre la France les intérêts du Saint-Siège ; quand Alexandre VI accorda la légation de France au cardinal d'Amboise, il déclara que le Pape commettait une grande faute (3).

En novembre, l'alliance franco-pontificale s'affirma encore par l'exécution d'une autre clause du traité ; des troupes furent fournies à César Borgia pour son expédition dans les Romagnes; le 13 novembre, le bailli de Dijon lui envoya quatre mille Suisses (qui d'ailleurs ne consentaient pas à se rendre sans lui au camp de César); mais les nécessités de la défense du Milanais firent rappeler les troupes françaises dès le début de janvier (4). En octobre, une ambassade française fut envoyée à Rome pour remercier le Pape de ses manifestations amicales ; elle eut avec lui de fréquentes et longues audiences très secrètes, mais qui, selon le florentin Malagonella, se passèrent surtout en conversations et n'eurent pas d'importance (5). — Enfin, allié de la France et membre de la Ligue triomphante, Alexandre VI redoubla de hauteur et de dureté envers le malheureux roi de Naples, sans cependant se risquer à le pousser à bout. Ainsi, le 16 septembre, l'ambassadeur napolitain étant venu lui présenter les hommages du roi, et laissant entendre que, si on les repoussait systématiquement, le roi appellerait « le Turc » à son aide, Alexandre VI lui répondit par des paroles obligeantes ;

(1) Marino Sanuto, II, 1330, Milan, 17 septembre 1499 ; III, 10, 2 octobre 1499, Loredam à la Seigneurie, Vigevano, III, 54, 17 novembre. D'Atri au marquis, 17 novembre : « E li montara in Bucintoro e cum ogni prestezza andara al viagio suo ». Ghirardacci, *op. cit.*, III, 28 novembre 1499. Malatesti au marquis, 5 février 1500 *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 567.

(2) *Ibid.*, III, 55, 13 novembre 1499.

(3) Ce fut peut-être ce propos imprudent qui lui fit brusquement quitter Florence. Fr. Cappella au Dix de Balia, 23 janvier 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 522.

(4) Bianchi au duc de Ferrare, 13 novembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 445. Marino Sanuto, III, 75, 5 janvier 1500.

(5) Malagonella à la Seigneurie de Florence, 19 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 429.

mais ce n'étaient que des paroles (1), et les actes du Pape y étaient contradictoires ; plus le roi de Naples s'humiliait, plus les exigences du Pape augmentaient ; il réclama pour César Borgia les territoires qui avaient formé l'apanage du feu duc de Gandie, et huit mille ducats pour acheter au fils du duc de Gandie un domaine en Espagne. Des négociations pour l'acquisition d'Urbino, Rimini et Faenza commencèrent entre lui, le roi de France et la Seigneurie de Venise (2).

Alexandre VI s'était, par ces divers actes, tellement engagé et avancé dans l'alliance française que le retour des Sforza l'effraya et le désola tout à fait (3). Le peuple romain, qui ne l'aimait pas, se livra au contraire à des transports d'enthousiasme ; on alluma des feux de joie ; « on acclama le More comme s'il eût été seigneur de Rome ». Le pape n'osa pas s'en fâcher, mais il appela Saliceto et lui dit que le peuple devrait se garder de ces manifestations si bruyantes, de nature à déplaire tant au roi de France qu'à la République de Venise. Tel était son trouble qu'il s'en prit à Louis XII lui-même et à l'empereur ; il reprocha vivement à l'ambassadeur français les événements ; lui déclara que « les Français étaient habiles pour conquérir, mais qu'ils ne savaient pas conserver leurs conquêtes» ; le Français répliqua que la cause du mal était la négligence de César Borgia, lequel avait gardé, sans y penser et sans y répondre, huit ou dix lettres où Trivulce lui avait réclamé les troupes françaises de Forli, de sorte que celles-ci n'avaient pas ensuite pu revenir en temps utile ; l'entretien finit même par quelques paroles assez aigres (4). D'autre part, le pape voulut faire signifier à Maximilien qu'en intervenant ainsi qu'il l'avait fait dans la restauration du duc de Milan, à la faveur de la trêve qu'il avait avec le roi de France, il avait commis une trahison dont Dieu pourrait bien le punir ; menace à laquelle l'ambassadeur impérial répliqua vertement « qu'il n'y avait dans toute cette affaire que lui qui n'observât pas sa parole. » Alexandre VI laissa voir ensuite que le succès du duc lui était agréable ; on crut qu'il pensait à s'accorder avec le duc de Milan et le roi Frédéric. A Venise, ce bruit ou cette hypothèse prit assez de consistance pour que le *Colegio* chargeât spécialement

(1) Marino Sanuto, II, 1334 et 1370, Capelo à la Seigneurie, Rome, 18-24 septembre 1499.

(2) Jamet de Nesson au marquis de Mantoue, 12 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 503.

(3) Marino Sanuto, III, 109, Rome, Capelo à la Seigneurie, 7 février 1500.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 15 février 1500.

l'ambassadeur pontifical de recommander au pape de persévérer dans sa foi envers la France et la Seigneurie (1). Mais ces craintes, ou ces velléités, s'évanouirent à la chute de Ludovic Sforza; le pape apprit le 13 avril, par le protonotaire d'Asti, puis par une communication officielle de Venise, la capture du duc de Milan; il en manifesta un vif contentement et remercia le ciel « sa barrette à la main »; le 15 avril, la nouvelle de la capture d'Ascanio Sforza redoubla sa joie. Il en fit, on l'a vu, des plaisanteries, disant que chaque membre de la ligue avait eu sa part du butin. Il songea quelque temps à demander à Venise l'extradition du cardinal, mais il renonça à cette idée quand il sut que Louis XII réclamait aussi Ascanio Sforza (2).

Après le rétablissement de l'ordre dans le Milanais, une nouvelle ambassade composée de MM. d'Agrimont et de La Mothe fut envoyée à Rome. D'Agrimont y arriva le 19 mai et fut reçu par l'ambassadeur vénitien Capelo, qu'il chargea de ses protestations de dévouement pour la Seigneurie. Cette ambassade était motivée par l'attitude quelque peu ambiguë qu'avait eue le Saint-Siège lors du retour de Ludovic; elle était chargée de traiter avec lui cinq questions : savoir exactement quelles étaient les dispositions du pape envers la France, Ludovic le More s'étant vanté, lors de la reprise de Novare, d'avoir Alexandre VI parmi ses alliés; obtenir pour le roi le droit de disposer, sans intervention et sans contrôle du Saint-Siège, de tous les bénéfices du royaume et du duché de Milan; obtenir le droit de traiter Ascanio Sforza comme il le jugerait à propos, sans tenir compte de son titre de cardinal; obtenir le chapeau pour l'évêque de Como, Trivulzio, et pour celui de Vercelli, Ferrier, fils du trésorier de Savoie passé au service de Louis XII. Accessoirement, ils devaient demander vengeance d'une agression dont ils avaient été victimes entre Montefiascone et Viterbe de la part d'une bande de trente individus et dans laquelle un homme de leur escorte avait été blessé; (déjà près de quatre-vingts personnes s'étaient enfuies de Viterbe dans la crainte de représailles) : Alexandre VI leur déclara qu'il voulait continuer à être l'allié du roi de France, mais il ne fit aucune des concessions qui lui étaient demandées : il promit seulement de comprendre l'évêque de Como dans la prochaine

(1) Marino Sanuto, III, 109, Venise, *in colegio*, 13 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 239 et 254, Capelo à la Seigneurie, Rome, 13, 15 et 21 avril 1500; III, 317, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 13 mai 1500.

promotion de cardinaux ; il refusa au roi la collation des bénéfices et une imposition d'un décime sur les biens du clergé de France ; il ne fit aucune réponse au sujet d'Ascanio Sforza et de Ferrier ; par contre, quelques-uns des agresseurs de l'ambassade, que l'on avait pu saisir, furent pendus sur le pont Saint Ange « à de très hautes potences », et le pape donna treize cents ducats à M. d'Agrimont en compensation du dommage qu'il avait subi à Montefiascone (1). Malgré ces satisfactions personnelles, l'ambassade de d'Agrimont avait subi un véritable échec; il quitta Rome dans les premiers jours de juin, très mécontent, et il répéta de plus belle que le pape ne voulait de bien ni au roi ni à la Seigneurie (2). Louis XII ne fut pas découragé par l'échec de cette mission. Au commencement de juin, il envoya une nouvelle ambassade à Rome, que La Rovère alla attendre à Asti pour l'accompagner jusqu'à sa destination (3). — Alexandre VI, tout en refusant à Louis XII ce qu'il demandait, restait d'ailleurs fidèle à son traité d'alliance ; en juin 1500, il adressa au roi de France un bref pour l'encourager à faire la guerre contre les Turcs.

L'alliance franco-pontificale devait durer jusqu'à la mort d'Alexandre VI, mais dès l'été de 1500, au moment même de ces ambassades, elle commença à se relâcher. La préoccupation de l'éventualité de la mort du pape apparut en juillet à la suite d'un « accident » arrivé à Alexandre VI. Louis XII voulait empêcher l'avènement d'un pape ami du roi Frédéric, et il ordonna à M. de Beaumont de marcher sur Rome avec ses troupes, aussitôt qu'il apprendrait la mort du souverain pontife. Beaucoup croyaient que d'Amboise serait candidat à la succession d'Alexandre VI, et l'ambassadeur vénitien le lui demanda à lui-même : soit sincérité, soit diplomatie, d'Amboise répondit qu'il remerciait la Seigneurie de la bonne opinion qu'elle avait de lui, mais qu'il était trop peu connu à Rome pour être candidat, et qu'il faudrait aider La Rovère. Ces projets contrariaient ceux qu'Alexandre VI formait pour l'avenir de César Borgia et devaient lui déplaire. — Les Français, même les plus haut placés, commençaient à ne plus se gêner et à parler librement

(1) Marino Sanuto, III, 331, vicedomino vénitien à Ferrare, 16 mai 1500 ; III, 327, 343, 378, 379, Capelo à Rome, 13 et 19 mai 1500 ; 403, 4 et 13 mai 1500.

(2) *Ibid.*, III, 409, 507, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 6 juin, 8 juillet 1500, III, 516, Milan, 15 juillet 1500.

(3) *Ibid.*, III, 378, 435, 5 juin 1500.

du pape. L'évêque de Luçon donnait l'exemple du mépris (1): dans une conversation familière avec Costabili, il lui annonça que le pape allait faire une fournée de cardinaux, parmi lesquels les évêques de Como et de Novare, qui lui rapporterait deux cent mille ducats; et il lui dit: « Si vous voulez être cardinal, vous n'avez qu'à trouver l'argent. Avec de l'argent, votre mule peut être faite cardinal » (2).

Alexandre VI cherchait à se dégager un peu de l'influence française. En octobre 1500, il reprend des relations diplomatiques avec les grandes puissances européennes, en envoyant le cardinal Alessandrino à Maximilien, Santa Croce en Angleterre, avec mission de s'arrêter en France au passage, Santa Prassede en Hongrie, et un cardinal espagnol en Espagne (3). Dans sa politique italienne, sous l'impulsion de son fils César, il manifeste le même désir d'indépendance et ne craint pas d'entrer en conflit, au moins indirect, avec la France. César Borgia voulait détruire à son profit les Seigneuries de Bologne et de Florence. Le 24 octobre 1500, le pape demandait à Venise de lui céder le bolonais Lucio Malvezzi, banni de Bologne par les Bentivoglio, pour s'en faire un auxiliaire contre eux. César, pour s'assurer l'appui ou au moins la complicité du gouvernement milanais, faisait de grandes offres d'argent à Chaumont d'Amboise, proposait de riches bénéfices et le chapeau à M. de Luçon, à qui d'ailleurs ces offres paraissaient suspectes et qui se tenait sur ses gardes (4). Le 18 novembre, le gouvernement milanais offrait à César de lui envoyer de nouveau d'Alègre avec cent hommes d'armes pour l'aider dans ses entreprises, et s'excusait même de n'avoir pu le faire plus tôt, faute de l'argent nécessaire pour payer ces troupes; mais il était spécifié en même temps que ces troupes étaient destinées, dans la pensée du roi, à reprendre seulement les villes de Pesaro,

(1) Un peu plus tard, en novembre 1500, d'Amboise ne cachait pas son contentement de l'échec infligé à César par les Faventins (Costabili au duc de Ferrare, 29 novembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 715). Depuis longtemps, Costabili (dans l'intérêt du duc de Ferrare, à qui il importait que César Borgia restât le plus loin possible de ses territoires) s'efforçait d'inquiéter D'Amboise sur les agrandissements du Valentinois (Costabili au même, 21 octobre 1500. *Ibid.*, *Documents* 703).

(2) Costabili au duc de Ferrare, 20 septembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 697.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 15 et 24 octobre 1500.

(4) Costabili au même, 20 novembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 714.

Rimini, Faenza, et non pas à être envoyées contre Bologne ou Florence, cités alliées de Louis XII (1). A cette question des troupes françaises auxiliaires et de leur emploi, le gouvernement français sut habilement rattacher celle de la légation à accorder à d'Amboise. Le règlement de ces deux questions fut l'objet d'une ambassade à Rome de M. de Trans, ce gentilhomme provençal, naguère si compromis en faveur de Ludovic Sforza: M. de Trans fit entendre à Alexandre VI que, pour avoir du roi l'autorisation d'attaquer Faenza, il devait consentir à nommer le cardinal d'Amboise légat en France. Le pape fit une assez longue résistance, s'emporta, déclara que de toutes façons il aurait Faenza, que les moyens de la prendre ne lui manqueraient pas (2) ; mais cette conquête lui tenait trop à cœur pour qu'il osât la compromettre. Il ne dissimulait pas d'ailleurs, même aux Vénitiens, le désir qu'il avait de voir Ravenne réunie par César à Faenza et à Rimini (3). Aussi finit-il par céder à d'Amboise sur la question de la légation : le 5 avril 1501, après une très courte délibération, le Consistoire conféra au cardinal d'Amboise, à l'unanimité et sans conditions, la légation de France, et M. de Trans repartit aussitôt pour la France (4). Ce furent là les derniers beaux jours de l'alliance franco-pontificale. Bientôt les tentatives, aussi peu déguisées que contraires aux traités, de César Borgia contre Florence et Bologne, allaient amener entre les deux anciens alliés des dissentiments graves et de véritables querelles.

§ 2. — *La modification du traité franco-savoisien au profit de Louis XII.*

Le duc de Savoie avait, comme Alexandre VI, longuement balancé entre l'alliance française et l'alliance milanaise. Il dut s'estimer heureux d'avoir embrassé la première. Malgré les tentatives de séduction de Ludovic Sforza et les menaces de

(1) Modène, A. d. S. *Cancell. ducale. Carteg. Diplom. estero.* Lettre du gouvernement milanais à César Borgia, 18 novembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 713.

(2) Cappellus à la Seigneurie, Florence, 30 janvier 1501. *Ibid., Documents*, 722.

(3) Francesco Pepi, ambassadeur florentin à Rome à la Seigneurie, 23 mars 1501. *Ibid., Documents*, 724.

(4) Francesco Pepi à la Seigneurie, 6 avril 1501. *Ibid., Documents*, 725.

l'Empire, malgré les craintes que lui inspiraient pour la sécurité de ses états les Suisses qui les traversaient, descendant des Alpes en Italie, il y resta fidèle pendant la première partie de la campagne (1): dès le 17 août, sur l'ordre de Louis XII, les deux cents lances du contingent savoisien rejoignirent l'armée (2); le duc ne s'y rendit qu'avec le roi, sous prétexte d'assurer en personne l'ordre menacé par la circulation incessante des troupes suisses; mais la mort toute récente de sa jeune femme, enlevée par la petite vérole, ne l'empêcha pas de prendre part à l'entrée de Louis XII à Milan (3).

Louis XII abusa véritablement à l'égard du jeune duc d'une victoire qui le lui livrait presque à merci. Il s'empressa de modifier à son avantage le traité précédemment conclu avec lui, et pour le récompenser d'avoir livré passage à son armée, pour reconnaître la part prise à sa victoire par les troupes savoisiennes, il diminua de moitié la pension qu'il lui avait promise, la réduisit de vingt à dix mille ducats, à prendre sur les revenus du duché de Milan (4); ce qui n'empêcha pas le duc, au retour du roi, de lui faire un très grand accueil : avec une rare générosité, il lui abandonna les clefs de son palais, pour montrer que le roi était chez lui en Savoie, et alla lui-même loger dans une maison particulière (5); en retour, le roi fit entrer plusieurs des savoisiens partisans de la France dans le gouvernement du duché. Le conseil de Savoie ne consentit pas cependant à laisser le duc accompagner le roi en France (6); mais le duc refusa, bien qu'il fût menacé par l'empereur de la perte de son fief, de se rendre à une diète de l'Empire où il était convoqué.

Le retour offensif de Ludovic Sforza n'ébranla pas sa fidélité à Louis XII, moins par loyauté peut-être que par nécessité. Il envoya à Milan sa compagnie, qui y rendit de grands services à Trivulce lors de l'évacuation de la ville par les Français. Les Gibelins assuraient cependant qu'au fond il était partisan de Ludovic Sforza et qu'il donnerait volontiers passage aux Suisses

(1) Marino Sanuto, II, 119. Rectori de Brescia à la Seigneurie, 12 août 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1104. Liom à la Seigneurie, Crema, 17 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1343. Loredam à la Seigneurie, 18 septembre 1499. Bianchi au duc de Ferrare, 18 septembre 1499: « Madama de Savolia giovene è morta de vaioli. »

(4) Cf. *Le traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie.*

(5) Costabili au duc de Ferrare, 21 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 455.

(6) Marino Sanuto, III, 53, Zorzi, 9 novembre 1500.

de Galeazzo Visconti. A ceux qui s'étonnaient d'une opinion aussi contradictoire avec les faits, on répondait que rien n'était plus naturel : qu'étant à la solde du roi de France, Philibert voulait bien le servir comme capitaine, mais que, comme chef d'état, il dépendait de l'Empire et voulait servir Ludovic Sforza de tout son pouvoir. Cependant les politiciens gibelins en furent pour leurs calculs, et le duc de Savoie ne fit rien pour le secourir (1).

Devenu veuf, le duc de Savoie était un parti enviable. Le roi d'Espagne voulut se l'attacher en le mariant à sa fille ; l'empereur lui fit des propositions du même genre (2) ; mais Louis XII avait besoin que le duc de Savoie restât son allié, et sous ce titre, dans sa dépendance ; il ne tenait pas à voir Philibert prendre un autre protecteur, à l'aide duquel il pourrait agir contre lui en Italie (3). Déjà le duc, enhardi par ces offres d'alliance, commençait à reprendre un peu d'indépendance ; aussi vers la fin d'octobre 1500, d'Aubigny fut-il envoyé en Savoie pour y raffermir l'influence française (4). Louis XII se hâta de réprimer ces velléités d'indépendance et de faire sentir au duc Philibert le poids de son autorité; il lui avait promis dans son traité de lui donner des terres et des seigneuries dans le Milanais pour une valeur d'un revenu annuel de vingt mille ducats, déjà réduit de moitié : il jugea préférable de ne pas accroître le domaine territorial de Philibert, et l'amena à se contenter d'une pension annuelle de dix mille ducats, sous prétexte qu'il pourrait toucher plus aisément et à moindres frais ses revenus; la réduction de moitié avait été motivée par la médiocrité des revenus du duché et par l'énormité des sommes dépensées en frais de guerre. La réduction fut acceptée au nom du duc par ses ambassadeurs, M. de Chastillon et Angelino Provana, toutes les autres clauses de l'alliance demeurant d'ailleurs intactes (5). Un mois plus tard, Louis XII autorisa le duc de Savoie à épouser la fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche, moyennant une promesse solennelle de ne prendre aucune part à une guerre

(1) Seregni au duc de Ferrare, 31 janvier 1500.

(2) Il y a une trace de ces propositions dans une lettre de Costabili au duc de Ferrare, 21 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 703.

(3) Seregni au duc de Ferrare, 24 avril 1500. Marino Sanuto, III, 53, Zorzi et Trevixam, Vigevano, 10 novembre 1499.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 22 octobre 1500. « Per conservare el duca di Savoia ne la devotione del Christianissimo Re. »

(5) Voir *Le traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie*.

pouvant survenir entre la France et l'Allemagne (1). Ainsi l'alliance franco-savoisienne était solidement établie ; elle devait durer pendant tout le règne, malheureusement trop court, du brillant et chevaleresque Philibert. Bien qu'elle eût été sincère et ferme dès avant l'expédition de Lombardie, la victoire de Louis XII lui avait permis de la resserrer plus étroitement et à des conditions moins onéreuses.

§ 3. — *La suite de l'alliance franco-vénitienne.*

Avec la république de Venise, les relations de Louis XII furent naturellement resserrées par la guerre faite à périls communs contre le duc de Milan et par le partage du Milanais qui suivit la victoire (2).

I.

Dès le mois d'août, divers faits prouvèrent la bonne intelligence qui régnait entre les deux états alliés, soit dans leur lutte contre Ludovic Sforza, soit dans leur politique générale. La présence des ambassadeurs français à Venise et la complaisance de la Seigneurie à l'égard de leurs exigences la manifestèrent avec éclat. Les ambassadeurs, après quelque temps d'expérience, trouvèrent que les cent ducats de pension mensuelle ne leur suffisaient pas et déclarèrent, le premier août, qu'ils ne voulaient plus recevoir d'argent de la Seigneurie. Sur l'intervention de Hieronimo Zorzi et pour ne pas les mécontenter, il fut décidé que toutes leurs dépenses seraient payées par la caisse des *Raxon Vecchie*, ainsi que l'entretien de leurs chevaux restés à Padoue (3). Dans les préparatifs de l'expédition, notamment dans une conversation technique sur l'artillerie, M. de Beau-

(1) Costabili au duc de Ferrare, 2 novembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 708.

(2) Voir *Ibid.*, Livre I, chap. III, *Lutte diplomatique en Italie*, § 5 ; chapitre VI, *Préludes de la guerre*, § 5. La rupture diplomatique, et Livre II, chap. I, *La conquête militaire*, § 3 et 7. Voir aussi pour la suite des événements, et quelques détails de références et de citations, *L'Ambassade d'Accurse Maynier à Venise* (juin, novembre 1499).

(3) Marino Sanuto, II, 1003, Venise, *in colegio*, 1er août 1499. Ce système fut plus tard modifié, comme il appert du document extrait du registre *Senato Terra*, XIII, fol. 88 (cité dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 47). *Ibid.*, II, 1003, Venise, 1er août 1499.

mont intervint avec autorité (1). Ils contribuèrent par leurs sollicitations pressantes à faire voter le rappel de Lippomano et le renvoi de Latuada. M. de Beaumont assista dans le camp vénitien, à côté des provéditeurs généraux, à toute la campagne ; le 4 août, il manifesta l'intention de se rendre à l'armée quelques jours avant Morexini, pour avoir le temps d'acheter des armes à Brescia (2) ; le Colegio comprit l'insinuation, et, le 6, décida qu'il lui serait donné un cheval d'une valeur de cent à cent vingt ducats, que la République lui paierait les armes achetées par lui à Brescia et un pavillon, le tout en sus des deux cents ducats de sa pension mensuelle, et aux frais des provéditeurs généraux ; la motion fut votée par 165 voix contre 21 (3) ; le 7 août, M. de Beaumont vint prendre congé de la Seigneurie et la remercier; on lui compta ses deux cents ducats(4); on écrivit aux gouverneurs de le recevoir partout avec de grands honneurs, aux provéditeurs de lui accorder la préséance : il arriva le 13 août à Brescia, où Polo Trevixam fut envoyé à sa rencontre, et y resta assez longtemps occupé de ses préparatifs (5) ; il avait déjà reçu sa tente, mais il n'avait pas encore de cheval; on n'en trouvait à acheter qu'un qui lui plaisait, mais dont le propriétaire, Lazarino de Rimini, voulait deux cents ducats ; il insistait pour qu'on le lui donnât, promettant qu'il revaudrait cette gracieuseté à la Seigneurie par ses services à la cour ; les provéditeurs se bornèrent à lui envoyer les cent vingt ducats fixés par la Seigneurie pour l'achat du cheval ; après un peu d'hésitation, il les leur renvoya et, légèrement vexé, s'abstint plusieurs jours de paraître au conseil de l'armée ; la Seigneurie s'en émut, ordonna de lui acheter le cheval dont il avait envie, après estimation par trois maréchaux experts, puis de le convoquer de nouveau au Conseil en prenant son avis (6).

(1) Marino Sanuto, II, 960, *in colegio*, 24 juillet 1499 ; Milan, A. d. S., *Cartegg. gener.* Latuada à Ludovic Sforza, 27 juillet 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1105, Venise, 4 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1028, Venise, *in colegio*, 6 août. Venise, A. d. S. *Senato Terra*, reg. XIII, fol. 88, 6 avril 1499. Voir *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 47.

(4) Avant son départ, le 5 août, il visita le palais des Doges et fut même y assister à l'élection d'un procurateur (Marino Sanuto, II, 1028, *in colegio*, 6 août 1499).

(5) Marino Sanuto, II, 1030, *in colegio*, 7 août 1499 ; II, 1062, recteurs de Vicence à la Seigneurie, 9 août 1499 ; II, 1080, Polo Trevixam, Brescia, 13 août 1499. Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Latuada à Ludovic Sforza, 27 juillet 1499.

(6) *Ibid.*, II, 1119, *proveditori* à la Seigneurie, Brescia, 21 août 1499 ; II

Beaumont prit part, en effet, aux séances postérieures du conseil (1). Il ne manqua que celui qu'on tint à Fontanella, pour être allé faire une promenade à cheval. La campagne altéra du reste sa santé. Le 16, il alla visiter le château avec Morexini : il approuva les provéditeurs de l'avoir eu par capitulation, car il aurait pu tenir six mois. Peut-être sa conduite n'aurait-elle pas été tout à fait loyale, à en croire certaines insinuations, assez vagues, sur les conseils qu'il a pu donner au châtelain de ne pas se rendre (2). Cependant, le 25 septembre, il prit part avec les deux provéditeurs et Pitigliano à l'entrée solennelle des troupes vénitiennes dans Crémone. Ensuite il quitta l'armée et rentra à Milan, sans retourner à Venise, où ses exigences n'avaient pas laissé un très bon souvenir. Il repartit pour la France le 3 novembre.

Accurse Maynier, resté seul à Venise, y eut beaucoup plus d'influence que M. de Beaumont à l'armée; il bénéficia par contraste de tout ce que son collègue perdait de sympathies ; quand il voulut changer de logement et quitter le palais Dandolo, la Seigneurie s'empressa de lui donner à Campo San Stefano le palais de Zaccaria Barbaro, que les *Raxon Vecchie* louèrent pour lui à raison de cent vingt ducats par an (3). Le 22 août, elle prenait en considération une supplique présentée par lui au nom de quelques individus de Cherso bannis au temps du comte P. Malipiero et qui demandaient à servir sur la flotte (4). Il serait difficile de suivre son action dans les menus incidents auxquels donna lieu la complication quotidienne des affaires générales de la Seigneurie ; ce que nous en savons permet de croire qu'il surveillait les moindres détails : un inconnu, génois d'origine, chargé de nouvelles que l'on dit inquiétantes, venu dans un but peut-être dangereux, arrive-t-il à Venise ? il s'empresse d'en informer la Seigneurie (5) ; sait-il que des soldats, recrutés à Rome par la République, risquent d'être débauchés par Ludovic Sforza ? il fait part de ses craintes aux Pregadi et demande le huis-clos pour cette communication. Il affectait d'autre part d'avoir à cœur les intérêts des Vénitiens : le 3 septembre, il

1139, rectori de Brescia à la Seigneurie, 23 août ; II, 1165, Venise, *in colegio*, 29 août 1499.

(1) MARINO SANUTO, II, 1185, les *proveditori* à la Seigneurie, Caravaggio, 30 août 1499 ; II, 1190, les proveditori *in campo*, 2 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1307, Morexini à la Seigneurie, 15 septembre 1499 ; II, 1318, lettre *in campo*, 2 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1114, Venise, *in colegio*, 22 août 1499.

(4) *Ibid.*, II, 1114, *in colegio*, 22 août 1499.

(5) Cf. *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 54-55.

déclarait au conseil des Pregadi qu'il était convenable que le roi envoyât des secours à la Ligue Grise contre Maximilien pour que celui-ci ne pût pas faire de mal à la Seigneurie. Le 20 août, il avait signifié à l'ambassade turque arrivée à Venise l'ordre de Louis XII au Sultan de « laisser la Seigneurie en paix» sans obtenir d'ailleurs autre chose qu'une réponse insolente, «conforme à la nature des Turcs et à leurs mœurs perfides». Il continua à assister aux séances du conseil des Pregadi, à prendre part à ses délibérations, à recevoir communication de ses lettres au sujet des affaires maritimes, diplomatiques et autres ; le 16 septembre, on lui lit un mémoire relatif aux mesures commandées par la situation en mer ; le 29, on lui donne connaissance d'une lettre adressée au roi de Hongrie par la Seigneurie ; le 6 octobre, il accompagne les ambassadeurs de Montferrat et de Rimini au conseil. Le 13 septembre, au moment où l'on allait décréter des fêtes pour célébrer la victoire de la Ligue, et où Maynier était venu s'entendre à ce sujet avec les Pregadi, on apporte en grand tumulte des lettres de mer, et Maynier se retire discrètement ; les nouvelles étaient mauvaises : il vint le soir apporter ses condoléances personnelles et officielles (1). Autant le roi et le gouvernement français se montraient satisfaits de sa sagesse et de son habileté, autant Venise était contente de son esprit de modération. Il avait la réputation d'un brave homme ; il avait réussi à se concilier les sympathies et l'estime de ses collègues. L'ambassadeur florentin Ridolfi dit qu'il a toujours montré de bonnes dispositions pour Florence, l'appelle un bon jurisconsulte et un honnête homme (2). Cette estime se manifesta pendant la grave maladie qui l'éprouva au mois d'octobre, si profondément qu'on le crut perdu et qu'il reçut les sacrements : la Seigneurie lui envoya des médecins, et les *Savii* allèrent plusieurs fois le visiter au nom de la République (3) ; elle se marqua d'une façon plus positive encore quand il dut quitter Venise. En prévision de son départ, et pour lui témoigner la reconnaissance publique pour ses bons services, les *Savii di Conseio* et les *Savii di Terra firma* proposèrent le 10 novembre de lui offrir un cadeau de trois cents ducats vénitiens « *d'oro di zecha* » et la quantité d'étoffe suffi-

(1) Marino Sanuto, II, 1152, 1136, 1195, 1286, 1308, 1377 ; III, 21, Venise, *in colegio*, 20 et 25 août, 3, 13, 16 et 29 septembre, 3 octobre 1499.

(2) Voir ce texte dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 53.

(3) Marino Sanuto, III, 41, Venise, vers le 25 octobre 1499 ; III, 46, 1er novembre 1499.

sante pour faire trois vêtements, l'un de velours cramoisi, l'autre de velours violet, le troisième de velours noir; cette proposition, malgré un amendement de Grimani, qui voulait restreindre ce cadeau, fut votée à une grande majorité. De même, Louis XII, pour récompenser ses services et reconnaître les heureux résultats de sa mission, songea-t-il à le créer gouverneur de Gènes, puis président du Sénat de Milan ; il le nomma membre de cette assemblée, mais l'état de santé de Maynier ne lui permit pas d'en exercer les fonctions. Quand il revint en France, ce fut pour s'y rétablir, et quand il rentra dans la vie publique, ce fut pour retourner à Venise comme ambassadeur (1).

Nombre d'autres menus faits montrent aussi cette persistance et ce *rinforzando* de la bonne harmonie entre les deux puissances. La Seigneurie veillait par les mesures les plus rigoureuses à la sécurité de l'ambassade ; deux gentilshommes furent mis en prison pour une insulte à un Français de son personnel (2). Quand Ligny fit demander par un de ses agents particuliers, le Napolitain Piero Dentice, la noblesse vénitienne et que Maynier s'associa aux demandes de cet agent, on la leur promit immédiatement ; l'inscription de Ligny parmi les membres du grand conseil, pour lui et ses héritiers légitimes, fut votée le 14 septembre suivant par quatorze cent vingt voix contre vingt-deux et deux abstentions (3). Ligny annonça, le 3 novembre, son intention de venir à Venise après le retour de Louis XII en France, mais il voulait y être reçu à titre purement privé (4). Les seigneurs français vinrent en assez grand nombre visiter Venise, M. d'Entraigues, l'ancien défenseur de Pise, M. de Guise. Maynier prenait soin de mettre en lumière l'importance et la haute situation de ces nobles visiteurs (5).

Dans leurs relations diplomatiques, les deux états agissent désormais de concert. Louis XII montre à la Seigneurie de Venise une lettre qu'il adresse au pape pour lui demander l'excommunication de Ludovic Sforza; il lui communique ses idées sur

(1) Marino Sanuto, III, 48, 3 novembre 1499; III, 50, 9 novembre 1499 ; texte cité *op. cit.*, pag, 53; Costabili au duc de Ferrare, 27 novembre 1499, et une lettre de Louis XII citée *ibid.* pag. 72.

(2) *Ibid.*, II, 1031, Venise, 7 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1023, Venise, 5 août 1499 ; II, 1305, Venise, *in gran conseio*, 14 septembre 1499.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 27 novembre 1499.

(5) Marino Sanuto, III, 29, 12 octobre 1499. Lettre de Ridolfi à la Seigneurie de Florence, citée *op. cit.* pag. 53.

l'utilité que pourrait avoir pour la Ligue le concours des Florentins et son intention de les recevoir dans l'alliance s'ils voulaient se déclarer contre Ludovic Sforza. Le conseil des Pregadi communique en retour à Maynier la délibération prise de demander au pape l'envoi d'ambassadeurs en Hongrie, pour déconseiller à ce roi l'alliance avec le Sultan. Maynier s'associe avec empressement à ce projet et déclare que, pour sa part, il demandera à son maître, lequel est en bonnes relations avec le roi de Hongrie, de lui envoyer aussi une ambassade. La République n'avait du reste pas besoin d'être encouragée, sinon dans son alliance avec la France, au moins dans sa haine contre Ludovic Sforza : le 5 août 1499, l'ambassadeur du roi de Naples, ayant affiché les intelligences de son souverain avec le duc de Milan, s'attira une hautaine réplique du doge : « Que le roi y réfléchisse ! Qu'il n'essaye pas de se mettre au milieu pour nous nuire ! »; le doge laissait entendre que ce que le roi avait de mieux à faire était de rester neutre, ou que sinon il lui en cuirait (1). Un ambassadeur espagnol près Maximilien, passant à Venise à son retour en Espagne, reçut commission des Pregadi d'expliquer à son gouvernement les motifs de la rupture de Venise avec Milan : « en échange des services que lui a jadis rendus la Seigneurie, Ludovic Sforza venait d'exciter le Turc à l'attaquer. Chacun de nos services nous a été payé par une noire ingratitude ». Le don de dix-huit brasses de velours noir ne fut pas jugé inutile pour mieux graver ces vérités dans l'esprit de l'ambassadeur (2).

Il n'y a guère qu'envers l'empereur Maximilien que la Seigneurie se départait de cette raideur d'attitude. Un ambassadeur allemand, allant en Savoie au début d'août, demanda un laisser-passer et l'obtint. Maynier, ayant demandé des explications sur cette concession, ne reçut que cette réponse : « Venise n'est pas en guerre avec l'Empire ». Peut-être cette tolérance impliquait-elle en effet, comme Maynier pensa l'y voir, une secrète envie de ne pas s'aliéner tout à fait Maximilien ; peut-être était-ce tout simplement de la correction diplomatique. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable, à en juger par la conduite ultérieure de Venise à l'égard de l'empereur (3). A un ambassadeur, Georges Hallecher, envoyé par Maximilien très tard, le premier septembre 1499, pour sommer la

(1) Marino Sanuto, II, 1023, 1114 et 1131, Venise, *in colegio*, 5, 22 et 24 août 1499.

(2) Cf. *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, texte publié pag. 61 et 60, note 4.

(3) *Le traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en 1499.*

Seigneurie de déférer à son jugement sommaire, en sa qualité de défenseur-né de la paix publique, tout différend survenu entre Venise et le duché de Milan, le doge se bornait à répondre qu'il délibérerait avec les Pregadi sur cette affaire (1). On attendit, pour lui donner de plus amples explications, que les événements eussent marché, et le 6 septembre, on lui répéta à peu près la réponse déjà faite à l'ambassadeur espagnol (2). En novembre, quand Louis XII envoya une ambassade à Maximilien, il en avertit la Seigneurie, pour qu'elle pût donner ses commissions aux envoyés français. La Seigneurie demanda seulement qu'il fût rappelé à l'empereur, soit dans la trêve qui allait se conclure, soit dans tous les actes ultérieurs, que Venise devait être mentionnée spécialement à titre d'amie et de confédérée particulière de Louis XII (3).

Rien ne prouva mieux l'intimité franco-vénitienne et l'influence morale du roi sur la Seigneurie que la solution donnée à la longue et inextricable affaire du rapprochement du marquis de Mantoue avec la Seigneurie de Venise, depuis longtemps l'une des plus graves préoccupations de la diplomatie italienne (4). Dès leur arrivée à Venise, M. de Beaumont et Maynier s'étaient employés pour le marquis ; le 17 juillet, il les remerciait de leurs bons offices ; Louis XII, qui appelait le marquis *trufador* pour ne pas heurter de front le sentiment vénitien, entrait cependant dans ses désirs, poussé par un intérêt militaire évident; il avait chargé ses envoyés de faire valoir à la Seigneurie les avantages que la Ligue retirerait de l'adjonction de cet allié ; il lui demanda par une lettre directe de le reprendre à sa solde, donnant comme motifs les intelligences qu'il avait dans diverses villes du Milanais, surtout à Crémone, la valeur et le nombre de ses troupes ; trois cents hommes d'armes et six cents de cavalerie légère. A la fin de juillet, les agents mantouans étaient nombreux à Venise et fréquentaient chez les ambassadeurs français ; la Seigneurie

(1) Marino Sanuto, II, 1183, *in colegio*, 1er septembre 1499, l'appelle «Zorzi Eliger» ou «Alechier conseier e castelan de Salocet». Il fut logé dans la maison de Piero Pinder à San Bartolamio.

(2) Voir ce texte dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 64 et 63, note 3.

(3) Venise, A. d. S. *Secreti Senato*, XXXVII, 8 novembre 1499.

(4) Voir ce chapitre précédent, et, pour les détails, mon étude sur *La politique de François de Gonzague, marquis de Mantoue*, les *Notes additionnelles* et les *Documents*.

croyait même devoir engager ceux-ci à se défier de ceux-là (1). Malgré les répugnances légitimes de Venise à renouveler avec le marquis la précédente alliance, si vite rompue et trahie par lui, Latuada se disait convaincu, dès ce moment, que leur différend s'accommoderait, et dès le 12 juillet, il annonçait à Ludovic Sforza leur réconciliation. La nouvelle était encore prématurée (2) : ce fut seulement à la fin de juillet que François de Gonzague reprit des relations directes avec la Seigneurie par l'intermédiaire du médecin Zaccaria et de son fidèle Antimaco (3) ; l'ambassadeur français multiplia les démarches pour obtenir de la Seigneurie la reprise en grâce du marquis. Venise, par égard pour Louis XII, pardonna au marquis sa trahison. François de Gonzague, le 8 août, adressa aux ambassadeurs français une lettre de remerciements (4), et le 11, il faisait remercier la Seigneurie par Antonio de Roberti et Donato Preti, déclarant « se jeter dans les bras maternels et le sein de la République, mettre en son pouvoir sa personne, son état, tous ses biens, y compris son âme », et exprimait son désir de faire à son service quelque belle chose, «*qualche cosa rilevata*». Mais si la réconciliation de Venise et du marquis était dès ce moment un fait acquis, elle ne devint un fait officiel qu'assez longtemps après. Le 19 août, à une première ouverture officielle, faite par Maynier en faveur du coupable repentant, le Colegio se bornait à répondre qu'il y réfléchirait ; les provéditeurs ne savaient pas encore s'ils pouvaient accorder ou non à l'un de leurs condottieri d'avoir une entrevue avec le marquis (5). Il fallut que Placidio vînt renouveler la demande de la part de Louis XII lui-même et que Maynier redoublât ses instances (6) ; il fallut enfin que le marquis fît acte de repentir en faisant signifier à la Seigneurie, par des sujets vénitiens, Antonio de Roberti et Pier Brazadelo, qu'il venait de repousser de brillantes offres de la part de Ludovic Sforza, et que, le même jour, le comte Della Concordia vînt demander le pardon du marquis. Ce ne fut qu'après la victoire de la Ligue que le rapprochement du mar-

(1) Marino Sanuto, II, 973. Venise, *in colegio*, 28 juillet 1499.
(2) Voir ce texte dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 37, et note 2.
(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Latuada à Ludovic Sforza, 27 juillet 1499.
(4) Voir ces lettres dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 59.
(5) Marino Sanuto, II, 1127, 17 août 1499.
(6) *Ibid.*, II, 1153, 27 août 1499, *in colegio*. Maynier donna comme argument que les conditions par le marquis proposées semblaient justes au roi et à M. de Beaumont et qu'ils les agréaient.

quis et de Venise fut définitif. Le marquis de Mantoue en conserva toujours une très vive reconnaissance à celui qui avait été le principal artisan de ce rapprochement (1). En amenant la Sérénissime république à accepter de nouveau l'alliance du trop changeant marquis, la diplomatie française avait remporté une de ses plus belles victoires.

L'insuccès complet de la tentative faite *in extremis* par Ludovic Sforza pour rompre l'alliance franco-vénitienne et ramener à lui la Seigneurie fut presque en même temps une autre preuve de la solidité de cette alliance. Latuada avait, aussitôt après son départ de Venise, à son passage à Ferrare, exprimé, avec la certitude d'une prochaine rupture, le désir qu'il avait du maintien de la paix et des garanties d'amitié à offrir aux Vénitiens (2). Cette idée de détacher Venise de l'alliance française persista à la cour de Ludovic : plusieurs fois, des démarches furent faites pour faire recevoir par la Seigneurie un ambassadeur milanais : le 21 août, les provéditeurs arrêtèrent à Pontedoglio un écuyer d'Ascanio Sforza, porteur de lettres de créance et se dirigeant vers Venise, et lui refusèrent l'entrée du territoire vénitien (3). Ludovic pensa que Latuada pourrait, par son influence personnelle, le servir plus utilement en cette occurrence. Le 23 août, travesti, avec une escorte de cinq hommes seulement, Latuada partit en poste de Pavie ; le but de son voyage était tenu absolument secret (4); il arriva en deux jours à Ferrare, le soir, et alla s'installer incognito à l'auberge *del Angelo* ; mais là, la fièvre le prit et il dut se faire saigner (5). Malgré sa maladie et le retard qui en résulta, il fit immédiatement demander à la Seigneurie un sauf-conduit pour aller à Venise : « il avait commission, disait sa lettre, de communiquer à la République, de la part du duc de Milan et d'Ascanio, des choses utiles, avantageuses, propres à faire grand plaisir à la Seigneurie ». Il disait aussi avoir « carte blanche » du duc, qui voulait se mettre absolument à la discrétion de la République. Toutefois sa commission, pour ménager la dignité du duc, était

(1) Voir dans la *Revue historique de Provence*, I, 357 : « Deux lettres du marquis de Mantoue à A. Maynier ». Voir aussi *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 59, note 5, et pag. 107-108.

(2) MARINO SANUTO, II, 1038, vicedomino Donado à la Seigneurie, Ferrare, 8 août 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1131, le podestat de Pontedoglio à la Seigneurie, 8 août 1499.

(4) Brognolo au marquis de Mantoue, 23 août 1499.

(5) MARINO SANUTO, II, 1157, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 26 août 1499.

signée d'Ascanio seul. Il proposait de se rendre à Venise secrètement, d'y loger, soit à San Giorgio, où il pourrait soigner sa fièvre, soit dans le palais ducal même, où l'on ne songerait pas à soupçonner sa présence ; il demandait à quelle heure il pourrait arriver à Venise (1).

Pendant ce temps, Ludovic faisait répandre le bruit de son accord prétendu avec Venise, moyennant la cession de la Ghiara d'Adda et de Crémone : « Je lui donnerai, disait-il, ce qu'elle réclame, Crémone et la Ghiara d'Adda », et il ajoutait, faisant allusion aux terres qu'avait enlevées le Turc : « et je lui ferai rendre des terres qui lui ont appartenu ». Il se disculpait d'être la cause de la guerre commencée par le Turc. Mais on ne pouvait croire à la sincérité de son désir de réconciliation, car il ajoutait fort maladroitement : « Oui, je lui donnerai les terres qu'elle veut, mais une fois la paix faite, j'y mettrai tant de feu qu'il faudra bien qu'elle en retire ses troupes» (2). Ces imprudentes paroles, répétées de bouche en bouche jusqu'aux oreilles des podestats vénitiens de Bergame et des provéditeurs, n'étaient pas faites pour faciliter la tâche de Latuada. Ascanio était plus politique ; il voulait convaincre la Seigneurie qu'on ne pourrait jamais *prouver* l'alliance du duc de Milan et du sultan ; qu'en effet, leurs relations avaient un tout autre caractère que celui d'une alliance ; que si la Seigneurie persistait à livrer l'Italie au roi de France, Ludovic Sforza la lui livrerait à son profit, tandis qu'au contraire si elle consentait à la neutralité, l'appui de Milan pourrait lui servir beaucoup contre les Turcs (3).

Latuada, après sa lettre du 26 août, envoya un second message par un de ses courriers pour demander au doge un entretien absolument confidentiel ; il lui faisait savoir que le duc céderait son duché tout entier à Venise pour en faire ce que bon lui semblerait (4). Cette franchise désespérée était assez peu diplomatique. La Seigneurie crut qu'il y avait dans ces

(1) Latuada à la Seigneurie, Ferrare, 26 août. Marino Sanuto, II, 1157.

(2) Marino Sanuto, II, 1161, les rectori de Bergame à la Seigneurie, d'après des *on-dit*. Ils rapportent des paroles du duc de Milan dans son conseil, entendues par son camérier J.-B. da Spino, répétées par celui-ci à un anonyme et par cet anonyme à Bergame.

(3) Voir dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, lettre de Costabili publiée pag. 68, note 1.

(4) *Chronicon Venetum*, de Muratori, pag. 97, 27 août 1499. Peut-être cette date est-elle inexacte et ce message est-il le même que celui envoyé le 26, d'après Donado.

propositions sans mesure une ruse pour la brouiller avec Louis XII. Le conseil ordonna, pour toute réponse et verbalement, au messager de Latuada de partir sur-le-champ sous peine de mort et de dire à l'ambassadeur qu'il ne s'avisât pas de s'approcher de la frontière vénitienne, parce qu'il serait aussitôt saisi comme rebelle et jugé. En même temps, on montra à Maynier les propositions faites par Latuada : façon peu dissimulée de faire valoir et leur sincérité et la modération des conditions de l'alliance. A la fin du mois d'août, à la veille de son départ, Ludovic persistait encore dans cette tentative sans en comprendre ni le peu de chances de succès, ni même le peu d'utilité pour sa défense. Il songea à envoyer son frère lui-même comme ambassadeur à Venise, offrant la cession de Crémone et de la Ghiara en échange d'une simple suspension des hostilités, qui lui permettrait de tourner toutes ses forces contre la France : mais les provéditeurs vénitiens refusèrent purement et simplement d'entrer en négociations avec le cardinal (1). Latuada, malgré la brutalité des réponses de la Seigneurie, était encore à Ferrare le premier septembre, guérissant lentement sa fièvre. attendant peut-être un revirement des Pregadi. Giasone del Mayno était venu l'y joindre pour le suppléer, porteur d'une commission « aussi large que possible », mais sans propositions fermes (2) : il prétexta le désir de faire un pélerinage à Venise, pour obtenir un sauf-conduit de l'ambassadeur vénitien à Ferrare, H. Donado : celui-ci le lui refusa net (3) ; du reste, la réponse faite à Latuada avait découragé del Mayno, qui s'arrêta à Ferrare et en écrivit les nouvelles à Ludovic Sforza; sa lettre arriva à Milan au moment même où le duc en partait ; la mission des deux Milanais était terminée par ce départ. Le 3 septembre, les Pregadi annoncèrent à leur ambassadeur en France leurs refus constamment opposés aux propositions de Ludovic : ils attribuèrent même le départ du duc au désespoir où l'avait jeté, selon eux, l'impossibilité de réaliser cette alliance, sa dernière chance de salut. Bien que ce fût là se donner peut-être trop d'importance (4), il n'en faut pas moins reconnaître

(1) *Chronicon Venetum*, pag. 99, 31 août 1499. Malgré la date, ce fait, qui ne nous est connu que par cette chronique, se confond probablement avec le fait rapporté par Marino Sanuto au 21 août.

(2) Marino Sanuto, II, 1194, Donado à la Seigneurie, Ferrare, 1er septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1203. Donado à la Seigneurie, Ferrare, 3 septembre 1499.

(4) Lettre de la Seigneurie de Venise à son ambassadeur en France, déli-

que l'attitude si décidée de Venise contribua au découragement final de Ludovic Sforza, et l'on peut en attribuer, pour une part, le mérite à l'influence d'Accurse Maynier, représentant de la France.

Le départ de Ludovic Sforza mit le comble à l'intimité entre la République et le gouvernement français. La nouvelle fut accueillie à Venise avec enthousiasme : les deux courriers qui l'apportèrent les premiers au conseil reçurent chacun une gratification. Le même jour, 3 septembre 1499, le conseil écrivit des lettres de félicitation aux provéditeurs et à l'ambassadeur près Louis XII, pour se réjouir avec eux de la victoire obtenue. Le lendemain, on reçut aux Pregadi le corps diplomatique ; on se débarrassa par des réponses évasives de G. Hellecher, l'ambassadeur allemand ; il y eut échange de félicitations avec Accurse Maynier, qui annonça qu'aussitôt reçue la nouvelle officielle du départ de Ludovic Sforza, il donnerait des réjouissances (1). Après l'entrée des Français à Milan, ces manifestations redoublèrent ; le 10 septembre, il y eut échange solennel de congratulations aux Pregadi entre Maynier et les Vénitiens (2). Le 10 septembre, le conseil vota la teneur d'une lettre de félicitations à faire présenter à Trivulce au nom de la Seigneurie par le secrétaire Dolce : « Vous vous congratulerez en exprimant de la façon la plus grande et la plus large nos sentiments, en louant et en célébrant sans mesure leurs magnanimes opérations». Des compliments analogues furent aussi adressés à Ligny et à d'Aubigny (3). Mais la joie excitée à Venise par la nouvelle de

bérée le 3 septembre 1499 sur la proposition à l'unanimité des *savii di conseio* et des *savii di terra firma*. Voir ce texte dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 70, note 1.

(1) Marino Sanuto, II, 1198 et 1203. Venise, 3 et 4 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, II, 1268, Venise, 10 septembre 1499, *in colegio*.

(3) Lettre de la Seigneurie à son secrétaire à Milan, délibérée le 10 septembre 1499: « Tene debi congratular cum quella mazor e più larga expressione del animo nostro ti sara possibile, laudando e commendando *supra modum* le magnanime loro operationi » (*ibid. Secreta Senatûs*, reg. XXXVII). Les lettres à Trivulce, Ligny et d'Aubigny sont *ibid.* Voir Marino Sanuto, II, 1273, 10 septembre 1499, *in colegio*, pour la discussion des termes de la lettre à Dolce. On y introduisit une allusion au secours éventuel que l'on espérait que les Français donneraient à Pise. Valier demanda inutilement la suppression de ce paragraphe. Nicolo Trevixam fit une vive opposition à l'ensemble du projet. Lunardo Grimani, Nicolò Foscarini, lui répondirent. Il y eut aussi des discours de Polo Barbo, Lunardo Loredam, Alvixe da Molin, Polo Pixani et de nouveau Polo Barbo. La lettre fut votée telle qu'elle avait été proposée.

l'occupation de Milan fut bien diminuée par les mauvaises nouvelles que la République recevait de sa flotte, qui venait d'éprouver de sérieuses défaites. L'impression de ces malheurs maritimes fut assez vive pour que l'occupation de Crémone par les troupes vénitiennes fût froidement accueillie : on annonça cette victoire à Maynier et aux autres ambassadeurs le 13 septembre, « mais les Vénitiens n'étaient pas allègres, considérant à quelle situation se trouvaient réduites les affaires de la mer. Aussi bien ne fit-on aucune démonstration de victoire, ni sonneries de cloches, ni feux de joie. Et cette réserve fut jugée convenable». Accurse Maynier s'y associa (1).

II.

Ainsi se trouvait réalisée la plus importante partie du programme de l'alliance franco-vénitienne. Venise avait prêté au roi de France un appui pécuniaire et militaire, dont l'effet moral avait d'ailleurs été plus grand que la valeur réelle, pour abattre la puissance du duc de Milan ; elle avait conquis les territoires qui lui avaient été cédés dans la Ghiara d'Adda ; mais il restait à exécuter encore les conditions accessoires de ce programme.

Il parut d'abord que l'alliance franco-vénitienne survivrait au partage du Milanais, dans les mêmes conditions de cordialité et de sincérité. Les relations diplomatiques entre les deux états furent plus nombreuses et plus fréquentes que jamais. D'abord, ce fut Accurse Maynier qui continua jusqu'au mois de novembre à représenter la France à Venise ; il y laissa la réputation d'avoir été *amicissimo* de la Seigneurie. Après son départ, il ne resta à Venise, pour l'expédition des affaires, qu'un secrétaire qui montrait le même zèle au service de la Seigneurie ; celui-ci quitta à son tour son poste vers le milieu de décembre, et les Pregadi récompensèrent ses bienveillantes dispositions par un don de dix-huit brasses de velours noir (2). Ce n'était plus d'ailleurs Venise, mais Milan, qui était désormais le poste diplomatique important.

La venue de Louis XII à Milan pour la prise de possession de son nouvel état et la réception du serment de fidélité de ses

(1) Marino Sanuto, II, 1286 et 1294, Venise, *in colegio*, 13 et 14 septembre 1499.

(2) Voir *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 54, Costabili au duc de Ferrare, 27 novembre 1499.

sujets transalpins donna lieu à une grande manifestation de l'entente franco-vénitienne. Toute l'Italie envoyait ses ambassadeurs à Milan; la Seigneurie devait être représentée à côté du roi : c'était leur commune victoire que l'on célébrait ; elle décida d'envoyer à Louis XII, à l'occasion de sa venue à Milan, une ambassade composée de quatre membres ; deux étaient déjà nommés, Mario Zorzi et Beneto Trevixam ; il y en avait deux à nommer encore ; chacun pourrait emmener vingt-cinq personnes d'escorte ; ils recevraient des instructions du conseil ; le scrutin eut lieu sur-le-champ : Beneto Zustignam et Nicolo Michiel furent élus (1) ; ils acceptèrent tous deux leur mission ; la nomination de cette ambassade fut annoncée le 18 septembre par Dolce à Trivulce, qui conseilla de hâter le plus possible sa mise en route (2). Dolce lui trouva, non sans peine, une maison : on sait quelles difficultés le gouvernement provisoire éprouvait à loger tous les personnages de marque qui affluaient à Milan (3). Le 22 septembre, les quatre ambassadeurs vinrent prendre congé du conseil. Dolce reçut l'ordre de rester à Milan, malgré la venue des nouveaux ambassadeurs, et de se mettre à leur disposition (4). Le 26 septembre, le conseil délibéra sur la mission à donner à ses envoyés : la première entrevue avec Louis XII devait être toute entière consacrée aux échanges de compliments et de félicitations pour la commune victoire; puis les ambassadeurs recevraient leurs instructions (5) ; elles leur furent expédiées deux jours plus tard; il y était dit en substance que les ambassadeurs, après la première entrevue, demanderaient au roi une audience plus secrète dans laquelle ils protesteraient de l'indissoluble attachement de Venise pour le roi de France, auquel la Seigneurie, malgré les envieux, entendait rester obstinément attachée ; ils demanderaient au roi de ne prêter aucune attention à toutes les calomnies que l'on pourrait tenter de répandre

(1) Marino Sanuto, II, 1297 et 1300. Venise, 14 septembre 1499, *in colegio*. Venise, A. d. S., reg. *Secreta Senatûs*, XXXVII, même date.

(2) *Ibid.*, II, 1343. Zuam Dolce à la Seigneurie, Milan, 19 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, II, 1352. Zuam Dolce à la Seigneurie, Milan, 22 septembre 1499.

(4) *Ibid.*, II, Venise, 22 septembre 1499, *in colegio*.

(5) *Ibid.* II, 1363, Venise, 26 septembre 1499, *in pregadi*, et Venise, A. d. S., reg. XXXVII, fol. 137. « Primum commendabitis nos et Senatum nostrum eidem Majestati, cui etiam facietis oblationes amplissimas rerum omnium nostrarum. »

contre Venise ; ensuite ils devraient parler à Louis XII des dangers que les « très perfides Turcs » faisaient courir à l'Europe en général et à la République en particulier, lui demander des subsides et une intervention diplomatique spéciale auprès du sultan, et proposer une réconciliation générale des princes de l'Europe pour une croisade. L'instruction donnée à ces ambassadeurs comprenait encore diverses matières: notamment la réponse à faire à M. de Ligny sur ses propositions relatives à Naples ; l'appui à donner aux Pisans contre les Florentins, quand ceux-ci demanderaient la restitution de Pise ; les demandes ou réponses à faire au sujet de la Ghiara d'Adda et de Cottignola. Cette instruction du 28 septembre était en quelque sorte le programme des relations ultérieures de Venise avec Louis XII (1).

Les ambassadeurs arrivèrent à Milan avant le roi et allèrent à sa rencontre à Cassano (2), où, le matin, il les reçut cordialement, et, une fois montés à cheval, voulut chevaucher entre Trevixam et Nicolo. Ils prirent ensuite part à toutes les fêtes, et leur séjour à Milan se prolongea jusqu'au milieu d'octobre. Le 12, le conseil des Pregadi ordonna à deux d'entre eux, Michiel et Zustignam, de revenir à Venise, dès que le roi se mettrait en route pour la France, tandis que les deux autres resteraient encore auprès de lui. Michiel revint par terre et Beneto Zustignam par le Pô ; il fut le premier de retour à Venise, mais resta enfermé chez lui jusqu'au retour de son collègue et d'Antonio Loredam, dont la mission avait aussi pris fin (3). Ils rendirent compte de leur ambassade au conseil, en insistant sur les dépenses personnelles dont elle avait été la cause (4).

Ç'avait été là une ambassade extraordinaire. Venise avait de plus continué depuis l'alliance à entretenir un ambassadeur auprès de Louis XII: Loredam, resté seul en France, accompagna le roi dans son voyage à Milan (5); il ne cessa point de lutter à la

(1) Venise, A. d. S., reg. XXXVII, fol. 131. « Oratoribus nostris ad Christianissimam majestatem Francie », 28 septembre 1499. Marino Sanuto, II, 1374.

(2) Marino Sanuto, III, 8, lettre des ambassadeurs vénitiens près Louis XII à la Seigneurie, Brescia, 1er octobre 1499. III, 24, ambassadeur vénitien près Louis XII à la Seigneurie, 6 octobre 1499.

(3) *Ibid*, III, 41, Venise, 26 octobre 1499. — Venise, A. d. S., reg. XXXVII, fol. 142. Lettre du conseil des Pregadi à ses ambassadeurs à Milan, 12 octobre 1499.

(4) *Ibid.*, III, 43, Venise, 29 octobre 1499.

(5) Il paraît même avoir voyagé avec lui ; il écrit de Saint-Ambroise, près Turin, le 18 septembre (Marino Sanuto, II, 1343), de Turin, le 20 septembre (*ibid.*, II, 1352).

cour contre ceux qui essayaient de discréditer la Seigneurie dans son esprit ; il était d'ailleurs bien vu par le cardinal d'Amboise, qui lui faisait souvent d'importantes confidences politiques, et par le roi lui-même (1) ; il reçut à Turin la visite de La Rovère (2), il était avec le roi à Pavie ; il se mêla aux autres ambassadeurs lors de l'entrée solennelle à Milan, mais son rôle officiel finit alors. Le 3 novembre, les Savii proposèrent que l'un des deux ambassadeurs restés à Milan accompagnât le roi en France, les laissant libres de se concerter entre eux ou de s'en rapporter au sort ; mais F. Bollani demanda que le conseil désignât lui-même le nouvel ambassadeur, et, à la majorité de 116 voix contre 51 données à M. Zorzi, Trevixam fut élu.

Louis XII apprit ce changement de diplomate à Milan même; il dit qu'il connaissait bien le nouvel élu, que c'était un homme de valeur (3). Trevixam alla en France à la suite du roi ; le 19 février 1500, il écrivait (4) que Louis XII lui avait donné l'entrée à tous ses conseils et avait voulu le loger près de son palais; mais il était assez négligent dans sa correspondance avec Venise; à une époque assez critique, pendant la seconde campagne de Ludovic Sforza, il resta plus de trois semaines sans écrire, ce qui parut, non sans raison, extraordinaire à la Seigneurie (5). D'ailleurs actif, habile, toujours soucieux de défendre les Vénitiens contre leurs ennemis à la cour, la République n'eut jamais qu'à le féliciter de sa sagesse, de son activité, de son obéissance zélée, des avis qu'il lui suggérait et des réponses qu'il faisait spontanément au roi et au cardinal (6). Le 10 avril, en lui apprenant la défaite du More et la reprise de Novare, le roi embrassa l'ambassadeur vénitien et lui dit : « Ne vous ai-je pas dit qu'avant que vous écriviez à la Seigneurie nous aurions des nouvelles? Le Turc en voyant ceci changera d'idée». Trevixam

(1) Marino Sanuto, II, 1352. Loredam à la Seigneurie, rapportant une conversation avec D'Amboise ; *ibid.*, III, 11. Loredam à la Seigneurie, 1er octobre 1499, citant des propos du roi, — propos n'ayant d'ailleurs rien de bien flatteur pour les Vénitiens.

(2) *Ibid.*, II, 1342, Crémone, 21 septembre 1499.

(3) Paroles de Louis XII à Milan, 8 octobre 1499.

(4) Marino Sanuto, III, 139, Trevixam à la Seigneurie, Blois, 19 février 1500.

(5) *Ibid.* III, 147, dit le 15 mars 1500 : « Noto di Franza di 22 fevier non si ha lettere, quod est mirum ». Les premières lettres mentionnées par lui après cette observation sont arrivées le 22 mars.

(6) La Seigneurie à Trevixam, 23 mars 1500 (en réponse à ses lettres du 7, 8 et 10 mars 1500). *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 630.

demandait à la Seigneurie l'envoi au roi d'une ambassade particulière de félicitations, mais la Seigneurie ne donna pas suite à cette idée. Trevixam resta seul à la cour, toujours bien traité : le 12 juin 1500, Louis XII lui dit : « J'aimerais mieux perdre le duché de Milan, que de laisser la Seigneurie subir aucun dommage » (1). Mais l'ambassadeur se trouvait gêné dans l'accomplissement de sa mission par sa mauvaise santé ; en plein mois de juin, il était obligé, par ordonnance du médecin, de garder quatre jours la maison(2). D'autre part, la jalousie de la Seigneurie ne laissait jamais se prolonger trop longtemps les missions de ses diplomates: le 16 juin, les *Savii di Conseio* et *di Terra firma*, proposèrent de le remplacer, sa mission ayant assez duré. Le vote eut lieu le 20 juin : trois candidats furent en présence : Polo Pisani, Emo Zorzi, Francesco Foscari, ambassadeur près Maximilien ; Pisani élu refusa cette mission le 23 juin, et le scrutin fut rouvert ; Emo Zorzi fut élu à son tour, mais refusa sur-le-champ ; l'élection fut renvoyée au 12 juillet. Cette fois, contre quatre-vingt-dix-sept suffrages donnés, malgré son refus antérieur, à Polo Pisani et quatre-vingt-seize à Marco Dandolo, Francesco Foscari fut élu par cent deux voix, et le 14 juillet déclara accepter très volontiers ses fonctions (3). Les refus des nobles d'abord choisis s'expliquent par la crainte des petites difficultés diplomatiques qui commençaient à se présenter et surtout par la peur des exigences et de la sévérité dont Venise faisait preuve et presque parade à l'égard de ses agents.

D'autre part, les Vénitiens n'avaient pas voulu cesser d'avoir une représentation directe à Milan auprès de Trivulce, de l'évêque de Luçon et du gouvernement français. Le 16 novembre 1499, le Colegio décida d'envoyer à Milan un secrétaire résident chargé de l'envoi des nouvelles et de la liquidation de certaines affaires commencées sous le régime précédent ; on choisit Zuam Dolce, jadis secrétaire du dernier ambassadeur vénitien à Milan, ensuite envoyé à Turin au lieu de Stella et revenu à Venise, après avoir suivi la campagne avec l'armée française auprès de Trivulce, de qui il était bien vu. (Il dit lui-

(1) Marino Sanuto, III, 237, 256 et 409, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 10 et 12 avril et 12 juin 1500.

(2) Venise, A. d. S. *Capi del consiglio dei Dieci, Lettere di ambasciatori in Francia, 1500-1515, busta 9.* Lettre de l'ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 19 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 670.

(3) Marino Sanuto, III, 401 et 411, Venise, *in colegio*, 16, 20 et 23 juin 1500 ; III, 483, 12 et 14 juillet 1500.

même qu'il accompagnait partout Trivulce, qu'il avait libre accès dans le palais, et que le maréchal l'invitait souvent à sa table) (1). La Seigneurie informa spécialement l'évêque de Luçon de l'envoi de ce résident, qu'elle motiva par la nécessité de surveiller le service des courriers et d'assurer la perpétuité de l'alliance franco-vénitienne (2); Sacierges, pour se conformer à l'usage milanais, ordonna de lui meubler une maison. Dolce n'arriva que le 27 décembre; il alla aussitôt se présenter au gouvernement; le 28, au matin, il accompagna l'évêque de Luçon dans une visite à Sant' Eustorgio, et le soir dîna chez lui. M. de Sacierges était prévenu que Dolce était un homme rusé, d'une grande confiance en lui-même, mais il se tenait sur la défensive : « Qu'il soit ce qu'il voudra, dit-il à Costabili, il ne me trompera pas » (3). Les instructions de Dolce comprenaient des indications générales sur les démarches de politesse et les démonstrations de dévouement à faire vis-à-vis de Trivulce, de Sacierges et de Maynier (4), et des conseils particuliers sur la liquidation d'une dette contractée par le gouvernement milanais envers Venise (5); Dolce s'y conforma; le 2 janvier, il vint renouveler solennellement l'alliance franco-vénitienne (6). Quand Milan fut momentanément réoccupé par Ludovic Sforza, Dolce resta dans le Castello avec les principaux membres de l'administration civile du Milanais, mais il y tomba malade et mourut avant la fin du siège, soit de peur, soit d'une fièvre pernicieuse (7); après le rétablissement de l'ordre, ses papiers furent expédiés à Venise au Colegio par un certain « *Claudio francese* », peut-être Claude de Seyssel (8).

La Seigneurie ne laissa pas longtemps vide le poste de l'in-

(1) Costabili au duc de Ferrare, 28 décembre 1499.

(2) Marino Sanuto, II, 1263, Dolce à la Seigneurie, 7 septembre 1499.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 21 et 28 décembre 1499.

(4) La république avait déjà envoyé une lettre de félicitations à Sacierges au sujet de sa nomination par le roi à la présidence du Sénat de Milan (Costabili au duc de Ferrare, 21 décembre 1499).

(5) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, reg. XXXVII, fol. 161. *Commissio circumspecti J. Dulcis secretarii nostri Mediolanum proficiscentis*. Venise, 10 décembre 1499. Marino Sanuto, III, 59. Venise, *in colegio*, 26 novembre 1499.

(6) Seregni au duc de Ferrare, Milan, 2 janvier 1500.

(7) Marino Sanuto, III, 232, 234, podestat de Crema à la Seigneurie, 15 avril 1500, et podestat de Caravazo à la Seigneurie, 15 avril 1500.

(8) *Ibid.*, III, 241, podestat de Pizighetone à la Seigneurie, 16 avril 1500; III, 315, Venise, *in colegio*, 14 mai 1500.

fortuné Zuam Dolce. Le voyage du cardinal d'Amboise en Italie lui fournit un motif à l'envoi, sous prétexte de l'honorer, de nouveaux ambassadeurs à Milan. Trevixam avait spécialement recommandé à la Seigneurie de confier cette ambassade à « *uno orator de'primi* » et de ne pas en retarder trop l'envoi, car le cardinal ne devait rester que peu de temps à Milan (1) : Marco Bevazam fut nommé comme secrétaire près le cardinal, et il se mit en route le 28 avril. La Seigneurie donna en même temps un successeur à Dolce; le 30 avril, les *savii di conseio*, appuyés par Antonio Trum, proposèrent que Bevazam accompagnât le cardinal en France et qu'on nommât, pour aller avec lui et rester seul ensuite à Milan, le podestat de Vérone, H. Zorzi ; après un scrutin assez disputé, cette motion fut adoptée (2) ; Zorzi, chef de la mission, et son compagnon reçurent le 9 mai le même chaleureux accueil à Milan que leur prédécesseur. Le lendemain, Zorzi fut reçu par le cardinal d'Amboise, qui l'envoya quérir à domicile par quelques gentilshommes. Ce fut une audience solennelle où l'on échangea force compliments et où le cardinal remercia vivement la Seigneurie de la livraison de son confrère Ascanio Sforza. Les premières impressions de Zorzi furent excellentes ; tout le monde était disposé à secourir la Seigneurie contre les attaques du Turc ; les gens influents étaient aussi bien disposés que possible pour elle : La Trémoille lui disait qu'il voulait porter San Marco « *in el capello* ». Trivulce alla le visiter et le recommanda à la République, lui fit faire ses excuses sur la médiocrité et le peu de confortable de leur logement ; les ambassadeurs de Ferrare, de Lucques, de Bologne, vinrent le visiter chez lui (3). De son côté, Zorzi faisait les mêmes politesses aux Français ou amis des Français importants ; d'ailleurs son rôle fut assez effacé à Milan, les grandes affaires du moment, le projet de partage de l'Italie du Nord entre la France et Venise, se traitant, soit entre le roi et Trevixam, soit par les ambassadeurs français à Venise. Ses instructions et les lettres que la Seigneurie lui écrivit au mois de mai 1500 étaient destinées plutôt à le mettre au courant des affaires qu'à lui permettre d'y prendre part (4). Sa présence

(1) Marino Sanuto, 269, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 23 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 266. Venise, 28 avril 1500, III, 274, Venise, 30 avril 1500, *in colegio*.

(3) *Ibid.*, III, 314 et 374, H. Zorzi à la Seigneurie, Milan, 10 mai et 2 juin 1500.

(4) Voir notamment les lettres de la Seigneurie du 10 et 11 mai, *Secreta Senatûs*, XXXVIII.

à Milan était surtout destinée à marquer la persistance de l'alliance franco-vénitienne ; son poste n'était qu'un poste d'observation. Après l'audience du cardinal d'Amboise, Zorzi présenta ses lettres de créance à Trivulce le 12 mai ; le maréchal lui renouvela d'une façon très vive sa déclaration de dévouement à la Seigneurie : « Il voulait être avec le roi et la Seigneurie pour toujours, et il ne désirait qu'avoir à endosser encore la cuirasse à son service » ; le 13 mai, Zorzi se présenta de nouveau au cardinal d'Amboise, qui, se disposant à partir pour Pavie, remit à son retour les conversations sérieuses ; ces questions sérieuses, Zorzi les traita en effet avec le cardinal, le 19 mai, avec La Trémoille et J.-J. Trivulce, le 20 mai (1); mais il dut s'acquitter assez maladroitement de sa charge, car le 26 mai il s'attira une délibération de blâme du Colegio (2). A la fin de mai, le secrétaire Marco Bevezam, dont le rôle avait toujours été très secondaire, fut rappelé par le Colegio, qui voulait lui confier une mission près de Maximilien ; il partit de Milan le 2 juin (3). Le même jour, le cardinal d'Amboise étant sur le point de retourner en France, Zorzi demanda à la Seigneurie l'autorisation de retourner lui-même à Vérone.

Quinze jours après son départ, les Pregadi décidèrent, sur la proposition des Savii, d'envoyer un nouveau secrétaire à Milan ; les Savii ne proposaient point de candidat ; Vincenzo Guidoti fut élu et arriva à Milan vers le 17 juin, se logea à l'auberge et présenta ses lettres de créance à l'évêque de Luçon, qui le retint à déjeûner. Le secrétaire lui ayant dit qu'il venait à Milan pour y résider, M. de Sacierges lui promit de lui faciliter sa tâche autant que possible (4).

Réciproquement, le poste d'ambassadeur à Venise, vacant depuis le départ d'Accurse Maynier, ne resta pas longtemps vide. Au moment de la réapparition de Ludovic Sforza en Milanais, Louis XII sentit la nécessité d'affirmer de nouveau sa bonne intelligence avec Venise. Déjà il avait projeté de renvoyer comme ambassadeur à Venise Accurse Maynier ; il annonça lui-même et officiellement le retour de ce diplomate

(1) Marino Sanuto, III, 317, 346 et 347. Zorzi à la Seigneurie, Milan, 12, 19 et 20 mai 1500.

(2) *Ibid.*, III, 350, Venise, *in colegio*, 26 mai 1500.

(3) *Ibid.*, III, 368 et 374. Zorzi à la Seigneurie, Milan, 31 mai et 2 juin 1500.

(4) *Ibid.*, III, 408, 429, 476 et 527, le même, Vérone, 18 juin 1500. Venise, *in colegio*, 29 juin, 11 juillet 1500. V. Guidoti, Milan, 17-18 juillet 1500.

au patricien Constantin Priolo. Le 13 mars 1500, Maynier alla s'embarquer à Marseille à destination de Gênes, pour gagner son poste par le sud de la Lombardie ; c'était le chemin le plus long, mais alors le plus sûr, car il évitait ainsi l'éventualité des rencontres des troupes sforzesques (1). Dès le 12 avril, Maynier était à Ferrare, où il disait à Donado qu'il venait pour « de bonnes choses » ; de Ferrare, il annonça son arrivée à la Seigneurie ; il descendit le Pô, de Ferrare à Chioggia, le 13 avril (2), et fit son entrée à Venise le lendemain ; par ordre de la Seigneurie, les nobles des Pregadi allèrent en grand nombre à sa rencontre jusqu'à San Spirito avec les présents d'usage, et ser Zuam Badoer, docteur, lui adressa «*nomine Domini*» une harangue de bienvenue en latin ; le colegio avait fait préparer son logement par Anzolo Sanudo ; par une attention délicate, on l'avait installé de nouveau dans cette « Cha Barbaro a San Stefano », qui, à son premier séjour, lui avait plu (3). La première nouvelle qui l'accueillit à Venise fut celle de la prise de Ludovic Sforza : le duc de Ferrare, qui la connaissait déjà, la lui avait dissimulée (4). Aussi, dans sa joie, commença-t-il son séjour par un acte de prodigalité qui frappa l'imagination du populaire ; la Seigneurie avait ordonné pour le soir du 14 avril des feux de joie dans la ville, et elle avait, depuis la veille, fait porter trente charges de bois sur la place Saint-Marc pour ce feu ; Maynier à son tour acheta toute une barque de bois et la fit brûler devant sa maison avec la barque elle-même (5) ; le 15 avril, escorté de nombreux gentilshommes, il se présenta devant le Colegio, il exhorta en latin la République à persévérer dans sa fidélité à l'égard du roi, et se réjouit de la victoire obtenue ; le doge lui répondit par la nouvelle de la prise d'Ascanio, ce dont Maynier manifesta la plus vive joie ; son discours fut imprimé (6). Le 19 avril, jour de Pâques, il assista aux offices avec le doge et tout le corps diplomatique (7). Le 21

(1) Marino Sanuto, III, 133, Trevixam à la Seigneurie, Blois, 8-13 février 1500. III, 176. J'ai publié la lettre de Louis XII à C. Priolo dans *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, pag. 72. Marino Sanuto, III, 222.

(2) *Ibid.*, III, 221 et 222, Donado, Accurse Maynier à la Seigneurie, Ferrare, 12 avril ; III, 223, Pixani, podestat de Chioggia, 13 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 223, 222, Venise. 13 et 14 avril 1500.

(4) *Ibid.*, III, 223, Pixani à la Seigneurie, 13 avril, citant Accurse Maynier.

(5) *Ibid.*, III, 225, 227, Venise, 14, 15 avril, *in colegio*.

(6) « Laqual fu poi butada in stampa, perhò non mi extendero in scriver », *ibid.*, III, 227.

(7) Marino Sanuto, III, 239, Venise, 19 avril 1500.

avril, Maynier fit un long discours au Colegio ; il y insista sur l'amitié du roi pour Venise, dit que le temps serait bientôt venu de chasser le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue ; il demanda avec courtoisie la restitution de diverses places du Milanais occupées par les Vénitiens, mais qui avaient été déjà évacuées ; il annonça que Louis XII avait donné l'évêché de Glandève, anciennement occupé par Latuada, à Hieronimo Zorzi, qu'il désirait faire donner l'évêché de Crémone à l'évêque de Famagouste, compagnon de La Rovère (1).

Après les premiers jours ainsi employés à se remettre en possession de son rôle, Maynier recommença, comme par le passé, à prendre une part active aux affaires de la Seigneurie et au règlement des questions litigieuses qui s'étaient produites depuis le début de l'occupation française du Milanais et surtout après la défaite définitive des Sforza : la restitution des fugitifs du Milanais réfugiés dans les territoires vénitiens, la question du châtiment du duc de Ferrare et du marquis de Mantoue, l'occupèrent successivement (2).

Louis XII trouva cependant nécessaire pour le règlement même de ces questions, et en particulier pour obtenir l'extradition du cardinal Sforza, d'envoyer d'autres ambassadeurs à Venise ; ce furent Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et M. de Montoison (3). Dès le début de mai, on assurait dans le monde diplomatique italien que de Vesc était envoyé pour présider à la répartition entre la France et la République des nouveaux territoires à conquérir (4). Cependant l'extradition d'Ascanio était le seul but avoué de leur voyage : ils faisaient ou laissaient à dessein exagérer l'importance que Louis XII attachait à cette extradition : le bruit se répandit dans le camp vénitien que le refus de rendre Ascanio Sforza serait cause d'une déclaration de guerre de la France à la Seigneurie (5). Quand leur arrivée fut imminente, le Colegio décida de les défrayer et les installa avec Maynier à Cha Barbaro ; on envoya des nobles à leur rencontre pour leur faire honneur.

Le premier mai, avant une procession solennelle, les ambas-

(1) Marino Sanuto, III, 246, *in colegio*, 21 avril 1500.

(2) Voir ci-dessous le détail de ces affaires, notamment Marino Sanuto, III, 252.

(3) Erba au duc de Ferrare, 4 mai 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 265, rectori de Brescia à la Seigneurie, 26 avril 1500.

(5) *Ibid.*, III, 259, les proveditori *di campo*, Treviglio, 26 avril 1500. III, 259 et 267, Venise, *in colegio*, 27 et 29 avril 1500.

sadeurs se présentèrent avec Maynier à la Seigneurie. Etienne de Vesc présenta ses lettres de créance et prononça quelques paroles, mais l'audience fut remise au lendemain à cause de la procession (1) ; (à cette cérémonie, l'ambassade française se trouva en conflit de préséance avec une ambassade russe). Le 13 mai, le Colegio, eu égard à la situation éminente de M. de Vesc auprès de Louis XII, eu égard au précédent que créait le défrayement d'Accurse Maynier à cent ducats par mois, et au peu de temps que De Vesc devait passer à Venise, décida de les défrayer de tout, lui et son collègue, sans limitation (2); le séjour de ces ambassadeurs extraordinaires fut en effet assez court. Ils se présentèrent le 8 mai au Colegio pour savoir la réponse du doge à la demande royale. Le doge insista sur le bon vouloir de la Seigneurie à l'égard de Louis XII, et profita de l'occasion pour dire du mal des Florentins ; les ambassadeurs demandèrent la raison du maintien des troupes de Venise à Treviglio et sur les confins de la Ghiara d'Adda ; la réponse fut qu'elles y étaient nécessaires pour assurer la tranquillité de la région ; le 9 au soir, Etienne de Vesc revint, déclarant vouloir partir le jour même; on eut quelque peine à le décider à surseoir de vingt-quatre heures ; on lui promit de répondre le jour même au mémoire politique qu'ils avaient apporté ; la réponse de la Seigneurie au projet de partage leur fut donnée le lendemain matin et fut peu satisfaisante. Aussi de Vesc partit-il le 10 mai, après déjeuner, malgré une forte pluie, emmenant avec lui comme prisonniers deux des familiers d'Ascanio Sforza (3).

Les relations de Maynier avec la Seigneurie se ressentirent un peu du mécontentement que lui avait causé la réponse de la République ; il mit plus de raideur dans l'accomplissement de ses fonctions et se montra plus exigeant. Le 14 juin, il vint réclamer et protester contre la relaxation d'un milanais de la famille de Lampugnano arrêté à Mestre, interrogé par les Dix, puis relâché. Le 19 juin, il demanda s'il était vrai qu'un ambassadeur de la ville de Milan eût été reçu par la Seigneurie à son insu : le doge démentit ce faux bruit (4). Ces dissentiments

(1) Marino Sanuto, III, 277, Venise, *in colegio*, 1er mai 1500.

(2) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, reg. XXXVIII, fol. 25 v°. Délibération du *Colegio*, 3 mai 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 652.

(3) Marino Sanuto, III, 297, 305 et 307, Venise. *in colegio*, 8 et 10 mai 1500.

(4) *Ibid.*, 394, 402, 409, 268. 421, 322, 391, 530, 540, 547, Venise, *in colegio*, 14, 17, 19, 26 juin, 29 avril, 15 mai, 23 et 25 juillet 1500 ; mentions de diverses affaires traitées par Accurse Maynier.

n'empêchaient pas Maynier d'être toujours appelé au conseil et de prendre part aux délibérations secrètes (1).

Accurse Maynier eut des ennuis d'un autre genre ; il fut accusé de crimes qui intéressaient son honneur et sa personne. Pendant le séjour du cardinal d'Amboise à Milan, un de ses amis, resté anonyme, l'engagea à venir s'y défendre devant le tout puissant ministre. Les motifs vrais ou prétendus qu'on avait de lui en vouloir paraissaient assez graves pour que cet ami inconnu n'osât pas les écrire. L'ami en question lui recommandait surtout de n'attaquer personne dans sa lettre, «car tout lui retomberait sur le dos ». Le fond de cette affaire est resté, d'ailleurs, tout à fait ignoré.

Du reste, à mesure que les affaires soulevées entre la France et Venise par l'exécution du traité étaient réglées, les deux ambassades, réduites à surveiller le train-train ordinaire de la vie diplomatique normale, perdaient l'une et l'autre de leur importance. En octobre 1500, l'évêque de Luçon disait : « Maynier ne fait rien à Venise, et le résident vénitien d'ici ne fait rien lui non plus. Il écrit des lettres, des histoires, comme un homme oisif qui n'a rien autre à faire » (2). Ils n'avaient plus rien à faire, en effet, qu'à témoigner par leur présence de l'existence effective de l'alliance franco-vénitienne.

III.

Ce perpétuel échange de relations diplomatiques atteste suffisamment le maintien et la durée de l'entente franco-vénitienne pendant et après la conquête du Milanais. Outre les politesses officielles, on peut relever, comme confirmant et corroborant cette impression, un certain nombre de politesses individuelles, échangées soit entre le Roi et divers Vénitiens, soit entre la Seigneurie et divers grands personnages français. On peut citer, par exemple, la collation de la chevalerie par le roi à un noble véronais, sujet vénitien, nommé Galeazzo Banda (3), le don au fils de Hieronimo Zorzi, podestat de Vérone, de l'évêché de Glandève jadis possédé par Latuada, ancien

(1) Marino Sanuto, III, 412, 416, 462, 473, 480, Venise, 22, 24 juin et 5, 10 et 12 juillet 1500, *in colegio. Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents* 675.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 21 octobre 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 32, Z. da Tolentino à la Seigneurie, octobre 1499.

ambassadeur milanais à Venise, les propositions faites par le roi à Nicolò Michiel et à divers autres patriciens, de bénéfices ou de gouvernements de villes en Lombardie pour leurs fils, propositions rapportées généralement par ces patriciens à la Seigneurie et refusées (1); l'indifférence manifestée par le roi à Trevixam, au sujet de la non restitution par Venise au comte de Caiazzo de son château dans le Crémonais (2). — De la part de Venise, il faut citer les présents faits en argent ou en nature, soit aux ambassadeurs ou agents français, soit à de grands personnages : un don de mille ducats remis au cardinal d'Amboise en novembre 1499 (3), le don de la « contestabeleria » du podestat de Brescia à la famille Pallavicini de Parme et Plaisance, qui était dévouée à la Seigneurie (4) ; une lettre de félicitations est écrite par la Seigneurie à l'évêque de Luçon après sa nomination comme président du Sénat de Milan (5); un religieux carme, confesseur du roi, lui ayant fait l'éloge de la Seigneurie, sans rien demander en retour que la bienveillance de Venise pour le couvent de son ordre de Santa Maria de'Carmeni (6), les Pregadi lui octroyèrent un magnifique *safil ligado* en signe de leur reconnaissance (7). La restitution des sujets coupables de crimes de droit commun était ordinaire entre les deux états : le 4 juin 1500, le cardinal d'Amboise réclame au podestat de Crema deux Français retenus prisonniers à Crema, qui avaient participé à l'assassinat du capitaine de justice à Milan. Les recommandations du roi ou des ministres pour les Vénitiens étaient fréquentes : le 4 juillet, le roi adressait des lettres à la Seigneurie en général et au conseil des Dix spécialement pour recommander un certain Matteo Coppola qui allait traiter diverses affaires à Venise même (8). La Seigneurie ne se montrait hostile à ces recommandations que quand il s'agissait de ses sujets exilés ; c'est ainsi que, le 5 novembre, Louis XII ayant recommandé, par une lettre autographe, un certain Pier Leone,

(1) MARINO SANUTO, III, 227, communication de N. Michiel, d'après une lettre de Louis XII. Venise, 15 avril 1500, *in colegio*.

(2) *Ibid.*, III, 423, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 19 juin 1500.

(3) *Ibid.*, III, 48, Venise, fin octobre 1499. « In questi giorni. »

(4) *Ibid.*, III, 126, 23 février 1500.

(5) Costabili au duc de Ferrare, 21 décembre 1499.

(6) MARINO SANUTO, III, 270, B. de Boninis, Venise, 30 avril 1500.

(7) *Ibid.*, III, 303, Venise, *in colegio*, 8 mai 1500.

(8) Trevixam à la Seigneurie, 4 juillet 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 681.

exilé de Venise, la Seigneurie chargea ses ambassadeurs de prier Louis XII de « *fermer ses bienveillantes oreilles à des pétitions si exorbitantes* »(1), et de l'avertir de la monstruosité du crime qui avait fait exiler ce scélérat. L'évêque de Luçon ayant écrit le 12 à la Seigneurie pour recommander un certain Hieronimo di Melze, coupable d'avoir occupé Trezzo et d'en refuser la restitution à Venise, elle lui fit répondre que c'était un sien rebelle, indigne de pitié, et l'évêque la fit alors prier de le traiter, pour l'amour de lui, avec le plus d'indulgence possible (2). Les désirs personnels du roi ou des ministres étaient accueillis avec empressement et aussitôt satisfaits ; nous avons mentionné déjà la demande de *falcone sacro*, faite par d'Amboise ; le 18 juillet, Trevixam demande, au nom du roi, six onces de bleu d'outremer pour «une peinture très belle», qu'il faisait exécuter au château de Blois (3). Des relations bienveillantes et cordiales existent aussi entre la Seigneurie et La Trémoille, qui, au mois d'avril, échangent des lettres de congratulation (4), entre la Seigneurie et d'Aubigny, que Trevixam, qui avait dîné avec lui peu de jours avant son départ de Lyon, recommande à Venise de traiter avec honneur, étant un « homme de bien» et un des « premiers de la cour (5)»; D'Aubigny, en recommandant, lui aussi, son grand ami Coppola à la Seigneurie, se déclarait disposé à lui rendre tous les services qu'il pourrait, comme lieutenant-général du roi en Milanais (6). On pourrait citer encore un grand nombre de faits analogues(7); ceux-ci suffisent amplement à caractériser les relations franco-vénitiennes d'après septembre 1499 : de la cordialité de part et d'autre, avec un peu d'obséquiosité empressée de la part de Venise, mais avec la réserve complète de ses droits.

(1) La Seigneurie à Trevixam, 5 novembre 1499. Voir l'*Ambassade d'Accurse Maynier*, texte publié.

(2) Marino Sanuto, III, 547, V. Guidoti à la Seigneurie, 23 juillet 1500 ; III, 506, M. de Luçon à la Seigneurie, 12 juillet 1500.

(3) *Ibid.*, III, 542, Trevixam à la Seigneurie, 18 juillet 1500, Lyon.

(4) *Ibid.*, III, 237, Venise, *in colegio*, 18 avril 1500.

(5) *Ibid.*, III, 472, Trevixam à la Seigneurie, 1er juillet 1500.

(6) D'Aubigny au doge, au conseil des Dix et à Nicolò Michiel, Gabello en Savoie, 7 juillet 1500. Venise, *Lettere*, II, 26. — Dans la même liasse, est aussi conservée une lettre de M. de Ligny (Lyon, 3 juillet 1500) recommandant le même Coppola à la Seigneurie.

(7) Beaucoup de Français, y compris Ligny, allèrent visiter Venise et y séjourner « a solazo ». On signalait deux touristes de ce genre allant à Venise qui étaient de passage à Mantoue le 18 septembre 1499 (Mantoue, *loc. cit. Copialettere*, 162).

IV.

La façon dont s'exécutèrent les diverses clauses du traité d'alliance franco-vénitien prouve, comme la cordialité des relations diplomatiques et personnelles des deux états, la continuité de leur bonne intelligence.

La cession de la Ghiara d'Adda, qui, comme l'écrivait l'ambassadeur vénitien à Rome, était « un beau lopin de terre » (1), avait été le prix de l'appui prêté par Venise à la France ; les troupes vénitiennes avaient occupé ce territoire sans difficulté. Mais la Seigneurie pouvait craindre que, n'ayant plus besoin de son concours, Louis XII essayât de revenir sur sa parole ; beaucoup de gens en effet, soit en France, soit en Italie, qui en voulaient à Venise, conseillaient au roi de garder Crémone ; mais Louis XII se montra décidé à exécuter loyalement le traité conclu ; quand il apprit de Loredam, le 17 septembre, l'entrée des Vénitiens à Crémone, il lui dit : « Nous voulons conserver notre foi à la Seigneurie, quoi qu'en disent les malveillants ». D'Amboise répétait le lendemain et confirmait ces paroles royales à l'ambassadeur. A Milan, où l'opinion était très hostile à ce démembrement du duché, Trivulce disait aussi, tout en trouvant que la Seigneurie avait payé bien cher le château de Crémone et en se plaignant des lenteurs de l'armée vénitienne, que le roi tiendrait sa parole. Quand le roi fut en personne à Milan, il eut à soutenir un nouvel assaut des patriciens, qui lui dirent : « Majesté, voulez-vous vous maintenir dans ce duché contre le seigneur Ludovic ? Ne le divisez pas, gardez-le tout entier. Crémone et la Ghiara, que vous avez données aux Vénitiens, sont la cinquième partie de cet état ; reprenez-les pour vous et ne les leur laissez pas » ; mais Louis XII se bornait à sourire sans répondre (2). Plus tard, l'évêque de Luçon

(1) Marino Sanuto, II, 1312. L'ambassadeur vénitien à Rome, à la Seigneurie, 11 septembre 1499. — II, 1343. Loredam à la Seigneurie, Suse, 17, 18, 19 septembre 1499.

(2) *Ibid.*, III, 37. Lettre de Milan, 18 octobre 1499. L'ambassadeur florentin Ridolfi écrivait de Venise le 18 octobre pour annoncer simplement la cession de Crémone à la République. Il dit d'abord que les Milanais n'ont pas encore conclu de convention. « Contentandosi da buone parole e non doveva manchare loro ancora con effecto buon pacto dal re; e nel medesimo modo ha havuta questa illustrissima signoria Cremona e quelli altri luoghi di Ghiaradada, et hora si muovono qui li ambasciatori a dare la obedientia e capitolare [Reg. XXXIX, fol. 47] ».

accueillit aussi assez mal Costabili, qui lui proposait de profiter de l'occasion de la guerre turque pour reprendre la Ghiara ; il lui répondit simplement : « Le roi n'a pas cette intention » (1). Crémone et la Ghiara restèrent donc à Venise.

Le traité avait cédé aux Vénitiens Crémone et tout son territoire sans réserve, et, de plus la Ghiara d'Adda et tout le pays sur la rive gauche de l'Adda, sauf Lecco. Mais ce dernier article n'avait pas toute la précision nécessaire ; Louis XII n'avait entendu céder les territoires sur la rive gauche de l'Adda, que dans la plaine lombarde : aussi y eut-il quelques conflits pour l'attribution de divers bourgs et villages fortifiés. Aussitôt après l'occupation du Crémonais, les magistrats vénitiens de Bergame émirent des prétentions sur la partie de la Valteline à l'est de l'Adda (2); Venise ne méprisa pas cette revendication (que cependant Marino Sanuto a traitée assez légèrement), et, dans son programme du 28 septembre, elle chargea ses ambassadeurs de réclamer à Louis XII la cession de ces territoires, pour la raison que « le fleuve Adda n'existe pas seulement en aval de Lecco, mais aussi en amont, et partage la Valteline en deux parties à peu près égales. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir hésitation et nous croyons que toutes les places à nous promises par les traités nous seront livrées » (3); ce territoire, dont l'importance stratégique était grande, resta cependant à la France (4). Une autre difficulté se produisit au sujet de la portion du territoire lodesan située sur la rive gauche de l'Adda, quart de sa superficie totale, que les Lodesans refusaient net de céder aux Vénitiens ; la Seigneurie réclama aussi des portions du territoire Crémonais situées sur la rive droite du Pô. L'opinion générale était d'ailleurs que les Vénitiens finiraient par accepter la volonté royale (5). Louis XII fut en effet intraitable sur la question des territoires et des ouvrages de défense contestés de Lodi et de Pizzighetone, il se fâcha: «*Quod scripsi, scripsi*». et il en décida la démolition ; pour les territoires crémonais transpadans, il pensait, d'accord avec le cardinal d'Amboise et Tri-

(1) Costabili au duc de Ferrare, 28 décembre 1499.

(2) Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 131. Instructions de Venise à ses ambassadeurs près Louis XII, 28 septembre 1499. Voir l'*Ambassade d'Accurse Maynier*, app. VIII, pag. 96. Marino Sanuto, II, 1374-1375, 28 septembre 1499.

(3) Marino Sanuto, II, 1334, rectori de Bergame à la Seigneurie, 17-19 septembre 1499.

(4) Voir *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, app. VIII.

(5) Ridolfi à la Seigneurie de Florence, Venise, 9 octobre 1499.

vulce, qu'ils lui appartenaient; d'où les ambassadeurs vénitiens à Milan concluaient : «*ergo* on n'obtiendra rien» (1). La Seigneurie ne se tint pas pour battue ; dans les nouvelles instructions du 12 octobre, elle recommanda à ses ambassadeurs d'insister de nouveau sur la cession intégrale du territoire crémonais : « Il ne pouvait y avoir d'incertitude sur le principe ; le texte des articles était formel; il y aurait les plus grands inconvénients à disjoindre la tête et les membres ». La Seigneurie protestait en même temps contre la démolition du bastion de Lodi et en réclamait la reconstruction et la remise à ses officiers; elle réclamait aussi de petites tours en face de Trezzo sur la rive gauche de l'Adda (2). Malgré son insistance, elle n'obtint presque rien : le bastion de Lodi ne fut pas reconstruit, car son existence compromettait la sûreté de Lodi ; les châteaux du Crémonais situés au delà de l'Adda et du Pô, n'étant pas spécifiés dans le traité, restèrent à la France (3) ; seules les tours en face de Trezzo, peu importantes, de l'aveu même de Venise, lui furent rendues, avant même la fin de 1499 (4). Louis XII observait donc strictement la lettre des traités dans la délimitation des nouvelles frontières franco-vénitiennes. A en croire quelques observateurs, ce n'était que malgré lui : ainsi, en décembre 1499, les Vénitiens ayant commencé des fortifications et des approvisionnements sur la frontière, Louis XII déclara ne pas comprendre le but de ces travaux, et pria ses alliés de les interrompre et de « ne pas lui donner occasion de mal penser d'eux ». « Il est fort en colère, dit Jamet de Nesson, et sa plus grande joie serait qu'on lui manquât de parole » ; ce qui l'eût autorisé à reprendre sa liberté d'action (5). Les droits financiers et les douanes

(1) Marino Sanuto, III, 28, ambassadeur vénitien à Milan à la Seigneurie, 11 octobre 1499.

(2) Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 142. Instructions de Venise à ses ambassadeurs près Louis XII, 12 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 421.

(3) Ridolfi à la Seigneurie de Florence, Venise, 21 octobre 1499. Florence, *ibid. Lettere estere*, reg. XXXIX.

(4) Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVII. Instructions de Venise à ses ambassadeurs près Louis XII, 28 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 489. — Au mois de juillet 1500, un nouvel incident du même genre se produisit. Antonio Maria Pallavicini, gouverneur de Cassano pour le roi, réclama le port sur l'Adda pour le compte du roi (les rectori de Bergame, 4 juillet 1500. Marino Sanuto, III, 465).

(5) Gemetto de Nesson au marquis de Mantoue, 19 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 481.

suivaient naturellement le sort des territoires auxquels ils se rattachaient. Le gouvernement de Trivulce essaya de retenir la perception à Crémone et Casalmaggiore des douanes sur les marchandises circulant sur le Pô, qui constituaient le revenu le plus important de la ville et qui depuis fort longtemps étaient en sa possession ; le percepteur milanais Filippo del Poggio prétendit que ce droit devait rester au roi, en vertu de certains titres d'ailleurs contestables, et dont l'authenticité parut, de plus, douteuse aux provéditeurs vénitiens. La Seigneurie protesta aussitôt contre cette prétention, violation flagrante du traité, qui abandonnait à Venise la juridiction de Crémone sans aucune réserve, et elle chargea Trevixam et Dolce de rappeler au roi quelle était l'étendue de ses droits et de prier Trivulce et Sacierges de retirer les ordres signifiés à Crémone par del Poggio (1). Dès l'occupation de la Ghiara par Venise, Trivulce avait conclu un accord avec le provéditeur Morexini pour la liberté du commerce entre les deux pays ; deux commissaires milanais et deux vénitiens se rencontrèrent à Cassano pour en régler les conditions (2).

Le transfert de la possession de Crémone à la république vénitienne eut un contre-coup sur les intérêts de quelques particuliers. De là aussi quelques difficultés. — Le roi avait donné au cardinal d'Amboise une maison sise à Crémone, ancienne possession de Cicco Simonetta; le cardinal fit demander au sénat vénitien par Maynier de lui en reconnaître la propriété ; le Sénat lui répondit que depuis de longues années cette maison avait passé aux mains d'un citoyen de Crémone, lequel y avait dépensé beaucoup d'argent et qu'on ne pouvait en déposséder ; il lui offrit en échange une autre maison à Crémone ou ailleurs (3). Le comte de Caiazzo réclama longtemps à Venise son château et domaine de Cavalchabo en Crémonais ; le roi

(1) Venise, *Secreta Senatûs*, reg. XXXVII, fol. 163 et 164 v°. Instructions de la Seigneurie à J. Dolce, secrétaire à Milan, 23 décembre 1499, et à Trevixam, ambassadeur en France, 28 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 487, 489 et 493.

(2) Morosini au gouvernement provisoire, 7 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 350.

(3) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 140 v°. Lettre de la Seigneurie à ses ambassadeurs à Milan, 12 octobre 1499. « Fuit nobis responsum verum esse quod domus petita fuit quondam domini Cicchi, sed jam multos annos empta fuerat a quodam cive Cremonensi, qui etiam postea plurimas fecerat impensas in reparatione et augumento ipsius domûs....»

paraissait désirer qu'on le lui rendît (1) et, le 26 janvier, en demanda pour lui à la Seigneurie la restitution ; Venise lui fit expliquer par l'ambassadeur (2) que Caiazzo ne possédait ses biens du Crémonais que comme pension de Ludovic Sforza et non comme son domaine propre : le roi répondit qu'en ce cas la Seigneurie devait les garder (3). D'Amboise autorisa aussi Venise à conserver la jouissance des biens de Francesco Bernardino Visconti et de divers autres Milanais, tant que leur situation à l'égard du roi et de la France ne serait pas fixée (4). La question de l'évêché de Crémone fut plus grave : fallait-il le considérer comme une propriété privée de son titulaire Ascanio Sforza, ou comme une propriété politique ? La Seigneurie adopta cette dernière opinion, de crainte de mécontenter le roi, et en refusa énergiquement et par deux fois la restitution à Pier Griffi, envoyé du cardinal ; la Seigneurie perçut pour son compte les revenus de l'évêché ; elle se vanta fort d'ailleurs de ce refus auprès du roi (5). Comme le diocèse était fort riche, elle décida de le garder pour un vénitien, et en juin 1500 elle le refusa au cardinal de La Rovère (6).

Le gouvernement français surveilla le paiement des dettes du gouvernement de Ludovic Sforza envers Venise. Il lui devait soixante-dix mille ducats pour fourniture de sel, créance garantie par les biens du milanais Ambrosio da Corte. Aussitôt après l'occupation française, Venise s'inquiéta de sauvegarder cette créance, et demanda qu'on interdît à son répondant la vente de ses biens ; Trivulce appuya cette réclamation qu'il trouvait juste, et rassura Dolce : « Sachez que Da Corte a cent mille ducats au soleil et que je n'en laisserai rien vendre » (7) ; la Seigneurie demanda de plus à être payée sur ces biens (8) ; cette affaire cependant ne fut pas traitée pendant le séjour du roi à Milan, et le désir d'en obtenir une solution immédiate

(1) Marino Sanuto, III, 270, 192, B. de Boninis à la Seigneurie, Lyon, 30 avril 1500; Louis XII à la Seigneurie, 26 janvier 1500, présenté (lettre le 3 avril).

(2) *Ibid.*, III, 423, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 19 juin 1500.

(3) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 725.

(4) Marino Sanuto, III, 347, Zorzi à la Seigneurie, 19 et 20 mai, Milan.

(5) *Ibid.*, III, 55, Venise, 18 octobre 1499 ; *ibid.*, *A. d. S.*, *Secreta Senatûs* XXXVII, fol. 189, la Seigneurie à Trevixam, Venise, 19 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 597.

(6) *Ibid.*, III, 421. Venise, 26 juin 1500, *in colegio*.

(7) *Ibid.*, II, 1326, Dolce à la Seigneurie, Milan, 16 septembre 1499.

(8) Voir *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, app. VIII.

fut un des motifs de l'envoi auprès de Trivulce (1) d'un secrétaire résident chargé de renouveler les réclamations vénitiennes, de lui rappeler qu'il les avait approuvées, et de refuser absolument toute transaction qui aurait fait défalquer de la somme due la somme proportionnelle afférente au territoire de Crémone devenu vénitien (2) ; au mois de juin, cette affaire était encore en suspens.

Le traité franco-vénitien contenait une clause obligeant le roi de France à secourir la République contre les Turcs, alliés de Ludovic Sforza. Louis XII exécuta cette partie de ses engagements exactement, mais avec une extrême lenteur (3) ; ses préparatifs maritimes commencèrent en juillet et août 1499 : dès le 7 septembre, Accurse Maynier pouvait annoncer que la flotte royale se disposait à opérer sa jonction avec la flotte vénitienne ; mais les remerciements qui lui furent adressés à ce propos furent bientôt suivis de nouvelles instances, car le 13 septembre, on apprenait à Venise les désastres de l'armée de mer. Maynier en exprima les condoléances du roi, qu'il renouvela le 19 septembre, après la perte de Lépante ; il déclara que l'assistance de la France était toujours assurée à la Seigneurie, et que, non seulement les troupes royales, mais même des volontaires s'offraient à Venise. M. de Beaumont avisait de Crémone Maynier que des soldats français voulaient venir à la solde de la Seigneurie contre les Turcs (4). Maynier transmit ces offres à Venise et reçut ses remerciements ; mais toutes ces promesses et ces propositions ne la satisfaisaient pas ; bientôt, sa situation devint critique et un secours immédiat fut nécessaire. Le premier point traité dans l'instruction de Venise à ses ambassadeurs près Louis XII est justement son concours contre le Turc (5) : « L'ennemi est aux portes de l'Italie et la menace par terre et par mer ; déjà l'on peut redouter, si l'on n'y met un puissant obstacle, l'asservissement de l'Italie et la destruction du monde

(1) Venise *Secreta Senatûs* XXXVII, fol. 151-61, 26 novembre 1499. Marino Sanuto, III, 59.

(2) Venise, *A, d. S. Secreta senatûs*, reg. XXXVII. fol. 161, Commissio Joannis Dulcis, secretarii nostri, etc., 10 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 476.

(3) La guerre turco-vénitienne étant dans son ensemble étrangère à mon sujet, je me borne à raconter ici ce qui touche les relations diplomatiques engagées à son égard entre Louis XII et Venise.

(4) Marino Sanuto, II, 1222, 1286, 1324, 1351. Venise, *in colegio*, 7, 13, 19 et 25 septembre 1499.

(5) Voir L'*Ambassade d'Accurse Maynier*, app. VIII.

chrétien. » Les Turcs venaient de prendre Naupacte et menaçaient les autres places du Péloponèse ; vingt mille cavaliers envahissaient l'Istrie et le Frioul (1) : « Nous avons fait ce que nous pouvons pour la défense de notre état, que l'on peut justement appeler le bouclier et le boulevard de la chrétienté, mais nos épaules faiblissent sous ce poids. » La Seigneurie ajoutait qu'elle connaissait par Loredam l'intention du roi de secourir non seulement ses alliés les Vénitiens, mais les chrétiens en général: « Ce rôle convient spécialement à Sa Majesté ; ce fut toujours celui des rois très chrétiens ses ancêtres, qu'elle veut sûrement surpasser. » La Seigneurie montrait ensuite à Louis XII que, possesseur du Milanais, il était intéressé à l'éloignement des Turcs de l'Italie, le remerciait de ses préparatifs militaires de terre et de mer et de son intention de lever un décime sur les biens ecclésiastiques ; elle lui demandait surtout de hâter ses préparatifs et d'envoyer le plus possible de gros vaisseaux : en même temps elle sollicitait son intervention diplomatique auprès du Turc, et lui demandait d'écrire au sultan une lettre comminatoire, lui enjoignant de cesser ses attaques contre Venise et de la lui expédier par un héraut officiel le plus tôt possible. La Seigneurie espérait même que les forces tout entières de la chrétienté pourraient se réunir contre les Turcs et que Maximilien adhérerait à cette nouvelle croisade au lieu de continuer à favoriser les intrigues de Ludovic Sforza. Louis XII, se rendant aux prières de la Seigneurie, envoya une ambassade au Sultan. Cette ambassade passa à Venise le 4 novembre 1499, au milieu de la joie universelle, et la Seigneurie prit des mesures pour assurer la commodité de son voyage (2). Ces démarches diplomatiques n'eurent pas le résultat qu'attendait la Seigneurie. Au mois de janvier 1500, le sultan préparait une nouvelle flotte encore plus nombreuse et plus redoutable que celle de l'année précédente ; Venise se hâtait d'en informer le roi, en ajoutant que ces armements se faisaient à l'instigation de Ludovic Sforza, qui avait envoyé au sultan Ambrosio Buciardo (3), et en demandant le secours de la flotte française.

(1) On voit que la Seigneurie ne prenait pas au sérieux la nouvelle enregistrée dans le *Chronicon Venetum* (pag. 120) que «le Turc» mécontent de voir que Ludovic Sforza n'avait pas tenu sa promesse d'attaquer Venise le jour de la Saint-Jean (1499) avait fait couper la tête à un envoyé Milanais qui était dans son camp.

(2) *Secreta Senatûs*, reg. XXXVII, fol. 151 v°. La Seigneurie à son ambassadeur en France, 4 novembre 1499.

(3) Venise, *Secreta Senatûs*, reg. XXXVII, fol. 189. La Seigneurie à son

Louis XII ne se pressa pas de se rendre aux désirs de la Seigneurie; le 4 avril, il parlait encore au futur à Trevixam de la flotte de Provence qu'il allait préparer, et, à la fin du mois, il lui disait : « Cette flotte ne sera pas un *tantosto* de France ; elle aura une véritable existence » ; il annonçait en même temps qu'il allait demander au pape que la confiscation des biens des rebelles de l'Eglise fût appliquée aux frais de la guerre (1). Trevixam réussit cependant, du moins s'en donne-t-il le mérite, à décider le roi. Mais les ministres ne s'entendaient pas : d'Amboise voulait faire armer quatre navires à Gênes; Etienne de Vesc jugeait préférable d'employer les vaisseaux de Provence, où il serait facile de trouver des hommes et de l'artillerie. La Trémoille, Trivulce, le cardinal d'Amboise, montraient du reste le plus grand zèle ; le 20 mai, le cardinal manifestait l'intention de surseoir à l'expédition de Naples « à cause du Turc » et de consacrer aux frais de l'armement les revenus séquestrés d'Ascanio ; Trivulce promettait d'envoyer des soldats combattre en Frioul (2); de France, l'ambassadeur vénitien annonçait que le roi était disposé à lever une dîme contre les Turcs, mais qu'il voulait exiger de la Seigneurie la fourniture des quatre mille suisses qu'elle était obligée de lui donner pour cette expédition (3) ; M. de Montoison offrait à la Seigneurie d'aller combattre les Turcs avec ses soldats (4). De Vesc et le cardinal s'étant mis d'accord, le cardinal donna ordre à M. de Ravenstein d'interrompre sa saison de bains et de retourner à Gênes, où il envoya aussi M. de Piennes pour surveiller les armements maritimes, avec le secrétaire vénitien Marco Bevazam. Mais les Gênois montraient d'assez mauvaises dispositions à cet égard; leurs intérêts dans l'Archipel, où ils possédaient Chio, leur faisaient redouter. après une guerre, les représailles des Turcs ; pour calmer leurs craintes, d'Amboise déclara dans une conversation avec le cardinal de la Rovère que la commune

ambassadeur en France, 17 février 1500. Aussi comprend-on l'étonnement de la Seigneurie, quand, vers le 8 mai, un inconnu écrivit de Padoue qu'Ascanio voulait faire faire la paix entre le Turc et la Seigneurie. Il fut arrêté et on envoya le secrétaire Nicola Aurelio à Padoue pour l'interroger, mais on ne put découvrir l'origine de ce bruit sans raison. Marino Sanuto, III, 301, 8 mai 1500.

(1) Marino Sanuto, III, 227 et 269. Trevixam à la Seigneurie, 4 et 23 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 346 et 347, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 20 mai 1500.

(3) *Ibid.*, III, 204, Lyon, ambassadeur vénitien, 30 mars 1500.

(4) *Ibid.*, III, 344. Le podestat de Crema à la Seigneurie, 22 mai 1500.

de Gênes n'était pas officiellement engagée dans ces armements et qu'ils ne regardaient que le roi (1), Louis XII essayait d'ailleurs de gagner du temps : Trevixam écrit, le 6 juin 1500, que le roi attendait pour prendre un parti la réponse du cardinal; quand il allait renouveler auprès de lui ses sollicitations, le roi, à l'en croire, rougissait, baissait les yeux et balbutiait. D'Amboise, mécontent de la résistance des Gênois, leur avait rappelé qu'aux termes de leurs *capitoli,* ils étaient obligés de faire cet armement; leur résistance fournit d'ailleurs un nouveau prétexte aux retards du roi : il déclara qu'il aimerait mieux perdre le duché de Milan que de laisser pâtir la Seigneurie, qu'il enverrait sa flotte, mais que l'armement de cette flotte à Gênes présentait des difficultés. A de nouvelles sollicitations de l'orateur vénitien, Louis XII répondit : « Les choses ne peuvent pas se faire ainsi »; enfin Trevixam obtint une audience du conseil, y parla « *sapientissime* » et le conseil décida définitivement de faire l'armement demandé (2) ; mais Trevixam craignait que ce ne fût trop tard. Cette crainte et ce mécontentement furent partagés par la Seigneurie. Le 15 juillet 1500, en communiquant à Maynier les mauvaises nouvelles de l'armée de mer, le doge disait : « Dieu pardonne à qui en est cause ! » (3), et peut-être ce mot ne s'adressait-il pas seulement à son amiral ni à Ludovic Sforza, mais aussi un peu à Louis XII, dont la lenteur avait contribué à ces malheurs.

Louis XII finit cependant par se déclarer tout en faveur de Venise. Au mois d'août, il conseilla de renvoyer, sans leur accorder ce qu'ils demandaient, deux ambassadeurs du sultan venus à Venise ; la Seigneurie déclara cette action au-dessus de toute louange, et, « pour tout dire d'un mot, vraiment digne de Sa Majesté et du rang qu'elle tient de Roi très chrétien et de souverain prince chrétien». Accurse Maynier fut chargé par elle d'aller signifier les intentions du roi aux ambassadeurs turcs; leurs paroles et leur attitude signifièrent qu'ils s'en iraient volontiers, et qu'ils faisaient peu de cas de la puissance du roi de France et des autres princes chrétiens. Le 20 août, la

(1) Marino Sanuto, III, 348, 351, 364, 369, 374, 385, Zorzi à la Seigneurie 22, 24, 29, 31 mai et 2 et 8 juin. A en croire un mot de Trevixam (4 juin 1500, Marino Sanuto, III, 422), Gênes aurait préféré fournir des soldats à Venise pour son armée de terre.

(2) *Ibid.*, III, 409 et 422, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 6, 12 et 14 juin 1500.

(3) *Ibid.*, III, 494. Venise, *in colegio,* 15 juillet 1500.

Seigneurie annonça solennellement la décision de Louis XII au corps diplomatique, et surtout aux ambassadeurs de Rome, de Naples, de l'ordre de Malte. Les ambassadeurs louèrent fort cette résolution de congédier les ambassadeurs turcs ; seul, le représentant des chevaliers, Jacques Sarriat, s'en montra mécontent et montra son cœur « plein de venin et de perfidie » ; cependant il leur offrit asile sur son vaisseau, sous prétexte de les reconduire en Turquie, mais dans l'intention arrêtée, croyait-on de les transporter à Gênes ou en Provence, malgré le refus du roi de les recevoir ; aussi la Seigneurie embarqua-t-elle les ambassadeurs turcs sous bonne escorte pour Raguse, d'où ils pourraient retourner en sûreté auprès du sultan. Les ambassadeurs avaient refusé « avec hauteur et insolence » un double de la lettre où Louis XII déclarait ne vouloir pas les recevoir (1). La guerre dura tout l'été, mais Venise n'était pas assez puissante pour résister à la puissance turque, et l'opinion générale, celle du pape lui-même était en octobre que la République traiterait bientôt avec le sultan (2).

Louis XII ne devait pas se borner, en faveur de Venise, à cette action directe, militaire ou diplomatique, contre le Turc. La situation territoriale de la Hongrie obligeait la Seigneurie à se préoccuper de sa politique à l'égard du sultan, auquel elle pouvait ouvrir ou fermer les passages de l'Istrie et du Frioul ; Louis XII dut lui demander son alliance ou du moins sa neutralité ; cette démarche était déjà projetée quand la Seigneurie envoya à Milan une ambassade à Louis XII (3). Mais, vu les lenteurs ordinaires de la diplomatie française, ce ne fut qu'en mars que les ambassadeurs, M. de Marigni, bailli de Sens, et un procureur au conseil du roi, Tutel, se mirent en route ; ils firent, à Venise, le 3 avril, une entrée quasi triomphale, escortés des membres des Pregadi, qui les conduisirent à leur logement à « Cha Barbaro a San Stefano », sur le Canalgrande, et le doge alla lui-même à leur rencontre (4). Le doge chargea Domenico Bolani,

(1) Venise, A. d. S. *Secreta Senatus*, XXXVIII. fol. 57. La Seigneurie de Venise à son ambassadeur près Louis XII, 20 août 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 690.

(2) Costabili au duc de Ferrare, Milan, 21 octobre 1500.

(3) Voir *L'Ambassade d'Accurse Maynier*, app. VIII. Marino Sanuto, III, 28, ambassadeurs vénitiens à Milan, arrivée à Venise le 11 octobre 1499.

(4) Signalés le 31 mars à Rovigo (Marino Sanuto, III, 186, lettre de Contarini, capitaine et podestat de Rovigo à la Seigneurie, Rovigo, 31 mars 1500). Le 1er avril, seize patriciens furent désignés par les Pregadi pour aller à

conseier, Polo Barbo, *savo dil conseio*, et Zorzi Emo, *savio di terra firma*, de s'informer des désirs des ambassadeurs (1) ; le jour même, ils eurent une audience du doge où, à huis-clos, le procureur Tutel prononça en latin un discours sur les avantages de l'alliance franco-vénitienne. Pour favoriser le succès de cette alliance franco-hongroise et du mariage qui devait la sceller, le pape, malgré l'opposition des cardinaux de Sienne et de Santa-Croce, et les protestations des ambassadeurs de Maximilien, de Naples, d'Espagne et de Ludovic Sforza, prononça la dissolution du mariage du roi de Hongrie. A Venise, les ambassadeurs français envoyés en Hongrie étaient de toutes les fêtes ; le 12 avril, ils assistaient à la procession solennelle quand parvint la nouvelle de la capture de Ludovic (2). Leur mission fut heureuse, et, à leur retour en France, ils firent, le 29 juillet, au Sénat de Venise une relation de leur ambassade, Ils avaient obtenu du roi de Hongrie une longue trêve (3).

De son côté, Louis XII avait, après son installation en Milanais, encore besoin de Venise, tant pour assurer le maintien de l'ordre public aux frontières que pour prévenir un retour possible de Ludovic Sforza. La Seigneurie, malgré son désir peu déguisé de s'abstenir de toute intervention nouvelle et de tout supplément de frais militaires, remplit cependant cette partie de ses obligations avec correction et exactitude.

Pendant le voyage du roi en Italie, le cardinal d'Amboise avait signifié à Loredam que le roi laisserait pour sa part mille lances en Italie, et exprimé le désir que la Seigneurie lui prêtât son concours au cas d'un retour offensif de Ludovic Sforza, aidé par Maximilien (4). Aussi, dès le 5 octobre, la Seigneurie s'empressa-t-elle de lui faire savoir qu'elle laisserait volontiers ses troupes dans la Ghiara pour la commune défense de la conquête commune (5) : « La Seigneurie n'était-elle pas

leur rencontre, mais quatre seulement de ces députés s'acquittèrent de leur mission ; les douze autres furent punis d'une amende de dix ducats, qui fut d'ailleurs levée quand ils se furent excusés. (Marino Sanuto, III, 191, Venise, *in colegio*, 2 et 3 avril 1500).

(1) Marino Sanuto, III, 192, Venise, 2 avril 1500. Le 4 avril, Bolani fait au *Colegio* le rapport de sa visite aux ambassadeurs français, mais Sanuto ne l'a pas reproduit. (Marino Sanuto, III, 194, *ibid.*, 4 avril 1500).

(2) *Ibid.*, III, 192, Venise, *in colegio*, 2 et 12 avril; III, 198, Capelo, ambassadeur vénitien à Rome à la Seigneurie, 3 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 558, Venise, *in colegio*, 29 juillet 1500.

(4) *Ibid.*, III, 18, Loredam à la Seigneurie, Pavie, 2 et 4 octobre 1499.

(5) *Ibid.*, III, 20, Venise, *in pregadi*, 5 octobre 1499. Venise, *Secreta*

l'inséparable alliée du roi ? Rien de bon ou de mauvais pouvait-il donc lui arriver dont elle ne prît sa part ? » Cette réponse assez vague ne satisfit qu'à demi les Français ; Trivulce demanda nettement si, certaines éventualités se produisant, les Vénitiens enverraient mille hommes d'armes en garnison dans les territoires voisins du duché, pour être tout prêts à le secourir ? La Seigneurie répondit qu'elle pensait sa précédente réponse suffisamment claire, puisqu'elle avait assuré qu'elle « ferait pour le roi comme pour elle-même »; mais pour contenter Trivulce, elle voulait bien déclarer expressément que non seulement ses troupes iraient défendre les territoires du roi, mais que de plus elle ferait tout son possible pour contribuer à la sûreté de la domination française (1). Cela ne suffisait pas encore : le 19 octobre, Venise dut promettre à Accurse Maynier d'entretenir, malgré ses dépenses pour la guerre turque et les préparatifs contre Maximilien, quatre mille hommes « pour la défense des territoires conquis en commun » (2); encore Louis XII exigeait il spécialement que ces soldats fussent des suisses. La Seigneurie ayant d'abord objecté qu'elle ne saurait qui mettre à leur tête, Maynier déclara qu'elle n'avait pas à s'en inquiéter, que le roi leur donnerait de ses capitaines (3).

Venise était plus volontiers prodigue de ses conseils que de ses secours. Elle ne cessa jamais d'avertir Louis XII des menées et des préparatifs de Ludovic Sforza, sur lesquels elle avait, par les commissaires de ses frontières septentrionales, des renseignements nombreux et sûrs. Le 14 octobre, par exemple, elle l'avertit que, depuis longtemps, on parlait de préparatifs militaires faits à l'instigation de Ludovic par Maximilien sur divers points de sa frontière. Ces bruits, tant que durait la guerre entre Maximilien et les Suisses, étaient peu vraisemblables, mais, après la conclusion de la paix, ils prirent plus de consistance ; alors Venise, tout en faisant elle-même quelques prépa-

Senatûs, XXXVII, fol. 137 v°. Instructions de Venise à l'ambassadeur Loredam, 5 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 414.

(1) Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 142. Instructions de la Seigneurie à ses ambassadeurs, *in pregadi*, 12 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 421.

(2) Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 145 v°. La Seigneurie à ses ambassadeurs à Milan, 19 octobre 1499.

(3) Beaucoup furent incrédules. Ridolfi croyait que la Seigneurie avait fini par refuser ce corps auxiliaire (Ridolfi à la Seigneurie de Florence, 21 octobre 1499).

ratifs, conseilla au roi de tenter au plus tôt la prise de Tiranno, pour que rien du Milanais ne restât plus à leurs communs ennemis (1), et qu'une attaque de leur part fût plus malaisée ; le but secret de ce conseil était d'ailleurs d'obtenir par l'attaque de Tiranno une diversion des préparatifs militaires allemands et de détourner les troupes de Maximilien de ses propres frontières (2).

Dans ses relations directes avec Ludovic Sforza, Venise agit toujours en alliée correcte de la France ; mais sa fidélité fut mise à une rude épreuve pendant le retour offensif du prince milanais. Pressée par les Français de leur prêter un concours effectif, sollicitée par Ludovic d'observer la neutralité en échange de la cession du Crémonais, la Seigneurie remplit ses engagements envers la France, sans prendre d'ailleurs une part bien active aux opérations militaires. A la fin de janvier, le doge Barbadico répéta par trois fois l'ordre aux recteurs vénitiens de Lombardie d'interdire aux nouveaux sujets de la République de se rendre auprès de Ludovic Sforza ou dans son armée; quelques Crémonais purent cependant aller le rejoindre. Trivulce s'en plaignit à Dolce, et, le 31 janvier 1500, le doge lui fit savoir le renouvellement le plus formel des ordres antérieurs (3). Mais à son retour, Ludovic ne s'en flatta pas moins de pouvoir rallier Venise à son parti. Le 6 février 1500, trompé par l'inaction de la République, il écrivait au marquis de Mantoue : « Les Vénitiens n'ont fait à notre égard que des démonstrations favorables depuis notre retour ; ils semblent vouloir ne point nous gêner dans la reprise de nos terres et des places voisines de leurs frontières » Le bombardement d'une tour du pont de Pizzighetone, sur la rive droite de l'Adda, ne lui ouvrit pas les yeux (4). Il s'efforçait d'ailleurs de faire croire qu'il n'était

(1) Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 143, la Seigneurie à ses ambassadeurs près Louis XII, 14 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 425.

(2) En échange, la Seigneurie obtint de Louis XII, en décembre, l'ordre pour le contingent français de César Borgia de respecter les villes et territoires de ses alliés et protégés. Cette expédition de César Borgia l'inquiétait en effet beaucoup ; elle craignait pour ses territoires de Ravenne les conséquences de son voisinage et de son ambition. En novembre se répandit même le bruit peu vraisemblable que les Vénitiens secouraient secrètement la comtesse de Forli contre le duc de Valentinois (J. Cotta à Ludovic Sforza, Trente, 10 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 420).

(3) Milan, A. d. S. *Cartegg. gener.* Barbadico à Zuam Dolce, secrétaire à Milan, 31 janvier 1500.

(4) Lettre de Ludovic Sforza au marquis de Mantoue, 6 février 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 571.

pas en guerre avec Venise ; il faisait dire aux provéditeurs du camp : « Je suis prêt pour ma part à faire tout ce que voudra la Seigneurie. Qu'elle commande comme il lui plaira. Elle obtiendra tout de moi» (1). Il laissait croire à son accord avec Venise, et cette croyance n'avait pas été étrangère au bon accueil fait par les Milanais à sa restauration (2); on pensait d'ailleurs généralement que la solution de la guerre dépendait de Venise ; un homme de Caravaggio, à qui Ludovic demandait un jour : « Que dit-on de moi? », lui répondait. « Que vous resterez dans vos Etats, si vous avez Venise pour vous. » Ludovic Sforza s'adressa personnellement à la Seigneurie, le 9 février (3). Ascanio disait : « Les Vénitiens se font aider par les Français ; nous, nous appellerons à notre aide les Turcs et les Allemands. Mais mieux vaudrait nous mettre d'accord entre nous et nous réunir pour chasser les Français » (4). Ludovic était disposé à abandonner à la Seigneurie, Crémone et la Ghiara, en échange de son appui contre la France. Il lui fit restituer les deux tours de la rive gauche de l'Adda, dont elle réclamait la possession ; le 11 février, il rétablit la liberté du commerce et de la circulation entre les territoires vénitiens et milanais. Il dépêcha même à la Seigneurie un ambassadeur pour renouveler ses protestations d'amitié, et offrir de confirmer et d'augmenter les cessions de territoires, faire rétablir la paix entre le Sultan, « son ami», et la République de Venise. La Seigneurie se borna à communiquer immédiatement au roi de France un résumé de ces propositions qu'elle repoussa (5).

Pendant la guerre contre Ludovic, Louis XII demanda à Venise de ne donner asile sur ses terres à aucun émigré milanais ; la Seigneurie ordonna sur-le-champ à ses officiers de Crémone de refuser l'entrée de la ville aux Milanais et d'expulser ceux qui s'y étaient déjà retirés ; les recteurs vénitiens bannirent pour dix ans les Crémonais qui s'étaient joints à l'armée ducale, et interdirent au reste des habitants de sortir de la

(1) Marino Sanuto, III, 105, Z.-A. Dandolo, provéditeur à la Seigneurie à Caravazo, 9 février 1500.

(2) *Ibid.*, III, 111, Venise, 15 février 1500.

(3) *Ibid.*, III, 105, Ludovic Sforza à la république de Venise, 9 février 1500.

(4) *Ibid.*, III, 147, Marzello à la Seigneurie, Treviglio, 14 mars 1500.

(5) Seregni au duc de Ferrare, 9 février. Marino Sanuto, III, 105, rectori de Brescia à la Seigneurie, 9 février ; Malatesti au marquis de Mantoue, 11 février ; Marino Sanuto, III, 120, avis de Milan, arrivés à Venise entre le 15 et le 20 février.

ville sans autorisation (1) ; après la défaite définitive de Ludovic, la Seigneurie lança deux nouvelles proclamations, l'une contre les citoyens du Crémonais qui avaient servi le duc pendant la guerre (tous ceux qui n'étaient pas revenus après les premières ordonnances furent déclarés rebelles et leurs biens furent confisqués) (2), l'autre contre les estradiots qui avaient déserté le service de la République pour celui du Milanais. Venise suivit une politique analogue envers les sujets de l'ancien duché de Milan : tout d'abord ses administrateurs les avaient autorisés à se retirer sur ses territoires, sous prétexte de fuir la tyrannie de Ludovic ; mais quand la Seigneurie connut les intentions précises du roi de France, elle interdit à ses officiers d'accorder plus longtemps de pareilles autorisations.

La Seigneurie prêta son concours militaire à l'armée française ; elle réunit plus de mille hommes sur les rives de l'Adda, d'autres troupes à Lodi, dans le Véronais, en prévision d'attaques possibles du marquis de Mantoue ; à son avis, c'était la crainte de ces troupes qui avait empêché le marquis d'attaquer le Crémonais ou de se déclarer en faveur de Ludovic Sforza. Elle avait, selon le désir de Louis XII, voulu faire une levée de Suisses ; elle tenta de les recruter elle-même, mais l'ambassadeur qu'elle envoya à Berne pour opérer ce recrutement ne put traverser les Alpes, occupées par les troupes ennemies ; la République, pour gagner du temps, songea à lever de l'infanterie italienne, et ce fut aussi l'avis de J.-J. Trivulce ; de plus, elle accepta l'offre de Louis XII de lui procurer des Suisses, lui en demanda deux mille avec des chefs exercés et lui envoya quatre mille florins pour les premiers frais de ces recrutements (3). Louis XII lui répondit le 13 mars par une lettre de remerciement que la Seigneurie trouva « parfaite » (4); Venise consentit même à payer quatre mille Suisses dont le bailli de Dijon achevait entretemps le recrutement pour Louis XII, et versa d'avance douze mille ducats, soit un mois de leur solde (5).

(1) Marino Sanuto, III, 102 et 139, 7 février et 3 mars 1500.

(2) Venise, *Secreti Senato*, XXXVIII, fol. 18, 22 avril 1500, et *Senato Terra*, XIII, fol. 97 v°.

(3) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, reg. XXXVIII, la Seigneurie à ses ambassadeurs en France, le 5 mars 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 611.

(4) Marino Sanuto, III, 159, Louis XII à la Seigneurie, 13 mars 1500.

(5) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVIII, fol. 10 à 18, la Seigneu-

Venise, d'autre part, sut réprimer les violences et les crimes dont les soldats français pouvaient être individuellement victimes ; en avril, les gens de Giulio da Martinengo, ayant attaqué, dévalisé et blessé quelques cavaliers français, les provéditeurs firent aussitôt rétablir l'ordre, par Alvise da Piero.

Voyant la Seigneurie insensible à ses avances, Ludovic Sforza changea de politique à son égard et essaya de l'intimidation. Vers la fin de mars, on répétait à Venise ses paroles : «qu'il s'étonnait que la Seigneurie voulût embrasser tant d'affaires à la fois, qu'il ne voyait pas comment elle se défendrait, et qu'avant peu elle aurait à travailler pour sauvegarder, non plus les conquêtes de Louis XII, mais ses propres territoires» (1).

Ces preuves de fidélité de Venise ne contentaient pas tous les membres du gouvernement français. Trivulce aurait voulu que la Seigneurie prît une part plus active à la guerre, et se plaignait de la lenteur de ses troupes ; les anciens partisans français de Ludovic Sforza s'efforçaient d'interpréter en mauvaise part toutes les actions de la République. Le 8 avril, la Seigneurie écrivit à Louis XII pour protester contre les allégations de Trivulce et leur mauvaise interprétation par ses ennemis : « Elle avait ordonné à ses troupes de franchir l'Adda, mais voyant Trivulce, non seulement ne pas résister à l'attaque des ennemis, mais se retirer à Novare, et abandonner le terrain aux mécontents ; voyant qu'à laisser les terres de l'Adda sans garnisons, elle risquait de causer quelque irréparable malheur; voyant se réunir à Milan quinze mille hommes pour attaquer ses propres troupes de concert avec l'armée de Ludovic, la Seigneurie avait préféré commander à ses troupes de rester dans les territoires nouvellement acquis et y maintenir l'ordre » (2). Elle affirmait avoir d'ailleurs rempli scrupuleusement toutes ses obligations. Cette lettre de protestations fut votée à l'unanimité (3).

rie à ses ambassadeurs en France, 27 mars 1500 ; Marino Sanuto, III, 163. Venise, 27 mars 1500, *in pregadi*. III, 241, podestat à la Seigneurie, Treviglio 17 avril 1500 : « Instrumentum securitatis per quod fatetur R. Cardinalis Rothomagensis nomine Christianissimæ majestatis recepisse ab illustrissimo domino veneto ducatorum novem millia pro dando Elvetiis (Venise, Commemoriali, XVIII, fol. 152 v°. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 640).

(1) Marino Sanuto, III, 177, fin de mars 1500.

(2) Venise *Secreta Senatûs*, XXXVIII, fol. 18, La Seigneurie à ses ambassadeurs en France, 8 avril 1500.

(3) Marino Sanuto, III, 205. Venise, *in colegio*, 9 avril 1500.

La sagesse de Venise fut récompensée par les événements; la victoire redoubla naturellement l'ardeur des manifestations franco-vénitiennes ; ce fut le 12 avril, pendant la procession solennelle, qu'arrivèrent les courriers porteurs de la nouvelle, disant avoir fait cent quatre vingts milles depuis la veille ; le doge donna aussitôt l'ordre de sonner les cloches; le soir, il y eut partout des feux de joie, surtout sur la place Saint-Marc ; on brûla les *panatarie*, et on voulait de joie brûler les auberges ; une bande de cinq cents enfants avec un drapeau vénitien courait sur la place pour ramasser des morceaux de bois et les jeter au feu avec des grands cris de joie ; tous les campaniles furent illuminés. La signification officielle de victoire par Trivulce arriva le 14. Les mêmes manifestations de joie se répétèrent dans les autres villes vénitiennes (1).

La jalousie de la République contre les princes ses voisins, protégés ou alliés comme elle de Louis XII, sa défiance à l'égard des états italiens restés favorables au duc de Milan, garantirent à la France sa fidélité dans ses rapports avec eux (2). Elle fut attentive à les espionner et à rendre compte, avec une vigilance haineuse, de leurs démarches. Au mois de janvier, elle fut heureuse de livrer au gouvernement de Trivulce une lettre de Brognolo, conseiller du marquis de Mantoue, adressée à Ludovic Sforza pour l'engager à une prompte invasion de l'état de Milan et saisie sur son messager ; elle ordonna à ses ambassadeurs d'en donner au roi et au cardinal d'Amboise lecture intégrale et de les « édifier sur la condition et les qualités officielles du signataire » (3). A la fin du même mois, d'autre part, elle montra une extrême réserve à l'égard de l'ambassadeur napolitain Giov. Spinelli, successeur d'Antonio Palmieri (4); ce diplomate vint exposer aux Pregadi les bonnes dispositions du roi de Naples envers la Seigneurie et son désir de réconcilier entre elles les puissances italiennes : « L'imminent péril du Turc » l'inclinait à penser qu'il serait bon que les divers

(1) Marino Sanuto, III. 214 et 222, Venise, 12 et 13 avril 1500. III, 225. J.-J. Trivulce à la Seigneurie, reçue le 14 avril. III, 282 ; Gouverneur de Monopoli à Venise, 20 avril 1500.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 23 novembre 1499.

(3) Venise, *Secreta Senatus*, XXXVII, fol. 175 v°. La Seigneurie à son ambassadeur en France, 28 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 489.

(4) *Ibid.*, XXXVII, fol. 178 v°. La Seigneurie à son ambassadeur en France, 28 janvier 1500. *Ibid., Documents*, 546.

princes de la péninsule formassent entre eux une nouvelle alliance ou confédération, et à préconiser un rapprochement particulier entre la Seigneurie et Ludovic Sforza, dont il offrait d'être le courtier et dont l'abandon juridique par l'Empire à la Seigneurie du territoire de Crémone et de la Ghiara d'Adda serait le gage définitif ». A ce discours, qu'il écouta avec tous les signes d'un vif mécontentement, le doge répondit sur-le-champ, et sans même consulter les Pregadi, que « de telles propositions avaient, à bon droit, lieu de le surprendre : on devait connaître l'habituelle fidélité des Vénitiens à leurs alliances, et leur indissoluble union avec Louis XII ». Il interdit à l'ambassadeur de revenir sur l'article, et rejeta toute négociation avec le roi de Naples.

Ce ne fut pas seulement contre les princes italiens, ce fut aussi contre l'empereur Maximilien que Venise agit d'accord avec la France. Si, au début, elle parut vouloir ménager son puissant voisin, elle ne tarda pas, quand Ludovic se fut retiré en Allemagne et qu'une expédition à son secours parut imminente, à se rapprocher de Louis XII ; elle demanda par deux cent neuf voix contre un seul opposant, et conformément à l'avis de Maynier, que Louis XII aidât les Suisses contre l'Empire (1) ; elle fit inspecter par le comte de Pitigliano Roveredo et les frontières d'Allemagne justement dans l'éventualité de cette attaque (2). L'ambassade française envoyée à Maximilien en novembre 1499 demanda et reçut les instructions particulières de la Seigneurie (3) ; le mois suivant, Venise envoya une ambassade spéciale à Maximilien après entente avec Louis XII (4). Cette alliance étroite entre ses deux adversaires en imposa à l'empereur, qui, peu après, autorisa ses sujets à pratiquer et trafiquer librement avec la Seigneurie, son intention étant de vivre avec elle en bonne intelligence (5). Il envoya à son tour un ambassadeur à Venise proposer à la Seigneurie une alliance entre eux pour la guerre contre les Turcs. Après quatre jours de délibérations, la Seigneurie, ne voulant pas accepter cette offre et n'osant pas la

(1) MARINO SANUTO, II, 1036, 1195 et 1196. Venise, *in colegio*, 9 août et 3 septembre 1499,

(2) *Ibid.*, III, 60, 28 novembre 1499.

(3) Venise *Secreta Senatûs*, XXXVII, 151-161. La Seigneurie à son ambassadeur à Milan.

(4) Jamet de Nesson au marquis de Mantoue, 19 décembre 1499.

(5) MARINO SANUTO, III. 55. Venise, 18 novembre 1499 « è da saper se intisi ».

refuser (ce qui eût abouti probablement à une rupture officielle dont elle aurait eu ainsi la responsabilité), répondit à cette offre en félicitant vivement Maximilien de son intention belliqueuse, mais demanda la permission de lui donner franchement son avis : « La puissance turque est si formidable et si grande que, à parler net, les forces de l'empire et de Venise ne suffiront pas à lui résister ; le concours d'autres seigneurs et princes serait nécessaire ; le Pape, les rois de France, de Hongrie et d'Espagne, étant à présent tous bien disposés pour cette expédition, la conclusion d'une ligue particulière pourrait être actuellement plus nuisible qu'utile à la réalisation du commun désir de l'empereur et de la république, car il serait peu convenable d'admettre après coup dans cette ligue les autres puissances qui, ayant déjà offert leur adhésion, méritaient d'en faire partie à titre principal et non *post factum* et comme subsidiairement». Cette réponse évasive arrêta les pourparlers (1).

Ces négociations n'empêchaient pas d'ailleurs Venise d'être en état presque officiel d'hostilité avec l'empire allemand, comme le prouve la tentative faite par les comtes d'Arezzo, sujets vénitiens, pour enlever la forteresse de Castello Cova, près Trente, possession de l'empereur (2). La Seigneurie protestait du reste avec indignation contre les bruits injurieux répandus au sujet de son prétendu rapprochement avec l'Empire : elle faisait répéter à Louis XII que c'était la suite de vieilles calomnies mises en circulation avant même la conclusion de leur alliance, et dans un but intéressé ; elle le priait de se tenir en garde notamment contre les insinuations de son traditionnel ennemi le duc de Ferrare (3). Au mois de janvier, la Seigneurie protestait de nouveau ; il était faux que Maximilien lui eût demandé passage sur son territoire pour aller se faire couronner empereur à

(1) Réponse de la Seigneurie à l'ambassadeur impérial, 27 novembre 1499. Secreta Senatûs, XXXVII, fol. 151-161. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 464.

(2) Les agresseurs prirent dans une sortie le castellan et son chancelier, les lièrent et les menèrent devant le château pour qu'ils lui donnassent l'ordre de se rendre. Mais le capitaine resté dans la place déclara en voyant le castellan ainsi lié «qu'un prisonnier n'avait plus d'autorité pour donner des ordres» et refusa de livrer le château. Cette réponse fière fut l'immédiate condamnation à mort du pauvre castellan, mais le coup était manqué. (Cotta à Ludovic Sforza, Trente, 10 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 420).

(3) Venise, A. d. S. *Secreta Senatus*. La Seigneurie à son ambassadeur en France, 28 décembre 1499 ; *Ibid. Documents*, 489.

Rome, elle jurait que si pareille demande lui était jamais adressée, la République prendrait d'abord conseil du roi de France, car ce prétexte de voyage à Rome pourrait bien cacher quelque méchant projet contre les états de Venise ou contre la France (1). Maximilien rendait du reste injure pour injure aux Vénitiens ; il disait à l'ambassadeur français Rothelin « qu'ils étaient des marchands et non des gentilshommes, d'une insatiable ambition et qu'il voulait ruiner leur République». Ces paroles étaient répétées au roi, et le roi disait à Trevixam pour le tranquilliser : « C'est un fou, et des fous il ne faut pas se préoccuper. Quand on veut faire du mal à quelqu'un, on ne l'annonce pas, on agit ». Il déclarait aussi qu'il secourrait Venise si Maximilien l'attaquait du côté de Goritz, comme il en manifestait l'intention. Cependant la Seigneurie fit, vers la fin de mai, une nouvelle tentative pour apaiser l'empereur ; elle rappela de Milan le secrétaire Bevazam et le lui envoya (2) ; Bevazam fut fort mal accueilli en Allemagne ; il fut, dans son hôtellerie, entouré de gardes chargés de lui interdire toute communication avec la cour ; l'impératrice fit tous ses efforts pour l'empêcher de voir le souverain ; cependant il finit, grâce à l'intervention d'un certain religieux « *padre Lucha* », par avoir une audience dans une église ; cette entrevue n'eut point de résultats ; Maximilien refusa toute discussion sur les diverses questions pendantes, la possession de Goritz et la guerre contre le Turc. L'empereur associait en effet dans une même haine Venise et Louis XII (3) ; il se laissait volontiers attribuer des intentions terrifiantes et faisait courir des bruits sinistres : au début de juin, le *Diario Ferrarese* annonce comme un fait assuré sa descente en deçà des Alpes avec cent vingt-quatre mille Allemands pour venir en Italie attaquer le roi, la République et leurs alliés. Le podestat de Brescia, Polo Trevixam, annonçait les préparatifs de l'armée allemande, la réunion de troupes en Bavière, la prochaine invasion de Maximilien en Italie par le Frioul et Vérone, par la Valteline et Bellinzona (4). Les Milanais réfugiés

(1) Secreta Senatûs XXXVII, fol. 175 v°. Lettre de la Seigneurie à ses ambassadeurs en France, 12 janvier 1500 : « Foret enim maxime dubitandum ne sub tali pretextu eundi Romam tentaret aliquid contra Regiam majestatem aut dominium nostrum. »

(2) *Ibid.*, III, 318, 364, 386, Trevixam à la Seigneurie, 6, 22 et 30 mai. III, 368, ambassadeur vénitien, Milan, 31 mai 1500.

(3) *Ibid.*, III, 564, 30 juillet 1500.

(4) *Diario Ferrarese*, pag. 387, 10 juin 1500. MARINO SANUTO, III, 452, Polo Trevixam, podestat de Brescia à la Seigneurie, 29 juin 1500.

en Allemagne excitaient de tout leur pouvoir l'empereur à combattre la France ; ils voulaient amener une réconciliation entre lui et la Seigneurie aux dépens de Louis XII, et, d'autre part, arranger les affaires turques. Le milanais Hieronimo Cotta apporta ces propositions le 28 juin 1500 au Colegio; les Pregadi en délibérèrent, les repoussèrent, et, vu leur gravité, lui ordonnèrent de garder à leur sujet le silence le plus absolu ; le Conseil des Dix exigea des Pregadi un serment individuel de garder le secret (1). Venise persistait donc, à l'égard de Maximilien, dans son alliance avec la France. Sa diplomatie et sa politique se conformaient dans les grandes lignes à celles de Louis XII.

V.

Cependant, divers petits faits significatifs purent, presque au lendemain de l'établissement des Français à Milan, laisser prévoir, pour un avenir encore incertain, la décadence de l'alliance franco-vénitienne.

Tout d'abord se manifesta une certaine jalousie entre les deux alliés. Les ennemis de Venise à la cour de Louis XII répétaient » qu'elle ne voulait pas sur ses frontières un voisin puissant » (2), et « disaient du mal de la Seigneurie ». Dès le milieu d'octobre, les ambassadeurs vénitiens observaient un certain refroidissement à leur égard. Louis XII lui-même disait parfois à Loredam des choses fort désagréables : « Vous autres Vénitiens, vous êtes prudents dans vos délibérations ; vous avez de grandes richesses, mais vous manquez de courage et d'énergie dans vos guerres, tant vous redoutez la mort. Nous, au contraire, c'est avec le dessein de vaincre ou de périr que nous entreprenons nos campagnes » (3). La lenteur des Vénitiens à entrer en campagne pendant le retour offensif de Ludovic Sforza ne mécontenta pas moins le roi (4). Le sentiment milanais hostile à Venise se manifestait quelquefois d'une façon pittoresque; au mois d'octobre, on trouva, affichée sur une colonne,

(1) Marino Sanuto, III, 1423, communication de H. Cotta, Venise, *in colegio*, 28 juin 1500.

(2) *Ibid.*, II, 1343, 1352, Loredam à la Seigneurie, Saint-Ambroise près Turin et Turin, 18 et 20 septembre 1499.

(3) *Ibid.*, III, 36, Milan, ...octobre; III, 11, Milan, 1er-4 octobre 1499, ambassadeurs à la Seigneurie.

(4) *Ibid.*, III, 168, ambassadeur vénitien en France, 22 mars 1500.

une peinture représentant un lion, un « *San Marco* », plongeant dans l'eau jusqu'à la tête, mais arrêté par la queue, une ancre au cou et enveloppé d'un filet ; symbolisme assez obscur pour nous, mais qui, pour les contemporains, signifiait que : chassée de la terre et se réfugiant sur la mer, la Seigneurie de Venise y serait également vaincue ; cette peinture outrageante fut renversée en plein midi par un estafier de l'ambassade vénitienne ; des milanais voulant s'y opposer, il leur cria : « L'épée à la main, quelqu'un ! » ; personne ne souffla, et il emporta cette image à leur barbe ; Trivulce prit fort mal cette insulte et en fit rechercher l'auteur ; les Vénitiens étaient couramment appelés *chiens* ; les ambassadeurs n'osaient presque pas sortir de chez eux. Les Milanais leur reprochaient en face d'avoir causé la ruine du duché de Milan ; ils disaient : « Nous avons donné à déjeuner au roi de France, vous lui fournirez le souper ». A la fin de mars, on annonçait la réconciliation de Louis XII et de Ludovic Sforza et la formation entre eux d'une ligue de vingt ans pour la destruction de la Seigneurie (1). Trivulce lui-même ne dissimulait pas toujours bien sa jalousie à l'égard de Venise : le premier janvier, il laissait voir au chancelier vénitien qu'il en voulait à la Seigneurie de l'occupation de Crémone : « Vous avez tous les bons greniers d'Italie, disait-il, la Pouille, le Crémonais, qui est le meilleur terroir de la Lombardie » (2).

Les Vénitiens, d'autre part, ne tardèrent pas à réfléchir sur la nouvelle situation que la triple alliance et la victoire de Louis XII leur créaient. Au fond du cœur, il ne leur plaisait guère d'avoir pour voisin ce puissant prince qui faisait trembler toute l'Italie : « Maintenant que le nom français était en aussi grande réputation, on pourrait être sûr que les Vénitiens auraient préféré pour voisin le seigneur Ludovic au roi ». La République n'avait pas pensé que la campagne serait si vite terminée et si bien pour la France ; elle avait espéré entre le roi de France et le duc de Milan une guerre très longue, très meurtrière, très coûteuse, dont tous les deux seraient sortis ruinés et épuisés, et dont la suite eût été pour l'Italie, au profit de Venise, quelques années d'une paix assurée (3). Le florentin Ridolfi notait les mêmes symptômes, et assignait à cet évident refroidissement

(1) Marino Sanuto, III, 25 et 26, l'ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Milan, 6 octobre 1499 ; III, 167, 26 mars 1500.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 1er janvier 1500. Seregni au même, 2 janvier 1500.

(3) *Chronicon Venetum*, pag. 101, septembre 1499.

des causes précises : « La grandeur acquise par le roi en deçà des monts ne plaît guère à nos gens, car chaque jour il est plus vraisemblable qu'on verra bientôt que les Vénitiens ne sont plus les maîtres en Italie ». La Seigneurie était mécontente, entre autres choses, de la protection accordée par le roi au marquis de Mantoue ; elle craignait que cette protection ne fût étendue aussi à Ferrare ; l'amitié plus étroite qui s'établissait entre le roi et les Florentins, les décisions prises par le roi sans consulter les ambassadeurs vénitiens, divers détails de la délimitation de l'Adda, diminuaient son ardeur. Il était peu probable qu'elle encourageât volontiers l'entreprise de Naples » (1).

Certains détails particuliers n'avaient pas été réglés dans le traité et donnèrent lieu à des querelles entre Venise et Louis XII. Ainsi la possession de Cottignola, la petite ville d'où les Sforza étaient originaires, fut revendiquée par Venise à cause de sa situation territoriale dans le voisinage de Ravenne. Il fallut que Louis XII exprimât nettement sa volonté de la conserver pour que les empiètements des Vénitiens y prissent fin, et ce fut une petite cause très féconde en amertumes (2).

Ce fut surtout la perspective d'agrandissements ultérieurs de la France en Italie qui glaça les Vénitiens. Louis XII avait dès longtemps projeté la conquête du royaume de Naples ; dès les premiers temps de l'expédition, il avait demandé à Loredam quelles étaient les intentions de ses concitoyens au sujet de Naples (3). Ligny, d'autre part, pour faire valoir les droits personnels que lui donnaient sur certains fiefs napolitains les privilèges qu'il tenait de Charles VIII, essaya d'obtenir de la Seigneurie son concours en vue d'une expédition privée : en septembre 1499, son agent, Pietro Dentice, se présenta aux Pregadi et exposa, dans le plus grand secret, les désirs et intentions de son patron relativement au royaume de Naples ; Ligny offrait à Venise de lui céder « ce qui lui serait agréable » dans les provinces voisines de ses propres possessions, de faire d'abord les affaires de Venise, puis seulement ensuite les siennes. La Seigneurie, tout en remerciant fort Dentice de sa communication, répondit d'une façon évasive qu'elle ferait

(1) Ridolfi à la Seigneurie de Florence, Venise, 21 octobre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 431.

(2) Voir la question traitée en détail dans ma *Note sur les relations politiques de Louis XII et de Cottignola.*

(3) Marino Sanuto, II, 1352, Loredam à la Seigneurie, Turin, 20 septembre 1499.

répondre à Ligny par les ambassadeurs désignés pour Milan à Louis XII, qu'ils causeraient ensemble de ses projets avec lui et avec le roi, et qu'ils concluraient l'affaire de la façon la plus convenable (1). Elle chargea Dolce de remercier-sur-le champ Ligny, feignit de lui confier d'importants secrets politiques, lui demanda même son appui auprès du roi, mais en somme ne répondit pas à sa demande (2). Ligny revint à la charge ; à la fin du même mois, Dentice eut une seconde mission à Venise : « Le temps paraissait maintenant venu à Ligny d'exécuter ses desseins sur Naples et en particulier sur la principauté d'Altamura ; il demandait le concours de la Seigneurie ; avec tant de belles et bonnes troupes l'entreprise serait facile et durerait peu ; il s'offrait à défendre devant le roi les prétentions ou les droits des Vénitiens ». Hieronimo Zorzi compléta les déclarations de Dentice : c'était un subside et non une armée que Ligny demandait à Venise, afin de pouvoir provoquer une insurrection de ses partisans napolitains ; il était autorisé dans ses ouvertures et ses propositions par Louis XII (3). Mais la suite des événements de Lombardie empêcha Ligny de songer davantage à ses projets personnels de conquête, peu encouragés en somme par Venise ; plus tard la Seigneurie montra la même réserve assez hostile à l'égard des projets de Louis XII.

Après la capture de Ludovic Sforza, quand il s'agit de régler le sort des petits états de l'Italie du nord qui avaient tous plus ou moins trahi le roi de France pour son ennemi, le roi proposa à Venise le partage de toute la plaine du Pô. Dès le 22 avril, Seregni en parlait au duc de Ferrare comme d'un projet arrêté: les Vénitiens devaient rendre au roi Crémone et la Ghiara, et le roi les aiderait à s'emparer de l'état du marquis de Mantoue; les troupes françaises alors rappelées de Como étaient destinées à faire cette nouvelle campagne avec les troupes vénitiennes du Crémonais (4). Les choses étaient moins avancées alors que ne

(1) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 122 v°. Réponse de la Seigneurie à Piero Dentice, 15 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 366.

(2) *Ibid.*, XXXVII, fol. 122 v°. La Seigneurie à Z. Dolce, 15 septembre 1499. *Ibid. Documents*, 367. MARINO SANUTO, II, 1343, Dolce à la Seigneurie, Milan, 20 septembre 1499.

(3) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 136. Relation de P. Dentice à la Seigneurie, 28 septembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 399.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 22 avril 1500.

le disait Seregni. Mais le cardinal d'Amboise était parti pour l'Italie avec de pleins pouvoirs pour opérer ce partage entre le roi et le cardinal; aussi Trevixam recommandait-il de lui envoyer un ambassadeur de premier ordre (1). Ligny, sur le point de retourner en France, avertit la Seigneurie que, si elle voulait Mantoue et Ferrare, il plaiderait sa cause auprès du roi. Venise était donc au courant dès la fin d'avril de l'importance de ces projets; le 26 avril, les Pregadi s'occupèrent des réponses à adresser à Maynier, à Ligny, à Trevixam (2); ils décidèrent d'y réfléchir longuement et jurèrent un secret absolu. Le 30 avril, un Vénitien résidant à Lyon, Bonino de Boninis, l'*amico fedel* employé par les ambassadeurs vénitiens à tant de missions délicates, présenta au Colegio une lettre de Trevixam; le huis-clos fut prononcé, et, devant le conseil des Dix, seul, il exposa la partie la plus secrète de sa mission (3). Après ces premiers pourparlers mystérieux, Louis XII en vint à des propositions officielles que présentèrent ses ambassadeurs extraordinaires, M. de Vesc et M. de Beaumont; le 7 mai, l'interprète Gaspar della Vedova lut et traduisit aux Pregadi leur mémoire (4): « Louis XII désirait, autant que la république de Venise, pourvoir d'une façon durable au bien et à la sécurité de ses états italiens, et dans ce but, extirper toutes les mauvaises herbes nuisibles aux communes entreprises du roi et de la Seigneurie, tant en l'Italie qu'au dehors. Beaucoup de princes et de souverains se disant amis et alliés du roi, protégés par lui dans l'intérêt commun des alliés, avaient manqué à leurs promesses et à leurs obligations d'honneur : tels le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare, les Bentivoglio, les Lucquois, le seigneur de Pesaro, d'autres encore ; sans la victoire des alliés, leur trahison aurait été encore plus déclarée. D'autres, comme Don Frédéric d'Aragon, craignant l'invasion et la perte de son royaume, avaient fourni des subsides à Ludovic Sforza et étaient entrés en négociations avec les Turcs. Le roi des Romains, avec toute la ruse imaginable, n'avait pas moins intrigué avec le Turc déjà parvenu sur les territoires vénitiens à Goritz. Quant au Turc lui-même, la Seigneurie se rappelait le mal qu'il lui avait fait l'année pré-

(1) Marino Sanuto, III, 269, Trevixam à la Seigneurie, 23 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 246 et 259, Venise, *in colegio*, 21 et 26 avril 1500.

(3) *Ibid.*, III, 269, Venise, *in colegio*, 30 avril 1500.

(4) Exemplum propositionis facte illustrissimo dominio ab oratoribus Christianissime Majestatis, 7 maii 1500. Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVIII, fol. 25-50. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 657.

cédente et celui qu'il avait cherché cette présente année à lui faire. Étant donné une pareille situation et sur l'initiative même de la Seigneurie, Louis XII proposait, comme utile et nécessaire, de poursuivre d'un commun accord les conséquences de leur alliance et de leur victoire, et 1° sous le prétexte légitime de se payer des dépenses faites et des dégâts subis par suite du manque de foi des souverains susdits et de les punir de leurs intelligences avec le Turc, d'attaquer ces princes italiens, de prendre et d'occuper leurs terres qui tomberaient ainsi au pouvoir du roi et de la Seigneurie ; 2° de même, d'attaquer Don Frédéric d'Aragon et ses complices et principalement le Turc, soit pour se défendre, soit pour prévenir son attaque, reprendre d'abord ce qu'il a enlevé à la Seigneurie et faire de nouvelles acquisitions. Les conquêtes ainsi faites seraient partagées avec équité, les terres recouvrées retournant à leurs anciens possesseurs, les nouvelles acquisitions divisées *raisonnablement*, de façon à augmenter et fortifier la puissance de chacun des alliés. Les deux puissances agiraient chacune de son côté par des ambassades, des lettres ou des messages communs ou particuliers, sur le pape, les rois de Castille, d'Angleterre, d'Ecosse, les électeurs d'empire, le roi des Romains lui-même, pour « les mettre à leur devoir » envers Dieu et la sainte foi catholique et les amener à entrer dans leur ligue, ou bien, en cas de refus, de dissimulation ou de négligence, les mettre « *in contumacia* » envers Dieu et envers le monde. Au cas où ces divers états feraient quelque objection aux entreprises des alliés contre les princes susdits traîtres à leurs engagements, les ambassadeurs démontreraient les justes griefs de leurs souverains contre eux. Par contre, les alliés restés fidèles seraient traités en bons amis et en alliés par les deux puissances. Cet ensemble de mesures montrerait d'une façon évidente l'union des deux états et aurait les meilleurs résultats sur le développement de leur influence en Italie. » Le conseil des Pregadi retint de ce long mémoire, comme conclusion, que le roi voulait s'emparer de Ferrare, de Mantoue, de Bologne, de Lucques et de Pesaro, et conquérir Naples avec l'aide de la Seigneurie ; puis que, quand ces divers territoires seraient « *in manu querelantis* », on les partagerait. Un serment solennel de discrétion fut exigé des Pregadi. Le lendemain, les deux ambassadeurs vinrent au Colegio solliciter la réponse à leur mémoire. Le doge leur répondit qu'on la leur donnerait bientôt, et parla du bon vouloir de la Seigneurie pour le roi de France.

Le sénéchal de Beaucaire désireux, comme on l'a vu, de partir le jour même, souhaitait une réponse immédiate (1). Le 8 mai, le conseil des Pregadi discuta la réponse à faire aux propositions royales. Domenico Morexini, Luca Zen, Ludovico Molin, *savii di conseio*, Marco Zorzi, *savio di terra firma*, proposèrent un projet de réponse, mais en demandant des éclaircissements complémentaires du conseil des Dix. Les autres *savii di conseio e di terra firma*, Piero Barbo, Marco Bollani, Benedicto Giustiniani, Pier Capello, Zorzi Emo, firent une contre-proposition sur la partie essentielle de la réponse. Le projet de Morexini affirmait de nouveau la sincère et indissoluble amitié de la Seigneurie pour le roi de France : Venise reconnaissait comme Louis XII, en quelques métaphores incohérentes, la nécessité « de déraciner les mauvaises herbes pour les empêcher de répandre dans l'avenir le venin caché dans leur cœur ». Le prétexte allégué de l'intention coupable » de divers princes était justifié par la connaissance de leur mauvais esprit, que révélait suffisamment leur passé. Pour les articles particuliers, Venise demandait que le roi, dans les futures acquisitions, rendît à chacun son bien ; ce principe posé, elle rappelait ses vieilles querelles juridiques avec le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue au sujet de la souveraineté de leurs états : Ferrare avait antérieurement appartenu à Venise, qui y possédait et exerçait encore de très grandes juridictions; le marquis de Mantoue était, au vu et su de tout le monde, l'ennemi déclaré et le rebelle de la République ; la République avait presque toujours été en guerre avec ces deux états protégés et appuyés par Ludovic Sforza et ses alliés italiens ou étrangers ; d'ailleurs leur position topographique les rapprochait et les liait si étroitement à la Seigneurie, qu'il était naturel qu'ils lui fussent donnés pour assurer la sécurité de l'état et des affaires de Venise ; Venise enfin rappelait des échanges de vues antérieurs dont la conclusion avait toujours été qu'on lui abandonnerait les susdits territoires ; Louis XII lui-même s'était plusieurs fois déclaré disposé à lui permettre de les châtier à titre de rebelles ; elle demandait donc à son allié, dans le futur partage, la cession de ces deux états. Pour le reste, la Seigneurie s'en remettrait au roi ; elle l'encourageait très fort à s'allier avec le roi d'Espagne aux conditions qu'il proposait (la cession de la Calabre), pour faire la guerre aux Turcs, et à y employer la flotte des rois catholiques qui était

(1) MARINO SANUTO, III, 297, Venise, 8 mai, *in colegio*.

alors près de la Sicile ; mais la grandeur des armements turcs et l'imminence du danger lui faisait conseiller au roi de surseoir un peu à ces expéditions contre les princes italiens. La proposition Barbo-Bollani, conforme à la précédente, insistait davantage sur les dépenses et les dangers qu'occasionnait à la République la guerre du Turc, et proposait de retarder au mois d'octobre suivant toutes ces entreprises, surtout celle contre Naples, l'hiver devant empêcher le sultan de venir au secours du roi Frédéric. Il y eut des discours de Barbo, de Morexini (qui parla très longuement), de Prioli, de Zorzi Emo, de Francesco Trum, d'Anzolo Barozzi. Le projet de Morexini, — qui se résumait en trois points : 1° cession à la Seigneurie de Ferrare et de Mantoue, 2° précautions contre le Turc, 3° recommandation de la cession de la Calabre au roi d'Espagne, — fut voté par 99 voix contre 32 seulement données à la proposition Barbo. Cette délibération fut communiquée le 10 mai aux ambassadeurs; ils restèrent perplexes ; l'un d'eux dit : « Vous n'agissez pas en bons compagnons; votre Seigneurie réclame tout ! »; ils demandèrent une copie de cette délibération et une lettre d'envoi au cardinal d'Amboise ; puis ils insistèrent dans leur réponse aux Pregadi pour obtenir une résolution plus conforme à l'intérêt du roi, celle-ci étant surtout conçue dans l'intérêt de la Seigneurie ; ils dirent en particulier à Nicolo Michiel que l'intention du roi était de faire une part à la Seigneurie dans le royaume de Naples et de garder lui-même une part des états plus voisins du territoire vénitien ; mais ils ne s'en expliquaient pas davantage (1). La Seigneurie envoya aussitôt à son ambassadeur à Milan, Zorzi, des instructions complémentaires : « Son premier désir était que les expéditions projetées fussent remises autant que possible, d'accord avec le roi, jusqu'au temps où l'on pourrait juger l'importance des préparatifs du Turc ; mais, dès à présent, elle était disposée à traiter, à conclure et à signer l'accord nécessaire ; si cependant Louis XII voulait faire tout de suite lesdites expéditions, Venise consentirait à y participer. La Seigneurie insistait sur son droit et son intérêt à la possession de Ferrare et de Mantoue, mais pour tout le reste elle acceptait les propositions royales, et ce qu'elle aban-

(1) Marino Sanuto, III, 296, *in conseio*, 7 mai ; III, 303, 305, 307, 309, *in colegio*, 7, 9, 10 mai; Venise, *Secreta Senatûs*, XXXVIII, fol. 25-50, *in colegio*, 8 mai 1500 ; *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 659; *ibid.*, 11 mai 1500, Instruction de la Seigneurie à son ambassadeur à Milan. *Ibid. Documents*, 662 et 663.

donnait au roi était infiniment plus grand que ce qu'elle réclamait pour elle-même». La Seigneurie chargeait Zorzi de combattre l'opinion des ambassadeurs français, qu'elle n'avait cherché que son propre intérêt. Au sujet du royaume de Naples, il fallait expressément réserver les droits des Vénitiens sur les points déjà occupés par eux, sur les territoires, les juridictions et les droits y rattachés, et demander la restitution de la forteresse de Mola occupée par les Napolitains bien que la ville appartînt aux Vénitiens, « de peur qu'il ne survînt quelque scandale et pour que le membre ne restât pas détaché du corps ». La Seigneurie faisait appel à la sagesse et à l'activité de Zorzi pour assurer le succès de cette négociation et lui recommandait d'en écrire fréquemment et en détail (1). Le lendemain, sur la proposition de Morexini, la Seigneurie envoya de nouvelles instructions plus précises au même secrétaire : « Si le cardinal demandait, sans rien déterminer, l'abandon au roi d'une partie des états de Ferrare et nommément des territoires de Modène, de Reggio et des portions du territoire de Luna possédées par le duc de Ferrare, Venise désirait savoir quelle compensation elle recevrait dans le royaume de Naples. Si le cardinal spécifiait la cession des territoires mantouans et ferrarais transpadans, l'ambassadeur devrait manifester son étonnement de ces exigences et en référer à la Seigneurie le plus promptement possible. Sur la question de Naples, Venise conseillait de préférence un accommodement entre Louis XII et le roi Frédéric surtout si le roi d'Espagne était appelé à y intervenir. Quant à la réconciliation de Louis XII avec le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, l'ambassadeur devrait tout faire pour l'empêcher, et surtout pour empêcher que le roi leur rendît sa protection : Venise, ayant arrêté et détenu les ennemis et les rebelles du roi, méritait qu'à son tour Louis XII ne prît pas contre elle la défense de ses ennemis (2). Les mêmes instructions furent envoyées à l'ambassadeur en France ; elles furent votées par 107 voix. Elles arrivèrent à Zorzi le 13 mai, au moment où d'Amboise allait partir pour Pavie avec La Trémoille et Trivulce ; il alla aussitôt lui communiquer ces propositions. Une opinion nouvelle se dessinait : un échange de

(1) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVIII, fol. 25-50, 10 mai 1500. Instruction de la Seigneurie à son ambassadeur à Milan. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 662.

(2) Marino Sanuto, III, 311, 11 mai 1500, et *Ibid. Documents*, 663.

Crémone, que la Seigneurie rendrait au roi, contre Mantoue, que le roi abandonnerait à la Seigneurie. M. de Montoison l'exprimait à Sonzim Benzom à Crema, dès le 15 mai ; D'Amboise, avec une réserve plus diplomatique, y fit allusion, le 19, dans un entretien avec Zorzi ; il insistait sur l'importance financière de Ferrare et de Mantoue réclamées par les Vénitiens : « Seigneur ambassadeur, quelles villes la Seigneurie consentirait-elle à nous donner en échange de celles-là, qui valent plus de la moitié du royaume de Naples et donnent un revenu de trois cent mille ducats ? » Zorzi contesta le chiffre et dit que leur revenu ne dépassait pas cent vingt mille ducats, mais il ne discuta pas la proposition ; il transmit cette conversation à Venise. Le doge soumit d'abord la question à l'examen du conseil des Dix, puis elle alla au conseil des Pregadi. Zorzi disait dans sa lettre que c'était sur les conseils du sénéchal de Beaucaire que le cardinal d'Amboise réclamait des cessions de territoires de la République (1). L'embarras des Vénitiens fut grand ; le 26 mai 1500, les *Savii* proposèrent d'écrire une nouvelle lettre à l'ambassadeur à Milan : le conseil lui exprimerait son étonnement qu'il n'eût pas offert au cardinal la cession de Modène, de Reggio et de la Grafignana ou, comme ils le disaient, de la Lunegiana ; il lui ordonnait de faire traîner à l'avenir les négociations ; la Seigneurie ne voulait rien céder des terres nouvellement acquises. Le procurateur Lunardo Loredam émit un autre avis ; il voulait offrir au cardinal tout le territoire au delà du Pô, dont la République n'aurait gardé que les rives. Les *Savii* retirèrent alors leur proposition pour gagner du temps et mieux se consulter (2). Mais dans l'intervalle, le marquis de Mantoue et le duc de Ferrare réussirent à désarmer la colère de Louis XII, et le grand projet de partage en resta là. Venise conçut une secrète irritation de voir lui échapper deux proies qui lui semblaient assurées, et de se voir interdire par la protection du roi toute attaque contre elle. Plus tard, elle manifesta peu de penchant pour l'expédition de Naples, que le roi parut quelque temps vouloir commencer tout de suite (3).

(1) Marino Sanuto, III, 323, 340, 346, 347, Zorzi à la Seigneurie, 13, 19, 20 mai 1500; Sonzim Benzom à la Seigneurie, Crema, 15 mai 1500.

(2) *Ibid.*, III, 350, Venise, *in colegio*, 26 mai 1500.

(3) Dès le 14 juin 1500, les *fuorusciti* napolitains qui s'étaient retirés en France étaient dans les plus grandes espérances. Alessandro di Neri Capponi, agent du roi Frédéric, dont il avait le chiffre, venait d'être banni du royaume. *Ibid.*, III, 422, l'ambassadeur vénitien en France à la Seigneurie, Lyon, 14 juin 1500.

L'abandon ou l'échec des projets de partage de l'Italie du nord, les exigences de Louis XII dans l'affaire de la restitution des émigrés et des prisonniers milanais, la mauvaise volonté de Venise dans la question de Naples, les conflits d'intérêts entre la Seigneurie et le roi à propos des petits états de l'Italie du nord, modifièrent sensiblement les relations de la France et de la Seigneurie. Dès la fin de novembre 1499, l'évêque de Luçon disait à l'ambassadeur Costabili : « Il est bien heureux pour votre maître et pour les autres princes d'Italie que Sa Majesté soit là, parce qu'autrement vous seriez bien mal traités par les Vénitiens... Le roi ne veut pas encore se fâcher avec eux » (1). — Venise voyait avec déplaisir les agrandissements, favorisés par la France, de César Borgia dans les Romagnes. Le pape voyait sans regret le danger que le Turc faisait courir à la république vénitienne; il écrivait au roi (qui s'en indignait et trouvait le mot peu convenable pour un pape, *extra dignitatem*) que le péril turc n'était pas dangereux et qu'il était bon que la Seigneurie fût abaissée (2). Le roi ayant demandé à Venise, le 12 juillet, de la part du pape, de cesser de protéger les princes des Romagnes « *rebelli de la Chiesia* », celle-ci accueillit assez froidement cette demande et se borna à promettre qu'elle en délibérerait. Le 17 juillet, Louis XII ayant annoncé son dessein de faire avancer son armée vers Rome au cas de la mort du pape et de faire élire Julien de la Rovère, la Seigneurie manifeste quelque hostilité contre cette idée (3).

Il était donc visible, au mois de juillet 1500, à des signes non équivoques, que l'alliance franco-vénitienne contenait les germes d'une prochaine dissolution. Mais elle existait toujours dans la lettre des traités, elle restait encore la principale autorité de la diplomatie italienne, et la France continuait d'y garder le principal rôle et par là même de dominer toutes les puissances de la péninsule.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 23 novembre 1499.

(2) Marino Sanuto, III, 423, l'ambassadeur vénitien en France à la Seigneurie, Lyon, 19 juin 1500.

(3) *Ibid.*, III, 480 et 508, Venise, *in colegio*, 12 et 17 juillet 1500.

CHAPITRE II.

LES RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE.
LES PUISSANCES EUROPÉENNES PENDANT ET APRÈS LA CONQUÊTE.

La victoire de Louis XII sur Ludovic Sforza, la conquête du Milanais et l'établissement durable de la domination française en Lombardie n'eurent pas des conséquences moins importantes en Europe qu'en Italie pour le développement de l'influence française. Les traités que Louis XII avait signés avant son expédition, pour assurer la paix de son royaume et circonscrire le terrain de la guerre, furent consolidés par son triomphe (1), et les puissances qui n'avaient eu jusqu'alors avec lui que des relations hostiles, réglées par des trêves précaires, durent consentir à traiter d'une façon plus sérieuse.

§ 1. — *L'affermissement de la paix avec les puissances européennes.*

L'hostilité plus ou moins déguisée des puissances continua pendant les débuts de la campagne, tant que le succès en parut incertain. Elle donna même lieu à des nouvelles controuvées, à l'annonce d'événements diplomatiques faux, contradictoires ou mal compris : ainsi l'on assurait à Venise, en octobre 1499, qu'une ligue se formait entre les rois d'Espagne et d'Angleterre et l'archiduc pour empêcher tout nouvel agrandissement de Louis XII (2). En réalité, l'Espagne était effrayée par les prétentions du roi de France sur Naples ; elle redoutait que, de Naples, le chemin de la Sicile ne s'ouvrît trop aisément devant lui, et pour se garantir de ce danger éventuel, elle occupait quelques places en Calabre ; l'Angleterre craignait de se voir enlever

(1) On faisait remarquer en effet que, bien qu'il fût en paix avec l'Espagne, il n'y avait pas d'ambassadeurs espagnols à la cour (Marino Sanuto, II, 751, 24 mai 1499).

(2) Marino Sanuto, III, 36, Venise, 18 octobre 1499.

Calais et les autres petites places de commerce qu'elle occupait encore en France; l'archiduc s'effrayait d'une rupture possible de ses précédentes conventions avec le roi. Cependant il ne semble pas y avoir eu d'entente entre ces divers princes; le bruit de leur alliance n'en persista pas moins; au mois de mai 1500, on parlait encore d'une vaste ligue formée contre la France et ses alliés par Maximilien, les rois d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, de Bohême et de Hongrie et les Turcs (1). — Cette hostilité disparut vite quand la victoire définitive de Louis XII devint évidente. — Dès le mois de décembre, Henri VII fit à Louis XII toutes sortes d'offres de contribuer à la guerre (2); quelque temps après, la cour d'Angleterre donnait une grande preuve de son étroite amitié avec le roi de France en débarquant à Calais et en venant faire un pélerinage en terre française, à Notre-Dame de Boulogne (3). Les relations franco-espagnoles, malgré la question toujours en suspens et déjà irritante de Naples (4), ne furent pas moins correctes: Ferdinand, comme Henri VII, fit à Louis XII des offres de concours militaire. Le 28 avril 1500, l'ambassadeur espagnol à Venise déclara au Colegio sa satisfaction de «la capture de Ludovic Sforza, qui, en livrant décidément Milan à la France assurerait la paix et la tranquillité de l'Italie» (5); en mai 1500, les flottes de Louis XII et de Ferdinand furent combinées pour aller combattre les Turcs (6); dès ce moment, les deux rois eurent des représentants l'un chez l'autre, et reprirent des négociations sérieuses au sujet de la conquête et du partage du royaume de Naples. — Avec l'archiduc, qui avait si bruyamment séparé sa politique personnelle de celle de Maximilien, les rapports de Louis XII restèrent excellents.

La Hongrie, déjà attirée dans l'orbite de l'influence française, fut définitivement gagnée. Ludovic Sforza, dans les derniers

(1) *Diario Ferrarese*, col. 385.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 1er janvier 1500.

(3) *Chronicon Venetum*, col. 164. D'Atri au marquis, 27 juin 1500 : « Re de Spagna e d'Inghilterra dice hanno bona intelligentia cum la Christianissima Maestà, e lo ambasciatore di Spagna è qui alla corte.» On peut voir aussi une preuve, quoique moins caractéristique, de cette bonne intelligence, dans les invitations de Henri VII à Louis XII en avril 1500 de commencer ensemble une croisade. Marino Sanuto, III, 298, ambassadeur vénitien en France, 1er mai 1500.

(4) Marino Sanuto, III, 264, Venise, *in colegio*, 28 avril 1500.

(5) *Ibid.*, III, 386, Trevixam à la Seigneurie, France, 30 mai 1500.

(6) *Ibid.*, III. 346, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 20 mai 1500.

temps de son règne, avait essayé de s'assurer cette alliance contre Venise ; comme le roi de Hongrie passait pour recevoir des subsides de cette puissance pour entretenir sa lutte contre les Turcs, le duc de Milan tenta de le gagner, en août 1499, pour lui demander de discontinuer cette guerre de frontières et de laisser le champ libre à l'invasion turque dans le territoire vénitien ; mais l'ambassadeur milanais Fr. Moresini, dont le départ avait été fixé d'abord au 10 août, ne partit pas (1). Pour empêcher ces intrigues de réussir, Louis XII prit les devants : il envoya un ambassadeur au roi de Hongrie à la fin de 1499, mais ce diplomate mourut en route, et sa mission ne put être achevée (par son neveu) qu'avec de longs retards (2) ; une seconde ambassade au début de 1500 eut pour but, non pas comme celles des autres princes, de pousser le roi de Hongrie à la guerre contre les Turcs (3), dans un intérêt général, mais de lui faire conclure un accord particulier avec Louis XII et de le marier à une princesse française (4), moyen décisif d'introniser en Hongrie l'influence de la France : la princesse qu'on lui destinait était la fille du comte de Foix, propre nièce de Louis XII (5). Cette négociation fut d'abord fort lente : les ambassadeurs français faillirent l'abandonner, soit par manque d'argent, soit par difficulté de correspondance et manque d'instructions (c'était par l'intermédiaire d'Accurse Maynier et par le détour de Venise qu'ils correspondaient avec la cour) (6). Grâce à l'intervention d'Alexandre VI, la politique de Louis XII triompha cependant.

Le plus puissant et le plus actif allié qu'avait eu Ludovic Sforza, « le Turc », subit le contre-coup de la défaite de Milan. Le duc de Milan avait réussi à l'armer contre Venise ; un ambassadeur milanais, Francesco Casati, revenait de Constantinople

(1) Marino Sanuto, II, 1169.

(2) *Ibid.*, III, 63, Segna, 5 décembre 1499.

(3) Au mois d'avril, quand il s'agissait de préparer l'expédition contre le Turc (à laquelle le roi voulait d'ailleurs consacrer les biens confisqués d'Ascanio Sforza et du général des Humiliati), Louis XII refusa, alléguant l'opinion unanime de son conseil, d'écrire au roi de Hongrie et de lui fournir des subsides (Marino Sanuto, III, 267, ambassadeur vénitien en France, 21 avril 1500).

(4) Marino Sanuto, III, 381. Lettre de Hongrie, mai 1500. Les Vénitiens reprochaient même à Maynier, indirectement, cette politique personnelle. (Marino Sanuto, III, 368, *in colegio*, 2 juin 1500).

(5) *Ibid.*, III, 408, Zorzi à la Seigneurie, Vérone, 18 juin 1500.

(6) *Ibid.*, III, 364, 405, 451, 453, 472, 541, 542, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 22 mai, 23 juin, 1er, 16 et 18 juillet 1500.

à Naples en mai 1500 (1), où le roi Frédéric, par mesure de sûreté ou par prudence, le faisait enfermer dans le château. L'ambassadeur vénitien assurait en même temps que «le Turc», apprenant la capture de Ludovic Sforza, avait voulu le « réconforter » et lui envoyer des secours. Sans méconnaître l'incertitude et l'exagération de ces rumeurs, il était évident que les Turcs étaient un danger pour Venise. Louis XII se décida, de concert avec la Seigneurie et conformément à son traité, à diriger contre eux une expédition : le 22 mai, il ordonnait la levée d'un décime sur tout le clergé, et attribuait au budget de cette croisade les biens des rebelles milanais et notamment ceux du cardinal Ascanio Sforza et du général des *Humiliati*. Déjà le navire du sénéchal de Beaucaire, « la Louise», était prêt pour cette expédition. Le 23 juin, un conseil solennel, auquel assistèrent le cardinal d'Amboise, son frère Louis, évêque d'Alby, le chancelier, les maréchaux de Gié et Trivulce, le sénéchal Etienne de Vesc, MM. de Piennes, de Clérieux, de Guise, et d'autres hauts personnages, fut tenu au sujet des voies et moyens nécessaires à cette expédition. On décida d'emprunter les vaisseaux aux Génois, et, les Génois refusant de les armer, de les «garnir» en Provence, d'y mettre six cents normands et quatre cents provençaux, et de donner le commandement de cette flotte à Renier Parent, vicomte de Rouen ; mais les préparatifs de cette expédition furent, comme on l'a vu, fort lents ; et l'ambassadeur eut souvent lieu de se plaindre de ces retards et de ces lenteurs : d'Amboise protestait avec indignation contre ces plaintes, mais l'ambassadeur restait sceptique « disant que les Français lui donnaient de belles paroles, puis n'en faisaient qu'à leur guise » ; le 18 juillet, il s'adressa au roi lui-même, qui lui promit que les deux navires seraient prêts en temps utile : fait peu croyable, les Normands n'ayant pas été encore envoyés en Provence. D'Amboise lui répondit plus franchement : « Cette année, débrouillez-vous comme vous pourrez ; le roi vous aidera l'année prochaine ; si la Seigneurie perd quelque place, le roi la lui reconquerra ; il ne se passera pas deux ans que l'on n'ait vu de grandes choses»; Pierre Briçonnet faisait les mêmes déclarations au secrétaire Guidoti à Milan. Mais, d'autre part, Louis XII conseillait vivement aux Vénitiens de conclure un accord avec les Turcs, et l'évêque de Luçon, en novembre 1500, se disait sûr

(1) Marino Sanuto, III, 403, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Naples, 6 juin 1500.

que, les Vénitiens ne pouvant lutter seuls contre les Turcs, cet accord interviendrait certainement (1). Ainsi Louis XII, soit par les armes, soit par la diplomatie, devenait le protecteur de ses alliés et apprenait aux Turcs l'importance qu'avait en Europe cette puissance française que naguère encore ils ignoraient presque.

§ 2. — *Les incidents des relations franco-suisses.*

Tandis que la conquête rapprochait ainsi de Louis XII les puissances autrefois ses ennemies ou lui permettait de leur prouver son autorité, elle eut pour effet, par un singulier contraste, d'amener, sinon une rupture, au moins un refroidissement très marqué entre la France et les ligues Suisses.

Quand éclata la guerre entre Louis XII et Ludovic Sforza, les Ligues étaient officiellement et en toute sincérité les alliées du roi de France contre le duc de Milan et Maximilien : elles envoyèrent une ambassade à Milan pour féliciter Louis XII de ses succès; elles persistaient encore le 15 septembre à refuser la paix à l'empereur (2) ; Galeazzo Visconti, qui parcourait la Suisse comme agent de Ludovic Sforza, en rapportait au duc, vers la fin d'octobre 1499, cette réponse formelle et définitive que les Suisses ne voulaient ni ne pouvaient servir ni Ludovic Sforza ni Maximilien contre le roi de France (3).

Les Français cependant ne faisaient déjà plus, malgré ces manifestations amicales, grand fonds sur l'alliance Suisse. A Costabili, qui lui demandait le 21 décembre si, dans le cas où la guerre recommencerait, les Suisses aideraient encore le roi, Sacierges répondait que « ces gens-là étaient de tempérament inconstant et qu'ils étaient pour le plus riche; qu'ils seraient cependant, à son avis, les alliés du roi »; mais il donnait de son opinion des raisons toutes financières : « Louis XII leur fait une pension annuelle fixe de cinquante mille francs, et paye toutes

(1) Marino Sanuto, III, 542, Guidoti à la Seigneurie, Milan, 21 juillet 1500. — Costabili au duc de Ferrare, 21 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 703.

(2) Modène, A. d. S., *loc. cit.*, H. Bellingeri au duc de Ferrare, 15 septembre 1499. « Havevano ordinato mandare qua a congratularsi de questi felici successi.» — La paix entre les Suisses et l'empereur ne fut signée effectivement qu'à la fin de septembre ; on célébra des fêtes à Milan à cette occasion (Marino Sanuto, II, 1378, Brescia, rectori à la Seigneurie, 27 septembre 1499).

(3) Marino Sanuto, III, 43, H. Baffo, Riva, 24 octobre 1499.

leurs dépenses de guerre; il est peu probable qu'un autre souverain leur fasse les mêmes avantages» (1). Officiellement, néanmoins, les Français disaient ne pas douter des ligues, et à la fin de janvier, quand le retour offensif de Ludovic Sforza fut imminent, Sacierges, oubliant ses précédentes confidences, affirmait à Costabili que tous les Suisses étaient les alliés du roi (2).

Il y eut en effet de forts contingents suisses dans l'armée de Louis XII : outre ceux que le roi avait enrôlés directement, Venise, sur ses instances multipliées et en vertu des conditions du traité, lui en fournit un corps auxiliaire de quatre mille. La Seigneurie voulait les faire recruter à Berne, à Uri et dans l'Unterwalden par Marco Bevazam ; mais Louis XII préféra charger ses propres agents, et notamment le bailli de Dijon, de ce recrutement et ne laisser à Venise que le soin de fournir leur solde. La Seigneurie accepta cette combinaison (3).

Dès ce temps néanmoins commençait leur défection. Giov. Taberna, envoyé par le duc en Suisse et chez les Grisons, y trouvait, en février, les meilleures dispositions du monde en faveur de Ludovic Sforza. Les Grisons, sous son influence, finissaient par exclure de leur diète un ambassadeur français qui s'y présentait ; leur ligue se rallia toute entière à Ludovic et déclara qu'elle ne voulait plus rien faire pour les Français (4). On assura même, dès la fin de janvier, que G. Visconti descendrait en Italie par les Alpes de Savoie avec une armée suisse pour prendre les Français à revers, et ce fut sous prétexte de garantir son duché de cette invasion hypothétique, que le duc de Savoie rappela tous ses gens d'armes de leurs cantonnements dans le Milanais (5). Le Valois persistait dans son hostilité contre les Français, sous l'inspiration de Mathieu Schinner :

(1) Costabili au duc de Ferrare, 21 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 483.

(2) Le même au même, 30 janvier 1500. *Ibid., Doc.*, 550.

(3) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 184. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 580. Voir aussi *ibid., loc. cit. Secreta Senatûs*, XXXVIII, 27 mars 1500. Il y est dit que Venise consent à payer les quatre mille Suisses levés par Louis XII et qu'elle envoie aux ambassadeurs en France des lettres de change pour douze mille florins du Rhin, c'est-à-dire pour la solde d'un mois de ce contingent suisse.

(4) Seregni au duc de Ferrare, 2 mars 1500. Dès le milieu de février, Galeazzo Visconti disait les Suisses détachés de Louis XII et croyait le moment venu pour l'empêcher de faire revivre son influence ; *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 588.

(5) Seregni au duc de Ferrare, fin janvier 1500.

aussi était-ce à peine si Trivulce consentait à accorder des saufs-conduits au condottiere valesan, Giorgio Soprasasso et à Mathieu Schinner rentrant dans son diocèse ; du moins déclarait-il à celui-ci, avec un souverain mépris, qu'il n'ignorait pas que son retour en Valais n'avait d'autre but que d'aider Ludovic contre Louis XII (1). Suisses et Valesans composèrent la meilleure part des troupes du duc de Milan. On a vu déjà comment les difficultés et la longueur de la lutte, et la probabilité, chaque jour moindre, de la victoire de Ludovic Sforza, les ramenèrent, selon l'expression de Costabili, « au parti du plus riche », et l'on sait par quelle trahison ils achevèrent à Novare la ruine de la maison Sforza (2).

Il put paraître alors que les Suisses resteraient les alliés de Louis XII, pour la grandeur du service rendu, et pour leur commune infamie. Mais la prise même du malheureux Ludovic fut l'occasion d'une querelle entre les troupes suisses et Trivulce. Les Suisses, estimant que c'était à eux qu'était due cette capture, demandaient qu'on leur fît l'abandon du prisonnier ; sur le refus de Trivulce, ils se fâchèrent, commencèrent une révolte, occupèrent Trecate, Novare, s'emparèrent de l'artillerie, et menacèrent de bombarder la *rocha* de Novare, où ils croyaient Ludovic enfermé. On attribua cette conduite «insolente et effrénée», soit au remords d'avoir livré le duc (à qui, l'ayant entre les mains, ils auraient, dans cette improbable hypothèse, rendu la liberté), soit,— ce qui paraît plus vraisemblable, — au désir d'être payés par Trivulce des cent cinquante mille ducats promis pour la trahison (3). Une émeute analogue avait lieu à Vercelli : le trésorier Doulcet refusant aux Suisses une paye supplémentaire, ces troupes, excitées par le vin, voulurent le massacrer et allèrent l'attaquer sous la conduite de plusieurs de leurs chefs ; un capitaine de Schwytz put arrêter une première tentative ; ils revinrent plus nombreux et réussirent à forcer les portes ; Doulcet put se sauver travesti en valet, mais le bailli de Dijon fut attaqué, blessé, eut les cheveux à moitié arrachés ; il fallut accorder aux troupes révoltées le supplément de solde qu'elles réclamaient (4) ; les troupes françaises de Milan furent

(1) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 511.

(2) Marino Sanuto, III, 200, Trivulce à D'Amboise, 28 mars 1500 (Voir plus haut).

(3) *Ibid.*, III, 243, provéditeur au Sénat, Treviglio, 18 avril 1500.

(4) Jean D'Auton, *Chroniques*, I, 200.

envoyées à Novare pour empêcher ces mouvements de prendre une gravité fâcheuse. D'ailleurs la campagne était définitivement finie. Louis XII ordonna le licenciement de ses auxiliaires suisses et n'en garda que six ou sept mille, qu'il plaça sous le commandement de M. de Beaumont. La mauvaise humeur des Suisses fut, en apparence au moins, apaisée par des distributions d'argent (1).

Mais ce fut néanmoins pendant cette retraite que les Suisses, pour avoir leur part en territoires de la conquête du Milanais, occupèrent Bellinzona. Le 25 avril, le bruit se répandit à Milan que Bellinzona avait été occupée, au nom de l'empereur, par Visconte Visconti, l'un des gibelins milanais qui s'étaient retirés en Allemagne avec le cardinal de San Severino(2); le bruit n'était inexact que pour le nom de l'envahisseur, et c'étaient les Suisses qui avaient pris la ville pour leur propre compte. Il est à peu près impossible de dire, en l'absence de tout document décisif, si ce fut avec la connivence ou tout au moins le consentement tacite de Louis XII, ou bien, au contraire, à son insu que s'opéra cette invasion (3).

S'il y eut cession réelle de la part de Louis XII, il faut convenir qu'il sut bien la dissimuler à ses nouveaux sujets du Milanais et qu'il sut ménager leurs susceptibilités, toujours en éveil quand il s'agissait de l'intégrité de leur territoire ; les apparences furent sauvegardées, au point qu'une expédition fut faite contre Bellinzona pour la recouvrer ; le gouvernement français du Milanais, renonçant à effectuer l'entreprise de Bologne, y envoya six cents lances françaises et trois mille suisses (4). Les autres troupes furent maintenues sur le pied de guerre dans le territoire de Novare, pour être immédiatement disponibles en cas de besoin, et ne devaient être renvoyées dans leurs cantonnements qu'après la conclusion de ces « affaires suisses ». Trivulce et La Trémoille allèrent à Como à la fin de mai pour intimider la région et y maintenir l'ordre, quelque peu troublé à la suite de l'entrée à Bellinzona des Suisses, qui manquaient de vivres et avaient dû piller le territoire ; on annonçait que les ligues grises allaient s'emparer de la Valte-

(1) Marino Sanuto, III, 265, ambassadeur vénitien, France, 18-19 avril 1500 ; III, 250, lettres de Crema, 20 avril 1500, et de Brescia, 21 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 261, Crema, lettre du podestat à la Seigneurie, 25 avril 1500.

(3) Voir De Maulde, *La conquête du canton du Tessin par les Suisses*, et la discussion de son opinion par Kohler, dans la *Revue historique* (1890).

(4) Marino Sanuto, III, 273, Moro à la Seigneurie, Crémone, 28 avril 1500.

line pour le compte de Ludovic le More ; à Renna, la population refusa de recevoir une garnison française ; à Locarno, au contraire, les guelfes chassèrent les gibelins et brûlèrent leurs maisons ; la perturbation était générale (1).

Les Suisses avaient annoncé leur résolution de ne sortir de Bellinzona que quand Louis XII aurait satisfait à toutes leurs réclamations. Au mois de juin, une ambassade suisse demanda au cardinal d'Amboise, en invoquant l'autorité de Maximilien, une promesse écrite de rétablir les relations ordinaires du Milanais avec Bellinzona, quoiqu'elle fût devenue suisse ; c'était demander une reconnaissance officielle du fait accompli. Le cardinal refusa une telle déclaration, mais pour montrer son acceptation tacite des événements, il rappela une grande partie des troupes qui étaient sur les nouvelles frontières du Milanais (2).

Cette violation des traités n'interrompit nullement, du reste, les relations de Louis XII avec les cantons suisses, et ne l'empêcha pas de se gérer toujours avec eux en protecteur. A la diète de Zurich, il envoya comme ambassadeur l'archevêque de Sens; il voulait profiter de l'absence à cette diète de tout représentant de Maximilien pour conclure un accord définitif avec les suisses, et se faire restituer Bellinzona moyennant une compensation financière ; il voulait aussi travailler au rétablissement de la paix entre les Suisses et Maximilien (3) ; les huit cantons de la ligue du Bœuf, restés jusque-là étrangers à l'occupation de Bellinzona, prièrent instamment les envahisseurs de la restituer à Louis XII ; puis ils les menacèrent, s'ils persistaient dans leur refus, de se séparer d'eux. Aussi l'archevêque, qui quitta la diète vers le 10 août, se croyait-il sûr d'une prompte restitution (4). Ces négociations pour le rétablissement du parfait accord entre le roi et les Suisses durèrent pendant tout le mois de septembre ; mais ceux-ci restèrent intraitables sur la question de Bellinzona(5). Le gouvernement

(1) Marino Sanuto, III, 293, lettre de Treviglio, 2 mai 1500; III, 306, lettre de Crema, 7 mai 1500 ; III, 338, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 18 mai 1500; III, 327, Trevixam à la Seigneurie, Brescia, 15 mai 1500 ; III, 357, Moro, provéditeur à la Seigneurie, Treviglio, 27 mai 1500 ; III, 364, Zorzi à la Seigneurie, Milan, 29 mai 1500 ; III, 475, Milan, lettre à la Seigneurie, 7 juillet 1500.

(2) *Ibid.*, III, 386, Milan, 8 juin 1500.

(3) *Ibid.*, III, 465, ambassadeur vénitien en France, 29 juin 1500.

(4) Costabili au duc de Ferrare, 16 août 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 688.

(5) Sassiglioni au gouvernement de Bologne, 8 septembre 1500.

milanais, désespérant de récupérer la place par les voies diplomatiques, essaya d'y rentrer par des intrigues. Vers la fin d'octobre 1500, Chaumont, qui avait engagé une négociation secrète avec des gens de la place, fit jusqu'à Como un voyage dont le but secret, mais réel, était de se la faire livrer par quelqu'un de ses gardiens ; sous prétexte d'une chasse, il poussa jusqu'à Locarno, à peu de distance de Bellinzona ; mais le complot fut découvert et échoua misérablement (1). La ville fut au contraire occupée par des lansquenets, soit par force, soit avec le consentement de la garnison, et cinq conspirateurs du parti français furent écartelés ; la ville était devenue déjà toute suisse et antifrançaise : la nouvelle répandue, dans les premiers jours d'octobre, que trois cantons suisses s'étaient alliés aux Allemands et que les autres les suivraient, fut accueillie à Bellinzona avec des transports de joie et des volées de cloches en signe d'enthousiasme (2).

Enfin, au mois de février 1501, une ambassade fut envoyée à Louis XII, à Loches, par les cantons suisses alliés de la France. Elle devait lui demander, en leur nom, l'abandon définitif de Bellinzona à ses conquérants. Ils promettaient en échange le plus entier dévouement de toute leur confédération au roi (3) ; ce fut, en effet, par là que se termina cet épisode. En échange d'une concession de territoire, à la vérité assez importante par sa situation géographique, Louis XII obtenait ainsi, pour un laps de temps qu'il pouvait espérer très long, l'alliance utile de tous les cantons suisses.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 26 octobre 1500. *Ibid.*, *Documents*, 706. La région de Locarno, ancienne possession du comte Rusca, fut particulièrement troublée. Le comte Annibal Balbiano y vint avec une bande nombreuse de Suisses et d'Allemands et poussa jusqu'au lac de Como ; on y prit quelques embarcations ; à Como, il y eut un peu de tumulte. D'autre part, le comte Crivelli arriva jusqu'aux confins de la Valteline. Bien que le gouvernement français affectât de mépriser ces troubles, le désir de les réprimer ne fut pas étranger à l'expédition de Chaumont.

(2) Costabili au duc de Ferrare, 2 octobre 1500 : « Dicesi che a questa hora tre cantoni de li Suiceri sono cum Todeschi, e che si crede che anche il resto li seguitara, e che per questa cosa, Belinzona ha facto feste de campane.»

(3) Tosinghi à la Seigneurie de Florence, Loches, 19 février 1501. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 723.

§ 3. — *L'acquiescement de Maximilien à la suprématie de la France*

Ce sont les relations diplomatiques de la France avec l'Allemagne et la situation respective de Louis XII et de Maximilien que la conquête du Milanais et l'établissement de l'omnipotence morale du roi de France en Italie modifièrent le plus profondément.

Depuis son avènement jusqu'au début de sa lutte militaire avec Ludovic Sforza, Louis XII n'avait eu que des relations hostiles avec l'Allemagne ; il avait été en guerre ouverte avec Maximilien et n'avait jamais pu obtenir de lui mieux que des trêves semestrielles qui s'étaient renouvelées, soit implicitement, soit explicitement; tout le divisait d'avec l'empereur, la question fondamentale de la succession de Bourgogne, la politique de l'archiduc, la politique des cantons suisses auprès desquels les deux princes étaient en rivalité, enfin et surtout la question du Milanais.

Jusqu'à la veille de l'expédition, Maximilien avait, par système, repoussé toutes les avances de Louis XII et toutes ses ambassades, ou n'avait répondu aux unes comme aux autres que par des « généralités » vagues et dilatoires. Au début d'août, Louis XII fit une dernière tentative en ce genre (1) : il envoya à l'empereur une ambassade composée de l'évêque de Castres, de Michel Rizzo, « l'avocat de Naples » et d'un de ses maîtres d'hôtel. Cette ambassade rencontra près de Constance l'empereur, entouré du margrave de Brandebourg, du duc de Wurtemberg, de l'un des fils du comte palatin, des évêques de Constance et de Worms. Son but officiel était de restaurer l'ancienne amitié entre les deux états et de demander à Maximilien de conclure la paix avec les Suisses. Le but secret, qui fut communiqué à Maximilien dans une audience privée, était de lui exposer au point de vue français « la question milanaise » et de lui déclarer que Louis XII voulait obtenir de lui l'investiture du duché et devenir ainsi son feudataire. L'empereur désigna divers conseillers pour discuter ces propositions et assigna comme siège à ces conférences diplomatiques, le château de Bouchorren sur le lac de Constance. Il montra quelque disposi-

(1) Marino Sanuto, II, 1180, Cheregati au pape, 6 août 1499.

tion à traiter avec la France, tout en invoquant l'usuelle restriction : « pourvu qu'il pût le faire, sauf son honneur et celui de l'empire. » Les ambassadeurs insistèrent sur ce point, que, si Maximilien refusait de traiter, Louis XII se verrait dans l'obligation de prêter secours aux Suisses. Les négociations ne furent pas de longue durée, les envoyés français n'y mirent pas d'obstination à vaincre l'indifférence ou le mauvais vouloir des Allemands ; dès le 6 août, il n'en était plus question (1).

Ainsi Maximilien, au début de la guerre, restait l'ennemi de Louis XII et l'allié de Ludovic Sforza. Mais, malgré son évidente hostilité contre la France, il ne sut ou ne voulut pas secourir contre elle le duc de Milan, dont la victoire était cependant, et pour lui surtout, le meilleur moyen d'entraver ou d'arrêter le progrès de Louis XII. Il se borna à le bercer, on pourrait dire à le berner, de promesses aussi répétées que vaines. Le malheureux duc espéra jusqu'au dernier moment en un secours qui n'arriva finalement que trop tard pour être utile ; le 10 août, il communiquait au corps diplomatique une lettre où son ambassadeur Visconti l'avertissait que Maximilien « ne pouvait pas être plus enflammé qu'il ne l'était pour cette entreprise » ; Cotta lui transmettait cette parole de l'empereur : « Je veux partager la fortune du duc de Milan ». Mais en même temps Ludovic Sforza apprenait les négociations franco-allemandes, et on lui annonçait même la conclusion de la paix entre Maximilien et Louis XII. Il essaya vainement de paraître calme à ces mauvaises nouvelles, il voulut faire accroire au corps diplomatique que la guerre avait commencé entre la France et l'Allemagne. Mais chaque jour amena une désillusion ; tandis que les appels de Ludovic Sforza se faisaient de jour en jour plus pressants et plus désespérés, qu'il suppliait Maximilien, le 17 août, par exemple, de conclure, avec les Suisses, « cette bienheureuse paix » (2), l'empereur réduisait la valeur et la portée de ses quasi promesses : il ne s'agissait plus pour lui, le 16 août, d'une intervention générale en faveur de Ludovic Sforza contre la France, mais d'une simple diversion contre Venise si Venise attaquait le Milanais, et d'une diversion qu'il ferait, non pas comme empereur, ni au nom de l'Empire, mais comme duc d'Autriche, pour avoir seul les dépenses et les bénéfices de l'entreprise ; encore demandait-il à Ludovic Sforza un versement

(1) Marino Sanuto, II, 1182, lettre d'Inspruch, 6 août 1499.
(2) Costabili au duc de Ferrare, 17 août 1499. *Documents*, 280.

de vingt-cinq mille ducats et le paiement de quatre mille hommes. Les derniers jours furent, pour le duc de Milan, une alternative de noires mélancolies et d'illusions passagères ; le 23 août, il semblait que le renfort tant attendu fût sur le point d'arriver ; mais l'ambassadeur impérial faisait observer que les premiers revers subis étaient du fait du seul Ludovic Sforza, faute qu'il eût pris ses précautions en temps utile. A cette heure critique, Maximilien avait encore l'audace de faire à Ludovic Sforza des conditions draconiennes d'alliance ; il lui demandait un subside mensuel de trente mille florins du Rhin pour quatre mois, payables d'avance, et la remise, entre ses mains, en garantie de ce paiement, d'une valeur égale de bijoux, ou Bormio ou Tiranno en gage. Ludovic Sforza retarda tant qu'il put sa réponse, disant qu'accepter une telle alliance était se vendre à Maximilien ; il espérait encore, à la fin d'août, que la conclusion annoncée de la paix entre la Suisse et l'Allemagne changerait les idées de Louis XII, et qu'il ne songerait peut-être pas à venir personnellement en Italie (1). Son départ précipité le dispensa du souci de cette décision délicate.

La retraite de Ludovic Sforza commença à tranquilliser Louis XII relativement aux intentions de Maximilien, bien que le bruit d'une intervention des Allemands (et des Turcs), en faveur du duc de Milan, ne cessât de circuler. Dès le 15 septembre 1499, Louis XII disait que Maximilien, ayant maintenant perdu son point d'appui en Italie et se trouvant en face de la ligue de deux états puissants et riches, n'oserait pas les attaquer ; cependant il comptait laisser douze cents lances en Italie pour la commune défense de Venise et du Milanais (2).

Mais, dès ce temps aussi, Louis XII voulut user de son commencement de victoire pour traiter d'une façon avantageuse et durable avec Maximilien. A diverses reprises, il lui fit signifier par des chambellans son désir d'un accommodement, lui offrit même comme prix de cette entente, à en croire Cheregati, le territoire de terre ferme de Venise ; en dernier lieu, il lui fit dire par deux franciscains milanais qu'il était disposé à accepter les vues de l'empereur au sujet de la « correction »

(1) Florence, A. d. S. *Lettere alla Signoria*, XXXVII, fol. 229.

(2) Marino Sanuto, II, 1334, Loredam, France, Besançon, 15 septembre 1499 (On faisait toujours courir le bruit d'une intervention des Allemands et des Turcs en faveur de Ludovic Sforza). Lettre d'Antimaco, 7 octobre 1499.

d'Alexandre VI. Le prétexte donné en Italie à leur voyage par ces religieux était d'aller solliciter Maximilien pour une croisade. Ils ne furent pas moins ingénieux au retour de leur ambassade qu'à l'aller : arrêtés près de Trente et interrogés par un officier allemand, ils exhibèrent un sauf-conduit du roi de France, et déclarèrent que Ludovic Sforza, avant son départ de Milan, avait donné ordre de construire une bibliothèque dans leur couvent ; que cette bibliothèque se trouvait à présent finie et garnie de livres, et qu'ils étaient allés demander au duc le remboursement de leurs dépenses ; l'officier allemand se contenta de cette explication que le nonce Cheregati trouva à bon droit invraisemblable. Mais Maximilien restait obstinément réfractaire à toutes les propositions de Louis XII : il ne répondait aux ambassadeurs rien de précis, et il les renvoyait en France par le chemin le plus long pour gagner du temps. Il aurait eu, si ennemi qu'il fût de Venise, encore plus d'inclination à s'entendre avec les Vénitiens pour chasser les Français d'Italie en recommençant la ligue formée contre Charles VIII, qu'à faire la paix avec la France : il craignait par dessus tout, pour son fils comme pour lui, l'accroissement de la puissance de Louis XII, il ne parlait que de délivrer l'Italie du joug français et de faire ensuite une grande expédition contre les Turcs (1). Tout ce que put obtenir Louis XII par une dernière ambassade, ce fut une trêve de six mois ; le cardinal d'Amboise prévint Venise de l'envoi de cette ambassade à Maximilien et la mit à la disposition de la Seigneurie ; Venise se borna à demander qu'on signifiât à l'empereur, que, tant pour la trêve actuelle que pour les trêves ultérieures, elle devait être considérée comme l'amie particulière et la confédérée du roi de France (2). En France, on assura que la trêve que conclut cette ambassade, et qui fut proclamée le 2 novembre 1499, avait été demandée par Maximilien lui-même (3); l'empereur aurait écrit à Louis XII pour réclamer l'envoi d'un ambassadeur, lui assurant que pour sa part il mettrait toute la bonne volonté possible à examiner ensuite les conditions d'un traité de paix. La vérité est que Maximilien voulait porter toutes les forces de l'Allemagne contre les Turcs, dont la

(1) Cheregati au pape, 31 octobre et 11 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 435.

(2) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, 8 novembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 441.

(3) Gemetto de Nessoni au marquis de Mantoue, 2 novembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 437.

dernière invasion lui avait enlevé vingt-deux mille âmes, et qu'il craignait, faute de les combattre, une révolution ou du moins des troubles dans l'Empire (1). Le prétexte du « Turc » était d'ailleurs excellent pour expliquer qu'il se désintéressât des affaires de Ludovic Sforza et pour fournir une honnête excuse de son abandon. Maximilien, pour donner plus de vraisemblance au prétexte invoqué, envoyait simultanément une ambassade à Venise pour lui proposer une action commune contre le sultan (2).

A mesure que la domination française s'établissait plus solidement dans le Milanais et que son influence rayonnait sur toute l'Italie, Maximilien se montrait plus doux. En décembre 1499, il acceptait d'accueillir une ambassade française solennelle, chargée de lui demander l'investiture du Milanais, et dont la présence coïnciderait avec la diète convoquée à Augsbourg : électeurs et princes d'Empire étaient plus disposés à la paix qu'à une guerre contre la France (3). Dirigée par le marquis de Rothelin, elle arriva à la cour impériale en même temps qu'un ambassadeur vénitien ; cette rencontre avait pour but de manifester la bonne harmonie des deux états. Rothelin devait dire à Maximilien, au nom de Louis XII, que le roi de France entendait ne rien usurper des possessions de l'Empire, qu'il avait l'intention de lui jurer foi et hommage pour le Milanais ; il devait lui remontrer « qu'il n'y avait prince au monde qui ne dût être content d'avoir le roi de France pour feudataire». Louis XII affirmait son désir de mettre toujours la raison de son côté, mais, si l'empereur ne voulait pas accepter ses offres ni se résigner à la conquête de Milan, il s'en préoccupait en somme très peu. Maximilien affectait d'ailleurs d'ignorer qu'une trêve existât entre lui et Louis XII (4). Il se brouillait, ou à peu près, en même temps avec le Pape et refusait de répondre à un bref pontifical sans en avoir délibéré avec la diète d'Augsbourg ; il reprochait en effet à Alexandre VI d'avoir poussé Louis XII à l'expédition d'Italie, de l'inviter actuellement à prendre la couronne impériale à Rome ; il croyait que le Pape voulait lui interdire toute tentative pour reconquérir des terres d'empire, pour se créer un prétexte, s'il passait outre à

(1) Le même au même, 4 novembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 440.

(2) Venise, A. d. S. *Secreta Senatûs*, XXXVII, 23 novembre 1499.

(3) Cheregati au pape, 13 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 479 et 496.

(4) Gemetto de Nesson au marquis, 19 décembre 1499. *Ibid. Documents*, 481.

cette défense, de transférer l'Empire au roi de France. Une autre raison s'ajoutait encore à celles-ci pour retarder la réconciliation de Maximilien avec Louis XII : Maximilien avait, en 1499, combattu en personne contre le duc de Gueldre au profit des ducs de Clèves et de Juliers, sans réussir à terminer leurs querelles ; aussi se sentait-il humilié de voir Louis XII arranger sans peine à l'amiable, en décembre 1499, les affaires de ces ducs. Louis XII leur donnait audience, le 21 décembre, avec la reine, à Orléans (1), et les réconcilia si complètement qu'il put les réunir tous dans un déjeuner intime (2).

Les dispositions de Maximilien à l'égard de la France se modifiaient, suivant la marche des événements d'Italie; à la fin de décembre 1499, quand il prévit pour un terme prochain la rentrée en scène de Ludovic, il redevint belliqueux. De terrifiantes nouvelles furent répandues en Milanais : « l'empereur levait dix-huit mille suisses, il descendrait en Italie avec soixante mille hommes et demanderait le passage aux Vénitiens qui, occupés par la guerre turque, ne pourraient le lui refuser. » Le sage Pierre de Sacierges se bornait à sourire avec incrédulité à de telles rumeurs, montrant ne tenir pas Maximilien en très haute estime (3). La Seigneurie, toujours inquiète des sentiments de Louis XII et craignant l'influence de ces fausses nouvelles, les fit démentir en France par ses ambassadeurs (4). Cette évolution de l'empereur avait pour conséquence le ralentissement des négociations; le 12 janvier, le marquis de Rothelin n'était pas encore arrivé à la cour ; Maximilien, toujours temporiseur, l'avait prié de s'arrêter à Neufchâtel (5), lui laissant le choix d'y rester jusqu'au 25 janvier ou de retourner en France; après une assez longue attente, Rothelin envoya à Maximilien un agent secret, le frère de Dietrich de Plumech, pour savoir

(1) Costabili au duc de Ferrare, 15 et 21 décembre 1499. *Ibid.*, *Documents*, 480 et 483.

(2) Seregni au duc de Ferrare, 1er et 5 janvier 1500. Louis XII, en même temps, se faisait des alliés de ces deux ducs : on pensa que Maximilien aurait beaucoup plus de peine à faire la guerre à Louis XII, maintenant que celui-ci pourrait lui « lâcher dans le dos ces trois puissants ducs ». Les ducs promettaient d'empêcher l'Empire de faire la guerre à la France et proposaient même à Louis XII la couronne impériale.

(3) Costabili, 28 décembre 1499. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 492, et de G. de Nessoni, 12 janvier 1500.

(4) Venise, *loc. cit. Secreta Senatûs*, XXXVII, fol. 175 v°, 12 janvier 1500.

(5) Gemetto de Nessoni au marquis, 12 janvier 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 503. Mantoue, *ibid. Copialettere*, 23 janvier 1500.

quelque chose de positif des intentions de cet ondoyant souverain (1).

Malgré cette attitude ambiguë et ces inexplicables retards, Maximilien resta presque inactif et comme indifférent pendant la campagne offensive de Ludovic Sforza (2). Après avoir collaboré à la préparer, il ne fournit presque aucune aide effective à son ancien allié : tout son concours se borna à une correspondance d'encouragement : invitation au marquis de Mantoue, en termes énergiques, de prêter main-forte à Ludovic Sforza (3), félicitations au duc au sujet de son heureux retour dans le Milanais, en réponse à sa lettre, à la lettre du petit prince de Pavie et au rapport de Pier de Bonomi ; protestations répétées d'intérêt pour lui (4). A ces lettres s'ajoute l'envoi d'un agent, Battista Boldarino, chargé d'une mission secrète, qu'il déclarait très importante (5). Mais ce fut là à peu près tout : Maximilien, même dans les circonstances tumultuaires où s'opérait la rentrée de Ludovic Sforza à Milan, ne perdait pas de vue ses propres intérêts : le 10 février, au lendemain même du retour du duc, il chargeait Francesco delli Monti de rappeler à Ludovic Sforza sa promesse de lui payer quatre mille florins (6). Ambassades et correspondances ne furent que des manifestations platoniques d'intérêt : la dernière ambassade de Ludovic Sforza lui arriva trop tard. Il ne comprit bien qu'à la dernière heure qu'il avait tout intérêt à secourir le duc de Milan ; il employa dix-huit mille ducats, contribution de guerre qu'il reçut le lundi saint du roi de Naples, à mettre en route huit cent bourguignons destinés à Milan, mais ceux-ci apprirent en chemin la capture du duc et rebroussèrent (7). Maximilien était, il est vrai, tout à fait dénué d'argent : il ne pouvait quitter Inspruch faute de ressources, et il avait même dû, disait-on, pour s'en procurer, engager son argenterie (8). Mais excusable ou

(1) H. Brasca à Andrea de Burgo. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 524.

(2) Marino Sanuto, III, 108, Venise, 10 février 1500.

(3) *Ibid.*, *Documents*, 578.

(4) *Ibid.*, *Documents*, 592.

(5) *Ibid.*, *Documents*, 592.

(6) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 584. Bernardo del Mayno dit (17 avril 1500, Marino Sanuto, III, 243) qu'il avait exigé soixante mille ducats de Ludovic le More pour agir et que Ludovic n'avait pu lui en payer que vingt mille comptant.

(7) Marino Sanuto. III, 286, Michiel à la Seigneurie, Rovere, 2 mai 1500.

(8) *Ibid.*, III, 242, 18 avril 1500, interrogatoire de J. Secho.

non, cette seconde et définitive abstention de Maximilien eut pour résultat, contre son propre intérêt, l'écrasement de son allié.

La prise et la ruine de Ludovic Sforza déterminèrent chez l'empereur une recrudescence de dispositions belliqueuses. Le regret et la honte de ne l'avoir pas mieux secouru, la crainte de l'accroissement de puissance de Louis XII, les objurgations très vives des réfugiés milanais, purent faire craindre quelque tentative de sa part en faveur de son malheureux allié; les réfugiés déclaraient qu'ils feraient avec lui de grandes choses; au mois de mai, il levait des troupes, organisait de l'infanterie; il envoyait aux seigneurs voisins de la frontière italienne l'ordre de se tenir prêts à prendre les armes à tout commandement. On assurait qu'il avait envoyé un ambassadeur au sultan pour le pousser à la guerre. Ces bruits étaient assez inquiétants pour que Louis XII fît éloigner Anne de Bretagne de la frontière, sous la conduite du prince d'Orange (1). Une ambassade que les Vénitiens envoyèrent à l'empereur en mai 1500, sous le patronage du cardinal d'Amboise, pour régler diverses difficultés de frontières et notamment l'interminable discussion au sujet de Goritz, fut très mal reçue par lui: l'envoyé vénitien, Marco Bevazam, fut gardé et séquestré de telle façon qu'il ne put parler à personne; et Maximilien répondit négativement à presque toutes les demandes des Vénitiens (2). Après la diète, en mai, on assura en Italie, surtout dans le voisinage des Alpes, que Maximilien s'était mis d'accord avec la Ligue grise et les Suisses pour une expédition en vue de la reprise du Milanais; on en donnait les conditions, on en nommait les chefs: les Suisses devaient recevoir deux villes du Milanais en paiement de leur concours; les généraux désignés étaient l'archiduc Philippe d'Autriche, le duc de Saxe, les ducs Albert et Georges de Bavière. L'empereur n'excluait de la Ligue que les Suisses qui avaient livré Ludovic Sforza (3). L'ordre de tout préparer pour l'expédition était, disait-on, déjà

(1) Marino Sanuto, III, 332, Barbaro à la Seigneurie, Feltre, 13 mai 1500; III, 296, ambassadeur vénitien à la Seigneurie, Lyon, 30 avril 1500; III, 286, Michiel à la Seigneurie, Roveredo, 2 mai 1500; III, 284, Foscolo à la Seigneurie, Riva, 30 avril 1500.

(2) *Ibid.*, III, 368, ambassadeur vénitien, Milan, 31 mai 1500; III, 564, 30 juillet 1500.

(3) *Ibid.*, III, 348, 377, Barbaro à la Seigneurie, 22 mai et 6 juin 1500; III, 372, Trevixam à la Seigneurie, Brescia, 3 juin 1500.

donné ; les gens des frontières s'attendaient à une avalanche d'Allemands : ainsi le comte Odorico d'Arco avait écrit à son fermier de Capriana de mettre ses blés en lieu sûr parce qu'une invasion formidable d'Allemands était imminente (1) ; en juin, l'expédition contre Milan passait pour être absolument décidée. Le 27 juin, les préparatifs de Maximilien commençaient par l'envoi à Trente de deux grosses bombardes, et Pier Bonomi, étant venu à Nuria, y fut l'objet d'une manifestation sympathique de la foule qui alla au-devant de lui en barques, aux cris de « *Austria* » et de « *Moro* ». On assurait que Maximilien avait déployé l'étendard impérial (2).

Mais rien n'était moins assuré encore que cette expédition. Maximilien ne savait pas lui-même ce qu'il voulait : «*smania*» ; il était comme fou, d'après les rapports vénitiens ; il voulait aller à Rome pour se faire couronner ; il faisait réclamer au roi de France Ludovic Sforza comme prince d'empire ; il envoyait des troupes au duc de Frise, attaqué par ses sujets révoltés ; tantôt il refusait d'écouter ceux qui lui parlaient d'aller attaquer Milan, tantôt il prenait, au contraire, des mesures précises pour réparer les routes, réunir des vivres, des munitions, des salpêtres ; il ordonnait à tous les allemands de se tenir prêts à la guerre ; les hommes sans armes devaient aller en acheter à la cour (3). Mais d'autre part on assurait que tous ces bruits de préparatifs militaires étaient fort exagérés. A Milan, le gouvernement français ne s'en inquiétait guère : «les troupes envoyées en Frise avaient plus de chemin à faire avant d'être sur le terrain qu'il n'y en avait de Milan à Paris ; elles n'arriveraient vraisemblablement pas en temps utile. M. de Sacierges pensait que Maximilien ne pourrait pas suffire à tant d'entreprises (4).

(1) MARINO SANUTO, III, 454, Foscolo à la Seigneurie, Riva, 27 juin 1500. Mantoue, *Copialettere*, CLXVI. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 677.

(2) *Ibid.*, III, 424, Michiel à la Seigneurie, Rovere, 26 juin 1500 ; III, 454, Foscolo à la Seigneurie, Riva, 27 juin 1500 ; III, 459, Malipiero à la Seigneurie, Nuria, juillet 1500 ; III, 457, rectori de Brescia, 2 juillet 1500.

(3) *Ibid.*, III, 424, Michiel à la Seigneurie, Rovère, 26 juin 1500 ; III, 454, Barbaro à la Seigneurie, Feltre, 29 juin 1500 ; III, 528, Bartolo de Lover, 17 juillet 1500. Costabili au duc de Ferrare, 28 juin 1500, *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 674. Marino Sanuto, III, 420, 22 juin 1500 ; III, 484, *in colegio*, 13 juillet 1500.

(4) *Ibid.*, III, 457, rectori à la Seigneurie, Brescia, 2 juillet 1500 ; Costabili au duc de Ferrare, 28 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 674.

Au mois de juillet, les bruits relatifs à l'expédition reprirent plus de consistance que jamais ; la ligue du Bœuf, les villes de Bâle et de Constance étaient les alliées de Maximilien; les villes libres d'Alsace lui promettaient des contingents de quinze mille, de vingt mille, de trente mille combattants. A Milan, on trouva à Santa Maria di Castello des affiches signées des noms de plusieurs gibelins exilés, exhortant le peuple à rester fidèle au roi des Romains, qui s'armait pour la délivrance de Milan ; les émigrés voulaient voir comment la ville accueillerait leur manifeste avant de mettre aucun projet à exécution (1). On annonçait simultanément un accord survenu entre le duc de Savoie et l'empereur d'Allemagne ; l'archevêque de Gênes écrivait que Maximilien viendrait sûrement en personne au secours de Milan; l'empereur recommandait lui-même au marquis de Mantoue, comme à un prince feudataire de l'Empire, les Milanais réfugiés chez lui; le 13 juillet, il désignait Galeazzo San Severino comme capitaine général de son expédition de Milan. Dans les derniers jours de juillet, on annonçait qu'il avait réuni une armée de vingt mille hommes, divisée en quatre corps ; que déjà il avait fait reconnaître les passages des Alpes ; que cette armée descendrait en Italie par le territoire de Padoue et de Vicence, en franchissant le Monte Baldo ; qu'enfin l'empereur déploierait, le 1er août, l'étendard impérial et commencerait la guerre (2).

Aucun effet ne suivit ces menaces et ces préparatifs : tout au plus le Milanais Crivelli se montra-t-il avec quelques troupes sur les frontières de la Valteline (3). Malgré l'évidence de l'abstention de Maximilien, l'opinion demeura longtemps avant de se résigner à y croire ; au milieu de septembre, on annonçait que l'Angleterre, l'Empereur et l'Archiduc avaient déclaré la guerre à la France et allaient envahir la Lombardie pour restaurer Ludovic Sforza (4). Une alerte analogue se produisit en octobre : on disait alors les Suisses « tout gonflés » et tout prêts à se battre. Mais les gens bien informés à Milan, tels que

(1) MARINO SANUTO, III, 524, Bergame, rectori à la Seigneurie, 17 juillet 1500.

(2) *Ibid.*, III, 515, Milan, ambassadeur vénitien, 15 juillet ; III, 528, rectori de Brescia, 17 juillet ; III, 527, 536, Guidoti à la Seigneurie, Milan, 17, 18, 23 juillet ; III, 529, rectori de Vérone, 20 juillet 1500 ; III, 540, Foscolo à la Seigneurie, Riva, 25 juillet 1500.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 19 août 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 689.

(4) *Diario Ferrarese*, col. 388, 19 septembre 1500.

Bergonzio Botta, Michele Rizzo et d'autres, ne pensaient pas la guerre prochaine; quelques-uns, entre autres Rizzo, croyaient possible, avant la campagne, quelque «mouvement» des Suisses. A Rome, on prétendait savoir Maximilien absolument décidé à commencer cette expédition en février, mais on prévoyait qu'en tout cas ce serait une expédition « débile, » vu la difficulté où il était de se procurer de l'argent. A Milan au contraire, on émettait des vues pessimistes sur son issue probable : Costabili prévoyait la défaite de Louis XII ou bien la ruine du Milanais. La guerre semblait décidée pour le mois de mars suivant (1501), mais, selon le proverbe italien que répétait Geoffroi Carles : « Qui a temps a vie » (1).

Les électeurs d'Empire ne semblaient pas d'ailleurs s'associer aux intentions belliqueuses de l'empereur : ils étaient sans doute émus de pitié pour la situation de Ludovic Sforza captif, que les Milanais réfugiés leur demandaient de recommander à Louis XII, et le 2 mai ils prièrent le roi de traiter le duc déchu avec humanité et de le faire « participer à la faveur royale », vu sa qualité de prince dE'mpire et la dépendance de son duché de la juridiction impériale ; mais d'ailleurs ils n'embrassaient pas aveuglément la cause du prince détrôné et les rancunes de Maximilien. Au début de mai 1500, ils annonçaient une prochaine ambassade à Louis XII et lui demandaient pour elle un sauf-conduit. Des bruits étranges et contradictoires circulèrent alors au sujet des relations de Maximilien avec les princes d'Empire ; on annonça que le comte palatin et deux des électeurs ecclésiastiques lui avaient déclaré la guerre et qu'ils avaient réuni une armée de trente mille personnes (2) ; plus tard on assura que la diète avait retiré à Maximilien tous ses pouvoirs, qu'elle lui refusait tout subside pour aller à Rome se faire couronner, qu'elle avait pris pour elle-même le gouvernement (3) ; mais d'autre part l'on annonça aussi le parfait accord des électeurs avec Maximilien en vue d'une action commune contre la France, que l'empereur attaquerait en Bourgogne, les Suisses en Milanais par Bellinzona, tandis que le duc de Bavière ferait une diversion contre Venise (4).

(1) Tous ces détails nous sont fournis par des lettres de Costabili des 10, 15 et 21 octobre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 701 et 703.

(2) Marino Sanuto, III, 350, 351, 325, 2 et 17 mai 1500.

(3) *Ibid.*, III, 482, rectori de Brescia, 8 juillet 1500 ; III, 511. Cividale di Belluno, podestat à la Seigneurie, 16 juillet 1500.

(4) *Ibid.* III, 420, Sonzim à la Seigneurie, Crema 22 juin 1500 ; Comte Trusando de Calepio à la Seigneurie, Bergame 22 juin 1500.

Tout en laissant se répandre ces nouvelles de guerre et en affectant un grand désir de combattre Louis XII, Maximilien ne cessait cependant pas de négocier avec lui. Il avait au fond du cœur un très vif désir de faire la paix, mais il croyait de sa dignité de se faire prier assez longtemps. Il comprenait cependant la nécessité de s'incliner devant la supériorité que la conquête du Milanais donnait à Louis XII. Au début de mai 1500, le souverain français lui envoya une ambassade chargée de son hommage pour le duché de Milan ; l'empereur ne voulut pas la recevoir ; l'ambassade ayant repris le chemin de France, l'empereur la fit rappeler à la cour, ne voulant rien brusquer, mais alors Louis XII lui interdit d'y retourner. Maximilien fut ému et inquiet de cet acte de fierté et d'énergie et s'empressa de renouer les négociations, d'une façon indirecte d'abord, en demandant un sauf-conduit pour trois cents chevaux : ce à quoi Louis XII répondit avec dédain en lui en accordant un pour mille (1) ; puis il lui fit transmettre par M. de Vergy, comme en son nom personnel, certaines propositions : envoi d'une ambassade en France, conclusion de la paix, abandon à Louis XII de ce qu'il possédait en Bourgogne et à Milan ; il ne demandait en échange que l'oubli des querelles anciennes et l'union contre les Turcs. Enfin en juin, il y eut une reprise des relations diplomatiques directes (2) ; Louis XII prépara une ambassade solennelle à l'empereur Maximilien et à la diète d'Inspruck, pour laquelle il fit demander au préalable un sauf-conduit par un héraut envoyé spécialement à la diète, qui le lui accorda (3). De leur côté, les électeurs préparèrent l'envoi à Lyon d'un ambassadeur (4), qui devait être soit le duc de Savoie, soit le marquis de Brandebourg. L'ambassade française avait pour programme d'expliquer que la politique du roi de France en Milanais avait pour unique but la conservation de son droit, que Louis XII avait la ferme intention de n'attenter en rien aux droits et possessions du Saint-Empire ; en conclusion, elle devait demander à Maximilien et à la diète l'investiture du Milanais pour son maître, tenter par tous les moyens d'apaiser la nation alle-

(1) Marino Sanuto, III, 318, 349, Trevixam à la Seigneurie, Lyon, 15 mai 1500.

(2) *Ibid.*, III, 347. Zorzi à la Seigneurie, 22 mai ; III, 403, Barbaro à la Seigneurie, 16 juin 1500.

(3) *Ibid.*, III, 421, 26 juin 1500.

(4) D'Atri au marquis de Mantoue, Lyon, 20 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza*, *Documents*, 671.

mande et la décider à ne rien entreprendre contre la France (1). On attribua en général à cette mission un but secret, la conclusion d'une entente contre le Turc entre la France, l'Empire, la Hongrie et les autres puissances (2). Cette ambassade arriva le 14 juin à Augsbourg, eut une audience secrète de Maximilien, et trois jours plus tard rentra en France. L'empereur ayant questionné ces diplomates sur Ludovic Sforza, ils répondirent que son sort actuel n'était que le juste châtiment de sa perfidie passée à l'égard de Charles VIII (3). L'ambassade de l'Empire ne fut formée qu'ensuite; elle devait se composer du duc Frédéric de Saxe, du marquis Frédéric de Brandebourg, de l'évêque de Nuremberg, et rejoindre à Lyon, où l'avait amené le soin des affaires d'Italie, Louis XII, qui l'y attendait (4). Tandis que l'on annonçait cette mission, arrivèrent à Lyon deux ambassadeurs de l'archiduc Philippe pour recommander leur maître au roi, comme « son parent, cousin, vassal et sujet très obéissant ». Les résultats de cet échange d'ambassades, demeurés obscurs, furent cependant bons; les nouvelles d'Allemagne s'améliorèrent en effet sensiblement vers le milieu de juillet, et l'on sut que rien n'existait en réalité de ces préparatifs militaires si bruyamment annoncés (5). Et, bien qu'on continuât à dire que Maximilien n'attendait que le retour de ses ambassadeurs pour commencer la guerre, les Français disaient à Milan (6), contrairement aux relations pessimistes de l'archevêque de Gênes, que l'empereur était désormais d'accord avec la France (7) : le départ d'Allemagne du cardinal San Severino fut une marque visible du rapprochement des deux souverains. Louis XII ayant envoyé en Allemagne un gentilhomme pour décider le cardinal à aller à Rome ou en France, Maximilien, pour servir les intentions de Louis XII, autorisa son départ (8). Louis XII, comptant toujours

(1) Cheregati au pape, 25 juin 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 672.

(2) Marino Sanuto, III, 473, Brescia 5 juillet 1500.

(3) *Ibid.* III, 421, 26 juin 1500 ; III, 505, Bevazam à la Seigneurie, Inspruch, 11 juillet 1500 ; III, 511. Cividale de Belluno, 16 juillet 1500.

(4) *Ibid.*, III, 484, 13 juillet 1500, *in colegio*, d'après des lettres de la Valteline. D'Atri au marquis de Mantoue, 27 juin et 1er juillet 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 673 et 678.

(5) *Ibid.*, III, 506, 525. Trevixam à la Seigneurie, 5, 12, 13 juillet 1500.

(6) *Ibid.*, III, 540, 28 juillet 1500.

(7) *Ibid.*, III, 527, Guidoti à la Seigneurie, Milan 17-18 juillet 1500.

(8) *Ibid.*, III, 512, rectori de Brescia à la Seigneurie, 19 juillet 1500 ; III, 517, *in colegio*, 20 juillet 1500.

sur l'envoi de l'ambassade annoncée et ayant l'assurance formelle d'obtenir de l'Empire une bonne paix ou une longue trêve, passa le mois d'août en plaisirs et en chasses (1).

Cette ambassade allemande, si solennellement annoncée, ne devait pas arriver à la cour avant la Saint-Michel (21 septembre), mais elle fut précédée en France par M. de Vergy, l'ancien chef des troupes impériales, qui y arriva travesti et incognito. Le 16 août, il signa avec le gouvernement français, au nom de l'empereur, une trêve de six mois. Cette trêve fut solennellement proclamée, dès le 25 août 1500, à Milan (2). On l'y considéra comme une victoire diplomatique pour Louis XII et comme un pronostic heureux pour la paix. M. de Sacierges déclarait à Costabili que la paix était désormais la seule solution possible de la situation. Seyssel donnait aux efforts de Vergy en faveur de la conclusion de la paix un motif personnel : Louis XII lui ayant confisqué pendant la guerre de Bourgogne plusieurs domaines, il espérait en obtenir la restitution à la faveur de la paix. La trêve devait durer six mois, du 1er septembre 1500 au 1er mars 1501 ; pendant ce temps, Maximilien s'interdisait d'attaquer, de faire ou de laisser attaquer le roi de France en France, dans le duché de Milan où dans toute autre de ses possessions, et le roi faisait à l'empereur une promesse réciproque. — Après la conclusion de cette trêve, la grande ambassade de Maximilien à Louis XII se mit en route; elle arriva le 10 septembre à Troyes en Champagne. Elle avait pour mission d'obtenir la conclusion de la paix ou tout au moins une prolongation de la trêve (3), Maximilien avait en effet une nouvelle raison de souhaiter une paix définitive avec la France ; la mort venant d'enlever au roi de Portugal son unique héritier direct, un enfant en bas âge, l'empereur soutenait que le royaume devenu ainsi vacant devait faire retour à l'archiduc Philippe. Geffroi Carle voyait même là la raison qui avait induit Maximilien à la trêve (4); c'en était peut-être, en effet, la raison, occasionnelle et incidente; mais la cause fondamentale était plus lointaine et plus profonde. Cette ambassade pacifique trouva en France l'accueil le plus favorable, car on n'y son-

(1) Costabili au duc de Ferrare, 16 et 21 août 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 688 et 692.

(2) Texte de la proclamation, 21 août 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 691.

(3) Costabili au duc de Ferrare, 3 septembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 694.

(4) Bologne, A. d. S., Sassiglioni au Reggimento, 8 septembre 1500.

geait qu'à un raccommodement avec l'Allemagne. Cependant Louis XII ne voulait pas (1) qu'on en parlât d'une façon trop optimiste ; le cardinal de San Severino, de retour à Milan, fut rappelé en France à cause de son indiscrétion à ce sujet. Dans ces négociations, il y eut un arrêt au mois d'octobre ; les relations franco-allemandes s'embrouillaient de nouveau. L'ambassade allemande retourna en Allemagne sans avoir conclu la paix ni même une prolongation de trêve ; une question accessoire avait modifié du tout au tout les dispositions de Louis XII : l'ambassade était chargée, entre autres affaires, de négocier la mise en liberté de Louis Sforza moyennant une rançon de cinq cent mille ducats ; le roi s'était si fort courroucé de cette prétention qu'il n'avait pas même voulu attendre l'arrivée des ambassadeurs. Pourtant, selon certains, ce n'était là qu'un faux départ, et pour les gens bien informés, la paix n'était pas douteuse: Maximilien n'avait pas d'argent et mourait d'envie d'aller chasser le chamois, sans souci politique ; il n'avait précisément promis aux *fuorusciti* milanais de commencer la guerre en mars 1500 que pour se débarrasser de leurs importunités. En fait, comme l'exposait Geffroi Carle à Costabili, ce départ des ambassadeurs ne prouvait rien, et il y avait une foule d'excellentes raisons pour croire à la conclusion de la paix : le nombre des amis de Louis XII en Allemagne, celui des princes vers qui le roi de France « faisait couler beaucoup d'argent », les prétentions de l'archiduc à la succession d'Espagne, prétentions qui ne pouvaient aboutir s'il restait en mauvais termes avec Louis XII ; la folie qu'il y aurait pour Maximilien à tenter une entreprise contre le Milanais, vu les forteresses et les garnisons qu'y entretenait le roi ». Michele Rizzo donnait à Costabili des assurances analogues, il ajoutait que Maximilien et Louis XII s'accorderaient pour longtemps, qu'ils iraient ensemble à Rome pour le couronnement de Maximilien, et qu'ils feraient ensuite ensemble la guerre aux Turcs (2).

(1) Costabili au duc, 20 septembre 1500 (*Ibid. Documents*, 697) et 2 octobre 1500 : «Qui se dice che le cose de Alamagna bugliano pur anchora, e che li oratori de lo impero, li quali herano ellecti andare al Christianissimo non anderano» ; et 22 octobre 1500 : «che li ambasciatori de Suiceri et de Alamagna se sono partiti de Franza in discordia.» Les ambassadeurs de l'archiduc étaient encore en France : « Se ne crede bene» (D'Atri, 20 octobre 1500).

(2) Costabili au duc de Ferrare, 25, octobre, 2 et 3 novembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 705, 708 et 709.

Maximilien, voyant la domination française s'asseoir de plus en plus solidement en Milanais, se décidait en effet à l'abandon de tous ses projets plus ou moins sincères d'intervention en faveur de Ludovic Sforza et de représailles. La puissance française, fondée sur le solide point d'appui du Milanais, grandissait tous les jours en Italie. Maximilien n'avait plus d'argent, et plus de banquier pour lui en fournir à caisse ouverte. Le 14 novembre 1500 fut proclamée en Allemagne la trêve conclue au mois d'août précédent : par un dernier scrupule, l'empereur y avait fait nominalement désigner, parmi tous ses alliés, qu'il ne désignait qu'en bloc, le seul roi de Naples (1). A la fin du mois de novembre, la ratification de la trêve fut portée à Louis XII à Tours par une ambassade dont les membres étaient assez peu notables ; le duc de Saxe, qui avait précédemment reçu les pleins pouvoirs impériaux et qui devait en être le chef, n'en faisait pas partie ; elle devait avoir pour conséquence obligée la conclusion de la paix. C'était l'avis du cardinal d'Amboise, celui aussi de Robertet, qui disait textuellement : «De toutes façons nous aurons la paix.» Cette politique pacifique avait été dictée à Maximilien en partie par l'attitude des électeurs, totalement désintéressés maintenant des affaires de Ludovic Sforza, et qui refusaient à l'empereur l'argent qu'il lui aurait fallu pour faire la guerre. — Dans l'audience publique que l'ambassade reçut de Louis XII à Tours, le plus jeune de ses membres prononça un discours en termes « très élégants et très solennels, dans lequel fut beaucoup exalté le royaume de France » ; il y démontra tout l'intérêt qu'avaient la France et l'Allemagne à rester dans un bon accord ; il finit en demandant la paix à Louis XII au nom de l'empereur, pour entreprendre ensuite une expédition commune contre les Turcs. Les ambassadeurs s'excusèrent de l'absence du duc de Saxe, d'abord désigné pour les présider, mais ultérieurement chargé de l'administration de la justice en Allemagne : « Il serait bien inutile de pacifier les affaires extérieures si l'on négligeait l'ordre et la justice dans ses propres états.» Les ambassadeurs insistèrent aussi beaucoup sur la préparation d'une guerre contre les Turcs, que Maximilien avait été chargé par l'Empire d'organiser. L'ambassade repartit pour l'Allemagne le 20 décembre 1500, après prorogation de la trêve jusqu'au mois de juin 1501,

(1) *Louis XII et Ludovic Sforza, Documents*, 711.

prorogation destinée à permettre une nouvelle mission diplomatique en France (1).

Les négociations durèrent encore toute l'année 1501 ; ce ne fut que le 9 mars 1502 que fut signé par le cardinal d'Amboise le traité de Trente, par lequel Maximilien, après avoir multiplié les retards, finissait par reconnaître la victoire de Louis XII, non seulement sur Ludovic Sforza et l'Italie, mais sur l'Allemagne et sur l'empereur, et lui accordait dans les formes les plus solennelles l'investiture du Milanais (2).

Ainsi se trouva complètement mérité l'éloge jadis donné par Sacierges devant Costabili à la sagesse et à l'habileté politique de Louis XII : le même roi dont la situation devant l'Europe était, à son avènement, si précaire se trouvait, deux ans après, arbitre de la politique italienne ; deux années environ encore, et il amenait à résipiscence son dernier et plus ancien et, à certains égards, plus redoutable adversaire. Non seulement les conquêtes de la France au-delà des Alpes, mais encore ses progrès vers le Jura et le Rhin, la solution victorieuse qu'elle avait donnée à la question de la succession de Bourgogne comme à la question de la succession de Milan, étaient acceptés et sanctionnés par l'Empire. Le triomphe de Louis XII était ainsi complet.

(1) Costabili au duc de Ferrare, 29 novembre, 4, 20 et 21 décembre 1500. *Louis XII et Ludovic Sforza. Documents*, 715, 716, 717, 720 et 721.

(2) *Diario Ferrarese*, fol. 399.

CONCLUSION

Lentement préparée par de longues négociations et des armements solides, rapidement conduite par des généraux habiles, et que, d'ailleurs, la chance servit, terminée avec bonheur par la capture d'un prince dangereux, par l'installation d'une armée et d'une administration dans le pays conquis, la guerre du Milanais fonda donc la souveraineté territoriale de la France en Italie : elle lui donnait la Lombardie, l'un des plus riches et des plus fertiles territoires de l'Italie, couvert de villes industrieuses et prospères, Novare, Alexandrie, Pavie, Parme, Plaisance et Milan : elle lui donnait toutes les côtes ligures avec Gênes, la plus grande cité maritime de la péninsule après Venise, le grand arsenal de construction navale qui lui manquait encore sur la Méditerranée. — Elle y fonda sa souveraineté politique : les états subalpins, désormais presque entourés par des provinces françaises, étaient moralement annihilés ; quant aux autres, dans leur neutralité apparente, s'ils avaient, dès la première annonce de l'expédition de Louis XII, orienté leur politique vers l'éventualité de l'alliance française, ce fut avec précipitation qu'après l'entrée des Français à Milan ils se jetèrent dans la voie que leur perfide sagesse s'était ménagée ; les uns, les plus faibles ou les plus compromis, le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare, les Bentivoglio, vinrent en personne apporter leurs soumissions et mendier en échange le protectorat de la France ou du service dans ses armées ; les autres, comme Florence, envoyèrent des ambassades et obtinrent des traités. Le retour offensif de Ludovic Sforza permit de consolider cette influence encore toute superficielle : la menace d'une confiscation de leurs principautés effraya les d'Este et les Gonzague ; la mise en marche sur la *via Romea*, vers Bologne, d'une armée destinée à une expédition plus lointaine, terrifia Bologne, Sienne et Florence. L'épouvante fut telle que tous, princes et républiques, s'estimèrent heureux de n'être condamnés qu'à de lourdes amendes. Ensuite les générosités calculées

de Louis XII établirent en Italie son influence morale ; il voulut l'y enraciner en distribuant les honneurs et les emplois, en créant entre la maison de France et les familles princières des relations de famille : le marquis de Mantoue, ceux de Saluces et de Montferrat lui furent rattachés par des obligations chevaleresques ou militaires. A Venise, à Rome, l'influence française restait toute puissante. — La conquête du Milanais, enfin, ruina toute autre influence étrangère dans l'Italie septentrionale : elle priva l'Empire, en mettant les débouchés de la Valteline et de la vallée de l'Adige aux mains de la France ou de ses alliés vénitiens, de ses routes d'invasion en Italie ; elle diminua Maximilien en lui enlevant en Ludovic Sforza son principal banquier, le plus ardent instigateur de la politique antifrançaise, en supprimant les deux *cameræ imperiales*, Milan et Gênes, par lesquelles survivait dans la péninsule la tradition de la domination juridique et féodale du Saint Empire. Tous ces accroissements matériels et moraux, la seule conquête du Milanais les donnait à la France, grâce à la disparition d'un seul homme, moteur central de toute la politique antifrançaise en Europe, grâce à la ruine de Ludovic Sforza.

Ce succès si complet, si rapide, si écrasant, étonna les contemporains, qui estimaient Ludovic le prince le plus sage et le plus habile de son temps, «toujours maître de ses résolutions et de leurs effets». A quoi dut-il donc sa défaite ? Les causes immédiates furent sans doute l'infériorité de ses troupes, l'insuffisance de ses armements, l'incapacité ou la déloyauté des chefs de son armée ; ce fut aussi le manque de solidité de l'institution ducale en Lombardie depuis qu'elle était aux mains de la famille Sforza, le mécontentement du grand parti guelfe, l'opposition de la masse populaire, la réserve des ennemis personnels de Ludovic le More. Sa ruine fut aidée aussi par la faiblesse même de son caractère, par sa superstition, par le trouble où purent le jeter certaines prédictions de ses astrologues. Mais ce fut quelque chose de plus qui renversa l'établissement sforzesque... Au mois de juillet 1499, quand de Lyon, de Turin, d'Asti, le More apprit par ses espions que l'armée française franchissait les Alpes, ce qu'il dut sentir qui venait, ce n'étaient pas seulement les quinze cents hommes d'armes et les douze mille hommes de pied, les Gascons, les Picards, les Bourguignons, les Suisses, les cent gentilshommes de la maison de la reine, et les deux cents de la maison du roi, ce n'étaient pas seulement des généraux comme d'Aubigny, Ligny ou Trivulce, — c'était toute

une tradition politique de la monarchie française qui venait l'attaquer ; c'était la suite de l'intervention de nos armes et de notre diplomatie dans la péninsule ; c'était le souvenir de l'expédition de Charles VIII et de sa fougue stupide, mais irrésistible ; c'était l'habileté de Louis XI qui voulait en 1462 conclure une paix perpétuelle avec Florence et Milan et l'ouvrir à tous les états qui voudraient y entrer, — servitude déguisée que Venise sollicita, que Milan et Florence acceptèrent, que le roi Ferrante dut subir, et qui, sans qu'il possédât en Italie un pouce de terrain, fit du roi l'arbitre de la péninsule ; c'était la sagesse de Charles VII, qui jadis avait fait reconnaître officiellement par F. Sforza et Cosme de Médicis, en échange de la reconnaissance de leurs pouvoirs personnels, le principe de l'intervention de la France et de sa suzeraineté morale ; — ce qui réapparaissait en Lombardie, avec les soldats de Trivulce, c'était la puissance qui, au temps de la monarchie avait annexé Gênes, fait occuper Asti par les Orléans, envoyé les princes d'Anjou à la conquête de Naples et inspiré à Louis d'Orléans la chimère du royaume d'Adria ; c'étaient les théories de Pierre Dubois, interprète des pensées intimes de Philippe le Bel, c'était cette politique qui visait à la domination de l'Italie à la fois par les possessions héréditaires, les biens de conquête, la médiation entre les puissances italiennes, le patronat des petits états ; c'était la politique despotique et sanguinaire de Charles d'Anjou et de son fils, qui avaient failli réaliser pour eux-mêmes l'unité italienne. Et quand les compagnies aux armes neuves, aux «plumails» frais, bien complètes et bien parées, descendirent les Alpes, pendant la saison tragique où ne devait mûrir dans la plaine lombarde que la sanglante moisson des épées, plus d'un en Italie, et Ludovic lui-même, put se rappeler la vieille légende qui montre le dernier roi lombard, Didier, monté sur le plus haut donjon de la ville de Pavie, assistant au long défilé de l'armée de Charlemagne et fuyant épouvanté quand, dans la poussière au loin soulevée de la route, il voit apparaître Charles, l'impérial vainqueur ! Maintenant, si ce n'était pas Charles qui revenait avec les Gascons de M. de Foix et les Ecossais de d'Aubigny, c'était du moins la tradition instaurée par lui, reprise par Saint-Louis et Philippe le Bel, par Charles VII et Louis XI, c'était trois siècles de domination française, trois siècles d'habitude de la défaite et de l'obéissance au roi de France qui, plus sûrement que le mauvais état de son armée ou son manque de sang-froid, venaient renverser le trône de Ludovic Sforza.

Cette terreur sacrée de Didier, l'Italie et les puissances même alliées de Louis XII, en éprouvèrent quelque chose quand elles virent Ludovic Sforza s'abandonner si lâchement à la fortune ; plus que la présence des armées françaises sur tous les grands chemins de la péninsule, cette prompte ruine les frappa, les disposa à l'obéissance et au respect de Louis XII. Pour que l'effet moral s'en atténuât, puis disparût, il fallut aux Italiens plusieurs années, il fallut surtout l'apparition, dans leur histoire, du roi d'Aragon Ferdinand le Catholique et du pape Jules II, de leurs intelligences plus hautes et plus déliées que celle de Louis XII, de la ténacité plus robuste de leurs ambitions, de leur énergie moins embarrassée encore de scrupules. Mais ce réveil de l'indépendance des volontés se fit attendre plusieurs années après la disparition de Ludovic le More. La France régna, dans l'intervalle, en Italie. Et c'est ainsi qu'aucune guerre, — s'il en fut de plus glorieuses et de plus éclatantes, — ne fut plus logique dans son principe, et plus féconde dans ses résultats que l'expédition du Milanais.

VU ET LU :
Lyon, le mercredi 16 octobre 1895.
Le Doyen
de la Faculté des Lettres de Lyon,
LÉON CLÉDAT.

PERMIS D'IMPRIMER :
Lyon, le 16 octobre 1895.
Le Recteur de l'Académie de Lyon,
EM. CHARLES.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES

1. Portrait de Ludovic Sforza par Arluno... ..... I. 78

1498.

2. Les Pregadi de Venise à l'ambassadeur vénitien à Rome (27 mars) ..... I. 239
3. L'ambassadeur ferrarais Beltrando Costabili au duc de Ferrare (10 avril) ..... I. 467
4. L'ambassadeur milanais Matteo Pirovani à Ludovic Sforza (13 avril) .... I. 468
5. Costabili au duc de Ferrare (16 avril)..... I. 240
6. J.-P. Suardi, ambassadeur milanais en Espagne, à Ludovic Sforza (24 avril) ..... I. 108
7. Francesco Casati à Ludovic Sforza (26 avril)..... I. 365
8. Pirovani au même (29 avril)..... I. 245, 246
9. Costabili au duc de Ferrare (30 avril)..... I. 192
10. Lettre écrite de Bruges à Ludovic Sforza (1er mai).... I. 139
11. Chr. Latuada, ambassadeur milanais à Venise, au même (5 mai)..... I. 243, 244, 246
12. Donato Preti, ambassadeur mantouan, au marquis de Mantoue (5 et 12 mai)..... I. 168, 469
13. Pirovani à Ludovic Sforza (6 mai)..... I. 255
14. Raimondi, ambassadeur milanais en Angleterre, à Ludovic Sforza (6 mai)..... I. 104
15. Latuada au même (10 et 17 mai)..... I. 241
16. « Summario de alcuni capituli de lictere de messer Bartolomeo di Mari di 10 in Berna»..... I. 146, 147
17. « Summario de lictere scripte a Genevria » (18 mai)... I. 384
18. Donato Preti au marquis de Mantoue (22 mai)..... I. 469
19. Latuada à Ludovic Sforza (22 et 25 mai)..... I. 242, 258
20. La commune de Pise à Louis XII (26 mai)..... I. 172
21. La même au même (27 mai)..... I. 172
22. Latuada à Ludovic Sforza (28 mai)..... I. 256

23. Le « prévôt de Berne » au même (5 juin)..... I. 146
24-26. Latuada au même (5, 8 et 16 juin).... I. 248, 254 et 256
27. Fr. Casati au même (16 juin)..... I. 367
28. Latuada au même (18 juin)..... I. 248, 258
29. Ludovic Sforza à Morexini (23 juin)..... I. 146
30. Pirovani à Ludovic Sforza (19 juin)..... I. 402
31. Fr. Casati au même (22 juin)..... I. 367
32. Galeazzo Sforza Visconti au même (30 juin)..... I. 251
33. Agostino Somenzi au même (1er juillet)..... I. 140
34. Latuada au même (7 juillet)..... I. 260, 469
35. Francesco delli Monti, ambassadeur napolitain en Allemagne, au même (16 juillet)..... I. 365
36. Les Pregadi de Venise aux ambassadeurs vénitiens en France (16 juillet)..... I. 255
37. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (24 juillet)..... I. 421
38. Sassigni à Giovanni Bentivoglio (26 juillet)..... I. 254
39-40. Latuada à Ludovic Sforza (31 juillet et 16 août). I. 261, 285
41. Ludovic Sforza à Maffeo Pirovani (17 août)..... I. 470
42. Fr. Casati à Ludovic Sforza (22 août)..... I. 367
43. Latuada au même (22 et 25 août)..... I. 262
44. Pirovani au même (26 août)..... I. 262
45-46. « Avis de Turin » à Ludovic Sforza (30 août et 7 septembre)..... I. 385
47. « Reporto de Petro Zoanne de Forlivio, venuto novamente da Venetia » (31 août)..... I. 260
48. Latuada à Ludovic Sforza (1er septembre)..... I. 263
49. L'ambassadeur mantouan Brognolo au marquis de Mantoue (2 septembre)..... I. 422
50-51. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (6 et 8 septembre)..... I. 266
52. Costabili au duc de Ferrare (10 septembre)..... I. 473
53. Latuada à Ludovic Sforza (10 septembre)..... I. 495
54. « Avvisi di Francia » (21 septembre)..... I. 265
55. Pirovani à Ludovic Sforza (5 octobre)..... I. 268
56. Latuada au même (5 octobre)..... I. 263, 265, 286, 292
57. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (6 octobre)..... I. 269
58. Ludovic Sforza à Filippino Flisco (13 octobre)..... I. 422
59. Circulaire du duc de Milan pour rappeler à ses officiers l'exécution d'un édit prohibant l'exportation du bétail (13 octobre)..... I. 460
60. Ludovic Sforza à son ambassadeur en Allemagne Heras-

mo Brasca (20 octobre)..... I. 475
61. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (26 octobre)..... I. 278
62. Latuada à Ludovic Sforza (3, 6, 7 et 10 novembre) I. 277, 278, 288
63. Raimondi au même (17 novembre)..... I. 106
64. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (18 novembre)..... I. 274
65. Latuada à Ludovic Sforza (24 novembre)..... I. 211
66. Capilupi, ambassadeur mantouan, à la marquise de Mantoue (6 décembre)..... I. 289
67. Casati à Ludovic Sforza (15 décembre)..... I. 370
68. Ludovic Sforza à l'archiduc d'Autriche (18 décembre).. I. 142
69-70. Latuada à Ludovic Sforza (22 et 29 décembre) (1)... I. 281

1499.

71. Costabili au duc de Ferrare (6 janvier)..... I. 224
72. Latuada à Ludovic Sforza (19 janvier)..... I. 224, 293, 302
73. Brognolo, ambassadeur mantouan, au marquis de Mantoue (2 février)..... I. 480
74. Casati à Ludovic Sforza (4 février)..... I. 372
75. Cattaneo, ambassadeur mantouan à Rome, au marquis de Mantoue (7 février)..... I. 480
76. La commune d'Alexandrie à Ludovic Sforza (15 février). .....
77-78. Ludovic Sforza à Latuada (11 et 16 février)... I. 289, 290
79. Latuada à Ludovic Sforza (17 février)..... I. 294
80. Ludovic Sforza à Latuada (17 février)..... I. 290
81-82. L'impératrice d'Allemagne, Bianca Maria Visconti, à Ludovic Sforza (16 et 19 février)..... I. 116
83. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (20 février)..... I. 283
84. Latuada à Ludovic Sforza (21 février)..... I. 283
85. L'empereur Maximilien à Ludovic Sforza (24 février).. I. 116
86. Ludovic Sforza à Latuada (29 février)..... I. 311
87. Petroboni à Ludovic Sforza (3 mars)..... I. 386
88. « Lettre écrite de Blois » (11 mars)..... I. 398
89. Edit de Louis XII pour l'expulsion des Milanais et des Génois hors de France (12 mars)..... I. 484
90. Avis envoyé de Lyon (13 mars)..... I. 486
91. Alessandro del Baese, ambassadeur mantouan, au marquis de Mantoue (18 mars)..... I. 383

(1) Ces documents sont cités par erreur sous les numéros 70 et 71.

92. Lettres écrites de Lyon (Sommaire de) (22 mars).... I. 485
93. Taddeo Vimercati, ambassadeur milanais à Florence, à Ludovic Sforza (25 mars)..... I. 226
94. Annibal Balbiani à Ludovic Sforza (1er avril)..... I. 152
95. Conrado de Valle au même (4 avril)..... I. 485
96. Latuada à Ludovic Sforza (10 avril)..... I. 301
97. Ludovic Sforza à Galeazzo Visconti (14 avril)..... I. 387
98. « Memoriale de le cose particolarmente dicte da lo illustrissimo signor duca di Milano al camerlengo del Re di Napoli » (15 avril)..... I. 373
99. Laissez-passer du roi de Naples pour un officier de Ludovic Sforza (16 avril)..... I. 373
100. Bernardin, chancelier de Montferrat, à Ludovic Sforza (18 avril)..... I. 187
101. Le marquis de Mantoue à N... (19 avril)..... I. 299
102. Latuada à Ludovic Sforza (20 avril)..... I. 225
103. Ludovic Sforza à Galéaz de San Severino (21 avril). I. 311, 424
104. Latuada à Ludovic Sforza (28 avril)..... I. 311
105. Taddeo Vimercati au même (30 avril)..... I. 221
106. G. Rizzi au commissaire Lorenzo di Mezaniga (30 avril). I. 392
107. Latuada à Ludovic Sforza (1er mai)..... I. 398, 407
108. Casati au même (3 mai)..... I. 374
109. Latuada au même (4 mai)..... I. 389
110. Edit de Louis XII pour la publication de son traité d'alliance avec les cantons suisses (6 mai)..... I. 149
111. Le marquis de Final à G. Adorni, gouverneur milanais de Gênes (7 mai)..... I. 490
112. Tornielli à Ludovic Sforza (8 mai)..... I. 154
113. Cesare Guaschi au même (10 mai)..... I. 300
114. Giorgio di Pietraplana au même (10 mai)..... I. 155
115. Ludovic Sforza à un agent anonyme (12 mai)..... I. 481
116. Le même au gouverneur de Parme (13 mai)..... .....
117-118. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (14, 19 mai) I. 388, 389, 392
119. F. Fontana, commissaire ducal à Gênes, à Ludovic Sforza (22 mai)..... I. 389
120. Le roi Frédéric de Naples à un officier (22 mai)..... I. 373
121. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (24 mai)..... I. 389
122. Costabili au duc de Ferrare (26 mai)..... I. 491
123. Fr. Fontana à Ludovic Sforza (28 mai)..... I. 490
124. Latuada au même (28 mai)..... I. 295, 296, 304
125. Ludovic Sforza à Malvezzi (29 mai)..... I. 490
126. Petroboni à Ludovic Sforza (31 mai)..... I. 390

127. Latuada au même (1er juin)..... I. 312
128. Giov. Ant. Petra à Lorenzo di Mozaniga (1er juin)..... I. 491
129. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (3 juin)..... I. 392
130. Le comte Balbiani au même (3 juin)..... ..... I. 155
131. Ludovic Sforza à Badino di Pavia (5 juin)..... I. 155
132. Le même au comte Balbiani (5 juin)..... I. 155
133. Badino di Pavia à Ludovic Sforza (5 juin)..... I. 156
134. Le marquis d'Incisa au même (7 juin)..... I. 492, 493
135. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (8 juin)..... I. 492
136. Ludovic Sforza à Giacomo Crivelli (9 juin)..... I. 155, 156
137. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (10 juin)..... I. 492
138. Somenzi à Ludovic Sforza (10 juin)..... I. 389, 390
139. Lucio Malvezzi au même (11 juin)..... I. 494
140. Ludovic Sforza au comte Balbiani (12 juin)..... I. 156
141-143. Somenzi à Ludovic Sforza (14, 19 et 23 juin) I. 155, 390, 401
144. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (15 juin)..... I. 227
145. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (17 juin)..... I. 421
146. Un agent français en Suisse à Louis XII (23 juin)..... I. 157
147. Somenzi à Sforza (23 juin)..... ..... I. 390, 401
148. « Riporto diei 25 juni »..... .....
149. Les Anziani del Popolo de la commune d'Alexandrie à Ludovic Sforza (29 juin)..... .....
150. Ridolfi, ambassadeur florentin à Venise, à la Seigneurie de Florence (28 juin)..... I. 229
151. Fontana à Ludovic Sforza (29 juin)..... I. 459
152. Costabili au duc de Ferrare (29 juin)..... I. 464
153. Pier Soderini et Cosimo de' Pazzi à la Seigneurie de Florence (30 juin)..... I. 306
154. Vimercati à Ludovic Sforza (1er juillet)..... ..... I. 228
155. Casati au même (1er juillet)..... ..... I. 373
156. « Lettere date a Susa alli 2 julii » (2 juillet)..... I. 393
157-160. Brognolo au marquis de Mantoue (2, 4 et 8 juillet)..... I. 425, 437, 457, 461
161. Instruction du duc de Milan à Spadacino. « Instructio Spadacini camerarii ituri ad visendos portus inferius annotatos » (3 juillet)..... I. 427
162. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (3 juillet)..... I. 426
163. Vimercati à Ludovic Sforza (3 juillet)..... I. 229

164. Délibération des Pregadi de Venise touchant les chefs des estradiots (4 juillet)..... I. 408
165-166. Latuada à Ludovic Sforza (5 juillet)..... I. 229
167. Costabili au duc de Ferrare (5 juillet)..... I. 430, 437
168. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (6 juillet)..... I. 482
169. Ridolfi à la Seigneurie de Florence (7 juillet)..... I. 229
170. Brognolo au marquis de Mantoue (8 juillet)..... I. 428, 441
171. Latuada à Ludovic Sforza (3, 8, 10 juillet). I. 300, 315, 400
172. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (8 juillet)..... I. 314
173. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (9 juillet)..... I 459
174. Catherine Sforza au même (11 juillet) .. .. I. 217
175. Carazolo, ambassadeur milanais, à Ludovic Sforza (9 juillet)..... I. 459
176. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (10 juillet)..... I. 449, 498
177. Costabili au duc de Ferrare (10 juillet)..... I. 498
178. Vimercati à Ludovic Sforza (10 juillet) ..... I. 229
179. Ludovic Sforza à Oldrado de Lampugnano (11 juillet). .....
180. Brognolo au marquis de Mantoue (12 juillet).... I. 448, 461
181. (Lettre d'avis sans nom d'auteur) (13 juillet).. I. 396 *et suiv.*
182. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (13 juillet)..... I. 461
183. Costabili au duc de Ferrare (13 juillet)..... I. 462, 499
184. Andrea da Capoa à Ludovic Sforza (13 juillet)... I. 394, 396
185. Latuada au même (13 juillet)..... I. 316
186. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (14 juillet)..... I. 449, 498
187. Sonico à Ludovic Sforza (15 juillet)..... .....
188. Latuada au même (15 juillet)..... I. 314, 316
189. Vimercati au même (16, 24 et 25 juillet)..... I. 230, 448
190. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (16 et 17 juillet)..... I. 316, 399
191-2. Soderini et C. de' Pazzi à la même (17 juillet). I. 316, 399
193. Somenzi à Ludovic Sforza (18 juillet). I. 158, 159, 401, 415
194. Ludovic Sforza à Camilla Sforza d'Aragonia (18 juillet). I. 463
195. Latuada à Ludovic Sforza (19 juillet). I. 159, 412, 419, 436, 450
196-197. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (19 juillet)..... I. 436, 505
198. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (19 juillet)..... I. 503
199. Brognolo au marquis de Mantoue (20 juillet).... I. 503, 506

200-201. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (20 juillet) ..... I. 231, 500, 503
202 et 204. Costabili au duc de Ferrare (20 juillet)..... I. 500
203. Lucio Malvezzi à Ludovic Sforza (20 juillet).... I. 501, 504
205. Innocenzo Stampi à Baldassare de Pusterla (20 juillet). I. 501
206. Costabili au duc de Ferrare (21 juillet)..... I. 505
207. P. Soderini et C. de' Pazzi à la Seigneurie de Florence (22 et 24 juillet) ..... I. 396, 397, 398
208. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (22 juillet)..... I. 449, 451, 504, 505
209. Somenzi à Ludovic Sforza (23 juillet)..... I. 395, 453, 506
210. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (25 juillet)..... I. 499
211. Costabili au duc de Ferrare (25 juillet)..... I. 376
212. « Responsum datum per magnificos dominos confederatos magnifico et praestantissimo equiti Domino Galeazio Vicecomiti ducali oratori, etc.» (25 juillet). I. 159
213. Ludovic Sforza à G. de Gropello : « Instructio Jacobi de Gropello ituri Alexandriam » (25 juillet)..... I. 431
214. Gaspar Panigarola à Ludovic Sforza (26 juillet)... .. I. 428
215. Latuada à Ludovic Sforza (27 juillet)..... I. 416
216. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (27 juillet)..... I. 231
217. Brognolo au marquis de Mantoue (29 juillet)..... I. 454
218. F. Soderini et F. Pepi à la Seigneurie de Florence (31 juillet)..... I. 430
219. Cornelio Nibbia, ambassadeur milanais en Savoie, à Ludovic Sforza (31 juillet, 3 et 16 août)..... I. 395
220. Latuada à Ludovic Sforza (31 juillet)..... I. 435
221. Costabili au duc de Ferrare (fin juillet)..... I. 455
222. Edit du duc de Milan créant Baldassare Pusterla commissaire général de l'armée (31 juillet)..... I. 443
223. Giovanni Castronovo à Ludovic Sforza (31 juillet).... I. 218
224. Nouvelles militaires (die ultimo Julii)..... I. 431
225. « Memoriale » (s. d.)..... .....
226. Lettre de nouvelles sans nom d'auteur (s. d.) I. 391, 394, 396, 400
227. « Avvisi di bon loco de le cose di Franza » (s. d.).... I. 394
228. Avis de France (s. d.)..... .....
229. Somenzi à Ludovic Sforza (1er août)..... (I. 180-181)
230. Brognolo au marquis de Mantoue (1er août).. I. 505, II. 361
231. Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza (1er août).... I. 439, 441
232. Ludovic Sforza à Ch.-A. Squadrerio. « Instructio Caroli

Angeli Squadrerii Ducalis ituri commissarii Glaree Abdue » (1er août)..... I. 429
233. Ludovic Sforza à Lucio Malvezzi (2 août)..... I. 505
234. Brognolo au marquis de Mantoue (2 août)..... II. 1
235. Malvezzi à Ludovic Sforza (2 août)..... II. 4
236. Soprasasso au même (3 août)..... I. 439
237-38. Lucio Malvezzi au même (3 août)..... I. 449, 459
239. Lettre d'avis, de Turin, sans nom d'auteur (4 août).... II. 229
240. Enea Crivelli à Ludovic Sforza..... I. 440
241. Somenzi à Ludovic Sforza (4 août)..... I. 395
242. Giulio Cattaneo à Ludovic Sforza (4 août)..... I. 396
243. Orlando Pallavicini au même (5 août)..... I. 411, 447
244. G. Cattaneo au même (6 août)..... I. 395, 415
245. Lucio Malvezzi au même (6 août)..... II. 5
246. Francesco Gambarotta à Bartolomeo Calchi (6 août). I. 458-459
247. Somenzi à Ludovic Sforza (7 août)..... II. 229
248. Cottino Cotta au même (7 août)..... I. 447
249. Costabili au duc de Ferrare (7 août)... I. 430, 451, 464, 499
250. « Lettre anonyme écrite d'Asti » (7 août)..... I. 395
251. G. Cattaneo à Ludovic Sforza (7 août)..... I. 396
252. Ugo de' Ruggieri au même (Bologne, 7 août)..... I. 453
253. Cottino Cotta au même (7 août) ..... I. 409, II. 29
254. Antonio de' Conti à Giov. Francesco Mello (Mantoue, 7 août)..... .....
255. Costabili au duc de Ferrare (8 août) ..... I. 451
256. Traité entre Enea Crivelli et le capitaine Wolff (ou Loup, Bartholomeus Lupus) de Sion (9 août)..... I. 440
257. Ludovic Sforza à F. Tranchedino (9 août)..... II. 17
258. Brognolo au marquis de Mantoue (10 et 12 août). I. 430, II. 1
259. Ludovic Sforza au comte de Cajazzo (10 août)..... I. 447
260. Costabili au duc de Ferrare (10 août)..... I. 435
261. Prospero Colonna à Ludovic Sforza (11 août). I. 437, II. 405
262. Jean Practuavocz au même (11 août)..... II. 17
263. Ludovic Sforza à Hieronimo Figini. « Instructio Hieronimi Figini camerarii ituri ad dominum Galeatium Palavicinum » (11 août) ..... I. 433
264. Le même à un envoyé de M. de Mestrano: « Instructio Nicolaï, canzellarii domini de Mestrano » (12 août). I. 460
265. Le même à Francesco Tranchedino (12 août)..... I. 235
266. Ag. M. de Beccaria à Ludovic Sforza (12 août)..... I. 233
267. Costabili au duc de Ferrare (12 août)..... II. 362
268. F. Tranchedino à Ludovic Sforza (Bologne, 12 août).. II. 32

269. Ludovic Sforza à Giorgio Soprassasso (12 août).. I. 439, 440
270. Confalonieri à Andrea de Burgo (13 août). I. 499, 502, II. 13
271. Ludovic Sforza à Fieschi (14 août)..... I. 433
272. Galeaz de San Severino à Ludovic Sforza (14 août)... II. 7
273-275. Costabili au duc de Ferrare (14 août)..... II. 5, 6
276. Ludovic Sforza à Giovanni Cotta (15 août)..... II. 6
277. Cornelio Nibbia à Ludovic Sforza (16 août)..... I. 158, 401
278. Costabili au duc de Ferrare (16 août)..... II. 7, 8, 362
279. Ludovic Sforza à G. Visconti (17 août)..... II. 18
280-281. Costabili au duc de Ferrare (17 et 18 août).. II. 6, 7, 8, 16, 18, 20, 21, 39, 362
282. Brognolo au marquis de Mantoue (18 août)..... II. 7
283. Le duc de Ferrare à son fils le cardinal Hippolyte d'Este (19 août)..... I. 196
284-285. Galeaz San Severino à Ludovic Sforza (19 août). II. 14 et 19
286. Ottaviano San Severino à G. San Severino (20 août). II. 10
287. Costabili au duc de Ferrare (20 août)..... II. 16, 22, 39
288. Ludovic Sforza à B. Calcho (20 août)..... II. 15
289. Le même à Giorgio Soprasasso (21 août)..... I. 441
290. Francesco Rodiano à Ludovic Sforza (21 août)..... II. 9
291. Tranchedino au même (21 août)..... I. 236
292. Costabili au duc de Ferrare (21 août)..... II. 16, 22
293. A. M. de Beccaria à Ludovic Sforza (22 août)..... I. 233
294. Costabili au duc de Ferrare (22 août)..... II. 11, 41
295. Brognolo au marquis de Mantoue (22 août)..... II. 9
296. Tranchedino à Ludovic Sforza (23 août)..... I. 410
297. Brognolo au marquis de Mantoue (23 août)..... II. 10, 23
298. Costabili au duc de Ferrare (23 août)..... II. 11, 15, 23
299. Les magistrats de la commune de Crémone à Ludovic Sforza (24 août)..... II. 28
300. Michel Battaglia au même (24 août)..... II. 25
301. Sabadino de' Arienti au même (24 août)..... II. 40
302. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (24 août). II. 15
303-304. Costabili au duc de Ferrare (25 et 26 août). II. 15, 23, 35, 39, 40, 43, 54
305. Ludovic Sforza à Tranchedino (25 août). I. 236, 410, II. 17
306-308. Tranchedino à Ludovic Sforza et à Bartolomeo Calcho (26 août)..... I. 236, II. 17
307. P. Soderini et C. de' Pazzi à la Seigneurie (26 août). II. 384, 385
309. Ludovic Sforza à Gaspar Visconti. « Instructio domini Gasparis Vicecomitis ituri in Glaream Abdue » (26 août)..... I. 433, II. 33

310-312. Tranchedino à Ludovic Sforza (27 et 28 août) I. 237, II. 17
311. Ludovic Sforza à « Messer Antonio » (27 août)..... II. 25
313. Le même à Cottino Cotta (28 août)..... II. 25
314. Lettre écrite de Bologne à Ludovic Sforza (28 août).. I. 237
315 et 317. Pallaviciui au même (28 août)..... I. 447, II. 26
316. Le comte de Caiazzo au même (28 août)..... II. 23
318. F. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (29 août)..... II. 35, 37, 385
319. Somenzi à Ludovic Sforza (29 août)..... I. 160, II. 21
320. Circulaire de Ludovic Sforza aux commissaires des ports de l'Adda (29 août)..... II. 26
321. Instruction de Ludovic Sforza à Simone Arrigoni (29 août) ....
322. Extrait du chroniqueur Arluno (29 août)..... II. 36
323. Le marquis de Mantoue à l'archidiacre de Mantoue (29 août)..... II. 267, 363
324. P. Soderini et C. de' Pazzi à la Seigneurie de Florence (31 août)..... II. 384
325. F. Soderini et Pepi à la même (31 août) II. 41, 47, 48, 49, 205
326. Notes d'espion (sans date, vers le 20 août)..... .....
327. Extrait du chroniqueur Arluno relatif à Crémone.... II. 72
328. Ludovic Sforza au capitaine d'Inspruch (1er septembre). II. 49
329. F. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (2 septembre)..... II. 385
330. Tom. Brasca à Ludovic Sforza (2 septembre)..... II. 18, 39
331. Le marquis de Mantoue à l'élu de Mantoue (electo Mantuano) (2 septembre)..... II. 269
332. Le marquis de Mantoue à Nic. de Gonzaga (2 septembre) ..... II. 47
333. Soderini et Pepi à la Seigneurie de Florence (2 septembre)..... II. 49, 73, 385
334. Le gouvernement provisoire du Milanais au vicaire de Domodossola (3 septembre)..... II. 18
335. Le gouvernement provisoire du Milanais aux magistrats de la commune de Crémone (3 septembre)..... II. 61
336. Les magistrats de la commune de Lodi au gouvernement provisoire de Milan (3 septembre)..... II. 270
337. Le gouvernement provisoire de Milan à Trivulce (4 septembre)..... II. 217
338. Le secrétaire Vespucci à la Seigneurie de Florence (3 septembre)..... II. 61, 283, 288
339. Costabili au duc de Ferrare (3 septembre)..... II. 345

340. Extrait du chroniqueur Arluno (sur Pavie) (4 septembre) II. 268
341. Le gouvernement provisoire de Milan à J. Moresini. « Instructio Dni Johannis Morosini, jurisconsulti Mediolani, ituri ad illustrissimum Dominum Johannem Jacobum Trivultium » (5 septembre)..... II. 215
342. Les envoyés Pier-Martyr Stampa et J. Moresini au gouvernement provisoire de Milan (5 septembre) II. 215, 217
343. Le secrétaire Vespucci à la Seigneurie de Florence (5 septembre)..... II. 75, 214, 283
344. Le gouvernement provisoire de Milan à son envoyé Della Croce (5 septembre)..... II. 217
345. Le même à J.-J. Trivulce (5 septembre)..... II. 217
346. Edit de Louis XII pour le règlement des comptes de Jean Spifame, trésorier de l'expédition du Milanais (6 septembre).... ..... II. 53
347. Le gouvernement provisoire royal de Lodi au gouvernement provisoire de Milan (6 septembre)..... II. 270
348. Jo. Moresini au même (6 septembre)..... II. 218
349. Fr. Tranchedini au même (6 septembre)..... I. 237
350. Jo. Moresini au même (7 septembre)..... II. 218, 451
351. Extrait du chroniqueur Arluno (septembre)..... II. 269
352. Pepi et Soderini à la Seigneurie de Florence (7 septembre)..... II. 75, 385
353. Vespucci à la même (7 et 8 septembre)..... II. 218, 291
354. Les gouverneurs de Milan à Trivulce (8 septembre). II. 268
355. Giovanni Muffi de Crémone au marquis de Mantoue (8 septembre)..... II. 65
356. Vespucci à la Seigneurie de Florence (11 septembre). II. 224
357. L'ambassadeur ferrarais Bianchi au duc de Ferrare (11 septembre)..... II. 228
358. Les magistrats de Crémone au marquis de Mantoue (12 septembre)..... II. 67
359-360. Les Pregadi de Venise à Marcantonio Morexini, provéditeur général et gouverneur de Crémone (13 septembre)..... II. 67, 68
361. Traité entre Trivulce et Bernardino da Corte pour la capitulation du château de Milan (13 septembre).. II. 78
362. L'ambassadeur ferrarais Bellingeri au duc de Ferrare (13 septembre)..... II. 77
363. Le duc de Ferrare à Bellingeri et Bianchi (14 septembre) II. 346
364. L'ambassadeur mantouan Rozono au marquis de Mantoue (14 septembre)..... ..... II. 83, 206

365. Bianchi au duc de Ferrare (14 septembre)..... II. 77
366. Délibération des Pregadi de Venise sur une réponse à faire aux propositions faites par P. Dentice au nom de Ligny (15 septembre)..... II. 471
367. Les Pregadi à Zuam Dolce, secrétaire vénitien suivant l'armée française (15 septembre)..... II. 471
368. Bellingeri au duc de Ferrare (15 septembre). II. 77, 79, 83
369. Bianchi au même (16 septembre)..... II. 86, 89
370. Giovanni de Gonzaga au marquis de Mantoue (16 septembre)..... II. 363
371. Le nonce Cheregati à Alexandre VI (16 septembre).. II. 96
372. Les ambassadeurs florentins à Milan à la Seigneurie de Florence (17 septembre)..... II. 291
373. Bianchi au duc de Ferrare (17 septembre)..... II. 80, 85
374. Vespucci à la Seigneurie de Florence (17 septembre)..... II. 79, 291
375. Bellingeri au duc de Ferrare (18 septembre)..... II. 346
376. Bianchi au même (18 septembre)..... II. 81, 206, 226, 347
377-378. Rozono au marquis de Mantoue (18 et 19 septembre)..... II. 80, 81, 226, 291, 364
379. Bianchi au duc de Ferrare (20 septembre)..... II. 289
380. Ludovic Sforza à l'évêque de Brixen (20 septembre).. II. 91
381. Le duc de Ferrare à Ettore Bellingeri (20 septembre). II. 347
382. Le même à J.-F. Marliani (20 septembre)..... II. 347
383-384. Le même à Bellingeri (21 septembre)..... II. 347, 348
385. Rozono au marquis de Mantoue (21 septembre)..... II. 82
386. Bianchi au duc de Ferrare (21 septembre)..... II. 348
387. Le duc de Ferrare à Bellingeri (23 septembre)..... II. 347
388. Le même à Nic. Bianchi (23 septembre)..... II. 347
389. J.-J. Trivulce aux gouverneurs de Milan (23 septembre) II. 290
390. Rozono au marquis de Mantoue (24 septembre)..... II. 227
391. Fr. Cecchini, secrétaire de Trivulce, au duc de Ferrare (24 septembre)..... II. 349
392. Bianchi au duc de Ferrare (25 septembre)..... II. 292
393. La commune de Pise à ses ambassadeurs à Louis XII (25 septembre)..... II. 411
394. Instructions des Pregadi de Venise aux ambassadeurs envoyés à Louis XII (26 et 28 septembre)..... II. 435
395-396. Bianchi au duc de Ferrare (26 et 28 septembre)..... II. 101, 284, 386
397. Vespucci à la Seigneurie de Florence (26 septembre). II. 386

398. Le secrétaire mantouan Antimaco à la marquise de Mantoue (28 septembre)..... II. 239
399. Relation de P. Dentice, envoyé de Ligny à Venise, devant les Pregadi (28 septembre)..... II. 471
400. L'ambassadeur florentin à la Seigneurie de Florence (30 septembre)..... II. 206
401-402. Cheregati à Alexandre VI (30 septembre, 1er octobre, 30 novembre)..... II. 96, 103
403. Ludovic Sforza à la nourrice de ses enfants (1er octobre) II. 93
404. Délibération des Pregadi touchant l'ambassade crémonaise (1er octobre)..... .....
405. Costabili au duc de Ferrare (1er octobre)..... II. 349
406. Le marquis de Mantoue à la marquise (2 octobre). II. 231, 364
407. L'empereur Maximilien à Andrea de Burgo, secrétaire de Ludovic Sforza (2 octobre)..... II. 84, 97
408. Bianchi au duc de Ferrare (2 octobre)..... II. 231, 347
409. Le marquis de Mantoue à la marquise (3 octobre). II. 231, 364
410. Antimaco à la même (4 octobre)..... II. 231
411. Bianchi au duc de Ferrare (4 octobre)..... II. 293
412. Le marquis de Mantoue à la marquise (5 octobre).... II. 231
413. Ridolfi à la Seigneurie de Florence (5 octobre)..... II. 386
414. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne près Louis XII (5 octobre)..... II. 459
415-418. Le marquis de Mantoue et Antimaco à la marquise (6 et 7 octobre)..... II. 231, 235, 236
419. Vespucci à la Seigneurie de Florence (9, 12 et 13 octobre)..... II. 84, 270
420. Giovanni Cotta à Ludovic Sforza (Trente, 10 octobre)..... II. 242, 284, 460, 466
421. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne près Louis XII (12 octobre)..... II. 450, 459
422. Relation de l'obédience des Crémonais (13 octobre).. .....
423. Giovanni Cotta à Ludovic Sforza (13 octobre)..... II. 99
424. Avis communiqués par Luca de Porto Annono (13 octobre)..... II. 99
425. Les Pregadi de Venise à leur ambassadeur près Louis XII (14 octobre)..... II. 460
426. Vespucci à la Seigneurie de Florence (15 octobre). II. 238
427. Ridolfi à la même (18 octobre)..... II. 226
428. L'ambassade florentine à Milan à la même (18 octobre). II. 386
429. Malagonella à la même (19 octobre)..... II. 414
430. Le marquis de Mantoue à la marquise (21 octobre)... II. 349

431-432. Ridolfi à la Seigneurie de Florence (Venise, 21 octobre). ..... II. 470
433. Cheregati à Alexandre VI (21 octobre)..... II. 105
434-36. L'ambassadeur mantouan Gemetto Nessoni (Jamet de Nesson) au marquis de Mantoue (29, 31 octobre). II. 237
435. Cheregati à Alexandre VI (31 octobre).... II. 103, 349, 492
437. Jamet de Nesson au marquis de Mantoue (2 novembre). II. 492
438. Pier Bonomi de Trieste à Ludovic Sforza (3 novembre). II. 106
439. L'ambassadeur florentin à la Seigneurie de Florence (4 novembre)..... II. 294
440. Jamet de Nesson au marquis de Mantoue (4 novembre). II. 493
441. Les Pregadi de Venise à l'ambassadeur vénitien à Milan (8 novembre)..... II. 492
442. Bianchi au duc de Ferrare (8 nov.). II. 207, 271, 293, 338, 349
443-444. Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue (8 et 13 novembre)..... II. 82, 238, 393
445-446. Bianchi au duc de Ferrare (13 et 14 novembre) ..... II. 207, 393, 394, 414
447. La Seigneurie de Bologne au commissaire de Castelbolognese (14 novembre)..... II. 380
448. Costabili au duc de Ferrare (14 novembre)..... II. 394
449. Bianchi au même (15 novembre)..... II. 393
450. Giacomo d'Atri au marquis de Mantoue (15 novembre)..... II. 206, 366, 393, 407
451. Cheregati à Alexandre VI (16 novembre)..... II. 106, 107
452. Costabili au duc de Ferrare (18 novembre)..... II. 394
453. Bianchi au même (18 novembre).. ..... II. 238, 240, 271, 294, 350, 365, 394
454-455. Costabili au même (19 et 21 novembre). II. 207, 394, 420
456. Cheregati à Alexandre VI (21 novembre)..... II. 492
457. Costabili au duc de Ferrare (23 novembre)..... II. 464
458. Ludovic Sforza à N... (25 novembre)..... II. 94
459. Costabili au duc de Ferrare (25 novembre)..... II. 394
460. Leti, ambassadeur florentin à Lyon, à Florence (25 novembre)..... II. 386
461-463. Costabili au duc de Ferrare (26-27 novembre)... II. 122
464. Les Pregadi de Venise à l'ambassadeur de Maximilien (27 novembre)..... II. 466
465. Francesco delli Monti à Ludovic Sforza (28 novembre). II. 407
466-468. Extraits du chroniqueur Ghirardacci (28 novembre)..... II. 378, 379, 381
469-470. Ludovic Sforza au comte de Codrono (29 novembre) II. 105

471. Cheregati à Alexandre VI (30 novembre)..... II. 94, 98
472. Le cardinal Hippolyte d'Este au cardinal Ascanio Sforza (3 décembre)..... II. 351
473. La commune de Bologne à Alexandre VI (5 décembre). II. 379
474. G. Cattaneo au marquis de Mantoue (6 décembre)... II. 395
475. J.-J. Trivulce à la Seigneurie de Florence (7 décembre) II. 388
476. Instruction des Pregadi de Venise au secrétaire vénitien Zuam Dolce (10 décembre)..... II. 453
477. Costabili au duc de Ferrare (10 décembre).. II. 87, 243, 294
478. Manetto Portinari à la Seigneurie de Florence (11 décembre)..... II. 387
479. Cheregati à Alexandre VI (13 décembre)..... II. 493
480. Costabili au duc de Ferrare (15 décembre)..... II. 238, 243
481. Jamet de Nesson au marquis de Mantoue (19 décembre)..... II. 450, 493
482. Le marquis de Mantoue à M. de Ligny (20 décembre). II. 366
483. Costabili au duc de Ferrare (21 décembre). II. 269, 350, 351
484. Ludovic Sforza à Filippo Rossi (22 décembre)..... II. 107
485. Le même au cardinal Hippolyte d'Este (22 et 27 décembre)..... II. 351
486. Cheregati à Alexandre VI (23 décembre)... II. 97, 106, 107
487. Les Pregadi de Venise au secrétaire vénitien Dolce (23 décembre)..... II. 451
488. Le cardinal d'Este à Ludovic Sforza (27 décembre)... II. 242, 243, 271, 283
489-490-493. Les Pregadi de Venise à l'ambassadeur vénitien près Louis XII (28 décembre). II. 450, 451, 464, 466
491. Ludovic Sforza à Francesco delli Monti (29 décembre). II. 102
492. Costabili au duc de Ferrare (28 décembre)..... II. 449
494. Maximilien à Ludovic Sforza (28 décembre)..... II. 111
495. Extrait du chroniqueur Arluno (fin décembre)..... II. 241
496. Cheregati à Alexandre VI (... décembre)..... II. 493

1500.

497. Ludovic Sforza à Galeazzo di San Severino (4 janvier) II. 95
498. Extrait du chroniqueur Arluno (sur Trivulce)..... II. 317
499-500. L'ambassadeur mantouan Malatesti au marquis de Mantoue (1er et 3 janvier)..... ..... II. 244, 245
501. Ludovic Sforza à Galeazzo di San Severino (3 janvier). II. 108
502. Lettre sans nom d'auteur à Ludovic Sforza (6 janvier)..... II. 108, 109
503. Jamet de Nesson au marquis de Mantoue (12 janvier) II. 121, 415

504. Les Pregadi de Venise aux ambassadeurs vénitiens en France (12 janvier) ..... II. 467
505-6. Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza (12 et 13 janvier) ..... II. 109, 111
507. Ludovic Sforza à Francesco delli Monti (14 janvier).. II. 104
508-10. Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza (15, 18 janvier) ..... II. 109, 110
511. J.-J. Trivulce à l'évêque M. Schinner (19 janvier).. II. 485
512. Fr. Malatesti au marquis de Mantoue (20 janvier).... II. 247
513. Ludovic Sforza à Carlo Visconti (20 janvier). II. 107, 109, 110
514. Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza (21 janvier)..... II. 110
515. Malatesti au marquis de Mantoue (21 janvier).. II. 121, 247
516. Costabili au duc de Ferrare (21 janvier)..... II. 339
517. Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza (21 janvier). II. 104, 106
518. Ludovic Sforza à Ascanio Sforza (21 janvier).. II. 112, 115
519. Le même au cardinal de San Severino (21 janvier).. II. 115
520. Le comte Annibal Balbiani aux capitaines Badino et J.-Ant. Mariolo (22 janvier)..... II. 116, 121
521. Le marquis de Mantoue à la marquise (22 janvier)... II. 99
522. L'ambassadeur Cappella à la Seigneurie de Florence (23 janvier)..... II. 414
523. Malatesti au marquis de Mantoue (23 janvier).... II. 117, 245
524. Herasmo Brasca à Andrea de Burgo (24 janvier) II. 102, 112, 495
525. Malatesti au marquis de Mantoue (24 janvier).. II. 119, 247
526-27. Francesco delli Monti à Ludovic Sforza (24 janvier)..... II. 113, 117
528. Agostino Somenzi au même (24 janvier)..... II. 114
529. G. Piero Malacrida au même (25 janvier)..... II. 117
530. Malatesti au marquis de Mantoue (25 janvier)..... II. 122
531. Francesco delli Monti à Ludovic Sforza (26 janvier).. II. 113
532. Galeazzo de San Severino à Ascanio Sforza (25 janvier). Lettre communiquée par Ascanio à Ludovic Sforza (26 janvier)..... II. 118
533. Agostino Somenzi au même (26 janvier)..... II. 114
534. Cristoforo da Venosta au même (26 janvier). II. 85, 119, 246
535. Malatesti au marquis de Mantoue (26 janvier)..... II. 118
536. Ag. Somenzi à Ludovic Sforza (26 janvier)..... II. 102
537. Herasmo Brasca au même (27 janvier)..... II. 102
538-542-547. Ag. Somenzi au même (27 et 28 janvier). II. 113, 114, 115
541. L'empereur Maximilien au même (28 janvier)..... II. 115
543. Louis XII à J. J. Trivulce..... II. 123

544. Le même aux gouverneurs du Milanais (28 janvier).. II. 123
545. Malatesti au marquis de Mantoue (28 janvier)..... II. 249
546-548. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (28 et 29 janvier) ..... II. 464
549. Cheregati à Alexandre VI (30 janvier 1500)..... II. 188
550-551. Costabili au duc de Ferrare (30, 31 janvier 1500). II. 121, 124, 134, 484
552. Le doge Barbadico au secrétaire Zuam Dolce (31 janvier)..... II. 460
553. Malatesti au marquis de Mantoue (31 janvier)..... II. 124
554. Extrait du Chroniqueur Arluno (fin janvier).... II. 114, 317
555. Maximilien à Ludovic Sforza (1er février)..... II. 112
556. Ascanio Sforza au même (2 février)..... II. 120
557-558. Malatesti au marquis de Mantoue (2 février). II. 121, 125, 252, 368
559. Alessandro Trivulzi à Trivulce (2 février)..... II. 127
560. Ascanio Sforza à Ludovic Sforza (3 février)..... II. 120
561. Malatesti au même (3 février)..... II. 120, 125, 252
562. Costabili au même (3 février)..... II. 129
563. Ludovic Sforza au cardinal Ascanio Sforza (4 fév.). II. 130, 137
564-565. Malatesti au marquis de Mantoue (4 février). II. 126, 127, 252, 272
566. Ludovic Sforza au même (4 février)..... II. 369
567-569. Malatesti au marquis de Mantoue (5 février). II. 120, 130, 131, 155, 414
568-571. Ludovic Sforza au même (5, 6, 23 février). II. 127, 146, 460
570. Le même à la marquise de Mantoue (5 février)..... II. 131
572. Edit d'Ascanio Sforza (adressé à Giov. Taberna et autres sur les biens du duc à rechercher (6 février)..... II. 148
573. Le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin (6 fév.). II. 121, 125, 127, 129, 132, 144, 154, 252
574. L'ambassadeur Tosinghi à la Seigneurie (7 février)... II. 317
575. Délibération des Pregadi de Venise touchant les communautés de la Ghiara d'Adda (8 février) ....
576. Le duc de Ferrare à P. Bilia (9 février)..... II. 353
577. Le marquis de Mantoue à un secrétaire (10 février).. II. 497
578. Maximilien au marquis de Mantoue (10 février)..... II. 495
579. Ludovic Sforza à Herasmo Brasca (10 février). .... II. 396
580. Les Pregadi de Venise au secrétaire Marco Bevazam (10 février)..... II. 484
581. Ludovic Sforza à Alessandro Sforza (10 février)..... II. 157
582. Ascanio Sforza à Ludovic Sforza (10 février)..... II. 388

583. Le duc de Ferrare à Bianchi (11 février)..... II. 352
584. Maximilien à Francesco di Monti (12 février)..... II. 495
585. Costabili au duc de Ferrare (13 février)..... II. 353
586. Délibération des Pregadi de Venise au sujet des affaires de Crémone (13 février)..... .....
587. Le marquis de Mantoue à la duchesse d'Urbin (13 février)..... II. 138, 272
588. Galeazzo Visconti à Ludovic Sforza (13 février)..... II. 484
589-590. Malatesti au marquis de Mantoue (15 et 16 février)..... II. 139, 148, 157, 158, 274
591. Maximilien au marquis de Mantoue (17 février).... II. 495
592. Le même à Ludovic Sforza (17 février)..... II. 495
593-595. Malatesti au marquis de Mantoue (17 et 18 février)..... II. 137, 149, 166
596. Ludovic Sforza au marquis de Mantoue (19 février).. II. 138
597. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (19 février)..... II. 452
598. Ludovic Sforza au duc de Ferrare (20 février)..... II. 163
599-600. Malatesti au marquis de Mantoue (20-21 février). II. 133, 147, 150, 158, 166, 253, 272
601. Le même au même (23 février)..... II. 149, 158
602. Ludovic Sforza à Enea Crivelli (24 février)..... II. 147
603. P. de Corbara à la Seigneurie de Sienne (27 février). II. 169
604-605. Ludovic Sforza à la Seigneurie de Sienne (deux lettres) (27 février)..... II. 403
606-607. Malatesti au marquis de Mantoue (27 février et 2 mars)..... II. 138, 149, 159, 160, 274
608. Bernardo della Chioggia au capitaine de justice de Milan à Ludovic Sforza (2 mars)..... II. 149
609. Malatesti au marquis de Mantoue (3 mars) II. 160, 274, 286, 407
610. « Instruction » de Ludovic Sforza pour Cristoforo Rabia (4 mars)..... II. 272
611. Les Pregadi de Venise à l'ambassade vénitienne en France (5 mars)..... II. 462
612. Le roi de Naples à Ludovic Sforza (6 mars)..... II. 407
613. Ludovic Sforza aux châtelains de Bellinzona (6 mars). « Ordines Servandi »..... II. 277
614. Ludovic Sforza à Enea Crivelli. Traité entre Crivelli et les Condottieri (6 mars)..... II. 145
615. Malatesti au marquis de Mantoue (8 mars)..... II. 171
616. Ludovic Sforza à P.-M. Stampa. « Instructio Petri Martyris Stampæ ituri Belinzonam » (9 mars).... II. 177

617. Malatesti au marquis de Mantoue (9 mars)..... II. 160, 171
618. Ludovic Sforza à la République de Sienne (10 mars). II. 403
619. Le marquis de Mantoue au duc de Ferrare (10 mars). II. 371
620. Malatesti au marquis de Mantoue (10 mars)..... II. 160
621. Cheregati à Alexandre VI (12 mars)..... II. 140, 173
622. Malatesti au marquis de Mantoue (16 mars).... II. 276, 286
623. Ludovic Sforza à un membre de son conseil (22 mars). II. 175
624. Le même à la république de Lucques (22 mars)..... II. 175
625. Le même à la marquise de Mantoue (22 mars)..... II. 177
626. Perrot de la Haye à Ligny (22 mars)..... II. 176
627. Malatesti au marquis de Mantoue (22 mars).... II. 161, 285
628. Ludovic Sforza au duc de Ferrare (24 mars)..... II. 255
629. Le même à la marquise de Mantoue (24 mars)..... II. 177
630. La Seigneurie de Venise à l'ambassadeur Trevixam (23 mars)..... II. 437
631. Trivulce et Ligny à N... (23 mars)..... II. 178
632. Malatesti au marquis de Mantoue (27 mars)..... II. 161
633. Vincenzo Colli à son frère (4 avril)..... II. 295
634. Ludovic Sforza à la commune de Parme (6 avril). II. 143, 181
635. Le même à Leonardo..., protonotaire (6 avril). II. 181, 371
636-637. Extraits du chroniqueur Arluno (sur l'état de Milan après la capture de Ludovic Sforza)..... II. 204, 256
638. Délibération du Sénat de Venise (14 avril).. II. 297, note 2
639. B. Erba au duc de Ferrare (16 avril)..... II. 298
640. Reçu du cardinal d'Amboise à la Seigneurie de Venise (17 avril)..... II. 463
641. Le cardinal d'Amboise au gonfalonier de Florence (18 avril)..... II. 389
642-646. Erba au duc de Ferrare (20 et 22 avril)... II. 372, 390
643-645. Délibération du Sénat de Venise (21 et 22 avril). II. 302, note 1
647. Costabili au duc de Ferrare (24 avril).... II. 261, 267, 355
648. Délibération du Sénat de Venise (27 avril)..... . . ..
649. Bianchi au duc de Ferrare (27 avril)..... II. 390, 408
650. Extrait du chroniqueur Ghirardacci (... avril)..... II. 381
651. Bianchi au duc de Ferrare (2 mai)..... II. 202
652. Délibération du Sénat de Venise (3 mai)..... II. 444
653. Erba au duc de Ferrare (3 mai)..... II. 443
654. L'ambassade siennoise à la Seigneurie de Sienne (3 mai)..... II. 403
655. Alexandre VI à l'évêque de Tivoli (4 mai). II. 302, note 1, 416
656-658. Pontremoli au marquis de Mantoue (6 et 7 mai). II. 325

657. Les ambassadeurs de France à la Seigneurie de Venise (7 mai)..... II. 472
659. Les Pregadi de Venise aux ambassadeurs français (8 mai)..... II. 475
660-661. Pontremoli au marquis de Mantoue (8, 9 mai). II. 202, 358
662-663. Les Pregadi de Venise à Hieronimo Zorzi, ambassadeur vénitien à Milan (10 et 11 mai)..... II. 475
664. Le cardinal de La Rovère à N... (11 mai)..... II. 325
665-666. Pontremoli au marquis de Mantoue (21 mai, 5 juin) II. 319 359, 404
667. Costabili au duc de Ferrare (6 juin)..... II. 325
668-669. Pontremoli au marquis de Mantoue (7 juin).... II. 359
670. Trevixam, ambassadeur vénitien en France, à la Seigneurie de Venise (19 juin)..... II. 438
671. D'Atri au marquis de Mantoue (20 juin)..... II. 500
672. Cheregati à Alexandre VI (25 juin)..... II. 507
673. D'Atri au marquis de Mantoue (27 juin). II. 265, 373, 501, 480
674. Costabili au duc de Ferrare (28 juin)..... II. 327, 375, 497
675. Délibération des Pregadi de Venise sur le recouvrement des créances de l'état dans le Crémonais (29 juin)..... II. 445
676. Le duc de Ferrare à J. Valisneri (30 juin)..... II. 358
677. Le marquis de Mantoue à un secrétaire (fin juin).... II. 498
678. D'Atri au marquis de Mantoue (1er juillet)..... II. 327, 507
679. D'Aubigny à la Seigneurie de Venise (7 juillet)..... II. 447
680. Ligny à la République de Sienne (4 juillet)..... II. 404
681. Trevixam à la Seigneurie de Venise (4 juillet)..... II. 446
682. Costabili au duc de Ferrare (5 juillet)..... II. 359
683. Le duc de Ferrare à Seregni, ambassadeur ferrarais à Milan (8 juillet)..... II. 359
684-689. Costabili au duc de Ferrare (24-30 juillet, 3, 4, 16, 19 août). II. 281, 306, 327, 328, 487, 518, 498, 502
690. Les Pregadi de Venise à l'ambassadeur vénitien près Louis XII (20 août)..... II. 457
691. Louis XII aux gouverneurs de Parme et de Plaisance (21 août)..... II. 502
692. Costabili au duc de Ferrare (31 août)..... II. 359, 502
693. Bulle d'Alexandre VI au cardinal d'Amboise « Facultates procedendi contra rebelles » (1er septembre). .....
694. Costabili au duc de Ferrare (3 septembre)..... II. 502
695. Alphonse d'Este à son père le duc de Ferrare (16 septembre)..... II. 360

696. Pierre de Sacierges au marquis de Mantoue (12 septembre) ..... II. 313
697-701. Costabili au duc de Ferrare (20, 21, 23, 28 septembre, 2 et 10 octobre). II. 280, 359, 361, 418, 499, 503
702. Louis XII à Pierre de Sacierges, évêque de Luçon (21 octobre) ..... II. 384
703 à 710. Costabili au duc de Ferrare (21, 22, 25, 26, 28 octobre, 2, 3, 10 novembre). II. 261, 262, 399, 409, 418, 421, 422, 504
711-712. Lettres patentes de Maximilien pour annoncer la trêve conclue entre Louis XII et lui (1er septembre). Traduction française publiée dans le Milanais (14 novembre) ..... II. 504
713. Les gouverneurs français du Milanais à César Borgia (18 novembre) ..... II. 419
714-718. Costabili au duc de Ferrare (20, 29 novembre, 4 et 5 décembre) ..... II. 210, 262, 418, 505
719. Pierre de Sacierges à la Républiqne de Bologne (18 décembre) ..... II. 483
720-721. Costabili au duc de Ferrare (20-21 décembre). II. 375, 505

1501

722. Cappella à la Seigneurie de Florence (30 janvier) .... II. 419
723. Tosinghi à la même (19 février) ..... II. 488
724. Fr. Pepi à la même (23 mars et 6 avril) ..... II. 419
725. Lettre sans nom d'auteur adressée à Accurse Meynier (?) (sans date) ..... II. 452

N. B. — J'ai inséré dans ce catalogue plusieurs documents relatifs à des parties retranchées du texte, tels les numéros 254, 321, 326 ; les numéros 76, 116, 149, 179, 187, relatifs à l'état intérieur du Milanais sous Ludovic Sforza avant avril 1498 ; les numéros 404, 422, 618, relatifs à l'établissement de la domination vénitienne dans la Ghiara d'Adda. Quant aux documents catalogués 148, 225 et 228, ils ont fourni de trop nombreux détails pour être cités à toutes les pages où je les ai employés.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

Pages

LIVRE II. — La conquête du milanais..... 1

Chapitre Premier. — La conquête militaire et la défaite de Ludovic Sforza..... 1

§ 1. Les premières victoires de l'armée française, 1. — § 2. La défense d'Alexandrie, 12. — § 3. L'état du Crémonais et les derniers préparatifs de la Seigneurie de Venise, 24. — § 4. La capitulation d'Alexandrie et ses suites, 33. — § 5. Le duc et Milan pendant la première campagne, 38. — § 6. Le départ de Ludovic Sforza et l'occupation de Milan et du duché par l'armée française, 47. — § 7. La campagne de l'armée vénitienne et l'occupation de Crémone, 54.— § 8. Le siège du château de Milan, 72.— § 9. Ludovic Sforza en Allemagne, 87. — § 10. Le retour de Ludovic Sforza en Milanais (I, pag. 115; II, pag. 121; III, pag. 129), 115.— § 11. La reprise des hostilités (I, pag. 134; II, pag. 137; III, pag. 139; IV, pag. 148), 134. — § 12. La seconde campagne de l'armée française, (I, Siège du château de Milan), pag. 154; II, Guerre autour de Novare, pag. 162, 154.— § 13. La part des Vénitiens à la seconde campagne, 187. — § 14. Le rétablissement de la paix, 197.

Chapitre II. — La ruine de la famille Sforza..... 200

§ 1. La captivité de Ludovic Sforza, 200. — § 2. L'internement en France du Duchetto, 204. — § 3. La retraite en Allemagne des fils de Ludovic Sforza, 208.

Chapitre III. — La soumission du duché..... 211

I. La réduction de Milan..... 211

§ 1. L'entrée de Trivulce à Milan et les débuts de l'occupation française (I, pag. 212; II, pag. 220; III, pag. 224), 212. — § 2. Le séjour de Louis XII à Milan, 229. — § 3. Milan pendant la restauration des Sforza, 252. — § 4. La soumission définitive de Milan, 257.

II. L'occupation des villes Lombardes..... 267

III. La soumission des citoyens milanais..... 282
§ 1. L'adhésion des Guelfes à la domination française, 282. — § 2. La soumission des Gibelins et des amis des Sforza, 287.— § 3. La grandeur et la disgrâce de Trivulce, 313.

CHAPITRE IV. — Les débuts de la conquête administrative.....
I, p. 322; II, p. 329.

LIVRE III. — LES RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE..... 343

CHAPITRE PREMIER.— Les puissances italiennes pendant et après la conquête du Milanais..... 343

I. La soumission à Louis XII des puissances neutres.....
§ 1. L'alliance du duc de Ferrare avec la France, 344. — § 2. Les dernières variations du marquis de Mantoue, 361. — § 3. La soumission des Républiques de l'Italie centrale, Bologne et Florence (I, p. 376; II, p. 384; III, p. 390), 376.

II. La soumission à l'influence française des alliés de Ludovic Sforza..... 391
§ 1. Les trahisons de Constantin Arniti dans le Montferrat, 392.— § 2. Les négociations de la République de Sienne avec Louis XII et Ligny, 397. — § 3. Les dernières tentatives de réconciliation du roi de Naples avec Louis XII, 405.

III. La domination de Louis XII sur ses alliés après sa victoire. 411
§ 1. La confirmation de l'alliance franco-pontificale, 412.— § 2. La modification du traité franco-savoisien au profit de Louis XII, 419. — § 3. La suite de l'alliance franco-vénitienne (I, p. 422; II, p. 434; III, p. 445; IV, p. 448; V, p. 468), 422.

CHAPITRE II. — Les puissances européennes pendant et après la conquête..... 479
§ 1. L'affermissement de la paix avec les puissances européennes, 479. — § 2. Les incidents des relations franco-suisses, 483. — § 3. L'acquiescement de Maximilien aux victoires de la France, 489.

CONCLUSION..... 507

TABLE CHRONOLOGIQUE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES. 511

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND..... 533

Montp. — Imprimerie CHARLES BOEHM.

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE SOIXANTE-SEIZE

(IIe PARTIE)

LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA

(Avril 1498 — Juillet 1500)

INDEX ANALYTIQUE

PAR LÉON-G. PÉLISSIER

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE CHARLES BOEHM

696. Pierre de Sacierges au marquis de Mantoue (12 septembre)..... II. 313
697-701. Costabili au duc de Ferrare (20, 21, 23, 28 septembre, 2 et 10 octobre). II. 280, 359, 361, 418, 499, 503
702. Louis XII à Pierre de Sacierges, évêque de Luçon (21 octobre)..... II. 384
703 à 710. Costabili au duc de Ferrare (21, 22, 25, 26, 28 octobre, 2, 3, 10 novembre). II. 261, 262, 399, 409, 418, 421, 422, 504
711-712. Lettres patentes de Maximilien pour annoncer la trêve conclue entre Louis XII et lui (1er septembre). Traduction française publiée dans le Milanais (14 novembre)..... II. 504
713. Les gouverneurs français du Milanais à César Borgia (18 novembre)..... II. 419
714-718. Costabili au duc de Ferrare (20, 29 novembre, 4 et 5 décembre)..... II. 210, 262. 418, 505
719. Pierre de Sacierges à la République de Bologne (18 décembre)..... II. 483
720-721. Costabili au duc de Ferrare (20-21 décembre). II. 375, 505

1501

722. Capella à la Seigneurie de Florence (30 janvier).... II. 419
723. Tosinghi à la même (19 février)..... II. 488
724. Fr. Pepi à la même (23 mars et 6 avril)..... II. 419
725. Lettre sans nom d'auteur adressée à Accurse Meynier (?) (sans date)..... ..... II. 452

N. B. — J'ai inséré dans ce catalogue plusieurs documents relatifs à des parties retranchées du texte, tels les numéros 254, 321, 326 ; les numéros 76, 116, 149, 179, 187, relatifs à l'état intérieur du Milanais sous Ludovic Sforza avant avril 1498 ; les numéros 404, 422, 648, relatifs à l'établissement de la domination vénitienne dans la Ghiara d'Adda. Quant aux documents catalogués 148, 225 et 228, ils ont fourni de trop nombreux détails pour être cités à toutes les pages où je les ai employés.

INDEX ANALYTIQUE

RECHERCHES DANS LES ARCHIVES ITALIENNES

LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA

(8 AVRIL 1498 — 23 JUILLET 1500)

PAR

LÉON-G. PÉLISSIER

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
CHARGÉ DE COURS D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

TOME DEUXIÈME

2e PARTIE

INDEX ANALYTIQUE

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

A. FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME,
DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES
4, RUE LE GOFF, 4

1897

INDEX ANALYTIQUE

A

A, ab, pseudonyme en chiffre d'agents milanais, I, 479.

ABATE (Giacomino dell'), suspect à Rocca d'Arazzo, II, 5.

Abbiategrasso, I, 250; occupée par R. Stuart, II, 37; dégarnie de munitions, II, 48; baignée par le Naviglio Grande, II, 223; conseil de guerre le 24 avril 1500, II, 197.

— (Traité d'), I, 35.

Abrasca, I, 147.

Abruzzes, I, 62.

ACCIAJUOLI, I, 36.

Acqui, pris par les Français, II, 9.

Adda, rivière, frontière franco-vénitienne, I, 4, 15, 271, 274, 275; II, 449, 470; ports de l'Adda, I, 460; passage de l'—, I, 416.

Administration milanaise, ses désordres, ses dangers, I, 449.

— civile. Recommence après l'entrée de Trivulce (septembre 1499), II, 329.

— financière de la France en Milanais, II, 336.

ADORNI, génois, I, 433; cite des paroles de Ludovic Sforza, I, 470; I, 487; annonce son arrivée à Milan, II, 16; retarde les envois de troupes, II, 54.

ADORNI, assassin de la fille de J. Spinola, II, 4.

— (BERN.), envoyé à Albenga, I, 488.

Adria (royaume d'), I, 34, 52, 82.

Adriatique, I, 17.

Agents secrets milanais en France, I, 458; à Loches et Tours, I, 476; incohérence des détails les concernant, I, 477.

AGIAPAY (Zoanne), napolitain, ami de Bianchi, II, 347.

Agogna, Pont sur l'—, II, 14.

AGRIMONT, ambassadeur français à Rome, II, 416, 417; son échec, II, 417.

Aiguebelle, I, 248.

Aire, I, 143.

ALAMANNI. Jugement sur Ludovic Sforza, I, 69; I, 167; sa mission en Italie, I, 169; lettre au marquis de Mantoue (1er mai 1498), I, 169; répand de fausses nouvelles, I, 170; I, 197, 203; passe à Lucques, I, 219, à Sienne, I, 232; I, 243, 245, 364; négociations au sujet de Naples avec Alexandre VI, I, 366.

ALANDA, capitaine français, I, 389.

ALBA (Zoanne d'), ambassadeur du Montferrat à Maximilien, II, 396.

Albanais, dangereux sur les frontières du Milanais, I, 497; noyés dans le Tessin, II, 185.

ALBANESE (FILIPPO), condottiere vénitien, I, 404, 411; lieutenant d'A. Coiom, I, 412; II, 33, 55.

ALBANESE (GIACOMO), commandant d'Arazzo, I, 421.
— (PAOLO), prend B. Volontieri, I, 290.
Albenga, défendue contre Trivulce, I, 488.
Albergo dell' Angelo à Ferrare, II, 430.
ALBERTINI, condottiere de Forli, I, 413.
ALBERTO (Zuam), sujet vénitien, I, 287.
ALBY (évêque d'). Voir AMBOISE (Louis d').
ALBIZZI (famille), I, 13.
ALBORNOZ (cardinal), I, 12.
ALBRET (ALAIN D'), I, 341, 350, 351; consent au mariage de César Borgia avec sa fille, I, 351, 352; à quelles conditions, I, 352; influencé par Anne de Bretagne, I, 352.
— (AMANIEU D'), cardinal, I, 352.
— (CHARLOTTE D'), I, 335, 343, 351.
— (GABRIEL D'), I, 352.
Alcala de Henarès (Traité de), I, 55.
ALDOBRANDINI (Z.), de Ravenne, I, 412.
ALDOVRANDI (J. F.), condottiere bolonais, II, 379.
ALÈGRE (Yves d'), commandant des gentilshommes de la maison du roi, I, 391; I, 18, 380; en Savoie, I, 389; envoyé en Romagne, II, 410; rappelé, II, 121; impatiemment attendu, II, 127; son retour et sa jonction avec l'armée française, II, 127, 128; marche sur Alexandrie, II, 128; entrée à Mortara, II, 128; mauvais esprit de ses troupes, II, 136; envoyé à Novare, II, 168, 170; à Vigevano, II, 165; gouverneur militaire de Milan, II, 199, 325; tolère des désordres à Gorgonzola, II, 264; réprime une émeute à Lodi, II, 280, 281; mesures sévères contre les Gibelins prisonniers, II, 311; suppléant de M. d'Aubigny, II, 326; envoyé une seconde fois en Romagne, II, 418.
ALENÇON (comte d'), I, 34.
ALESSANDRINO (cardinal), envoyé à l'empereur Maximilien, II, 418.
ALEXANDRE VI, pape, I, 9; contradictions de sa politique, I, 327; ses intrigues, I, 337; difficultés de sa situation après Fornoue, I, 63; son rôle dans l'affaire de Savonarole, I, 64; discussion de sa succession dès 1500, II, 417; son impopularité à Rome, II, 415; guerre avec les Orsini, I, 63; négociation pour Pise, I, 277, 324; opinion sur Fr. de Gonzague, I, 209; mot sur l'alliance de Ludovic et du Turc, I, 163; interdit la résignation de l'évêché de Sion en faveur de Mathieu Schinner, I, 360.

Sa rupture avec Charles VIII, I, 319; ses négociations secrètes avec le même, I, 319; relations à l'avènement de Louis XII, I, 319; ambassade de félicitations à Louis XII, I, 321; audience donnée par Louis XII à cette ambassade, I, 325; ambassade d'obédience de Louis XII à Alexandre VI, I, 169, 341; se procure l'argent du voyage de César Borgia, I, 332; excuses pour ce voyage, I, 335; distribution des bénéfices de César, I, 331; longues négociations avec la France et l'Italie, I, 326, 335; ses hésitations, I, 326; II, 412; son rapprochement avec la France après l'échec matrimonial de César à Naples, I, 321; déconseille l'attaque contre la France, I, 323; étroite alliance avec la ligue franco-vénitienne, I, 343, 349, 357; désire le maintien de la paix, I, 350; juste appréciation du traité franco-vénitien, I, 355; progrès de l'influence française sur Alexandre VI, I, 359; aide Louis XII en Hongrie, II, 481; dissolution du mariage du roi de Hongrie, II, 458; nouvelles concessions demandées par Louis XII

à Alexandre VI en mai 1500, II, 416.

Sa politique dans les Romagnes, I, 13; tente d'acheter Faenza, Rimini, Urbino, II, 415 ; réception d'une ambassade pontificale à Florence, I, 325.

Sa crainte de Maximilien, I, 338 ; s'excuse auprès de lui de son ambassade en France, I, 322 ;

Ennemi de Julien de La Rovère, I, 63 ; leur réconciliation, II, 414.

Relations froides avec Naples, II, 413, 414 ; s'étonne de l'opposition de Frédéric au mariage de César, I, 335; veut un état à Naples pour César, I, 364 ; rejette sur Naples la responsabilité de la guerre, I, 360; réclame à Frédéric l'apanage du duc de Gandie, II, 415 ; ses exigences à l'égard du roi de Naples, II, 415; son hostilité à tout rapprochement avec Milan, II, 412 ;

Excitations belliqueuses à Louis XII, II, 412 ; concession d'un décime au même, II, 412.

Accueil froid fait à Ascanio Sforza, II, 412; colère contre Ascanio, I, 362; lutte de mensonges avec lui, I, 355 ; réclamation de la mise en liberté de Lorca, I, 358; fausses nouvelles, I, 356; révocation de la légation d'Ascanio Sforza, II, 413 ; songe à demander sa mise en liberté, II, 301; ses plaisanteries sur la capture des Sforza, II, 410, 416 ; excommunication de Ludovic Sforza demandée, II, 413,

Promesses équivoques à Milan, I, 355; colère contre Ludovic Sforza, I, 357 ; diplomatie indépendante en octobre 1500, II, 418; sa mort, I, 4.

Alexandrie, I, 28; attaquée par R. du Dresnay, I, 91; passage d'Alamanni, I, 169 ; centre de la résistance de Ludovic Sforza, I, 454 ; réparation des bastions, I, 424; grosse garnison, I, 425 ; forteresse exceptionnelle, I, 431; état de la garnison en août 1499, I, 465 ; attaque par le Montferrat redoutée, I, 494 ; complot pour la livrer, I, 499; attaque d'Alexandrie, son caractère, c'est le premier signal de guerre, I, 499, 504; échec de Trivulce devant Alexandrie, I, 500, 501, 504 ; complot découvert, I, 502 ; cette attaque considérée comme une déclaration de guerre, I, 506 ; conseil de guerre à Alexandrie, II, 7; siège de la place, II, 12 ; concentration des troupes milanaises, II, 13, 14 ; mauvaise qualité de la garnison, II, 14 ; mauvaises dispositions de la population pour Ludovic Sforza, II, 19 ; défense insuffisante, *ibid.*; sa capitulation, suites de sa capitulation, II, 33 ; attaque et siège d'Alexandrie, II, 34, 35 ; causes de son abandon par San Severino, II, 36; fin morale de la guerre, II, 37 ; divisions entre Guelfes et Gibelins, II, 128 ; se rend à Yves d'Alègre, II, 128 ; massacre du gouverneur français, II, 275; expulsion des Gibelins, II, *ibid.* et 267.

ALEXANDRIE (Saint-Alexis d'), I, 430.

ALIEGRI (Z. DI), receveur d'impôts à Crémone, II, 28.

ALIGHIERI (Dante), I, 31.

ALLADIO (ZANINO D'), agent du marquis de Saluces, I, 183.

ALLAIN, capitaine gascon, commandant à Trezzo, décapité, II, 307.

Allégories en images, II, 130.

Allemands (conseillers) de Maximilien payés par Ludovic Sforza, I, 120.

Allemagne (Haute), confédération, I, 154.

Alliances. Projets d'alliance italo-pontificale, I, 345-347 ; franco-anglaise, importante, I, 105; franco-florentine, II, 386 ; franco-pontificale, II, 417 ;

sa décadence, II, 419; franco-savoisienne, dure pendant tout le règne de Philibert, II, 422; franco-vénitienne, I, 262 (Cf. VENISE, LOREDAM. TREVISANO, AMBOISE, MAYNIER, etc.), négociations de cette alliance, I, 264, opinion des Florentins sur cette alliance, I, 264, 284; détail des négociations, 1, 267, 270; discussion en Pregadi, I, 272; clauses commerciales, I, 273; négociations entre Louis XII et l'ambassade, I, 279; erreur à son sujet de l'opinion milanaise, I, 281; audience de Louis XII à l'ambassade vénitienne, I, 282; sa publication, I, 296, 297; liste des alliés, I, 298; annoncée à Rome, I, 343; rendue plus étroite par la victoire de la Ligue, II, 422, 426; germano-milanaise. Causes de de son insuccès, I, 137, 138.

ALMEIDA (FERNAND d'), évêque de Ceuta, I, 328; but de sa mission en France, I, 329; retour précipité à Rome, I, 331.

Alpes. Invasion de Maximilien en Italie par les Alpes, II, 467.

ALTAMURA (FRÉDÉRIC d'), I, 62, 320, 369; projets de Ligny sur la principauté d'Altamura, II, 471.

ALVIANO (BORTOLO D'), I, 196, 236, 404; renouvelle sa condotta, I, 405, 406, commandant en chef des arbalétriers I, 411; II, 55; se charge de recruter des Espagnols, I, 408; nouvelles exigences, I, 411, 420, 422; II, 33; envoyé pour surveiller le passage de l'armée vénitienne au delà de l'Oglio, II, 54; son opinion triomphe au conseil de guerre, II, 55; siège de Soncino, II, 57; courage remarquable, II, 58; ses négociations à Crémone, II, 60, rapporte une opinion d'Alexandre VI sur Ludovic Sforza, II, 413.

ALUYSIUS, ôtage de Pavie, I, 455.

Ambassades. De Maximilien en France, sans résultats, II, 503; française à Maximilien, II, 465; française à Rome, II, 414, 416; française à Venise, nécessaire, I, 303 (son arrivée à Chioggra, I, 304; sa réception, I, 305; II, 422; surveille les préparatifs de l'expédition, I, 309; son influence, II, 422); des puissances italiennes à Louis XII à Milan, II, 230; de Milan au roi après juillet 1500, II, 329; d'Alexandre VI à Louis XII, I, 325; vénitienne en France, I, 243; son passage à Milan, I, 250; à Lyon, I, 251; retour à Venise, I, 295; vénitienne à Milan en octobre 1499, II, 435; inutilité des ambassades française et vénitienne vers le milieu de 1500 (mot de Sacierges sur l'), II, 445.

AMBOISE (GEORGES d'), I, 7, 21, 143, traite directement l'affaire de Savoie, I, 174; signe les préliminaires de Chateau Reynaud, I, 176; propose l'alliance avec Florence au lieu de Venise, I, 224; défend les Florentins à la cour, I, 224; son influence prépondérante, I, 225; assiste à la première audience du secrétaire Stella, I, 247; I, 270, 278, 279; confidences à Loredam, I, 301; I, 326, 328; créé cardinal, I, 339; I, 352; entrevue avec le comte de Saint-Martin, I, 476; I, 479; visé par les intrigues de Ludovic Sforza, I, 481; comparé au cardinal Briçonnet, I, 482; II, 1, 182; plénipotentiaire en Italie, II, 135; ordonne des mouvements de troupes, II, 198; II, 235; attitude menaçante pour Milan, II, 257; réclamations à Venise, II, 302; extraditions qu'il réclame, II, 303; traitement d'Ascanio prisonnier, II, 302, 303; II, 305; rappelle et condamne F.-B. Visconti, II, 308; autorise excès et spoliations, II, 308; dirige toutes les affaires civiles en Milanais II, 325; en danger dans l'incendie de

Gaiazzo, II, 325 ; donation du Comté de Sartirana, II, 326; sa bienveillance pour Ferrare, II, 356; cordialité pour Pontremoli, II, 358 ; conseils de prudence au marquis de Mantoue, II, 367 ; ses relations avec Mantoue, II, 371, 373, 374 ; I, 157 ; renouvellement du traité avec Bologne, II, 382 ; discute l'alliance franco-siennoise, II, 399, 404 ; I, 403 ; administration générale du royaume, I, 403 ; remise de Pietrasanta par Lucques à la France, II, 404 ; négociations avec Naples, II, 409 ; légat en France, II, 414, 419 ; décline la candidature à la tiare, II, 417 ; sa joie de l'échec de César Borgia, II, 418 ; préside à la préparation de la guerre aux Turcs, II, 455 ; demande le concours militaire de Venise, II, 458 ; plénipotentiaire pour les projets de partage de l'Italie, II, 472 ; départ pour Pavie, II, 476 ; proposition de l'échange de Crémone contre Mantoue, II, 477 ; reconnaît l'occupation de Bellinzona par les Suisses, II, 487 ; sa croyance à la conclusion de la paix, II, 504 ; lettre à la République de Sienne (27 octobre 1500), II, 404; à la Seigneurie de Florence, II, 389.

Amboise (Chaumont d'). V. Chaumont.

— (Louis d'), frère du cardinal, évêque d'Alby, I, 178, 282, 339 ; II, 373, 482.

Ambrosienne (Bibliothèque), I, 25.

Ambrosienne (Messe), chantée à Sant-Ambrogio, II, 326.

Ambrosienne (République). I, 8, 13, 90; misère de Milan en ce temps, I, 93.

Ambrosiis (Bern. de), secrétaire vénitien chargé de congédier Latuada, I, 511.

Amende infligée à Milan, négociations à ce sujet, II, 258, 261; mesures financières pour en assurer le paiement, II, 259 ; grande impression produite en Italie, II, 259 ; payement par quarts, II, 261.

Amnistie; de Ludovic Sforza aux Guelfes, II, 286 ; accordée avec réserves à Milan, II, 306; aux Gibelins réfugiés en Allemagne, II, 312.

Anarchie ; en Italie au début du XVIe siècle, I, 9 ; à Milan, au départ de Ludovic Sforza, II, 212; administrative après l'occupation de Milan, II, 323; après la prise de Ludovic Sforza, II, 263.

Ancisa, I, 465; prise par Trivulce, I, 494.

Ancone, I, 171.

Andrea (Giacomo), conspirateur, II, 242, 245 ; condamné à mort, II, 307.

Angeliberto, I, 368.

Angelo, secrétaire de Trivulce, II, 316.

Angevins (Prétendants), I, 9, 13.

Anghiera, confiscation rendue aux Borromei, II, 41.

Angiecourt (Jean), capitaine bourguignon, I, 406.

Angleterre. Promesse de secours aux Orléans, I, 91 ; isolement recueilli, I, 104; craintes de peste à Calais, II, 479.

Angoulême (Jean d'), I, 85 ; épouse Marguerite de Rohan, I, 86; I, 93.

— (Marguerite d'), négociations de son mariage avec le marquis de Montferrat, I, 186.

Anguilara (G. Asc.), II, 33.

Anguissola, capitaine à Soncino, II, 57 ; à Plaisance, II, 192; Gibelin, II. 278.

Anjou (Droits de la Maison d'), I, 53 ; leur origine, I, 53.

Anjou (Charles d'), I, 31.

— (Louis II d'), I, 34.

— (René d'), I, 43.

— (Marie d'), épouse Charles VII, I, 87.

Annecy (Le bâtard d'), II, 171.

« Anno de beneplacito », à Florence, I, 217.

Annona, I, 421 ; garnison insuffisante, *ibid.*; I, 430, 431 ; révolte, I, 448, 449; parti hostile à Ludovic Sforza, I, 456 ; mot de Philibert à Ludovic lors de sa perte, I, 181 ; I, 465 ; II, 4; siége et prise d'–, II, 7 à 8, 267 ; bruits de trahison ; II, 8 ; impression morale, II, 45.

ANNONA (FRANCESCO DI), ambassadeur milanais à l'Archiduc, I, 142.

ANNONO (ZANINO D'), ambassadeur de Montferrat, I, 186, 276.

Ansigli, près Suse, I, 394.

Antignate se rend à Venise, II, 54, 58.

ANTIMACO, agent mantouan. Envoyé à Venise en octobre 1498, I, 207; lettres à la marquise de Mantoue, 28 septembre 1499, II, 239 ; 4 octobre, II, 204, 231, 385 ; 5 et 6 octobre ; II, 207, 235, 293; 7 octobre, II, 365, 491 ; au marquis, 4 et 7 octobre, II, 293.

ANTIQUARIO, secrétaire ducal, II, 287; revient à Milan avec un sauf conduit, II, 291.

« ANTONIO-MARIA». Lettres à Ludovic Sforza, 12 et 14 mai 1498, I, 168 et 169.

Apennins (principautés des), I, 8.

APLANO (CARLO), créancier du trésor milanais, II, 337.

APOLLINARIS, astrologue, II, 362.

APONTE (SERAFINO D'), Gibelin pris à Tirano, II, 85.

APPIANO, seigneur de Piombino, I, 422;

ARAGON (princes d'), I, 10, 13.

ARAGON (ALPHONSE d'), I, 57 ; son investiture de Naples, I, 87, 94.

— (BÉATRICE d'), I, 10.

— (CHARLOTTE D'), I, 320 ; I, 335, 340; II, 406.

— (FERDINAND D'), I, 17, 62; ses relations avec la ligue italienne, I, 111 ; projet d'ambassade en Allemagne, I, 113 ; parole à Suardi, I, 111.

— (FERRANTE D'), roi de Naples I, 39.

— (FRÉDÉRIC D'), roi de Naples, I, 10; repousse l'alliance de César Borgia, I, 320, 321, 344, 349, 371 ; ses relations avec Milan, I, 364, 366, 368, 373, 376, 377 ; difficultés financières, I, 365, 374 ; voyage dans son royaume, I, 366 ; solde promise à Urbino, I, 367 ; promet et refuse des troupes et son appui pécuniaire à Ludovic Sforza, I, 367, 374, 437, 375, 378 ; ambassade en France, I, 368 ; mariage de Charlotte, *ibid.*; suites de la paix franco-espagnole, I, 369 ; sa fureur contre Regulano, I, 371 ; belles paroles, I, 378 ; refus de troupes à Ludovic, I, 377; mauvaise santé, II, 405; derniers efforts diplomatiques, II, 406, 407, 410 ; agent en France, II, 406 ; tentative de relations directes avec Louis XII, II, 407, 408, 409, 480 ; II, 472, 473 ; arrestation du milanais Casati, II, 482 ; considéré comme allié de Maximilien, II, 504.

ARAGOU (ISABELLE d'), I, 10 ; II, 146, 205 ; veut faire le procès d'Ambrosio da Rosate, II, 206; séparée de son fils, II, 206 ; son voyage à Naples, II,206, 207 ; visite le marquis de Mantoue, II, 207.

ARAGONIA (OTTAVIANO DI SAN SEVERINO DI), II, 11.

ARANDA (PEDRO de), évêque de Calahorra, I, 332.

Arazzo, I, 430, 449, 465 ; II, 4 ; sommation à la Rocca, II, 4 ; assaut, II, 5 ; intrigues françaises, II, 5 ; garnison, II, 6 ; capitulation, son retentissement, II, 6.

ARCANGELO (Fra), moine, envoyé de Ludovic Sforza en Montferrat, I, 188.

ARCHIDUC. Voir AUTRICHE (Philippe d')

ARCHINTO (B.,) ambassadeur milanais, I, 171 ; lettre à Ludovic Sforza, 30 avril 1498, *ibid.*

ARCIMBOLDO, (NIC.,) membre du con-

seil de régence. II, 213, 217; ôtage, II, 247.

ARCO (Odorico d'), craint une invasion allemande, II, 497.

Arcumariano, I, 430.

ARECHIANO, frères, ambassadeurs pisans, II, 411.

Arenga (place d'), I, 20.

AREZZO, comtes, sujets vénitiens, II, 466.

AREZZO (B. de), commissaire pour la recherche des objets volés, II, 148.

Argenterie de Maximilien engagée, II, 495.

ARIANO (duc d'), I, 376.

ARIENZI (SABBADINO D'), consolations à Ludovic Sforza, II, 40; lettre à Ludovic Sforza, *ibid.*

Arles, Evêché donné à l'évêque de Melfi, I, 363.

ARLUNO, I, 25; portrait de Ludovic Sforza, I, 78; sur la paix helvéto-allemande, I, 159; cité, I, 252, 263, 467, 474; II, 3, 5, 8, 19, 36, 50, 72, 73, 131, 147, 184, 204, 241, 256, 268, 269; brutalisé par Trivulce, II, 317.

ARMAGNAC (Sénéchal d'), capitaine français, II, 53; à la poursuite de Ludovic Sforza, II, 89; II, 392.

Armée française. Rassemblée à Lyon et à Asti, I, 387, 389; sa concentration, I, 389; son approvisionnement, I, 392; difficulté de donner le chiffre exact des troupes françaises, I, 396; composition en août 1499, II, 2; marche sur Solero, II, 8; prise de plusieurs places du Milanais, II, 9; marche sur Vercelli, 21 août 1499; II, 9, sur Tortone, II, 9; sur Pavie, II, 37, 51; facilité de sa marche après la prise d'Alexandrie, II, 51; secret et simplicité du plan d'opération, I, 400; présence sous Milan, discipline, II, 52; dispersée après l'entrée à Milan, II, 53; envoyée dans le nord du duché, II, 83, 85; affaissement de la discipline, II, 87; retraite sur Novare, II, 125; conseil de guerre, II, 168; augmentée par les Suisses, II, 178; courses sur le territoire de Pavie, II, 179; difficultés devant Novare, II, 168, 181; très forte après le retour d'Yves d'Alègre, II, 129; marche contre Ludovic Sforza, II, 180.

Armée milanaise. Complètement débandée, II, 52; seconde armée de Ludovic Sforza, formée de troupes diverses, II, 114; leur nombre, II, 138; désertions nombreuses, 139; sa débandade, II, 185.

Armée vénitienne. Sa formation, II, 30; quartier général à Pontedoglio, II, 31; sa belle apparence, II, 31; passage de l'Oglio, II, 31; ordre de marche, II, 33; conseil de guerre du 26 août, II, 55; les premières marches dans la Ghiara l'endommagent, II, 57; se disperse après la campagne, II, 196.

ARMODORO, astrologue, II, 162.

ARNITI (CONSTANTINO), I, 10, 45, 126; négociations avec Venise, I, 185; I, 163, 397; averti de la mort de Charles VIII, I, 167; politique de bascule et de neutralité, I, 184; traité avec Louis XII, I, 186; sa lenteur à féliciter le roi de son avènement, I, 186; reçoit le collier de l'ordre, I, 186; intrigues avec l'ambassade vénitienne en France, I, 186; ennemi de Ludovic, I, 187; refus de loger les gens d'armes français, I, 187; renseignements donnés à Ludovic Sforza, I, 188; incidents de frontière, Saluces et Savoie, I, 188; conseils militaires à Louis XII, I, 189; tente une réconciliation avec le Milanais, I, 242; I, 250; visité par l'ambassade française de Venise, I, 304; I, 384; ses objections aux propositions de condotta

de Ludovic Sforza, I, 473, 478 ; prévoit l'exil d'Adorno, I, 480 ; I, 486 ; prise d'un château en Lunesana, I, 494 ; bateaux pour l'ambassade française, I, 497 ; marche de son contingent, II, 4 ; conduite équivoque pendant la première campagne, II, 53, 290, 392 ; combat dans l'armée française, II, 392 ; mis secrètement en surveillance, *ibid.*; procès ordonné par Louis XII, II, 396 ; privé de son gouvernement, II, 393 ; sa succession disputée, II, 394 ; son arrestation, 393 ; prend Guillaume en ôtage ; II, 394; sa fuite, II, 396; lettre à G. Adorno 30 juin 1499, I, 398.

Arona, confiscation rendue aux Borromei, II, 41 ; reste française, II, 126.

Arpajon, II, 179.

Arras (traité d'), de 1482, I, 60.

Arrigoni (Simon), I, 109 ; gouverneur de Lecco, II, 118 ; sa fuite de Milan, II, 118, 250 ; reçoit les biens de Landriano, II, 293 ; dans l'entourage de Trivulce, II, 316.

Ars (Louis d'), reconnaissance audacieuse vers Bellinzona, II, 121, 125 ; retour à Milan et Novare, II, 126 ; attaqué à Buffalora, II, 126 ; envoyé contre Vigevano, II, 165, 171; II, 372; envoyé par Ligny à Ludovic Sforza, II, 184.

Artillerie. Concentrée en Italie, I, 394,

Arve (Pont d'), écroulé en juillet 1499, I, 158.

Asini (Via degli), II, 160.

Asola, I, 412 ; son territoire, objet de négociations secrètes entre Ludovic et Mantoue, I, 201.

Assemblée «della Rosa» à Milan, II, 212.

Astesan, I, 26.

Astesano, poète, I, 92.

Asti, I, 28 ; droits des Orléans sur Asti, 53 ; sous la protection de Filippo Maria Visconti, I, 86; I, 94, 172, 174 249 ; évêché, donné au protonotaire Trivulce, I, 363 ; garnison d'Asti renforcée, I, 385, 388 ; préparatifs militaires, I, 391; arrestations de Juifs à Asti, I, 460 ; querelle avec la banque de Saint-Georges, I, 487, 490 ; son règlement, I, 490 ; l'armée française s'y concentre, II, 1, 29.

Avis et nouvelles envoyés d'Asti à Milan, 30 août 1498, I, 385; 7 septembre, I, 387; 7 août 1499, I, 395.

Astrologie. Pour la rencontre de Ludovic et d'Ascanio Sforza, I, 451 ; prédictions pessimistes à Ludovic Sforza, II, 93 ; *Combustione della luna*, II, 116.

Atella. Siège en 1496, I, 62.

Atri (Jacopo d'), comte de Pianella, I, 201 ; lettres au marquis de Mantoue, 18 février 1499, I, 289 ; 8 novembre, II, 82, 206, 238, 240, 314, 338 ; 13 novembre, II, 393 ; 15 novembre, II, 206, 289, 294, 324, 366, 393, 394, 407 ; 17 novembre, II, 414 ; 20 juin, II, 319, 500 ; 24 juin, II, 289; 27 juin, II, 265, 373, 480, 501 ; 1er juillet, II, 327, 501; 20 octobre, II, 503.

Aubigny (Stuart d'), I, 18, 19; à Lyon, I, 390 ; capitaine de cent lances, II, 2 ; sa compagnie passe les Alpes, I, 393 ; commande l'avant-garde, I, 400; querelles avec Trivulce, maladie à Aoste, II, 3, 224; remplacé par d'Amboise, II, 3 ; I, 397, 399 ; II, 265, 359; suppléant de Trivulce, II, 326 ; occupe la maison Lampugnano, II, 328 ; campagne vers Como, II, 121 , voyage à Ferrare, II, 360; protège les Siennois, II, 399; protège les Florentins, II, 401; déclarations à Costabili sur la discipline, II, 198; envoyé en Savoie, II, 421 ; ses bonnes relations avec Venise, II, 447 ; lettre aux Dieci et à N. Michiel, 7 juillet 1500, II, 447.

AUGSBOURG (Diète d'), Ludovic Sforza n'y accompagne pas Maximilien, II, 93; projet de discuter l'emploi du trésor ducal, II, 96; négociation de la paix avec les Suisses, II, 103; diète en décembre 1499, II, 493.
AUGSBOURG (PRÉVÔT d'), I, 359
Augsbourg, ville, II, 401.
AURELIO, secrétaire de Morexini, I, 416; secrétaire des Pregadi, II, 455.
AUSON (M. d'), capitaine français, I, 390, 397; II, 37, 121; assiste à un conseil de guerre, II, 125.
AUTON (JEAN d'), son enthousiasme pour la valeur de l'armée, II, 2.
AUTRICHE (MARGUERITE d'), I, 109; fiancée à Charles VIII, I, 60; épouse Philibert de Savoie, II, 421.
— (PHILIPPE d'), I, 61; négociations avec Charles VIII, I, 139; ambassade de Louis XII à l'–, I, 142; restitution des villes de la Somme, I, 143; lenteur des négociations, I, 139; traité avec lui, I, 140; son importance, I, 144; il est représenté au sacre de Louis XII, I, 139; relations amicales avec la France, II, 480; ses affaires retiennent Louis XII en France, II, 135; ses droits à la couronne de Portugal, II, 502; II, 496.
Auxonne, artillerie suisse, I, 155.
AVOGADRO (ALVIXE), I, 404, 411; II, 33; occupe les environs de Caravaggio, II, 55, 58; négocie avec Crémone, II, 60; avec Bataglia, II, 68.
« *Avvisi di bon loco* », fin juillet 1449, I, 395; venus d'Asti, juillet 1498, I, 251. V. *Asti*; avis de Paris, 30 juillet 1498, I, 172.
AYALA (PEDRO DE), I, 104.
Azincourt, I, 85.
Azzano, revue qu'y passe Ludovic Sforza, II, 138.

B

BADE (marquis de), II, 179; commandant à Valenza, II, 10; fait prisonnier à Valenza, II, 11; peu obéi au Castellazzo, II, 19.
BADINO, commandant l'avant-garde de l'armée Sforzesque, II, 116; entre à Chiavenna avec Mariolo, II, 116; sa cruauté, II, 117; arrêté à Brescia, II, 298; réfugié à Mantoue, II, 375; livré, II, 305.
Lettre à Ludovic Sforza, 5 juin 1499, I, 156. V. MARIOLO.
BADOER, ambassadeur vénitien, passe à Milan, I, 314; ses chevaux, I, 412; harangue Maynier, II, 442.
BAESE (ALESSANDRO DEL), I, 211; ambassadeur à Milan, II, 374.
Lettres au marquis de Mantoue, 18 mars 1499, I, 211 et 383.
BAGATA, capitaine milanais, II, 26.
BAGLIONI (les), I, 8, 196, 374.
— (J.-P.), condottiere vénitien, I, 404, 406, 420.
BAJAZET, I, 161.
BALBIANI, secrétaire milanais, I, 482, 152; inspecte la région des lacs, II, 488; espion pour Ludovic Sforza, II, 116.
— (ETTORE), agent dans le nord du duché, II, 265.
— (HANNIBALE), I, 155.
Lettres à Ludovic Sforza, 23 avril 1498, I, 148; 1er avril 1499, I, 152; 3 juin, I, 155; 22 janvier 1500, à Badino et Mariolo, II, 116 et 121.
BALDRACHINO, agent de Trivulce, I, 492.
Bâle, ville libre, alliée de Max^n, II, 498,

Ballano, capitule le 10 septembre 99, II, 83.
BALLANSON (Claude de), ambassadeur de Savoie, I, 178, 179.
BALUE (cardinal légat), I, 42.
Banco di San Giorgio, I, 489; débitrice d'Asti, I, 487.
BANDA (Galeazzo), vénitien, II, 445.
BARBADICO, doge de Venise, sa réplique froide à Ludovic Sforza, I, 291; II, 460. Lettre à Z. Dolce, 31 janvier 1500, II, 460.
BARBARO (Palais), attribué à Maynier, II, 424.
BARBAVAN. Lettre au gouvernement de Milan, 23 février 1500, II, 149.
BARBAVARA (Scipione), conseiller de Ludovic Sforza, I, 149; du conseil de régence, II, 212; sénateur de Milan, II, 334.
Barbate, se rend aux Vénitiens, II, 54.
BARBO (POLO), sénateur vénitien, I, 250, 274, 275; II, 458; podestat à Crémone, II, 190; II, 474, 475.
Bard (château de), I, 458; espions milanais à Bard, I, 458.
Bari (duché de), I, 10; donné au *Ducheto*, II, 205; haras du duc de Milan à —, I, 360.
BARI (archevêque de), du conseil de régence, II, 212; désigné comme ambassadeur milanais à Maximilien, II, 141; ambassadeur près Trivulce, II, 217; otage, II, 247.
BARISELO (HIER.), connétable vénitien, I, 410.
Barlassina, II, 88, 129.
Barletta, I, 17, 19; Venise refuse sa capitulation, I, 65.
«BARONE (El)», agent de Trivulce, I, 492.
BAROZZI (ANZOLO), II, 475.
— (BENETO), protecteur de Correggio, II, 390.
BARRES (LOUIS DES), II, 179.
BASGAPEDE ou Basagepiè (BURATI de), bombardier, I, 426; II, 13.
BASILIO (POLO), I, 410.
BASSI (NICOLO), estradiot, I, 408.
Bassignano, I, 4, 431, 430; occupé par les Français, II, 12; II, 173.
BATARNAY (YMBERT de), I, 43, 55, 270, 282.
BATTAGLIA, châtelain de Crémone, II, 267; ses prétentions pour capituler, II, 68, 69. Lettre à Ludovic Sforza, 24 août 1499, II, 52.
BAULICAPETRI (GUALTERIO DI), confirmation de ses privilèges, II, 78.
BAUME (JEAN de), I, 441.
BAVIERE (LOUIS de), empereur, I, 12.
BAVIÈRE (Duc ALBERT de), ses droits sur Milan, II, 97; parrain du fils du marquis de Mantoue, II, 374; I, 307; II, 140, 496, 499.
— (Duc GEORGES de), II, 496.
BAYARD, I, 19.
BÉARN (baron de), II, 179.
BEAUCOURT, capitaine bourguignon, I, 441.
Beaudiner, II, 179.
BEAUJEU (ANNE DE). Faiblesse de sa politique en Italie, I, 24, 37, 42.
BEAUMONT (M. de), ambassadeur français, I, 7, 18; ses inquiétudes sur les intentions des Suisses, I, 159; passe à Mantoue, I, 215; conseille à Ridolfi l'alliance française, I, 229; séjour à Venise, I, 300, 304, 307; se rend à l'armée vénitienne, I, 309; I, 494; boiteux, I, 497; son rôle à l'armée, II, 30, 135; renseigne Venise sur le nombre des soldats français, II, 1; renseigne l'armée française, II, 180; intrigue avec Crémone, II, 63, 182; rôle équivoque pendant la guerre, II, 423, 424; ses soldats causent des troubles en Milanais, II, 199; envoyé à Pise, II, 199; II, 360, 374; cru corruptible, II, 386; chargé de poursuivre Arniti, II, 396; II, 404; commande l'expédition de Naples, II, 408; marche sur Rome, II, 417; protège Man-

toue, II, 428; II, 472; disposé à combattre les Turcs, II, 453; chef des Suisses, II, 486.

BEAUNE (Jacques de), I, 352.

BECCARIA (AGOSTINO-MARIA), ambassadeur milanais à Sienne, I, 233, 357; mort de son fils, I, 234, sa retraite, I, 502.

Lettres à Ludovic Sforza, 6 avril 1499, I, 488; 31 août, I, 234; 1er septembre, I, 234;

— (famille), partisans de Trivulce à Alexandrie.

— (J.-P. de), gibelin, II, 276.

Belfiore, villa d'Ercole d'Este, II, 345.

BELGIOJOSO (CARLO), pris à Alexandrie, II, 35.

Bellagio, occupé sans difficulté, II, 83, 88; la barque de Ludovic Sforza y est saisie, II, 89.

BELLEGARDE (G. de), I, 441.

BELLINGERI, ambassadeur ferrarais à Milan, II, 346; s'occupe du logement d'Ercole d'Este, II, 347; lettres au duc de Ferrare, 13 septembre 1499, II, 77, 90 et 346; 15 septembre, II, 83, 86, 225, 287, 483; 14 et 15 septembre, II, 79; 18 septembre, II, 346.

Bellinzona. Exportations de Milan interdites par la voie de —, I, 155; Caiazzo prend sa citadelle, II, 13; enlevée par Fr. Trivulce, II, 13, 270; nouvelle de sa perte, II, 115, 116; tentatives de Ludovic Sforza, II, 118; occupation par les Suisses, II, 119, 467, 486, 487.

BEMBO (B.), I, 124; résident vénitien à Ferrare, I, 136; sa relation sur Ferrare (21 juillet 1499), I, 194.

BENEDETTI, historien, I, 48.

BENETO (DOMENICO), capitaine vénitien de Brescia, II, 272.

BENTIVOGLIO (ANNIBAL), condottiere, I, 235, 404, 406, 464; II, 377; ambassadeur de Bologne à Louis XII, II, 377; déception qu'il cause à Ludovic Sforza, I, 436.

BENTIVOGLIO (ALESSANDRO), I, 236, 436; II, 377.

— (ERCOLE), I, 237.

— (ERMETE), II, 377.

— (GALEAZ), II, 377.

— (GINEVRA), prête de l'argent à Ludovic Sforza, I, 236.

— (G.-G.), I, 7, 8, 100; ses bonnes relations avec Venise, I, 234; accords avec Milan, I, 234; tyrannie à Bologne, I, 234; tente un accord avec la France, I, 235, 236; autorise Ercole B. à servir Milan, I, 237; désigne des condottieri à Tranchedino, I, 237; alliance inutile avec Ludovic Sforza, I, 237; se recommande au gouvernement provisoire de Milan, I, 238; Frédéric de Naples lui promet son secours, I, 374; I, 464; promet des troupes à Ludovic Sforza, II, 17, va au devant d'Isabelle d'Aragon; II, 207; veut acheter Malvezzi, II, 300; son traité avec Trivulce et Ligny, II, 376; prompte soumission à la France, II, 376; demande Giovanni Borgia comme légat, II, 377; créé chevalier de l'ordre, II, 377; dons d'argent à Ludovic Sforza, II, 380.

BENZOM (SONZIM), condottiere vénitien I, 412; II, 33; occupe le château de Lodi pour la France, II, 191; intrigues à Parme, II, 278; reçoit Ascanio Sforza prisonnier, II, 297; arrête plusieurs milanais importants, II, 298; saisit l'artillerie ferraraise à Plaisance, II, 354; II, 477; donne des conseils aux Dal Verme, II, 194.

BEOLCHI (J. de), banquier, II, 286; trésorier ducal, I, 463.

BERALDO (F.), capitaine vénitien, II, 33.

Beretari (*Via de'*), à Milan, II, 123.

Bergamasque (pays), I, 404.

Bergame. Emigrés milanais à —, I, 507; artillerie milanaise à —, I, 312;

l'armée vénitienne s'y réunit, II, 29.
BERGAME (P. de), II, 31.
Bergolio, I, 91, 499 ; fortifié par Malvezzi, I, 424 ; attaque du faubourg, I, 500 ; I, 430.
BERGOMIN (LUD.), pris à Alexandrie, II, 35 ; possesseur de Castelliom, II, 68 ; Gibelin rallié, II, 291.
BERNARDI (BERN.), ambassadeur napolitain, I, 344, 370 ; se moque de Venise, I, 377.
BERNARDINI, agent napolitain en France, II, 408.
BERNARDINO, capitaine vénitien, II, 33, 189 ; I, 406.
Bernate, abbaye, II, 125.
Berne, II, 462 ; réclame une dette à Ludovic Sforza, I, 148; ambassadeur de Milan à Berne en août 99, I, 135.
BERNE (Le prévôt de). Lettre à Ludovic Sforza, 5 juin 1498, I, 146.
Berona, I, 430.
Bersetto, en Ferrarais. Cantonnements français, II, 86.
BERTON (JEAN), I, 394.
BERTONO (Fl.), agent milanais à Mantoue, II, 370.
BERTRAND (Gilbert), geôlier de Ludovic Sforza, II, 203.
Besançon, archevêché vacant, I, 141, 325.
BESSEY (ANTOINE DE), bailli de Dijon, I, 18, 147, 156 ; II, 135 ; reçu à Lucerne, 1, 157 ; recruteur en Suisse, I, 157, 158; II, 53, 126, 144, 484; propose la concentration de l'armée à Novare, II, 168 ; achète Ludovic Sforza, II, 186 ; traite pour le départ des Suisses et des Bourguignons, II, 197 ; rachète et mène Galéas San Severino captif à Milan, II, 296, 310; gouverneur de Como, II, 199 ; II, 414, 462 ; maltraité dans une émeute par les Suisses, II, 485.
Béthune, I, 143.
BETONIO (TROJANO), envoyé napolitain à Milan, I, 372, 373.
BEVAZAM, résident vénitien à Gênes, I, 470 ; y surveille les armements, II 455 ; ambassadeur en Allemagne, fort maltraité, II, 441, 467, 496 ; secrétaire à Milan, II, 440 ; offre de recruter des troupes, II, 484.
BIAGINO (MICHELE DI), courrier florentin, II, 385.
Biagrasso, I, 430.
BIANCHI (NICOLA), ambassadeur ferrarais, I, 193 ; va à la rencontre de Louis XII, II, 229, 346 ; conseille au duc de Ferrare le voyage de Milan, II, 346 ; veut reconstruire le « palais de Ferrare » à Milan, II, 348 ; fréquente M. de Sacierges, II, 350 ; ambassadeur désigné à Milan, II, 352 ; conversations avec Trivulce, II, 408.
Lettres au duc de Ferrare, 1499, 16 et 17 septembre, II. 80, 85, 86, 89, 230; 7 septembre, II, 61, 75; 11 septembre, II, 224, 228, 324, 314, 346 ; 18 septembre, II, 81, 206, 226, 347, 420 ; 20 septembre, II, 289 ; 24 septembre, II, 84; 25 septembre, II, 292; 26 septembre, II, 101; 27 septembre, II, 231, 284; 28 septembre, II, 392 ; 2 octobre, II, 231 ; 4 octobre, II, 293 ; 8 novembre, II, 207, 271, 284, 293, 314, 334, 349, 394 ; 13 novembre, II, 394, 414; 14 novembre, II, 393 ; 15 novembre, II, 334, 393; 18 novembre, II, 238, 240, 271, 294, 350, 365, 394 ; 1500, 17 avril, II, 310 ; 27 avril, 308, 319 ; 23 avril, II, 357, 390, 408 ; 2 mai, II, 201, 202.
BIANCHINO, officier sforzesque, II, 285.
BIASSO (P.), secrétaire milanais, I, 478.
Bibiena. Expédition contre —, I, 409, 435.
BILIA (GIACOMO), du conseil de régence, II, 212.
— (J.), II, 217, 234.
— (LEONE), ambassadeur milanais à Crémone, II, 61 ; conseiller de Trivulce, II, 316.

BILIA (PAOLO), trésorier milanais, I, 133; ambassadeur à Mantoue, imbécile, I, 212; ambassadeur à Florence, I, 228; rentre à Milan, II, 291.

Bina (La), place milanaise, I, 421; occupée par les Français le 3 septembre, II, 57.

Binasco, centre du campement de l'armée, II, 52, 139, 223; pillage, II, 279.

BIOLCHI, citoyen milanais, II, 48.

BIRAGO (ANDREA DE), guelfe réfugié à Lodi, II, 277, 285; menacé par Ludovic Sforza, II, 286.

— (CESARE DE), conseiller milanais envoyé à Mantoue, I, 204; prisonnier des Français, II, 36; gibelin rallié, II, 191; ôtage, II, 247.

— (G. DE), procureur fiscal au sénat, II, 334.

— (P. DE), sert dans l'armée française, II, 136.

— (protonotaire), II, 213, 217; ôtage, II, 247.

BIRI (MARCO ZENO de), I, 415.

BISCEGLIE (ALFONSO DE), I, 320, 347; II, 407.

Bisignano, I, 424; II, 37.

BLADO (G. ANG.), I, 441.

Bleu d'outremer, demandé à Venise, par Louis XII, II, 447.

Blois (Traité de), Ratification à Lucerne, I, 153, 282; publication à Venise, I, 294.

—, ville. Louis XII y réside, I, 278.

— (Château de). peintures, II, 447.

Bobbio. Château des Dal Verme, résiste longtemps aux Français, II, 280.

Bœuf (Ligue du), alliée de Maximilien, II, 498.

Bohème, levées de troupes, I, 133.

BOHIER (THOMAS), I, 352.

BOIGNE (ANTOINE DE), I, 441.

BOLDARINO (B), agent secret de Maximilien en Lombardie, II, 495.

BOLLANI (DOMENICO), I, 244, 250; proviéditeur à Crémone, II, 190; reçoit l'ambassade française, II, 457, 458.

BOLLANI (MARCO), I, 250, II, 474.

Bologne (Couronnement de Charles Quint à —), I, 2.

—, ville, I, 5, 8; sa politique, indifférente à Louis XII, I, 238; menacée par César Borgia, I, 234; contingent bolonais à Milan, I, 235; ambassade pontificale, I, 325; refuse des troupes à Ludovic Sforza, I, 436; lui en fournit, II, 115; II, 375; soumission à la France, II, 376; demande l'appui du Saint-Siège contre Louis XII, II, 378; Louis XII confirme ses privilèges, son traité avec elle, II, 382, 384; ambassade à Ascanio Sforza, II, 380; rapprochement avec Ludovic pendant sa restauration, II, 380; paiement de sa rançon en mai 1500, II, 381, 382; passage de troupes françaises sur son territoire, II, 378.

Lettre de la Seigneurie de Bologne à Alexandre VI, II, 379; à Louis XII, II, 379.

BOLOGNA (ALESSANDRO DI), espion milanais, I, 482.

BOLOGNINI (famille), II, 313.

BONINI (BONINO DE), résident vénitien à Milan, agent secret, II, 472.

BONNEVAL (G. DE), II, 179.

BONOMI (PIER), ou P. de Trieste, envoyé allemand à Milan, I, 75, 116, 117, 118, 119, 120, 128; renvoyé en Allemagne par Ludovic Sforza, I, 135; envoyé à Genève par Maximilien, I, 177; envoyé à L. S. en février 1500, II, 140; bons conseils au marquis de Mantoue, I, 206; protège Mantoue, II, 372; rapport à Maximilien, II, 495; II, 106, 497.

BONSIGNORE (Ottav.), capitaine milanais, II, 176.

BONTEMPS, trésorier allemand, I, 117.

BORDIER, commissaire au sel, II, 157; prend possession de Torcello près Crémone, II, 280.

Bordolano, I, 421, 428 ; place rasée, I, 447; II, 27; appel à Venise, II, 28.
Borghese (Alessandro), ambassadeur siennois à Milan, II, 403; à Rome, II, 397; lettre à la Seigneurie, 25 octobre 1499, II, 399.
— (Nicolo), siennois, voit Alamanni, I, 169 ; II, 402.
Borgia (Famille), I, 166 ; caractère italien de sa politique, I, 9.
Borgia (Cesare), I, 3, 7, 10, 21, 319; sa compagnie en mauvais état en Piémont, I, 181 ; ennemi de Cath. Sforza, I, 219 ; cherche un mariage princier, I, 320; projet de mariage avec Charlotte d'Aragon, I, 369; quitte la pourpre, I, 331; duc de Valentinois, I, 331, 334, 387 ; II, 379 ; voyage en France, I, 332 ; entrée à Chinon, I, 333, « mal di san Lazaro », I, 333 ; voyage sensationnel en Italie, I, 334; échec du mariage napolitain, I, 341, 350; son départ projeté de France, I, 342, 344; révèle à Louis XII les intrigues italiennes, I, 349 ; mariage incertain, I, 351 ; cession de biens à sa femme, I, 353 ; mariage, I, 341, 353; dépenses excessives en France, I, 356; sa maladie à Issoudun, I, 357; accompagne Louis XII à Romorantin, I, 358; arrestation d'un courrier de C. Borgia, I, 363 ; capitaine de cent lances, II, 2 ; passage de sa compagnie en Provence, I, 390, 393 ; César à Rome, I, 391 ; mariage de César, preuve de brouille avec Ludovic Sforza, I, 482 ; rêve la domination de Sienne, II, 400, 404; sa campagne de Romagne, II, 410, 414, 460; conflit indirect avec la France, II, 418; tentative de corruption de Chaumont d'Amboise, II, 418 ; tentatives contre Florence et Bologne, II, 419. Voir Albret, Romagnes, Alexandre VI.
Borgia (Giovanni), cardinal, I, 344; promet de raconter à Ludovic Sforza les intrigues franco-pontificales, I, 351; légat d'Italie, I, 363, 413 ; dans le cortège royal à l'entrée à Milan, II, 235, 413 ; cardinal légat à Bologne, II, 378 ; sa mort mystérieuse, II, 379; honneurs à Sienne, II, 399.
Borgia (Lucrezia), I, 7 ; remariée, I, 320, 326 ; projet de mariage avec un Sforza, I, 327 ; II, 407 ; avec Orsini Gravina, I, 320.
— (Hieronimo), historien. Son opinion sur Ludovic Sforza, I, 78.
Borgo (Andrea di), gibelin, II, 306.
— (Marquis Del), II, 223.
— (Francesco del), condottiere vénitien congédié, I, 412.
Borgo, quartier guelfe de Milan, II, 15.
Borgoforte, près Mantoue, II, 207, 215.
Borgognono (Filippo) apporte des nouvelles, I, 147, 141.
Borgo Lavezaro, II, 181, 371.
Borgo San Domno, donné à F.-M. Pallavicini, II, 284; se rend à Louis XII, II, 280.
Bormida, II, 34.
Bormio, offert en gage à Maximilien, II, 133, 134 ; garnison milanaise, I, 152; querelles avec la Valteline, I, 166 ; pétition à Ludovic Sforza, 10 mai 1499, I, 155 ; II, 18, 88 ; dévastation de la vallée par Ludovic Sforza dans sa retraite, II, 100 ; confirmation de ses privilèges, II, 270 ; II, 491.
Borri (famille) fuit de Milan, II, 295 ; ses maisons pillées, II, 263.
Borromei. Ordre d'armer leurs vassaux, II, 15 ; II, 41 ; prêtent au gouvernement français, II, 247 ; II, 255 ; conseillers de Trivulce, II, 316 ; partagent le pouvoir avec les Trivulce et les Visconti, II, 283.
— (Filippo), II, 287 ; condamné à l'amende, II, 310.
— (Gilberto), conseiller de régence, II, 212 ; va au devant du roi, II, 234;

ambassadeur milanais à Trivulce, II, 256; séduit par les Gibelins, II, 287; parent de March. Stanga, II, 291; condamné à l'amende, II, 310; du sénat de Milan, II, 334; II, 364.

BORROMEI (GIOVANNI), chargé d'une enquête sur Ambrosio de Rosate, II, 206.

— (LUDOVIC), capitaine français, I, 136; ôtage, II, 247.

— (Vitaliano), II, 85.

Bosco Marengo, I, 91.

Bosco (El), complot pour le livrer à Trivulce, I, 456; II, 9; donné à F.-B. Visconti, II, 284; I, 430, 431, 465; dégarni de troupes par G. San Severino, II, 13.

BOTTA (BERGONZIO), II, 50; enfermé dans le château de Milan, II, 73, 283; rançonné par Ludovic, II, 151; encourage les idées républicaines, II, 214; rallié, II, 253, 292; incrédule aux bruits relatifs à une attaque de Maximilien, II, 499.

BOTTA (L.), ambassadeur crémonais aux provéditeurs vénitiens, II, 66; obtient des privilèges, II, 67; protège Morosini dans une émeute, II, 67.

BOTTICELLI, I, 21.

Bouchorren, château allemand, II, 489,

BOUFFINIER, secrétaire de Ligny, II. 399.

BOURBON (DUC DE). Défiance de Louis XII contre lui, I, 401; lieutenant du royaume, I, 403; I, 98, 174, 177; relations froides avec Venise, I, 469.

— (Connétable de), I, 214.

— (Bâtard de), II, 373.

— (SUZANNE DE), I, 214.

Bourg en Bresse, séjour des ambassadeurs napolitains, I, 370.

Bourges, II, 201.

BOURGES (Evêque de), I, 351.

BOURGOGNE (MAISON DE), son importance dans l'histoire du XVe siècle, I, 138.

— (MARIE DE), épouse Maximilien d'Autriche, I, 59, 139.

BOURGOGNE (Succession de), I, 59, 72.

Bourgogne. Levée de troupes allemandes, I, 132, 441; I, 27; guerre de —, I, 385; garnisons, I, 403.

— (Vin de), envoyé à Alexandre VI, I, 353.

BOURGOGNE (PRÉSIDENT DE), ambassadeur impérial en Savoie, I, 125.

— (TRÉSORIER DE), I, 141.

Bourguignons. Belle conduite à l'assaut de Novare, II, 171; leur retraite au delà des Alpes, II, 185.

Bra. Mise à sac, II, 279.

Bracceschi, faction milanaise en 1447, I, 90.

Bracciano (Traité de), I, 330.

BRAGADINO, I, 274, 275.

BRAMBILLA (F. DE), Lodesan, emprisonné pour faux, II, 193.

BRANDEBOURG (MARQUIS DE), I, 130; II, 489; sa fille proposée à Ludovic Sforza, I, 131; ambassade à Louis XII, II, 500.

— (FRÉDÉRIC DE), II, 501.

BRASCA (HERASMO), ambassadeur milanais en Allemagne, I, 5; obtient l'investiture, I, 68; I, 74, 75, 77; échec final de son ambassade, I, 115; intimité avec Maximilien, I, 119; ambassade à Mantoue, I, 124, 209; indispose Maximilien contre le traité franco-archiducal, I, 140; et contre le marquis de Mantoue, I 205; à Trieste, agressif contre Venise, I, 291; saisie de bagages, I, 291; maladroit discours à Venise, I, 291; manque à Ludovic Sforza en octobre 1499, II, 102; envoyé par Maximilien à Ludovic, II, 41 (décembre 99); refuse une pension de Ludovic Sforza, II, 102; envoie des nouvelles, II, 107; II, 396.

Lettres de Brasca à Ludovic Sforza 22 mars 1499, I, 117; 3 novembre, II, 106; 10 décembre, II, 107; 1500, 24 janvier, II, 112; 24 et 27 janvier II, 102; à Andréa de Burgo, II, 495.

BRASCA (GIOVANNI), I, 117.
— (SANTO), ambassadeur en Allemagne, I, 77.
— (STEFANO), I, 50.
— (TOMMASO), commissaire milanais. I, 134; à Como, II, 18; rallié, II, 191. Lettre à Ludovic Sforza, 2 septembre 1499, II, 18 ; 25 août 1499, II, 18.
BRAZADELO (PIER), II, 429.
Brescia (Achats d'armes à), I, 415 ; I, 308; objet de négociations entre Ludovic Sforza et Mantoue, I, 201 ; demande l'allègement des frais causés par les Guastadori, II, 32 ; II, 2 ; recrutement des troupes, I, 409.
Bresciana, I, 260, 416 ; envoi de troupes vénitiennes, I, 286.
Bresello, II, 357.
BRESSE (PHILIPPE DE), I, 43, 319.
BRETAGNE (ANNE DE), I, 25,328,358; se retire en Bretagne,I,330,334; répugne au remariage,I,329; décidée à épouser Louis XII, I, 339 ; alternative des sentiments de Venise à son égard, I, 253 ; élève Charlotte d'Aragon, I, 320 ; ambassade personnelle d'obédience au Pape, I, 342, 481 ; fait un cadeau à César Borgia, I, 353 ; à la femme de Trivulce, II, 320 ; sa protection demandée par le marquis de Mantoue, II, 366 ; son rôle dans le mariage de Charlotte d'Aragon, II, 409; sa jalousie envers Charles VIII, I, 47; éloignée de la frontière pendant la guerre, II, 496.
BRETAGNE (FRANÇOISE DE),sœur d'Anne, I, 359.
BREVI (FRANCESCO DI), II, 262.
BRÉZÉ (SENÉCHAL DE), I, 358.
Briançon. Passage de chevaux d'artillerie, I, 395.
Brianza. Population exaspérée contre la France, II, 118 ; levées de troupes en février 1500, II, 138 ; II, 270.
Brianzona, soumis en septembre 1499, II, 83.
BRIÇONNET, I, 99 ; mémoire envoyé à Rome, I, 326 ; cardinal Saint-Malo, I, 65, 342, 382 ; accusé de concussion par Trivulce, II, 319; procès à Milan, II, 123.
— (PIERRE), I, 352, II, 482.
Brignano, château, I, 429; enrôlement de Crémasques, I, 429; terre de F.-B. Visconti, I, 453, II, 308; occupée par Avogadro, II, 55.
Brindisi, I, 4; livré aux Vénitiens,I, 63.
BRIVI (famille), fuit Milan, II, 295.
Brivio, se rend au duc, II, 272; garnison milanaise, I, 429.
BRIXEN (PRÉVOT DE), I, 17; ambassadeur de Maximilien, I, 125 ; ambassadeur à Turin, I, 126.
Brixen,résidence ordinaire de Ludovic Sforza, II, 93.
Brixigele, possession des Correggio en Parmesana, II, 269, 348.
BROGNOLO, I, 162, 201, 211, 327; envoyé à Milan, I, 209; congédié par Ludovic Sforza, I, 205 ; observations judicieuses sur l'attaque d'Alexandrie, I, 505 ; envoi de nouvelles en Allemagne, II, 367 ; lettre de lui livrée par les Vénitiens à Trivulce, II, 464; conseils à Ludovic Sforza, II, 464.
Lettres au marquis de Mantoue, 28 août 1498, I, 471 ; 2 septembre, I, 234, 404, 421, 422 ; 8 septembre, I, 473 ; 18 septembre, I, 216 ; 19 et 26 décembre, I, 478 ; 1499, 6 et 7 janvier, I, 405 ; 12 janvier, I, 281 ; 24 janvier, I, 479 ; 2 février, I, 480 ; 7 mars, I, 117 ; 10 mars, I, 117 ; 26 mars, I, 406, 448 ; 2 avril, I, 290, 423 ; 10 juin, I, 491 ; 18 juin, I, 162, 442 ; 2 juillet, I, 457,461; 4 juillet, 235, 437, 457, 461 ; 8 juillet, I, 425, 428, 441, 455, 457, 461 ; 10 juillet, I, 449 ; 12 juillet, I, 448, 461, 462; 16 juillet, I, 462 ; 20 juillet, I, 503, 506 ; 29 juillet, I, 454, 461 ; 1er août, II, 361 ; I, 502, 504, 505 ; 10 août, I, 430 ; 12 août, II, 1 ; 18 août, I, 441 ;

II, 7, 17, 25; 22 août, II, 2, 9, 10, 430; 23 août, II, 23.
Broletto, I, 20.
Broletto nuovo, II, 155.
Bruges (Lettre de), 1er mai 1498, I, 139.
BRUGUNZO (BERNARDO), envoyé à Alexandrie, I, 329.
BRUNSWICK (DUC DE), désigné pour l'expédition de Milan, II, 140.
BRUSOLO, Gibelin envoyé à Plaisance, II, 273.
BUA (MERCURIO), condottiere, I, 408.
Bucintoro, monté par le cardinal Borgia, II, 413.
BULGARI (ZUAM DE) vénitien, arrête plusieurs gibelins, II, 298.
BULLION (Ed.), officier français, II, 389.
BUONDELMONTE, I, 51.
BURCHARD, I, 20.
BURGO (ANDREA DI), secrétaire ducal II, 13.
BURRO (J.-P.) à Ludovic Sforza, 24 juillet 1499, I, 428 et 457; gouverneur de Lodi, I, 427.
BUSSOLA (NICOLLA DELLA), condottiere exécuté, II, 307.
BUZARDO (N.), archevêque d'Arles, I, 24.
— (AMBROSIO), I, 163; envoyé de Ludovic Sforza en Turquie, II, 454.
— (TOMMASO), II, 371.
BUTRIGARI (G. DE), ambassadeur Bolonais à Milan, II, 384.
BUTTIGHELLA, ambassadeur milanais à Maximilien, II, 142.
Burgove, occupé par le duc de Savoie, II, 35.

C

CACCIA (ANTONIO), sénateur milanais, II, 334.
— (OPICINO), II, 170, 278, 280; II, 19, 283, 357.
CADA (MATTEO), blessé à Cassano, II, 195.
CADAMOSTO (N.), II, 175.
CADAPEXARO, gouverneur vénitien, II, 71.
Cadeaux de Venise à Louis XII, II, 447; du marquis de Mantoue, II, 366.
CAGNOLA (Z.-A.), II, 2, 3; ôtage, II, 247; consulté par Trivulce, II, 316; — Andrea, conseiller milanais, I, 149; immeuble à Milan, II, 77,
CAIAZZO (comte de) commande à Crémone, I, 420, 424, 428, 429, 442, 446, 447; maladroit envers Venise, I, 452; jugement sur lui, I, 452; I, 464; son rappel de la Ghiara (24 août), II, 23, 25, 26, 30, 54; mal reçu à Milan, II, 46; accusé d'avoir offert Gênes à Louis XII, II, 54; général français, II, 86; réclame son domaine, II, 155, 451; maison garnie de troupes, II, 249; rallié à la France, II, 288, 289; mécontent de Louis XII, II, 289; gouverneur de Picardie, II, 289.
Lettre à Ludovic Sforza, 28 août 1499, II, 23; d'un agent à Caiazzo 27 janvier 1500, II, 289.
Calabre, places occupées par les Espagnols en —, I, 19, II, 479.
CALABRE (JEAN DE), I, 37, 52.
CALABRIA (CRISTOFORO DI), remplacé comme capitaine, II, 42; signe la capitulation du Castello, II, 77; II, 23, 73, 78, 214; réfugié à Mantoue, II, 305, 371, 375; protégé par Trivulce, II, 290, 316.
CALAMALI (Cola), connétable gréco-vénitien, I, 410.
CALCHO (Barth.) (Calchi ou Chalco), secrétaire de Ludovic Sforza, I, 149; taxé, II, 15, emprisonné, II, 220, 256, 296, 310; chancelier du sénat,

334 ; ignore les intrigues d'Arniti, II, 393.
Lettre à Ludovic Sforza, 5 juin 1498, I, 146.
CALCHO (Tristano), II. 323.
Calizano, ville du Montferrat, I, 468 ; donnée au marquis de Final, I, 486.
CALIXTE III, pape, I, 9.
CALVIMONT (JEAN DE), agent d'Albret. I, 352.
Calze, place milanaise occupée par les Vénitiens, II, 33, 54, 194.
CAMBIAGO (J.-J.), II, 220.
« *Cameræ Imperiales* », II, 508.
Camerino, I, 374.
« Camerlinghi», I, 415.
CAMILLA, nourrice des enfants Sforza, II, 91 ; son retour à Milan, II, 93.
Campagne franco-milanaise, commence le 10 août 1499, II, 3.
CAMPIGILIA (PIERO DA), pisan à la cour de France, I, 230.
CAMPOFREGOSO, guelfe génois, II,276, exilé, II, 54 ; Pier de Campofregoso, I, 52.
Campo San Stefano, à Venise, II, 424.
Canal grande, à Venise, II, 457.
CANDALE (MADEMOISELLE DE), I, 334.
CANOSSA (ALBERTO DA), agent d'Ascanio, I, 375.
Cantonnements français en Astésan, I, 395.
CAPELER (F.), en Bourgogne, II, 135.
CAPELLA (Alessandro), *canzelier grande*, II, 301.
CAPELO, ambassadeur vénitien à Rome I, 308, 318, 357, 510 ; Pier —, II, 302, 474; Vincenzo et Vetor —, veulent vendre un collier à Louis XII, 231.
CAPILUPI, ambassadeur mantouan, I, 5; conversation avec Ludovic, 27 mai 1498, I, 198 ; envoyé à Mantoue, I, 199, 202.
Lettres au marquis de Mantoue, 10 juin 1498, I, 185 ; à la marquise, 6 décembre 1498, I, 239.
Capitation en Milanais, II, 339.
Capitulation de Milan, II, 220, Voir MILAN.
CAPOA (Andrea da). Lettre à Ludovic Sforza, 13 juillet 1499, I, 187,394.396.
Caporali, recrutés à Bologne, I, 236.
CAPOUE (Cardinal de), I, 355, 358, 378.
CAPPELLA (Fr), ambassadeur florentin. Lettres à la Seigneurie de Florence, 23 et 30 janvier 1501, II, 414 et 419.
CAPPONI, admire la situation diplomatique de la France (1er octobre 1498), I, 164.
— (NERI), I, 13, 23, 24, 183, 223, 281, 368, 479; sommaire d'un rapport fait à Turin, I, 479.
— (ALESSANDRO DI NERI), agent napolitain, II, 478.
— TOMMASO, I, 284.
Capucins ingénieux, II, 492.
CARACHE (B.), capitaine d'estradiots, II, 165.
CARAFA (Aloisio), I, 376.
Caravaggio, paroles d'un homme de Caravaggio à Ludovic Sforza, II, 461 ; I, 429 ; II, 287, 292; garnison insuffisante, II, 25; laisse circuler les courriers vénitiens, II, 27, 28 ; capitulation, II, 56, 57 ; II, 461 ; émeute en faveur des gibelins prisonniers, II, 304.
CARAZOLO (J.-B.), général vénitien, I, 320, 410; disciplinaire, I1, 414; II, 29, 33, 55, 58, 188.
CARAZOLO (Ant.) aide Vimercati, I,453.
CARAZOLO (M.), ambassadeur milanais à Rome en mars 1500, II, 146.
CARBON DE LUPPÉ, capitaine français, II, 280; arrête Allain à Trezzo, II, 307.
CARCANO (DONATO), surveille le lac de Como, II, 83, 121; envoyé à Maximilien, II, 139; guelfe, ami de Trivulce, II, 253, 316, 321.
— (HIERONIMO), milanais, gibelin,

commissaire à Plaisance, I, 457; en Allemagne, II, 269, 287; du conseil de régence, II, 213, 217; sa fuite, son arrestation, sa délivrance, II, 297, 299, 304.

CARDONNE (BATARD de), II, 179, 185.

Carinthie (Levée de troupes en), I, 132.

CARLE (GEFFROI), magistrat français, sénateur de Milan, II, 334; réfugié dans le Castello, II, 155; opinions sur Trivulce et autres, II, 320, 499, 502.

Carmeni (Bastione delli) à Novare, I, 435.

CARMONE (CHRIST. DE), I, 55.

Carpi, ville cédée par Ferrare, I, 195; II, 373, 390; protégée par Ferrare, II, 391; cantonnements français, II, 86; II, 357, 359, 375; exemptée du logement des troupes, II, 347; les seigneurs de Carpi recommandés par Ludovic Sforza à H. d'Este, II, 354.

CARPI (LUDOVICO), condottiere milanais, II, 352.

CARPI (TALIAM DE), condottiere renvoyé par Venise, I, 404; II, 33, 196.

Carpioni, II, 366.

CARRETO (famille Del), I, 489; — Anna Del —, codame de Zuccarello, I, 486.

CARTAGENIA (PIERO DI), condottiere, I, 412.

Cartano, II, 125.

Casal, I, 249; II, 229; envoyés milanais y arrivent, 17 juin 1499, I, 496; administré par Saluces, II, 394.

CASALE (GIOVANNI DI), capitaine français, blessé à Mortara, II, 176.

— (MARTINO DI), condottiere milanais, II, 352.

Casalmaggiore, I, 432; capitule sans difficulté, II, 58; possession des Pallavicini, II, 199; douanes, II, 450; II, 192, 362.

CASALMAGGIORE (VIRGILIO DI), II, 26.

Casalvecchio, II, 149.

CASATI (GIOVANNI), ambassadeur milanais à Forli, I, 438; à Naples, I, 321, 366; Lettres de C. à Ludovic Sforza, 5 avril 1498, I, 366; 16 avril, I, 365; 14 mai, I, 171; 5 mai, I, 365; 11, 16 et 17 mai, I, 366; 16 et 22 juin, I, 367; 4 juillet 1498, I, 79; 22 août I, 367; 15 décembre, I, 370; 4 février 1499, I, 366, 372; 25 février, I, 373; 3 mai, I, 374; 27 juin, I, 494; 29 juillet, I, 438.

CASATI (FRANCESCO), ambassadeur milanais à Constantinople, II, 368, 481.

Casentino (défaite des Vénitiens à), I, 280.

CASPAR, capitaine allemand, II, 114.

CASSEL (ALESSANDRO DA), condottiere bolonais, I, 237.

Cassano, I, 270, 274; fortifications diverses, I, 447; menacée par Ludovic Sforza, II, 193; se rend au duc, II, 272; retraite de Marchesino Stanga, II, 246, 294; rendue à la France par Venise, II, 196; émigration des femmes à l'approche des Français, II, 264, II, 436.

CASSIARIO (P.-P. DE), I, 118.

Castelarquate, I, 21; confisqué par Louis XII, II, 275, 278; acquis par Trivulce, II, 320.

Castelbolognese, II, 379.

Castelfranco, II, 380.

Castellazzo (*El*), I, 91, 424, 431, 465, II, 9, 13; abandonné par Galeas San Severino, II, 13; donné à F.-B. Visconti, II, 284; refuge de gibelins, II, 276.

CASTELAZO (GUERRIER DIL), condottiere vénitien, I, 404.

CASTELAZO (MARCO DIL), id., I, 404.

CASTELLAZZO (Z.-C. DI), II, 36.

Castelleto de Gênes, I, 424, 425.

Castello de Milan, approvisionné par Ludovic Sforza, II, 14, 73; siège par Trivulce, II, 53, 72; négociations avec B. da Corte, II, 75; résistance, II, 75, 76; capitulation, II, 79-80; dégarni par les Français, II, 82; reste au pouvoir des Français, II, 123; asile du

gouvernement, II, 124, 155; siège par par les Sforzesques, II, 154, 155; bombardement de Milan, II, 157, 159; détails du siège, II, 156, 157, 158, 160; misère des assiégés, II, 157, 161; blocus, *ibid.* et 159; ordre d'assaut, 159; sorties, II, 159, 161; négociations tentées par Ascanio Sforza, II, 158; fin du siège après la prise de Ludovic Sforza, II, 161; fortifié par les Français, II, 199; Tour de l'Horloge, II, 158.

Castello, village, gué du Tessin, II, 125.

CASTELLO (BONGALEAZZO DA), arrêté à Val San Martino, II, 297.

CASTELLO (FRANC. DA), envoyé d'Alexandre VI à La Rovère, I, 331.

Castellobono, brûlé par les Français, II, 179.

Castello Cova, II, 466 (tentative d'enlèvement par les Vénitiens).

Castel Liom, se rend à Manfrono, II, 57, 58, 68.

Castelnovo en Ferrarais, cantonnement français, II, 86; possession de M. Stanga, II, 52, 357; émeute, II, 264; II, 348.

Castelnovo, pris par les Français, II, 9; garnison, II, 173.

— *de Tortonese*.

Castelnovo di Vigevano, II, 163, 164.

Castelnuovo, possession des Correggio, II, 269; brûlé par Lafayette, II, 281.

Castel Rozzono, occupé par les Avogadro, II, 55.

Castel Sant'Angelo, donné à Ligny, II, 313.

Castel San Zuam, II, 194, 280.

Castelvesconte, place milanaise, I, 421.

Castel Vescovato, I, 206

CASTIGLIONE (B.), II, 364; Branda —, gouverneur de Como, II, 83; enfermé dans Arona, II, 126.

CASTIGLIONE, II, 192; maisons pillées, II, 263.

CASTIGLIONI, trésorier milanais, II, 316, 317.

CASTIGLIONI STEFANO, ambassadeur milanais près Maximilien, II, 139; envoyé à Trivulce, II, 256; sénateur de Milan, II, 334.

CASTIOM (GUARNIER DI), II, 299.

CASTRES (évêque de), ambassadeur français en Allemagne, II, 489.

Castrone, près Lodi, I, 446.

CASTRONO (G. FRANC. DI), envoyé à d'Alègre, II, 127; II, 247.

CATANZARO, napolitain exilé en France, I, 366, 241.

Catholiques (rois), I, 107, 109, 110, 112.

CATTANEO (GIULIO), agent milanais, I, 70; en Savoie, I, 180; en Suisse, I, 147, 341, 353; employé de la chancellerie, II, 334.

Lettres de C — à Ludovic Sforza, juin 1498, I, 147; 4 août 99, I, 396; 6 août, I, 394, 395 et 415; 7 août 1499, I, 396.

CATTANEO (SIMON), espion milanais, I, 459.

Lettres à « l'abbate de San Benedicto », 17 juillet 1499, I, 300,

CATTANEO. Lettres au marquis de Mantoue, 7 février 1499, I, 480; 6 décembre 1499, II, 395.

Cavalcades indécentes à Milan, II, 264.

Cavalchabo, domaine de Caiazzo en Crémonais, II, 451.

CAVALIERI (B.), ambassadeur de Ferrare près Louis XII, II, 360.

Cavaltone, II, 362.

Cavanna, ville en Parmesana, II, 78,

CAVAZZI (ALESSANDRO), II, 377.

CAXARO, vénitien, raconte des anecdotes, II, 3.

CAYMO (G.) ambassadeur à Crémone II, 61.

— (P. DEL), va au-devant de Louis XII, II, 234.

CAZAVILLAM, I, 499; écartelé, I, 502.

CECCHINI, secrétaire de Trivulce, II, 349.

Cegli en Savoie, I, 394.

Cenis (Mont), I, 182.

CENTELLES, ambassadeur en France, I, 322.
Cerdagne, I, 107.
Ceredo, abbaye, I, 241, 429, 445, 446 ; II, 27, 54.
Cermenada, II, 57.
CERTALDO (ANTONIO DA), I, 193.
Certosa de Pavie, II, 51, 84, 231.
Cervia, I, 344.
Cesena, I, 218.
CEUTA (évêque de), I, 334 ; son voyage difficile, I, 328.
CHALLAIS, (M. DE), pensionné par Louis XII, I, 179.
CHALLES (AMÉ DE), *id.* I, 179.
Chambéry, résidence de la cour de Savoie dans l'hiver de 1498, I, 176.
Chancellerie (tarif de la) milanaise, augmenté par le gouvernement français, II, 339 ; son incurie, I, 236.
CHANDÉE (M. DE), II, 165, 168.
Chapelain de Latuada, torturé, I, 511.
CHARLES V, I, 31.
CHARLES VII, I, 14, 31 ; sa politique en Allemagne, I, 58 ; intervention dans les affaires d'Orléans, I, 90 ; paix de Verceil, I, 99.
CHARLES VIII, I, 31, 242, 326 ; projets contre le sultan, I, 43, 44 ; projets de croisade, I, 45 ; caractère chevaleresque et prophétique de son expédition, I, 46 ; marche en Italie, I, 47 ; son album, I, 48 ; son expédition, suite de la tradition française, I, 48 ; renouvelle les droits angevins, I, 55 ; abandonne les droits d'Orléans, I, 55 ; persistance de l'influence française, I, 56 ; cession de bénéfices à l'évêque de Sion, I, 160 ; ruine de son trésor, I, 382 ; mauvais état de son armée, I, 384 ; cession de privilèges à Ligny, II, 470 ; sa mort vite connue en Italie, I, 467 ; impression qu'elle cause en Italie, I, 467 ; à Naples, I, 468 ; II, 380.
CHARLES-QUINT, I, 2.
CHAROLAIS (BAILLI DE), I 125.
CHARTRES (VIDAME DE), I, 396.
Chasse au léopard, II, 349.
Chastellart, II, 165, 171 ; combat du 15 février 1500, II, 165.
Château-du-Loir, échangé par Trivulce, II, 320 ; traité de Louis XII avec le Montferrat, I, 187.
Château-Reynaud, I, 176.
CHATEAUVIEUX (M. DE), I, 175.
CHATILLON, capitaine français, II, 53 ; poursuit Ludovic Sforza, II, 89 ; II, 392.
CHATILLON, ambassadeur de Savoie en France, II, 421 ; lettre au trésorier de Savoie, 7 janvier 1499, I, 142.
CHAUMONT D'AMBOISE, refuse l'ambassade de Venise, I, 303 ; I, 397, 400 ; II, 265, 359, 419, 488 ; entre à Milan avec d'Aubigny, II, 327 ; lieutenant du roi en Italie, II, 326 ; mauvais choix, II, 327 ; occupe la maison Landriano, II, 328.
CHAVANNES, capitaine français, II, 127, 165, 179.
Cherasco, internement de prisonniers Sforzesques, II, 85.
CHEREGATI, nonce en Allemagne, I, 322 ; peu partisan de l'alliance française, I, 324 ; II, 492.
Lettres de C. — à Alexandre VI, 6 octobre 1497, I, 77 ; 3 juillet 1498, I, 109 ; 16 et 30 septembre 1499, II, 96, 292 ; octobre 2, 31, II, 103, 249, 492 ; novembre 11, 16, 30, II, 103, 107, 492 ; 13 décembre, II, 493 ; 22 décembre, II, 106, 107 ; 23 décembre, II, 97, 106 ; 1500, janvier 30, II, 188 ; 12 mars, II, 140 ; 25 juin, II, 501.
Cherso, II, 424.
Chevaux de selle (vente des) interdite, I, 460.
Chiaravalle, abbaye d'Ascanio, I, 451 ; donnée à la Rovère, II, 313 ; offerte à Luçon, II, 156 ; refuge de Malvezzi, II, 299 ; I, 430.
Chiavenna, menacée par les Suisses,

I, 152 ; I, 155 ; soumise le 15 septembre 1499, II, 83 ; prise par Ludovic, II, 116, 117 ; artillerie, II, 119 ; II, 276.
Chieri, I, 249.
Chinon, I, 278 ; agent milanais à —, I, 477.
CHIOGGIA (BERNARDO DELLA), curé de Bollate, dévalisé, II, 149 ; lettre au gouvernement, II, 149.
Chioggia, I, 295, 304.
Chivasso, I, 478 ; envoi de Stella, I, 244.
CHOTIS (GIOVIO), Suisse, I, 127.
Chrio, I, 172.
CIMO (PAOLO), lettre à son frère, 7 janvier 1500, II, 207, 318.
Citadella, II, 289 ; intrigue pour la livrer à Maximilien, II, 104.
CLAVERO (JUAN), ambassadeur espagnol, lettre du 27 décembre 1498, I, 113.
CLÉMENT VII, I, 82 ; acte pour Louis I d'Orléans, I. 83.
CLÉRIEUX (M. DE), partisan de Naples, I, 55, 364, 368, 370 ; va au-devant de César Borgia, I, 333 ; banni, I, 340 ; intrigue avec Capponi et Ludovic Sforza, I, 479 ; employé en Montferrat, II, 395 ; II, 482.
CLÈVES (DUC DE) négocie pour l'archiduc, I, 139 ; II, 494.
CLÈVES (MARIE DE), I, 86, 95.
CODEBECARRE, artilleur milanais, II, 154.
CODOGNO (BALDO DA), milanais, I, 447.
CŒUR (JACQUES), I, 93.
COIOM, condottiere vénitien, I, 402, II, 33 ; en traitement aux eaux, I, 412.
Coire (défaite des Suisses à), I, 159 ; évêque de Coire, I, 151.
Colla de Venezia, condottiere vénitien, I, 404.
COLLA (ANTONIO DA), ambassadeur milanais à Florence, I, 228.
COLONNA (famille), courses dans la campagne de Rome, I, 362.
COLONNA (FABRIZIO), 361, 375.
COLONNA OTTAVIO, I, 361.
— PROSPERO, I, 375 ; général de Naples, I, 376 ; départ retardé, II, 16, 406 ; ne peut recruter d'infanterie à Rome, I, 437; lettre à Ludovic Sforza, 11 août 1499, I, 405 et 437.
Colorno, château milanais, II, 370.
Comacchio. Hercule d'Este y pêche II, 344.
Comasina (*Porta*) à Milan, II, 125.
«Combustione della Luna.» I, 119.
COMINATA (Despida), mère de G. Arniti, II, 396.
Commandement en chef des troupes françaises, I, 399.
Commissaires de l'armée, 393.
Commission financière à Milan, I, 461.
COMMYNES, I, 40,70, 98, 243 ; son ambassade, I, 41.
COMO (B. DA), I, 410 ; désertions dans l'infanterie, I, 414.
Como, ville, soumise en septembre 1499, II, 13 ; forteresses au delà de—, soumises, II, 83 ; II, 115, 116, 121; escarmouche du 1er février, II, 125 ; cantonnement des lances, II, 198; II, 270, 271, 471, 488.
COMO (ÉVÊQUE DE), loge Lucrezia Crivelli, II, 90 ; II, 364.
— (lac de), I, 271.
Compiègne. Entrevue de Louis XII et de l'archiduc projetée, I, 143.
«Condotte» ; leur révision à Venise en juillet 1499, I, 411.
CONFALONIERI (ANTONIO), arrête le comte de Melzo, I, 298.
— (DOMENICO), trouve un trésor, I, 502, maltraité par Ludovic Sforza, II, 133 ; II, 148 ; lettre à Ludovic Sforza, 3 août 1499, I, 499.
— (FRANCESCO), I, 263.
Lettre à L. Sforza, I, 502 ; à André de Burgo, 13 août 1499, II, 13.
Confédération suisse, I, 146.
Conquête administrative du Milanais, II, 323.

CONRADIN. I, 11.
CONRADINO, officier milanais, I, 251.
CONSECH (HANS DE), I, 121, 470; II, 110.
Conseil du roi, discussions politiques, II, 455.
— de régence à Milan, II, 213.
— de justice à Milan, I, 206.
— impérial allemand ; promesses de secours à Ludovic Sforza, I, 131.
CONSTANCE (ÉVÊQUE DE), I, 30; II, 489.
Constance, I, 118 ; bataille, I, 153 ; flotille suisse, I, 159 ; alliée de Maximilien, II, 498.
CONTE (CRISTOFORO DEL), II, 329.
CONTE (FILIPPO), secrétaire de l'ambassade à Trivulce, II, 217 ; employé à la chancellerie, II, 334.
CONTE (GIOV.), Sforzesque, II, 285 ; ambassadeur à Crémone, II, 61 ; tribun populaire, II, 240.
CONTE (DONATO DEL), II, 10.
Conteschi, I, 374.
«Contestabili», vénitiens nommés par les Pregadi le 24 juillet 1499, I, 410.
Contrat de mariage (de Cesare Borgia), I, 353.
COPPOLA (MATTEO), recommandé par Louis XII à Venise, II, 446.
CORBARA (PEPI DE), lettre à la Seigneurie, 27 février 1500, II, 169.
Corbetta, II, 125 ; incendie, II, 126 ; sac, II, 279.
CORBINELLI, correspondant de Soderini, I, 229.
Cordeliers. Leur église à Milan, II, 242.
CORDETA, GUGHELMO, I, 170.
Corduce (Piazza del) à Milan, II, 157.
Corfou, I, 6.
CORIO (Z.-A.), prisonnier à Brescia, II, 299.
Cormento, I, 504.
Cormons, I, 434.
CORNARO (ZORZO), I, 274, 286.
Cornero, I, 500.
Corniente, II, 9.
Correggio, II, 356, 359, 373, 390, 391.
CORREGGIO (BORSO DA), ambassadeur ferrarais, I, 172 ; passe à Turin, I, 172; en France, I, 192; Ludovic Sforza le charge d'une mission, I, 471 ; II, 390 ; envoyé à Milan, II, 345.
CORREGIO (NICOLO DA), invoque la protection de Ferrare, II, 390 ; II, 162.
CORREGIO (DA), famille de Parme, II, 269 ; restitution de terres, II, 348.
Correspondances diplomatiques, leur importance. I, 20.
Corsaires français, I, 278: V. *Marseille*.
CORSINGES, II, 170 ; sauve Trivulce dans une émeute, II, 251.
CORSINI (P.), signe la capitulation du château, II, 77.
CORSO, G, -, II, 33.
—(VINCENZA), envoyé à Lugano, II, 272.
— PERETO, II, 73 ; réfugié à Mantoue, II, 305.
CORTE (AMBROSIO DA), conférence sur les subsides avec le clergé, I, 462 ; loge Isabelle d'Aragon, II, 205 ; accompagne Ludovic Sforza en Allemagne, II, 287 ; arrêté, II, 90 et 290 ; sa maison pillée, II, 213 ; condamnation, II, 310 ; échappe au massacre, II, 46 ; créancier du duc, II, 50 ; garant des dettes de Ludovic, II, 453.
CORTE (BERNARDINO DA), gouverneur du Castello, II, 73 ; sauvegarde ses biens, II, 75; négociations avec Trivulce, II, 76, 79 ; concessions à lui faites, II, 78; capitulation, II, 77, 80 ; ôtages, II, 79; simule sa défense, II, 79 ; abandon du château, II, 81 ; dévouement à la France affecté, II, 82; mépris public, II, 82, 160 ; réclame Soncino, II, 83; commandant de lances italiennes, II, 86 ; prête au gouvernement français, II, 247 ; maison pillée, II, 251 ; confiscation de ses biens, II, 148 ; sa retraite à Asti, II, 321; II, 282.
CORTE (GIACOMO DA), signe la capitulation du Castello, II, 77.

CORTE (G.-G.), enfermé dans le Castello, II, 73.

CORTE (J.-F.), sénateur de Milan, II, 334.

CORTE (FAMILLE DA), privilèges reçus de Trivulce, II, 316.

CORTE (RINALDO DA), arrêté à Caravaggio, II, 299.

Corte de Cortesi, à Milan, place, I, 421.

Corte, 3 septembre 1499, II. 57.

Cortemiglia, I, 26.

Corte Vecchia, I, 20; II, 129. 131; logement d'Ascanio, II, 120; percée par un boulet, II, 159; résidence d'Isabelle d'Aragon, II, 205; banquet, II, 235; garnie de troupes, II, 249; pillée 2 février, II, 251; résidence de Trivulce, II, 314; II, 338.

CORVARA (CESARE DELLA), condottiere bolonais, I, 237.

— (FRANCESCO DELLA), *id.* I, 237.

COSTA (ANDREA), capitaine milanais, II, 21.

COSTABILI, ambassadeur ferrarais, I, 5; intermédiaire entre Ferrare et Mantoue, I, 171; conseils à H. d'Este, I, 194, 195, 226 (document 221), I, 455; peu favorable à la politique milanaise, II, 344; doute du succès de Ludovic Sforza, II, 16; quitte Milan le 2 septembre 1499, II, 345; aventures de voyage, II, 345; ambassadeur à Chaumont d'Amboise, II, 350; arrange les affaires du palais d'Este à Milan, II, 360; II, 418; propositions à Sacierges sur la Ghiaradadda mal accueillies, II,448, 483; jugement favorable sur Ascanio, I, 451, prévoit la défaite de Louis XII par Maximilien, II, 499.

Lettres de C. — au duc de Ferrare 1498, 10 avril, I, 467; 12 avril, I, 467; 13, 14 avril, I, 468; 16 avril, I, 240; 20 avril, I, 468; 30 avril, I, 192; 2 mai, I, 185; 30 mai, I, 183; 3 juin, I, 26; 14 juin, I, 255; 2 septembre, I, 285; 10 septembre, I, 473; 11 septembre, I, 183; 18 septembre, I, 193; 28 septembre. I, 224; 23 novembre, I, 238; 1499. 26 mai, I, 491; 19 juin, I, 227; 24 juin, I, 228; 29 juin, I, 194, 437, 464; 5 et 8 juillet, I, 194, 430, 437; 10 juillet, I, 498; 13 juillet, I, 184, 461, 462, 499; 20 juillet, I, 194, 500, 504; 21 juillet, I, 195, 504, 505; 25 juillet, I, 376; 27 juillet, I, 195; 7 août, I, 430, 432, 451, 464, 499, 503; 8 août, I, 451; 10 août, I, 399, 435; 12 août, II, 362; 14 août, II, 4, 5, 6, 44; 16 août, II, 6, 7, 8, 42, 362; 17 août, II, 7, 16, 18, 20, 39, 392, 438, 490; 18 août, II, 8, 20, 39, 362, 451; 20 août, II, 16, 21, 22, 39; 21 août II, 16, 22, 34, 359; 22 août, II, 11, 16, 41; 23 août, I, 11, 15, 451; 24 août, II, 9; 25 août, II, 14, 15, 23, 39, 42; 26 août, II, 35; 3 septembre, II, 345; 20 septembre, II, 359; 1er octobre, II, 349; 10, 15 et 21 octobre, II, 499; 14 novembre, II, 334, 349, 393, 394; 15 novembre, II, 349; 18 et 19 novembre, II, 394; 21 novembre, II, 284, 394, 420; 23 novembre, II, 238, 464, 478; 25 novembre, II, 394; 26 novembre, II, 122; 27 novembre, II, 426; 29 novembre, II, 270; 10 décembre, II, 87, 240, 243, 271, 294; 15 décembre, II, 238, 243, 494; 17 décembre, II, 318, 350; 21 décembre, II, 269, 350, 439, 446, 484, 494; 28 décembre, II, 243, 294, 439, 449, 494; 1500. 1er janvier, II, 469; 21 janvier, II, 339; 30 janvier, II, 121, 124, 484; 3 février, II, 129; 13 février, II, 353; 24 avril, II, 197, 260, 261, 266; 6 juin, II, 325; 28 juin, II, 327, 375, 497; 5 juillet, II, 359; 23 juillet, II, 359; 24 juillet, II, 281, 327, 336; 30 juillet, II, 328; 3 août, II, 396; 16 août, II, 487, 503; 19 août, II, 265, 498; 21 août, II, 503; 25 août, II, 43; 3 septembre, II, 502; 20 septembre, II, 503; 21 septembre, II, 320; 23 septembre, II, 360; 26

septembre, II, 418; 2 octobre, II, 280, 313,488; 15 octobre, II, 418; 21 octobre, II, 409, 421, 445, 457, 483 ; 22 octobre, II,421; 24 octobre II, 418; 25 octobre, II, 261, 262, 503 ; 26 octobre, II, 488 ; 28 octobre, 329, 335; 2 et 3 novembre, II, 422, 503 ; 10 novembre, II, 321 ; 18 et 20 novembre, II, 335, 418 ; 21 novembre, II, 207; 26 novembre, II,262, 335; 29 novembre,II,418,505; 2 décembre, II, 210 ; 4 décembre, II, 505 ; 5 décembre (à Hippolyte d'Este), II, 262 ; 20 décembre, II, 321, 329, 375, 505; 21 décembre, II, 505 ; 24 décembre, II, 262 ; 29 décembre, II, 210.

Costume d'apparat, II, 130.

COSTA (ANDREA), commandant de Robio, I, 431.

— BAULINO, I, 506.

— COTTINO. Lettre à Ludovic Sforza, 7 août 1499, I, 409, 446, 447 ; II, 25.

Gouverneur de Lodi, I, 446; annonce la mort de Charles VIII, I, 467 ; surveille le Lac Majeur, I, 155.

— (GIOVANNI), résident à Inspruch, I, 48, 75, 135, 151, 329 ; II, 102 ; fournit des vivres, I, 119; rapporte des paroles de Maximilien, II, 490 ; essaie de cacher l'invasion turque à Porto Annono II, 99; chargé de versements financiers à Maximilien, II, 137.

Lettres à Ludovic Sforza, 1498, 24 juillet, I,141; 5 août, I, 105, 141, 146, 1499; 10 mars; 10 octobre, II, 284, 460, 466; 13 octobre, II, 97, 99.

— (GALEAZZO), II, 310; ôtage, II, 247.

— (HIERONIMO), II, 468.

— (GIOV.-STEFANO), conseiller de Trivulce, II, 316.

— (VINCENZO). Lettre à N..., 4 avril 1500, II, 295.

COTTI (J.-B.). Lettres à Ludovic Sforza, 29 juillet, 1499, I, 428.

COTTI (BERNARDO), agent milanais à Alexandrie, I, 498 ; lettre à Ludovic Sforza, 10 juillet 1499, *ibid.*

COTTIGNOLA (LODOVICO DA), II, 286.

Cottignola, ville ; envoi de troupes à —, I, 415 ; partage le sort du duché, II, 267; réclamée par Venise, II, 436, 470.

COTTINO, condottiere milanais, I, 445.

Courriers ; propositions de Pirovani contre eux, I, 263 ; arrestations, I, 264, 293; arrestations près de Viterbe, I, 363 ; gênés par la circulation des troupes, I, 394, 457 ; espionnage des courriers, I, 458.

COVILLE, opinion sur la révision des questions historiques, I, 1.

Cozo, Gallerate s'y réfugie, II, 246.

Crema, Liom y recrute des arbalétriers pour Venise, I, 409, 429.

Crémonais, II, 460, 469; ses châteaux, II, 450; population réfugiée dans les places fortes, II, 27 ; offres de service à Venise, II, 28 , sentiments hostiles au duc, II, 26 ; contingents, I, 445 ; I, 420 ; fortifications, I, 428 ; centre de recrutement, I, 431, 433 ; lenteur des préparatifs, I, 445.

Crémone, dot de Bianca Visconti, I, I, 262, 270, 274, 428 ; intrigues du marquis de Mantoue, I, 215, II, 67 ; réception d'Accurse Maynier, I, 497 ; état troublé, II, 25, 27; impôts excessifs, II, 27, 44 ; résistance prêchée par le couvent de Saint-Augustin, II, 28 ; infamie du châtelain, II, 32, 68 ; prospérité, II, 59 ; émeutes, II, 59 ; désir de rester milanaise, II, 59 ; ambassade à Milan, II, 60, 61 ; capitulation de Crémone, II, 60, 64,65, 66, 70 ; entrée des Vénitiens, II, 66; serment de fidélité à Venise, II, 67 ; fin de l'enthousiasme, II, 67 ; garnison, II, 189, 192; rapprochement avec Ludovic Sforza, II, 189, 190, 431, 461 ; confiscation des revenus de l'évêché, II, 190 ; lois contre l'émigration, II, 191 ; difficultés juridiques, II, 451, 465 ; échange de Crémone contre le

marquisat de Mantoue, II, 471 ; importance politique de l'évêché, II, 452; prospérité sous la domination vénitienne, II, 196.

Lettre de Crémone à Lud. Sforza, 24 août 1499, II, 28 ; au marquis de Mantoue, 12 septembre 1499, II, 67 ; instruction du magistrat à son ambassade à Milan, II, 61.

Crémone (Santa Croce de), église, I, 426.

Crémone (Porta San Luca), II, 26.

— (Sant'Agostino di), couvent vexé par Caiazzo, I, 452.

CREMONA (AGOSTINO DI), I, 139 ; lettre à Ludovic Sforza, 25 août 1498, I, 140, 142.

— (STEFANO DI), conseiller de Trivulce, II, 220, 316.

Cri de guerre de Gonzague, II, 370.

CRISTOFAL L., commandant de Battaglia, II, 69.

CRISTOFOLETO, courrier vénitien, I, 262, 265.

CRIVELLI ; pillage, II 263 ; leur fuite de Milan, II, 295.

CRIVELLI (ANTONIO), gibelin réfugié en Allemagne, II, 209 ; ambassadeur milanais à Maximilien, II, 142 ; ôtage, II, 247 ; sa fuite de Bergame, II, 304, 371.

CRIVELLI (BARTOLO) ; agitation dans le nord du duché, II, 265 ; gibelin réfugié en Allemagne, II, 209 ; retour à Milan, II, 120, 129 ; arrêté à Brescia, II, 298, 299 ; II, 149, 371.

— (BERNARDO), officier ducal, I, 191. 500.

— (BIASINO) II, 36, 305.

CRIVELLI (ENEA), I, 127 ; commissaire de Domodossola, I, 439 ; mission en Valais, I, 440, II, 145 ; texte de son traité (9 août 1499) avec les capitaines Suisses, *ibid.*; malade en Valais, II, 18 ; II, 323 ; démonstration militaire inutile, II, 498.

CRIVELLI (GIACOMINO), ôtage, II, 247 ; arrêté à Val San Martino, II, 297.

— (LUCREZIA), maîtresse de Ludovic Sforza, II, 90 ; arrêtée dans sa fuite, II, 290.

— (PROTONOTAIRE DE SAN CELSO), II, 213, 217 ; apaise une émeute, II, 244 ; ôtage, II, 247 ; résiste à une perquisition, II, 248 ; mis à la question, II, 307.

— N., créé chevalier par Ludovic Sforza, II, 131.

Croatie, I, 123.

CROPELLO (GASPAR DE). Lettre à Ludovic Sforza, 8 juillet 1499, I, 424.

CRUALA (ANTOINE DE), capitaine suisse, I, 148.

Cruauté (légendes sur la) des Français, II, 281.

CRUSSOL (M. DE), commandant des archers de la garde, I, 397 ; reçoit Ludovic Sforza en France, II, 302.

Cuggiono, délits de chasse, II, 270.

CUSANO (J.-P.), va au-devant de Louis XII, II, 234 ; prête au gouvernement français, II, 247.

— (HIERONIMO), ambassadeur près Trivulce, II, 357, envoyé à Louis XII, II, 262, 329 ; sénateur milanais, II, 334 ; envoyé à l'archiduc, II, 139.

— (NICOLA), médecin enterré pendant le bombardement, II, 160.

— (*Contrada de'*), rue de Milan, II, 76.

D

Dalmatie, envoi des galères vénitiennes, II, 188.
DAMIANI, trésorier milanais, II, 383.
DANDOLO, arrête des milanais à Caravaggio et à Brignano, II, 299.
DANDOLO (MARCO), vénitien, II, 438.
DANDOLO (Palazzo) *a calle da le Rasse*, à Venise, I, 304.
Danube, I, 132.
DARDANI (ALVIXE), gardien d'Ascanio Sforza, II, 301.
Dauphiné, I, 94, 387; passage des Suisses, I, 158.
DAVID (MAESTRO), astrologue juif, I, 79.
« Dazio delle macine », II, 338.
Decime sur le clergé milanais pour la guerre turque, II, 482.
DELABORDE, historien loué, I, 31.
DELACROIX, trésorier des guerres, II, 126.
DELL'ANGUILLARE, condottiere vénitien, I, 404.
DELDA CONCORDIA, agent mantouan, II, 429.
DELLA CROCE (Z. M.), envoyé à Tritrivulce, II, 217.
Lettre à Ludovic Sforza, 29 août 1498, I, 336.
DELLA TORRE, capitaine allemand, II, 114.
DELLA TORRE, ôtage, II, 247.
DELLA VELLA, gibelin, livré par Mantoue, II, 371.
DEL POZZO, envoyé en France, II, 310, 311.
DENTICE (Pier), agent de Ligny, II, 426, 470; lettre à Ligny, 28 septembre 1499, II, 471.
«Denuncia di represaglie», I, 489.
DERVIO (PAOLO DA), marchand comasque, I, 146.
Desagrégation d'armée II, 197.
« Desdicta della tregua, I, 498, II, 28.
Desenzano, fournit de l'artillerie, I, 414.
Désertions dans l'armée de Ludovic Sforza, II, 181.
DIDIER, roi Lombard, II, 509.
Dijon, I, 155.
Dilettantisme politique à Milan, II, 295.
DIONYSIUS (M.), ôtage à Pavie, I, 455.
Discipline française rigoureuse, I, 393, II, 4; après la capture de Ludovic Sforza, II, 198; à l'attaque d'Alexandrie, I, 505.
« *Divine comédie* », I, 10.
DJEM, I, 45.
Doctori (Collegio de') de Milan; proposition à Ludovic Sforza (24 août 1499), II, 43.
« Dogana della Pecore », I, 365.
Doge de Venise, opposé à l'alliance française, I, 275; lettre à Lippomano, 7 mai 1498, I, 253.
DOLCE, ambassadeur vénitien, I, 135, 269; erreur sur le but de l'ambassade française en Suisse, I, 149; froidement traité à Turin, I, 174; reçu à la cour de Savoie, I, 176; conférence avec Maynier, I, 251; fréquents voyages à Asti, I, 269; suit l'armée de Trivulce, I, 309; retiré dans le Castello, II, 154; félicitations à Trivulce, II, 224, 433; remercie Ligny de ses propositions à Venise, II, 471; résident à Milan, II, 438; meurt dans le Castello, II, 439; mésaventure de son secrétaire, II, 133,
Dôle, restituée à l'archiduc, I, 143.
Dolzolo, II, 207.
Domagio, esprit public hésitant, II. 116.
Domodossola, querelle avec les gens

de Ponte, II, 18. 119; prête serment à Trivulce, II, 270.
DONADO, résident vénitien à Ferrare, I, 284, 332; II, 352; ambassadeur à Rome, I, 357, refuse un sauf-conduit à G. Del Magno, II, 432.
DONATELLO, I, 21.
DONATO (RAFFAGNINO), capitaine d'Annona, traître, II, 8.
Donations royales aux Guelfes, II, 284.
Dorno, saccagé par les Français, II, 179.
Dosi, port du Pô, I, 428.
Douanes de Crémone, II, 450.
DOULCET, trésorier des guerres, II, 136, 182, 485.
DOZA (HANNIBAL), condottiere vénitien, I, 404.
DREDO (ZUAM) condottiere vénitien, I, 404, 412.
DRESNAY (RAYMOND DE), bailli de Sens, I, 89; campagne malheureuse en Italie, I, 90, 91.
Droits féodaux (système de sauvegarde des), I, 53.
DUBOIS (PIERRE), II, 509; ses idées politiques, I, 32, 57.
DU BOUCHAIGE, voir BATARNAY.
Ducheto, voir Sforza (Francesco), 3.
DUNOIS, ambassadeur en Italie, I, 86, 87.
Duomo de Milan; cérémonie au retour de Ludovic, II, 131; I, 479.
DURAZZO (Charles de), I, 53.

E

Ecossais à la solde de Louis XII, I, 387.
ELBUSEDEN, I, 326, 141.
Electeurs d'Empire; peu belliqueux, II, 499; intervention pour Ludovic Sforza près de Louis XII, II, 499; leur ambassade à Lyon, II, 500.
Eléphant (loggio de l') au Castello, II, 237.
Emeutes à Milan, II, 338.
EMMANUEL, franciscain, peut-être escroc, I, 232.
EMO (ZORZI), II, 458, 474, 475.
Empire (Saint) Romain Germanique. Son état intérieur II, 499; négociations de Louis XII avec les princes d'Empire, II, 500; ambassade de l'Empire à Louis XII, II, 501.
Enthousiasme, diminue à Venise, I, 301.
ENTRAIGUES, capitaine français, I, 27; vend Pise aux Pisans, I, 64; propose de la secourir, I, 230; visite Venise, II, 426.
Entrée de Louis XII à Milan: cérémonie politique, II, 233.
Epieu de chasse, cadeau de Louis XII au marquis de Mantoue, II, 231.
ERBA (BARTOLOMEO), ambassadeur ferrarais, II, 264; lettres au duc de Ferrare, 1500, 16 avril, II, 265, 298, 308; 20 avril, II, 390; 22 avril, II, 372.
Espagne, I, 27; son apparition en Italie, I, 17; dissentiment avec Louis XII, I, 108; armée sur la frontière en octobre 1498, II, 385; correction de ses relations diplomatiques avec la France, II, 480; s'effraye des prétentions de Louis XII sur Naples, II, 479; félicite Louis XII de la capture de Ludovic Sforza, II, 480; ambassade espagnole en France, juin 1498, I, 108, 109; traité franco-espagnol (31 juillet 1498), I, 110.
Espions, I, 156, 174; vénitiens, II, 28; milanais, II, 116.
ESPRIT, capitaine de gascons, I, 391.
ESTE (Maison d'), I, 100; à Ferrare, I, 8.
— (BEATRICE D'), I, 67, 190.
— (Madonna BIANCA D') médaille emportée par Ludovic Sforza II, 50.
— (ALPHONSE D'), I, 7; malade, I, 192,

194 ; atteint du mal napleux, I, 194 ; sa conduite en août 1499, I, 195 ; condotta augmentée, I, 195 ; sa compagnie destinée à combattre en Novarese, I, 425 ; renonce au titre de capitaine général, I, 204 ; I, 205 ; reçoit d'Aubigny, II, 356, 360 ; I, 420, 437 ; refuse de quitter Ferrare, I, 464 ; mariage annoncé, II, 347 ; II, 350 ; lettres au duc de Ferrare, 16 septembre 1500, II, 360 ; lettre à Ludovic Sforza, 2 août 1499, I, 437.

Este (Ferrante d'), I, 194, 437 ; II, 351.

— (Hippolyte d') I, 451, II, 359 ; nommé archevêque de Milan par Ludovic Sforza, I, 191 ; inspecte les places du Milanais, I, 452 ; aide Ascanio dans l'administration de Milan, II, 148 ; réprimandé par son père, I, 195 ; accompagne Ludovic en Allemagne, II, 50, 95 ; cause des inquiétudes à son père, II, 348 ; quitte Ludovic Sforza, II, 292, 349 ; confiscation de ses biens, *ibid.* ; reste en relations avec les Sforza, II, 351 ; lettres à Ludovic Sforza, 3 décembre 1499, II, 351 ; 27 décembre, II, 242, 271, 283, 318.

— (Hercule d'), duc de Ferrare, I, 168, 284, 344 ; ambassade à Louis XII, I, 172, 192 ; son caractère, I, 192 ; envoi d'artillerie à Florence, I, 193 ; mécontent de la ligue franco-vénitienne, I, 193 ; son amitié pour Ludovic Sforza, I, 191 ; arbitrage pisan, I, 193, 290 ; important aux yeux de Sforza, I, 290 ; suspect à Venise, I, 194, 195 ; accroissements territoriaux *ibid.* ; conseils de prudence que lui donne Louis XII, I, 192 ; relations avec Sforza, I, 195, 214, 436 ; II, 40 ; refuse à Sforza l'envoi d'une ambassade en France, I, 474 ; mécontentement de Ludovic envers lui, I, 193 ; II, 345, 353, 355 ; représentations théâtrales à sa cour, I, 284 ; fêtes à Venise, I, 297 ; réclamations au sujet de l'amende de Parme, II, 282 ; sa mélancolie, II, 344 ; son artillerie empruntée par Sforza, I, 437 ; ses négociations avec Louis XII, II, 345, 350, 352, 354, 356 ; Louis XII déclare le prendre sous sa protection, II, 347 ; négociations avec Venise, II, 352 ; amitié platonique pour Sforza, II, 344, 351, 352, 353, 354 ; demande de secours que lui adresse Sforza, I, 193 ; voyage à Milan, II, 346, 347, 349 ; bon accueil et intimité de Louis XII, II, 349, 350 ; projets de Louis XII pour une alliance avec la maison d'Este, II, 350 ; logements de troupes dans le duché, II, 347 ; excuse Hippolyte, II, 349 ; douleur de l'emprisonnement de Sforza, II, 355 ; voyage à Rome, II, 351 ; mécontentement de Louis XII envers lui, II, 355 ; lui refuse la restitution de la Polésine, II, 350.

Lettres de H. à Vallisneri, juin 1500, II, 358 ; à la Seigneurie de Florence, 13 et 20 juillet 1499, I, 293 ; à Bellingeri, 20, 21, 23 septembre 1499, II, 347, 348 ; à Bianchi, 23 septembre 1499, II, 347 ; (instructions) à Bilia, 9 février 1500, II, 353 ; à Seregni, 8 juillet 1500, II, 359.

Este (Isabelle d'), I, 197, 202, 284 ; II, 365, 370.

— (Lionello d'), I, 87.

— (Sigismondo d'), voyage à Milan, I, 191.

Estradiots reconstitués en avril-juin 1499, à Milan, I, 407 ; fuite et mise à prix, I, 408 ; abandonnent le duc de Milan en octobre et novembre 1499, II, 104 ; rebelles, mesures contre eux, II, 462 ; revue à Trieste (juin 1499), I, 407.

Etat diplomatique de l'Italie au début de la guerre, II, 343.

Etats italiens. Leur importance relative

dans les préoccupations de Louis XII, I, 167.
EUGÈNE, IV, I, 13.
Europe (résultats de la guerre en), II, 478.
Excommunication. Menaces contre Ludovic Sforza, I, 362.
Exécutions militaires systématiques en Lombardie, II, 2.
Exilés. Passages de convois, I, 394.
EXIO (FR. D'), secrétaire d'Ascanio. Son ambassade circulaire, II, 146.
Expédition. Date fixée, I, 18, 401.
Exportation des céréales. Interdite en Milanais, II, 418.
Extradition des Gibelins, II, 443 ; des coupables de droit commun, II. 446 ; convention franco-vénitienne à ce sujet, II, 361.

F

Falmaza, I, 6, 18, 406 ; II, 419.
Fagnano, terre des Visconti San Celso, II, 298.
« *Fahnleben* », I, 81.
FAMAGOUSTE (ÉVÊQUE DE), I, 341 ; candidat à l'évêché de Crémone, II, 443.
FAUCON (M. DE), I, 43.
Farines, I, 392.
Felchirch, II, 110.
Felino, promise à Fil. da Fiesco, II, 78.
Felizzano, I, 91 ; querelle entre Ludovic et Arniti, I, 187 ; menacé par Trivulce, I, 498 ; importance stratégique *ibid* ; fidèle à Arniti, I, 503 ; pris, II, 9, 53, 392.
FELTRE (ZUAM DE), podestat de Pontevico, II, 64.
FERNADO, ambassadeur milanais, I, 163.
FERRAIVA, officier vénitien, I, 412.
Ferrarais, Gibelins. Lettres saisies à Roveredo, II, 351 ; prisonniers à Novare, II, 185.
Ferrare, duché de, I, 8, 262 ; II, 472, 473 ; parti Sforzesque à F., II, 351 ; droits sur Bresello et Castelnovo, II, 359 ; accueil d'une ambassade française en Hongrie, II, 355 ; relations avec Venise, II, 356.
— (Palais de), à Milan. Ruiné, II, 348.
FERRARO (GALEAZZO), arrêté à Brescia, II, 298, 300 ; décapité, II 307.
Ferrette (comté de) ; recrutement de troupes allemandes, I, 132.
FERRIER (BESSO), président du conseil de Turin, envoyé à Milan (déc. 1498), I, 175 ; demande le chapeau, II, 416.
— (CONSTANTINO), employé à la chancellerie du sénat, II, 334.
— (JEAN), évêque de Melfi, envoyé à Rome, I 357.
— (SÉBASTIEN), pensionné par Louis XII, I, 179 ; trésorier de Savoie, I, 174 ; II, 258 ; quittance à Bologne, II, 383.
FERUFINO (J.-J.), privilèges confirmés, II, 78
FÉRUT (Jacques), I, 441.
FIEL. Droit d'en disposer, I, 85.
FIESCO (FILIPPO DEL), ami de Trivulce, II, 73, 77, 315.
FIESCHI (J.-L.), I, 288, 433 ; prêche la fidélité au roi, II, 279.
Figarolo, I, 148.
FILIPPO ALBANESE, condottiere vénitien, I, 411, 412
FILZER (LONARDO), capitaine tyrolien, II, 113.
Final, I, 468, 486 ; hésitation entre Gênes et Trivulce, I, 489.
Lettre aux frères Adomi, 7 mai 1499, I, 490 ; à Ludovic Sforza, 2 mai 1498, I, 468.
FIORENZA (ANGELO DI), agent milanais, I, 119, 132, 159 ; II, 20 ; ambassadeur à Naples, II, 16.

FIORENZA (GABRIELE DI), ambassadeur à Louis XII, II, 329.

Firenzuola, occupée par Plaisance, II, 275.

FLORENCE, I, 5, 8, 168, 229; audience d'Alamani, I, 169; offres à Louis d'Orléans, I, 100; alliance occulte avec la France, I, 49, 230; sa décadence politique, I, 64, 221; question de Pise, I, 65, 224, 269, 325, 335; ses citoyens craignent d'être expulsés de France, I, 222, 485; ambassade en France, *ibid.*; principe de sa politique, I, 13, 223; indécision entre la France et Milan, I, 220; sa neutralité, I, 225, 226, 228; réserve de Louis XII à son égard, I, 223, 227, 230; rapprochement avec Louis XII, I, 225; II, 385, 386; paiement par Florence, II, 387; rapprochement avec Ludovic Sforza, II, 115, 384, 388, 389; jalousie contre Venise, I, 419; II, 389; exécution des complices de Pier de Medici, I, 65; Louis XII demande du secours à Florence, II, 123; question de Montepulciano, II, 386; opinion de Maynier sur les sentiments de Louis XII envers Florence, I, 229; mission de H. Sforza à Florence pour Maximilien, I, 17; relations avec Charles VIII, I, 51, 52.

FLORÈS (ADRIANO), I, 322, 325.

Flottes. Vénitienne, II, 434; Provençale, armée contre le Turc, II, 455; I, 358, 401, franco-espagnole, II, 480.

FOGLIANO (LODOVICO DA), livré par Mantoue, II, 371.

FOIX (COMTE DE), I, 341, 351, 387, 390; comtesse de F., II, 481.

FOIX (Mlle DE), I, 351.

Folata (*Via*), II, 157.

FONTANA (FRANCESCO), agent milanais à Gênes, I, 289; espion pour Ludovic Sforza, 459; inquiet des manœuvres de Trivulce, I, 486, 487; gouverneur ducal de Parme, II, 273; prisonnier à Parme, II, 278.

Lettres à Ludovic Sforza, 3 avril 1498, I, 402; 14 juin, I, 185; 22 mai 1499, I, 389; 28 mai, I, 490; 16 juin, I, 491; 29 juin, I, 459.

Fontanella, II, 27.

FONTANELLA, capitaine milanais, II, 54; pendu, II, 294.

Fontaneto, I, 430, II, 173; occupé par les Français, II, 126.

FONTRAILLES, II, 165.

Forli, I, 6, 18, 19, 21; II, 410; mauvaises relations avec Venise, I, 285; envoi de troupes, I, 415.

FORLI (P.-Z. DE), I, 330; rapport à Ludovic Sforza, 31 août 1498, I, 260; voyages à Milan, I, 481.

FORLI (MELEAGRO DI), I, 404.

Fornoue, I, 47; considérée comme défaite pour les Français, I, 165.

FORTE (LION), prisonnier à Brescia, II, 199.

FORTEBRAZO (BERNARDIN), condottière vénitien, I, 404.

FOSCARI (NICOLO), ambassadeur ferrarais en France, I, 303.

— (FRANCESCO), I, 75; II, 438; ambassadeur en Allemagne, I, 66.

FOSCARINI, opinion sévère sur le marquis de Mantoue, I, 209; II, 189; I, 250.

FOSSANO (Pier. A. DE), agent milanais, I, 458.

FOSSATO (GALEAZZO), commissaire général de l'armée, II, 222.

Français. Retraite dans l'Astesan I, 494; défiance contre Trivulce et contre Venise, II, 3; poursuite infructueuse de Ludovic Sforza, II, 89; sac de Tortone, II, 127; massacrés à Milan, II, 251; mœurs licencieuses, II, 225, 263; cruauté et orgueil constatés par les Vénitiens, II, 3.

— (Gentilshommes), viennent en poste prendre part à la bataille, II, 179.

FRANCE. Son abaissement au XVe siècle, I, 9; protectorat des puissances italiennes, I, 14; bons résultats du traité de Montilz, I, 37; ambition en Allemagne, I, 58; politique parallèle en Allemagne et en Italie, I, 61; haine contre Ludovic Sforza, I, 453; parti milanais en France, I, 476; bruits de guerre franco-allemande, I, 498; II, 496, 498, 499; paix franco-allemande, II, 503; avis de France, I, 227, 251 (26 juillet 1498), 264 (5 septembre 1498).
FRANCE (ISABELLE DE), I, 34, 80.
FRANCE (JEANNE DE), I, 328.
FRANCESCHI (PAOLO DA), gardien d'Ascanio Sforza, II, 301.
Francfort (diète de), I, 60.
FRANCI (TODARO), estradiot, I, 408, 434; II, 16.
Frasche (Bois de), II, 183.
FRÉDÉRIC II de Souabe, I, 6.
FRÉDÉRIC III, I, 90.
Fregarolo, pris par les Français, II, 9.
FREJUS (évêque de), I, 54.
FRIBOURG (BAILLI DE), envoyé à Genève, I, 158.
Fribourg, envoi de délégués en Savoie, I, 154, 318.
Fribourg-en-Brisgau, I, 124.
Frioul, I, 17, 404; II, 454, 437; rassemblements de troupes, II, 101.
FROMENTES, capitaine, II, 179.
FUGGELY, capitaine suisse, II, 197.
« *Fuorusciti* » napolitains, II, 478.
FUNGARI, envoyé Siennois à Milan, II, 397, 403.
FURLANO (ENEA), capitaine mantouan, I, 201.
FURSTEMBERG, I, 120.

G

Gaeta, I, 63.
Gaiano, ville, II, 296.
GAILLARD (MICHEL), I, 352.
GALERANA (SIGERO), ôtage, II, 247.
Galériens, libérés à Venise, I, 301.
Galiano près Asti, I, 187.
Galiate, I, 430; occupé par R. Stuart, II, 37; occupé par Ludovic Sforza, II, 169, 177; pont de G. —, II, 125; étape de l'armée française, II, 126.
GALLARATE (ALOISIO), condamné à l'amende, II, 310; envoyé à Trivulce, II, 217.
— (GALEAZ), prisonnier à Brescia, II, 199.
— (PIER), du conseil de régence, II, 212; II; 327; sénateur milanais, II, 334; guelfe, quitte Milan, II, 246; envoyé à Bern. da Corte, II, 77; réclame d'Hercule la continuation de ses envois gastronomiques, II, 353.
— (ZUAM DE), I, 119; prisonnier des français, II, 36; créé chevalier par Ludovic Sforza, II, 131.
GALLEOTTO (GIAC), beau-père de F. da Fiesco, II, 78.
GALLERANI, livré par Mantoue, II, 371.
— Siennois, négocie avec Ligny, II, 402.
GAMBARA (Z.-F.), I, 404, 411; II, 33, 55; escorte l'ambassadeur à Treviglio, II, 58; II, 290.
GAMBERO (GIACOMO DEL), ambassadeur bolonais à Rome, II, 376.
GANDIE (DUC DE), I, 346; II, 415; son assassinat attribué à Ascanio Sforza, I, 64.
GARBOT (PIERRE), employé à la chancellerie du Sénat, II, 334.
Garde (lac de), I, 10.
GARZONI, banquiers vénitiens, leur faillite, I, 418, 419.
— (BORTOLO), chapelain d'Ascanio, II, 292.

GASCHE (BERTRAND DE), I, 83.
Gascogne, doublement des garnisons, I, 403.
GASPARTIJO, condottiere espagnol, I, 409
GASTINA (GIOV.), premier jugement après le 4 septembre 1499, rendu dans sa cause II, 329.
GAVARDO, ingénieur milanais, I, 415.
GAZANO, I, 430.
GAZANO (HIERONIMO), recruteur milanais en Allemagne, II, 17.
GÊNES, I, 5, 8; annexée en 1395, I, 35; se donne à la France, I, 52; défense contre les pirates provençaux, I, 242, 444; implore la protection de Ludovic Sforza, I, 489; trahie par ses voisins au profit de Trivulce, I, 489; recrutements en Corse, II, 16; reddition sans difficulté à Louis XII, II, 53; indifférente à la guerre contre les Turcs, II, 455; Louis XII lui emprunte des vaisseaux, II, 482.
GÊNES (ARCHEVÊQUE DE), émigre en Allemagne, II, 95, 501.
Genèvre (Mont), I, 390.
Genzano, I, 362.
Gerola (La), port du Pô, I, 428.
Ghiara d'Adda, I, 262, 271, 274, 287, 431; envoi de troupes par Ludovic Sforza, I, 446; correspondance incessante de Ludovic Sforza, avec la Ghiara, I, 429; II, 25; appel aux Vénitiens, II, 45; soumission aisée, II, 58; enthousiasme à Venise, II, 72; offerte à Venise par Ludovic Sforza en paiement de son alliance, II, 431; II, 188; occupation militaire, de la frontière par les Français, II, 270; II, 434; réclamations de Venise, II, 436, 448; arrangements entre Louis XII et Venise, II, 450; liberté du commerce dans la Ghiara, II, 451.
GHIRARDACCI, historien de Bologne, I, 236; II, 377, 413.
GIANNOTTO DI SAN MARTINO, capitaine Sforzesque, II, 294.
Gibelins, I, 8, 90, II, 15; émigration de Milan, II, 50, 287, 294, 295, 299, 305; partisans de Ludovic Sforza résidant en Allemagne, II, 209, 287, 420, 468; leurs communications avec l'Italie, II, 210; fuite et emprisonnement de Gibelins, à Milan, II, 242, 290, 292, 296 à 298; envoi de Gibelins en France, II, 303, 311, 313; leur organisation secrète à Milan, II, 249, 295; ralliés à Louis XII, 288, 312; émigration interdite, II, 294; leur soumission, II, 295, 306; capture de Gibelins à Novare, II, 296; à Bergame (20 avril 1500), II, 299; leur attitude à Venise, II, 301, 302; extradition, II, 302, 304; condamnations de Gibelins, II, 307, 308, 311, 313; petit nombre de rebelles, II, 312; internement de femmes à Asti, II, 312; préparation d'émeutes à Milan (juillet 1500), II, 498.
GIÉ (MARÉCHAL DE), I, 178, 278; garantit le traité de Chateaureynaud, I, 176; entretien avec le comte de Saint-Martin, I, 476; Ludovic Sforza tente de l'acheter, I, 479; II, 321, 338, 363, 371, 373; intervention dans le procès d'Arniti, II, 393; II, 395, 482.
GILLES (NICOLAS), auteur d'une généalogie des Visconti Orléans Sforza, I, 98.
GIORDANO (GIOV.), I, 342.
GIORGI (DE'), ambassadeur milanais à Maximilien, II, 142.
GIRANO (PARMERO), d'Annona, I, 456.
GIRAULT D'ANCEZUNE, I, 341.
GIUSTINIANI (BENEDETTO), II, 474.
— (L.), I, 265.
— (SÉBASTIANO), ambassadeur en Allemagne, I, 242.
Glandève, évêché en Provence, I, 315; II, 443, 445.
GLINBERE (V. DI), II, 364.
GOBO (EL), commandant des troupes génoises, II, 16.

GONSALVE DE CORDOUE, I, 17, 63.
GONZAGUE (FRANC. M. DE), marquis de Mantoue, I, 7, 8, 21, 112, 168, 196; cassé de sa Condotta par Venise en 1497, I, 196 ; ses relations avec l'Empire, I, 123, 124 ; « merchadante di Mantoa », I, 124 ; incertitude à l'avènement de Louis XII, I, 171 ; notification de l'avènement de celui-ci, I, 197 ; analogie de sa situation avec celle de Ferrare, I, 190 ; capitaine général du roi des Romains, I, 197 ; voyage à Milan, I, 198 ; Ludovic Sforza recherche son alliance, I, 197, 198 ; alliance Milano-Mantouane (24 juin 1498), I, 199, 201 ; reçoit L. S. à Mantoue, I, 202 ; question du titulo, I, 202, 204 ; offre de la connétablie milanaise, I, 198 ; ambassade à Venise, I, 205 ; alliance de F. de G. avec Venise, I, 205; menaces de L.S. au marquis, I, 205 ; renvoi de Brognolo, I, 205 ; rapprochement avec Ludovic Sforza, I, 207 ; cérémonial d'investiture, I, 210 ; ambassade à Louis XII (décembre 1498), I, 211 ; faux intérêt pour Ludovic Sforza, I, 212 ; confie la défense de l'Oglio au marquis de Mantoue, I, 420 ; envoie de sa cavalerie en Toscane, I, 212 ; tentatives d'alliance avec la France ; I, 214 ; avec Venise, I, 215 ; II, 428, 429 ; I, ultimatum de Ludovic Sforza au marquis (2 juin 1499), I, 213 ; négociations avec Maynier, I, 304 ; I, 344; concession de garanties par Ludovic Sforza, II, 362, 429 ; voyage à Milan et rencontre de Louis XII, II, 231 ; danse avec «la Bianca Lucia»,II,237; son palais occupé par Fr. Triulzi, II, 308 ; alliance officielle avec Louis XII, II, 347, 361, 362 ; détails de son séjour et de sa condotta, II, 364, 365, 366 ; Louis XII lui refuse une pension, II, 367 ; intrigues franco-sforzesques, *ibid.*; pression de Ludovic Sforza pour le rattacher à lui, II, 369; promesse de secours à Ludovic Sforza, II, 127, 369, 370 ; châtiment de sa trahison, II, 371, 374 ; refus d'un bénéfice à un protégé de Ludovic, II, 371 ; indépendance menacée, II, 372, 374 ; extradition ou fuite de Gibelins, II, 372; retour en grâce du marquis, II, 373,376; II, 390,472, 473.

Lettres du marquis de Mantoue à Brognolo (2 octobre 1499), I, 205 ; au grand bâtard de Bourbon (21 juillet 1498), I, 203 ; à l'ambassadeur de Ferrare (5 mai 1498), I, 171 ; au duc de Ferrare, 10 mars 1500, II, 371 ; à Claire de Gonzague (21 juillet 1498), I, 197 ; à Nicolas de Gonzague (2 septembre 1499), II, 47 ; à l'élu de Mantoue (2 septembre 1499), II, 269 ; à Ligny (20 décembre 1499), II, 366 ; à Louis XII (21 juillet 1498), I, 203 ; à la marquise de Mantoue, 21 septembre 1469, II, 347 ; 24 septembre, II, 232 ; 2, 3, 5, 6, 7 octobre, II, 231, 234, 236 ; 21 octobre, II, 349, 365; 1500, 7 mars, II, 289 ; à Maynier, 17 juillet 1499, I, 215 ; à la duchesse d'Urbin ; 2 janvier 1500, II, 108 ; 20 janvier, II, 112 ; 6 février, II, 121, 125, 126, 127, 129, 144, 154, 207, 252 ; 13 février II, 128, 138 ; à la Seigneurie de Venise (20 octobre 1498), I, 206 ; à N., 22 janvier 1500, II, 99.
GONZAGA (ENEA DI), I, 209.
— (ETTORE DI), prisonnier, II, 300.
— (GIOVANNI DI), I, 199, 209, 214 ; II, 29, 165, 203, 229, 300, 363, 369, 370 ; généralissime de l'armée milanaise contre Venise, II, 193 ; lettres au marquis de Mantoue, 16 septembre 1499, II, 228, 314 ; 6 octobre, II, 293.
— (CRISTOFORO DI), II, 300.
— (L. C. DI), II, 364.
— (PROTONOTAIRE DE), I, 209 ; II, 373.
— (CLAIRE DE), intermédiaire entre Louis XII et Ludovic Sforza, I, 478 ;

alliée de F. de Gonzague, I, 214 ; I, 197.
Gorgonzola, dévasté par Yves d'Alègre, II, 264.
Goritz, II, 467, 472.
Goso (Domenico dal), pendu, II, 159.
Gourdon (Laurent de), I, 179.
Gouvernement français, veut la vérité sur les affaires de Bourgogne, I, 472.
— provisoire de Milan, fait détruire Castelnuovo, II, 52 ; ambassade à Trivulce, II, 217 ; maintient l'ordre, II, 323 ; reconnait le pouvoir de Louis XII, II, 219 ; rappel des ambassadeurs de Ludovic Sforza, II, 323.
Lettre à Enca Crivelli, 3 septembre 1499, II, 181, 323 ; à Della Croce, 5 septembre, II, 217 ; à Trivulce, 4 septembre, II, 217, 268 ; à C. Arniti, 7 septembre, II, 290 ; à Marliano et C. Visconti, II, 225 ; à Quartari, 24 septembre, II, 232.
— de Milan. Emprunts aux Guelfes, II, 247 ; II, 257 ; protège les Gibelins ralliés, II, 290 ; réclame des émigrés, II, 303, 305 ; assure sa tranquillité (juillet 1500), II, 329 ; paiement des créances de Ludovic Sforza, II, 337.
Lettre à César Borgia, 18 novembre 1500, II, 419.
Govenzano, II, 223.
Gradisca, ville, I, 412 ; recrutement d'estradiots, II, 16.
Grafignana, II. 477.
Grammont (M. de), ambassadeur de Savoie à Trivulce, I, 188.
Grammont, administrateur français, II, 135.
« Grand Seigneur ». Voir Turc.
Grand, employé à la chancellerie du Sénat, II, 334.
Grandi (Angelo Domenico de'), employé de la chancellerie ducale, II, 334.
Grappnia, courrier vénitien, II, 186.
Grapsa (Domenego), estradiot, I, 408.
Grasso (Lazaro), commandant de la cavalerie vénitienne, II, 31 ; lieutenant de Carazolo, I, 410.
Graville (amiral), I, 178.
Gravina, I, 320.
Grégoire VII, I, 13.
Gregorio, secrétaire napolitain envoyé à Milan, I, 373.
Grenade (traité de), I, 6.
Grenoble, II, 229.
Griego (Zuam), condottiere vénitien, I, 404, 411, 412, ; II, 33 ; blessé à Cassano, II, 195 ; conduit un convoi de prisonniers, II, 304.
Griffo (Piero), envoyé à Ferrare, I, 106, 193 ; envoyé d'Amboise à Venise, II, 453.
Griffono (N. M.), ambassadeur à Milan, 354.
Grimani, ambassadeur vénitien en Allemagne, I, 66.
— Antonio, I, 244, 258.
— (Cardinal), I, 286, 418.
Grisoni, ambassadeur napolitain, I, 340,
Grisons, I, 130 ; demande d'exemption d'impôts, I, 147 ; artillerie cédée par Trivulce, I, 156 ; promesse de secours à Maximilien, II, 109 ; II, 144 ; refus de recevoir l'ambassade française, II, 484.
Gritti (Carlo), lieutenant de Bentivoglio, I, 235, 238.
Gropello, inspection militaire d'Alexandrie, I, 431.
Grumello (Frères), partisans de Ludovic Sforza, II, 190.
Gualtero, reçoit les biens d'Ag. Triulzi, II, 133.
Gualteroti, ambassadeur florentin, à Louis XII, II, 385.
« Guardalonsi » (la), bombarde célèbre, I, 414.
Guaschi (Cesare), ambassadeur milanais à Sienne, I, 232 ; à Rome, I. 233, 320, 328, 349, 450 ; violences à

l'égard d'Alexandre VI, I, 360 ; insiste pour obtenir la résignation de l'évêché de Sion, I, 360 ; trop dépendant d'Ascanio, I, 354; tente la réconciliation des princes chrétiens contre le Turc, I, 359 ; lettres à Ludovic Sforza, 11 février 1498, I, 232; 11 mai, I, 169 ; à Sienne, 14 avril 1499, I, 233.

GUASCO (ANNIBALE), condottiere milanais, II, 352.

— (GIULIO), agent d'Incisa, I, 493.

— (GUARNIER), envoyé en France, II, 311.

«Guastadori», réclamés par Malvezzi, I, 425 ; envoyés à Crémone, II, 187.

Guastalla, domaine des Torelli, II, 280.

GUASTAVILLANI, trésorier bolonais, II, 383.

Gueldre, II, 113; intervention de Maximilien, II, 494 ; I, 132.

Guelfes, I, 8 ; II, 216 ; tentative d'assassinat d'Ascanio, II, 253 ; émigration, II, 284, 286 ; adhésion au gouvernement français, II, 282 ; leur bon accord, II, 283.

Guerre folle, I, 96.

Guerre franco-milanaise annoncée dès l'hiver 1499, I, 484 ; imminence de la —, en juillet 1499, I, 512 ; projets ultérieurs à la —, I. 6.

Guerrre helvéto-impériale, I, 152-153, 158.

GUGLEHWERGE, ambassadeur suisse, I, 148.

GUIDOTI, secrétaire vénitien à Milan, II, 304, 327, 441, 482.

GUILLAUME, archidiacre de Châlons, I, 328.

Guinegate (bataille de), I, 72.

GUISE, attaque Solero, I, 503 ; visite Venise, II, 426, 482.

GUISOARD, lettre à Ludovic Sforza, 6 mai 1499, I, 143, 154, 162, 186, 188, 458, 481.

GURCK (CARDINAL DE), I, 343.

H

HALLECHER, ambassadeur de Maximilien à Venise, I, 123 ; II, 427, 433.

HENRI VII DE LUXEMBOURG, I, 9, 12.

HENRI VII D'ANGLETERRE, I, 104, 106; ses offres de concours à Louis XII, II, 480; pélerinage à N. D. de Boulogne, II, 480.

HERLÉ (les frères), hommes d'armes, I, 441.

HERMETA (HIER.), gibelin, II, 375.

HEROUET (JEAN), trésorier de Milan, II, 383.

Hesdin, I, 143.

HOHENBERG, I, 117.

HOHENSTAUFEN, I, 31, 81.

HOMATE (G.-P. DI), envoyé à Louis XII II, 329.

Hongrie, I, 144 ; alliance avec la France, I, 145 ; projet d'ambassade milanaise, II, 103 ; II, 427, 481 ; son importance dans la guerre contre le Turc, II, 457 ; ambassade de Louis XII en Hongrie, II, 457, 458, 480, 481; accord franco-hongrois, II, 481 ; divorce du roi de Hongrie, II, 458, influence française, II, 480, 481.

HUMILIATI (Le général des). Voir LANDRIANO.

HURAULT, trésorier français, II, 135.

I

Imola, I, 18; II, 294.
Impôts. Perception difficile en Milanais, II. 337, 338 ; taille générale de 200.000 ducats en août 1499, II, 43,
INCISA (marquis d'), I, 26, 28, 461 ; expédition contre lui, 492, 493 ; lettre à Ludovic Sforza (6 juin 1499), I, 492 ; manque de troupes, II, 13 ; demande de renforts à Malvezzi, I, 493 ; capitulation, II, 6 ; II, 13.
INNOCENT III, I, 13.
Inspruck (conseil impérial), dispositions belliqueuses contre Venise, I, 123 ; levée de troupes, *ibid.*; régents d'Inspruck, I, 151 ; rendez-vous de Ludovic et de Maximilien, II, 91, 112 ; diète, II, 500.
Installation solennelle du gouvernement français (23 juillet 1500), II, 327.
Insubrie. Projet d'un royaume d' — pour Ludovic Sforza, I, 12.
Internement de Gibelins en France, II, 290.
Investiture. Droit d' — pendant le schisme, I, 83; I.—du Milanais, II, 505.
INVICIATI, agent milanais à Saluces, I, 21, 182, 283 ; défenseur d'Alexandrie, I, 500.
Ischia, séjour de princes exilés I, 10.
Istrie, II, 454.
Italie. Disparition du droit public en Italie, I, 7 ; divisions politiques, I, 7 ; Equilibre de l' —, I, 8 ; Italianité de l' —, I, 9 ; ruine de l'influence française par Charles VIII, I, 165 ; aspect idéal de la monarchie française en —, I, 14 ; caractère international des guerres d' —, I, 16 ; état international de l' —. en 1503, I, 16 ; partie de l'empire, I, 16 ; développement des dominations étrangères, I, 16 ; intervention des princes et rois de France en .—, I, 33, 35 ; politique italienne entre Louis XI et Charles le Téméraire, I, 39 ; types de l'action française en —, I, 48.
Italienne (Ligue), I, 2.
Italiennes (décadence des puissances), I, 166.
Itinéraire de Milan à Galiate, II, 125.
Ivrée, I, 458 ; II, 178.

J

JACOMAZO, condottiere vénitien, I, 410.
JAMET, trésorier, II, 339.
Jarretière (Ordre de la), demandé par Ludovic Sforza, I, 106.
JEAN XXII, I, 34.
JEANNOT DES PRÉS, capitaine bourguignon, II, 137.
Jeux des gamins à Milan, II, 246.
JODOCUS, évêque de Sion, I, 360.
JORDANO (Jo), I, 342.
Joyaux de Ludovic Sforza, II, 130,
Jubilé, II, 351 ; année jubilaire, I, 359.
JULES II, I, 4.
JULIEN (Duc de), II, 494.
Juridiction (conflits de), à Milan, II, 149.

K

KELLNER DE HERREMBERG, capitaine allemand, II, 114.
Koch, I, 117.

L

La Chambre, gentilhomme savoisien, I, 174; envoyé en France, I, 175; reçu par Louis XII, I, 176; signe le projet de traité de Chateaureynaud, I, 176; pensionné par Louis XII, I, 179.

La Clarette (bâtard de), au blocus de Novare, II, 184.

Lafayette, lieutenant de Graville, II, 135; emprisonné pour ses violences, II, 281,

La Jallerie, gentilhomme savoisien, I, 175.

Lalement (J.), trésorier de Normandie, II, 53.

La Londe, capitaine d'infanterie, I, 397; conduit un convoi de prisonniers, II, 304.

La Mirandole. Réclamation de Ludovic Sforza, II, 354.

La Montagne, capitaine français, II, 135.

Lampugnano (Oldrado), gouverneur de Parme, I, 429; II, 223; sa maison pillée, II, 263; retraite de Milan, II, 295; arrêté à Caravaggio, II, 2.9; réclamé par d'Amboise, II, 303; I, 325, 329; II, 444; I, 457; II. 169.

— (Hieson), pris à Brescia, II, 299.

La Mothe, ambassadeur français à Rome, II, 416.

Lance. Ce que c'est, II, 2; nombre de lances de Louis XII, I, 387; cantonnements des lances françaises, II, 86.

Landexi, gibelins de Plaisance, II, 278.

Lando (H.), I, 291.

— (C. de), Lettre à Ludovic Sforza, 12 juillet 1499, I, 426.

Landriano, gibelin, apaise une émeute le 2 janvier 1500, II, 244; maisons pillées, II, 263; biens confisqués, II, 293; II, 129; exigences envers Trivulce, II, 250; protégés de Trivulce, II, 290; tribun populaire, II, 212; trésorier ducal, II, 158; son assassinat, II, 46; chef des gibelins, I, 461, 475, II, 73.

Landriano (Antonio), maison pillée, II, 213.

— (Cristoforo), envoyé par Galéas San Severino à Incisa, II, 6, 13.

— (Bernardo), encourage Crémone à la résistance, II, 68, prisonnier à Brescia, II, 199.

— (Lodovico), prisonnier à Brescia, II, 298, 299.

— (Brevi, fille), violentée par les Français, II, 263.

Landriano, général des Humiliati, ambassadeur en Espagne, I, 109, 291, 310; II, 300. 369, 481; son influence sur sa régence, II, 283; otage, II, 274; sa retraite en Allemagne, II, 305.

Lettre à Ludovic Sforza, 14 juillet 1498. I, 109.

Lanfreducci (Andrea), ambassadeur pisan à Milan, II, 411.

Lang (Mathieu), I, 115, 116, 120, 359.

Langlois (Jacques), envoyé à Milan, décembre 1498, I, 28; I, 175; reçoit les confidences de Stella, I, 245.

Langosto (G.), I, 155.

Languedoc (trésorier de), organise le trésor de l'armée, I, 392.

Lanque, capitaine français, II, 135.

La Palisse, capitaine français, I, 387, 390, 397; II, 179; coup de main sous Valence, II, 11; visité par Dolce, II, 224.

Larochebreton, épouse Charlotte de Naples, II, 409.

La Romagère, agent de Louis XII avec les Albret, I, 352,

La Rovère (Julien de), I, 14, 21, 23, 63, 100, 244, 249, 253, 283, 325, 327, 339, 342, 358, 386 ; II, 478 ; légat d'Avignon, I,330; censé conseiller d'Amboise, II, 325 ; conseils financiers à Louis XII, I, 382; ses relations avec Alexandre VI, I, 327, 330, 341, 343 II, 313 ; voyage en France, I, 330 ; don de Chiaravalle, II, 313 ; défense du Saint-Siège contre la France, II, 414 ; accompagne l'ambassade française à Rome, II, 417 ; s'occupe du mariage de César Borgia, I, 341 ; réconcilié avec Alexandre VI, II, 414 ; protecteur de l'évêché de Famagouste, II, 443 ; visité par les Siennois, II, 399 ; conseille l'alliance franco-vénitienne, I, 276; son intervention supposée dans l'alliance franco-vénitienne, I, 281; offre aux Vénitiens son frère comme condottiere, I, 406 ; en mission près C. Arniti, I, 186 ; rencontre le marquis de Saluces, I, 183 ; intrigue avec Trivulce, I, 245 ; défend les Vénitiens à la cour, I, 282 ; est remercié par eux, I, 243 ; lettre de la Rovère à N..., 11 mai 1500, II, 325 ; lettre du 18 juillet 1498, I, 398. Voir Jules II.

La Salle (Bernardon de), I, 34.

La Tour du Pin, II, 201.

La Tremoille (Lois de), commande en chef l'armée de renfort, II, 135 ; II, 324 ; marche vers Asti ; II, 173 ; crainte qu'il inspire à Ludovic Sforza II, 179 ; s'inquiète peu de la prise de Novare, II, 179 ; refuse le gouvernement du Milanais, II, 325 ; rentre en France, II, 199 ; rétablit l'ordre après la capture de Ludovic Sforza ; II, 197 ; amène les renforts, II, 126 ; retard de sa compagnie à Mortara, II, 136 ; arrivée à Vercelli, II, 178 ; réception ironique à Ludovic Sforza II, 200 ; II, 185, 273 ; entrée solennelle à Milan, II, 198 ; refus de reconnaître l'accord de Ludovic Sforza avec Ligny, II, 186 ; proteste de son dévouement à Venise, II, 440, 447 ; rétablit l'ordre à Como, II, 486 ; I, 167, 403 ; II, 366, 370.

Latuada, I, 5, 28, 207, 246 ; II, 445.

Son rôle mince à Venise, I, 291 ; informations au duc, I, 292 ; son espionnage, I, 301 ; nouvelles fournies sur César Borgia, I, 334 ; interview de Ridolfi, I, 229.

Défiance contre Latuada, I, 241 ; surveillance exercée contre lui, I, 510 ; souvent éliminé des Pregadi, I, 301.

Discussions aux Pregadi, I, 258 ; opinion sur la ligue franco-vénitienne, I, 263 ; félicite Venise de l'alliance, I, 310 ; protestation contre la politique de Venise, I, 285 ; conseille la paix, I, 286 ; méprisé à Venise, I, 292 ; insulté en public, I. 315 ; mal reçu par l'ambassade française, I, 315 ; muni d'une escorte de sûreté, I, 293 ; conseille l'enlèvement de Placidio, I, 293 , admet l'assassinat politique, I, 291 ; conseille l'appel à Maximilien contre le marquis de Mantoue, I, 124.

Veut rompre le traité de Pitigliano avec Venise, I, 405 ; négocie avec Filippo Rossi, I, 433; engage R. della Zafetta, I, 435 ; engagement de condottieri, I, 435 ; demande une restitution d'artillerie à Brescia, I, 312.

Son renvoi, but de de l'ambassade française, I, 305; renvoyé par Venise, I, 308, 318 ; ignore le rappel de Lippomano, I, 507 ; prié de déguerpir, I, 511 ; demande à revenir à Venise, II, 430 ; malade à Ferrare, II, 430 ; demande une audience à Venise, II, 431 ; ses dernières illusions, II, 432 ; sa mission interrompue, *ibid.*

Désigné comme otage, II, 247 ; sa fuite, son emprisonnement, II, 296.
Lettres à Ludovic Sforza, I, 418 ; 19 avril 1498 ; 3 mai, I, 241 ; 5 mai, I, 243, 244, 246 ; 12 mai, I, 242 ; 10 mai, I, 241 ; 17 mai, I, 241 ; 25 mai, I, 255, 258 ; 5 juin, I, 247 ; 16 juin, I, 248 ; 18 juin, I, 248 ; 19 juin, I, 241, 249 ; 21 juin, I, 28 ; 7 juillet, I, 260, 469 ; 1er août, I, 330 ; 16 août, I, 285 ; 23 août, *ibid.* ; 1er septembre, I, 263 ; 8 septembre, I, 330 ; 10 septembre, I, 111, 405 ; 5 octobre, I, 263, 265, 286, 292 ; 3 novembre, I, 207, 277, 369 ; 6 novembre, I, 207 ; 7 novembre, I, 278 ; 10 novembre, I, 288, 293 ; 15 novembre, I, 422 ; 24 novembre, I, 292 ; 29 novembre, I, 272 ; 22 décembre, I, 281, 292 ; 29 décembre, I, 281 ; 1499, 19 janvier, I, 293 ; 7 février, I, 289 ; 14 et 17 février, I, 290 ; 18 février, I, 225 ; 21 février, I, 283, 342 ; 16 mars, I, 293 ; 10 et 20 avril, I, 225, 302 ; 28 avril, I, 311 ; 1er mai, I, 398, 407 ; 4 mai, I, 389 ; 18 mai, I, 312 ; 28 mai, I, 219, 304, 356 ; 1er juin I, 312 ; 29 juin, I, 315 ; 3 juillet, I, 300, 302, 314 ; 10 juillet, I, 309 ; 5 juillet, I, 229 : 8 juillet, I, 315, 400 ; 10 juillet, I, 229 ; 15 juillet, I, 314, 315 ; 16 juillet, I, 230 ; 19 juillet, I, 230, 412, 419, 450 ; 22 juillet, I, 435 ; 27 juillet, I, 416, 423, 507, 511 ; 30 juillet, I, 510, 511 ; 31 juillet, I, 435, 464 ; 22 août, I, 262, 404 ; 25 août, I, 262, 26 août, II, 431 ; autres lettres, I ; 159 ; II, 439.
LATUADA (FRANCESCO), ôtage, II, 247.
LAURENT le Magnifique, I, 16 ; son hostilité contre Anne de Beaujeu, I, 43.
LA VILLE (Auguste de), I, 443.
Lavriano, II, 30.
Lecco, I, 274, garnison milanaise, I, 429 ; affaire de Lecco, II, 63 ; réservé à Louis XII, I, 271 ; vainement ambitionné par Venise, II, 71, 449 ; se rend à Louis XII, II, 83 ; ambassade à Trivulce, II, 117, 118 ; se rend à Ludovic Sforza, II, 272, 279 ; occupé par les Vénitiens, II, 122, 187 ; rendu à Louis XII, II, 194 ; effroi d'un podestat napolitain, II, 271.
LECOUSTURIER, capitaine bourguignon, II, 137.
Légation du cardinal d'Amboise en France, II, 419.
LE MOYNE (Richard), ambassadeur français en Savoie, I, 176, 178.
LENTI, ambassadeur florentin à Milan II, 385.
Lenza, I, 457.
LÉONARD DE VINCI, I, 16.
Leonardi, correspondant de Soderini, I, 229.
LEONARDO, trésorier napolitain, I, 377.
LESPY, officier français, II, 156 ; organise l'artillerie du château, II, 154.
Lettres anonymes, du 15 octobre 1498, I, 23 ; du 10 mai 1499, I, 299.
Levées vénitiennes en août 1499, II, 32.
LEZE (VITTORIO DA), inspecteur vénitien à Feltre, II, 101.
LIECHTENTSEIN, gouverneur de Tirano pour Ludovic Sforza, II, 84.
Libreria de Pavie, I, 10.
LIÈGE (Le Bâtard de), II, 179.
LIGNY, séjour à Lyon, I, 387 ; II, 1 ; sa compagnie de cent lances, I, 396 ; II, 2, 34 ; envoyé à Como, II, 53, 120, 121 ; envoyé pour occuper Bellinzona II, 83 ; surveille les environs de Como, II, 119 ; cru prisonnier de Ludovic Sforza, II, 120 ; retraite sur Milan, II, 125 ; demande des renforts à Louis XII, II, 126 ; propose la concentration de l'armée à Mortara, II, 168 ; négociation avec Ludovic Sforza, II, 184 ; retour en France, II, 199 ; II, 230 ; opinion sévère sur les San Severini, II, 289, occupe la maison de Marchesino Stanga, II, 308 ; don de Castel Santangelo, II, 313 ; demande

des nouvelles de la famille d'Este, II, 346 ; mécontent de n'être pas lieutenant du roi, II, 324 ; gouvernement du Montferrat, II, 394, 395, 396 ; protection des Siennois, II, 398, 399 ; lettre à Sienne, 4 juillet 1500, II, 404 ; cru préparer l'expédition de Naples, II, 408; demande la noblesse à Venise, II, 426 ; propositions qu'il fait à Venise, I, 280, II, 436 ; lettre à la Seigneurie, 3 juillet 1500, II, 447 ; prépare une expédition privée contre Naples, II, 470, 471, 472 ; mentions diverses, I, 7, 21, 167, 173, 215, 224, 278, 283, 399; voyage en Picardie, I, 397 ; songe à épouser Charlotte d'Aragon, I, 369; conversations sur la guerre franco-milanaise, I, 266, 276; ambassadeur à l'archiduc, I, 143, commandement dans l'armée de Louis XII, I, 400 ; lieutenant du roi, I, 401 ; visé par les instructions de Ludovic Sforza, I, 481.

LIGONA (M. DE), diplomate, I, 478.

Ligues Suisses, I, 145.

Ligue du Bœuf, demande la restitution de Bellinzona à Louis XII, II, 487.

Ligue grise. Rupture officielle avec Maximilien, I, 151 ; II, 483.

Ligue européenne, crue préparée contre la France, II, 479.

Ligue d'Italie Ludovic Sforza affecte d'y croire, I, 468 ; ses demandes aux souverains catholiques, I, 109.

Ligue de Louis XII et Ludovic contre Venise annoncée, II, 469.

LIOM, podestat vénitien, informateur, I, 465.

LIPPOMANO. Banque en liquidation, I, 418.

LIPPOMANO, ambassadeur vénitien à Milan, I, 240, 241, 253, 285, 308, 406 ; conversation vive avec Ludovic Sforza au sujet de l'ambassade de Maynier, I, 495 ; avertit Maynier des sentiments de L., I, 497; interrogé par L., I, 242 ; créé chevalier par L., I, 255 ; insulté par le duc, I, 258; son rappel, I, 305, 316 ; son départ de Milan, I, 317, 510.

Liris, fleuve, I, 47.

LISIEUX (évêque de), I, 341.

Lisola en Astesan, I, 459.

LISTENAY, II, 179.

LITTA, ambassadeur milanais à Lucques I, 434,

Locarno, révolte des Guelfes, II, 487, 488.

Loches (Donjon de), I, 10; II, 134, 201.

Lodesan, fortifié, I, 431 ; logement de troupes françaises, II, 86, 198; cession à Venise, cause de dissensions, II, 270, 449.

Lodi (ligue de), I, 14.

— Traité de), I, 37.

— (Evêque de), frère du comte Melzi, I, 462 ; taxé, I, 463 ; en Allemagne avec Ludovic Sforza, II, 95; retour en Italie, II, 292,

Lodi, ville, I, 271, 274; II, 385, 450, 462; centre de recrutement, I, 433 ; doit donner des otages à Ludovic Sforza, I, 455; imposée extraordinairement II, 44 ; se rend avec enthousiasme à Louis XII, II, 53, 269 ; ambassade à Milan, II, 269 ; se rapproche de Ludovic Sforza, II, 272; occupée par les Vénitiens, II, 277 ; pour la France, II, 191 ; garnison vénitienne, II, 192; rétrocédée à la France, II, 192, 196 ; émeute en juillet 1500, réprimée par Yves d'Alègre, II, 281 ; amende, II, 282 ; réclame Ceredo pour sa sûreté, II, 71.

Lettre à Ludovic Sforza, 11 juillet 1499, I, 457 ; au gouvernement provisoire, 3 et 6 septembre 1499, II, 270.

— (Pont de), constamment gardé, I, 457.

Lombardie. Carte de la — demandée par Louis XII, I, 24 ; Projet de royaume de —, I, 82 ; I, 299 ; con-

quête française, II, 267 ; mécontentement contre la France, II, 271 ; régime sévère, II, 281.

LOMBARDIE (PRIEUR DE), I, 263 ; lettre à Ludovic Sforza, 17 septembre 1498, I, 399.

Lomelline, I, 184 ; II, 12, 173, 175, 267.

LOMELLINI. Lettre à Ludovic Sforza, 29 mai 1498, I, 402.

Lonato. Objet de négociations secrètes entre Ludovic et le marquis de Mantoue, I, 201.

Longobucco, II, 407.

LONGUEVILLE, capitaine français, I, 387.

LORCA (RANIERO DA), envoyé en France par Alexandre VI, I, 357.

LOREDAM (ANTONIO), I, 96, 151, 154 ; voyage avec Louis XII en Italie, II, 436 ; visité à Turin par La Rovère, II, 437 ; consulté par Louis XII, II, 470 ; était connu du roi, I, 247, 248 ; audience royale, I, 261 ; son séjour en France, I, 296, 308 ; confidences au cardinal d'Amboise, I, 301.

— (LEONE), I, 274, 275.

— (LUNARDO), II, 478.

— (ZACCARIA), gouverneur vénitien de Crémone, II, 70.

Loreto près Santo Angelo, I, 62.

LORRAINE (duc de), visité par Stella, I, 247, 267 ; jaloux de Ligny à cause de Naples, I, 369.

LOSNER (CONRAD), capitaine suisse, I, 439.

LOURIN (PELLEGRIN), agent français, II, 389.

LOUIS XI. Etant dauphin, projette le partage du Milanais avec la Savoie, I, 88; concessions à Francesco Sforza aux dépens des Orléans, I, 94; I, 31, 34 ; sa politique en Italie, I, 37; tout puissant en Italie, I, 38-39.

LOUIS XII, I, 23; duc d'Orléans, I, 50; jugement de l'opinion sur lui, I, 18; causes dynastiques de son expédition en Milanais, I, 80 ; son entêtement pour faire la guerre, II, 29 ; prépare diplomatiquement la guerre dès son avènement, I, 102; situation difficile de la diplomatie française à son avènement, I, 103 ; caractère hostile de ses relations avec l'Allemagne, II, 489; annonce la mort de Charles VIII, I, 168; familier avec Loredam, I, 262; projet de voyage en Normandie, I, 264 ; ses déclarations à La Rovère, I, 276 ; ses offres de protection à César Borgia, I, 326 ; ses relations avec César, II, 339 ; maintien de ses prétentions sur le Milanais, I, 280, 282; refus de recevoir un ambassadeur milanais, I, 27; adouci envers Ludovic Sforza en septembre 1498, I, 473; présence personnelle en Italie demandée, I, 299; divorce de Louis XII, I, 328, 334, 339 ; mariage avec Anne de Bretagne, I, 340 ; sagesse de ses préparatifs, I, 381 ; mécontent de la lenteur des préparatifs de Venise, II, 194 ; besoins d'argent, I, 381 ; sa réputation d'avarice, I, 382 ; son trésor en bon ordre en mai 1499 ; I, 383 ; demande des subsides aux états provinciaux, I, 383; réorganisation de l'armée, I, 385, 386 ; soldats anglais, I, 387 ; son erreur sur la date de la fin de ses préparatifs, I, 396; séjour à Lyon, I, 398; course à Romorantin, *ibid.*; accident singulier, I, 399 ; facétie à d'Amboise, I, 399 ; certitude de sa victoire, I, 401; système de cruauté avoué, II, 2 ; départ pour Milan, II, 229, 230; entrée à Pavie, II, 230; visite du chateau de Pavie, II, 231 ; prières solennelles, II, 235 ; entrée à Milan, II, 234, 235 ; ne veut pas d'impositions supplémentaires, II, 137 ; crée Trivulce et Gié maréchaux, II, 235; sa joie devant le Castello, II, 236; rentrée en France, II, 238; déplacements en France, fin

1499, *ibid.*; sa sévérité pour les San Severino, II, 289; appel de Caiazzo en France, II, 289; colère contre Gianotto di San Martino, II, 294; accorde pleins pouvoirs à Trivulce, II, 314; promesse et envoi de renforts au gouvernement milanais, II, 122, 123, 135; voyage à Lyon, II, 134; apprend le retour de Ludovic Sforza, II, 134; projet de venir lui-même en Italie, II, 135; élimination de Trivulce après la victoire, II, 318; traitement doux de Trivulce, II,318; perspicacité de Louis XII, II, 363; domination en Italie mieux établie par ses victoires, II, 411; donation de l'évêché de Glandève à Hieronimo Zorzi, II, 443; jugement cruel sur Maximilien, II, 467; apaisement produit à son égard parmi les puissances, II, 480; emploi, pour préparer la guerre aux Turcs, des biens confisqués d'Ascanio Sforza, II,481; réconciliation des ducs de Clèves et de Juliers, II, 494.

Lettres de Louis XII au cardinal Orsini, 3 juillet 1498, I, 144; à la République de Sienne, 20 avril 1499, I, 168; à Alexandre VI, 27 avril 1499, I, 352, et 13 mai, I, 353; à Carlo N., 25 septembre 1499, II, 87; à la République de Bologne, 5 novembre 1499, II, 378; à l'évêque Sacierges, 21 octobre 1500, II, 384; à Trivulce, 28 janvier 1500, II, 123; au gouvernement milanais, 28 janvier 1500, II, 123.

Louise (La), vaisseau, I, 331, II, 482; I, 242, 402.

LOUVAIN (JEAN DE), I, 991; capitaine de l'infanterie, I, 397; recrute des picards, I, 387, 391; entre dans le Castello de Milan, II, 81; gardien de Ludovic Sforza à Novare, II, 200; aide de Trivulce dans l'administration de la guerre, II, 316.

LUCCA (AGOSTINO DI), frère mineur, empoisonné, I, 294.

LUCCHESE (Relation del), I, 27.

Lucerne. Négociations avec Ludovic Sforza, II, 109; traité franco-suisse de —, I, 149.

LUCHA (PADRE), religieux en Allemagne, II, 467.

Lucques, I, 5, 52; situation géographique, I, 219; passage de N. Alamant, I, 169; droits de la France sur Lucques, I, 33, 52; subsides financiers à Ludovic Sforza, II, 403; prêt de troupes à la France, II, 404; II, 472, 473.

Lugano. Gibelins de —, prennent Bellinzona, II, 118; guerre privée contre les gens de Soncino, II,272; massacre de Français, II, 271.

LUGNIOLA (B.), ambassadeur pisan à Milan, II, 411.

LUNERO (Lud.) chancelier de Trivulce envoyé à Gênes, I, 490.

Lunesana, I, 494.

Lupa (La), vaisseau, I, 402.

LUPI (B.), de Sion, capitaine, I, 440.

LUXEMBOURG (CARDINAL DE), I, 339.

— (Maison de), sa parenté avec celle de Savoie, I, 173.

Lyon, Foire peu brillante en 1498, I, 383, 387; interdite aux milanais et allemands, I, 485; revue de l'armée par Louis XII, I, 394; centre de l'état major en juillet 1499, I, 398; lettre de Lyon, 13 mars 1499, I, 486.

Lys Saint-Georges, château, prison de Ludovic Sforza, II, 202.

M

MACHIAVEL, I, 21 ; ambassade à Forli, I, 218 ; I, 231.
Madone de Lorette, I, 171.
Magenta, II, 125 ; garnison, II, 247 ; mis à sac, II, 279.
Maggiore (Lago), troupes cantonnées, II, 198.
Magione (La), I, 7.
MAGULINI, ambassadeur pisan en France, II, 411.
MAGUREY, employé à la chancellerie du sénat, II, 334.
Maison du roi. Dégarnie, I, 396.
Majordome de César Borgia arrêté à Plaisance, I, 362.
MALABAYLA, I, 280, 295 ; majordome du roi, I, 459.
Lettre à B. Pelleta, 17 juin 1499, I, 459.
MALACRIDA (PIER), partisan de Sforza à Como, II, 117 ; conférence avec Badino à Chiavenna, *ibid.* ; lettre à Ludovic Sforza, 25 janvier 1500, II, 117.
MALAGONELLA, ambassadeur florentin, II, 414 ; lettre à la Seigneurie de Florence, 13 octobre 1499, *ibid.*
MALASPINA, I, 109 ; gibelin rallié, II, 191.
— (ALBERTO), II, 360.
MALATESTA (H), Alexandrin, pessimiste sur le sort de la ville, I, 464.
MALATESTA (les), I, 18.
— (PANDOLFO), I, 10, 404, 413, appelé aussi Pandolfo di Rimini.
MALATESTI (FRANCESCO), ambassadeur mantouan à Milan, II, 367 ; prévoit le succès des Français, II, 371.
Lettres au marquis de Mantoue, 1er et 2 janvier 1500, II, 244 ; 3 janvier, II, 245, 271 ; 21 janvier, II, 121, 247; 23 janvier, II, 117, 245 ; 24 janvier, II, 119, 134, 247 ; 25 janvier, II, 122 ; 27 janvier, II, 118 ; 28 janvier, II, 249 ; 31 janvier, II, 124 ; 2 février, II, 125, 133, 252, 368 ; 3 février, II, 120, 125, 129, 133, 155, 252 ; 4 février, II, 126, 127, 128, 272, 273, 275 ; 5 février II, 130, 131, 132, 155, 162, 252, 351, 414 ; 9 février, II, 156, 163 ; 11 février, II, 138, 140, 148, 461 ; 15 février, II, 136, 141, 147, 148, 157, 158, 166, 274, 276 ; 16 février, II, 147 ; 17 février, II, 149, 166 ; 18 février, II, 138, 140 ; 20 février, II, 140, 147, 150, 158, 272, 273 ; 21 février, II, 166, 253, 254 ; 22 février, II, 167 ; 23 février, II, 140, 149, 158 ; 25 février, II, 139, 285 ; 27 février, II, 138, 149, 150, 159, 274, 286; 2 mars, II, 159, 160 ; 3 mars, II, 160, 274, 286, 407 ; 8 mars, II, 134, 144, 171 ; 9 mars, II, 142, 160, 171 ; 10 mars, II, 141, 142, 160 ; 16 mars, II, 151, 276, 286, 376 ; 22 mars, II, 138, 161, 173, 175, 285 ; 27 mars, II, 136, 161 ; 3 avril, II, 169, 179.
MALCORPO, crémonais pendu, II, 190.
MALDONATO, officier espagnol, I, 410.
MALIPIERO (P.), II, 424.
MALOUE (ROBERT DE), I, 132.
MALVEZZI (L.), I, 26, 27, 464 ; commande à Alexandrie, II, 13, I, 496, joyeux de la mort de Charles VIII, I, 468 ; conversation avec N. Alamant, I, 169; opposé comme rival aux Bentivoglio, I, 221, 234 ; arrête R. de Lorca à Alexandrie, I, 357 ; juge la guerre imminente, I, 388; organise l'espionnage, I, 389, 458, 459 ; bâtit un pont sur le Tanaro, I, 395 ; commissaire de l'Oltrapo, I, 421 ; seconde Ludovic Sforza avec ardeur, I, 424 ; ses exigences, I, 448 ; plaintes sur les sol-

dats français, en août 99, I, 449 ; prend des ôtages au Bosco et à Tortone, I, 456 ; interne à Alexandrie des gens d'Annono, I, 456, et de la Rocca d'Arazzo, II, 5 ; obtient des renseignements par la violence, I, 459 ; protestation devant Trivulce, I, 493 ; veut fortifier Incisa, I, 494 ; organise la défense de Bergolio, I, 502 ; s'inquiète de l'occupation de Felizzano par Trivulce, I, 504 ; fait sortir les Français de Solero par ruse, I, 504 ; veut secourir Annono, II, 7 ; sa fuite d'Alexandrie, II, 35 ; va en Allemagne avec Ludovic Sforza II, 95 ; rallié, II, 191, 292 ; redevient Sforzesque, envoyé à Vigevano, II, 163 ; fuite mouvementée, II, 299 ; prisonnier à Crémone, II, 301 ; proteste de son dévouement à la Seigneurie, II, 301 ; ennemi des Bentivoglio, II, 380, 381 ; réclamé à Venise par Alexandre VI, II, 418 ; extradé, II, 384.

Lettres de L. Malvezzi à Ludovic Sforza. 10 avril 1498, I, 171 ; 12 avril, I, 171, 468 ; 5 mai, I, 169, 170 ; 31 mai, I, 26 ; 17 juin, I, 421 ; 10 juillet, I, 27 ; 24 juillet, I, 421 ; 18 août, I, 27 ; 19 août, I, 23, 223 ; 24 septembre, I, 269 ; 1499, 28 avril, I, 481 ; 14 mai, I, 389, 392 ; 17 mai, I, 390 ; 19 mai, I, 392 ; 3 juin, I, 392, 395 ; 7, 8 et 10 juin, I, 493 ; 11 juin, I, 494 ; 12 juin, I, 143 ; 15 juin, I, 143, 494 ; 6 juillet, I, 425 ; 9 juillet, I, 424, 425, 448, 456, 459 ; 19 juillet, I, 503 ; 20 juillet, I, 501, 502, 504 ; 24 juillet, I, 456 ; 2 août, II, 4 ; 3 août, I, 449, 459 ; 6 août, I, 449, II, 5 ; 3 novembre, II, 380.

MANDROT (M. de), I, 441.

MANFREDI, I, 6, 8.

—(ASTORRE), condottiere vénitien, I, 10, 404 ; ennemi de Cath. Sforza, I, 216.

MANFREDO (Comte), officier Sforzesque, II, 265.

MANFRONO, chevaux volés à —, I, 285 ; capitaine vénitien, I, 404, 406, 412 ; II, 33 ; consulté pour le passage de l'Oglio, II, 36 ; II, 57.

MANTEGNA, I, 16 ; II, 366.

MANTELLO (frères), d'Alexandrie, I, 499, 502, 512.

MARAFFINO, résident français en Savoie, I, 181.

MARANO (AGOSTINO DE) gênois, capitaine de Rocca d'Arazzo, II, 5.

MARCEL (père), serviteur ferrarais, II, 351.

MARCHESOTA (MICHIEL), en garnison à Fontanella, II, 54.

MARI (BARTOLOMEO), ses avis, 10 mai 1498, I, 146 ; agent de Ludovic Sforza en Suisse, I, 147.

MARIANI, sa maison pillée, II, 263.

— (FRANCESCO), pris à Brescia, II, 299

Marignan, pris par Venise, II, 193 ; rendu par Venise à la France, II, 196 ; II, 264.

MARIGNI (bailli de Sens), ambassadeur en Hongrie, II, 457.

MARIOLO, sa maison garnie de troupes, II, 121 ; se retire en Allemagne avec Ludovic Sforza, II, 291 ; pris par les Français, II, 36 ; entre à Chiavenna, II, 116 ; commandant dans l'armée milanaise, *ibid.*

MARINO (T.), 265.

MARLIANO (Fr.), envoyé de Ludovic à Ferrare, I, 192 ; envoyé à B. da Corte, II, 77 ; au devant de Louis XII, II, 234 ; envoyé en France, II, 311 : maintient l'ordre à Milan, II, 124 ; II, 162 ; va en Allemagne, II, 209 ; du conseil de régence, II, 212 ; ambassadeur à Trivulce, II, 217 ; II, 249 ; arrive à Brignano, II, 299 ; condamné à l'amende, II, 310 ; du Sénat de Milan, II, 334 ; utile au duc de Ferrare, II, 347.

— (FRANCESCO Fils), créé chevalier par Ludovic Sforza, II, 131.

MARLIANO (GIOVANNI), garde les enfants de B. da Corte ôtages, II, 79.
— (MICHEL), ambassadeur Milanais à Maximilien, II, 142.
MARMI, bailli de Senlis, ambassadeur en Angleterre, I, 105.
Marseillais (Corsaires), I, 109, 402.
Marseille, I, 402 ; armement d'une flotte, I, 402.
MARSILIUS (Dom), pavesan, ôtage, I, 455.
MARSILI (Agostino), II, 377.
Martigny, II, 145.
MARTINENGO (GIULIO), condottiere vénitien, II, 463.
— (MARCO), I, 404, 406 ; traite avec Ludovic Sforza, I, 434 ; mis en jugement par Venise, I, 434, 435 ; à Soncino, I, 445, 447 ; Ludovic Sforza espère qu'il corrompra les Vénitiens I, 446; poussé par l'intérêt personnel, I, 452 ; mis à prix par Venise, I, 453; son rôle dans la Ghiara d'Adda, II, 25 ; veut entrainer ses parents, II, 30 ; veut prendre l'offensive contre Venise, II, 30 ; II, 50 ; négocie avec J. Secho, II, 56 ; en Allemagne avec Ludovic Sforza, II, 95 ; conseiller politique de L. S., II, 98 ; II, 187 ; blessé et pris à Novare, II, 296 ; imbroglio à son sujet, II, 304 ; menacé d'assassinat, II, 375.
— (VITTORIO), offres de service à Venise, II, 28, 31 ; envoyé au delà de l'Oglio, II, 54 ; pousse Soncino à capituler, II, 57 ; parlemente avec Crémone, II, 60 ; négocie avec le château de Phizzighetone, II. 71 ; II, 298.
MARZANO (LENORA DE), I, 48.
MARZELLO (PIER), provéditeur général en Lombardie, II, 188.
MASI, I, 504.
Massa, I, 8.
Massacre des Français à Vigevano, II, 163.
MATTO (ZUAM), condottiere vénitien, I, 410; II, 29, 31; en garnison à Barbate, II, 54 et à Mozaniga, II, 55 ; II, 70.
MAULÉON (M. de), capitaine français, II, 135, 186.
MAURIENNE (ÉVÊQUE DE), I, 175.
MAUVOISIN, lieutenant du bâtard de Bourbon, II, 135.
MAXIMILIEN, son expédition de 1497, I, 17; mariage avec Marguerite d'Autriche, I, 59 ; tentative de mariage avec Anne de Bretagne, I, 72; projet de partage de la France, I, 74 ; demande la formation d'une ligue, I, 77; opinion singulière sur la succession de Milan, II, 97 ; couvert par l'opinion des princes de l'Empire, II, 98; I, 113, 114; sa venue en Italie, douteuse puis désespérée, II, 141 ; voyage en Flandre, hiver 1498-99, I, 142; s'apprête à défendre ses intérêts, II, 495 ; dénué d'argent en février-avril 1500, II, 495; autorise le cardinal San Severino à quitter l'Allemagne, II, 501; prépare une expédition en Milanais en mai 1500, II, 496,497; mobilité de ses projets, II, 497.

Politique hostile à Anne de Beaujeu, I, 72; hostilité personnelle nette contre la France, I, 72, 73, 114, 128 ; déclaration de guerre à la France, I, 322 ; trêve avec Louis XII, I, 115; repousse obstinément les propositions de —, II, 492 ; se brouille avec lui à cause de la Gueldre, II, 494 ; guerre de Bourgogne, I, 114, 471, 499; Louis XII médiateur de la paix helvéto-impériale,I, 159; Maximilien s'oppose à tout rapprochement franco-milanais, I, 476 ; ambassades françaises à —, II, 489. 491, 493, 510 ; il reconnait la suprématie de la France, II, 489 ; Louis XII rassuré sur les intentions de —, II, 491 ; avances de — à Louis XII, II, 492, 493, 500, 501 ; — accepte les faits

accomplis en Milanais, II, 504; hommage de Louis XII à Maximilien, II, 500.

Maximilien s'oppose au traité franco-archiducal, I, 141.

Fait refuser un sauf conduit à A. de Bessey, I, 147; veut diviser les Grisons du reste de la Suisse, II, 103.

Intérêt réciproque de Maximilien et de Ludovic à être alliés, I, 75, 114; rapprochement moyennant finances avec L., I, 116; protège L., I, 127; intervient en sa faveur près Trivulce, I, 123, 127; efforts diplomatiques en faveur de L., I, 123; secours militaire à L., I, 131; recommandations particulières à L., I, 133; Maximilien rançonne L., I, 133, 134; veut le loger à Trente, II, 91; son intention supposée de le secourir, I, 309; ses dernières exigences en août 1499, II, 18, 491.

Ralentissement de sa sympathie pour L., II, 97; Convocation de L. à Inspruck, II, 91; ses conseils politiques à L., II, 98; invitation de L. aux joutes d'Inspruch, 20 janvier 1500, II, 99; pressure L. en octobre-novembre, II, 106; demande à L. des engagements précis, II, 111, 112; lui fournit de la cavalerie, II, 113; très joyeux de la prise de Chiavenna, II, 117; ambassade à L. en février 1500; II, 140; ses bonnes dispositions sans résultats pour L., II, 140, 490, 494, 495; seconde ambassade à Milan, II, 141; intervention dans la politique intérieure de Milan; II, 141, envoi d'artillerie à L., II, 143; entretient les espérances des Gibelins réfugiés, II, 209, 375; M. invite le marquis de Mantoue à aider L., II, 495.

— adhère à la Ligue de Venise, I, 73; hostile à Venise en octobre 1498, I, 123; essaye d'empêcher la rupture entre Venise et Milan, I, 123; n'attaque pas Venise vers Roveredo, II, 143; projet de diversion contre Venise, II, 104; conciliation entre Maximilien et Venise, II, 427; mépris de Maximilien pour les Vénitiens, II, 466; refus d'audience à Marco Bevazam, II, 467, 496; légende à Venise sur ses intentions, II, 467.

MAXIMILIEN menace Alexandre VI et renvoie le légat en août 99, I, 126, 134; le réprimande, II, 415; se brouille avec Alexandre VI à cause de l'alliance franco-pontificale, II, 493.

— réclame des subsides de Frédéric de Naples en août 1498, I, 367; en reçoit, II, 495.

Sa politique en Savoie, I, 124; objurgations à Philibert, I, 125; ambassade tardive en Savoie, I, 178.

Vaine tentative de pression sur l'Espagne en faveur de L., I, 127.

— sollicité de ratifier la condotta du marquis de Mantoue, I, 202; patente pour le même, I, 204; concession de son capitanat général au même, I, 207; ambassade à Mantoue, II, 370.

— prétexte la guerre turque pour refuser tout secours à L., II, 98; envoi d'une ambassade au sultan, II, 465.

Lettres à Louis XII (menaces, 1er août 1499), I, 128; à Ludovic Sforza, 10 février 1499, I, 121; 24 février, I, 116; 28 février, I, 117; 6 mars, I, 152; 29 mars, I, 118; 28 juin, I, 136; 28 décembre, II, 111; 28 janvier 1500, II, 114; 1er février, II, 112; à Marchesino Stanga, 18 mars 1499, I, 117; instruction au même, 14 juin 1499, I, 136; à Burgo, 2 octobre 1499, II, 84 et 97; à Pusterla, 22 juin 1499, I, 135.

Lettre de Louis XII à Maximilien, 2 septembre, I, 129.

MAYENCE (archevêque de), I, 130, 307.

MAYNIER (ACCURSE), I, 18; passe à Mantoue, 24 juin 1490, I, 215; passe

à Ferrare, II, 355 ; ambassadeur à Venise, I, 304 ; précautions diplomatiques, I, 494 ; son discours à Venise, I, 305; signification politique de son voyage en Lombardie, I, 494; demande de sauf conduit à Ludovic Sforza, I, 495, 496; passage en Montferrat, I, 496 ; reçoit la visite de Lippomano à Mortara, I, 497 ; demande à Venise de commencer les hostilités, II, 31 ; II, 288 ; seconde ambassade, II, 424, 441; discours sur l'extradition d'Ascanio Sforza, II, 301; autre, II, 442, 443; observations au Colegio sur le nombre des évasions de gibelins, II, 305 ; conseiller au Parlement, II, 334 ; défense de C. Arniti, II, 326; informations données à la Seigneurie, II, 421 ; populaire à Venise, II, 425; fermeté pour l'ambassade turque, II, 425; sénateur de Milan, II, 426, s'emploie au profit de Mantoue, II, 428 ; II, 433, 434 ; voyage de Marseille à Venise, II,442; rencontre Donado à Ferrare, *ibid.* ; règlement des litiges franco-vénitiens, II, 443 ; protestation contre la mise en liberté d'un Lampugnano, II. 444 ; II, 453 ; accusé de trahison, II, 445 ; renvoie des ambassadeurs turcs, II, 456 ; promesse de Venise pour le maintien de son concours militaire, II, 459 ; soutient Venise près Louis XII, II, 465, 472 ; intermédiaire entre la France et l'ambassade française en Hongrie, II, 481.

MAYNO (AGNESE DEL), I, 87.

MAYNO (AMBROSO DEL), envoyé par Ludovic Sforza à Maynier, I, 496 ; envoyé à Bern. da Coste, II, 77 ; du conseil de régence, II, 213 ; ambassadeur à Trivulce, II, 217 ; gibelin ami de Ludovic Sforza, II, 242, 287; fâché des lenteurs de Ludovic Sforza, II, 246 ; ôtage, II, 247 ; protestation contre la liste d'ôtages, II, 248; fuite à Bergame, II 297 ; prisonnier à Brescia, II, 299 ; délivré dans l'émeute de Caravaggio, II, 304 ; consulté par Trivulce, II, 316.

MAYNO (BERNARDO), référendaire à Parme, prisonnier à Brescia, II, 298.

— (GIASONE DEL), I, 84; refus de Venise de le recevoir, II, 287 ; générosité de Louis XII à son égard, II, 293 ; envoyé à Venise comme suppléant de Lattuada, II, 432.

MAZI (BORT. DE), crémonais, II, 45.

Mécénat (Papes du), I, 12.

Médiation (système de la — en Italie), I, 48.

MÉDICIS (COSME DE), I, 36.

— (GIOVANNI), I, 327; ses voyages, I,10.

— (JULIEN), offre d'espionnage pour le compte de Ludovic Sforza, I, 236; II, 162.

— (LORENZINO), réfugié en France, I, 222 ; accusé d'espionnage, I, 252.

— (LORENZO), sa mort, I, 2, 13, 41, 166, 220.

— (PIER I), I, 10, 39, 50, 51.

— (PIER II), I, 65, 97 ; tente de rentrer à Florence, I, 65 ; II, 162.

Médicis, leur maison à Milan, I, 250.

MEDRANO, condottiere espagnol, I, 409.

MELFI (DUCHESSE DE), I, 48.

— (EVÊQUE DE), envoyé par Alexandre VI à César Borgia, I, 342, 351, 358.

Melignano, I, 430.

MELVAGGIA (NAPOLEONE), II, 377.

MELZE (H. DE), rebelle vénitien, II, 447.

MELZI (Comte de), I, 21 ; en Allemagne avec Ludovic Sforza, II, 95, 291 ; commande à Alexandrie, II, 13; veut secourir Annona, II, 7; envoyé sur l'Oglio, I, 286 ; I, 462 ; pris à Alexandrie, II, 35 ; arrêté à Plaisance, II, 296 ; rendu par Venise à la France, II, 196 ; conduit à Bergame, II, 298.

MELZO (CONTINO DI), général de l'armée milanaise, II, 256.

MELZO (HIERONIMO DI), gouverneur de Trezo, II, 280.
Menaggio, II, 83.
MENTHON (M. DE), envoyé savoyard à Maximilien, I, 125.
MERAM (F. DE), contestabile vénitien, I, 410.
Merceria, mot des Allemands contre la —, I, 123.
Mésintelligence entre les généraux français, II, 3.
MESTRANO (M. DE), envoyé en Savoie, I, 460.
Mestre, II, 444.
Mesures de sûreté générale. Augmentent le mécontentement populaire, II, 45.
Metz, relations avec Charles VIII, I, 58, 59.
Mezo, saccagé par la France, II, 179.
MICHELI (NICOLO), ambassadeur vénitien, passe à Mantoue, I, 215, 248; capitaine en Chypre, I, 294, 295, 296; ambassadeur à Milan, II, 435 ; retour à Venise, II, 436 ; II, 446.
— (ROGER DI), I, 295.
MILAN, influence de la guerre de — sur la politique générale des princes italiens, I, 7; la conquête du Milanais, idée directrice de Louis XII, I, 23 ; fief impérial direct, 81, 121 ; la guerre contre — n'est pas une déviation de la politique française, II, 30 ; succession de Milan, ses difficultés, I, 80 ; situation diplomatique de Milan en Allemagne, I, 121, 122 ; intimité de l'alliance milano-allemande, I, 76, 118.

Incrédulité au traité de la France et de l'archiduc, I, 141 ; illusions sur les formes de Louis XII, I, 396, 455; opinions sur les chances de la guerre, I, 454; préparatifs militaires mal combinés, sans plan d'ensemble, I, 421 ; frontière occidentale mal défendue, I, 421 ; division du commandement, *ibid.*; prête à Ludovic Sforza 35,000 ducats, II, 44 ; levée imposée aux citoyens, II, 15 ; moyens financiers arbitraires de L., II, 43, 151 ; finances obérées, I, 460 ; exportation indirecte, I, 460 ; émigration des paysans, I, 449 ; II, 47 ; conseil secret de Milan, I, 206 ; désorganisation de l'administration milanaise en août 1499, II, 42.

Ignorance des projets réels de Ludovic Sforza, II, 45 ; insurrection du 30 août 1499, II, 46 ; démoralisé par les défaites successives du duc, II, 45 ; tumultes au départ de Ludovic Sforza, II, 213 ; désarroi politique, II, 214, 215.

Parti Gibelin hostile à l'entente avec la France, I, 475 ; ambassade à Trivulce, en septembre 1499 ; II, 215, 217, 220 ; capitulation à Trivulce, II, 52, 215 ; gouvernement provisoire s'oppose à l'entrée de l'armée française à Milan, II, 217 ; conseille aux villes la soumission à la France, II, 267.

Mesures d'ordre prise à Milan, II, 266 ; troubles postérieurs à la conquête, II, 265 ; cérémonie de la reddition, II, 220 ; enthousiasme pour la France après l'entrée de Trivulce, II, 224 ; désarmement par Trivulce, II, 227 ; tranquillité suffisante en septembre, II, 228 ; crainte d'un retour offensif immédiat de Ludovic, II, 100 ; misère et plaintes, II, 225 ; réclame des privilèges, II, 220.

Entrée de Louis XII, II, 232, 233 ; émeute du 28 octobre, II, 237, 240 ; mécontentement, II, 239, 240, 245 ; désillusions financières, II, 240 ; on y regrette Ludovic Sforza, II, 239 ; émeute du premier janvier, II, 244 ; se met en relations avec le duc, II, 107, 242, 248 ; discussions sur les chances de retour de Ludovic Sforza,

II, 243 ; insurrection gibeline du 28 janvier 1500, II, 124, 249, 250 ; deux courants antifrançais simultanés, II, 252.

Enthousiasme Sforzesque au retour de Ludovic Sforza, II, 133, 252 ; persistance de l'opinion guelfe, II, 253 ; état révolutionnaire au retour du duc, II, 124 ; impôts volontaires, II, 150 ; organisation d'une résistance municipale en avril 1500 ; II, 225 ; nouveaux sacrifices après la prise de Novare, II, 152 ; leur cessation, II, 153 ; déclin de l'enthousiasme, II, 254 ; ambassades à Maximilien et à Trivulce, II, 142, 255 ; tentative de résistance militaire, II, 256.

Soumission à Louis XII, II, 256, 272, 282 ; la Croix blanche, II, 214 ; présents à Louis XII, II, 262 ; affaire de l'amende, II, 262 ; ambassade pour la remise de cette amende, *ibid.* ; cérémonie expiatoire au Duomo, II, 259 ; épouvante au retour des Français, II, 257 ; ordre difficilement rétabli en avril 1500, II, 257.

Injures populaires à Milan contre Venise, II, 468 ; mécontentement pour la cession de la Ghiara d'Adda, II, 61, 72, 216 ; recours à l'intervention des Vénitiens en juin 1500, II, 326 ; haine contre Venise, II, 235 ; lutte dans la Ghiara d'Adda, II, 25, 58 ; opposition à l'indépendance de Pavie II, 268 ; se croit supérieur aux villes de France, II, 406.

Topographie. Souterrains sous le Castello, I, 421 ; *contrada di Cusano*, II, 224 ; abbaye de San Dionisio, II, 121. Lettre du gouvernement de Milan, à Crémone, 3 septembre 1499 ; II, 61 ; instruction à G. Moresini, 5 septembre 1499, II, 215.

Milanais (Guerre du). Son caractère, I, 1 ; est le point de départ d'une période historique, I, 2 ; n'est pas une guerre de magnificence, I, 2 ; son importance diplomatique, I, 5 ; ses conséquences historiques, I, 6.

Milanais. Sa dévastation, II, 264 ; envois d'argent en France, II, 339 ; Ludovic Sforza interdit aux habitants de servir Venise, I, 422.

Milanais (réfugiés). Leurs arguments en faveur de la guerre de Maximilien à la France, I, 75 ; conseils à Maximilien de garder pour lui le Milanais reconquis, II, 97 ; leur hostilité contre L. Sf., II, 96 ; émigrés repoussés ou rendus à la France, II, 462 ; expulsés de France, I, 484 ; conseillent à Louis XII de garder Crémone, II, 448 ; égoïsme populaire des M.—, hostile au duc, II, 149, surveillance rigoureuse, I, 457 ; leurs courses sur l'Astesan, I, 506 ; leurs attaques contre les Grisons, I, 152.

Milli (Gabriele), crémonais, II, 45, 60, 64.

Miliprime, II, 223.

Mirabella, villa des Landriano, II, 129.

Mirandole (La) fils, veut servir Venise, I, 413.

Mirandole (ville), cantonnement français, II, 86, 357, 359, 375, 390 ; protégée par Ferrare, II, 391.

Misocco (Nicolo di) réclame de l'argent à Ludovic Sforza par les Suisses, I, 148 ; en Astesan, I, 388 ; I, 492 ; II, 63 ; entre à Milan, II, 218 ; occupe le Castello, II, 81 ; envoyé à la poursuite de Ludovic, II, 89 ; prétendu pris par les Sforzesques, II, 120 ; s'enferme dans le Castello, II, 125, 245 ; II, 165, 171, 257 ; conduit l'infanterie à Novare (2 février 1500), II, 172 ; réclamé comme prisonnier à Novare par L. Sf., II, 174 ; créé maréchal de France, II, 284 ; révolté par l'aveuglement de son père en politique, II, 318 ; II, 366.

MISOCCO (Comtesse de), son accouchement dans le Castello; trêve à ce propos, II, 160.
Mitylène, I, 4.
MOCENIGO, II, 390.
Modène, II, 477.
Modesene, exempté du logement des troupes, II, 347.
MOLA (GIOVANNI) de Bellinzona, employé de la chancellerie milanaise, II, 334.
MOLIN (LOYS DE), I, 274, 286 ; II, 474.
MOLINARO, surnom injurieux de Ludovic à Trivulce, II, 133, 286.
MOLINARO (EL.), capit. milanais, II, 4.
MOLINARO, complice du fils Adomo,
MOLTONO (BERNARD DE), I, 420.
Mombercelo, I, 465, 494 ; II, 9.
MOMBERSELO (ANTONIO DE). Malvezzi demande son rappel, I, 493.
Mombiara, étape du cardinal San Severino, II, 115.
MOMBRAY, ambassadeur français à Casal, I, 187.
Monistrolo, place milanaise, I, 421.
Monopole du commerce des draps accordé à Secondo d'Asti, I, 485.
Monopoli, I, 4.
Monte Baldo, II, 498.
Monte Brianza, mauvaise récolte en 1499, I, 156 ; II, 296.
Monte Chiurullo, II, 280.
MONTEFELTRE (Les), I, 8.
MONTEFERRARESE (BRAXENON DI), gibelin rallié, II, 171.
Montefiascone, ville, II, 416.
MONTEMERLO (PIER.), membre de l'administration sous Trivulce, II, 316.
Monte Nuovo, I, 281 ; II, 48.
Montepulciano, I, 325 ; II, 386 ; question irritante entre Louis XII et Sienne, II, 400 ; II, 403.
Monte San Giovanni, I, 47.
MONTEYNARD, I, 332 ; va attendre César Borgia à Marseille, I, 175.
Montferrat, I, 8, 50, 53, 81 ; intervention de Maximilien pour Ludovic Sforza, I, 126 ; I, 166.
MONTFERRAT (GUILLAUME DE), mineur, I, 185 ; bonne harmonie avec Ludovic Sforza, I, 185 ; négociations matrimoniales avec les Gonzague, I, 187 ; I, 250 ; I, 277 ; refus de loger les troupes françaises, I, 395 ; autorise Trivulce à tenir garnison à Felizzano, I, 503 ; II, 168, 324, 347, 394 ; tenue des Etats de Montferrat, II, 395 ; définitivement rallié à la France, II, 396.
MONTI (FRANCESCO DELLI), envoyé napolitain à Maximilien, I, 119, 367 ; I, 373 ; II, 138 ; agent pour le compte de Ludovic en Allemagne, II, 102, 111, 112, 113 ; agent napolitain à Milan, II, 146 ; son activité inutile en Allemagne, II, 407 ; son opinion sur l'avarice de Ludovic Sforza, II, 111 ; combat dans l'armée sforzesque, II, 114 ; son aventure à Vigevano, II, 169.
Lettres à Ludovic Sforza, 16 juillet 1498, I, 365 ; 28 novembre 1499, II, 407 ; 24 et 26 janvier 1500, II, 113, 117.
MONTI (HIERONIMO DA), négocie avec le château de Pizzighetone, II. 71 ; podestat de Treviglio, II, 175.
MONTIGLIO (DOMENICO DA), agent milanais en France I, 458.
Montils-lès-Tours (traité de) I, 14, 35; inaugure une période diplomatique, I, 35, 36.
Montmélian (Savoie), I, 486.
MONTOISON, gouverneur français de Lodi, II, 192, 194 ; sa conduite licencieuse, II, 263 ; représente l'influence française à Lodi, II, 277 ; co-commissaire pour recevoir les places vénitiennes, II, 280 ; ambassadeur à Venise, II, 301, 443, 455 ; propose l'échange de Crémone pour Mantoue, II, 477.
MONTPENSIER (famille), I, 62, 214.

MONTPENSIER (LOUIS DE), II, 364.
— (CLAIRE DE), accueil cordial à Trivulce en France, II, 319 ; II, 372, 373, 375.
Montrichard, I, 278.
Monza (Castello di), préparé pour recevoir le marquis de Mantoue, I, 212.
— (Ville), garnison française, II, 86, 198 ; prison de Hier. Trivulzi, II, 132; rachète son trésor, II, 153 ; occupée par les Vénitiens, II, 196.
MORBEGNO, podestat Milanais, I, 156.
Morbegno, Ludovic y rencontre des troupes allemandes, II, 90 ; ruiné par Ludovic dans sa retraite, 100.
MORE, surnom de Ludovic Sforza, I, 42.
MORÉE (DESPOTE DE), I, 163.
MORELLO, son opinion sur Maximilien, I, 76, 114.
MORESINI (GIOVANNI), I, 274 ; ambassadeur milanais en Hongrie, I, 145 ; à Berne, I, 147 ; I, 159 ; II, 52 ; ambassadeur en Suisse, en janvier 1500, II, 109 ; envoyé aux électeurs, II, 139.
MOROSINI (Fr.) envoyé à B. da Corte, II, 74 ; II, 213 ; envoyé à Trivulce, II, 215 ; conseiller de Trivulce, II, 316 ; lettre au gouvernement provisoire de Milan, II, 218 ; 6 et 7 septembre 1499, II, 451, 481.
MORGANTE, courrier vénitien, I, 270, 293, 302.
MORGANTE, ingénieur, I, 424 ; II, 8.
MORO (CRISTOFALO), provéditeur honoré à Lodi, II, 189, 192, 194 ; reçu à Ferrare, II, 353.
MORONE (GIROLAMO), secrétaire ducal, II, 287 ; rallié, II, 291 ; avocat fiscal, II, 334.
MOROSINI (DOMENICO), II, 474.
— (G.), magistrat vénitien à Crémone, II, 190.
MOROSINI (MARC.ANT.), ambassadeur en Allemagne, I, 66, 273, 274, 275, 412; plus empressé pour accepter les fonctions de provéditeur, I, 416 ; provéditeur, *ibid.* ; négocie avec Crémone, II, 64 ; gouverneur de Crémone, II, 66 ; défend cette négociation, II, 70 ; solde des Suisses, II, 110, 423 ; visite le château de Crémone avec Beaumont, II, 424 ; projet de partage de l'Italie padane, II, 475.
— (NICOLO), I, 416.
— (PIER), avogador, II, 304.
— (VIDO), II, 30 ; payeur de l'armée vénitienne, I, 416.
Mortara, place approvisionnée en blé, I, 426, 460 ; garnison renforcée, I, 431 ; II, 4, 128 ; combats dans les environs de Mortara, II, 165 ; violences des soldats Français, II, 167 ; II, 173 ; victoire de Payennes, II, 176, 178.
MOTELLA (TADDEO DELLA), I, 404 ; va de Brescia à l'armée, I, 413 ; II, 33, 55, 189.
MOZANICA (LORENZO DI), officier milanais, I, 105, 140 ; rédige la patente du marquis, I. 209 ; maison à Vigevano, II, 163 ; I, 429 ; se rend, II, 55 ; prête au gouvernement français, II, 247 ; pillage de sa maison par les Gibelins, II, 251 ; condamné à l'amende par Ludovic Sforza, II, 285 ; conseiller de Trivulce dans les affaires militaires, II, 316 ; II, 375.
MUFFI (G.), lettre au marquis de Mantoue, 8 septembre 1499, II, 65.
MUSTACHI (MICHIEL), chef d'estradiots, I, 407.
Muzia (*La*), canal milanais, II, 284.
MYOLANS, I, 156, 158, 390, 397, 479, II, 11. *Voir* La Palice.

N

NACCI (CESARE DI), évêque d'Amerino, lieutenant du cardinal Borgia, II, 379.
NALBE (B.), secrétaire napolitain, I, 362.
NALDINO, envoyé à P. Colonna, I, 378.
Nancy (banquet de), I, 40.
Nantes (citadelle de), I, 330.
Naples. Expéditions françaises contre —, I, 4, 17, 18 ; décadence intérieure, I, 62, 63 ; guerre franco-napolitaine de 1495, I, 62 ; politique de Naples à l'égard de Louis XII, I, 364, 365 ; ambassades napolitaines, I, 368, 369, 370, 371 ; II, 405, 408 ; négociations franco-espagnoles contre Naples, II, 480 ; Naples dans la ligne de Souabe, I, 130 ; politique à l'égard de Ludovic Sforza, I, 373 ; II, 115, 146, 405, 407, 408, 465 ; II, 403.
Naples (Castello-Nuovo), I, 47 ; l'Œuf, I, 47.
— (Cardinal de), I, 327.
— JEANNE DE, 13, 34.
NASSAU (Comte de), I, 137, 140, 146.
NATURELLI (FILIBERTO), ambassadeur impérial à Rome, I, 323.
Naupacte, II, 454.
Naveri, II, 25.
Naviglio grande de Milan ; détourné par Ligny, II, 128, 148.
NAZARI (P. DE), procès célèbre, II, 335.
NEGRO (ZORZI), secrétaire vénitien, I, 416.
Nepi, I, 361 ; rendu par Ascanio Sforza à Alexandre VI, II, 103.
NERO (B. DEL), décapité à Florence, I, 65
NESSON (JAMET DE), ambassadeur mantouan, I, 215 ; II, 363, 367, 415 ; lettres au marquis de Mantoue, 1499, 29 octobre, II, 237, 338 ; 31 octobre, II, 237 ; 2 novembre, II, 492 ; 4 novembre, II, 493 ; 19 décembre, II, 450, 465, 493 ; 1500, 12 janvier, II, 121, 494.
Nettuni, I, 362.
NEUCHATEL (M. DE), administrateur français, II, 135, 260.
Neufchatel, II, 494.
NIBBIA (CORNELIO DI), ambassadeur de Ludovic Sforza, I, 393, 401. Lettres de — à L. Sf., 1499, 29 juillet, I, 180 ; 31 juillet, I, 395 ; 3 août, I, 393, 395 ; 4 août, I, 454 ; 16 août, I, 158, 401 ; II, 8.
NICOLA, barbier de Milan, II, 242.
NICOLAS V. Année jubilaire, I, 359.
NICOLAUS, magister, otâge pavesan, I, 455.
Nicopolis, (bataille de), I, 82.
Novare, I, 239, 241 ; croyance à une attaque des Français, I, 400, 430 ; impositions extraordinaires de Ludovic Sforza, II, 44 ; envoi d'artillerie à Milan, II, 48 ; II, 86, 126 ; campagne autour de —, II, 128, 136, 162, 165 ; assaut, II, 170, 171, 172 ; épisodes de l'assaut, II, 171 ; défense des Français dans —, II, 172 ; blocus II, 172 ; émotion produite par cette attaque, II, 173 ; capitulation et prise, II, 174, 175 ; bataille de Novare (8 avril), II, 182 ; retraite de Ludovic Sforza à —, II, 183 ; désertion de l'armée de Ludovic, II, 183 ; blocus, II, 183, 184 ; Ludovic et les Suisses à —, II, 184 ; défilé des Suisses, II, 185 ; fausses nouvelles sur la bataille de Novare, II, 187 ; occupation militaire, II, 270, 271 ; ralliée à Louis XII, II, 275 ; hostilité à Trivulce, II, 275 ; II, 463, 485.
— Porta San Stefano à —, I, 99.
— (Guerre de), I, 70, 99 et suiv., 319.
Novarese, I, 99, 184.

Novi, I, 425, 431, 459, 465 ; dégarnie de troupes par Galéas San Severino, II, 13.
NOYER (SIMON), français pris à Corbetta, II, 126.
NUREMBERG (évêque de), ambassadeur en France, II, 501.
Nurie, II, 497.
NUVOLARA (Comtes de), I, 206.

O

OBALDONE (LE PRÉVÔT D'), arrêté à Brescia, II, 298.
OCCAM (LE BAILLI D'), I, 18.
OCCHIO (GASPAR DELL') délivré dans l'émeute de Caravaggio, II, 304.
ODAULX (F. D'), français mort devant Novare, I, 180.
ODDONE d'Incisa, voir Incisa.
ODET, capitaine gascon, I, 388, 391, 397, recrute des Gascons, I, 387.
Oglio, fleuve, I, 414, 421, dégarni et regarni d'artillerie, I, 426 ; incursions sur l' —, I, 452 ; marches militaires des Vénitiens, I, 286 ; passage des Vénitiens (25, 26 août 1499), 54.
OGNISSANTI (PRÉVÔT D'), prisonnier à Brescia, II, 299 ; menacé de mort, II, 307.
OLDINI, envoyé de Crémone à Mantoue, II, 67.
OLIARI, notaire à Pavie, I, 84.
Oltra Po, province milanaise, mal défendue, I, 421 ; garnie de troupes, I, 431.
OMATE (J. P. DE), cousin des Visconti, II, 253.
Onze (combat des), I, 19.
OPICINI, I, 99.
ORANGE (PRINCE D'), I, 398, 399, 496.
ORFEO (LORENZO D') ; Ludovic Sforza veut l'envoyer comme ambassadeur en France, I, 468 ; Gibelin, sauvé de la potence par A. Della Somaglia, II, 285.
ORGYE (JEAN D'), I, 441.
ORIO (HIERONIMO), I, 274.
ORLANDI, Giov., ambassadeur pisan à Milan, II, 441.
ORLÉANS (Droits des) en Italie, I, 53 ; leurs origines, I, 80.
ORLÉANS (CHARLES D'), prisonnier en Angleterre, I, 85 ; ses prétentions après 1447, I, 89, 90 ; sa politique en Italie (1447), I, 91 ; voyage à Asti, *ibid.* ; seconde campagne (1447), I, 93 ; guerre avec les Sforza, I, 98 ; épouse Marie de Clèves, I, 86 ; opposition à Louis de France, I, 88 ; projet de partage du Milanais avec le dauphin Louis, I, 94.
ORLÉANS (LOUIS I, D'), I, 34, 82.
ORLÉANS (LOUIS II, D'), (Louis XII), rouvre la question de succession en 1484, I, 96 ; aidé et abandonné par Venise, I, 96 ; intrigue avec Venise et Florence, I, 97 ; ambassadeur à Venise, I, 95, 139 ; sympathies vénitiennes pour lui, I, 243 ; conversation avec Morello, I, 76 ; amiral de Charles VIII, I, 96 ; malade à Asti, *ibid.* ; ses projets belliqueux contre Ludovic Sforza, I, 98 ; siège de Novare, I, 99 ; refuse d'accepter la paix franco-milanaise, I, 99 ; veut reprendre la guerre et abandonne son projet, I, 100. Voir LOUIS XII.
ORSINI (CARLO), condottiere vénitien, I, 404, 406, 422 ; I, 406 ; envoyé à Venise, II, 188 ; prend J. de Gonzague et autres, II, 300 ; perd des prisonniers, II, 300 ; est à Plaisance, II, 192.
ORSINI (CARDINAL), I, 145 ; visité par les Siennois, II, 399.
ORSINI (famille), I, 100, 168.
ORSINI (VIRGINIO), I, 62.

Orzi (*Gli*), place de Lombardie, I, 415, II, 30.
Orzinuovi, *ibid*, I, 414.
OSIMO (MANFREDO DA), I, 84.
Ospedale Maggiore (à Milan), prieur assassiné, II, 264.
Osti des territoires vénitiens; leurs mauvaises dispositions, I, 414.
Ostie, I, 330, 331; restitué à La Rovère, II, 414; siège par Gonsalve de Cordoue, I, 63.
Otâges demandés aux villes par Ludovic Sforza, I, 455. V. BERNARDINO DA CORTE.
Otrante, I, 4, 63, 278.
Ouest du duché (réaction gibeline dans l'—) en février 1500, II, 275.

P

Padoue, I, 248; II, 498; écuries de l'ambassade française, II, 423.
Pagazzano, occupée par Avogadro, II, 55; occupée par F.-B. Visconti, II, 308.
PALAIN DE POURNECHAL, conseiller de Charles VIII, I, 55.
PALATIN (Comte), traite avec Louis XII, I, 144; II, 149.
PALÉOLOGUE, I, 81.
Palestro, II, 128.
Palio d'autel offert à G. d'Amboise, II, 359.
PALLAVICINI (Antonio Maria), envoyé milanais en France, I, 228; II, 187; prisonnier à Brescia, II, 36, 299; gouverneur de Tortone, II, 10; II, 86; envoyé par Trivulce à Bellinzona, II, 118; II, 79, 126, 136, 257, 280; créancier du gouvernement français, II, 247; caution de F.-B. Visconti, II, 309; II, 371, 446; reçoit des donations de Louis XII, II, 284; protège Marchesino Stanga, II, 297 et F.-B. Visconti, II, 308; commensal de Trivulce, II, 315; II, 450.
— (GALEAZZO), employé à l'armée, I, 433; commandant dans l'armée française, II, 86, 136, 181; amnistie que lui offre Ludovic Sforza, II, 286.
— (HIERONIMO), évêque de Novare, sénateur milanais, II, 334.
— (ORLANDO), I, 421, 447; fortifie Crémone et Soncino, II, 25, 26; lettres à Ludovic Sforza, 5 août 1499, I, 411, 447; 28 août 1499, I, 447; II, 26; 7 août, I, 433; II, 26; ses possessions à Casalmaggiore et Marignan brûlées et pillées, II, 193, 199; II, 194.
PALLAVICINI (Famille de Parme), II, 269.
Palleschi, I, 13, 65.
PALMIER (JEAN), conseiller de Charles VIII, I, 46.
PALMIERI ou Palmaro (ANGELO), négocie avec Ligny, II, 402; ambassadeur napolitain à Venise, II, 406, 464.
PALUDE (BIANCHINO DI), signe la capitulation du Castello de Milan, II, 77; podestat de Valenza, II, 78.
Pandectes; leur usage au XVe siècle, I, 81.
«*Pangrande*!», cri populaire à Milan, II, 244.
Panigarola (les registres), 20.
PANIGAROLA (Ag.); lettre à Ludovic Sforza, 26 juillet 1499, I, 428; surveille les ports du Pò, I, 428; avocat des Astesans, I, 487.
Panchavara, port du Pò, I, 428.
PARENT (RÉNIER), vicomte de Rouen, II, 482.
Paris (Avis de), 30 juillet 1498, I, 24, 192.
Parlement de Milan. Repousse diverses plaintes des Milanais, II, 264.
PARMA (BONAVENTURA DI), agent se-

cret milanais, I, 479, commensal de Trivulce, II, 315. Lettre à Ludovic Sforza, 4 janvier 1499, *ibid.*

Parme. Inspection de la citadelle, I, 421; se rend à Louis XII, II, 53, 267; exaction de Ludovic Sforza, II, 269; querelle douanière avec Ferrare, II, 269; tumultes, II, 270; évolution vers la France, II, 278; amende, II, 281.

Gouverneur de Parme à Ludovic Sforza, 16 juillet 1498, I, 222.

Parmesana, I, 420; levées de troupes, I, 433; logement de troupes, II, 86; troubles, II, 273; II, 284.

Patronat politique de l'Italie, I, 49.

PAVIE (COMTE DE), I, 106, 120, 131, 210.

— (Comté de) érigé en principauté, I, 120; I, 357.

Pavie (ville), ralliée à François Sforza, I, 90; dégarnie de troupes, II, 48, 51, 267; séparatisme à Pavie, II, 268; soumise à Louis XII, II, 268; retour à Ludovic Sforza, II, 275; sac de ses faubourgs, II, 279; amende, II, 282.

PAULE (FRANÇOIS DE), I, 46.

PAULETO ALBANESE, condottiere Milanais, 445.

PAULITZA DE CATTARO, condottiere Vénitien, I, 410.

PAZZI, I, 13, 41.

PAZZI (EVÊQUE DE) ambassadeur florentin en France, I, 222; rappelé à Florence, I, 224, 351. Lettres de C. de Pazzi et Soderini à la Seigneurie de Florence, 17 septembre 1498, I, 268; 22 septembre 1498, I, 23; 30 juin 1499, I, 306; 6 juillet, I, 482; 10 juillet, I, 425; 13 juillet, I, 461; 16 juillet, I, 316; 17 juillet, I, 394; 20 juillet, I, 500, 505; 22 juillet, I, 451; 23 juillet, I, 219, 396; 24 juillet, I, 453; 25 juillet, I, 398; 26 juillet, I, 500; 27 juillet, I, 231; 26 et 31 août, II, 205, 384; 29 août, II, 57; 2 septembre, II, 288; 3 septembre, II, 283; 24 septembre, II, 348; 26 septembre, II, 392; 30 septembre, II, 206; 4 novembre, II, 291; 30 novembre, II, 401.

PEDETTO, capitaine milanais, II, 21.

Pélerins français maltraités, II, 374.

PELLETA (BENEDETTO), astesan, I, 459.

Pénurie financière de Ludovic Sforza, I, 463.

PENZONO (H.), envoyé à Arniti, I, 472.

PEPI, ambassadeur siennois à Ludovic Sforza, II, 402; lettre à la seigneurie de Sienne, 27 février 1500, *ibid.*

— (FRANCESCO), ambassadeur florentin à Milan avec Soderini, I, 221; quitte Milan, II, 385; lettres à la Seigneurie de Florence, 1er juin 1499, I, 313; 4 juin, I, 227; 10 juin, I, 499; 15 juin, I, 227; 20 juin, I, 227; 25 juin, I, 227; 29 juin, I, 194; 1er juillet, I, 230; 3 juillet, I, 426; 10 juillet, I, 187, 458, 499; 14 juillet, I, 449, 498; 16 juillet, I, 448; 19 juillet, I, 436, 450, 505; 20 juillet, I, 231, 428, 503; 22 juillet, I, 195, 449, 504, 505; 24 juillet, I, 396; 25 juillet, I, 499; 26 juillet, I, 436; 27 juillet, I, 231; 28 juillet, I, 508; 31 juillet, I, 231, 430, 432, 445; 20 août, II, 38; 24 août, II, 15; 26 août, II, 385; 29 août, II, 35, 37, 56; 31 août, II, 41, 47, 48, 49; 2 septembre, II, 36, 49, 51, 73, 385; 3, 4, 5 septembre, II, 51, 61, 62, 385; 7 septembre, II, 51, 75, 385; 18 octobre, 25 novembre, II, 386; 30 novembre, II, 387; Pepi, ambassadeur à Rome; 23 mars et 6 avril 1501, II, 419.

PERAUD (RAYMOND), cardinal de Gurck, I, 343, 356, 359.

PERLINO (GIOACHINO), I, 456.

PÉROT DE LA HAYE, lieutenant de Payennes, II, 176; lettre à Ligny, 22 mars 1500, II, 176.

PÉROT DE PAYENNES, II, 176; envoyé

à la poursuite de Ludovic Sforza, II, 182.
PEROSA (BRAZO DI), condottiere vénitien, I, 404.
PEROUSE (*Cardinal de*), prétendue mission en France, I, 334.
Perpignan (troupes françaises à), I, 385.
PERRON DE BASCHI, I, 319.
Pesaro, I, 18 ; II, 115, 367, 419, 472, 473.
— (CAMILLA DI), nourrice des enfants Sforza, II, 293.
— (NICOLO), I, 6.
Pescarolo, II, 57.
PESCHERA (G.) agent mantouan, I, 197,
Peschiera, I, 201.
PETACHAR, homme d'armes pris à Novare, II, 296.
« PETIT SEIGNEUR », capitains français, II, 165 ; surveille le blocus de Novare, II, 184.
PETRAPLANA. Voir PIETRAPLANA.
PÉTRARQUE, I, 12.
PETROBONI, agent milanais ; lettres à Ludovic Sforza, 13 mars 1499, I, 142; 3 mars, I, 151 ; 31 mai, I, 390.
PETRUCCI (P.), I, 4, 6 ; hésitant à l'avènement de Louis XII, I, 171 ; I, 232, 233, 320, 328 ; négociations avec Ligny, II, 402, 403.
Pézénas, I, 21.
PEZENIN (EL), soldat pris à Novare, II, 296.
PHILIPPE AUGUSTE, I, 31.
PHILIPPE LE BEL, I, 31.
PHILIPPE VI, I, 52.
PHILIPPE II, duc de Savoie, I, 173.
Piadena, I, 449 ; II, 362.
« Piagnoni », I, 65.
Piazza San Marco, à Venise, II, 442.
Picardie. Doublement des garnisons, I, 403.
PICCOLOMINI, ambassadeur siennois à Venise, II, 395.
PIENNES, employé en Montferrat, II, 395 ; surveille des armements à Gênes, II, 455, 482.
PIE II. Année jubilaire ordonnée par lui, I, 359.
PIER LEONE, protégé indigne de Louis XII, II, 446.
PIERO (ALVIXE DA), officier vénitien, II, 463.
Pierre Encise (forteresse de), II, 202.
PIER ZOANE, messager de La Rovère, I, 247.
PIETRAPLANA (J. DE), recruteur en Suisse, I, 438 ; en Allemagne, II, 17 ; à Trente avec Ludovic Sforza, II, 90.
PIETRASANCTA (F. DE), I, 40, 277 ; envoyé en France, I, 476, 479 ; II, 404.
PIETROBONO, astrologue du duc de Ferrare, II, 41.
PIGNA (ALBERTO DELLA), secretaire ferrarais, I, 194 ; I, 316.
— (STEFANO DELLA), astrologue, I, 351.
PIGNATELLI, ambassadeur napolitain à Rome, II, 406.
PII (ANTONIO DE), capitaine vénitien, I, 411, II, 33, 55 ; occupe Treviglio, II, 191,
PINI DA BERGAMO, connétable vénitien, I. 410.
PIOMBINO, I, 8 ; ambassade de P. Somenzi, I, 220.
— (Canal de), I, 358.
PIOMBINO (Seigneur de), condottiere milanais, I, 420, 422.
PIROVANI (MAFFEO), diplomate milanais, I, 28 ; ambassadeur à Turin, I, 174, 176 ; non remplacé en Piémont, I, 177 ; rencontre les ambassadeurs florentins à Turin, I, 223 ; son opinion sur les négociations vénitiennes, en France, I, 255 ; confidences de Langlois, I, 245 ; ses espionnages I, 459 ; communique la nouvelle de la mort de Charles VIII, I, 467 ; protestation contre la guerre de Bourgogne, I, 470.

Lettres à Ludovic Sforza, 1498, 14 avril, I, 467 ; 29 avril, I, 245 ; 1er mai, I, 169 ; 6 mai, I, 255, 382 ; 27 mai, I, 183 ; 29 mai, I, 469 ; 16 juin, I, 27 ; 19 juin, I, 402 ; 20 et 21 juin, I, 28, 29 ; 30 juin, I, 186 ; 12 juillet, I, 183 ; 23 juillet, I, 183 ; 27 juillet, I, 223 ; 6 août, I, 10 ; 21 août, I, 172, 262, 368 ; 18 septembre, I, 248 ; 20 septembre, I, 262, 269 ; 26 septembre, I, 263 ; 5 octobre, I, 269 ; 12 novembre, I, 370 ; 16 novembre, I, 265 ; 1499, 30 janvier, 30 janvier, I, 386, 387.

Pisani (Domenego), ambassadeur vénitien désigné pour Milan, I, 240, 317, 510.

Pisani (G.), ambassadeur vénitien en en Allemagne, I, 242.

— (P.), co-podestat à Crémone, II, 190 ; candidat à l'ambassade de France, II, 438.

Pise, I, 17 ; campagne de Pise, I, 18 ; situation politique, I, 219 ; passage d'Alamanni, I, 169 ; ambassade à Louis XII à son avènement, I, 171 ; sa diplomatie, en 1499, I, 219 ; I, 241 ; brouille de Ludovic Sforza et de Venise à son sujet, I, 255, 259, 269 ; question de la cession de Pise aux Florentins, II, 389 ; situation diplomatique à l'égard de la France II, 411 ; lettre à Louis XII, 26 mai 1498, I, 171.

Pitigliano, I, 4 ; attaque Ravenne, I, 211 ; son espionnage, I, 236 ; négociations avec Ludovic Sforza et Venise, I, 404, 405 ; mécontentement de Venise contre lui, I, 406 ; I, 410 ; ses exigences en août 1499, I, 413 ; veut commencer la guerre, I, 416, 420 ; faits de guerre, II, 30, 33 ; demande l'attaque de Crémone, II, 55 ; faits de guerre, II, 188, 192, 195, 272 ; protestation contre des arrestations arbitraires, II, 306 ; inspection des frontières, II, 465.

Pitta (Fr. del), ambassadeur pisan à Louis XII, II, 411.

Pizleone, lettre au gouvernement provisoire, II, 268.

Pizzighetone, renvoi d'un gouverneur rebelle, II, 26 ; capitulation, II, 58, 71 ; installation d'un capitaine vénitien, II, 58 ; II, 71 ; hésitations politiques, II, 189, 192 ; bombardement, II, 460.

Placentin. Logements de troupes françaises, II, 86.

Placidio, secrétaire de Trivulce, I, 293 ; II, 429.

Plaisance, se rend à Louis XII, II, 53 ; prise par les Vénitiens, II, 175 ; agitation séparatiste, II, 194 ; se rapproche de Ludovic Sforza, II, 273 ; émeute contre Venise et Carlo Orsini, II, 196 ; restitution à Louis XII par Venise, II, 196 ; II, 267 ; adjudication des impôts, II, 270 ; domination des guelfes, II, 274 ; fidélité à la France, II, 278, 279.

Planet (Olivier de), II, 135.

Plessis-les-Tours, I, 60.

Plumech (Dietrich de), II, 494.

Pô. Construction d'un pont sur — près Valenza, I, 424 ; blocus d'Alexandrie. II, 12.

Pogge (anecdote dans le goût de), I, 223.

Poggio (Filippo del), officier de finances milanais, II, 450.

Polesine, ancienne possession ferraraise occupée par Venise, II, 350.

Polhaim (W. de), I, 73.

— (B. de), évêque de Vienne, II, 370.

Pont-de-Beauvoisin, I, 251.

Pont-Saint-Ange, lieu de pendaison, II, 417.

Ponte corrono, pris par les Français, II, 9, 37.

Pontesturla, I, 400.

Pontevico, I, 428 ; II, 28 ; émeute, II, 60.

Pontedoglio, II, 31.

Pontremoli. Ville faisant partie de la dot de Bianca Visconti, I, 87.
PONTREMOLI (P. F.), valet de chambre de Ludovic Sforza, II, 201 ; fournit des renseignements à Arluno, II, 204,
PONTREMOLI (LUCA DI), ambassadeur ferrarais à Trivulce, II, 356 ; jugement ironique sur Trivulce, II, 319 ; bien accueilli à Milan, II, 356 ; négociation avec le Sénat de Milan, II, 357 ; lettre au duc de Ferrare, 6 mai 1500, II, 325 ; 8 mai, II, 202, 296; 21 mai, II, 319 ; 5 juin, II, 358, 336, 404.
PONTREMULO (L. SERAPTO DI), II, 443.
PONZONE (famille) de Crémone, partisan de Ludovic Sforza, II, 190 ; leur maison à Crémone, II, 288.
PONZONO (C.), directeur du Naviglio Grande, II, 223.
« Popolo grasso e minuto », I, 14.
POQUEDENARE (capitaine), I, 397; II, 81.
Porlito, I, 26.
PORRI (PROTASIO DE'), religieux milanais, I, 486.
PORRO (CESARE), résident à Bellinzona, lettre à Ludovic Sforza, 29 juin 1498, I, 148 ; avril, 8 et 24, I, 148; 2 mai, I, 149.
PORRO (H.), capitaine vénitien, I, 422.
— (VINCENZO), prisonnier à Brescia, II, 299.
Porta Ceresa, garnison allemande de Mantoue, II, 375.
Porta Giovia, cygnes blancs dans les fossés, I, 11 ; peintures allégoriques, I, 71 ; II, 73, 237.
Porta Nuova, I. 430 ; station de Ludovic Sforza à sa rentrée, II, 130.
Porta Orientale, II, 121.
Porta Romana, quartier guelfe, II, 15, 46.
Porta Ticinese, II, 231 ; alerte du 28 janvier 1500, 249 ; II, 263.
Porta Vercellina, II, 169.
PORTINARI (MANETTO), II, 387 ; lettre à la Seigneurie de Florence, 11 décembre 1499 ; II, 387.
Porto Annono, dévasté par les Turcs, II, 98.
PORTO ANNONO (LUCA DI), ses avis, 13 octobre 1499, II, 99.
Porto Ercole, I, 362.
Portugal. La question de succession royale préoccupe Maximilien, II, 502.
PORZIO (LODOVICO). Trahison au Castello, II, 157, 307 ; stupidité de sa conduite, II, 307.
Possession directe de l'Italie (Système de), I, 52.
Poste. Rapidité des p. franco vénitiennes, I, 224, 301. Etablies entre la France et Milan, II, 340.
Pouille, I, 365 ; II, 469.
Pouvoir royal, II. 323.
POZZO (AUGUSTELLO), I, 456,
PRATI (LODOVICO), lettre à Ludovic Sforza, 12 juillet 1499, I, 457.
PRATO. Jugement sévère sur Bern. da Corte, II, 81.
PREDA (GROV. ANT.), camérier ducal, envoyé à Gènes, I, 490, 491 ; lettre à Ludovic Sforza, 1er juin 1499, I, 491.
PREFET DE SINIGAGLIA, I, 330.
PREGADI de Venise, I, 4, 20, 273, 274 ; II, 1 ; lettre aux ambassadeurs vénitiens, 28 septembre 1499, II, 436 ; 12 octobre 1499, II, 436 ; discussion d'un projet de partage de l'Italie Sept., 26 avril 1500, II, 472 ; délibérations du 23 novembre 1499, II, 493; leur colère contre le marquis de Mantoue, I, 207 ; séances bruyantes, I, 260; discussion de l'alliance franco-vénitienne, I, 265, 281, 283, 284 ; audience du 29 juin 1499, I, 306 ; rappel de Lippomano, 24 juillet, I, 507 ; renvoi de Latuada, I, 510; préparatifs militaires, II, 29, 31, 65 ; blâme des conditions de la capitulation de Crémone, II, 70 ; vote de nouvelles mesures défensives au retour de Ludo-

vic Sforza, II, 188 ; ordre d'arrêter les gibelins fugitifs, II, 297 ; extraditions accordées, II, 302 ; pour Marco de Martinengo, II, 302 ; opinion sur les *huomini di avventura*, I, 406 ; élections, I, 416 ; affaire du marquis de Mantoue, II, 427, 429 ; félicitations à Trivulce, II, 433 ; rappel d'ambassadeur, II, 437 ; instructions à Dolce, 10 décembre 1499, II, 439 ; réception d'Etienne de Vesc, II, 444; récompense du zèle d'un carme, II, 446 ; II, 464, 473, 474.

Préparatifs de Louis XII, terminés en août 1499, II, 1.

Preti (Donato de'), ambassadeur mantouan, I, 25, 28, 215 ; II, 429 ; lettres au marquis de Mantoue, 1498, 13 avril, I, 168, 28 avril, I, 24, 182 ; 8 mai, I, 241, 12 mai, I, 469, 222 ; 22 mai, I, 469.

« Principes libertatis » à Milan, I, 90.

Prie (Aymar de), II, 170 ; blessé sous Mortara, II, 176.

Priminengo, village vénitien, I, 421 ; II, 54.

Prioli (Constantino), I, 275, 286 ; II, 442, 475.

Prioli (Nicolo de'), provéditeur du château de Crémone, II, 188, 190 ; bon traitement qu'il fait à Lucio Malvezzi, II, 299.

Procession à l'entrée de Louis XII à Milan, II, 234.

Procuraties, I, 281, 419.

Projets de partage de Louis XII en Italie avec Venise. II, 356, 470, 471, 472 ; leur échec, II, 478.

Promondino, estradiot, I, 408.

Prophéties annonçant le retour de Ludovic Sforza, II, 241.

Provana, ambassadeur savoisien en France, II, 421.

Provéditeurs. Leur départ pour l'armée, I, 306 ; élection de p. pour Brescia, I 307 ; explication du plan de campagne aux Pregadi, II, 57.

Provence. Gouverneur de P., I, 297 ; flotte de P. effraie Frédéric de Naples, I, 376 ; mesures de défense, I, 292 ; armements de Charles VIII, I, 402.

Ptolomeo, secrétaire mantouan, I, 215.

Ptolomei, ambassadeur siennois à Milan, II, 397.

Pucci, I, 65.

Pusterla (Baldassare), I, 136 ; commissaire général de l'armée milanaise, I, 443 ; membre de la commission financière, I, 461 ; du conseil de régence, II, 212 ; sa mort, II, 283 ; confiscation de ses biens, II, 293.

Pusterla (J. de). Lettre à Ludovic Sforza, 1er septembre 1499, II, 51.

Q

Quargiento, occupé par Trivulce, I, 503.

Quartari, fourrier du roi, II, 232.

Quartieri (F. de), agent à Crémone, II, 63, 68 ; demandes personnelles, II, 69.

Quatordexe, I, 500 ; approvisionnement de blés, I, 503 ; pris par Trivulce, I. 503 ; II, 9.

Querini (Marco), I, 415.

Quinzano, I, 415 ; II, 28.

R

RABIA (CRISTOFORO) envoyé à Lugano, I, 272.
RABOTEAU (JEAN), conseiller de Charles VII, I, 59.
RAGUSE (ARCHEVÊQUE DE), ambassadeur I, 322, 326.
RAIMUNDI (RAIMUNDO), I, 119, 139; envoyé par L. à Brixen, II, 91; Lettres à Ludovic Sforza, 1498, 6 mai, I, 104; 20 juin, I, 105; 17 novembre I, 106.
RAMAZOTO DE BOLOGNE, connétable vénitien, I, 410.
Rapallo, (combat de), I, 47, 96.
« *Rason Vecchie* », I, 304; II, 423.
« *Rason Nuove* », I, 317.
Raspurch (bataille de), I, 153.
Ravenne. Le marquis de Mantoue refuse de la secourir, I, 211; I, 344; concentration de troupes, I, 410; II, 470.
RAVENGA, condottiere espagnol, I, 409.
RAVENSTEIN, I, 19, 21; gouverneur de Gênes, II, 199; II, 371; aux eaux, II, 455.
Rebecco, place rasée par Ludovic Sforza, I, 447, II, 45.
RECANATA (cardinal), imposé extraordinairement, II, 27.
Recrutement des troupes par Louis XII, I, 387.
Regale (*Porta*), à Lodi, I, 446.
Reggimento de Bologne, I, 335.
REGGIO D'EMILIA, I, 170; II, 356, 385.
Regiana, I, 437.
REGNAULT DE SAINT-CHAMANS, I, 352.
REGULANO (TOMMASO), envoyé napolitain, I, 370.
Reims, I, 139.
REIMS (Cardinal de), I, 167.
Renaissance Italienne. Ses caractères politiques, I, 2; son caractère individualiste, I, 20.
Renaissance du Milanais sous le gouvernement français, II, 341.
RENUZZO, I, 420.
Répartition des impôts en Milanais, II, 339.
Resena (*La*), cantonnement français en Ferrarais, II, 86.
Rest (bastia de) I, 424.
RESTA (MICHELE)), agent secret milanais, I, 479.
RESTI (ALESSANDRO DE), I, 267.
REZENOLDI, I, 447.
RHODES (ORDRE DE), I, 162; relations avec Louis XII, I, 163, 361; I, 270; I, 299.
Rialto (boutiques sur le), I, 419.
RIARIO, I, 6.
— (OTTAVIANO, I, 216; à la solde de Florence, I, 217,
RIBOLDONE (prévôt de), II, 158.
RIDOLFI (NICOLO) ambassadeur florentin, I, 65; ignore la situation de Florence, I, 229; conseille la corruption diplomatique, II, 386; ses bonnes relations avec Latuada, I, 229, indications sur la politique générale, I, 230; II, 469; jugement sur Maynier, II, 425.
Lettres à la Seigneurie, 1499, 28 juin, I, 229, 401; 5 juillet, I, 215; 5 octobre, II, 386; 9 octobre, II. 449; 18 octobre, II, 226, 330, 448; 21 octobre, II, 450, 459, 470.
RIENZI (COLA DI), I, 12.
RIGAUD D'AURELLE, bailli de Chartres, I, 149.
RIGONI (SIMON). Voir ARRIGONI.
RIMANO (ou RIMINI) (LAZARINO DI), condottiere vénitien, I, 404; congédié par Venise, II, 196; vend un cheval à M. de Beaumont, II, 423.
RIMINI (P. DE), II, 33.

RIMIN (Agent du Sultan à), I, 163.
RIMINI (ville) fournit des troupes aux Vénitiens, I, 410 ; achat tenté par Alexandre VI, II, 415 ; II, 419.
RINALDI (LUCA), ambassadeur en Espagne, I, 119.
RIPOLL (LOYS DE), trésorier napolitain, II, 142; envoyé à Milan, II, 146; II, 407,
RIVA (ZUAM DELLA), I, 404.
Riva, II, 292.
Riviera, menacée par les pirates provencaux, I, 162.
Rivoli. Arniti conseille d'y réunir l'armée française, I, 189 ; II, 230
Rivolta, château, II, 297.
Rivoltasecha, prise par les Vénitiens, II, 57 ; II, 194.
RIZO (DOMENICO DA), condottiere fidèle à Ludovic Sforza, II, 80.
RIZZO (MICHELE). Dirige les procès de haute trahison, II, 307, 327 ; discours solennel dans la cérémonie de l'amende honorable, II, 260, 328 ; sénateur milanais, II, 334 ; envoyé en Allemagne, II, 489; II, 499.
RIZZI. Lettre à Mozaniga, 30 avril 1499, I, 392, 397.
ROBECCO, place milanaise, I, 421, 428.
ROBERTET, trésorier ; opinion sur la paix franco-allemande, II, 504.
ROBERTI (ANTONIO DI) agent mantouan, I, 215 ; II, 429.
ROBINET, I, 19, 384 ; opérations militaires, I, 387, 388, 390, 397, 400, 401, 472 ; II, 373 ; ambassadeur chez l'archiduc, I, 142 ; négociations malheureuses, I, 472 ; II, 2.
Robio près la Sesia, I, 430 ; occupé par Trivulce ; II, 176.
Rocca d'Arazzo, I, 19 ; défenses améliorées, I, 421, 431 ; révolte, I, 448.
Rocca Guglielma, I, 63.
Rocchetta (*La*), I, 26.
Rocchetta (de Milan), II, 49.
ROCHEFORT (G. DE), chancelier, I, 167, 270, 282, 304, 403 ; II, 482.
Lettre à Trivulce, 7 avril 1498, I, 167.
RODIANO. Lettre à Ludovic Sforza, 21 août 1499, II, 9.
ROGIANO, commandant de l'artillerie ferraraise, I, 187.
ROHAN (MARGUERITE DE), I, 86.
ROHAN, capitaine français, I, 105 ; II, 37, 179.
ROMA (FRANCESCO DI), bourgeois milanais, II, 48.
Romagnes (vicaires pontificaux dans les), I, 4, 218.
Romain (Saint Empire), 56.
ROMANO (MARCO DI), milanais, II, 298.
Romano, se rend aux Vénitiens, II, 54.
Rome, acclame le retour de Ludovic Sforza, II, 415.
— Porte San Sebastiano, I, 361.
Romea (Via), I, 457.
Romorantin, I, 358 ; II, 229.
ROQUEBERTIN, envoyé à Mortara, II, 176 ; ambassadeur à Ludovic Sforza, II, 184 ; agent de Ligny, II, 401.
ROSATE ou ROSATO (Ambrosio da), astrologue de Ludovic Sforza, II, 41, 50, 89 ; disgrâcié, II, 162 ; aveu de l'empoisonnement du duc Galeaz, II, 206 ; arrêté dans sa fuite, II, 290.
ROSSANO (LUDOVICO DA), envoyé en Bourgogne, I, 441 ; II, 17 ; meurt au siège de Novare, II, 171.
Rossano (ville) restituée à Ludovic Sforza, II, 407.
ROSSI (FILIPPO), condottiere vénitien, I, 404, 406 ; achat de chevaux, I, 411; fait modifier sa condotta, I, 411 ; I, 414, 420 ; émigré de Milan, I, 435 ; II, 33, 55 ; renseignements confidentiels à Ludovic Sforza, II, 107 ; d'une famille de Parme, II, 269 ; abandonne Venise pour Ludovic, II, 273 ; II, 274 ; refuse de se rallier, II, 279, 289, 369.
— (GIACOMO), gibelin rallié, II, 293.
— (MINO DE'), ambassadeur bolonais

à Milan, II, 377 ; offre une rançon à Louis XII, II, 381.
Rossi (Troilo), II, 284.
Rosso (Il), de Valence, tenta d'entrer à Tortone, II, 276.
Rothelin (marquis de), I, 156 ; recrute dans le canton de Vaud, I, 387 ; ambassade en Allemagne, II, 493, 494 ; négociations secrètes avec Maximilien, II, 494.
Rousset (Aubert Du), lieutenant de la compagnie de César Borgia, I, 390, II, 165, 170.
Roussillon, I, 107.
Roussillon (comte de), II, 179.
Roux de Saint Martin, agent secret de Ludovic Sforza, I, 475.
Roveredo, II, 101, 188, 292, 367, 465.
Rozoni (B.), envoyé milanais à Venise, I, 292.
Rozono, ambassadeur mantouan à Louis XII, II, 363 ; lettres au marquis de Mantoue, 1499, 14 septembre, II, 83, 206 ; 17 septembre, II, 80, 86 ; 18 septembre, II, 80, 90, 93, 191, 219, 226, 314 ; 19 septembre, II, 231 ; 21 septembre, II, 82, 293 ; 24 septembre, II, 227, 239.
Rozum (Conradin de). Son château est occupé par les Suisses, I, 152.
Rubertescha (Compagnia), I, 404.
Ruccellaï, I, 51.
Rudich, capitaine suisse tué sous Mortara, II, 176.
Ruggieri de Reggio, capitaine banni de Ferrare, I, 453 ; Lettre à Ludovic Sforza, 7 août 1499, *ibid.*
Ruine des maisons princières au début du XVIe siècle, I, 10.
Russitano, secrétaire napolitain, I, 376.
Rustezelo (J.-B.), I, 410.

S

Sacco (Le), I, 47.
Sacho (Fr.), recruteur des Suisses, I, 437.
Sacierges (M. de), évêque de Luçon, président du Sénat, I, 178 ; II, 334 ; interdit les conversations politiques, II, 243 ; peu crédule à une invasion milanaise, II, 494 ; refugié dans le Castello, II, 124, 155 ; malade dans le Castello, II, 157; repousse les propositions d'Ascanio Sforza, II, 156 ; reçoit les ôtages milanais, II, 257 ; conversation avec Ascanio Sforza, II, 134 ; porte le Saint-Sacrement, II, 265 ; menacé de quitter le Milanais, II, 326 ; bonhomie de son accueil, II, 335 ; ses conversations avec Della Somaglia, II, 320 ; bonnes relations avec les Florentins, II, 387, 389 ; réclame à Venise les places occupées par elle, II, 196 ; remerciements à Venise, II, 280 ; sa défiance envers Dolce, II, 439 ; reproche à Guidoti la conduite de Venise envers Martinengo, II, 304 ; recommande H. da Melze, 447 ; se dit sûr de la paix entre Venise et la Turquie, II, 483; mépris pour le pape, II, 418 ; pour la vénalité de la pourpre, *ibid.*; son mot sur Maynier à Venise, II, 445 ; fait valoir à Costabili la protection de Louis XII, II, 350; conversations avec Costabili sur Alphonse d'Este, II, 350; estime pour Ferrare, II, 359 ; confidences à Costabili, II, 478; inflexible sur les questions d'argent, II, 368 ; croit à la conclusion de la paix franco-impériale, II, 502 ; éloge de Louis XII, II, 505 ; ses doutes sur la fidélité des Suisses, II, 483 ; cité, II, 249, 257, 260, 317, 325, 327, 359, 380, 384; lettres

de lui à Florence, 4, 18, 26 janvier 1500, II, 388; au marquis de Mantoue, 13 septembre 1500, II, 313.
Safil ligado, II, 446.
SAGRAMORO (Batista), I, 404.
SAINT-AMADOR (M. de), I, 397.
Saint Ambroise, protecteur de Milan pendant le bombardement, II, 160.
Saint André des Alpes, I, 394.
Saint Bernard, I, 182.
Saint Denis (Pélerinage de Louis XII à), II, 123 ; église d'Amboise, I, 340.
SAINT DENYS (cardinal de), I, 328, 363.
Saint Georges (couvent de), à Pavie, détruit, II, 48.
Saint-Laurent, II, 201.
SAINT MALO (cardinal de). Comparaison avec Amboise, I, 326; I, 482, V. BRIÇONNET.
SAINT MARTIN (Comte de), expulsé, I, 277, 278, 476 ; voyage en France, I, 476; entrevues avec Amboise et le cardinal de Gié, I, 476.
Saint Maurice en Valais, II, 145.
SAINT MORIS (BENOÎT DE), I, 54.
Saint Pierre (Domaine de), I, 8.
Saint Pol de Léon (évêque de), I, 178.
SAINT POL (M. de), I, 319.
SAINT PRIEST. Poursuit Ludovic Sforza, II, 89, 154, 171 ; blessé sous Mortara, II, 176.
SAINT QUENTIN (M. de), II, 155, 287 ; inflexible sur le point d'honneur, II, 156.
SAINT SIÈGE. Ses relations avec la France, I, 3 ; avec Ludovic Sforza, I, 319.
SAINT VALLIER. Attend César Borgia à Marseille, I, 332 ; II, 37.
Sant' Agostino d'Asti, couvent, I, 459.
Sant' Ambrogio della Vittoria, II, 254.
Santo Anzolo, II, 129; attaqué par Venise, II, 194 ; rendu à la France, II, 196; II, 296.
SANTO ANZELO (A. F.), condottiere Vénitien, I, 412 ; II, 33, 35.
SANTO ANZELO (ATTENDOLO DI). Son serment, II, 271.
SAN CASSIANO (P. DE), ambassadeur pisan près Louis XII à Milan, II, 411.
SAN CELSO (protonotaire de), II, 217; otâge, II, 247.
— (VISCONTI DI), sa fuite, II, 298.
SANTA CROCE (NIC. DI), un des chefs des Orsini, I, 408.
— (cardinal), envoyé en Angleterre, II, 418, 458.
San Daniele, I, 428.
Sant' Eustorgio, église de Milan. II, 233.
San Francisco, *ibid.*, II, 244.
San Gaggio, I, 65.
San Lorenzo, église de Milan, II, 263.
San Marco, II, 469; procession à—, II, 356.
Santa Maria de li Angeli, I, 496.
Santa Maria di Castello à Milan, II, 498.
— *delle Grazie*, I, 451, 479 ; II, 40, 335, 358.
— *del Paradiso*, I, 250.
— *de' Servi*. Couvent, II, 29.
San Nazaro ; revue de l'armée Sforzesque passée là, II, 162 ; brûlé par les Français, II, 179.
San Pietro l'Olmo, II, 125.
SANTA PRASSEDE (cardinal) envoyé en Hongrie, II, 418.
San Protasio, église de Milan, II, 155,
San Querico, II, 172.
SANTAROSA (Urbano di), II, 194.
San Secondo, I, 447, II, 284.
SAN SEVERINI (famille), soutien du Montferrat à Milan, I, 185 ; II, 187 ; II, 288 ; leurs intelligences dans Mantoue, II, 370 ; se réfugient à Mantoue, II, 375 ; à Ferrare, II, 289,
SANSEVERINESCHI, réfugiés à Mantoue, II, 305.
SAN SEVERINO (ANTONIO-MARIA), I, 288, 406 ; II, 288 ; gibelin réfugié en Allemagne, II, 209 ; commandant de

lances italiennes dans l'armée française, II, 86 ; pris à Novare, II, 296 ; exilé par Louis XII, II, 289 ; lettre à Ludovic Sforza, 16 avril 1498, I, 420.

(Cardinal), I, 449 ; demande un sauf conduit à Alexandre VI pour Ascanio Sforza, I, 362, 363 ; opinion pessimiste sur les défenses milanaises, 451 ; inspecte la défense à Plaisance, I, 442 ; en mission près Galéaz S. Sev. à Alexandrie, I, 451, son retour à Milan, I, 451 ; seconde mission à Alexandrie, II, 23; apprend la vraie situation à Ludovic Sforza, II, 22 ; rétablit l'ordre après l'assassinat du trésorier Landriano, II, 46 ; accompagne L. en Allemagne, II, 50, 95 ; reçoit des instructions de L., II, 115; ambassadeur près Maximilien, II, 142, 143 ; II, 486 ; l'excite contre Venise, II, 210 ; retour en Italie, II, 96, 292, 501 ; querelle avec L., II, 96 ; aide Ascanio Sf. dans l'administration, II, 148.

Lettre à Ludovic Sforza, 25 janvier, 1500, II, 116.

(Fracassa), II, 169 ; repoussé par les Vénitiens comme condottiere, I, 406 ; brouille avec Ludovic Sforza, I, 448 ; abandonne Piadena à L., I, 449, défi à Trivulce, II, 167 ; cru blessé le 9 avril 1500, II, 184 ; ses aventures, II, 288; pris à Novare, II, 296 ; exilé par Louis XII, II, 289; interné à Ferrare, II, 350.

(Galeazzo), I, 197, 431, 450 ; négociateur entre Maximilien et Charles VIII, 69 ; ambassadeur à Ferrare, I, 193 ; I, 464, 475 ; II, 5 ; capitaine général, I, 197 ; généralissime de Ludovic Sforza, I, 455, II, 13 ; son insuffisance dans ces fonctions, I, 452 ; sa prudence excessive, II, 21, 201 ; composition de son armée, I, 431 ; inspection de la frontière occidentale du duché, I, 423 ; son voyage précipité dans l'Ouest, I, 443 ; à Novare, I, 423 ; nouvelle inspection, I, 425, 430; mesures défensives, II, 13; prend des troupes à Bobbio et à Mortara, II, 21 ; veut le 20 août modifier son plan de défense, II, 20 ; adopte le second système de défense, *ibid.* ; incertitude de l'attaque, II, 21 ; envoi de troupes à Incisa, II, 6 ; refuse de comprendre les appels de la Rocca, II, 7 ; envoi de troupes contre la France, II, 10 ; opinion sur la marche de Trivulce contre Alexandrie, I, 500 ; son pessimisme après la perte, d'Annona, II, 8 ; concentration de la défense à Alexandrie, *ibid.*; abandon d'Alexandrie, II, 35 ; ses causes, II, 37 ; refus de l'accueillir à Pavie, II, 48; faux bruit qu'il est mort ou blessé, II, 90 ; intention de défendre Pavie, II, 37 ; en Allemagne avec Ludovic Sforza, II, 50, 95, 163, 291 ; son influence sur Ippolito d'Este, II, 349 ; poursuite de l'armée française, II, 125 ; capitaine général de l'expédition projetée de Maximilien en Italie, II, 498 ; envoyé contre Yves d'Alegrè, II, 127 ; son incapacité dans cette campagne, II, 128 ; arrête la marche des français contre Novare, II, 181 ; pris à Cerano par les Suisses, II, 186, 296 ; vendu au bailli de Dijon, II, 310 ; envoyé prisonnier en France, II, 201 ; pillage de ses écuries, II, 213; lettres à Ludovic Sforza, 14 août 1499, II, 7 ; 19 août, II, 14, 19.

(Gaspar), I, 420 ; II, 107, 362 ; ambassadeur en Allemagne, I, 115 ; envoyé à Mantoue, I, 199.

(Mariano), bâtard, II, 10, commandant à Valence, II, 10.

San Simpliciano (abbé de), I, 359 ; abbaye offerte à Cl. Seyssel par Ascanio Sforza, II, 156.

San Spirito, église à Venise, II, 442.

San Vidal, II, 269; chef guelfe à Parme, II, 278.
San Victorio di Pieve da Pablago, II, 223.
San Vittorio, abbaye à Milan, I, 292.
San Zaccaria, I, 511.
San Zuam, occupé par les Français, II, 51.
San Zuam in Croce, réclamé par Battaglia, II, 68.
SALAZAR (CHRÉTIEN DE), ambassadeur en Suisse, I, 149, 157.
— (H. DE), capitaine français, II, 185.
— condottiere espagnol, I, 409.
SALERNE (PRINCE DE), exilé napolitain, I, 369.
SALERNE (BENCIVENGA DI), condottiere vénitien, I, 404.
Saleté des Français à Milan, II, 241.
SALICETI (BARTOLOMEO), I, 320, 376, 377.
Salò (campement de Trivulce), II, 9.
Saluces, I, 8 ; peu important pour la politique, I, 182.
SALUCES (MARQUIS DE), I, 33 ; vassal de la France, I, 53 ; I, 166 ; son rôle insignifiant, I, 183 ; commandant de Cent lames françaises, *ibid.* ; fournit des renseignements à Ludovic Sforza, I, 184 ; ses ambitions d'agrandissement, I, 183 ; sa haine contre L. S., I, 182 ; I, 390, 397 ; propose des négociations entre Louis XII et L. S., I, 471 ; sa compagnie envoyée à Como, II, 122 ; à Novare, II, 172 ; II, 347 ; contre Vercelli, II, 9 ; prétend au gouvernement du Montferrat, II, 394 ; lettre de la marquise de Saluces, à Ludovic Sforza, 30 mai 1498, I, 183.
SALVIATI (MARCO), exilé florentin, II, 389.
SANCTI (J. B.), ambassadeur Siennois à Milan, II, 397.
SANDRICOURT, I, 387, 390 ; II, 135; chef des éclaireurs de l'armée, II, 180 ; poursuit les allemands de Ludovic Sforza, II, 182.
SANII (ERCOLE DE'), officier bolonais, II, 383.
SANUTO (Anzolo) reçoit Maynier, II, 442.
SANUTO (Marino), I, 20, 416.
SARACENI (GIOV. ANT.), négociations avec Ligny, II, 402.
SARNON, capitaine allemand, II, 178.
SARRIAT (JACQUES), représentant des chevaliers de Malte, II, 457.
Sartirana, approvisionnement de blé I, 426, 460 ; garnison renforcée, I, 431 ; donnée à Amqoise, II, 326.
Sarzana, vendue aux Génois, I, 64.
SASSIGLIONI, ambassadeur bolonais, II, 383 ; lettre à G. F. Bentivoglio, 26 juillet 1498, I, 254 ; au gouvernement de Bologne, 8 septembre 1500, II, 487, 502.
Sassocorbaro, citadelle de Bellinzona; simulacre de défense, II, 118.
Sassuolo, acquise par Ferrare, I, 195.
SAVELLI frères, condottières napolitains, I, 375.
— (SILIO), conseiller politique de L. Sf. II, 98 ; son fils, créé chevalier par L. Sf., II, 131.
SAVOIE, I, 90, 166 ; route de l'Italie, I, 173 ; sa politique en 1447 dans la succession de Milan, I, 68, 92 ; influence française à l'avènement de Louis XII, I, 174 ; influence milanaise simultanée, *ibid.*; son isolement au XVe siècle, I, 173; intéressée aux négociations Milano-françaises, I, 479 ; ambassade française en Savoie en octobre 1498, I, 174, 175 ; évêque de Saint Pol de Léon, ambassadeur près le duc de Savoie, I, 176; ambassade impériale en Savoie, réclamée par L. S., I, 125; désordres causés par les troupes, I, 393 ; neutralité de la Savoie en octobre-novembre 1498, I, 175 ; fidélité de la Savoie au traité avec Louis XII, I,

181, II, 420 ; duc de Savoie, commandant de 200 lances, I, 182 ; II, 2 ; sa compagnie envoyée à Como, II, 122.

SAVOIE (PHILIBERT DE), I, 125, 173, 245, 246; hostile aux intentions de Maximilien, I, 125; favorable à l'alliance française, I, 176, 177 ; échange de serments d'alliance avec Louis XII, I, 178 ; laisse croire à son bon accord avec Ludovic Sforza, II, 119, 419 ; abus de pouvoir de Louis XII envers lui, II, 420 ; réduction de sa pension, II, 421; tentative de remariage, *ibid.*; précautions contre une invasion en Savoie, II, 484.

— (DUCHESSE DE), I, 28 ; visitée par l'ambassade pontificale, I, 322; meurt de la petite vérole, II, 419.

— (BLANCHE DE), duchesse douairière, I, 173 ; favorise Milan, I, 174.

— (BONNE DE), I, 10, 42, 66 ; suppression de sa pension par Louis XII, I, 382.

— (RENÉ, bâtard de), I, 173, 397 ; pensionné par Ludovic Sforza, I, 174 ; garantit le traité de Chateaureynard, I, 176; son inconscience en matière d'argent, I, 180 ; I, 479 ; II, 2.

— (YOLANDE DE), I, 40.

— (Chancelier de), lettre à Ludovic Sforza, 6 juillet 1499, I, 390.

— (TRÉSORIER DE), I, 173 ; reçoit l'ambassade vénitienne, I, 251.

Savoyards (Gentilshommes) achetés par Ludovic Sforza, I, 174.

Savona, à Brescia, I, 46.

Savone, I, 52, 489 ; muletiers, I, 491 ; voisinage de Spigno, II, 4.

SAVII di terra firma, di Consciò, 243.

SAVONAROLE, I, 10, 13, 18, 21, 46, 59, 166, 220; relations avec Alexandre VI, I, 220.

SAVORGNANO (ZACOMO), condottiere vénitien, I, 404.

SAXE (DUC FRÉDÉRIC DE), confédéré de Maximilien, I, 322 ; II, 496 ; ambassadeur désigné en France, II, 501, 504.

SBARDECORTO, tente de pénétrer à Ceredo, II, 30.

Scaldasole, saccagé par les Français, II, 179

Scandelara (3 septembre 1499), II, 57.

SCANNAGATA (Gabriel), capitaine trivulcien, II, 117.

SCANZI (*Pistrino degli*) à Milan, II, 77,

SCARIOTTO, gibelin, traître et pendu, II, 285 ; *autre*, dans l'entourage de Trivulce, II, 316.

SCARLONA (GIANCARLO) envoyé en France, I, 203; à l'empereur, I, 205, 209.

SCARTAGERI (Costantino) de Lépante, quitte Pise, I, 407.

Scazoni (ferme), II, 223.

Sceau de Saint Ambroise, II, 213.

Schaffouse. Entrevue de Visconti avec les Commissaires Suisses, I, 135 ; transfert de la diète de Zurich, I, 159 ; Maximilien en réclame la cession à l'empire, II, 103.

SCHIFFANANTE, créé chevalier par Ludovic Sforza, II, 131.

SCHINNER, évêque de Sion, I, 160, 360; intervient dans les traités du Valais avec Ludovic Sforza, II, 145 ; ennemi de Trivulce, II, 485.

Schwytz, traite avec Ludovic Sforza, I, 147 ; réclamations financières, I, 148 ; négociations avec L. Sf., II, 109.

SCOTTI. Attaque contre Ascanio Sforza, II, 297 ; chefs (avec les Fontanesi) des Guelfes de Plaisance, II, 278 ; volés, II, 264.

SCOTTO DI SARZANA, II, 371.

SECHO (CARLO), condottiere vénitien, I, 404 ; II, 33 ; I, 453.

— (J.), fausse opinion sur lui, II, 55 ; négociations avec Battaglia, II, 68 ; traite avec Trivulce, septembre 1499, II, 290 ; commissaire de Ludovic à Tirano, II, 298 ; ses excuses, II, 298.

SECONDINO D'ASTI, I, 485.
Sedriano. Désordres commis par les Français, II, 125, 126.
Segiate; foins réservés pour l'armée vénitienne, II, 87.
Seize Anciens, II, 376.
Sénat de Milan, créé en novembre 1499, II, 330; caractère politique de ses premières occupations, II, 336.
Sénat de Savoie, I, 172; défend l'indépendance ducale, II, 420.
Senlis (Traité de), I, 50; désastreux pour la France, I, 60, 73, 139.
SENS (archevêque de) I, 156; envoyé à Zurich, II, 487.
SEREGNI (Giorgio), envoyé ferrarais à Milan, II, 346; lettres au duc de Ferrare.
1499, 11 septembre, II, 53, 75, 219, 224, 225, 228, 229; 12 septembre, II, 76, 90, 93, 220, 230, 288; 13 septembre, II, 191, 291, 346; 27 décembre, II, 271, 289, 318.
1500, 1er janvier, II, 121, 244, 480, 494; 2 janvier, II, 245, 469; 4 janvier, II, 271, 314, 5 janvier, II, 494; 15 janvier, II, 317; 16 janvier, II, 324; 18 janvier, II, 321, 339; 20 janvier, II, 154, 216; 24 janvier, II, 122, 219, 247, 321; 27 janvier, II, 117, 248, 318, 395, 396; 28 janvier, II, 246; 29 janvier, II, 117, 118, 119, 249; 30 janvier, II, 124; 31 janvier, II, 119, 125, 421; 1er février, II, 120; 2 février, II, 125, 154, 155, 252; 4 février, II, 126, 155, 189, 272, 273, 275; 5 février, II, 162, 352; 7 février, II, 138, 139, 156, 369, 8 février, II, 127, 128, 156; 9 février, II, 127, 128, 146, 156, 162, 461; 10 février, II, 128, 147, 148, 156, 273, 274, 275, 352; 13 février, II, 157, 353; 15 février, II, 407, 415; 17 février, II, 191, 353; 20 février, II, 146, 150, 158, 253, 272, 273, 286; 21 février, II, 253; 22 février, II, 167, 353; 23 février, II, 167, 285; 25 février, II, 166, 168, 286, 354; 28 février, II, 140, 151, 169; 2 mars, II, 169, 274, 407, 484; 4 mars, II, 169; 6 mars, II, 141, 170; 7 mars, II, 144, 170, 276; 10 mars, 142, 171, 172, 286; 12 mars, II, 142, 151, 172, 193, 396; 17 mars, II, 143, 144, 152, 173, 193; 18 mars, II, 285, 396; 19 mars, II, 354; 20 mars, II, 134, 174, 275; 22 mars, II, 175; 24 mars, II, 178, 255, 355; 25 mars, II, 136, 147, 161, 255, 276; 26 mars, II, 275; 14 avril, II, 318; 15 avril, II, 201; 16 avril, II, 308; 22 avril II, 260, 297, 372, 471; 24 avril, II, 197, 297, 298, 355, 421; 25 avril, II, 297, 299, 306; 27 avril, II, 310; 28 avril, II, 297, 310, 311; 3 mai, II, 311; 5 mai, II, 311; 8 mai, II, 297, 306; 10 mai, II, 307, 310; 12 mai, II, 257; 14 mai, II, 257; 15 mai, II, 303; 23 mai, II, 307, 325; 24 mai, II, 305; 27 mai, II, 307; 3 juin, II, 307; 5 juin, II, 311; 14 juin, II, 313; 18 juin, II, 261, 325, 2 juillet, II, 309, 320; 5 juillet, II, 320, 3 août, II, 312.
SÉRENON (M. de), I, 331.
SERGARDI (Hier), ambassadeur Siennois à Milan, II, 397, 403.
Serment prêté par Louis XII à Milan, II, 237.
Sermione, I, 11.
SERMIONI DE CREMA, reclamé par Morexini, I, 413.
SERRAZINI, officier bolonais, II, 383.
Sesia, inspection des lignes de la Sesia, II, 9; pont sur la —, II, 168.
SEVERINI, Siennois exilés, II, 404
SEYSSEL, cru envoyé à Venise, I, ambassadeur à l'archiduc, I, 142; réfugié dans le Castello, II, 155; repousse la tentative de corruption d'Ascanio Sforza, II, 157; confidences à Costabili, II, 260; II, 334, 439; croit aux intentions pacifiques de Vergy, II, 502.
SEZZÉ, attaque des Français contre — redoutée, I, 505.

SFORZA. Tyrannie des —, I, 8 ; zèle dans leurs négociations avec les Borgia, I, 320 ; branche aînée, II, 204 ; disparition politique de la famille, II, 204.

— (ALESSANDRO) reste tranquillement à Milan, I, 453 ; désigné pour conférer avec les feudataires, I, 462; reçoit les biens confisqués des neveux Trivulce, I, 503; II, 35 ; envoyé à Rocca d'Arazzo, II, 5; conseille de secourir Annono, II, 7 ; commande à Alexandrie, II, 13; sa querelle avec Galeazzo San Severino, II, 19 ; accompagne Ludovic Sforza en Allemagne, II, 95, 291 ; pris à Novare, II, 296 ; délivré par les gens de Plaisance, II, 300.

— (ASCANIO), I, 3, 21, 43, 320, 343, 351; II, 412, 482 ; procurateur et mandataire général de Ludovic Sforza en cour de Rome, I, 345 ; a pour fief Chiaravalle, II, 313 ; des bénéfices à Terra di Puja, I, 291; son abbaye de Brianza pillée par les Français, II, 89 ; ses violences, I, 338 ; diverses missions à la cour impériale, II, 103; chargé de missions à Naples par le pape, I, 327 ; tente d'effrayer Alexandre VI, après le mariage de César Borgia, I, 354 ; lui conseille la prudence dans cette affaire, I, 344 ; lui demande d'imposer une trève à Louis XII, I, 361 ; songe à sa sûreté personnelle, *ibid.*; courtoisie avec les Français, I, 480 ; recommande à Milan l'ambassade d'Anne de Bretagne, I, 480 ; intercept de courriers, I, 418 ; dévouement extrême à Ludovic Sforza, I, 450 ; son retour à Milan en juillet 1499, I, 361, 362, 450; emporte cinquante mille ducats, I, 362 ; débarque à Gènes, 3 août 1499, I, 450; rencontre avec Ludovic Sforza, I, 451 ; administre Milan pour le duc, *ibid.*; chargé du recrutement des troupes pour l'Oltra Po, I, 432; choix d'officiers, I, 375 ; prétendu voyage incognito à Mantoue, I, 451 ; met son trésor à la disposition de Ludovic Sforza, I, 461 ; conseils virils à Ludovic, II, 38 ; seul conseiller sérieux de Ludovic, II, 40 ; lui conseille la générosité, II, 111 ; révoqué de sa légation, II, 379 ; fait ordonner à Galeaz San Severino de rester à Alexandrie, II, 20 ; départ pour l'Allemagne le 31 août, II, 49 ; Séjour en Allemagne, II, 95 ; grands services diplomatiques rendus à Ludovic, II, 102 ; aide G. Visconti dans ses ambassades, II, 110; demande un sauf conduit à Louis XII pour retourner à Rome, II, 103 ; conseille la restitution de Gênes à Louis XII, II, 103 ; idée d'une diversion à faire opérer par la Hongrie, 103 ; ses relations avec les Ligues Suisses, II, 144 ; hâte la mise en route de la cavalerie, II, 109 ; sa présence à Sorgo, II, 119 ; invasion du Milanais par Como, II, 119, 120 ; à Barlassina, II, 120 ; entrée à Milan (3 février 1500), II, 120, 129 ; son gouvernement pendant la restauration, II, 148; s'occupe surtout des finances, II, 150; activité et labeur extraordinaire, II, 152; défense de Milan contre les Français, II, 169 ; tentatives de corruption des défenseurs du Castello, II, 156 ; ennuyé de la longue résistance du Castello, II, 158 ; sacrifice de son argenterie, II, 151 ; envoi de Marino Carazolo à Rome, II, 146 ; conversations avec Seregni, II, 141 ; vifs reproches au duc de Ferrare pour sa neutralité, II, 353 ; tentatives de réconciliation avec Alexandre VI, II, 102 ; — avec Venise, II, 431 ; sa fuite après la capture de Ludovic Sforza, II, 297; mots sur divers personnages milanais, II, 301 ; importance de son

extradition dans le public, II, 443 ; ses inquiétudes sur son sort en France, II, 302; prisonnier à Bourges, II, 302; ses refus à Hier. Trivulzi, II, 284 ; créances réclamées par Trivulce, II, 339 ; distribution de ses biens aux Français, II, 349.

Ascanio à Ludovic Sforza, 27 mars 1499, I, 481 ; 14 juin, I, 162 ; 23 janvier 1500, II, 109 ; 24 janvier, II, 110; 2 février, II, 120, 287 ; 3 février, II, 120, 252, 272 ; 10 février, II, 388 ; 19 février, II, 252.

Sforza (Camilla) d'Aragon, Taxée, I, 462 ; II, 280.

— (Caterina), I, 10, 18, 171, 190, 216; II, 410; dificultés de sa situation, I, 216 ; repousse les propositions vénitiennes, I, 216 ; ses hésitations entre Ludovic Sforza et Florence, I, 218 ; renouvellement de la condotta d'Ottaviano, I, 218 ; — Caterina à Florence, 12 juillet 1499, I, 217.

— Bianca Maria, impératrice. Son influence, I, 74, 114, 120 ; lettres à Ludovic Sforza, 16, 19 février et 24 mars 1499, I, 116, 117 ; hostile à Lud. Sforza, II, 97.

— (Contino) pris à Novare, II, 296.

— (Ermete), I, 17, 167 ; II, 208 ; envoyé sur l'Oglio, I, 286, 420 ; fuite d'Alexandrie, II, 35 ; accompagne Ludovic en Allemagne, II, 95, 291, prisonnier à Novare, II, 296.

— (Ermete), frère de Bianca, hostile à Ludovic Sforza, II, 97.

— 1. (Francesco), I, 36, 86; gouverneur d'Asti, I, 86 ; entrée à Milan en 1450, I, 93 ; hostilité contre lui, I, 93 ; I, 166.

— 2. (Francesco, comte), ôtage en France, I, 71, 420, 421 ; accompagne Ludovic Sforza en Allemagne, II, 163; banni, frappé de confiscation, II, 293 ; pris à Novare, I, 296.

— 3. (Francesco), *il duchino*, intérêt que lui porte le gouvernement provisoire, II, 205 ; captif à la Corte Vecchia, II, 204 ; malade des yeux, I, 357 ; II, 45, 204 ; retenu en demi-captivité à Pavie, II, 207 ; Louis XII ne le laisse pas à Milan, II, 206 ; emmené en France, II, 207.

— 4. (Francesco) fils de Ludovic Sforza, II, 208 ; emmené à Inspruch par Maximilien, II, 208; en Tyrol, *ibid.*

— (Galeazzo), I, 10, 40, 250 ; reçoit les ambassadeurs vénitiens, I, 250 ; II, 35.

— (Jean Galéas) épouse Isabelle d'Aragon, I, 66 ; sa mort, I, 66, 97 ; empoisonnement, II, 206 ; apparition de son fantôme, I, 79 ; médaille de Galéas emportée par Ludovic Sforza, II, 50.

— (Jean-Marie), envoyé aux Grisons, II, 144 ; archevêque de Gênes, va en Allemagne, est inoffensif, II, 208 ; son retour, II, 292.

— (Giovanni) de Pesaro, I, 6, 10 ; dissolution de son mariage, I, 64, 320 ; I, 171.

Sforza (Ludovic) le More, I, 10 ; ses origines, I, 66 ; jugement sur lui par Alamanni, I, 69 ; I, 307 ; II, 343 ; médiateur et protecteur des états italiens, I, 67 ; servi par la mort de Laurent de Médicis, de Ferrante et d'Innocent VIII, I, 68; habile politique (1491 à 1493), I, 68 ; sa politique avec Charles VIII pour l'obtention du titre de duc, I, 50 ; son intervention personnelle dans le traité de 1492, I, 50; son hostilité contre la France ensuite, I, 50 ; sa prépondérance en Italie après Fornoue, I, 62 ; son ambition d'un titre de roi, I, 67 ; privilège impérial, I, 97 ; investiture du Milanais, I, 66, 97 ; triomphe à la trêve du 10 mars 1497, I, 71 ; retour à la prudence en octobre 1498, I, 286; épouse Béatrice d'Este, I, 67 ; Maxi-

milien veut le remarier, I, 131 ; ses alliances de famille princières, I, 190.

Sa croyance à l'astrologie, I, 79 ; prophéties contre lui, II, 40 ; dévotion, I, 227 ; retraite à San Nazaro, II, 165 ; ses exigences ridicules, I, 312 ; ses erreurs d'appréciation, I, 137 ; ses illusions causent sa faiblesse, I, 464; II, 22; mélancolie après la prise d'Annona, II, 38 ; souci de l'opinion, *ibid.* ; crise mystique, II, 40 ; résignation chrétienne, II, 41 ; toilette, II, 130 ; sa santé, I, 449 ; voyage à Mantoue, I, 202 ; soin de ses biens personnels (envoi à Ferrare), II, 51 ; ses relations avec l'Université de Pavie, I, 455 ; généralement appuyé par le corps diplomatique, II, 42 ; conversations avec Costabili, II, 38 ; injures adressées à Ludovic Sforza : «Ludovic de Milan», I, 27 ; « M. Ludovic », I, 25 ; « Ludovic de Cotignola », I, 133.

Sécurité trompeuse en 1498, I, 419, compte sur ses ressources ordinaires, *ibid.* ; fausse opinion sur l'origine de l'invasion, *ibid.* ; ses préparatifs, *ibid.* ; mauvais état de ses troupes, I, 420 ; activité fébrile, mais tardive, I, 424 ; illusions que lui causent ses derniers préparatifs, I, 432 ; croit ses préparatifs achevés à la mi-juillet 1499, I, 429 ; leur incohérence, I, 446 ; nombreuses difficultés au dernier moment, I, 447 ; croit son armée plus forte qu'elle n'est, I, 464; dénombrement de son armée à Costabili, *ibid.*; s'explique sur le danger d'une attaque simultanée, I, 499 ; son plan de résistance, II, 12 ; I, 454; il le bouleverse en juillet-août, I, 442 ; parfois tenté de commander son armée en personne, I, 455 ; préfère les soldats suisses et allemands aux italiens, I, 438 ; levée en masse, I, 425, 433 ; levées en Suisse par G. Visconti, II, 17 ; réclame les troupes ferraraises, I, 437; embauche des soldats après la guerre de Bourgogne, I, 438 ; recrutement d'estradiots, I, 433, 434 ; II, 16 ; négocie l'enrôlement de P.-J. Mamfron, I, 434 ; de Marco Martinengo, I, 434 ; d'Annibale Bentivoglio, I, 436 ; recrute des arbalétriers à Bologne, I, 436 ; son armée en Astesan, I, 454 ; — mesures de sécurité contre les courriers, I, 427 ; — organisation hâtive de l'artillerie, I, 426 ; ses ingénieurs, I, 428 ; transfert d'artillerie de Vigevano au Castello de Milan, II, 37 ; munitions à Alexandrie, II, 48; organise la surveillance des ports du Tessin, I, 427 ; bâtit un pont sur l'Adda, I, 429 ; organise la garde des châteaux, I, 423 ; — inspection personnelle dans l'ouest du duché, I, 430 ; y met des garnisons, I, 431 ; dernière inspection, II, 37 ; précipitation et inutilité de ses dernières mesures de défense, I, 443 ; se préoccupe de sa défense surtout après l'alliance franco-vénitienne, I, 422, 423 ; — stupéfaction lors de l'attaque d'Alexandrie par Trivulce, I, 505 ; — attribue la perte de la Rocca d'Arazzo à la trahison, II, 6 ; de même celle de Valence, II, 11 ; son opinion sur la suite de la campagne, II, 20 ; fonde son succès sur la résistance d'Alexandrie, II, 18; conseil de guerre sur le système de défense d'Alexandrie, II, 21 ; improvise un nouveau système de défense de la Ghiara en août 1499, II, 24 ; ordres contradictoires à Galeaz San Severino, I, 423; donne pleins pouvoirs à Galeaz, II, 23 ; découragé par l'incapacité de celui-ci, II, 38 ; lui ordonne la retraite sur Pavie, II, 23 ; juge impossible de constituer une ligne de défense à Pavie, II, 47 ; — sa confiance

absolue en B. da Corte, II, 73; — réunion de ses créanciers au Castello, I, 460; saisie de la moitié des revenus ecclésiastiques du Milanais, I, 461; augmentation d'impôts, *ibid.*; appel financier aux bourgeois, I, 462; contribue au paiement de la créance d'Asti, I, 491; ses exigences financières à Crémone, II, 27 (V. Crémone); discussions sur les impôts avec Ascanio Sforza, II, 42; manque d'hommes compétents, I, 450; demande un serment de fidélité aux chefs de famille, I, 455; temporisations, I, 455; Milan lui refuse son concours pour le défendre, II, 48; précautions pour assurer le retour en Milanais d'Ascanio Sforza (V. Ascanio Sforza), I, 450); se rapproche du duchetto, II, 204; — vif intérêt pour Galéas San Severino, I, 448; arrestations arbitraires en Crémonais, II, 45; restitution de châteaux aux Borromei, II, 41; aux héritiers de Cicco Simonetta, II, 141.

Décision brusque de quitter Milan, II, 48; s'enferme dans la Rochetta, II, 49, recommande le Castello à ses défenseurs, II, 73; son plan de retraite en Allemagne, II, 49; part pour Inspruck, *ibid.*; envoie sa famille en Allemagne, II, 48; quitte Milan le 2 septembre 1499, II, 49; son voyage de Milan en Allemagne, 87, 88, 89; manque d'être surpris par les cavaliers français à Como, II, 88 et 89, rançonné par les Beccaria, *ibid.*; arrivé à Tirano, *ibid.*; volé à Sondrio, *ibid.*; laisse son trésor à Tirano, *ibid.*; met ses enfants en sûreté (II, 88) à Brixen, II, 91; cherche une résidence fixe en Allemagne, II, 90; faux bruit d'un voyage à Vienne, II, 92; refuse de résider à Bruneg, *ibid.*; affecté de l'absence de Lucrezia Crivelli, sa maîtresse, II, 93; vie triste et sombre en Tyrol, *ibid.*; sa cour à Maran assez nombreuse, II, 95; abandon d'un grand nombre de ses partisans, *ibid.*; mécontente les gibelins en recrutant exclusivement des allemands, II, 96; projet machiavélique de Ludovic contre les Gibelins rentrant en Milanais, II, 292; bruit de sa retraite à Bari, II, 94; sa pauvreté, II, 94; incendie de sa maison, *ibid.*; faux bruits sur sa folie, *ibid.*; peu populaire, II, 96; épuisement de son trésor, II, 105 (V. Maximilien); assiste aux joûtes à Inspruch, II, 99; hostilités pendant sa retraite en Allemagne, II, 100; espoir de recommencer la lutte à son arrivée en Allemagne, *ibid.*; privation de renseignements, *ibid.*; avarice reprochée, II, 111; souci du confort dans son expédition de retour, II, 116; réunion presque complète de ses troupes en octobre 1499, II, 104, 106; recrutement de troupes en Suisse, II 137; par Visconti, II, 106; abandon de ses projets militaires après la capitulation du Castello (V. Castello, Da Corte (B.), II, 101; congédie ses derniers courtisans, II, 293; abattu par la présence de Louis XII à Milan, II, 107; reprend courage après son départ, *ibid.*; nouvelles encourageantes en décembre 1499, II, 108; plan d'attaque, II, 106; retour en Milanais (II, 115); annoncé dès décembre 1499, II, 115; arrivé à Como, II, 129; envoie occuper Bellinzona, II, 162; son retour provoque une violente colère de Louis XII, II, 134; rentrée solennelle à Milan, II, 130, 255; veut réorganiser l'administration ducale, II, 148; harangue le peuple au Broletto, II, 42, 131; et au Castello, II, 43; nombreuses nominations en Milanais, II, 279; ten-

tative de réconcilier les guelfes, II, 286 ; réaction en faveur de Ludovic à son apogée en février 1500, II, 277; saisie des trésors des églises, II, 151; confiscation des biens de l'évêque de Como, II, 286; refus d'ôtages Guelfes, II, 282 ; emprisonne les enfants de B. da Corte, II, 285; complète son armée après son entrée à Milan, II, 137; à Pavie, II, 162 ; elle s'augmente pendant le siège de Novare, II, 173 ; diminuée par les désertions, II, 173, 180; arrivée de son artillerie à Novare, II, 174 ; reprend l'avantage, II, 119 ; tente d'empêcher la concentration de l'armée française, II, 127 ; organise ses troupes à Vigevano, II, 168 ; inspecte les fortifications du Castello, II, 161 ; entrain de Ludovic Sforza au début de cette campagne, II, 162 ; prépare le siège de Mortara, II, 166 ; quitte Pavie, II, 163 ; marche contre Mortara, II, 176 ; 180 ; maître du duché à la fin de février 1500, II, 169 ; mouvements insurrectionnels en Crémonais, II, 189 ; Lud. Sf. va attaquer Novare ; II, 169 ; la prend et s'y fortifie, II, 177 ; retour de Novare à Milan, *ibid.*; va réveiller l'enthousiasme à Milan, II, 254 ; retour à Novare, II, 178 ; mise à prix de Lud. Sforza, II, 136 ; s'entend avec les Suisses pour s'évader, II, 184; au pouvoir des Suisses, *ibid.*; se rend à Ligny, II, 186 ; capture vite connue à Venise, *ibid.*; connue par Louis XII entre Lyon et Saint Laurent du Pont, II, 201 ; enfermé dans le château de Novare, II, 187 ; voyage de captivité, II, 201; son envoi en France amène des protestations des Suisses, *ibid.*; part pour la France le 17 avril 1500, *ibid.*; malade à Suse, II, 202 ; son entrée à Lyon, *ibid.*; sa prison au Lys Saint Georges, II, 203 ; Louis XII veut le garder en prison, II, 201 ; visité à Pierre Encise par les membres du gouvernement français, II, 203 ; Louis XII tenté de le rétablir à Milan; opposition de D'Amboise, II, 204.

Relations avec l'Angleterre. Instructions à Raimondi, I, 104 ; intrigues avec Henri VII, I, 107 ; ambassade en Angleterre, I, 106. — Tente d'obtenir la médiation de l'Espagne envers Louis XII, I, 113;—négociations avec la Hongrie, II, 481 ; tentative d'alliance avec les Turcs, I, 161, 162; mémoire aux princes européens pour s'en justifier, I, 509.

Intervention morale et militaire en faveur de Maximilien dans la guerre Suisse, I, 122, 133, 135, 152 ; autorise la liberté de l'exportation chez les Grisons, I, 134 ; recherche l'alliance Suisse, I, 145 ; négociations avec les cantons Suisses, I, 147 ; interruption de ces relations, I, 155 ; protection des Milanais contre les Suisses, I, 155 ; recrutement de troupes en Suisse, I, 156 ; II, 109 ; négociations spéciales avec Schwytz, II, 109.

Relations avec Maximilien. Son rôle en Allemagne, I, 71, 72; mariage de Maximilien avec Bianca-Maria, I, 68. Inspire la guerre de Bourgogne, I, 115, la haine contre la France, I, 74 ; nie avoir conseillé la guerre de Bourgogne, I, 470 ; proteste par Pirovani là-contre, *ibid.* ; grand agitateur de l'opinion antifrançaise en Allemagne, 78 ; interventions diplomatiques avec Maximilien, I, 114, 115 ; nombreux personnel diplomatique employé en Allemagne, I, 118; demande et reçoit ou attend des troupes de Maximilien, I, 131, 133, 441 ; Ludovic Sforza banquier de Maximilien, I, 135 ; paye les frais de la guerre de Bourgogne, I, 135; paie

pour entrer dans la ligue de Souabe, I, 136; paie l'armée de Gueldre, I, 137; projets formés par lui avec Maximilien, I, 156; affecte de conseiller la croisade à Maximilien, I, 162; peu consolé par la bruyante amitié de l'empereur, II, 99; excite Maximilien à une guerre directe contre Milan, II, 104; gaspille son argent par la faute de l'empereur, II, 105; en attend de forts contingents, II, 110, 111, 113; entrevue avec lui à Inspruch, II, 112; ambassade à Maximilien, II, 141, 142; désespère de l'appui de l'empereur, II, 143; tente (août 1499) de faire croire à une guerre franco-allemande, II, 490.

Ses relations avec les princes de l'Empire, I, 129; représenté aux diètes, II, 98; entre dans la ligue de Souabe, I, 129, 130.— Peu estimé par l'archiduc, I, 142.

Grandeur de Ludovic Sforza en Italie, I, 66; toute-puissance après le traité de Vercelli, I, 70; admiration pour lui en Italie, I, 78; ses intrigues politiques, I, 66; ambassade circulaire en Italie, I, 171; réponse à la mission d'Alamanni, I, 170; hostilité générale contre lui, I, 288; gémit de son isolement, II, 38; insuffisance de sa diplomatie, II, 102, son intervention diplomatique en Italie pendant son exil, II, 103; négociations avec les princes italiens, II, 145, 146.

Négociations avec Philibert de Savoie, I, 175, qui le trompe, I, 177. Il ignore la conclusion du traité franco-savoisien, I, 179; aveuglé sur les intentions de Philibert, I, 181; obtient le droit de placer une garnison à Saint Maurice en Valais et Martigny, II, 145.

Ses relations toujours correctes avec Arniti, I, 189.

Conseil au marquis de Final de céder Calisano, 486; attend des renforts de Gênes, I, 433.

Créancier de Florence, I, 221; la défend contre Bentivoglio, *ibid.*; conseils à l'ambassade florentine, I, 222; offre son alliance à Florence, I, 226; griefs imaginaires et récriminations contre elle, I, 227, 231; veut faire entrer Florence dans la ligue d'Italie, I, 240.

Menace les Bentivoglio des Malvezzi, I, 234; les tient par des obligations pécuniaires, *ibid.*; espère engager un fils Bentivoglio, I, 436.

Remerciements à Sienne pour son alliance et ses subsides, II, 403.

Sa modération dans l'affaire de Pise après la mort de Charles VIII, I, 408.

Protection de Catherine Sforza, I, 217, 420; lui refuse des troupes, I, 218; lui en envoie à Imola, I, 285; obtient son concours militaire, I, 438; réclame des troupes de Pesaro, II, 108.

Relations avec le Saint Siège. Réception d'une ambassade pontificale, I, 325; veut décider le pape contre les Vénitiens, I, 326; nouvelle tentative d'alliance avec Alexandre VI et César Borgia, I, 343, 344; projet d'alliance milano-pontificale, I, 345; suite des négociations après le mariage de César, I, 354; dernières illusions de L. S. sur Alexandre VI, I, 359; réduit à demander l'intervention du pape pour la paix, I, 361.

Conseils de prudence au roi de Naples, I, 321; réclame son concours maritime, I, 376 et des contingents, I, 375, 437; demande la restitution de Bari, II, 146; son retour fêté à Naples, II, 467; sa capture, désastre pour Frédéric, II, 408.

Relations avec Venise. Ludovic

veut provoquer l'intervention de Maximilien contre elle, I, 240; hostilité et calomnies contre Venise dans la question pisane, I, 241; émotion que lui cause l'ambassade vénitienne en France, I, 255; persistance de ses bons rapports avec Venise, I, 255, 260; ennuyé par la ligue franco-vénitienne, I, 284, 285; insinuations pacifiques à Lippomani, I, 287; l'arbitrage du duc de Ferrare, dernière chance de réconciliation pour lui avec Venise, I, 289; interdiction des manœuvres militaires sur l'Oglio, I, 287; tentative en vue d'un traité vénéto-milanais, I, 287; congé donné au résident vénitien à Gênes, I, 289; nombreuses déclarations pacifiques, I, 311; arrestations de courriers vénitiens, I, 293; suite des relations vénéto-milanaises après le traité franco-vénitien, I, 310, 312; illusions persistantes (en juillet) de Ludovic Sforza sur Venise, I, 315; douleur de Ludovic au rappel de Lippomano, I, 316; son mémoire justificatif adressé à Venise, 137, 508, 511; on lui conseille de prendre l'offensive contre Venise, I, 454; la crainte de la France le retient, I, 471; son armée de la Ghiara d'Adda, I, 454; tentative pour brouiller Louis XII et Venise, I, 482, II, 430; propose à Venise la cession de la Ghiara d'Adda, II, 146; tente une négociation avec la triple alliance, II, 146, 431; projet d'envoyer Ascanio à Venise, II, 432; à son retour épreuve de la fidélité de Venise, II, 460; offres illimitées à Venise en échange de son alliance et ambassade à Venise, II. 461; essai d'intimidation contre V. II, 463.

Relations avec la France, Habileté de Ludovic Sforza pendant l'expédition de Charles VIII, I, 68; alliance avec lui, I, 69; brouille, I, 70; résiste à la menace d'une invasion française, I, 71; provocation au duc d'Orléans, I, 98; ennui que lui cause la mort de Charles VIII, I, 467; opinion sur Louis XII, *ibid.*; demande des informations sur sa politique, I, 170; dispositions pacifiques et bienveillantes à son égard qu'il prête au roi, I, 174, 467; cherche des relations en France par le duc de Ferrare, I, 193; suspend les armements génois, à la mort de Charles VIII, I, 468; Louis XII refuse d'écouter ses ambassadeurs, I, 278; audience de L. S. à l'ambassade d'Anne de Bretagne, I, 481; tentatives de reconciliation avec la France, I, 466, 470, 481; Louis XII hésite par dignité à aller le combattre, I, 399; incertitude de la politique de L. S. à l'égard de Louis XII, I, 468; idée de cession de ses états à Louis XII, I, 470; menace Louis XII de troubles intérieurs et désavoue ce propos, I, 469; ses relations avec les Bourbons, *ibid.*; explication de son attitude pendant la guerre de Bourgogne, I, 470; confie une mission au marquis de Saluces allant en France, I, 471; offre à Louis XII une discussion devant arbitres, I, 472; négociations secrètes en France, *ibid.*; disposé à la cession de Gênes, I, 473; sa duplicité envers Louis XII, après septembre 1498, I, 474; démarches en France par l'intermédiaire de C. Arniti, I, 472; propositions de Saint Martin, I, 475; proposition d'une attaque commune contre Venise, I, 478; affectation de courtoisie envers Louis XII après la paix franco-vénitienne, I. 480; illusions sur la situation diplomatique de Louis XII en janvier 1499, *ibid.*; mémoire sur la possibilité de conclure la paix avec la France, I, 481, 482; croit en mai

1499 une invasion française impossible, I, 492 ; sauf conduit donné à Maynier, I, 495, 497 ; négocie avec la France après sa restauration, II, 147, commission pour Louis XII qu'il donne au commissaire français de Pavie, II, 147 ; ses accusations contre les Français après la perte de Vigevano, II, 163; ses intentions toujours hostiles contre la France, II, 285 ; ses alliés rattachés à la France par sa défaite, II, 391.

Lettres de Ludovic Sforza : *1498*, à Hercule d'Este, 10 février, 7 mai, 1er avril, I, 191 ; 14 avril, I, 192 ; 24 juillet, I, 193 ; 1er août, *ibid.*; 8 août, I, 193 ; à P. P. Varesino, 19 février, I, 184, à Hippolyte d'Este, 14, 16, 17, 18 mars, I, 191 ; à Arniti, 1er avril, (et autres cités), I, 185 ; à Frédéric de Naples, 2 août, I, 366, à Latuada, 24 avril, I, 418, et 29 avril, I, 241 ; à la commune de Berne, 2 mai, I, 147; à Moresini, 23 et 24 juin, I, 146 et 147 ; à la Seigneurie de Venise, 16 juin, I, 421 ; à N..., 24 mai, I, 242; autre à N..., 23 juillet, I, 222 ; à la Ligue Suisse, 20 juillet 1498, I, 149 ; à divers capitaines Suisses, 8 août, I, 148; à Maffeo Pirovano, 17 août, I, 470 ; à la communauté de Lecco, 13 octobre, I, 460 ; à F. Flisco, 13 octobre, I, 422 ; à Brasca, 20 octobre, I, 475 ; au marquis de Mantoue, 26 décembre 1498, I, 210.

1499. Ludovic à Latuada, 17 janvier, I, 290 ; 11, 16, 29 février, I, 289, 290, 311; à Raff. Donati, .. février, I, 423 ; à la république de Lucques, .. mars, I, 480 ; à l'évêque de Brixen, 23 mars, I, 117 ; à l'évêque de Tréguier et J. Bosquet, 6 avril, I, 481 ; à Sigismond d'Este, 12 avril, I, 191 ; à Galeazzo San Severini, 21 avril, I, 311, 424 ; 15 juillet, I, 450 ; à P. Vitelli, 9 mai, I, 434 ; à Archinto, 17 mai, I, 142 ; à Malvezzi, 29 mai, I, 490 ; 2 et 3 août, I, 449, 505 ; à Crivelli (Enea), 9 juin, I, 155; à Balbiano, 12 et 20 juin, I, 1563, juillet, I, 482 ; au commandant de Parme et autres, 3 juillet, I, 460 ; circulaire aux chatelains, 6 juillet, I, 426 ; au duc de Ferrare, 11 juillet, I, 194 ; au gouverneur de Parme, 15 juillet, I, 456 ; à Camilla Sforza, 18 juillet, I, 463 ; à Carcano, 28 juillet, I, 457 ; à T. Vimercati, 28 juillet, I, 457 ; à Lippomani, 29 juillet, I, 508 ; au roi d'Espagne, 30 juillet, I, 511 ; à Galeazzo Visconti, 31 juillet, I, 134; à la ville de Parme, 31 juillet, I, 450; à Plaisance, 31 juillet, *ibid.*; à Costabili, 3 août, I, 195 ; à Caiazzo, 6 et 10 août, I, 445 et 447 ; à Somenzi, 7 août, I, 120 ; à C. Stanga, 9 août, I, 430 ; à Galeas Pallavicini, 10 août, I, 483 ; à Soprasasso, 12 et 21 août, I, 439, 441 ; à J.-L. Fieschi, 14 août, I, 433 ; à G. Costa, 15 août, II, 6 ; à Tomm. Brasca, 24 août, II, 18 ; à Tranchedino, 25 et 27 août, II, 17, et I, 236 ; (lettre interceptée) à B. da Corte, II, 82 ; à Raimondi, 20 septembre, II, 91 ; à l'archevêque de Gênes, 1er octobre, II, 101 ; à N..., 25 novembre, II, 94 ; à F. Rossi, 22 décembre, II, 107; à Hippolyte d'Este, 27 décembre, II, 351 ; à Francesco delli Monti, 29 décembre, II, 102 ; aux comtes Codrono, 29 décembre, II, 105 ; au prévôt de Brixen, 30 décembre, II, 92 ; à Alexandre VI, I, 335 ; au châtelain de Santa Croce, I, 426.

1500. Ludovic Sforza à Galeas Visconti, 3 janvier, II, 108, 109 ; au cardinal H. d'Este, 3 janvier, II, 108 ; à Galéas San Severino, 4 janvier, II, 95 (Lettre anonyme à Ludovic Sforza, 6 janvier, II, 108) ; à Francesco delli Monti, 14 janvier, II, 104 ; à N...,

14 janvier, II, 112 ; à Ascanio Sforza, 14, 20, 21 janvier, II, 110, 112 ; au cardinal San Severino, 20, 21 janvier, II, 99, 112, 115 ; à Galéas Visconti, 28 janvier, II, 110, 114; à Galéas San Severino, même date, II, 118 ; à Ascanio Sforza, 4 février, II, 129, 137, 144 ; au marquis de Mantoue, 6 février, II, 127, 146, 460 ; au duc de Ferrare, 6 février, II, 352 ; à N..., 6 février, II, 139 ; à Ascanio Sforza, 7 février, *ibid.* ; au comte Brusolo, 7 février, II, 274 ; à Stefano Brasca, 10 février, II, 396 ; à Alessandro Sforza, 10 février, II, 157 ; à Isabelle d'Este, 13 février, II, 272 ; à Ascanio Sforza, 20 et 23 février, II, 141, 275 ; au protonotaire Crivelli, 21 février, II, 147 ; au duc de Ferrare, 20, 22, 24 février, II, 163, 354 ; à la République de Sienne, 27 février, II, 403 ; à G. Rabia, 4 mars 1500 ; II, 272 ; à F. Fontana, 6 mars, II, 273 ; à P. M. Stampa, 9 mars, II, 177 ; à la République de Sienne, 12 mars, II, 403 ; à Lucques, 22 mars, II, 175 ; à Isabelle d'Este, 24 mars, II, 177 ; à Hercule d'Este, 24 mars, II, 255 ; à la commune de Parme, 6 avril, II, 133, 181, 273 ; au protonotaire Lunardo, 6 avril, II, 181; circulaire, 6 avril, II, 181; à l'archevêque de Gênes, II, 142.

— (Massimiliano), fils du précédent, II, 208 ; reste libre en Allemagne, *ibid.*

— (Ottaviano), I, 171, 190, 438; II, 208.

— (Polidoro), rentre en Italie, II, 292.

Sforzescha (La), villa, rendue à F.-B. Visconti, II, 41.

Sforzeschi, à Milan en 1447, I, 96.

« *Sic vos non vobis* » cité par Trivulce, II, 80.

Sichel (Jacob), condottiere allemand, 140, 178.

Sicile, II, 479.

Siega (Hieronimo della), I, 295.

Sienne, I, 4, 5, 6 ; république de —, I, 168, 328 ; II, 324; sa situation géographique, I, 219, 232 ; alliée de Venise en 1498, I, 232 ; ambition d'Alexandre VI dangereuse pour elle, I, 232, 320 ; audience d'Alamanni, I, 169 ; joie causée par les succès de Ludovic Sforza, I, 233 ; envoi d'ambassadeurs aux trois états alliés, II, 397 ; rapprochement avec Louis XII, *ibid.* ; ambassade à Milan, II, 398 ; alliance avec Louis XII, II, 399 ; commissaires pour négocier avec Ligny, II, 402 ; se rapatrie avec Louis XII et Ligny, II, 403 ; convention franco-siennoise, II, 400 ; ambassade mal accueillie à Milan, II, 404 ; traité avec Lud. Sforza à son retour, II, 402 ; refus de subsides à Lud. Sforza, II, 403 ; amende, II, 404 ; lettres de l'ambassade Siennoise à la ville de Sienne, 30, 31 octobre, 15 novembre 1499, II, 400 ; Sienne à ses ambassadeurs, 31 octobre 1499, II, 402.

Sienne (Cardinal de), II, 458.

Siginasco. Mise à sac en punition du non-paiement de l'amende, II, 261.

Simforiano, agent de Claire de Gonzague, I, 478.

Simonetta (Cicco), I, 66 ; II, 141 ; sa maison à Crémone, II, 451.

Simonetta, inspecte la frontière occidentale du duché, I, 429 ; dirige l'émeute de Caravaggio, II, 304.

Sion en Valais, I, 304.

Sinigaglia (*Il bellissimo inganno di*), I, 7.

Sinigaglia (le préfet de), I, 406.

Sismondi, cité, I, 12, 15.

Sixte IV, I, 13.

Soderini Pier, I, 7, 10 ; ambassadeur florentin en France, I, 222 ; singulière distraction diplomatique, I, 223, 224 ; partisan de l'alliance française, I, 229 ; haute opinion de Louis XII,

I, 230 ; peste dans sa maison, I, 222. Voir Pazzi,

— (évêque), ambassadeur florentin à Milan, I, 51 ; II, 385. V. Pepi.

— (Tommaso), ambassadeur à Milan après la capture de Ludovic Sforza, II, 389 ; opinion sur l'extradition d'Ascanio, II, 389.

Sola Corsini (J.-P.), Gibelin, compromis dans la conspiration, II, 246.

Soleil (Salon du) à Mantoue, I, 201.

Solero (ou *Solario*), I, 91, 500 ; approvisionnements de blés, I, 503 ; pris par M. de Guise, I, 503, 504 ; armée française à Solero, II, 34.

Soma, propriété de Batista Visconti, II, 246.

Somaglia (Della), II, 154 ; leurs maisons pillées, II, 263 ; leur retraite à Lodi, II, 278 ; leur fuite de Milan, II, 295.

— (Antonio Della), II, 35 ; entre à Milan avec les Sforzesques, II, 123 ; entrevue avec Trivulce, *ibid.* ; don de dix mille ducats, II, 150 ; abandonne Ludovic Sforza, II, 173 ; passe à Venise, détail de sa trahison, II, 193 ; sa générosité, II, 285 ; enfermé au Castello, II, 312 ; sa femme réclamée à Mantoue, II, 313.

— (Ugo), Envoyé milanais à Maynier, I, 496.

Somenzi (Agostino), ambassadeur en Allemagne, I, 75, 115 ; représentant de Ludovic Sforza à la diète, I, 115; réside à Lindau, I, 118, 132 ; II, 102, 396 ; recrute de la cavalerie en janvier 1500, II, 109 ; lettres à Ludovic Sforza, 24, 26, 27 janvier 1500, II, 102, 114 ; 28 janvier, II, 101, 113, 115.

— (Paolo), ambassadeur milanais à Florence. Manque d'argent, I, 220; lettre à Ludovic Sforza, 8 mars 1498, I, 220 ; 3 mai, I, 168, 169 ; 8 mai, I, 169 ; 12 mai, I, 222 ; 14 mai, I, 221 ; 18 juin, *ibid.* ; envoyé à Turin, I, 180 ; bon accueil de Philibert, *ibid.* ; son impuissance diplomatique, I, 182; opinion sur le début de la guerre, I, 401; lettres à Ludovic Sforza, 1498, 1er juillet, I, 139 ; 7 juillet, I, 249 ; 22 juillet, I, 221 ; 7 août, I, 110, 111 ; 10 juin 1499, I, 143 ; 10 juin, I, 389 ; 14 juin, I, 155, 390, 401; 19 juin, I, 155 ; 23 juin, I, 390, 401 ; 18 juillet, I, 143, 159, 401, 415, 441 ; 23 juillet, I, 395, 506; 28 juillet, I, 458; 1er août, I, 158 ; 4 août, I, 395, 400 ; 29 août, I, 400 ; II, 12.

« *Sommario de' avvisi di Francia* », 21 septembre 1498, 265. Sommaire d'une lettre à La Rovère, 5 mai 1498, I, 246.

Somme (Affaire des villes de la), I, 61, 139.

Sancino, I, 28, 421, 428 ; commandée par Scar. Visconti, I, 445 ; gouverneur indiscipliné, II, 26 ; indiscipline des troupes, II, 46 ; capitulation, II, 57; visite de la citadelle par le provéditeur vénitien, II, 57.

Sondrio. Ludovic Sforza y passe le 7 septembre, II, 88.

Sonzino, ambassadeur siennois à Venise, II, 397.

Soprasasso, agent de Ludovic Sforza, I, 160, 439 ; dirige le recrutement en Valais, I, 440 ; II, 137, 145 ; lettre à à Ludovic Sforza, 26 mai 1499, I, 151, 154 ; Lettres en juillet et août, I, 160; 3 août, I, 439, 440.

Sora, I, 63.

Soresina, I, 428.

Soresina (G. de) abandonne Ludovic Sforza avec sa compagnie, II, 89.

Soriano, I, 63.

Sotomayor, I, 19.

Souabe (Ligue de) ; admet Ludovic Sforza, I, 119. Soumission du duché, II, 211.

Spadacino, inspecteur permanent du Tessin et du Pò, I, 427.

SPAGNOLO (MARTINO) envoyé d'Alexandre VI à F. d'Almeida, I, 329.

SPAGNUOLO (ALFONSO), envoyé à la Rocca d'Arazzo, II, 25; y arrive trop tard, II, 5, 6; refuse de capituler, II, 7; pris et pendu, II, 8.

SPARAVERA (GIOV. ANTONIO), ambassadeur de Montferrat à Venise, II, 395.

SPERANDIO, ingénieur d'artillerie, II, 29.

SPICIARIO (ALOISIO) milanais revenant d'Allemagne, II, 93; rallié, II, 191.

SPIFAME (J.), trésorier français, II, 53.

SPIGNO, I, 26, 505; prise et massacre de la garnison, II, 4.

SPINELLI (J.-B.), ambassadeur napolitain à Venise, II, 406, 464.

Spineta, II, 362.

SPINO (J.-P. DA), camérier de Ludovic Sforza, II, 431.

SPINOLA (GIOV.) de Serravalle, I, 288; arbore le drapeau français à Gênes, II, 54.

— (NICOLA), I, 116.

— (JUAN), père d'une fille assassinée, II, 429.

SQUADRERIO (C.-A.) commande à Caravaggio et en Ghieradadda, I, 429.

SQUILLACE (PRINCE DE), I 347.

STAMPA (GALEAZZO) délivré par les Placentins, II, 300.

— (P. MARTIR), II, 52; envoyé Milanais à Trivulce, II, 215; ôtage, II, 247; envoyé à Lugano, II, 272; P.-M. Stampa et G. Morexini au Gouvernement provisoire, 5 septembre 1499, II, 52, 215, 217.

STAMPI (INNOCENZO), I, 500; lettre à Ludovic Sforza, 20 juillet 1499, I, 501,

STANGA (CONRADOLO), ambassadeur à Naples, I, 349; puis à Rome, I, 321, 354; Combat l'opinion de Gracialasso della Vega, I, 736; malade, I, 376, 377; grande activité dans l'été de 1499, I, 375.

STANGA (J.-P.) envoyé à Milan, I, 199.

— (MARCHESINO), I, 117, 118, 121, 129; II, 124; ambassadeur milanais en Allemagne, négocie avec la ligue de Souabe, I, 119; envoyé à Mantoue, I, 208; accepte les propositions du marquis pour Ludovic Sforza, I. 208; offre des troupes, II, 15; accompagne Ludovic Sforza en Allemagne, II, 50, 287, 291; rappelé par Trivulce, revient, II, 291; loge Isabelle d'Aragon, II, 206; fuite chez les Pallavicini, II, 297; quitte Milan, II, 246; sa retraite à Cassano, II, 294; sa maison garnie de troupes, 249; ses biens à Castelnuovo, II, 52; confiscations de ses biens, II, 293; protestation contre cette confiscation, II, 294; révèle à Louis XII la perfidie de Constantino Arniti, II, 392; amende, II, 310; envoi en France, II, 311; commensal de Trivulce, II, 315; lettre de Marchesino à Ludovic Sforza, 15 avril 1499, I, 373; 10 juin 1499, I, 122.

STELLA (J.-P.), ses relations antérieures avec Louis XII, I, 246; résident vénitien à Turin, I, 243; envoyé à La Rovère, I, 243; outre Alpes, I, 244; indiscrétions sur le but de son voyage, I, 245; entretien avec Alamanni, I, 169; voyage, I, 246, 248; première audience de Louis XII, I, 247; II, 438; retour à Venise, I, 247.

Sterling (Diète de), II, 98.

STRADALONGA (Urbano), I, 241, 247.

Stradella. Occupé par la France, II, 51; Yves d'Alègre y livre un combat, II, 127.

STRANGAGURI (Constantino), estradiot, I, 408.

STROZZI (Carlo), I, 404; II, 33.

STUART (Robert), II, 37, 170.

SUARDI (Defendo), gouverneur de Casal, II, 395.

—, ambassadeur en Espagne. Lettres à Ludovic Sforza, 24 avril 1498, I,

168 ; 5 mai, I, 109 ; 3 août, I, 110 ; 15-16 août, I, 110, 112 ; 26 décembre, I, 113.

Subsides napolitains à Ludovic Sforza, II, 405.

Successions de Bourgogne et de Milan réglées avantageusement par Louis XII, II, 505 ; de France après Charles VIII (lettre de Pirovani à Ludovic Sforza, 13 avril 1498), I, 468; des femmes aux fiefs italiens, I, 81.

Suessa (Duché de), I, 346.

SUISSES. Importance stratégique, I, 146 ; demandent des soldes à Maximilien, I, 148 ; défense de Trivulce contre Ludovic Sforza, I, 148; Louis XII recherche leur alliance, I, 146 ; (ambassade française en Suisse, I, 149 ; subsides français, I, 151 ; conseils politiques de Louis XII aux Suisses, I, 154 ; envois d'artillerie, I, 158) ; nombre considérable de — à Milan, I, 160 ; II, 483 ; fournissent des soldats à Louis XII, I, 387; guerre des Suisses avec l'Empire, II, 103 ; rapprochement avec L. Sf., en février 1500, II, 484 ; crus alliés de L. Sf., II, 144, décision de leur diète pour leurs troupes, II, 181 ; trahison de L. Sf. par les —, II, 186, 485 ; défections des — dans l'armée Sforzesque, II, 167 ; levées des — par le bailli de Dijon, II, 181 ; mécontentement des — après la capture de L. Sf , II, 485 ; occupation par les — de Trecate et Novare, *ibid.*; relations franco-suisses après la conquête, II, 483; félicitations à Louis XII après sa victoire, *ibid.*; fournissent des contingents pour la deuxième campagne française, II, 484 ; licenciement des Suisses par Louis XII, II, 486 ; demande de rétablir le commerce entre Milan et Bellinzona, II, 487 ; expédition française pour reprendre Bellinzona, II, 486 ; ambassade de l'archevêque de Sens à Zurich, II, 487 ; ambassade Suisse à Loches, II, 488 ; II, 419.

Supplices. Peu nombreux à Milan après la prise de Ludovic Sforza, II, 306.

Sûreté générale (Mesures de) en France, I, 403 ; à Milan, II, 226.

Suse, II, 230.

SUSE (L'Officier de). Lettre à Ludovic Sforza, 5 et 6 mai 1498, I, 402 ; 6 et 17 juin 1498, I, 385.

Suzanna en Dauphiné, I, 394.

Systèmes politiques en Italie ; revendication de suzeraineté, I, 58 ; unité nationale, I, 11, 12; protectorat, I, 13.

T

TABERNA (STEFANO), évêque de Parme, I, 320 ; ambassadeur milanais à Rome, I, 354.

— (GIOV.), ambassadeur milanais en Suisse, II, 485.

— (C.), commissaire à Milan pour le recouvrement des objets pillés, II, 148.

TACCARD (ANTOINE), I, 341.

TADDÉE (FRÈRE), prieur augustin, I, 180.

TAGLIABUE (SIMON), prisonnier à Brescia, II, 299.

TALLEYRAND, capitaine de justice, II, 326 ; s'installe à la Corte Vecchia, II, 329 ; II, 359.

Tanaro, I, 420, 504 ; on y envoie la compagnie d'Alphonse d'Este, I, 420; passé par l'armée française, II, 7 ; vallée ouverte à l'invasion, II, 8, pont construit par les Français, II, 33.

TANZINI (J.-P.), négociant, méprisé par Trivulce, II, 317.
Taranto, I, 63, 320.
TARENTE (Don Frédéric de), I, 40.
— (Charlotte, princesse de). V. ARAGON.
Taro (« Fatto d'arme del T.»), I, 47, 457.
TARONA (FRANC.), recruteur milanais, II, 16.
TARSIA (ZACOMO DI), I, 404.
TAXOM (GIULIO), capitaine ferrarais, I, 194, 437.
TELA (VENANZO DELLA), prisonnier des Français, II, 36.
Tenerano en Lunegiana, II, 388.
TERO (M. DE), I, 176.
Terouane, I, 72, 139.
Terrafirma vénitienne. Enthousiasme pour l'expédition, II, 32; surveillance des troupes par les citoyens, II, 32.
Terra di Puja, I, 291.
Terreur causée en Lombardie par l'armée française, II, 2.
Tessin, traversé par l'armée française, II, 125.
Thurgovie, I, 148.
Ticinese, région, I, 94.
Tiers parti milanais, très hostile à Ludovic Sforza, II, 283 ; accepte cependant sa restauration, II, 287.
Tirano, offert en gage à Maximilien, I, 133 ; II, 491 ; garnison allemande, II, 18 ; approvisionnements d'armes, I, 156 ; reste au pouvoir de Ludovic Sforza, II, 84 ; garnison mise par L. Sf., II, 100 ; capitule en octobre 1499, II, 85, 115 ; attaqué et pris par l'armée Sforzesque, II, 117, 119 ; envoi d'artillerie, II, 199; II, 298, 460.
TIRANO (ALESSANDRO DA), prisonnier des Français racheté par Ludovic Sforza, II, 85.
— (ALOISIO DA), milanais, II, 298.
TIZIO, Siennois. Ses prophéties, I, 46.
TOISON D'OR, héraut d'armes allemand, I, 140.
TOLENTINO (Seigneur de) possède Quatordexe, I, 503.
— (LUDOVICO DI) a une maison à Milan, II, 224.
TONSI (MICHELE), avocat milanais, II, 260.
TORCELLO, seigneurie à Camille d'Aragon, II, 280.
TORELLI (CRISTOFORO), gibelin, I, 163, 167.
— (GUIDO), II, 369; inspecte les fortifications du Castello, II, 161 ; mal reçu par Trivulce, II, 293 ; délivré par les Placentins, II, 300.
— (FRÈRES) assiégés dans Monte Chiurullo, II, 280, 367.
Torette, II, 42.
TORNABUONI (LORENZO), I, 65.
TORNIELLI (les) rentrent à Milan, II, 283, 336.
TORNIELLI (B.) occupe Valenza par ruse, II, 166.
TORNIELLI, I, 139 ; ambassadeur milanais en Suisse, I, 154 ; pris à Vigevano par les Français, II, 167.
— (DOMENICO), officier Sforzesque, II, 36, 167.
— (MANFREDO), I, 177, 270, 401 ; II, 9, 271, 282, 285, 357, 371, 272.
— (T.), ambassadeur milanais à Bologne, I, 235, 436 ; lettres à Ludovic Sforza, 8 mai 1499, I, 154 ; 25 juillet, 4361,.
Torrazzo de Crémone, II, 27, 28.
TORRE (ZORZO DELLA) va au devant de Ludovic Sforza, II, 99.
Torre di Lazo, occupée par la France, II, 37.
Torre d'Ologna. Ludovic Sforza y débarque, II, 88 ; concentration des barques, II, 117.
Torre di San Tristano, en Milanais, I, 421.
Torresella, domaine de Camilla Sforza, I, 457, 462 ; II, 207.
Tortone, I, 19, 430 ; capitulation, II,

9 ; porte *du Lion*, II, 10 ; sac de —., 9 février 1500, II, 127, 267 ; redevient gibeline, II, 275, 276.
TOSABEZZI, ambassadeur mantouan, I, 201.
Toscane, II, 385.
Toscanes (Républiques), I, 8.
TOSINGHI, ambassadeur. Lettre au marquis de Mantoue, 7 février 1500, II, 317 ; lettre à la seigneurie de Florence, 19 février 1500, II, 488.
Total des prêts de Ludovic Sforza à Maximilien à la fin d'octobre 1499, II, 106.
TOURAINE (LOUIS, duc de), I, 80.
Touraine, I, 10.
Touristes français à Venise, II, 447.
TOURNON (M. DE) visé par les intrigues de Ludovic Sforza, I, 481.
Tours. Entrevue de Louis XII et des ambassadeurs allemands, II, 504.
Traités anglo-français, I, 105 ; franco-savoisien, I, 178 ; modifié au profit de la France, II, 419; franco-vénitien, I, 297.
TRANCHEDINO, ambassadeur milanais à Bologne, I, 235 ; sa situation difficile, I, 236 ; y recrute des troupes, I, 236 ; II, 17 ; apprend le départ de Ludovic Sforza, I, 237.
Lettres à Ludovic Sforza, 12 août 1499, II, 32 ; 23 et 26 août, I, 410, 415 ; 24 août, I, 236 et 237 ; 26 août, I, 415, et II, 17, 313 ; 28 août, II, 17.
Trani, I, 4 ; aux Vénitiens, I, 63, 65.
TRANS (M. DE), I, 175 ; refuse l'ambassade de Venise, I, 303 ; envoyé à Rome, I, 331, 332, 333, 340 ; envoyé en Provence, I, 351 ; nouvelles sur les mouvements de troupes, I, 386, 389 ; avis secrets à Ludovic Sforza, I, 473 ; partisan de l'alliance franco-milanaise, I, 303 ; tente un rapprochement entre Louis XII et L. Sf. en juin 1499, I, 482 ; son méprisable caractère, I, 482; ambassadeur à Rome, II, 419.
Traversée des Alpes, I, 393.
TRAVESTINO, courrier vénitien, I, 265.
Trecate, occupé par Ludovic Sforza, II, 180.
TRÉGUIER (évêque de), I, 341.
Trente, I, 123 ; résidence assignée par Maximilien à Ludovic Sforza, II, 90, refuse de contribuer à l'entretien de Ludovic Sforza, II, 96.
— (traité de) franco-impérial, II, 504.
Trentin, I, 123.
Trésor ducal milanais emporté en Allemagne (évaluations diverses du), II, 50.
Trésorier payeur de l'armée vénitienne, I, 416.
Trêve franco-hongroise, II, 458; franco-allemande de six mois, II, 492, 502.
TREVIGLIO, II, 17, 25 ; soumission à Venise, II, 58, 191.
Trévisane (Marche), I, 404.
Trévise, I, 344.
TREVISANI, 112, 274 ; II, 472.
— (B.), ambassadeur à Milan en octobre 1499, II, 435 ; accompagne Louis XII, II, 238.
— (DOMENICO), ambassadeur en France, rôle important, I, 303, II, 437 ; excuse les lenteurs de Venise, II, 194. instructions des Pregadi à T. (23 mars 1500, II, 437 ; lettre de T. aux Pregadi, 19 juin 1500, II, 438 ; 4 juillet 1500, II, 446).
— (MARCO), provéditeur, I, 305, 416 ; organise les finances de l'armée vénitienne, II, 188 ; à Brescia, I, 416, II, 29 ; conseil de guerre, II, 30.
— (NICOLO), I, 275 ; II, 433.
— (N.), ambassadeur en Espagne passe à Milan, I, 288 ; conversation avec Ludovic Sforza, I, 289.
— (POLO), II, 286, 423 ; podestat de Brescia, II, 467.
TREZZO, I, 270, 274; II, 23, 42, 85 ; bombardée par Pitigliano, II, 195; rendue par Venise à la France, II, 196 ; re-

vient à Ludovic Sforza, II, 272 ; II, 280, 290 ; occupée par H. de Melze, II, 447 ; II, 450.

TRIESTE (PIERRE DE). Voir BONOMI.

TRINCHELLO (MICHEL), ambassadeur à Louis XII, II, 329.

Triple alliance, I, 5 ; représente tous les systèmes de politique italienne, I, 14.

TRIVULCE (famille), mesures de rigueur de Ludovic Sforza pour se venger de J. J. Trivulce, I, 498 ; refus de payer des impôts exagérés, I, 456 ; taxée, I, 462 ; II, 152 ; confiscation des biens des neveux de Trivulce, I, 503 ; fournit des ôtages, II, 45 ; agitation dans la famille et ses partisans, II, 46 ; gagnée par le mécontentement général, II, 243 ; fuite de ses partisans, II, 251, et retraite à Crema et Bergame, II, 284; partage le pouvoir avec les Visconti et les Borromei, II, 283 ; part majeure des dépouilles, II, 313.

TRIVULZI (AGOSTINO), caution de Ludovic Sforza, I, 491 ; exilé, malade, II, 133; réclamé par Ascanio, II, 253, Guelfe, reste à Milan, *ibid.*; II, 317 ; fermier des impôts du Milanais, II, 340

— (ALESSANDRO), gouverneur à vie de Plaisance, II, 284 ; lettre à J. J. Trivulce, II, 127.

— (ALOYSIO) envoyé par Trivulce à Ludovic Sforza en février 1500, II, 147 ; II, 257 ; gouverneur de Plaisance, II, 274, 279.

— (AMBROSIO), II, 9 ; va au devant de Louis XII, II, 234 ; vol d'argenterie à Plaisance, II, 264 ; chargé de l'entretien des routes en Lodesana, II, 270 ; lieutenant royal à Parme, II, 273 ; impopulaire à Lodi, II, 277 ; ses intrigues à Plaisance, II, 278 ; reçoit les biens des Della Somaglia, II, 313 ; offre de loger le duc de Ferrare, II, 347.

TRIVULZI (ANTONIO, évêque de Como), élu tribun par le peuple, II, 212 ; mécontent de Trivulce dans son affaire du chapeau, II, 318 ; discours qu'il prononce le 23 juillet 1500, II, 328 ; réfugié dans le Castello, II, 155 ; sénateur milanais, II, 334 ; demande le chapeau, II, 416.

— (CATELAN), impopulaire, II, 239.

— (FRANCESCO), commande en Ghiara d'Adda, I, 445, II, 25 ; exilé en juillet 1495, I, 456 ; surveille la région de Como, II, 83, 116, 121; commande des lances italiennes pour la France, II, 86 ; envoyé à Fontaneto, II, 173 ; à Vercelli, 285 ; intime de Trivulce, II, 316.

— (GIORGIO) épouse la fille d'Agostino Triulzi, II, 245, 317.

— (G. F.), frère de Trivulce, II, 316 ; enfants de — non exilés, I, 457.

— (HERASMO), II, 217, 243 ; du Conseil de régence, II, 212 ; reçoit Trivulce chez lui, II, 51 ; porte le dais royal, II, 235; maltraité par Ludovic Sforza, II, 132; négociations avec le Castello au nom d'Ascanio, II, 156 ; recueilli par F. B. Visconti, II, 251 ; pillage de sa maison, II, 252 ; se retire à Crémone, II, 285 ; du Sénat de Milan, II, 334 ; familier avec Costabili, II, 359.

— (J. J.), I, 14, 19, 21, 24 ; incidents de frontières qu'il provoque, I, 26; I, 27, 28, 127, 196, 249, 397 ; lieutenant général en Milanais, I, 399 ; commande l'arrière-garde de l'armée, I, 400; I, 471, 481, 494; II, 2, 214, 260, 324, 380, 385, 387, 482 ; informé de la mort de Charles VIII, I, 167 ; officiers à lui allant d'Asti à Misocco, I, 457 ; ses démarches épiées minutieusement, I, 459 ; réception de l'ambassade française à Asti, I, 304 ; incapacité politique, II, 318 ; intrigues pour une alliance princière, II, 317 ;

avarice, *ibid.*; querelles (avec d'Aubigny) et rivalité avec Ligny, II, 3.

Intervention en faveur de C. de Calabria, II, 290 ; arrêtés contre les gibelins émigrés, II, 291 ; justifie l'extradition des Gibelins, II, 303; ingratitude envers d'anciens amis, II, 317 ; accueil froid à d'anciens Gibelins, II, 293 ; à G. Torelli, II, 293.

Fait l'éloge de Louis XII, II, 220 ; assiste à un sermon à San Francesco, II, 244 ; conversation intéressante sur les fils de Francesco Sforza, II, 245.

Sa compagnie en mauvais état, I, 384 ; la met en ordre, I, 392 ; fait un pont sur le Tanaro, I, 395 ; surveille l'armée à Asti, I, 397.

Guerre imminente en avril 1499, I, 489 ; prétexte un ordre royal pour attaquer les châteaux du Milanais, I, 491 ; Ludovic Sforza peu inquiet de cette attaque, I, 492, et incrédule à une expédition, I, 492 ; autres tentatives de guerre, I, 491 ; affecte de réprimander son officier *El barone*, I, 493 ; attaque Odone d'Incisa en juin, I, 492 ; intrigues avec le Bosco, I, 456 ; déclare la guerre aux Final, I, 490.

Ses relations avec Ludovic Sforza. Incrédulité de celui-ci lors de la campagne contre Alexandrie, I, 492, Lud. Sf. ne comprend pas sa retraite, I, 505 ; veut assurer la paix avec Trivulce, I, 471 ; étranges illusions de Lud. Sf. à son égard, I, 506 ; Lud. Sf. le voudrait comme intermédiaire avec Louis XII, I, 474.

Manque de plan au début de la campagne, II, 4 ; assure la retraite de l'armée par la prise de Spigno, II, 1 ; n'est pas responsable des cruautés de l'armée, II, 2 ; envoie J.-F. Trivulce à Spigno, II, 4 ; ses intrigues échouent à Rocca d'Arazzo, II, 5 ; cru disposé à attaquer le Borgo, II, 8 ; garde son plan d'attaque secret, II, 8 ; campe à Salò, II, 9 ; envoie F.-B. Visconti contre les Gascons, II, 52.

Envoi d'une ambassade personnelle à Bernardino da Corte, II, 74 ; siège du Castello, II, 76 ; entre dans le C., II, 80 ; s'y installe comme gouverneur, II, 81 ; emprunte à B. da Corte, II, 82 ; organise des lances italiennes, II, 86 ; prévision de la reprise des hostilités, II, 121 ; bloqué dans le Castello, 2 février, II, 120 ; reconnaissance armée à Vigevano, II, 165 ; ordre de retour aux troupes de d'Alègre, II, 121 ; renforts demandés en France, II, 121, 122 ; envoi de renforts à Como, *ibid.*; diminue l'importance de l'invasion de Ludovic Sforza, *ibid.*; organise la défense du Castello, II, 154 ; quitte Milan pour fuir cette invasion, II, 123; responsable de la perte de Chiavenna, II, 122 ; rencontre Ligny et d'Alègre à Palestro, II, 128 , se recueille à Mortara, II, 173 ; laissez-passer accordés ou refusés aux troupes de Lud. Sf., II, 183 ; manque d'autorité à la fin de la campagne, II, 170.

Capitulation de Milan désirée avant l'entrée, II, 52 ; introduit peu de Français à Milan, II, 53 ; attend l'ambassade Milanaise à Cassina, II, 217 ; ses réponses aux pétitions milanaises, II, 220 ; entre à Milan en simple particulier, II, 219 ; obtient des serments de fidélité à la France II, 4; sa toute-puissance, II, 313, 228.

Caractère fantasque de son administration, II, 316 ; défiance contre les Français, II, 316 ; bonhomie au début de son administration, II, 315; ses audiences racontées par les ambassadeurs, II, 315 ; sa bienveillance

pour les Milanais, II, 215 ; essaie de maintenir l'ordre à Milan, II, 247 ; mesures d'ordre, II, 222 ; pendaisons d'aventuriers, II, 223 ; s'oppose par la force à l'entrée des Gascons à Milan, II, 225.

Va au-devant de Louis XII, à Novare, II, 230; lui présente les clefs de Milan, II, 235.

Son impopularité, II, 239; plaintes contre les *Malivoli*, II, 228 ; plaintes à Ambrosio del Mayno, II, 243; lutte contre le mécontentement, II, 247 ; va rétablir l'ordre à Como, II, 244, 486 ; use d'intimidation, II, 247 ; attaqué par une émeute, II, 251 ; discours au peuple, II, 124 ; conseil de guerre, II, 125 ; fait approcher l'armée de Milan, II, 216; veut occuper les portes de Milan, II, 217 ; consigne les troupes dans la Corte Vecchia, II, 123; refuse toute entente avec les Gibelins, II, 251 ; sa colère apaisée par F.-B. Visconti, *ibid.* ; tente une réconciliation avec les Milanais, II, 254.

Relations avec Ferrare. Conseille au duc le voyage de Milan, II, 346 ; bon accueil à son ambassade, *ibid.* Menaces contre Gênes dans l'affaire d'Asti, I, 487, 488, 489.

Son attitude hostile pour Ludovic Sforza est signe de guerre, I, 486 ; responsable de la *denuncia di guerra*, I, 489 ; querelles avec Ludovic, I, 498 ; mesures de rigueur de Lud. contre sa famille, *ibid.*; *desdicta della tregua, ibid.*; occupe Felizzano, I, 498, 503 ; coup de main tenté contre Alexandrie, I, 499, 500; dangers de la marche contre Alexandrie, *ibid.*; confiscation des biens de ses neveux, I, 503.

Commencements de la guerre ; marche sur les petites places, II, 4.

Poursuite de Ludovic Sforza, II, 89 ; insultes de L. S. envers lui, II, 132 ; marche de Lud. Sf. contre lui, II, 167 ; négociation avec Lud. Sf. près d'aboutir, II, 146 ; accords sur la condition de la guerre, II, 167 ; tentatives de corruption par Lud. Sf., II, 286 ; L. S. prisonnier refuse de le voir, II, 200.

Négocie la paix entre la France et Naples, II, 408; protège les Siennois, II, 398 ; protège la Suisses, I, 134, 401 ; mal disposé pour Soprasasso , II, 485 ; objet des offres d'alliance de Venise, I, 244, 252 ; réception de l'ambassade Vénitienne, I, 251 ; ses bonnes relations avec Venise, I, 269, 277, 283 ; entretien un agent près la Seigneurie, I, 302 ; presse Venise de conclure l'alliance, I, 307 ; ses projets sur Vérone, II, 62 ; refus de secourir Crémone, II, 62 ; prétendues intrigues avec Crémone, II, 63 ; demande aux Vénitiens de passer l'Adda, II, 197 ; projette sa jonction avec Pitigliano, 2, 192 ; croit à la fidélité de Louis XII à son serment, II, 448 ; appuie les réclamations de Venise pour les Salines, II, 453 ; plaintes sur les désertions des Gibelins Crémonais, II, 460 ; conseille à Venise de recruter de l'infanterie italienne, II, 462 ; reproche à V. sa conduite pendant la guerre, II, 463, 469.

Entrée solennelle de Trivulce à Milan, II, 224, 318 ; son appel en France, II, 199, 319 ; exil en Picardie, II, 320 ; se défend en attaquant Sacierges, II, 320 ; rentre à Milan en simple particulier, II, 320; y vit dans la retraite, II, 321.

Lettres de J.-J. Trivulce à Malvezzi, 30 mai 1498, I, 26 ; au gouvernement milanais, 9 septembre 1499, II, 220 ; à F.-B. Visconti, 24 sept. 1499, II, 290 ; au capitaine de jus-

tice, 5 et 9 octobre 1499, II, 337; à la république de Florence, 24 octobre et 27 décembre, 1499, II, 387, 388; 23 mars 1500, II, 178; au gouvernement français, II, 175, 23 mars.

TRIVULZI (LORENZO), commandant français à Como, démoralisé, II, 117.

— (NICOLA). Voir MISOCCO.

— (SCARAMUZZA), réfugié dans le Castello, II, 155; sa maison pillée par les Gibelins, II, 251.

— (TEODORO), condottiere napolitain, I, 375, 376; entre à Milan, II, 187, 257; locataire du palais du duc de Ferrare à Milan, II, 359; réclamé par Ludovic Sforza, comme prisonnier à Novare, II, 174.

— (URBANO), ambassadeur à Louis XII, II, 262, 329.

TROJANO, I, 376.

TROTTI (ANTONIO), gouverneur de Pavie; il a la colique, I, 453; demande des renforts, I, 433; lettres: à Ludovic Sforza, 3 juillet 1499, I, 453; à B. Chalchi, 20 juillet 1499, I, 433;

— famille d'Alexandrie internée à Milan, I, 456.

— (GIACOMO), ambassadeur ferrarais, I, 172.

Troupes. Conditions d'engagement des troupes allemandes, I, 132; mouvements des troupes françaises dans les Alpes, I, 388, 389; troupes de Milan, leur recrutement forcé, II, 14; troupes françaises dans l'est du duché, II, 53, cantonnées hors du duché, II, 86; concentrées à Milan, II, 124; troupes sforzesques impatientes à Novare, II, 181.

Troyes en Champagne, II, 502.

TRUM (ANTONIO), I, 286; II, 440.

— (FILIPPO), I, 305, 308, 318, 408, 507, 510; II, 302, 475.

TURCS, I, 6, 17, 161; excités à la guerre par Ludovic Sforza, I, 273; action franco-vénitienne contre le Turc, I, 299; crainte du T., prétexte pour Venise de manquer à ses engagements, I, 300; ambassade française au sultan, II, 454; hésitations de Louis XII à lui déclarer la guerre, II, 456; subit le contre-coup de la défaite de Lud. Sf., II, 481, 482.

Turin, I, 5, 124, 249; couvent des Augustins de —, I, 180; réception de plusieurs princes par Louis XII, II, 230.

Tuscanella, I, 239.

TUTEL, prononce un discours latin, II, 458; procureur au conseil du roi, II, 457.

TYBERTI, Achille, I, 218.

Tyrol, I, 123.

U

UGOLINO D'ANCONA, condottiere, I, 435.

UGONI (BERNARDO DI), condottiere, I, 410; II, 31; blessé à Cassano, II, 195.

Ulm, diète, I, 322.

UNTO (MICHAEL DE), inspecteur à Annona, I, 456.

Unterwalden. Traité avec Ludovic Sforza, I, 109, 147.

URBAIN IV, I, 31.

URBAIN VI, I, 34, 83.

URBIN. Ambassade à Venise, I, 284; sert Venise, I, 404, 406; difficultés sur le rengagement du duc, I, 407; obligations militaires, I, 409, 410; neutralité, I, 410; intrigues d'Alexandre VI à son égard, II, 415; II, 33.

URFÉ (P. D'), capitaine français, II, 53, 392.

Uri. Traité avec Ludovic Sforza, I, 147; II, 109.

V

Vailate, garnison milanaise, I, 429, 445.
Valais, I, 129 ; fournit des troupes à Ludovic Sforza, I, 439 ; isolé des ligues suisses, I, 160 ; intéressé au traité franco-savoisien, I, 179 ; alliance avec Lud. Sf., II, 145 ; II, 484.
VALARESIO (ALUISIO), I, 404.
Val Bregalia, I, 152.
Valcamonica, I, 312 ; inspection des forteresses, I, 415.
Val di Blegnio, I, 130, 147.
Val di Lamona, I, 404.
Valdireno, I, 156.
Valdiseria, conflits avec la Savoie, II, 323.
Val di Tristina, I, 153.
Valence (comté de), I, 329.
Valence, ville, I, 431, 504 ; II, 8, 9 ; esprit public hostile à Ludovic Sforza, II, 10 ; importance stratégique de cette place, II, 11 ; siège et capitulation, *ibid.*; enlevée aux Français par surprise, II, 166 ; II, 267.
VALIER, l'un des pregadi, II, 433.
VALLA (GIOVANNI), ambassadeur ferrarais en France, II, 356 ; lettres au duc de Ferrare, 28 avril et 3 mai 1500; II, 356, 357.
VALLE (CONRADO DI). Lettre à Ludovic Sforza, 4 avril 1499, I, 177, 485.
Valle di Chiavenna, I, 152.
Valle Misolcina, I, 147.
Valle San Martino, pillée par les Milanais, II, 29.
Vallombrosa, couvent de Pavie détruit, II, 48.
Val Leventina, I, 130.
VALOIS (Charles de), I, 31.
VALPERGE (Philippe de), savoisien, I, 105 ; lettre au chancelier de Savoie, 14 juillet 1498, I, 110, 140.
Val San Giacomo, I, 156.
Valteline, II, 50 ; soumission en septembre 1499, II, 83, 84 ; invasion de Ludovic Sforza, II, 116 ; pétitions des nobles et des communautés à Lud. Sf., II, 119; II, 467, 498; propositions à Maximilien, I, 133.
VANDENESSE, II, 179.
Varena, capitule, II, 83.
VARESE (FRANCESCO DI), maltraité par Ludovic Sforza, II, 132 ; sa maison pillée, II, 252.
Varolagrisa, II, 299.
Vatican, I, 10, 20.
Vaud, I, 158 ; fournit des troupes à Louis XII, I, 387.
VAULDRAY (L. DE), capitaine Bourguignon, II, 137.
VECCHI (BERNARDO DE), I, 443.
VEDOA (GASPARO DELLA), vénitien, interprète des Pregadi, I, 293, 302; II, 472.
VEGA (GARCILASSO DE LA), I, 331, 363 ; bons conseils au roi de Naples, I, 376.
VELA (ZANONO DE LA), Gibelin conspirateur, II, 246.
VENAFRO (ANTONIO), ambassadeur siennois à Milan, I, 233.
Venaissin (comtat), I, 325.
VENANTE (JACOPINO), religieux en Hongrie, I, 145.
VENDÔME (Bâtard de), II, 179.
VENEZIA (JACOMAZO DE), condottiere vénitien, I, 404, 411.
VENISE ; ses relations avec la France, I, 3 ; politique dans le Levant, I, 12; défend l'équilibre italien contre Charles VIII, I, 13 ; jalousie contre Ludovic Sforza, I, 66 ; recueillement après Fornoue, I, 65 ; le traité de Vercelli, défaite pour elle, I, 65 ; politique avec Maximilien, I, 65 ; projets d'alliance avec le duc d'Orléans en 1494, I, 96 ; dangers pour elle de

l'invasion turque, I, 161 ; Lud. Sf. l'en menace, I, 162 ; brouille avec Lud. Sf., I, 238, 239, 240 ; puissance active, I, 238 ; redoute son exclusion d'une nouvelle ligue italienne, I, 240 ; refuse sa coopération militaire aux Génois, I, 242.

Louis XII lui notifie son avènement, I, 245 ; reprise des relations diplomatiques avec la France, I, 243; ambassade en France, I, 248, ses instructions, I, 249, 252; seconde ambassade, I, 303 ; propositions de Louis XII à Zorzi, I, 267 ; situation difficile de l'ambassade vénitienne en France, I, 277 ; accompagne le roi à Nantes pour son mariage, I, 280 ; promesse d'aider Venise contre les Turcs, I, 299, 300, et contre Florence, I, 301 ; réception à Venise de l'ambassade française, I, 305 ; entente diplomatique franco-vénitienne, II, 426 ; Louis XII demande à Venise et obtient le pardon du marquis de Mantoue, I, 215 ; écrit à Venise pour fixer le début de la guerre, I, 307.

Refus de contribuer aux armements milanais, I, 253 ; fait étudier la question pisane avec Ludovic Sforza, I, 249 ; haine croissante contre Lud. Sf., 258, 315 ; lui impute la responsabilité des dépenses financières, I, 260 ; tentatives de réconciliation, I, 314 ; rupture diplomatique avec Milan, I, 507 ; déconcerte L. S. par cette alliance, I, 480; préparatifs de L. S. contre elle, II, 193.

Opinion publique à Venise sur l'alliance franco-vénitienne, I, 254.

Cherche de l'argent, 281 ; fait condamner par Alexandre VI les promoteurs de l'alliance turque, I, 307 ; propos belliqueux des Pregadi, I, 308 ; inquiète de l'intimité milano-napolitaine, I, 367, 376 ; propositions de médiation à Fréd. de Naples, I, 377 ; occupation de plusieurs places sur l'Adriatique, I, 364.

Préparatifs militaires, I, 199 et 403 ; tableau de son armée dans M. Sanuto, I, 403; rengagement et choix des condottieri, I, 405, 406 ; révision de son armée, I, 406 ; accroissement de son infanterie, I, 408; recrutement d'espagnols, I, 408, 409, de suisses, I, 409 ; par violence et ruse, I, 409 ; peu de soin de l'intendance, I, 414 ; artillerie, I, 414 ; trésor de l'armée, I, 414 ; envoi de troupes contre les Turcs, I, 415 ; espionnage organisé, I, 418; dispositions financières, I, 418, II, 32 ; défense des frontières, I, 421; sûre de la victoire en Milanais, I, 447.

Rupture avec Ludovic Sforza demandée, I, 507, II, 24 ; arrogance de L. S. après cette rupture, I, 480.

Campagne des Vénitiens. Conseil de guerre du 13 août 1499, II, 36 ; passage de l'Oglio, II, 54 ; marche sur Crémone, II, 59 ; armée sur l'Oglio, I, 33.

Venise effrayée du retour annoncé de Ludovic Sforza et des intrigues en octobre 1499, II, 101, 459 ; prend part à la seconde campagne, II, 187, 459, 462 ; s'excuse de la lenteur de ses troupes, II, 463 ; recommence la guerre après la prise de Chiavenna, II, 187, 191 ; mesures de sûreté générale à Crémone, II, 189, 193 ; illusions sur son rôle militaire, II, 192; châtiment d'un prêtre à Lodi, II, 193; prise de Rivoltasecca, II, 194; empêche le marquis de Mantoue d'agir dans la Ghiara, II, 462 ; politique en Milanais, I, 194; courses en Milanais, II, 195 ; renvoi de condottieri, II, 196 ; restitution à la France des places du Milanais, II, 187, 280; Lud. Sf. affecte d'être en bonne intelligence avec la Seigneurie, II, 188.

Ambassade envoyée à Louis XII à

Milan, II, 230, 435; ambassade vénitienne participe à toutes les fêtes, II, 436.

Accueil froid aux San-Severini, II, 289; extradition des Gibelins réclamée, II, 301, 444, 461; Venise détient presque tous les Gibelins importants, II, 301; traitement dur des Gibelins, II, 301, 462; antipathique à Milan à à cause des extraditions de Gibelins, II, 305; inventaire des biens de F.-B. Visconti à Brignano et Pagazano, II, 309; II, 324, 389; recommande Lucques à la république de Sienne, II, 404.

Joie publique au départ de Ludovic Sforza, II, 433; hypothèse sur ce départ, *ibid.*; représentation diplomatique spéciale à Milan, 438, 440; échange de bons procédés entre Venise et la France, II, 445; abandon à Venise des biens de Caiazzo, II, 446; offre de bénéfices en Lombardie, II, 446; joie à la capture de Ludovic Sforza, II, 464.

Caractère général des relations franco-vénitiennes après la conquête II, 447; fidélité de Louis XII à son traité, II, 72, 448; Louis XII garde le territoire contesté de Lodi et Pizzighetone, II, 449; embarquement d'un ambassadeur turc pour Raguse, II, 457; secours de Louis XII à Venise contre les Turcs, II, 453, 454, 482, 492; affaire des créances vénitiennes sur Ludovic Sforza, II, 453; importance pour Louis XII de l'alliance de Venise, II, 458; promesse d'un contingent militaire, II, 459, 462; surveillance des princes italiens, II, 464.

Politique vénitienne à l'égard de Maximilien, II, 465; ambassade à Max^n, *ibid.*; hostilités officielles contre l'Allemagne, II, 466; repousse l'alliance de Max^n, *ibid.*; promesses de secours de Louis XII contre Max^n, II, 467.

Mépris de Louis XII pour Venise, II, 468; calculs intéressés de Venise pendant cette guerre, II, 469; crainte de voir Louis XII trop puissant, *ibid.*; mécontente de la protection accordée par lui à Mantoue, II, 470; n'encourage pas Louis XII contre Naples, *ibid.*, II, 475; hostile aux nouvelles propositions de Louis XII, II, 475, 477; reproches à Maynier, II, 481.

Négociations de Ligny avec Venise, II, 471.

Refroidissement des relations franco-vénitiennes, II, 475, 477, 478; hostilité vénitienne contre La Rovère, II, 478; mécontentement contre César Borgia, II, 478.

La Seigneurie de Venise à Trevixam. 19 février 1499, II, 453; à Pietro Dentice, 15 septembre, II, 471; à Loredam, 5 octobre 1499, II, 459; aux ambassadeurs en France, 12 octobre, II, 450, 451, 459; 14 octobre, II, 460; 19 octobre, II, 459; à Trevixam, 4 et 5 novembre 1499, II, 454, 447, 465; à G. Hellecher, ambassadeur impérial, 27 novembre, II, 466; à Dolce, 23 décembre, II, 451; à Trevixam, 28 décembre 1499, II, 451, 464, 466; à son ambassade en France, 12 et 28 janvier 1500, II, 464, 437; 17 février, II, 454; 5 mars, II, 462, 8 avril, II, 463, 10 mai, II, 476; à Foscari, II, 457.

VENOSTA (CRISTOFORO DI) paye des rançons de prisonniers, II, 85; lettre à Ludovic Sforza du 26 janvier 1500, *ibid.*; II, 119, 246.

— (GASPAR DE), gibelin, II, 119; lettre à Ludovic Sforza, 26 et 29 janvier 1500, II, 119.

Vercelli, I, 177; destruction des villas ducales près V., I, 424; I, 430; rési-

dence du cardinal d'Amboise, II, 135; II, 168, 178; émeute des Suisses, II, 485.

Vercelli (Traité de), I, 28, 70.

Vercellina (*Porta*) à Milan, II, 121, 124,

Verdun (Traité de), I, 30.

VERGY (M. DE), I, 135, 441; son intérêt personnel à la paix franco-allemande, II, 502; ambassadeur de Maximilien en France en août 1500, *ibid.*; envoyé de Max^n à Ludovic Sforza, II, 111.

VERME (P. DAL), occupe Voghera, II, 194; enquête sur l'astrologue Rosato; II, 206; résiste à Louis XII, II, 280; injurie B. da Corte, II, 321; leurs partisans gibelins attaquent *Il Rosso*, II, 276.

— (BERNARDO DAL), dévoué à la France, II, 321.

— (famille), donation de ses châteaux à B. da Corte, II, 81.

Vérone, objet de négociations secrètes entre Milan et Mantoue, II, 201; artillerie conduite à —, II, 187; II, 289, 462, 467.

VESC (Etienne DE), I, 382; envoyé à Venise pour ramener Ascanio Sforza, II, 301; et autres gibelins, II, 303; accusé de concussion par Ludovic Sforza, II, 319; séjour à Venise, II, 358, 443; diverses opinions sur son voyage, II, 443; discours aux Pregadi, II, 444; II, 472, 474; son rôle dans les projets de partage, II, 475, 477, 482.

VESCONTE, intendant de Ludovic Sforza, I, 202.

Vespolate, occupée par Ludovic Sforza, II, 166; armée française à —, II, 172; brûlée par Lud. Sf., II, 179; II, 176, 180.

VESPUCCI (GUIDANTONIO), ambassadeur florentin à Milan, I, 221; II, 386; lettres à la Seigneurie, II, 71 (29 août 1499), 3 septembre, II, 61; 5 septembre, II, 62, 75, 214 et 283; 7 septembre, II, 63, 217, 218, 283, 290; 8 septembre, II, 291; 11 septembre, II, 222, 224, 348; 14 septembre, II, 76; 17 septembre, II, 79; 24 sept., II, 228; 26 septembre, II, 386; 9 oct., II, 270; 12 et 13 octobre, II, 815; 5 octobre, II, 85, 238.

Viboldone, II, 313.

VICARIS (Denis de), ambassadeur de Charles VIII, I, 55.

Vicence, objet des négociations secrètes de Ludovic Sforza et de F. de Gonzague, I, 201; II, 498.

VICO (Lodovico de), gibelin, II, 291.

Vienne, diète annoncée à, II, 98.

VIGAZATO (J.-P. de), prisonnier des Français, II, 35.

Vigevano, I, 250, 426, 431, 460, 472; II, 4, 14; bataille sous —, II, 165; pris par Saint Vallier, II, 37; transport d'artillerie à Milan, II, 48; occupation par les Français, II, 126; par Galéas San Severino, II, 163; sa perte occasionne une scène violente entre Trivulce et Alègre, II, 104; deuxième bataille de Vigevano, II, 167, 169; II, 223, 320, 325, 393.

Vigliana, I, 393.

VILERNE, capitaine allemand, I, 132.

Villages du Milanais, soulevés contre les Français, II, 126.

Villanova, II, 4.

VILLASANTA, condottiere espagnol, I, 409.

VILLENEUVE-TRANS, I, 331.

VIMERCATI, capitaine vénitien, II, 33.

VIMERCATI (B.), II, 223.

— (CONRADO), remplace Trotti à Pavie, I, 453; gouverneur de Como, II, 88; ambassadeur à Louis XII, II, 262, 329; commensal de Trivulce, II, 315; ancien familier de Ludovic Sforza, II, 316.

— (G.), I, 93; possesseur d'un jardin à Porta Nuova, II, 130.

VIMERCATI (LUDOVIC), ambassadeur à B. da Corte, II, 74.
— (N.), gouverneur ducal de Caravaggio, II, 55 ; ennuyé de sa situation, II, 221.
— (T.). Confidences qu'on lui fait à Florence, II, 228, saisie de courriers, I, 457 ; lettres à Ludovic Sforza, 4 avril 1498, I, 220 ; 10 octobre, I, 422; Ludovic à —, 15 octobre, I, 422 ; — à Lud., 19 octobre I. 221 et 422; Lud. à —, 29 novembre, 1498, I, 221 ; 30 décembre, I, 23, 186; 1499, 23 février, — à B. Calcho, I, 221 ; à Lud., 1er et 3 juillet, I, 228, 229 ; 4 juillet, I, 453; 10 juillet, I, 229; 16 juillet, I, 230 ; 24-25 juillet, I, 231.
VIMEXIA (H.), II, 31.
VIRI (M. DE), conseiller Savoisien, 1, 175.
VISCARDO, secrétaire de Saluces, II, 356.
VISCONTI (droits de), I, 8.
— (famille ducale), I, 12, 34.
— (ALESSANDRO), commande l'armée municipale milanaise, II, 255 ; prisonnier à Brescia, II, 298.
— (ANTONIO), lettre à Ludovic Sforza (12 juin 1498), I, 172 ; ambassadeur milanais à Trivulce, II, 256.
— (AZZONE), I, 12.
— (BATTISTA) ; difficultés à Soncino, II, 26; envoyé à B. da Corte, II, 177 ; conseiller de régence, II, 212 ; II, 242 ; sa retraite, II, 246 ; otage, II, 247; exilé, II, 293 ; arrêté à Bergame, II, 297, 299 ; délivré dans l'émeute de Caravaggio, II, 304; arrêté malgré un sauf conduit, II, 306.
— (BERNABÒ), I, 12.
VISCONTI (BERNARDO), conseiller milanais, I, 261.
— (BIANCA V.-SFORZA), I, 80; projets de mariage avec F. Sforza, I, 87.
— (D.-B. V. fils), créé chevalier par Ludovic Sforza, II, 131.
VISCONTI (FILIPPO MARIA), I, 35, 80 ; protège Asti, I, 86 ; disputes pour son héritage, I, 86 ; ses relations avec la France, I, 87; avec le dauphin Louis I, 88 ; séduit par Alphonse d'Aragon, I, 87 ; sa vieillesse, son caractère, I, 87 ; sa mort, son testament, I, 89.
— (F.-B.), I, 286, 420, 421, 429 ; enrôlement de troupes à Brignano, I, 429 ; gouverneur de Soncino, I, 429; changements répétés de commandements, I, 442; commande en Ghiara d'Adda, I, 445, 446, 450; sauvegarde sa situation personnelle, I, 453 ; sa maison de Milan, I, 453 ; I, 461 ; querelle avec Landriano, I, 461 ; taxé, I, 462, 463 ; son rôle en Ghiara d'Adda, II, 25 ; son rappel, II, 33, 46 ; II, 41 ; retraite à Brignano, II, 46, 308; sauve la vie à Ambrosio da Corte, II, 46 ; porte-paroles de l'opinion milanaise à Ludovic Sforza, II, 48 ; ses conseils à Lud. Sf., II, 49 ; tribun populaire, II, 212 ; du conseil de régence, II, 213, 214 ; lieutenant de Trivulce à Milan, II, 219; marche contre les Gascons, II, 52, 225 ; encourage la résistance de la citadelle de Crémone, II, 68 ; ambassadeur à Bernardino da Corte, II, 74, 77 ; demande des fournitures militaires à Venise, II, 87 ; maintient l'ordre à Milan, II, 124; négociations avec le Castello pour Ascanio Sforza, II, 156 ; reçoit Lud. Sf. hors de Milan, II, 162 ; porteur du dais royal, II, 235 ; va à Gallerate, II, 246 ; prête de l'argent au gouvernement français, II, 247 ; négociations avec les gibelins révoltés, II, 249, 252 ; généralissime de l'armée milanaise, II, 255, 287 ; dons reçus de Louis XII, II, 284 ; traité sévèrement par la France, II, 308 ; règlement de ses affaires, II, 309 ; envoyé en France, II, 311 ; abandonne ses possessions du Crémonais

à Venise, II, 352 ; membre du Sénat de Milan, II, 334 ; II, 363.

Lettre de F.-B. Visconti à Trivulce, 6 septembre 1499, II, 290, 314.

VISCONTI (FRANCESCO), taxé par Ludovic Sforza, I, 463 ; gibelin rallié, II, 191 ; pris à Novare, II, 296.

— (GABRIELLO), bâtard, I, 80.

— (GALEAS), I, 12.

— (GALEAS), ambassadeur de Ludovic Sforza en Suisse, I, 119 ; fausses nouvelles optimistes, I, 133 ; négocie la paix helvéto-impériale, I, 135 ; ambassadeur à la diète de Lucerne, I, 157, 159 ; désigné ambassadeur à Constance, I, 162, 439 ; mission en Toscane, I, 162; ambassadeur à Mantoue, I, 209 ; recrute des Bourguignons, I, 441, et des Suisses, II, 17, 421; agent de Ludovic en Allemagne, II, 102, 104 ; chargé d'une descente en Piémont par le Gothard, II, 107, 484 ; mission heureuse chez les Grisons, II, 109, 144, et en Suisse, II, 109, 110, 144, 483; conseille à Lud. Sf. une entrevue avec Maximilien, II, 111 ; négociations avec Max^n, II, 111; appréciation optimiste de Max^n, II, 490 ; annonce son arrivée à Chiavenna, II, 116 ; rentre en Milanais par le Val d'Aoste, II, 100, 119 ; maintient l'ordre, II, 124 ; reste en Suisse, II, 288 ; confiscation de ses biens, II, 293 ; retour à Milan avec un sauf conduit, II, 306, 312.

Lettres à Ludovic Sforza, 1er août 1499, I, 439 ; 12 et 13 janvier 1500, II, 109, 110, 111, 112 ; 15 et 18 janvier, II, 109 ; 21 janvier, II, 104, 110 ; 25 janvier, II, 118.

— (GASPAR), envoyé en Ghiara d'Adda, II, 33 ; ambassadeur à Trivulce, II, 217; II, 234 ; donne des avis au cardinal d'Este, II, 242 ; ôtage, II, 247 ; fuite à Bergame, II, 297, 299.

VISCONTI (GIROLAMO), gouverneur de Crémone, I, 447, 497.

— (HIERONIMO), II, 162 ; arrêté à Casalmaggiore, II, 299.

— (JACOPO), prétendant, 86, 87.

— (JEAN-GALEAZ), ses investitures, I, 81, 81, 82, 83 ; ses testaments, I, 83, 84 ; découverte de son troisième testament, I, 84.

— (JEAN-GALEAZ), gibelin, réside en Allemagne, II, 209.

— (LANZELOTTO), envoyé de Ludovic Sforza à Como, II, 137; commissaire des créances du trésor, II, 337.

— (LODOVICO), châtelain de Trezzo, II, 23, 290 ; offres de capitulation, II, 85.

— (LUNARDO), protonotaire de San Celso, II, 248 ; arrêté à Brescia, II, 298.

— (MATTEO II), I. 12.

— (M.), II, 327.

— (PRINCIVALLE), II, 294.

— (SCARAMUZZA), I, 420, 421, 429; prisonnier des Français, II, 35; délégué à Pavie, II, 270 ; gouverneur ducal de Tortone, II, 276; de Novare, I, 421.

— (VALENTINE), I, 34, 53, 80, 81 ; ses droits, I, 82 ; validité de son contrat, I, 83, 85.

— (VISCONTE), cru à Milan occuper Bellinzona, II, 486.

VISCONTI, ambassadeur milanais à Florence, I, 221.

— (famille) partage le pouvoir avec les Trivulce et les Borromée en septembre 1499, II, 283 ; fuit Milan, II, 295.

VITALIANI (P.), II, 374.

VITELLI (PAOLO), I, 196; siège de Pise, I, 226, 230 ; offres de Ludovic Sforza à P., I, 434 ; prisonnier des Florentins, II, 364 ; sa mort, I, 10.

— (FRÈRES), I, 168 ; crus engagés par Louis XII, I, 170, 387.

Viterbe, II, 416.
VOGEL, capitaine allemand de Maximilien, I, 139.
Voghera; reddition aux Français, II, 9; occupée par eux, II, 37; bataille entre d'Alègre et les estradiots, II, 127; II, 194, 324; désordres des Français, II, 264.
VOLONTIERI, capitaine arrêté par C. Arniti, II, 290.
Voltasio, I, 430.
VOLTERRA, ÉVÊQUE DE, I, 327.

W

WENCESLAS. Investiture de J.-G. Visconti, I, 82.
WERSPACH, capitaine allemand, I, 133.
WIERMANN, capitaine suisse; son traité avec Ludovic Sforza, I, 147.
WOLFF (H.), banquier allemand à Milan, I, 118.
WORMS (évêque de), ambassadeur en France, I, 128, 130; II, 489.
WURTEMBERG (duc de), II, 489.

X

XENOFONTE, otage de Pavie, I, 455.

Y

YVOIRE (PRÉSIDENT D'), ambassadeur de Savoie en France, 176.

Z

ZACCARIA, médecin et agent mantouan, I, 215.
ZAFETTA (R. DELLA), condottière vénitien, I, 435.
ZAFFA, estradiot, I, 408.
ZAMBELLA, I, 388.
ZANCHANI, agent vénitien, I, 434; empêche le recrutement des estradiots à Milan, I, 434.
ZANELLO, I, 421.
Zanetto, cheval du marquis de Mantoue, II, 231.
ZANOTTO de SAN MARTINO, capitaine milanais, II, 367.
ZARA (MATTEO DA), *contestabile* vénitien, I, 410.
Zavatarello, château réclamé par B. da Corte, II, 79.
Zellata (*La*), pont sur le Tessin, II, 163.
ZEN (LUCA), II, 474.
— (TOMMASO), capitaine vénitien, I, 240.
ZENOA (HIERONIMO), condottière, I, 413,
Zibelines offertes à Louis XII, I, 283.
Zinivolta, I, 421.
Zizero, II, 9.
ZOLER (COMTE DE), capitaine allemand, II, 140, 178.
ZORZI (SCHIAVO), agent turc, I, 163.
ZORZI, ambassadeur vénitien en France, I, 215, 247, 248, 262,; chasse avec Louis XII, I, 277; peu aimé en France, I, 277; I, 281; don d'un épieu de chasse, I. 295; retour à Venise, I, 294; *Relazione* aux Pre-

gadi, I, 295, son échec au Conseil des Dix, I, 296; I, 305; ambassadeur à Milan, II, 372, 423, 440, 476; évêque désigné de Glandève, II, 443; 445, 471; maladresse blâmée au Collegio, II, 441; discussion sur la valeur de Ferrare et de Mantoue, II, 477.

ZORZI MARCO, I, 265, 267, 274; ambassadeur à Milan en octobre 1499, II, 238, 435, 474.

— EMO, II, 302, 438.

ZUAM ANTONIO, serviteur de Trivulce, I, 503.

ZUCCARELLO (Dame de) refuse le passage à Trivulce, I, 489.

Zuecca, I, 305.

Zurich (Diète de), II, 145, 147, 159; réponse à Galéas Visconti, I, 159.

— (canton de), ennemi de la France, I, 146; envoi d'une délégation en Savoie, I, 154.

ZUSTIGNAM (Beneto), I, 275; II, 435, 436.

CORRECTIONS

Tom. I, pag. 118. Note 4 de la page 117, dernière ligne, *au lieu de* 1799, *lire* 1499.

— pag. 155, ligne 19, *au lieu de* Cottino, *lire* Cottino Cotta.

— pag. 174, ligne 25 *ad finem*, *après* desdicta della tregua *supprimer*, le renvoi.

— pag. 185, note 1, *supprimer* Modène. *Au lieu* de Costabili, *lire* Capilupi.

— pag. 198, ligne 8 *ad finem*, *après* autre prince, supprimer le renvoi.

— pag. 201, ligne 29, *au lieu de* VIENNE, *lire* VICENCE.

— pag. 231, note 1, après 25 juillet 1499, mettre un point *au lieu de* la virgule. Il s'agit de deux documents différents.

— pag. 240, note 1, *au lieu de* Documents, 15, *lire* 5.

— pag. 255, note 3, *au lieu de* Documents, 6, *lire* 13.

— pag, 259, ligne 23, *au lieu de* l'ambassadeur milanais, *lire* vénitien.

— pag. 276, note 5, *au lieu de* Chonicon, *lire* Chronicon.

— pag. 281, notes 1 et 2, *au lieu de* Documents 70 et 71, *lire* 69 et 70.

— pag. 288, note 1, *au lieu de* 10 novembre 1499, *lire* 1498.

— pag. 289, note 1, ligne 3. Reporter les deux derniers mots en tête de cette ligne.

— pag. 295, note 1, *au lieu de* 123, *lire* 124.

— pag. 300, note 4, *au lieu de* note 73, *lire* même page note 1.

— pag. 300, note 5, *au lieu de* Documents, 171, *lire* 113.

— pag. 316, note 5, *au lieu de* 189, *lire* 190.

— pag. 331, ligne 30, *au lieu de* sa sécularisation étant, *lire* était.

— pag. 365, note 1, *au lieu de* 16 avril, *lire* 26 avril ; *au lieu de* Documents, 6, *lire* 7.

— pag. 392, note 5, ajouter 129 après 118.

— pag. 394, note 5, *au lieu de* 17 juillet 1899, *lire* 1499.

— pag. 399, ligne 23, *au lieu de* Louis II, *lire* Louis XII.

— pag. 405, note 2, *au lieu de* 1499, *lire* 1498.

— pag. 411, note 3, *au lieu de* Rolland et 1497, *lire* Orlando et 1499. Renvoi au document 243, omis.

— pag. 413, ligne 9, *supprimer* Piero da Cartagenia.

— pag. 426, note 2, *supprimer la mention* Documents, II. *Au lieu de* Saltirana, *lire* Sartirana.

— pag. 429, note 4, *au lieu de* Documents 71, *lire* 232.

Tom. I, pag. 431, note, *au lieu de* Documents 61, *lire* 213.
— pag. 433, note 6, *au lieu de* Documents 83, *lire* 263.
— pag. 448, note 6, *au lieu de* 189, *lire* 190.
— pag. 459, note 3, ajouter 173 avant 175.
— pag. 468, notes 2 et 3, *lire* 1498 *au lieu* de 1499.
— pag. 469, note 4, *lire* 1498 *au lieu* de 1499.
— pag. 474, note 2, supprimer la mention Document cité note 11.
— pag. 485, note 3, *au lieu de* 22 mars 1495, *lire* 1499.

Tom. II, pag. 5, note 1, *au lieu de* sans escorte *lire* sous.
— pag. 15, note 2, *au lieu de* 1895, *lire* 1499.
— pag. 40, ligne 17, *au lieu de* Brienzi, *lire* Arienzi.
— pag. 54, note 2, *au lieu de* n'attaquât pas Lodi, *lire* n'attaquât par Lodi.
— pag. 106, note 1, *au lieu de* Brasca, *lire* Bonomi de Trieste.
— pag. 107, note 5, *au lieu de* 1490, *lire* 1499.
— pag. 113, note 1, *au lieu de* Federico, *lire* Francesco delli Monti.
— pag. 120, note 4, *au lieu de* 568, *lire* 560.
— pag. 121, note 1, *au lieu de* 558, *lire* 550.
— pag. 125, ligne 12, *au lieu de* 2 janvier, *lire* 2 février.
— pag. 139, notes 4 et 5, *au lieu de* 1499, *lire* 1500.
— pag. 147, note 4, *au lieu de* provéditeur, *lire* protonotaire Crivelli.
— pag. 161, note 2, *au lieu de* Malatesti à la Seigneurie, *lire* au Marquis de Mantoue.
— pag. 165, 6e ligne *ad finem*, *au lieu de* Chandie, *lire* Chandée.
— pag. 231. Les documents cités notes 1, 2, 3 et 4 sont catalogués 406, 408, 409. 412.
— pag. 268, note 1, *au lieu de* 4 septembre, *lire* 8 septembre.
— pag. 287-288. La note 3 de la page 287 se refère au premier renvoi de la page 288, et réciproquement.
— pag. 290, note 4, *au lieu de* L. B. Visconti, *lire* F. B.
— pag. 317, note 3, *après* 554, *lire* consulter aussi 498.
— pag. 329, note 1, supprimer la dernière phrase de la note.
— pag. 404, ligne 21, *au lieu de* Charles VII, *lire* Charles VIII.
— pag. 452, note 1, *au lieu de* présenté lettre, *lire* lettre présentée.
— pag. 451. Supprimer les lignes 15 à 19 et la note 2. Le fait ici mentionné est relatif à un tout autre épisode.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

Pages

LIVRE II. — La conquête du milanais..... 1

Chapitre Premier. — La conquête militaire et la défaite de Ludovic Sforza..... 1

§ 1. Les premières victoires de l'armée française, 1. — § 2. La défense d'Alexandrie, 12. – §. 3. L'état du Crémonais et les derniers préparatifs de la Seigneurie de Venise, 24. — § 4. La capitulation d'Alexandrie et ses suites, 33. — § 5. Le duc et Milan pendant la première campagne, 38. — § 6. Le départ de Ludovic Sforza et l'occupation de Milan et du duché par l'armée française, 47. — § 7. La campagne de l'armée vénitienne et l'occupation de Crémone, 54. — § 8. Le siège du château de Milan, 72. — § 9. Ludovic Sforza en Allemagne, 87. — § 10. Le retour de Ludovic Sforza en Milanais (I, pag. 115 ; II, pag. 121 ; III, pag. 129), 115. — § 11. La reprise des hostilités (I, pag. 134 ; II, pag. 137 ; III, pag. 139 ; IV, pag. 148), 134. — § 12. La seconde campagne de l'armée française, (I, Siège du château de Milan), pag. 154 ; II, Guerre autour de Novare, pag. 162, 154. — § 13. La part des Vénitiens à la seconde campagne, 187. — § 14. Le rétablissement de la paix, 197.

Chapitre II. — La ruine de la famille Sforza..... 200

§ 1. La captivité de Ludovic Sforza, 200. — § 2. L'internement en France du Duchetto, 204. — § 3. La retraite en Allemagne des fils de Ludovic Sforza, 208.

Chapitre III. — La soumission du duché..... 211

I. La réduction de Milan..... 211

§ 1. L'entrée de Trivulce à Milan et les débuts de l'occupation française (I, pag. 212 ; II, pag. 220 ; III, pag. 224), 212. – § 2. Le séjour de Louis XII à Milan, 229. — § 3. Milan pendant la restauration des Sforza, 252. — § 4. La soumission définitive de Milan, 257.

II. L'occupation des villes Lombardes..... 267

III. La soumission des citoyens milanais..... 282
§ 1. L'adhésion des Guelfes à la domination française, 282. — § 2. La soumission des Gibelins et des amis des Sforza, 287. — § 3. La grandeur et la disgrâce de Trivulce, 313.

CHAPITRE IV. — Les débuts de la conquête administrative.....
I, p. 322 ; II, p. 329.

LIVRE III. — LES RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE..... 343

CHAPITRE PREMIER. — Les puissances italiennes pendant et après la conquête du Milanais..... 343

I. La soumission à Louis XII des puissances neutres.....
§ 1. L'alliance du duc de Ferrare avec la France, 344. — § 2. Les dernières variations du marquis de Mantoue, 361. — § 3. La soumission des Républiques de l'Italie centrale, Bologne et Florence (I, p. 376 ; II, p. 384 ; III, p. 390), 376.

II. La soumission à l'influence française des alliés de Ludovic Sforza..... 391
§ 1. Les trahisons de Constantin Arniti dans le Montferrat, 392. — § 2. Les négociations de la République de Sienne avec Louis XII et Ligny, 397. — § 3. Les dernières tentatives de réconciliation du roi de Naples avec Louis XII, 405.

III. La domination de Louis XII sur ses alliés après sa victoire. 411
§ 1. La confirmation de l'alliance franco-pontificale, 412. — § 2. La modification du traité franco-savoisien au profit de Louis XII, 419. — § 3. La suite de l'alliance franco-vénitienne (I, p. 422 ; II, p. 434 ; III, p. 445 ; IV, p. 448 ; V, p. 468), 422.

CHAPITRE II. — Les puissances européennes pendant et après la conquête..... 479
§ 1. L'affermissement de la paix avec les puissances européennes, 479. — § 2. Les incidents des relations franco-suisses, 483. — § 3. L'acquiescement de Maximilien aux victoires de la France, 489.

CONCLUSION..... 507

TABLE CHRONOLOGIQUE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES.. 511

INDEX ANALYTIQUE..... 533

CORRECTIONS..... 629

Montp. — Imprimerie CHARLES BOEHM.

CIRCULATE AS MONOGRAPH

D
5
B4
fasc.76

Bibliothèque des Écoles
françaises d'Athènes
et de Rome

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY